

J
103
H72
1970/72

Canada. Parlement.
Sénat. Comité permanent des affaires étrangères, 1968/69-
Délibérations.

A28
A1

NAME - NOM

Date Loaned

Date Loaned			

J

103

H72

1970/72

A28

A1



TROISIÈME SESSION DE LA QUINZIÈME LÉGISLATURE

1917

SENAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 1

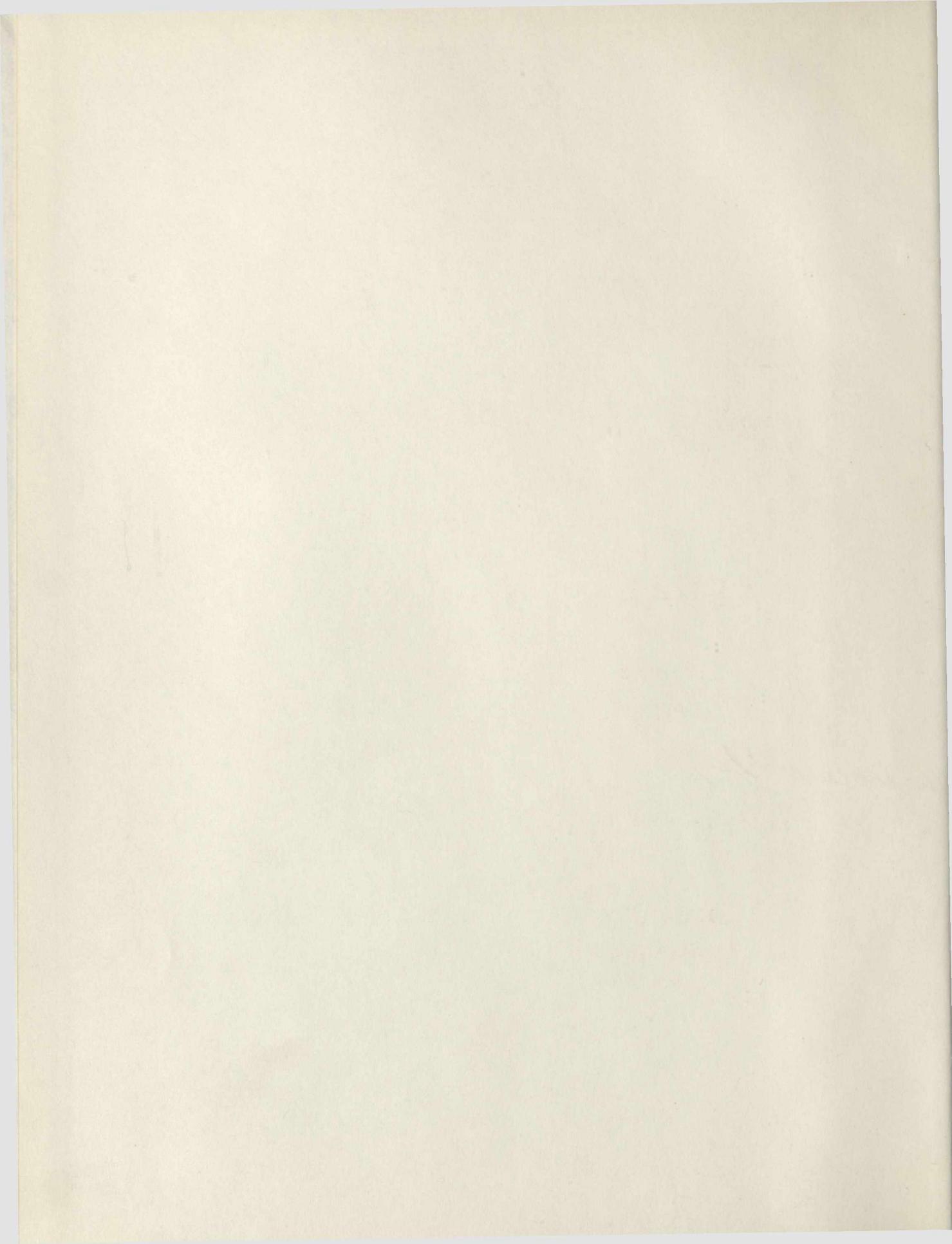
SÉANCE DU MARDI 9 OCTOBRE 1917

SÉANCE DU MARDI 9 OCTOBRE 1917

Calcutta

LA RÉGION DU PACIFIQUE

1917





TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 1

SÉANCE DU MERCREDI 21 OCTOBRE 1970

SÉANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 1970

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE



LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Carter	McLean
Choquette	Nichol
Connolly (Ottawa-Ouest)	O'Leary (Carleton)
Croll	Pearson
Eudes	Quart
Fergusson	Rattenbury
Gouin	Robichaud
Haig	Sparrow
Hastings	Sullivan
Laird	White
Lang	Yzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 1

SÉANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 1970
SÉANCE DU MERCREDI 31 OCTOBRE 1970

Conciliant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

Procès-verbaux

Le mercredi 21 octobre 1970.
(1)

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des affaires étrangères se réunit ce matin à huis clos à 10 h 30 pour étudier un certain nombre des questions administratives.

Présents: M^{me} Fergusson et MM. les sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Carter, Haig, Hastings, Laird, Pearson et Robichaud—(9).

Aussi présents: Peter Dobell, du Centre parlementaire des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Sur proposition du sénateur Haig, il est *décidé* qu'un comité directeur sera nommé, formé des sénateurs Aird, Grosart, Robichaud et comme membres d'office, MM. Martin et Flynn.

Sur proposition de M^{me} Fergusson, il est *décidé* que 800 exemplaires en anglais et 300 en français des délibérations du Comité seront imprimés.

Sur proposition du sénateur Bélisle il est *décidé* que le comité directeur sera autorisé, sujet à confirmation par le Comité, de négocier des contrats et des ententes pour des biens et des services dont le Comité pourrait avoir besoin d'une façon raisonnable.

Le sénateur Robichaud propose, et le président (le sénateur Aird) est autorisé à faire rapport au Sénat que le Comité a dépensé au cours des deux dernières sessions pour l'étude des relations entre le Canada et les Antilles, la somme de \$69,925.93 et que des dépenses pour frais d'impression qui ne sont pas encore comptabilisées se chiffreront à environ \$7,000.

Le président est autorisé à soumettre au Comité permanent du sénat de la régie interne et de la comptabilité un budget de dépenses pour les séances du Comité concernant la région du Pacifique.

La discussion concernant le futur programme du Comité se poursuit.

A 11 heures du matin la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes

Le mardi 27 octobre 1970
(2)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des affaires étrangères se réunit à 4 heures de l'après-midi.

Présents: M^{me} Fergusson et les honorables sénateurs Aird (*Président*), Bélisle, Cameron, Carter, Croll, Eudes, Hastings, Laird, Nichol, Pearson, Robichaud, Sullivan, White—(14).

Aussi présidents: MM. Peter Dobell, directeur, Centre parlementaire des Affaires étrangères et du Commerce extérieur; et Bernard Wood, adjoint spécial du Comité.

Le Comité reprend l'étude de la région du Pacifique.

Le président présente le témoin:

M. Lorne Kavic

Chargé de cours en politique internationale,
Université de la Colombie-britannique.

On remercie le témoin de sa collaboration.

A 5h 40 de l'après-midi, la séance est levée jusqu'au mercredi 4 novembre 1970, à 2 heures de l'après-midi.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,

Denis Bouffard

pour E. W. Innes.

Note: Une carte de la région du Pacifique est jointe au compte rendu des délibérations de ce jour.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER

Comité permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 27 octobre 1970

[Texte]

Le Comité permanent des affaires étrangères se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Messieurs les sénateurs, il est maintenant plus de 4 heures et nous avons le quorum; nous allons donc commencer la réunion.

C'est toute une surprise pour nous de voir ici notre ancien et éminent collègue, l'honorable Norman «Larry» MacKenzie, et au nom de tous, je lui souhaite la plus cordiale bienvenue.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le président: J'aimerais aussi vous faire part de cette autre nouvelle moins agréable. Notre greffier, M. Eric Innes, a subi vendredi dernier une légère crise cardiaque. Je viens de lui parler il y a environ une demi-heure—il est à l'hôpital—par conséquent, je puis vous dire qu'il va mieux et espère revenir bientôt avec nous. Aujourd'hui, c'est M. Bouchard qui le remplace, et je lui souhaite la bienvenue au nom du Comité.

Messieurs, nous en sommes à notre première séance au sujet de cette nouvelle enquête ou étude portant sur les relations qu'entretient le Canada avec les pays de la région du Pacifique. Et comme vous le savez, notre mandat est très vaste, et nous traitons ici d'une région géographique fort étendue et diversifiée. Je dirai tout suite que nous ne nous intéresserons pas directement aux États-Unis, aux pays de l'Amérique Latine en bordure de l'Océan Pacifique ni à l'Union Soviétique.

Toutefois, malgré ces restrictions, l'expression «Région du Pacifique» représente un territoire fort vaste. Dans bien des cas, il ne s'agit pas d'une région particulière, bien souvent les différences qui existent entre les pays de cette région sont plus nombreuses que les ressemblances. Toutefois, du point de vue canadien, nous avons de bonnes raisons d'examiner ces pays ensemble. Le Premier Ministre a parlé fort à propos de notre «frontière du Pacifique», cette expression nous montre combien les Canadiens prennent de plus en plus conscience de l'importance de cette région.

Lors de notre première séance, nous avons eu la chance d'obtenir le témoignage d'un expert dont les connaissances s'étendent non seulement à tous ces pays, mais aussi à de nombreuses questions en cause dans les relations du Canada avec ces pays. M. Lorne Kavic est un savant canadien qui travaille à l'heure actuelle, grâce à une subvention du Conseil des Arts du Canada, à la rédaction d'un ouvrage en deux volumes sur le Canada et la région du Pacifique. Avant le début de la présente séance, il m'a dit qu'il venait de terminer le premier volume.

En 1960, M. Kavic a obtenu une maîtrise en relations internationales de l'Université de la Colombie-Britannique, ensuite il a travaillé pendant une année pour le

ministère des Affaires étrangères. Puis, il a quitté le ministère car il a obtenu une bourse du Commonwealth et suivi ainsi des cours à l'Université nationale d'Australie et, en 1966, cette institution lui a décerné un doctorat. M. Kavic a publié un livre sur la politique de défense de l'Inde et il a enseigné l'histoire à l'Université Simon.

Tous les membres du Comité ont reçu un exemplaire du document rédigé par M. Kavic et intitulé: «*Canada and the Pacific: Prospects and Challenges*». Je me permettrai d'indiquer que cette étude a été appuyée conjointement par l'Institut canadien des affaires internationales et par le ministère des Affaires étrangères. Elle a servi de point de mire lors de la conférence mixte tenue en février dernier dans le cadre de l'étude de la politique extérieure du gouvernement.

Étant donné qu'on a publié le document officiel du gouvernement sur la politique dans la région du Pacifique, je suis sûr que M. Kavic sera très heureux de discuter d'une façon plus approfondie des questions mises en relief dans ce document fort intéressant. Les remarques préliminaires de M. Kavic seront suivies, comme d'habitude, de la période de questions. A ce sujet, j'ai demandé au sénateur Laird—et il est d'accord—d'ouvrir la période de questions; après quoi, tous les membres pourront poser des questions. J'ai discuté de la question du déroulement de notre séance avec M. Kavic et lorsque je lui ai demandé combien de temps il aimerait parler il m'a répondu: «Aussi longtemps que vous le désirez». A mon avis, puisque la discussion d'aujourd'hui porte sur un domaine aussi vaste, il serait probablement bon de profiter le plus possible des connaissances de M. Kavic et, par conséquent, je lui ai permis de parler pendant une demi-heure et il s'en tiendra plus ou moins à cette période de temps.

M. Kavic, vous êtes le bienvenu parmi nous aujourd'hui et nous écouterons vos remarques avec le plus grand intérêt.

M. Lorne Kavic chargé de cours en politique internationale, Université de la Colombie-Britannique: Messieurs les sénateurs, comme vous pouvez le constater, je suis venu parmi vous bien documenté afin de vous exposer longuement mon point de vue. Comme la plupart des professeurs, je suis en mesure de parler longuement lorsque cela est nécessaire; j'espère aussi que je saurai être bref et pertinent dans mes remarques.

Pour entrer dans le vif du sujet, je présume que vous connaissez les idées que j'ai exposées dans le document intitulé «*Behind the Headlines*» ou que vous avez lu les documents qu'à publiés le gouvernement sur des sujets connexes. Dans cette optique, je ne voudrais donc pas vous répéter inutilement ces points de vue. Toutefois, je me propose d'aller plus loin et de vous fournir un peu plus de renseignements, ce qui, je l'espère, vous permettra de me poser des questions plus précises dans ce

domaine et vous donnera une connaissance des antécédents en cause.

Je crois qu'il est tout d'abord important de se rendre compte que les intérêts et les politiques dans ce domaine ainsi que les relations du Canada avec les pays en bordure du Pacifique existent depuis un certain temps. Même du côté du public l'intérêt est plus récent, au niveau du gouvernement, il faut se rendre compte que les relations commerciales avec ces pays remontent à plusieurs siècles en arrière et que l'immigration remonte à des temps beaucoup plus reculés s'il l'on croit à cette théorie des immigrations indiennes. En ce qui concerne les questions d'importance stratégique, elles datent certainement d'avant le début du siècle. A l'égard de l'aide apportée à ses pays et des domaines connexes, il vous faut avoir présent à l'esprit que les missionnaires ont apporté leur contribution dans ces pays en bordure du Pacifique et depuis environ le milieu du siècle dernier. Certaines mesures isolées de la part du gouvernement dans les cas d'urgence ont été prises avant l'établissement de politiques précises d'aide extérieure ou de développement international.

Du point de vue de l'immigration, le Canada a un important héritage dont il doit s'occuper. Le Canada est un produit de l'immigration, mais même si une très petite partie de notre population, si l'on ne compte pas les Indiens, provient des pays en bordure de l'autre côté du Pacifique; néanmoins en ce qui concerne l'immigration des asiatiques, elle a créé pour les gouvernements du Canada un problème d'envergure et cet état de choses a eu certainement des répercussions sur nos relations avec les gouvernements de l'Inde anglaise, de la Chine et du Japon jusqu'à la déclaration de la Deuxième Guerre mondiale.

Même si le nombre réel des immigrants en cause est relativement peu élevé et que beaucoup d'entré eux ne sont pas établis d'une façon permanente au Canada, ils ont créé un problème fort sérieux pour la province de Colombie-Britannique qui a subi, au point de vue humain, les répercussions les plus directes de cette immigration, ce qui a constitué pour les gouvernements du Canada un dilemme fort sérieux car ils ne voulaient rien faire qui puisse nuire aux relations entretenues avec la Chine et le Japon ni envenimer les problèmes de plus en plus sérieux posés à l'Angleterre par la situation plus turbulente en Inde.

L'attitude que notre gouvernement a prise à ce sujet montre une prise de conscience des relations entre puissances une prise de position souple en ce qui concerne le commerce ainsi qu'un désir de conserver au domaine fédéral la primauté en rejetant toute législation provinciale non acceptable dans ce domaine.

Fondamentalement, la Chine ne constitue pas une puissance; les relations entretenues avec la Chine n'étaient pas considérées comme une question particulièrement délicate; et, par conséquent, on a pris certaines mesures notamment l'impôt sur le droit d'entrée qui a été porté de \$50 à \$100, et en fin de compte, à \$500, ainsi que l'imposition de diverses restrictions qui ont atteint leur point culminant lors de l'adoption de la *Exclusion Act* de 1923, barrière que n'ont pu franchir qu'environ une douzaine de Chinois.

Le gouvernement chinois a indiqué qu'il s'inquiétait extrêmement de ces mesures mais le gouvernement canadien ne s'est pas beaucoup occupé des problèmes ou

points de vue d'une Chine impuissante et il était tout prêt à sacrifier son commerce avec ce pays.

Le problème posé par l'Inde anglaise était plus délicat étant donné qu'il s'agissait d'une partie de l'Empire, de ce qu'on appelait le joyau de l'Empire, et les problèmes qu'affrontait le gouvernement anglais de l'Inde depuis le début du siècle impressionnaient les milieux gouvernementaux canadiens qui ne désiraient pas envenimer la situation. On peut se rendre compte jusqu'à quel point les mesures prises par le Canada pouvaient envenimer la situation de l'Angleterre en Inde par les difficultés qui ont suivi le fameux incident «Komagata Maru» de 1914 en Inde.

En fin de compte, ce problème a été résolu d'une façon assez appropriée lorsque le gouvernement de l'Inde a fourni une certaine collaboration et que le gouvernement Canadien a adopté des lois plutôt subtiles, notamment ce qu'on a appelé le principe du voyage direct qui permettait d'empêcher les habitants de l'Inde de se rendre au Canada à une époque où il y avait de toute façon aucune possibilité de se rendre directement de leur pays d'origine jusqu'au Canada.

En ce qui concerne le Japon, on était en présence d'une question particulièrement délicate. Les Japonais sont des gens très fiers; heureusement ils ne s'intéressaient pas particulièrement à l'immigration, et lorsqu'ils ont montré un certain intérêt pour les régions de l'Est du Pacifique une grande partie de ces émigrants s'est dirigé vers la région d'Hawaï et vers l'Ouest des États-Unis. Lorsque le problème s'est posé au Canada, heureusement le gouvernement Japonais a adopté lui-même une politique restrictive qui a suivi les désirs du Canada en ce sens et qui a atteint son sommet dans l'accord à l'amiable de 1907 et dans les autres mesures qui ont rendu l'application de cette entente encore plus restrictive.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, le résultat de cette politique provient de l'idée du Canada de rester fondamentalement un domaine réservé à l'homme blanc et le gouvernement n'avait certainement pas l'intention de supprimer ces barrières. Dans sa fameuse déclaration du 1^{er} mai 1947, le premier ministre Mackenzie King a laissé entendre que le Canada appliquerait cette même politique après la guerre.

Toutefois, des incidents qui se sont produits en Asie ont montré que cette politique était, pour le moins, imprudente et, en fin de compte, on a fait des concessions qui ont conduit à la législation actuelle sur l'immigration qui insiste surtout sur la compétence.

Toutefois, la politique actuelle fondée sur la compétence continue, de fait, d'exclure la majorité des Asiatiques. Elle demeure entièrement contradictoire avec les points de vue qu'expriment quelques personnes, notamment M. S. Chandrasekhar de l'Université de Baroda en Inde et récemment un membre du cabinet Indien a écrit qu'il croyait que les pays «vides» comme le Canada ne pourraient continuer à justifier leur situation de terres non habitées car des gens mouraient de faim dans des terres surpeuplées ailleurs.

Cette politique, naturellement, ne plaît pas aux habitants d'Australie et de la Nouvelle-Zélande habitués à avoir le droit de se rendre sans restriction dans un dominion «blanc» ni particulièrement à ceux qui ne sont pas en mesure de surmonter les problèmes posés par le système de points, tandis qu'il n'existe pas de restrictions semblables en ce qui concerne l'immigration des Cana-

diens vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La proportion des visas d'immigration émis et refusés concernant des demandes reçues de la région du Pacifique indique qu'on peut s'attendre dans ce domaine à une certaine ingratitude à leurs égards. Par conséquent, cette politique ne va pas permettre au Canada de s'attirer les bonnes grâces des nombreux immigrants éventuels qui ne réussissent pas à immigrer au Canada. Des agitateurs malveillants continueront, à mon avis, de profiter de cette occasion pour souiller l'image du Canada à l'étranger, et le Canada ne peut qu'accepter cette conséquence normale de la politique internationale contemporaine.

Il faudrait aussi considérer la question de la compétence en regard aux nouvelles politiques, compte tenu du point de vue de l'attitude des gouvernements en ce domaine, spécialement dans ces pays en voie de développement qui se plaignent de ce qu'il est convenu d'appeler l'«exode des cerveaux». Cet exode est-il grave? Le gouvernement local en ressent-il les effets et cette situation va-t-elle à l'encontre des objectifs diplomatiques canadiens dans cette région, compte tenu de l'engagement du Canada à fournir de l'aide au développement de ces économies régionales? Cette nouvelle politique ne rend-elle pas un mauvais service à ces pays en acceptant et même en recherchant diverses compétences, spécialement dans les domaines de l'administration, des professions libérales et des métiers techniques?

Il semble que les réponses varient d'un pays à l'autre, mais que les gouvernements en général sont particulièrement touchés par l'exode du personnel professionnel administratif et technique; par ailleurs, on peut constater diverses attitudes qui passent d'une certaine acceptation à un encouragement marqué par la plupart des gouvernements asiatiques quant à l'émigration de personnes qui ont reçu une formation dans les arts libéraux en raison d'un excédent général de telles compétences qui proviennent d'un ensemble de traditions éducatives, d'une mauvaise planification et de la difficulté de prévoir avec assez d'exactitude les besoins futurs.

L'émigration de personnes qui ont reçu une bonne instruction, mais qui arrivent difficilement à se trouver un emploi est désirable dans certains pays afin d'empêcher que ne se développe une classe sociale de chômeurs ou de sous-employés qui aurait des options politiques assez inconsistantes. L'exode des personnes compétentes au Canada est en train de causer une certaine préoccupation en Australie où l'on formule des critiques en particulier contre les méthodes de recrutement en cours au Canada, critiques qui découlent de la perte de pilotes d'avions qui sont passés des lignes aériennes Qantas à la ligne CP en 1966.

Le sénateur Bélisle: Monsieur le président, pourrait-on demander à M. Kavic de parler un plus lentement, s'il vous plaît? Ce qu'il dit est très important et j'aimerais bien saisir toutes ses remarques.

Le président: Merci beaucoup, sénateur Bélisle. Monsieur Kavic, auriez-vous l'obligeance de vous conformer à cette demande?

M. Kavic: Certainement. L'exode des personnes compétentes au Canada a créé une certaine préoccupation en Australie où l'on a formulé des critiques en particulier contre les méthodes de recrutement du Canada, critiques qui se sont produites à la suite de la perte de pilotes de ligne aérienne qui ont été embauchés par la compagnie CP en 1966, ce qui a eu pour effet d'annuler l'envolée

hebdomadaire de la ligne aérienne Qantas de Sydney-Auckland-Mexico qui était en vigueur au mois d'août de cette année. On a également formulé de nombreuses critiques qui ont été publiées dans les journaux et qui avaient trait à l'exode de centaines de professeurs d'écoles secondaires depuis 1965 qui ont quitté leur pays grâce à l'encouragement marqué des autorités scolaires de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de l'Alberta. Pour ce qui est du premier cas, certains Australiens ont exprimé l'opinion que la ligne aérienne CP avait volé des pilotes et par conséquent, allait ainsi à l'encontre d'ententes conclues à l'amiable entre ces deux pays, ce qui empêchait le recrutement officiel.

M. Donald Shand, fondateur et président de la *East-West Airlines of New South Wales*, était tellement préoccupé par ce problème qu'il a proposé qu'on établisse un cours universitaire complet en vue de la formation de pilotes qui obtiendraient un doctorat. Pour ce qui est du deuxième cas, la campagne de recrutement de la Colombie-Britannique en 1967 a provoqué des protestations de professeurs australiens et le succès remporté par l'équipe de recrutement de Toronto en 1967 a engendré l'expression de sentiments d'inquiétude et de désarroi. M. W. B. Russel, directeur adjoint du ministère de l'Éducation à Victoria a déclaré en janvier 1968 que les méthodes employées par les provinces canadiennes en vue du recrutement de professeurs allaient à l'encontre de l'esprit du Commonwealth, et il a de plus mis en garde les autorités canadiennes que cette situation ferait probablement l'objet de discussions provoquées par la Grande-Bretagne ou l'Australie le mois prochain à la Conférence sur la collaboration dans le domaine de l'éducation au sein du Commonwealth, colloque qui se tiendra à Lagos. Le ministre de l'Éducation de *New South Wales*, monsieur Cutler, a aussi formulé des critiques très sévères à cet égard. Ces griefs, toutefois, ont été modérés par le fait qu'on a reconnu que l'Australie essaie d'attirer de nombreux immigrants d'autres pays, y compris le Canada, afin de répondre à ses propres besoins, que la majorité de ces pertes en personnel compétent sont à court terme, et que l'économie de l'Australie qui est en voie de développement fournira éventuellement des emplois aux gens compétents qui se rendent actuellement au Canada.

L'«exode des cerveaux» de la Nouvelle-Zélande est beaucoup plus grave qu'en Australie, et la perte d'employés qui ont reçu une bonne formation de professeurs ou de dentistes, perte qui a eu des effets assez graves sur l'école de dentistes de l'Université d'Otago, fait l'objet de regrets mais non pas de griefs. On reconnaît en général que l'économie locale ne fournit pas à l'heure actuelle et ne semble pas être en mesure de fournir des emplois intéressants dans plusieurs domaines de compétence qui puissent attirer de jeunes Néo-Zélandais et qu'un certain exode vers l'étranger est inévitable. On se console aussi en constatant que l'arrivée d'immigrants canadiens dans ce pays contrebalance les pertes encourues au Canada.

L'attitude des autorités des Îles Fiji coïncide à peu près avec celle des dirigeants de la Nouvelle-Zélande. On regrette le départ de jeunes gens compétents, mais ce sentiment est toutefois modéré parce qu'on réalise que les possibilités d'emploi au pays sont limitées pour un grand nombre d'entre eux.

Le désir d'émigrer est très fort à Hong Kong où la menace constante d'une occupation par la Chine communiste met un frein à une planification économique à long

terme de façon que même les diplômés des écoles techniques et scientifiques sont souvent incapables de trouver un emploi approprié, et ce désir d'émigrer est implicitement encouragé par les autorités locales qui sont extrêmement conscientes du danger éventuel de compter des sous-employés et des chômeurs parmi les Chinois bien instruits.

Les pressions sont peut-être moins fortes à Singapour où le gouvernement exploite de façon énergique les conditions géographiques et la sécurité relative face à toute tentative étrangère en vue d'établir des industries capables de fournir des emplois à la population de cette nation qui croît sans cesse et devient de plus en plus compétente. Mais les prévisions dans le domaine économique demeurent suffisamment incertaines pour motiver du moins l'exode de certains ressortissants de Singapour qui cherchent à trouver une plus grande sécurité en émigrant, sans oublier la situation des étudiants qui fréquentent des écoles privées à l'étranger ni la préférence accordée par le gouvernement dans le domaine de l'emploi aux étudiants qui reçoivent une formation grâce à des bourses du plan Colombo.

Le gouvernement de la Corée du Sud qui s'occupe d'industrialiser le pays semble bien disposé à l'émigration d'un excédent des personnes compétentes, surtout dans le domaine des mines.

Le Japon, qui est le pays le plus industrialisé de cette région, semble en mesure d'absorber la perte d'une vaste gamme de personnes compétentes, au fur et à mesure que la capacité de l'économie perd un peu de son impulsion, mais le gouvernement exerce beaucoup de prudence lorsqu'il accepte le départ d'émigrants au Canada ou ailleurs, car il a toujours à l'esprit qu'un flot incontrôlable d'émigrants pourrait faire surgir de nouveaux des craintes d'un «péril jaune» en plus d'envenimer les relations diplomatiques internationales; de plus, le gouvernement japonais désire assurer une transplantation heureuse des ressortissants japonais qui puissent donner une bonne réputation à leur mère-patrie et ne pas provoquer l'irritation des habitants de leur nouveau pays d'adoption.

L'attitude du gouvernement des Philippines envers l'émigration de personnes compétentes semble être favorable en dépit du fait que des personnes qui ont reçu une bonne formation en tant qu'infirmières et dont le nombre est particulièrement important parmi les émigrants vers le Canada, ne sont pas en excédent dans leur propre pays.

Le fait que ces pays soient particulièrement conscients des conditions sociales et de l'économie canadienne témoigne de prudence et de prévoyance. On constate que les Canadiens sont beaucoup plus hospitaliers à l'endroit d'Asiatiques comme nouveaux habitants par les acclamations qu'ont reçu au cours des années 50 ou 60 les athlètes et les peintres en provenance de ces pays et tout récemment, le bon accueil à l'endroit de Seiji Ozawa, chef d'orchestre réputé de l'Orchestre symphonique de Toronto et bien d'autres encore. Le démontre également l'élection en 1957 de M. Douglas Jung comme premier député canadien d'origine asiatique et de M. Peter Wing comme maire de Kamloops en 1968. On en a eu l'évidence par la nomination de M. Georges D. Wong comme gouverneur de l'Université Simon Fraser, celle d'Arthur Wakabayashi comme trésorier provincial suppléant de la Saskatchewan et celle de nombreuses personnes d'origine asiatique parmi le personnel d'écoles publiques et d'universités, y compris M. S. Wah Leung comme doyen de

l'école de dentistes de l'Université de la Colombie-Britannique.

L'un des aspects qui militent le plus en faveur du Canada est la popularité de notre pays auprès des émigrants asiatiques à une époque de communication instantanée où l'on peut exposer rapidement les pratiques discriminatoires et les incidents politiques. Nul doute que les Canadiens d'origine caucasienne ont développé des opinions bien établies sur les questions litigieuses de la race, de la religion et de la foi, depuis la deuxième Guerre mondiale, ce qu'on pourrait attribuer à un mélange de facteurs, notamment une meilleure prise de conscience des problèmes, une économie en pleine expansion et une conscience accrue de l'importance pour l'avenir du Canada des gens de couleur. Il faut aussi souligner le fait que la population asiatique du Canada continue de demeurer peu élevée en rapport avec la population canadienne totale et qu'elle est mieux répartie géographiquement qu'au cours de l'époque qui a précédé la deuxième Guerre mondiale et elle ne comporte pas autant de travailleurs non spécialisés et semi-spécialisés.

Toutefois les préjugés représentent des sentiments profondément enracinés qui tendent à être sous-jacents plutôt que bien évidents au cours des époques de plein emploi et de prospérité, comme celles que le Canada a connues en général depuis 1945, mais ils sont toujours revenus à la surface avec plus ou moins d'agressivité lorsque les perspectives d'emploi sont restreintes. Les syndicats qui, selon l'histoire, sont les antagonistes de l'émigration asiatique en Colombie-Britannique demeurent toujours inquiets face à la venue de personnes qui «menacent» selon eux les salaires locaux, les perspectives d'emploi et les intérêts investis dans les syndicats. Ainsi, les rapports publiés en juillet 1967 à l'effet que des sociétés minières canadiennes avaient l'intention de faire venir des mineurs de la Corée du Sud afin d'obvier à une pénurie aigue de main-d'œuvre minière ont provoqué l'accusation que cette proposition voulait dire l'immigration de «coolies» qui n'ont aucune compétence et qui ne peuvent pas satisfaire les exigences essentielles de travail quant à la connaissance de la langue anglaise. L'emploi d'une poignée de techniciens japonais à la scierie, propriété conjointe des Japonais et des Canadiens à Skookumchuk au sud-est de la Colombie-Britannique a provoqué des protestations d'autorités d'un autre syndicat local de la Colombie-Britannique qui a déclaré que ses membres étaient qualifiés et disponibles et qu'ils devraient être embauchés les premiers.

Les autorités canadiennes révèlent un égocentrisme monopolisateur lorsqu'on constate les tests qu'elles font subir aux médecins, aux dentistes et autres travailleurs professionnels formés à l'étranger et les problèmes qu'ils ont à surmonter afin de pratiquer au Canada. Il est de plus en plus évident au sein des corps d'enseignants au niveau secondaire et universitaire que le recrutement d'émigrants n'est acceptable que s'il ne met pas en danger les perspectives d'emploi des ressortissants canadiens. Pour des raisons culturelles et historiques, l'immigrant de couleur sera exposé davantage à la distinction injuste dans le domaine de l'emploi que l'Australien ou les Néo-Zélandais.

Le Canada est surtout une société caucasienne, et peu de Canadiens admettraient privément qu'ils ne veulent pas qu'il en soit toujours ainsi. Ce fait continuera sans aucun doute à être sous-jacent à la politique officielle du

gouvernement sur l'immigration quelle que soit l'image officielle publique de cette politique.

Dans le domaine du commerce, les Canadiens et les autres résidents du Canada ont toujours envisager le développement de ce qu'on appelle les terres fabuleuses de l'Est comme marché pour les produits canadiens et le Canada serait ainsi une grande route commerciale pour la vente des produits européens.

Le Canada a établi sa première mission commerciale en Australie en 1895. Il s'agissait du premier agent commercial permanent et à plein temps que le Canada nommait à l'étranger. D'autres représentants ont été nommés au Japon en 1904, en Chine en 1906 et en Nouvelle-Zélande en 1910, et entre les deux guerres on a établi plusieurs postes commerciaux dans le Sud Est Asiatique. Depuis 1938, les marchés dans la région du Pacifique représentaient 9 p. 100 des exportations du Canada et un peu moins de 5 p. 100 de ces importations. Ces chiffres présente une baisse de 40 p. 100 du commerce total dans les deux sens depuis 1928, ce qui est dû principalement aux conditions instables qui régnaient en Extrême-Orient au cours des années 30. Au cours de cette période, le Sud-Est Asiatique importait en moyenne 6 p. 100 du commerce régional Canadien. L'Océanie a accru son commerce d'un tiers à deux tiers et l'Est de l'Asie a connu une baisse correspondante des deux tiers à un tiers.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, il y a eu une expansion considérable du commerce entre le Canada et ses voisins de la région du Pacifique. De 1946 à 1968, le commerce dans les deux sens avec les pays de l'Afrique du sud, du Sud-Est et de l'Est de l'Asie a passé de \$132,000,000 à \$1,740,000,000; avec une balance de paiements en faveur du Canada, les importations ont passé de \$45,000,000 à \$640,000,000, les exportations de \$37,000,000 à \$1,100,000,000. La région demeure un marché important de matières premières industrielles et secondaires, de produits forestiers et de denrées, ainsi qu'une source appropriée de textiles, d'automobiles, d'appareils électriques, de lampes et d'autres marchandises.

La majeure partie du commerce relève d'accords commerciaux qui prévoient des tarifs préférentiels réciproques pour les pays britanniques et la plupart des taux des nations ainsi favorisées ont augmenté par des accords internationaux sur les céréales, le thé, et le sucre ainsi que des ententes de restrictions volontaires sur des marchandises qui pourraient nuire à la production des industries canadiennes, notamment dans le domaine du textile. Les importateurs canadiens en ont ainsi profité, tout en subissant les influences adverses d'une instabilité générale de la vie de la région asiatique du Pacifique ainsi que du sous-développement régional.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont développé au Canada le deuxième plus important marché de produits finis, et le Canada a joui d'une balance des paiements particulièrement favorable avec l'Australie qui, au cours des dernières années, s'est élevée en moyenne à \$100,000,000 par année.

L'Asie du sud-est est demeurée un marché assez restreint pour un grand éventail de produits canadiens, en partie à cause des politiques commerciales propres à l'Empire britannique, des difficultés de transport et des désordres dans la région.

Dans nos relations commerciales avec le Japon, nous avons pu constater que le gouvernement voulait à tout prix faciliter ces rapports. Au cours de la dernière décen-

nie, on a obtenu d'excellents résultats, notamment les exportations canadiennes, particulièrement de matières premières, ont monté en flèche. Nos importations du Japon n'ont pas augmenté au même rythme, ce qui s'est traduit dans la balance commerciale du Canada par un surplus considérable et bénéfique.

La République populaire de Chine exerce toujours un grand attrait pour de nombreux Canadiens obsédés par l'idée de vendre un cure-dent à chaque Chinois ou d'agrémente son régime alimentaire de quelques grains de blé tous les jours. Les résultats se sont fait sentir avec quelques retards; ce n'est qu'à la fin des années 50 que s'est matérialisé l'espoir du Canada de reconquérir l'important marché du blé qu'ils détenaient en Chine dans l'entre-deux-guerres, ce qui bien sûr, est l'une des constantes de la politique commerciale du Canada.

Étant donné que nous sommes pressés par le temps, je ne pourrai pas analyser en détail l'évolution de ce commerce. Toutefois, je reste à votre entière disposition pour répondre à n'importe quelle question à ce sujet.

Pour ce qui est des perspectives dans la région, il faut dire que la région du Pacifique est une zone en pleine expansion commerciale qui dispose d'un grand potentiel. Au cours des dix dernières années, le produit national brut des pays non-communistes de la région du Pacifique a doublé et, selon toute vraisemblance, il redoublera d'ici 1980.

En 1967, le commerce de la région du Pacifique représentait 45 p. 100 du commerce dans la région de l'Atlantique, mais il se développe très rapidement et devrait être quatre fois plus important en 1980 grâce aux échanges commerciaux entre les cinq pays industrialisés de cette région, soit les États-Unis, le Japon, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande dont le taux d'accroissement est évalué, en moyenne, à 15 p. 100 par année.

L'économie de l'Australie fait des pas de géant. Le miracle économique du Japon ne semble pas prendre fin. La Chine continentale devrait ouvrir au moins quelques débouchés pour bon nombre de produits, dont, par bonheur, en particulier les céréales. Parallèlement au développement de l'Asie du sud-est et à la diversification toujours plus grande des besoins en importation en Australie de même qu'aux mesures de libéralisation du contrôle des importations sur les produits finis au Japon, le marché d'une grande gamme de produits finis, de biens d'équipement et de services connaît une expansion rapide.

Ces progrès alliés aux efforts que font la plupart des pays de la région pour diversifier leurs marchés d'exportations et leurs sources d'importations offrent aux commerçants canadiens des perspectives alléchantes. Ajoutons que le Canada pourrait constituer d'une certaine façon un pont terrestre que relierait les voies maritimes du Pacifique et de l'Atlantique, même si ce n'est encore qu'une hypothèse à l'heure actuelle.

Cette possibilité a poussé M. Lionel Kent, ancien président du Conseil d'administration de la Chambre de commerce canadienne, à prédire que la région du Pacifique deviendra le plus grand débouché commercial du Canada, plus grand encore que les États-Unis. M. Arnold Hean, avocat, de Burnaby et membre du Comité économique consultatif du Bassin du Pacifique prévoit que le développement des économies de la région du Pacifique exercera une influence aussi marquée sur le second siècle d'existence du Canada que l'expansion commerciale de la communauté atlantique au cours du premier.

Le Canada tire des bénéfices considérables du commerce dans la région du Pacifique; en 1968, les exportations de l'ordre de \$1,100,000,000 représentaient 8.4 p. 100 de l'ensemble des exportations, et les importations s'élevaient à \$640,000 soit 5¼ p. 100 la balance commerciale avec les pays de la région du Pacifique atteignait donc des proportions considérables. Il est tout aussi remarquable de constater que de 1958 à 1968, les exportations canadiennes vers les pays de la région du Pacifique ont augmenté de 417 p. 100 par rapport à une hausse de 175 p. 100 à l'échelle mondiale tandis que les importations en provenance de la région du Pacifique s'élevaient de 300 p. 100 parallèlement à une augmentation de 138 p. 100 de l'ensemble des importations.

Toutefois, seuls ceux qui exploitent ces possibilités nouvelles de façon dynamique pourront recueillir les fruits de l'expansion économique dans la région du Pacifique. Le producteur canadien n'a aucune raison de faire preuve d'un optimisme démesuré étant donné la contiguïté géographique, les tarifs préférentiels du Commonwealth, les renommées passées ou la qualité actuelle des denrées. Le cultivateur de céréales doit tenir compte des caractéristiques du régime alimentaire, des excédents mondiaux, des importantes diminutions de prix consenties par les autres pays producteurs ainsi que des nouveaux procédés de minoterie qui entraînent une diminution des besoins en blé canadien de qualité supérieure.

L'industrie minière doit réaliser que l'industrie japonaise s'efforce de diversifier ses sources de matières premières industrielles. L'industrie forestière doit affronter une concurrence sans cesse croissante des fournisseurs locaux ainsi qu'étrangers, surtout sur les importants marchés australiens et japonais, et elle doit mesurer ses produits aux nouveaux matériaux de construction, notamment les charpentes d'acier fabriquées en Australie. Le fabricant devra faire face aux mesures restrictives limitant l'accès aux marchés japonais en pleine expansion, aux pays du Pacifique qui s'efforcent de promouvoir leur industrie secondaire locale et à la concurrence déchaînée que lui livrent les fournisseurs européens, américains, australiens et japonais.

Le gouvernement fédéral canadien manifeste toujours son intérêt pour le potentiel commercial de la région, même si il semble suivre un plan plus précis depuis quelque temps.

La visite de M. Pepin aux divers pays de la région à la suite de la réunion du Comité ministériel canado-japonais à Tokyo en avril 1969 constituait le premier voyage du genre par un ministre fédéral du Commerce. Un nouveau bureau de commerce a été ouvert à Bangkok en février 1969. Au cours des dernières années, les dépenses du ministère en vue de la promotion commerciale dans la région du Pacifique ont considérablement augmenté, et le gouvernement joue un rôle plus actif dans les foires commerciales de la région. Les exportateurs canadiens disposent à présent d'une garantie supplémentaire, étant donné qu'en octobre dernier, la Corporation d'assurance des crédits à l'exportation était remplacée par la Corporation de développement des exportations dont les pouvoirs sont plus souples et le capital, deux fois plus important, ce qui permettra de garantir et de financer les exportations canadiennes dans presque tous les domaines.

Les gouvernements provinciaux manifestent un intérêt accru qui se concrétise par la création d'organismes de commercialisation et de renseignements au Japon. Les banques canadiennes font preuve d'une activité toujours

plus sérieuse dans la région en vue d'assurer des services à un commerce grandissant et, bien sûr, en vue d'augmenter leurs marges bénéficiaires. Toutefois, on peut constater une certaine défaillance dans les efforts que déploient dans le secteur privé les Canadiens pour répondre au développement du commerce dans la région du Pacifique en ce qui concerne le secteur de la fabrication, tandis que l'Australie et la Nouvelle-Zélande font toujours l'objet de soins attentifs, mais que d'autres zones de l'Asie, à l'exception marquante du Japon, ne suscitent pas l'intérêt qu'exige leur taux d'expansion rapide. Ainsi seules 14 sociétés canadiennes ont participé à la première Foire commerciale internationale de l'Asie à Bangkok en 1966 et qu'il n'y avait que 20 hommes d'affaires canadiens à la Foire commerciale de Canton en 1967, tandis que 40 Canadiens, pour la plupart des acheteurs, se perdaient dans les quelques 3,000 hommes d'affaires étrangers à la Foire commerciale de Canton, en 1968.

En dehors du Japon, l'absence de vendeurs canadiens n'est pas passée inaperçue et elle a été relevée par les représentants officiels du Canada, de même que par les habitants de la région, comme, par exemple, le président national de la Jeune Chambre de commerce de Hong Kong qui au cours d'une visite au Canada en 1967, a comparé le dynamisme des sociétés australiennes en matière de commercialisation dans cette colonie de la Couronne avec la propension des hommes d'affaires du Canada à se reposer sur l'attaché commercial canadien pour leur publicité. Cette indifférence du fabricant canadien semble trouver son origine dans un confortable sentiment de préférence pour les marchés des États-Unis et de l'Europe et une tendance à trop se fier aux services commerciaux canadiens pour faire le battage publicitaire nécessaire sur les marchés moins connus. Persévérer dans pareille attitude serait, toutefois, irréaliste, étant donné l'évolution contemporaine de la concurrence commerciale.

Le secteur privé de l'industrie doit donc se montrer plus énergique que par le passé et faire appel à des méthodes plus ingénieuses, sans exclure la possibilité de combiner divers produits aux fins d'exportations de façon à contrebalancer les limitations qu'imposent au budget publicitaire de ces sociétés leurs dimensions moyennes. Il faut que le Canada se rende compte également que pour acheter, il faut vendre et il devrait examiner jusqu'à quel point le maintien de certaines restrictions à l'importation empêche la vente de produits canadiens dans une certaine région en entre en contradiction avec les fortes tendances de commerce bilatéral en vigueur dans la région, tout en portant préjudice aux objectifs pour lesquels le Canada dépense des centaines de millions de dollars dans le cadre d'un soi-disant programme d'aide au développement international.

En matière d'investissements, le courant des placements entre le Canada et les pays du littoral occidental du Pacifique s'est établi il y a plus de 70 ans bien que le grand essor date de la fin de la deuxième Guerre mondiale. Même si le volume de ces investissements ait été modeste par rapport à celui des placements entre les régions et les pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, il n'a pas été sans importance économique pour l'investisseur ou le bénéficiaire et il n'a pas échappé à l'effet du développement sur la politique.

L'historique de ces investissements démontre la confiance précoce qu'a témoignée le secteur privé canadien à l'égard des économies des pays de la région du Pacifique et l'engagement financier qu'il a contracté avec eux. Ces

investissements révèlent également jusqu'à quel point les investisseurs de ces pays se sont intéressés et ont contribué à l'expansion de l'économie canadienne et ils représentent la preuve des bénéfices mutuels que nous avons tirés de ce développement. D'après les renseignements qu'a pu obtenir l'auteur auprès du Bureau fédéral de la statistique, la valeur comptable des investissements directs du Canada dans les pays en question atteignait \$175,000,000 à la fin de 1965 et \$190,000,000 à la fin de 1966 dont \$154,000,000 avaient été placés en Australasie, surtout en Australie. En tête de cette répartition, nous trouvons surtout les secteurs de la fabrication et du commerce tandis que l'industrie minière et les fonderies jouent un rôle moins important et que l'industrie pétrolière et les entreprises financières ont un apport assez semblable.

Toutefois, depuis la comparaison de ces chiffres, l'activité canadienne dans la région du Pacifique n'a pas cessé d'accroître, compte tenu des nouvelles entreprises dont certaines représentaient plusieurs centaines de millions de dollars et entraînaient certaines de nos plus grandes industries minières comme la *Sherritt Gordon, Inco et la Placer Development* de même que des douzaines de sociétés canadiennes dans l'essor manufacturier et surtout minier que connaît l'Australie.

En ce qui concerne l'aide du Canada au développement international, il faut reconnaître que les missionnaires qui se sont montrés actifs dans la région à partir de la moitié du 19^e siècle étaient à l'origine d'une politique officielle tardive. Ils traduisaient l'engagement du secteur financier et, même s'ils représentaient avant tout la réponse des chrétiens aux besoins spirituels et matériels de peuples de diverses cultures, leur activité a néanmoins grandi, et au cours de la troisième décennie de notre siècle, un nombre sans cesse croissant d'organismes d'aide privés se sont joints à leurs efforts, et depuis la deuxième Guerre mondiale, le gouvernement canadien lui-même a intensifié son aide.

Sur le plan de la sécurité, les Canadiens ont bénéficié du fait que les rivalités politiques dans la région Pacifique jusqu'à l'explosion de la puissance japonaise en 1941, ont toujours joué à leur avantage et n'exigeaient de nous rien de plus qu'un intérêt sporadique. Même si les Canadiens n'étaient pas indifférents à ce qui se passait en Chine pas plus qu'aux politiques agressives du Japon ou aux rivalités impérialistes dans la région du Pacifique, ils ont pu éviter de grands sacrifices.

La Première Guerre mondiale provoqua une inquiétude momentanée en ce qui concerne les navires allemands, mais ce n'est qu'à l'après-guerre que le Canada est vraiment intervenu militairement dans la région en envoyant, malgré les critiques déchainées, un contingent de conscrits rétifs pour la plupart dans la région de Vladivostok. Cependant, le gouvernement était assez sensible à l'opinion publique sur cette question pour faire comprendre bien clairement aux chefs militaires qu'en aucun cas, il ne devrait y avoir de victimes canadiennes au cours des opérations militaires.

Avant la Deuxième Guerre mondiale, le Canada s'intéressait de plus en plus au développement de l'Asie mais le gouvernement canadien a refusé catégoriquement de prendre des initiatives à une époque où d'autres grandes puissances plus concernées se retranchaient sur leur position. L'engagement à Hong Kong a été bien sûr, fort discuté et il l'est toujours, mais il a maintenu la politique d'une intervention militaire canadienne réduite au strict

minimum dans la région, et la défaite du Japon est survenue avant que le Canada ne traduise dans les faits ce qui n'était pas une politique particulièrement positive en matière d'intervention militaire en 1945.

Depuis que des forces militaires canadiennes ont été engagées en Corée, en Nouvelle-Guinée et en Indochine, ces faits sont bien connus, et les attitudes publiques et officielles à l'égard de cette question n'a pas besoin d'être remis sur le tapis en ce moment. L'avenir, toutefois, présente des problèmes pour le Canada en matière de sécurité régionale. Que le Canada puisse maintenir sa position militaire relativement indépendante dans la région demeure en question, et j'en ai parlé assez longuement dans mon étude de la question; aussi je n'en reparlerai que si cette situation suscite de l'intérêt actuellement.

Le président: Je vous remercie, monsieur Kavic. Au fur et à mesure que j'écoute M. Kavic, l'envergure du défi auquel a à faire face ce Comité devient de plus en plus claire à mes yeux. Je pense qu'un de nos grands problèmes sera d'essayer de concentrer notre attention sur certains secteurs. Monsieur Kavic a évidemment le savoir d'une véritable encyclopédie, non seulement en ce qui concerne les pays mais également en ce qui a trait aux peuples et aux liens qui existent entre eux.

J'ai apprécié, monsieur Kavic, le fait que vous avez modifié les en-tête de votre article et mis en premier l'immigration et au dernier rang la sécurité. Je présume que vous l'avez fait s'en y penser. Je compte maintenant que les membres du Comité voudront bien animer la période des questions et je prie le sénateur Laird de bien vouloir commencer.

Le sénateur Laird: Monsieur Kavic, permettez-moi d'avouer humblement mon ignorance sur toute la question et de vous exprimer ma gratitude personnelle pour votre présence ici aujourd'hui. Je crains que cela ne soit le cas de nombre de Canadiens de l'Est, comme vous l'avez en fait signalé vous-même dans votre article.

Vous pouvez facilement imaginer que plusieurs d'entre nous sont surtout intéressés à la récente reconnaissance officielle de la Chine populaire et à ses répercussions à plus d'un point de vue. J'aimerais faire abstraction du point de vue politique et vous demander ce que vous prévoyez en ce qui concerne nos échanges avec la Chine nouvellement reconnue. Est-ce qu'ils vont s'accroître et si cela se produit—dans quel domaine.

M. Kavic: Si l'on considère les bénéfices obtenus par les autres pays qui ont reconnu officiellement la Chine, il n'y a pas lieu de se réjouir. Nous devons nous rappeler, pour ce qui est de la reconnaissance britannique en 1950, qu'elle a été immédiatement suivie de la Guerre de Corée. Le seul exemple sur lequel on peut élaborer des perspectives d'échanges commerciaux pour le Canada par suite de notre reconnaissance de la République populaire de Chine, serait l'accord diplomatique de la France en 1964. Cette reconnaissance de la France a été suivie d'une hausse modérée du commerce au cours des années subséquentes, même si la part française des importations accrues de la Chine a diminué en fait, ce qui laisse supposer que la Chine, du moins, jusqu'à présent, a judicieusement dressé une barrière entre la politique et le domaine économique.

Le sénateur Laird: Alors, vous ne prévoyez pas un effet particulièrement favorable sur nos relations commerciales avec la Chine?

M. Kavic: Non, à moins que les dirigeants de la Chine ne désirent particulièrement amener le Canada à prêter un appui plus vigoureux à leur demande de représentations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Concernant les relations commerciales, toutefois, il ne faut pas oublier que Pékin achetait du caoutchouc du Ceylan au début des années 50 à des prix supérieurs à ceux du marché. Il est difficile de dire pourquoi il agissait ainsi. Cette situation pourrait laisser croire que la Chine ne dédaignerait pas de faire du commerce un moyen d'action utile en d'autres domaines et que si elle prévoyait que ce moyen serait capable d'amener le Canada à une attitude plus positive dans son appui de sa position, elle ne manquerait pas de s'en prévaloir.

Le sénateur Laird: La Chine ne considérerait-elle pas les liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis?

M. Kavic: Oui, on l'a laissé entendre. J'ai remarqué dans le *Globe and Mail* de ce matin un rapport venant de Hong Kong, à l'effet que la Chine considère le Canada comme la porte arrière des États-Unis et qu'elle exercera des pressions en vue de désintégrer l'embargo contre le commerce de la Chine. Je suis porté à croire, toutefois, que cette idée d'utiliser les relations commerciales comme moyen d'action politique doit demeurer dans le domaine spéculatif. A la lumière de ce que la Chine a fait par le passé, il n'y a aucune raison d'un optimisme non fondé pour ce qui est d'un grand bienfait économique pour le Canada en raison de ces échanges diplomatiques avec la Chine.

Le Canada a manifesté depuis longtemps son intention de reconnaître la Chine; mais, au cours de cette période, l'Australie a vendu plus de blé à la Chine communiste que nous-mêmes. L'Australie a été beaucoup plus ferme dans son attitude vis-à-vis de la Chine que nous l'avons été, ce qui révèle que, jusqu'à présent, la Chine n'a pas tenté de faire du commerce du blé un moyen de hâter la décision du Canada ou de modifier son attitude. Si elle aura recours à ces tactiques par suite de son accord avec le Canada, cela reste à voir.

Le sénateur Laird: Avant de laisser la situation concernant la Chine, je tiens à signaler que j'ai beaucoup apprécié un renvoi à la page 7 de votre article où vous parlez de capitaux chinois qui seraient déposés au Canada en vue d'investissement. Franchement, j'en entendais parler pour la première fois. Je ne savais pas que des fonds chinois étaient acheminés au Canada. S'agit-il de sommes importantes?

M. Kavic: Ces fonds viennent en grande partie de Hong Kong et du sud-est de l'Asie et sont en majeure partie destinés à des investissements immobiliers en Colombie-Britannique.

Le sénateur Laird: Vous mentionnez un peu plus avant que le capital vient de Hong Kong, d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, puis vous parlez des fonds en provenance de la Chine. J'ai eu l'impression qu'il s'agissait de capitaux venant de la Chine continentale.

M. Kavic: Non, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Le capital chinois vient strictement de Hong Kong et du sud-est de l'Asie. Nous devons tenir compte, naturellement, de la trame familiale de la structure commerciale de la Chine qui a des ramifications dans le sud-est de l'Asie et prendre note que des particuliers immigreront et emporteront avec eux leurs économies. D'autres qui immigreront et abandonnent leurs possessions de Hong Kong et du sud-est de l'Asie emportent leur argent avec eux.

D'autres encore font des placements là où l'offre est bonne. Ces derniers mois, ces capitaux ont reflué à Hong Kong à cause des désordres qui ont eu lieu.

Le sénateur Laird: Les placements ne se font-ils pas dans le même esprit que les investissements américains au Canada, en ce qui concerne leur établissement?

M. Kavic: Le mouvement du capital chinois est strictement spéculatif et ne vise pas les investissements à long terme mais plutôt un rendement immédiat. L'obsession chinoise se porte sur les maisons de rapport, les gratte-ciel et, de plus en plus, les aménagements récréatifs. Elle n'indique aucun intérêt dans l'investissement à long terme du genre ordinairement associé à d'autres sources.

Le sénateur Laird: Vous insistez sur ce principe que nous ne pouvons plus tolérer ce déséquilibre des relations commerciales et que, d'une façon ou d'une autre, nous devons accroître nos importations, car nous ne voulons certainement pas réduire nos exportations.

M. Kavic: En provenance de certains pays, c'est exact.

Le sénateur Laird: En tant que député, nous devons être pratiques. A ce propos, quels produits pensez-vous que nous devrions importer en plus grande quantité au Canada?

M. Kavic: Dans le cas du sud-est de l'Asie, nous devons accroître nos importations des produits de l'industrie de main d'œuvre dont les textiles constituent la partie la plus importante.

Le sénateur Laird: Parlons d'abord des textiles. Pour être vraiment pratique, comment pouvons-nous permettre l'importation de plus grande quantités de textiles sans ruiner notre propre commerce du textile au Canada?

M. Kavic: Je pense qu'il s'agit là d'une question de rationalisation économique et je reconnais qu'elle est d'une grande portée et complexité.

Le sénateur Laird: L'embarras c'est qu'on nous parle de principes philosophiques tandis que nous devons user de sens pratique. Certains d'entre nous, par exemple, font partie du Comité national des finances, et nous sommes conscients qu'il faut prélever des fonds. Pouvez-vous suggérer d'autres produits, autre que ceux de l'industrie de main d'œuvre, qui nous permettraient d'accroître nos exportations?

M. Kavic: Les produits de l'industrie de main-d'œuvre sont les premiers produits en ce qui concerne l'économie du sud-est de l'Asie, mais je pense que le Japon sera peu à peu éliminé de la production des textiles, des chaussures et d'autres marchandises du genre. La Corée, Taiwan et le sud-est de l'Asie l'emporteront sans doute sur le Japon dans ces secteurs et, à vrai dire, le Japon commence à exporter les produits de ces industries dans d'autres pays afin de profiter du coût inférieur de la main-d'œuvre.

Le sénateur Laird: Cette situation va changer la modalité des échanges commerciaux avec le Japon quant à ces secteurs particuliers?

M. Kavic: Oui, je pense que la nature des échanges commerciaux avec le Japon tend nettement vers ce que nous appelons les produits de consommation durables; en d'autres mots: les appareils électriques, les automobiles et autres produits du genre, mais la proportion des biens de consommation non durables, notamment les chaussures, les textiles et autres produits de ce genre, qui représentaient traditionnellement la masse des exportations du Japon au Canada, baisse rapidement. Cette situation présente évidemment des avantages pour certains pays du sud-est de l'Asie, car elle suppose une redistribution des pays importateurs ce qui n'entraînera pas nécessairement

une sérieuse réduction de notre capacité nationale de production. J'admets qu'il y a à un certain degré un trop grand nombre de pays engagés dans ce domaine d'activité. Nos récents conflits avec le Mexique nous avertissement qu'il y a une limite à l'absorption de l'économie canadienne, et, si les pays doivent adopter à notre égard une attitude hostile, nous ne pouvons rien y faire et nous devons en subir les conséquences.

Le sénateur Laird: Merci, monsieur le président. J'ai parlé assez longtemps.

Le président: Merci, monsieur Laird.

Le sénateur Bélisle: Il me semble opportun d'informer le Comité que M. Kavic a obtenu son doctorat en Australie. Il a dû beaucoup voyager. Puisqu'il parle du domaine des mines, risquerait-il une opinion sur ce qu'il adviendra du marché canadien de l'uranium après la découverte en Australie d'un gisement beaucoup plus riche que ceux que nous avons au Canada; et, sachant que le marché mondial est saturé, serait-il prêt à exprimer un avis sur ce que nous réserve l'avenir?

M. Kavic: D'après mon enquête, j'ose croire que le meilleur moyen que possède le Canada sur le marché japonais de l'uranium est la politique délibérée du Japon de diversifier ses sources extérieures d'approvisionnements.

Le sénateur Bélisle: Croyez-vous que nous pourrions trouver d'autres marchés?

M. Kavic: Le Japon cherche partout. L'Afrique du Sud pourrait bien être le concurrent le plus redoutable du Canada à l'heure actuelle, même si l'Australie, qui semble inoffensive, pourrait bien arriver bonne première.

Le président: Je n'ai pas l'intention de rejeter la réponse du témoin, sénateur Bélisle, mais, selon ma propre expérience, la diversification japonaise à l'égard des minéraux en Australie est des plus poussées.

Le sénateur Bélisle: Merci.

Le sénateur Carter: J'aimerais revenir à la question qu'a soulevée le sénateur Laird au sujet de la balance des échanges commerciaux qui penche nettement en faveur du Canada. M. Kavic a laissé entendre dans son article que le problème n'allait pas pour s'éliminer lui-même, qu'il persistera et que, peu importe le temps que nous mettons à venir aux prises avec la question, nous devons un jour l'envisager. J'aimerais qu'il nous explique ce passage. Le sénateur Laird a signalé qu'en abordant cette question, nous ruinerons l'industrie du textile au Canada. Si nous étendons le principe aux autres biens, comme les appareils électriques et les produits du caoutchouc en provenance du Japon, ces industries disparaîtront au Canada. M. Kavic pourrait-il élaborer sur ce point? Devons-nous procéder de cette façon ou laisser disparaître ces industries canadiennes?

M. Kavic: Non, à mon avis, de fortes pressions se feront sentir bientôt dans ce sens, et il faut nous rendre compte du caractère délicat du commerce. On parle beaucoup actuellement de commerce multilatéral. Nous entendons de plus en plus parler également d'échanges bilatéraux. Les Japonais nous rappellent constamment que leur compte d'exploitation commerciale n'est pas en équilibre avec le nôtre. Il ne fait pas de doute que les Chinois vont eux aussi commencer à nous rappeler que les relations commerciales que nous entretenons avec eux sont en sérieux déséquilibre. Le déséquilibre commercial entre l'Australie et le Canada est de l'ordre de 100 millions de dollars par année. De notre côté, nous nous préoccupons beaucoup du déséquilibre qui existe entre le Canada et les États-Unis et nous envisageons d'un très bon œil les

suggestions des sénateurs en ce qui a trait la nécessité de négocier de nouveau l'accord sur l'automobile et autres ententes de ce genre.

Il faut donc reconnaître que le commerce multilatéral a du bon aussi longtemps que les affaires vont bien, ce qui a été particulièrement le cas, à mon avis, au cours des années 50 et 60. Il est difficile de dire si cette tendance se maintiendra dans les années 70 et 80.

Il serait nécessaire de considérer le fait que des problèmes importants vont surgir dont les conséquences risquent d'être désastreuses. Il existe, par exemple, entre les États-Unis et le Canada un déséquilibre commercial, et les Américains s'accommodent de moins en moins bien de cette situation. Si les Américains commencent à exercer des pressions sur les Japonais, on peut s'attendre que les Japonais, même s'ils font un genre de compromis avec les Américains, commencent à faire pression sur les pays qui sont en déséquilibre vis-à-vis d'eux, ce qui signifie que ces pays devront probablement évoluer de nouveau leur propre déséquilibre vis-à-vis des États-Unis.

Si l'Australie et le Canada commencent à dépendre beaucoup du marché japonais pour leurs matières premières, les Japonais se trouveront bien placés pour dire que ce sont eux et non les Américains qui devraient jouir davantage des fruits de leurs marchés d'importation en ce qui concerne la fabrication.

En dernier ressort, si un seul des pays parmi les nations industrialisées de la région du Pacifique, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada ou les États-Unis, commence à faire preuve de sévérité à l'égard d'un pays qui est en déséquilibre commercial, cette situation aura des conséquences catastrophiques.

Le sénateur Carter: Je ne vous comprends pas très bien. Comment nous occuperons-nous de ce problème au Canada? Acceptons-nous l'inévitable, à savoir que ces entreprises devront disparaître, et commençons-nous à les éliminer progressivement de façon que les travailleurs déplacés puissent trouver un emploi ailleurs? Ou bien continuons-nous dans la même voie dans l'espoir que d'une façon ou d'une autre on arrivera à les garder en activité et à leur accorder une partie du marché national ainsi que des subventions. J'aimerais obtenir votre avis sur quelques-unes des conséquences possibles.

M. Kavic: Je ne pense pas que les ressources canadiennes soient telles que nous puissions envisager d'accorder des subventions importantes à long terme pour tous les secteurs particuliers qui se trouvent en danger. Je pense qu'il est nécessaire d'en arriver à une politique à long terme en ce qui concerne l'intérêt national du point de vue économique et de commencer à prendre des mesures en vue d'accroître ou de réduire jusqu'à un certain point les secteurs de l'économie qu'on considère comme les moins nécessaires.

Le président: Vous me permettez d'aider le témoin à répondre à votre question, sénateur Carter; je pense qu'il s'agit d'une question très difficile parce qu'elle exige peut-être une opinion politique de la part du témoin. Selon moi, au cours de cette réunion, le témoin nous a fourni les faits concrets de la situation et il a indiqué qu'à son avis, il existe véritablement un écart, mais que cet écart diminue au lieu de grandir.

Le sénateur Carter: D'accord, mais nous devons essayer de mettre au point une certaine recommandation dans ce domaine. J'aimerais obtenir de l'aide à ce sujet. Pour en rester à cette question, supposons que nous disions que nos textiles et autres marchandises soient épuisés et viennent à disparaître et que nous soyons obligés de les

acheter à l'étranger vous dites que nous devons payer pour ces marchandises. C'est faire preuve d'un peu d'hypocrisie que d'aider les pays asiatiques et de refuser ensuite d'acheter leurs produits. Prenez le cas des textiles, le Japon et Taiwan en ont à vendre ainsi que tous les pays en voie de développement. Quelle devrait être notre politique vis-à-vis chacun d'entre eux? Devrions-nous céder aux pressions du Japon ou maintenir notre attitude et continuer à faire des affaires avec Taiwan.

M. Kavic: Nous devons probablement poursuivre notre activité en partie au moyen d'échanges multilatéraux; en d'autres mots les pays industrialisés se sensibilisent davantage aux problèmes des pays en voie de développement pour essayer de rationaliser sur une base multilatérale la commercialisation des exportations vitales de ces pays. Il est donc possible par exemple, d'accorder aux pays en voie de développement un accès privilégié pour leurs exportations au marché des économies en voie de développement, mais il s'agit nécessairement d'un problème multilatéral que le Canada ne peut évidemment pas résoudre sur une base bilatérale. Par conséquent, si nous prenons une initiative unilatérale, nous allons être submergés. Cela ne fait aucun doute. Notre économie n'est pas suffisamment prospère pour faire face à plus d'une petite partie du flot éventuel de marchandises qui pourraient provenir des pays en voie de développement. Par conséquent, si l'on sacrifie, disons complètement, l'industrie de la chaussure et du textile et si l'on arrange la situation qui, à court terme, pourrait être assez sérieuse sur le plan national, ce sera un verre d'eau jeté à la mer.

Il est impossible pour le Canada de résoudre ce problème ou d'envisager de la résoudre selon ses propres normes. Je ne pense pas qu'il devrait essayer de le faire. Puisque le Canada possède un commerce international important, il est beaucoup plus sensibilisé à ce problème que les États-Unis. A mon avis, les Canadiens sont beaucoup plus sensibles que les Américains, et beaucoup plus conscients que bon nombre de peuples du monde de la nécessité de donner et de prendre dans l'économie internationale. Pour retirer un avantage, il nous faut donner énormément. Nous sommes des exportateurs et importateurs importants et par conséquent nous pouvons nous rendre compte des problèmes quelques-uns des pays en voie de développement plus que les Américains le peuvent. Pour cette raison, nous devrions exploiter cette prise de conscience en étudiant ces mesures sur une base multilatérale.

Le sénateur Carter: Dans votre rapport, vous insistez sur la négligence du secteur privé au Canada, en particulier des fabricants, en ce qui concerne l'exploitation du potentiel dans la région du Pacifique. Comme vous l'avez souligné, nous avons établi une société du développement de l'exportation, nous avons des commissaires commerciaux, nous avons le Livre blanc qui a été publié récemment et qui souligne ce problème. Que devrions-nous faire de plus dans ce domaine?

M. Kavic: Le gouvernement s'est très bien acquitté de sa tâche: traditionnellement il a manifesté son intérêt; depuis la Deuxième Guerre mondiale il a développé ses services commerciaux; le ministère de l'Industrie et du Commerce est un organisme très bien administré. Toutefois, dernièrement il est clair que le commissaire commercial moyen n'a pas les possibilités de promotion ni les connaissances voulues pour traiter des problèmes de com-

mercialisation de ces diverses usines de l'industrie canadienne.

Un voyage en Sud-Est Asiatique est une expérience remarquable si l'on constate la nationalité des hommes d'affaires qu'on rencontre là-bas. Il faut vraiment chercher beaucoup pour trouver des hommes d'affaires canadiens, mais vous vous rendez compte que les Australiens inondent de leurs produits toute l'Asie du sud-est. Les sociétés australiennes consacrent d'énormes sommes d'argent pour former du point de vue de la langue leurs agents qu'ils enverront sur place et ramèneront ensuite au bureau central. Leur approche est extrêmement énergique. C'est peut-être nécessaire qu'elle le soit car c'est un fait que l'Australie est beaucoup plus engagée en Asie que le Canada. Il y a eu quelques problèmes en ce qui concerne l'Europe et le Moyen Orient. Il s'agit certainement de la part de l'Australie d'une orientation régionale positive, ce qui ne serait pas autant le cas du Canada qui compte plusieurs frontières régionales.

Toutefois, à mon avis, si les hommes d'affaires canadiens voulaient prendre en exemple une partie de l'activité des Australiens dans ce domaine, ce serait très profitable car bon nombre d'hommes d'affaires asiatiques sont extrêmement sensibles. Ils préfèrent de beaucoup traiter directement avec le vendeur que de passer par un intermédiaire comme un représentant commercial du gouvernement.

C'est vrai pour n'importe quelle économie nationale et c'est certainement le cas en Asie où l'on considère que la plupart des hommes d'affaires canadiens ne sont pas intéressés. Si vous n'êtes pas intéressé, si vous n'y allez que de temps en temps, qui s'intéressera à vous? Il faut exploiter ces régions, et la seule façon d'y arriver est de montrer que vous désirez former des gens et dépenser l'argent nécessaire pour concurrencer toute autre personne entreprenante.

Le sénateur Carter: Est-ce que l'argent consacré à la formation provient des fonds du gouvernement?

M. Kavic: Non, il s'agit de l'argent des sociétés intéressées.

Le sénateur Carter: C'est là tout le problème. Ma question n'était peut-être pas très claire. Est-ce qu'en dépit de ce que le gouvernement a fait vous avez dit qu'il a très bien réussi ou n'a obtenu aucun résultat. Les résultats ont été très médiocres. Comment peut-on y remédier?

M. Kavic: Le gouvernement canadien pourrait évidemment offrir de meilleurs stimulants par l'entremise de concessions fiscales ou d'autres mesures du genre.

Le sénateur Carter: Pour promouvoir la formation?

M. Kavic: Pour encourager l'industrie privée canadienne à aller de l'avant et à vendre.

Le sénateur Carter: Je vous remercie.

Le sénateur Nichol: Monsieur Kavic, j'ai deux questions à poser. Comme vous allez pouvoir en juger, je viens de la Colombie-Britannique.

Je crois que le sénateur Laird a mis le doigt sur le dilemme fondamental dont nous traitons ici. Si je comprends bien, 37 p. 100 des automobiles vendues cette année à Vancouver sont de marque japonaise. Ce pourcentage s'accroît très rapidement. Nous avons généralisé en disant que toutes les industries de fabrication se trouvent dans l'Est du Canada et toutes celles qui concurrencent les produits japonais se trouvent dans l'Est du Canada. Par contre tous les produits d'exportation sont fabriqués dans l'Ouest du Canada. Par conséquent, le consommateur de l'Ouest supporte les frais des industries canadiennes de l'Est.

A mesure que le gouvernement et le peuple canadien se tournent vers l'Orient et que le commerce se développe, je pense que le régime fédéral subira des pressions considérables au point de vue économique.

Tout d'abord, mon analyse de la situation est-elle juste?

M. Kavic: Oui, je le pense. Il ne fait pas de doute que l'Ouest du Canada a un surplus commercial extrêmement élevé si l'on considère son compte d'exploitation dans la région du Pacifique, mais le centre du Canada qui a actuellement un compte défavorable continuera de l'avoir sans aucun doute parce que le marché en ce que les industries de fabrication en sud-est asiatique est très concurrentiel. Au Japon, il est extrêmement restrictif, et en Australie, il ne sera limité finalement que par l'importance du marché.

Le sénateur Nichol: J'en arrive à ma deuxième question. En ce qui concerne l'approche dynamique pour la vente des produits canadiens en Orient ou dans la région du Pacifique, j'ai l'impression que les matières premières, comme la pulpe, le papier, le bois de construction et les produits miniers ont été vendus de façon très dynamique par les fabricants canadiens depuis longtemps. Vous avez parlé de la vente de bois de construction en Australie. La perspective est très ouverte. C'est une industrie d'exportation. Les moulins de la Colombie-Britannique—je pense que je fais pas erreur—pourraient répondre aux besoins annuels du marché canadien même s'ils arrêtaient de fonctionner pendant trois semaines, ce qui place la situation dans sa juste perspective. Les moulins coupent un million de pieds de planche de bois de chauffage par jour. Il faut que ce bois aille quelque part, et c'est là qu'il va.

Il me semble, et je voudrais vous demander si vous pensez que j'ai raison, que l'une des raisons pour lesquelles les sociétés de fabrication de l'Est du Canada ont manqué à un tel point d'audace pour la vente de leurs produits sur ces nouveaux marchés est qu'elles bénéficiaient déjà d'un marché aux tarifs protégés, ce qui les encourage, grâce à la création du prix de revient artificiel, à rester au sein de leurs propres territoires et à ne pas se tracasser ni se poser des problèmes pour la conquête de ces nouveaux marchés. Aussi longtemps que les tarifs douaniers les protégeront et leur assureront, dans une certaine mesure, un certain bénéfice annuel ainsi qu'un certain volume annuel de ventes à l'abri de la concurrence des produits étrangers, ces sociétés n'éprouveront absolument pas le besoin d'aller concurrencer elles-mêmes les autres produits sur les marchés étrangers.

J'aimerais vous demander votre opinion à ce sujet. En fait, je pose ici deux questions différentes, mais connexes sur la politique des tarifs douaniers. Pensez-vous que la politique des tarifs douaniers du Canada qui, de tradition, protège la région centrale de l'Ontario et les industries du centre du Canada, croyez-vous donc que cette politique a quelque rapport avec le fait que les sociétés de fabrication manquent à un tel point d'audace pour concurrencer le marché de l'Ouest du Canada et encore plus les marchés étrangers.

M. Kavic: Je pense que cela est absolument certain. Les seuls exemples valables de fabricants canadiens qui ont fait des affaires dans la région du Pacifique depuis 1939, concernant la vente de bicyclettes et d'instruments oratoires, marchandises qui ont été commercialisées avec beaucoup de succès depuis les années 50.

Le sénateur Nichol: Il s'agissait de la société Massey-Ferguson?

M. Kavic: Oui, Massey-Ferguson et *Cockshaft Plough Company*. Je n'ai pas réussi à trouver le nom exact de la société qui fabriquait les bicyclettes et qui a bien réussi.

Le sénateur Nichol: Je croyais que les bicyclettes japonaises étaient les moins dispendieuses et les meilleures au monde. C'est du moins ce qu'on m'a laissé croire à Vancouver dans mon enfance.

M. Kavic: Cela n'était pas le cas apparemment vers les années 50 dans les régions en Australie.

Le sénateur Nichol: Je n'ai pas été élevé vers les années 50.

M. Kavic: Je pense que cela constitue un exemple et une preuve des avantages qu'ont pu retirer les fabricants de l'Est du Canada grâce à une exploitation précoce d'un marché très éloigné à une époque où les moyens de communications étaient bien plus rudimentaires qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. Il semble, toutefois, qu'avec le temps, même si de toute évidence, la vente d'instruments aratoires a continué à être très importante dans cette région grâce à la création d'installations de production locale, il semble donc que les autres fabricants canadiens, à mesure que s'est diversifié le secteur de la fabrication, soient devenus extrêmement traditionnels et qu'ils se soient montrés satisfaits de leurs possibilités d'accroissement car cela répondait à leurs espérances minimales. Je crois que l'ensemble des fabricants canadiens, ont mal agi en se réfugiant derrière des barrières douanières très élevées et en utilisant la population de la région centrale du Canada et leurs propres moyens d'action politique pour s'assurer un marché protégé très confortable.

Le sénateur Nichol: Ils y sont parvenus essentiellement en contrôlant cette institution que nous représentons; je ne veux pas parler du sénat, mais du gouvernement du Canada.

M. Kavic: Je suis d'accord avec vous. Les gens de l'Ouest ont été constamment exposés à la concurrence internationale; ils doivent acheter leurs produits sur un marché de l'Est extrêmement bien protégé, et vendre sur un marché international extrêmement concurrentiel. Ces gens devaient exporter ou mourir; mais ils se sont bien débrouillés pour survivre.

Le président: Monsieur Kavic, j'aimerais ajouter quelques commentaires aux questions posées par le sénateur Nichol. Vous trouverez la première peut-être quelque peu simpliste, mais je désire contester l'opinion selon laquelle l'Ouest du Canada est le seul fabricant de matières premières du Canada. Je pense que les producteurs de pulpe du Québec et du Nouveau Brunswick auraient un mot à dire à ce sujet.

Le sénateur Nichol: Ils vendent leurs produits en Orient?

Le président: Monsieur Kavic, je désire vous poser une seconde question qui a trait à la question du sénateur Nichol; que pensez-vous de la véritable exception à cette règle, à savoir le succès en Australie de la société Ford du Canada?

M. Kavic: La société Ford du Canada a été établie en Australie en 1925; puis en Malaisie en 1926 et en Nouvelle-Zélande en 1936. La société Ford s'était bien installée là-bas, et la General Motors, évidemment, avait pris un peu de retard; mais depuis ce temps-là, elle a dépassé la société Ford.

Le président: Je voulais parler de la société Ford du Canada *per se* en Australie.

M. Kavic: La société Ford du Canada a établi une succursale en Australie, et il en est résulté que cette

succursale constituait un office de commercialisation extrêmement important pour les automobiles canadiennes, et la suprématie des automobiles canadiennes dans le commerce avec la région du Pacifique avant la Seconde Guerre mondiale tenait essentiellement à l'existence des succursales Ford en Australie en Nouvelle-Zélande et à Singapour.

Le sénateur Laird: Monsieur le président, cette méthode a été suivie avec beaucoup d'efficacité par les détenteurs canadiens d'une licence exclusive de vente du poulet frit à la *Colonel Sanders*.

Le sénateur Nichol: Monsieur le président, puis-je revenir un instant à une remarque que vous avez faite il y a quelques minutes au sujet des exportations et importations de matières premières canadiennes vers les pays de la région du Pacifique, je ne voulais absolument pas critiquer votre partie préférée du pays.

Le sénateur Sullivan: Il s'est évité bien des difficultés en faisant cette remarque.

Monsieur le président, j'aimerais connaître l'opinion de M. Kavic sur la question suivante: vous savez que la Japon ne possède pas d'ambassade à Pékin. Pourquoi?

M. Kavic: Je pense qu'il s'agit d'une séquelle de la Seconde Guerre mondiale et du fait que pendant que la Chine continentale passait d'un gouvernement à un autre, le Japon subissait l'occupation militaire des Américains; de plus après la fin de la guerre de Corée, les Japonais ont été extrêmement influencés par les attitudes américaines pour des raisons à la fois commerciales et stratégiques. Par la suite, le Japon s'est également implanté à Taiwan d'une façon extrêmement importante au point de vue économique et en dépit des circonstances, le Japon a également été en mesure de se créer un marché d'exportation d'environ \$200,000,000 en Chine continentale; bien entendu, ce chiffre est inférieur à celui que les Japonais pensent pouvoir atteindre en d'autres circonstances. Toutefois, si les choses en restent ainsi, c'est parce que le Japon a tout de même réussi à se créer un marché important en Chine et qu'il s'est implanté économiquement de façon très significative à Formose, mais le Japon continue à être extrêmement influencé par l'attitude américaine du fait qu'il vend aux États-Unis chaque année pour 4 milliards de dollars de marchandises et qu'il bénéficie d'un commerce de surplus très considérable. Il est clair qu'en raison de l'attitude américaine à l'égard du commerce avec la Chine communiste, les Japonais devront se montrer extrêmement prudents pour ne pas mettre en danger leur position, déjà assez difficile sur le marché national américain, en essayant de sauter sur la poule aux œufs d'or un peu trop rapidement.

Le président: Sénateur Sullivan, pourriez-vous nous indiquer les chiffres concernant le déséquilibre commercial entre les États-Unis et le Japon? Vous avez parlé de \$4,000,000 dans un sens. Quel est l'autre chiffre?

M. Kavic: L'année dernière, il était de \$3,500,000,000.

Le sénateur Carter: Avant de laisser ce sujet et pour en revenir à la société Ford du Canada, je voudrais poser une brève question supplémentaire. Est-ce que la société Ford établie en Australie peut bénéficier de manière indirecte de l'accord canado-américain sur l'automobile?

M. Kavic: Non. En fait, la société Ford de la Nouvelle-Zélande est actuellement approvisionnée d'une manière très importante par la société Ford d'Australie. Dans le cadre du commerce de la Nouvelle-Zélande, cette société multinationale procède actuellement à une réorganisation de ses méthodes d'approvisionnement. Au lieu que les

usines canadiennes approvisionnent, mettons, le marché de la Nouvelle-Zélande, les sociétés installées en Australie s'en chargeront. Cette situation pourrait se passer également ailleurs, en Asie, par exemple, car l'Australie, pour un bon nombre de raisons, est bien plus en mesure d'approvisionner l'Extrême-Orient.

Le sénateur Pearson: Monsieur le président, je voudrais parler maintenant de l'immigration. En raison du développement extraordinaire que connaît actuellement la Colombie-Britannique grâce aux investissements japonais dans toutes sortes de domaines, notamment les entreprises minières et forestières, ils ont utilisé une quantité considérable de matières premières. Parallèlement, il se produit actuellement une explosion démographique extraordinaire au Japon et dans toutes les régions de l'Asie orientale. Pouvons-nous conserver toujours la même attitude bien confortable qui consiste à refuser aux Asiatiques le droit de s'installer au Canada ou dans la région de Pacifique; en raison du commerce, ils vont vouloir procéder un peu plus rapidement et obtenir plus qu'ils n'en ont actuellement. Pensez-vous que nous puissions fournir à la demande sans pour autant permettre aux Japonais ou Chinois de venir s'installer dans notre pays?

M. Kavic: Je pense que l'opinion de Chandraselhar selon laquelle les territoires «vides» ont des obligations vis-à-vis des territoires surpeuplés n'a absolument plus raison d'être à l'heure actuelle. Cela pourrait être utile peut-être pour un démagogue, et on continuerait certainement à s'en servir à cet effet; mais je pense qu'en ce qui concerne le public et le gouvernement, ce qu'on appelle soupape de sécurité n'existe plus à l'heure actuelle dans le cas de surplus de population; si l'on essayait d'absorber l'augmentation annuelle de la population du Japon, nous serions bien vite saturés nous-mêmes.

Le sénateur Pearson: Supposons qu'ils détiennent des intérêts considérables dans la société Sherritt-Gordon; ils ont également des intérêts dans la société Noranda.

M. Kavic: C'est exact.

Le sénateur Pearson: Supposons qu'ils n'obtiennent pas suffisamment de matériaux de ces deux mines, pas autant qu'ils en désirent, et qu'ils demandent la permission d'envoyer leurs propres techniciens pour venir en aide. Par la suite, ils voudront avoir peut-être davantage de représentants nationaux dans notre pays et augmenter également leur population active. Ne pensez-vous pas qu'ils vont s'introduire progressivement de cette façon afin de satisfaire les besoins de leur terre natale?

M. Kavic: Je pense qu'il est fort possible qu'un investisseur japonais demande qu'on engage des membres de son personnel pour une période de temps assez brève s'il y avait certaines difficultés techniques locales. Cette situation s'est déjà présentée avec la société Skookumchuk et certaines entreprises minières ont également compris l'engagement d'une certaine proportion de personnel japonais. Je pense que les Japonais réagiraient très mal si l'on suggérait qu'ils sont sur le point d'adopter une position supérieure agressive; de toute évidence, leur activité actuelle montre clairement qu'ils préfèrent rester dans une position quelque peu inférieure, de façon à ne pas provoquer de réaction adverse; néanmoins, on peut tout de même envisager que, de temps en temps, certaines personnes importantes soient appelées à venir au Canada pour des raisons très précises; cette situation ne plaît peut-être pas toujours aux syndicats locaux et peut éventuellement créer des difficultés aux directeurs du person-

nel des entreprises locales, mais cela fait partie du développement des entreprises modernes qui se produit de plus en plus sur une base internationale, et le fait que le cas du Japon ne soit pas aussi international explique peut-être sa susceptibilité à ce sujet.

Le sénateur Nichol: Je suis tout à fait d'accord avec M. Kavic. Mon expérience personnelle en Colombie-Britannique m'a appris qu'un très grand nombre de techniciens, de financiers et de mineurs japonais, qui sont venus ici au cours des dix dernières années, se sont montrés extrêmement prudents et polis dans leurs rapports avec les représentants de l'industrie canadienne de façon à ne jamais donner l'impression qu'ils se plaçaient dans une position d'agressivité vis-à-vis de la Colombie-Britannique. Il n'en a absolument jamais été question. En fait, ces gens-là sont extraordinaires. Ce sont des citoyens de première classe, et j'espère bien que nous nous montrerons aussi aimables envers eux.

M. Kavic: Oui, et en ce qui concerne les pressions exercées dans le domaine de l'immigration, les Japonais ont toujours été extrêmement susceptibles, car ils craignaient que leurs immigrants ne soient pas acceptés et nuisent ainsi à l'image de leur terre natale. C'est le cas aujourd'hui; les immigrants japonais doivent subir des tests de sélection extrêmement sévères avant d'être autorisés à s'en aller à l'étranger, et je ne pense pas que la situation puisse changer.

Le sénateur Sullivan: Cet exemple vous intéressera peut-être, monsieur Kavic. Je fais partie du Conseil d'Administration des laboratoires Connaught. Le Japon voulait que les propriétaires des laboratoires Connaught installent un laboratoire à Tokyo et dévoilent les brevets et les secrets relatifs à certains médicaments. Les Japonais étaient prêts à tout faire à condition de leur dévoiler tous les secrets. Ils pourraient ainsi contrôler toute l'industrie au Japon. MM. Ferguson et Grant ont refusé. Cette situation indique, semble-t-il, qu'ils veulent tout garder pour eux et ne pensez pas le contraire.

M. Kavic: Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne leurs industries nationales. Cette réalité se traduit dans leur politique d'investissements et leurs relations commerciales. Le Japon veut garder ses pouvoirs, mais dans les relations internationales, les Japonais sont assez intelligents pour tenir compte des diverses susceptibilités et agir avec beaucoup de prudence.

Le sénateur White: Monsieur le président, M. Kavic voudrait-il nous parler des négociations d'armistice qui sont en cours depuis plus de 15 ans maintenant en Corée.

Quel sera, selon vous, le résultat final? Pensez-vous qu'une unification puisse se faire là-bas?

M. Kavic: En Corée? Non.

Le sénateur White: Pensez-vous que cela continuera toujours?

M. Kavic: En fait, il semble que ni la Russie ni la Chine ne puissent contrôler la situation en Corée. Je crois que les Nord-Coréens garderont la même attitude indigène tandis que la Corée du Sud se développe très rapidement sur le plan économique et se rapproche de plus en plus des pays occidentaux comme le Canada et le Japon. Les problèmes historiques et politiques sont encore accentués par les barrières politiques et sociales, et je ne crois pas que l'on puisse parler d'une unification dans un avenir rapproché. Il y aura plutôt une séparation de facto un peu comme entre l'Inde et le Pakistan. Nous pouvons difficilement faire un parallèle entre cette division de territoire et celle du Viet-nam ou de l'Allemagne, bien que les Allemands de l'Ouest préfèrent bien vivre

plutôt que de s'occuper d'une nouvelle unification. Je crois qu'il en est de même pour les Allemands de l'Est; ils préfèrent garder leurs avantages actuelles plutôt que de se heurter à de graves problèmes d'adaptation dans une Allemagne agrandie après l'unification.

La situation coréenne est un peu semblable à celle du Viet-nam: trop de sang a coulé. D'autre part, en Allemagne, les avantages acquis et les modes de vie différents accentuent un peu la division actuelle qui prend en fait un aspect permanent qui répond assez bien aux intérêts d'autres puissances.

Je ne pense que la Chine ou la Russie favorisent une nouvelle unification dans laquelle la Corée du Sud jouerait de la puissance économique et des avantages techniques et le reste qui seraient étroitement liées au Japon et aux États-Unis. Cette situation serait plutôt contraire, tout ou moins dans l'avenir immédiat, aux intérêts des Chinois et des Russes dans la péninsule.

Le sénateur Pearson: Ne la considèrent-ils pas comme un état-tampon, un peu comme la Tchécoslovaquie?

M. Kavic: Oui, la Corée du nord est en effet un état-tampon, en partie semblable au Viet-Nam et à l'Allemagne. Plus la situation se prolonge, plus il sera difficile de la modifier, et plus les partis intéressés hésiteront à agir.

La Corée du Sud n'a pas beaucoup à gagner au sein d'une nouvelle unification. La Corée du Nord y aurait intérêt sur le plan économique, mais certainement pas la Corée du Sud, tout au moins, je le crois. De même, en ce qui concerne les avantages politiques et stratégiques, aucune des autres parties en cause ne semble s'y intéresser.

Le sénateur Carter: Dans quelque temps, Hong-Kong dans quelques années, quand cela aura-t-il lieu?

M. Kavic: En 1997.

Le sénateur Carter: Hong Kong va revenir à la Chine.

M. Kavic: Ce ne sont que les nouveaux territoires.

Le sénateur Carter: Ce n'est pas l'île elle-même?

Le sénateur Hastings: Il ne s'agit que de la région de Kowloon.

M. Kavic: Évidemment, l'île serait beaucoup moins viable sans les nouveaux territoires.

Le sénateur Carter: La séparation pourrait se faire n'importe quand. Quelles en seraient les conséquences à votre avis?

M. Kavic: Il s'agit de savoir ce qui va se produire en 1997. Évidemment on a continuellement reproché à Pékin son instabilité. Toutefois, les Chinois sont plus intéressés, et ils l'ont montré, par les avantages économiques de Hong-Kong, qui est leur moyen commercial principal avec le monde extérieur. La vente d'eau et d'installations agricoles à Hong Kong leur rapport énormément d'argent, ce qui couvre largement le volume de leurs achats de blé. Dans un sens, ils se sont montrés capables de distinguer l'intérêt pratique et les attirances idéologiques. Même au cours de la prétendue révolution culturelle, nous avons, naturellement, senti quelques répercussions sur Hong Kong, mais le gouvernement chinois n'a pas insisté et les autorités britanniques ont pu calmer l'agitation, non pas comme à Macao, ce qui porte à croire que même au cours de ce soulèvement particulièrement important, les autorités de Pékin ont continué à donner la priorité au maintien d'un Hong-Kong fondamentalement indépendant, tout au moins indépendant de son contrôle. Il est possible qu'en 1997 ils acceptent de garder le statu quo, mais tout dépendra surtout, je suppose, de la situation à ce moment-là.

M. Carter: A l'avenir, le Japon sera beaucoup plus responsable de la sécurité dans cette région.

M. Kavic: Disons qu'il portera beaucoup plus d'intérêt.

Le sénateur Carter: Ne pensez-vous pas qu'ils vont consacrer des sommes importantes à la défense? Ne vont-ils pas renflouer leur budget de défense?

M. Kavic: Dernièrement, les Japonais ont adopté un budget de défense d'environ 5 milliards de dollars, qui leur donnera une force navale de plus de 200 navires, une force terrestre de 1,000 chars et une force aérienne de 1,000 avions. Il est clair que les forces défensives japonaises sont de plus en plus efficaces et de mieux en mieux équipées, mais il est assez évident que les genres d'avions et de navires restreindront la défense purement locale et ne constituent aucunement des corps expéditionnaires. Je ne vois pas comment le Japon pourrait se déplacer unilatéralement au-delà de ces frontières. Tout au plus, le Japon s'intéresserait-il très vivement à la Corée du Sud.

Le sénateur Carter: Comme le Japon consacre de plus en plus d'argent à la défense, il aura comme nous de moins en moins de ressources pour son expansion. Son économie est-elle assez forte actuellement pour que cette situation n'ait pas trop de répercussions sur son expansion?

M. Kavic: A l'heure actuelle, le Japon dépense moins de 1 p. 100 de son produit national brut dans le domaine de la défense et, comme l'économie japonaise a tendance à s'étendre très rapidement, on peut croire aisément que le plan quinquennal de défense n'a qu'une faible importance et n'imposera aucune pression sur l'économie japonaise.

Le sénateur Carter: Le Japon s'efforce également d'aider financièrement les régions et les pays en voie de développement, et sa position stratégique lui permet de le faire. Puisqu'il doit étendre son économie et qu'il se trouve dans cette position stratégique, pensez-vous qu'il soit possible pour d'autres pays comme le Canada d'entrer en concurrence avec lui?

M. Kavic: Naturellement, le Japon lie étroitement commerce et assistance. Leur aide constitue une forme de commerce. C'est pourquoi les politiques japonaises d'aide

commerciale agacent quelque peu les autres gouvernements, car les Japonais considèrent les questions les plus idéalistes comme des investissements à long terme et entendent se servir des résultats de leur aide pour renforcer leur économie; en d'autres mots, ils aident l'industrie minière et passent des contrats à long termes, et ces mesures sont étroitement liées à l'industrie japonaise. Nul doute qu'il est possible que la politique d'aide commerciale japonaise équivaut à une politique de coprosperité.

Le sénateur Carter: C'est exactement là que je voulais en venir.

M. Kavic: C'est ce qui se passe.

Le président: Sénateur Carter, je ne veux pas vous couper la parole...

Le sénateur Carter: Je me demande si l'on ne pourrait pas demander à M. Kavic de revenir, car nous n'avons qu'effleurer le sujet.

Le président: Sénateur Carter, à titre de conclusion, j'allais dire que le témoignage de M. Kavic aussi, bien son exposé que ses réponses à nos questions, a été très intéressant. Je pense qu'il serait très utile pour le Comité que M. Kavic revienne, et il pourrait peut-être, malgré son horaire chargé, revenir un peu plus tard. En vous remerciant, je tiens à insister sur le fait que nous vous sommes tous reconnaissants d'être venus cet après-midi. Nous avons pris un excellent départ. Comme vient de le faire remarquer le sénateur Carter, il est impossible d'aborder tous les points de vue. C'est pourquoi, nous ne faisons qu'effleurer le sujet. Je vous remercie, monsieur Kavic, et je vous invite à revenir.

Je voudrais annoncer aux membres du Comité que mercredi prochain, le 4 novembre le Ministre de l'Industrie et du Commerce, l'hon. Jean Luc Pepin, sera notre témoin. La réunion commencera à 2 heures et se terminera à 3h.15. Ce sera une réunion des plus spéciales et j'aimerais que tout le monde soit présent. L'hon. Robert William Bonner, député, ancien Procureur général et Ministre du transport commercial de la Colombie-Britannique et actuellement vice-président de la société McMillan Blødel, viendra le mardi 10 novembre à 4 heures de l'après-midi. Je vous remercie d'être venus aujourd'hui.

La séance est levée.

90° 105° 120° 135° 150° 165° 180° 165° 150°



SÉNAT
RES
COMI
Présidents Ly

TO SIKKA 1584 MI
TO SEATTLE 1707 MI
TO SAN FRANCISCO 4530 MI
TO SEATTLE 4274 MI
TO LOS ANGELES 4829 MI
TO SIKKA 1584 MI
TO SEATTLE 1707 MI
TO SAN FRANCISCO 4530 MI
TO SEATTLE 4274 MI
TO LOS ANGELES 4829 MI



6:00 P.M. 7:00 P.M. 8:00 P.M. 9:00 P.M. 10:00 P.M. 11:00 P.M. 12:00 P.M. 1:00 A.M. 2:00 A.M.

90° 105° 120° 135° 150° 165° 180° 165° 150°



PRINTED BY ARMY MAP SERVICE, CORPS OF ENGINEERS, 4 57 140565
1125 EDITION 1-AMS SHEET 2

M
resp

M
L
sacr
pas

M
budj
leur
une
de
japo
mieu
d'av
local
nair
dépl
au j
Coré

Le
en j
moir
écon
situa
expa

M
de l
de l
à s'é
le pl
tanc
japo

Le
der
velo
faire
dans
sible
conc

M.
merc
comr

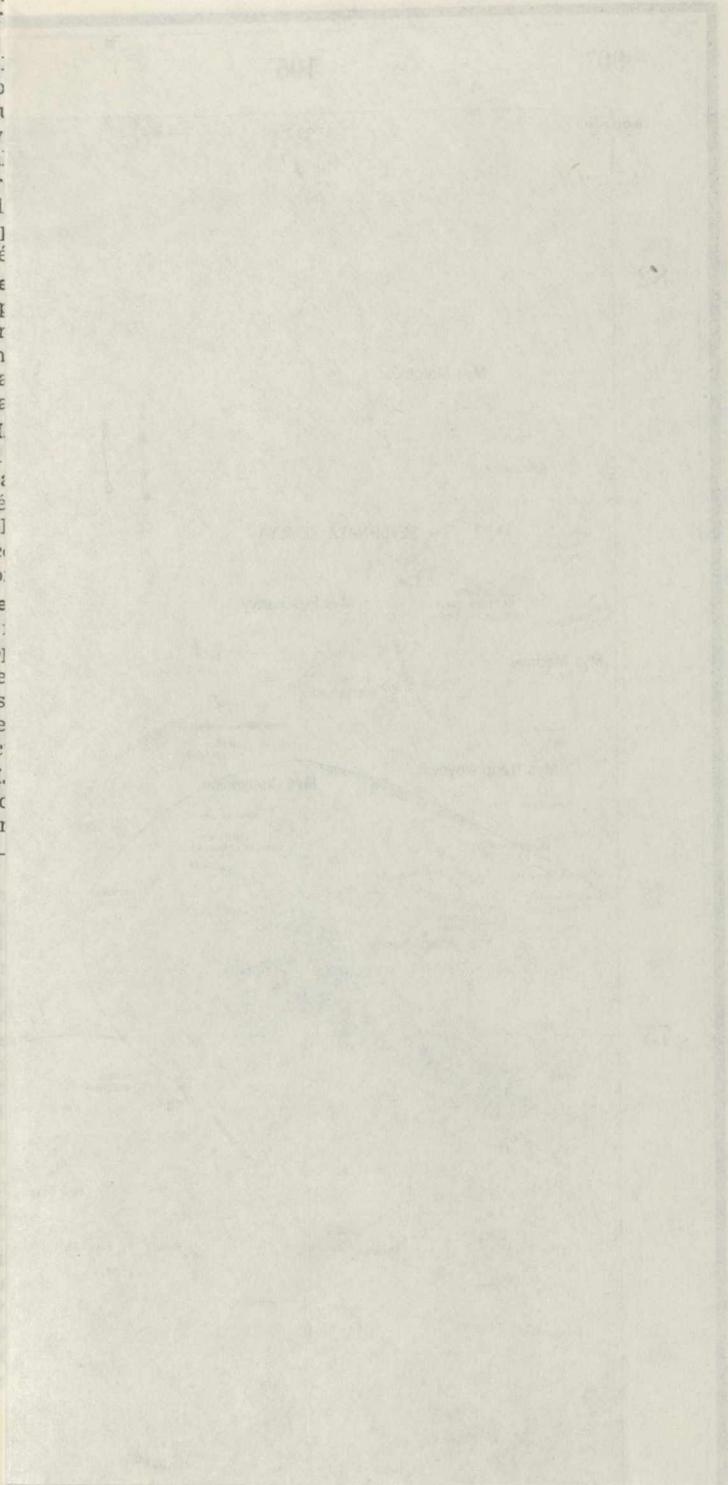
le gouverne-
ment les plus
de l'Etat et
pour réin-
ter l'indus-
triel et ces
sont les. Mais
une commu-
nauté.
je ne voulais

je ne pas vous

je ne pourrait
rien n'avoir

non,
non
très
site
agré
vous
sans
est.
et le
de
de

je ne
je ne





TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 2

SÉANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 1970

Concernant

La région du Pacifique



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

les honorables sénateurs:

Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Cartér	McLean
Choquette	Nichol
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	O'Leary
Croll	Pearson
Eudes	Quart
Fergusson	Rattenbury
Gouin	Robichaud
Haig	Sparrow
Hastings	Sullivan
Laird	White
Lang	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

Ordres de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par
l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 28 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par
l'honorable sénateur Langlois,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue mercredi prochain, le 4 novembre 1970, en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

Procès-verbal

Le mercredi 4 novembre 1970

(3)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi.

Présents: Les sénateurs: Aird (*président*), Béllisle, Cameron, Carter, Eudes, Fergusson, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Macnaughton, McElman, Pearson, Sparrow et Yuzuk. (15)

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité poursuit son étude de la région du Pacifique.

Les témoins dont les noms suivent sont entendus:

Ministère de l'Industrie et du Commerce:

M. Jean-Luc Pepin, C.P., député, ministre;

M. F. R. Petrie, directeur, division du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique;

M. T. M. Burns, sous-ministre adjoint, services extérieurs.

M. V. J. Macklin, directeur général, économique.

Société pour l'expansion des exportations:

M. F. M. Carlton, directeur des prêts, région de l'Asie.

Le témoin dont le nom suit n'a pas été entendu.

Ministère de l'Industrie et du Commerce:

M. W. J. O'Connor, chef suppléant, Bureau de programme des céréales.

A 4 heures dix, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 10 novembre 1970, à 4 heures de l'après-midi.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Denis Bouffard
pour E. W. Innes

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mercredi 4 novembre 1970.

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à deux heures de l'après-midi sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Messieurs les sénateurs, je souhaite la bienvenue au sénateur McNamara à la séance de cet après-midi. Au moment où nous entrons le ministre a fait remarquer qu'il se réjouissait de la présence du sénateur McNamara parmi nous. Je suis sûr que sa présence nous honorerait.

La séance de cet après-midi est la deuxième portant sur l'étude des relations du Canada avec les pays du Pacifique. La semaine dernière, on nous a fait un exposé global de la situation et nous allons maintenant examiner de façon détaillée nos relations économiques avec ces États.

Il est donc extrêmement heureux que l'honorable Jean-Luc Pepin ait été en mesure de se joindre à nous aujourd'hui pour échanger des vues au sujet de cet aspect capital de notre étude. Je sais que les liens économiques du Canada avec les pays du Pacifique représentent une préoccupation croissante pour le ministère que dirige M. Pepin et je sais également qu'il leur accorde une attention marquée. Au printemps dernier, il a effectué une tournée dans six pays de cette région, soit le Japon, la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et il s'est entretenu à cette occasion avec les chefs politiques et les fonctionnaires supérieurs de chacun de ces pays. Depuis lors, le Livre blanc du gouvernement sur la politique étrangère n'a laissé subsister aucun doute quant à la priorité grandissante qu'accordera le Canada aux États du Pacifique, notamment dans le domaine du commerce, des investissements et de l'aide au développement. Le Comité porte beaucoup d'intérêt à chacun de ces domaines.

Je pourrais également souligner que chaque membre du Comité a reçu un exemplaire du dernier numéro de la revue «Commerce extérieur», publiée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui traite principalement des pays d'Extrême-Orient.

MM. T. M. Burns, sous-ministre des Services extérieurs, et F. R. Pétrie, directeur de la Direction des affaires du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique du ministère accompagnent aujourd'hui M. Pepin, mais il y a peut-être quelques autres personnes que le ministre aimerait présenter.

Monsieur le ministre, j'ai le grand plaisir de vous accueillir au nom du Comité. Si je ne m'abuse, vous désirez prononcer une allocution préliminaire à la suite de laquelle, pour nous conformer à la ligne de conduite établie, nous vous poserons des questions. J'ai demandé au sénateur Cameron s'il voulait bien ouvrir la période des questions. Je sais que cette séance doit prendre fin dans une heure

et quinze minutes pour répondre à vos désirs. Nous allons faire de notre mieux afin de répartir efficacement les questions.

L'hon. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce: Monsieur le président, comme le disait un jour une jeune dame, je suis à votre entière disposition. Je resterai aussi longtemps que ma présence vous semblera justifiée.

Le président: Je vous remercie.

L'hon. M. Pepin: La qualité de l'auditoire m'impressionne. Beaucoup d'entre vous sont versés dans différents domaines des affaires internationales, quelques-uns dans les affaires culturelles, d'autres dans les investissements, certains dans le commerce du blé et d'autres enfin dans l'industrie minière. Le sachant, je suis venu bien entouré. Outre M. Burns, qui est à mes côtés, et M. Pétrie qui a aussi été présenté, il y a M. Macklin, directeur général de l'Économique et M. F. M. Carlton, directeur de la Direction des prêts pour l'Asie de la Société d'expansion des exportations.

Le président a mentionné que vous avez déjà reçu une documentation assez abondante et il se réfère au Livre blanc sur la politique étrangère qui représente, certes, un document de base pour votre étude. Il a aussi parlé de la publication: «Commerce extérieur», publiée par le ministère que je dirige, mais il existe d'autres numéros dont il a parlé qui pourraient vous être utiles. Il a fait allusion à un article du numéro de novembre intitulé: «L'Ouest nouveau» invite les exportateurs canadiens, mais à mon avis, vous devriez aussi consulter le numéro du 12 septembre 1970 de la revue «Foreign Trade» qui contient un article intitulé «Canada Expands Trade with Southeast Asia», qui porte sur un autre secteur de la région du Pacifique. Je peux également me reporter au numéro du 31 janvier 1970 de «Foreign Trade» qui traite des perspectives commerciales qui naissent grâce aux organismes de financement international.

Si vous permettez cette audace, j'aimerais que vous vous reportiez aux discours prononcés par le premier ministre, par M. Sharp et par moi-même au cours d'une tournée dans le Pacifique. Le président a bien voulu signaler l'un de ceux que j'ai prononcés à Vancouver le 5 mai 1969. André Siegfried disait qu'il ne fallait pas hésiter à se citer soi-même: «C'est ce que nous faisons tous la plupart du temps, de toute façon ajoutait-il.»

Je citerai également des extraits d'un autre discours prononcé le 23 octobre 1970. Il traite du commerce entre le Canada et l'Amérique latine. Dans les premières pages, je brosse un tableau général et récent du commerce au Canada et vous pourriez vous y reporter pour une étude générale. Vendredi prochain, je parlerai à l'Université de Windsor du «Commerce entre le Canada et les pays en développement.» J'essaierai de dire ce que fait le Canada à l'heure actuelle pour accroître son commerce avec ces pays. De

nombreux pays du Pacifique sont en développement, comme vous le savez.

Vous pourrez vous procurer des exemplaires gratuits en vous adressant à mon cabinet.

Messieurs les sénateurs, vous êtes pleinement conscients de l'importance de la région du Pacifique pour le commerce du Canada. Il représente pour nous le troisième marché, après les États-Unis et l'Europe occidentale, y compris le Royaume-Uni. En 1969, le commerce bilatéral avec la région du Pacifique . . . je suppose que le terme «Région du Pacifique» a déjà été défini, Monsieur le président . . .

Le président: Oui, elle a déjà été définie.

L'hon. M. Pepin: Je vous remercie. En 1969, le commerce bilatéral avec la région du Pacifique a atteint 2 milliards de dollars; les exportations du Canada s'élevaient à 1.1 milliards, soit 8 p. 100 du total de nos exportations de 1968, lesquelles se sont établies à 14.1 milliards de dollars.

Le Canada s'attribue 4 p. 100 du marché du littoral du Pacifique, qui représente globalement 32 milliards de dollars. Ce chiffre peut paraître faible au premier abord, mais les experts qui m'accompagnent pourront le présenter sous un jour réaliste.

En 1969, nos exportations vers la région du Pacifique ont atteint, comme nous l'avons dit, la somme de 1.1 milliard, tandis qu'en 1965 elles n'étaient que de 671 millions. Le montant a donc presque doublé en moins de quatre ans. Il est indiscutable qu'il s'agit d'un marché en pleine croissance.

À la lecture des chiffres des sept premiers mois de 1970, on verra que l'accroissement des exportations vers la région du Pacifique a été de 23 p. 100, soit une augmentation très encourageante.

Si vous le permettez, je ferai quelques observations sur la nature de cette région. En premier lieu, comme je viens de vous le dire, la région du Pacifique est, du point de vue commercial, dans une période de croissance rapide.

Ensuite, le littoral du Pacifique n'est pas une région homogène puisqu'elle comprend des pays très «développés» comme le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et d'autres pays dits «en développement». Toutefois, vous le savez comme moi, la distinction entre pays «développés» et pays «en développement» constitue une classification discutable.

Prenons par exemple le Japon: c'est un pays hautement industrialisé et pourtant, il bénéficie de quelques avantages propres aux pays en développement si l'on considère le coût de la main-d'œuvre.

Quelques personnes admettent que le Canada lui-même ne peut être classé comme un pays complètement développé, c'est-à-dire un pays où tous les secteurs de l'économie, soit les secteurs primaire, secondaire et de la fabrication, sont en équilibre relatif. Elles ajoutent généralement, et avec raison, que dans certaines parties du Canada, on estime que les «disparités régionales» sont le fait de pays «en développement» plutôt que de pays «développés». Ce sont des observations que je fais en passant.

Dans le discours que j'ai prononcé à Vancouver, j'ai attiré l'attention sur quelques caractéristiques de la région du Pacifique que je devrais peut-être répéter. Ma première observation portait sur le fait que:

L'industrialisation s'accroît partout. L'économie de la Nouvelle-Zélande dépend moins de l'agriculture. Singapour cherche à devenir plus qu'un entrepôt et offre à l'industrie des stimulants avantageux. La Malaysia a pris des dispositions semblables. Il faudrait à l'Australie une plus grande population et une industrialisation plus poussée, pour réduire sa dépendance de l'agriculture et des produits primaires.

Ma deuxième observation portait sur le développement des infrastructures:

On est en train d'améliorer l'aménagement des ports de mer et des aéroports; on accroît la production d'énergie hydro-électrique, et l'on songe à l'achat de réacteurs atomiques . . . en Australie particulièrement.

On améliore les aménagements touristiques. Ceux d'entre vous qui sont allés à Singapour récemment savent qu'on y construit de 30 à 40 hôtels . . .

Le sénateur Cameron: Il s'agit de 28 hôtels.

L'hon. M. Pepin: J'exagérerais. Les ministres de l'Industrie et du Commerce exagèrent toujours un peu!

Dans ma troisième observation, qui est toujours valable, j'ajoutais:

Il existe de nombreux investissements locaux et, dans la plupart des cas, les capitaux abondent. Pendant mon séjour en Malaysia, par exemple, le président de la Banque de la Malaysia m'a assuré que les besoins d'argent n'étaient pas les plus pressants (c'était une déclaration peu courante que j'entendais pour la première fois) et qu'on était surtout en quête de spécialistes dans les domaines de la technique et de l'administration. On a maintes fois fait allusion au fait qu'il devrait y avoir plus d'entreprises conjointes avec le Canada.

Nous y reviendrons plus tard.

J'ai fait une autre observation sur l'élévation des niveaux de vie, dans laquelle je disais:

La demande de biens de consommation s'accroît. Bien que nous ne soyons pas toujours d'accord avec la politique économique des gouvernements, il faut reconnaître leur compétence croissante en matière de planification économique. J'ai été très impressionné par la «salle des opérations», à Kuala Lumpur, centre de planification économique de la Malaysia.

Le littoral du Pacifique est donc, en grande partie, une région en expansion, mais elle présente des caractéristiques particulières. Voilà ce que je voulais dire sur la région du Pacifique.

Le reste de mes observations portera sur les façons d'améliorer notre position commerciale avec les pays du littoral du Pacifique. Je mentionnerai trois méthodes qui ne s'excluent pas l'une et l'autre; elles peuvent être employées conjointement.

La première méthode est celle à laquelle le président a fait allusion, et que j'appellerai la «méthode des secteurs de concentration». C'est la méthode indiquée comme étant la nôtre dans la Revue des Affaires étrangères, et c'est aussi, vous ne l'ignorez pas, la méthode de l'Agence canadienne de développement international. L'A.C.D.I. a reconnu un certain nombre de secteurs de concentra-

tion et elle y investit la plus grande part du temps et de l'argent dont elle dispose.

Dans la Revue, on semble dire que le Canada se concentrera sur les régions de l'Amérique latine et du littoral du Pacifique. C'est une thèse qui me fait sourire pour deux raisons. D'abord, l'Amérique latine et le littoral du Pacifique constituent de très vastes régions. On pourrait tout aussi bien dire au chasseur de se concentrer sur l'ours. Ces régions sur très étendues. Il serait donc singulier de dire: «Concentrons-nous sur l'Amérique latine et sur la région du Pacifique».

En second lieu, je souris parce que je me demande si le Canada peut se permettre de concentrer son attention sur un aspect particulier lorsqu'il s'agit de développer le commerce. Il me semble, selon le principe fondamental du commerce canadien, qu'il faut porter notre attention sur le monde. Comment ne pas tenir compte de l'Europe de l'Ouest? de l'Europe de l'Est? de l'Union soviétique? des États-Unis? Si l'on doit tenir compte de tout (et je pense que nous pourrions ou devrions le faire), il est alors difficile de faire porter nos efforts sur un secteur particulier. C'est tout comme si on prétendait se concentrer sur tout. En fait, c'est ce que nous faisons. Mais j'ai pensé que l'idée de concentration en était une qu'il fallait, sans contredit, prendre «avec un grain de sel», du moins lorsqu'il s'agit de commerce.

Quant à la deuxième méthode de stimuler le commerce, laquelle me semble d'ailleurs plus profitable, c'est la «concentration sur les produits». Bien entendu, sénateur McNamara, le Canada vendrait à tout acheteur éventuel tous les produits qui peuvent se trouver ici et pour lesquels l'offre est supérieure à la demande. Tant mieux si le Japon veut plus de blé, d'orge ou de charbon. Mais en même temps, il serait sage, à mon avis, de consacrer une grande part de notre attention à développer de même qu'à appuyer financièrement ce que j'ai désigné, dans un discours prononcé lors d'une tournée en Amérique latine, comme étant des «secteurs de pointe». Je vais faire lecture de ce que je disais alors.

Quels pourraient être les secteurs de pointe?

Dans les mesures prises pour résoudre ses problèmes intérieurs, l'industrie canadienne a dû, au cours des années, conquérir sans cesse de vastes espaces, surmonter les nombreuses difficultés que posait l'extraction des ressources naturelles, subir les rigueurs du froid et de la chaleur ou d'autres conditions climatiques semblables, franchir des «obstacles» topographiques et même culturels.

En conséquence, le Canada a tout naturellement développé une compétence particulière dans un certain nombre de *secteurs de pointe* techniquement avancés. Ces domaines comprennent: les transports, les télécommunications, les mines, les pêches et forêts, l'éducation.

Parmi les réalisations remarquables, on note: le réseau transcanadien de retransmission à microondes, le système de communications dans l'Arctique, les stations terriennes de télécommunications par satellites, l'équipement électronique miniaturisé et les systèmes de commutateurs électroniques de téléphones; . . . l'équipement aéronautique spécialisé, les levés aérophotogrammétriques, les simulateurs de vols, l'utilisation d'avions-citernes pour combattre les incendies de forêts dont le repérage s'effectue au moyen de détecteurs de bord à infrarouge; les projets de construction et d'aménagement d'aéroports comme ceux de Sainte-Scholastique et de

Toronto pour la réalisation desquels les ingénieurs canadiens doivent faire de nombreuses études et analyses; le matériel ferroviaire, routier et de métro; les barrages hydro-électriques, les stations et les grilles, l'équipement pour le transport de l'électricité à haute tension; les techniques et le matériel d'exploitation minière et forestière; les réacteurs nucléaires; le matériel didactique.

Afin de résoudre les problèmes avec lesquels ils sont aux prises, les Canadiens ont largement participé à la création de techniques nouvelles.

La théorie est très simple: il se peut que nous puissions partager certains des résultats obtenus de nos expériences et il est possible que nos amis d'Amérique latine et du littoral du Pacifique puissent se servir de l'équipement que nous avons inventé.

Il ne s'agit pas de l'invention de la roue, comme le dirait M. Kierans; mais nous avons parfois tendance à négliger l'évidence.

C'est là que l'expression «concentration sur les produits» prend son véritable sens. Je le répète, vous connaissez les autres possibilités d'exportation, mais lorsqu'il est question de développer et de financer ce domaine, il faut accorder une attention particulière à ces questions, parce que c'est sans doute là, *en principe*, où l'on peut apporter le plus puisque cela s'appuie sur des réalisations dans notre propre pays. C'est là aussi que se trouvent les meilleures occasions de créer de l'emploi.

Certes, lorsqu'il s'agit d'équipement et de produits, les services sont aussi compris, notamment les services d'experts-conseils; les entreprises spécialisées dans la mise au point des techniques, du matériel et des aménagements en cause interviennent.

Voilà, très simplement, la théorie de la concentration sur les produits. Si l'on examine la politique actuelle du gouvernement canadien en matière de commerce extérieur, on pourra se rendre compte de l'attention accrue qui est accordée à cette formule.

Permettez-moi de vous donner deux ou trois exemples. Comme vous le savez, le Programme d'aide à la réadaptation générale a été instauré lors de l'entente sur le commerce automobile conclue avec les États-Unis dans le cadre des négociations Kennedy. Vous savez comment le programme fonctionne. Il permet au gouvernement de payer 50 p. 100 des frais relatifs aux services d'experts-conseils pour garantir 90 p. 100 d'un prêt bancaire. Si la banque refuse de consentir le prêt et que le Bureau d'aide à la réadaptation générale accepte les plans, le gouvernement accordera même le prêt à l'industrie lorsque celle-ci peut accroître sa capacité d'exportation. C'est une façon de favoriser la concentration sur certains types de produits canadiens dont un autre pays a besoin.

Voici deux autres exemples. L'un d'eux n'est pas encore connu, mais il le sera bientôt. J'espère que vous me comprendrez.

Il est difficile, pour de nombreuses sociétés de technogénie de payer les frais d'études de rentabilité à l'égard de projets à l'étranger. Le président d'un service d'experts-conseils peut soumissionner une fois, payer les frais d'une étude de mise en valeur une deuxième fois, et même une troisième fois à l'égard de certains projets. Cependant, si les trois premières offres de l'année ne sont pas acceptées, il se peut qu'il cède au découragement lorsque se présentera une quatrième occasion.

Selon moi, il est généralement admis, à l'heure actuelle, que les sociétés d'ingénieurs-conseils ouvrent souvent la voie aux commerçants dans le monde d'aujourd'hui. Si une firme d'ingénieurs de Montréal, de Toronto ou de Vancouver obtient un contrat en Malaysia ou à Singapour, il y a de grandes chances pour qu'on y utilise du matériel canadien. J'ai dit de «grandes» chances, car ce n'est pas «automatique», bien entendu.

Aussi, le Ministère que je dirige songe-t-il à créer (et ce n'est pas original puisque les Anglais le font à l'exemple des Américains), à établir un système de partage des risques avec les sociétés canadiennes d'experts-conseils qui font des études de rentabilité en vue de soumissionner à l'égard de divers projets. À mon avis, cette formule constituera une initiative importante et je souhaite pouvoir en annoncer d'ici peu la réalisation.

Je ne sais si vous l'avez remarqué, mais il s'est produit une autre innovation. Le 8 octobre, l'A.C.D.I. a fait paraître un communiqué à ce propos. Cet organisme a établi un programme visant à aider les Canadiens désireux d'investir à l'étranger. Comme vous le savez l'investissement est un autre moyen d'intensifier les relations commerciales avec un pays. Si une société canadienne s'établit à l'étranger, il est probable qu'elle utilisera du matériel canadien ou que la fabrication du produit se fera en commun, de sorte que certains éléments seront peut-être d'origine canadienne et que d'autres proviendront du pays en question.

En ce qui concerne les pays en développement seulement, l'A.C.D.I. a maintenant le droit de fournir une aide de \$2,500 pour les projets de «mise en route». Elle participe aussi au coût des études de rentabilité à raison de 50 p. 100.

J'ai simplement voulu mentionner que le Gouvernement établit à l'heure actuelle de nouvelles méthodes d'aide au commerce et aux investissements.

Voilà les deux premières façons d'aborder la question que j'ai appelées: «méthode des secteurs de concentration» et «méthode de concentration sur les produits».

En troisième lieu, j'ajouterai qu'on améliore les techniques connues. Laissez-moi vous en dresser la liste, car il se peut que vous vouliez en connaître davantage à ce propos.

D'abord, revenons à la question des pays du Pacifique; il n'y a pas de doute que les Canadiens en général manifestent beaucoup d'intérêt envers ces pays, ce qui, par voie de conséquence, accroît l'intérêt envers cette région. Je sais que beaucoup d'entre vous y sont allés; c'est également le cas du premier ministre, d'un certain nombre de ministres et de moi-même. On peut disserter sur l'utilité des ministres, mais une chose est certaine, c'est que lorsqu'ils voyagent, ils attirent l'attention: interviews, articles de journaux sur le Canada, et ainsi de suite, et les voyages de l'actuel premier ministre du Canada défrayent vraiment la manchette, quel que soit l'endroit où il se rend.

Non seulement les hommes politiques du Canada font des voyages dans les pays du Pacifique, mais nous avons également reçu ces derniers mois la visite de représentants politiques de ces pays, notamment de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Nous essayons maintenant de dépasser ce stade. Vous savez sans doute qu'il existe une institution qu'on appelle: «conférence ministérielle». Le Canada tient de telles conférences avec un certain nombre de pays dans le monde, en particulier avec les États-Unis et le Japon, et nous sommes en train d'adopter la même façon de

procéder avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces conférences ministérielles présentent de nombreux avantages, dont celui de créer une atmosphère de «ça s'impose». Si l'on sait qu'il y a une conférence ministérielle le 5 décembre au Japon ou en Australie, on accélère tout à coup le cours d'un certain nombre de choses qui auparavant progressaient lentement.

Le président: Cela impose une date limite.

L'hon. M. Pepin: Il s'agit plutôt d'un objectif.

M. le sénateur Grossart: Un stimulant pour le Gouvernement.

L'hon. M. Pepin: Oui, cela s'applique à tous les niveaux de gouvernement et même au monde des affaires.

J'en reviens à mon premier point, les Canadiens et les hommes politiques des pays du Pacifique manifestent plus d'intérêt. J'ai été le premier ministre qui se soit rendu en Nouvelle-Zélande, depuis C. D. Howe en 1956, si je me souviens bien. Il est difficile de prétendre qu'on a témoigné de l'intérêt au niveau politique envers les pays du Pacifique quand on constate pareil état de chose.

En second lieu, nous améliorons les techniques connues de stimulation commerciale et, pour illustrer les efforts déployés en ce sens, j'ajouterais que nos délégués commerciaux dans ces pays sont très actifs (il y en a sept au Japon, huit en Australie, nous avons ouvert un bureau en Indonésie, la Corée du Sud aimerait en avoir un, et nous allons en créer deux à Pékin). Ils ont étendu le champ de leurs activités: ils y recherchent maintenant des possibilités d'investissement, aussi bien que des débouchés. Leur service est dynamique et on en reconnaît partout le mérite. Il ne se passe guère de semaine sans que je reçoive des lettres d'hommes d'affaire ou d'hommes politiques qui rendent hommage au Ministère pour la valeur de ses délégués commerciaux.

En outre, nous agissons souvent d'une autre manière: lorsqu'il s'agit d'un débouché à l'exportation de nature spécialisée (il faut toujours avoir à l'esprit que les délégués commerciaux ne peuvent être compétents en tous les domaines), nous envoyons de plus en plus souvent des spécialistes de notre administration centrale. L'idée n'est pas nouvelle, mais nous y avons recours de plus en plus.

Nos expositions et nos missions n'en restent pas moins très utiles. Il est évident qu'Osaka a été un très grand succès, si l'on considère l'intérêt que porte le Japon au Canada par suite de notre participation.

Au Ministère, nous employons également d'autres méthodes. Il existe de nouvelles techniques, comme le consortium qui réunit un certain nombre de personnes ayant intérêt à réaliser en commun des projets à l'étranger. L'un de ces projets s'appelle: Programme d'exportation d'installations d'aéroports. Le Canada s'est acquis une bonne réputation dans la construction des aéroports, et nous réunissons les membres des diverses disciplines concernées pour accroître l'efficacité au moment de soumissionner.

La politique commerciale du Ministère est également très dynamique et je suis assuré que vous nous questionnez, mes fonctionnaires et moi-même, à ce sujet.

(1) Nous n'avons pas accordé la reconnaissance diplomatique à la Chine, comme vous le savez, pour des raisons commerciales, mais il n'y a rien de mal à accroître nos relations commerciales avec ce pays en marge de cette décision.

Vous savez tous que nous avons entrepris des démarches pour établir une mission à Pékin. Deux délégués commerciaux y seront affectés. Vous pouvez nous interroger sur les avantages commerciaux qui en découleront probablement. Je suis tout à fait sûr que le sénateur McNamara fera connaître son point de vue.

Il est généralement admis qu'à la suite de la reconnaissance diplomatique d'un pays, le pays qui a fait les premiers pas profite d'un certain avantage sur le plan du commerce avec ce pays, qui se chiffre à environ 10 p. 100. À ce niveau, le taux se stabilise. En sera-t-il de même pour ce qui concerne le Canada? J'espère bien que non. Nos délégués commerciaux et nos hommes d'affaires prendront certainement toutes les mesures utiles pour améliorer ce rendement. Nous avons déjà eu des relations avec la Chine continentale par l'intermédiaire de Hong Kong et de la foire de Canton, mais le fait d'avoir des représentants à Pékin facilitera nos relations avec les sept sociétés commerciales.

La Commission canadienne du blé jouissait auparavant à Pékin d'une sorte de «statut spécial». Maintenant tous les autres commerçants canadiens devraient profiter des mêmes avantages.

(2) Nous nous efforçons de convaincre les Japonais d'accélérer la libéralisation de leurs échanges commerciaux, et nos négociations, — quelques-uns de mes fonctionnaires sont présentement au Japon —, portent en ce moment sur la question des textiles. J'ai bien l'impression que vous m'interrogeriez à ce sujet.

(3) En ce qui a trait à la politique commerciale, nous tentons également de réviser nos accords commerciaux avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun nous y obligera d'une façon ou d'une autre. Nous essaierons de favoriser surtout l'entrée des produits canadiens dans les deux pays en cause.

(4) Quant au commerce avec les pays en développement, vous aurez une vue d'ensemble quand vous lirez le discours que j'ai prononcé vendredi à Windsor. Comme vous devez le savoir, le Régime de préférence généralisée est l'innovation la plus récente à ce titre. Peut-être voudrez-vous analyser les avantages de ce programme pour les pays en développement de la région du Pacifique et pour l'ensemble du Canada.

Comme je l'ai déjà mentionné, le Canada participe aussi à des organisations d'aide internationale. Le Canada est un membre fondateur de la Banque asiatique de développement. Nous étudions en outre la possibilité de devenir un «membre étranger» au sein de la Commission économique pour l'Asie et de l'Extrême-Orient. Nous y sommes admis en ce moment à titre d'«observateur».

Le Ministère s'occupe activement de promotion touristique. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a des bureaux de tourisme à Sydney et Tokyo. Nous avons fait un effort particulier pour emmener des agents de voyage japonais à notre pavillon à Osaka. Le Japon est le cinquième exportateur de touristes au Canada. Les modifications récentes apportées aux règlements du Japon sur les voyages et le change permettent à ses ressortissants de venir au Canada pour des raisons autres que le commerce.

Je me permets de vous rappeler que le Gouvernement encourage l'exportation en versant des fonds à la Société pour l'expansion des exportations. Il y a environ un an, le Gouvernement a accru sa contribution à la SEE; d'ici peu, on présentera à la Chambre un autre projet de loi qui accentuera cette politique. Les exportateurs

canadiens dans la région du Pacifique profiteront certainement d'une telle occasion.

La presse financière vous a appris que la SEE prend de plus en plus de mesures pour stimuler le commerce d'exportation au Canada.

En dernier lieu, le commerce avec la région du Pacifique suscite un intérêt croissant dans le secteur privé de l'économie canadienne. Le *Canadian Committee for Pacific Basin Economic Co-operation*, établi au Canada par la Chambre de commerce et l'Association des manufacturiers canadiens travaille énormément. Comme vous le savez sans doute, le Comité canadien sera l'hôte de la prochaine rencontre qui aura lieu en Colombie-Britannique.

Je m'arrête ici monsieur le président. Peut-être pensez-vous que j'ai trop parlé, mais je voulais donner une idée précise de la situation pour ce qui concerne le commerce avec les pays du littoral du Pacifique.

L'étude de cette question entreprise par votre Comité témoigne encore de l'intérêt grandissant dont j'ai parlé. Mon ministère portera beaucoup d'attention à vos travaux et il vous apportera sa collaboration.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre, et merci surtout pour vos derniers commentaires. Le Comité et toutes les personnes présentes se sont rendus compte, j'en suis sûr, que vous avez longuement préparé votre exposé. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir donné des renseignements précieux et aussi d'être venu en compagnie de vos collaborateurs.

Comme je l'ai annoncé plus tôt, le sénateur Cameron posera la première question. Lorsqu'il aura terminé, je donnerai la parole aux autres membres du comité.

Sénateur Cameron?

Le sénateur Cameron: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, pour ce qui concerne le fait de citer vos propres discours, je dirais que vous avez d'illustres imitateurs. Je me rappelle le cas d'un ancien doyen de la faculté de droit de l'Université McGill qui cita, devant le Conseil privé d'Angleterre, une référence qui le concernait. Le premier président dit: «J'ose croire qu'il s'agit d'un avocat de grand renom. On mentionne le nom de Corbett,» et ce dernier de rétorquer: «Oui, très éminent.» C'est donc là un bon précédent.

L'hon. M. Pepin: Voulez-vous déposer vos propres discours?

Le sénateur Cameron: En second lieu, je voudrais vous féliciter pour la présentation de la revue «Commerce extérieur.» Elle est très attrayante et s'éloigne du genre habituel des publications du Gouvernement, en ce sens qu'un bon nombre d'articles sont présentés dans un esprit de concision. Trop d'articles du genre s'étendent tellement qu'on a l'impression que l'auteur est rémunéré au mot.

En dernier lieu, je voudrais féliciter les fonctionnaires en service à l'étranger. Au cours des quatre dernières années, j'ai eu le plaisir d'en rencontrer plusieurs dans différentes parties du monde, tout particulièrement dans le bassin du Pacifique. Ils font un travail remarquable. Je n'ai qu'une seule question: Y a-t-il assez de personnel pour le travail à faire? Je crois que non.

Suivant votre ligne de pensée, je suis persuadé que vous devez rechercher et exploiter tous les débouchés possibles. Autrement dit: on ne doit rien laisser passer et pour ce faire, il faudra probablement augmenter l'effectif dans le secteur en cause. Voilà mon introduction.

Le sujet à l'étude est tellement fascinant et vaste que, de toute évidence, il nous serait possible de vous poser un nombre incalculable de questions. Le président m'a accordé le privilège de choisir les domaines dans lesquels je poserai mes questions. N'étant pas versé en matière de finance, je laisserai donc les questions financières aux experts. Je pense qu'il est important de noter que la valeur des exportations totales dans toute la région du Pacifique l'an dernier était d'environ 24 milliards de dollars, et que le Canada s'en est attribué 4 p. 100. Elle augmente un peu cette année. L'augmentation révèle l'existence d'énormes possibilités, et je crois que nous devrons vraisemblablement faire un choix comme vous l'avez mentionné.

Je viens de l'ouest du pays et je sais pertinemment ce que les contrats et les investissements japonais signifient pour l'Alberta et la Colombie-Britannique. Aujourd'hui, dans l'Ouest, la personne qui est assise à vos côtés dans les hôtels, les trains et les avions est japonaise une fois sur cinq. Le Canada n'est pas le seul à connaître une telle situation. Je reviens d'un voyage de six semaines en Europe et partout où j'allais, même dans des villes d'importance relative, je recontrais des économistes et des ingénieurs japonais. Partout, ils mettent l'accent sur l'image et les produits japonais avec une énergie et un dynamisme jamais vu auparavant.

Cette situation entraîne des conséquences à long terme pour le Canada, parce qu'il nous faudra faire concurrence à ce pays. À mon avis, il nous faut tenir compte de ce facteur lorsque nous étudions le problème dans son ensemble.

Voici ma première question: les États-Unis manifestent une résistance croissante contre l'importation de produits japonais, parce que ces importations commencent à leur nuire. Si les Américains imposent des restrictions qui auront pour effet de réduire les exportations du Japon vers les États-Unis, une telle éventualité aura-t-elle des conséquences bénéfiques pour le Canada? C'était ma première question. Ma deuxième se rapporte à la reconnaissance diplomatique de la Chine par le Canada et aux liens qui existent entre le Japon et la Chine. Il n'est pas inévitable que le Japon s'oriente de plus en plus vers la Chine, surtout s'il doit faire face à des restrictions de la part des États-Unis; d'ailleurs, il semble qu'il en sera ainsi. Cet état de choses ne rendra-t-il pas encore plus difficile l'entrée du Canada sur le marché chinois?

Ma première question s'énonce ainsi: Si les États-Unis imposent des restrictions sur les exportations japonaises, en résultera-t-il des conséquences bénéfiques pour le Canada?

L'hon. M. Pepin: Essayons de donner une portée plus vaste à la question. Les Américains, comme nous, sont actuellement en train de négocier avec les Japonais en ce qui concerne les textiles. Notre manière d'aborder le problème, comme vous le savez, est très différente. Les Américains aimeraient imposer des contingents globaux. La méthode employée par les Canadiens est plus originale. Nous leur demandons, en général, d'imposer volontairement des restrictions sur certains textiles bien particuliers: ceux qui nuisent à l'industrie canadienne. Nous nous conformons à l'article 19 du GATT.

Qu'arrive-t-il si les Américains et les Japonais s'entendent sur l'établissement de contingents restrictifs? Nous ignorons à quel niveau ces restrictions sur les importations japonaises seront portées, mais si le niveau est bas, les pressions exercées sur le Canada seront plus grandes car les produits que le Japon et les autres pays où le coût de production est peu élevé ne vendront pas aux États-Unis, seront peut-être vendus au Canada. Ainsi, nos problèmes seront plus épineux que maintenant. C'est la réponse à votre première question.

Par votre deuxième question, vous voulez savoir si la présence et l'influence du Japon en Chine seraient accrues si les exportations japonaises vers les États-Unis diminuaient. A mon avis, pour éclaircir cette question, il faut dire d'abord que le textile ne représente qu'une partie des exportations japonaises aux États-Unis. Il y a un grand nombre d'articles par la vente desquels le Japon peut récupérer les pertes subies sur la vente de textiles, si tel est le cas.

Je doute aussi beaucoup du fait que, lorsque l'on compare le commerce du Japon avec les États-Unis ou avec la République populaire de Chine, nous parlions des mêmes que ceux qu'ils vendent à la Chine, de sorte que je ne saisis pas le lien sans pouvoir y réfléchir, mais il se peut que M. Burns puisse y arriver. Aussi, lui demanderai-je d'en parler. Je parcourais mes notes parce que je voulais vous faire voir un aspect du commerce du Japon... voici... ceci fera suite à ce que vous disiez.

En 1969, les exportations du Japon vers les États-Unis se chiffraient à 5 milliards de dollars, vers la Corée du Sud à 767 millions, vers Hong Kong à 614 millions, vers la République de Chine... à Formose, dans le cas qui nous occupe... à 606 millions. Leurs deuxième, troisième et quatrième principaux importateurs sont donc tous des pays qui les entourent.

Ces données confirment ce que vous disiez à propos de la présence et de la grande influence du Japon dans cette région. D'après moi, en certains cas, les exportations vers les trois pays précités se font en vertu d'accords de sous-traitance. En agissant ainsi, les Japonais tirent parti des avantages qu'ils avaient dans leur pays, mais que dans une certaine mesure ils ne possèdent plus.

Le sénateur Cameron: La main-d'œuvre à bon marché.

L'hon. M. Pepin: La main-d'œuvre à meilleur marché. Pour ce qui est de la Chine continentale, ces exportations atteignent 390 millions de dollars... montant qui est aussi assez élevé, mais ils concentrent surtout leurs efforts sur les pays voisins de la Chine continentale, notamment la Corée du Sud, Hong Kong et Formose.

Le sénateur Cameron: Est-ce vrai qu'à la récente foire commerciale de Canton, des quelque 4,000 représentants étrangers 1,200 venaient du Japon, comparativement à 40 du Canada? Cela donne une idée de l'acharnement du Japon et de l'influence qu'il exerce dans ces milieux pour s'implanter sur ce vaste marché.

L'hon. M. Pepin: Je suis complètement d'accord avec vous quant à l'effort qu'ils y apportent, bien que parfois je me demande pourquoi il y a tout ce déploiement grandiose. Une semaine, on rencontre quelque part une mission commerciale qui étudie un aspect du marché, et deux ou trois mois plus tard, on y retrouve une autre mission qui analyse le même sujet ou qui fait enquête sur l'enquête qui a été faite. Il est possible que je me trompe. J'aimerais aussi vous rappeler que le Japon a cinq fois la population du Canada, ce qui lui permet d'avoir cinq fois plus d'hommes d'affaires pour visiter les autres pays.

Toutefois, comme vous, je suis impressionné par leur énergie, leur ruse... si c'est le terme approprié. Par exemple, la méthode qu'ils ont employée pour acheter de la houille au Canada était très astucieuse. Ils devançaient tous les autres dans l'évaluation de la valeur actuelle de la houille. Leur façon de diversifier leur sources est aussi impressionnante... ils en reçoivent une partie des États-Unis, une autre du Canada et une autre de l'Australie. Il en est de même pour ce qui est du blé, comme le sait bien le sénateur McNamara. Ils jouent leurs atouts d'une façon intelligente et savent profiter de la concurrence entre les pays.

Je suis aussi impressionné par leur façon d'obtenir ces sources de matière première, habituellement en investissant très peu directement, pendant que d'autres investissent beaucoup à l'étranger, au point de soulever parfois des débats à l'intérieur de leur pays. Les Japonais viennent et signent des contrats de vente à long terme avec les exportateurs éventuels. Cela suffit pour que les banques des pays concernés fournissent les fonds nécessaires pour l'exploitation de l'entreprise en question. C'est une façon d'agir qui est très intelligente.

Le sénateur Macnaughton: Avant de passer à un autre sujet, le Ministre pourrait-il nous dire, à propos de textile, quelque chose ayant trait à la qualité du textile japonais comparé à celui du Canada.

L'hon. M. Pepin: Je ne suis pas un expert en matière de qualité des produits, je n'en connais que la quantité.

Le sénateur Macnaughton: Ce que j'aimerais souligner c'est que, si l'on se rend dans un magasin japonais, à moins de se trouver dans les rayons des articles de prix, la qualité des produits laisse en général à désirer. C'est peut-être un facteur qui intervient dans le jeu de la concurrence.

L'honorable M. Pepin: Quand j'étais au Japon, j'ai été impressionné par le niveau très élevé des prix, à tel point qu'on se demande jusqu'où vont les sacrifices des Japonais pour augmenter les exportations du pays.

Le président: Vous faites donc une comparaison avec des articles canadiens?

L'honorable M. Pepin: Oui. Avez-vous remarqué la même chose, sénateur Cameron?

Le sénateur Cameron: Oui. J'allais poser la même question que le sénateur Macnaughton.

Le sénateur Macnaughton: Excusez-moi.

Le sénateur Cameron: Passons aux importations de chaussures en caoutchouc et de textiles. Dans les documents présentés, vous parlez d'espadrilles, comme nous les appelons, qui se vendent à 18¢ la paire. Nous ne pouvons même pas songer à soutenir la concurrence à ce chapitre.

L'honorable M. Pepin: Nous n'essayons pas non plus. Nous ne devrions pas essayer de le faire, puisque nous ne le pouvons pas, dans aucun cas. Il faut que nous fassions un choix judicieux des chaussures que nous entendons produire.

Le sénateur Cameron: Mais la qualité n'est pas si mauvaise. J'en ai vu, de ces espadrilles, et j'ai vu des gens en porter. La qualité n'est pas si mauvaise. Il est vrai que, autrefois, les articles importés du Japon n'atteignaient pas le degré d'excellence que nous exigeons.

La situation a évolué, mais il subsiste une différence de prix en ce qui concerne les articles écoulés en quantité. Toutefois, qui entre dans un quelconque magasin au Japon n'y trouve pas d'aubaines. On revient impressionné par ce qu'on peut avoir au Canada.

L'honorable M. Pepin: Vous parlez de produits du Japon?

Le sénateur Cameron: Oui. C'est que, pour ce qui concerne les contingents à l'importation, les chaussures et les textiles sont une corde qu'il ne faut pas toucher. Les Japonais et les Chinois menacent d'acheter moins de blé si nous n'importons pas davantage.

L'honorable M. Pepin: J'aimerais m'attarder un instant sur ce sujet. La question est vaste. Elle m'intéresse, et j'espère que vous allez la traiter à fond, parce qu'il est temps que le public canadien se renseigne là-dessus.

Quand je parle d'une politique pour réglementer l'importation des textiles, on fronce les sourcils, comme si j'allais interdire tout article d'importation.

Permettez-moi de vous citer un chiffre. A l'heure qu'il est, seulement 5 p. 100 des articles importés du Japon le sont selon un système de «restrictions volontaires». En 1960, ce chiffre s'établissait à 32 p. 100. Nous ne mettons pas fin au commerce entre le Japon et le Canada en établissant une politique relative aux textiles.

Une autre question qu'il faudrait aborder au cours de vos délibérations sur les importations de la région du Pacifique serait l'incidence sur le marché canadien des importations à bas prix de revient. Il est temps que le public canadien prenne connaissance de tous les faits. C'est alors qu'on comprendra que nous ne formulons pas une politique protectionniste en établissant une politique relative aux textiles—et, bientôt, je l'espère, relative aux chaussures. Si vous considérez l'importance des articles d'importation sur le marché canadien, vous constaterez l'ampleur du problème. Déjà, les importateurs disposent de 57 p. 100 du marché intérieur au Canada dans le domaine des textiles de coton. Si l'on compare les importations canadiennes de chaussures et de textiles à celles de l'Europe et des États-Unis, c'est comparer un chien à un chameau.

Aux États-Unis, la proportion du marché intérieur entre les mains des Américains se chiffre environ entre 80 et 90 p. 100. Au Canada, elle n'est que de 57 p. 100. Excusez-moi; je me suis trompé voilà un instant. Je voulais dire que les fabricants canadiens disposent de 57 p. 100 du marché intérieur, et que les importateurs s'en attribuent 43 p. 100.

Le sénateur Grosart: Cela ne pourrait-il pas signifier, monsieur le ministre, que nous favorisons une politique protectionniste?

L'honorable M. Pepin: Cela démontre que nous ne l'avons pas été, à mon sens. Croyez-vous que nous devrions supprimer les industries du textile et de la chaussure au Canada?

Le sénateur Grosart: Je ne veux pas interrompre le sénateur Cameron, mais je voudrais poser la question suivante. Est-il vrai que le Ministère, d'une façon officielle ou non officielle, a fait savoir à des industries canadiennes de textiles qu'il y aura une limite à la protection, et qu'elle sera déterminée par l'efficacité de l'industrie en question?

L'honorable M. Pepin: Qu'il y aura une limite?

Le sénateur Grosart: Une limite imposée sur la protection que le gouvernement du Canada offre à l'industrie textile.

L'honorable M. Pepin: Je ne sais pas ce que vous voulez dire. Votre propos fait ressortir l'idée que j'essayais de lancer. Je suis d'avis qu'on doit prévoir une séance du Comité pour traiter à fond de la question des textiles. Si l'on parle du commerce avec la région du Pacifique, il est en partie question de textiles, puisque la plupart de ce commerce se fait avec cette partie du monde. La question devient alors un aspect important de l'étude que vous faites actuellement.

Le sénateur Grosart: J'ai posé la question parce que lors d'une réunion, tenue au cours de l'été à ce qu'il me semble, nous nous sommes entretenus avec quelques parlementaires de l'Asie du Sud-Est. Un représentant du Ministère m'a donné l'impression d'avoir fait part d'une telle politique à ce groupe.

L'honorable M. Pepin: Je vous montrerai l'autre côté de la médaille au cours de la réunion projetée; j'y ferai état des articles admis au Japon sous certaines restrictions, puisque cela se rapporte également à votre étude.

Le sénateur Grosart: Vous voulez dire qu'ils sont toujours conservateurs?

L'honorable M. Pepin: Il y a encore cent articles que font l'objet de restrictions, et certains d'entre eux revêtent de l'importance pour le Canada. On ne saurait dire que leur politique relative aux investissements soit libérale non plus.

Le président: Messieurs les sénateurs, je crois que nous allons accepter la proposition du ministre; nous sommes reconnaissants que vous ayez fait part de votre intention d'assister à d'autres séances. Vous avez d'autres questions à poser, sénateur Cameron.

Le sénateur Cameron: J'aimerais faire encore une observation au sujet des relations commerciales que nous entretenons avec les pays du Pacifique. Il s'agit de nous mettre bien au courant de la situation car vous n'ignorez pas qu'on attribue ici le chômage massif à Cornwall par exemple, aux importations d'Extrême-Orient.

L'hon. M. Pepin: Je vous montrerai la liste des entreprises qu'on a fermées au Canada pendant ces dernières années, en général, mais pas toujours, à cause de ces importations.

Le sénateur Cameron: Nous avons connu une situation analogue il y a trois ans, lorsque le Canada a décidé d'acheter du contre-plaqué en Extrême-Orient; on s'est écrié que nous importions ce contre-plaqué par suite d'un accord commercial, alors que nos propres entreprises ne trouvaient pas assez de débouchés. On a bientôt constaté que la quantité de contre-plaqué importée ne dépassait pas la quantité produite en deux jours par une petite entreprise de Colombie-Britannique. Il faut donc tirer la situation au clair.

L'hon. M. Pepin: Permettez-moi de vous interrompre un instant. Le 14 mai dernier, j'ai fait un exposé de la politique relative aux textiles à la Chambre des communes. Ce document nous sera utile au cours de nos délibérations.

Le sénateur Cameron: Vous avez fait remarquer, et j'ai entendu quelqu'un de la Banque nationale de la Malaysia faire la même observation au mois d'avril, qu'ils n'ont guère besoin de capitaux, mais plutôt de techniques. Or, que faisons-nous pour leur en apporter? J'ai quelques exemples de ce que nous avons fait, mais hormis ce qui relève de la pêche, de la radiocommunication, et de

l'enseignement, qu'avons-nous apporté de neuf à la Malaysia? Je veux dire en matière de techniques canadiennes.

Voici maintenant la seconde partie de ma question: ces mesures ont-elles entraîné l'achat de plus d'équipement et de matériel de fabrication canadienne dans les domaines en cause, c'est-à-dire, des machines électroniques, des accessoires de pêche, du matériel forestier, et ainsi de suite?

L'hon. M. Pepin: Assurément. Du reste, le premier ministre s'est mis au volant d'une de ces machines lorsqu'il se trouvait en Malaysia. Comme vous le savez, c'est surtout par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international que nous prenons part au développement de ces pays. Prenez, par exemple, les entreprises en Thaïlande et en Malaysia: vous constaterez que l'A.C.I.K. fournit une grande partie de leur matériel; aussi, pourriez-vous leur poser des questions à ce sujet.

Le sénateur Cameron: Nous faut-il donc interroger l'A.C.D.I.?

L'hon. M. Pepin: Oui. Mon ministère pourrait vous présenter, M. Pétrie est à même de vous le dire, un rapport détaillé sur la nature des matières premières, des produits finis, semi-finis et manufacturés que nous envoyons dans les pays du Pacifique. Ce rapport établit une comparaison entre nos exportations d'il y a cinq ans, trois ans et nos exportations actuelles. Il permet d'apprécier l'évolution qui s'est produite. J'ai la certitude que vous dites vrai.

Monsieur Pétrie, voulez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. F.-R. Pétrie, directeur, Direction des affaires du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique, ministère de l'Industrie et du Commerce: Je crois qu'il faudra ajourner la discussion de cette affaire, comme on l'a proposé. D'une façon générale, je puis dire que nos exportations dans la région du Pacifique Sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande sont principalement constituées de produits manufacturés. L'Australie constitue notre premier marché pour ces produits, après les États-Unis.

Le sénateur Pearson: Ces exportations comprennent-elles surtout des produits en provenance de l'Est du Canada?

M. Pétrie: Il me faudra vérifier les données. Je crois qu'ils proviennent surtout de l'Est, mais il y en a aussi de l'Ouest du pays.

L'hon. M. Pepin: On pourrait vous renseigner en vous montrant les changements survenus dans nos exportations au Japon. Elles comprennent les matières premières comme le blé, l'orge et le charbon, et plus récemment, les aliments congelés, certaines viandes spéciales, le miel, les cigares et d'autres articles. Il serait intéressant d'en faire l'examen.

Le sénateur Cameron: L'exportation d'aliments congelés devait tout naturellement s'accroître dans cette région.

L'hon. M. Pepin: J'oubliais aussi de vous citer la graine de colza!

Le sénateur Cameron: Voici trois ans, lorsque j'étais au Japon avec MM. Frank Hamilton et Vic Martins, deux collègues du sénateur McNamara, les représentants commerciaux de la Chine nous ont affirmé que si le Canada entendait continuer à exporter du blé, il faudrait rétablir à leur avantage l'équilibre commercial qui est actuellement de l'ordre de dix à un en notre faveur; ils vont se montrer exigeants sur ce point. Dès lors, je vous pose une dernière question: Pensez-vous que la reconnaissance diplomatique de la Chine populaire entraînera un essor du commerce entre les deux

pays, notamment en ce qui concerne l'achats de produits de provenance chinoise par le Canada?

Je m'aperçois que dans cet exposé, on ne fait pas mention de l'importation au Canada d'articles de sport ou de meubles. On n'y tient compte que des textiles. Des hommes d'affaires canadiens se trouvaient en Chine avec moi et nous avons constaté que nous pouvions acheter des ballons de football pour \$9 ou \$10 à Canton, tandis, qu'ils nous en coûteraient \$45 ici. Ils étaient de la même qualité. On pourrait en dire autant des meubles, quoique la différence de prix était moindre. Voici donc ma question: Est-il possible de rendre le marché canadien accessible dans ce domaine afin de les aider à rétablir un équilibre commercial de sorte qu'ils fassent plus d'achats ici?

L'hon. M. Pepin: L'équilibre commercial entre nations donne régulièrement lieu à des contestations. Lorsqu'un ministre visite un pays avec lequel son propre pays entretient une balance commerciale déficitaire, il fait grand cas de la nécessité d'assurer l'équilibre. Lorsqu'on se trouve par hasard dans la situation inverse, on insiste sur l'absurdité de cette notion! Je m'abstiens d'agir de la sorte, mais d'autres agissent ainsi envers moi! Il n'existe rien dans la pratique du droit ou du commerce qui rende indispensable l'équilibre commercial entre la Chine et le Canada.

Il serait bien difficile pour nous d'acheter autant de produits manufacturés à la Chine que nous y exportons de blé. J'estime cela impossible. Les Chinois peuvent le prétendre, en passant...

Le sénateur Cameron: Je mentionne ces deux articles puisqu'il me semble que nous pouvons les importer et ainsi contribuer à rétablir la balance des paiements.

L'hon. M. Pepin: Je laisserai à M. Burns le soin d'élaborer sur cette question, mais, pour en revenir au sujet précédent, et vous montrer jusqu'à quel point notre Ministère est efficace, j'ai ici un rapport auquel vous vous reporterez sans doute, monsieur Pétrie, qui s'intitule: «La participation canadienne sur le marché d'importation japonais de produits finis, de 1954 à 1967». Il s'agit d'une analyse des variations du commerce entre le Canada et le Japon qui émane du service de M. Macklin. Nous vous citerons le passage qui peut vous intéresser.

Monsieur Burns, quelle est la situation quant à l'éventualité d'importations de la chine continentale?

M. T. M. Burns, sous-ministre adjoint, Services extérieurs, ministère de l'Industrie et du Commerce: Je ferai une ou deux observations à ce propos. Je pense que la foire de Canton, une des principales occasions d'échange avec l'étranger dont puissent bénéficier les Chinois, a montré aux importateurs canadiens que la quantité disponible de certains produits en provenance de Chine est limité. Je pense que le problème, présentement du moins, concerne principalement l'offre en Chine. Je crois fermement qu'il est juste de dire que les Chinois pourraient faire diverses tentatives, afin de prendre une part du marché, un peut à la façon des Japonais qui laissent de côté les produits qui suscitent des remous dans l'ensemble de l'économie canadienne. Je crois qu'à mesure que leur production augmentera, les Chinois adopteront la même tactique.

L'hon. M. Pepin: Il serait intéressant de savoir, je n'ai pas les documents requis sous les yeux jusqu'à quel point les Chinois se sont prévalus de leurs ententes de restrictions volontaires avec le Canada. Je crois qu'ils ne s'y sont jamais totalement conformés, ce

qui indiquerait que l'argument de M. Burns est juste. Je veux dire par là qu'ils n'ont même pas exercé leur droit d'exporter des produits textiles au Canada.

Le président: Sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Merci, monsieur le président. Je dois d'abord vous présenter mes excuses, à vous et au comité, pour mon absence aux deux dernières séances.

L'hon. M. Pepin: Elle fut remarquée.

Le sénateur Grosart: Je travaillais activement à un des sujets dont il est question. En fait, la fin de semaine dernière, j'assistais aux réunions du Comité pour la politique économique du Canada à Vancouver, et on y traitait principalement du même sujet, soit les pays du littoral du Pacifique.

Mes questions, monsieur le ministre, ne porteront pas autant sur l'équilibre du commerce que sur la situation de l'investissement entre le Canada et les pays du littoral du Pacifique; je dis bien «commerce» et «investissement» parce que ces termes ne sont pas toujours synonymes. Premièrement, pouvez-vous nous informer brièvement sur la présence des produits des pays du littoral du Pacifique sur le marché canadien comparativement à votre implantation sur leurs marchés?

L'hon. M. Pepin: Vous parlez d'investissements?

Le sénateur Grosart: Je parle de commerce et d'investissement parce qu'il est très difficile de maintenir des relations commerciales sans investir. Je serai probablement plus précis plus tard car j'ai quelques questions sur l'investissement financier qu'on ne classerait normalement pas sous la rubrique «commerce».

L'hon. M. Pepin: Je me demande s'il est possible de généraliser. Je connais la situation au Japon. Ils ont cent postes tarifaires qui n'ont pas été libéralisés. L'Australie prélève des droits de douane assez élevés sur les produits manufacturés, la Nouvelle-Zélande aussi, bien que tous deux nous accordent un traitement préférentiel. Je ne sais pas quelles barrières para-tarifaires et non tarifaires sont appliquées en Thaïlande, mais je suppose qu'elles sont assez élevées, là aussi.

Dans la plupart des pays en croissance du Pacifique, la réglementation qu'exercent les gouvernements sur les importations est, d'une manière ou d'une autre, presque absolue, si je me rappelle bien ma visite là-bas. On ne peut exporter que si le gouvernement le désire vraiment.

Monsieur Pétrie, pourriez-vous poursuivre dans cette veine et décrire la situation de chaque pays relativement à l'accessibilité des marchés.

M. F. R. Pétrie: Je pense que nous pouvons dire qu'en ce qui a trait à l'Australie, la principale entrave est la douane, ce qui constitue une barrière naturelle, internationalement acceptée; on nous y accorde la préférence. La Nouvelle-Zélande, en plus des droits de douane, restreint les importations en raison de sa balance des paiements, puisqu'elle éprouve des problèmes à ce titre. Ces restrictions sont autorisées par le GATT et le Fonds monétaire international; il s'agit donc d'une position tout à fait conforme à la loi.

Le Japon, comme l'a dit le ministre, applique un grand nombre de restrictions quantitatives à l'importation. Celles-ci ne sont pas

conformes au droit international, et ni le GATT, ni le Fonds monétaire international ne les acceptent.

Pour la Chine, bien sûr, il est question de commerce dirigé et il faut faire affaire avec les sept sociétés commerciales de l'État.

On retrouve à Formose un système élaboré de restrictions à l'importation en vue d'une balance de paiements équilibrée, mais là encore, on prétend ne pratiquer aucune discrimination injuste contre le Canada.

Je crois que nous pouvons affirmer que les pays en croissance de cette région connaissent toutes ces difficultés au chapitre de la balance des paiements; de sorte qu'ils ont tous un système élaboré de restrictions à l'importation.

Voilà une description concise de la situation.

Le sénateur Grosart: Je sais qu'il est difficile de généraliser, mais, pourriez-vous, comme point de départ, répondre à cette question: dans son ensemble, est-ce que le marché canadien est plus ouvert au commerce et aux investissements des pays du Pacifique que le marché de ces pays ne l'est à ceux du Canada?

L'hon. M. Pepin: Je soutiendrai jusqu'à mon dernier souffle que le Canada offre le marché le plus accessible du monde.

Les propos de M. Pétrie donnent plus de force à l'idée que si l'on veut faire sa marque sur ce marché, il faut emprunter, pour l'instant tout au moins, d'autres voies que celles du simple commerce bilatéral: «nous avons ceci, vous avez cela; vendez-nous ceci, nous vous vendrons cela.»

Il faut s'engager avec eux dans des entreprises mixtes, ce qui constitue un moyen de se faire accepter. Il importe de procéder à une étude de rentabilité sous les auspices de l'A.C.D.I. et ensuite de les convaincre d'acheter nos produits.

C'est ici qu'intervient la nécessité d'un financement canadien. Comme les représentants de la Société pour l'expansion des exportations nous le dirons dans un moment, quantité de nos exportations dans ce secteur sont faites par l'entremise de la S.E.E. M. Carlton en connaît peut-être le pourcentage. Mais, lorsque nous vendons des avions à Singapour, ou que nous songeons à construire un aéroport en Thaïlande, ou quelque projet de ce genre, la réalisation de l'affaire est d'ordinaire subordonnée à la garantie d'un financement d'origine canadienne. Ainsi, la Société pour l'expansion des exportations devient alors l'instrument *sine qua non* du commerce avec les pays en développement de cette partie du monde, et même avec l'Australie en de nombreux cas.

Le président: Voulez-vous que M. Carlton apporte des précisions à ce sujet?

L'hon. M. Pepin: Mais certainement!

Le président: M. Carlton?

M. F. M. Carlton, directeur des prêts pour l'Asie, Société pour l'expansion des exportations: A ce jour, la S.E.E. a souscrit des contrats de prêts à long terme pour l'exportation dans les pays littoraux du Pacifique pour un montant de \$57.943 millions. Ces prêts ont été consentis au titre de l'aménagement de scieries et de fabriques de meubles, ainsi que de la fourniture de stimulateurs de vol et d'équipement de télécommunications. Les pourparlers qui se poursuivent actuellement en vue de la conclusion de marchés similaires avec des pays du littoral du Pacifique portent sur un montant global de \$40.869 millions.

L'hon. M. Pepin: Il s'agit de financement.

M. Carlton: Il s'agit de financement direct.

L'hon. M. Pepin: Quelle somme avez-vous garantie?

M. Carlton: En vertu des clauses d'assurance auxquelles adhère notre Société, le compte des prêts à moyen terme consentis par la S.E.E. est couvert jusqu'à concurrence de un demi-million de dollars. Au compte du gouvernement, nous avons 3.5 millions de dollars. Les polices des prêts à court terme assurent une garantie de \$13.875 millions.

Le président: Il s'agit de la situation actuelle?

M. Carlton: Oui, telle qu'elle était avant que je vienne ici.

L'hon. M. Pepin: J'aurais dû mentionner également, lorsque je parlais des nouveaux services offerts par le Gouvernement fédéral, que la S.E.E. prévoit maintenant une clause garantissant les investissements dans les pays en développement contre les risques extra-commerciaux. Je répète qu'il s'agit de dispositions prises récemment.

Le sénateur Grosart: Il paraît plutôt étrange que l'A.C.D.I. ait dû le faire au lieu d'en laisser le soin à la Société d'expansion. Je ne comprends pas pourquoi l'A.C.D.I. s'occupe d'assister financièrement des Canadiens dans ces pays.

L'hon. M. Pepin: Non, Non!

M. Carlton: Les chiffres que j'ai donnés ne sont pas ceux de l'A.C.D.I., mais ceux de la Société pour l'expansion des exportations.

Le sénateur Grosart: Je vois; je suis désolé, mais j'avais compris que l'A.C.D.I. s'en occupait également.

L'hon. M. Pepin: Non. Ce que l'A.C.D.I. fait, c'est de contribuer financièrement à des études de «démarrage» et de rentabilité des investissements dans les pays en développement; des investissements privés.

Le sénateur Grosart: Si j'ai bien compris ces chiffres, les investissements directs de la S.E.E. sont beaucoup plus importants que les fonds garantis; est-ce exact?

M. Carlton: Plus importants que les fonds assurés. Nous avons plus d'intérêts au chapitre des prêts directs qu'à celui de l'assurance.

Le sénateur Grosart: Combien avez-vous au compte des fonds garantis?

L'hon. M. Pepin: Garantie de quoi? Des investissements?

Le sénateur Grosart: Oui; garantie contre les risques extra-commerciaux.

L'hon. M. Pepin: Le système de garantie n'a pas encore été mis en œuvre.

M. Carlton: Nous avons reçu des demandes de pays du littoral Pacifique.

Le sénateur Grosart: Il y a un an que vous vous occupez de l'affaire. Pourquoi pas du littoral du Pacifique, monsieur le ministre?

L'hon. M. Pepin: Ce qui s'y est passé tient au fait qu'une disposition de la loi a nécessité la négociation d'accords entre le

Canada et les gouvernements des pays en développement susceptibles de bénéficier d'une telle assurance des investissements. Ces gouvernements—et je ne les en blâme pas—ont pris ombrage de cette notion de risque commercial et nous ont fait savoir qu'ils ne prisent pas particulièrement l'idée d'admettre qu'il existait effectivement des risques.

Le sénateur Grosart: Un risque extra-commercial.

L'hon. M. Pepin: C'est bien cela, un risque extra-commercial. J'ajoute que certains représentants de ces gouvernements ont été assez adroits pour solliciter similairement la garantie du gouvernement canadien quant à la livraison de marchandises. Soit dit en passant, la question de savoir qui a qualité au Canada pour accorder une garantie de cette nature pourrait entraîner, comme de coutume, une controverse d'ordre constitutionnel. Dans ces conditions, cette disposition de la loi sur la S.E.E. sera modifiée. On en traitera dans le projet de loi que vous étudierez dans quelques jours. Nous nous accommoderons, dès maintenant, de la garantie donnée par le gouvernement étranger que sa banque nationale ou son ministère des finances...

Le sénateur Grosart: Dans quels pays avons-nous garanti les risques extra-commerciaux? Je ne parle pas des pays du littoral du Pacifique puisqu'il est évident qu'il n'y en a pas, mais d'autres pays. N'en a-t-on pas accordé dans les Antilles?

M. Carlton: Ce problème, on l'a vu, nous a lié les mains. Le nouveau projet de loi vise justement à faire sauter cette condition.

L'hon. M. Pepin: Il s'agit d'un échec et c'est dommage, mais nous avons maintenant autre chose en branle et je retiens surtout ce que le représentant de la S.E.E. a dit quant aux possibilités indiquées plus tôt, à savoir que tous les pays du Pacifique, entre autres, ont adressé des demandes à la S.E.E.

M. Carlton: Déjà nous avons eu des demandes d'assurance des investissements dans tous les pays du littoral du Pacifique.

Le sénateur Grosart: J'aimerais demander à M. Carlton par votre intermédiaire, Monsieur le président, comment les 57 millions sont répartis.

M. Carlton: Les contrats signés s'élèvent à \$57 millions dont 5 millions avec Formose—il faut préciser que ce contrat a été signé avant que le Canada reconnaisse la République populaire de Chine—; \$7,68 millions avec la Malaysia; \$2,7 millions avec Singapour; \$757,000 avec la Nouvelle-Zélande, et \$41,806 millions avec les Philippines.

L'hon. M. Pepin: Dites-nous donc de nouveau dans quels secteurs cet argent est réparti.

M. Carlton: A Formose, l'argent a été investi dans une scierie qui fabrique également des meubles. En Malaysia, il a servi à l'achat d'avions *Caribou* tandis qu'à Singapour, il s'agissait d'avions *Twin-Otter*. En Nouvelle-Zélande, l'argent a été affecté à l'achat d'un simulateur de vol; aux Philippines, il s'agissait d'un équipement téléphonique, notamment l'installation de distribution d'un central téléphonique, et le reste.

Le sénateur Grosart: L'Australie n'est-elle pas comprise dans ces chiffres?

M. Carlton: Pas dans les chiffres ratifiés par contrat. Nous avons présentement un contrat de 18 millions en voie de négociation avec

l'Australie, de 16,4 millions avec la Nouvelle-Zélande, de 5,794 millions avec la Corée, et un tout petit de \$675,000 avec les Philippines.

L'hon. M. Pepin: A ma connaissance, il s'agit—de matériel de pointe, notamment d'instruments électroniques et d'appareils du même genre; voilà qui corrobore ce que vous disiez plus tôt, sénateur Cameron.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, si l'on considère l'importance de nos placements en Australie jusqu'ici, comment expliquez-vous que cette dernière n'ait rien reçu des 57 millions?

M. Carlton: D'une part, les exportateurs canadiens n'ont adressé aucune demande à la S.E.E. D'autre part, les négociations en vue des 18 millions se sont tenues récemment et, en conséquence, je ne suis pas libre d'élaborer là-dessus.

L'hon. M. Pepin: Monsieur le sénateur, le fait est qu'on n'a pas toujours recours à la S.E.E. On peut fort bien trouver ailleurs le capital nécessaire à l'exportation—auprès des banques, par exemple. C'est la façon normale et traditionnelle de procéder. En règle générale, les ressources de la S.E.E. ne sont donc offertes qu'à l'égard d'exportations dans des pays d'un type particulier. De fait, les exportations aux États-Unis ne sont pas financées par la S.E.E.

M. Carlton: Jusqu'à présent, monsieur le ministre.

L'hon. M. Pepin: Les exportations du Canada aux États-Unis ne sont d'ordinaire pas financées de cette façon.

Le sénateur Grosart: Je ne vois pas pourquoi, à moins qu'il ne soit plus difficile de faire un emprunt à la S.E.E. qu'à une banque.

L'hon. M. Pepin: Est-ce la raison?

Le sénateur Grosart: Je l'ignore.

L'hon. M. Pepin: Voilà un bruit que je ne ferai pas courir.

Le sénateur Grosart: Je suis d'avis que la plupart des hommes d'affaires préféreraient s'adresser à la S.E.E., pourvu que les conditions d'emprunt y soient plus faciles qu'auprès des banques.

L'hon. M. Pepin: Presque tous les hommes d'affaires qui m'ont contacté et ils sont nombreux—voilà qui est important—affirment que la S.E.E. offre présentement des services qui témoignent d'une initiative et d'une qualité remarquables. Les journaux ont sérieusement traité la question. La S.E.E. est très souple; elle étudie chaque cas particulier et si un autre pays offre un financement concessionnel dans ce domaine, elle essaie alors de compenser et ce, au vu et su de tout le monde. J'en ai parlé aux Communes.

Le sénateur Grosart: Une dernière question, monsieur le Ministre.

Le président: Avant cette dernière question, sénateur Grosart, j'en ai une qui fait écho à la vôtre.

Monsieur le ministre, fixez-vous un plafond ou imposez-vous un contingent? Quelles sont les limites?

L'hon. M. Pepin: M. Carlton va nous renseigner sur ces chiffres. En matière de garantie et de financement, la S.E.E. a une capacité totale de 2 milliards. Une partie de ces fonds est garantie par le gouvernement, et une autre partie, par la S.E.E. elle-même. L'exportation du blé est financée, en partie, par la Commission

canadienne du blé. Nous aimerions augmenter de 2 millions le bill qui est présenté maintenant. Cela remédierait à notre problème, soit la garantie du placement. Une copie de ce projet de loi vous sera remise d'ici quelques semaines.

Le sénateur Grosart: Une dernière question, monsieur le ministre: elle concerne un point sur lequel on a beaucoup insisté au cours des réunions tenues à Vancouver durant la fin de semaine, à savoir que les hommes d'affaires canadiens ont tendance à trop exiger de vos délégués commerciaux; qu'ils s'attendent à ce que ces derniers se chargent de la commercialisation. Dans quelle mesure, de par leur mandat, vos délégués commerciaux sont-ils tenus de prêter leur concours ou leur appui aux entreprises canadiennes?

L'hon. M. Pepin: Ce sont des proxénètes à la solde des affaires.

Blague à part, les délégués commerciaux s'occupent d'une foule de choses, comme réserver des chambres pour les hommes d'affaires, ou encore conclure une vente au nom de ces derniers. Un industriel me visitait l'autre jour. Il venait de vendre des locomotives en Australie, je crois. Il m'a dit: «Durant la transaction, votre délégué commercial m'a écrit de là-bas, 'Ne vous en faites pas, l'affaire est bien engagée'. Plusieurs fois j'ai failli me rendre sur les lieux car je voulais me rassurer, mais le délégué commercial me répétait, 'Tout marche bien'.» À la fin, la vente conclue, cet homme m'écrivait pour féliciter le Ministère de l'imagination et de l'initiative dont notre délégué commercial à Sydney avait fait preuve.

Le sénateur Grosart: Allons jusqu'au bout de la métaphore: je connais l'excellent quotient de réussites de vos délégués commerciaux, mais je me demande si la question soulevée ne signifiait pas plutôt que leur succès même entrave peut-être l'initiative des hommes d'affaires canadiens; autrement dit, peut-être ceux-ci font-ils trop confiance aux délégués. Quant à la foire de Canton, dont on a parlé dans le monde entier, la mauvaise impression que nous y avons laissée pourrait facilement devenir un exemple à l'appui de ce que je viens de dire.

L'hon. M. Pepin: Je ne savais pas qu'il fût question d'une «mauvaise impression». N'oublions pas qu'il existe une différence entre grandes et petites entreprises. Ces dernières, forcément, compteront plus souvent sur un délégué commercial que la Noranda ou quelque autre société importante qui, en fait, n'ont pas besoin d'un délégué pour leur indiquer la marche à suivre. Ainsi, les fonctions des délégués varient beaucoup, selon les gens qui les chargent d'une mission.

Le sénateur Grosart: Peut-être ce qui suit vous aidera-t-il à répondre. Leur permettez-vous de prendre eux-mêmes des commandes?

M. Burns: Sénateur Grosart, le délégué commercial participe réellement à toutes les étapes de la commercialisation, à l'exception du placement même des commandes, et de la signature des contrats. Si je vous comprends bien, votre idée pourrait s'exprimer d'une autre façon: il faudrait que davantage d'hommes d'affaires canadiens parcourent les marchés d'exportation et fassent le travail eux-mêmes. Quant à moi, je dois avouer que le Ministère se réjouirait d'une telle attitude, car le travail accompli par le délégué commercial ne sera que meilleur si un représentant de la société en cause peut se trouver sur place. Il y a toujours des limites à ce qu'on peut obtenir par correspondance. Dès lors, nous souscrivons entièrement à l'idée que les hommes d'affaires devraient voyager davantage.

L'hon. M. Pepin: Le sénateur Cameron semble regretter que nous ne possédions pas plus de délégués, et je l'approuve; malheureusement, nos disponibilités ont leur fin et, dans chacun des cas, nous devons faire le poids des résultats attendus. Par exemple, il y a quelques instants, je vous ai révélé que nous en aurions bientôt deux à Pékin, et qu'un autre vient tout juste d'être nommé en Indonésie.

L'ambassadeur de la Corée du Sud à Ottawa, la Corée du Sud avec qui nous entretenons des relations diplomatiques normales, qui maintient une ambassade ici et des délégués commerciaux à Montréal et à Toronto, cet ambassadeur, dis-je, vient me voir et, avec raison, m'adresse ce reproche: «Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de bureau canadien à Séoul?» Je lui ai répondu: «Soyez réalistes; nous entretenons avec la Corée du Sud un commerce de l'ordre de 10 millions de dollars. Il s'accroît, mais nous devons le laisser progresser un peu plus longtemps avant d'ouvrir un bureau là-bas. Pour l'instant, toute autre conduite serait injustifiée.»

Comme vous devez le savoir, nous venons d'inaugurer des bureaux de délégués commerciaux à Minneapolis et à Buffalo. Dans ces deux régions, le Canada fait des transactions qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions de dollars. Devrions-nous sacrifier Minneapolis et Buffalo dans le seul but de détacher un délégué commercial à Séoul? Voilà la question. Nos disponibilités limitées nous forcent à prendre une décision, et nous n'avons pas encore décidé d'envoyer un délégué à Séoul. J'aurais aimé que cela fût possible.

Ce qui m'amène à soulever un problème auquel nous devrions réfléchir. Nous faisons 70 p. 100 de notre commerce—les 65 p. 100 de l'an dernier ne représentant qu'une exception—with les États-Unis, et le reste avec les autres pays du monde. La quantité de temps, d'argent et de recherches consacrée par le ministère de l'Industrie et du Commerce à ces 30 p. 100 est inimaginable. Il ne faut surtout pas oublier cet état de choses, car il compte beaucoup dans la décision canadienne; nous refusons non seulement de mettre tous les œufs dans le même panier, mais par-dessus tout à multiplier le nombre des paniers disponibles. Par conséquent, il faut tenir compte de ces considérations quand il s'agit d'évaluer les avantages et les inconvénients que comporte la nomination d'un délégué commercial ici ou ailleurs.

Le sénateur Cameron: Permettez-moi d'affirmer tout de suite ma hâte de voir plus de Canadiens faire leurs propres recherches sur place; dès lors, pour moi, les deux points se rejoignent.

L'hon. M. Pepin: En effet. J'entends bien faire ressortir les efforts déployés récemment par l'Agence canadienne de développement international et par la Société d'expansion des exportations, de même que ceux qui seront faits d'ici peu par mon Ministère, pour encourager les hommes d'affaires canadiens et leurs conseillers à se rendre sur place pour négocier leurs propres affaires.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, j'ai bien peur que mes questions ne soient un peu confuses, puisque le temps passe si vite.

Le président: Nous voulons tout de même les entendre, sénateur.

Le sénateur Macnaughton: Je voudrais féliciter le ministre de son service de délégués commerciaux. Depuis longtemps, ils m'impressionnent fort et ce, dans les divers pays où ils travaillent. Je n'irais pas jusqu'à dire . . .

L'hon. M. Pepin: Je leur ferai parvenir une copie «inaltérée» de vos observations et de celles du sénateur Cameron.

Le sénateur Macnaughton: . . . que les autres services ne sont pas aussi efficaces, mais au plus fort de l'action, le délégué commercial se révèle habituellement l'homme le plus apte à remplir ce genre de fonctions. Comme le disait le sénateur Cameron, augmentons l'effectif dans la mesure où nos moyens le permettent.

Pour ce qui concerne d'abord le Japon, je n'oserai pas me prétendre un expert du fait que j'y étais il y a tout juste trois semaines; on ne saurait nier le franc succès que nous y avons obtenu. L'effort publicitaire remarquable accompli à Osaka par l'entremise du pavillon du Canada nous a permis d'impressionner au plus haut point les Japonais. Sentimentalement, ils sont un peu nos frères, et leur désir de commercer avec nous est manifeste. De tous côtés, on m'a fait comprendre que le temps est venu d'établir un programme intensif d'implantation sur le marché japonais, quitte à mettre de côté certaines choses importantes pour profiter immédiatement de l'excellente impression que nous y avons laissée. J'ai aussi entendu dire qu'à l'avenir notre plus fort concurrent, ou du moins l'un deux, sera l'Australie, qui offrira peut-être au Japon des produits semblables aux nôtres.

Au titre strictement documentaire, il serait peut-être utile et intéressant d'entendre le Ministre décrire les méthodes de coopération employées au Japon entre le gouvernement et l'industrie. Ce peuple semble avoir mis en œuvre une politique appropriée et dynamique pour financer et stimuler les entreprises; je suppose qu'il est impossible de l'appliquer au Canada. Il semble que les Japonais importent beaucoup de ressources canadiennes et pour cette raison permettez-moi de poser la question suivante: que pouvons-nous exporter vers le Japon, en particulier, et en quelle quantité? On peut être un fournisseur de matières premières, en quelque sorte, mais il ne peut en être ainsi pour toujours. Le ministre a déjà parlé de la concurrence qu'exercent les Japonais en se procurant des matières premières ailleurs qu'au Canada.

L'hon. M. Pepin: A mon avis, la coopération qui existe entre les entreprises, les industries et le gouvernement du Japon est des plus étroites. C'est là un fait notoire que vous avez très bien décrit. Disons aussi que cette collaboration intervient non seulement entre le gouvernement et les industries, mais aussi entre les industries elles-mêmes. Si une industrie japonaise subit les pressions d'un pays étranger, toutes les autres industries du Japon lui accordent leur appui. Elles prennent ensemble les mesures nécessaires, à l'étranger et au Japon. Elles travaillent en commun de merveilleuse façon.

Vous vous demandez si un pareil système serait efficace au Canada. Je crois que les entreprises canadiennes s'opposeraient avec force à l'application d'une méthode semblable. Je me suis toujours fait fort de souligner la nécessité d'une cohésion et d'une collaboration plus grande entre les industries et le gouvernement canadien. La situation s'améliore. Je ne suis ministre de l'Industrie et du Commerce que depuis deux ans, mais j'ai pu me rendre compte du changement d'attitude. A mon avis, les hommes d'affaires canadiens discernent mieux que jamais ce qu'ils ont à gagner en ayant recours aux services et aux programmes du gouvernement. Ainsi, je pense que les liens se resserrent au Canada également. Cette collaboration n'est pas aussi étroite qu'au Japon, mais je devine que la plupart des Canadiens ne tiennent probablement pas à ce qu'elle le devienne, malgré le succès qu'elle a remporté au Japon.

Certains facteurs justifiant une pareille façon de procéder existent peut-être au Japon, mais pas au Canada. Une psychologie collective caractérise le Japon et rend cette cohésion plus facile qu'elle ne le serait ici. La discipline et la tradition caractérisent l'autorité gouvernementale de façon plus marquée dans ce pays que dans le nôtre.

C'était une question intéressante, sénateur Macnaughton, et je suis désolé que la réponse ne le soit pas autant.

Le sénateur Macnaughton: Je suis désolé de faire valoir ce point. En effet, comme vous le savez, la création de sociétés pluri-nationales et d'autres organismes de ce genre entraînent une évolution rapide de la composition. Nous pourrions au moins observer la façon de faire de nos concurrents et peut-être en tirer quelque avantage.

L'hon. M. Pepin: Selon moi, le Canada s'en inspire beaucoup à l'heure actuelle.

Le sénateur Macnaughton: J'espérais que le gouvernement se montrât, en retour, bien disposé à cet égard.

L'hon. M. Pepin: Au Canada, certains hommes d'affaires agissent encore selon des méthodes périmées. Un bon exemple de ce fait nous a été rapporté l'autre jour. La société X, dont je ne mentionnerai pas le nom, bien sûr, perdait de l'argent. Les fonctionnaires du Ministère ont visité l'entreprise et étudié son fonctionnement. Ils nous ont fait savoir qu'une épargne annuelle, de \$250,000 était possible dans cette entreprise. Nous en avons informé la société et avons offert de dédommager des conseillers dont la tâche serait de confirmer les faits. Le propriétaire a cependant refusé.

Le sénateur Grosart: Il veut perdre de l'argent.

L'hon. M. Pepin: Il le semblerait. Peut-être ne tient-il pas à ce que le gouvernement s'immisce dans ses affaires; peut-être aussi est-il si habitué de gérer son entreprise qu'il ne veut pas voir des intrus s'amener et lui dire qu'il s'y prend mal.

Le sénateur Macnaughton: Soyons justes. L'inverse existe aussi, j'imagine. Le monde des affaires propose une ou deux améliorations des programmes gouvernementaux, qui peuvent épargner des sommes appréciables.

L'hon. M. Pepin: En effet, les hommes d'affaires me font part de considérations semblables chaque fois qu'il m'arrive de m'entretenir avec eux.

Le sénateur Macnaughton: Il n'y a aucune restriction pour autant que je sache, monsieur le ministre, concernant les investissements en actions japonaises, sauf de la part des Japonais eux-mêmes. Est-ce vrai?

M. V. J. Macklin, directeur général, Direction générale de l'économique, ministère de l'Industrie et du Commerce: Voulez-vous dire au compte des investissements canadiens?

Le sénateur Macnaughton: Les Canadiens peuvent acheter des actions sur le marché japonais,—des actions japonaises,—n'est-ce pas?

M. Macklin: En effet.

Le sénateur Macnaughton: Ces achats sont soumis aux restrictions imposées par le gouvernement japonais.

M. Macklin: Oui, c'est exact. Il existe des restrictions temporaires, mais il en est ainsi parce que nous n'avons aucune restriction obligatoire sur le marché américain. Nous avons entrepris d'exercer certaines restrictions quant aux sommes d'argent dirigées vers les nations d'outre-mer; ce sont là des restrictions volontaires et, en général, l'argent ne s'écoule pas si facilement vers le Japon et les autres pays.

Le président: S'agit-il de restrictions générales ou d'une restriction particulière dirigée contre le Japon?

M. Macklin: Il s'agit de restrictions générales.

Le sénateur Macnaughton: C'est une mesure qui veut empêcher une influence étrangère de bouleverser les lois américaines.

M. Macklin: Oui.

Le sénateur Macnaughton: Une simple question encore: quelles sortes de marchandises le Canada exporte-t-il vers le Japon en ce moment, outre le charbon et le blé?

M. Burns: Les exportations de ces deux produits deviennent si importantes qu'elles dépassent presque tout le reste. Le minerai de cuivre, le blé, la pâte à papier, l'aluminium, le bois, la graine de colza et de lin, le minerai de fer, le papier-journal, l'amiante, la potasse et le minerai de nickel constituent 80 p. 100 des exportations canadiennes vers le Japon.

Il y a de plus en plus de petites expéditions de produits manufacturés. A titre d'exemple, une ou deux sociétés canadiennes qui fabriquent du matériel électronique ont réussi à vendre de l'appareillage électronique spécialisé au Japon. Ces exportations répondent à un besoin de l'industrie japonaise. Le Canada exporte plus de denrées alimentaires conditionnées, mais elles n'ont pas atteint un volume qui se compare à celui des exportations de produits traditionnels.

L'hon. M. Pepin: On peut observer que la houille ne se classe pas encore dans la première catégorie, mais elle y sera très bientôt. Tout me porte à croire que, vers 1975, le Canada exportera pour 250 millions de dollars de houille au Japon.

Si l'on regarde ce tableau, on se rend compte de la rapidité à laquelle s'accroissent les exportations canadiennes au Japon. On les évaluait à 316 millions en 1965 et à 624 millions en 1969. De janvier à juillet 1970, elles se chiffraient à 477 millions comparativement à 370 millions au cours de la même période l'an dernier. C'est une augmentation de plus de 100 millions de dollars au cours d'un semestre de 1970 comparativement à un semestre de 1969. C'est là un essor rapide!

Les exportations du Japon vers le Canada augmentent aussi très rapidement. Elles se chiffrent ainsi: 1965, 230 millions; 1969, 495 millions; les six premiers mois de 1970, 324 millions comparativement à 265 millions de dollars au cours de la même période l'an dernier. Les exportations des deux pays progressent très, très rapidement.

Le sénateur Grosart: Sénateur Macnaughton, puis-je poser une autre question?

L'hon. M. Pepin: Si je puis me permettre de vous interrompre encore une fois, sénateur Macnaughton, nous vous présenterons lors de notre prochaine rencontre, un document qui répondra à la question que vous avez posée au sujet des exportations de produits

manufacturés au Japon et dans l'ensemble des pays du littoral du Pacifique.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, mon autre question a trait à ce qu'on appelle la libéralisation, la suppression ou l'assouplissement des restrictions japonaises sur les investissements canadiens en valeurs mobilières au Japon. Le distingué ambassadeur japonais, M. Kondo, a récemment affirmé que c'était une conception erronée que de croire que le Japon avait toujours une ligne de conduite protectionniste en ce qui concernait les investisseurs et les entrepreneurs étrangers, «la porte est maintenant entr'ouverte et s'ouvre très rapidement». Est-ce que le ministre et le Ministère sont d'accord sur ce point?

L'hon. M. Pepin: Parlez-vous des investissements ou des exportations?

Le sénateur Grosart: Les mots qu'il a employés sont «investisseurs et entrepreneurs étrangers». Je parle plutôt des investissements en ce moment, en songeant à une mise de participation dans l'industrie japonaise actuelle.

L'hon. M. Pepin: M. Macklin pourrait répondre à cette question.

M. Macklin: Je crois que c'est une autre question. Les Japonais ont désigné un grand nombre d'industries où les étrangers peuvent participer au capital-actions. Par contre, il y en a d'autres où les étrangers ne peuvent faire des placements. Un examen de la liste des industries où ils peuvent investir indique que plusieurs industries à croissance rapide n'y sont pas incluses. Je crois qu'on devrait aussi comprendre que toute participation doit encore faire l'objet d'une approbation. Ce n'est pas une porte ouverte. La porte est entrouverte, mais il faut que toute nouvelle industrie qui veut s'établir au Japon obtienne l'approbation des autorités pour le faire.

Le sénateur Grosart: Alors, diriez-vous, monsieur le ministre, que c'est peut-être une contradiction de votre assertion précédente à propos de la porte ouverte, que nous allons peut-être dans une direction opposée à celle du Japon en ce qui concerne la politique canadienne?

L'hon. M. Pepin: La question ne me semble pas trop claire. Il y a maintenant trois situations définies. La première concerne la possibilité d'acheter des actions au Japon. La deuxième a trait à la possibilité de participer au capital d'entreprises japonaises. M. Macklin a répondu à ces deux questions.

Le troisième aspect concerne la limitation des importations, d'une manière ou d'une autre, au Japon. Ce pays a diminué la liste des importations faisant l'objet de restrictions à 100 articles et il la diminue encore. Au moment de mon entrée en fonction en qualité de ministre, il y en avait 120 et depuis, le Japon en a libéralisé 20 de plus. Ce pays a un programme de libéralisation continue. En ce qui concerne le Canada, la règle du jeu consiste à essayer de convaincre le Japon de libéraliser plus vite.

M. Burns: «Le choix du moment et le rythme».

L'hon. M. Pepin: M. Burns fait allusion à une conversation que nous avons eue lors de la dernière réunion du comité ministériel avec le ministre japonais du Commerce de l'époque. Il nous avait dit que c'était une question de choix du moment et de rythme, alors j'en suis presque venu à le harasser avec cette expression de «choix du moment et de rythme». Tout devenait question de «choix du

moment et de rythme»; nous pensions que leur choix du moment et leur rythme étaient un peu lents.

Des 100 articles toujours sous le coup des restrictions, quelques-uns revêtent une importance particulière pour le Canada, le whisky notamment.

Le sénateur Macnaughton: Est-ce que le ministre peut nous dire si nous avons réussi à vendre un réacteur atomique au gouvernement australien?

L'hon. M. Pepin: Aux dernières nouvelles, les négociations se poursuivaient lors de mon séjour en Australie, les Australiens étaient très réceptifs. Ils étaient d'avis que tout les portait à acheter au Canada. Entre autres choses, le système CANDU semble répondre à leurs besoins. Ils ont aussi de l'uranium. Mais, comme vous le savez, la vente de réacteurs nucléaires fait l'objet d'une concurrence serrée où tout entre en ligne de compte; la balance du commerce entre les pays entre en jeu, comme ce fut le cas pour l'Argentine; les incidents économiques nationaux influent sur les décisions, comme cela s'est produit récemment en Roumanie. On ne sait jamais si l'on a conclu une vente jusqu'à ce que les deux parties signent le contrat.

Le sénateur Macnaughton: J'ai entendu dire que les États-Unis étaient très intéressés.

L'hon. M. Pepin: Chaque pays l'est. Je suis sûr que les Allemands le sont aussi et que la Grande-Bretagne exerce toute son influence.

Le sénateur Macnaughton: En fait, il y aura sans doute beaucoup de pressions. On est en droit de demander si vous pouvez expliquer pourquoi l'Australie, qui était il y a 20 ans dans une situation économique très précaire, ne connaît pas aujourd'hui le chômage. Y a-t-on adopté des mesures commerciales particulières, ou des politiques spéciales qui ont arraché le pays à la misère pour en faire une terre de prospérité,—sans parler de l'expansion de l'industrie minière,—bref, des mesures qui semblent avoir renversé la situation?

L'hon. M. Pepin: De toute évidence, l'Australie, comme le Canada, possède d'immenses ressources qu'on exploite maintenant à un bien plus grand échelle qu'au cours de ces dernières années. Il y a une vague de prospérité. Toutefois, la question est beaucoup plus pertinente qu'il n'y paraît d'abord. Comment se fait-il qu'ayant à peu près les mêmes ressources que les nôtres, ce pays soit parvenu à écarter le chômage? Laissez-moi réfléchir!

Le sénateur Grosart: C'est tout simplement qu'ils ont découvert leurs richesses.

Le sénateur Macnaughton: La question pourrait peut-être faire l'objet d'une nouvelle enquête.

L'hon. M. Pepin: Ils ont abordé le domaine de l'industrie manufacturière dans une optique beaucoup plus protectionniste que la nôtre, ce qui, à court terme, aide à maintenir le taux d'emploi.

Il y a un moment, je m'entretenais avec un député; et comme il m'avait fait une observation négative, je lui ai signalé que, cette année, on aura exporté au Canada 1,35 millions de douzaines de chemises. Si l'on visait à protéger le niveau de l'emploi au pays, sans oublier qu'il y a tout juste deux ou trois ans l'industrie de la chemise comptait au Canada 3,000 travailleurs de plus qu'aujourd'hui, un bon moyen de préserver 3,000 emplois aurait été de mettre un terme à l'importation des chemises au pays. Si l'on veut garantir entre deux et quatre mille emplois pour demain, il s'agit tout

simplement de mettre en œuvre le régime de subventions au titre de la construction de navires destinés au Canada à l'exportation. On peut créer quelques milliers d'emplois en mettant un frein à l'importation de textiles. Il existe diverses façons de susciter des emplois, mais elles ne sauraient toutes avoir même valeur.

Toutefois, comme vous le savez bien, le Canada est extrêmement vulnérable au chapitre du commerce international, parce qu'il compte sur la vente d'une foule de produits dans le plus grand nombre de pays possible. Il est sensible à toute pression exercée sur lui, sujet aux contraintes venant de presque tous les pays du monde. Vous savez comment cela se passe. L'ambassadeur de Roumanie est venu à mon bureau l'autre jour pour obtenir l'autorisation d'exporter chez nous quelques milliers de douzaines de chemises de plus. Il faisait son travail. Il m'a fallu une heure pour lui expliquer que si nous permettions à la Roumanie d'exporter au pays un plus grand nombre de chemises, 17 pays viendraient le lendemain matin solliciter la même faveur. La Jamaïque, la Trinité-et-Tobago, Hong Kong, le Japon, la Corée du Sud, Singapour, la Malaysia, qui sont tous exportateurs de chemises, ne manqueraient pas de nous dire: «Pourquoi accordez-vous ce privilège à la Roumanie, un nouvel arrivant sur le marché, tandis que vous ne faites aucune concession à de vieux amis du Canada? Nous aussi nous avons nos épreuves; nous avons nos difficultés, nos inondations. S'il vous fait une inondation, nous allons en provoquer une.» C'est uniquement parce que le Canada fait le commerce mondial d'une foule de produits d'usage courant qu'il est aux prises avec de telles difficultés. Nous avons du charbon, du blé, des réacteurs nucléaires, des simulateurs de vol, de l'uranium, bref, toutes sortes de choses à vendre.

Le sénateur Macnaughton: Qu'avez-vous mentionné en dernier? L'uranium?

L'hon. M. Pepin: Oui.

Le sénateur Macnaughton: Ce n'était qu'une blague.

L'hon. M. Pepin: Oui, je sais. J'ai saisi l'allusion.

Le président: Trouvez-vous la plaisanterie amusante?

L'hon. M. Pepin: Permettez-moi de vous faire part d'une anecdote assez plaisante que j'ai racontée récemment dans un discours. L'ambassadeur de l'Union soviétique, un diplomate très distingué, me disait: «C'est bien plus facile d'être ministre du Commerce en Union soviétique que d'être ministre de l'Industrie et du Commerce au Canada.» Je me suis dit d'accord avec lui, même avant qu'il ne m'explique ce qu'il entendait par là! Il m'a ensuite déclaré: «Quand il existe un surplus de quelque produit en Union soviétique, nous l'écoulons généralement sur place.» C'est une chose que nous ne pouvons faire au Canada; il nous faut exporter. Leur marché, comme celui des États-Unis, est dix fois plus important que le nôtre, ou davantage. C'est uniquement l'exportation qui permet au Canada de se montrer compétitif sur le chapitre de l'accroissement des économies de taille et de spécialisation. Si nous n'exportons pas, c'est la fin. Nous exportons vers de nombreux pays qui nous disent tous: «Si vous voulez que nous acceptions vos produits, il faudra que vous nous laissiez exporter les nôtres au Canada.» Notre pays se trouve dans une situation très complexe quand il veut conclure des accords commerciaux.

Ce qu'il faut noter, surtout, c'est probablement que nous avons un marché intérieur qui ne compte que 20 millions d'habitants. La plupart des principaux pays industriels du monde ont maintenant un

minimum de 100 millions d'habitants ou plus. Au Royaume-Uni, on ne croit pas que le chiffre de 50 millions de personnes soit suffisant; et c'est pourquoi on y envisage maintenant l'adhésion à la Communauté économique européenne. Nous essayons de nous tirer d'affaire avec un marché intérieur de 20 millions d'habitants seulement. Ce serait impossible si nous n'étions pas les voisins des États-Unis. Même s'il n'y a pas de marché commun entre nous et les États-Unis, leur énorme pouvoir d'achat nous fait bénéficier de quelques-uns des avantages que nous procurerait un tel marché commun.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le ministre, j'aimerais maintenant aborder le sujet de la Nouvelle-Zélande et y associer les difficultés de l'Australie dans le domaine des viandes. Vous avez vous-même fait allusion à la possibilité que la Grande-Bretagne entre éventuellement dans le Marché commun. Inutile de vous dire combien les Nouveaux-Zélandais sont bouleversés. C'est la stabilité de leur marché qui peut être en péril.

Pour trois raisons, le Canada devrait envisager de se substituer à la Grande-Bretagne et d'accroître ses importations de viande d'agneau de la Nouvelle-Zélande, tout comme il devrait aussi acheter plus de viande de l'Australie. D'abord, il nous faut au menu de tous les jours une viande qui coûte moins cher que le filet mignon; en second lieu, une telle mesure serait conforme aux objectifs du Commonwealth; et troisièmement, il faut que la Grande-Bretagne, comme vous l'avez si justement souligné, envisage de desservir un marché de 300 millions de personnes, et non plus de 50 millions comme elle a en ce moment. Quelle est la position du Canada à l'égard de l'importation accrue d'agneau en provenance de la Nouvelle-Zélande?

L'hon. M. Pepin: Je suis heureux de vous annoncer que c'est déjà chose faite. M. Burns pourrait vous éclairer là-dessus.

M. Burns: Monsieur le président, les droits de douane canadiens sur les viandes en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande sont très bas, soit d'un quart ou d'un demi-cent la livre, selon la variété de viande.

Il y a eu, depuis 18 mois, une très forte augmentation des exportations de viande de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. En 1969, par exemple, les importations canadiennes d'agneau et de bœuf de l'Australie se sont élevées à 30 millions de dollars, les importations de bœuf de la Nouvelle-Zélande à 30 millions de dollars, tandis que les importations d'agneau et de mouton de la Nouvelle-Zélande ont été beaucoup moindres, soit de 2.1 millions de dollars. Ainsi, en 1969, nos achats de viande dans ces deux pays se sont chiffrés par plus de 60 millions de dollars. Les importations ne sont soumises à aucune restriction et l'on accorde un tarif préférentiel très bas.

Le sénateur Macnaughton: Un embargo a-t-il été mis par les États-Unis depuis quelques mois?

M. Burns: Les États-Unis ont un régime de contrôle volontaire en matière d'exportation de viandes avec leurs principaux fournisseurs, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et ainsi, il existe un certain niveau maximum aux États-Unis. Le Canada n'a pas adopté de mesure similaire.

Le sénateur Macnaughton: Je ne veux pas trop insister sur ce fait, mais le Canada a-t-il l'intention d'augmenter ses achats de viande de la Nouvelle-Zélande—disons d'agneau et de mouton—au-delà du niveau prévu du récent accord?

M. Burns: Cette question a été confiée aux hommes d'affaires canadiens. Il n'existe pas, que je sache, de restrictions gouvernementales qui empêcheraient le transport de viande d'Australie et de Nouvelle-Zélande au Canada, sauf les droits peu élevés.

L'hon. M. Pepin: L'embargo de l'année dernière a été temporaire. Il a été causé par les changements de la politique américaine en matière de viandes. De grandes quantités de viande entraînent au Canada. On invoquait aussi que les conditions sanitaires dans quelques abattoirs australiens laissaient à désirer. Il s'agissait donc d'une situation provisoire.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, je crois avoir suffisamment mis de temps.

Le sénateur McElman: Vous avez parlé de 60 millions de dollars qui proviennent des importations accrues d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Comment ce montant se compare-t-il à celui d'il y a un an ou deux?

M. Burns: Je n'ai pas les chiffres ici, mais le montant était beaucoup plus bas. Nous pouvons vous obtenir ces chiffres. Je n'ai avec moi que ceux de l'année 1969.

Le sénateur McElman: S'agirait-il d'une augmentation d'environ 50 p. 100?

Mr. Burns: Oui, quelque chose comme ça. Je pense qu'elle est peut-être encore plus élevée.

M. Petrie: Monsieur le président, j'ai les chiffres de 1969 pour la Nouvelle-Zélande. Le montant, qui était de 3.2 millions de dollars en 1969, a monté en flèche à 29.8 millions de dollars en 1970.

Le sénateur Macnaughton: Mais une grande partie a été transbordée?

M. Petrie: Oui, transbordée aux États-Unis.

Le président: Avez-vous les chiffres du transbordement?

L'hon. M. Pepin: Ils sont très difficiles à établir.

M. Burns: Il y a eu une augmentation nette de consommation de viande en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Le sénateur Macnaughton: En principe, monsieur le ministre, ma question est la suivante: Votre ministère peut-il encourager une plus grande consommation de mouton et d'agneau au Canada?

L'hon. M. Pepin: Personnellement, j'en mange le plus possible! Nous ne pouvons forcer la population à le faire. Comme l'a dit M. Burns, les importateurs canadiens sont habituellement très actifs et très ingénieux.

M. le président: Avez-vous d'autres questions? Sinon, je demanderai au ministre s'il a d'autres points à éclaircir.

Monsieur le ministre, nous vous avons retenu ici pendant deux heures, soit une heure de plus que ce que nous avions prévu. Nous vous en sommes très reconnaissants. Auriez-vous des observations à faire sur d'autres questions?

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, nos relations avec le Japon, sont, de tout évidence, l'aspect des nos relations commerciales avec les pays du littoral du Pacifique. Le Japon est à cette région ce que la chère vieille Angleterre a été à l'Europe et au monde au dix-neuvième siècle. C'est le grand manufacturier qui prend les

matières premières, les broie et en fait des produits manufacturés qui sont alors distribués dans toute la région. Il ne fait aucun doute que le rôle du Japon dans le commerce canadien prendra de plus en plus d'importance dans les années à venir.

Les relations entre le Canada et le Japon sont, en général, amicales. Elles sont parfois difficiles. Lorsque nous parlons du contingentement de nos textiles, elles deviennent plus ardues, mais nous différons d'opinions à l'amiable. Il n'y a aucun doute que, dans les années à venir, les gouvernements, les entreprises et le public devront consacrer beaucoup de temps aux relations commerciales entre le Canada et le Japon.

Récemment, lors d'un voyage au Japon, le ministre m'a dit: «Vous avez remarqué l'écart énorme qui existe entre nos exportations au Canada et vos exportations au Japon... 660 millions de dollars comparés à 490 millions de dollars.» J'ai dit que je l'avais remarqué, et lorsqu'il m'a demandé si je pouvais y remédier, j'ai répondu: «Nous allons conclure un marché. Nous échangerons nos produits d'exportation.» Comme vous le savez, la plupart des produits que le Japon exporte au Canada sont manufacturés tandis que les nôtres sont des matières premières ou semi-ouvrées. Voici un exemple typique où la balance commerciale entre deux pays n'est évidemment pas logique et acceptable. Après avoir fait cette offre, le ministre du Japon a eu un grand sourire—il sait à quoi s'en tenir.

Nous devons appuyer constamment sur le fait que nous recevons du Japon des articles finis, par exemple, des appareils électroniques, et d'autres produits perfectionnés, tandis qu'ils reçoivent de nous—et nous en sommes très heureux—du charbon, du blé, de l'orge, de la graine de colza et des minéraux.

Le sénateur Grosart: Le premier ministre Bennett a-t-il approuvé cette proposition?

L'hon. M. Pepin: Non. Mais je pouvais agir en toute sécurité, car je prévoyais le rejet de la proposition. Le ministre du Commerce japonais ne manque pas d'intelligence.

Il ne faut également pas oublier que les gouvernements provinciaux veulent établir leur propre service de délégués commerciaux à travers le monde et spécialement au Japon. Comme vous le savez, l'Ontario a ouvert un bureau à Tokyo. Il n'y a quand même pas tout à fait double emploi, car les provinces s'intéressent davantage à

l'investissement qu'au commerce. Toutefois, nos délégués commerciaux ont reçu la directive de s'occuper aussi d'investissements.

Le sénateur Grosart: Dans les deux sens?

M. Burns: Oui, dans les deux sens.

L'hon. M. Pepin: Je veux maintenant adresser des félicitations publiques à M. Skillings, ministre du Commerce et de l'Industrie de la Colombie-britannique, qui a résolu de ne pas établir de bureau au Japon. Nous avons conclu une entente. S'il trouve éventuellement que le service des délégués commerciaux du gouvernement canadien ne répond pas aux attentes de la Colombie-britannique, il me demandera mon avis avant de décider d'ouvrir son propre bureau. C'est bien raisonnable. Il serait selon moi déplorable que toutes les provinces canadiennes aient leur propre service de délégués commerciaux. Ce serait du gaspillage.

Le délégué commercial ontarien à Tokyo est probablement un homme éminent des plus intelligents, mais je pense qu'il lui faudra deux ou trois ans pour acquérir la moitié de l'expérience accumulée par le service des délégués commerciaux du gouvernement canadien au Japon au cours des dernières décennies. Je crois aussi qu'il devra au concours du délégué commercial canadien une bonne part des débouchés qu'il y trouvera. Peut-être aurait-il été plus sage de la part du gouvernement canadien d'y affecter un délégué commercial de plus. Il ne s'agit là toutefois que d'une position générale.

Le sénateur Grosart: M. Sharp serait de votre avis.

Le sénateur Cameron: Vous devriez téléphoner tout de suite au premier ministre Strom.

L'hon. M. Pepin: Est-ce ce qu'il compte faire?

Le sénateur Cameron: Oui.

L'hon. M. Pepin: Je lui téléphonerai donc.

Le président: Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir participé à la séance de cet après-midi et nous admirons l'énergie et l'enthousiasme que vous déployez à l'égard de cette région. Je me fais le porte-parole du comité pour vous dire que vos paroles nous ont grandement intéressés, de même que les réponses données par les fonctionnaires éminemment compétents qui vous accompagnaient.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoins—Voir Procès-verbaux)

...не даваме никакви гаранции за успех на нашите инициативи. Но ние сме убедени, че ако всички работим заедно, можем да постигнем много.

...вече сме достигнали до етапа, когато трябва да вземем решение за бъдещето на нашата страна. Това решение трябва да бъде взето с ум и с вяра.

...ние сме убедени, че ако всички работим заедно, можем да постигнем много. Това е нашата цел и нашата задача.

...ние сме убедени, че ако всички работим заедно, можем да постигнем много. Това е нашата цел и нашата задача.

...ние сме убедени, че ако всички работим заедно, можем да постигнем много. Това е нашата цел и нашата задача.

...ние сме убедени, че ако всички работим заедно, можем да постигнем много. Това е нашата цел и нашата задача.

...ние сме убедени, че ако всички работим заедно, можем да постигнем много. Това е нашата цел и нашата задача.

...ние сме убедени, че ако всички работим заедно, можем да постигнем много. Това е нашата цел и нашата задача.

...ние сме убедени, че ако всички работим заедно, можем да постигнем много. Това е нашата цел и нашата задача.

...ние сме убедени, че ако всички работим заедно, можем да постигнем много. Това е нашата цел и нашата задача.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Vice-président: L'honorable ALLISTER GROSART

N° 3

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoins:—Voir Procès-verbaux)



LE COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Carter	McLean
Choquette	Nichol
Connolly (Ottawa-Ouest)	O'Leary (Carleton)
Croll	Pearson
Eudes	Quart
Fergusson	Rattenbury
Gouin	Robichaud
Haig	Sparrow
Hastings	Sullivan
Laird	White
Lang	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

Ordres de renvoi

Témoignages

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 10 novembre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue aujourd'hui, en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

M. R. W. Bonner, vice-président, Administration, MacMillan Bédard Ltd. Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis enchanté d'avoir, aujourd'hui, l'occasion d'être entendu à propos du littoral pacifique. Je pense avec fermeté que notre reconnaissance de cette partie du monde comme marché commercial est faite attendre trop long-

Le mardi 10 novembre 1970
L'ordonne de renvoi des affaires étrangères est adopté par le Sénat le 10 novembre 1970. Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères est autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens».

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères est autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 10 novembre 1970:
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary,
Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue aujourd'hui, en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

M. R. W. Bonner, vice-président, Administration, MacMillan Bédard Ltd. Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis enchanté d'avoir, aujourd'hui, l'occasion d'être entendu à propos du littoral pacifique. Je pense avec fermeté que notre reconnaissance de cette partie du monde comme marché commercial est faite attendre trop long-

Procès-verbal

Le mardi 10 novembre 1970

(4)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 16 heures.

Présents: Les honorables sénateurs Grosart (*Vice-président*), Carter, Connolly, Eudes, Gouin, Lang, Macnaughton, Quart, O'Leary (*Carleton*), Pearson et Yuzyk—(11).

Présent, mais non membre du Comité: l'honorable sénateur McNamara—(1).

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial du Comité.

Le Comité continue l'étude de la région du Pacifique.

Le vice-président (le sénateur Grosart) présente le témoin:

M. R.W. Bonner, vice-président (Administration),

MacMillan-Bloedel Ltd.,

Vancouver (Colombie-Britannique).

On remercie le témoin pour sa contribution aux travaux du Comité.

A 18 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité
E. W. Innes

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 10 novembre 1970

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 16 heures, sous la présidence du sénateur Allister Grosart (*vice-président*).

Le vice-président: Honorables sénateurs, j'ai le regret de vous informer que le président de ce comité, le sénateur Aird, ne peut se joindre à nous aujourd'hui. Son absence inévitable est due à une indisposition, qui, je suis heureux de le dire, n'a rien d'alarmant.

Notre témoin, aujourd'hui, M. Robert Bonner, est connu de la plupart d'entre nous. Il m'est difficile de ne pas l'appeler l'honorable Robert Bonner, mais, aux termes de notre curieux système, les anciens ministres provinciaux n'ont pas droit au titre d'«honorable»; c'est une lacune qui devrait être comblée en temps utile.

Membre de la législature de la Colombie-Britannique depuis 1952, M. Robert Bonner a occupé la charge de procureur-général pendant 16 ans. Il a détenu d'autres portefeuilles dans ce gouvernement. Il fut ministre du Développement industriel et du Commerce de 1957 à 1964, ministère qui a été très actif dans tout ce qui touche les relations économiques entre la Colombie-Britannique, l'Ouest du Canada en général et les pays du littoral pacifique, qui sont l'objet de nos débats au sein de ce comité.

Il a quitté le gouvernement en 1968 et est actuellement le vice-président du secteur administratif de la société MacMillan Bloedel Ltd., qui a des liens étroits avec la région du Pacifique.

Pour le comité il est très heureux que M. Bonner soit parmi nous. J'ajoute que j'ai eu l'honneur de participer avec lui, la semaine dernière, à la réunion du Comité sur la Politique économique du Canada, à Vancouver, comité qui a concentré son attention sur le même sujet à peu de choses près que celui qui fait l'objet de nos délibérations, à savoir, les relations entre le Canada et les pays du Pacifique.

M. Bonner a mis à notre disposition un résumé de ses observations, qui a été distribué aux membres du Comité. Sans en ajouter davantage, je demande à M. Bonner d'exprimer ses vues, ses commentaires et son témoignage au comité.

M. R. W. Bonner, vice-président, Administration, MacMillan Bloedel Ltd: Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis enchanté d'avoir, aujourd'hui, l'occasion d'être entendu à propos du littoral pacifique. Je pense avec fermeté que notre reconnaissance de cette partie du monde comme marché commercial s'est faite attendre trop long-

temps. Maintenant que, depuis quelques années, cette prise de conscience est devenue partie intégrante de notre politique nationale, je pense qu'il est nécessaire d'en apprendre davantage sur cette partie du monde, et d'une manière détaillée, et qu'il faut établir un plan de politique concertée, si nous ne voulons pas laisser échapper par notre absence, les occasions multiples qui existent là-bas.

Tout d'abord je tiens à dire, monsieur le président, que je n'ai pas pour habitude de distribuer les textes de mes propres discours, mais l'invitation qui m'a été faite de comparaître devant votre comité est assez récente, et je n'ai pas eu le temps de préparer des observations plus élaborées. Toutefois celles que j'ai exprimées le 25 mai dernier, dont le texte a été, si je comprends bien, diffusé, représentent des idées que j'avais développées à cette occasion et qui pour l'essentiel sont restées inchangées.

Toutefois, je partage ce qui, j'imagine, doit être le problème principal de votre comité, c'est-à-dire, la difficulté de pénétrer ce sujet général, si vaste et si compliqué, et d'aller au fond des choses. A ce propos, j'ai pensé que je devrais attirer l'attention du comité, monsieur le président, sur la publication d'un certain nombre d'articles de référence, que j'ai trouvés très utiles, et que les membres de votre comité pourraient prendre le soin d'étudier à loisir.

Il y a, par exemple, une publication du gouvernement de la Colombie-Britannique, émanant du ministère du Développement industriel et du Commerce, intitulée: «*The Pacific Rim, an Evaluation of British Columbia Trade Opportunities* (Le littoral pacifique, évaluation des possibilités offertes à la Colombie-Britannique dans le domaine commercial)». C'est une publication relativement récente, qui n'a été mise en circulation qu'en septembre bien qu'elle ait été imprimée le 7 juillet. On découvrira dans ce document des compilations établies à partir de données des Nations Unies, de quelques-unes des publications peu connues des ministères fédéraux, de données de sources américaines, de statistiques diverses telles que les populations au milieu de l'année et les taux de natalité bruts des pays du littoral pacifique, les chiffres connus les plus récents de leur commerce extérieur, les prévisions de leur PNB global et par tête. On y trouve aussi la meilleure étude qu'il m'ait été donné de lire sur les exportations qui se font à partir des ports douaniers de la Colombie-Britannique vers les pays du littoral pacifique, indiquant, en 42 catégories, les articles que nous exportons depuis la côte Ouest aux États-Unis, aux pays d'Amérique latine qui bordent le Pacifique, vers le Japon, les territoires de l'Océanie, les pays de l'Extrême-Orient, aussi bien que les exportations vers l'URSS et la République populaire de Chine avec laquelle notre pays a récemment établi des relations diplomatiques.

Je sais qu'on peut se procurer des exemplaires de cet ouvrage auprès du gouvernement de la province de Québec, et si je peux me permettre une suggestion, je

pense que votre comité aurait intérêt à le faire demander, afin qu'il soit consigné au compte rendu officiel des délibérations.

En ce qui concerne la réunion de Vancouver à laquelle, monsieur le président, vous avez assisté en ma compagnie, je voudrais me reporter à certains documents que prépare l'organisme connu sous le nom de Comité pour la politique économique du Canada. On ne sait peut-être pas suffisamment que l'Université Carleton compte parmi ses professeurs M. K.A.J. Hay, que beaucoup d'entre vous connaissez sans doute personnellement; on lui doit des écrits pénétrants sur l'avenir du Japon au cours de la prochaine décennie.

Je ne me suis pas attardé sur la question des pays du littoral du Pacifique, pour en venir à celle du royaume du Japon, car le Japon, comme on pourra le voir dans mes observations écrites, offre plus d'avantages que les autres pays du littoral du Pacifique, à l'heure actuelle.

Le professeur Hay a exposé, dans une publication du Conseil Canada-Japon parue au mois de mai de cette année, une étude de ce problème envisagé dans une optique canadienne; je suis persuadé que vos collaborateurs auraient intérêt à consulter ce document qui constitue selon moi l'une des meilleures analyses qui puisse être présentée à votre Comité, pour ce qui concerne l'opinion qu'on se fait au Canada de l'avenir immédiat de ce pays.

Le sénateur Macnaughton: Pouvez-vous, s'il vous plaît, monsieur, nous donner la référence?

M. Bonner: Oui, il s'agit du *Canada-Japan Trade Council Monthly Bulletin* (Bulletin mensuel du Conseil du commerce Canada-Japon) de mai 1970, sauf erreur.

Je ne veux pas m'attarder sur cet exposé d'ouverture; j'aimerais simplement aborder certains points qui pourront ensuite être développés dans des comités plus restreints; je voudrais signaler à l'attention du Comité le discours prononcé par M. Tadayoshi Yamada, conseiller administratif permanent de la *Nippon Steel Corporation*, à l'occasion d'une réunion de la *British Columbia Natural Resources Conference* tenue à Vancouver en avril 1970, à laquelle il était invité. J'ai l'honneur de connaître M. Yamada depuis longtemps, et j'ai été de ceux qui ont contribué à ce qu'il soit invité à cette réunion. Il a donc prononcé, disais-je, un discours très circonstancié intitulé «L'horizon du Pacifique est lumineux»; il nous a présenté un point de vue moderne quant aux relations entre son pays et le Canada; je pense d'ailleurs que vous trouverez un plus grand intérêt à lire directement cet exposé plutôt qu'à m'écouter en donnant une version personnelle. Je me rapporte à des documents de base, à savoir aux observations de M. Hay et aux discours de M. Yamada, car je pense que nous ne connaissons pas suffisamment la région du littoral du Pacifique, ce qui constitue une grande lacune.

Il nous est facile d'envisager l'établissement de relations à l'échelon du continent, avec les États-Unis, par exemple; en effet, notre histoire et nos institutions ont tant de points communs que nous savons de manière presque instinctive comment nous comporter, même lorsque nous ne connaissons pas parfaitement tous les éléments du problème à résoudre. Dans une moindre mesure, mais cependant non négligeable, cela est également vrai pour l'Europe. Nous n'y sommes pas gênés psychologiquement, car nous sommes en quelque sorte préparés par nos diverses origines européennes; ainsi, dans tout pays de l'Europe occi-

dentale, le commerçant canadien n'aura pas de difficulté à se tirer d'affaire, même s'il a peu de relations.

Il n'en est pas de même avec les pays du littoral du Pacifique, exception faite du continent américain dans son ensemble; j'exclus également, bien sûr, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avec lesquelles nos rapports sont automatiques. Mais lorsqu'on cherche, par exemple, à établir des relations d'affaires avec la Malaysia ou d'autres pays de l'Océanie, ou encore avec le Japon, on constate immédiatement que l'on ne connaît pas suffisamment les habitudes et la culture de ces pays. Or, cela constitue une véritable barrière psychologique qui entrave les relations d'affaires qui sont d'ordinaire faciles à établir. En d'autres termes, on est obligé de perdre beaucoup de temps pour lier connaissance et

Le sénateur Pearson: Le problème de la langue n'entre-t-il pas en ligne de compte?

M. Bonner: C'est un problème, bien sûr, mais pas le plus important de ceux que j'ai évoqués. La structure des sociétés avec lesquelles on travaille, le recours ou non à l'administration locale ou à l'administration nationale, tout cela ne peut être connu que par les recherches et par l'expérience personnelle. Ainsi, il faut aborder les problèmes différemment selon qu'on se trouve au Japon ou en Malaysia, ou ailleurs. Je ne fonde pas mon opinion uniquement sur mon expérience personnelle, mais encore et surtout sur celle d'autres personnes qui se sont rendues dans cette région et qui m'ont entretenu de leurs expériences.

En d'autres termes, lorsqu'on aborde la question du Pacifique, il faut tenir compte de considérations complexes relatives à la culture, à la langue et à l'histoire souvent mal connue de la région concernée; il serait maladroit de négliger ces facteurs qui peuvent constituer de sérieux obstacles; je précise une fois de plus que ces remarques ne s'appliquent ni aux pays de la zone occidentale du Pacifique ni, évidemment, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

Dans les observations écrites qui vous ont été distribuées, je me suis conformé ou j'ai cherché à me conformer aux prévisions relatives à la décennie 1970-1980 qui ont généralement cours dans les pays de l'O.C.D.E.: j'ai également tâché de mettre le Japon en relief par rapport aux autres pays du littoral du Pacifique, car c'est à lui que revient le rôle moteur prédominant dans cette région du monde dont il contribue à élargir les perspectives d'expansion commerciale.

Je n'abuserai pas de votre temps, messieurs les membres du Comité, en revenant trop longuement sur ces observations écrites, mais au risque de simplifier exagérément les prévisions qu'on peut faire au sujet de l'avenir du Japon, je crois qu'il est bon de signaler ici, qu'au Japon, le PNB par habitant est équivalent, ou peut-être légèrement supérieur, à celui des provinces Maritimes, pour prendre un exemple. Si le taux de croissance prévu de l'économie japonaise se maintient, ce dont je suis pour ma part assez fermement convaincu, le PNB par habitant du Japon rejoindra celui du Canada vers 1975; et si l'on se fonde sur les mêmes prévisions, dont les événements passés prouvent amplement le sérieux, avant 1990, le PNB japonais aura dépassé celui de tous les pays d'Europe occidentale, et se rapprochera de celui des États-Unis.

J'avance ces opinions, compte tenu de toutes les réserves qui peuvent accompagner ce genre de prévisions. Mais la capacité de réalisation des Japonais prouve leur grande ingéniosité et leur grande perspicacité. En 1965, ce qui nous ramène malheureusement un bon nombre d'années en arrière, j'ai eu l'occasion, en tant que membre d'une délégation provinciale au Japon, invitée par le Gouvernement National, de visiter un certain nombre d'usines récemment établies: La *Yawata Steel Company*, par exemple, qui occupait un terrain arraché à la mer à Kansai, près d'Osaka. Ayant déjà vu des installations similaires en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, je crois pouvoir dire que la *Yawata Steel Works* que j'ai visitée, était plus moderne qu'on pût voir à cette époque. Je ne saurais dire au juste en mètres l'espace qu'occupaient les machines, mais alors qu'on voyait à peine un travailleur, l'acier passait du lingot au profil à une vitesse de 30 ou 40 milles à l'heure. C'était fascinant. Plus tard, si nous analysons le problème, je pourrai vous donner les prévisions japonaises pour l'acier. D'après le taux d'expansion et de développement actuel, les Japonais pensent devenir les premiers producteurs d'acier du monde en 1973. Ce sera une grande réalisation, même s'ils ont un retard d'un an ou deux sur leurs prévisions.

En ce qui concerne toutes ces réalisations, le second point est bien sûr, la dépendance du Japon vis à vis de l'étranger, quant aux matériaux. Et à ce propos, je pense que le Comité, monsieur le président, aura tout intérêt à porter son attention sur le livre blanc sur le commerce, publié par le Ministère japonais du commerce international et de l'Industrie, au début de l'année. Le Bulletin du Conseil commercial canado-japonais, y faisait allusion dans son numéro d'octobre 1970. Je vais vous citer de mémoire, une partie du résumé de la déclaration ministérielle.

Le Japon se place maintenant au second rang du monde libre pour sa consommation de ressources naturelles. En 1969, il dépendait dans une mesure de 45.4% des pays d'outre-mer, pour les produits d'apports. Aujourd'hui, son taux d'importation, par rapport à la demande globale de mazout, par exemple, est de 99% pour le fer, 74.7% pour le coke, 51.1% pour le cuivre, 54.3% pour le zinc et 100% pour le nickel.

Une étude des exportations canadiennes vers cette région du Pacifique, révèle les liens étroits qui existent entre nos ventes au Japon et les besoins de ce pays, ce qui est également vrai, dans le Pacifique, pour l'Australie, notre cousin du Commonwealth. Mais plus de la dépendance du Japon quant à son approvisionnement en matières premières, il faut noter la subtile transformation que son économie naissante a effectué dans la manière de vivre des Japonais. Autrefois, on pouvait considérer l'industrie japonaise à maints égards, comme une industrie de main-d'œuvre. Toutefois, on peut parler d'une transformation en deux ou trois phases de l'industrie japonaise, ce qui eut pour résultat, l'abandon graduel et délibéré de l'emploi intense de la main-d'œuvre, et (comme l'a déclaré le ministre en faisant état de la pénurie notoire de travailleurs à l'heure actuelle) la nécessité pour les Japonais de concentrer leurs efforts sur une production hautement technique.

La politique intérieure du Japon doit donc faire face à une triple obligation: il faut d'abord augmenter, de toute urgence, la productivité des industries à faible rendement, par la réorganisation et la rationalisation, puis, dans certains cas, expatrier complètement certaines industries, en

déplaçant par exemple celle des textiles à Formose, et une partie des chantiers navals à Singapour. Enfin, le Japon applique un programme d'automatisation par les méthodes les plus recrutées. Si le Japon aide, en ce moment, l'industrie du pays, il met de plus en plus l'accent sur les affaires avec le monde en développement, sous forme d'investissements et d'exportation de «matière grise», tout en évitant la concurrence directe avec les nations en cause.

L'implantation de l'automatisation présente, selon moi, une occasion rêvée aux pays tels que le Canada, car bon nombre des matières premières qu'ils exportent doivent être transformées dans des industries qui, au Japon, utilisent une abondante main-d'œuvre, et de plus, de fortes quantités d'énergie.

Je proposerai donc de rationaliser une partie de la politique canadienne à l'égard du Japon, dans le cadre de notre commerce avec ce pays. Le traité canado-américain sur la production automobile, pourrait servir de modèle. En d'autres termes, là où l'énergie japonaise est chère et difficile à obtenir, le Canada pourrait, grâce à ses excédents d'énergie nationale, perfectionner ses exportations, tout en maintenant ses relations de service avec l'industrie japonaise en expansion.

Or, comme nous avons, malheureusement, des excédents de main-d'œuvre à l'intérieur de notre pays, une telle rationalisation s'impose.

Le projet que j'ai esquissé mérite une étude plus approfondie sur le plan national, parce qu'étant devenu, au fil des ans, un fournisseur sûr et important de nombreuses matières premières nécessaires aux Japonais, le Canada peut, à juste titre, insister sur la nécessité d'améliorer de toutes les façons possibles la qualité de ses exportations.

Quand j'avais à traiter ce problème dans le cadre de la politique publique, j'ai examiné ces questions avec de nombreuses délégations japonaises. À l'époque, cette idée ne s'est heurtée à aucune opposition, pas plus, d'ailleurs, que la proposition de donner aux intérêts japonais dans notre pays la forme d'entreprises communes, dans lesquelles les industries canadiennes et japonaises collaboreraient judicieusement à l'avantage des deux parties.

Je pense donc, qu'il y a, de la part des Japonais, une reconnaissance franche de leurs aspirations légitimes, que nous pourrions formuler clairement. Je propose que le comité en tienne compte dans la suite de ses délibérations.

Monsieur le Président, j'ai peut-être malheureusement trop insisté sur le Japon en parlant du littoral du Pacifique; j'ai tenu à le faire en raison de l'importance incontestable que ce pays revêt à l'heure actuelle et qui ne fera que s'accroître. Il est certain que parler du littoral du Pacifique en fonction du Japon n'est pas examiner la situation de façon exhaustive. Je reviens à la publication de la Colombie-Britannique que j'ai mentionné il y a quelque temps pour relever que le PNB par habitant de nombreux pays du Pacifique est absolument inacceptable, c'est-à-dire inacceptable par rapport à l'acceptation de leur sort à la langue. Par exemple, on estime le PNB par habitant du Cambodge généralement à \$150; à \$322 pour Taïwan; à \$97 pour l'Indonésie; à \$212 pour la Corée du Sud; à \$72 pour le Laos; et à \$344 pour la Malaisie. De tels chiffres—et je comprends que nos débats ne concernent pas du tout l'hémisphère occidental—m'indiquent que ces régions du Pacifique—et les régions dont j'ai parlé sont essentiellement situées dans le sud-est—ne peuvent être qu'un paradis pour les doctrines qui promettent une élévation du niveau de vie. En effet, j'ai appris que l'une des complica-

tions qui se fait sentir dans l'activité du Vietnam est l'intérêt que la Chine continentale porte à ce pays. Les armées nord-vietnamiennes combattent pour l'avenir de cet infortuné pays qui doit faire face à un développement selon le concept nord-américain, essentiellement représenté par les États-Unis et, dans une moindre mesure, par l'Australie qui est également engagée dans le conflit. Autrement dit, l'Est et l'Ouest se rencontrent par force à cet endroit, dans une situation où le PNB par habitant, qui s'établit à un niveau très bas, doit être une obsession et une source de problèmes pour la majorité des habitants de ce pays.

C'est peut-être une caractérisation dramatique; elle est néanmoins particulière à cette partie du monde. J'y fais mention dans les observations qui vous ont été remises, en disant que, parmi les cinq principaux acteurs dans le Pacifique (États-Unis, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande et Canada) et les autres, que j'ai appelé les lutteurs, doivent ne pas être disposés à accepter leur sort. Et respectivement, les grands du Pacifique se voient chargés d'aider ces lutteurs à améliorer leur niveau de connaissances et de vie.

Cet aspect particulier de la situation nous conduit rapidement à examiner les programmes canadiens d'aide à l'étranger, ainsi que ceux du Japon et des États-Unis dans la même zone. A mon avis, il y a une tâche dont le Canada pourrait s'acquitter dans la région, mais le problème est tellement vaste qu'il ne faut pas nous demander d'accomplir un miracle à nous seuls. De plus, notre aptitude à fournir une aide dans ce sens est très restreinte à cause de notre population et de la faible croissance de notre PNB.

Je pense, cependant, que notre pays a fourni des efforts très importants jusqu'à ce jour. S'il nous fallait faire un choix entre la formation des futurs docteurs en philosophie et celle des contremaîtres, je pense qu'il faudrait reconnaître en toute franchise qu'une équipe de contremaître serait plus utile dans la majorité des pays du Sud-Est asiatique qu'une compagnie de détenteurs d'un doctorat en philosophie, car le problème qui se pose là bas n'est pas de dispenser une éducation d'un niveau très élevé. Notre problème dans cette région est de diffuser des connaissances techniques élémentaires au niveau des hameaux, afin que les habitants puissent utiliser le matériel qui leur est fourni, qu'il s'agisse de tirer une charrue à l'aide d'un tracteur pour la première fois, de mettre en marche une sévère scierie ou d'autre chose encore. Je pense qu'ils ont besoin de connaissances techniques élémentaires, plutôt que d'études supérieures.

Monsieur le Président, je crois avoir exprimé assez de considérations générales pour que vous puissiez me poser des questions. Aussi me semble-t-il qu'il serait bon d'en formuler maintenant si tel est toutefois le désir des membres du comité.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Bonner. J'ai dit que les membres du comité avaient reçu un résumé des observations de monsieur Bonner. Vous remarquerez s'il est daté du 25 mai 1970, je suppose donc qu'il avait été préparé à une autre fin. Je pense cependant que messieurs les sénateurs reconnaîtront, comme moi la valeur de l'exposé de M. Bonner; il prouve, en effet (et je m'en réjouis), que certains hommes d'affaires au Canada sont parfaitement renseignés sur les relations entre le Canada et les pays du littoral du Pacifique, ce qui augure bien de la politique future des secteurs tout public que privé.

Selon l'usage du comité, le débat est maintenant ouvert aux questions. Je donne tout d'abord la parole au sénateur Lang, qui sera suivi par messieurs les sénateurs McNamara, O'Leary, Carter, Macnaughton, Pearson, et tous ceux qui souhaiteront se manifester au cours du débat.

Le sénateur Lang: Les questions que je poserai à M. Bonner sont plutôt hétéroclites, mais se rapportent par contre à certaines observations qu'il a faites cet après-midi. Ce sont moins des questions que des demandes d'éclaircissements quant à son opinion personnel sur les sujets qu'il a abordés.

Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur Bonner, de la confrontation plutôt violente qui oppose l'Orient à l'Occident au Vietnam. Dans l'éventualité d'un retrait des forces américaines du Vietnam, quel serait selon vous l'effet des échanges dans le Sud-Est asiatique entre les autres pays en bordure du Pacifique, y compris le Canada, et le Vietnam? Toujours dans cette hypothèse, aurons-nous l'occasion de mettre en œuvre une initiative commerciale et technologique dans cette région, ou bien en serons-nous empêchés (peut-être indirectement) du fait que, par sa situation géographique, le Canada est assimilé aux États-Unis, ou probablement pour que nous sommes associés avec l'Australie au sein du Commonwealth?

M. Bonner: Pour vous répondre je dois faire la supposition suivante: Dans le cas d'une cessation des hostilités au Vietnam, le libre accès à ce pays au reste du monde serait une condition implicite. En d'autres termes, il ne faudrait pas qu'on retire des États-Unis succède un gouvernement imposé, mettons, par le Nord, que je considérerais comme capable d'exclure les pays occidentaux de cette partie du monde.

Supposons qu'il soit possible de réaliser une telle paix au Vietnam, laissant le pays libre quant à ces relations avec l'étranger, je ne vois pas pourquoi le Canada et les États-Unis ne pourraient avoir un rôle propre à y jouer. Je pense, pour être franc, que les États-Unis ont des chances plus grandes que le Canada, du fait de leur présence solidement implantée depuis de nombreuses années dans cette partie du monde. En effet, je me fonde en partie sur les enseignements qu'on a pu tirer de la fin de la guerre de Corée, où les États-Unis, bien qu'alliés à cette époque au Canada et à d'autres pays du monde occidental sont néanmoins restés la principale présence dans ce pays.

Je dirais que les États-Unis entreraient dans ce pays simplement à cause de l'intérêt qu'ils poursuivent. Mais, comme dans le cas de la Corée du Sud, et d'après les quelques rapports que j'ai eus avec ce pays, je me rends compte qu'au Vietnam, comme ce fut le cas en Corée du Sud, le gouvernement et la population du pays ne voudront pas s'associer complètement avec un pays occidental, quel qu'il soit. Certains hommes d'affaires coréens et l'administration civile ont cherché à intéresser les Canadiens à des échanges plus complets avec la Corée du Sud. C'est une région extrêmement difficile à atteindre du point de vue commercial, et je crois que le Sud-Vietnam présenterait les mêmes difficultés.

Quant à l'activité du Canada ailleurs dans le Sud-Est asiatique, l'édition de septembre du *Foreign Trade* le décrit mieux que je ne pourrais le faire, car le Ministère du Commerce et de l'Industrie a rassemblé une série d'articles sur l'Asie du Sud-Est, la Malaysia, la Thaïlande, la Birmanie, Singapour etc, qui décrivent l'activité actuelle des Canadiens dans ces pays. Je dirais que tout ce que nous faisons actuellement dans le Sud-Est asiatique, pourrait se répéter au Sud-Vietnam ou avec la nation vietnamienne dans son ensemble après la cessation des hostilités.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Pensez-vous, monsieur Bonner, (nous sommes de vieux amis, monsieur le président, en d'autres circonstances), que le Nord ou le Sud-Vietnam, ou les deux pays s'ils s'unissent, seraient un terrain plus vaste pour le développement de notre activité?

M. Bonner: Non pas plus vaste, sénateur. Les 21 millions que nous sommes représentent peu de chose lorsque nous pénétrons dans la région du Pacifique. Je pense que vous pouvez probablement compter sur les 10 doigts ceux qui, à l'heure actuelle, participent avantageusement à des entreprises dans la région du Pacifique. Je serais tenté de les encourager à se développer là où ils ont déjà réussi plutôt que de prendre des risques dans cette région. Voilà un autre argument.

Le sénateur Connolly: Merci.

Le sénateur O'Leary: Monsieur Bonner, vous avez traité des affaires avec le Japon d'une façon aussi perspicace qu'intéressante. Qu'en est-il de la Chine? Si nous continuons à vendre du blé et d'autres articles à la Chine, comment va-t-elle nous payer? Qu'y achetons-nous ou que pouvons-nous y acheter pour rétablir l'équilibre des échanges?

M. Bonner: Sénateur O'Leary, je ne puis vous donner de réponse sûre à cette question. La Chine est un champ clos depuis si longtemps que l'on peut en ce moment imaginer les perspectives commerciales plutôt que les prédire. Il me semble qu'au cours des dernières années, des hommes d'affaires canadiens se sont rendus à Pékin pour des raisons commerciales; ces personnes seraient plus capables que moi de vous répondre.

Le véritable obstacle aux échanges avec la Chine se trouve implicitement dans votre question: son aptitude à se procurer des monnaies fortes à l'étranger. Ils trouvent à présent une somme considérable de devises étrangères grâce au commerce qu'ils font par Hong-Kong, comme

vous savez. Je ne crois pas qu'on ait jamais déterminé la somme exacte qui passe en Chine et je pense que c'était, jusqu'ici, la principale source de devises fortes de ce pays. En traitant des affaires avec la Chine, après la reconnaissance diplomatique du régime, il incomberait au Canada d'organiser une série de missions commerciales simplement pour reconnaître le terrain qui, avec le temps, a usé de nous être familier.

Le sénateur O'Leary: Existe-t-il des chiffres dignes de foi à propos du développement industriel de la Chine moderne?

M. Bonner: Je n'ai pas de renseignements si cet égard, monsieur le sénateur, et je ne me risquerai pas à donner une réponse.

Le sénateur McNamara: Je me permettrai une observation. J'ai trouvé étonnant que, dans son exposé des possibilités offertes sur le littoral du Pacifique, M. Bonner ait tant insisté sur le Japon et les marchés inconnus. Il me semble que la Chine représente l'avenir dans cette région, et y ayant acquis moi-même quelque expérience, j'ai l'impression que les chances actuelles du Canada d'entrer sur ce marché et d'y développer les échanges sont énormes. Nous sommes en concurrence sérieuse avec les Américains à ce stade sur les bords du Pacifique, mais je suis sûr que nous pourrions trouver des débouchés à l'heure actuelle. Je me demande si l'entreprise privée, telle qu'elle se présente aujourd'hui, ne partage pas mon opinion, soit que la reconnaissance diplomatique nous offre une occasion inespérée. Je sais que c'est le sentiment d'un grand nombre de personnes auxquelles j'ai parlé et qui éprouvent beaucoup d'amitié pour le Canada. Je ne m'intéresse pas à la situation virtuelle de la balance des paiements qui, à mon avis, est meilleure que celle de la plupart des pays occidentaux. Ce que je sais pour avoir antérieurement sondé les difficultés, c'est qu'on y paye en livres sterling. Je sais par les chiffres et les gens qui s'y trouvent que leur capacité de gain en livres sterling dans les autres pays du littoral pacifique est énorme. Votre façon d'envisager le problème m'a étonné et je partage presque entièrement l'avis selon lequel le potentiel du littoral pacifique surtout de la Chine aurait été négligé. Pour nous, les Canadiens, c'est le moment d'agir vite. Quelqu'un a mentionné la Corée. Je ne crois pas que la situation là-bas soit identique, parce que les Américains continuent à dominer la Corée du Sud. Mais, après le Vietnam, je pense que vous découvrirez que la Chine s'appête à dominer ce pays. Elle aura, sans doute la sagesse de veiller à ce que le reste du monde industriel s'implante dans ces marchés et préférera aider le Canada à s'y établir parce que l'Australie et les États-Unis lui paraissent être des ennemis en puissance. Pensez-vous que la Chine prenne une plus grande place dans votre propre société, par exemple?

M. Bonner: Monsieur le président, puis-je faire remarquer au sénateur McNamara que la supposition que j'ai faite en réponse aux questions sur le Vietnam du Sénateur Lang, était teintée de prudence; je ne voudrais pas, en effet, soutenir la forte possibilité que les Chinois finiront par être, ou chercheront à devenir, la force dominante au Vietnam si les États-Unis s'en retirent. C'est l'essence même de la confrontation et c'est pourquoi j'ai dit que je répondrais en supposant que la fin des hostilités ouvrira le Vietnam. S'il ne doit pas en être ainsi, le pays sera fermé,

et fermé pour nous. Je parle de l'Amérique du Nord en général.

Si j'ai insisté sur les perspectives concernant le Japon, c'est à cause de ce que ce pays a déjà réalisé. Le Japon est arrivé aux résultats actuels sans avoir à subir les déchirures d'une révolution culturelle. Il n'a pas, comme ce fut le cas pour Pékin, connu une période pendant laquelle les hommes d'affaires avaient du mal à quitter la ville parce que, entre autres choses, des prix incorrects figuraient dans leurs propositions de commandes. En d'autres termes, il ne me semble pas que les Canadiens aient une connaissance suffisante de la situation intérieure actuelle en Chine pour pouvoir préjuger de son avenir. Je partage toutefois votre optimisme ne serait-ce qu'à cause du potentiel que représentent ses six ou sept cents millions d'habitants, extrêmement intelligents et travailleurs. Il reste à souhaiter que nous soyons assez habiles pour agir et rétablir des relations aussi agréables que celles que nous avions jadis avec ce pays.

Je crois avoir dit, en réponse à la question du sénateur O'Leary, que puisque la Chine est maintenant reconnue sur le plan diplomatique, les Canadiens doivent y envoyer des missions commerciales afin de sonder le terrain. Je voudrais ajouter que cela devrait être considéré comme une importante priorité nationale. Je pense que, si l'on n'apprend pas les nouvelles règles, beaucoup d'espairs éveillés par la reconnaissance de la Chine ne seront plus que spéculation. Je ne refuse pas d'envisager l'avenir avec optimisme, mais les affaires sont les affaires, et il nous faut sonder le terrain. Après tout, une vente n'est jamais conclue tant que le bulletin de commande n'est pas signé, et c'est là ce qu'il nous faut apprendre. Je ne pense pas que nos opinions divergent vraiment sauf pour les démarches à entreprendre.

Le sénateur Connolly: Le problème soulevé par le sénateur O'Leary n'est pas encore résolu, bien que le sénateur McNamara ait indiqué que leur politique en matière de commerce extérieur n'est pas encore déterminée avec précision. Que leur achetons-nous?

Le vice-président: Je me permets de proposer, sénateur Connolly, que nous continuions à examiner la question soulevée par le sénateur Lang et n'abordions qu'ensuite le problème du Canada.

M. Bonner: Je voudrais profiter de l'occasion pour vous avertir que je ne suis pas un spécialiste des affaires chinoises.

Le sénateur Macnaughton: Pas encore.

Le sénateur Lang: M. Bonner, pour revenir à certaines remarques que vous avez faites tout à l'heure, vous avez dit que les Canadiens doivent prendre conscience des principales difficultés que nous rencontrons généralement à l'occasion du commerce avec le Japon et avec l'Océanie. Il est sans doute difficile sur le plan psychologique de comprendre leurs façons de traiter les affaires ainsi que la nature des relations qui existent chez eux entre les entreprises et l'État. Je pense que les Japonais éprouvent les mêmes problèmes tous leurs rapports avec nous.

M. Bonner: Oui.

Le sénateur Lang: Il me semble que, pour le moment, il n'y a probablement ou même certainement, dans le monde aucun pays capable de rivaliser avec le Japon dans le domaine de l'expansion du commerce extérieur, tous ayant indéniablement le même handicap que nous. Nos efforts dans cette région n'ont guère encore été couronnés de succès, par contre les Japonais y sont parvenus. À quoi attribuez-vous leur réussite?

M. Bonner: Selon moi, dès qu'ils ont commencé à faire du commerce avec l'Ouest, les Japonais ont su voir ce problème et ils ont mis au point une méthode permettant d'y faire face. Il n'y a aucune ville industrielle importante, que ce soit en Amérique du Nord ou en Europe occidentale, — vos propres souvenirs de voyages confirmeront ce que je vais dire — qui ne vois apparaître presque chaque semaine une mission japonaise chargée d'étudier les conditions du marché.

Au début des années soixante, par exemple, un grand nombre de délégations officielles ou semi-officielles sont venues à Victoria où l'on savait qu'elles étudiaient de façon très générale la province et même, dans une certaine mesure, l'ensemble du pays. J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt que, outre leur pertinence, leurs questions se caractérisaient par leur unité, ce qui montrait que, avant de venir, ils avaient minutieusement préparé la réunion et étudié la collectivité dans laquelle elle allait prendre place. En d'autres termes, leur état d'esprit n'était pas du genre «Dites, les gars, maintenant qu'on est descendu de l'avion, qu'est-ce qu'on va bien faire?» Leur programme de travail était déjà prêt. Ils savaient quelles questions leur permettraient de recueillir les informations qui leur manquaient; leur travail de délégué terminé, ils se levaient rapidement et prenaient congé poliment. En un mot, ils étaient en mission.

Je ne voudrais pas trop extrapoler, mais je crois qu'ils ont étudié à fond et ont essayé de compenser les différences entre nos civilisations, ce qui, de leur part, est une excellente méthode.

Contrairement au Japon, nous n'avons rien fait de semblable à l'échelon gouvernemental et dans le secteur privé trop d'entreprises canadiennes n'ont même pas su le faire dans leur politique commerciale.

En bref, je crois que si nous voulons obtenir un succès analogue au Japon ou sur le littoral du Pacifique, il nous faut envoyer des gens sur place, préalablement bien préparés et chargés de missions plus ou moins précises visant principalement à pallier notre manque d'informations.

Je connais un certain nombre d'entreprises qui le font déjà dans le cadre de leurs efforts outre-mer, c'est-à-dire dans le domaine de l'exportation. Néanmoins ce que je veux dire à propos du littoral du Pacifique, c'est que, étant donné qu'il s'agit d'un problème tellement complexe, nous devons nous engager dans cette voie d'une façon plus décidée et plus active que nous ne l'avons fait dans le passé si nous voulons attirer l'attention sur notre présence.

Il nous faut suivre l'exemple du Japon, voilà ce que je veux dire.

Le sénateur Macnaughton: Proposez-vous que le gouvernement fédéral et ceux des provinces interviennent et consacrent une partie des recettes fiscales à cette sorte d'éducation? Il est abusif d'attendre des grandes sociétés qu'elles soient seules à accomplir tout ce travail de mise en valeur. Qu'en est-il des petites entreprises?

M. Bonner: Eh bien, je ne suis pas certain que la capacité des petites entreprises (et je ne suis pas sûr que nous soyons d'accord sur ce que recouvre le terme «petites»), je ne suis pas certain que les petites entreprises canadiennes puissent nécessairement traiter outre-mer avec des chances de succès. Tout d'abord, le minimum d'envergure indispensable est un premier obstacle. Deuxièmement, le volume des affaires accessibles dépasse très souvent leur capacité d'entreprise, comme c'est le cas entre le Canada et les États-Unis. C'est le même genre de problème, quoique avec une saveur différente, si vous traversez le Pacifique. Il vaudrait probablement mieux dresser la liste de disons 50 ou 100 entreprises canadiennes dotées de la capacité et de la volonté de s'implanter outre-mer et d'en faire, au départ, le fer de lance de notre politique nationale, que de se lancer dans un programme hâtif qui, si j'en juge, se trouve en germe dans l'idée d'une «éducation publique». J'aimerais mieux ajuster le tic.

Le sénateur Macnaughton: Je n'entendais pas «public» dans ce sens; je voulais parler du coût que représente l'exploration des marchés.

M. Bonner: J'en suis heureux monsieur le sénateur.

Le sénateur O'Leary: Monsieur Bonner, les Japonais produisent des textiles d'une qualité satisfaisante; pouvez-vous concevoir qu'une délégation des fabricants de textiles canadiens se rende en Chine pour voir quelle mesure nous pourrions accroître nos achats de textiles chinois? En matière de commerce international, il me semble que tout le monde veut vendre.

M. Bonner: Je ne pense pas que les textiles soient le meilleur exemple de notre percée outre-mer. Je ne peux pas de figurer cela comme exemple, je dois l'admettre.

Le sénateur Lang: Je voudrais poser une question qui place le problème dans une perspective très générale. Je puis imaginer que le développement de notre commerce avec le Japon présente, historiquement, des analogies avec le développement de notre commerce et de nos relations avec les États-Unis. En particulier, le Japon peut atteindre, à brève échéance, le niveau de PNB des États-Unis. N'y a-t-il rien dans l'histoire de nos relations avec les États-Unis dont nous ne puissions tirer parti au moment de développer nos relations avec le Japon, de manière à éviter certains des aspects que nous considérons comme les moins positifs dans les rapports canado-américains? Je pense en particulier à la mainmise économique étrangère qui fait de nous les bûcherons et les porteurs d'eau de notre partenaire industriel; des aspects comme celui-là nous préoccupent tout particulièrement aujourd'hui sur l'axe nord-sud.

M. Bonner: Eh bien, je ne partage pas les vues couramment exprimées au sujet de la participation étrangère dans nos entreprises. Je pense que tôt ou tard les vaut mieux posséder 51% d'une entreprise canadienne locale, exportatrice, ou une moindre participation du véritable centre de décision, où qu'il se trouve. Tel est, à mon avis le type de questions qu'il faut mettre en évidence. Je reconnais qu'à cet égard, je vais à l'encontre d'un courant courant émotionnel, mais il faut que nous nous demandions si nous devons commencer à réinventer le XX^e siècle avec certaines de ces opinions passionnelles que l'on peut entendre quant à la propriété ou au rachat, par nous mêmes, de notre propre pays. Ne devrions-nous pas, au contraire, reconnaître et essayer de mettre en pratique

l'esprit de rationalisation des échanges internationaux qui ressort à l'évidence du Marché commun européen? Franchement, je pense que l'exemple du Marché commun européen, avec tout ce qu'il implique de relations internationales, de libération des mouvements de capitaux et de mobilité de la main-d'œuvre, est plus riche de promesses pour notre pays, aussi bien dans nos rapports avec les États-Unis que, probablement, avec d'autres partenaires commerciaux, qu'une conception restrictive de la propriété de nos propres filiales industrielles à l'intérieur du Canada. La propriété d'un petit établissement industriel qui opère à une petite échelle dans un contexte mondial libéral est beaucoup plus hasardeuse que celle d'un établissement intégré dans une organisation rationnelle d'échanges internationaux. À cet égard, notre participation aux bénéfices de nos entreprises peut fort bien être assurée par notre politique fiscale actuelle. Il y a très peu d'actionnaires, de nos jours, qui reçoivent une part aussi importante des bénéfices des sociétés que celle prélevée par le ministre du Revenu.

Le vice-président: Honorables sénateurs, je suis sûr qu'au Sénat et au sein du Comité, nous nous réjouissons, alors que nous nous hasardons dans cet important sujet des relations entre le Canada et le littoral pacifique, d'avoir parmi nous une personnalité qu'on a dépeinte comme un vieux spécialiste de la Chine.

Le sénateur McNamara: J'approuve presque sans restriction les observations de monsieur Bonner et les perspectives qu'elles laissent entrevoir. Il est vrai qu'en ce qui concerne l'Ouest canadien, j'ai toujours pensé qu'il constituait le terrain d'élection de notre expansion commerciale.

J'ai été un peu surpris de constater combien les Japonais cristallisent l'attention générale sur les marchés les plus disputés. Nous avons une occasion splendide d'en tirer profit ainsi que du sentiment qui existe en Chine, suivant ce que je sais. Je m'y suis rendu à plusieurs reprises et j'ai éprouvé avec eux le poids de la proximité du «grand frère».

Si je me fonde sur mon expérience personnelle avec ce peuple, je crois qu'il apprécie généralement les Canadiens et c'est une magnifique chance à saisir. Je suis tout à fait d'accord avec monsieur Bonner: le moment est venu d'envoyer là-bas des missions commerciales. Je ne pense pas qu'elles doivent nécessairement se limiter aux missions officielles. Il faut qu'elles soient spécialisées dans certains échanges, préoccupées de leurs propres atouts et de ce qu'elles ont à vendre.

Permettez-moi une autre remarque, plutôt qu'une question. A plusieurs reprises, au cours des négociations entre la Chine et la Commission canadienne du blé, les conversations ont dévié sur les importations de textiles et autres questions similaires, parce qu'il n'y avait pas d'autre interlocuteur en ces matières.

Bien qu'ils ne disposent pas en fait de ces produits, ils en discutent. Je pense néanmoins qu'en ce qui concerne les produits que nous pouvons vendre, il s'agit, dans un avenir immédiat, que d'un commerce à sens unique pour le Canada. Évidemment nous devons aussi acheter chez eux et les textiles sont au premier rang de leurs préoccupations. Notre pays a aujourd'hui une occasion vraiment magnifique de s'implanter sur le marché chinois, avant les Américains et les Australiens.

Les propos que M. Bonner a tenus aujourd'hui m'ont beaucoup intéressé. Je suis certain qu'il partage mes opinions sur les perspectives d'avenir qu'offrent les pays du littoral du Pacifique pour l'expansion canadienne.

Le vice-président: Posons la question: M. Bonner, pensez-vous que nous ayons encore une chance de devancer les Américains dans ces pays?

M. Bonner: J'ai bien peur de devoir vous répondre par des conjectures, monsieur le sénateur Grosart. Les Américains sont présents dans cette partie du Pacifique depuis de très, très longtemps et montrent une compétence qu'il nous sera bien difficile d'égaliser, me semble-t-il. Il est vrai qu'ils ont perdu un peu de leur crédit auprès du Gouvernement chinois, mais, il ne faut jamais sous-estimer nos cousins américains.

Le sénateur Carter: Monsieur Bonner. M. Lorne Kavic est venu témoigner. Nous avons aussi lu son article où il critique la réticence dont font preuve les hommes d'affaires canadiens pour exploiter le potentiel commercial du littoral du Pacifique.

Il dit dans son article:

«Les hommes d'affaires canadiens sont pour ainsi dire inexistantes en Asie du Sud-Est... Je n'y ai jamais rencontré un seul représentant canadien. Par contre, j'ai vu des acheteurs et des hauts fonctionnaires de nos banques. Mais personne ne vendait vraiment des produits canadiens... C'est un marché en pleine expansion... Tout le monde sait cela, sauf les Canadiens, semble-t-il.»

Et il ajoute que si l'on n'arrivait pas à exploiter d'une manière énergique le potentiel que représente le littoral du Pacifique cela ralentira le développement du Canada.

Je voudrais savoir, monsieur Bonner, comment vous expliquez le fait que les hommes d'affaires canadiens ont mis tant de temps à exporter vers ces pays et quelle raison vous donnez à leur manque d'énergie. Est-ce à cause des facteurs psychologiques que vous avez mentionnés au début? Est-ce la seule explication ou bien y en a-t-il d'autres?

M. Bonner: Je crois qu'il faut ajouter au problème psychologique qui se pose à toute personne qui se rend dans la plupart de ces pays, les limitations matérielles de notre communauté économique. Celle-ci n'est pas tellement ruissante, et, dans les entreprises canadiennes qui réussissent, on se préoccupe surtout, actuellement des affaires courantes.

Se lancer dans un domaine tout à fait nouveau pour la plupart des sociétés canadiennes, exigerait de celles-ci un effort supplémentaire, et, tout en respectant les remarques de l'auteur à cet égard, il me semble que celui-ci ne tient pas compte des limitations matérielles et réelles qu'entraîne l'arrivée sur un territoire inconnu, lorsqu'on ne peut que spéculer sur les possibilités qui vous seront offertes.

Une fois encore, il me semble que l'une des leçons que nous devrions pas être trop fiers de recevoir des Japonais, réside dans la technique qu'ils ont acquise dans leur association avec le Canada. Il se pourrait bien que votre première tâche, avant d'exporter dans la Malaysia, soit d'y chercher un bon associé. Le fait d'avoir un partenaire local sur qui vous puissiez compter, même en Australie, est extrêmement important, et c'est un des bons moyens d'exporter, même vers ce pays membre du Commonwealth, si cette expression est encore de mise.

Le sénateur Macnaughton: C'est notre frère du Commonwealth.

M. Bonner: Il est certain que pour commercer avec l'Extrême-Orient, il est fort utile d'avoir un bon partenaire à Hong Kong, par exemple. Il est bien possible que de nombreux hommes d'affaires n'aient pas suffisamment pensé à cela, et c'est peut-être en partie ce à quoi je pense avoir fait allusion au cours de mes premières remarques, c'est-à-dire qu'il faut absolument envoyer des gens sur place, qui n'aient pas forcément d'idée préconçue, mais qui cherchent surtout à apprendre à s'adapter à des situations nouvelles. Je crois qu'il faut que nous envoyions à l'étranger des missions plus nombreuses et animées de cet esprit, comme les Japonais l'ont fait vis-à-vis de nous les années

Le sénateur Carter: Iriez-vous jusqu'à soutenir M. Kavic, lorsqu'il dit:

La cause de cette apathie du fabricant canadien semble être due au fait qu'il préfère se consacrer sans trop de risques aux marchés traditionnels des États-Unis et d'Europe, et qu'il a tendance à compter sur le Service fédéral des délégués commerciaux pour prospecter à sa place les marchés moins familiers dans les autres régions.

Êtes-vous d'accord avec cette déclaration?

M. Bonner: Je ne peut évidemment pas la rejeter sans autre forme de procès. Je ne sais pas, sur le plan quantitatif, dans quelle mesure ce service a accru notre commerce extérieur. Je sais que c'est une excellente source d'information, mais il me semble que la plupart des affaires sont traitées par des hommes d'affaires qui vont sur place et qui provoquent les décisions. Je ne crois pas que l'on puisse faire autrement. S'il est exact qu'un grand nombre d'hommes d'affaires dépendent du Service fédéral des délégués commerciaux en ce qui concerne leurs propres affaires, ils ont tort. De par ma propre expérience, je ne peux dire si cela est exact.

Le sénateur Carter: À supposer qu'il y ait du vrai dans les critiques faites par M. Kavic, pouvez-vous donner au Comité une idée de ce que le Gouvernement pourrait faire pour remédier à cet état de choses?

M. Bonner: Il est certain que, lorsqu'une délégation canadienne se rend à l'étranger, il est très utile qu'elle soit dirigée par un représentant du Gouvernement. Cela ouvre des portes qui restent généralement fermées et aide considérablement la mission commerciale. J'ai eu l'honneur, au mois de novembre 1963, de diriger ainsi une délégation de l'industrie du bois au Royaume-Uni, à une époque où nous essayions d'accroître nos ventes de bois de construction et de contre-plaqué dans ce pays.

Cela m'a appris beaucoup de choses. Les représentants de l'industrie qui faisaient partie de cette délégation formaient un groupe très bien organisé et parfaitement informé et préparé, qui remplissait toutes les conditions nécessaires au commerce avec la Grande-Bretagne. En outre, ma présence a peut-être permis à ces hommes d'affaires d'établir des contacts qu'ils auraient eu plus de mal à avoir autrement. À mon avis, une telle combinaison a été très utile. Il me semble que c'est le genre de chose que l'on devrait répéter plus souvent dans de nombreux secteurs de l'activité commerciale du Canada, aujourd'hui.

Le sénateur Carter: Ce que vous avez dit à propos du Japon qui plante à l'étranger certaines de ses industries, et essentiellement les industries de main-d'œuvre comme celle du textile à Taiwan et la construction navale à Singapour, m'a vivement intéressé.

M. Bonner: Oui. Il ne s'agissait que de deux exemples parmi tant d'autres.

Le sénateur Carter: C'est une bonne initiative, car les Japonais traversent à l'heure actuelle une crise de main-d'œuvre. Mais, ne pensez-vous pas que cela fait partie d'un plan à long terme, selon lequel ils envisageraient de créer une sphère de co-prospérité en Asie?

M. Bonner: Votre allusion à une sphère de co-prospérité se rattache à une vieille idée qui m'est familière. Au point de vue commercial, les Japonais exploitent l'ancien territoire de la sphère de co-prospérité avec beaucoup plus de succès aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais fait dans le passé. Bien entendu, sur le plan commercial, ce territoire est directement attenant au Japon; et, du point de vue des Japonais, il s'agit d'une expansion parfaitement logique.

Je ne pense pas qu'on puisse critiquer leurs efforts à ce sujet. Les Japonais font au XX^e siècle ce que les Anglais faisaient au siècle précédent. Ils se sont relevés des cendres de la deuxième guerre mondiale, malgré des ressources naturelles très limitées, grâce à leur intelligence et à leur aptitude au travail acharné, et se trouvent maintenant au deuxième rang des grandes puissances industrielles dans le monde non-communiste. C'est grâce à leur intelligence, à leur système d'éducation et à leur travail qu'ils y sont parvenus; et le résultat est remarquable.

Le sénateur Pearson: N'ont-ils pas reçu l'aide des Américains?

M. Bonner: Au départ, oui.

Le sénateur O'Leary: M. Bonner, soyons plus précis. Le Japon offre-t-il un débouché pour les produits forestiers?

M. Bonner: Oui.

Le sénateur O'Leary: C'est au Japon qu'il y a le plus grand nombre de lecteurs de journaux. Où se procurent-ils leur papier-journal?

M. Bonner: En partie au Canada et en partie aux États-Unis. Ils ont, bien entendu, monté des usines à l'étranger. Ils produisent de la fibre provenant de diverses sources dans le Sud-est du Pacifique. Le Japon possède une industrie forestière considérable. Le déboisement intensif effectué pendant la deuxième guerre mondiale a pour longtemps tari la source de matière première locale. Les Japonais ont décidé de combler leur insuffisance en fibre, en passant des contrats avec la plupart des pays du littoral pacifique; y compris le nôtre.

Toutefois, les Japonais tendent à dépendre de moins en moins de la fibre naturelle; on dit qu'ils ont investi d'énormes capitaux dans la recherche pétrochimique, dans le but de produire du papier-journal synthétique à partir de sous-produits de cette industrie. Ce type de papier existe déjà. Il est de très bonne qualité, mais il revient, en général, très cher, si bien qu'il ne peut être compétitif sur le marché. Cependant, du fait des résultats probants obtenus jusqu'à présent dans la fabrication de succédané de fibre naturelle, et du fait de la volonté constante de mieux faire des Japonais, je pense que nous devrions nous attendre à

une âpre concurrence dans un proche avenir. Toute l'Amérique du Nord, d'ailleurs, devrait l'escompter.

Le sénateur O'Leary: Quelle est la part du transport dans ce commerce en plein essor avec les pays du littoral pacifique?

M. Bonner: Vous pensez au coût?

Le sénateur O'Leary: Oui.

M. Bonner: Je ne peux vous donner un chiffre global. C'est un aspect très important de la question. Il est si important que les Japonais ont réussi à utiliser le transport par mer sous leur pavillon comme moyen de favoriser leur politique d'exportation. Je me suis laissé dire que lorsque vous traitez avec eux, ils peuvent vous consentir une légère réduction sur le cours commercial, le prix de la marchandise ou sur le coût du transport. En raison de l'étroite interdépendance de tous les secteurs de l'économie, les Japonais parviennent toujours, par quelque moyen que ce soit, à acheminer leurs produits jusque chez vous. Si bien qu'en prenant pour exemple le recours au transport maritime utilisé par les Japonais, je dirai que le transport est un facteur très important de leur succès, et qu'il pourrait en être de même pour nous.

Le sénateur Carter: Si nous envisageons de commercer avec les petits pays du Sud-est asiatique, n'est-il pas plus vraisemblable que nous leur vendrons des produits finis? Le marché ne se situe-t-il pas à ce niveau plutôt qu'au niveau des matières premières?

M. Bonner: Je dois dire que les possibilités qu'offrent ces régions, pour ce qui est des produits manufacturés, sont considérables. En fait, l'article du *Commerce extérieur* auquel je me suis référé, traite de ce problème avec force détails; et, je me fais un devoir de vous y renvoyer pour une information plus complète et plus exacte que la mienne. Cependant, pour en revenir à notre sujet, il y a aussi en Asie du Sud-est des ressources naturelles qui ne demandent qu'à être exploitées. Il y a, par exemple, des possibilités d'abattage et de sciage du bois, en Malaisie et en Indonésie, que les sociétés canadiennes devraient mettre à profit; quelques sociétés l'ont d'ailleurs déjà fait. Par conséquent, bien que le commerce soit, sans aucun doute, dans son acception classique, une occasion dont nous devrions être pleinement conscients, la possibilité d'investir dans ce domaine et de se lancer dans une industrie primaire et par là même dans une industrie secondaire nous est tout autant ouverte qu'aux autres.

Le sénateur Carter: J'étais au Japon il y a un peu plus d'un an, et ce qui m'a étonné, c'est la différence entre le prix élevé des produits manufacturés et le prix relativement bas de ces mêmes produits, lorsqu'ils sont exportés. Il en ressort qu'ils doivent pratiquer un système de tarifs préférentiels. Est-ce exact?

M. Bonner: Je ne puis l'affirmer, mais il est certain qu'on les a accusés d'agir ainsi. Le bulletin mensuel de la banque de Nouvelle-Écosse (*Newsletter*) de mars 1970, examine la question, à la page 2, à l'aide d'un diagramme intitulé: «Prix de revient et prix de vente». Cet article traite, en gros, de ce genre de problèmes. Je crois qu'on peut dire qu'une partie importante du marché, pour l'industrie japonaise, se situe à l'intérieur, et que par rapport aux tarifs; à l'exportation, les prix y sont plus élevés.

Le sénateur Carter: Si le Japon pratique une politique de subvention des exportations de produits manufacturés, en relevant les prix intérieurs, si l'on considère sa situation géographique privilégiée, comment un pays occidental peut-il lutter avec lui dans le Sud-Est asiatique? Est-ce, en général, possible?

M. Bonner: Je ne crois pas que le Canada pourrait le faire avec un grand nombre de produits, mais nous pourrions très bien soutenir la concurrence dans, par exemple, le matériel d'exploitation forestière où nous avons une spécialisation particulière. C'est le genre d'exemple où nous pourrions connaître le succès, peut-être aussi dans les forages pétroliers, en fournissant les appareils et toutes choses semblables.

Le sénateur Carter: Spécialisés?

M. Bonner: Oui, spécialisés.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il y a eu de ça aussi.

M. Bonner: En effet.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Dans les îles.

M. Bonner: C'est exact.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, dans le passionnant discours que fit notre invité le 25 mai, il évoque des questions intéressantes. Il y a une question que j'aimerais lui poser immédiatement. Vous avez mentionné le fait que nous devrions considérer des affaires commerciales à risques communs avec les Japonais. Vous avez parlé de l'enrichissement des matières premières au Canada. Vous avez mentionné les restrictions sur les importations au Japon. Voudriez-vous donner plus de détails à propos du genre d'affaires commerciales en participation que nous devrions envisager, et ce que vous entendez par là?

M. Bonner: Je pense avoir voulu dire des entreprises à risques communs au Canada principalement. Il existe un compte rendu très utile, par exemple, sur la mise en valeur des minerais au Canada, intitulé: «Les minerais canadiens et le marché japonais», édité sous les auspices du Conseil du commerce entre le Canada et le Japon. Il résume pour cette industrie en particulier l'évolution de l'exploitation minière. La page 7 fait allusion aux intérêts japonais dans les entreprises de production de cuivre au Canada, par exemple, et «intérêt commun», terme très vague, et j'avais de la difficulté à le préciser, a pris une variété de formes depuis la participation au capital actions jusqu'aux avances sur la production ou simplement des prêts sans charge hypothécaire.

J'ai employé l'expression «entreprises à risques communs» dans ce secteur d'activité, mais j'avoue que dans ma propre sémantique cela désigne une entreprise quelconque aux intérêts partagés où la garantie de la demande japonaise assurerait le succès de l'entreprise. C'est, me semble-t-il, ainsi que devraient se faire nos développements.

Le sénateur Macnaughton: Plusieurs de ces développements sont en cours à présent dans différentes industries.

M. Bonner: En effet.

Le sénateur Macnaughton: Et le résultat est tel que vous l'idiquez; les gens qui investissent, disons, un capitaliste étranger exige la garantie des approvisionnements. Nous,

d'autre part, sommes satisfaits d'avoir un marché assuré en retour et nous partageons les frais. Est-ce là ce à quoi vous pensiez?

M. Bonner: Oui, très exactement.

Le sénateur Macnaughton: Estimez-vous que cela nous donne un certain degré de contrôle? C'est un effort partagé, une entreprise à risques communs.

M. Bonner: C'est une entreprise à risques communs. Je ne sais quel contrôle est réellement impliqué dans le rapport entre fournisseur et consommateur. Le consommateur exerce, me semble-t-il, une influence considérable. Mais le projet d'entreprises à risques communs, encouragé à l'origine par le gouvernement auquel j'appartenais, voit comme objectif à long terme le jour où la mise en valeur des produits bruts pourrait être portée à un plus haut degré, si bien que la production de, disons, du concentré de minerai mènerait à la production de cuivre ampoulé ou à la production d'acier extra-doux ou quelque chose de la sorte.

Le sénateur Pearson: Qu'en est-il de Sherrit-Gordon?

M. Bonner: Désolé, je ne suis pas au courant.

Le sénateur Macnaughton: Ou la production de pâte de bois.

M. Bonner: L'établissement de relations suivies avec les consommateurs japonais de pâtes à papier présente des complications. Je dois dire que nous n'avons pas réussi jusqu'à présent.

Le sénateur Macnaughton: En matière de promotion du commerce extérieur du Canada, nous avons la Société pour l'expansion des exportations. Qu'advient-il des programmes de la Colombie-Britannique? Je comprends que la Colombie-Britannique a déployé beaucoup d'énergie dans ses programmes d'expansion ou de promotion du commerce extérieur.

M. Bonner: Promotion, plutôt qu'expansion. Il n'y a pas de programmes dans le sens ordinaire du mot en Colombie-Britannique. Une loi des primes aux fonderies de cuivre, dont personne jusqu'ici ne s'est prévalu, a été proclamée. Cette loi reste dans les recueils des actes législatifs de la Colombie-Britannique; et c'est à peu près la seule exception à mes remarques générales. Cependant, la Colombie-Britannique a fait preuve de zèle en encourageant des missions commerciales à se rendre dans les pays du Pacifique, notamment au Japon. A cause du commerce considérable entre le Japon et la Colombie-Britannique, celle-ci, de même que l'Ontario et le Québec, a édifié son propre pavillon à l'Expo 70. En 1965, le gouvernement de la Colombie-Britannique envoya au Japon une délégation officielle de six hommes conduits par le premier ministre de la province, et opérant au niveau gouvernemental pour sonder les possibilités.

Le sénateur Macnaughton: Je ne sais si nous devrions poser cette question, mais nous sommes tous amis: estimez-vous que les autorités fédérales servent les besoins des provinces de l'Ouest dans leurs activités commerciales de promotions vis-à-vis du littoral pacifique?

M. Bonner: C'est une question de caractère général. Plus précisément, la Société pour l'expansion des exportations, en encourageant les exportations et en fournissant divers autres services, joue un rôle extrêmement important et

rend de très grands services aux entreprises canadiennes en général et, plus particulièrement, aux entreprises de l'Ouest. Je crois qu'il serait utile de faire une étude comparative des différents programmes d'encouragement des exportations avec lesquels nous sommes en concurrence. Il se trouve que je suis l'un des directeurs de l'Association des exportateurs canadiens, association que la plupart d'entre vous connaissent bien; or, récemment, lors d'une réunion annuelle des directeurs, celle-ci a décidé de mettre à jour une étude qu'elle avait faite sur ce sujet il y a un certain nombre d'années.

Je crois que le Gouvernement fédéral, lui aussi, s'est intéressé à cette question. Il est de plus en plus important que les encouragements que nous donnons aux exportations ne soient, dans aucun secteur, inférieurs à ceux dont bénéficient nos concurrents. C'est plus facile à dire qu'à faire et je reconnais qu'une telle affirmation comporte des limites. Certains pays ont une manière très énergique de soutenir leurs ressortissants à l'étranger. Nous devrions, à mon avis, établir un programme qui permette de comparer les différentes formes d'encouragement, dans tous les cas où nous rencontrons une sérieuse concurrence commerciale. Les programmes nationaux sont excellents dans leur propre domaine, mais, à mon avis, il serait bon que le Comité obtienne plus de précisions sur l'ampleur de notre retard relatif, dans la mesure où il y en a un. Si l'on arrivait à définir suffisamment ce retard, nous pourrions alors essayer d'y remédier.

Le sénateur Macnaughton: Dans l'optique générale d'un grand besoin d'investissements au Japon, nécessité que vous connaissiez, d'ailleurs, on rapporte que les restrictions commencent à s'assouplir un peu, que « nous avons, comme on l'a déjà dit, un pied dans la place », et que « la porte est entrouverte ». En est-il vraiment ainsi, selon vous, ou n'est-ce que du verbiage?

M. Bonner: J'ai lu à ce propos que les barrières formelles ont disparu. Néanmoins, ce sont deux choses différentes que de dégager une possibilité et que de la saisir. C'est une expérience à la fois fascinante et décevante que d'affronter les difficultés pratiques que présente la négociation avec un éventuel partenaire japonais afin de commercer avec son pays.

Le sénateur Macnaughton: C'est ce que je voulais dire. Pouvez-vous nous faire part de votre opinion au sujet de la prédominance croissante des investissements japonais dans les pays en bordure du Pacifique?

M. Bonner: Personnellement, je ne sais pas ce qui s'est passé ailleurs. Si je m'inspire uniquement de notre propre expérience sur la côte ouest, je dirai qu'il n'y a aucune preuve de pénétration par les investissements. D'après mes constatations, les investissements sont de nature très limitée, et, autant que j'en puis juger, ils concordent parfaitement avec les sentiments canadiens à cet égard. Je reconnais que, récemment, dans le discours qu'il a prononcé le 14 octobre dernier à Calgary, l'ambassadeur Shinichi Kondo a envisagé les choses sur un plan plus large, mais il ne me semble pas qu'il se soit fondé sur l'expérience. Ce serait, à mon avis, un point de départ pour des négociations plutôt qu'une proposition d'ordre pratique.

Le sénateur Macnaughton: À votre avis, l'ampleur des investissements japonais au Canada et leur développement ne sont donc pas inquiétants.

M. Bonner: Non, je pense que nous en avons encore besoin.

Le sénateur Macnaughton: Et la forme qu'ils prennent, ne vous inquiète-t-elle pas?

M. Bonner: A mon avis, elle est très acceptable, jusqu'à présent.

Le sénateur Macnaughton: Capital-actions ou prêts? L'un ou l'autre?

M. Bonner: Nous manquons de capitaux.

Le sénateur Macnaughton: Que pensez-vous du Conseil des cinq nations pour la coopération économique dans le Bassin du Pacifique? En faisons-nous assez ou en fait-il assez?

M. Bonner: Il n'y a que peu de temps que je suis réellement en rapport avec cet organisme. Je suis chargé, en tant que président, d'organiser la réunion du mois de mai à Vancouver. En me fondant sur ma propre expérience, qui est très limitée, il me semble qu'il y a eu beaucoup de discussions, mais je ne peux pas encore dire si l'on est arrivé à un résultat tangible. Récemment, lors d'une réunion à Honolulu, la délégation canadienne a proposé que la prochaine réunion essaie de définir des objectifs réalisables dans le Pacifique, pour les cinq ou dix années à venir; je crois même qu'on l'a adopté en principe, bien que je n'en aie pas encore été avisé. On cesserait alors de discuter de généralités, pour établir exactement ce qu'il est possible de faire. A mon avis, cet organisme est excellent dans la mesure où il permet à des personnes compétentes d'échanger leurs points de vue. Lorsqu'on se sera, ainsi mis d'accord sur les objectifs à atteindre, il faudra peut-être prendre des mesures officielles plus importantes pour les réaliser.

Le sénateur Macnaughton: Tout comme le sénateur Carter, j'étais au Japon il y a quelques semaines et j'ai eu la chance de visiter le pavillon canadien à Osaka. Il semble que, sur tous les plans, nous avons fait plus d'impression qu'aucun autre pays. Les Japonais ont montré beaucoup d'intérêt pour le Canada, de la Colombie-Britannique au Québec, et les Canadiens vivant au Japon étaient en général d'accord pour dire qu'il est temps que le Canada se mette énergiquement en campagne contre le pays qui est peut-être son principal concurrent, l'Australie. Ces considérations me conduisent à demander de nouveau: quels efforts supplémentaires les hommes d'affaires canadiens devraient-ils faire, selon vous? J'en reviens à la même question: quelle technique doivent-ils employer? Qui va payer la note? Et les frais? Quels seront les pouvoirs des gouvernements fédéral et provincial dans leur soutien des initiatives privées canadiennes? Comment pensez-vous que les hommes d'affaires vont aller prospecter sur place pour leur propre compte, et qui va payer?

M. Bonner: A mon avis, dans l'immédiat, le meilleur moyen de résoudre ces problèmes est la mission commerciale. Celle-ci nécessite une bonne sélection des personnes qui la composent; généralement, elle requiert aussi les services d'un ministre pour la diriger au cours des réunions diplomatiques, etc.; cependant, elle ne constitue qu'un premier pas. Ensuite, il faudrait que les hommes d'affaires bénéficient de tout l'appui nécessaire, au niveau provincial ou national, pour retourner sur place et exploiter les contacts qu'ils ont eus au cours de leur premier voyage, trop

officiel. Selon moi, par exemple, l'Australie serait très heureuse si le Canada participait un peu plus à son développement. Cela peut paraître paradoxal, alors que j'ai dit, il y a quelques instants, en répondant à l'une de vos questions, que nous manquions de capitaux; l'Australie en manque aussi. Cependant, certaines des choses que nous avons l'habitude de faire sont très nouvelles pour ce pays, qui est très riche en ressources naturelles. Nos mineurs, par exemple, l'ont bien compris et un certain nombre d'entre eux s'y sont établis. La pâte à papier et le papier offrent de vastes possibilités, bien que le prix de revient de la production de pâte à papier dans une nouvelle usine puisse faire pâlir. Il s'agit de déterminer les possibilités qui s'offrent dans des situations géographiques données et de se rendre sur le terrain pour les explorer; mais, comme nous ne pouvons physiquement pas nous trouver partout à la fois, c'est du gouvernement que devrait venir l'initiative. Je suis certain que les chefs d'entreprises du Canada auront une réaction très positive et qu'ils collaboreront aux efforts du gouvernement dans ce sens. Il me semble que nous n'avons pas assez fait appel à la collaboration entre le gouvernement et le monde des affaires en tant que moyen d'atteindre des objectifs nationaux dans ce pays, à l'opposé des Japonais. Je pense qu'il est grand temps que nous le fassions.

Le sénateur Pearson: Si nos matières premières sont nécessaires au Japon et si ce sont elles qu'il utilise surtout, comment justifier que nous allions y acheter des produits manufacturés? Ces matières premières leur sont utiles et elles leur permettent de donner du travail à plus de gens que nous ne le pouvons ici pour la production de ces matériaux.

M. Bonner: C'est à la qualité de leurs produits et à l'accueil favorable qu'ils ont reçu que les Japonais doivent leur place sur notre marché. Je ne pense pas que les Japonais aient bénéficié de quelconques faveurs dans l'accroissement de leur commerce.

Le sénateur Pearson: Leur demandons-nous une participation aux bénéfices de leur ventes chez nous?

M. Bonner: J'ai déjà entendu cette suggestion, mais notre système est celui du libre marché où prix et qualité jouent un rôle déterminant. Il y a quelques difficultés entre nos deux pays en ce qui concerne les produits textiles par exemple, mais je préfère ne pas aborder cette question. Les Japonais se sont montrés fort respectueux des conventions verbales portant sur la limitation volontaire de leurs exportations vers de nombreux pays dont le nôtre. Ils sont conscients du fait qu'un marché totalement libre leur permettrait de leur donner une domination du marché telle, qu'elle deviendrait vite politiquement inacceptable; ils sont donc sensibles à ce problème. Ils n'ont pas sollicité le moindre privilège abusif.

Le sénateur Pearson: En ce qui concerne l'industrie, des hommes d'affaires de la côte Ouest ont-ils envisagé d'installer des usines en Indonésie ou en Malaysia et d'utiliser la main-d'œuvre locale?

M. Bonner: Oui, certains ont étudié la question. Je ne sais pas exactement combien d'usines ont été installées, mais il y en a au moins une ou deux.

Le sénateur Pearson: Je suppose que les Australiens s'installeraient rapidement dans cette région si nous ne le faisons pas nous-mêmes.

M. Bonner: Les Australiens y sont déjà bien représentés. Mais c'est une région étendue et le marché de l'Asie du sud-est représente un chiffre d'affaires annuel en dollars égal à celui de l'Europe de l'Ouest. Il offre donc d'importantes possibilités.

Le sénateur O'Leary: Monsieur Bonner, quel rôle joue, selon vous, le service fédéral des délégués commerciaux dans l'expansion de notre commerce vers l'ensemble des pays d'outre-mer? Devrions-nous élargir leurs attributions, porter plus de soins au choix des délégués ou nous intéresser surtout aux jeunes gens qui courent les cocktails?

M. Bonner: Vous m'avez posé là une question explosive; je crois, sénateur O'Leary, que vous voulez plaisanter. J'ai pu observer, depuis plusieurs années au niveau officiel, le travail à l'étranger de nos délégués commerciaux et j'ai trouvé que leur aide à la promotion provinciale est excellente. Je ne connais pas assez la nature des relations qu'il y a, aux Affaires extérieures, entre les services commerciaux et les services consulaires pour me permettre un jugement à ce sujet. Je crois que, dans l'ensemble, nos représentants à l'étranger sont tout à fait qualifiés. Je suis toutefois d'avis que l'industrie privée fait insuffisamment appel à eux et que pour cette raison, ils se trouvent un peu à l'écart des activités commerciales réelles.

Je n'ai bien sûr qu'une expérience limitée de leurs services, mais je les ai toujours trouvés suffisants. Cependant, au delà d'un certain point, le commerce est du ressort des hommes d'affaires et non pas de l'État.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je voudrais d'abord dire combien je trouve encourageante la façon dont monsieur Bonner a souligné l'importance du travail à effectuer par le secteur privé pour développer les relations commerciales du Canada dans le Pacifique.

L'assistance est une chose, mais, lorsqu'il s'agit d'aller plus loin, l'importance du secteur privé, du monde des affaires et des financiers qui investissent dans ces opérations est un fait que vous avez su mettre en relief d'une façon que j'aimerais entendre prôner aux quatre coins du pays.

En simplifiant, un peut trop peut-être, on peut considérer qu'il y a sur le littoral du Pacifique deux ensembles de pays: d'un côté les pays développés comme le Japon, l'Australie et les États-Unis, d'autre part les pays tout à fait sous-développés. Vous avez illustré cela en faisant allusion au faible PNB de certains pays de l'Asie du Sud-Est qui n'équivaut même pas à un salaire hebdomadaire chez nous, mais qui représente là-bas le revenu annuel moyen par habitant.

Or vous avez dit, ou laissé sous-entendre, que de vastes possibilités s'offrent au Canada et ce, non seulement dans les pays développés, mais également dans ceux qui sont en voie de développement et particulièrement dans les États sous-développés. Mais si un financier ou un homme d'affaires canadien comme vous allait installer une entreprise dans un pays sous-développé, soit seul soit en coopération avec des hommes d'affaires locaux comme il peut en exister dans certains de ces pays, quelles garanties recevrait-il? Ne craindriez-vous pas que, si leurs couches dirigeantes politiques et sociales deviennent plus expérimentées, elles ne se mettent à dire «Nous ne voulons pas de ces investissements étrangers ici, nous ne voulons pas de propriétés étrangères chez nous»; un tel résultat ne serait-il pas décourageant pour nous?

M. Bonner: Je pense que cela peut arriver dans les pays que nous connaissons mal. Cependant notre Gouvernement accorde maintenant, dans le cadre de la Société pour l'expansion des exportations, diverses facilités parmi lesquelles une assurance sur les investissements à l'étranger ainsi qu'une assurance portant sur le paiement des contrats avec l'étranger; ces dispositions atténuent fortement les risques auxquels s'exposent les financiers privés assez audacieux pour s'engager dans les situations inconnues que vous avez évoquées, qu'accompagne toujours l'éventualité d'un « choc en retour » sur le plan local.

Si l'étude comparative sur laquelle je me suis abondamment étendu quelques instants auparavant, révélait que nous avons beaucoup moins tendance que d'autres pays à encourager l'investissement de capitaux à l'étranger, je pense qu'il serait temps de mettre sur pied un programme tendant à combler ce retard. A la longue, il deviendra très important pour nous d'avoir des capitaux investis à l'étranger: or, étant donné que les résultats de ces investissements se font sentir à long terme, plus tôt nous les effectuerons, mieux cela vaudra.

Sous bien des aspects, nous sommes des débutants en ce qui concerne les opérations de placement de capitaux à l'étranger et les échanges avec des peuples nouveaux. Aussi, au moment où nous cherchons à donner à notre commerce avec l'étranger un caractère encore plus international, je pense qu'il est légitime de faire appel aux pouvoirs publics afin qu'ils soutiennent l'initiative privée dans ce domaine.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Nous sommes en train d'augmenter nos investissements à l'étranger. Leur montant était d'environ 6 milliards de dollars il y a dix ans; aujourd'hui, il doit atteindre 9 ou 10 milliards de dollars, et sa croissance est régulière. Mais le volume du commerce...

Le vice-président: De quoi voulez-vous parler exactement, monsieur le sénateur Connolly?

M. Bonner: Voulez-vous parler des investissements privés à l'étranger?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Oui, je parle des investissements privés à l'étranger. Notre commerce avec la zone du Pacifique se trouve au tout dernier rang. Nos échanges avec les Américains sont énormes; nous avons un commerce considérable avec le Royaume-Uni; nos échanges avec le Japon ne représentent encore qu'une faible part du total, et avec le reste du Pacifique, notre commerce est plutôt insignifiant. Croyez-vous que les investissements orientés vers la région du Pacifique pourraient être rentables si les milieux d'affaires qui s'intéressent à son développement lui accordaient plus d'importance et certaines priorités?

M. Bonner: Étant donné que l'on ne peut pas tout faire, je crois qu'il vaut mieux concentrer l'activité sur un nombre limité de régions présentant de plus grandes chances de succès. L'Australie qui offre des possibilités à tout capital en quête de placement en est un excellent exemple. Il est plus difficile d'opérer au Japon; cependant, un grand nombre d'entreprises américaines qui se fondent sans aucun doute sur leurs prévisions dans ce domaine, ont décidé qu'elles devaient prendre une part active au développement intérieur du Japon, et c'est ce qu'elles font.

Si on compare, on s'aperçoit que très peu d'entreprises canadiennes sont en mesure de prendre de telles décisions;

je pense néanmoins qu'on devrait les encourager à agir dans ce sens au Japon et en Australie.

Bref, je pense que même si la mise en valeur de notre propre pays nous donne encore beaucoup à faire, il faut aussi diversifier nos intérêts; en effet, le sous-emploi constitue l'un des problèmes majeurs au Canada, et je crois que si nous bornons nos efforts au développement intérieur, nous n'aurons pas l'occasion d'envoyer des spécialistes à l'étranger pour y accomplir des choses difficiles, alors que d'autres nations y parviennent fort bien. J'ai une haute idée de notre pays, et selon moi, pourvu que nous décidions de le faire, nous sommes capables d'égaliser les autres dans n'importe quel domaine.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'aimerais poser une foule de questions, mais je me contenterai d'une seule, et je m'en tiendrai là. En d'autres termes, ne croyez-vous pas que nous aurions avantage à nous intéresser en premier lieu aux pays déjà développés de la côte du Pacifique? Par exemple, pour ceux qui s'aventurent dans une immense pays comme la Chine continentale, les règles du jeu sont complètement différentes: les conceptions en matière de gouvernement sont dissemblables; la situation économique diffère absolument de la nôtre, ou de celle de nombreux pays membres de l'O.C.D.E., caractérisées par un marché libre. Dans ce cas, on risquerait effectivement en territoire

M. Bonner: C'est exact; cependant, je ne suis pas sûr que l'occasion nous en soit donnée, de toute façon. Je ne crois pas que la liste des entreprises occidentales dont l'activité est autorisée dans les pays communistes soit très longue: le seul exemple qui me vienne à l'esprit est celui de la Fiat, en Union Soviétique. Par conséquent, les contacts diplomatiques qui ont lieu en ce moment ne sous-entendent pas forcément que des échanges commerciaux de type classique pourront être établis avec la Chine. Plutôt que d'entreprendre une tâche difficile en terrain inconnu, je pense qu'il vaut mieux la mener dans un milieu où l'on peut raisonnablement s'attendre à un bon accueil et à la réussite.

Le sénateur Carter: Pensez-vous qu'il existe un lien direct de cause à effet entre les investissements de capitaux canadiens dans un pays et les exportations de produits canadiens vers ce pays, où la question se pose-t-elle à plus longue échéance?

M. Bonner: Je ne pense pas que les deux phénomènes soient liés directement l'un à l'autre (ni que l'on puisse en tirer de conclusion). Les investissements canadiens à l'étranger ne visent en général pas uniquement la réciprocité immédiate dans les échanges.

Le sénateur Lang: Puis-je, monsieur le président, me permettre, surtout pour la consigner au compte rendu, une observation qui m'a tout d'abord été inspirée par ce qu'a dit M. Bonner au sujet des missions commerciales à l'étranger; elle se rattache aussi à la question du sénateur MacNaughton sur les méthodes à employer et elle a également trait au concept de libre entreprise que défend le sénateur Connolly.

J'ai appris récemment avec intérêt, qu'aux États-Unis, des groupements privés envoient sous leurs auspices des missions commerciales à l'étranger. Il s'agit généralement d'anciens fonctionnaires des ministères du commerce; ces derniers forment une société qui, au fond, est une agence de voyages. Ils explorent une zone d'intérêt potentiel. Puis

ils cherchent à réunir un groupe d'hommes d'affaires susceptibles de s'intéresser à la région, et ils établissent les contacts à l'étranger. Chaque participant paie une quote-part déterminée en fonction du tarif individuel, mais étant donné que le voyage a lieu en groupe, il s'en dégage un bénéfice pour les organisateurs. La délégation est ensuite confiée à une importante personnalité dont l'ensemble du groupe défraie les déplacements. Cette méthode a obtenu un succès indiscutable.

Voilà l'exemple d'une initiative de l'entreprise privée qui organise des missions commerciales à l'étranger, lesquelles se sont révélées beaucoup plus fructueuses que celles du gouvernement. Il s'agit d'une opération qui s'apparente à celle que dirige M. Peter Dobell, autrefois au ministère des Affaires extérieures, en ce sens qu'elle fournit des renseignements et une aide en personnel qualifié aux membres des comités parlementaires.

J'ai essayé, à une petite échelle, d'encourager quelques fonctionnaires d'Ottawa à démissionner et à s'engager dans cette voie, mais je n'ai pas encore trouvé de candidats à ce jour. Toutefois, je pense que c'est un domaine auquel l'entreprise privée peut s'intéresser et rendre un service très réel en ce qui concerne la promotion du commerce extérieur tout en tirant elle-même profit.

Le vice-président: Sans citer de noms, je pense qu'on a adopté ce système depuis longtemps au Canada.

Le sénateur Lang: Je n'ai connaissance d'aucun organisme comme ceux que je pourrais citer aux États-Unis.

Le sénateur Macnaughton: Nous n'avons entendu jusqu'à présent qu'un concert d'éloges sur le Japon. J'aimerais savoir: les Japonais n'ont-ils aucun problème? Je veux parler des problèmes de surpopulation, de salaires et d'exigences grandissantes des ouvriers, de menaces de guerre et de bien d'autres choses. En outre, je voulais évoquer, à un moment donné, bien que nous l'ayons déjà fait lors de la dernière séance, l'étroite coopération qui existe entre l'État, les banques et le monde des affaires au Japon. Cette coopération me semble passionnante et ses possibilités devraient être étudiées à fond dans notre pays. En d'autres termes, il faudrait qu'une coopération un peu plus effective

M. Bonner: Cete coopération que vous venez de mentionner devrait sans doute être envisagée en toute objectivité par le monde financier de notre pays. L'industrie japonaise profite, bien entendu, du taux d'épargne très élevé des Japonais. Je pense que cela représente plus du quart de leur revenu, ce qui à ma connaissance est le taux le plus élevé dans le monde non communiste. De plus, l'industrie est puissamment soutenue; la part des actions vendues au public se situe entre 15 et 20 p. 100. Je ne veux pas dire que cela soit général, mais je crois savoir qu'il y a de nombreux exemples où la part des actions représente de 15 à 20 p. 100, le reste du financement provenant de crédits internes émanant de sources et de souscriptions fort diverses. Je pense qu'on ne trouverait que très peu de sociétés au Canada dont le capital-actions s'élèverait à 15 p. 100 seulement. Notre système bancaire est remarquable pour la sécurité qu'il offre, mais je ne pense pas qu'il soit remarquable pour ce genre d'entreprises. Je ne veux pas rouvrir la querelle dans laquelle je m'étais laissé entraîner il y a de nombreuses années sur un sujet totalement différent.

Le sénateur Lang: Un après-midi d'été bien long!

M. Bonner: Toutefois, je suis convaincu que si nous voulons tenter la réalisation d'un pareil système comportant une augmentation annuelle du PNB de 10 à 12 p. 100, nous devons le faire au moyen d'un système financier différent de celui dont nous sommes dotés à l'heure actuelle.

Le vice-président: Honorables sénateurs, il est bientôt 18 h. Je puis assurer monsieur Bonner que la qualité des questions et l'attention soutenue des membres de ce Comité, jusqu'à une heure aussi tardive, témoignent de l'appréciation et de l'admiration pour son aide à la tâche que nous avons entreprise. A mon avis, les questions ont été pertinentes et les réponses ont été édifiantes. Nous prenons note des références bibliographiques que vous nous avez données, et je suis sûr que le secrétariat du Comité nous les rappellera si elles n'ont pas encore été consignées au compte rendu.

Au nom du président, malheureusement absent, et au nom des membres du Comité, je vous remercie sincèrement, monsieur Bonner, d'avoir bien voulu prendre le temps de venir témoigner devant nous et de nous avoir fait profiter de votre expérience dans ce domaine important.

M. Bonner: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 4

SÉANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 1970

Concernant

La région du Pacifique

(Pour la liste des témoins: Voir procès-verbaux)



LE COMITÉ PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| Bélisle | McElman |
| Cameron | McLean |
| Carter | McNamara |
| Choquette | Nichol |
| Connolly (<i>Ottawa Ouest</i>) | O'Leary |
| Croll | Pearson |
| Eudes | Quart |
| Fergusson | Rattenbury |
| Gouin | Robichaud |
| Haig | Sparrow |
| Hastings | Sullivan |
| Laird | White |
| Lang | Yuzyk—(30). |
| Macnaughton | |

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

(Pour la liste des témoins: Voir procès-verbaux)

Ordres de renvoi

Témoignages

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat, L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la région intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 17 novembre 1970:

Avec la permission du Sénat, L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le nom de l'honorable sénateur McNamara soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER*

Honorable sénateurs, j'ai l'honneur de vous présenter M. Robert Fortier, greffier du Sénat, qui fait partie de votre bureau. À ses côtés vous voyez M. M. R. Allen, qui est également adjoint de notre maison mère et aussi vice-président du secrétariat de la société Alcan. M. Vaillancourt, directeur de notre bureau d'Ottawa, m'accompagne également.

Le président: Merci beaucoup.

J'aimerais également vous présenter M. Kenneth H.J. Clarke, vice-président de nos services de vente pour le

Le mardi 8 octobre 1970: (2)

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a fait une enquête et un rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a fait une enquête et un rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a fait une enquête et un rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a fait une enquête et un rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 17 novembre 1970:

Avec la permission du Sénat, L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le nom de l'honorable sénateur McNamara soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER*

Honorable sénateurs, j'ai l'honneur de vous présenter M. Robert Fortier, greffier du Sénat, qui fait partie de votre bureau. À ses côtés vous voyez M. M. R. Allen, qui est également adjoint de notre maison mère et aussi vice-président du secrétariat de la société Alcan. M. Vaillancourt, directeur de notre bureau d'Ottawa, m'accompagne également.

Le président: Merci beaucoup.

J'aimerais également vous présenter M. Kenneth H.J. Clarke, vice-président de nos services de vente pour le

Procès-verbal

Le mardi 24 novembre 1970

(5)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi.

Présent: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Connolly, Croll, Eudes, Fergusson Grosart (*vice-président*), Laird, McElman, McNamara, Quart, Robichaud, Sparrow et Yuzyk—(15).

Présents mais non membres du comité: Les honorables sénateurs Heath, Lafond, McDonald (*Moosomin*) et Smith—(4).

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité continue son étude de la zone du Pacifique.

Les témoins suivants sont entendus:

ALCAN Aluminium Ltée:

- M. R. A. Gentles, coordonnateur de la planification
- M. Karel C. Bala, secrétaire adjoint
- M. R. F. Allen, adjoint au vice-président (finances) d'ALCAN International.

International Nickel Company of Canada:

- M. K. H. J. Clarke, vice-président adjoint.

Comité canadien national, Pacific Basin Economic Cooperation Council:

- M. K. H. Clarke, président.

Il est convenu de faire imprimer, comme Appendices «A», «B» et «C» au compte rendu, les exposés présentés par chacune de ces organisations.

Pendant son témoignage, M. Gentles dépose un document concernant certaines opérations effectuées par la Export-Import Bank of the United States. (*Pièce «I»*).

Le président remercie les témoins.

A 5 h 22 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité
E.W. Innes

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 24 novembre 1970.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 15 heures sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, je vois que nous avons le quorum, et je déclare, par conséquent, la séance officiellement ouverte.

J'ai aujourd'hui l'honneur et le plaisir d'accueillir la sénatrice Heath qui assiste aujourd'hui pour la première fois à une de nos réunions, car elle ne fait pas partie de notre comité. Je suis sûr, madame la sénatrice, qu'en vous souhaitant très chaleureusement la bienvenue, j'exprime le sentiment de tous les membres du Comité.

La sénatrice Heath: Merci, monsieur le président.

Le président: Notre réunion d'aujourd'hui a pour objet l'activité de deux importantes sociétés canadiennes qui travaillent dans la région du Pacifique.

Procédant par ordre alphabétique (je pense, en effet, que c'est la méthode la plus prudente), je vous propose d'entendre en premier lieu les représentants d'Alcan Aluminium Ltée, puis le porte-parole de la International Nickel Company du Canada.

La société Alcan est représentée ici aujourd'hui par M. R. A. Gentles, coordonnateur des programmes au sein de la société internationale Alcan Aluminium. Je dirai en passant que M. Gentles a le triste privilège de me connaître depuis environ 35 ans. Nous étions camarades de classe à Toronto et nous avons également été ensemble dans la Marine; mais nous ne nous étions pas revus depuis 27 ans, et c'est, par conséquent, pour moi une grande satisfaction personnelle que de lui souhaiter aujourd'hui la bienvenue.

Un certain nombre de représentants de la société Alcan, qui s'occupent plus spécialement de l'activité dans le Pacifique, se sont joints à M. Gentles.

M. Gentles, voulez-vous avoir l'amabilité de présenter vos collègues?

M. R. A. Gentles coordonnateur des programmes, Alcan Aluminium Ltée: Merci, monsieur le président.

Honorables sénateurs, immédiatement à ma droite se trouve M. R. Allen, qui fait partie de notre division financière. A ses côtés vous voyez M. K. C. Bala, secrétaire-adjoint de notre maison mère et aussi vice-président du secrétariat de la société Alcan. M. Vaillancourt, directeur de notre bureau d'Ottawa, m'accompagne également.

Le président: Merci beaucoup.

J'aimerais également vous présenter M. Kenneth H.J. Clarke, vice-président adjoint des services de vente pour le

Canada de la société INCO. M. Clarke prendra la parole plus tard au cours de la réunion.

Des exemplaires du mémoire intitulé «L'Alcan et le Pacifique» ont été distribués à tous les membres de notre comité. Je ferai remarquer que ce document, quoique assez important, n'est toutefois pas d'une longueur excessive. Il ressort nettement de sa lecture que la société Alcan a su s'implanter depuis longtemps et de façon marquée dans de nombreux pays de la région du Pacifique. Je n'en veux pour preuve que l'exposé qui se trouve en page 3 et auquel je vous demanderai de bien vouloir vous reporter: on peut y voir qu'en 1969, la société Alcan a contribué pour environ 10 pour cent aux exportations canadiennes vers les pays du Pacifique; nous abordons donc aujourd'hui dans nos délibérations l'un des éléments importants des relations du Canada avec ces pays.

Je voudrais donc, au nom du comité tout entier, vous remercier, M. Gentles, pour ce mémoire plein d'enseignement, et vous inviter à prononcer un exposé d'ouverture.

Je voudrais dire également que j'ai demandé au sénateur Carter de diriger le débat. Afin que le temps soit réparti de façon égale, c'est à vous, M. Gentles, que nous poserons tout d'abord nos questions, pendant une heure et quinze minutes; puis, le moment venu, et pendant le même laps de temps, nous nous adresserons à M. Clarke. En vous priant de garder à l'esprit ces quelques règles de procédure, je vais demander à M. Gentles de commencer. Il a précisé qu'il aimerait en premier lieu, et pendant 15 à 20 minutes, commenter son mémoire, pour répondre ensuite aux questions.

M. Gentles: Merci, monsieur le président.

Honorables sénateurs, laissez-moi vous dire combien nous, qui représentons la société Alcan, sommes honorés et enchantés de paraître devant votre comité pour la seconde fois. Comme vous vous en souviendrez, nous vous avons présenté un mémoire alors que vous étudiez une situation semblable aux Antilles. Les circonstances ne m'ont pas permis de consacrer le temps et la réflexion nécessaires à la préparation du mémoire que nous avons présenté jeudi dernier à M. Dobell, et je vous prie de m'en excuser; j'espère toutefois que ce document vous donnera une assez bonne idée de nos relations commerciales avec les pays du bassin du Pacifique.

Étant donné que vous avez tous un exemplaire du mémoire, je pense qu'il est inutile d'y revenir en détail. Je vais cependant, au cours d'observations qui, je l'espère, seront assez brèves, tâcher d'en résumer les points principaux.

Au risque de répéter quelques faits que la plupart d'entre vous doivent déjà connaître, je voudrais d'abord faire en sorte que vous ayez une idée assez précise de ce qu'est l'Alcan. Comme vous le savez sans doute, l'Alcan est une

société canadienne appartenant à 7,500 actionnaires privilégiés et environ 72,000 actionnaires ordinaires. La presque totalité de son million et demi d'actions convertibles et 40 p. 100 de ses 33 millions d'actions ordinaires sont aux mains de Canadiens. Au cours actuels, les avoirs canadiens représentent environ 300 millions de dollars et je pense qu'il s'agit là d'une des plus importantes participations de Canadiens dans une entreprise publique.

Les filiales consolidées de l'Alcan emploient dans le monde entier quelque 62,000 personnes dont 19,000 travaillent au Canada, surtout au Québec, dans l'Ontario et en Colombie-Britannique.

En 1969, la valeur des biens et des services acquis par l'Alcan au Canada se montait à environ 114 millions de dollars et la masse des salaires à environ 161 millions. Les impôts fédéraux et provinciaux ont atteint 64 millions et les Canadiens ont reçu pour 19 millions de dollars de dividendes.

Je suppose que ces chiffres confirment l'impression, qui était sans doute déjà la vôtre, c'est-à-dire que l'Alcan a fortement contribué à la croissance de l'économie canadienne.

Les filiales de l'Alcan et les sociétés appartenées possèdent de la bauxite dans 9 pays et nous fondons de l'aluminium primaire dans 9 pays. Nous fabriquons de l'aluminium dans 33 pays et nous avons des débouchés dans plus de cent.

Nos recettes consolidées de vente et d'exploitation ont presque atteint 1.225 milliard de dollars l'année dernière. Nos filiales et les sociétés apparentées ont produit environ 1.7 million de tonnes d'aluminium. Près de la moitié de l'aluminium qui a traversé les frontières internationales provenait de l'Alcan et, pourtant, nous ne représentons que moins de 20 p. 100 de l'ensemble du marché du monde occidental. A la fin de l'année dernière nos avoirs bruts s'élevaient à environ \$3.1 milliards et nos avoirs nets à environ 2 milliards de dollars.

Je cite ces faits et ces chiffres dans le seul but de vous prouver que l'Alcan est non seulement une des principales entreprises canadiennes mais joue également un rôle de premier plan sur le marché mondial de l'aluminium. Nous sommes une véritable compagnie multinationale, ce que reflète la composition de notre direction. Le rôle que nous jouons au Canada n'est rendu possible, que grâce au succès de notre activité internationale.

Pour aborder d'emblée l'objectif principal de la présente réunion, je vais essayer de vous décrire notre activité dans les pays du bassin de l'Océan Pacifique. Elle se divise en deux catégories principales: d'une part la vente dans ces pays de produits en aluminium fabriqués au Canada, et d'autre part, nos investissements directs dans les entreprises d'aluminium de ces pays.

Nous avons, l'année dernière, vendu à ces pays 158,000 tonnes de produits en métal ou en aluminium. Il s'agissait, pour la plupart, de lingots d'aluminium exportés du Canada. Pour vous donner une idée de l'importance que revêt le débouché du Pacifique, je vous indiquerai que, dans la même année, c'est-à-dire l'année dernière, nous avons fourni 399,000 tonnes à notre plus gros client, les États-Unis, 191,000 tonnes aux Royaume-Uni, 158,000 tonnes à la CEE—soit la même quantité qu'aux pays du Pacifique— et 152,000 tonnes ici au Canada.

Dans la région du Pacifique, nos principaux clients ont été le Japon, la Nouvelle-Zélande et Hong-Kong. Je crois qu'il convient de souligner que, pour de nombreuses raisons, telles que les barrières douanières, les frais de transport et le peu d'importance de la valeur ajoutée, l'aluminium traverse rarement les frontières sous une forme autre que le lingot primaire ce qui, à notre avis, ne saurait guère changer à l'avenir.

En outre, au cours des quinze dernières années, le traitement de l'aluminium primaire et les procédés de fusion ont subi de profondes modifications, principalement en ce qui concerne les besoins en énergie électrique et les frais y afférents. Ces modifications ont, comme on peut le concevoir, encouragé certains indigènes à installer des fonderies dans des pays qui étaient nos clients et qui importaient auparavant de l'aluminium du Canada; cela a porté atteinte à la compétitivité de l'Alcan dans le marché international de l'aluminium.

En outre, différents modes d'assistance ont été utilisés par certains pays pour encourager les fondeurs indigènes: embargos sur les importations, tarifs relativement élevés, subventions du gouvernement, financements spéciaux et avantages fiscaux. C'est pourquoi, dans la mesure où l'avenir de l'Alcan dépend du maintien ou, espérons-le, de l'accroissement des exportations de lingots canadiens, il est essentiel pour nous de bénéficier du soutien et de la collaboration de notre Gouvernement canadien, afin de combattre au mieux les conditions défavorables que doit affronter l'aluminium canadien.

En ce qui concerne notre deuxième secteur d'activité, c'est-à-dire les investissements directs, j'indiquerai que, pour l'aluminium, l'Alcan en effectue dans le bassin du Pacifique, en Australie, au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Malaysia et en Thaïlande. C'est au Japon et en Australie qu'ils sont le plus élevés et qu'ils revêtent actuellement pour nous la plus grande importance. Les plus considérables sont de beaucoup ceux du Japon où nous avons une participation de moitié dans deux sociétés. Notre part combinée dans celles-ci est de 235 millions de dollars pour les actifs bruts et de 100 millions de dollars pour les ventes totales. Nous espérons que ces chiffres vont augmenter et atteindre, d'ici 1975, 500 et 200 millions de dollars respectivement, les moyens financiers nécessaires à cette augmentation des actifs se trouvant en majeure partie sur place au Japon.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, nous avons des participations de 70 p. 100 dans deux sociétés d'aluminium et de 21 p. 100 dans une compagnie d'alumine australienne; notre part de la valeur combinée des avoirs bruts y est de 136 millions de dollars (É.-U.) et atteindra, comme nous l'espérons, 200 millions en 1975. Notre part des ventes totales de ces entreprises se monte à 52 millions de dollars américains et se montera sans doute à une centaine de millions dans cinq ans.

En 1969, nos investissements dans le bassin du Pacifique ont rapporté à notre maison-mère 3 millions et demi de dollars de dividendes et de redevances. Nous espérons que, dans l'avenir, ces revenus augmenteront de façon au moins proportionnelle à l'augmentation de nos investissements dans cette zone.

Quant à nos investissements dans ces pays et dans les autres, la ligne de conduite suivie par l'Alcan a été d'essayer de former aussi rapidement que possible des administrateurs locaux, et certains d'entre eux ont obtenu des postes de gestion à l'étranger.

Nos filiales et succursales ont accès aux installations de recherche et développement du groupe, situées au Canada à Kingston (Ontario) et Arvida (Québec), et réciproquement, les succursales canadiennes bénéficient des progrès technologiques accomplis par nos filiales étrangères.

En ce qui concerne la propriété et la gestion, je pourrais dire que l'Alcan a une participation à parts égales dans chacune de ses deux compagnies affiliées, aussi bien nous que nos partenaires Japonais avons trouvé que cette association donnait entière satisfaction. En règle générale cependant, nous préférons diriger la gestion de nos filiales à l'étranger et nous réserver le droit de leur fournir le métal dont elles ont besoin, encore que nous fassions bon accueil à la participation par l'achat d'actions des Japonais dans ces sociétés.

Bien que certains pays commencent à exploiter leurs propres sources d'approvisionnement, le bassin du Pacifique restera, à notre avis, un débouché important pour le métal canadien. Nous pensons également que les économies et les besoins en aluminium des pays du bassin du Pacifique vont connaître à l'avenir une croissance plus rapide que celle de la consommation en aluminium de certains de nos pays plus développés. Par conséquent, puisque nous occupons une bonne position pour accroître notre activité dans cette région, nous envisageons de tirer profit de toute occasion, afin de mener à bien cette expansion à mesure qu'elle se présentera.

Toutefois, le développement de ces pays s'accompagne naturellement de modifications des règlements relatifs aux investissements étrangers. Il est important à notre avis, pour ne pas dire essentiel, que la nature des accords intergouvernementaux entre le Canada et les pays du littoral du Pacifique évolue en fonction du développement économique des pays intéressés. Par exemple, alors qu'à l'origine la confiance que les capitalistes plaçaient dans l'Australie était fondée sur notre appartenance commune au Commonwealth, les capitalistes doivent maintenant, pour retrouver cette confiance, prendre de plus en plus en considération les traités multilatéraux.

De plus, en tant que société commerciale, nous avons toujours défendu le libre-échange. Nous constatons, cependant, que dans la pratique, l'absolu tend à être l'exception plutôt que la règle. Toutefois, l'embargo et certaines barrières douanières qu'ont imposés les pays du bassin du Pacifique, limitent les possibilités d'exportation du métal de l'Alcan, ou de tout autre produit canadien.

L'augmentation du volume des exportations canadiennes a été impressionnante; elle est essentiellement due à l'amélioration des dispositions de financement à long terme prises par la Société pour l'expansion des exportations, ainsi qu'au plan d'assurance qui est maintenant proposé.

Grâce à l'expérience que nous avons acquise en y recourant, je voudrais vous signaler qu'on accroîtrait encore la portée de ces dispositions s'il était possible de réescompter les documents d'exportation qui proviennent de telles transactions, et d'obtenir une assurance ne s'appliquant qu'à certains marchés.

Nous partageons également l'anxiété de tous ceux qui participent au commerce international, devant le projet du

ministère des Finances des États-Unis d'instaurer un nouveau stimulant à l'exportation exempt d'impôts, par l'intermédiaire de la *Domestic International Sales Corporation*, appelée quelquefois *DISC*. Le but de ce projet est de donner aux exportations américaines un avantage sur celles des autres pays, ce qui nuira aux exportations canadiennes.

La nécessité d'une collaboration plus étroite entre les gouvernements se fait d'autant plus sentir que l'on réfléchit aux conséquences d'une telle évolution. Elle est jusqu'à un certain point inéluctable, dans la mesure où les sociétés multi-nationales continuent à étendre leur sphère d'influence et deviennent des facteurs essentiels de l'économie des pays autres que leur pays d'origine.

Si le Canada choisit de faire plus pour favoriser l'expansion des sociétés multinationales établies au Canada, il faut alors jeter les bases d'un milieu favorable à leur développement. Ce milieu devrait comporter un nouveau régime d'imposition qui favoriserait les exportations et encouragerait les sociétés multi-nationales établies au Canada à se procurer des fonds à l'extérieur, et à les affecter tout spécialement à leurs succursales étrangères sans encourir l'imposition du Canada.

Étant l'une des principales nations commerçantes au monde, le Canada est à même de jouer un rôle très actif pour stimuler la coopération intergouvernementale et aider le développement de ses voisins du Pacifique dont il dépendra de plus en plus.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gentles; vous avez respecté à la seconde près les 15 minutes que vous vous étiez donné comme temps de parole. Nous allons maintenant passer aux questions. Comme je l'ai signalé, le sénateur Carter dirigera le débat; le sénateur Grosart s'est déjà fait inscrire, mais je prendrai note au fur et à mesure des autres sénateurs qui souhaiteraient intervenir.

Le sénateur Carter: Monsieur Gentles, à lecture de votre mémoire, il m'a semblé y voir deux dominantes: la première étant le défi, la seconde l'occasion. Bon, si je le comprends bien, le défi consiste à faire face à la concurrence sur le plan des produits manufacturés en provenance de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et même des États-Unis, qui, comme vous le prévoyez, va s'accroître.

Dans la compétition que vous prévoyez, quels sont les principaux atouts des concurrents? Dans les pays où ils sont établis, ont-ils un avantage en ce qui concerne les dépenses d'exploitation, l'éloignement des marchés ou les stimulants à l'importation et l'exportation.

M. Gentles: Sénateur Carter, en ce qui concerne les pays du bassin du Pacifique, il y a des centres où se développe une concurrence croissante. L'un de ces centres est l'Australie et il s'y ajoutera prochainement la Nouvelle-Zélande. Il y a ici deux sociétés, Comalco et Alcoa, toutes les deux associées à des entreprises autochtones, qui à l'origine ont pu s'implanter grâce à l'aide non négligeable que leur a fourni l'embargo décidé par le gouvernement australien. Dans une certaine mesure, elles occupent une position privilégiée en ce qui concerne le transport, notamment pour approvisionner les pays du bassin du Pacifique en ce que j'appelle de grandes qualités.

En d'autres termes, elle disposent d'une cargaison assez importante à destination de leurs fonderies d'Australie, et d'un surplus qu'elles peuvent tenter de vendre à l'exportation.

Ils nous ont fait récemment une concurrence extrêmement dure du point de vue des prix. Ils ont offert des remises importantes, sur ce que nous appelons les «prix publiés», à terme relativement long, par exemple jusqu'à deux ans ferme avec un crédit prolongé.

Les Américains deviennent aussi très actifs sur le marché japonais. Leur activité se fonde en partie sur leurs opérations en Australie. Par exemple, je crois que l'année dernière Alcoa a vendu près de 15,000 tonnes, de sa production australienne au Japon et il faut s'attendre à ce que l'on atteigne environ 30,000 tonnes en 1971.

Le sénateur Carter: Vous étiez établis en Australie au moment où Comalco s'est installé en Nouvelle-Zélande. Vous ont-ils battus sur ce terrain? Comment ce fait-il que vous n'ayez pu y pénétrer?

M. Gentles: Nous étions établis en Australie, en tant que fabricants, depuis longtemps, mais nous nous soucions peu de nous engager dans la fonderie étant donné que nos besoins en métal avaient pour base la production d'Alcan au Canada. C'est ainsi qu'Alcoa, s'est établi en Australie indépendamment de Comalco.

Nous avons été pressentis au sujet de la fonderie de Bluff en Nouvelle-Zélande, mais, une fois de plus, nous hésitions à accroître notre capacité de fonderie dans ce pays, ce qui aurait eu pour effet de porter atteinte aux marchés d'exportation que nous avions créés pour le métal canadien et dont nous espérons beaucoup.

Le sénateur Carter: Mais dans l'intervalle ils se sont installés et ils ont accru leur surcapacité de production; maintenant ce sont nécessairement des concurrents.

M. Gentles: Nécessairement. En Nouvelle-Zélande, la fonderie de Bluff commencera à produire, sauf erreur, à la fin de l'année prochaine ou au début de 1972. La production à plein sera de l'ordre de 100,000 tonnes de métal dont quelque 15 ou 20 p. 100 seront utilisés sur place, le reste étant lancé sur le marché de l'exportation.

Le sénateur Carter: Ces sociétés bénéficient-elles d'une protection du marché intérieur en Nouvelle-Zélande et en Australie?

M. Gentles: C'est le cas pour l'Australie qui impose un complet embargo jusqu'à la fin de 1971; je pense qu'il doit être révisé à cette époque. Avec la Nouvelle-Zélande, nous avons actuellement un accord. Lorsque nous nous sommes implantés là-bas, en tant que fabricants, le gouvernement s'est engagé, par écrit, à nous laisser importer tout notre aluminium du Canada, jusqu'au moment où la Nouvelle-Zélande aurait ses propres fonderies; passé ce moment, il nous accordait un contingent correspondant à 50 p. 100 de nos besoins, pour une durée de cinq ans.

Le sénateur Carter: J'en déduis que la distance n'est pas un facteur très important.

M. Gentles: Pas très important, non.

Le sénateur Carter: La politique d'encouragement des exportations est-elle meilleure en Australie et en Nouvelle-Zélande qu'au Canada?

M. Gentles: J'aimerais pouvoir consulter mes collègues sur ce point, mais j'ai l'impression qu'à part l'embargo ou les droits de douane, ou l'un et l'autre (qui vous permettent de maintenir un prix intérieur relativement ferme et sain,

ce qui, dans un sens, peut être une base de départ pour le développement de nos exportations) il y a très peu de différence.

Le sénateur Carter: Ce système fait en somme l'effet d'une subvention.

M. Gentles: C'est juste.

Le sénateur Carter: Dans votre mémoire, vous notez deux choses que je n'ai pas bien comprises. Vous avez parlé des facilités de réescompte des effets à l'exportation. Vous avez également fait état de la nécessité pour le Canada d'adopter une position ferme vis-à-vis de l'Australie en matière fiscale. Pouvez-vous développer ces deux derniers points?

M. Gentles: Certainement, monsieur le sénateur. Votre première observation concerne ce que nous avons dit des facilités de réescompte.

Le président: À toutes fins utiles, vous trouverez cela au bas de la page 13 du mémoire.

M. Gentles: Je m'attendais à une question sur ce point, aussi ai-je apporté un communiqué de la banque *Export-Import* des États-Unis, portant la date du 12 novembre, qui est, en fait,—détail intéressant,—postérieure à l'élaboration de notre mémoire. Dans ce document, la banque annonce que la possibilité d'escompter les prêts offre actuellement aux institutions financières américaines un surcroît de liquidités pour le financement des exportations. Tout le mécanisme est décrit dans ce texte. Je ne pense pas que vous désiriez m'entendre lire cette déclaration en entier.

Le sénateur Carter: Non. Nous pourrions peut-être la déposer sur le bureau.

M. Gentles: Volontiers.

(*Le document est déposé et enregistré comme «pièce n° 1»*)

Le président: Merci beaucoup. Je suppose que le sénateur Carter voudrait connaître le mécanisme de cette procédure. A quoi aboutit-elle? Que devient votre bout de papier quand il vous arrive entre les mains?

M. Gentles: De la façon dont je l'entends, lorsque vous vendez à l'extérieur, vous recevez un papier que vous faites réescompter par l'intermédiaire de votre banque qui le porte à la banque *Export-Import* (dans notre hypothèse), où il termine son circuit.

Le président: Votre banque?

M. Gentles: Je le suppose.

M. R. F. Allen (Vice-président adjoint (Finances), de l'Alcan International Limited): Oui. Elle s'appuie essentiellement sur les garanties qu'elle reçoit de la banque *Export-Import*. Pour simplifier, disons que ce système permet de créer aisément des liquidités supplémentaires.

Le sénateur Grosart: De qui recevez-vous l'argent?

M. Gentles: Dans ce cas, vous le recevez de votre banque, qui peut, si elle le désire, avoir recours au réescompte de la banque *Export-Import*. Bien sûr, à l'échéance, c'est l'acheteur qui doit payer. Je ne pense pas que la banque *Export-Import* accepte les risques d'insolvabilité; je n'en suis pas sûr.

Le sénateur Carter: Pourquoi pas? Pourquoi faut-il que la banque soit un intermédiaire ici, alors que la Société des crédits à l'exportation a été conçue pour cela?

M. Gentles: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question, monsieur. Je veux dire qu'il s'agit de contributions financières aux entreprises internationales. De nos jours, l'insuffisance des fonds de roulement est un des problèmes de toutes les entreprises. Un des principaux moyens de favoriser la vente sur les marchés internationaux, est malheureusement, l'octroi de crédits à long terme. Je crois en effet qu'une des méthodes appliquées par les divers pays pour faire face à la concurrence sur les marchés internationaux, insiste à consentir ce genre de crédits.

Le sénateur Grosart: S'agirait-il d'une situation où les banques ne peuvent accorder de crédits à trop long terme et qui appelle une garantie de la part de la Société des crédits à l'exportation?

M. Gentles: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question, monsieur; je l'ignore.

Le sénateur Grosart: La question de savoir à quel point ces divers organismes gouvernementaux offrent vraiment une contribution en espèces plutôt qu'une simple garantie a suscité, au Comité, un très vif intérêt.

M. Gentles: A mon avis, cette question comporte probablement deux aspects bien distincts. Peut-être tentons-nous de les considérer dans l'ensemble alors qu'il ne le faudrait pas. Les facilités de financement prenant la forme d'un réescompte constituent une première possibilité. Ce que j'appellerais «l'assurance-crédit» constitue la seconde. Elle protège le fournisseur lorsque, en demandant un crédit à long terme il croit prendre indûment un risque. Ces deux possibilités ont fait l'objet de mes propos au début du mémoire. Il y a donc le système de réescompte qu'on peut très bien employer, s'il est possible d'y recourir, sans avoir à s'adonner chaque fois à l'assurance.

Il existe cependant d'autres formes de transactions. Prenons, par exemple, la vente du câble d'aluminium servant au transport d'électricité à haute tension. C'est là un produit qui se vend beaucoup, surtout dans les pays dont le développement est plus marqué. Souvent, la situation politique y est plutôt instable et l'on entend parler de soumission prévoyant des crédits pour des périodes allant jusqu'à trois, quatre et cinq ans. Dans ce genre de ventes et dans la situation décrite plus haut, la seule façon par laquelle une société peut participer à de pareilles transactions, c'est de bénéficier d'une assurance du gouvernement. Comme vous le savez, il existe, au Canada, un organisme qui offre ce genre d'assurance. Dans le passé, on s'est toutefois rendu compte que cet organisme n'offre des prestations que sur une base générale plutôt que sur une base particulière. Là où nous désirons simplement nous garantir contre un risque probable, on nous répond: «Il nous faut prévoir, toutes les éventualités.» Cette méthode se révèle un peu coûteuse.

Le sénateur Laird: Devez-vous payer cette assurance?

M. Gentles: Oui! Vous parlez de l'assurance par l'entremise du CGIC, ou quelque chose de semblable? Oui, elle comporte des frais.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ne comprend-t-elle aucune subvention?

M. Gentles: Dans la mesure où elle assume vraiment le risque que nous prenons.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): S'agit-il seulement d'un risque?

M. Gentles: Du risque seulement.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Le taux ne compte pas?

M. Gentles: Non.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): On ne tient pas compte des conditions?

M. Gentles: Je ne m'y connais pas beaucoup quand il s'agit d'assurances, mais je crois que les frais imposés s'élèvent à 12 p. 100. J'ai entendu mentionner ce pourcentage une fois. Je ne suis pas juge de cette affaire, mais je pense qu'il s'agit de frais justes et raisonnables pour ce genre de services.

Le sénateur Grosart: Êtes-vous déçu de ce que l'assurance du gouvernement (ait été supprimée) à cause de l'instabilité politique. Vous avez utilisé cette expression.

M. Gentles: Je vais être honnête avec vous, monsieur le sénateur: la plus grande partie de nos affaires ont plutôt trait aux produits primaires qui en constituent l'aspect essentiel. C'est ce qui importe, et ce genre d'entreprise ne recourt pas beaucoup à cette sorte de transactions. Nous en avons, cependant, eu l'occasion autrefois quand nous faisons, par exemple, au Moyen-Orient, un commerce dont elles constituaient un élément.

Le sénateur Grosart: Qu'en est-il de la Chine continentale?

M. Gentles: Oui, mais nous nous faisons peu de soucis à ce sujet, car le commerce de l'aluminium brut se fait, en général à court terme.

Le sénateur McNamara: Quelle est la durée du crédit à long terme?

M. Gentles: Elle varie selon les produits. Pour ce qui est du produit conducteur dont j'ai parlé plus haut, je crois savoir qu'une offre de près de cinq ans a été faite. Les Français assuraient cette transaction: il s'agissait d'un service offert par le gouvernement français. Je n'en suis pas tout à fait sûr, mais je peux m'informer, si vous le désirez.

Le sénateur McNamara: J'aimerais avoir des détails au sujet de l'Australie. On m'a dit que ce pays hésitait beaucoup à dépasser la limite commerciale de 90 jours, et qu'on désirait maintenant obtenir un terme de trois ans. Je me demande s'il existe des limites dans ce domaine.

M. Gentles: Seul l'aluminium brut fait l'objet d'une concurrence entre l'Australie et le Canada sur le marché des exportations. A ma connaissance, le gouvernement de l'Australie n'accorde aucune assurance aux entreprises de ce pays, en ce qui a trait aux termes. Par contre, il offre ce que nous croyons être des termes assez longs (d'une durée de 180 jours) dans ce domaine.

Le sénateur Cameron: Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, une fois qu'on a en mains le papier de la transaction, on le donne à sa banque et celle-ci, à son tour, s'adresse à la banque Export-Import, n'est-ce pas?

M. Gentles: C'est tout le moins ainsi que je comprends le système, et le programme d'Export-Import est censé fonctionner de cette façon.

Le président: Cela se passe aux États-Unis, monsieur le sénateur.

Le sénateur Cameron: Je voulais simplement en venir au fait qu'il est impossible de s'adresser directement à la banque Export-Import.

M. Gentles: Je suppose que celle-ci veut qu'une banque commerciale serve d'intermédiaire entre elle-même et le demandeur.

Le président: Il me semble qu'à ce stade, il y a une perte de temps considérable que l'intervention de la banque commerciale doit permettre de supprimer; car je suppose que la banque commerciale s'adresse à la banque Export-Import.

Le sénateur Cameron: Ne pensez-vous pas que cela risque d'accroître le coût de l'escompte?

Le président: Je le crois, en effet. Mais, d'un autre côté, cela supprimerait les pertes dues au fait que les sommes demandées n'étaient pas immédiatement disponibles. A mon avis, c'est grâce à ce système qu'aux États-Unis, les sociétés obtiennent les capitaux dont elles ont besoin aussitôt qu'elles les demandent.

Le sénateur Grosart: Étant donné l'importance et l'intérêt qu'on accorde à la question des apports de capitaux à l'exportation et à d'autres domaines, puis-je me permettre de dire au Comité qu'il aurait tout intérêt à convoquer des autorités compétentes qui expliqueraient exactement la position actuelle du Gouvernement en matière d'avances de capitaux et d'assurance dans le domaine de l'exportation? Nous manquons de précision sur ce point.

Le président: Il faudrait non seulement convoquer un témoin à ce sujet, mais encore conserver ses déclarations sous forme de note. Il me semble que, malheureusement, vous étiez absent lors de la séance à laquelle assistait le Ministre, accompagné de l'un de ses collaborateurs de la Société pour l'expansion des exportations et où il a essayé de répondre le plus clairement possible à cette question. Je ne suis pas certain, après lecture de la transcription, d'avoir parfaitement compris. Je me joins donc à vous pour demander de le consigner au compte rendu sous forme de note.

Le sénateur McNamara: A propos de l'assurance, si j'ai bien compris, on ne peut pas choisir certains marchés et ne s'assurer qu'à cet égard, mais il faut s'assurer pour le marché mondial. En d'autres termes, il faut souscrire une assurance générale.

M. Gentles: Non, sénateur McNamara. Si j'ai donné cette impression, je me suis mal fait comprendre. Il faut souscrire une assurance pour une région déterminée. On se fonde sur une base géographique. Selon moi, il est impossible d'assumer une seule commande déterminée.

Le sénateur McNamara: Est-ce que cela ne limite pas les possibilités d'initiative, en rendant le coût de l'assurance

beaucoup plus élevé? Selon moi, il n'y a pas eu de perte, et le coût des primes supplémentaires contrebalance, en réalité, les pertes éventuelles. Je mets en doute la valeur d'une pareille politique parce qu'une affaire comme la vôtre est tenue de s'assurer à cent pour cent et que, si elle veut s'engager dans de nouveaux marchés en expansion, le prix de l'assurance est très élevé.

Le président: Pouvez-vous citer une région où ce serait arrivé?

M. Gentles: Je me souviens d'un cas semblable, il y a quelques années, alors que nous étions très désireux d'établir une affaire en Égypte. Pour nous, alors, la seule façon d'assumer les risques qu'entraînait la création de cette affaire était de souscrire une assurance, et nous n'avons pu le faire à cause de cette politique générale. Une autre fois, pour le Ghana, nous avons fini par nous adresser à une compagnie d'assurances du Royaume-Uni. La société qui se trouvait au Ghana fabriquait des toitures en aluminium et nous devions lui envoyer des feuilles d'aluminium en rouleaux, qui lui servaient de matière première. Nous n'avons trouvé qu'un seul moyen d'assurer cette cargaison; la faire venir du Royaume-Uni, et non du Canada. Je crois que nous nous sommes rendu compte que c'était impossible de le faire avec une assurance canadienne. A mon avis, c'est notre propre filiale qui nous a éliminés.

Le sénateur McNamara: Votre premier exemple tend à atténuer mes arguments et à renforcer la position du Gouvernement.

Le sénateur Grosart: Comment peut-on maintenir le concept de zone de haut risque dans son intégrité étant donné la réaction du Gouvernement quand on lui a reproché de désigner certaines régions comme des zones de haut risque? Il est certainement contradictoire de la part du gouvernement de dire qu'une zone de haut risque doit comprendre une région tout entière, alors qu'il a lui-même repoussé ce concept.

Le président: Il me semble qu'il serait intéressant de connaître, à titre d'exemple, le périmètre d'une zone de haut risque. L'Australie n'en est probablement pas une et, en Indonésie, les problèmes se posent différemment. Comment ces zones sont-elles définies, sur le plan géographique?

M. Gentles: Dans cette région précise, pour autant qu'il s'agit de produits manufacturés, nous n'avons pas les mêmes intérêts que d'autres exportateurs canadiens, et, en ce qui concerne ce domaine, le problème est, par conséquent, moins grave pour nous qu'il ne le croit pour d'autres pays.

Le sénateur Carter: Je voudrais seulement poser une dernière question au sujet de la position que le Canada doit prendre, selon vous, vis-à-vis de l'Australie. Voudriez-vous en dire plus long sur ce point?

M. Gentles: Nous pensons que, peut-être, le Gouvernement aurait pu nous aider davantage, ou qu'il aurait pu adopter une position plus ferme au début des négociations entre l'Australie et le Canada au sujet de l'embargo sur l'aluminium. Ce n'est que l'une des questions qu'il fallait régler. Déjà, nous avons des problèmes fiscaux en Australie parce que nous n'avons avec elle aucun accord de réciprocité. Je faisais allusion à la participation que nous avons dans une exploitation australienne d'aluminium: l'intérêt s'élève à 21 p. 100, et il me semble qu'il y a

actuellement une controverse entre le Canada et l'Australie quant à la dette fiscale qu'entraîne, pour nous, cette participation.

Le sénateur Grosart: Monsieur Gentles, veuillez vous reporter à la page 3 du mémoire qui traite plus particulièrement du Japon. Vous mentionnez «l'exploitation par l'intermédiaire de filiales nationales», puis une association à parts égales. À quelles restrictions politiques votre propre participation à la mise de fonds est-elle soumise?

M. Gentles: Au Japon, seule une participation à parts égales est permise. Rien de plus.

Le sénateur Grosart: Pouvez-vous donner une idée générale de l'étendue de cette restriction? Comprend-elle toutes les exportations de la même catégorie générale que l'aluminium primaire?

M. Gentles: Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question, mais je dis qu'au Japon notre participation à la mise de fonds ne peut excéder 50 p. 100.

Le sénateur Grosart: Je vois. L'acier tombe-t-il sous le coup de cette restriction, ou s'agit-il d'un cas spécial?

M. Karel C. Bala, (secrétaire-adjoint, l'Alcan Aluminium Limited): Il existe plusieurs catégories au sein de diverses industries. Au Japon, l'aluminium est un produit que le gouvernement n'offre que depuis peu aux étrangers qui peuvent y investir jusqu'à concurrence de 50 p.100. Toutefois, l'Alcan jouit d'un statut particulier depuis 1952 et notre entreprise fonctionne en vertu d'une loi spéciale du gouvernement japonais nous permettant d'investir jusqu'à concurrence de 50 p.100 dans notre principale filiale, la Nippon Light Company Limited. Quant à la Tokio Aluminium KK, notre autre filiale, qui est une usine de fabrication de feuille d'aluminium, notre association à 50 p.100 date d'avant la guerre. Nos actions ayant alors été séquestrées, elles nous ont été remises après la guerre, au même titre dont nous jouissions auparavant, nous accordant une participation de 50 p.100. Pour ce qui est de l'acier, je ne suis pas sûr, mais je crois que les investissements étrangers peuvent également y atteindre 50 p.100. Par contre, je doute qu'une compagnie étrangère soit tentée de placer des fonds dans les aciéries japonaises. L'automobile est le principal marché présentement ouvert aux capitaux américains car les fabricants d'automobiles américains ont tout fait pour obtenir des débouchés vers le marché japonais et on leur permet désormais d'investir jusqu'à concurrence de 50 p.100.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, j'aimerais savoir si les Japonais se servent de ces restrictions en matière de participation à la mise de fonds comme d'une sorte de tarif.

M. Bala: Non pas, mais c'est une façon de limiter la participation et l'influence des capitaux étrangers.

Le sénateur Grosart: Mais cela peut être un moyen de relever un tarif. Ainsi, vous ne serez pas tenté d'exporter au Japon à moins de pouvoir participer à l'industrie. Les Japonais en usent-ils de cette façon?

M. Bala: Au Japon, l'industrie de l'aluminium ne fait pas l'exploitation de ses produits qui sont écoulés, pour la plupart, sur place. L'industrie de l'automobile, par contre, exporte à grande échelle.

Le sénateur Grosart: Je pose peut-être mal ma question. Essayons de nouveau. Dans la même page, vous dites que vous tenez à garder l'influence dominante sur la direction et les importations d'aluminium. Que se passe-t-il si les Japonais vous informent que vous ne pouvez avoir une participation à parts égales?

M. Gentles: J'ignore si, au Japon, cela aurait une grande incidence sur nos rapports, car la participation à parts égales ne nous permet pas la direction de l'affaire. Nous n'essayons pas de diriger l'entreprise. Nos associés s'en chargent. Ils nous achètent l'aluminium quand ils doivent en importer, ce qui ne nous confère aucun droit, sauf que, étant leurs associés, ils nous accordent le privilège d'être informé les premiers de leurs besoins en vue de l'adjudication.

Le sénateur Grosart: Excusez-moi, mais vous dites qu'Alcan préfère garder la haute-main sur la direction. Qu'attendez-vous par «préférer»?

M. Gentles: Je crois, sénateur Grosart, avoir déjà mentionné que nous faisons exception en faveur du Japon. En règle générale, nous préférons exercer un contrôle sur la direction de nos filiales à l'étranger, exception faite pour le Japon.

Le sénateur Grosart: Mais vous préféreriez quand même exercer cette influence au Japon, n'est-ce pas?

M. Gentles: À vrai dire, monsieur, c'est une question intéressante. Sans doute avez-vous visité le Japon...

Le sénateur Grosart: Oui.

M. Gentles: Je suis sûr que vous avez déjà fait affaire avec le Japon. Pour ma part, je n'aimerais pas m'essayer à diriger une entreprise car, en affaires, la philosophie japonaise diffère entièrement de tout ce que j'ai connu jusqu'ici. Et je crois que la plupart des Occidentaux ont la même réaction. Le suis d'avis qu'il serait extrêmement difficile de diriger avec succès une entreprise japonaise.

Le sénateur Grosart: Diriez-vous que cela s'applique à tous les pays non-anglophones qui bordent le Pacifique?

M. Gentles: Nous exploitons une entreprise en Malaysia. Je ne crois pas que nous y rencontrons le même genre de problème.

M. Bala: Et en Thaïlande?

M. Gentles: Ni en Thaïlande. Nous avons une société de commerce à Hong Kong. Nous n'avons aucunement hésité ailleurs. Compte tenu de ce que je viens de mentionner ou d'exposer, le Japon est un cas unique dans ce domaine.

Le président: Puis-je poser une autre question, Sénateur Grosart? Monsieur Gentles, veuillez vous reporter à la page 7. Le Comité y trouvera l'avant-dernier alinéa, qui commence comme il suit:

Si les marchés de l'aluminium, au Japon, prennent l'expression que l'on projette maintenant, la NKK a des plans souples qui comporteraient des immobilisations considérables au cours des cinq prochaines années, la plupart devant être financées sur place.

Je crois que cela nous permet de faire une mise au point de la question du sénateur Grosart. Ai-je raison de suppo-

ser que le financement se fait par l'entremise des banques japonaises et non par participation au capital social?

M. Gentles: C'est exact.

M. Bala: Il y a aussi de l'aide du gouvernement japonais, puisque le plus grand effort d'expansion de la NKK se fait à Tomakomai, sur l'île de Hokkaido, que l'on considère comme une «zone défavorisée». La compagnie reçoit des prêts à des taux d'intérêt préférentiels.

Le président: Je comprends.

Le sénateur Connolly: Quelle était la dernière partie de vote phrase? Reçoit des prêts et...

M. Bala: A des taux d'intérêt préférentiels.

Le sénateur Connolly: Ces prêts sont-ils subventionnés par le gouvernement?

M. Bala: Oui, par le gouvernement japonais.

Le sénateur Connolly: Les taux sont donc inclus dans le régime de subventions?

M. Gentles: C'est exact, au Japon, dans une «zone défavorisée».

Le sénateur Connolly: C'est à la discrétion des Japonais de définir une «zone défavorisée»?

M. Bala: Le gouvernement japonais s'inquiète beaucoup de la surpopulation du sud de l'île principale de Honshu, et essaie d'encourager l'industrialisation des régions périphériques. Le programme d'industrialisation s'applique surtout à Hokkaido, l'île la plus au nord du Japon, puisque la région est sous-peuplée et très peu industrialisée. Notre filiale a donc décidé d'y construire la nouvelle usine et de compter sur l'aide du gouvernement japonais, qui offre des prêts à des taux d'intérêt peu élevés ainsi que d'autres avantages.

Le sénateur Grosart: Vous avez dit, je crois, que les lingots d'aluminium constituaient l'article d'échange international le plus important. Pourriez-vous nous faire grosso modo la ventilation en pourcentages de tout le procédé, de la bauxite jusqu'au produit fini? J'aimerais me faire une idée approximative du pourcentage et l'argent et des emplois qui restent au Canada.

M. Gentles: La matière première, la bauxite qu'on vient de sortir de la terre, vaut environ \$6 ou \$7 la tonne pour celui qui veut la transformer en aluminium brut, ou ce que nous appelons «séché». On a besoin d'environ deux tonnes de bauxite pour en faire une d'alumine, qui vaut approximativement \$60 la tonne sur le marché. Il faut deux tonnes d'alumine pour en faire une d'aluminium, qui vaut \$570 la tonne.

Le sénateur Grosart: C'est-à-dire, le lingot.

M. Gentles: Oui, le lingot.

Le dernier prix que je vous ai cité est celui du produit livré; les deux autres comprennent probablement les frais de transport jusqu'au port désigné.

Le sénateur Grosart: Et que fait-on du lingot par la suite? Disons que nous sommes du Japon et que le lingot a coûté \$570 la tonne.

M. Gentles: On peut en faire de la...

Le sénateur Grosart: De la quincaillerie?

M. Gentles: Je veux dire que les articles en aluminium rentrent dans quelques catégories générales, dont les principales, du point de vue de tonnage, sont la feuille ou plaque, l'extrudage et le câble. D'une façon générale, transformer le lingot en plaques d'aluminium entraîne une hausse de 15 la livre; elle représente, d'une façon approximative, la différence entre le prix du lingot et le prix des articles courants qui en seront fabriqués. C'est dans les environs de 15 à 20 la livre.

Le sénateur Grosart: Cela fait combien la tonne?

M. Gentles: Environ \$300. Il ne serait pas faux de dire «de \$300 à \$350».

Le sénateur Cameron: Ce serait donc dans les environs de \$900 pour chaque plaque laminée?

M. Gentles: A peu près. Le prix peut varier selon le produit. A l'heure actuelle, l'envergure de l'entreprise ne suffit pas pour garantir des profits élevés, car, bien que nous employions de grandes usines, les commandes portent sur de petites quantités, et notre système de distribution n'est pas encore en rapport avec la forte production dont nous sommes capables, exception faite d'un nouveau produit, une différente sorte de feuille, ou plaque. Nous réalisons maintenant des bénéfices plus importants, grâce à ce produit, mais le prix en est très bas. Il se chiffre à environ \$150 la tonne de plus que le prix du lingot.

Le sénateur Grosart: Pourriez-vous aller un peu plus loin et nous dire quel serait le prix de vente approximatif par tonne de feuilles d'aluminium ou de batteries de cuisine? J'aimerais avoir une idée générale.

M. Gentles: Vous vous rendez compte, sénateur, que mes collègues à Montréal me feront passer un mauvais quart d'heure, s'ils apprennent que je vous en ai parlé?

Le sénateur Grosart: Je me rends compte qu'il est difficile de répondre à la question, M. Gentles, mais je ne veux qu'un chiffre approximatif.

M. Gentles: En ce qui concerne la feuille d'aluminium, nous avons à faire à un grand nombre d'articles. On peut commencer par ce que nous appelons de la feuille blanche, une feuille d'aluminium épaisse qu'on vend à des entreprises qui les transforment en papier d'emballage pour Noël ou en feuille d'aluminium d'usage domestique. On peut en faire des capsules pour des bouteilles de lait sans la changer autrement. Le feuille blanche est la plus simple et, par conséquent, la plus économique à fabriquer. Vous voyez que je me trouve aux prises avec des questions de quantité.

Le sénateur Grosart: Vous n'êtes pas obligé de répondre à la question.

M. Gentles: Je vais me tirer d'affaire en vous indiquant certains prix pour les feuilles. En général, nous vendons les feuilles en grande quantité et vous trouverez qu'il n'y a pas grande différence entre le prix auquel les gros clients achètent les feuilles blanches et, par exemple, celui que paye le client moyen pour certains de nos produits courants. En gros, je dirais que le prix de la feuille blanche varie de 800 à 900 dollars et que, quand on commence à la travailler, on lui ajoute une grosse valeur, ce qui la fait monter jusqu'à environ 1,000 dollars. Il s'agit alors de feuilles plus fines, des feuilles fines comportant peut-être huit couleurs.

Le président: Peut-être monsieur le sénateur Grosart, afin de protéger M. Gentles contre ses supérieurs de Montréal, le Comité serait-il d'accord pour demander à M. Gentles de présenter, à ce sujet, une note que l'on pourrait verser au dossier du Comité et que nous pourrions examiner en temps utile.

M. Gentles: Si cela pouvait suffire, monsieur le président, le plus facile, en ce qui me concerne, serait de vous donner une liste de prix pour ces divers produits.

Le sénateur Grosart: Monsieur Gentles, ce que je voudrais faire ressortir en réalité, c'est tout d'abord, le pourcentage du montant par tonne qui reste au Canada, et deuxièmement, à combien s'élève votre propre participation dans ces entreprises, au-delà de 570 dollars. Quels sont vos projets? Allez-vous vraiment essayer de vous lancer sur tout le marché japonais et participer ainsi à toutes les étapes du procédé à partir de ces \$570 par tonne?

M. Gentles: Monsieur le sénateur Grosart, il est très difficile de répondre à cette question. Nous préférierions vendre des lingots, car, en principe et jusqu'à présent, il a été prouvé que si l'on pouvait vendre le lingot que l'on a fabriqué au prix courant du marché, on peut alors en retirer un bon bénéfice. Cependant, les besoins de la concurrence nous ont forcé, ainsi que d'autres entreprises, d'intégrer de plus en plus nos services, de sorte que pour assurer des débouchés à nos lingots, l'investissement se solde, même dans le meilleur des cas, sans gain ni perte, ce qui arrive très souvent. Et, jusqu'à un certain point, il est soutenu par les bénéfices réalisés sur les lingots, c'est-à-dire tirés de nos investissements dans la fonderie, et qui sont reportés sur l'aluminium et la bauxite.

Le sénateur Grosart: Ainsi, ces accords à propos des filiales que vous avez au Japon et ailleurs, ont, dans l'ensemble, pour but de vous assurer une place sur le marché et d'y protéger vos propres intérêts?

M. Gentles: On peut le dire d'une façon générale tant qu'il s'agit de l'intégration des divers aspects de notre activité.

Le sénateur Grosart: La décision prise par la Jamaïque de passer au stade de la transformation ne vous gêne-t-elle pas?

M. Gentles: On en parle à l'heure actuelle. La Jamaïque a l'intention d'installer une fonderie, et il faudra alors chercher des débouchés pour le métal. Celui qui possède ce débouché devra veiller à ce que personne ne le lui enlève.

Le sénateur Cameron: Monsieur Gentles, votre proposition d'utiliser toujours autant que possible du personnel local pour vos services de direction est très intéressante. Je ne pense pas aux pays comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, mais tels que la Thaïlande ou la Malaisie. Comment formez-vous le personnel de direction? Sur place? Ou ici, ou les deux?

M. Gentles: Nous faisons les deux, l'un ou l'autre selon les circonstances. Dans le cas de la Malaisie, nous avons commencé avec une usine relativement petite, de feuilles d'aluminium et un procédé de fabrication assez simple. Nous y avons tout d'abord installé quelques expatriés. C'étaient peut-être des Canadiens, mais en tout cas pas des Malaisiens, et ils y sont depuis environ huit ans.

M. Bala: Oui, je pense qu'il s'agit d'environ huit ans, et nous y avons deux expatriés, ou plutôt trois, un Hindou et deux non-Malaisiens. Mais tous les autres sont Malaisiens, soit des Malais, des Chinois ou des Hindous vivant sur place.

Le sénateur Cameron: Les non-Malaisiens seraient-ils des Japonais?

M. Bala: Non, en Malaisie, ce seront probablement des Hindous.

Le sénateur Cameron: La raison pour laquelle je pose cette question ne concerne pas directement l'activité de votre entreprise, mais plutôt les pays en voie de développement en général et la manière dont nous y augmentons la capacité de gestion nécessaire pour que les entreprises soient rentables.

M. Gentles: Nous sommes très fiers de nos efforts à cet égard, et des résultats obtenus en Inde. Nous y avons une très grosse entreprise, entièrement équipée, depuis la mine jusqu'aux produits semi-fabriqués, feuilles comprises. Je ne connais pas le chiffre global des employés, mais il doit être d'environ 4,000.

M. Bala: Il est d'environ 6,000, et nous y avons deux expatriés, l'un, qui est le directeur-gérant et l'autre, le chef du service financier.

Le sénateur Cameron: Et depuis combien de temps êtes-vous là-bas?

M. Bala: Nous y sommes depuis la guerre.

M. Gentles: L'entreprise a évalué depuis lors, et nous avons sur place une direction très compétente.

Le sénateur Cameron: En d'autres termes, ce pourrait être le bon endroit, à indiquer à ceux qui sont à la recherche de techniques évoluées dans les pays moins développés.

Le sénateur Laird: C'est le moment opportun de poser la question suivante. Les non-Canadiens que vous avez formés dans votre entreprise, en avez-vous jamais pris quelques-uns, de façon permanente, au siège social ici au Canada?

M. Gentles: Il est assez difficile de dire que quelqu'un se trouve de façon permanente au siège social. J'ai souvent pensé que je l'étais, mais je n'en suis pas si sûr.

Le sénateur Laird: Mais ils y sont?

M. Gentles: Ils y sont et je pense avoir raison de dire que parmi les 1,200 ou 1,500 de Montréal se trouvent des non-Canadiens qui sont ici depuis nombre d'années.

Le sénateur Laird: Certains occupent-ils des postes supérieurs dans la direction?

M. Gentles: Laissez-moi réfléchir un instant. Il n'y en a pas à présent dans la haute direction. Nous avons remarqué, en outre, qu'on fait venir des ressortissants d'autres pays pour subir une formation ou une autre, qui se plaisent au Canada et une fois qu'ils s'y trouvent vous l'avez probablement aussi constaté chez les Antillais—et qui demandent alors la citoyenneté et restent chez nous.

Le président: J'appellerai votre attention, monsieur Gentles, sur la page 13 et les déclarations plutôt provocantes que vous faites dans l'avant-dernier paragraphe où vous dites:

Le Canada ne doit pas oublier que la Chine tentera éventuellement d'obtenir des capitaux pour fins de développement en Europe et en Amérique du Nord et que le Canada pourrait faire figure d'intermédiaire dans cette transaction.

J'aimerais entendre vos observations à ce sujet.

Le sénateur Grosart: Comment pouvons-nous y participer?

M. Gentles: Je ne sais pas si j'ai la réponse. C'est à mon avis, une question intéressante.

Le président: Il s'agit de votre affirmation.

M. Gentles: En faisant ces observations je pense que nous avons l'idée suivante: Nous avons constaté qu'en tant que société, nous sommes plutôt désavantagés si nous examinons la somme totale d'impôts que nous payons par rapport à nos concurrents. Il s'agit du prix des affaires, comme vous le savez, semblable à n'importe quel autre prix, et ce nous obtenons pour les actionnaires en est la mesure.

Les États-Unis, en ce qui les concerne, payent à présent un maximum de 48 p. 100, je crois, et, si pour le commerce étranger ou le commerce extérieur, ils passent par l'hémisphère occidental, je pense qu'ils peuvent faire baisser ce chiffre à 34 p. 100. C'est un moyen de ce genre que nous avons vaguement à l'esprit en faisant cette déclaration. Or, est-il possible que pour atteindre ce but le Canada prenne des dispositions de cheminement par l'hémisphère occidental semblables à celles des États-Unis? Je ne connais pas la réponse, mais je pense qu'il est bon d'y réfléchir.

Le sénateur Grosart: Voulez-vous dire qu'une loi canadienne pourrait vous autoriser à retenir un plus grand pourcentage des bénéfices acquis par le commerce d'exportation que par le commerce intérieur?

M. Gentles: Je préférerais, évidemment, pouvoir garder le même pourcentage de bénéfices dans les deux cas et me placer sur la même base que mes concurrents. Tout ce que

j'affirme c'est que nous affrontons la concurrence lorsque la situation dans l'hémisphère occidental est, apparemment, celle que vous décrivez.

Le sénateur Grosart: Proposez-vous une politique fiscale particulière pour les sociétés qui exportent? Je ne m'y oppose pas, d'ailleurs.

M. Gentles: Plutôt que de proposer, je signalerai, je crois, un inconvénient qui nous touche et qui atteint nos moyens de concurrence. Nous payons des impôts manifestement plus élevés que la plupart de nos concurrents.

Le président: Par conséquent, à l'heure actuelle, vous ne pensez pas que le Canada sera une voie de canalisation?

M. Gentles: Non à moins que nous ne développions un moyen ou un autre pour atteindre ce but, soit en diminuant le total des frais, soit en instaurant un état de choses particulier, comme vous dites, c'est-à-dire que nous payerons moins d'impôts sur certaines sortes d'affaires que sur d'autres.

Le sénateur Laird: Vous pensez à quelque chose comme la maison d'exportation d'autrefois que versait la loi de l'impôt sur le revenu?

M. Gentles: Je regrette, monsieur le sénateur, je ne suis pas au courant.

Le sénateur Laird: Mais M. Allen l'est peut-être?

M. Allen: Désolé, sénateur, mais je viens d'Angleterre.

Le sénateur Grosart: Ainsi, selon vous, le taux relativement élevé de notre impôt sur les sociétés exerce, et exercera sans doute, un effet préventif contre l'investissement de capitaux étrangers dans les sociétés canadiennes d'exportation?

M. Gentles: En effet. A propos, monsieur le président, je crois que la personne chargée des questions fiscales dans notre société prépare un rapport.

M. Allen: Je pense qu'on le prépare par l'intermédiaire de l'Association Canadienne de l'Exportation.

M. Gentles: Le rapport, je crois, sera très détaillé. On ne l'a pas encore terminé, mais je pense qu'il renferme quelques idées spécifiques sur la façon d'atteindre ce but. Si cela vous intéresse, on peut vous en adresser un exemplaire.

Le sénateur Grosart: Est-ce que certaines de vos filiales japonaises, par exemple, exportent vers d'autres pays du littoral pacifique?

M. Gentles: Oui.

M. Bala: Très peu, sénateur, mais une de nos filiales, celle des feuilles d'aluminium, a pour le moment une participation allant jusqu'à part égale, dans une autre petite usine d'aluminium en Corée.

Le sénateur Carter: En ce qui concerne le deuxième thème de votre exposé, à savoir, l'occasion, et l'invite à l'action que représente la contribution au développement des pays

de cette partie du monde, pourriez-vous faire connaître vos observations au Comité? Que pourrait faire le Canada dans la mesure du possible, au-delà de ce qu'il fait actuellement, pour rendre la tâche plus facile aux sociétés telles que la vôtre, dans leur aide aux pays en voie de développement?

M. Gentles: Monsieur le sénateur, je ne saurais énumérer d'une manière précise toutes les idées que nous avons à ce sujet. Il est certain que, chaque fois que l'occasion s'en présente, nous essayons de créer un petit établissement dans des pays tels que la Malaisie et la Thaïlande. Quant à l'Indonésie, je suis sûr qu'elle sera capable d'entrer en possession de son lien avant longtemps. C'est une des méthodes, et la plus directe. La contribution au développement de leurs aptitudes et de leurs techniques peut être une autre forme d'aide dans la région. Je ne crois pas pouvoir vous donner de solution plus concrète à l'heure actuelle.

Le sénateur Grosart: Quel est le taux de l'impôt sur les sociétés pour vos filiales au Japon ou en Australie?

M. Bala: Au Japon le taux effectif est de 52 p. 100.

Le sénateur Grosart: Donc c'est plus avantageux pour vous au Canada.

M. Bala: Le taux japonais est de 52 p. 100.

Le président: Voulez-vous aussi les chiffres pour l'Australie?

Le sénateur Grosart: Oui, pour l'Australie aussi.

M. Allen: En Australie, le taux est de 46 p. 100.

Le sénateur Grosart: Par conséquent, les doléances des hommes d'affaires japonais sont les mêmes que les vôtres quant à la méthode.

M. Gentles: En effet. Mais, une fois de plus, je crois—et M. Bala me reprendra si je me trompe—que le gouvernement joue un rôle très actif dans toutes les entreprises de l'industrie japonaise à l'étranger. Est-ce exact?

M. Bala: Oui.

Le sénateur Grosart: Vous accorde-t-on des encouragements fiscaux pour les bénéfices non répartis ou réinvestis?

M. Bala: Oui, mais notre filiale a une activité très limitée hors du Japon. Dans la plupart des cas, elle la concentre dans ce pays. C'est là que se font la vente et la fabrication.

M. Gentles: L'intérêt du sénateur ne se limite pas aux seuls problèmes de notre filiale. Je pense que ce qui l'intéresse, c'est la politique générale de l'industrie et du gouvernement japonais dans cette région.

M. Bala: Le gouvernement aide considérablement l'industrie japonaise, aussi bien en ce qui concerne le crédit et les impôts, qu'en participant à l'organisation des exportations. Je ne pense pas qu'il y ait un seul pays qui soutienne ses exportateurs plus que le Japon. Malheureusement, nous ne savons pas en quoi consiste cette aide, car nous ne faisons qu'exporter à destination du Japon, mais nos filiales n'en exportent que peu de choses.

Le sénateur Grosart: Je ne voulais pas tant parler de leur activité d'exportation, la question que je voulais poser

était la suivante: existe-t-il des encouragements d'ordre fiscal pour que la filiale japonaise garde ses bénéfices ou qu'on les réinvestisse sur place? Nous essayons depuis toujours de découvrir le secret du succès fantastique du Japon.

M. Bala: Cela ne se fait pas ouvertement, mais indirectement par le biais des différents organismes du gouvernement qui s'occupe des exportations. Tout ce que je sais, c'est que cela ne se fait pas directement. Je ne suis pas un expert en matière d'exportation japonaise.

M. Gentles: Je ne sais pas si cela est pertinent ou non, mais le gouvernement japonais par l'intermédiaire du...

M. Bala: ...du ministère de l'Industrie et du Commerce...

M. Gentles: ...exerce une influence énorme sur l'industrie japonaise. Quand le gouvernement dit qu'il veut faire quelque chose, on le fait.

M. Bala: Bien entendu, les secrets de l'économie japonaise sont multiple, mais l'un d'eux et non des moindres, est l'organisation du commerce. Celle-ci est confiée à des sociétés dites, commerciales qui sont caractéristiques du Japon. Ces compagnies sont d'énormes organismes d'exportation et d'importation et elles se portent, de plus, garantes pour toutes les opérations qui se font à l'intérieur du Japon; on ne rencontre un tel système dans nul autre pays. L'exportateur japonais qui conclut un contrat ferme, obtient pratiquement tous les fonds nécessaires de ces sociétés commerciales qui, à leur tour, trouvent du crédit auprès des grandes banques, qui, elles, sont garanties par le gouvernement japonais.

Le président: Je pense, honorables sénateurs, qu'en vue d'une répartition équitable du temps imparti, nous devrions passer la parole à l'INCO.

En conclusion, monsieur Gentles, je tiens à vous remercier, vous et vos collègues. Votre présence ici aujourd'hui et les renseignements que vous nous avez communiqués avec votre compétence habituelle nous ont été aussi agréables que précieux.

M. Gentles: Monsieur le président, messieurs les honorables sénateurs, je vous remercie.

Le président: Honorables sénateurs, voici à présent M. Clarke.

Le Sénateur Grosart: Il faudrait signaler que M. Clarke a été le président du Festival Shakespeare de Stratford à son apogée.

Le président: Ce fait ne m'était pas inconnu, et je pense qu'il conviendrait de le faire figurer, au compte rendu.

Je dois dire pour commencer que M. Clarke est ici aujourd'hui à double titre. Représentant l'*International Nickel Company*, M. Clarke est, en outre, président du Comité canadien national du *Pacific Basin Economic Cooperation Council* (Conseil de coopération économique du bassin du Pacifique). Il a préparé un mémoire distinct concernant cet organisme, et dont chaque membre du Comité a reçu une copie. En d'autres termes, je pense que vous avez tous sous les yeux deux mémoires, un sur l'INCO et un sur le PBECC.

Peut-être préféreriez-vous, M. Clarke, que nous vous interrogeons d'abord sur l'INCO, pour entamer ensuite un débat plus détaillé sur le PBECC.

J'aimerais vous remercier pour les deux mémoires, qui si je comprends bien, ont dû être préparés très rapidement, et pour être venu à cette réunion aujourd'hui.

Nous procédons comme pour l'Alcan: Lorsque vous aurez fait quelques observations d'entrée en matière et que vous aurez présenté votre mémoire, je demanderai au sénateur Robichaud de diriger le débat.

M. K. H. J. Clarke, (vice-président adjoint, International Nickel Company of Canada limited, et président, Canadian National Committee (Comité canadien national), Pacific Basin Economic Cooperation Council (Conseil de coopération économique du bassin du Pacifique): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, de l'honneur que vous me faites en me demandant de prendre la parole aujourd'hui. Je suis très reconnaissant aussi du fait que, dans «Industrial ABC's», le A représente «Alcan» et l'I, «Inco». Le fait de pouvoir m'asseoir à l'écart et d'écouter le mémoire de l'Alcan a soulevé chez moi un vif intérêt. De plus, le fait que l'Alcan ait déjà répondu à toutes les questions épineuses me facilite beaucoup la tâche.

Moi aussi, j'ai un lieu personnel avec le Comité. Le sénateur Grosart a été mon voisin de campagne pendant de nombreuses années; de plus, il est depuis 25 ans un intime ami. Je suis donc très heureux d'être ici, surtout en sa compagnie.

Le sénateur Grosart: Ma présence ne vous aidera guère.

M. Clarke: Je sais. Je ne bénéficierai pas de la clémence du jury.

Les représentants de l'Alcan ont cité quelques faits concernant leur société, et je crois que les sénateurs trouveront intéressant de connaître un peu la nôtre.

A la fin de l'année dernière, nous employions en tout 34,321 personnes dans 18 pays, dont 24,434 au Canada, 4,591 au Royaume-Uni, 3,893 aux États-Unis et 403 dans d'autres pays.

A la même époque, 4,459 membres de notre personnel étaient à l'emploi de notre société depuis 25 ans ou plus. Le nombre de nos actionnaires inscrits au dossier était alors de 84,219 et représentait une augmentation de plus de 8,600 au cours de l'année. Nos dossiers révèlent que 58 p. 100 de nos sociétaires ont leur adresse au Canada, 39 p. 100 aux États-Unis et 3 p. 100 ailleurs dans le monde. Les résidents canadiens détiennent 31 p. 100 des actions, ceux des États-Unis, 55 p. 100 et ceux des autres pays, 14 p. 100. Le nombre de 48,609 actionnaires de résidence canadienne, indique une augmentation de 7,454 et constitue le nombre le plus élevé enregistré par la société dans tous ses rapports de fin d'année.

On a émis environ 75 millions d'actions au prix courant d'environ \$45 canadiens, soit une somme de 3,300 et quelques millions de dollars. Les 30 p. 100 d'actions, approximativement, détenues par les Canadiens, constituent une somme très importante d'environ un milliard de dollars investie par les Canadiens dans la société International Nickel Company. C'est en 1970 que la société verra, pour la première fois, ses ventes dépasser le milliard de dollars.

C'est un très grand plaisir pour moi d'avoir l'occasion de vous renseigner sur nos réalisations dans la région du Pacifique. L'exposé de principe élaboré sur le Pacifique était d'un très vif intérêt. Il n'y a aucun doute que, pour des raisons géographiques, économiques et historiques, l'avenir du Canada sera étroitement lié à celui de cette région. De fait, la mesure dans laquelle la région dans son

ensemble, à établir la paix et la stabilité, malgré les multiples facteurs de changement, influencera en profondeur le cours de l'histoire du monde. Les propositions lourdes de sens avancées dans l'exposé de principes admettent implicitement l'existence du rapport réciproque entre le développement approprié des immenses capacités économiques de la région (sa population, ses ressources naturelles et ses régions sous-peuplées) et le règne de la justice sociale et d'un certain niveau de vie sur lesquels se fondent la paix et la stabilité.

Cette croissance économique s'est déjà fait sentir, en partie grâce aux initiatives qu'ont eux-mêmes prises les différents pays, surtout aussi grâce aux initiatives des sociétés canadiennes ou d'outre-mer. Sous ce rapport, nous avons le sentiment d'avoir été des chefs de file.

Un peu plus tard, je décrirai, à votre intention, quelques-unes des circonstances qui nous ont amenés à prendre part à l'essor de la région du Pacifique, mais auparavant, je dois avouer mon impatience de vous souligner la stabilité de la plus grande partie des pays du Pacifique et la constance de leur développement. Quelques-uns de ces pays comptent parmi les régimes politiques les plus stables au monde: je pense à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et à la Nouvelle-Calédonie tout aussi bien qu'au Japon, la deuxième grande force économique du monde non communiste. Je parlerai ensuite de notre situation au Japon à cause de la grande attention et du grand intérêt que suscite en nous ce pays.

Comme vous le savez, le Canada a été, jusqu'à présent, le plus important fournisseur au monde de nickel extrait des minerais de sulfure de l'Ontario et du Manitoba. La sérieuse croissance de la demande de nickel au cours des dernières années a, cependant, poussé les producteurs de nickel actuels et éventuels à envisager le traitement d'autres sortes de minerais. Le plus courant d'entre eux est le minerai latéritique. On estime que 80 p. 100 des réserves de nickel connues au monde gisent dans ce minerai latéritique des zones tropicale et subtropicale. Il n'y a aucun doute que le grand essor de l'avenir réside dans l'exploitation de ces gisements.

Les plus considérables se trouvent dans les pays du bassin du Pacifique: l'Indonésie, les Philippines, l'Australie et, évidemment, la Nouvelle-Calédonie, ont réserves immenses. On a estimé que, dès 1975, la Nouvelle-Calédonie pourrait fournir 25 p. 100 de la production mondiale de nickel.

On s'attend que la production canadienne de nickel réponde, en 1975, pour environ la moitié de celle du monde non communiste, soit environ un tiers de celle du monde entier. Ce chiffre ne signifie pas nécessairement une diminution de la production au Canada. C'est le résultat relatif de la mise en exploitation de ce minerai latéritique.

Nous savons depuis longtemps que, si nous voulons demeurer une figure dominante dans l'industrie, il nous faudra participer avec succès à la mise en valeur des latéritiques. Nos propres études ont démontré le bénéfice éventuel de l'exploitation des latéritiques et la concurrence serrée qu'elle livrerait à la production du nickel à partir du minerai de sulfure. En plus de l'immense somme de recherches consacrées à l'étude du traitement de ce minerai, nous avons des entreprises dans bien des régions du Pacifique. En territoire français de Nouvelle-Calédonie, nous sommes associés à une société de gestion des intérêts français connue sous le sigle COFIMPAC. Dernièrement, nous soumettions à nos associés une étude de mise en

valeur basée sur une production annuelle de 100 millions de livres de nickel sous forme de boulettes de carbonyle. Cette usine nécessitera un investissement de 481 millions de dollars et devrait fonctionner à plein rendement dès 1975. Bien que nos associés français soient bien disposés à cet égard nous n'avons pas encore reçu leur approbation expresse.

En Indonésie, nous avons une filiale qui recherche les gisements de nickel sur une superficie de 25,000 milles carrés dans l'île des Célèbes. Nous avons obtenu jusqu'ici des résultats encourageants en ce qui concerne le minerai et nous avons expédié pour examen de volumineux prélèvements à l'usine pilote de Port Colborne. Nous espérons pouvoir nous entretenir l'an prochain avec le Gouvernement de l'Indonésie d'un grand projet que nous voulons réaliser dans ce pays.

Nous travaillons aussi dans la partie des îles Salomon qui est sous protectorat britannique.

En Australie, pays qui a occupé ces derniers temps une grande place dans la presse à propos du nickel, nous avons travaillé longtemps. Nous avons porté notre principal effort, de concert avec notre associée sur place, la Broken Hill, dans la région de Kalgoorlie en Australie occidentale. Ces efforts nous ont fait découvrir un procédé de minéralisation du sulfure de nickel et nous avons commencé à creuser un puits de 1,000 pieds qui nous permettra d'explorer en profondeur. Cela donne une idée de l'importance des investissements à l'unique fin d'explorer toutes ces concessions. En Australie, nous travaillons aussi dans un gisement de latérite.

On peut donner comme exemple d'investissement qui paraît infructueux les recherches que nous avons entreprises dans une autre concession avec la Southwestern Mining Limited, car nos études de probabilités montrent que, jusqu'ici, ce n'est pas une entreprise économique.

Nous nous intéressons beaucoup à l'Australie parce que c'est un pays qui offre de bonnes perspectives d'exploitation qui donne de grands espoirs pour l'avenir.

J'aimerais surtout faire remarquer qu'outre le potentiel en minerai, si l'on prend en considération l'importance des investissements en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Nouvelle-Calédonie, ces derniers sont liés aux conditions avantageuses que les gouvernements de ces pays offrent pour encourager les investissements étrangers. Tout en gardant logiquement une ligne de conduite conforme aux conditions locales, ces gouvernements se rendent compte des risques attachés aux grands investissements que ces projets entraînent ainsi que des problèmes qui surviennent lors de la construction de docks, de villes et d'infrastructures de toutes sortes. Le climat favorable aux investissements est une chose à laquelle le Conseil pour la coopération économique dans le bassin du Pacifique attache beaucoup d'importance et qui se compare en dépit de différences marquées dans les détails à celui qui, au Canada, s'est révélé très satisfaisant à la longue et qui a beaucoup contribué au développement de l'industrie minière.

L'Indonésie qui, selon nous, possède des ressources considérables, est en train d'acquérir la stabilité politique et nous avons bon espoir de pouvoir y exploiter du minerai dans un avenir assez proche.

Toutefois le Japon est indiscutablement la clé du Pacifique. Ce pays a connu une expansion industrielle phénoménale. En 1965, il a consommé 60 millions de livres de nickel

et l'on estime qu'il en consommera 190 millions cette année et plus de 300 millions en 1975. N'ayant pas de minerai, le Japon l'importe de Nouvelle-Calédonie, d'Indonésie, d'Australie et du Canada. Il a protégé très soigneusement le marché à l'aide du contingentement et du tarif douanier, ce qui a entraîné une expansion très rapide de son industrie du nickel.

La plupart des gens pensent que le Japon continuera à accroître le volume interne de ses besoins. Le Canada ne participe au marché interne de ce pays que jusqu'à concurrence de 10 p. 100, soit 20 millions de livres. Pour essayer de prendre pied dans ce marché extrêmement vaste, nous nous sommes associés à une firme japonaise avec laquelle nous avons formé la Tokyo Nickel Company, société relativement petite, en vue de produire l'oxyde de nickel 75 qui est en concurrence directe avec certains des produits du Japon.

Nous envoyons à cette usine un produit raffiné du sulfure de nickel dont nous tirons cet oxyde. Nous leur en avons fourni jusqu'à concurrence de 10 millions de livres par an. On a produit peu de nickel durant les trois ou quatre dernières années, mais grâce à la collaboration du Gouvernement de l'Ontario, nous avons pu prendre des dispositions pour accroître nos fournitures de 15 millions de livres chaque année.

Le sénateur Carter: Ces 15 millions de livres s'ajoutent-ils aux 10 millions précédents?

M. Clarke: Oui. Le gouvernement de l'Ontario a réfléchi très sérieusement à tous les faits qu'on lui a soumis ainsi qu'aux problèmes qui concernent la progression du marché. Nous pensons qu'il a adopté une attitude très ingénieuse et très souple qui nous aidera certainement à renforcer notre implantation dans l'industrie du nickel au Japon.

Ainsi, non seulement on nous donne la possibilité d'accroître nos affaires, mais on fournit aux Japonais une raison de soumettre à un nouvel examen leur participation dans d'autres entreprises de production de nickel.

Un autre exemple de nos efforts pour consolider notre présence au Japon se trouve dans l'activité que nous déployons pour étendre le marché. Nous avons des bureaux techniques auxquels incombe l'expansion des marchés et qui comprennent un personnel presque exclusivement recruté sur place et des ingénieurs en métallurgie qui possèdent une excellente formation, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, dans les pays du Marché commun en Europe et à peu près dans tous les autres industrialisés du monde. Nous avons des hommes très compétents au Japon qui s'efforcent d'étendre le marché général du nickel.

Récemment, le Japon a aboli le contingentement des importations de nickel. Les droits sont maintenant de 1 p. 100, et on les réduira jusqu'à concurrence de 1 p. 100 chaque année pendant cinq ans. Rien n'indique que la réduction se poursuivra au delà du taux de 10 p. 100, mais c'est une situation bien préférable à celle que nous connaissions avec le contingentement.

Il est clair pour nous que l'accroissement du potentiel en nickel des pays développés du Pacifique constitue une invite à l'action pour l'industrie minière du Canada. Celle-ci a acquis une grande expérience dans les domaines techniques, financiers et commerciaux. C'est aussi l'occasion de mettre en œuvre, avec un esprit créatif et pour le

bénéfice de tous, les admirables objectifs que propose le Livre blanc sur la politique étrangère.

On ne saurait douter que la présence canadienne se manifesterait de façon concrète dans les régions dont je viens de parler. Je suis convaincu que le gouvernement fédéral et les provinces useront de la même compréhension et de la même souplesse qu'auparavant, et que le Canada profitera beaucoup de son activité là-bas.

Honorables sénateurs, je suis aussi président du Comité national canadien auprès du Pacific Basin Economic Cooperation Council (Conseil pour la coopération économique dans le bassin du Pacifique). Cet organisme n'a rien d'officiel; il se compose d'hommes d'affaires influents venus d'Australie, du Canada, du Japon, de Nouvelle-Zélande et des États-Unis. C'est un organisme entièrement privé, qui cherche à resserrer les liens économiques et commerciaux entre les cinq pays membres, et qui veut accentuer le progrès économique et social des pays asiatiques en développement dans le bassin du Pacifique.

L'organisation est plutôt jeune, sa première réunion ayant eu lieu en Australie, au mois de mai 1968. Tous les membres se sont alors entendus sur ses principaux buts. Bien que les relations entre ces pays présentent plusieurs aspects différents on s'est surtout attaché à l'expansion du commerce, à l'aspect économique, aux échanges de capitaux et de techniques industrielles, à l'échange de données sur l'économie ainsi qu'à l'encouragement du tourisme et des programmes culturels et scientifiques.

Cependant, et c'est là à mon avis, un point essentiel, le Japon et l'Australie qui sont les véritables fondateurs de l'organisme (excroissance effective du comité des hommes d'affaires australiens et japonais), estimaient alors surtout que les pays en développement devraient pouvoir profiter des investissements et des connaissances techniques des pays plus avancés.

A l'opposé de la Nouvelle-Zélande qui adhéra presque automatiquement à l'organisme dès le début, le Canada et les États-Unis, lorsqu'ils songèrent à en devenir membres, ont tenu compte avant tout des immenses possibilités des pays du bassin du Pacifique, soit comme fournisseurs de matières premières pour l'industrie, soit comme marchés en pleine expansion. Si le revenu par habitant, dans ces pays, augmente au même rythme que se développe leur industrie, ils deviendront un des plus grands marchés du monde.

Le président du Conseil du bassin du Pacifique était au moment de sa fondation, M. Shigeo Nagano, président de la Nippon Steel Company. La réunion du CCEBP s'est tenue cette année-là à Kyoto et j'ai présenté un mémoire sur le commerce canado-japonais à la Conférence d'hommes d'affaires canadiens et japonais à Tokyo. C'est M. Nagano qui a valu aux Japonais le solide respect que je leur porte. Il est à la tête de ce qui est, à l'heure actuelle, reconnu comme la plus grande aciérie du monde et président de la Chambre de commerce japonaise vice-président de la dernière Exposition, il vient d'être nommé président de la commission qui se chargera d'Okinawa à 69 ans il est «ceinture noire»—bref c'est un homme remarquable. Les Japonais sont d'excellents hommes d'affaires, et de rudes adversaires. Le président actuel du Conseil du Pacifique est l'honorable Sir Edward Warren, d'Australie.

Autre événement important pour le Canada: la prochaine réunion internationale du CCEBP se tiendra à Vancouver, en mai 1971. L'organisme comprend cinq comités internationaux permanents touchant, respectivement, les domaines suivants: le développement de l'économie et du commerce, les ressources naturelles, les ressources humaines, les transports et le tourisme. Les présidents de ces commissions sont de différentes nationalités, et chaque pays y est représenté. Leur mode d'action est le suivant: entre les réunions, les commissions communiquent entre elles et tentent d'élaborer des programmes susceptibles d'être appliqués.

Il y a deux sortes de programmes: ceux dont la réalisation dépend des gouvernements, et ceux qui peuvent être confiés aux mécanismes normaux du commerce. Nous avons toujours été l'objet d'une coopération extrêmement courtoise de la part du gouvernement canadien. Je crois que la même chose s'est produite dans les autres pays. Avant les conférences internationales, on tient, à Ottawa, des réunions avec tous les ministères que concerne le sujet des délibérations, et ces consultations se terminent par une dernière séance d'information. La Chambre de Commerce et l'Association des manufacturiers du Canada financent la délégation canadienne. On y compte plusieurs présidents et vice-présidents de sociétés appartenant à tous les domaines: industrie primaire, manufactures, banques, sociétés de transport, ingénieurs-conseils, tous gens que le sujet intéresse.

Nous croyons que de ces conférences naît une entente pratique avec les dirigeants des pays en question, et ce genre de conversation officieuse a, sans le moindre doute, engendré une meilleure compréhension des différentes attitudes nationales. Quoique l'organisme soit jeune, la plupart d'entre nous sentons qu'il a son utilité, et qu'il apportera plus encore; il mérite par là notre appui et celui du gouvernement. Merci beaucoup.

Le président: Nous vous remercions, M. Clarke, d'avoir commenté vos deux mémoires. Comme je l'ai annoncé plus tôt, nous passons à la période des questions, et je prierais le sénateur Robichaud de bien vouloir prendre la parole le premier.

Le sénateur Robichaud: M. Clarke, votre mémoire, et surtout votre exposé de cet après-midi, révèlent que votre activité dans la région du Pacifique soulève les mêmes questions que celles dont parlait le témoin précédent, qui représente l'Alcan. Pour mieux dire, ces problèmes se ressemblent tellement que je pourrais vous poser exactement les mêmes questions que les membres de notre comité ont adressées à M. Gentles. Malgré tout, je m'efforcerais d'en poser quelques-unes tant soit peu nouvelles.

Vous avez affirmé dans votre mémoire que, pour réunir, les sociétés doivent tenir compte autant des besoins et des politiques de leurs propres gouvernements que de ceux du gouvernement canadien. Plus tard, après avoir mentionné l'autorisation spéciale de l'Ontario qui vous permet de vous conformer à la politique japonaise, vous avez ajouté qu'à votre avis, la volonté des gouvernements de s'accommoder de circonstances particulières, telles celles du Japon, serait finalement à l'avantage du Canada. Or, je poserais la question suivante: tout cela signifie-t-il que plus tard ces pays, le Japon surtout, accepteraient l'entrée de

produits canadiens ayant subi de plus grandes transformations industrielles?

M. Clarke: Si je comprends bien, la question est la suivante: dans l'état actuel des choses, et dans la mesure où elle n'entravera pas les fournitures de matières premières dont ils ont besoin, la coopération les encouragera-t-elle à assouplir leur attitude en matière d'investissement et de commerce, attitude qui préoccupe sérieusement beaucoup de monde? Je le pense. Nous avons attiré l'attention des Japonais sur ce point et nous sommes loin d'être les seuls à l'avoir fait. Nous avons fait remarquer que l'accès à leur marché est pour nous de grande importance, et que les barrières nontarifaires doivent faire l'objet d'une attention particulière et même être supprimées dans toute la mesure du possible. A notre avis, plus le commerce est libre, mieux cela vaut pour toutes les parties intéressées. C'est une de mes convictions profondes.

Le sénateur Robichaud: Vous croyez donc vraiment qu'à long terme, on peut s'attendre à une politique plus libérale de la part de ces pays?

M. Clarke: Je pense qu'ils se rendent compte des avantages qu'ils peuvent tirer d'une politique plus souple. En d'autres termes, comme pour nous, une bonne partie de leur économie dépend des exportations. En vérité, seuls les échanges commerciaux profitent à long terme aux deux partenaires. Je crois qu'ils s'en rendent compte.

Le sénateur Robichaud: Vous avez également mentionné les conditions qu'offrent ces pays pour encourager les investissements étrangers. Pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet, et nous dire, par exemple, quelles sont les conditions qui ont encouragé une société telle que l'INCO à investir dans ces pays?

M. Clarke: Il est certain que les conditions sont loin d'être les mêmes pour l'ensemble de la région; toutefois, le principal souci est le rapatriement final des bénéfices et d'une partie des investissements effectués. Il est absurde de faire d'importants investissements dans un pays dont on considère la situation comme instable, et de courir le risque de ne pas recouvrer ses fonds, sans parler des bénéfices éventuels. Je pense que les conditions essentielles sont la libre circulation des capitaux, et le climat favorable que nécessitent les investissements pour être rentables et relativement sûrs.

Le sénateur Robichaud: Pouvez-vous nous dire, (d'après votre expérience personnelle), si la société INCO a eu recours à la Société pour l'expansion des exportations en ce qui concerne le financement des exportations et les services d'assurance; dans l'affirmative, pouvez-vous nous dire si votre société en a tiré avantage; avez-vous quelque idée tendant à améliorer ce programme?

M. Clarke: Non, vraiment, je n'ai pas de proposition à faire. Je ne connais pas tous les détails, mais pour autant que je sache, nous n'avons pas encore profité des avantages offerts.

Le sénateur Robichaud: La société INCO en a-t-elle tiré parti?

M. Clarke: Pas à ma connaissance. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'investissements très importants qui n'ont pas encore été effectués. L'autorisation n'a toujours pas été accordée pour les 481 millions de dollars dont nous parlons.

Le sénateur Robichaud: Cet investissement n'est pas encore pleinement approuvé?

M. Clarke: Jusqu'à présent, nos investissements ont été considérables, mais surtout sous forme de dépenses de prospection.

Le président: Est-il raisonnable de vous demander, et c'est une question supplémentaire, l'importance de la participation de la société INCO dans cette somme de 481 millions de dollars?

M. Clarke: Elle a été publiée. Elle est de 60 p. 100 du coût, et de 40 p. 100 de la propriété.

Le président: 60 p. 100 du coût, cela signifie près de 300 millions de dollars.

M. Clarke: Le coût total sera de 481 millions de dollars, y compris l'infrastructure, le fonds de roulement et l'intérêt pendant la période de construction; nous financerons 60 p. 100 du total, et nos partenaires 40 p. 100.

Le président: Je pose évidemment cette question parce qu'il s'agit d'une somme considérable; on pourrait donc croire que, si la Société pour l'expansion des exportations manifestait l'intention d'apporter une contribution utile, et si les avantages de réescompte dont nous avons discuté avec les témoins précédents entraient en vigueur, une nouvelle voie s'ouvrirait éventuellement à l'International Nickel.

M. Clarke: Merci, monsieur le sénateur, soyez certain que je soulèverai la question auprès de qui de droit.

Le sénateur Robichaud: Au début de votre mémoire, vous nous avez fourni quelques chiffres concernant le nombre des employés de l'INCO dans 18 pays différents, ainsi que la participation canadienne. Seriez-vous en mesure de fournir par la suite à notre comité des chiffres semblables à ceux qui nous ont été présentés par l'Alcan et qui montrent l'investissement direct dans la région du Pacifique. Nous n'en avons pas besoin sur-le-champ, mais pourriez-vous les faire parvenir plus tard à notre comité?

M. Clarke: Oui, j'essaierai de les obtenir.

Le sénateur Robichaud: Merci.

Le sénateur Laird: J'y aborderai un nouveau sujet, qui n'a pas été traité par le témoin précédent. Je vous pose ma question, monsieur Clarke, en raison de votre double qualité: à votre avis, le fait d'avoir reconnu la Chine est-il ou non susceptible d'améliorer nos relations commerciales avec ce pays?

M. Clarke: Ce que j'ai lu de plus intéressant à ce sujet se trouve dans *Foreign Trade Magazine* (Commerce extérieur), publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Je pense que la situation y est décrite bien mieux que je ne saurais le faire moi-même. Je suppose que vous avez lu ce numéro?

Le sénateur Laird: Oui, on nous l'a distribué. Vous n'ignorez pas, évidemment, que la Russie et la Chine viennent de conclure un accord commercial; ne semble-t-il pas, par conséquent, que l'activité des Chinois quel que soit le pays avec lequel ils ont à traiter, non seulement devrait s'inspirer de considérations politiques, mais encore, et surtout, des principes d'ordre strictement commercial?

M. Clarke: Bien sûr, le commerce entre la Chine et la Russie est tombé au niveau relativement bas de 28 millions de dollars, ce qui est une quantité négligeable si l'on songe à l'immensité de ces régions. J'imagine que la Chine se rend compte qu'elle réalisera des gains considérables en augmentant son commerce avec le reste du monde.

Le sénateur Robichaud: Le commerce se chiffrait-il à 500 millions de dollars avant la baisse?

M. Clarke: Je crois que oui.

Le sénateur Laird: L'INCO songe-t-elle à accroître son commerce avec la Chine? Portez-vous un intérêt particulier à ce pays?

M. Clarke: Comme je l'ai déjà dit, la production du nickel a été très faible les trois ou quatre dernières années. La situation s'est probablement aggravée à la suite des grèves de 1966 et de notre fermeture de quatre mois, l'année dernière. A mesure que la production augmentera, nous chercherons des débouchés n'importe où.

La méthode d'action de la Société est d'augmenter la production parallèlement à la demande. C'est la raison pour laquelle nous dépensons des millions de dollars chaque année en vue de la recherche, de l'étude des marchés et d'autres travaux connexes. Vous vous souvenez peut-être qu'en 1921 la demande de nickel a connu une baisse, et c'est à ce moment que M. Stanley, qui était alors président et directeur du conseil d'administration, a amorcé un programme de recherches très poussées ainsi qu'une étude des marchés qui, de fait, ont abouti, en 1929, à l'expansion du marché au delà de ce qu'il était au plus fort de la Première Guerre mondiale. C'est de cette époque que datent le développement des alliages et de l'acier inoxydable, et des alliages forts en nickel. Pour l'instant, le nickel sert à la production de 3,000 alliages. Il trouve maintenant de nombreuses applications dans l'industrie. Nous tenons pour principe qu'il faut créer un marché à la mesure de notre production croissante.

Le sénateur Laird: En Chine aussi?

M. Clarke: N'importe où, vraiment.

Le sénateur McNamara: Existe-t-il des restrictions en ce qui concerne la vente du nickel à la Chine?

M. Clarke: Je ne crois pas, hormis les restrictions commerciales habituelles.

Le sénateur McNamara: Je me demandais si le nickel pouvait servir à la fabrication des armes, par exemple.

M. Clarke: Je doute que l'industrie de l'acier en Chine soit très importante. Ils en font une consommation relativement faible parce que la Chine n'est pas une nation hautement industrialisée comme la Russie ou les autres grands pays.

Le sénateur Carter: M. Clarke, le progrès technologique en ce qui touche le traitement des oxydes sera un jour dans le domaine du possible. Ce procédé influera-t-il sur la production canadienne qui se base sur les sulfures?

M. Clarke: Non, il complète le procédé canadien. De fait, on a toujours considéré les latérites comme des substances rebelles. D'abord on ne peut pas les concentrer, ce qui est de très grande importance parce qu'il faut alors expédier des minerais qui contiennent, par exemple, 2 p. 100 de nickel au lieu de nickel concentré. C'est de cette façon

qu'on expédie le minerai de la Nouvelle-Calédonie vers le Japon. La technique qui permet de traiter les minerais latéritiques sur place est un élément économique important. Ces gisements se trouvent dans des endroits éloignés où, comme je l'ai déjà dit, il faut instaurer une infrastructure et où de nombreux problèmes résultent de l'établissement de nouvelles industries. Ces minerais s'ajouteront au nickel extrait des sulfures du Canada. Ils ne diminueront certainement pas en volume, mais les besoins de nickel devront s'alimenter en grande partie dans ces gisements latéritiques.

Le sénateur Carter: Sommes-nous les chefs de file dans les domaines de la technologie et du traitement? Sommes-nous en mesure de garder notre place sur le marché mondial?

M. Clarke: C'est exactement ce que nous essayons de faire. Nous croyons que nous faisons partie de l'avant-garde dans le traitement de ces minerais. Depuis de nombreuses années, nous nous livrons à des expériences dans l'espoir d'utiliser nos procédés de traitement. Nous avons toute raison de croire que nous sommes au premier rang à cet égard, mais nous reconnaissons qu'il nous faut aller sur place traiter ces minerais afin de tenir nos positions sur le marché mondial.

Le sénateur Carter: Cette société française a-t-elle de l'expertise en minerais?

M. Clarke: Il s'agit surtout de la nôtre.

Le sénateur Carter: Où le monde non communiste trouve-t-il son nickel?

M. Clarke: Les pays communistes?

Le sénateur Carter: Les pays communistes.

M. Clarke: On fait le commerce du nickel à Cuba. Ce pays possède des minerais latéritiques et il emploie un procédé chimique d'eau-mère qui est en usage depuis assez longtemps. L'URSS produit du nickel en bonne quantité, certainement assez pour ses propres besoins.

Le sénateur Carter: S'agit-il d'oxydes?

M. Clarke: Ce sont surtout des sulfures. Vous vous rappelez peut-être la mine Petsamo que nous exploitons dans le nord de la Finlande, région qui fait partie de la Russie depuis l'une des guerres entre ces deux pays. Ces minerais étaient des sulfures.

Le sénateur Carter: Vous avez une autre entente à parts égales avec la société japonaise. L'Alcan nous a signalé que cet accord lui convient tout à fait et qu'elle préfère ne pas gérer une société japonaise à cause des différences inhérentes dans tout le procédé. Êtes-vous d'accord sur ce point?

M. Clarke: Oui.

Le sénateur Grosart: Tout d'abord, l'entente est-elle à parts égales?

M. Clarke: Je n'en suis pas tout à fait sûr, mais je crois qu'il s'agit de 40 p. 100.

Le sénateur Grosart: Et les autres filiales?

M. Clarke: Ce n'est ni une très grande entreprise ni un investissement important.

Le sénateur Grosart: Vous possédez 40 p. 100 de COFIMPEC.

M. Clarke: Oui.

Le sénateur Grosart: Le reste est-il entièrement aux mains des Français?

M. Clarke: Des compagnies françaises, oui.

Le sénateur Grosart: Il n'y a pas de capital-actions indigène?

M. Clarke: Non, des compagnies françaises.

Le président: Vous remarquerez que M. Clarke sait parfaitement que la Nouvelle-Calédonie est considérée comme une municipalité française et pas comme une colonie; elle a des représentants à Paris.

Le sénateur Grosart: Il y a des gens en Nouvelle-Calédonie qui ne sont pas de cet avis.

Le sénateur Carter: Vous insistez beaucoup dans votre mémoire, comme l'avait fait aussi, je crois, l'Alcan, sur l'importance que revêt la stabilité gouvernementale pour les investissements. Même dans des pays stables comme la France, une inquiétude croissante se fait jour au sujet des entreprises multinationales, car elles deviennent presque un État dans l'État et aucun gouvernement n'a plus d'emprise sur elles. Pensez-vous que cette situation va s'accroître à l'avenir?

M. Clarke: C'est un sujet très complexe que celui des sociétés multinationales. Elles ont organisé l'année dernière une réunion de la Chambre de Commerce Internationale à Istanbul; à laquelle tout le monde s'est efforcé de régler la question. Ce n'est pas moi qui pourrais le faire. Il me semble qu'une société, quelle qu'elle soit, multinationale ou autre, sert au mieux ses propres intérêts en observant les principes, les règlements et les aspirations du pays où elle est installée. Je ne vois pas qu'elle puisse fonctionner sans employer le plus possible d'autochtones et en préparer le plus possible aux postes de responsabilité. Pour notre part, c'est bien là ce que nous faisons.

Le sénateur Carter: Bien des sociétés multinationales ou du même genre avouent qu'elles ne peuvent se conformer à des principes aussi élevés.

M. Clarke: Je pense que nous nous y conformons ou, tout au moins, nous essayons.

Le sénateur Carter: Je ne tiens pas à répandre des calomnies, je ne fais que poser un principe général. Je me demandais simplement si ce facteur de stabilité auquel vous attachez tant d'importance dans votre mémoire, était vraiment valable parce que même les pays stables ne sont pas à l'abri de difficultés éventuelles.

M. Clarke: Je me le demande. «Difficulté» est un grand mot qui comprend beaucoup de choses. Je pense qu'on rencontre partout des difficultés d'une sorte ou d'une autre. Nous qui travaillons dans l'industrie minière, nous devons surmonter toutes sortes de difficultés et de problèmes. Surtout, lorsque vous avez utilisé votre argent, votre expérience, fait une étude des marchés et d'autres choses encore afin de mettre en valeur ce qui vous appartient, vous voulez être sûr de ne pas être un jour victime d'une expropriation et de voir vos efforts et vos investissements vous rapporter un certain bénéfice.

Le sénateur Carter: Vous avez mentionné dans votre mémoire une sorte d'accord international portant sur la sécurité des investissements. A quoi pensiez-vous?

M. Clarke: Ce problème a fait l'objet de longues discussions à la réunion de Kyoto, et je pense que les Japonais s'y intéressent sans doute autant que quiconque. Ils savent qu'ils vont eux-mêmes investir d'importantes sommes un peu partout: en Australie, au Canada, en Indonésie, à Taïwan, dans le bassin du Pacifique et en Amérique Latine. Il est également important pour eux de protéger d'une façon ou d'une autre leurs investissements, ce qui peut se faire, entre autres choses, sous forme de garanties d'assurance. C'est un problème très complexe. Actuellement les Japonais investissent beaucoup d'argent dans les industries secondaires, ils s'installent dans des régions où la main-d'œuvre est abondante car ils commencent à en souffrir une pénurie chez eux. Les salaires sont en augmentation. Je crois que la main-d'œuvre a augmenté de 16 p. 100 cette année alors que la productivité ne s'est accrue que de 14 p. 100 environ. C'est la première fois que leur productivité augmente moins vite que la main-d'œuvre. Ils font maintenant d'importants investissements dans tout le Pacifique à tous les niveaux de la production et je suppose qu'ils voudraient bien, eux aussi, avoir certaines garanties.

Le président: En fait, la déclaration qui figure à la page 5 de votre second mémoire ne fait allusion à aucune espèce de sécurité militaire?

M. Clarke: Non.

Le président: Je pense que le problème évoqué par le sénateur Carter est très important. On le trouve déjà dans le débat que nous avons eu avec l'Alcan et l'Export Development Corporation à propos de l'assurance contre les risques politiques et autres. Vous parlez d'une «forme de garantie internationale contre les expropriations». Ce sont des termes très généraux, très délicats également, surtout «expropriation». Avez-vous d'autres remarques à faire à ce sujet?

M. Clarke: Pas vraiment. On en a tant déjà qu'il serait bien difficile d'ajouter quelque chose. C'est là un des principaux soucis des gens qui participent à des conférences internationales en quelque endroit qu'elle se tienne et qu'il s'agisse du bassin du Pacifique, de la Chambre de Commerce Internationale ou d'une autre organisation. Il en ressort que des entreprises gigantesques, multinationales, investissent dans de nombreuses régions du monde en espérant y trouver une certaine stabilité politique, afin que leurs investissements soient en sécurité et puissent prospérer. Franchement je suis d'avis que c'est bien le moins qu'ils puissent demander.

Le sénateur Grosart: En fait, le problème n'est pas nouveau, on le connaît depuis l'avènement de la révolution industrielle.

Le président: Je ne pense pas que ce soit un problème nouveau, mais c'est sans doute, aujourd'hui, le principal. C'est un problème de plus en plus actuel.

M. Clarke: Le problème va s'accroissant car, après tout, la seule façon dont les nations en développement s'approprient à combler le fossé technologique c'est par le biais de l'industrialisation et de la mise en valeur de leurs éventuelles ressources naturelles. A cause de l'explosion démo-

graphique actuelle, les gens se multiplient plus vite que ne croît le P-N-B per capita. Le seul moyen d'atteindre ce but, c'est l'industrialisation. En d'autres termes, puisque la plupart de ces pays ne disposent pas de capitaux en suffisance, quelqu'un doit faire des investissements; or, on n'aime pas investir à moins d'être assuré que son argent sera protégé.

Le sénateur Grosart: C'est justement ce que faisaient les Britanniques dans leur empire.

M. Clarke: Mais leur attitude était légèrement différente.

Le sénateur Grosart: Ils y envoyaient l'armée. Les Américains envoient les marines. Il n'y a rien de nouveau.

M. Clarke: La solution n'est pas la même.

Le sénateur Grosart: La solution n'est pas la même, mais le problème n'est pas nouveau. Je ne sais pas pourquoi tout le monde y attache autant d'importance. La Grande-Bretagne était présente dans le monde entier et y faisait des investissements dans des conditions politiques bien plus instables que celles d'aujourd'hui.

Le sénateur Robichaud: Je m'apprêtais à poser une question. Surtout parce que je reviens juste du Chili. J'ai pu voir la situation dans ce pays, et je pensais que c'était une des raisons principales pour faire ces observations, car il faut se garantir contre l'expropriation. Des compagnies qui avaient fait de gros investissements allaient être nationalisées ou expropriées. Je pense que c'est là, sans doute, l'exemple le plus récent d'une semblable action prise par un gouvernement étranger.

Le sénateur Grosart: Quelques compagnies américaines pensent à présent de la même façon en ce qui concerne le Canada.

Le sénateur Robichaud: Peut-être pas jusqu'au même point; je ne suis pas certain.

Le sénateur Grosart: Je m'intéressais à la décision du gouvernement de l'Ontario d'assouplir certaines restrictions afin de vous permettre d'exporter ces 15 millions de tonnes supplémentaires. Or, quelles sont les restrictions qui ont été assouplies? Je crois qu'il s'agissait de tentatives pour attirer en Ontario une plus grande part des procédés de fabrication.

M. Clarke: Je crois qu'il y a une loi en vertu de laquelle il faut demander des autorisations pour tous les matériaux qui n'ont pas subi un traitement complet.

Le sénateur Grosart: Est-ce que cette mesure s'applique aux matières premières, aux produits des mines?

M. Clarke: Je pense qu'elle s'applique aussi aux produits forestiers, les premiers touchés par cette mesure.

Le sénateur Grosart: Elle a été introduite il y a 25 ou 30 ans et on a accordé 10 ans à l'industrie du bois, de la pâte et du papier pour atteindre un certain niveau de fabrication intérieure.

M. Clarke: Il en est fait mention, je pense, à l'article 106 de la Loi sur les usines.

Le sénateur Grosart: Voudriez-vous le lire?

M. Clarke: Je ne l'ai pas sous la main, je n'en ai qu'une référence.

Le sénateur Grosart: D'une façon générale, une autorisation d'exportation est-elle nécessaire pour les industries de base?

M. Clarke: Dans ce cas particulier, le matériau est, de toutes façons presque entièrement raffiné. Une seule étape supplémentaire, et peu importante, est nécessaire pour le transformer en oxyde négociable. Il doit contenir encore du soufre pour être traité entièrement; c'est là une opération relativement secondaire. Je crois que $\frac{1}{4}$ de 1 p. 100 serait la valeur de la main-d'œuvre supplémentaire; c'est peu de chose. En d'autres termes, ce n'est pas exactement comme s'il s'agissait d'un matériau non traité.

Le sénateur Grosart: Pourquoi donc cette mesure s'appliquerait-elle?

M. Clarke: Elle est tout simplement prévue par la loi. Le produit n'est pas au stage final où on peut le vendre, ce n'est pas exactement le même que celui qui est directement utilisable dans l'industrie de l'acier.

Le sénateur Grosart: Puis-je vous poser la même question qu'au témoin précédent? Quel est le pourcentage du traitement réel qui a lieu au Canada? Il est difficile d'avoir un chiffre précis, mais disons, par tonne, en dollars.

M. Clarke: Le prix du nickel raffiné qui sert de produit de base, c'est-à-dire le matériau directement utilisable en aciérie, est couramment de \$1.33. Il varie avec la forme, mais d'une façon générale il est de \$1.33.

Le sénateur Grosart: Pour quelle unité de mesure?

M. Clarke: Par livre. Il y a dans le nickel un facteur de dilution qui n'existe pas au même degré dans l'aluminium ou le cuivre. Ces deux matériaux constituent pour une plus grande part la valeur du produit fini. On utilise des quantités relativement faibles de nickel pour renforcer l'acier, le cuivre et d'autres métaux. Dans le cas d'un alliage d'acier, la teneur en nickel serait probablement de 1 p. 100. Par conséquent, le facteur de dilution de la valeur du cuivre est ce qui le rend entièrement différent du fil ou du câble d'aluminium ou des produits cuivreux. Maintenant, l'acier inoxydable, pour lequel on utilise le plus de nickel, en contient au maximum 8 p. 100. Des alliages de nickel plus importants, comme ceux qu'on utilise dans les turbines d'avions à réaction et les aciers pour haute température, pourraient contenir jusqu'à 30 p. 100 de nickel, mais, d'une façon générale, la masse de nickel est employée en quantité relativement peu importante. La valeur, mettons de l'acier inoxydable serait approximativement de 80 cents la livre, mais celle de la teneur en nickel ne constituerait que 8 p. 100 du poids total. Ainsi on ne peut faire de comparaison directe. Le produit fini, utilisé partout dans le monde, c'est le nickel raffiné. A ce stade, il faut le fondre ou lui faire subir un traitement supplémentaire. Donc, on ne peut, en aucune façon, établir de lien direct. L'utilisation de la main-d'œuvre, des fournitures, de l'énergie et de tous ces frais réside dans la production du métal raffiné, laquelle se fait entièrement au Canada.

Le sénateur Grosart: De sorte que vous exportez un produit pratiquement fini.

M. Clarke: Oui.

Le sénateur Grosart: Vos intérêts secondaires se concentrent donc sur l'exploration et l'exploitation minière, n'est-ce pas?

M. Clarke: Sauf deux laminoirs qui sont à propriété entière: un à Birmingham (Angleterre), et l'autre à Huntington (Virginie occidentale). Nous vendons du nickel à ces deux entreprises qui le fondent pour en faire des alliages très hautement spécialisés; il en existe des centaines de variétés et des centaines de formes et de dimensions.

Le sénateur Grosart: Exploite-t-on des laminoirs dans les pays en bordure du Pacifique?

M. Clarke: Le Japon produit la plupart de tous ces alliages. Comme vous le savez, l'industrie sidérurgique y est très complexe et avancée et répond à presque tous les besoins. Toutefois, ce genre d'entreprise n'existe pas dans les pays du bassin du Pacifique.

Le sénateur Grosart: Vous nous avez parlé des magnifiques réalisations de l'International Nickel qui a créé de nouveaux usages. Où se font la plupart de ces recherches?

M. Clarke: Il y a différents genres de recherche. Nous exécutons de vastes travaux dans ce domaine et les plus importants, au Canada, sont ceux qui ont trait à la transformation, à l'usine de Sheridan Park près d'Oakville, où se font tous les travaux de recherches dans ce domaine.

Deux laboratoires, dont l'un au New Jersey et l'autre à Birmingham (Angleterre), font de la recherche sur les produits, c'est-à-dire dans le domaine de la sidérurgie. Les laminoirs exécutent un certain nombre de travaux de recherches dans le domaine qui les concerne, agissant comme n'importe quel client ou comme le ferait une aciérie. Toutefois, à l'exception de ce qui a trait aux projets d'essai, ce sont là les trois principales entreprises de recherche de la Société. Ce laboratoire, situé à Port Colborne (Ontario), compte de très vastes installations.

Le sénateur Grosart: Quel genre de recherche faites-vous en vous efforçant, comme vous le faites, d'accroître votre participation sur le marché japonais? Faites-vous de la recherche sur les procédés de transformation du minerai qu'on trouve dans ce pays?

M. Clarke: Non, ce minerai est expédié à Port Colborne où il est soumis à une analyse. La recherche en laboratoire se fait à Sheridan Park tandis que celle des projets d'essai, comme c'est le cas pour le minerai expédié d'Indonésie, s'effectue à Port Colborne.

Le sénateur Grosart: Je présume que l'analyse du marché se fait sur place.

M. Clarke: Elle se compose d'éléments divers, l'élément, de par sa définition ne devrait pas être « complexe ». Il ne s'agit pas que de la recherche qu'on fait soi-même et qui consiste à essayer de trouver de nouveaux alliages, de nouveaux usages ou à améliorer ceux qui existent déjà. C'est aussi l'étude faite avec le client afin d'aider celui-ci. Vous lui faites part des dernières découvertes techniques que vous connaissez et, il peut vous fournir en retour, une foule de renseignements utiles. C'est un travail en étroite collaboration. Par ailleurs, les spécialistes de la mise en valeur du marché et les sociétés dont j'ai parlé font beaucoup d'études de ce genre.

Le sénateur Grosart: Il est certes intéressant de noter que, dans les deux exposés, vous parlez en termes élogieux de la coopération que vous ont apportée les gouvernements fédéral et provinciaux. Le Comité n'a pas l'habitude d'entendre pareil témoignage. Faites-vous exception à cet égard? Vous entendez-vous mieux que d'autres avec les gouvernements?

M. Clarke: J'espère bien que non, mais c'est possible.

Le sénateur Grosart: Sur ces propos optimistes, je vous cède la parole, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur, au nom du Comité.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

L'ALCAN DANS LE PACIFIQUE

Mémoire préparé pour
le Comité sénatorial permanent
des affaires étrangères, Ottawa

Novembre 1970

1. *Alcan Aluminium Limitée*

L'Alcan Aluminium Limitée (Alcan) est une société canadienne, dont le siège se trouve à Montréal, et qui, par ses filiales et les sociétés affiliées, participe à tous les aspects du traitement de l'aluminium, à l'échelle internationale. La société est indépendante de tous les autres principaux producteurs d'aluminium du monde, qu'elle concurrence.

L'Alcan est une société par action. Elle a quelque 7,000 actionnaires privilégiés et environ 72,000 actionnaires ordinaires, principalement au Canada et aux États-Unis. La presque totalité du 1.5 million d'actions privilégiées convertibles et 40 p. 100 des 32.9 millions d'actions ordinaires en circulation se trouvent au Canada, ce qui représente, au 31 mars 1970, au prix du marché, un des plus grands investissements canadiens dans une entreprise industrielle. Les autres actions ordinaires, 60 p. 100, se trouvent aux États-Unis et dans d'autres pays.

Les filiales consolidées de la société emploient environ 62,000 personnes à travers le monde, dont 19,000 au Canada. En 1969, le prix des achats de biens et services faits par l'Alcan au Canada, s'élevait à environ 114 millions de dollars canadiens, le coût des salaires au Canada atteignait 161 millions de dollars, les impôts versés aux gouvernements fédéral et provinciaux se montaient à 64 millions de dollars et les dividendes payés aux actionnaires canadiens à 19 millions de dollars.

Les filiales et les sociétés connexes de l'Alcan possèdent des mines de bauxite dans neuf pays, des fonderies d'aluminium brut dans neuf pays, des usines d'aluminium dans 33 et des débouchés commerciaux dans plus de 100. La direction est internationale dans sa composition, compte tenu du caractère mondial de son activité.

En 1969, les filiales et les sociétés connexes de l'Alcan ont produit:

Aluminium brut: 1,692,900 tonnes, dont 968,700 tonnes au Canada.

Produits semi-fabriqués et finis: 885,000 tonnes

Alumine ou oxyde d'aluminium (poudre dont on tire l'aluminium) 4,400,000 tonnes

Bauxite (minerai à partir duquel on raffine l'aluminium): 7,800,000 t.

Bauxite grillée servant à d'autres fins que la production de métal: 644,000 tonnes.

Près de la moitié de l'aluminium qui a, en 1969, franchi les frontières internationales du monde libre, provenait de chez Alcan.

Les ventes consolidées et les revenus d'exploitation s'élevaient, en 1969, au chiffre record de 1,227 millions de dollars (É.-U.).

Par suite du niveau sans précédent atteint au cours de la décennie par les investissements et l'expansion poussée de notre fabrication d'aluminium dans le monde entier, surtout afin de protéger nos débouchés de lingots canadiens, les ventes consolidées de produits manufacturés, avec 621,400 tonnes, ont représenté, en 1969, plus du triple du tonnage vendu en 1958 et un peu moins des deux tiers des ventes globales en dollars de produits d'aluminium.

A la fin de l'année, l'avoir brut avait atteint 3,115 millions de dollars (É.-U.) et l'avoir net 2,044 millions de dollars (É.-U.).

En 1969, comme durant les 7 années précédentes, les États-Unis constituaient le marché le plus important de la société. Leurs achats représentaient 399,000 tonnes dans les ventes de produits d'aluminium de la société. Le marché canadien en absorbait 152,000 tonnes et le Royaume-Uni 191,000 tonnes. Quant aux pays du Marché commun, ils répondaient pour 158,000 tonnes, de même que ceux du bassin du Pacifique.

2. *L'Alcan dans le Pacifique*(i) *Avant-propos*

Le groupe Alcan fait, depuis les années 30, des affaires dans les États qui bordent le Pacifique. Le premier investissement direct effectué au Japon remonte à 1931, suivi par un placement en Australie en 1939. Aujourd'hui, la part de l'actif des exploitations dont le groupe Alcan est copropriétaire se chiffre à 392 millions de dollars (É.-U.) et les recettes provenant des ventes s'élèvent à 238 millions de dollars. On estime qu'en 1975, la part de l'actif brut de ces exploitations et des recettes provenant de leurs ventes pourraient atteindre 737 millions de dollars des É.-U. et 424 millions de dollars respectivement en accusant l'augmentation la plus forte au Japon et en Australie.

Par rapport aux opérations globales du groupe, la région du Pacifique en 1969 absorbait environ 15 p. 100 de tout l'aluminium de l'Alcan en provenance du Canada et formait approximativement 10 p. 100 des recettes consolidées provenant des ventes de l'Alcan, et plus de 5 p. 100 du revenu-dividendes des filiales et sociétés affiliées du monde entier.

En 1969, l'Alcan pouvait s'attribuer environ 10 p. 100 des exportations canadiennes dans les pays qui bordent le Pacifique. Il ressort de ces données que le bassin du Pacifique se compose d'un groupe de pays de première importance pour l'Alcan.

Les tableaux et les cartes ci-inclus donnent un aperçu sommaire des investissements directs et des exportations de l'Alcan dans les pays du Pacifique en indiquant, de plus, le revenu-dividendes et les frais de service perçus auprès des sociétés faisant partie du groupe dans ces pays.

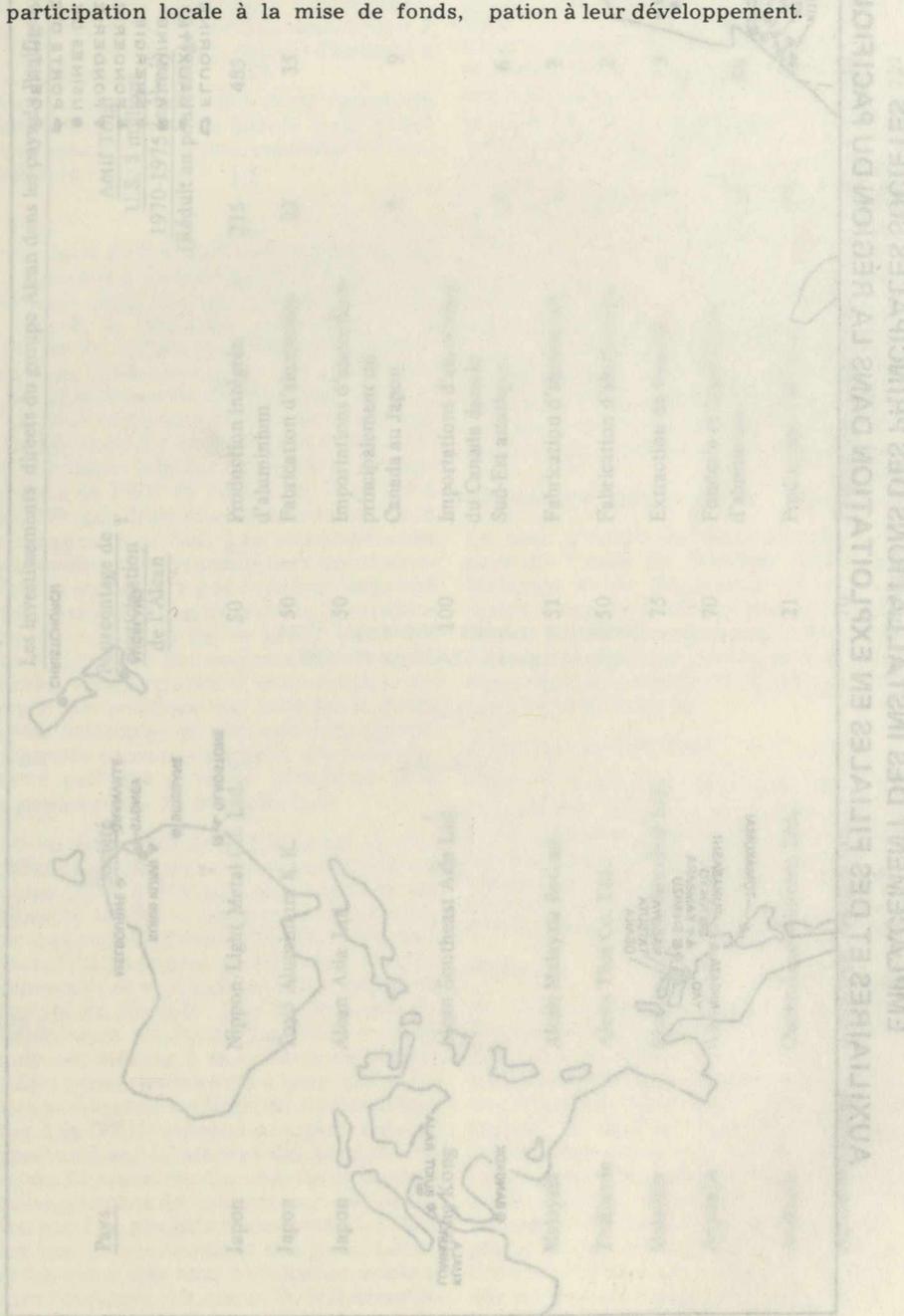
La politique de l'Alcan dans ces pays a été d'exploiter ses entreprises par l'intermédiaire de filiales indigènes et d'engager, de former et de développer ses cadres sur place aussi vite que possible. Toutes nos sociétés qui fonctionnent à l'heure actuelle dans la région du Pacifique sont gérées presque entièrement par des employés recrutés sur place dont plusieurs ont atteint des postes-clés ailleurs que dans leur pays d'origine. Les fréquentes visites qu'échangent les employés de ces sociétés et ceux des sièges

sociaux situés à Montréal comptent pour beaucoup dans les programmes de perfectionnement des cadres, car elles favorisent une meilleure entente entre le Canada et les pays du Pacifique. Les filiales et les sociétés affiliées de l'Alcan situées dans le Pacifique ont accès aux facilités de recherches du groupe au Canada, soit à Kingston, soit à Arvida, et profitent, en plus, de l'expérience technique du groupe Alcan à l'échelle mondiale.

A l'exception du Japon où nous nous accommodons parfaitement de notre association à parts égales, l'Alcan encourage une participation locale à la mise de fonds,

mais elle préfère garder la haute-main sur l'entreprise et, si possible, le droit de fournir à ses filiales le métal dont elles ont besoin.

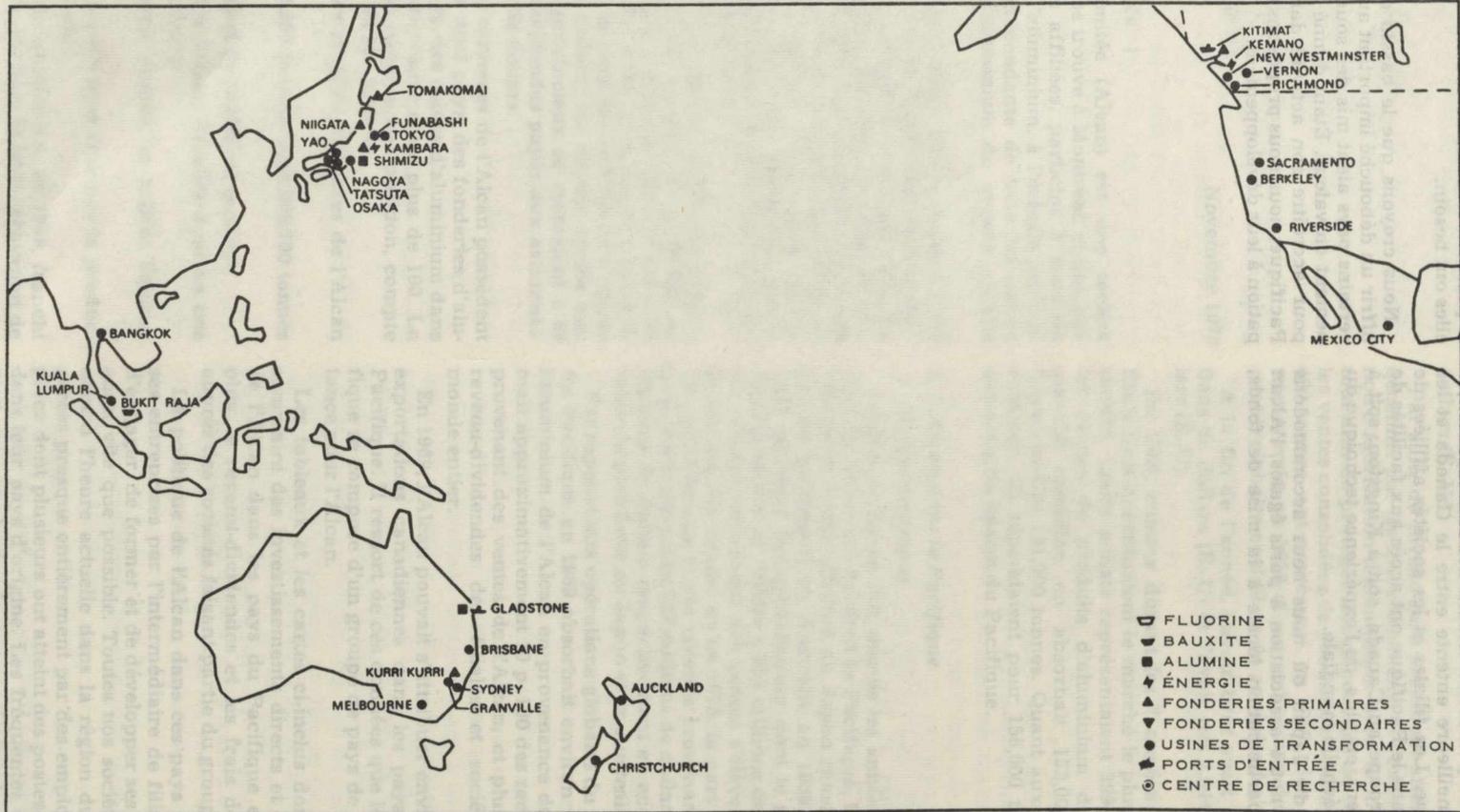
Nous croyons que le bassin du Pacifique continuera à offrir un débouché important au métal canadien, bien que certains pays aient mis des sources locales d'approvisionnement en valeur. Étant donné que l'Alcan est bien placé pour accroître son activité dans les pays du bassin du Pacifique, nous nous proposons de continuer notre participation à leur développement.



ALCAN ALUMINUM LIMITED

ALCAN ALUMINIUM LIMITEE

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS
AUXILIAIRES ET DES FILIALES EN EXPLOITATION DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE



Les investissements directs du groupe Alcan dans les pays du Pacifique.

<u>Pays</u>	<u>Société</u>	<u>Pourcentage de participation de l'Alcan</u>		<u>Actif Total</u>		<u>Recette des ventes</u>	
				<u>U.S. \$ millions</u>	<u>U.S. \$ millions</u>	<u>U.S. \$ millions</u>	<u>U.S. \$ millions</u>
				<u>1970-1975 (estimé)</u>			
				<u>(Réduit au pourcentage de la participation)</u>			
Japon	Nippon Light Metal Co. Ltd.	50	Production intégrée d'aluminium	215	485	85	185
Japon	Toyo Aluminium K.K.	50	Fabrication d'aluminium	23	35	18	40
Japon	Alcan Asia Ltd.	50	Importations d'aluminium principalement du Canada au Japon	8	9	70	80
Hong Kong	Alcan Southeast Asia Ltd.	100	Importations d'aluminium du Canada dans le Sud-Est asiatique	4	6	7	15
Malaysia	Alcan Malaysia Berhad	51	Fabrication d'aluminium	2	3	2	4
Thaïlande	Alcan Thai Co. Ltd.	50	Fabrication d'aluminium	1	2	1	3
Malaysia	Southeast Asia Bauxites Ltd.	75	Extraction de bauxite	3	3	3	3
Australie	Alcan Australia Ltd.	70	Fonderie et fabrication d'aluminium	63	88	24	45
Australie	Queensland Alumina Ltd.	21	Production d'alumine	65	95	18	38
Nouvelle-Zélande	Alcan New Zealand Ltd.	70	Fabrication d'aluminium	8	11	10	11
	Totaux:			<u>392</u>	<u>737</u>	<u>238</u>	<u>424</u>
			U.S. \$ millions				

Exportations de l'Alcan du Canada dans les
pays du Pacifique en 1969.

<u>Pays</u>	<u>Société</u>	<u>Produit</u>	<u>U.S. \$ millions</u>	<u>Tonnes courtes '000</u>
Japon	Affiliée	Lingot	19.3	41.5
Japon	Tripartite	"	42.5	91.8
Hong Kong	Tripartite	"	1.3	7.2
Malaysia	Filiale	"	1.1	2.2
Thaïlande	Affiliée	"	0.7	1.3
Nouvelle-Zélande	Filiale	"	4.6	8.3
Nouvelle-Zélande	Tripartite	"	0.1	0.1
Autres	Tripartite	"	0.5	1.1
			<u>70.1</u>	<u>153.5</u>
Nouvelle-Zélande	Affiliée	Barre	2.5	4.0
			<u>72.6</u>	<u>157.5</u>

Dividendes et droits touchés par l'Alcan
dans la région du Pacifique en 1969

	<u>U.S. \$ 000</u>		
	<u>Dividendes</u>	<u>Droits</u>	<u>Total</u>
Japon	2,270	260	2,530
Malaysia	600	—	600
Australie	44	360	404
Nouvelle-Zélande	—	25	25
	<u>2,914</u>	<u>645</u>	<u>3,559</u>

(ii) *Extrême-Orient*

Activités commerciales

L'Alcan Asia Ltd, à Osaka, est la société de commerce qui a pour tâche de distribuer les produits Alcan au Japon, en Inde et au Pakistan; sa principale activité consiste à y importer des lingots d'aluminium, provenant principalement du Canada. L'Alcan a signé des contrats portant sur la fourniture de métal et à long terme l'assistance technique avec un certain nombre de grosses sociétés japonaises. Au cours des prochaines années, l'Alcanasia a pour objectif de maintenir ses ventes de métal en Extrême-Orient à leur niveau actuel, tout en ouvrant son champ d'activité à d'autres produits commerciaux.

Grâce à sa longue expérience et à son vaste réseau de distribution, la société Alcan est bien placée pour jouer dans la zone du Pacifique le rôle d'intermédiaire au service d'autres exportateurs canadiens.

Japon:

La croissance spectaculaire de l'économie japonaise après la guerre a donné naissance à un marché de l'aluminium qui s'inscrit au deuxième rang du monde libre. Au cours de ces dernières années, la demande d'aluminium au Japon a vu son rythme de croissance dépasser celui de l'ensemble de l'économie. C'est ainsi qu'en 1969, le PNB a augmenté de 13 p. 100 et la demande d'aluminium de 26 p. 100, chiffres que l'on peut comparer avec ceux des États-Unis où ils étaient respectivement de 3 p. 100 et de 6 p. 100. A moyen terme, les prévisions laissent entrevoir une croissance annuelle moyenne de PNB de l'ordre de 10 p. 100 à 11 p. 100, à laquelle correspondrait une augmentation de la demande d'aluminium de 17 p. 100. Les possibilités du Japon pour la poursuite de son expansion vers une économie moderne sont mises en lumière par le fait qu'exprimé en PNB il se situe au deuxième rang du monde libre, alors qu'au point de vue du revenu il ne se place qu'en 16^e position. On peut prévoir que le gouvernement, outre son action pour renforcer l'infrastructure économique du pays, mettra en œuvre une politique qui favorise le développement d'industries nationales où prédomine la technique et qu'il encouragera la tendance actuelle à la substitution des importations par des produits intérieurs et à l'accroissement des exportations de produits finis.

La Nippon Light Metal Company Ltd (NKK) est le plus grand producteur d'aluminium brut du Japon. Créée en 1938 et affiliée depuis 1952 à l'Alcan qui participe de moitié à son capital, cette société a vu sa production croître au même rythme que celle de l'ensemble de l'industrie. La NKK entre aujourd'hui pour près de 30 p. 100 dans la production totale japonaise et accapare, si l'on compte les ventes de métal importé du Canada, plus de 25 p. 100 du marché total de l'aluminium au Japon. La NKK vend la plus grande partie de ses métaux à des clients de longue date avec lesquels elle a passé des accords à long terme. Le reste est réparti entre diverses sociétés de construction affiliées ou associées à la NKK: celles-ci occupent aujourd'hui une place importante sur le marché des produits de feuille d'aluminium, du fil machine, des châssis de fenêtre et des extrusions. Si les marchés de l'aluminium, au Japon, prennent l'expansion que l'on projette maintenant, la NKK a des plans souples qui comporteraient des immobilisations considérables au cours des cinq prochaines années, la plupart devant être financées sur place. De tels investissements feraient plus que doubler le capital fixe de la NKK. La société s'est associée à d'autres producteurs

japonais pour la construction d'une fonderie d'aluminium située à Okinawa, et il se peut que d'autres firmes japonaises invitent à leur tour la NKK à participer conjointement à la réalisation de projets dans divers pays de la région.

L'Alcan possède également depuis 1931 une participation de 50 p. 100 dans la Toyo Aluminium KK (Toyal). Assurant à elle seule plus de 30 p. 100 du marché, la Toyal est l'un des principaux fabricants japonais de feuille d'aluminium. Elle s'est engagée, conjointement avec Ecko Products Ltd et Sam A Aluminium à réaliser des unités de production, situées respectivement au Japon et en Corée du Sud.

Pour la plupart des sociétés internationales d'aluminium, le Japon est un marché prometteur. Aussi, l'Alcan peut-elle dorénavant s'attendre à une concurrence plus forte. L'Alcan a été le premier gros producteur international d'aluminium à s'implanter sur le marché japonais. Elle y a accru son activité dans le secteur de la transformation et de l'affinage et d'autres entreprises pluri-nationales qui se rendent compte des possibilités du marché japonais ont pris pour modèles les ententes commerciales de l'Alcan. La société Reynolds est un des associés du laminoir de pointe Mitsubishi Reynolds; la Kaiser et la Showa Denko, autre producteur japonais d'aluminium ainsi que la société sidérurgique de pointe Yawata Steel forment la société de fabrication SKY. L'ALCOA qui s'est associée à l'usine de laminages, Furukawa Aluminium, a récemment obtenu un permis du gouvernement de Ryūkyū pour la construction d'une fonderie d'aluminium, sur l'île d'Okinawa. Cette dernière retournera au Japon en 1972.

(iii) *Asie du Sud-Est*

Le nom d'Alcan est associé depuis très longtemps aux pays de l'Asie du Sud-Est, notamment la région de la Malaysia et de Singapour où, s'effectue, par l'intermédiaire d'agents commerciaux et de représentants locaux, depuis près de quarante ans la distribution des produits de l'Alcan. Le groupe Alcan a fait œuvre de pionnier en explorant, il y a plus de 25 ans, des gisements de bauxite dans l'état de Johore.

Activités commerciales:

L'Alcan Southeast Asia Ltd., dont le siège se trouve à Hong-Kong, est le distributeur des produits de l'Alcan principalement à Hong-Kong, aux Philippines, en Malaisie, en Thaïlande et en Chine. On prévoit que le chiffre des ventes de l'Alcan doublera d'ici 1975, en raison de la demande croissante en aluminium dans les pays en voie de développement vers lesquels elle exporte.

Malaysia:

En 1960, le groupe Alcan et la route Diethelm & Co., entreprise commerciale helvétique depuis longtemps établie dans la région et qui distribue le métal importé en Malaisie et à Singapour, se sont associés pour créer l'Alcan Malayan Aluminium Company Sdn. Berhad (Alcan-malay). Le but de l'Alcan-malay était de subvenir aux besoins des fabricants malaisiens en produits laminés de l'aluminium jusqu'alors importés. Cette entreprise fut créée grâce à la collaboration du Gouvernement de la Malaisie, en vertu de la Pioneer Industries Ordinance, et grâce à l'appui du Malaysian Industrial Development Finance Berhad qui a accordé un prêt à long terme, ainsi que du groupe Alcan qui a fourni la plus grande partie des capitaux ainsi que les techniques mécaniques et autres, et de la Diethelm qui a fourni le reste des

capitaux, tout en faisant profiter la société de son expérience dans le domaine de la distribution et de la vente des produits de l'aluminium.

En 1969, l'Alcan a donné au public de la Malaysia l'occasion d'acquérir 40 p. 100 du capital effectif de l'Alcanmalay, et cette émission a été extrêmement bien accueillie. A l'heure actuelle, l'Alcanmalay augmente sa capacité de production des différentes formes de feuille d'aluminium et de produits en feuilles d'aluminium, et doit bientôt commander une presse à extrusion de grandes dimensions, qui devrait permettre de faire face aux besoins domestiques, pour lesquels on importe actuellement.

En Malaysia encore, l'Alcan a une participation de 75 p. 100 dans la *Southeast Asia Bauxites Ltd.*, société d'extraction et de transport de matières premières. La NKK possède les 25 p. 100 restants et absorbe une grande partie de la production de bauxite de la société, au moyen de contrats à long terme. Une autre partie importante de cette production se vend à Taïwan où elle est exploitée par des entreprises d'État. Quant au reste, ce sont divers gros clients Japonais qui se le partagent.

Thaïlande:

En 1969, l'Alcan a fait un investissement notable en Thaïlande, en contribuant à une entreprise à risques communs avec un partenaire local dans le domaine de l'extrusion de l'aluminium. La société continue d'explorer les possibilités et développement du marché domestique dans d'autres domaines, et il est vraisemblable que l'Alcan gardera d'importants intérêts en Thaïlande. L'Alcan importe du Canada le métal dont elle a besoin pour ses établissements de Thaïlande et de Malaysia.

Chine:

Dès les années 1920, l'Alcan entretenait des rapports commerciaux avec la Chine continentale, et collaborait au travail de laminage dans ce pays. Au cours des dix dernières années, nous avons occasionnellement vendu du métal à la Chine.

Par suite de l'établissement de relations diplomatiques plus étroites entre le Gouvernement du Canada et Pékin, l'Alcan se trouve dans une position relativement favorable pour devenir une source d'approvisionnement en aluminium. Néanmoins, à l'heure actuelle, on ne connaît pas exactement les besoins de la Chine en aluminium, et l'Alcan n'entrera sur ce marché que lorsque les bénéfices réalisables seront suffisants.

(iv) Le Pacifique Sud

L'Australie:

Depuis la fin de la décennie 1940-1950, l'Australie connaît la phase d'expansion la plus stable et la plus longue de son histoire. Il est arrivé, au cours de cette période, que l'économie soit soumise à des pressions inflationnistes, et l'on a pu constater de brèves périodes de régression, dont la plus récente remonte à 1961. Toutefois, les efforts conséquents de la part du gouvernement en vue de parvenir à l'expansion dans la stabilité ont été couronnés de succès. Le PNB à prix constants s'est accru au taux de 4 p. 100 de plus par an. La croissance de la production dans les secteurs de l'industrie, de l'extraction minière et de la construction a été de plus de 5 p. 100 par an.

Au cours de la dernière décennie, la consommation d'aluminium en Australie a augmenté en moyenne de 13 p. 100 par an. Ce taux de croissance élevé s'explique principalement par le fait que l'économie australienne est récemment entrée dans une phase de forte consommation de produits de série. Sous cet aspect, les économies de l'Australie et du Canada sont étroitement comparables: le développement rapide de l'industrie secondaire et la pénétration non seulement du capital américain, mais également des habitudes de consommation propres aux États-Unis, ont conduit à une augmentation accélérée. Cependant, il est peu probable que ce taux élevé de consommation se maintienne au cours des cinq prochaines années, car le marché des logements et celui des biens de consommation durables commencent à être saturés; aussi prévoit-on jusqu'à 1975 un taux annuel d'expansion de l'ordre oral, oui de 9 p. 100.

La société Alcan est installée en Australie depuis 1939, époque à laquelle a été constituée l'Australian Aluminium Company Ltd et elle est devenue la propriété commune de l'Alcan, de la British Aluminium et de l'Electrolytic Zinc Company. En 1951, l'Electrolytic Zinc a cédé à ses associés ses parts, qui correspondaient à un tiers de la totalité; en 1963, la British Aluminium a vendu, à son tour, ses parts, à savoir la moitié du total, à l'Alcan, qui devint ainsi propriétaire à part entière de la société. En 1967, afin de satisfaire à une condition essentielle du lancement sur place d'un emprunt à long terme destiné à la construction d'une nouvelle fonderie, la société a placé 29.5 p. 100 des bénéfices distribués dans 26 institutions australiennes, et a pris la nouvelle raison sociale d'Alcan Australia Limited.

L'Alcan Australia a commencé de produire en 1941, époque à laquelle la première usine fut construite pour la production de feuilles et de produits en métal refoulé, pour satisfaire aux besoins de la défense. Au cours des années, cette usine a été progressivement agrandie et la gamme de sa production fortement étendue.

Jusqu'à 1955, tous les besoins en lingots étaient surtout, couverts par des importations en provenance du Canada, car l'Alcanaust était l'agent principal dans le domaine des produits semi-ouvrés. En 1955, deux événements d'importance se sont produits: en premier lieu, la découverte de vastes gisements de bauxite, et en second lieu la mise en production de la fonderie d'État de Bell Bay. A cette époque, il ne convenait pas à l'Alcan de s'intéresser à la fonderie locale, car les installations de Kitimat venaient à peine d'être terminées. Néanmoins, l'Alcan lança en 1958 un programme d'expansion en construisant des usines dont le coût peut être estimé, pour la période allant de 1957 à 1964, à 20 millions de dollars U.S. En 1960, une entreprise à risques communs, la Comalco (50 p. 100 Kaiser, 50 p. 100 Conzinc-Riotinto) fit l'acquisition de la fonderie de Bell Bay. En 1962-1963 la Comalco poursuivit son intégration en rachetant un certain nombre d'entreprises industrielles indépendantes, et en faisant construire à Sydney des installations modernes pour la fabrication de feuilles et plaques de lames, et pour le refoulement. En 1963-64, l'Alcoa, Western Mining Co. Ltd et deux autres sociétés minières australiennes créèrent l'Alcoa d'Australie, en vue d'implanter une production complète d'aluminium. Suivant en grande partie la même façon de procéder que la Comalco, l'Alcoa a racheté plusieurs fabriques de produits finis et a installé un équipement moderne de fabrication de plaques, de feuilles après et de refoulement du métal, près de Melbourne. A partir de 1963, comme la capacité de production des fonderies du pays augmentait, le gouvernement a

imposé des restrictions toujours croissantes à l'importation de l'aluminium, ce qui aboutit à un embargo total vers 1966. L'Alcan perdit en conséquence son débouché australien pour le métal canadien. L'embargo étant toujours en vigueur, l'Alcan a construit ses propres fonderies en Australie.

La construction d'une fonderie, d'une capacité de production de 50,000 tonnes par an, a commencé en 1967, et jusqu'à ce jour les investissements à ce titre on atteint quelque 30 millions de dollars (É.-U.) Les événements se sont traduits pour la Comalco, l'Alcoa par une capacité de production supérieure à leurs besoins internes, ce qui, à son tour, leur a fait adopter une attitude expansionniste sur le marché des exportations, particulièrement dans les pays du bassin du Pacifique.

En ce qui concerne les matières premières, l'Alcan a acquis une participation de 21.4 p. 100 dans la Queensland Alumina Ltd, à laquelle participent aussi plusieurs autres importants producteurs internationaux d'aluminium. Ce consortium dirige l'une des plus grandes raffineries d'alumine du monde, qui repose sur les immenses réserves australiennes de bauxite. La part de l'Alcan dans la production est largement utilisée dans ses fonderies australiennes et canadiennes. La Queensland Alumina connaît une rapide expansion, ce qui aura pour résultat, la création de la plus grande raffinerie d'aluminium du monde vers 1972. L'Alcan a elle-même, un bail de 84 ans sur une mine de plus de 600 miles carrés dans la péninsule de Cap Yord, et l'on peut envisager la mise en valeur de cette concession pendant la prochaine décennie par une filiale appartenant en propre à l'Alcan.

Nouvelle Zélande:

En 1961, l'Alcan a établi un laminoir d'aluminium, près d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, pour approvisionner le marché interne en plaques et feuilles. En 1964, on y a ajouté un appareillage d'extrusion pour produire des profilés d'aluminium. L'*Alcan New Zeland Limited* a aussi un intérêt dans une grosse usine de câbles. Le métal destiné à ces usines est ordinairement importé du Canada. L'Alcan a conclu un accord avec le gouvernement de Nouvelle-Zélande qui lui permet d'importer 100 p. 100 des lingots qui lui sont nécessaires, jusqu'en 1971, inclusivement, et 50 p. 100, les cinq années suivantes. Nous aurions souhaité continuer à fournir à nos filiales de Nouvelle-Zélande tout le métal dont elles ont besoin, mais en ce moment, le gouvernement n'est pas disposé à prolonger notre licence d'importation, en raison de l'installation par la Comalco de fonderies locales. La fonderie de la Comalco, avec une capacité de production initiale de plus de 100,000 tonnes, est une construction considérable destinée à desservir les marchés d'exportation du Pacifique, et sera, dans l'avenir, un facteur de concurrence de premier ordre.

En 1970, l'Alcan a réuni des fonds en émettant des actions sur place, ce qui fait que plusieurs établissements locaux, tout comme le public néo-zélandais, participent à 30 p. 100 en tout à l'activité de l'Alcan de Nouvelle-Zélande. Un programme d'expansion de grande envergure est mis en voie. Il comprend la construction d'un nouveau laminoir et d'une seconde presse à refouler. On s'attend que, dans les années à venir, la croissance de la consommation d'aluminium en Nouvelle-Zélande, ne restera pas en-dessous de la moyenne mondiale, qui a été de 8 à 9 p. 100 des cinq dernières années. L'Alcan de Nouvelle-Zélande s'est imposé comme le premier producteur sur le marché

interne, et espère maintenir sa position, malgré l'entrée de la Comalco dans le club des fondeurs et des producteurs d'aluminium de Nouvelle-Zélande.

3. Possibilités d'évolution future et répercussions sur la politique canadienne

Dans l'ensemble, la région du Pacifique présente des possibilités d'expansion considérables par rapport aux principaux pays industrialisés. L'Australie vient à peine d'atteindre le «stade du lancement» en ce qui concerne le développement économique, et le Japon, malgré la croissance exceptionnelle de son P.N.B., n'a pas encore atteint un niveau élevé de consommation par habitant. Les autres pays du Pacifique en sont encore à un stade de développement relativement moins élevé, mais au cours de la prochaine décennie, ils devraient accroître leur taux de croissance moyen dans une proportion de 5 à 15 p. 100 par an.

Le développement de la région du Pacifique se manifeste par les modifications apportées aux règlements de ces pays concernant les investissements étrangers et le commerce. Il importe que la nature des accords intergouvernementaux entre le Canada et les pays du Pacifique évalue de pair avec l'expansion économique des pays en cause. A titre d'exemple, les capitalistes investissaient, à l'origine, avec confiance en Australie, du fait que ce pays faisait partie du Commonwealth, mais ils doivent davantage tenir compte des traités multilatéraux pour assurer cette confiance. A cet égard, nous espérons que le gouvernement canadien adoptera une attitude ferme avec l'Australie en matière de fiscalité. Pour ce qui est du Japon, il faut bien comprendre que le niveau de protection devrait être sensiblement le même que celui d'autres pays qui en sont au même stade de développement économique, notamment la C.E.E.

À plus long terme, nous prévoyons une intensification probable de nos liens économiques avec le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ce qui pourrait entraîner ultimement la formation d'un bloc commercial du Pacifique qui comprendrait également certains pays du Sud-Est asiatique. L'Australie devient un concurrent sérieux du Canada au chapitre de l'exportation de matières premières aux pays industrialisés et, en particulier, au Japon. L'Indonésie peut également devenir un important fournisseur de matières premières à ce dernier pays. Même si, par vocation, l'Alcan est principalement un exportateur de produits primaires, nous estimons que les sociétés canadiennes devraient accroître les exportations de produits semi-ouvrés et finis vers le Pacifique, et l'on devrait encourager les investisseurs canadiens à participer au développement des pays du littoral du Pacifique de façon à tirer le meilleur parti possible de nos possibilités. Le Canada ne doit pas oublier que la Chine tentera éventuellement d'obtenir des capitaux pour fins de développement en Europe et en Amérique du Nord et que le Canada pourrait faire figure d'intermédiaire dans cette transaction. Nous pouvons prévoir que le taux de croissance économique du Japon ralentira, probablement lorsque le P.N.B. par habitant aura atteint le niveau américain, c'est-à-dire vers 1980 si l'on se fonde sur les prévisions actuelles; il est probable que ce phénomène s'accompagnera d'un rajustement susceptible d'influer dans une longue mesure sur les investissements et sur la composition du commerce avec le Japon.

Le Canada a considérablement accru ses exportations, phénomène qu'on peut en grande partie attribuer à l'amélioration des programmes de financement à long et à

moyen terme de la Société pour l'expansion des exportations, de même qu'au régime d'assurance présentement offert. Nous avons eu recours à ce service pour exporter des biens-capitaux canadiens à l'Inde et à d'autres pays, mais nous estimons que les programmes pourraient être améliorés si l'on prévoyait une facilité de réescompte des documents d'exportation que comportent pareilles transactions, ainsi qu'un régime de couverture des risques sur certains marchés.

Nous avons également observé que le Trésor des États-Unis envisage d'établir une nouvelle mesure de stimulation des exportations, qui seraient exemptées, en instituant une « société nationale de ventes à l'étranger ». Bien qu'on ne connaisse pas encore toutes les modalités et les répercussions de ce projet, il est destiné à inciter les sociétés américaines à accroître leurs moyens d'exportation aux États-Unis pour desservir les marchés mondiaux, y compris le Canada, et cette mesure serait évidemment désavantageuse en ce qui concerne les exportations canadiennes de l'Alcan vers les pays du littoral du Pacifique.

Si l'on envisage les répercussions à long terme de cette évolution, on se rend compte de la nécessité accrue d'établir des relations plus étroites entre les gouvernements. Cette évolution est inévitable dans une certaine mesure, puisque les sociétés multinationales ne cessent d'étendre leur sphère d'activité et qu'elles deviennent d'importants éléments au sein de l'économie des pays étrangers. Si le Canada décide de favoriser l'expansion des sociétés multinationales dont le siège social est en territoire canadien, il faudra alors créer un milieu favorable à la croissance de ces entreprises. Cela comporterait de nouveaux règlements fiscaux visant à favoriser l'exportation et à inciter les sociétés multinationales, dont le siège social est au Canada, à réunir des capitaux à l'étranger, puis de faire parvenir ces fonds à des filiales d'outre-mer sans payer d'impôts canadiens. Puisque le Canada est une des principales nations commerçantes du monde, il est en mesure de jouer un rôle de premier plan lorsqu'il s'agira de raffermir la collaboration intergouvernementale et de contribuer à façonner le progrès de ses voisins du Pacifique, dont la destinée influera de plus en plus sur la sienne.

Il est évident que les sociétés multinationales jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale. Elles ont permis de développer de nouvelles technologies et de créer de nouveaux emplois dans de nombreux pays. Cependant, leur expansion peut aussi entraîner des tensions commerciales et des déséquilibres économiques. Il est donc essentiel que les gouvernements coopèrent pour réguler leur activité et maximiser leurs avantages tout en minimisant leurs impacts négatifs. Une approche équilibrée, basée sur la transparence et la coopération, est la clé pour garantir que l'économie mondiale continue de prospérer dans un environnement stable et équitable.

Il est également important de noter que les politiques commerciales et fiscales adoptées par les gouvernements peuvent avoir des effets significatifs sur le développement économique des pays en développement. Des mesures telles que la réduction des barrières commerciales et l'attraction des investissements étrangers peuvent stimuler la croissance et créer des emplois. Cependant, il est crucial de mettre en place des mécanismes de soutien pour protéger les industries locales et les travailleurs vulnérables. Une approche intégrée, qui prend en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux, est nécessaire pour assurer un développement durable et inclusif.

APPENDICE «B»

COMMENTAIRES DE K. H. J. CLARKE, VICE-PRÉSIDENT ADJOINT, THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA LIMITED, PRÉSENTÉS AU COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le 24 novembre 1970

Au nom de l'International Nickel Company of Canada Limited, je suis très honoré de l'occasion qui m'est offerte de commenter sur le récent mémoire du gouvernement en égard à la politique étrangère dans les territoires de la région du Pacifique. Ce sujet est certes d'un grand intérêt pour notre pays, et pour tous les Canadiens.

Je profite également de cette occasion pour vous mettre à jour sur certaines activités de l'International Nickel, et par le fait même, de cette industrie canadienne dans les régions du Pacifique.

Le mémoire concernant la politique gouvernementale des territoires du Pacifique, nous a vite démontré que pour des raisons économiques, géographiques et historiques, l'avenir du Canada est étroitement lié avec l'économie et l'évolution sociale et politique des pays asiatiques et des pays de l'Atlantique. En fait, la façon dont l'ensemble de ces pays en viennent à une «paix et à une stabilité» influencera nos conceptions actuelles. Les propositions éloquentes mises de l'avant dans le mémoire reconnaissent d'une façon implicite le lien entre l'aménagement du vaste potentiel économique du territoire—à savoir, les personnes, les ressources naturelles, les régions sous-développées—et la création de ce qu'on appelle la «justice sociale» et le «niveau de vie»—fondement de la paix et de la stabilité.

Tel qu'indiqué dans le mémoire, l'accroissement économique est en bonne voie de réalisation. Ceci est dû à l'initiative de certains pays, mais les efforts considérables de certaines entreprises canadiennes et européennes méritent d'être mentionnés. Je puis dire que l'International Nickel Company of Canada, Ltd a certes été un chef de file dans ce domaine.

Si vous me permettez, je résumerai brièvement certaines circonstances qui nous ont amenés à œuvrer dans les régions du Pacifique, et je vous indiquerai également quelques-unes de nos activités là-bas. Disons en premier qu'une bonne partie des régions du Pacifique sont stables et se développent d'une façon constante. Certaines de ces régions ont un gouvernement des plus stable au monde, pour ne mentionner que le Japon—la deuxième puissance économique dans le monde non communiste. Je vous parlerai également des activités de l'International Nickel au Japon, étant donné son importance et son rayonnement dans ces régions.

Vous noterez toutefois que ces commentaires ne doivent pas être pris comme réponse aux propos soulevés dans le Mémoire du gouvernement canadien sur les affaires étrangères et aux suggestions de la commission parlementaire sur l'industrie et le commerce étranger. En raison de nos activités financières dans le territoire du Pacifique, de l'exploitation de quelques gisements de minerai et de notre exportation de nickel au Japon, nous ne sommes pas en mesure d'élaborer sur les différents sujets soulevés par cette commission.

Jusqu'à présent, le Canada fut le principal producteur de nickel dans le monde. Cette production provient surtout de minerais sulphurés. La demande croissante pour le nickel ces dernières années, a incité les producteurs et les prospecteurs à la recherche d'autres sources de minerais, non seulement le sulphate étranger; disons plus spécialement les minerais latérites.

Nous estimons que 80 p. 100 des réserves de nickel connus à travers le monde sont contenus dans le latérite, l'oxyde, et les minerais trouvés dans les régions tropicales et semi-tropicales. Ceci occupe une place importante dans l'expansion future de l'industrie.

Quelques-uns des plus importants gisements latérites se trouvent dans les pays du Pacifique—à savoir, l'Indonésie, les Philippines, l'Australie et évidemment la Nouvelle-Calédonie. En effet, il y a tout lieu de croire qu'en 1975 la Nouvelle-Calédonie produira à elle seule 25 p. 100 du nickel à travers le monde.

Malgré notre planification en vue d'augmenter le nickel canadien, la production canadienne en 1975 représentera moins qu'une demie de l'approvisionnement dans le monde non communiste, et probablement un tiers de l'approvisionnement mondial.

Toutefois cela ne veut pas dire une diminution du rôle international de l'industrie du nickel au Canada. L'exploitation de minerais étrangers, tels que ceux des régions du Pacifique, offre une occasion exceptionnelle aux compagnies minières canadiennes, compte tenu de leur expérience et de leur technique dans ce domaine.

Si cela doit rester un facteur important de l'industrie, la compagnie International Nickel a depuis longtemps reconnu la nécessité de participer d'une façon rentable au développement des latérites. Nos recherches ont démontré que les latérites peuvent être développés d'une façon rentable; de plus ils deviendront compétitifs avec la production des sulphates. En plus de nos nombreuses recherches, nous avons acquis une expérience dans le traitement de ces minerais, et nous avons également exploré les régions dans le monde où l'on trouve le latérite. Nous avons des projets en marche dans la région du Pacifique en vue d'en arriver à la production.

Dans le territoire de la *Nouvelle-Calédonie*, l'International Nickel fait partie d'un consortium à intérêts français, formé sous le nom de COFIMPAC. Nous avons présenté dernièrement un projet à nos partenaires de ce consortium. Nous avons démontré la possibilité d'un projet, et du point de vue technique et du point de vue économique, de produire 1,000 millions de livres de nickel par année sous forme de boulettes de carbonyle. Ce projet, qui représenterait un investissement de 481,000,000 pourrait atteindre une production complète au milieu de 1975. Quoique ceci fut reçu favorablement par nos partenaires français, ce projet n'est pas encore sanctionné.

En Indonésie. L'International Nickel a formé une filiale, P.T. International Nickel Indonésia, qui procède rapidement aux recherches de gisements de nickel dans un territoire de 25,000 carrés sur l'île de Sulawesi. Les résultats sont encourageants, et ce qui plus est, nous avons obtenu des échantillons de minerai de l'Indonésie pour analyse et expertise à nos laboratoires pilotes de Port Colborne, en Ontario. Dès le début de l'an prochain, nous avons l'intention de présenter au gouvernement indonésien un projet préliminaire en vue du développement de ces gisements. La rentabilité du travail d'exploitation est également pour-

suivi en ce qui a trait aux gisements du nickel latérite dans le Protectorat des îles anglaises Solomon.

Depuis quelques années, notre compagnie a également fait de l'exploration en Australie. En collaboration avec The Broken Hill Proprietary Company Limited, notre but premier actuellement porte sur les importants gisements de nickel découverts dans la région de Kalgoorlie en Australie de l'ouest.

Nos efforts ont porté fruit, puisque en 1969 nous avons découvert d'intéressants gisements de nickel sulfuré près de la ville de Widgiemooltha, en Australie de l'ouest. En avril 1970, nous avons commencé le creusage d'un puits d'une profondeur de 1,000 pieds qui nous permettra l'exploration en profondeur et le prélèvement d'échantillons pour fins d'expertise métallurgique.

La compagnie collabore également avec la compagnie Broken Hill en ce qui a trait au travail des gisements de nickel latérite à Rockhampton, Queensland.

Une autre activité récente en Australie de l'ouest, où l'International Nickel est l'actionnaire principale, fut une étude faite l'été dernier, concernant la rentabilité des gisements de nickel de Wingellina—détenu par la Southwestern Mining Limited. On en vint à la conclusion que le développement de ce gisement n'était pas rentable pour le moment.

Quoique nos activités en Australie ne nous permettent pas encore de planifier un programme définitif, nous sommes confiants que l'International Nickel participera éventuellement dans le développement des ressources minérales de l'Australie.

J'aimerais mentionner ici ce qui nous a incité à considérer le développement des projets en Indonésie, en Australie et en Nouvelle-Calédonie. Il va sans dire que le potentiel du minerai fut un des facteurs, mais nous nous devons de mentionner les conditions favorables avec lesquelles les gouvernements de ces pays ont encouragé les investissements venant de l'extérieur. Leur politique, tout en respectant les conditions locales, reconnaît les risques encourus dans les vastes investissements de ces projets. Ils reconnaissent également les difficultés dans l'infrastructure, la main-d'œuvre qualifiée et les distances. Le climat des investissements tout en variant considérablement dans les détails et les moyens, est comparable à ceux du Canada qui ont pourtant tant contribué au développement de notre vaste industrie minière.

En Australie et en Nouvelle-Calédonie, il faut dire que le contexte de l'investissement est quelque peu avantage par la politique stable. Il en est ainsi pour l'Indonésie qui progresse au point de vue social et économique.

J'aimerais maintenant vous entretenir un peu sur le Japon. Comme vous le savez, l'expansion industrielle de ce pays est presque phénoménale. Un exemple: sa consommation de nickel a passé en 1965 de 60,000,000 lbs par année à 190,000,000 lbs en 1970. Et on peut facilement prévoir qu'en 1975, le Japon consommera plus de 300,000,000 lbs de nickel.

Quoique le Japon ne produit pas son propre minerai, il est quand même un producteur important de produits au nickel—le minerai lui provient de la Nouvelle-Calédonie, l'Indonésie, l'Australie et le Canada. Après la deuxième grande guerre, le Japon était à la merci des importations du Canada. L'établissement de l'industrie du nickel au Japon est due en grande partie à leur reconstruction com-

merciale si rapide. La pénurie du nickel causée par la guerre de Corée, et la politique de stockage des États-Unis et du Royaume-Uni les a également favorisés. Il semble maintenant évident que le Japon est bien décidé à produire dans son pays tout le nécessaire aux produits de nickel brut.

La production canadienne représente actuellement 60 p. 100 du nickel dans le monde libre, mais sa contribution au marché japonais est moins de 20,000,000 lbs ou 10 p. 100.

L'International Nickel s'est associée avec des partenaires japonais en 1965, dans un projet conjoint, The Tokyo Nickel Co. Ceci en vue de produire de l'oxyde de nickel 75—venant en compétition directe avec le nickel ferreux et autres oxydes de nickel produits au Japon. Nous avons dû agir ainsi avant que le Japon prenne des arrangements avec d'autres sources de minerai. Cette usine est alimentée par notre nickel de sulfuré raffiné.

En vue de satisfaire aux besoins de nos autres clients souffrant de la pénurie, l'Inco n'a pu fournir à cette usine que 10,000,000 lbs par année. La politique du gouvernement ontarien en égard au nickel sulfuré raffiné—produit que nous exportons—a aidé grandement à l'emploi tant en Ontario qu'au Canada tout entier. Il nous fallait la permission du gouvernement pour l'exportation de ce produit, qui est virtuellement le même que l'oxyde de nickel 75 produit et vendu en Ontario, mais contenant plus de sulfure afin de faciliter le traitement au Japon. Le gouvernement de l'Ontario nous a donné la permission et ainsi, en août dernier, nous avons pu augmenter un additionnel 15,000,000 lbs par année. Ceci est un bon exemple si nous voulons que le Canada participe dans l'industrie du nickel au Japon. Avec une telle participation et en rencontrant les besoins pressants du Japon, la position compétitive du Canada se trouve renforcée devant les efforts soutenus des Japonais en vue d'importer du minerai d'ailleurs. Cela peut même avoir pour effet de retarder, ou de remettre en cause, la participation des intérêts japonais dans la production du nickel ailleurs.

Tout en acceptant le point de vue du gouvernement fédéral et provincial que la main-d'œuvre et l'utilisation de nos propres installations doivent provenir des industries locales, j'aimerais souligner que certaines circonstances particulières, telles celles du Japon et ces gouvernements peuvent être à l'avantage du Canada à long terme.

Afin de renforcer notre présence au Japon, nous avons créé une compagnie, International Nickel Japan Limited—la compagnie s'occupera de l'expansion des marchés. Cette compagnie fournit à l'industrie japonaise des informations scientifiques et techniques—documentation que nous fournissons dans plusieurs autres pays, notamment le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, ainsi que tous les pays du Marché commun.

Il semble improbable qu'il y aura un changement imminent dans la politique du Japon—ou du moins une qui nous mènerait à la création immédiate et réciproque d'une politique commerciale. Tel qu'indiqué par la récente abolition sur le quota d'importation du nickel et la légère diminution des frais de douanes, la tendance est probablement vers une politique plus libérale. Il va sans dire que l'industrie du nickel est la mieux placée pour profiter de ces avantages.

Le développement du potentiel de nickel dans les pays développés et dans les pays sous-développés de la région du Pacifique offre un défi à notre industrie canadienne.

Nous avons certes là une occasion exceptionnelle, compte tenu de nos mines, de nos procédés, de notre commercialisation et de notre habilité francière. Nous pourrions ainsi en arriver aux buts du gouvernement canadien eu égard à sa politique étrangère dans les territoires du Pacifique. Il

Le développement futur du Viet Nam. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC n'œuvre avec des entreprises commerciales et industrielles que dans une mesure limitée. Ses membres sont des gouvernements nationaux. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le gouvernement du Canada et ses représentants à l'étranger ont très récemment porté une attention toute particulière aux délégations canadiennes aux assemblées du PBECC. Les délégations canadiennes ont participé à ces assemblées en tant que représentants du gouvernement du Canada. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

ne fait aucun doute qu'il y aura une présence canadienne active dans tous les secteurs que j'ai mentionnés. Je suis confiant, tel que je l'ai toujours été dans le passé, que nous pourrions compter sur la compréhension des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité. Le PBECC est un organisme de coopération économique et commerciale entre les pays du Pacifique. Il a pour but de promouvoir le développement économique et social de ces pays en vue de leur prospérité et de leur stabilité.

APPENDICE «C»

COMMENTAIRES DE K. H. J. CLARKE, DIRECTEUR, COMITÉ CANADIEN NATIONAL, PACIFIC BASIN ECONOMIC COOPERATION COUNCIL, PRÉSENTÉS AU COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le 24 novembre 1970

La commission parlementaire m'a demandé, en tant que directeur du comité canadien national du Pacific Basin Economic Cooperation Council, que je vous décrive les buts et les objectifs de cet organisme. C'est un plaisir pour moi que d'avoir cette occasion.

The PBECC est une organisation composée d'hommes d'affaires de plusieurs pays: notamment, l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, et les États-Unis. Ce conseil opère entièrement avec l'appui de l'entreprise privée.

Les buts du PBECC sont doubles. D'une part, renforcer les relations économiques et financières parmi les cinq pays membres. D'autre part, aider au progrès social et économique dans les pays asiatiques en voie de développement dans le bassin du Pacifique. Lors de la première assemblée générale tenue à Sydney, en Australie, en mai 1969 les membres ont décidé de s'engager dans des activités sur une base multilatérale, ainsi:

A) Promouvoir la collaboration économique entre les pays membres, incluant l'expansion des marchés, l'échange de capitaux et de la technologie industrielle, la promotion du tourisme, des études conjointes, des échanges d'information économiques, la clarification des problèmes économiques, et la promotion culturelle et scientifique.

B) Coopérer avec les pays en voie de développement afin d'en arriver à une stabilisation économique; ainsi promouvoir le capital et la technologie agricole, le forage et les autres champs industriels; bref, l'expansion du commerce, les échanges culturels et scientifiques et la promotion du tourisme.

Monsieur Shigeo Nagano, directeur de Nippon Steel Company, fut le premier président du Pacific Basin Council. En 1970, l'honorable Sir Edward Warren, directeur de The Wallarah Coal Company Limited en Australie lui succéda. Les quartiers généraux du PBECC sont situés, en rotation, parmi les pays membres. Et il en va de même en ce qui a trait au bureau du président.

Le bras droit du PBECC est sans doute son comité de direction, composé de trois représentants de chacun des cinq comités nationaux. Deux assemblées par années sont prévues afin de discuter des problèmes internes, et afin de donner des directives sur la mise en marche des projets au comité d'études.

Les principaux programmes du conseil sont mis de l'avant par cinq comités internationaux œuvrant dans le développement économique (incluant le commerce) les ressources naturelles, les relations humaines, le transport et le tourisme. Les représentants du Canada à ces comités sont des hommes d'affaires avertis et possèdent tous une

discipline approprié dans leur propre comité. En plus d'avoir des discussions et des forums, ces comités se font un devoir de passer à l'action sur des sujets concrets: cela inclut les problèmes monétaires dans les pays du Pacifique; le commerce en Indonésie, en Corée ainsi que la république de Chine. On parle également des problèmes de la population et de la faim en Asie et en Asie de l'Est, les obstacles au commerce parmi les pays du Pacifique; la libération du capital japonais et les programmes d'investissements étrangers; une étude à long terme du commerce de chacun des pays faisant partie du PBECC: et le développement futur du Viet Nam.

Quoique le PBECC n'œuvre avec des entreprises concurrentes il maintient une liaison étroite avec plusieurs agences gouvernementales et internationales, incluant, par exemple, le développement de la banque asiatique, la Commission Economique pour l'Asie et l'est, l'UNESCO, etc. Les recommandations impliquant les politiques du gouvernement sont portées à l'attention des gouvernements concernés par le comité national respectif. Celui-ci, en retour, fait un rapport sur les réponses reçues. Dans les affaires qui n'impliquent pas les gouvernements, le conseil prend l'initiative des implications. Le comité canadien du PBECC est conjointement commandité par l'association des manufacturiers canadiens, et de la chambre de commerce du Canada. Ses membres sont vraiment représentatifs dans tous les domaines: le secteur des affaires, les richesses industrielles, les manufacturiers, les institutions financières, les compagnies de transport, les ingénieurs conseils et bien d'autres professionnels. Tous partagent le même enthousiasme, et tous ont le désir d'aider à la réalisation des projets.

Le gouvernement du Canada et ses représentants à l'étranger nous ont vraiment porté une attention toute particulière. Les délégués canadiens aux assemblées du PBECC ont pu bénéficier, un peu prématurément des instructions du gouvernement. Il va sans dire qu'en retour les membres ont donné tous les détails de leurs discussions internationales. Chaque fois que nous avons fait des recommandations au gouvernement concernant les décisions du PBECC, nous avons toujours reçu un accueil chaleureux, ainsi que des suggestions intéressantes et surtout constructives. Actuellement, la principale préoccupation du comité canadien est l'organisation de la 4^e assemblée générale du PBECC, qui se tiendra à Vancouver en mai 1971. A cette occasion, nous serons les hôtes de quelques 350 personnes, non seulement les délégués des pays membre, mais des invités venant de 10 nations de l'Est et du sud est de l'Asie.

Le sujet primordial lors de cette assemblée sera de trouver des moyens de stimuler l'investissement privé dans les pays les moins développés: tenter de former une sorte de sécurité internationale contre l'expropriation. Le PBECC est au courant de l'aide gouvernementale dans ces pays en vue d'améliorer les conditions sociales et économiques. Mais nous croyons que ce palier sera atteint lorsqu'on aura confiance dans les investisseurs privés, et dans l'immense force créatrice des entreprises compétitives afin de fournir de l'emploi, élevant ainsi le niveau de vie.

Le PBECC est encore une organisation jeune, et conséquemment la liste des accomplissements concrets n'est pas longue. Nous avons toutefois réussi à dialoguer et à accepter une responsabilité conjointe pour la solution des problèmes internationaux, sans parler de l'enthousiasme de collaborer d'une façon constructive. Le comité canadien a vraiment le devoir de le seconder.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 5

SÉANCE DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 1970

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoin: Voir Procès-verbaux)



LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Bélisle | McElman |
| Cameron | McLean |
| Carter | McNamara |
| Choquette | Nichol |
| Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>) | O'Leary (<i>Carleton</i>) |
| Croll | Pearson |
| Eudes | Quart |
| Fergusson | Rattenbury |
| Gouin | Robichaud |
| Haig | Sparrow |
| Hastings | Sullivan |
| Laird | White |
| Lang | Yuzyk-(30) |
| Macnaughton | |

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

SEANCE DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 1970

Le PRÉCC est encore une organisation jeune et conséquemment la liste des accomplissements concrets n'est pas longue. Nous avons toutefois réussi à dialoguer et à accepter une responsabilité conjointe pour la solution des problèmes de la région du Pacifique. (Mémorandum de l'Assemblée Générale de l'Est et de l'Asie de l'Est, 1969)

Le PRÉCC est encore une organisation jeune et conséquemment la liste des accomplissements concrets n'est pas longue. Nous avons toutefois réussi à dialoguer et à accepter une responsabilité conjointe pour la solution des problèmes de la région du Pacifique. (Mémorandum de l'Assemblée Générale de l'Est et de l'Asie de l'Est, 1969)

Ordre de renvoi

Témoignages

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Robert Fortier

Procès-verbal

Le mercredi 25 novembre 1970

(6)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité permanent des Affaires étrangères (Sénat) se réunit aujourd'hui à dix heures et cinq du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Aird (*président*), Carter, Connolly, Croll, Fergusson, Grosart (*président suppléant*), Haig, Laird, McLean, McNamara, Quart, Robichaud, Sparrow et Yuzyk. (14).

Les honorables sénateurs Lafond, Molson et Prowse sont aussi présents, bien qu'ils ne soient pas membres du Comité. (3).

Aussi présents: M. Bernard Wood, adjoint spécial au Comité.

Le Comité poursuit son étude de la région du Pacifique.

Le président, le sénateur Aird, présente le témoin suivant: M. Mark Gayn, Directeur du Bureau de l'Asie, *Toronto Star*.

Le Comité remercie le témoin de sa contribution.

A midi et trente-cinq minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

COPIE CONFORME:

Le greffier du Comité

E. W. Innes.

Ordre de renvoi

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 2 octobre 1970

Par M. le sénateur John L. ...

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur ...
L'honorable sénateur ...

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à faire adopter et rapporter au Sénat le temps à autre sur toutes questions relatives aux relations étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui débiteres aux termes du Règlement du Sénat, sans restriction, sans restriction, la généralité de ce qui précède sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention aux intérêts du gouvernement dans le domaine politique, économique, culturel, scientifique et technique de la région.

Que ledit comité soit autorisé à recevoir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre, du juge nécessaire aux fins de ce comité et au titre de rémunération et de remboursement de l'impôt de déduction et à temporer aux termes de la loi de déplacement et de résidence et à tout autre acte en conséquence.

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et ce rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la région intérieure et de la compétence un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront engagés.

La motion mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortin

Le Comité permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mercredi 25 novembre 1970.

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à dix heures du matin.

Le sénateur John B. Aird (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: J'ai convoqué cette réunion du Comité pour que nous puissions profiter d'une visite au pays de M. Mark Gayn, directeur du Bureau de l'Asie du *Toronto Daily Star*, à Hong Kong.

Nous sommes très heureux de souhaiter la bienvenue non seulement à M. Gayn, mais aussi à sa charmante épouse qui est assise là-bas, au fond.

On s'accorde à dire de M. Gayn qu'il est un des experts les plus versés au Canada sur les questions de la région du Pacifique et celles de l'Extrême-Orient. On me dit qu'il est né en Mongolie, qu'il parle le chinois, le français, l'espagnol et le russe et qu'il a fait maints séjours en Chine. Au cours d'une de ces visites, en 1947, il a réussi un exploit journalistique en menant une longue entrevue avec Mao Tsé-Toung dans une caverne du Yun-Nan. On m'a dit que cette entrevue avait commencé à trois heures de l'après-midi pour se terminer à deux heures du matin.

La dernière visite de M. Gayn en Chine continentale remonte à 1969. Il est entré au service du *Toronto Daily Star* en 1959 et c'est en 1966 qu'il est devenu directeur du Bureau de Hong Kong de ce journal. Il a écrit des livres, y compris *Seize the Hour—Seize the Day*, paru cette année.

M. Mark Gayn: Il n'est pas encore publié.

Le président: Enfin, je fais un peu de publicité pour le dernier livre de M. Gayn.

Les antécédents de M. Gayn et l'intérêt qu'il porte à l'Europe orientale font qu'il est particulièrement qualifié pour se prononcer sur les relations internationales de la Chine.

Monsieur Gayn, notre Comité, il va de soi, s'intéresse énormément à la Chine et à vos idées sur les relations du Canada avec tous les pays de la région du Pacifique. Je vous invite donc à donner un exposé préliminaire, après quoi les membres du Comité vous poseront des questions. Le sénateur Alison Grosart aura la parole le premier: il a déjà vécu huit ans en Chine et vous le connaissez, je crois.

M. Mark Gayn, Directeur du Bureau de l'Asie, Toronto Daily Star: Monsieur le sénateur Aird, honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à venir vous dire le peu que je sais de la Chine. Une large part de ce que j'ai à dire est, nécessairement, de

nature spéculative. Pour appuyer ma thèse je dirai simplement que j'ai passé une bonne partie de ma vie en Asie. Je représente le *Toronto Daily Star* en Orient depuis cinq ans. J'ai aussi travaillé en Extrême-Orient dans les années 40, après la reddition du Japon, et avant cela, pendant les années 30. Présentement, le réseau de reportage de mon bureau s'étend du Pakistan à la Corée, attachant une importance spéciale au Japon et à la Chine.

Je n'ai pas, à l'instar de vos autres témoins, de déclaration toute faite; j'ai simplement une liste de points que j'aimerais traiter. Si vous permettez, je parlerai sans formalité, si pareille chose est possible dans cet auguste édifice.

Le président: Je crois que c'est bien possible.

M. Gayn: Il serait peut-être utile que j'aborde aujourd'hui trois sujets primordiaux: en perspective, l'avenir de nos relations avec la Chine; la politique étrangère de la Chine; enfin, les événements politiques qui se dérouleront probablement à Pékin au cours des prochaines années.

Je suis content que nous ayons reconnu le Gouvernement de Pékin. Cette reconnaissance était souhaitable, inévitable et elle aurait dû se faire beaucoup plus tôt. Les avantages en sont considérables. Elle nous permet d'envoyer nos diplomates dans la capitale d'une grande nation dont il n'est déjà plus à douter de l'importance sur le plan international. En fait, la reconnaissance ajoute une ligne de communication entre la Chine et le monde. L'ingénieuse formule de Taïwan, que vous connaissez sans doute et qui est à la base de la reconnaissance, sert présentement à d'autres pays qui désirent renouer leurs liens avec la Chine et, par ce, hâter le jour où des représentants de Pékin auront leur place aux Nations unies. Ce sera peut-être l'année prochaine, mais sûrement d'ici deux ans.

Peut-être ces avantages ne sont-ils pas tangibles, mais ils sont considérables. Cependant, il y a aussi des réserves à exprimer. Il y a bien des choses que la reconnaissance n'accomplira pas. Elle ne fera pas nécessairement augmenter le volume de nos ventes à la Chine. La Chine, dans ces déclarations de principe, rattache toujours le commerce à la politique. Sur le plan concret, elle a l'habitude de faire entre ces deux aspects les distinctions qui servent au mieux les intérêts nationaux. Le Japon, aujourd'hui, est un des deux principaux pays que la Chine s'acharne à critiquer et à dénoncer; l'autre cible étant les États-Unis; malgré cela, le Japon demeure le pays avec lequel la Chine fait le plus de commerce, échanges qui augmentent de façon spectaculaire.

L'année dernière, le chiffre des importations et des exportations entre les deux pays a atteint 610 millions de dollars; cette année, au dire de mes amis japonais à Hong Kong, il s'élèvera probablement à 780 millions de dollars.

Si notre commerce avec la Chine augmente, ce sera uniquement parce que nos industriels seront en mesure d'offrir une marchandise supérieure à des prix concurrentiels et à des conditions de crédit plus avantageuses que celles de nos concurrents. Jusqu'à présent, les exportateurs canadiens ne se sont pas montrés très entreprenants ni même intéressés à faire le commerce avec la Chine. Nos agriculteurs n'ont pas du tout la même attitude. N'oublions pas, toutefois, que la Chine doit tenir compte de ses ressources fort limitées.

Il y a trente ans, alors que la Chine comptait 400 millions d'habitants, un auteur et homme d'affaires américain parlait de l'amplitude du marché. Il prétendait que si chaque chinois achetait trois verges de tissu par ans, ne serait-ce que les usines textiles américaines tourneraient à plein rendement toute l'année. Aujourd'hui, la population de la Chine a presque doublé mais le pays constituera un marché limité pour bien des années encore tout simplement parce que les fonds dont il dispose pour payer ses achats sont limités.

Il y a aussi autre chose: certaines gens semblent croire au Canada que, par l'entremise de notre nouvelle ambassade, nous pourrions exercer une influence sur la politique de la Chine. Les gens ont cette impression, parce qu'ils ne comprennent absolument pas ni la Chine ni la révolutionnaires pleins de zèle qui la dirigent.

Il y a vingt ans, on accusait le ministère des Affaires étrangères des États-Unis d'avoir «vendu» la Chine, tout comme si les Américains pouvaient en quelque sorte détourner le cours de cette révolution historique.

La politique de la Chine est guidée par ses propres intérêts, les préférences de ses dirigeants, leur idéologie où n'entrent pas en ligne de compte les entretiens avec des diplomates du Canada ou d'ailleurs. Ici, on a parlé du Canada comme d'un pont entre la Chine et les États-Unis. C'est une illusion totale, à mon avis. Si jamais la Chine se doit de renouer des relations amicales, ou du moins conventionnelles avec les États-Unis, ce ne sont pas les moyens ou les occasions qui manqueront.

Il y a toujours Varsovie, naturellement, où les deux pays se sont déjà rencontrés à l'occasion. Leur choix s'est fixé sur Varsovie surtout pour avoir un lieu de rencontre et de contact, si jamais contact il y a.

Les diplomates canadiens en poste à Pékin n'auront pas de contacts avec les dirigeants chinois. Il les verront seulement à l'occasion des grandes fêtes, lorsqu'on les invitera peut-être à prendre place à l'énorme balcon de la Porte de la Paix céleste, deux fois l'an. Il n'y aura probablement pas d'autre contact, sauf le jour où l'ambassadeur du Canada présentera ses lettres de créance au premier ministre Chou En-Lai et, je suppose, au président Mao Tsé-Toung.

Les autres diplomates en poste à Pékin ont eu la même expérience. Même les Français, qui font présentement partie d'un groupe privilégié sur le plan diplomatique en Chine, n'ont pas de relations avec les dirigeants du parti communiste chinois, sauf lorsque certains représentants importants arrivent de Paris et souhaitent un entretien avec le président Mao Tsé-Toung.

Donc, ne nous faisons pas d'illusion sur le rôle de l'ambassade. L'ambassade sera simplement en mesure de voir ce qui se passe dans un secteur restreint de Pékin et même pas dans la ville entière. Nos diplomates ne pourront lire que deux des journaux publiés à

Pékin. Les étrangers n'ont pas le droit de lire les autres journaux. Le personnel de la mission aura des relations incroyablement restreintes avec le peuple chinois. Nos représentants ne pourront pas, à l'instar de leurs collègues en poste à Moscou, rencontrer les intellectuels, les hommes politiques et les scientifiques chinois. Il ne verront du peuple chinois que leurs propres domestiques et peut-être leurs professeurs de chinois. Tout autre contact leur sera pratiquement impossible, d'une part parce qu'ils trouveront difficilement des Chinois disposés à leur parler et, d'autre part, à cause des règlements officiels.

La reconnaissance ouvrira les portes de la Chine à un petit nombre de commerçants. Cependant, il y a longtemps que nous sommes remarquablement libres de laisser nos commerçants assister aux foires commerciales semi-annuelles de Canton. Même aujourd'hui certains d'entre eux peuvent aller à Chang-Hoi pour y passer des commandes, pour y vendre leurs produits et pour conclure des affaires avec les trusts de commerce chinois. Donc, ça ne bougera pas grand-chose à l'accès de nos commerçants au marché chinois.

Je crois que de petits groupes de touristes auront le droit de visiter la Chine, et ce sera une très bonne chose. J'aimerais pouvoir dire que les journalistes canadiens seront eux aussi assez libres d'aller en Chine. Jusqu'ici, les Chinois ont été peu disposés à laisser entrer des journalistes. Normalement, il y a réciprocité: donnant, donnant. Comme la Chine n'a qu'une seule agence d'information et que celle-ci a déjà son représentant à Ottawa les Chinois hésitent à laisser entrer un grand nombre de journalistes canadiens dans Pékin.

J'aurais aimé qu'à l'intérieur de la France, le Canada ait débattu cette question avec les Chinois au cours des négociations de Stockholm. J'ai l'impression que le sujet n'a pas été débattu assez ouvertement et que le ministère des Affaires extérieures n'a pas exercé autant d'influence et de pression qu'il aurait pu pour faciliter l'entrée des journalistes canadiens en Chine. C'est dommage, parce qu'il serait bon pour le Canada d'avoir des journalistes sur place dans les pays qui s'intéressent au premier chef.

Passons maintenant à la politique étrangère de la Chine. Comme vous le savez, entre 1966 et 1968 ou début 1969, la Chine avait rappelé presque tous ses ambassadeurs à l'étranger pour qu'ils participent à la révolution. Depuis six ou huit mois, ces représentants ont réintégré leurs postes. Sur environ 46 ambassadeurs, environ 30 ont repris leurs fonctions. Il y a maintenant des diplomates chinois dans la plupart des pays importants et d'autres représentants retournent aux postes moins importants.

Ces affectations reflètent un grand changement dans la politique étrangère chinoise. Pendant trois ans, la Chine a vécu dans un climat d'isolationnisme; elle s'est concentrée sur ses propres problèmes et ne s'est pas intéressée à ce qui se passait au-delà de ses frontières, à l'exception peut-être de l'Union soviétique, mais même là les contacts étaient très limités.

Aujourd'hui, le contraire se produit. Il semble maintenant que la politique étrangère relève directement du premier ministre Chou-Loi, un diplomate et un homme d'état extrêmement compétent, voire brillant. Sous sa direction, on s'est aperçu qu'une nation de grande envergure telle que la Chine ne peut pas vivre isolée, qu'elle se doit de renouer des liens avec le reste du monde, et c'est ce qu'elle fait maintenant. La politique nouvelle chinoise est emprunte d'une grande flexibilité. Les Chinois ont inscrit un grand

nombre de réussites importantes cette année, en particulier dans leurs rapports avec l'Union soviétique. La Russie et la Chine, que leurs relations soient normales ou tendues, s'affrontent toujours en Asie. Dans le conflit qui l'oppose à l'Union soviétique, la Chine a gagné sur bien des tableaux. Ainsi, par exemple la présence de la Chine s'est fait plus forte en Corée du Nord, un territoire qui depuis trois ou quatre ans, était plutôt sous l'influence soviétique.

Les Chinois essaient de faire sentir leur influence au Laos, au Cambodge, et au Viet-Nam, et en fait, dans tout le Sud-Est Asiatique. Ils ont réussi à le faire, et avec beaucoup de succès, en partie grâce aux interventions de l'ancien souverain du Cambodge, le prince Sihanouk, qui vit maintenant à Pékin et qui a servi les desseins de ses hôtes à bien des reprises. La Chine est maintenant parvenue à s'implanter au Cambodge, en tant que peuple ami et allié du gouvernement exilé qui s'est réfugié à Pékin et que les Chinois subventionnent. Je suis passé par Moscou en venant ici et on m'a dit là-bas que la Chine avait accordé un prêt de cinq millions de dollars en argent américain au gouvernement exilé.

Les relations entre la Chine et les États-Unis restent tendues et elles assujetties à deux facteurs. L'un découle du triangle formé par les États-Unis, l'Union soviétique et la Chine. Chacun des trois pays redoute un rapprochement entre les deux autres. Les Chinois s'inquiètent devant les preuves grandissantes d'un rapprochement, d'une détente entre l'Union soviétique et les États-Unis, et c'est là que Varsovie joue un grand rôle. Chaque fois que les liens entre Moscou et Washington se resserrent, les Chinois font savoir à Varsovie qu'ils sont tout à fait disposés à engager des pourparlers avec les Américains.

L'autre facteur est une question de philosophie, qui je crois, est aussi importante que la première. Le président Mao Tsé-Toung est resté à l'écart, pendant une grande partie de sa vie.

Il vivait dans une sorte d'isolement. Sa pensée reflète non seulement ce qu'il a vu durant la guerre civile mais aussi ses lectures et ses réflexions. Il croit fermement, sans l'ombre d'un doute, à l'existence d'un affrontement historique entre le capitalisme et le communisme, entre les oppresseurs et les opprimés. À l'instar des autres dirigeants de Pékin, il ne peut concevoir que la Chine, la plus grande puissance révolutionnaire au monde, le porte-parole des peuples opprimés, puisse en quelque sorte avoir des liens d'amitié avec les représentants d'un pays qui est le défenseur le plus important et les plus puissants du capitalisme. Cette conviction est une motivation portante, essentielle même, de la vie nationale de la Chine, quand il s'agit pour elle de formuler sa politique.

Dans les journaux américains d'aujourd'hui, on prétend souvent que Washington devrait faire les premiers pas pour améliorer ses rapports avec la Chine. Je pense que ce sont des paroles en l'air. Les relations entre les deux pays pourraient s'améliorer, à condition que les États-Unis changent en quelque sorte leur système et leur orientation politique; les relations pourraient s'améliorer si les Chinois pouvaient se sentir à l'abri de toute attaque des forces armées américaines stationnées en Asie, si les Américains retiraient leurs troupes du Viet-Nam, si la septième Flotte quittait le détroit de Tai-Wan et s'ils pouvaient être sûrs que Formose cesse d'être une des bases américaines les plus importantes. Si tout cela était, ou si la Chine pressentait la menace d'un rapprochement entre Moscou et Washington, alors seulement se montrerait-elle désireuse d'améliorer ses relations avec les États-Unis. Quant à dire que notre ambassade à

Ottawa pourrait en quelque sorte contribuer à améliorer les relations entre les États-Unis et la Chine, c'est ridicule.

Que se passera-t-il en Chine après la mort de Mao? Depuis deux ou trois mois, j'aborde cette question à Tokyo avec les experts les plus versés sur la Chine au ministère des Affaires étrangères. J'ai eu la chance d'en parler aussi avec des experts soviétiques reconnus en questions chinoises. Les opinions varient. Il semble y avoir maintenant deux hypothèses. Selon la première, après la mort du président Mao, si sa mort se produit assez vite, Chou En-Lai, Lin Piao et un autre chef peut-être, formeront un triumvirat et prendront le pouvoir, faisant ainsi la transition entre le règne de Mao Tsé-Toung et les régimes qui suivront. La question cruciale est: que seront ces régimes?

Les Japonais ont une liste d'environ 50 candidats à la succession du président Mao, dans cinq, dix ou quinze ans. Ils ne parviennent pas à en choisir un seul qui semble le successeur le plus probable. On trouve parmi les cinquante noms des généraux, des secrétaires du parti communiste provincial, des gouverneurs de province et peut-être certains membres importants du parti communiste chinois à Pékin. Personnellement, je crois que le M. X qui dirigera la Chine parviendra au pouvoir parce qu'il aura été pragmatique, qu'il aura regardé la Chine et se sera dit: «Nous avons maintenant une foule de problèmes, technologiques, économiques et autres; nous devons ouvrir portes et fenêtres sur le reste du monde et acquérir des idées, des connaissances, des crédits, du matériel.» Ce M. X sera capable de créer des alliances au sein de l'élite dirigeante de la Chine. Il lui sera nécessaire de s'allier à l'armée, puisque présentement c'est l'armée qui maintient le contrôle en Chine, qui maintient l'ordre. Après la mort du président Mao, c'est de l'armée que viendra la cohésion nécessaire pour unir la Chine.

Selon la deuxième hypothèse, que j'ai entendue récemment à Moscou et qui m'a quelque peu surpris, quand Mao sera mort et que Chou En Lai aura fait la transition, la Chine connaîtra peut-être une solution encore plus radicale que celles des années 1966 à 1968. L'hypothèse soviétique repose sur la prémisse que voici: la Chine fait face à des problèmes insolubles tels que l'augmentation croissante de la population, la pauvreté du peuple et le besoin urgent de progrès dans le domaine de l'agriculture. Certains Russes estiment que la Chine sera incapable de résoudre tous ces problèmes à moins de recevoir énormément d'aide du dehors.

Les experts soviétiques ne croient que cette aide se matérialisera. Selon leur théorie, dans dix ans, M. X regardera la Chine et verra tous les problèmes. Il dira: «Si nous ne pouvons pas obtenir du dehors l'aide dont nous avons besoin, nous devons adopter des solutions extrêmes. Nous devons prendre notre pain déjà si petit et le diviser à parts égales entre les 850 millions d'habitants.» Ce système exigerait un contrôle, une ferveur politique et une discipline telle que la Chine en a connue entre 1966 et 1969.

J'ai mes doutes sur cette deuxième hypothèse. Je persiste à croire que l'homme... ou le groupe d'hommes... qui parviendra éventuellement au pouvoir sera pragmatique. Ce sera peut-être un peu moins difficile de traiter avec son gouvernement qu'avec les dirigeants actuels. En guise de conclusion, je tiens à répéter qu'à mon avis, la reconnaissance de la Chine... la reprise de nos relations... est une bénédiction. Il y a longtemps que nous aurions dû les reprendre. Il en sortira de nombreux avantages. Mais nous devons aussi accepter qu'un grand nombre de ces avantages ne peuvent pas se mesurer et qu'il y a énormément de restrictions au

travail que le Canada ou son ambassade à Pékin pourront accomplir. Merci.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Gayn. L'attention des sénateurs durant votre exposé prouve combien ils sont heureux d'avoir pu entendre ce matin à la barre des témoins une véritable encyclopédie. Grâce à la présence d'une encyclopédie, nous espérons obtenir les réponses à des questions qui nous préoccupent énormément. Je compte sur la participation active de tous les sénateurs à la période des questions. Je demanderais au sénateur Grosart de commencer et nous passerons au sénateur Croll et au sénateur Carter.

Le sénateur Grosart: En tant qu'ancien sinologue, dans ma jeunesse, et ancien journaliste, je vous félicite. J'ai fait beaucoup de lectures sur la Chine depuis 40 ans mais votre exposé si succinct de la Chine d'aujourd'hui était un chef-d'œuvre.

Je vais commencer par une question bien pratique. Quels sont les pays qui ont reconnu la Chine populaire avant nous?

M. Gayn: Il y en a plus de 30 mais les plus importants sont la Grande-Bretagne, la France, l'Union soviétique et un certain nombre de pays communistes et africains. Quelques-uns des pays importants sont sur le point d'ouvrir une mission à Pékin, y compris l'Italie qui a recours à la «formule de Taïwan» dont le Canada s'est servi. Il semble que la Belgique et le Luxembourg vont bientôt reconnaître la Chine.

Le corps diplomatique est très nombreux à Pékin et c'est pour cela que, selon moi, le Canada aurait dû ouvrir sa mission bien avant aujourd'hui... bien que, entre 1966 et 1969, plusieurs diplomates auraient certainement préféré se voir ailleurs.

Le sénateur Grosart: Avez-vous vos idées sur les raisons qui ont poussé le Canada à attendre si longtemps, surtout que la Grande-Bretagne avait reconnu si tôt le régime actuel?

M. Gayn: Il y a plusieurs facteurs: j'imagine qu'entre autres, il y a eu la crainte de la réaction des États-Unis. Je crois que depuis deux ou trois ans, les Américains se sont secrètement réjouis à l'idée d'une ambassade canadienne à Pékin, peut-être parce qu'ils aimeraient eux-mêmes pouvoir établir un contact quelconque. Ils savent que ce leur sera difficile, sinon impossible, dans un avenir prévisible. Ils espèrent que le Canada les renseignera indirectement sur ce qui se passe à Pékin. Ils se font peut-être des illusions mais ils espèrent quand même.

Une autre raison qui a fait attendre le Canada est la triste expérience des ambassades de pays occidentaux en poste à Pékin. Les Anglais vivent dans un isolement presque total en Chine. Leur ambassade n'a pas réussi à protéger les Anglais arrêtés en dehors de Pékin ou dans Pékin même. C'est vrai qu'au cours des derniers six ou huit mois la plupart des Anglais emprisonnés ont été relâchés. Reste que les diplomates britanniques n'ont pas eu la permission de communiquer avec leurs compatriotes emprisonnés. Les diplomates en poste à Pékin n'ont pas le droit de quitter la ville pour voyager, sauf en de rares occasions. Donc, l'utilité de l'ambassade est distinctement limitée. Le ministère des Affaires extérieures a longuement réfléchi sur ce point.

Le sénateur Grosart: Comme principal argument contre la reconnaissance de la Chine communiste par le Canada ou par tout autre pays du bloc occidental non communiste, on a prétendu que

cette reconnaissance découragerait les diverses nations du Sud-Est qui s'efforcent de rester alliées à l'Ouest au lieu de se laisser aller au communisme. Trouvez-vous l'argument valable? C'est normalement le point de vue des Australiens et des Néo-Zélandais.

M. Gayn: En passant, les Australiens sont aussi censés conclure des ententes avec la Chine d'ici peu.

Il y a deux points que je n'ai pas abordés. Le premier est le sort éventuel de Taïwan. Certains des petits pays membres des Nations Unies ont peur que, lorsque l'on aura une première fois «sacrifié» un petit pays... et ici je cite leur raisonnement... pour y laisser entrer les communistes chinois, leur propre statut risque d'être menacé dans l'avenir. Cela demeure une des principales raisons qui poussent un si grand nombre de pays à voter comme les États-Unis. Si on pouvait concevoir une formule qui sauvegarderait l'indépendance de Taïwan, les mêmes pays seraient fort heureux de voter en faveur de l'admission de la Chine populaire aux Nations Unies. Mais c'est un rêve. Aucune puissance souveraine ne permettrait à une partie de son territoire de rester indépendante et de siéger à ses côtés à l'Assemblée des Nations Unies. Pékin et Taïpeh considèrent tous deux la Formose comme une partie de la Chine. C'est à cette seule condition que Pékin serait admis aux Nations Unies. Ceux qui s'imaginent que la Chine populaire permettrait à la Formose d'y siéger en même temps font erreur. Et voilà pour Taïwan.

Les pays du Sud-Est de l'Asie redoutent beaucoup l'influence éventuelle de la Chine. Quand on parle à des hommes d'état en Malaisie, à Singapour, en Indonésie ou en Birmanie, ils mentionnent toujours ce gigantesque territoire qui les menace.

Il y a dans certains de ces pays des mouvements révolutionnaires qui, pour le moins, ont une certaine loyauté envers les doctrines révolutionnaires de Pékin et les chefs de ces pays ont peur que Pékin ne vienne présentement ou éventuellement en aide à ces mouvements. C'est avec joie qu'ils voient arriver le Japon et l'Union soviétique sur la scène et ils espèrent que ces deux pays parviendront à contrebalancer en quelque sorte l'influence de la Chine quand les États-Unis se seront retirés.

Mais je pense qu'en même temps les dirigeants de ces pays asiatiques croient que l'admission de Pékin aux Nations Unies est inévitable, et peut-être même souhaitable. A preuve, la Malaisie dont le gouvernement est opposé au communisme mais qui a changé son vote la semaine dernière. Singapour voudra certainement voir Pékin représentée aux Nations Unies. Il en est de même pour l'Indonésie qui essaie présentement de reprendre ses relations diplomatiques avec Pékin.

Je crois donc, qu'en général, l'admission de la Chine populaire aux Nations Unies est grandement souhaitée, plus, en fait, que ne l'a indiqué la semaine dernière le vote des Nations Unies.

La réaction d'un grand nombre de pays doit se comparer à celle de l'Union soviétique. Il y a deux ou trois semaines, j'ai dû rédiger un rapport sur les réactions de l'Union soviétique devant la reconnaissance de la Chine par le Canada. A Moscou, j'ai parlé à certains hauts fonctionnaires soviétiques qui s'occupent de la question chinoise. Ils ont dit, d'abord, qu'ils n'étaient pas surpris que le Canada ait reconnu la Chine. Cela devait arriver. Deuxièmement, ils ont admis que, lorsque la Chine sera admise aux Nations Unies, l'Union soviétique risque de se retrouver dans une situation très difficile. Mais, ont-ils dit, ils étaient préparés pour

recevoir ce choc et puisqu'il est inévitable: «Pourquoi s'y opposer? » Les Russes sont préparés.

Je crois qu'il en est de même pour la majorité des pays de l'Asie.

Le sénateur Grosart: Croyez-vous que la politique étrangère chinoise projette présentement d'élargir les frontières territoriales actuelles?

M. Gayn: Non, monsieur, je ne le crois pas. Une étude de la politique étrangère chinoise depuis 1949 indique que la Chine n'est entrée en lutte aux environs de ses propres frontières que lorsqu'elle a senti sa sécurité menacée. C'est exactement ce qui s'est passé pendant la guerre de Corée, lorsque les Chinois ont vu les troupes américaines s'approcher du fleuve Yalu. Ils ont donc jugé nécessaire de les rencontrer à une certaine distance du fleuve. L'autre conflit armé auquel la Chine participa activement survint en Inde en 1962. Il est intéressant de noter qu'à cette occasion, la Formose adopta la même attitude que Pékin. Toute la frontière entre l'Inde et la Chine est mal définie et les Indiens y envoyaient des unités d'exploration. La réaction des Chinois fut très violente. Ils envoyèrent des troupes et forcèrent les Indiens à battre en retraite. Ils revinrent ensuite de leur propre côté de la frontière. A part ces deux occasions, la Chine n'a pas participé directement à des conflits armés, bien que la guerre soit acceptée comme un aït de la vie presque permanent dans cette partie de l'Asie.

Le sénateur Carter: Pendant que nous sommes sur le sujet, nous parleriez-vous du Tibet? Pourquoi iraient-ils au Tibet?

M. Gayn: Je suis du même avis que Pékin, qui juge que le Tibet fait partie de la Chine. A l'heure actuelle, presque toute l'Asie est d'accord pour le reconnaître, y compris Tchang K'ai-chek. Le Généralissime considère lui aussi le Tibet comme une partie de la Chine. Le Tibet n'est pas un pays indépendant. Il a déjà été un protectorat britannique et les Indiens s'y sont intéressés de façon particulière mais il y a plus d'un demi-siècle que les Chinois soutiennent que le Tibet fait partie de la Chine. Il y a eu des représentants chinois à Lhassa et des dignitaires tibétains sont venus à Pékin présenter leurs hommages à l'autorité établie. Le Tibet est une partie de la Chine.

Le sénateur Grosart: Et au fond il l'a toujours été.

M. Gayn: Il l'a toujours été, en effet.

Le sénateur Grosart: Pourriez-vous nous décrire brièvement les sept corporations de commerce et la façon dont se fait le commerce entre la Chine et les autres états et aussi entre la Chine et l'entreprise privée?

M. Gayn: Les corporations de commerce fonctionnent principalement de Changhaï et de Canton.

Le sénateur Grosart: Pourriez-vous nous donner leur nom—pas en chinois; ou nous donner leur régions.

M. Gayn: Il y des trusts qui se chargent des ressources naturelles, des textiles, des matières brutes et ainsi de suite. En réalité, ils font partie d'un gigantesque réseau de commerce, dont les bureaux sont à la Banque de Chine à Hong Kong. Un commerçant ou une entreprise qui a un produit à vendre se rend à la Banque de Chine pour discuter avec les représentants du trust qui est chargé de ce produit. Ensuite, en toute probabilité, on l'invite à se rendre à Canton ou à Changhaï afin d'y poursuivre les négociations.

Habituellement, ces rencontres coïncident avec les foires semi-annuelles qui ont lieu à Canton, au printemps et à l'automne; d'après une estimation que j'ai vue, il peut se faire jusqu'à 200 millions de dollars de transactions au cours d'une seule foire.

Une multitude de commerçants étrangers y assistent. Les Japonais envoient parfois jusqu'à 600 ou 700 représentants. En fait, il y a un hôtel spécial à Canton où ils demeurent, tous ensemble comme des bienheureux. Les autres visiteurs logent à un autre hôtel. Cette année, près de 50 négociants canadiens sont venus à Canton, pour acheter ou pour vendre—surtout pour acheter. J'ai rencontré quelques Canadiens qui sont allés en Chine pour faire des affaires. Il se sont plaints à certaines occasions de la livraison tardive de la marchandise et de la hausse des prix. D'autres ont été fâchés de découvrir, après avoir confié une commande qu'il croyaient exclusive, à une certaine fabrique, qu'un de leurs concurrents avait lui aussi acheté de la même fabrique.

Mais je crois que ces plaintes sont assez rares et que, dans l'ensemble, les Chinois ont rempli leurs obligations contractuelles. Ils offrent des marchandises à bon marché, et leurs prix font concurrence avec ceux de la Corée, de Hong Kong ou de Taïwan.

Il est difficile de faire des affaires avec ces trusts parce qu'en réalité ils n'ont pas grand-chose à offrir qui nous soit vraiment utile.

Nos achats en Chine varient entre 20 et 30 millions de dollars. Il y a une limite à la quantité de soie de brosse, de chemises et de textiles de coton que nous pouvons acheter. Même les textiles sont de qualité inférieure. C'est présentement cela qui restreint le plus la Chine dans son commerce avec l'étranger. Elle a besoin de crédits parce qu'elle n'a pas beaucoup d'argent comptant pour payer ce qu'elle achète. Je crois, pour l'avenir, que la Chine va continuer à acheter de grandes quantités de blé canadien, non pas à cause d'une pénurie de blé en Chine mais simplement parce que la question économique de distribution entre en jeu. Il coûte moins cher de faire venir du blé de qualité inférieure de Vancouver à Tien-tsin que de transporter du blé de Ho-nan à Pékin et aux autres grandes villes littorales.

Ces facteurs économiques resteront passablement les mêmes pendant bien longtemps encore et je crois par conséquent que nous pouvons compter sur la vente des grains canadiens de façon soutenue.

Dans les autres domaines, nous devons faire concurrence aux Italiens, aux Japonais, aux Allemands et aux Anglais. Il est extrêmement difficile d'entrer en concurrence avec les Japonais. Ils sont mieux organisés; ils sont plus près de la Chine; leurs ouvriers sont un peu moins bien payés que les nôtres; ils sont entreprenants . . . et, je suis désolé de le constater, je ne peux pas en dire de même au sujet des négociants canadiens. Le Canada ne semble pas terriblement intéressé à vendre ses produits à la Chine, même si c'est seulement parce qu'il faut lui offrir des crédits. Je crois aussi que nos négociants sont tellement habitués au vaste marché américain, juste à leur porte, qu'ils sont peu intéressés à traiter avec des petits marchés comme la Chine.

Le sénateur Grosart: Selon vous, la politique de «porte fermée» que la Chine pratique présentement découle-t-elle plutôt du sentiment de supériorité traditionnel aux Chinois, d'après les concepts de Confucius, ou bien du matérialisme de Marx? Je pose la question parce que, dans son histoire, la Chine a alterné sa politique,

porte ouverte, porte fermée, porte ouverte. S'agit-il simplement d'une phase ou d'un phénomène qui va durer longtemps?

M. Gayn: La politique de la Chine dépend de facteurs plus ou moins comparables à ceux qui influent sur la nôtre. Je crois que le Canada et les États-Unis accusent présentement une tendance à l'isolationnisme. Les deux pays sont très repliés sur eux-mêmes et se préoccupent de leurs problèmes domestiques au détriment des problèmes extérieurs. C'est ce qui s'est produit en Chine durant les périodes où elle s'est isolée totalement du reste du monde. Mais il y a aussi les autres facteurs découlant de la philosophie marxiste. Les Chinois donneront, par exemple, à certains pays une aide considérable que les bénéficiaires ne pourront pas rembourser, soit pour encourager un régime révolutionnaire ou bien pour persuader d'autres états non compromis ou révolutionnaires que la Chine est toujours prête à les aider. Au cours des mois derniers, la Chine a engagé la somme de 4 millions de dollars dans la construction d'un chemin de fer en Zambie. Elle n'en retirera peut-être pas d'avantages économiques mais elle se fera une place bien spéciale dans le cœur de l'Afrique. Au point de vue politique, cette décision est très importante pour les Chinois et elle nous rappelle cette fameuse dispute d'il y a dix ou quinze ans, dans l'Ouest, au sujet de la construction du barrage d'Assouan en Égypte. Les Américains avaient refusé de s'en charger, les Russes ont accepté de le faire et nous voyons aujourd'hui comment les Russes se sont placés les pieds sur la scène politique de l'Égypte.

Le sénateur Grosart: J'aurais une autre petite question à poser. A l'époque où j'ai vécu en Chine, l'opium représentait un problème très grave. Aujourd'hui, nous avons la marijuana au Canada et aux États-Unis. Est-ce que le problème de l'opium est résolu dans la Chine de nos jours?

M. Gayn: A ce que je sache, l'opium n'est pas cultivé en Chine, sauf dans les régions frontalières, tout à fait au Sud, dans des endroits isolés où des paysans sont capables d'en cultiver pour en vendre à des contrebandiers de l'autre côté de la frontière, en Birmanie. Ces trafiquants viennent d'aussi loin que du Nord de la Thaïlande pour en acheter. En passant, le transport de la drogue se fait sous l'escorte d'anciens soldats des troupes nationalistes chinoises qui ont préféré ne pas aller à Formose pour demeurer dans ces régions plus profitables pour eux.

Le sénateur Grosart: La Chine a-t-elle réellement enrayé le problème de l'opium, parce qu'il y avait un temps où l'opium était le fléau de la Chine? Je me souviens, quand j'étais jeune homme, d'avoir voyagé d'un refuge d'opium à un autre.

M. Gayn: Vous étiez un jeune homme précoce. Mes souvenirs remontent peut-être aussi loin que les vôtres. Vers la fin des années trente, debout sur le *Bund* à Changhaï je me souviens d'avoir vu décharger des caisses d'opium en provenance de Szechuan, sous la protection de soldats. Cela ne se produit plus de nos jours. Il n'y a pas de narcomanie en Chine maintenant.

La Chine est un pays extrêmement impressionnant. On y constate une discipline sociale. Les jeunes, en général, sont pleins d'enthousiasme, du moins les jeunes gens que je connais le sont. Des visiteurs parlent quelquefois de la jeunesse mécontente qu'ils y ont rencontrée et je puis concevoir pourquoi certains jeunes gens et jeunes femmes ne seraient pas satisfaits de la situation. Malgré cela, dans tous mes voyages en Chine communiste, j'ai été impressionné

devant la discipline, le dévouement et la simplicité de la vie. La narcomanie, de nos jours, n'est pas un de leurs vices.

Le sénateur Grosart: C'est très intéressant à savoir, surtout si on se rappelle le problème que posait auparavant l'opiomanie; on nous dit que la marijuana et l'abus des autres drogues sont ici pour de bon et que nous ne pouvons rien y faire. Si la Chine a réussi à éliminer l'opiomanie, il nous reste de l'espoir.

M. Gayn: Enfin, comme vous savez, la Chine a eu recours à certaines solutions politiques pour éliminer la narcomanie. Je ne sais pas quelles solutions vous sont offertes ici, monsieur le sénateur.

Le sénateur Grosart: Peut-être la Loi des mesures de guerre.

Le sénateur Croll: Monsieur Gayn, pourriez-vous prendre une minute pour nous donner une idée de la structure politique de la Chine?

M. Gayn: La structure politique est devenue un peu plus compliquée au cours des derniers quatre ans. Les Communistes n'étaient pas au pouvoir entre 1927 et 1949... pendant 22 ans... et le régime communiste fonctionnait seulement dans les régions dites «libérées». Depuis 1949, les Chinois étaient gouvernés par un parti qui nous semblait monolithique et mené par un groupe de chefs dans un climat de bonne entente. A son apogée, le parti communiste chinois comptait environ 17 millions de membres, en plus d'environ 30 millions de membres de l'organisation de la jeunesse communiste. Alors, en 1965, Pékin fut témoin d'une dispute importante, en réalité d'une querelle historique comparable au conflit qui avait opposé Staline et Trotsky en 1927. La querelle portait sur la ligne de conduite que la Chine devait éventuellement adopter et sur les moyens à prendre pour arriver au communisme. C'est alors que le président Mao vit les autres dirigeants communistes se liguer contre lui. Il se sentit donc obligé de détruire la direction du parti communiste. C'est ce qu'il entreprit de faire avec la révolution culturelle. Il a utilisé la jeunesse chinoise, les Gardes rouges... des millions de jeunes... comme force de frappe et il a atteint son but. Il a réussi à éliminer les dirigeants du parti communiste et à ébranler le parti même. Aujourd'hui, le parti se reconstruit. Mais puisque les mécanismes du parti qui auparavant ralliaient toute la nation s'étaient effondrés, il fallait découvrir une autre force capable d'assurer la cohésion. Cette force fut l'armée. Ainsi, de nos jours, sur les 29 provinces et secteurs d'administration de la Chine, 23 sont régies par des conseils révolutionnaires sous la direction de généraux. C'est l'armée, en réalité, qui veille à l'unité de la nation et qui assure l'efficacité de l'administration. Quand le parti sera remis sur pied... et cela prendra beaucoup de temps à cause des séries interminables de compromis entre les groupes à pression provinciales... une fois le parti reconstruit, je crois que l'armée se retirera au dernier plan. Mais elle sera toujours là pour maintenir l'unité du pays et pour s'assurer que le bon chef prenne le pouvoir à Pékin. Présentement, au sein du politburo des quelque 21 personnes qui gouvernent la Chine, dix sont des militaires. Donc c'est à peu près moitié-moitié. Il y a dans chaque province un comité révolutionnaire qui, en théorie, représente l'armée, le parti et ce que l'on appelle les masses révolutionnaires... ceux qui se sont distingués durant la révolution culturelle, les plus jeunes. En fait, les masses révolutionnaires se sont fait pousser à l'arrière-plan. Ils sont trop jeunes, trop inexpérimentés, trop exubérants et cela est inadmissible lorsqu'une nation essaie de se refaire et d'avancer sur le plan économique. Donc, on voit maintenant les militaires, en tête,

collaborer étroitement avec les survivants de l'organisation du parti qui, eux, sont demeurés simplement à cause de leur compétence.

Voilà donc la structure nationale à l'heure actuelle. Plusieurs d'entre nous qui sommes à Hong Kong ont été surpris de constater que la reconstruction du parti communiste a procédé très lentement. Le parti a tenu son congrès au Printemps de l'an dernier, donc en théorie, il aurait dû y avoir assez de temps pour remettre sur pied tout le mécanisme. Présentement, le parti n'est pas reconstruit dans les comtés, encore moins dans les provinces. Évidemment, la tâche est très difficile et très lente.

Le sénateur Croll: Je suppose, donc, que c'est une insistance un peu plus prononcée au niveau du peuple chez les Russes qui différencie la méthode russe de la méthode chinoise.

M. Gayn: Non, l'organisation au niveau du peuple existe. On la trouve dans les villages, on la trouve dans la campagne, mais une fois rendu à l'échelon suivant, aux comtés, on ne la trouve plus.

Il y a maintenant une organisation complexe, au sein de laquelle les canaux utilisés auparavant pour transmettre les instructions en provenance de Pékin ont été changés. C'est toujours le premier ministre Tchou En-laï qui dirige l'état, qui l'administre; mais les ordres qu'il donne aux gouverneurs de chaque province ne passent pas toujours par l'ancienne organisation officielle de l'état. Les ordres sont transmis aux comités révolutionnaires, qui ne semblent pas faire partie des rouages de l'état ni de la bureaucratie officielle. Les comités révolutionnaires communiquent les ordres aux subalternes et s'assurent que ceux-ci y obéissent. La structure est assez mal commode en ce moment, mais éventuellement, d'ici quelques années, les Chinois reprendront probablement l'ancienne organisation qui, comme vous le dites, est identique à celle des Soviétiques. Dans l'Union soviétique, les deux structures sont parallèles... l'une, l'état et l'autre, le parti... et elles travaillent en étroite collaboration, bien que ce soit le parti qui prenne les décisions et l'état qui les exécute.

Le sénateur Croll: Qui s'occupe de la taxation?

M. Gayn: Le ministère des Finances. Tous les ministères fonctionnent et les percepteurs d'impôts exercent aussi leurs fonctions mais il s'agit de déterminer qui établira la ligne de conduite, qui en informera le percepteur d'impôts et qui veillera à ce que la perception des impôts se fasse.

Ainsi, par exemple, au cours de l'année dernière, le gouvernement a encouragé les paysans à payer un peu plus d'impôts que d'habitude, sous forme de céréales. C'est pour la réserve de guerre. Comment allez-vous persuader les paysans de payer un peu plus? Il va de soi, ils ne seront certainement pas très disposés à le faire. Il y a toujours un ou deux soldats affectés à chaque village et ce sont eux qui se chargent de la persuasion... et c'est littéralement de la persuasion et non pas de la force. Il y a des présentement des soldats dans les comités révolutionnaires, dans toutes les écoles, dans tous les hôpitaux, dans toutes les fabriques et certainement dans toutes les communes. Le système tout entier repose sur la persuasion. Le soldat demande au paysan: «Veux-tu servir la cause de la révolution? Si tu le veux, alors paie le montant supplémentaire ou peut-être, avec plus de persuasion: «Êtes-vous pour le président Mao ou contre lui?» Naturellement, le président Mao est un grand homme et personne ne veut être contre lui.

Le sénateur Croll: Vous n'avez pas d'objection à ce que je reste encore un peu embrouillé, n'est-ce pas? Passons à mon autre question. Dans vos remarques, vous avez laissé entendre que les représentants qui se rendront probablement en Chine ainsi que les diplomates britanniques, français et autres qui y sont déjà sont en réalité, à toutes fins pratiques, presque des nullités aux yeux des Chinois. Pourquoi, alors, la Chine les a-t-elle invités si, à toutes fins pratiques, ils ne remplissent aucune fonction et ne sont là que pour les apparences?

M. Gayn: Non, ce n'est pas pour les apparences. Ils représentent une voie de communication qui pourra servir, si ce n'est aujourd'hui ce sera demain, à des fins très importantes. La mission britannique... on ne l'appelle pas ambassade... à Pékin n'a pas rempli une fonction bien spéciale... sauf au cours des deux ou trois derniers mois. Après des années en poste à Pékin, la mission britannique a enfin connu un de ses moments les plus remarquables, à l'occasion des cérémonies du premier mai au printemps dernier. Sur la porte de la Paix Céleste, le président Mao faisait le tour pour donner la main à tout le monde quand il s'arrêta devant M. Denson, chef de la mission britannique, et lui demanda des nouvelles de la reine Élisabeth. C'était la première fois que cela se produisait, la première fois qu'il se montrait intéressé à la reine, et en fait, à l'Angleterre. On a attaché beaucoup d'importance à cet incident, et avec raison, d'une certaine manière. Depuis lors, les Britanniques ont sondé le terrain pour découvrir si le geste avait une signification et ils ont constaté qu'il en avait. Nous voyons maintenant un échange très circonspect de démarches diplomatiques. D'une façon ou d'une autre, des diplomates britanniques décident d'aller de Londres à, disons Bornéo, en passant par la Chine et la Chine leur permet de le faire. Quand ils arrivent à Pékin, on les invitera peut-être à une cérémonie quelconque ou bien on leur permettra peut-être de rencontrer un membre du ministère des affaires étrangères chinois dont le rang est comparable au leur. Le rang des diplomates britanniques qui sont venus en Chine jusqu'à présent a été passablement bas, comme par exemple, le chef de la Direction de la Chine. Par conséquent, ils rencontrent à Pékin des fonctionnaires de rang assez bas. Voilà une illustration de ce qui se produit lorsque les Chinois laissent savoir de façon subtile qu'ils sont intéressés à améliorer leur relations avec une nation étrangère.

Les Français, beaucoup plus que les Britanniques, ont été dans les bonnes grâces des Chinois. Je crois aussi qu'ils ont été beaucoup plus entreprenants. La France a envoyé de hauts fonctionnaires en Chine, et dans un cas pareil, quand il y a parmi les visiteurs un ministre ou un ancien ministre bien connu en Chine, les Chinois font leur part et permettent aux visiteurs de rencontrer des dirigeants chinois. M. Couve de Murville, n'est pas chef du gouvernement mais il l'a déjà été et il avait déjà visité la Chine dans le passé. Quand il est venu en Chine il y a à peine quelques mois, il a pu rencontrer le premier ministre Tchou En-laï, le président Mao Tsé-toung et plusieurs autres et ainsi, d'être en mesure d'évaluer les changements politiques qui se produisent à Pékin.

Le sénateur Croll: Vous avez dit tout à l'heure que les Chinois vont continuer à nous acheter du blé pour quelques années encore et vous avez donné les raisons, ils sont à court d'argent, à court de notre argent. Y a-t-il pour nous des occasions spéciales de mettre notre argent à leur disposition, en achetant leurs marchandises? Et n'est-il pas probable que les Chinois rechercheront ces occasions?

M. Gayn: Ils sont très intéressés à vendre au Canada. A l'occasion de mes visites à la foire de Canton, j'ai parlé avec les responsables de la foire et ils n'ont cessé de se plaindre et de déplorer que le Canada n'achète pas assez de marchandises chinoises pour balancer l'achat de marchandises canadiennes par les Chinois. Mais en Chine, la quantité est limitée et le choix l'est aussi. Les marchandises qu'ils fabriquent sont utiles dans les pays de l'Asie, surtout dans ceux du Sud-Est de l'Asie. Le Canada n'a pas tellement besoin de ce genre de marchandises.

Je crois qu'à l'avenir... comme les Allemands et les Italiens s'en sont vite aperçus... il faudra vendre à la Chine des usines complètes, soit des usines de fertilisants ou des usines de fibres, mais à des conditions de crédit généreuses. Les Allemands et les Italiens font beaucoup de mystère au sujet de leurs contrats, mais d'après les rumeurs, les Italiens accordent maintenant de huit à dix ans de crédit. Cela dépend de votre confiance dans la stabilité du système politique chinois. J'ai une grande confiance en cette stabilité. Donc je ne trouve pas que huit ou dix ans représentent une période de crédit extravagante. Mais il y a peut-être eu au Canada une pénurie de capitaux disponibles ou une certaine incapacité à convaincre le Gouvernement d'accorder autant de crédit aux Chinois. A mon avis, le Gouvernement canadien devrait étudier cette question dès maintenant. Maintenant que les portes sont entrouvertes, nous pouvons communiquer et discuter d'une augmentation du commerce.

Le sénateur Croll: Je déduis que, du point de vue du Canada, les Chinois seront un peu plus portés à aider les commerçants plutôt que les journalistes à obtenir la liberté en Chine.

M. Gayn: Sans le moindre doute, monsieur le sénateur.

Le sénateur Croll: Une autre question: La censure est-elle très sévère?

M. Gayn: Il n'y a pas de censure. J'ai travaillé à Pékin pendant quelque temps. J'ai envoyé toutes les dépêches que je voulais déposer. Si des censeurs ont lu mes rapports, ce qui est possible, je ne m'en suis jamais aperçu.

La censure se fait dans l'esprit du journaliste. Il doit être très prudent parce que s'il ne l'est pas, on refusera de prolonger son visa. Par conséquent, certains correspondants affectés à Pékin se sentent obligés de faire sur la Chine le reportage le plus inoffensif, par exemple: «Comment je suis allée à la Grande Muraille» ou «Aujourd'hui, il a neigé pour la première fois à Pékin» et des articles de ce genre. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'être aussi inoffensif. Il est possible de faire des reportages sur la Chine avec liberté considérable, et les Chinois vous permettront de le faire, à condition que vos articles ne soient pas teintés d'animosité.

Le sénateur Carter: J'aimerais revenir à une question précédente du sénateur Croll, monsieur le président.

Monsieur Gayn, vous nous avez fait ressortir l'utilité limitée de notre délégation et des autres missions en poste à Pékin; vous avez dit que les diplomates ne peuvent pas voyager comme ils veulent, qu'ils ont des contacts restreints avec les dirigeants du pays, avec l'élite et même avec les citoyens ordinaires; que l'ouverture de notre ambassade ne fera pas grand différence pour notre commerce puisque nous sommes déjà assez bien placés pour négocier si nous décidions de le faire; et que la reconnaissance de la Chine par le Canada n'aura aucune influence sur les relations entre les États-Unis

et la Chine. Vous avez énuméré tous ces aspects négatifs et cependant vous dites que c'est une grande bénédiction et qu'il en ressortira des avantages extraordinaires. J'aimerais connaître les avantages auxquels vous songez.

M. Gayn: J'ai bien dit que les avantages sont intangibles. Il est important d'avoir des lignes de communication ouvertes avec la Chine, que ce soient des lignes de communication directes comme une ambassade, ou indirectes, comme les Nations Unies. Si la Chine, à n'importe quel moment, décide d'ouvrir ses portes et fenêtres, les Chinois pourront venir à l'ambassade du Canada et dire, par exemple: «Nous aimerions faire des échanges culturels». Il est vrai que cela pourrait se faire autrement; il y a toujours d'autres moyens. Les Chinois et les Américains, par exemple, peuvent faire toutes sortes de transactions par l'entremise d'intermédiaires mais ces moyens sont bien moins commodes et bien moins efficaces.

La Chine est une grande puissance. De nos jours, quand on parle de super-puissances, on en compte deux. Je suis d'avis que la Chine, avec ou sans armes nucléaires, appartient déjà à ce cercle. Il est impossible aujourd'hui de considérer des changements importants, surtout en Asie mais même en Afrique et peut-être en Europe, sans tenir compte des désirs et ou des objections de la Chine.

Si nous voulons être complètement au courant de ce que les Chinois désirent, une ambassade devient utile, parce que les Chinois peuvent y avoir recours pour faire connaître leurs vues et leur position. Cela se fait comme un rite, plein de cérémonie et de diplomatie et ne ressemble peut-être pas aux moyens de communication que la majorité des gens emploient; supposons que les Chinois veulent laisser savoir, mettons aux Britanniques, qu'ils désirent rouvrir des ambassades dans les deux pays. Ils enverront le sous-ministre des Affaires étrangères à une réception et il dira: «Il y a 20 ans que nous maintenons des relations diplomatiques. Ne vous semble-t-il pas étrange que nous ne les ayons pas encore rendues officielles?», point final, fin de la phrase. Voilà déjà pour les diplomates britanniques un indice que les Chinois sont intéressés à améliorer les relations. Les Britanniques donnent immédiatement suite à cette indication. Les diplomates britanniques parleront aux Chinois à Londres et à Hong Kong et ils trouveront moyen de leur parler à Pékin. Je suis certain que d'ici six mois les deux ambassades seraient rouvertes. Ce n'est pas pour des raisons triviales que les Chinois désirent une ambassade britannique à Pékin mais bien parce qu'ils veulent pouvoir s'y adresser un jour pour communiquer avec le Gouvernement britannique.

L'ambassade du Canada sera sur place et elle sera utile. Cela ne représente pas une grande dépense. Elle est là, si elle ne sert pas tout de suite, ce sera pour l'avenir. C'est seulement à cause des hypothèses extravagantes qui se font au Canada que j'ai insisté sur l'utilité limitée de la reprise des relations.

L'ambassade du Canada à Pékin ne fera pas de miracle; elle ne pourra pas faire plus que les ambassades d'autres pays; en fait, elle ne pourra pas faire autant que certaines des autres ambassades, comme l'ambassade de France, parce que la France est beaucoup plus importante aux yeux des Chinois que ne l'est le Canada.

Il faut souligner que l'importance du Canada est relative, que le Canada n'est pas une grande puissance, que l'importance du Canada pour les Chinois est marginale; mais, ne serait-ce que cela, elle a une certaine portée. Si vous avez une ambassade là cette importance toute relative peut être mise à profit. Je ne sais pas si je réponds à votre question. Ce sont là des intangibles mais ils sont importants.

Le sénateur Carter: Oui, d'une façon vous y répondrez, mais vous saluez cet événement comme une bénédiction et comme quelque chose qui aurait dû arriver il y a bien longtemps. J'en viens à me demander si c'est un tel bienfait, pour qui est-ce un bienfait et en quoi est-ce une bénédiction pour le Canada?

Examinons maintenant le revers de la médaille—les avantages pour Pékin—parce que vous avez dit que le régime chinois est mû par une idéologie ou croyance en vertu de laquelle les Chinois doivent soutenir les opprimés contre les oppresseurs et qu'ils appuieront des régimes révolutionnaires dans tout pays—vous avez dit qu'ils ont pris pied en Afrique. De la propagande maoïste a été distribuée au Canada et il y a de bonnes raisons de croire qu'une partie des ennuis au Québec est à mettre sur le compte des doctrines révolutionnaires maoïstes. Si nous reconnaissons Pékin, ce qui est d'utilité limitée pour nous, n'allons-nous pas, d'autre part, leur ouvrir les portes du Canada, ce qui est d'une immense utilité pour eux? Comment équilibrer les deux?

M. Gayn: Il y a deux façons de répondre à votre première question. Positivement parlant, lorsque le besoin de contacts se fera sentir, l'ambassade à Pékin pourra alors être utilisée.

Je peux aussi répondre à votre question de façon négative. Supposez que le Canada, la France, l'Angleterre et autres pays, n'aient pas d'ambassade en Chine et n'entretiennent pas de relations avec celle-ci. La Chine serait alors isolée. Est-il dans notre intérêt national de murer une grande puissance comme la Chine?

Il n'est pas dans notre intérêt que la Chine se sente assiégée. Il n'est pas dans notre intérêt que la Chine soit constamment sur la défensive et qu'elle devienne une sorte de forteresse. Cela pourrait être fort dommageable pour le monde et pour nous par voie de conséquence. C'est la réponse à la première de vos questions.

Quant à votre deuxième question, je peux vous dire que j'ai rencontré des Maoïstes occidentaux à Berlin-ouest, en France durant les émeutes il y a deux ans, en Angleterre et j'en ai rencontré quelques-uns ici. Je crois que ces Maoïstes n'ont pas le moindre idée de ce qu'est le Maoïsme. Ce qu'ils acceptent dans le Maoïsme c'est l'idée de la contestation violente ou de la révolution violente mais il y a beaucoup plus dans cette doctrine que la contestation violente. La plupart des Maoïstes rencontrés, peut-être tous, n'ont jamais lu les œuvres de Mao. Ils ne comprennent pas que le Maoïsme s'applique à un certain niveau économique de la société et qu'il est inapplicable en Occident. Je ne crois pas que Mao ait jamais suggéré que les solutions qu'il a offertes au peuple chinois ou aux autres Asiatiques soient utilisables dans notre hémisphère. Cette catégorie d'Occidentaux a emprunté l'étiquette. Elle utilise peut-être le petit livre rouge du Président Mao parce qu'elle y trouve des slogans qui semblent coller à ce qui se passe dans le pays aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas. Le Maoïsme est une idéologie exhaustive, un système ou une doctrine politique qui s'adressent aux Asiatiques.

Je ne crains absolument pas l'implantation du Maoïsme ici. Il ne s'adresse pas à nous. Il a peut être un autre sens pour l'Occident mais ce n'est sûrement pas ce que les Maoïstes d'ici croient. A votre place je ne craindrais pas l'arrivée ici de l'ambassade chinoise et la distribution gratuite d'insignes Mao et de petits livres rouges. Ce qui est plus troublant c'est la présence, dans notre pays, de jeunes gens qui croient avoir besoin de symboles de ce genre pour expliquer ou justifier leur contestation du système.

Le sénateur Croll: Puis-je vous demander quelle est la différence entre la révolution culturelle et la révolution comme nous l'entendons.

M. Gayn: «Révolution culturelle» est le nom donné par les dirigeants chinois à cette certaine phase de la grande révolution chinoise amorcée en 1927. Cette révolution visait à changer le système politique, la pensée du peuple, le système économique, le gouvernement du pays.

Mao estime que la révolution communiste n'est pas terminée, qu'elle doit se poursuivre. La révolution culturelle n'était qu'un épisode dans cette longue histoire de la révolution chinoise et elle représentait en partie, un effort de la part de Mao pour changer la nature de la bureaucratie chinoise. Il avait commencé à sentir que cette bureaucratie avait perdu contact avec la masse, qu'elle était devenu arrogante, oppressive et ainsi de suite.

Le sénateur Croll: Cessez de nous décrire!

M. Gayn: Permettez que je poursuive... Au cours de mes entretiens avec des officiels chinois dans les provinces, je les ai trouvés arrogants et oppressifs. La révolution culturelle, ce bouleversement violent, les a obligés à adopter d'autres méthodes.

Les bureaucrates chinois—et si vous voulez transplanter cela sur la scène canadienne, c'est votre droit—passent maintenant la moitié de leur carrière à travailler à l'usine ou dans une ferme: de préférence du travail manuel. On juge ainsi que ce contact avec les ouvriers et les paysans, leur fera comprendre que leur devoir est de servir le peuple. C'est là un des grands slogans de la Chine—être au service du peuple.

La révolution culturelle représentait aussi un effort de changement de la pensée des jeunes. Dans l'esprit du président Mao, ils étaient devenus suffisants, ils recherchaient un diplôme universitaire qui leur permettrait d'obtenir un meilleur poste. Depuis ce bouleversement un type différent de jeunes entre à l'université. Ils viennent maintenant surtout des villages et des usines. Ces jeunes ont déjà travaillé; ce sont des adultes. Leur formation antérieure est peut-être insuffisante, mais ils compensent cette lacune par leur désir de servir le peuple à leur sortie.

C'est donc cela la révolution culturelle—un effort pour transformer la bureaucratie et changer l'orientation de la jeunesse qui se dessinait en 1965.

Mao a réussi à atteindre cet objectif, mais la grande question que se posent les observateurs est de savoir si ce changement continuera après la mort de Mao. Vous pouvez envoyer des ouvriers et des paysans à l'université—ils peuvent y rester deux ans ou même moins et retourner ensuite dans leurs villages pour travailler—mais ce système d'éducation donnera-t-il l'élite dont la Chine a besoin pour progresser à notre époque. Jusqu'ici cette question reste sans réponse satisfaisante.

Le sénateur Carter: Le sénateur Croll a posé la question que j'avais à l'esprit mais je voudrais creuser un peu plus. Vous avez dit tantôt, et vous l'avez répété, que le grand objectif de cette révolution était de briser cette structure monolithique qui s'était instaurée dans les cadres du parti et de réorienter les attitudes du peuple, mais n'y a-t-il pas plus que cela?

La société sans classe n'est-elle pas un des buts des communistes? Ne croyez-vous pas que le président Mao se basant sur l'expérience russe et voyant qu'à mesure que la Russie s'enrichissait la société sans classe devenait de plus en plus mythique parce que même si ça n'était pas une société basée sur l'hérédité ou la naissance, une société de classe grandissait basée sur la fonction et composée d'hommes de science, d'artistes et ainsi de suite et que le pays s'éloignait du concept de base. Ne croyez-vous pas que le président Mao voulut prendre les devants quand il a vu les jeunes se mettre à boire et à s'adonner à la drogue et toutes ces autres choses qu'on associe à l'Ouest décadent, et qui auraient conduit la jeunesse à perdre son enthousiasme? N'est-ce pas dans ce but qu'il a cru nécessaire de briser aussi la structure monolythe?

M. Gayn: Vous avez raison, sénateur. Je pourrais peut-être vous entretenir de l'une de mes conversations avec Mao en 1947. Je lui avais alors posé des questions sur l'avenir de la Chine et dans sa réponse, qui fut très longue—l'entretien complet dura en fait douze heures—il retraça l'histoire de la Chine. Il décrivit l'histoire non pas dans les termes que nous utilisons mais en fonction de la révolution paysanne. Chaque fois qu'il décrivait une révolution, il disait qu'elle avait échoué parce que les chefs étaient médiocres, parce qu'elle n'avait pas de programme et qu'elle s'était laissé corrompre par la classe ennemie.

Quand il en vint à sa propre révolution, il déclara qu'elle survivait; elle ne serait pas corrompue parce que «nous savons où nous allons; nous avons appris les leçons du passé et nous avons des dirigeants compétents.» En 1965, j'ai visité un des trois grands musées de la place de la Paix éternelle à Pékin. Dans ce musée historique, j'ai soudain compris que tous les objets d'exposition étaient disposés de façon à illustrer la pensée de Mao que la Chine traverse actuellement une grande révolution paysanne qui ne doit pas être corrompue comme l'ont été les autres: une fois corrompue, elle est perdue.

Le président Mao a donc tenté à plusieurs reprises de redresser le cours de la révolution, afin qu'elle reste dans la droite ligne plutôt que de dévier dans le sens soviétique, comme vous le savez, sénateur,

En 1964, les dirigeants chinois ont ouvert un nouveau débat sur la façon de prévenir l'apparition des mêmes failles qu'ils croyaient déceler dans la société soviétique, ainsi que vous le suggérez. Dans un sens, la révolution culturelle a été une tentative du président Mao lui-même, et non pas des autres dirigeants qui ne voulaient pas d'un bouleversement violent alors que les troupes américaines étaient tout juste au sud de la frontière, pour ramener la révolution dans son droit chemin.

Les Chinois sont des êtres humains: ils réagissent d'ordinaire de la même façon que nous. Cependant, il y a toujours cette pointe de philosophie politique qui est très différente de la nôtre et que nous comprenons parfois difficilement. Cette idéologie politique imprègne tous les gestes de Pékin. Mais les Chinois ne lui permettraient pas de bloquer la voie.

Les Chinois croient que le Japon est un ennemi des classes, allié avec les États-Unis contre la Chine; ce qui ne les empêche pas de commercer avec le Japon. Mais dans l'ensemble, leur pensée est

teintée par leur conviction que le monde est divisé entre oppresseurs et opprimés, qu'au sein de la Chine (proprement dit), après vingt ans de révolution, il y a toujours un ennemi de classe, actif et dangereux. Si on laisse la révolution dévier de sa voie, cela signifie que l'ennemi aura triomphé en la corrompant.

Le sénateur Carter: N'est-il pas logique de penser alors que si la nature humaine ne change pas, il y aura une révolution culturelle d'une génération à l'autre ou toutes les deux générations?

M. Gayn: Permettez-moi de citer le petit livre rouge; ce n'est pas vraiment une citation mais une phrase qui revient continuellement dans les discours politiques chinois: cette révolution continuera «pendant cent, mille, dix milles ans». Je ne saurais vous donner de réponse de meilleure source que celle-ci.

Le sénateur Yuzyk: Monsieur Gayn, que sait-on du Canada en Chine, du moins parmi les hautes sphères? En particulier, y a-t-il eu des allusions au Canada dans les discours de Mao-Tsé-Toung ou de Lin Piao?

Vous avez dit qu'il y a deux journaux accessibles aux étrangers à Pékin: y a-t-on parlé du Canada?

M. Gayn: Il y a une référence à un Canadien qui revient sans cesse. Le président Mao a écrit, il y a longtemps, un essai à la mémoire du docteur Bethume. C'est l'un de ceux qu'on qualifie en Chine de «trois essais importants» et que des millions de Chinois ont appris par cœur. Ce sont de courts essais de deux pages ou deux pages et demie.

Le sénateur Yuzyk: Est-ce un hommage au D^r Bethume et le Canada y est-il représenté sous un jour favorable?

M. Gayn: C'est un hommage, mais je ne suis pas certain que le Canada soit mentionné dans cet essai. Le D^r Bethune y est cité en exemple, pour le peuple de Chine: c'est l'homme qui a voué sa vie au service du peuple. Les trois essais traitent de service du peuple.

Au cours de mes voyages en Chine, les gens me demandaient souvent qui j'étais. Il m'arrivait d'être assis dans un avion près d'un Chinois qui me le demandait et je répondais «Je suis Canadien» et il reprenait: «Ah! le D^r Bethume». Le docteur Bethune, quelles qu'aient pu être ses vertus, a donc servi à une fin après sa mort: il a fait connaître le Canada à des millions de Chinois.

A part cela, les références au Canada sont très rares. Le peuple chinois connaît très peu le Canada. Quand on dit qu'on est Canadien on vous répondra «le Canada, s'il vous plaît, dites-moi où c'est». Quand on leur explique que c'est l'autre moitié du continent nord-américain, cela ne signifie vraiment pas grand-chose pour eux.

Depuis six mois, il y a eu dans la presse chinoise un certain nombre d'articles parlant du Canada avec sympathie. Je suppose que ces comptes rendus ont été transmis par les correspondants à Ottawa de l'Agence Chine Nouvelle. Ils traitaient des efforts «de l'impérialisme américain pour régir la vie du Canada» ou de rencontres avec des Chinois du pays ou d'amis occidentaux de la Chine, réunis pour chanter les louanges de l'état chinois ou du président Mao.

Deux de ces articles portaient sur la visite d'un cargo chinois à Vancouver il y a trois ou quatre mois et du grand enthousiasme que cette visite avait suscité dans le peuple et parmi les visiteurs américains au Canada. Je crois que des millions de Chinois croient maintenant que le Canada est dans un état de sujétion vis-à-vis les États-Unis et qu'il essaie de se libérer de cette domination. Ils croient aussi que le Canada est bien disposé envers la Chine. Je suppose que ces comptes rendus ont un rapport avec les négociations pour la reconnaissance de la Chine.

On constatera que dans tous les pays communistes et surtout en Union Soviétique, quand on mentionne le Canada c'est à cause d'une grande colère contre quelque chose qui est arrivé ici ou que des négociations importantes vont commencer ou qu'on y attend la visite du Premier ministre. Quand cela se produit, il y a d'ordinaire toute une série d'articles favorables au Canada. Les rapports dans la presse chinoise obéissent à cette règle.

Le sénateur Yuzyk: En ce qui a trait à la succession Mao-Tsé Toung est-il vrai que celui-ci a indiqué que Lin Piao allait lui succéder?

M. Gayn: Oui.

Le sénateur Yuzyk: Quel genre d'homme est Lin Piao et que pouvons attendre de lui surtout en ce qui nous concerne?

M. Gayn: Mao a fait plus qu'indiquer que Lin Piao était son successeur: le nom du maréchal Lin Piao est maintenant porté dans la constitution du parti communiste chinois comme successeur de Mao. Lin Piao travaille avec Mao depuis 1927. Il dirigeait sa petite armée. . .

Le sénateur Yuzyk: C'est un vieil homme maintenant.

M. Gayn: Il a environ 62 ans.

Le sénateur Carter: Ça n'est pas vieux.

Le sénateur Yuzyk: Pas tellement vieux.

M. Gayn: Je dois vous rappeler que Mao Tsé-Toung est né en 1893.

Lin Piao conduisit son petit groupe dans les montagnes de Ching kang où Mao était déjà et, depuis lors, ils sont extrêmement intimes. Ils prirent part à la longue marche de 1934. Lin Piao a apparemment toujours appuyé Mao au cours des divers conflits et débats à l'intérieur du bureau politique. Il est maoïste et voit le monde avec des yeux maoïstes. Je n'attends donc pas, quand il reprendra les rênes, de changement important dans la politique chinoise.

La question cruciale est: jusqu'à quand le président Mao vivra-t-il? En 1965, Mao se remettait manifestement des suites d'une congestion cérébrale, son bras semblait paralysé, il ne semblait pas bien et il avait de la difficulté à marcher. Nous avons vu à Hong Kong un certain nombre de films récents présentés par les

communistes chinois locaux. On l'y voit comme un vieil homme extrêmement vigoureux. Il est concevable qu'il reste au pouvoir encore cinq ou dix ans: c'est difficile à dire. S'il reste au pouvoir dix ans de plus, la situation politique, le jeu de la succession changera radicalement.

Chou En-Lai a maintenant 72 ans et il a un rôle vital à jouer dans toute transition, parce qu'il est un expert dans l'art de gouverner. Lin Piao lui-même aura 72 ans dans dix ans et on dit qu'il est fragile et même malade. La plupart de ces rapports viennent de Russie où il fut hospitalisé pendant trois ans dans les années 60; il avait été blessé grièvement et il souffrait apparemment de tuberculose. D'après ce qu'on voit dans les films d'actualité il semble assez bien portant, mais il a 62 ans et c'est un homme frêle.

Le sénateur Yuzyk: Comment s'entend-il avec l'armée?

M. Gayn: Il est le chef de l'armée.

Le sénateur Yuzyk: Il l'a donc en main.

M. Gayn: Il est le ministre de la Défense.

Le sénateur Grosart: Comment l'armée s'entend-elle avec lui?

M. Gayn: Il est le ministre de la Défense; c'est un brillant général. Ses états de service au cours de la guerre civile sont remarquables. Il est habitué à mener des armées de un ou deux millions d'hommes. C'est un des grands généraux de notre temps. La question, évidemment, c'est sa compétence d'homme d'état. Ce qu'on constate en Chine, cependant, c'est que le rôle politique et le rôle militaire sont interchangeable. Mao Tsé-Toung lui-même est un tacticien hors pair en matière de guerre. Ses livres sur les tactiques de guérilla sont étudiés à West Point. Chou En-Lai détient le grade de lieutenant-général: il a servi dans l'armée.

Lin Piao, d'autre part, a été gouverneur civil au cours de sa carrière militaire. Il ne sera donc pas un novice quand il viendra au pouvoir: il saura comment administrer le pays. La question est de savoir s'il possède l'envergure nécessaire pour remplacer Mao Tsé-Toung, qui est un personnage extraordinaire non seulement en Chine mais dans le monde, et celui qui lui succédera devra être du même gabarit. Je ne suis pas certain que Lin Piao ait le genre de charisme qui lui permettrait de gouverner à la manière de Mao.

Le sénateur Yuzyk: Je voudrais vous poser un certain nombre de questions mais celle-ci est d'un intérêt particulier pour moi, et je crois pour nous tous au Canada. Récemment, Salisbury a publié un livre «War between China and Russia» dans lequel il traite de façon approfondie des événements en Chine. Même après avoir lu ce livre, je ne suis pas certain s'il croit que la guerre est inévitable ou pas. Il considère apparemment qu'il est dans l'intérêt des États-Unis d'éviter un tel affrontement dans les années 70 et qu'il y aura une sorte de rapprochement entre la Chine et les États-Unis parce que Mao et les dirigeants de la Chine ont adopté une position fortement impérialiste contre la Russie. Quelle est votre opinion sur les relations entre la Chine et l'Union Soviétique ainsi que sur les thèses de Salisbury?

M. Gayn: J'espérais que vous me demanderiez une chose mais pas l'autre.

Le président: Pourquoi n'y répondez-vous pas dans cet ordre?

Le sénateur Yuzyk: Vous pouvez y répondre dans cet ordre.

M. Gayn: M. Salisbury a écrit son livre il y a environ un an et demi si ce n'est davantage. Je crois qu'il y suggérait que l'échéance de la guerre était proche. Nous l'attendons toujours, au contraire, la Chine et l'Union Soviétique semblent en être finalement arrivées à une formule de coexistence. Je crois que l'auteur était obnubilé de sérieux par les événements de 1969 alors qu'il y eut accrochages le long de la frontière. Il a aussi voyagé en Mongolie et vu un grand nombre de troupes soviétiques, ce qui lui fit croire que la guerre allait éclater. Nous voyons maintenant que les Russes et les Chinois se sont entendus pour différer sur l'idéologie tout en maintenant des relations diplomatiques normales.

Il y avait, tout juste la semaine dernière, une mission commerciale soviétique à Pékin où fut signée une entente d'un an. Leurs échanges commerciaux en 1959 se chiffraient à près de 2 milliards de dollars et je crois que l'an dernier ils étaient descendus à 55 millions. Selon la nouvelle entente, nous devrions voir le commerce augmenter de nouveau. Les deux pays ont maintenant échangé des ambassadeurs. Ce qui est plus significatif, vous remarquerez que l'échange d'injures qui durait depuis deux ans, a maintenant cessé. A Hong Kong j'écoute les stations radiophoniques soviétiques aussi bien que chinoises. Il y a un an à peine, les émissions soviétiques dans la langue chinoise étaient remplies des critiques les plus violentes et hargneuses envers les dirigeants chinois et, en particulier, Mao Tsé-Toung. C'est maintenant terminé. La même chose est vraie en Chine. Il fut un temps où on y décrivait les chefs soviétiques dans les termes les plus injurieux et taxait l'Union Soviétique d'impérialisme. On y parlait de «l'impérialisme américain et de son principal allié»; ce dernier était évidemment l'Union Soviétique. Cette formule n'a plus cours et les relations contre Moscou et Pékin redeviennent normales.

Le sénateur Yuzyk: C'était par intervalles et ça pourrait revenir.

M. Gayn: Évidemment. Je décris le processus qui a commencé en juillet et qui se continue. Je crois que les deux pays ont tout intérêt à entretenir des relations normales. Si la Russie et la Chine avaient su suivre tout au moins des voies parallèles, leur influence en aurait été doublée. Elles n'ont pas pu le faire. Il y a évidemment des limites à une telle collaboration entre les deux. Elles rivalisent pour la fidélité des non-alignés et des peuples révolutionnaires d'Asie. Elles ont des différents frontaliers ainsi que de graves disputes idéologiques, ce qui revêt une grande importance dans l'esprit des deux pays. Je ne les vois donc pas revenant à leurs relations presque idylliques de la fin des années 40 et début des années 50—mais elles auront une politique normale et même coordonnée. Ça rendra les choses plus difficiles, je crois, pour les États-Unis.

Le sénateur Yuzyk: Si j'ai compris, Salisbury a dit que les relations entre la Chine et les États-Unis s'amélioreraient dans un proche avenir afin de contrebalancer l'influence de l'Union Soviétique. Croyez-vous que ce soit possible?

M. Gayn: C'est fort possible, mais j'ai suggéré plus tôt ce matin que des changements de base dans les relations sino-américaines sont peu probables et même possibles, parce que leurs intérêts en tant que grandes puissances et en tant que systèmes politiques se heurtent. Je ne les vois pas en venir à des relations d'amitié ou même reprendre des relations diplomatiques dans un avenir rapproché. N'oubliez pas que les États-Unis ont mis 15 à 16 ans à reconnaître le gouvernement soviétique. Il est possible que dans l'avenir on trouvera une formule, mais seulement quand ce sera à l'avantage des deux et surtout de la Chine d'avoir de telles relations. Ce ne sera pas signe d'une grande amitié mais reflétera simplement la conviction des deux capitales qu'il est utile d'échanger des ambassadeurs.

Le sénateur Yuzyk: J'aurais une dernière question. Étant donné que la population de la Chine augmente énormément et que celle-ci vise pour son expansion les territoires qui ont été, d'une manière ou d'une autre, même fort loin dans l'histoire, sous domination chinoise et cela pourrait inclure des territoires s'étendant jusqu'à Vladivostok. Il semble peu probable que la tension aux frontières diminuera beaucoup dans l'avenir, n'est-ce pas?

M. Gayn: Je ne vois aucun rapport entre la pression de la population en Chine et les incidents de frontière avec l'Union Soviétique. Je ne vois non plus aucun signe de visées expansionnistes de la Chine dans le but de loger ses nouveaux millions d'habitants sur de nouveaux territoires.

Le sénateur Yuzyk: La Chine ou Mao Tsé-Toung ne contestent-ils pas le fait que l'Union Soviétique a entériné les traités conclus sous le régime tsariste lesquels, à l'époque, cédaient des territoires à la Russie?

M. Gayn: Je croirais qu'en tant que politiciens pratiques qu'ils sont, les Chinois savent qu'il est impossible de reprendre aucune portion de l'Union Soviétique. Ils revendiquent une partie importante de la Sibérie et de l'Asie centrale, mais il y a bien peu de chances qu'ils reprennent ces territoires perdus il y a un siècle.

C'est un point discutable, mais je crois que la population chinoise montre déjà les effets des mesures de régulation des naissances. La méthode de contrôle la plus efficace qu'on ait utilisée est peut-être de persuader les jeunes de ne pas se marier jeunes. Les jeunes Chinoises croient qu'elles ne devraient pas se marier, ou on leur dit qu'elles ne devraient pas se marier avant l'âge de 26 ou 27 ans.

Le sénateur Yuzyk: Le parti leur impose cela, n'est-ce pas?

M. Gayn: Il ne l'impose pas, il les persuade. On exerce des pressions pour que les filles ne se marient pas avant qu'elles aient 26 ans et les jeunes gens pas avant 30 ans. Les années antérieures à ces âges sont les plus propices à la procréation et il en résulte que la population augmente à un rythme apparemment moins rapide que ne l'avait prévu, par exemple, les experts de Washington.

Il y a environ cinq ans, j'assistais à une conférence sur le sujet et un des plus grands experts des États-Unis suggéra que la population augmentait au rythme de trois pour cent ou plus par année.

Aujourd'hui les experts japonais estiment que la population de la Chine augmente d'environ 1,5 pour cent.

Le sénateur Yuzyk: Elle est donc coupée de moitié.

M. Gayn: Oui, coupée de moitié, ce qui signifie la différence de 20 millions à 10 millions par année. Une erreur de 10 millions de naissances par année représenterait une différence de 200 millions de personnes depuis que le président Mao est venu au pouvoir.

Je crois aussi qu'à mesure qu'augmente la population, une nation trouve des mesures de protection. C'est ce que vous avez eu au Japon. La population du Japon augmentait à un rythme épouvantable à tel point que le pays allait éclater. Le pays trouva le courage de voter la législation nécessaire pour restreindre l'augmentation de la population. Le résultat est que la population augmente maintenant au rythme annuel de un pour cent. Je crois que la Chine aussi trouvera une solution. Je ne crois pas que les pressions de population en Chine soient aussi importantes qu'on le croyait il y a quelques années.

A mesure que la Chine s'industrialise, de plus en plus de personnes trouveront du travail dans les villes. Il y a eu des suggestions que l'agriculture chinoise pourrait être mécanisée. Si vous mécanisez l'agriculture, vous rendrez chômeurs des millions d'individus pour qui il n'y a pas encore d'emploi dans l'industrie. Face à de tels problèmes, il vaut mieux ne pas mécaniser.

Le sénateur Yuzyk: Merci.

Le sénateur Robichaud: Ma question a trait au commerce et M. Gayn y a répondu partiellement plus tôt en répondant à une question du sénateur Grosart. Puis-je vous demander cependant si on s'attend à ce que les Chinois, dans leurs relations avec le Canada, négocieront plutôt avec des agences de l'État comme la Commission du blé par exemple ou s'ils se sentiront libres de traiter avec des négociants individuels?

M. Gayn: Tout les états communistes, y compris la Chine, préfèrent traiter de gouvernement à gouvernement. Cependant, ils en sont maintenant arrivés à une formule pour discuter avec les entreprises privées canadiennes. La Chine préfère agir par l'entremise de régies d'État. Quand un homme d'affaires canadien veut traiter avec la Chine, il peut y aller en tant qu'individu et dire aux Chinois ce qu'il veut vendre ou acheter. Après cela la Régie étudie l'affaire et prend sa décision. Je crois qu'avec la reconnaissance de la Chine, il sera possible à un plus grand nombre d'hommes d'affaires canadiens d'aller à Shanghai et même Pékin pour y conclure des transactions commerciales. Les discussions auront toujours lieu avec les régies d'État. Il n'y a pas d'entreprise privée du tout là-bas.

Le sénateur Grosart: Puis-je vous interrompre? Vous utilisez toujours le terme «régie» quand vous parlez de ces agences commerciales. Est-ce une traduction du chinois?

M. Gayn: C'est leur traduction.

Le sénateur Grosart: Ils ont traduit «trust»?

M. Gayn: Oui.

Le sénateur Grosart: Quel est le mot chinois?

M. Gayn: Je ne le sais pas. Ils ont des sociétés. Par exemple, l'une s'occupera des matières premières, une autre des textiles.

Le sénateur Grosart: Pour moi, linguiste chinois amateur, le mot «trust» ne veut rien dire.

M. Gayn: Notre définition du mot est différente.

Le président: L'interprétation britannique du mot «trust» est peut-être plus valable que l'interprétation canadienne.

M. Gayn: Les Chinois utilisent le sens soviétique et en Union Soviétique vous faites affaire avec des régies d'État.

Le sénateur Fergusson: Je voudrais dire à M. Gayn que c'est un grand privilège pour nous d'avoir la chance de l'entendre nous entretenir de sa vaste connaissance de la Chine. Il a pu répondre à plusieurs questions qui nous intiguaient et il nous a permis une meilleure compréhension de ce qu'est la Chine d'aujourd'hui. Nous l'avons déjà retenu si longtemps à répondre à nos questions que je crains de m'imposer en continuant. Je voudrais cependant lui poser une ou deux questions.

J'aimerais poursuivre la référence que vous avez faite, monsieur Gayn, à l'amélioration des lignes de contact par le biais d'échanges culturels. Il me semble qu'il n'y a pas de meilleure façon d'augmenter la compréhension entre des peuples de différentes cultures et entre différents pays que ces échanges, parce que même si les gens ne peuvent pas communiquer oralement il y a sûrement communication sur le plan de la musique, des arts et de la danse. Les relations entre les pays seront grandement améliorées s'ils peuvent voir ce que les différents pays ont à offrir. Y a-t-il eu beaucoup de tels échanges grâce aux ambassades et missions déjà établies? Vous avez dit qu'il n'y en avait pas beaucoup avec l'Angleterre mais j'ai cru comprendre qu'avec la France il y avait eu une certaine communication. En est-il ainsi? Je voudrais aussi vous demander si vous croyez possible que le Canada ait de tels échanges dans l'avenir?

M. Gayn: Ces programmes ont été interrompus durant la révolution culturelle. Pour autant que je sache, le seul groupe culturel à avoir visité la Chine au cours des trois ou quatre dernières années était albanais. Une compagnie de danse albanaise est venue donner des représentations. Elle présentait évidemment de l'art prolétarien.

En 1965, les Français envoyèrent une de leurs compagnies de ballets donner des représentations à Pékin et peut-être même Shanghai et Canton. Naturellement, le climat à cette époque était différent. Je crois que, pendant un certain temps, il sera difficile pour nous d'avoir des échanges culturels. Ce qui est plus probable, c'est qu'il y aura des échanges de scientifiques, de médecins, d'ingénieurs, de techniciens de tous genres plutôt que des échanges culturels.

L'impression règne en Chine que la culture à l'extérieur de la Chine est décadente et qu'il serait donc peu souhaitable de l'afficher en Chine. La culture chinoise elle-même a été restreinte aux voies maoïstes. Le thème persistant est celui de la lutte des classes qui est représentée dans le ballet, à l'opéra et partout ailleurs. Un des ballets les plus populaires «La fille aux cheveux blancs» est l'histoire d'une paysanne opprimée par son propriétaire. A la fin, elle se venge grâce à l'aide de l'armée communiste. Il peut y avoir plusieurs variations mais le thème demeure le même. Il n'y en a vraiment plus beaucoup maintenant. Si vous alliez au théâtre à chaque occasion, ce qui n'est pas tous les soirs, vous ne verriez pas plus que quatre ou cinq pièces en tout et peut-être deux films au plus. C'est tout ce qui reste maintenant. Nous les voyons à Hong Kong. Le dernier que nous avons vu était un film sur la guerre de Corée fait il y a quatre ou cinq ans mais relancé maintenant peut-être parce qu'il n'y a virtuellement rien d'autre.

Les échanges culturels du genre que nous connaissons d'ordinaire viendront un jour, dans l'avenir, mais pas maintenant.

Le sénateur Fergusson: Il y a une autre question que je voudrais vous poser. J'ai écouté M. Gayn très attentivement et jusqu'à la toute fin de son exposé je n'ai pas entendu une seule référence aux femmes, bien qu'il doit y en avoir un grand nombre en Chine. Vers la fin, il a parlé des filles qui n'étaient pas encouragées à se marier et il y a l'histoire de la fille aux cheveux blancs dont il vient de parler. Avant cela, il n'y avait eu qu'une seule allusion aux femmes quand il mentionna qu'il y avait des jeunes gens et des jeunes filles mécontents. Je voudrais demander quelle est la position de la femme en Chine, dans la vie publique, dans les affaires, dans la littérature, les arts, le théâtre, le marché. Y participent-elles?

M. Gayn: Le fait que je n'ai pas parlé des femmes ne reflète pas un manque d'intérêt envers celles-ci. Les femmes chinoises sont considérées comme des égales. Elles jouent pratiquement un rôle égal dans la vie du pays. Je dis «pratiquement» parce qu'en Chine, comme en Union Soviétique, quand vous arrivez aux échelons politiques supérieurs le nombre des femmes ou la proportion de femmes commence à diminuer. Aujourd'hui, dans le bureau politique de 21 membres il y a deux femmes; l'une d'elles est la femme de Mao Tse-Toung et l'autre celle de Lin Piao. Même ceci est extraordinaire. Auparavant, il n'y avait pas de femmes au bureau politique.

Le sénateur Fergusson: Sont-elles là parce qu'elles sont les épouses de ces hommes ou à cause de ce qu'elles ont fait elles-mêmes?

M. Gayn: Je suis désolé mais je ne le sais pas.

Le président: C'est une coïncidence remarquable.

Le sénateur Fergusson: Oui, en effet.

M. Gayn: Au comité central du parti, qui est une organisation très importante, le nombre des femmes peut être compté sur les doigts de la main. Dans l'industrie, le nombre de femmes servant comme directeurs est très limité. D'autre part, en Chine comme en Union Soviétique, les femmes jouent un rôle très important dans l'enseignement et en médecine. Elles travaillent, elles font le même

travail que les hommes dans les usines et sûrement à la campagne. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Le sénateur Fergusson: Oui, je crois que vous y avez répondu. J'ai beaucoup de questions mais je ne vais vous en poser qu'une autre, à cause de mon intérêt particulier. Tout ce que je sais de la Chine, je l'ai vu depuis les Nouveaux Territoires, de l'autre côté de la rivière. A l'époque où j'y étais, les réfugiés arrivaient à flots à Hong Kong et certains vivaient dans des conditions déplorables. Les réfugiés arrivent-ils toujours à Hong Kong ou est-ce terminé?

M. Gayn: Il en vient quelques-uns. Le nombre n'en est pas élevé en ce moment. On ne sait pas combien de personnes arrivent. Ceux qui sont pris par la police de Hong Kong ne sont évidemment qu'une faible proportion de ceux qui réussissent à s'échapper et à se perdre dans la colonie. On croit que moins de 1,000 personnes par mois réussissent à traverser à la nage la rivière ou la baie la plus proche. Il y eut un grand exode il y a environ huit ans, à une époque très difficile pour la Chine, mais cet exode n'a duré que trois ou quatre semaines puis il fut très effectivement stoppé par les Chinois. En fait, il avait été permis par le gouvernement chinois qui avait tout simplement suspendu les mesures restrictives le long de la frontière. Aujourd'hui, les restrictions sont plus sévères. La frontière est gardée très étroitement et une évasion demande de la hardiesse et une grande force physique.

Les Chinois qui s'échappent vers Macao sont rendus aux autorités chinoises en moins de 24 heures. Hong Kong ne les retourne pas tant que leur nombre demeure limité. S'il devenait plus considérable, Hong Kong déciderait qu'elle ne peut en prendre soin. Cette décision sera, je crois, dictée en partie par le grand besoin de main-d'œuvre à Hong Kong, et ceci en est une source sûre. Mais aujourd'hui, il n'y a pas d'exode.

Le sénateur Fergusson: Quand j'étais là-bas on construisait un grand nombre d'immeubles à petits logements. Le nombre des fuites n'est pas assez grand pour qu'on construise d'autres immeubles comme ceux-là?

M. Gayn: Il y a à Hong Kong tellement de gens qui n'ont ni feu ni lieu ou qui vivent dans de misérables abris que 12,000 personnes de plus par an ne présentent aucune différence sensible.

Le sénateur Sparrow: Monsieur Gayn, vous avez parlé d'agriculture et d'importations de blé en Chine. Vous avez signalé, je crois, qu'en somme la Chine se suffit à elle-même en ce qui concerne l'alimentation. Voilà le premier point que vous avez fait ressortir. Puis, vous avez laissé entendre, je pense, que la Chine importe du blé en raison des problèmes de transport et parce que c'est le moyen le moins coûteux de s'en procurer. Vous avez ajouté que le Canada peut s'attendre à vendre continuellement du blé à la Chine. Pourquoi? Serait-ce à cause de la reconnaissance de la Chine par le Canada ou tout simplement parce que le Canada est en meilleure position concurrentielle avec la Chine que l'Australie ou tout autre pays producteur de blé? Qu'est-ce qui vous rend optimiste à l'égard de ces ventes de blé? De plus, pensez-vous que le Canada peut s'attendre à exporter à la Chine d'autres produits agricoles, notamment des graines de colza, des bestiaux ou d'autres produits?

M. Gayn: En fait, vous m'avez posé plusieurs questions.

Le sénateur Sparrow: En effet, mais il le fallait; autrement, le président m'aurait interrompu.

Le président: Monsieur Gayn, vous pouvez répondre à ces questions dans l'ordre qu'il vous plaira.

M. Gayn: D'abord, monsieur le président, la production de grains de la Chine, la production de toutes les céréales, est évaluée par un pays occidental à un peu plus de 190 millions de tonnes par an.

Le sénateur Grosart: Y compris le riz?

M. Gayn: Y compris le riz, en effet, monsieur. Depuis quatre ou cinq ans, on a découvert que les Américains avaient considérablement sous-estimé cette production. En conséquence, les chiffres font l'objet d'une révision à la fois pour les années passées et l'année courante. Mais, selon les Japonais, la récolte de la Chine s'établirait à environ 210 millions de tonnes cette année. Par contre, d'autres pays estiment qu'elle pourrait être de 204 millions de tonnes. Cette année a été très bonne pour la Chine.

Par ailleurs, les importations de grains du Canada, de l'Australie —qui constitue pour le moment la principale source— et de la France s'élèvent à environ cinq millions de tonnes. Elles étaient un peu plus élevées antérieurement, mais elles décroissent lentement. Néanmoins, elles se maintiennent à peu près à cinq millions de tonnes.

Ce que j'ai essayé de dire tantôt, c'est que la Chine se voit obligée d'importer des céréales non à cause de pénurie de denrées alimentaires, mais en raison des problèmes que pose le transport. Il est plus économique et plus commode d'importer des céréales de Vancouver, ou même d'Australie, à Tien-tsin ou Dairen ou quelque autre port, que de les transporter à l'intérieur du pays par les voies ferrées surchargées.

Voilà pourquoi, à mon avis, la Chine devrait continuer à acheter des céréales du Canada, mais il ne faudrait pas compter sur un marché beaucoup plus grand qu'à l'heure actuelle, sauf, bien entendu, en cas de famine. Mais à cet égard, les Chinois estiment qu'ils ont déjà suffisamment irrigué leur terres et amélioré tout leur régime agricole pour ne plus avoir à craindre la famine dévastatrice du genre de celle qu'ils ont connue avant que les communistes prennent le pouvoir.

En ce qui concerne les ventes de bestiaux, on peut envisager des ventes intéressantes. Les Chinois songent sérieusement à accroître leur population bovine, mais pour l'instant, ils ne s'en occupent pas beaucoup. Je n'ai pas entendu parler d'achats massifs de bovins, soit au Canada, soit en Australie ou ailleurs. Néanmoins, à mesure que la Chine deviendra un peu plus prospère, elle aura les fonds nécessaires pour acheter à l'étranger des bestiaux pour la reproduction. Voilà certes un sujet que la mission canadienne à Pékin ne devrait pas perdre de vue; elle devrait faire à cet égard des offres constantes, car nous avons des concurrents, surtout l'Australie et la France.

Y avait-il une autre question à laquelle j'ai oublié de répondre?

Le sénateur Sparrow: Vous croyez, semble-t-il, que les importations de blé seront avantageuses pour le Canada, c'est, du moins, ce que vous avez laissé entendre. Bien entendu, l'Australie a été un grand fournisseur de blé à la Chine et je me demandais si, selon vos dires, nous avons un avantage quelconque en ce qui concerne le blé. Est-ce que vous entendez?

M. Gayn: Non, les Australiens ont eux je pense, un avantage. Il s'agit de rumeurs et je ne puis accuser qui que ce soit de procédés déloyaux, mais après la rupture de l'accord sur les prix, les Australiens ont semblé offrir aux Chinois du blé à un prix légèrement inférieur au nôtre. Les Canadiens en poste à Hong Kong ont considéré que ce n'était pas juste. Que le procédé soit juste ou injuste, il n'en reste pas moins que les ventes de l'Australie sont aujourd'hui plus considérables que celles du Canada. Ai-je tort, sénateur McNamara?

Le sénateur McNamara: Les ventes s'équivalent presque. Elles semblent partagées entre le Canada et l'Australie puisque la France n'est pas un pays fournisseur. Cette année, le Canada a vendu à la Chine 2.5 millions de tonnes et l'Australie 2.2 millions de tonnes; toutefois, on doit entamer de nouvelles négociations prochainement.

M. Gayn: J'ai quitté Hong Kong avant la conclusion des accords avec le Canada, donc, je ne suis guère au courant. Mais jusque-là, j'avais cru que les Australiens vendaient peut-être de 10 à 15 p. 100 plus de blé que nous.

Le sénateur McNamara: C'était vrai, il y a un an, mais l'année précédente nous les avions devancés.

Toutefois, seriez-vous prêts à dire qu'en ce qui concerne l'ensemble de sa production de céréales, la Chine exporte probablement autant de riz qu'elle importe de blé? C'est donc une façon d'équilibrer sa production vivrière?

M. Gayn: Les Chinois sont des commerçants fort astucieux, sûr. De façon générale, on peut acheter deux tonnes de blé pour le prix d'une tonne de riz. En conséquence, les Chinois trouvent profitable d'exporter du riz par Canton aux débouchés qu'ils peuvent trouver en Asie du Sud-Est et d'acheter du blé pour remplacer ce riz. Mais la difficulté qui se pose, c'est que les gens sont habitués à manger du riz et se font tirer l'oreille pour manger du blé. Voilà le grand désavantage. Les Chinois s'appliquent en ce moment à accroître leur production de grains à un rythme vertigineux, non seulement par une plus grande fertilisation des sols, mais aussi par la mécanisation accrue de l'industrie agricole. Ils essaient aussi de doubler leur production de riz en étendant leurs rizières aussi loin que possible en direction nord. Tous les ans, ils semblent avancer d'environ 50 milles en vue de se rendre graduellement au nord, augmentant ainsi leur production de riz. Leur avance vers le nord dépendra du climat. Je ne saurais dire jusqu'où ils pourront se rendre exactement.

Le sénateur Sparrow: J'aimerais poursuivre cette question mais je me rends compte que le temps nous manque. Néanmoins, j'aimerais poser une autre question. Vous avez parlé, aux maoïstes en France, en Angleterre, au Canada et ailleurs. D'après vos connaissances et les entretiens que vous avez eus, pouvez-vous voir un lien

au sein de l'organisation entre les maoïstes de ces divers pays, seraient-ils reliés également par une organisation en Chine en tant que telle?

M. Gayn: Les Chinois ont réussi à établir des organismes communistes en opposition aux partis communistes établis dans nombre de pays, notamment en Italie, en Belgique et dans certains pays de l'Amérique latine. Mais ces groupements sont encore assez faibles. Leur contribution la plus importante à l'édification du public tient peut-être à leurs publications. Ils s'appellent habituellement le parti communiste (marxiste-léniniste) pour se distinguer du parti communiste, non marxiste et non léniniste, qui est amical à l'égard de Moscou. Les fonds de Pékin sont limités; c'est pourquoi je doute qu'ils puissent servir au financement d'un mouvement maoïste mondial. L'appui de Pékin est plutôt symbolique, je pense, il se manifeste sous forme d'insignes et de petits livres rouges, de revues de propagande et de réunions occasionnelles, mais je le répète, les maoïstes de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale ne comprennent pas du tout ce qu'est le maoïsme. Il sont fascinés par le nom et le dynamisme de la révolution chinoise. Ils ont créé un mythe autour de la révolution chinoise et ils se laissent guider par cette image qu'ils ont eux-mêmes évoquée et qui ne ressemble pas nécessairement à ce qui se produit en Chine. Pour ce qui est de l'autre question que vous m'avez posée, je le répète, je ne crains pas beaucoup l'installation d'une ambassade de la Chine ici ou d'agences commerciales chinoises ou la visite de groupements culturels chinois qui pourraient; je ne crois pas qu'ils amèneraient un grand nombre de Canadiens à penser comme eux, parce que le cadre est complètement différent.

Le sénateur Laird: La Chine a réussi à faire exploser une bombe atomique. Or, les connaissances techniques de la Chine sont-elles comparables à celles des pays non communistes?

M. Gayn: Vous voulez dire dans le domaine nucléaire?

Le sénateur Laird: Dans tous les domaines.

M. Gayn: La Chine a deux industries, l'une, l'industrie civile, que les visiteurs en Chine ont le loisir d'observer et de visiter. En fait, les Chinois sont très fiers de présenter leurs réalisations aux visiteurs occidentaux. L'autre, l'industrie de la défense, qui est en voie d'établissement, est une industrie raffinée et avancée; sous certains aspects, je dirais qu'elle égale probablement ce qui se fait ailleurs dans le monde. Je connais très peu le domaine nucléaire. Je présume que les Américains et les Russes ont maintenant atteint un point de développement auquel il est bien difficile à parvenir, mais le raffinement dans la production de missiles et de dispositifs nucléaires est grand en Chine. Il est évident qu'on défend aux étrangers l'accès à cette industrie de défense. L'industrie civile qu'on peut voir, et j'en ai vu une grande partie au nord, au sud et au centre de la Chine, me semble sous-développée. J'ai visité des usines où l'on fabrique des camions, des tracteurs, des câbles, des instruments de précision et ces industries ne sont pas comparables à celles des pays occidentaux industrialisés. Évidemment, un jour viendra, peut-être dans dix ans, où les techniciens chinois examineront leur industrie et diront: «L'écart qui existe entre notre pays et, disons, le Japon, s'élargit au lieu de se rétrécir; en conséquence, il faut affecter plus de ressources

et obtenir de l'extérieur le savoir-faire nécessaire pour développer notre industrie.» Ce sera, je pense, le moment où les relations entre la Chine et le monde extérieur prendront une orientation nouvelle.

Le sénateur Croll: En utilisant le terme dans son sens le plus large, et je l'emploie comme nous l'entendons au Canada, les services sociaux: hygiène, santé et logement—que vous avez été à même de voir au cours des ans—sont-ils assurés en Chine et comment ont-ils été améliorés?

M. Gayn: Les Chinois ont tout. On y interdit le chômage même si cela signifie que six hommes doivent se tenir autour d'une machine dont le fonctionnement n'en exige qu'un ou deux. Lors de la visite d'une usine, une des choses les plus impressionnantes est de constater le nombre incroyable de travailleurs; ce qui s'explique par le désir de former des effectifs ouvriers pour l'avenir et aussi d'embaucher les gens. Depuis deux ou trois ans, cet excédent d'effectif ouvrier a considérablement diminué dans les villes. On a envoyé les travailleurs dans les villages où les communes rurales pourvoient à leurs besoins. On construit des logements dans les centres urbains, mais à un rythme assez lent, parce que cette activité n'occupe pas un rang très élevé dans l'ordre des priorités. Les services médicaux sont presque gratuits. Par exemple, à Pékin, j'étais malade et dans un hôpital connu autrefois sous le nom d'Hôpital Rockefeller. On m'a demandé de verser—ce n'était pas beaucoup,—environ \$3 pour la visite et les médicaments, mais j'ai aussi remarqué que tous les Chinois versaient une petite somme à la première visite; les autres étant apparemment gratuites.

Le revenu des Chinois est très bas. Un travailleur peut toucher à peu près l'équivalent de \$30 par mois. En conséquence, les prix des services, logement, médicaments, chaussures et vêtements sont tenus à bas niveau. En Chine, on rationne les textiles de coton, les huiles comestibles et, assurément, les céréales. Chacun reçoit la ration nécessaire pour le sustenter, mais un travailleur industriel ou un mineur recevra la ration maximum, l'intellectuel ou le fonctionnaire, une ration moindre, qui suffira à garder la personne en santé et les prix des articles rationnés sont très bas. Seuls sont élevés les prix d'articles non rationnés, probablement en vue de décourager l'achat d'articles rares. Mais, les gens sont bien servis; personne ne meurt de faim à moins que tous en meurent. On ne trouve pas de classe privilégiée qui vit bien tandis que les autres vivent misérablement. En Chine, l'égalité est remarquable.

Le sénateur Grosart: Une dernière question, monsieur Gayn. Combien de Chinois vivent à l'extérieur de la Chine, en Asie du Sud-Est?

M. Gayn: Je regrette, mais je ne puis que le deviner. Je dirais 10 millions. Il y en a encore trois millions en Indonésie; plus d'un million à Singapour; plus de trois millions en Malaisie; un petit nombre en Birmanie, quelques centaines de milliers. Quant à la Thaïlande, il est assez difficile de le savoir à cause des mariages entre races différentes. La Thaïlande a été un des états les plus éclairés en matière de relations raciales; les Chinois n'y sont pas persécutés. Bien entendu, ils ne sont pas persécutés à Singapour qu'ils dominent. Je dirais donc qu'ils sont à peu près 10 millions.

Le sénateur Grosart: Y a-t-il des sympathisants de la révolution maoïste?

M. Gayn: Leur sympathie va à la Chine, je pense.

Le sénateur Grosart: Bien répondu!

M. Gayn: Ils viennent de Chine; ils sont fiers de ce que la Chine qu'ils ont connue comme une puissance anémiée et de second rang, soit devenue une puissance nucléaire. Ils sont fiers de la Chine, mais il leur répugne assez d'émigrer, disons, de Malaisie, même s'ils n'y sont pas très heureux aujourd'hui. Les Chinois qui ont connu des difficultés en Indonésie ont aussi émigré en Chine en petit nombre.

Le sénateur Grosart: Y a-t-il un mouvement antimaoïste actif à l'extérieur? Je pense à l'ancien Kouo-min-Tango.

M. Gayn: Qu'entendez-vous par «à l'extérieur»?

Le sénateur Grosart: Disons, en Indonésie, Singapour?

M. Gayn: Non, il n'y en a pas réellement.

Le sénateur Grosart: Il y en avait à un moment donné.

M. Gayn: Tous ces gouvernements cherchent, bien entendu, à décourager les conflits pouvant exister entre les nationalistes et les communistes chinois. Il ne leur servirait à rien de s'engager dans une lutte de ce genre. Il y a encore plusieurs milliers de troupes nationalistes chinoises stationnées aux frontières entre la Thaïlande, la Birmanie et un petit coin du Laos, mais elles sont engagées non dans quelque activité anticommuniste mais dans des entreprises beaucoup plus profitables. En Indonésie, on peut trouver une certaine activité nationaliste, de même qu'en Thaïlande, mais elle est assez limitée.

Le sénateur Grosart: Pendant la révolution en Indonésie, a-t-on constaté une influence maoïste évidente? S'agissait-il d'une révolution indo-chinoise autochtone ou d'une révolution activement appuyée par la Chine continentale?

M. Gayn: Voici un des nombreux domaines où je dois avouer mon ignorance. J'avais un certain nombre d'idées au sujet du coup d'État des communistes et du contre-coup anticommuniste qui eurent lieu en Indonésie il y a cinq ans. Elles ont été ébranlées par ce que j'ai appris en Indonésie et à Moscou. Évidemment, une grande partie des renseignements qu'on m'a fournis reflète la tendance politique de l'informateur; donc, je ne saurais dire dans quelle mesure je dois y croire.

J'avais présumé que le coup d'État de 1965 avait été exécuté par un groupe de militaires relativement petit, qui avaient le sentiment que les généraux conduisaient l'Indonésie à la ruine, qu'après la mort de Sukarno, ils prendraient le pouvoir, probablement à la faveur d'un coup d'État, et établiraient un régime fasciste ou militaire très rigide. Sous la direction du lieutenant-colonel Untung, ils ont exécuté le 30 septembre 1965, je crois, un coup d'État qui a duré 24

heures. Le parti communiste était au centre de commande de la rébellion.

Le sénateur Grosart: C'est-à-dire les communistes chinois?

M. Gayn: Non, les communistes indonésiens.

Le sénateur Grosart: Je parle des communistes chinois.

M. Gayn: Je sais. J'y arrive. On avait cru que Aidit était un homme de Pékin guidé par les conseils des Chinois et que ses méthodes révolutionnaires étaient celles de la Chine plutôt que celles de l'Union soviétique. Il a prononcé un certain nombre de discours dans lesquels il a critiqué le parti communiste soviétique. Pour ma part, j'avais le sentiment s'il s'agissait réellement d'un coup d'État communiste, Aidit y aurait conduit le formidable parti communiste indonésien, ce qui aurait donné un résultat bien différent. A cette époque, le parti communiste indonésien comptait trois millions et demi de membres. Il avait la main mise sur les syndicats ouvriers et sur d'autres organisations comprenant en tout environ 20 millions d'âmes. Donc, s'il avait voulu mobiliser tout l'appareil communiste, cela aurait pu être une rébellion terrifiante. Mais, en fait, le coup d'État n'a pas duré 24 heures et Aidit accompagné de quelques communistes s'enfuirent. Ils furent bientôt capturés en pleine campagne. Le lendemain du coup d'État d'Untung, les généraux ont monté un contre-coup. Ils se sont emparés du pouvoir et presque tous les chefs communistes furent arrêtés et exécutés.

En Union soviétique, on m'a dit que le coup d'État avait, en fait, été dirigé par Aidit qui l'avait organisé avec l'aide d'un de ses associés. Le secret en avait été bien gardé, même des autres membres du «Politbureau» et du comité central, mais qu'il s'agissait bel et bien d'un coup communiste monté de concert avec le colonel Untung. J'en doute encore, parce que les experts soviétiques auraient tendance à blâmer Aidit, qui était pro-chinois, pour la catastrophe qui s'est abattue sur le mouvement communiste en Indonésie.

On trouve aujourd'hui en Indonésie deux partis communistes clandestins qui se font la lutte—l'un est fidèle à Pékin, l'autre à Moscou. Mais, tous deux se font dans la clandestinité, une lutte vive.

Le sénateur Grosart: On a l'impression qu'il y avait un réel espoir de s'emparer de l'Indonésie avec l'appui des Chinois.

M. Gayn: En fait, j'étais en Indonésie à peu près un mois avant le coup d'État en 1965 et j'ai vu Aidit et les autres. A cette époque, on parlait ouvertement de l'axe Pékin-Djakarta, mais ce n'était pas à cause d'une communion d'idées entre Mao et Aidit, mais parce que le président Sukarno suivait une ligne politique parallèle à celle de Pékin. Il voyait toute l'Asie dominée par cette alliance terrible entre deux puissances asiatiques importantes.

Le sénateur Grosart: Voici pourquoi je pose cette question il est bien consolant pour moi de vous entendre dire que vous croyez que la Chine n'ambitionne pas d'agrandir son territoire. Certains sont d'avis contraire—je ne dirai pas que j'ai des «preuves» du contraire—il m'est difficile de croire que la Chine n'a pas de vue sur la Corée

et que l'intervention de la Chine était bien défensive comme vous semblez le penser.

Au temps de ma jeunesse, j'ai vécu à Tche-Fou et à Wei-hai-wei, juste de l'autre côté du fleuve, et je n'ai jamais eu cette impression dans les entretiens que j'ai eus avec les Chinois qui étaient là; en fait, ils considèrent la Corée comme une partie essentielle de la Chine, comme le Tibet.

Vous avez parlé du port coréen de Dairen comme d'un port pour les importations de blé. Ce blé serait-il destiné à la Chine?

M. Gayn: Ce n'est pas un port coréen, monsieur.

Le sénateur Grosart: Non.

M. Gayn: D'après mon expérience, je puis seulement dire que mon opinion fait plus d'autorité que les avis d'autres personnes dont vous pourriez avoir lu les ouvrages.

Le sénateur Grosart: J'espère que vous avez raison. Je serais enclin moi-même à faire plus de cas de vos opinions fondées sur votre expérience que de celles que je viens de citer.

M. Gayn: J'en suis ravi, monsieur.

Le président: Vous savez, monsieur Gayn, le président à la faculté de choisir un certain nombre de qualificatifs lorsque vient le moment de remercier. J'ai employé le mot «brillant» deux fois, je pense, et j'aimerais l'utiliser de nouveau ce matin. Tous les membres du comité reconnaissent que non seulement votre présentation, mais aussi vos réponses aux nombreuses questions posées, ont, en fait, été brillantes.

Je voudrais ajouter que nous avons été très sensibles à votre comportement pendant cette séance. De toute évidence, vos réponses découlent de connaissances profondes et vous les avez fournies de façon très claire et agréable, ce dont le comité vous est extrêmement reconnaissant.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 6

SÉANCE DU MARDI 1^{er} DÉCEMBRE 1970

Concernant
LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Pour la liste des témoins, voir le procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	McElman
Cameron	McLean
Carter	McNamara
Choquette	Nichol
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Cross	Pearson
Eudes	Quart
Fergusson	Rattenbury
Gouin	Robichaud
Haig	Sparrow
Hastings	Sullivan
Laird	White
Lang	Yuzyk—(31)
Macnaughton	

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 6

SÉANCE DU MARDI 1^{er} DÉCEMBRE 1970

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Pour la liste des témoins, voir le procès-verbal)

Procès-verbal

Ordre de renvoi

Le mardi 1^{er} décembre 1970

(7)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 15 heures et cinq.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Eudes, Fergusson, Grosart, Laird, McElman, Pearson, Rattenbury et Robichaud. (11)

Présents, mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Lafond et Isnor. (2)

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité poursuit son étude de la région du Pacifique.

Le président (le sénateur Aird) présente les témoins suivants:

Canadien Pacifique:

M. A. F. Joplin, directeur de la planification du développement.

CP Air:

M. Ian A. Gray, vice-président (administration).

M. H. D. Cameron, vice-président (affaires internationales).

COMINCO:

M. G. H. D. Hobbs, vice-président (région du Pacifique).

Il est décidé que les documents de travail présentés par les sociétés précitées soient imprimés et constituent les appendices «D», «E» et «F» du compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

Il est décidé qu'une «liste de prix» concernant certains produits d'aluminium présentée par l'ALCAN soit marquée pièce «2» et versée aux dossiers du Comité.

On remercie les témoins de leur contribution au travail du Comité.

A 17 heures et 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 3 octobre 1970.

Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Deschamps, l'ajournement

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, et sur les questions particulières aux termes du Règlement du Sénat et en particulier, mais non limitée à la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant toutefois attention sur les points que le gouvernement émette dans le document intitulé: «Le Programme Politique étrangère au service des Canadiens».

Que le dit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique administratifs et autres qu'il juge nécessaires aux fins ci-dessus et au titre de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à recourir aux témoins pour frais de déplacement et de subsistance si nécessaire, à leur verser les indemnités qu'il pourra déterminer.

(11) — 1970
Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et ce rapport, soumette et fasse approuver par le Comité le régime intérieur et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortin.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 1^{er} décembre 1970

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 15 heures, sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, la séance d'aujourd'hui conclura une série d'auditions au cours desquelles nous avons étudié le rôle des diverses sociétés canadiennes dans la région du Pacifique. Nous parlerons encore aujourd'hui de ces «diverses sociétés». Comme les membres du Comité l'ont constaté d'après les mémoires dont nous avons pris connaissance, le groupe de sociétés du Canadien Pacifique participe à de nombreuses activités. De même, il est évident que l'ensemble de leurs opérations constitue un élément très important dans les relations que le Canada entretient avec nombre de pays du Pacifique.

Les témoins ici présents sont de Montréal et de Vancouver. Ils nous entretiendront de leurs centres d'intérêts particuliers et de leurs responsabilités.

Voici, à ma droite, M. A. F. Joplin, directeur de la planification du développement, qui représente la société mère, le Canadien Pacifique. M. R. A. Food, membre de l'administration centrale du Canadien Pacifique à Montréal, l'accompagne.

Le représentant de *CP Air*, M. I. A. Gray est vice-président à l'administration. Il travaille au bureau central de Vancouver et se consacre aux activités concernant la région du Pacifique. M. H. D. Cameron, vice-président aux affaires internationales, est aussi présent.

Enfin, nous avons également parmi nous une autre personne de Vancouver, M. H. D. Hobbs. Il représente la Cominco Limitée dont il est le vice-président pour la région du Pacifique.

Au nom du Comité, j'aimerais souhaiter la bienvenue à tous. Il est évident que vous avez surmonté de grandes difficultés pour assister à cette réunion. L'auditoire est nombreux. Nous avons prié M. Joplin d'ouvrir la discussion en parlant au nom de la société mère. Comme les mémoires se complètent et traitent de sujets connexes, je demanderai à MM. Gray et Hobbs de présenter leur exposé préliminaire. Les membres du Comité poseront ensuite des questions. J'ai demandé au sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) d'avoir l'amabilité d'ouvrir le débat, après quoi, bien sûr, tous les sénateurs sont invités (et j'espère qu'ils le feront) à participer à la discussion.

Je compte bien que chacun des témoins s'en tiendra à son mémoire. Ils m'ont signalé que les exposés dureraient de dix à quinze minutes chacun. À mon avis, il vaut mieux ne pas interrompre la présentation des mémoires pour procéder immédiatement aux questions et ce, afin de respecter l'ordre et de permettre aux conférenciers d'exposer l'ensemble de leurs vues sur le sujet. Vous êtes tous d'accord?

Des voix: Entendu.

Le président: Nous allons alors commencer. Monsieur Joplin, vous avez la parole.

M. A. F. Joplin, directeur de la planification du développement pour le Canadien Pacifique: Merci, monsieur le président, honorables sénateurs. Je suis heureux d'avoir l'occasion d'exposer les vues de la société que je représente, le Canadien Pacifique, devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. Il y aura en outre deux autres exposés présentés par des représentants de *CP Air* et de la Cominco. Quant à moi, je traiterai de la situation générale du Canadien Pacifique, au Canada et à l'étranger, dans les domaines du transport et de la mise en valeur des ressources. Je traiterai également d'autres entreprises du Canadien Pacifique, qui n'ont pas envoyé de représentant, et de nos intérêts généraux dans la région du Pacifique.

Puisque la discussion porte sur le Canada et le Pacifique, il serait étrange qu'on passe outre aux opinions d'une société portant le nom de Canadien Pacifique. Chacun a un exemplaire de l'exposé détaillé préparé sur la question. J'aimerais en souligner quelques points, puis, selon la proposition du président, nous passerons à la période de questions.

Le Canadien Pacifique fut constitué en société par un statut fédéral de 1881. Dès le début, la société n'entendait pas se limiter au rôle de compagnie ferroviaire. Même avant la mise en service de la ligne ferroviaire reliant la Colombie-Britannique au reste du Canada, des bâtiments à voile affrétés amenaient d'Orient des cargaisons de thé et d'autres produits provenant de la Chine et du Japon. Trois semaines après la première traversée du continent par le train, le bâtiment *W. B. Flint*, jaugeant 800 tonnes, arrivait à Port Moody. Dès 1887, trois navires à vapeur nolisés ont établi un service régulier entre Vancouver, Yokohama et Hong Kong. Plus tard, des navires appartenant à la Société ont remplacé les bâtiments affrétés: en 1891, les premiers *White Empresses*, soit l'*Empress of India*, l'*Empress of China* et l'*Empress of Japan*, sont entrés en service. Au cours des années, le service maritime dans la région du Pacifique s'est accru. Des nouveaux navires de plus fort tonnage ont été mis en service. L'*Empress of Russia* et l'*Empress of Asia* se sont ainsi ajoutés à la flotte en 1913. Les premiers navires furent réformés et, de ce fait, l'*Empress of Canada* et l'*Empress of Australia*, de plus fort tonnage, ont grossi les rangs de la flotte, en 1922. L'*Empress of Japan*, fierté du Pacifique, est entré en service en 1930. C'était à l'époque des fameux convois de soie. Le Canadien Pacifique transportait alors, à travers le Canada, des produits japonais destinés aux marchés américain et européen. Il y a également eu la route rouge entre Hong Kong et la Grande-Bretagne.

On a mis des navires de charge en service au fur et à mesure que le commerce s'est développé avec l'Orient. Des routes commerciales ont été établies pour relier les ports de Vancouver, de Victoria et de Seattle avec Honolulu, Yokohama, Kobe, Nagasaki, Shanghai, Hong Kong et Manille. Ces routes maritimes établies par le Canada ont joué un rôle très important dans la vie commerciale du Pacifique.

Le Canadien Pacifique desservait alors, non seulement la région nord du Pacifique, mais aussi le sud. Depuis 1920, la compagnie détache des représentants en Australie et en Nouvelle-Zélande. En 1931, elle a acheté la moitié des actions de la *Canada-Australia Royal Mail Lines*, qui exploitait deux bateaux pour le transport de voyageurs et de courrier entre Vancouver et Sydney. Ces services ont prospéré et n'ont cessé de s'accroître jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, époque à laquelle nous avons mis nos bateaux à la disposition des gouvernements alliés. À la fin des hostilités, on a rétabli un service de transport de passagers et de marchandises dans le nord du Pacifique. Malheureusement, il a fallu supprimer ce service après une période de deux ans, étant donné que le commerce entre le Japon et le Canada ne s'est pas développé comme nous l'avions espéré. Cette situation était grandement attribuable au fait que le trafic à partir du littoral ouest des États-Unis était presque exclusivement pris en charge des navires américains.

Toutefois, quatre ans après la fin de la guerre, la *Canadian Pacific Air Lines* s'est rendu compte des possibilités de croissance du transport aérien vers l'Orient et elle a fait œuvre de pionnier en établissant une ligne sur le Pacifique Nord à destination du Japon et de Hong-Kong. Il y a trois mois on a commémoré le premier vol, qui a eu lieu en 1949. En plus de desservir l'Orient, *CP Air* a établi des lignes à destination d'Honolulu, des Fiji, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

Négligées pendant longtemps par de nombreux Canadiens, les énormes perspectives d'affaires et d'investissements de la région du Pacifique font depuis peu l'objet d'un intérêt national généralisé. Les observations du président du Canadien Pacifique, M. N. R. Crump, à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de mai 1970, montrent d'ailleurs l'attention qu'on porte maintenant chez nous à cette région.

«Il est tout à fait possible que l'expansion des marchés du Pacifique au cours des années à venir, donnera à l'économie canadienne un élan semblable à celui qu'avait engendré la croissance des marchés européens plus tôt au cours de notre histoire. Grâce aux moyens modernes de transport et de communication, le vaste océan Pacifique, qui naguère était un obstacle impressionnant, constitue maintenant une large voie qui relie les économies et les peuples.»

Le Canadien Pacifique est d'avis que l'élimination progressive des obstacles douaniers et autres est grandement avantageuse pour le Canada. Nous nous rendons compte que tous les Canadiens n'accueillent pas avec le même enthousiasme le principe du libre échange. Cependant, nous sommes persuadés qu'à long terme, tous bénéficieront des avantages économiques qui en résulteront.

Le Canada va bénéficier à la fois directement et indirectement de l'expansion économique de tous les pays du littoral Pacifique; directement de l'expansion économique de tous les pays du littoral Pacifique; directement par les

exportations canadiennes à un pays déterminé, et indirectement dans la mesure où la croissance économique dans l'ensemble de ces pays intensifiera le commerce international et soutiendra les exportations canadiennes.

Bien que l'essor commercial actuel concerne toute la région du Pacifique, il faut s'attarder sur le cas du Japon, le pays qui connaît la plus grande expansion, et qui, dans l'avenir, jouera le rôle le plus important dans le développement de cette partie du monde. C'est peut-être la position dominante du Japon qui a engendré l'essor extraordinaire de l'économie de l'Australie et des provinces de l'Ouest canadien. Tout porte à croire que l'avenir du commerce entre le Japon et le Canada sera des plus brillants. Les répercussions du commerce avec la région du Pacifique se font surtout sentir en Colombie-Britannique et dans les autres provinces de l'Ouest, qui ont attiré presque tous les investissements directs des Japonais.

Certains produits de ces provinces constituaient 80 p. 100 de l'ensemble des exportations canadiennes au Japon en 1968 et en 1969. Grâce à ce commerce, le port de Vancouver est le plus affairé du Canada du point de vue du tonnage, et cela met en évidence l'importance de son rôle dans le commerce du pays. L'expansion des aménagements portuaires et un programme d'administration plus efficace doivent continuer à témoigner de l'intérêt manifesté dans l'ensemble et dans la région à l'égard de ce centre vital.

Le développement des régions du Pacifique aura une influence considérable sur l'évolution future des programmes du Canadien Pacifique et sur le choix de ses priorités. L'analyse de la répartition géographique des actifs et des activités du Canadien Pacifique révèle que:

a) Le réseau *CP Rail* est situé avantagement dans l'Ouest du Canada, de sorte qu'il peut participer pleinement au transport d'importants tonnages de produits bruts destinés aux marchés d'outre-mer.

b) La *CP Air* dont le siège social est à Vancouver a un réseau de lignes aériennes desservant surtout le Pacifique.

c) Les vastes possessions en terrains et en ressources naturelles de CPI se concentrent dans l'Ouest du Canada. Les filiales de CPI telles que *Pacific Logging*, *Fording Coal* et *Cominco* ont d'importantes relations commerciales avec le Japon et elles ne cessent de croître.

Il est donc évident que le Canadien Pacifique est bien placé pour participer aux opérations commerciales et financières de la région du Pacifique. Brève description des intérêts du CP dans la région du Pacifique.

J'aimerais parler de chacun des organismes du Canadien Pacifique d'une façon très sommaire. *CP Rail* transporte à Vancouver des quantités considérables de produits agricoles variés et de matières premières industrielles destinés à l'exportation. Il s'agit notamment de produits dont dépend l'économie du pays, tels le blé et d'autres céréales, le charbon, le soufre, la potasse, du minerai et des concentrés de plomb et de zinc, des concentrés de cuivre, du gaz de pétrole liquide et de la pâte de bois. En même temps, *CP Rail* transporte vers l'Est des produits de la région de Vancouver et du Pacifique. Afin de stimuler le commerce avec les pays du littoral du Pacifique, la compagnie possède des bureaux commerciaux à Hong-Kong, Tokyo et Melbourne.

La géographie économique de l'Ouest canadien a fait du *CP Rail* la principale entreprise de transport ferroviaire pour les produits à destination ou en provenance des pays

du Pacifique. Le trafic du *CP Rail* s'accroît lentement depuis des années. On s'attend maintenant à ce qu'il prenne une grande ampleur, grâce à l'expansion que semble promettre le développement rapide de la région du Pacifique. Par conséquent, le *CP Rail* se préoccupe des demandes soumises à la Commission canadienne des transports et qui tendent à confier aux chemins de fer des États-Unis le transport des mines canadiennes au port de Roberts Bank (C.-B.) des millions de tonnes de charbon canadien destiné aux marchés japonais. Cette mesure priverait le Canada de tous les bénéfices qu'il tire de l'accroissement du commerce avec les pays du littoral du Pacifique.

Les contrats actuels pour le transport du charbon sont, sans aucun doute, importants. On s'attend à la conclusion d'autres contrats. Toutefois, à la suite de quelques changements mineurs, le réseau du *CP Rail* serait en mesure de transporter toute augmentation prévue de volume. Le *CP Rail* peut, sans aucun doute, relever le défi et nous y travaillons activement.

La *CP Air* présente évidemment sa propre soumission.

Plusieurs unités d'exploitation, faisant partie du groupe relevant de la Canadian Pacific Investments, entretiennent et multiplient leurs liens avec le Japon et l'Orient.

M. G. H. D. Hobbs, vice-président pour la région du Pacifique de la Cominco Limitée, vous présentera le mémoire de cette société.

Vous aurez plaisir à apprendre que la Pacific Logging et la société japonaise C. Itoh and Co. Ltd ont fait construire une scierie de 3 millions de dollars, à Nanaimo, sur l'île de Vancouver. La Pacific Logging s'est engagée à livrer à cette scierie 40 millions de pieds-planche de bois par année. Toute la production est exportée au Japon.

Le Canadien Pacifique s'intéresse beaucoup aux marchés d'exportation de la houille qui sont en plein essor. La Fording Goal Limited, une société dont la CPI et la Cominco sont conjointement propriétaires, a signé des contrats pour la livraison, répartie sur quinze ans, de 45 millions de tonnes fortes de charbon bitumineux à l'industrie japonaise de l'acier.

En plus de la Fording Coal, d'autres propriétés sont en ce moment explorées et mises en valeur par la *CanPac Minerals Limited*, entreprise d'exploration minière de la CPI. Afin d'améliorer la position concurrentielle des minerais bruts canadiens, la société Canadien Pacifique s'efforce toujours d'étudier et de mettre au point de nouvelles techniques de transport; c'est dans ce but qu'elle s'est jointe à la *Shell Canada Limited* pour fonder la *ShellPac Research and Development Limited*, qui a charge d'entreprendre de nouvelles recherches et de développer de nouvelles techniques dans le domaine des stéréoducs.

La Cascade Pipe Line, une filiale à part entière du Canadien Pacifique, construit en ce moment un pipe-line long de 490 milles destiné à transporter du charbon fluidifié jusqu'au port de Roberts Bank, d'ou il sera exporté au Japon. Un groupe composé de représentants de la Cascade Pipe Line, du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et de la ShellPac s'est rendu au Japon, l'été dernier, pour présenter un exposé technique préliminaire à l'industrie sidérurgique japonaise. En octobre, un second groupe, formé de techniciens des aciéries japonaises, est arrivé au Canada pour jeter un coup d'œil à l'itinéraire projeté; en même temps, ils ont visité une usine pilote de reconstitution du charbon fluidifié, et ils ont

assisté à la préparation de coke industriel à partir de ce même charbon; ils ont aussi prité de leur visite pour discuter du projet avec des représentants de la Cascade, de la ShellPac, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et de la Stelco. Le Canadien Pacifique est convaincu que le charbon fluidifié sera à la hauteur des exigences techniques de l'industrie sidérurgique japonaise et que le CP sera à l'avant-garde de ce nouveau mode de transport.

La *Canadian Pacific Consulting Services Limited*, filiale exclusive du Canadien Pacifique, s'acquitte de fonctions internationales à titre d'expert économique et d'ingénieur-conseil sur une grande échelle, tant au niveau gouvernemental qu'à celui du monde des affaires. La société en question se réjouit de l'intérêt croissant que le Gouvernement du Canada a récemment manifesté envers les pays du Pacifique et des conséquences qui peuvent en résulter pour les projets d'aide au développement de ces pays. La *Consulting Company* s'est toujours intéressée à la zone du Pacifique et elle accueille favorablement le régime de partage des risques envisagé pour les sociétés canadiennes d'experts-conseils qui font des études de rentabilité et que le ministre de l'Industrie et du Commerce a exposé le 4 novembre au Comité du Sénat.

Expéditions. La filiale du Canadien Pacifique chargée des expéditions en vrac a acheté aux chantiers navals japonais la totalité de sa flotte de 10 navires long-courriers qui totalise un port en lourd de quelques 860,000 tonnes au prix de \$76 millions (É.-U.). Un certain nombre de ces navires actuellement en service se livrent au commerce dans la région du Pacifique. Le «*Pacifique Logger*», navire d'un port en lourd de 16,000 tonnes, utilisé pour le transport du bois en billes ou débité, est affrété par la *C. Itoh and Company*. Le «*T. Akasaka*» et le «*W. C. Van Horne*», transporteurs de charbon en vrac d'un port en lourd de 57,000 tonnes, sont, en vertu d'un contrat, en grande partie affrétés par une autre société commerciale japonaise, la *Marubeni-Iida*.

Le Service de Télécommunications du C.-P. offre, conjointement avec le Canadien National, une grande variété de services de communication, y compris le télex. Les installations du CN et du CP, reliées aux réseaux du monde entier, permettent aux abonnés canadiens d'entrer en communication avec n'importe quel point du globe, donc partout dans les régions du Pacifique.

Le Canadien Pacifique se réjouit de l'intention manifeste du Gouvernement d'accroître le rôle du Canada dans les pays du Pacifique.

Le Canadien Pacifique apprend avec plaisir la décision du Gouvernement d'envisager la création d'un Comité consultatif pour l'économie des pays du Pacifique; celui-ci se préoccuperait particulièrement des possibilités d'investissement dans ces pays.

Le Canadien Pacifique se réjouit de l'établissement de relations politiques officielles avec la République populaire de Chine et espère que ces relations permettront de resserrer les liens commerciaux entre les deux pays, y compris la conclusion d'un accord bilatéral sur l'aviation commerciale.

Le Canadien Pacifique appuie le Gouvernement lorsqu'il s'efforce d'obtenir du Japon qu'il abaisse ou lève les barrières non douanières qui s'opposent aux exportations canadiennes et accélère les possibilités d'investissement dans ce pays.

Les intérêts du Canadien Pacifique se concentreront vraisemblablement de plus en plus sur les pays en bordure du Pacifique et, tout en conservant des relations commerciales importantes avec le reste du monde, cette société orientera vers ces pays une partie de plus en plus grande de ses opérations.

C'est donc avec plaisir que le Canadien Pacifique considère ces discussions comme une preuve du réveil de l'intérêt envers le Pacifique, et il se réjouit d'avoir l'occasion d'exposer ses conceptions. Depuis sa création, le Canadien Pacifique a toujours reconnu l'importance que revêtent pour le commerce canadien le Pacifique et l'Orient. Puisque cette région apparaît de plus en plus sur la scène du commerce canadien, nous voulons accroître la portée de notre association de toujours avec elle, et étendre notre participation à tous les aspects de cet investissement et de ce commerce. Jamais, au cours de quatre-vingt-cinq ans d'étroite collaboration, les perspectives n'avaient été aussi favorables.

Le président: Merci, Monsieur Joplin. Messieurs les sénateurs, comme je l'ai mentionné au début, nous nous proposons d'entendre les témoins les uns à la suite des autres. Je donne maintenant la parole à M. I. A. Gray, vice-président, Administration, du siège social de Vancouver, sur le mémoire de la CP Air. Je crois que tous les sénateurs l'ont reçu ce matin, aussi aimerais-je que M. Gray dépose maintenant.

M. Ian Gray (vice-président, Administration, CP Air): Merci, Monsieur le président. Messieurs les sénateurs, je crois que le mémoire est assez clair; je ne pense donc pas qu'il exige beaucoup d'explications complémentaires. A mon avis, je dois attirer votre attention sur des paragraphes ou des passages particuliers, que nous pourrions examiner ultérieurement, ce qui vous aidera à en comprendre toute la portée.

Dans la première section relative à l'histoire de la CP Air, l'évolution historique n'apporte rien de très sensationnel. Il est cependant intéressant de mettre l'accent aujourd'hui sur le fait que, pendant les 21 ans au cours desquels nous avons opéré dans le bassin du Pacifique, ce n'est que dans les dernières années que cette activité est devenue rentable. Il s'agit d'un investissement à long terme, et nous sommes heureux de constater que cette évolution donne maintenant satisfaction à tous les égards.

Je vous demanderais de bien vouloir apporter une légère correction au tableau de la page 8. Dans chaque première colonne, sous «fret» et sous «courrier», remplacez le signe «£» par le poids en livres «lbs».

En ce qui concerne la page 3, je voudrais parler des sociétés canadiennes de transport et des conditions dans lesquelles elles opèrent dans le cadre des accords bilatéraux, simplement pour vous donner un aperçu des difficultés qu'elles rencontrent.

Notre service vers l'Australie est limité à un vol par semaine, et nous ne pouvons pas transporter plus de 140 passagers sur ce vol.

En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, à l'époque où elle a dénoncé l'accord bilatéral avec la Canada afin de protéger ses propres transporteurs, nous avions exploité pendant 19 ans un service vers la Nouvelle-Zélande, et l'abandon forcé de cette activité a été pour nous une perte importante.

En ce qui concerne le Japon, nous avons une limite de quatre vols par semaine, et nous ne pouvons pas transporter plus de 250 passagers par vol.

Ce qui précède vous donnera une idée des difficultés que rencontrent les sociétés de transport canadiennes.

Quant aux accords bilatéraux que le Canada doit négocier, ce qu'il fait, d'ailleurs, ils sont d'une très grande importance à long terme pour nous, Canadiens, car nous ne pouvons encore escompter les bénéfices éventuels. C'est dans le propre intérêt du Canada de négocier avec les pays qui entretiennent déjà de bonnes relations culturelles et économiques avec lui, afin d'établir une base de développement pour le trafic aérien.

Le Canada ne peut pas se permettre de négliger ces occasions. A notre avis, il devrait engager les négociations en vue de ces accords bilatéraux le plus tôt possible, car le prix d'entrée risque d'augmenter à mesure que les autres pays se rendront davantage compte de l'importance de tels accords. Il devrait le faire dans les délais les plus brefs et selon l'ordre de priorité le plus avantageux pour lui.

En ce qui concerne la section du mémoire qui se rapporte au développement de l'industrie du tourisme, il me semble intéressant de se rendre compte de la place croissante que celle-ci occupe dans tous les pays. Dans l'*Aviation Daily* du 24 novembre, revue d'information sur l'aviation que nous recevons régulièrement, je remarque qu'un certain M. C. Washburn, secrétaire adjoint au Commerce pour le tourisme, a pris la parole à l'Institut du Transport aérien, à Paris. Voici un paragraphe extrait de son rapport:

Le gouvernement Nixon a demandé et obtenu l'autorisation du Congrès pour qu'une commission dont le Président nommera les membres établisse une liste des ressources nationales en sociétés de transport et propose différents moyens de coordonner leurs efforts. Il y a longtemps que le besoin s'en faisait sentir. Aux États-Unis, la planification à l'échelle industrielle n'a jamais été que sporadique. Il n'y a jamais eu de véritable coordination, ni de terrain commun où les sociétés concernées par le transport et par le tourisme puissent échanger des idées et établir des plans ensemble—ou même définir un domaine de recherche qui leur soit mutuellement profitable.

Bien entendu, les États-Unis cherchent à équilibrer leur balance des paiements notamment en attirant le plus possible de touristes des pays riches—du Canada et d'Europe occidentale. Ils le font à un point tel qu'ils envoient directement par la poste aux Canadiens des brochures du ministère du Commerce, Direction du développement du tourisme (Department of Commerce, Tourist Development Branch), leur proposant ou leur demandant de venir aux États-Unis passer leurs vacances d'hiver.

Les pays du Pacifique en voie de développement cherchent aussi à attirer les touristes, et sont, par conséquent, en concurrence avec les États-Unis en ce qui concerne les dollars apportés par les touristes venant du Canada ou d'Europe occidentale. Il est donc important que le Canada aide autant que possible ces pays à développer leur industrie du tourisme. Nos connaissances dans ce domaine sont très étendues, et nous devrions essayer de les en faire profiter dans notre propre intérêt, d'ailleurs.

Je fais remarquer, à la page 11, que nous ne pouvons accroître notre connaissance de ces régions que par une analyse intensive des marchés. Il est bien entendu que l'analyse doit avoir lieu avant le début de toute négociation bilatérale, et qu'elles sont importantes pour définir le marché touristique. J'aimerais vous faire remarquer qu'on ne peut se fier sur les statistiques disponibles sur le tou-

risme. Les données publiées ne reposent sur aucune norme établie et proviennent de sources diverses. Certains pays établissent leur statistique de différentes façons. C'est pourquoi, si vous êtes au Canada et que vous tentez d'analyser le marché, les résultats peuvent être tout à fait erronés. Il importe de faire les recherches sur place et d'investir suffisamment de temps et d'argent pour s'assurer de l'exécution d'une bonne analyse.

A la page 19, dans la section consacrée à nos remarques au sujet du programme de bourses de voyage aux étudiants, je voudrais seulement mentionner que CP Air a l'intention de donner de l'ampleur à son programme en collaboration avec les organismes compétents du gouvernement. Ce programme en est encore à ses débuts, mais nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction.

Dans nos établissements de formation, nous sommes prêts à contribuer, s'il y a lieu, à la formation technique des mécaniciens, des équipages, des assistants de vol et des agents de circulation aérienne à condition que les aéronefs utilisés soient équipés avec le même genre d'instruments. Nous faisons cependant face à des problèmes: après leur avoir donné une formation théorique, il faut les faire travailler pour qu'ils acquièrent de l'expérience pratique, et nous pouvons alors transgresser les dispositions de conventions collectives. Il n'est pas toujours facile de réaliser nos projets.

Voilà, monsieur le président, quelques-uns des points importants qui forment la toile de fond du mémoire.

Permettez-moi de faire une correction à la dernière page du mémoire. On a omis le mot «du Canada» à la deuxième ligne du second paragraphe. On devrait lire:

Vingt et un ans de service aérien dans cette région ont fait de la CP Air un instrument précieux pour favoriser les intérêts du Canada.

Monsieur le président, je ne voudrais pas abuser du temps mis à notre disposition. Je crois avoir parcouru le sujet dans ses grandes lignes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gray. Merci pour avoir commenté le mémoire. Nous entendrons maintenant M. G. H. Hobbs.

M. G. H. D. Hobbs, vice-président de Cominco pour la région du Pacifique: Honorables sénateurs, j'apprécie l'occasion de paraître devant vous et j'espère que l'exposé des réalisations de la Cominco dans certains pays du Pacifique pourra vous être utile dans vos délibérations.

Vous aurez l'occasion d'entendre un bon nombre d'experts de différentes sphères d'activité. Vous connaîtrez ainsi plusieurs aspects de cette région très diversifiée; j'ai donc l'intention de m'en tenir à un nombre limité de relations commerciales bilatérales que la Cominco entretient dans certains des pays de cette région.

Les relations en questions s'appuient sur certains débouchés commerciaux plutôt que sur une «Politique du Pacifique» arrêtée par la compagnie. Selon moi, les pays du Pacifique n'exercent pas une influence suffisamment importante pour qu'il y ait lieu d'énoncer une «Politique du Pacifique» tant soit peu cohérente couvrant adéquatement les relations commerciales ou intergouvernementales avec tous les pays du littoral.

L'utilisation du nouveau terme populaire «littoral du Pacifique» peut provoquer un malentendu. Pour les Japonais, il engloberait tout un cercle depuis la Nouvelle-

Zélande jusqu'au Chili, y compris les îles du Pacifique; le Japon en serait le centre. Un Australien y verrait ses relations avec les territoires immédiatement au nord de l'Australie—depuis Timor jusqu'aux Kuriles—pour bien différencier celles qu'il entretient avec l'Amérique du Nord, la Nouvelle-Zélande, les îles du Pacifique ou l'Amérique latine. Aux fins de cette réunion, on nous a demandé de considérer l'Asie du sud-est, l'Australie, les îles du Pacifique et le Canada comme le «littoral du Pacifique». Cette expression peut prêter à confusion si nous ne précisons pas de quel littoral du Pacifique nous parlons.

Avant de tirer des conclusions des expériences de la Cominco, il serait utile de résumer les points les plus importants que couvre notre mémoire.

La Cominco est une société canadienne qui possède un actif d'environ 450 millions de dollars et emploie quelque 10,000 personnes. Elle se concentre surtout sur les ressources minières et on compte parmi ses principaux produits: le plomb et le zinc; le fer et l'acier; le mercure et l'argent; les fertilisants et la potasse. Elle manufacture des produits de métal et exploite des usines hydro-électriques et des entrepôts maritimes.

Les principales installations de la Cominco se situent dans l'ouest du Canada; elle exploite aussi des usines aux États-Unis, ainsi que des entreprises mixtes au Japon, en Inde et au Royaume-Uni. La société a lancé un programme d'exploration non seulement au Canada et aux États-Unis, mais aussi dans plusieurs autres pays du monde.

La participation de la Cominco, dans ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les pays du littoral du Pacifique, date de 1902, la première année où elle a produit du plomb. Au cours de cette année, la Chine et le Japon ont acheté 1,000 tonnes de plomb; c'est un achat presque négligeable comparativement à la production d'aujourd'hui, mais à l'époque, il représentait 20 p. 100 de la production. Le même fait s'est reproduit en 1932, lorsqu'on a commencé à produire des engrais: les pays du littoral du Pacifique en ont acheté la moitié.

Pour bien illustrer les changements survenus relativement à la participation de la Cominco dans ces pays, on peut diviser les 70 années d'histoire de la société en deux périodes presque égales.

Avant 1939, l'Europe était le principal marché pour le métal de la Cominco. Les ventes à l'Orient totalisaient environ 20 p. 100 de la production globale et, en gros, elles correspondaient aux achats des États-Unis.

Après 1939, la courbe des ventes a changé. Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, les besoins en métal des États-Unis s'accrurent tellement que la production entière de la société pouvait alors être écoulée sur les marchés préférentiels du Canada, des États-Unis et de l'Europe. Plus tard dans cette période, l'Inde devint un important client, mais les ventes à l'Orient n'ont jamais repris leur niveau d'antan.

Vers la fin des années 1950, les besoins accrus du Japon en matières premières ont incité la Cominco à s'implanter sur ce marché en plein essor en augmentant sa capacité de production minière tout en satisfaisant à ses obligations sur le marché des produits de métal.

La montée du Japon à sa position actuelle de deuxième puissance industrielle du monde libre a stimulé davantage l'intérêt de la Cominco dans cette région. L'importance de l'économie japonaise a déculpé en moins de vingt ans. Même si les taux de croissance récents ne pourront proba-

blement pas se maintenir indéfiniment, nous estimons que la croissance annuelle prévue de 10.6 p. 100 pour les six prochaines années est réaliste.

Même s'il n'en est pas fait autant de cas, le taux de croissance d'autres pays situés dans l'arc entre la Nouvelle-Zélande et le Japon a également été plus élevé que la moyenne mondiale. En outre, nous estimons que l'ensemble de cette région maintiendra son actuel taux de croissance d'environ 10 p. 100 au cours des prochaines années. Bien entendu, quelques-unes de ces nations ont au départ, un taux de croissance très peu élevé.

Puisque les taux de croissance sont considérablement plus élevés qu'aux États-Unis, au Canada et dans la plupart des pays européens, les possibilités de la région comme éventuel marché de biens, d'investissements ou de techniques canadiennes est évident. On notera aussi que la somme des importations de ce groupe correspond à peu près à celle des États-Unis, soit environ 35 milliards de dollars par an.

La majeure partie du commerce qui s'opère dans les pays du littoral du Pacifique demeure dans la région du Pacifique. De plus en plus, les décisions concernant ce commerce se font au sein même de la région. Le concept commercial Atlantique-européen voulant que les affaires avec le Pacifique constitue un aspect marginal du commerce mondial a donc singulièrement évolué. Ainsi, la vision traditionnelle d'un monde bipartite, Orient et Occident, dans lequel le commerce était dominé par les sociétés européennes, est en voie de disparition. De nouvelles institutions où se prennent de plus en plus de décisions d'affaires tendent à s'établir dans les pays du littoral du Pacifique.

Durant l'après-guerre, le Japon s'est découvert un appétit grandissant pour les matières premières industrielles. A titre d'exemple, en vingt ans, les besoins du Japon en:

Plomb	se sont multipliés par 10
Zinc	se sont multipliés par 12
Charbon	se sont multipliés par 15
Cuivre	se sont multipliés par 18
Minerais de fer	se sont multipliés par 25

Ces chiffres me semblent très révélateurs.

Le fait que le Japon importe ses matières brutes au niveau de fabrication le plus bas possible est en partie justifié par des considérations logistiques, mais dans plusieurs cas, il s'agissait d'une politique nationale délibérée, comme en témoignent les droits de douane et d'autres restrictions qu'ils ont adoptés à l'endroit de produits comportant un degré de fabrication supérieur.

Certaines de ces restrictions ont été vraiment ressenties. L'établissement d'un droit ad valorem de 5 p. 100 sur les métaux non ferreux peut sembler à première vue négligeable, mais si par ailleurs, on fait entrer en franchise le minerai et les concentrés, c'est le groupe des fonderies qui fait les frais de cette protection. Le droit de 5 p. 100 peut représenter jusqu'à 40 p. 100 des frais de transformation des matières premières en métal fini. Dans plusieurs cas, cette mesure empêchait très efficacement la transformation rentable dans d'autres pays.

La pénurie de main-d'œuvre au Japon et l'intérêt qu'on y porte à la lutte contre la pollution pourrait donner la branle à une révision de la politique voulant que toute la

transformation soit faite à l'intérieur du pays. Il se peut que le Japon se voit obligé de s'orienter progressivement vers la fabrication de produits comportant une valeur ajoutée de plus en plus élevée.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur Hobbs, auriez-vous l'obligeance de souligner cet extrait du mémoire, car j'y reviendrai plus tard au cours de la période de questions.

M. Hobbs: Très bien sénateur.

En conséquence, les Japonais pourraient importer progressivement des articles comportant un plus haut niveau de transformation afin d'utiliser plus efficacement la main-d'œuvre, qui est maintenant rémunérée à des niveaux internationaux, et leurs autres ressources. Cela pourrait ouvrir de nouveaux débouchés pour les exportateurs canadiens.

La tendance des Japonais à libéraliser les importations et à favoriser l'investissement à l'étranger, situation stimulée par une excellente balance des paiements, ouvre aussi la porte à l'expansion future du commerce et à l'établissement d'entreprises à participation mixte.

Il est bon de signaler que les méthodes des Japonais en matière de commerce diffèrent considérablement des traditions américaines. En Amérique du Nord, on se fonde sur la concurrence; en Orient, sur la collaboration. Aux yeux des exportateurs canadiens de matières premières, les sociétés de commerce japonaises avec lesquelles ils font affaire présentent un déséquilibre sur le plan de l'organisation entre les vendeurs et les groupes d'acheteurs.

Derrière chaque société de commerce importante, on découvre un gigantesque empire industriel qui comprend des centaines d'entreprises. Chaque société de commerce est en soi une organisation puissante, mais en ce qui concerne les grandes questions du commerce extérieur, par exemple l'importation de matières premières de base, il semble que les décisions soient prises à un niveau encore plus élevé. Dans ce contexte, les sociétés de commerce japonaises deviennent presque un levier de négociation pour le Japon.

Malheureusement, il n'existe pas de compagnies de ce genre au Canada. A mon avis, on devrait en favoriser la création. On ne devrait pas permettre que des lois destinées à s'appliquer à des questions intérieures entravent le commerce canadien avec des pays où les consortiums sont chose courante. Notre théorie «anti-cartel» ne passe décidément pas la rampe dans le commerce d'exportation.

L'établissement de relations diplomatiques avec la Chine peut entraîner un éveil du commerce, mais là encore les méthodes pourraient être différentes. Le troc peut devenir chose courante. L'absence de sociétés de commerce pourrait défavoriser les sociétés canadiennes. Il serait désolant que les Canadiens se voient tenus de dépendre encore d'organismes de commerce japonais, européens, britanniques ou américains pour faire commerce efficacement avec un quelconque tiers pays de la région du Pacifique.

Exception faite de l'industrie minière, on n'a pas toujours pleinement reconnu l'importance des contrats de vente à long terme lorsqu'il s'agit de faciliter l'aménagement des ressources. Ces arrangements, dans plusieurs cas, ont entraîné une expansion économique plus équilibrée.

L'exploitation à grande échelle de minerai à faible teneur en matière d'exploitation minière caractérise la présente décennie, au Canada et ailleurs. Il faut souvent déboursier 100 millions de dollars avant de produire du minerai. La solvabilité des sociétés concernées et partant, leur habileté à financer ces programmes, se sont trouvées grandement accrues du fait du consentement des consommateurs japonais, ces dernières années, à conclure d'importants contrats à long terme pour l'achat de la production canadienne.

On peut raisonnablement supposer que nos partenaires commerciaux japonais ne s'engageront dans de tels accords à long terme que si les matières premières qui leur manquent ne se trouvent pas en grande quantité ou qu'on ne peut en garantir autrement un approvisionnement continu.

Dans des conditions d'abondance mondiale, nous pouvons nous attendre que les Japonais hésiteront de plus en plus à poursuivre cette politique. Néanmoins, en plus des économies des Canadiens, le pays exigera un afflux continu de capital pour poursuivre son expansion. Toute action, de la part des Canadiens, qui pourrait freiner cet afflux devra faire l'objet d'un examen très serré.

En 1962, la Cominco a ouvert des négociations qui ont abouti à l'établissement d'une fonderie de plomb en association. Cet investissement en installations de traitement a garanti l'entrée continue de matières premières du Canada qui se trouvaient en concurrence avec des matières premières provenant d'autres pays. Cet investissement ne dépend pas uniquement des barrières tarifaires, bien que celles-ci existent. On a aussi pris en grande considération le coût du transport et l'assurance d'un marché accessible.

En plus du libre-échange et de l'absence de pressions du nationalisme économique, la logistique à elle seule favorise le traitement de certains matériaux de base à l'intérieur de la région du marché. C'est manifestement le cas des céréales, mais c'est aussi celui de bien des minerais. Dans cette perspective, il est souhaitable, pour le Canada, d'investir dans des installations de transformation dans les pays consommateurs. Cette mesure assure, en plus d'une source de revenus de l'extérieur, un commerce soutenu en dépit de la concurrence croissante des autres pays.

Je ne vous ai parlé que de notre expérience au Japon, laquelle a dominé, jusqu'ici, nos rapports commerciaux avec les pays du Pacifique. J'aimerais parler des rapports commerciaux de la Cominco avec l'Inde, Hawaï et l'Australie, car bien qu'ils aient été de moindre importance, des considérations très différentes entrent en jeu dans chacune de ces entreprises.

En Inde, la technologie et les investissements canadiens ont servi, avec l'aide de partenaires de l'endroit, à la construction et à l'exploitation d'une fonderie de zinc. Nous estimons que les droits de douane et d'autres considérations politiques fermeraient ce marché d'exportation à d'autres produits canadiens d'un plus haut niveau de fabrication. Nous avons en partie pour dessein de mettre en valeur notre position commerciale et de poser le jalon initial dans un pays avec lequel le commerce paraît prometteur à long terme.

À Hawaï, nous avons apporté du capital d'exploitation et des techniques et nous avons établi, avec des partenaires locaux, un complexe sidérurgique. Les produits, qui seraient autrement venus du Japon ou des États-Unis, sont destinés à la consommation locale.

Bien que ni l'Inde ni Hawaï ne fassent partie, à proprement parler, du bassin du Pacifique tels que l'a défini ce comité, les facteurs qui ont entraîné ces décisions s'appliqueraient aussi dans de nombreux pays du Pacifique.

D'autre part, notre intérêt pour l'Australie s'inscrit dans le cadre de notre programme d'exploration mondiale. La Cominco utilisera la compétence technologique et les capacités financières des Canadiens pour susciter des revenus supplémentaires partout où nous verrons que les possibilités géologiques peuvent compenser avantageusement les aléas fiscaux, sociaux et politiques que comporte l'entreprise.

La stabilité croissante de pays riches en ressources, dans la région du Pacifique, semble devoir fournir les stimulants nécessaires pour la réalisation de ces programmes d'exploration. Notre société évalue sans cesse les possibilités d'exploitation minière dans de nombreuses régions du Pacifique.

Selon nous, l'Australie présente aujourd'hui le plus d'intérêt parce qu'elle allie le potentiel d'exploitation à la stabilité politique. Malheureusement, la masse de capitaux étrangers dont l'Australie a besoin viendra inévitablement des États-Unis, parce qu'en vertu des lois fiscales américaines, les sociétés minières peuvent déduire les frais d'exploration de leurs autres revenus, ce qui n'est pas le cas des sociétés minières canadiennes. Notre régime fiscal restreint les possibilités des sociétés canadiennes en ce qui a trait à la concurrence dans l'exploration à l'extérieur du pays.

Monsieur le président, je regrette d'avoir pris tout ce temps, mais j'espère que ces observations, ainsi que notre mémoire, ont concourru à expliquer la place de la Cominco dans le commerce avec la région du Pacifique.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hobbs. Votre exposé, ainsi que tous les autres, nous ont fourni de précieux renseignements.

Je me permets maintenant de demander si nous sommes d'accord pour que les mémoires originaux soient imprimés en appendice au procès-verbal de cette séance.

Des voix: D'accord.

Le président: Nous passerons maintenant à la période des questions que dirigera, comme je l'ai déjà dit, le sénateur Connolly.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ces mémoires constituent un document d'importance. Je veux d'abord féliciter M. Joplin du tableau qu'il a brossé dans son résumé. Si je peux me permettre cette observation, je crois que la société Canadien Pacifique devrait se rendre compte, de plus en plus, de l'importance de sa contribution historique non seulement en ce qui concerne le développement du Canada, mais aussi l'étendue des intérêts canadiens dans la région du Pacifique. Vos propos sur la prévoyance de Sir William Van Horne m'ont beaucoup impressionné, et l'on devrait accorder beaucoup d'attention, par tout le Canada, à ce que dit M. Crump, président actuel du conseil d'administration, lorsqu'il parle des possibilités à venir. Je suis très heureux de trouver cette observation dans l'extrait de son rapport aux actionnaires.

J'ajouterai une autre chose, bien qu'elle ne découle pas des mémoires. Il y a lieu de féliciter la société pour le genre de publicité qu'elle fait passer à la télévision. La réclame du Canadien Pacifique apporte quelque chose au

spectateur, et parce que la société a tellement à donner, cette réclame pourrait apporter encore davantage. Les différents intérêts de votre société vous permettent de varier le contenu des annonces. J'espère que vous y glissez, de temps en temps, un peu d'information sur l'œuvre de pionnier de la société dans des domaines variés. Vous parlez de navires, de trains, d'avions et peut-être des industries de ressources dans lesquelles vous êtes intéressés, des investissements du Canadien Pacifique et tout cela sert à ouvrir les yeux des Canadiens sur une société aux intérêts diversifiés comme la vôtre dont les accomplissements profitent tellement au Canada.

Le sénateur Grosart: La partie de football était aussi rudement intéressante.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Le mémoire que vous avez présenté au Comité, monsieur Joplin, comporte tant de points importants qu'il est difficile de choisir ceux qui le sont davantage. J'espère que la société a été indemnisée pour les navires qui ont été réquisitionnés pendant la guerre et dont certains ont été détruits. Je présume que des indemnités ont été versées.

Le sénateur Rattenbury: Bien des fois.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je ne serais pas de cet avis.

Le président: Nous sommes ici en présence de deux opinions qui font autorité, sénateur Connolly, la vôtre et celle du sénateur Rattenbury.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Oublions cela pour le moment, parce qu'il y a bien d'autres sujets à aborder.

A la page 3 de votre mémoire, je note l'énoncé suivant:

... tandis que le Gouvernement des États-Unis restreignait le trafic maritime en provenance des ports du littoral ouest aux navires battant pavillon américain.

Cette restriction s'applique-t-elle encore et le Gouvernement américain en fait-il d'autres semblables?

M. Joplin: Ce passage a été spécifiquement reproduit pour montrer ce qui, en fait, s'est produit lorsque nous avons tenté de ranimer le service dans le Pacifique-Nord. A cette époque, le Japon était sous la férule des Américains et de leurs troupes, et une société canadienne ne pouvait aucunement participer au commerce avec ce pays. Nous avons souvent tenté de le faire, mais il nous a fallu y renoncer. Ce n'était pas le temps d'essayer d'y parvenir, à l'époque.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Quelle est la situation actuelle?

M. Joplin: Elle est très différente. Les Japonais sont maintenant maîtres chez eux. En fait, dans le Pacifique à l'heure actuelle, la société a des navires que des entreprises japonaises ont affrétés: la C. Itoh en a un et la Marubeni-Iida, deux. Les autres font du transport régulier et sont nolisés à court terme.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Selon vous, les conditions de transport dans le Pacifique sont-elles satisfaisantes à l'heure actuelle?

M. Joplin: Elles le sont, quant à la concurrence. Nous obtenons la part qui nous revient. Par exemple, nous avions d'abord envisagé d'expédier du charbon du Canada

dans des navires battant pavillon canadien et d'obtenir des contrats c.i.f.—Japon. Les entreprises japonaises ont rejeté cette proposition et passé des contrats f.o.b.—Ouest canadien. Depuis lors, je pense qu'on a quelque peu changé d'avis à cet égard et, selon moi, si nous voulions y retourner, il nous serait possible d'obtenir des contrats.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Cela supposerait sans doute une augmentation du tonnage à votre disposition.

M. Joplin: En effet et, partant, nous participerions davantage au commerce dans le Pacifique.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): L'obtention de ces contrats signifierait probablement plus d'affaires pour les chantiers canadiens, s'ils peuvent soutenir la concurrence?

M. Joplin: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je remarque, à la page 4, qu'il y aura l'an prochain, à Vancouver, une réunion du *Pacific Basin Economic Co-operation Council*. Bien que j'ignore quel rôle vous y jouerez, je sais que les organisateurs de conférences internationales de ce genre invitent ordinairement des représentants d'Ottawa à y adresser la parole. Je propose à ceux qui organisent cette conférence d'inviter le président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères à y prendre la parole.

Le président: Je vous remercie, sénateur Connolly. Avant la réunion, M. Hobbs m'a adressé une invitation semblable. Compte non tenu de ma participation éventuelle à cette conférence, il me semble qu'elle serait, pour le Comité, une occasion de tenir une séance sur la côte ouest. Je crois que nous pourrions y songer.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Proposez-vous que le Comité monte un spectacle pendant la réunion?

Le président: Je n'avais vraiment pas pensé aller jusque là. Il y a une ou deux vedettes parmi nous.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'ai une question portant sur les importations japonaises de produits divers, mais je pense qu'il ne faudrait en discuter qu'après avoir pris connaissance du mémoire de la Cominco.

À la page 6, vous parlez de l'importance d'aménager des installations portuaires sur le littoral ouest, surtout à Vancouver. Ces travaux comprennent-ils les installations de Roberts Banks?

M. Joplin: En fait, ils comprennent tout à partir de la frontière jusqu'au point où les montagnes coupent notre porte naturelle. Les deux principaux réseaux ferroviaires du Canada desservent cette région.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Les installations de Roberts Banks sont-elles aménagées de façon à faciliter le mouvement des exportations?

M. Joplin: À l'heure actuelle, il n'y a là qu'un seul terminus. Il y en a évidemment d'autres le long de la côte. La Cominco en exploite un, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, la *Pacific Coast Bulk Terminals*.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Est-ce à Vancouver?

M. Joplin: Oui, il y a deux autres terminus importants sur la rive nord.

Le personnel du port tend à envisager ces aménagements avec un certain esprit de clocher si l'on peut dire, plutôt que de les considérer comme des installations canadiennes qui ouvrent la porte sur le Pacifique. Il est de l'intérêt de tous les Canadiens des Prairies et de l'Est, de même que de ceux qui vivent à Vancouver, de prendre conscience de la situation et d'agir en conséquence. Il y a concurrence de juridiction et des difficultés en ce qui concerne la propriété des terrains.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ils n'appartiennent pas à la municipalité, mais à la Couronne.

M. Joplin: C'est exact.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Est-ce qu'il vous est possible, à votre société et aux autres transporteurs, d'intervenir à ce sujet? Cela revêt de l'importance non seulement pour le Canada, mais pour les provinces.

M. Joplin: A ce sujet, la société ShelPac, une filiale du Canadien Pacifique et de Shell Canada, a présenté au Conseil des ports nationaux une demande de location en vue d'assurer l'aménagement du terminus en vrac à Roberts Bank. L'affaire est présentement en suspens, d'ici à ce que le Trésor prenne une décision à l'égard des priorités en matière de financement et ainsi de suite.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): On a présenté un bill au Sénat, il y a environ un an, au sujet d'une liaison ferroviaire jusqu'à Roberts Bank. On nous a présenté des plans du trajet projeté. Est-ce que ces travaux sont terminés?

M. Joplin: La voie a été construite. A ce moment, si vous souvenez bien, on a fait beaucoup de brouhaha au sujet de cette liaison ferroviaire, et d'aucuns disaient qu'ils n'en voulaient pas. Il est quand même des circonstances où le bien-être de l'ensemble du Canada passe avant un sentiment purement local que la quiétude de la population sera peut-être quelque peu troublée.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En l'occurrence, vous n'étiez pas les seuls en cause si je ne m'abuse, il y avait aussi le Canadien National et d'autres réseaux ferroviaires provinciaux. Vous avez établi la liaison et il y a un service qui dessert Roberts Bank.

M. Joplin: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Du port et de l'endroit près de la rivière Crowsnest Pass?

M. Joplin: Oui, de Crowsnest Pass. Le charbon provient plus précisément de Sparwood.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): On a fait ces travaux dans le cadre du projet Kaiser. Cette entreprise est-elle une réussite? Transportez-vous leur charbon?

M. Joplin: Oui, nous transportons leur charbon à Roberts Bank. Nous transportons également le charbon des houillères de Coleman et Canmore qui est acheminé au Pacific Coast Bulk Terminals. Nous transportons également le charbon produit par la Kaiser à Sparwood ou, comme ils appellent cette localité, Elkview, jusqu'à Roberts Bank.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): S'agit-il d'un contrat à long terme?

M. Joplin: Nous avons conclu deux contrats avec Kaiser. Un d'une durée de quinze ans porte sur 3 millions de tonnes et l'autre, d'une durée de trois, sur deux millions de tonnes.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A un autre endroit dans le mémoire, on parle du projet de transporter le charbon de la région exploitée par la Kaiser jusqu'à Roberts Bank en passant par les États-Unis. Cela entre-t-il en contradiction avec les contrats signés?

M. Joplin: Oui, en partie.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Cela réduirait-il le volume?

M. Joplin: Oui; un de nos contrats avec la Kaiser porte sur 2 millions de tonnes en trois ans. Dans les lettres d'intention déposées auprès de la C.C.T., on s'engage à transporter 2 millions de tonnes de plus sur cette voie ferrée si elle est construite.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Qu'entendez-vous par voir ferrée? Une voie des États-Unis? Je vois; elle n'est pas encore construite?

M. Joplin: Non.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Faudra-t-il construire la nouvelle installation?

M. Joplin: Non, pas à notre avis. Après une étude très approfondie de la question, nous ne voyons aucune raison de la construire.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je crois qu'il serait préférable de laisser à la Commission canadienne des transports le soin de régler le problème; il se peut que l'affaire soit en cours d'instance, monsieur le président.

Je vous laisse libre de répondre à la question suivante. Dans l'aménagement des ports de la côte ouest, il semble aux Canadiens de l'Est et des provinces centrales que la main-d'œuvre constitue un problème qui est étroitement relié au mouvement des produits, à cause des grèves, légales ou illégales, ainsi que de ralentissements et des arrêts de travail divers. Estimez-vous que cela constitue un problème important dans le cadre du commerce avec la région du Pacifique?

M. Joplin: Cela peut constituer un très grand problème, voire réduire le commerce dans une très large mesure.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Croyez-vous qu'il serait possible de convaincre les permanents syndicaux et les directeurs de ces mouvements qu'ils mettent d'une certaine façon en danger un intérêt national important, ou qu'ils y portent atteinte, en permettant ce genre d'activités syndicales?

M. Joplin: Je ne peux vraiment pas répondre à cette question. J'éprouve parfois de la difficulté à comprendre exactement ce qui se passe et pourquoi il est si difficile de régler les problèmes. Je crois même que notre ministre du Travail a déjà éprouvé certaines difficultés.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je le crois aussi; et il semble avoir ce problème, mais je suppose qu'il en sera toujours ainsi. Il y a peut-être deux côtés à la médaille. Toutefois, il semble parfois que l'intérêt national est gravement compromis.

Ma prochaine question porte sur l'utilisation accrue et sur l'intérêt que suscitent les nouveaux transporteurs qui jaugeant 300,000 tonneaux. Vous dites que les navires de votre société qui naviguent sur le Pacifique, il y en a dix, ont une capacité globale de 800,000 tonnes de port en lourd. Que pensez-vous de ces nouveaux navires? Entendez-vous vous lancer dans ce genre d'entreprise?

M. Joplin: Nous y sommes déjà.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous y participez en ce sens qu'on charge les bateaux avec les marchandises transportées par vos trains.

M. Joplin: Non, nous commerçons effectivement avec ces bateaux. Nous avons lancé récemment un très grand pétrolier de 250,000 tonnes de port en lourd, le Port Hawkesbury.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ce navire appartient-il à votre société?

M. Joplin: Il nous appartient.

Le sénateur Robichaud: Où a-t-il été construit?

M. Joplin: Au Japon.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Comment envisagez-vous l'avenir face à la construction de navires à très grande capacité?

M. Joplin: Les très grands transporteurs de vrac apportent des avantages économiques substantiels. Si l'on considère les possibilités techniques actuelles, je pense que leur taille maximum ne pourra pas dépasser les 500,000 tonnes de port en lourd. Passé un certain tonnage, ces transporteurs finissent par ressembler à une île flottante.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Pensez-vous que c'est le genre de transporteur d'avenir que vous allez non seulement acquérir, mais également construire?

M. Joplin: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): La question que je vais poser ne se rapporte pas directement à la région du Pacifique, mais on parle beaucoup de l'importance croissante du transport par conteneurs et de l'utilisation du Canada en tant que pont pour des marchandises débarquées sur la côte est ou remontant la voie maritime du Saint-Laurent à bord de transporteurs de vrac géants, qui seraient ensuite acheminées par rail jusqu'au Pacifique, d'où elles poursuivraient leur chemin jusqu'en Orient. S'agit-il là d'une conception fantaisiste ou cela peut-il être réalisé?

M. Joplin: Tout d'abord, le transport par conteneurs ne se fait pas à bord de navires géants. Il s'agit d'un type de navire très particulier qui n'entre pas dans la catégorie des 250,000 tonnes; c'est un bâtiment beaucoup plus petit.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Pourrait-on utiliser de cette façon les navires géants?

M. Joplin: Du point de vue technique cela serait très difficile. L'idée du transport par conteneurs n'en reste pas moins parfaitement viable. Le Canadien Pacifique, tout comme le Canadien National dans la zone atlantique, a adopté le système des conteneurs universels destinés au transport du fret et nous étudions les moyens d'élargir son utilisation. Nous avons fait une proposition aux Japonais

visant à acheminer par chemin de fer des conteneurs chargés d'amiante jusqu'à la côte du Pacifique et de là, par bateau jusqu'au Japon. Nous chargerions des produits manufacturés pour le trajet de retour; une décision sera prise à ce sujet lors d'une réunion des transporteurs du Pacifique qui se tiendra aujourd'hui ou demain. Ce mouvement aller-retour et l'application du concept de transport par voies multiples constitueront peut-être des facteurs importants dans le commerce des produits japonais et les ventes d'amiante du Canada.

Le président: L'amiante provient-il des Cantons de l'Est?

M. Joplin: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Les marchandises chargées sur le chemin du retour resteraient-elles en Amérique ou continueraient-elles vers l'Europe?

M. Joplin: Je pense que dans ce cas particulier elles seraient absorbées par le marché canadien.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Envisage-t-on l'établissement d'un «pont terrestre» pour le trajet de retour?

M. Joplin: Ce projet nous semble toujours irréalisable; si un jour on le réalisait, les techniques et le tarif de transport en haute mer auraient changé. On ne semble pas donner suite à cette idée à l'heure actuelle.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'ai plusieurs autres questions.

Le président: Monsieur le sénateur Connolly, peut-être pourrions-nous y revenir, car nous voulons accorder le même temps à tous. Messieurs les sénateurs Robichaud, Grosart, Laird et Carter ont des questions à poser.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Voulez-vous mettre un terme aux questions sur ce mémoire?

Le président: Il me semble préférable de permettre à chacun de poser des questions.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous ne me permettez pas de parler des autres mémoires?

Le président: Nous pourrions sans doute revenir à vos questions. Cela vous convient-il?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Oui, c'est très bien. J'ai plusieurs questions à poser sur ce mémoire et sur les autres qui nous ont été présentés.

Le sénateur Robichaud: La réponse à la question du sénateur Connolly vaut en partie pour celle que je veux poser. Il s'agit aussi de la navigation. Monsieur Joplin, vous avez cité le paragraphe 39 de la page 12 presque mot à mot en disant:

La filiale du Canadien Pacifique chargée du transport en vrac a acheté aux chantiers navals japonais la totalité de sa flotte complète de 10 navires long-courriers qui totalise un port en lourd de 860,000 tonnes au prix de 76 millions de dollars américains. Un certain nombre de ces navires actuellement en service se livrent au commerce dans la région du Pacifique.

Cela montre que toute la flotte n'est pas utilisée pour le commerce dans le Pacifique. Je sais que le Canadien Pacifique a dû avoir des raisons valables pour acheter tous ses navires long-courriers de chantiers japonais, mais cette phrase pourrait induire en erreur si on la citait hors con-

texte. ... Pouvez-vous nous donner quelques-unes des raisons pour lesquelles vous avez passé cette commande entière aux chantiers japonais; pensez aussi à la compétitivité des chantiers navals canadiens à l'époque et à ce qu'elle peut être aujourd'hui à la lumière d'une récente déclaration du Gouvernement par laquelle il entend subventionner la construction de tels navires dans une proportion de 17 p. 100.

M. Joplin: La navigation internationale constitue, comme vous vous en rendez compte, un commerce très concurrentiel et notre survie en ce domaine repose sur la capacité que nous avons de jouer le jeu selon les règles internationales, c'est-à-dire de réduire au minimum les coûts d'immobilisation, les investissements, les coûts de fonctionnement, les impôts et tout le reste. Pour être compétitifs, nous devons jouer le jeu en nous pliant exactement aux règles très dures de la concurrence internationale. Nous pensons que les chantiers canadiens manquent vraiment d'expérience dans la construction de navires de cette taille.

Il faut bien comprendre que le Japon, grâce aux efforts de M. Shinto, a accompli un bond prodigieux dans la technologie et la construction des transporteurs de vrac. Les chantiers canadiens n'ont simplement pas été compétitifs en matière de prix. Je pense que cela tient, pour une grande part, au prix de la main-d'œuvre. Par exemple, le règlement d'un conflit syndical intervenu récemment à la cale sèche de Vancouver a abouti au versement des salaires les plus élevés du monde dans le domaine de la construction navale. C'est peut-être la raison pour laquelle nos chantiers navals n'ont pas de travail, en dépit du fait que nous vivions à une époque où il est rudement difficile de trouver dans le monde une place dans un chantier naval; dans certains cas, les carnets de commandes de ces chantiers sont garnis jusqu'en 1974 et 1975.

En ce dernier domaine, je pense que le ministre de l'Industrie et du Commerce a reconnu notre «non-compétitivité» (si c'est le terme qui convient), quand, la semaine dernière, il a fait une déclaration et a présenté un programme législatif visant à accorder certaines subventions aux commandes destinées à l'exportation. Je pense que la *Canadian Pacific Bermuda* pourrait en tirer profit. Le Ministre a parlé d'accorder une aide de 14 p. 100 pour la construction des bâtiments qui ont un port en lourd supérieur à 40,000 tonnes et de 17 p. 100 pour celle des autres. A la suite de cette déclaration, il y a lieu peut-être d'espérer que le Canada pourra faire son entrée sur les marchés en expansion qui connaissent une forte demande.

Le sénateur Robichaud: Je pourrais ajouter qu'il y a environ cinq ans, en visitant l'un des grands chantiers navals du Japon, j'ai demandé à un soudeur quel était son salaire. Il m'a alors répondu qu'il gagnait environ \$6.50 par jour. Je pense qu'aujourd'hui les soudeurs des chantiers de la Colombie-Britannique ont un salaire horaire supérieur à ce qui justifie votre réponse.

Le sénateur Grosart: Je suis curieux de connaître les observations de la *C.P. Air* sur la nécessité de trouver un nouvel ordre de priorités en ce qui concerne les accords bilatéraux de navigation aérienne. A votre avis, qui devrait établir ces priorités?

M. Gray: Il faudrait les établir conjointement. Selon ma vision de la chose, il faudrait que le Canada examine les occasions qui lui sont offertes de conclure des accords bilatéraux.

Le sénateur Grosart: Qu'entendez-vous par le Canada?

M. Gray: Le Gouvernement fédéral par l'intermédiaire de la Commission canadienne des transports. Celle-ci examine la situation, puis étudie les possibilités qui sont offertes en Indonésie, aux Philippines, en Malaisie ou à Singapour, enfin elle décide au mieux des intérêts du Canada. Le transporteur, auquel on attribue une région géographique, s'engage à voir ce qu'il peut faire pour rendre l'opération rentable.

Le sénateur Grosart: Voulez-vous dire qu'à l'heure actuelle, le Gouvernement du Canada ne négocie pas d'accords bilatéraux avec tous les pays où la C.P.A. peut entretenir des liaisons aériennes?

M. Gray: Je préfère que M. Cameron réponde à cette question, car cela fait partie de ses préoccupations.

M. H. D. Cameron, vice-président des Affaires internationales, Canadian Pacific Air: Je pense qu'il faudrait suivre à peu près deux priorités. La première consiste à entamer les négociations qui s'imposent avec divers pays lorsque vient le temps de renouveler les accords et à négocier avec les pays où les compagnies aériennes ont demandé la conclusion d'accords dans de brefs délais. Cette tâche occupe énormément le Gouvernement du Canada.

L'autre priorité, selon moi, est celle-ci: toutes les fois qu'un pays entretient certaines relations avec nous, qu'elles soient économiques, politiques ou culturelles, et souhaite aborder ce problème avec le Canada, nous devrions réagir et signer très rapidement un accord bilatéral avec lui, même si nous ne sommes pas prêts à l'exécuter tout de suite. Il faudrait le conclure, puis le mettre en réserve, si je peux m'exprimer ainsi.

Le sénateur Grosart: Je crains de ne pas comprendre. Nous avons des délégués commerciaux partout dans le monde et on nous répète sans arrêt au ministère des Affaires étrangères et à celui de l'Industrie et du Commerce qu'ils sont à la recherche de débouchés. Je ne comprends pas comment il peut se faire que nous ayons encore des accords à négocier. Qu'est-ce qui nous arrête?

M. Cameron: Ces accords sont très compliqués. Quelquefois, il y a une ronde de négociations. Nous avons entrepris de renouveler notre accord avec les États-Unis il y a environ un an et depuis, les deux parties se sont réunies tous les deux ou trois mois. Ces réunions exigent toujours de nombreux travaux préparatoires. Je suis le conseiller de la *C.P. Airline* pour la partie canadienne; de plus, il ne s'agit là que d'une négociation parmi les 10 ou 15 qui, à des degrés divers, sont prévues. Tout cela constitue une tâche très lourde, mais, malgré cela, je pense qu'il nous faudrait aller encore plus de l'avant et surtout accroître le nombre des accords dans le cadre des deux priorités que j'ai mentionnées: nous sommes impatients de nous engager dès aujourd'hui à suivre la première, quant à la seconde, nous pouvons tirer profit des intérêts d'un pays étranger et conclure des accords avec lui.

Le sénateur Grosart: Je ne comprends toujours pas ces retards. Allons-nous manquer le coche dans ces pays?

M. Cameron: A mon avis, le prix augmente avec le temps. En ce moment, si les autres pays s'intéressent à conclure des accords bilatéraux et à offrir des privilèges, je pense que, même si cette situation pourrait constituer une phase de mise en place des privilèges, le Canada devrait arriver à conclure des accords pour échanger les privilèges à ce stade car, en raison du développement du transport aérien international, ces privilèges sont de plus en plus recher-

chés et plus difficiles à obtenir. Selon moi, si le régime actuel de privilèges qu'a le Canada—cinq accords aériens bilatéraux à travers le monde—devait se négocier seulement aujourd'hui, on ne pourrait obtenir la plupart d'entre eux aux conditions qui figurent dans nos accords. Nous avons eu l'intelligence de commencer de bonne heure.

Pour répondre brièvement à votre question, c'est peut-être à cause de la surcharge de travail que nous ne pouvons conclure un nombre suffisant d'accords aussi vite que nous le devrions. Si je peux me permettre de faire une recommandation, monsieur le président, la réponse à ce problème serait d'encourager le gouvernement à donner la priorité à cet objectif.

Le sénateur Grosart: Si je ne me trompe, vous prétendez que le gouvernement fédéral n'est pas suffisamment actif dans cette région comme il le devrait?

M. Cameron: A mon avis, le Canada aurait avantage à accroître ses efforts.

Le sénateur Grosart: On a proposé la création d'un Comité économique consultatif pour la région du Pacifique, d'un Institut canadien des relations avec le Pacifique et de groupes d'étude. Est-ce la bonne manière de s'attaquer au problème? A qui le Comité consultatif donnerait-il des conseils?

M. Gray: Cette question m'est-elle destinée?

Le sénateur Grosart: Ces propositions semblent apparaître dans les trois mémoires.

M. Gray: J'en connais probablement moins long en la matière que M. Hobbs.

M. Hobbs: Je ne suis pas au courant.

Le sénateur Grosart: On retrouve ces propositions au moins en deux endroits différents de vos mémoires et je me demande quelle en est l'intention. Quelqu'un doit bien savoir les raisons pour lesquelles il a semblé important de recommander la création de l'Institut canadien des relations avec le Pacifique et du Comité économique consultatif pour cette région.

M. Gray: En page 11 de notre mémoire, nous faisons mention du même comité économique consultatif et en page 20 de l'Institut canadien des études sur le Pacifique.

Le sénateur Grosart: Quel en est le but? Quelles fonctions remplirait-il qui ne le sont déjà dans les relations entre le Canada et les pays du littoral Pacifique?

M. Gray: Il existe un certain éparpillement des efforts. Par exemple, CP Air reçoit assez fréquemment des appels d'experts-conseils qui ont visité le Pacifique, et qui mentionnent l'existence de débouchés à Hong-Kong, en Malaisie ou ailleurs et je ne doute pas qu'il en soit de même pour Cominco. Le ministère des Affaires extérieures et celui de l'Industrie et du Commerce nous signalent aussi des débouchés, mais parfois il s'agit des mêmes dans un cadre différent. Il ne me semble y avoir aucun endroit où les personnes qui s'occupent des relations avec le Pacifique puissent se rencontrer et parler de la façon dont nous le faisons aujourd'hui. Selon moi, nous dispersons nos efforts et nous ne mettons pas en œuvre notre énergie aussi nettement que nous le devrions. Ce point a été souligné dans le document du gouvernement en matière de politique étrangère dans le Pacifique dont il a été question.

Le sénateur Grosart: Vous parlez de «dispersion» dans votre exposé et vous venez juste de prononcer le mot. Où trouve-t-on cet éparpillement des efforts? Est-ce entre les ministères ou entre le gouvernement et l'industrie et quelle en est la nature?

M. Gray: Nous avons reçu un appel téléphonique, il y a environ un mois, d'une société d'ingénieurs-conseils qui travaille dans le Pacifique et qui prend du temps à concrétiser ses plans: ils parlaient d'un problème au sujet d'aéroports en Malaisie. Or, je savais déjà qu'il y avait deux autres bureaux qui faisaient la même chose. Cette situation révèle une concurrence saine entre sociétés canadiennes, mais les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce savaient-ils si ces personnes chassaient ou non, dans le Pacifique? Nous l'ignorons. Il nous est difficile de les aider et de les conseiller à moins que nous sachions qu'ils travaillent pour un même programme ou un même plan.

Le sénateur Grosart: J'ai posé la question car on a dit devant le Comité que l'industrie, les communications, les transports, les hommes d'affaires et le gouvernement canadiens sont fort en retard dans leur étude du marché du Pacifique. L'éparpillement des efforts résulte-t-il en partie de cette situation?

M. Gray: Selon moi, ce morcellement est révélateur de la situation. M. Hobbs a souligné l'organisation des Japonais, laquelle explique leur avance sur le Canada dans certaines de ces régions.

Le sénateur Grosart: En déduisez-vous que nous devrions suivre l'exemple des Japonais, des Suédois et des Suisses et atteindre un degré beaucoup plus élevé de collaboration entre le gouvernement et l'industrie au Canada pour la recherche de débouchés?

M. Gray: A mon avis, la situation devrait normalement évoluer dans ce sens. Dans la forme de société économique où nous vivons, il ne faut rien copier, mais plutôt prendre les meilleures idées de chacun et les fusionner au mieux des intérêts du Canada.

Le sénateur Grosart: On a dit aujourd'hui que la création d'une sorte de Société ou de trust commercial serait un moyen d'y parvenir. Abstraction faite des difficultés qui pourraient survenir, s'agirait-il, d'après vous, d'une entreprise commerciale de l'État?

M. Hobbs: Non, monsieur le sénateur, j'envisage ce trust comme étant formé, du moins je l'espère, d'un certain nombre de sociétés de commerce ayant leur siège social au Canada, lesquelles exerceraient leur activité dans les pays du Pacifique et peut-être dans le monde entier. Ces sociétés auraient pour but de faciliter l'accès des marchés aux petites entreprises canadiennes qui n'arrivent pas à vendre dans les immenses régions du Pacifique, et elles leur fourniraient les services de consultation et de renseignements, qui complèteraient le travail du Service des délégués commerciaux et viendraient à l'aide des sociétés canadiennes qui cherchent à accroître leurs échanges commerciaux dans tous les pays du Pacifique. Je suis convaincu que si, à cette fin, on a recours à des entreprises étrangères, cela ne sert tout simplement pas les intérêts du Canada avec assez d'énergie pour que notre pays tire le maximum d'avantages d'un territoire commercial très important.

Le sénateur Grosart: Y a-t-il diverses filiales au sein du CP qui ont déjà adopté une telle ligne de conduite, c'est-à-dire le CP lui-même, CPI, Cominco, CP Air?

M. Hobbs: A mon avis, le CP est assez puissant pour agir sans éprouver trop de difficultés. Toutefois, je répète ce que j'ai dit plus tôt, à savoir qu'il est souvent très difficile de distinguer le point de vue d'une société de commerce japonaise de celui du Gouvernement nippon. Cette coordination est chez eux un outil des plus efficaces. Je pensais plutôt aux entreprises de moindre importance. Ici encore, je ne parle pas de petites sociétés mais d'établissements de moyenne envergure qui ne peuvent tout simplement pas réunir les effectifs et les compétences qu'exige l'activité commerciale déployée dans une région aussi variée et qui comporte des difficultés de langues et des traditions commerciales extrêmement différentes des nôtres.

Le sénateur Grosart: Comment votre activité différerait-elle, par exemple, de celle des sociétés commerciales japonaises? Je pose cette question parce qu'il me semble que le CP serait formé d'à peu près les mêmes éléments: les matières premières, les engrais, les métaux, les transports, le rail, etc.

M. Hobbs: A mon avis, il serait plus à propos de traiter de l'une des fonctions de toute entreprise japonaise, fonction qui n'a pas d'équivalent au Canada. Je ne veux pas insinuer que Cominco ne reçoit pas d'appui. Je dis tout bonnement que, selon moi, on agirait dans l'intérêt du Canada en restaurant un mécanisme qui viendrait à l'aide des sociétés canadiennes et leur enseignerait les techniques qu'exigent les relations commerciales avec les peuples du Pacifique, dont les méthodes sont fort différentes de celles qui prévalent dans les pays de l'Atlantique.

Le président: Monsieur le sénateur, cette situation ressemble singulièrement à celle que nous connaissons dans les Antilles.

Le sénateur Grosart: Considéreriez-vous comme viable l'incorporation au groupe CP, de sociétés qui lui sont actuellement étrangères, mais qui viendraient s'intégrer dans ce qu'on peut appeler votre trust commercial? C'est l'expression dont on s'est servi l'autre jour.

M. Hobbs: Cela n'a jamais été notre ligne de conduite jusqu'à maintenant et, en vérité, je n'y ai pas songé sérieusement. Je suppose que nous pourrions réaliser la chose, mais je doute fort que nous ayons les structures nécessaires. Je ne prétends pas que nous serions incapables de créer ces structures, mais, à ma connaissance, nous n'en avons pas l'intention pour le moment.

Le sénateur Grosart: Quant aux pays du Pacifique, où verriez-vous une société ayant des ramifications comme la vôtre?

M. Hobbs: Je ne comprends pas très bien.

Le sénateur Grosart: Le CP se compose de filiales. J'aimerais savoir quelle autre société a une organisation semblable.

M. Hobbs: Me permettez-vous d'évoquer certaines entreprises connues dans le monde entier? Au Danemark, il y a l'*East Asiatic Company*. C'est une société de transport maritime, d'exploitation et de commerce. Toutes les sociétés commerciales du Japon sont soit affiliées aux entreprises de transports, d'une façon ou d'une autre, soit proprié-

taires de leur propre flotte de cargos, ou elles représentent diverses entreprises manufacturières qui leur fournissent un assortiment extraordinaire de vêtements qu'elles peuvent vendre partout dans le monde. C'est ainsi que le Japon peut se permettre d'avoir des représentations commerciales dans presque toutes les villes du monde. Ces sociétés sont très prospères. J'estime que le Canada a besoin des mêmes avantages s'il veut se montrer à la hauteur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): De tels services relèveraient de l'entreprise privée?

M. Hobbs: Bien sûr, monsieur. Je pense qu'il faudrait manifester que ces services appartiennent à l'entreprise privée.

Le sénateur Grosart: N'en sommes-nous pas arrivés actuellement à proposer la réforme de toute l'économie canadienne, en l'alignant sur celle de certains de ces pays-là? Est-ce bien ce que nous voulons?

M. Hobbs: J'ai le sentiment que toute situation économique comporte des éléments actifs qui entraînent des changements. Il ne fait pas de doute que les marchés du Pacifique exigent une collaboration plus étroite entre l'industrie et le gouvernement, aussi la mise en place d'institutions qui vont nous assurer que la fusion nous apporte des avantages à la mesure de notre effort maximum. Nous avons affaire à des concurrents extrêmement habiles et très différents de ceux qui œuvrent en d'autres parties du monde.

Le président: Vous avez montré aussi, monsieur Hobbs, qu'il existe un grand contraste entre l'exportation et l'importation.

M. Hobbs: En effet.

Le président: Vos observations s'appliquent surtout aux exportations.

M. Hobbs: D'abord aux exportations, oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et vous aimeriez avoir des concurrents?

M. Hobbs: En effet. Juste.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Qui devrait prendre l'initiation?

M. Joplin: Nous agissons aussi vite que possible. C'est une chose dont nous occupons depuis longtemps. Nous avons, à l'heure actuelle, au Japon un bureau qui offre des services de traduction fournis par nos traducteurs. Imaginez simplement que vous êtes un petit homme d'affaires canadien qui conclut un marché par l'entremise d'une société de commerce japonaise. Celle-ci sert vos intérêts, mais tout se passe en japonais; il vous faut vous asseoir tranquillement, exposer l'affaire à un homme qui l'explique ensuite à quelqu'un qui est peut-être un collègue habituel. Vous, l'homme d'affaires de moindre importance, vous vous trouvez dans une situation très désavantageuse.

Le sénateur Grosart: Les Japonais ont appris l'anglais avant de venir ici.

Le sénateur Laird: La société de conseillers du CP entre-t-elle en jeu dans ce genre de situation? Plus particulièrement, les autres sociétés d'exploitation peuvent-elles la consulter?

M. Joplin: Non, nous n'avons pas mis ce service à leur disposition. De façon générale, notre société de conseillers est un service de consultation pour l'achat de matériel de transport ou de chemin de fer, domaines que nous croyons connaître assez bien.

Le sénateur Grosart: Le CP se lancera-t-il dans l'industrie hôtelière outre-mer?

M. Joplin: Je me garderai bien de prédire ce qui va se passer dans l'hôtellerie, entreprise rentable ou hasardeuse s'il en est.

Le président: Pas même à Montréal?

M. Joplin: Nous possédons un très bel hôtel à Montréal.

Le sénateur Grosart: On parle plusieurs fois, dans le mémoire de la Cominco, des intérêts que vous possédez dans des sociétés japonaises. Détenez-vous plus de 50 p. cent des actions?

M. Hobbs: Non.

Le sénateur Grosart: Il s'agirait plutôt de 40 à 45 p. cent?

M. Hobbs: Je ne saurais rien affirmer de certain, mais je crois que des lois régissent ce cas particulier. Ce n'est cependant pas une certitude, car je n'ai pas vérifié avant de venir ici.

Le sénateur Grosart: Le procès-verbal fait mention de l'importance de régir—c'est bien le mot employé—l'accès aux marchés des matières premières quand on a une participation financière dans une usine de transformation japonaise. Cette régie peut-elle être assurée par un accord?

M. Hobbs: L'usine est tenue d'utiliser nos matières premières.

Le sénateur Grosart: Comment pouvez-vous l'y obliger, si vous n'avez en main que 40 à 45 p. 100 des actions?

M. Hobbs: C'était une des principales conditions d'installation de la fonderie.

Le président: C'est une condition sine qua non, c'est le marché lui-même.

M. Hobbs: En effet, c'est le marché. Vous avez raison.

Le sénateur Grosart: Je ne vois pas comment vous arrivez à faire respecter une telle condition.

M. Hobbs: Jusqu'ici, monsieur le sénateur, tout a très bien fonctionné.

Le sénateur Laird: M. Joplin, je viens de Windsor, et vous y verrez peut-être la raison de ma question. Un sénateur ici présent (dont je tairai le nom) prétendait qu'avant bien longtemps, au moins la moitié des voitures circulant en Colombie-Britannique et dans les Prairies seraient d'origine japonaise. Votre compagnie transporte-t-elle, dans les cales de ses navires, une quantité importante de ces véhicules?

M. Joplin: Je ne crois pas que nous en ayons transporté jusqu'ici. Cependant, nous ne refuserons pas de le faire, si l'occasion nous en est offerte.

Toutefois, les Japonais ont réussi à construire un cargo de modèle particulier qui transporte les voitures à peu près de la même façon que les wagons et les camions à

étage qui parcourent nos autoroutes. C'est le même dispositif qu'utilisent les Japonais pour le transport maritime des automobiles. L'ensemble se démonte pour permettre aux navires de ramener d'autres marchandises au Japon.

Le sénateur Laird: S'agit-il, pour eux, d'une entreprise à grande échelle?

M. Joplin: Oh oui! L'exportation de véhicules automobiles du Japon est imposante.

Le sénateur Laird: Parlons de commerce, M. Joplin. En lisant votre mémoire, je crois avoir remarqué le désir de voir se resserrer nos liens commerciaux avec la Chine, puisque nous l'avons maintenant reconnue officiellement. Je devrais peut-être vous rappeler que plusieurs des témoins déjà entendus ne prévoient aucune augmentation de nos transactions avec ce pays, du fait de notre action diplomatique. Auriez-vous quelques réflexions particulières à exprimer sur le sujet, quelque autre idée que celles qui figurent déjà dans votre mémoire?

M. Joplin: Je voudrais bien en exposer quelques-unes. Je ne crois pas que le simple fait d'avoir reconnu la république populaire de Chine provoquera un soudain accroissement du volume de nos exportations. Les Chinois ont déjà prouvé qu'ils ne permettent pas (faute d'un meilleur mot) à l'aspect politique de leurs affaires de s'ingérer dans leur commerce extérieur. Ils font affaire où ils voient leur plus grand profit.

J'affirme pourtant que l'établissement de relations diplomatiques ne freinera pas le commerce entre les deux pays. Il suffit de faciliter les vols du Canada vers la Chine, d'encourager les Canadiens à s'y rendre et à négocier avec les fonctionnaires, etc. pour que le commerce connaisse un regain de vie. La Chine est d'ailleurs un marché idéal pour notre blé. Nous lui en avons déjà vendu, et je crois que nous nous efforcerons toujours de le faire, cependant, pour assurer les ventes futures de céréales, nous devons certainement songer à acheter quelques-uns de leurs propres produits.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Nous le vendons par l'intermédiaire d'une agence de commerce direct.

Le sénateur Laird: M. Gray, au sujet des transports aériens, je n'arrive pas à comprendre la situation exacte en ce qui concerne les accords bilatéraux. Vous avez parlé de l'imposition de certaines restrictions. Ainsi, l'Australie limite à 140 le nombre de passagers qu'un avion peut transporter chaque semaine. Cet accord bilatéral est-il entièrement réciproque? Par exemple, la compagnie QUANTAS est-elle soumise aux mêmes conditions, aux mêmes limitations?

M. Gray: Oui, je pense que les restrictions sont les mêmes. M. Cameron est le spécialiste dans ce domaine.

M. Cameron: Ces mesures sont généralement réciproques. Dans le cas qui nous préoccupe, je crois que le gouvernement de l'Australie a établi ces restrictions parce qu'il souhaitait protéger la compagnie QUANTAS. Le Canada, à son tour, a adopté des restrictions semblables et il serait très heureux de les lever si l'Australie agissait de même.

En ce qui concerne le gouvernement de l'Australie, sa ligne aérienne, la QUANTAS, peut effectuer des vols entre l'Australie et San Francisco. En fait, je crois qu'il y en a à l'heure actuelle 14 par semaine. Par conséquent, ils n'ont

pas besoin de faire le voyage Australie-Canada plus d'une fois par semaine pour drainer une bonne partie du trafic voyageur entre le Canada et l'Australie. Les Australiens ont donc intérêt à maintenir les restrictions.

De plus, l'Australie peut adopter cette attitude parce qu'il s'agit d'un accord dans la tradition britannique qui autorise de pareilles restrictions. Parmi les plus récents accords, beaucoup ne contiennent pas de restrictions semblables. Vous pouvez faire tout ce qui s'impose pour desservir le marché qui s'offre à vous.

Le sénateur Laird: Il ressort de vos entretiens avec le sénateur Grosart une autre chose qui m'intrigue: vous parliez des accords inactifs. Y a-t-il en ce moment des accords qu'on n'exécute pas?

M. Cameron: Oui. Il y en a deux qui me viennent directement à l'esprit. Il s'agit des accords passés avec la Turquie et le Pakistan il y a quelques années. Il me semble qu'on les a signés parce que ces pays étaient membres de l'OTAN. On les a conclus bien avant qu'une ligne aérienne ne puisse s'en prévaloir. L'autre partie à l'accord bilatéral peut toujours l'utiliser. Quant à moi, je n'ai aucune critique à formuler contre cette attitude, et elle ne me fait pas peur, car si un transporteur canadien ne peut ou ne veut se prévaloir de ses droits et si, par contre, le pays étranger se prévaut des siens, ce dernier met vraiment sur pied la route aérienne, ce qui aura pour effet de rapprocher le moment où il sera économiquement rentable pour une compagnie canadienne de l'exploiter à son tour.

En fait, c'est plutôt le contraire qui s'est produit. Nous nous sommes prévalus d'un bon nombre d'accords avec des pays qui commençaient seulement à se servir de leurs privilèges réciproques.

Le sénateur Laird: Avons-nous de tels accords avec certains des pays du Pacifique, qui, après tout, font l'objet de cette étude spéciale?

M. Cameron: Non, il n'y a aucun accord inactif.

Le sénateur Laird: Je vous remercie.

Le sénateur Carter: Monsieur Joplin, vous avez abordé dans votre mémoire la question du transport du charbon par train-blocs. Cela fonctionne-t-il déjà?

M. Joplin: Oui, monsieur, cela fonctionne même très bien. En fait, cette activité est légèrement entravée par le manque de charbon à transporter. Comme on le sait, la mine *Kaiser* connaît quelques difficultés. Nous transportons à l'aide de train-blocs autant de charbon que nous le pouvons et cela fonctionne bien.

Le sénateur Carter: Est-ce plus économique?

M. Joplin: C'est peut-être une entreprise unique en son genre. C'est probablement le train-bloc le plus long au monde et il fonctionne dans des conditions difficiles.

Le sénateur Carter: Vous avez aussi parlé de la possibilité de transporter par pipe-lines des solides comme le charbon. Je suppose que, selon vous, cela s'applique aussi bien aux céréales. Pensiez-vous aux céréales?

M. Joplin: Eh bien, le genre de pipe-line destiné à transporter des solides qui nous a le plus intéressés et que nous pensons pouvoir exploiter dans un proche avenir, c'est le stéréoduc qui existe déjà à l'heure actuelle. Toutefois les

produits et les céréales ne pourraient circuler dans ce genre de pipe-line.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Celles-ci germeraient?

M. Joplin: Il y aurait probablement une réaction dans le pipe-line.

Le sénateur Robichaud: Alors, avez-vous fait quelque chose pour améliorer le transport ferroviaire des céréales?

M. Joplin: Selon moi, il y a eu des changements très importants dans les régimes de transport des céréales. Je pense que le régime de zonage qui fonctionne maintenant, assure la livraison des céréales aux élévateurs de telle manière que nous pouvons charger directement les bateaux sans les faire attendre au port, tandis qu'auparavant, tous les élévateurs étaient souvent saturés par des variétés de céréales non demandées.

Le sénateur Robichaud: De nouveaux wagons?

M. Joplin: Le problème des wagons est très intéressant. Un wagon immobilisé est un wagon qu'il eut mieux valu ne pas charger du tout. Il n'est vraiment pas à sa place.

Le sénateur Carter: Envisagez-vous le remplacement du chemin de fer par des pipe-lines?

M. Joplin: Non. Le pipe-line pour le transport des solides et le rail constituent vraiment deux moyens de transport complémentaires. Dans les régions où il n'existe pas de voies ferrées, il s'agit toutefois d'un usage très particulier, on peut installer des pipe-lines pour le transport des solides qui seront très efficaces en tant que moyen initial de transport. Dans les régions desservies par le chemin de fer, s'il se produit une montée des coûts, alors, les stéréoducs prendraient une charge minimum et permettraient à nos marchandises d'atteindre le port maritime au tarif le plus avantageux.

Le sénateur Carter: Voulez-vous dire qu'on restreindra l'usage des pipe-lines au transport d'un produit en particulier comme le charbon?

M. Joplin: Oui, pour l'instant notre technologie se limite au domaine du transport des matières en suspension épaisse.

Le sénateur Pearson: Vous n'utilisez pas non plus le soufre?

M. Joplin: Je pense que le soufre pourrait circuler en pipe-lines. En fait, notre filiale la *Shel Pac*, transporte le soufre à l'aide d'hydrocarbures.

Le sénateur Carter: Veuillez vous reporter maintenant aux pages 7 et 8 du mémoire préparé par la *Canadian Pacific Airlines*. La page 7 donne des chiffres relatifs aux visiteurs qui ne voyagent pas à titre d'immigrants. S'agit-il de touristes?

Le sénateur Cameron: Oui. Des hommes d'affaires et des touristes.

Le sénateur Carter: 1968 indique une baisse sensible dont vous ne vous êtes pas relevés en 1969. Comment expliquez-vous la faiblesse qui caractérise 1968?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je suppose qu'Expo y est pour quelque chose.

M. Gray: L'Expo a eu lieu en 1967.

Le sénateur Carter: Oui, mais en 1966, vous avez eu 95,500 passagers, soit une baisse de 500 en 1967, et une nouvelle diminution des affaires en 1968. Enfin, 1969 a été témoin d'une reprise, mais il s'en faut que cette année soit comparable à 1966.

M. Gray: La *Japan Air Lines* effectue maintenant des voyages au Canada, à raison de deux vols hebdomadaires à Vancouver. Ils empiètent ainsi sur le marché et ce, depuis 1968.

Le sénateur Carter: La situation résulte donc de ce que la *Japan Air Lines* nous fait concurrence?

M. Gray: Oui. Auparavant, la route septentrionale du Pacifique était exclusivement nôtre, et les Japonais ne se prévalaient pas du droit de se rendre à Vancouver; mais quand ils l'ont fait, ils nous ont enlevé une partie du marché.

Le sénateur Carter: Comment expliquez-vous alors votre reprise assez remarquable en 1969?

M. Gray: L'année 1969 a coïncidé avec les préparatifs de l'Exposition d'Osaka et tout ce qu'ils comportaient de déplacements et d'échanges commerciaux. Il faut, de plus, se rappeler que les visiteurs ne voyagent pas tous par avion; certains nous arrivent par bateau. Il s'agit de visiteurs. Ils peuvent aussi arriver au Canada par la *Pan American Airways* via San Francisco, ou par la *North West Orient Airlines* via Seattle. Je vous donne là une idée de la provenance des personnes qui arrivent au Canada. Cela n'a pas forcément quelque chose à voir avec la *CP Air* ou la *CP Rail*. C'est tout juste un aperçu du marché.

Le sénateur Carter: A la page 8, vous verrez que le chiffre d'affaires exprimé en dollars en provenance de l'Orient était inférieur en 1969 à celui de 1968. Quant à 1970, comment expliquez-vous la baisse importante du fret aérien établi en valeur et en tonnage?

M. Gray: Il y a deux raisons. D'abord, la *Japan Air Lines* accapare une partie du fret aérien. Ensuite, la réduction des tarifs de l'I.A.T.A. (Association de Transport aérien international) fait que nous touchons moins d'argent à tonnage égal.

Le sénateur Carter: Si bien que vos recettes s'en ressentent et que la concurrence de la *Japan Air Lines* réduit votre volume global?

M. Gray: En effet. Vous devez également tenir compte du fait que dans la région du Pacifique, les États-Unis ont octroyé un permis à la compagnie *Flying Tiger Line Incorporated*, qui transporte exclusivement du fret, ce qui nous enlève une partie de notre tonnage que ses avions débarquent à San Francisco et à Los Angeles, à des tarifs plus avantageux. La *Flying Tiger Inc.* offre un service de groupage grâce à la conteneurisation d'avions-cargos, service que ne peuvent offrir nos avions de passagers.

M. Cameron: De plus, monsieur le sénateur, en 1968 et 1969, le gouvernement du Royaume-Uni nous accordait la permission très spéciale de mettre en service des avions-cargos en partance de Hong Kong. Nous pouvions alors sous-traiter et affréter quelques avions-cargos qui nous permettaient de transporter un tonnage additionnel et nous assuraient le marché. Cette permission temporaire

nous a été retirée fin 1969, car il s'agissait vraiment d'un privilège, non d'une condition de l'accord aérien tel qu'il existe.

Le sénateur Carter: J'aimerais maintenant parler de Cominco et poser quelques questions à M. Hobbs. Les nouvelles attributions de la Société pour l'expansion des exportations ont-elles été très utiles à Cominco?

M. Hobbs: A cette date, nous ne nous en sommes pour ainsi dire pas prévalus, mais elles font l'objet d'une étude sérieuse. Je ne suis pas assez bien renseigné là-dessus pour vous donner une idée exacte de leur portée. Nul doute que l'extension du rôle de l'ancienne Société d'assurance des crédits pour l'exportation est un grand pas dans la bonne voie, mais je regrette de ne pouvoir juger de son ampleur.

Le sénateur Carter: Je n'ai pas bien compris, tout à l'heure, quand vous avez parlé de l'équivalent d'un droit de douane de 40 p. 100, qui empêcherait l'affinage des minerais à l'extérieur. Voulez-vous dire en dehors du Canada?

M. Hobbs: Ailleurs que dans le pays de destination. Prenons le cas de concentrés de minerais qui entrent en franchise et se vendent, disons, à raison de deux cents dollars la tonne et qu'il existe un droit ad valorem de 5 p. 100 sur les métaux marchands. Ce droit frappe en réalité l'affinage dont le coût s'ajoute au prix d'achat des concentrés de minerais, et il se situe à environ 40 p. 100 du coût réel de l'affinage. Cet état de choses ferme l'entrée aux métaux étrangers et favorise l'importation de concentrés de l'importation, ce qui protège, si vous voulez, la fonte ou l'affinage dans le pays importateur. Cela nuit, bien sûr, à notre commerce extérieur des métaux.

Le sénateur Carter: Et décourage l'affinage des métaux au Canada, n'est-ce pas?

M. Hobbs: Les chances se trouvent certes diminuées.

Le sénateur Carter: Vous avez fait une déclaration qui, je crois, contredit ce qui procède et j'aimerais l'éclaircir car, si je ne m'abuse, vous avez dit que le coût de la main-d'œuvre augmentait au Japon, et que la pénurie de personnel y est telle qu'on n'est pas intéressé à le consacrer à du travail évalué à un bas prix.

M. Hobbs: Vous avez raison. Je suis d'avis que la situation évolue au Japon, autant à cause de la pollution de l'air par l'anhydride sulfureux que du manque de main-d'œuvre. Dans la région de Tokyo-Osaka, l'air est visiblement pollué. Les consortiums japonais en sont conscients et achèteront peut-être plus de métaux affinés qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour. Cette tendance se dessine depuis trop peu de temps pour permettre d'en prédire l'évolution avec certitude.

Le sénateur Carter: La production des fonderies du Canada ne devrait-elle pas en bénéficier?

M. Hobbs: En effet.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et c'est nous qui souffrirons de la pollution, au Canada.

M. Hobbs: C'est à peu près l'idée: laisser la pollution aux autres.

Le sénateur Carter: La Mitsubishi Smelting est-elle une société japonaise? C'est une société mixte, mais est-ce une société japonaise?

M. Hobbs: La Mitsubishi Cominco Lead Smelter est une société mixte nippo-canadienne.

Le sénateur Carter: Est-elle constituée en société selon la loi canadienne?

M. Hobbs: Non, selon la loi du Japon.

Le sénateur Carter: Donc, vos investissements à l'étranger sont limités à 50 p. 100.

M. Hobbs: Ils sont, dans ce cas, inférieurs à 50 p. 100, sauf erreur.

Le sénateur Carter: La limite normale pour ce genre de société est-elle généralement de 50 p. 100?

M. Hobbs: En effet, mais elle varie en fonction de la libéralisation que l'on connaît de nos jours. Ce genre d'industrie figure sur la liste des libéralisations mais j'ignore, monsieur le sénateur, quel est l'ordre de priorité des fonderies.

Le sénateur Carter: Un témoin, il y a quelque temps, soulignait, si je me souviens bien, qu'il n'aimerait pas être placé à la direction d'une société japonaise au Japon, et qu'il trouvait plus normal d'y voir un Japonais.

M. Hobbs: Il me semble aussi que ce serait plus sage.

Le sénateur Carter: Êtes-vous de cet avis?

M. Hobbs: Je le suis.

Le sénateur Pearson: Je me suis déjà demandé si nous avons, soit sur la côte est ou sur la côte ouest, des installations portuaires qui puissent recevoir les grands navires que l'on construit aujourd'hui.

M. Joplin: La profondeur est certainement suffisante au Banc Roberts.

Le sénateur Pearson: Oui, mais c'est le seul port.

M. Joplin: Cela dépend du tirant d'eau auquel vous faites allusion.

Le sénateur Pearson: Je parle de navires de 200,000 à 500,000 tonneaux.

M. Joplin: Les navires de moins de 150,000 tonneaux qu'on utilise surtout de nos jours, se rendent facilement à Vancouver par le Premier Goulet; les navires plus gros n'entrent qu'à marée haute et ils doivent être plus prudents.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ce qui n'est pas le cas au Banc Roberts?

M. Joplin: Non, puisque la profondeur y est suffisante et qu'en outre on peut draguer.

Le sénateur Pearson: On a fait, semble-t-il, d'importantes découvertes de minerai en Australie récemment. Le Canadien-Pacifique a-t-il un service de transport qui relie directement le Japon à l'Australie ou faut-il passer par les ports canadiens pour desservir l'industrie minière australienne?

M. Hobbs: Il est plus que probable qu'un tel service se ferait directement de l'Australie au Japon.

Le sénateur Pearson: Est-ce que le CP pourrait jouer un rôle dans ce domaine?

M. Hobbs: Selon moi, le CP pourrait certainement y participer s'il le désirait.

Le sénateur Pearson: N'y a-t-il rien qui vous empêche de le faire?

M. Hobbs: Il n'y a rien eu encore de nature à nous en empêcher.

Le sénateur Grosart: Quel pourcentage des exportations du port de Vancouver, d'une valeur globale de 1.7 milliard de dollars, a été chargé par des navires battant pavillon canadien?

M. Joplin: Je ne peux malheureusement pas répondre à cette question.

Le sénateur Grosart: Pourriez-vous donner une approximation?

M. Joplin: Je ne peux même pas vous donner un semblant de réponse. Il y a peu de navires battant pavillon canadien du tonnage dont nous venons de parler. Vous avez parlé du tonnage global des marchandises passant par le port de Vancouver et une bonne partie de celles-ci font l'objet de cabotage. Quant au trafic international, les navires battant pavillon canadien ne sont pas assez nombreux pour qu'on en tienne compte.

Le sénateur Grosart: Même pas ceux du CP?

M. Joplin: Même pas.

Le sénateur Pearson: La société commerciale dont le sénateur Grosart a parlé pourrait-elle, selon vous, écouler la plupart de nos produits soit: les céréales, les produits forestiers et les produits miniers? Pensez-vous à une entreprise de cette envergure?

M. Hobbs: Monsieur le sénateur, je pensais plutôt à un organisme polyvalent de vente et de distribution chargé de mettre en marché les produits de sociétés qui n'ont pas les moyens suffisants de le faire. Un modeste appui aux principales sociétés forestières du Canada leur permet de vendre leurs pâtes et papiers. Par contre, beaucoup d'autres sociétés ne sont réellement pas de taille à affronter les marchés internationaux sans le concours d'intermédiaires qui, aujourd'hui, sont tous étrangers.

Le sénateur Grosart: Lorsque vous dites cela, pensez-vous aux matières premières ou aux produits mi-ouvrés?

M. Hobbs: Je parle des mines de moindre importance et de ce genre d'entreprises, mais je pensais surtout à des produits à un degré avancé de fabrication.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Serait-ce le genre de projet que l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de Commerce canadienne étudieraient? Je tente de faire ressortir la question essentielle: comment s'y prendre.

Le président: Je pourrais vous être de quelque utilité. L'un des témoins précédents a clairement indiqué que ces deux associations sont le principal soutien du CCEBP. (Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique).

M. Hobbs: C'est exact, mais c'est un groupe consultatif.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Nous n'avons reçu aucune réponse satisfaisante. Je ne critique pas, mais nous n'avons pas de réponse.

Le président: On nous a posé une question très intéressante.

M. Hobbs: Si je peux me permettre d'être franc, monsieur le président, Tokyo est le pivot du CCEBP.

Le président: Nous sommes heureux que ce renseignement soit inscrit au procès-verbal.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Pourrait-on revenir sur cette question particulière? Y a-t-il un moyen que nous, du Comité, pourrions employer pour arriver au résultat proposé par M. Hobbs?

Le sénateur Grosart: Nous pourrions former une société.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): La presse nous critiquera probablement car on dit que nous faisons déjà partie de trop de conseils d'administration.

Le sénateur Pearson: Nous formerons une société de gestion.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Laisserons-nous cette question en suspens, monsieur le président?

Le président: Je crois bien que nous y serons obligés. J'aimerais l'étudier à fond, mais nous pourrions peut-être y revenir.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je voudrais poser deux questions, l'une au représentant de CP Air. Monsieur Gray, pourriez-vous nous renseigner sur le succès de votre campagne de promotion touristique du Mexique; et si cette entreprise, qu'on me dit rentable, pouvait convaincre les gens des régions éloignées du Commonwealth dans le Pacifique, d'utiliser les moyens que vous mettez à leur disposition?

M. Gray: Cette question est plutôt vaste, elle touche tous les moyens commerciaux que je connais seulement indirectement.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je m'en tiens au trafic touristique.

M. Gray: En fait, vous parlez de la Nouvelle-Zélande, vous pourriez peut-être préciser?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Discutons alors de la Nouvelle-Zélande, même si cela me déplaît. Allez-y.

Le président: Le sénateur Connolly a souffert d'une crise cardiaque en Nouvelle-Zélande, c'est pourquoi il est un peu réticent.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ce n'est pas la seule raison, monsieur le président.

M. Gray: Nos services de commercialisation, comme je l'ai indiqué au tableau, affectent des montants importants, chaque année, à la promotion et à la publicité du tourisme vers le Pacifique, au départ du Canada et des États-Unis, lorsqu'il est possible d'inciter les Américains à traverser la frontière et à prendre nos avions, et cela réussit assez bien. Nous n'avons aucun problème à Honolulu, et, cette année, nous avons commencé à desservir les îles Fidji au moyen de deux vols hebdomadaires. Cela fait partie d'un pro-

gramme d'expansion de notre trafic touristique avec les îles Fidji.

L'expansion des lignes américaines nous aide beaucoup. L'American Airlines a obtenu un permis de vol entre Los Angeles et Honolulu, les îles Fidji, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Leur publicité augmente le nombre des personnes intéressées à voyager dans la région du Pacifique, et le tout progresse très bien.

La compagnie American Airlines a entrepris avant tout, la construction d'un hôtel aux îles Fidji. Notre personnel travaille à un projet semblable car il y a pénurie d'hôtels: il nous faut plus de chambres. Dans tout le Pacifique, le travail de commercialisation est ardu, mais il produit des résultats. Reste à savoir si nous aurions pu obtenir le même succès en Nouvelle-Zélande si nous n'avions eu ce différend avec leur gouvernement au sujet de notre publicité et de nos programmes de mise en marché.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Les compagnies d'aviation BOAC ou QUANTAS vous ont-ils mis des bâtons dans les roues?

M. Gray: Ils nous font une saine concurrence, si c'est ce que vous entendez par mettre des bâtons dans les roues.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Nous dites-vous toute la vérité?

M. Gray: Ils se sont entendus pour former un groupe d'exploitation de leurs campagnes de publicité conjointe, etc.

M. Cameron: Sénateur Connolly, je ne peux me taire plus longtemps. Il vous plaira d'apprendre que nous avons suivi l'exemple de QUANTAS. Nous avons établi notre second vol hebdomadaire aux îles Fidji, et, malgré nos démarches auprès du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, nous n'avons pu le convaincre de l'importance du rôle que nous aurions pu jouer dans le développement de son industrie touristique, action que nous avons pourtant exercée dans beaucoup d'autres régions. Mais vous apprendrez sans doute avec plaisir que nos deux vols hebdomadaires aux îles Fidji transportent plus de Néo-Zélandais que notre ancien service direct de Nouvelle-Zélande.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Peut-être s'en aviseraient-ils, car si l'on se fonde sur votre succès au Mexique, ils ne peuvent qu'en profiter.

Monsieur Hobbs, en parlant des investissements japonais, vous avez exprimé de l'inquiétude au sujet des marchés à long terme de matières premières. Leur exécution dépend de l'entrée au pays d'importants investissements étrangers, surtout du Japon. Croyez-vous que cela puisse nuire à l'économie?

M. Hobbs: Songez-vous à l'absence des marchés à long terme?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Non. Je pense plutôt à la politique du gouvernement canadien qui pourrait entraver l'expansion des investissements du Japon, par des marchés à long terme ou autrement.

M. Hobbs: Puis-je m'attarder un instant sur cet aspect de la question? Les Japonais se sont servis avec succès des marchés à long terme pour s'établir sur le marché mondial comme acheteurs réguliers des grandes quantités de

matières premières dont ils ont besoin. Dès que ces ressources seront aussi disponibles à long terme, je suis certain qu'ils n'auront plus recours aux marchés à long terme.

Revenons à l'accessibilité aux marchés. L'entrée des capitaux au Canada stimule notre économie, car les étrangers qui font des investissements vont s'assurer qu'ils rapportent. Voilà donc l'autre aspect des investissements dans une entreprise de production établie dans le pays qui importe les capitaux. Ils assurent aux matières premières canadiennes, face à une forte concurrence mondiale, un débouché dans les marchés qui nous financent. Donc, toute restriction à l'entrée de capitaux au Canada, sous quelque forme que ce soit, m'inquiéterait beaucoup.

Le président: Monsieur Hobbs, au sujet des marchés à long terme, auriez-vous l'obligeance d'expliquer au sénateur Connolly comment le prix du minerai de fer de la Malaysia a baissé?

M. Hobbs: Ce fait est très intéressant. Je m'occupe surtout de l'acier. J'ai donc pu observer, pendant plusieurs années, le développement du commerce du minerai de fer dans le Pacifique. Ce que j'ai dit auparavant s'applique au minerai de fer. Juste après la guerre, la Malaysia fournissait beaucoup de minerai de fer au Japon. Après la découverte des gisements australiens, ce pays, en a exporté en quantité au Japon, grâce aux marchés à long terme. Les fournisseurs marginaux ont été fort durement touchés. Par conséquent, le prix moyen du minerai exporté au Japon a baissé. C'est exactement ce que je prévois pour les autres matières premières, puisque de nouveaux fournisseurs seront appelés à se faire concurrence sur le marché japonais, car, à part le marché des États-Unis, le seul qui soit important est celui du Japon. Il nous faut donc établir des relations commerciales aussi permanentes que possible.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur le président, permettez-moi de préciser davantage. Ce n'est pas une question. Nous avons parlé des pays du littoral du Pacifique, mais d'après ce qui a été dit, il me semble qu'il s'agit plutôt du bassin du Pacifique. Nous n'avons pas parlé de la côte ouest de l'Amérique du Sud, puisqu'elle ne relève pas de notre compétence, mais toute la région forme un bassin.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, nous nous inquiétons parce que notre mandat ne porte que sur l'Australie et le Japon. Certains témoins aimeraient peut-être nous dire comment on pourrait stimuler les relations commerciales entre le Canada et les autres pays du littoral du Pacifique, tel que nous l'avons défini, c'est-à-dire le Sud-Est asiatique et l'Océanie. A l'avenir, nos relations commerciales se limiteront-elles à l'Australie et au Japon?

M. Joplin: Ce sont certainement les pays les plus importants, mais nous possédons des intérêts dans des exploitations possibles en Indonésie. Le marché y est important, la population est dense et la région est en voie de développement. Nous avons des intérêts en Malaysia et là encore il y a une grande population. L'expérience de *CP Air*, par exemple, comporte d'importantes notions sur la mise au point des avions à décollage et atterrissage court. Nous tentons par toutes sortes de moyens de les faire connaître dans ce pays. Je crois que nous réussirons. L'avion à décollage et à atterrissage court est une réalisation vraiment canadienne et nous avons fait aussi bien que n'importe qui dans ce domaine.

Le sénateur Grosart: A la page 6 de votre mémoire, vous parlez d'exportations au montant de 1.7 milliard de dollars qui ont été manutentionnées dans les ports de la Colombie-Britannique; un milliard est destiné aux États-Unis et un demi-milliard au Japon. On ne parle pas de l'Australie, mais les exportations en Océanie se chiffrent à 70 millions. Ce qui reste pour les autres pays est minime. Dans un avenir rapproché, ne sera-t-il plus question que des relations commerciales avec le Japon et l'Australie?

M. Joplin: C'est exact. Nous présentons les faits tels qu'ils sont.

Le sénateur Grosart: Y aura-t-il des changements appréciables?

M. Joplin: Le Comité pourrait peut-être tenter d'établir une certaine orientation. Nous sommes certainement intéressés aux pays en voie de développement.

Le sénateur Grosart: Nous l'espérons. Le livre blanc sur la politique gouvernementale semble plein d'espoir. Le Comité doit prendre des faits en considération et nous attendons les propositions qui nous permettront de faire les recommandations qui s'imposent.

M. Joplin: La récente déclaration du ministre de l'Industrie et du Commerce sur l'assistance aux études de rentabilité et l'envoi de groupes de conseillers et d'ingénieurs dans ces pays a été bien accueilli par le Service de consultation du Canadian Pacific, comme je le souligne dans mon mémoire.

Il est difficile d'obtenir que quelqu'un vous aide à mettre quelque chose sur pied dans votre pays quand vous n'y vivez qu'au jour le jour. Il est malaisé pour une société comme la nôtre de diriger ce genre de programme sans quelque assurance que nos dépenses nous seront, au moins, remboursées ou garanties sous une forme ou sous une autre.

De toute façon, nous allons examiner avec soin ce programme particulier.

Le sénateur Grosart: Recevez-vous des plaintes de pays du littoral Pacifique concernant les barrières douanières et autres qui existent au Canada?

M. Joplin: Je ne pense vraiment pas que nous en recevions.

Le sénateur Grosart: Je veux parler des hommes d'affaires avec qui vous traitez. Avez-vous l'impression que ces obstacles constituent une entrave au commerce bilatéral?

M. Joplin: Non. Il existe, toutefois, bien des explications au sujet du bilatéralisme dans le commerce. Il importe, en effet, que le Canada adopte une position commerciale multilatérale plutôt qu'uniquement bilatérale. Lorsqu'on visite le Japon, on constate ce déséquilibre de la balance commerciale et les Japonais aimeraient que le Canada leur achète davantage.

Le sénateur Grosart: Jusqu'à quel point, ce déséquilibre est-il attribuable à nos propres restrictions? J'en parle, car on dit toujours au Canada que nous prônons le libre-échange international, mais nous continuons à entraver les importations. Nous élevons maintenant une barrière en vertu de ce que nous appelons...

Le sénateur Robichaud: Les textiles.

Le sénateur Grosart: Non. À mon avis, pour les textiles, cela se comprend, même si je m'en plaignais il y a quelques jours. Le ministre l'appelle du «dumping par le crédit». De fait, nous avons été saisis d'un bill qui prévoit que, si d'autres pays aident ou subventionnent leur commerce extérieur, nous appellerons cela du «dumping par subsides ou stimulants». Je vois de l'hypocrisie dans l'attitude du Canada. En avez-vous déjà entendu parler?

M. Joplin: Oui. Selon moi, ce n'est pas vraiment un facteur important à l'heure actuelle. Quand les marchés prennent de l'extension et que tout va bien, tout le monde préconise le commerce multilatéral. Il faut se rendre compte qu'il y a eu des limitations de crédits au Japon et, en d'autres termes, une récession économique. Par exemple, les Japonais avaient prévu une production de 100 millions de tonnes d'acier et ils n'en auront que 90 millions, cette année.

Dès que la situation devient plus difficile, on parle de protectionnisme. Selon moi, le Canada n'a aucun avenir s'il adopte cette doctrine, mais il ne peut totalement l'abandonner sans une protection quelconque.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Le libre-échange, c'est dur.

M. Hobbs: Pour autant que je sache, cette situation ne constitue pas un problème sérieux pour le moment. Dans le commerce avec la République populaire de Chine, le problème consiste à établir une juste valeur marchande, tâche bien difficile pour les fonctionnaires des Douanes. Dans le passé, ils avaient tendance à être plutôt sévères et il sera difficile de trouver une méthode de calcul de la valeur marchande des produits en provenance de la Chine continentale.

Le sénateur Grosart: Vous faites allusion maintenant au règlement anti-dumping.

M. Hobbs: Oui.

Le sénateur Pearson: Le Japon fera-t-il concurrence au Canada, dans un avenir prochain, pour la mise en valeur du Mexique?

M. Hobbs: Voulez-vous dire que le Mexique accueillera tout projet de développement?

Le sénateur Pearson: Oui.

M. Hobbs: Effectivement, les Japonais y sont actifs, mais je ne connais pas de pays où ils ne le sont pas. La zone de libre-échange à l'extrémité nord-ouest du Mexique suscite un intérêt croissant.

Le sénateur Pearson: Faites-vous des affaires à cet endroit?

M. Hobbs: Non.

Le sénateur Carter: M. Joplin nous a peut-être renseignés à ce sujet, mais quels sont vos principaux concurrents dans le domaine de la navigation?

M. Joplin: Le monde entier, en réalité. Ce domaine est international et il est très difficile de s'y tailler une place.

Le sénateur Carter: Où se concentre la concurrence? N'importe où, sur une seule ligne ou vers un pays?

M. Joplin: Non, il s'agit d'une concurrence mondiale. Nos affaires sont d'envergure mondiale et sujettes à la concurrence mondiale.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous êtes engagés maintenant dans l'économie japonaise et vous y avez différentes participations et ententes. Occupez-vous une place analogue dans le Marché commun européen?

M. Joplin: Je ne pense pas.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous avez fait porter tous vos efforts sur le Pacifique?

M. Joplin: Voilà ce que je me suis efforcé de souligner dans mon mémoire: le Canadien Pacifique a des intérêts dans le Pacifique depuis longtemps, ce dont on ne semble pas se rendre compte.

Le sénateur Grosart: Le mot «Pacifique» dans votre raison sociale signifie à peine le Pacifique d'outre-mer.

M. Joplin: Il atteste notre raison d'être.

Le sénateur Grosart: Je vais laisser de côté pour l'instant la question de l'accès des produits aux marchés extérieurs. Dans le mémoire de la société Cominco, on parle, en dernière page, des restrictions aux investissements canadiens en valeurs mobilières dans les entreprises locales. Ces restrictions sont-elles exagérées pour le moment? A mon avis nous connaissons assez bien la situation au Japon.

M. Hobbs: Vous voulez dire au Japon?

Le sénateur Grosart: Non, laissez le Japon de côté. On peut lire dans le dernier alinéa:

«Il existe bien des endroits intéressants ailleurs sur le littoral du Pacifique où l'exploration minérale est possible. Dans certains cas, on décourage, on laisse planer l'incertitude ou l'on restreint sérieusement les investissements étrangers dans les matières premières locales.»

M. Hobbs: Ce qui précède était simplement un exposé général. La situation politique de bien des pays du Pacifique est un véritable salmigondis; il est, donc difficile d'être précis. Toutefois, il existe de nombreuses formes de protectionnisme dans le Pacifique. Je regrette de ne pouvoir être plus clair à moins que nous ne parlions de chaque pays en particulier.

Le sénateur Grosart: Je me reporte en fait uniquement aux restrictions, aux investissements canadiens dans la mise en valeur des ressources locales, ce que nous n'appelons pas habituellement «protectionnisme», n'est-ce pas?

M. Hobbs: Non. Dans bien des cas, on peut investir conformément aux lois en vigueur dans le pays. Le Japon offre un exemple typique de lois claires. L'Australie régleme, comme vous le savez, l'accès à son marché financier, à raison d'une participation égale à la participation autochtone. Je ne connais pas bien la situation qui prévaut en Indonésie, mais l'histoire de ce pays est bien connue. Il n'existe pas d'uniformité et encore moins de modèle précis dans le Pacifique.

Le sénateur Grosart: Le point où je voulais en venir est le suivant: l'exemple du Japon n'est-il pas universel?

M. Hobbs: Non, monsieur.

Le président: Messieurs, j'ignore si l'un des critères pour juger du succès d'un exposé correspond à l'intérêt et à la façon enjouée d'aborder un sujet dans un comité, mais, à mon sens, vous conviendrez tous que les sénateurs semblent avoir apprécié leur après-midi ici. Pour ma part, cette séance s'est révélée très intéressante et encourageante. Je désire vous remercier bien vivement d'être venus ainsi que de vos mémoires et exposés qui sont de premier ordre.

Messieurs les sénateurs, le 24 novembre, M. R.A. Gentles, de la société Alcan, a souscrit à la demande du Comité de lui procurer un exemplaire du prix courant de certains produits d'aluminium. Nous l'avons reçu. Permettez-moi de désigner ce document sous le titre «Document n° 2» et de le faire verser au compte rendu des délibérations du Comité?

Des voix: D'accord.

La séance est levée.

10. Quatre ans après la fin des hostilités, devant les perspectives d'expansion qu'offre le transport aérien, la Canadian Pacific Airlines a inauguré le premier service entre le Canada, le Japon et Hong Kong. On a célébré la 21^e anniversaire de ce qui inaugure votre troisième Canadian Pacific Airlines également établi des lignes à destination de Honolulu, des îles Fidji, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

11. La participation de l'industrie canadienne à l'industrie aéronautique internationale a été renforcée par le développement des relations commerciales établies par les compagnies du Pacifique dans les régions de l'Asie, de l'Australie et de l'Amérique du Sud.

12. Les lignes aériennes du Pacifique ont inauguré le service régulier entre Vancouver, Yokohama et Hong Kong en 1967. Les services aériens, les trains spéciaux du Canada-Pacifique, les trains de la côte, ont transporté à travers le Canada les marchandises japonaises à destination de New York et des marchés européens. Ils ont assuré le premier pont commercial entre le Pacifique et l'Atlantique. Les premiers passagers de la ligne étaient des Japonais, l'Empereur et l'Impératrice du Japon ont inauguré les services aériens postaux et de passagers en 1951. Ils ont permis de réserver, pour les services par bateau à vapeur, l'Atlantique, l'océan Indien et l'Asie.

13. Les lignes aériennes du Pacifique ont inauguré le service régulier entre Vancouver, Yokohama et Hong Kong en 1967. Les services aériens, les trains spéciaux du Canada-Pacifique, les trains de la côte, ont transporté à travers le Canada les marchandises japonaises à destination de New York et des marchés européens. Ils ont assuré le premier pont commercial entre le Pacifique et l'Atlantique. Les premiers passagers de la ligne étaient des Japonais, l'Empereur et l'Impératrice du Japon ont inauguré les services aériens postaux et de passagers en 1951. Ils ont permis de réserver, pour les services par bateau à vapeur, l'Atlantique, l'océan Indien et l'Asie.

14. On trouve en général que l'activité de la société dans le Pacifique remonte à l'année 1885, lorsque, grâce à la découverte de Sir William Van Horne, un cargo en provenance de Yokohama accosta à Fort Moody en Colombie-Britannique. Le brick W.B. Clark, de 900 tonnes, alla pour transporter une cargaison de bois avant de partir pour Vancouver une dizaine de jours avant l'arrivée de la voie ferrée transcontinentale du Canada-Pacifique.

15. Trois bateaux à vapeur ont été construits en 1885 pour servir entre Vancouver, Yokohama et Hong Kong en 1885. Les services aériens, les trains spéciaux du Canada-Pacifique, les trains de la côte, ont transporté à travers le Canada les marchandises japonaises à destination de New York et des marchés européens. Ils ont assuré le premier pont commercial entre le Pacifique et l'Atlantique. Les premiers passagers de la ligne étaient des Japonais, l'Empereur et l'Impératrice du Japon ont inauguré les services aériens postaux et de passagers en 1951. Ils ont permis de réserver, pour les services par bateau à vapeur, l'Atlantique, l'océan Indien et l'Asie.

16. La croissance du mouvement de passagers et de marchandises entre Vancouver-Victoria et l'Ontario a rendu nécessaire la construction et la mise en service de nombreux bateaux-poussoirs et des moteurs. En 1913, on a inauguré la ligne de l'Empire of Japan et l'Empire of Canada. A mesure qu'on renforce les premiers services de service, on les renforce par d'autres. L'Empire of Canada est l'Empire of Japan en 1922. Les plus nouveaux plus rapides, l'Empire of Japan, en 1938. Les plus des cargos ont été mis en service à mesure que le commerce à travers le Pacifique prenait de l'importance.

APPENDICE «D»

LE CANADIEN PACIFIQUE
DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE

Communication du Canadien Pacifique au Comité sénatorial des affaires étrangères, Édifice du centre, Ottawa, mardi 1^{er} décembre 1970.

Dossier

1. Le Canadien Pacifique se réjouit de pouvoir exposer son opinion au comité du Sénat sur les Affaires étrangères.

2. Le Canadien Pacifique a été constitué en société par une loi fédérale en 1881. Compagnie de chemins de fer à ses débuts, la société forme de nos jours une entreprise très diversifiée, dont l'activité principale s'étend aux transports, aux communications et à l'exploitation des ressources naturelles.

3. Les intérêts et les opérations du Canadien Pacifique sont d'envergure mondiale. Son réseau de voies ferrées couvre le Canada et une partie des États-Unis, ses camions sillonnent le continent, son activité aérienne et maritime touche tous les continents et ses investissements dans les ressources naturelles sont largement distribués au Canada et à l'étranger. Les premiers engagements du Canadien Pacifique dans la région du Pacifique.

4. On ignore en général que l'activité de la société dans le Pacifique remonte à juillet 1886, lorsque, grâce à la clairvoyance de Sir William Van Horne, un cargo en provenance de Yokohama accosta à Port Moody en Colombie-Britannique. Le brick «*W.B. Flint*», de 800 tonneaux, affrété pour transporter une cargaison de thé, avait mis le cap sur Vancouver une dizaine de jours avant l'achèvement de la voie ferrée transcontinentale du Canadien Pacifique.

5. Trois bateaux à vapeur affrétés ont inauguré le service régulier entre Vancouver, Yokohama et Hong Kong en 1887. Les années suivantes, les trains spéciaux du Canadien Pacifique, les «trains de la soie», ont transporté à travers le Canada les marchandises japonaises à destination de New-York et des marchés européens; ils ont ainsi réalisé le premier «pont continental» entre le Pacifique et l'Atlantique. Les premiers paquebots de la flotte blanche des «*Empress*», l'«*Empress of India*», l'«*Empress of China*» et l'«*Empress of Japan*» ont inauguré les services maritimes postaux et de passagers en 1891. Il est intéressant d'observer que les services par bateaux à vapeur «*Atlantic*» n'ont commencé qu'une douzaine d'années après, avec l'achat par le Canadien Pacifique en 1903 de la *Beaver Line* qui appartenait à M. Elder Dempster.

6. La croissance du mouvement de passagers et de marchandises entre Vancouver-Victoria et l'Orient a rendu nécessaire la construction et la mise en service de nombreux bateaux plus grands et plus modernes. En 1913, on a intégré à la flotte du CP, l'«*Empress of Russia*» et l'«*Empress of Asia*». À mesure qu'on retirait les premiers «*Empress*» du service, on les remplaçait par d'autres: l'«*Empress of Canada*» et l'«*Empress of Australia*» en 1922 ainsi qu'un nouveau et plus rapide «*Empress of Japan*» en 1930. De plus, des cargos ont été mis en service à mesure que le commerce à travers le Pacifique prenait de l'impor-

tance. Les lignes du Pacifique Nord reliaient les ports de Vancouver, de Victoria et de Seattle avec Honolulu, Yokohama, Kobe, Nagasaki, Chang-Hai, Hong Kong et Manille. Il ne fait aucun doute que ce réseau ainsi que les établissements côtiers qui en dépendaient ont constitué la première activité commerciale importante du Canada dans cette partie du monde.

7. Le Canadien Pacifique ne s'est pas contenté de restreindre son activité à la zone du Pacifique Nord; dès 1920, il était représenté un peu partout en Australie et en Nouvelle-Zélande. En 1931, la société a acheté 50 p. 100 des actions de la société *Canadian Australasian Royal Mail Line* qui exploitait deux cargos mixtes entre Vancouver et Sydney, en Australie.

8. La Seconde Guerre mondiale a interrompu les services du Canadien Pacifique. Les alliés ont réquisitionné dix-huit navires du CP dont douze ont été perdus.

9. Au début des années 1950, on a rétabli le service marchandises et passagers dans le Pacifique Nord avec les bateaux «*Mapledell*» et «*Maplecove*», mais ce service a été supprimé après deux années d'exploitation, étant donné que le mouvement entre le Canada et le Japon ne s'est pas développé comme on l'avait prévu, et que les lois américaines ont réservé le trafic en provenance des États de la côte de l'Ouest aux seuls navires battant pavillon américain.

10. Quatre ans après la fin des hostilités, devant les perspectives d'expansion qu'offrait le transport aérien, la *Canadian Pacific Airlines* a inauguré le premier service entre le Canada, le Japon et Hong Kong. On a célébré le 21^e anniversaire de ce vol inaugural voici trois mois. La *Canadian Pacific Airlines* a également établi des lignes à destination de Honolulu, des îles Fidji, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

11. La participation de longue date du Canadien Pacifique au développement des relations commerciales dans la région du Pacifique, peut donc être établie par une abondante documentation.

Le Canada et le Pacifique.

12. Négligées pendant longtemps par de nombreux Canadiens, les énormes perspectives d'affaires et d'investissements de la région du Pacifique font depuis peu l'objet d'un intérêt national généralisé. Les observations du président du Canadien Pacifique, M. N. R. Crump, à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de mai 1970, montrent d'ailleurs l'attention qu'on porte maintenant chez nous à cette région. «Il est tout à fait possible que l'expansion des marchés du Pacifique au cours des années à venir, donnera à l'économie canadienne un élan semblable à celui qu'avait engendré la croissance des marchés européens plus tôt au cours de notre histoire. Grâce aux moyens modernes de transport et de communication, le vaste océan Pacifique, qui naguère était un obstacle impressionnant, constitue maintenant une large voie qui relie les économies et les peuples.»

13. Devant la prise de conscience sans cesse croissante des milieux d'affaires au Canada, l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce du Canada ont formé conjointement avec leurs homologues de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon et des États-Unis le Conseil de coopération économique pour le bassin du Pacifique. Le Canadien Pacifique participe à

l'activité du CCEBP en sa qualité de membre du Comité canadien, et il prête son concours à l'organisation de la réunion annuelle de 1971, qui aura lieu à Vancouver.

14. Le Canadien Pacifique est d'avis que la réduction progressive des entraves douanières et non douanières au commerce ne peut que profiter au Canada. Nous nous rendons compte que le principe du libre-échange suscite un enthousiasme mitigé dans différentes régions économiques du Canada. Toutefois, à long terme, nous sommes convaincus des avantages dont tous les Canadiens vont bénéficier par suite de l'amélioration de l'économie qui s'en suivra. Compte tenu du ferme appui que le Canadien Pacifique accorde au principe du libre-échange, nous suivons donc avec préoccupation l'apparition récente d'une montée des tendances protectionnistes au sein du Congrès des États-Unis.

15. Le Canada va bénéficier à la fois directement et indirectement de l'expansion économique de tous les pays du littoral Pacifique; directement par les exportations canadiennes à un pays déterminé, et indirectement dans la mesure où la croissance économique dans l'ensemble de ces pays intensifiera le commerce international et soutiendra les exportations canadiennes.

16. Bien qu'il faille tenir compte de toute la région du littoral Pacifique, il est évident que le Japon, c'est-à-dire le pays qui connaît l'essor le plus rapide, a été et demeure la clef de voûte de l'expansion future de cette partie du monde. Après avoir été le catalyseur à l'origine de la prospérité exceptionnelle de l'Australie et de Colombie-Britannique au cours des cinq dernières années, il demeurera le pivot de la croissance économique de la zone du Pacifique.

17. Les perspectives d'une expansion soutenue et rapide des échanges commerciaux entre le Canada et le Japon paraissent excellentes. Les exportations canadiennes au Japon pendant les dix premiers mois de l'année, ont atteint 665 millions de dollars, soit une hausse par rapport à 1969. Le montant des échanges commerciaux entre le Canada et le Japon, qui s'est élevé à 1.1 milliard de dollars en 1969 a presque doublé en quatre ans. Les résultats obtenus depuis le commencement de 1970 laissent prévoir qu'il va probablement doubler de nouveau au cours des 4 prochaines années, surtout à cause des marchés à long terme que le Japon a déjà conclus avec les producteurs canadiens de charbon à coke et de concentrés de cuivre; et de l'accueil croissant que le Canada réserve aux capitaux et aux biens de consommation japonais.

18. L'influence du Japon sur le Canada s'est concentrée en Colombie-Britannique et, à un degré moindre, dans les autres provinces de l'Ouest. Depuis 5 ans par exemple, des sociétés japonaises ont conclu 26 nouvelles ententes de participation dont 15 touchaient l'exploitation des mines de cuivre, 3 la production de pâte à papier, et 8 certains autres secteurs économiques. Deux seulement de ces entreprises ne se situaient ni en Colombie-Britannique ni en Alberta. En 1968 et 1969, plus de 80 p. 100 des exportations canadiennes au Japon provenaient de la Colombie-Britannique et des 3 provinces des Prairies.

19. Voici, en pourcentage, la répartition actuelle des importations de la Colombie-Britannique et de l'Ouest du Canada en provenance du Japon.

Blé et farine	37 p. 100
Gaz de pétrole liquéfié	10 p. 100
Potasse	33 p. 100
Amiante	50 p. 100
Molybdène	36 p. 100
Zinc, minerai et concentrés	22 p. 100
Plomb, minerai et concentrés	36 p. 100
Nickel, minerai et concentrés	50 p. 100
Pâte à papier	44 p. 100
Concentrés de cuivre	35 p. 100

Le charbon prendra une place tout aussi importante à mesure que les livraisons en exécution des marchés à long terme atteindront les tonnages prévus.

20. Il est normal qu'une grande proportion du volume des échanges entre le Canada et les pays du littoral Pacifique passe par les ports de la Colombie-Britannique. Le port de Vancouver est à l'heure actuelle le premier port du Canada pour le tonnage manutentionné. Le tableau suivant montre la valeur des exportations qui sont passés par les ports de la Colombie-Britannique à destination des pays du littoral du Pacifique en 1969.

	Millions de dollars
É.-U.	995.6
Littoral ouest de l'Amérique du Sud	23.3
Japon	501.2
Autres pays d'Extrême-Orient	48.7
Océanie	70.7
U.R.S.S. et République populaire de Chine	123.0
Total	1,762.5

21. Les chiffres ci-dessus indiquent clairement l'importance des ports de la Colombie-Britannique et, en particulier, de celui de Vancouver dans ces échanges commerciaux qui continuent de croître. L'expansion de leurs installations et de leur suprématie doit continuer à traduire les intérêts principaux du Canada tout entier, en même temps que les intérêts purement locaux.

Importance stratégique des pays du littoral Pacifique pour le groupe du Canadien Pacifique:

22. Le développement des régions du Pacifique aura une influence considérable sur l'évolution future des programmes du Canadien Pacifique et sur le choix de ses priorités. L'analyse de la répartition géographique des actifs et des activités du Canadien Pacifique révèle que:

a) Le réseau de CP Rail est situé avantagement dans l'Ouest du Canada, de sorte qu'il peut participer pleinement au transport d'importants tonnages de produits bruts destinés aux marchés d'outre-mer.

b) La CP Air dont le siège social est à Vancouver a un réseau de lignes aériennes desservant surtout le Pacifique.

c) Les vastes possessions en terrains et en ressources naturelles de CPI se concentrent dans l'Ouest du Canada. Les filiales de CPI telles que *Pacific Logging*, *Fording Coal* et *Cominco* ont d'importantes relations

commerciales avec le Japon et elles ne cessent de croître.

Il est donc évident que le Canadien Pacifique est bien placé pour participer aux opérations commerciales et financières de la région du Pacifique.

Brève description des intérêts du CP dans la région du Pacifique.

23. Les activités du groupe Canadien Pacifique se divisent en deux catégories principales: les transports et la mise en valeur des ressources naturelles. Voici une courte description des principales activités dans la région du Pacifique, par secteur d'exploitation:

24. *CP Rail* transporte à Vancouver d'importantes quantités d'un vaste assortiment de produits agricoles et de matières premières industrielles pour l'exportation. On y trouve des produits indispensables au bien-être économique du Canada tels que le blé et les autres céréales, le charbon, le soufre, la potasse, les minerais et les concentrés de plomb et de zinc, les concentrés de cuivre, le gaz de pétrole liquéfié et la pâte à papier. Simultanément, les trains du CP partent de Vancouver vers l'Est chargés de produits des pays du Pacifique comprenant des denrées agricoles d'Australie et de Nouvelle-Zélande, des automobiles japonaises ainsi que de l'équipement et des pièces détachées, de l'acier laminé, des tiges, des produits tubulaires et des biens de consommation fabriqués au Japon. Afin d'augmenter le commerce en provenance des pays du Pacifique, le *CP Rail* a des bureaux à Hong-Kong, Tokyo et Melbourne.

25. La géographie économique de l'Ouest canadien a fait du *CP Rail* la principale entreprise de transport ferroviaire pour les produits à destination ou en provenance des pays du Pacifique. Le trafic du *CP Rail* s'accroît lentement depuis des années. On s'attend maintenant à ce qu'il prenne une grande ampleur, grâce à l'expansion que semble promettre le développement rapide de la région du Pacifique. Par conséquent, le *CP Rail* se préoccupe des demandes soumises à la Commission canadienne des transports et qui tendent à confier aux chemins de fer des États-Unis le transport des mines canadiennes au port de Roberts Bank (C.-B.) des millions de tonnes de charbon canadien destiné aux marchés japonais. Cette mesure priverait le Canada de tous les bénéfices qu'il tire de l'accroissement du commerce avec les pays du littoral du Pacifique.

26. Récemment, le *CP Rail* a porté une attention particulière à l'aménagement d'un système de train-bloc pour transporter le charbon destiné au Japon entre Sparwood (C.-B.) et Roberts Bank. Cette entreprise a coûté 38 millions de dollars comprenant 14 millions pour l'achat de trente-sept locomotives diesel de 3,000 chevaux vapeur, 11 millions pour l'acquisition de 578 wagons-tombereaux du dernier modèle ainsi que le coût d'installation d'un circuit central de commande de la circulation, de nouvelles voies d'évitement, de voies ferrées supplémentaires et le montant consacré à l'amélioration des voies et des passages à niveau qui existaient déjà.

27. En vertu des contrats actuels, le *CP Rail* transportera 10 millions de tonnes de charbon destiné au Japon d'ici 1972, soit un peu plus de 5 p. 100 de son revenu brut.

28. Les contrats actuels pour le transport du charbon sont, sans aucun doute, importants. On s'attend à la con-

clusion d'autres contrats. Toutefois, à la suite de quelques changements mineurs, le réseau du *CP Rail* serait en mesure de transporter toute augmentation prévue de volume. Le *CP Rail* peut, sans aucun doute, relever le défi et nous y travaillons activement.

29. La société *CP Air*, filiale exclusive, présentera son propre rapport. Par conséquent, les observations seront remises à plus tard. Il suffit de mentionner ici que la *CP Air* a fait œuvre de pionnier en ce qui concerne les voyages dans le Pacifique. La prochaine décennie verra évoluer cette partie du globe qui deviendra, sans doute, la région touristique la plus attrayante au monde et où les voyages se multiplieront.

30. Les différents groupes d'exploitation de la *Canadian Pacific Investments Ltd.* ne cessent de multiplier les liens noués il y a déjà bien des années par le CPR au Japon et en Orient.

31. La *Cominco Ltd.*, filiale de la *Canadian Pacific Investments Ltd.* (53 p. 100) s'est unie (45 p. 100) à la *Mitsubishi Metal Mining Co. Ltd.* pour construire et exploiter une fonderie de plomb au Japon. La *Cominco* étudie aussi la possibilité de vendre des concentrés de cuivre aux Japonais. Les pays du littoral du Pacifique constituent un marché important pour plusieurs de leurs produits. La société filiale présentera aussi son propre rapport; par conséquent, les observations seront remises à plus tard.

32. Dans une entreprise conjointe, la *Pacifique Logging* (filiale exclusive de la CPI) et la société japonaise *C. Itoh and Company Ltd.* ont construit une scierie de 3 millions de dollars la (*CIPA Sawmills Ltd.*, filiale à 20 p. 100 de la *Pacifique Logging*) à Nanaimo sur l'île de Vancouver. La *Pacifique Logging* s'est engagée par contrat à livrer 40 millions de pieds planche de bois par an à cette scierie. La production de la CIPA est exportée au Japon où le groupe C. Itoh la distribue.

33. La *Fording Coal Limited*, filiale commune de la CPI et de Cominco (60 p. 100 CPI, 40 p. 100 Cominco) a mis en voie les travaux dans les grandes houillères des Kootenays. La Société s'est engagée à livrer, à partir de 1972, pendant une période de 15 ans, 45 millions de tonnes de charbon aux aciéries japonaises. On évalue le coût en capital à 80 millions de dollars et la valeur totale des contrats de vente à environ 650 millions de dollars. On espère que la découverte de nouvelles réserves permettra de conclure des contrats de vente supplémentaires.

34. On s'attend à une augmentation continue des exportations de charbon du Canada vers le Japon. En vertu des contrats actuels, la livraison dépassera bientôt 12 millions de tonnes par an et les Canadiens espèrent que d'autres contrats de vente seront conclus. Cette croissance a entraîné les changements internes suivants au Canadien Pacifique.

35. La *Shelpac Research and Development Limited*, filiale commune du Canadien Pacifique et de la *Shell Canada Limited*, a été fondée afin de poursuivre des recherches et d'aménager des pipelines pour le transport des solides. Un certain nombre des projets à l'étude visent les marchés du Pacifique.

36. La *Cascade Pipelines*, filiale exclusive du Canadien Pacifique, étudie la possibilité de construire un pipeline de 490 milles qui transporterait le charbon fluidifié de la

région des Kootenays à Roberts Bank, d'où il serait expédié au Japon. La construction de ce pipeline de 200 millions de dollars pourrait commencer dès 1972. Des représentants de la *Cascade Pipelines*, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de la Shelpac se sont rendus au Japon l'été dernier pour la première présentation technique du projet à l'industrie japonaise de l'acier. En octobre, un groupe de directeurs techniques des aciéries se sont rendus au Canada pour examiner la route envisagée et la création d'une usine-pilote pour la reconstitution du charbon fluidifié. Ils ont été témoins de la transformation du charbon fluidifié en coke commercial et ont examiné le projet avec les représentants de la Cascade, de la Shelpac, et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Canadien Pacifique est convaincu que le charbon fluidifié répondra aux exigences techniques des aciéries japonaises et que le Canadien Pacifique sera le technicien d'avant garde de ce nouveau moyen de transport.

37. La *CanPac Minerals Ltd.*, filiale exclusive de la CPI, explore activement les diverses mines de charbon métallurgique et thermique de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. L'activité de cette société est, pour une large part, déterminée par la demande de l'industrie japonaise de l'acier. Malgré l'intérêt considérable manifesté par les entreprises industrielles et commerciales japonaises, on n'a pas encore conclu d'engagement réciproque ni de contrat de vente.

38. La *Canadian Pacific Consulting Services Limited*, filiale exclusive du Canadien Pacifique, s'acquitte de fonctions internationales à titre d'expert économique et d'ingénieur-conseil sur une grande échelle, tant au niveau gouvernemental qu'à celui du monde des affaires. La société en question se réjouit de l'intérêt croissant que le Gouvernement du Canada a récemment manifesté envers les pays du Pacifique et des conséquences qui peuvent en résulter pour les projets d'aide au développement de ces pays. La *Consulting Company* s'est toujours intéressée à la zone du Pacifique et elle accueille favorablement le régime de partage des risques envisagé pour les sociétés canadiennes d'experts-conseils qui font des études de rentabilité et que le ministre de l'Industrie et du Commerce a exposé le 4 novembre au Comité du Sénat.

39. Expéditions. La filiale du Canadien Pacifique chargée des expéditions en vrac a acheté aux chantiers navals japonais la totalité de sa flotte de 10 navires long-courriers qui totalise un port en lourd de quelques 860,000 tonnes au prix de \$76 millions (É.-U.). Un certain nombre de ces navires actuellement en service se livrent au commerce dans la région du Pacifique. Le «Pacific Logger», navire d'un port en lourd de 16,000 tonnes, utilisé pour le transport du bois en billes ou débité, est affrété par la *C. Itoh and Company*. Le «T. Akasaka» et le «W. C. Van Horne», transporteurs de charbon en vrac d'un port en lourd de 57,000 tonnes, sont, en vertu d'un contrat, en grande partie affrétés par une autre société commerciale japonaise, la *Marubeni-Iida*.

40. La *CP Transport*, une des plus grandes entreprises de camionnage de l'ouest du Canada, profite indirecte-

ment de l'activité économique qui résulte du commerce extérieur avec les pays du Pacifique.

41. Le Service de Télécommunications du C.-P. offre, conjointement avec le Canadien National, une grande variété de services de communication, y compris le télex. Les installations du CN et du CP, reliées aux réseaux du monde entier, permettent aux abonnés canadiens d'entrer en communication avec n'importe quel point du globe, donc partout dans les régions du Pacifique.

Observations sur: «Une politique étrangère pour les Canadiens: Le Pacifique.»

42. Le Canadien Pacifique se réjouit de l'intention manifeste du Gouvernement d'accentuer le rôle du Canada dans les pays du Pacifique.

43. Le Canadien Pacifique apprend avec plaisir la décision du Gouvernement d'envisager la création d'un Comité consultatif pour l'économie des pays du Pacifique; celui-ci se préoccuperait particulièrement des possibilités d'investissement dans ces pays.

44. Le Canadien Pacifique se réjouit de l'établissement de relations politiques officielles avec la République populaire de Chine et espère que ces relations permettront de resserrer les liens commerciaux entre les deux pays, y compris la conclusion d'un accord bilatéral sur l'aviation commerciale.

45. Le Canadien Pacifique appuie le Gouvernement lorsqu'il s'efforce d'obtenir du Japon qu'il abaisse ou lève les barrières non douanières qui s'opposent aux exportations canadiennes et accélère les possibilités d'investissement dans ce pays.

Conclusion

46. Le Canadien Pacifique a, depuis sa fondation, déployé une grande activité dans l'établissement de relations commerciales avec les pays du Pacifique.

47. Les pays du Pacifique présentent les taux de croissance économique les plus élevés du monde.

48. Le commerce entre les pays de cette zone connaît un niveau de développement plus élevé que celui du commerce mondial.

49. La répartition de l'actif et les divers champs d'action du groupe Canadien Pacifique favorisent sa participation au commerce avec les pays du Pacifique et aux investissements possibles dans ces régions.

50. Les intérêts du Canadien Pacifique se concentreront vraisemblablement de plus en plus sur les pays en bordure du Pacifique et, tout en conservant des relations commerciales importantes avec le reste du monde, cette société orientera vers ces pays une partie de plus en plus grande de ses opérations.

51. En conséquence, le Canadien Pacifique approuve beaucoup les auditions en cours, qui prouvent l'intérêt naissant du gouvernement pour les pays du Pacifique, et il est heureux d'avoir pu émettre une opinion sur une question aussi importante.

APPENDICE «E»

Activité de la CP Air dans le Pacifique

- I Historique de la *CP Air*
- II Extension du marché—Transports aériens
- III Croissance de l'industrie touristique
- IV Balance internationale des paiements relative au fonctionnement de la *CP Air* dans le Pacifique
- V Statistiques concernant l'emploi dans la *CP Air*
- VI Paiements de la *CP Air* relatifs aux services
- VII Programme de la *CP Air* au sujet des bourses de voyage aux étudiants
- VIII Exigence de transports et de communications pour les nations en voie de développement
- IX Résumé

I Historique de la *CP Air*

Canadian Pacific Air Lines Limited, connue maintenant sous le nom de *CP Air*, a été le porte-drapeau du Canada dans le Pacifique depuis juillet 1949. Cette période est relativement courte si on la compare à l'apport historique de la société-mère, le Canadien Pacifique, à cette zone en expansion de la communauté internationale.

En juillet 1949, la *CP Air* inaugurait le premier service aérien à horaire fixe entre Vancouver et Sydney (Australie), service qui devint par la suite la ligne du Pacifique Sud. Ce service comprend aussi des arrêts à Honolulu et à Nandji aux îles Fidji.

En septembre 1949, la *CP Air* inaugurait, à destination de Tokyo et Hong-Kong, un service qui est devenu par la suite la ligne de l'Orient. Le permis de la *CP Air* comprend un vol pour Chang-Hai que la société a brièvement desservi en 1949.

Un autre événement dans l'histoire de la *CP Air* s'est produit en janvier 1967 lors de la création entre Vancouver et San Francisco, d'un service permettant d'exploiter un marché qu'une tradition persistante relie à l'Orient et à la côte ouest du Canada.

La ligne de l'Amérique du Sud, exploitée par la *CP Air* depuis 1957 et qui dessert Mexico, Lima et Santiago, villes en bordure de l'océan Pacifique, ne figure pas dans le présent exposé.

Les données financières touchant les opérations de la *CP Air* figurent aux pages 23 à 30 du rapport annuel de 1969 du Canadien Pacifique, rapport qui constitue une partie du présent exposé.

II Extension du marché—Transports aériens

Les transports aériens d'aujourd'hui permettent aux hommes d'affaires d'établir les rapports personnels qui facilitent le commerce. Un bon nombre de clients sont presque des abonnés car ils traversent le Pacifique plusieurs fois par an. De telles transactions bilatérales conduisent non seulement à de meilleures relations commerciales, mais contribuent aussi, de façon certaine, à une meilleure entente internationale et à une connaissance plus profonde des autres pays, de leurs citoyens et de leurs difficultés.

La *CP Air* est un catalyseur important dans les relations commerciales du Canada avec l'étranger. Il est possi-

ble de se faire une meilleure idée de l'expansion du marché des transports aériens dans le Pacifique en consultant les données statistiques, quelque peu limitées, dont on dispose.

Au tableau de la page 4 figurent plusieurs points importants qui donneront une idée de la dimension du marché en provenance de l'Amérique du Nord. Cette région constitue la direction principale des vacanciers en raison du revenu très important dont disposent à leur gré les membres des sociétés les plus puissantes.

On peut diviser le marché en parties comme l'indique le tableau de la page 5.

Le tableau qui figure à la page 6 indique le nombre d'immigrants, dont la majorité voyagent par avion, qui arrivent au Canada des régions en cause.

Le tableau de la page 7 signale le nombre des visiteurs non-immigrants (affaires et vacances) qui entrent au Canada en provenance des pays du bassin du Pacifique par les différents modes de transport.

Les tableaux des pages 8 et 9 publient les données relatives aux revenus et dénotent la croissance continue de la *CP Air* dans le Pacifique.

Si le Canada veut participer au marché des transports aériens dans le bassin du Pacifique, marché qui augmente au rythme de 15 p. 100 par an, il lui faudra de l'énergie et de l'imagination pour négocier les accords aériens bilatéraux nécessaires. Les négociations ne pourront se poursuivre avant l'établissement d'un ordre de priorité, résultat 1) des études sur les débouchés et 2) de l'accord réciproque entre le gouvernement et l'entreprise canadienne dominante dans le Pacifique, soit la *CP Air*. A cette fin, on formera des groupes d'études et de travail pour saisir toute occasion de servir au mieux les intérêts du Canada et se mettre à l'œuvre dès l'établissement de prévisions économiques à long terme.

Il importe de signaler les règles sévères imposées aux sociétés canadiennes par certains accords bilatéraux. La rigueur des conditions augmente au fur et à mesure que les pays s'aperçoivent de la valeur des accords aériens bilatéraux à long terme et qu'ils attachent une grande valeur à leur application. Le prix n'en consiste pas forcément en droits réciproques de circulation, mais il y a, le cas échéant, certaines compensations. Dans un récent discours public, un porte-parole du Secrétariat d'État américain définissait très succinctement la situation:

«... Les difficultés auxquelles sont face les transporteurs nous forcent aussi à examiner attentivement les démarches destinées à faire entrer dans les pourparlers des facteurs étrangers à l'aviation. Sans nul doute, nos relations politiques avec un partenaire «bilatéral» ne peuvent s'ignorer dans les négociations. Je crois qu'il est juste de dire qu'il faut ordinairement faire valoir en dehors du secteur aérien les avantages de nature générale qui nous sont dus dans le domaine des relations étrangères.

En conséquence, il faut se hâter de trouver et d'établir les modalités relatives aux transports aériens du Canada dans le Pacifique. Néanmoins, il y a lieu de mettre l'accent sur le fait qu'une analyse approfondie du marché constitue la condition préalable de toute négociation bilatérale heureuse et que l'élément de hâte doit s'adapter à cet nécessité.

La CP Air se propose de collaborer avec les agences appropriées du gouvernement pour atteindre les buts importants qu'elle s'est fixés.

TOURISTES NORD-AMÉRICAINS SE RENDANT DANS CERTAINS PAYS

(Chiffres arrondis à la centaine la plus proche)

Pays	1966 ⁽¹⁾	1967 ⁽¹⁾	1968	1969
Australie				
États-Unis.....	27,200	32,700	39,400 ²	50,000 ²
Canada.....	4,000	4,600	6,100	7,500
Îles Fidji				
États-Unis.....	10,200	12,800	16,600 ³	22,300 ³
Canada.....	1,300	1,700	2,300	3,700
Hong Kong				
États-Unis.....	142,800	140,300		
Canada.....	9,700	8,400	n.d.	n.d.
Japon				
États-Unis.....	224,500	235,500	n.d.	n.d.
Canada.....	11,800	11,100	13,300 ⁴	16,900 ⁴

SOURCES: ¹ ATP—3^e rapport annuel de statistique

² Commonwealth Bureau of Census and Statistics

³ Fiji Bureau of Statistics

⁴ Japan Air News

DIVISION DU MARCHÉ DE LA CP AIR PAR TRAJET

Trajet	% Affaires	% Divertisse- ment	% Autre
Orient.....	36	52	12
Pacifique Sud			
Canada—Hawai.....	7	90	3
Hawaii—Îles Fidji.....	22	70	8
Îles Fidji—Australie.....	22	70	8

SOURCE: Archives de la CP Air

IMMIGRATION AU CANADA DES PAYS DU PACIFIQUE SELON LE PAYS DE RÉSIDENCE

Pays	1966	1967	1968	1969
Chine.....	4,094	6,409	8,382	8,272
Japon.....	509	930	693	766
Corée du sud.....	189	620	850	880
Indonésie.....	19	11	77	138
Malaysia.....	89	199	169	295
Philippines.....	2,639	2,994	2,678	3,001
Singapour.....	36	109	79	175
Thaïlande.....	13	24	33	33
Sud-Vietnam.....	11	24	57	110
Australie.....	3,329	4,967	3,710	3,526
Îles Fidji.....	271	172	253	590
Nouvelle-Zélande.....	728	1,201	1,105	885

SOURCE: Bulletin trimestriel de l'Immigration; Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

TOURISTES AU CANADA EN PROVENANCE DES PAYS DU BASSIN DU PACIFIQUE

(Chiffres arrondis à la centaine la plus proche)

	1966	1967	1968	1969
Australie.....	13,900	14,100	12,900	14,700
Formose.....	n.d.	n.d.	1,000	1,100
Hong Kong.....	1,900	4,000	4,000	5,200
Japon.....	19,500	19,000	12,500	18,500
Nouvelle-Zélande.....	4,900	5,100	4,100	5,100
Philippines.....	n.d.	n.d.	2,400	2,500
Autres pays d'Asie.....	n.d.	n.d.	5,000	6,000
Autres pays d'Océanie.....	n.d.	n.d.	700	800

SOURCE: Bureau fédéral de la Statistique n° 66-001

CP AIR, TRANSPORT DU FRET ET REVENUS

(milliers)

	1966		1967		1968		1969		(Est.) 1970	
	lbs.	\$	lbs.	\$	lbs.	\$	lbs.	\$	lbs.	\$
Trajet										
Orient.....	1,678	2,133	1,864	2,329	2,762	3,238	2,901	3,223	2,164	2,579
Pacifique Sud.....	639	280	972	420	1,106	473	1,566	713	1,621	900

CP AIR, TRANSPORT DU COURRIER ET REVENUS

(milliers)

	1966		1967		1968		1969		(Est.) 1970	
	lbs.	\$	lbs.	\$	lbs.	\$	lbs.	\$	lbs.	\$
Trajet										
Orient.....	448	1,143	741	1,969	740	2,056	924	2,689	1,561	4,154
Pacifique Sud.....	90	169	121	216	104	249	142	452	139	402

CP AIR, TRANSPORT DES PASSAGERS ET REVENUS

(milliers)

	1966		1967		1968		1969		1970	
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
Trajet										
Orient.....	15	9,366	30	10,855	35	11,834	36	12,163	42	13,048
Pacifique Sud.....	52	7,674	60	9,243	62	9,348	68	9,886	76	10,400

III Croissance de l'industrie touristique

L'industrie touristique demande une attention particulière à cause de sa croissance prometteuse dans tout le Pacifique. L'expertise du Canada trouverait aisément un marché car il peut s'inspirer de son propre succès dans l'industrie touristique dont il tire une grande partie de son PNB et qui est une source importante de crédit au compte de la balance des paiements du pays.

Chaque année, la *CP Air* consacre des sommes importantes à la publicité et à la promotion des ventes en vue du développement de l'industrie touristique dans le Pacifique par exemple, l'une des promotions les plus réussies de l'industrie touristique en 1969 a été celle de la *CP Air*—*CP Air*—Voyagez dans la région du Pacifique—dont le coût excède 50,000 dollars.

En 1969-1970, les dépenses pour ventes—réclames par opposition à celles de la publicité par les media dépasseront le montant de 100,000 dollars dans les pays du bassin du Pacifique.

Dans la région du Pacifique, les dépenses annuelles de publicité pour la promotion des services s'adressant aux clients éventuels, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Canada, ont dépassé 450,000 dollars par an. Les media sur place des pays que nous desservons tirent directement profit de cet investissement.

Chaque pays sait que l'industrie touristique est un élément essentiel d'une économie saine car c'est une source de bénéfices immédiats en monnaie étrangère. Elle est donc l'un des premiers secteurs qui reçoit un soutien appréciable des gouvernements locaux. Le Canada devrait faire profiter les pays en développement de ses « connaissances » en matière de tourisme, en y établissant des services de consultation technique. La vente des produits et services canadiens à l'étranger ainsi que la visite des touristes canadiens offrira des avantages réciproques du point de vue de la balance commerciale.

Il n'y a qu'un moyen, pour le Canada, d'évaluer le potentiel de l'industrie du tourisme dans le Pacifique; il

faut, pour cela, veiller à ce que le gouvernement et le monde des affaires participent également aux analyses des marchés indispensables. «Faire le travail soi-même» est à coup sûr la meilleure recette, ainsi qu'en témoignent les techniques agressives de commercialisation des États-Unis et du Japon. L'Australie, depuis quelque temps, paraît adopter la même attitude.

Il ne semble pas, à l'heure actuelle, exister d'organisme destiné à coordonner les trop diverses initiatives canadiennes. Tout rentrerait peut-être dans l'ordre si le gouvernement créait le Comité consultatif pour l'économie du Pacifique, dont il traite à la page 19 de la publication intitulée: «Le Pacifique; une politique étrangère pour le Canada,» sous la rubrique: «La liaison entre le monde des affaires et le gouvernement».

IV Balance des paiements de la CP Air, pour ses entreprises dans la région du Pacifique.

La balance des paiements du Canada reflète fidèlement l'état de santé de son économie. Les bénéfices retirés de l'industrie touristique canadienne ont fortement accru le produit national brut et au total de la colonne «recettes» des comptes de la balance internationale des paiements. C'est l'expérience canadienne qui devrait se rendre le mieux sur le marché international, comme on le dit à l'article III. Le tableau qui suit révèle le succès financier des entreprises de la CP Air dans le Pacifique pour l'année en cours; d'autre part, il donne une idée des bénéfices qui pourraient revenir au Canada si celui-ci profitait des occasions qui lui sont offertes dans le domaine des transports aériens.

Balance nette des paiements*

pour les entreprises de la CP Air (en dollars canadiens)

(Chiffres réels pour la période janvier-octobre 1970)

(Chiffres estimatifs pour novembre et décembre 1970)

Hong-Kong	1,000,000
Australie	833,000
Japon	2,930,000
Fidji	—
Nouvelle-Zélande	749,000
Manille	283,000
Taiwan	107,000
Total	5,902,000

*Excédent net des revenus sur les dépenses.

V Statistiques du personnel à la CP Air

Au tableau de la page 14 figure le nombre d'employés nécessaires à la commercialisation, au fonctionnement et à la gestion de la société. Un coup d'œil suffira à démontrer l'augmentation constante que l'on a pu constater.

Ce tableau, bien que exact du point de vue statistique ne peut rendre compte de tous les faits. La CP Air, comme toutes les compagnies internationales de transports aériens, se procure la plupart des services techniques dont elle a besoin auprès d'une compagnie nationale, dans les pays qu'elle dessert. Ainsi, à Sydney, en Australie, la CP Air loue ces services à la *Australian Air Lines*, et à Tokyo, au Japon, ce sont ceux de la *Japan Air Lines* qu'elle utilise, pour lui rendre inversement la pareille lorsque la *Japan Air Lines* se rend à Vancouver. Le paiement de ces services constitue évidemment un apport direct à l'économie de chacun des pays concernés.

Pour ce qui est de la vente de ses services, la CP Air, ainsi que toutes ses concurrentes, agit par l'intermédiaire d'agences de voyages et d'expéditeurs, et ses dépenses en commissions sont aussi des contributions directes à l'économie locale.

La CP Air s'est toujours fait un devoir, quand la chose était possible, d'engager et de former des indigènes afin de pourvoir à ses besoins en personnel. Toute société multinationale se doit de participer activement au progrès des pays en voie de développement, si elle veut y être acceptée et y réussir.

NOMBRE TOTAL DES EMPLOYÉS DE LA CP AIR

PAYS DU PACIFIQUE

	1966	1967	1968	1969	1970
Japon.....	51	57	68	74	78
Hong-Kong.....	36	39	40	43	45
Australie.....	12	10	9	15	16
Nouvelle-Zélande..	9	6	5	7	5
Fidji.....	2	3	3	3	6
Hawaii.....	22	27	33	35	36

VI Dépenses de la CP Air pour services

La CP Air apporte des revenus considérables à l'économie des pays qu'elle dessert, soit directement (Japon, Australie), soit indirectement (Philippines, Malaysia). Les tableaux qui suivent établissent les sommes totales que nous avons versées pour les dernières années.

On retrouvera à la page 16 les chiffres des dépenses en salaires et en traitements.

A la page 17 se trouve le tableau concernant les droits d'atterrissage, part importante du coût total d'exploitation.

Les dépenses globales qui figurent à la page 18 comprennent les paiements de salaires et de traitements, mais à l'exclusion des droits d'atterrissage.

CP AIR—TRAITEMENT ET RÉMUNÉRATION
PAYS DU LITTORAL DU PACIFIQUE
(Milliers de dollars)

	1966	1967	1968	1969	1970 (Est.)
Australie.....	58	60	62	80	96
Hawaii.....	214	259	268	323	391
Fidji.....	9	12	11	13	19
Nouvelle-Zélande.....	39	40	34	32	29
Japon.....	193	252	239	317	295
Hong Kong.....	117	122	142	153	164
Autres lignes					
Séoul, Corée.....	3	4	5	5	6
Bangkok, Thaïlande.....	—	4	4	6	5
Manille, Philippines.....	—	4	4	4	3
Taipeh, Formose.....	—	4	3	4	2
Singapour.....	—	4	4	6	7
Djakarta, Indonésie.....	—	—	—	—	—

CP AIR—DROITS D'ATTERRISSAGE
PAYS DU LITTORAL DU PACIFIQUE
(Milliers de dollars)

	1966	1967	1968	1969	1970 (Est.)
Hong Kong.....	65	71	69	71	70
Tokyo.....	97	116	131	132	155
Sydney.....	20	19	28	57	55
Auckland*.....	14	14	14	5	—
Nandi.....	58	50	57	68	62
Honolulu.....	61	46	42	40	80

*Auckland annulé en avril 1969.

CP AIR—VENTES ET FRAIS D'EXPLOITATION
PAYS DU LITTORAL DU PACIFIQUE
(Milliers de dollars)
(à l'exclusion des droits d'atterrissage)

Route	1966	1967	1968	1969	1970 (Est.)
Orient					
Japon.....	695	899	1,046	1,107	1,207
Hong Kong.....	329	358	417	461	503
Sud du Pacifique					
Hawaii.....	513	833	941	1,091	1,181
Fidji.....	37	53	64	64	85
Nouvelle-Zélande.....	97	112	90	65	49
Australie.....	123	145	152	238	269
Ventes pour autres lignes					
Séoul, Corée.....	7	8	11	11	17
Bangkok, Thaïlande.....	—	7	7	10	15
Manille, Philippines.....	—	13	14	17	17
Taipeh, Formose.....	—	8	7	8	6
Singapour.....	—	7	7	9	12
Djakarta, Indonésie.....	—	—	—	1	1

VII Programme CP Air de bourses de transport aux étudiants

CP Air a récemment mis sur pied un programme de bourses de transport, avec le concours de conseillers du ministère des Affaires extérieures. Ces bourses offrent à l'étudiant son transport, par la CP Air, pour la destination la plus rapprochée de l'établissement d'enseignement qu'il fréquentera au Canada.

On a créé des bourses annuelles, deux pour l'Australie et deux pour les îles Fidji. Le programme comprendra bientôt d'autres pays. Les conditions pour obtenir une bourse pour l'Australie sont indiquées à la fin de la présente section. Quant à Fidji, la bourse n'est pas forcément réservée aux seules études post-universitaires. Elle peut être appliquée à une période déterminée de formation, dans un métier semi-professionnel, dispensé dans un institut de technologie ou une institut semblable.

À la CP Air, on est d'avis qu'il faut contribuer à l'éducation des pays en développement par l'envoi de Canadiens sur place. Trop souvent, les programmes de bourses aux étudiants étrangers qui reçoivent une formation post-universitaire au Canada ont privé ces mêmes pays de leurs talents. En effet, certains étudiants décident de s'établir au Canada, une fois leurs études terminées.

Les besoins des pays en développement dans le domaine de l'éducation offrent un champ d'action prometteur aux spécialistes canadiens en éducation et à leurs installations, tout comme c'est le cas du tourisme, d'ailleurs. Le Canada ferait bien d'établir les besoins d'instruction de ces pays et d'y apporter des solutions innovatrices. Ainsi, une école mobile, conçue et aménagée en fonction des conditions locales, munie de sa propre source d'énergie électrique, permettrait aux professeurs l'emploi de techniques de formation plus compliquées au moyen d'aides audio-visuelles. De nos jours, la technologie peut et doit introduire des méthodes d'enseignement qui permettent à la population indigène d'acquérir plus vite les connaissances élémentaires voulues. L'usage constant de livres de classe développés ne saurait répondre aux aspirations des pays en développement, ni les amener à se suffire.

Il se peut que la CP Air ait un rôle à jouer en matière de formation élémentaire, puisqu'on y a élaboré des programmes à cette fin et mis sur pied un service de formation dont le budget annuel se chiffre à \$480,000.

Il semble opportun de mentionner ici le besoin apparent d'établir un Institut canadien d'études sur le Pacifique, afin de coordonner les initiatives dans le domaine de la recherche qu'ont entreprises les nombreuses institutions, facultés universitaires et agences gouvernementales. Peut-être serait-ce là l'aboutissement, si le gouvernement met en œuvre les propositions figurant aux pages 21 et 22 de sa publication intitulée «Pacific Foreign Policy for Canadians», (Le Pacifique: une politique étrangère pour le Canada), sous la rubrique «Canadian International Development Research Centre» (Centre canadien de recherche sur le développement international) et «Learning about the Pacific» (Information concernant le Pacifique). Les fonds destinés à ces tâches sont limités, d'où l'extrême

importance de coordonner les efforts afin d'en tirer le meilleur parti.

Comité du Vice-chancelier pour l'Australie

Bourse de voyage au Canada offerte par la

Canadian Pacific Airlines

aux diplômés d'université

RÈGLEMENT

1. La bourse

La société *Canadian Pacific Airlines* offre tous les ans, deux billets aller et retour, classe tourisme, d'Australie au Canada, en limitant, toutefois, les aéroports de départ et d'arrivée à ceux qu'elle dessert. La bourse ne comprend pas le coût de transport de la famille du bénéficiaire.

2. Admissibilité

Les candidats doivent détenir un diplôme décerné par une université australienne. La bourse n'est offerte ni aux membres du personnel régulier, ni aux étudiants qui possèdent un Ph.D. ou qui se sont déjà inscrits pour des études à cette fin, ni, aux étudiants déjà bénéficiaires d'une bourse qui couvre en tout ou en partie leurs frais de voyage.

3. Conditions d'admissibilité

Les candidats doivent être de nationalité australienne ou avoir leur résidence permanente en Australie et, en plus, avant de partir, il leur faut être en mesure d'assurer la société de :

a) leur admission préalable dans une université canadienne.

b) leur capacité de pourvoir à leurs besoins au cours de leur séjour au Canada tout en étudiant à temps complet,

c) leur intention de retourner en Australie une fois leurs études terminées.

4. Durée

En règle générale, on s'attend que les candidats étudient au Canada pendant une période d'au moins une année scolaire, et normalement, on n'attribuera pas de bourse à l'étudiant qui se rend au Canada pour une période plus courte.

5. Choix des candidats

Le choix des candidats sera confié aux universités et à l'*Australian Vice-Chancellors' Committee* (Comité des vice-chanceliers d'Australie). Tous ceux qui postulent une bourse devront remplir une formule à cette fin qu'ils adresseront aux secrétaires des universités avant le 31 mai de l'année de réception de la bourse. On transmettra les lettres des candidats choisis, avant le 30 juin suivant, au Haut-commissaire du Canada qui procédera ensuite, au cours du mois de juillet, à la remise des bourses.

VIII Moyens de transport et de communications nécessaires aux pays en développement

La croissance économique et la stabilité politique récente des pays en développement exigent d'énormes investissements au chapitre des moyens de transport et de communication. L'expérience canadienne de la mise en valeur constante de son territoire a permis d'accumuler, dans le secteur des entreprises de service public, un bagage technologique qui pourrait être mis sur le marché sans tarder. Le Canada est reconnu comme un chef de file du point de vue des transports maritimes par remorqueur et par péniche, et dans les domaines des communications hertziennes et du transport aérien à décollage et atterrissage courts.

Les sociétés initiales de transport aérien, qui se sont associées pour constituer la *CP Air*, sont nées, vers le milieu des années 1920, des efforts déployés pour fournir les moyens de transport nécessaire au développement du Nord canadien. Aussi ce fait établit-il solidement la compétence du Canada lorsqu'il s'agit d'organiser un service de transport aérien à brève distance dans les pays en développement.

Bien sûr, la *CP Air* estime que la création d'un réseau rentable de transport aérien à brève distance à l'intérieur d'un même pays, ou d'un groupe de pays, en étendrait le commerce. A ce point de vue, la *CP Air* peut concourir à l'établissement de tels services de transport en offrant ses connaissances de la gestion et en dispensant une formation au niveau des étapes primaires.

Il serait bon de consulter le n° 12 des Études spéciales intitulé: *Aeronautics—Highway to the Future* (L'aéronautique, science de l'avenir), recherche menée cette année pour le Conseil des Sciences du Canada; ce travail décrit le rôle de premier plan que joue le Canada dans le domaine des moyens de transport à décollage et atterrissage courts. Il y aurait lieu d'admettre sans tarder la conclusion suivante qui figure à la page 7:

«... Les résultats de l'étude indiquent que les possibilités les plus stimulantes qui s'offrent aux fabricants canadiens d'aéronefs, semblent se fonder sur leur capacité, prouvée ou potentielle, d'inventer et d'appliquer des techniques de transport aérien à décollage et atterrissage courts...»

La *CP Air* s'intéresse en premier lieu à toute expansion commerciale dans le Pacifique et pourrait contribuer en particulier au perfectionnement des moyens de transport à brève distance.

IX Sommaire

La *CP Air* a hérité d'une longue expérience de service dans le Pacifique, qui date de l'achèvement du premier chemin de fer transcontinental au Canada. Cette société reflète bien l'esprit créateur des Canadiens et elle est fière de représenter le Canada dans le Pacifique.

Les vingt et un ans de service aérien dans cette région ont fait de la *CP Air* un instrument précieux pour les intérêts du Canada. Nous tenons à participer à l'élaboration et à la création de la politique canadienne dans le Pacifique. Nous estimons, en effet, pouvoir y trouver de nombreuses occasions de stimuler la richesse des secteurs tant public que privé de notre économie.

APPENDICE «F»

LA SOCIÉTÉ COMINCO LTÉE ET LA RÉGION DU PACIFIQUE

LA COMINCO LTÉE

La société Cominco a été fondée en 1895 et constituée en 1906. Elle est aujourd'hui le plus grand producteur intégré de plomb et de zinc raffiné au monde, ainsi qu'un important producteur d'argent et d'engrais chimique.

Cette société compte plus de 39,000 actionnaires, dont 94 p. 100 ont un domicile au Canada, et fournit, si l'on tient compte des succursales, environ 10,000 emplois. Le siège social se trouve à Montréal, les principaux bureaux d'administration sont à Vancouver, les installations minières, métallurgiques et chimiques à Trail et à Kimberley, au sud-est de la Colombie-Britannique.

Les ventes, pour l'année 1969, se chiffrent à environ 250 millions de dollars, Soixante-quinze pour cent de la production de plomb et de zinc et soixante pour cent de la production d'engrais chimique se vendent à l'étranger, principalement aux États-Unis.

Aux États-Unis, la société *Cominco American Inc.*, filiale à 100 p. 100, d'une valeur aux livres de 68 millions de dollars, s'intéresse au secteur minier, à la fabrication de métal ultra-pur et à la fabrication et la vente d'engrais chimique.

Par l'entremise de succursales et de filiales, la Cominco Ltée opère et vend au Japon, en Inde, au Royaume-Uni et en Allemagne.

Environ 11 millions ont été affectés à la prospection minière en 1969, principalement au Canada et, par l'entremise de la *Cominco American Inc.*, aux États-Unis. Toutefois, la prospection s'effectue à l'échelle mondiale, en fonction du potentiel géologique et du climat de la politique fiscale dans plusieurs pays.

Production métallurgique

La société raffine des métaux non-ferreux depuis bientôt 70 ans. La première raffinerie de plomb à l'électrolyse au monde a été construite à Trail en 1902; cette année-là, la production de plomb raffiné a atteint 4000 tonnes. En 1916, première année de production des installations à l'électrolyse pour le raffinage du zinc, on produisit 1500 tonnes de zinc raffiné. En 1969, la production de zinc raffiné atteignait le chiffre sans précédent de 225,000 tonnes et celle du plomb raffiné 196,000 tonnes.

Au début de l'année 1970, le nombre de tonnes de plomb raffiné produites dans ces mêmes installations s'élevait à 8 millions et à 7 millions de tonnes pour le zinc raffiné.

Pendant bien des années, la Cominco Ltée a été le seul producteur de plomb et de zinc au Canada. Depuis ses débuts, la majeure partie de sa production en métaux a été vendue au Canada, aux États-Unis et en Europe.

La mine *Sullivan* de Kimberley (C.-B.), en production depuis 1909, constitue la source principale de concentré pour les installations de Trail. Celles-ci s'approvisionnent aussi en concentrés à la mine *Bluebell*, au sud-est de la Colombie-Britannique et, dans une proportion importante, à la *Pine Point Mines Ltd* (Territoire du Nord-Ouest) dont la Cominco Ltée détient 69 p. 100 des actions.

Les mines d'or de *Con-Rycon*, à Yellow-Knife (T.-N.-O.), fonctionnent depuis 1938. On exporte au Japon du concentré de cuivre et de fer en provenance de la mine *Coast Copper*, sur l'île Vancouver. La mine de mercure de *Pinchi Lake*, au centre-nord de la Colombie-Britannique, est entrée en production en 1968.

La société produit des métaux ultra-purs par l'entremise de la *Cominco American Inc.* dont les installations de production sont localisées à Spokane (Washington). Cette dernière fabrique et vend, à l'échelle mondiale, des éléments métalliques ultra-purs destinés à l'industrie de l'électronique.

La *National Hardware Specialties*, succursale exclusive, coule sous pression et plaque le zinc dans des usines situées en Ontario.

Le concentré de fer de la mine *Sullivan* est transformé en fonte et en acier à Kimberley (C.-B.). La ferraille sert de matière de base à la fabrication d'acier des usines, qu'exploite à Vancouver et à Calgary, la *Western Canada Steel Ltd*, succursale de la Cominco Ltée. L'acier produit à ces deux usines est transformé par la *Western Canada Steel Ltd.* en fer laminé et en fermoirs industriels. Cette dernière société a des intérêts dans des usines de fabrication de barres de renforcement, d'une capacité de production de 40,000 tonnes, à Honolulu en Hawaï, et exploite, sous bail, une usine à Calgary.

Production d'engrais chimique

On a commencé la construction de manufactures d'engrais chimique en 1930. En 1931, première année de production de sulphate et de phosphate d'ammoniaque, environ 25,000 tonnes d'engrais ont été produites, puis vendues en Amérique du Nord. On a construit d'autres manufactures d'engrais chimique à Calgary (Alberta) et à Kimberley (C.-B.); la capacité de production est maintenant de près d'un million de tonnes de fertilisant par an.

La *Cominco American* possède et exploite une manufacture d'engrais chimique, d'une capacité de production de 40,000 tonnes par an, à Beatrice (Nebraska) et participe aux opérations d'une usine d'ammoniaque, d'une capacité de production de 1000 tonnes par jour à Borger (Texas). Un système de distribution, comprenant un pipe-line d'une longueur de 850 milles, assure le transport de l'ammoniaque de cette usine au Midwest américain.

En 1968, La Cominco Ltée a mis en production une mine de potasse d'une capacité de 1.2 million de tonnes, à Vanscoy (Saskatchewan).

VENTES AUX PAYS DU PACIFIQUE

Métaux non-ferreux

Les prédécesseurs de la Cominco Ltée ont conclu pour la première fois des ventes dans les pays de la région du Pacifique en 1902. On avait, cette année-là, exporté environ 1000 tonnes de plomb raffiné, ainsi qu'une quantité moins importante de lingots de plomb et d'argent en Orient, notamment en Chine et au Japon. Ces deux pays ont été nos principaux clients dans la région du Pacifique jusqu'en 1920, année durant laquelle l'Inde et d'autres pays du Sud-Est asiatique sont venus s'y ajouter.

De 1902 à 1937, quelque 800,000 tonnes de plomb raffiné, de zinc, et d'autres métaux, en quantité moins importante,

tels que le bismuth, l'argent, le cadmium etc. ont été exportées aux principaux pays de la région du Pacifique.

De 1937 à nos jours, presque 750,000 tonnes de plomb raffiné et de zinc, d'une valeur globale de 140 millions, ont été exportées en Inde et en Extrême-Orient. L'Inde a été le principal client, pour cette période, ayant acheté 230,000 tonnes.

Au début des années 1960, l'importance des minerais et des concentrés s'est affirmée au détriment des métaux affinés, en ce qui concerne les exportations de métaux vers les pays du Pacifique. Depuis 1962, l'Inde et le Japon ont acheté en tout 960,000 tonnes de plomb, de zinc, de cuivre et de concentrés de fer, d'une valeur supérieure à 65 millions de dollars.

Les pays du Pacifique ont constitué un marché intéressant. Depuis 1962, plus de 2-12 millions de tonnes de métaux divers et de concentrés, d'une valeur de 275 millions de dollars, ont été expédiées dans ces pays. Ce chiffre représente environ 15 p. 100 de la production totale à ce jour. A l'heure actuelle, il reste encore à honorer des commandes contractuelles de plus de 25 millions de dollars.

Engrais

En 1932, l'usine de Trail a produit 61,000 tonnes d'engrais, dont près de la moitié a été exportée aux îles Hawaii, en Chine, au Japon, en Inde, en Australie et aux «Indes orientales».

Depuis lors, 3.7 millions de tonnes d'engrais ont été livrées à l'étranger. De ce total, 3.3 millions de tonnes, soit 90 p. 100, ont été exportées en Inde, au Pakistan et aux pays du Pacifique (Amérique centrale et Amérique du Sud non comprises). Ces ventes ont représenté environ 135 millions de dollars.

A l'exception des livraisons à l'Inde et au Pakistan dans le cadre du Plan de Colombo, les exportations vers ces marchés ont été négligeables depuis le milieu des années 1960.

USINES DANS LES PAYS DU PACIFIQUE

Japon

En 1962, la Cominco a appris que le gouvernement japonais avait décidé d'offrir une subvention de 28 millions de dollars pour assurer l'expansion de l'industrie des métaux non-ferreux au Japon. On a estimé que la Compagnie pourrait s'assurer une position stable au Japon en utilisant ses réserves minérales, de même que ses moyens techniques et financiers. On considérait qu'une telle participation serait importante pour la protection de ce marché, car d'autres sociétés avaient déjà entamé des négociations avec les Japonais afin de participer à l'établissement d'une fonderie, alimentée en minerais australiens.

La *Mitsubishi Metal Mining Company* convint d'établir une fonderie de plomb en collaboration avec la Cominco. La *Mitsubishi Cominco Smelting Company*, dans laquelle Cominco a une participation de 45 p. 100, a été constituée en 1962. On a terminé la construction d'une fonderie d'une capacité de 40,000 tonnes à Naoshima (Japon), en mai 1966. En 1969, la production de plomb raffiné a atteint 33,600 tonnes.

Inde

Bien que ce pays ne fasse pas partie de la région du littoral du Pacifique, les intérêts qu'y détient la Compagnie méritent d'être signalés.

En 1960, le Gouvernement de l'Inde a manifesté l'intention d'encourager la production nationale de plomb et de zinc, en vue de conserver des devises étrangères. Les restrictions imposées aux importations de métaux par le gouvernement menaçaient davantage le marché. De plus, on estimait que l'établissement d'une fonderie en Inde serait un point de départ pour l'accroissement des exportations de métaux du Canada, qui bénéficieraient d'un traitement préférentiel, et assurerait l'accès au secteur des engrais en Inde.

La *Cominco Binani Zinc Limited*, dans laquelle Cominco a une participation de 40 p. 100, a été constituée en 1962 par la *Cominco and Metal Distributors Limited* de Calcutta. A partir de concentrés fournis par Cominco, la première coulée de zinc électrolytique en Inde a eu lieu en 1967, à l'usine d'Alwaye, dans l'État de Kerala. Les installations comprennent une fonderie de zinc d'une capacité de 22,000 tonnes et une usine contiguë d'acide sulphurique. A l'heure actuelle, les concentrés fournis par la *Pine Point Mines Limited* couvrent environ la moitié des besoins de la fonderie. En 1969, la production de l'usine s'est élevée à 14,600 tonnes de zinc raffiné et à 23,600 tonnes d'acide.

PROGRAMMES EN COURS COMPORTANT PRÉSENTEMENT DES VENTES OU DES DÉBOUCHÉS ÉVENTUELS DANS LES PAYS DU PACIFIQUE

Fording Coal

La *Fording Coal Limited*, qui dispose de gisements houillers dans la région de Crows Nest Pass en Colombie-Britannique, est une entreprise minière récente, administrée par la Cominco qui y détient une participation de 40 p. 100. A l'issue de négociations avec un consortium d'aciéries japonaises en 1969, des contrats portant sur la vente annuelle de 3 millions de tonnes fortes de charbon, sur une période de quinze ans (600 millions de dollars), ont été signés. La production devrait débuter en 1972. Il est possible que cette mine fasse d'autres ventes, mais pas nécessairement dans les pays du littoral du Pacifique.

Valley Copper

La propriété de Valley Copper en Colombie-Britannique, dans laquelle la Cominco a une participation de 69 p. 100, renferme des gisements de cuivre porphyrique à faible teneur.

Des entretiens ont eu lieu avec un consortium de fonderies et de sociétés de commerce japonaises pour la vente de concentrés de cuivre. On a aussi discuté de la possibilité de conclure des contrats à long terme avec des sociétés européennes et britanniques.

L'EXPLORATION DANS LES PAYS DU PACIFIQUE

Au cours des cinq dernières années, la Cominco a considérablement accru son programme d'exploration en dehors de l'Amérique du Nord. Cette expansion a touché deux pays du Pacifique: l'Australie et le Mexique. Ces deux pays présentent de l'intérêt à cause de leur structure géologique, de leur longue histoire dans le domaine de la

production minière, de leur stabilité politique et de l'intérêt qu'ils manifestent à l'égard des capitaux étrangers pour mettre leurs ressources en valeur. (Au Mexique, qui se trouve à l'extérieur de la zone considérée, un programme continu d'exploration s'est poursuivi au cours des trois dernières années).

En Australie, une filiale dont le budget annuel s'établit actuellement à \$500,000, la *Cominco Exploration Pty. Ltd.*, exécute un programme d'exploration entrepris il y a quelque cinq ans. Advenant la découverte d'un gisement sus-

ceptible d'être mis en valeur, les dépenses pourraient être considérablement augmentées.

Dans les autres pays du Pacifique, il existe de nombreux endroits où l'exploration minière se justifie. Dans certains cas, les investissements étrangers dans les ressources locales sont gênés, sérieusement limités, ou encore peu sûrs. L'exploration dans de telles régions sera par conséquent tributaire de considérations politiques locales. L'intérêt de ces pays pour la mise en valeur de leurs ressources minières pourrait être stimulé. On fait occasionnellement l'étude de certains gisements dans les pays du Pacifique, notamment en Nouvelle-Zélande, à Formose et en Thaïlande.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

PROGRAMMES EN COURS COMPORTANT PRÉSENTMENT DES VENTES OU DES DÉBOUCHÉS ÉVENTUELS DANS LES PAYS DU PACIFIQUE

Les programmes en cours comportant présentement des ventes ou des débouchés éventuels dans les pays du Pacifique sont les suivants :

Forcing Coal

Le Forcing Coal Limited, qui dispose de gisements considérables dans la région de Kiowa, dans le Colorado, a obtenu des contrats de vente de charbon avec les Japonais en 1968, des contrats portant sur la vente de charbon de 3 millions de tonnes fortes de charbon, sur une période de quinze ans (600 millions de dollars), sur une base de 100 millions de dollars, en 1972. Il est prévu que la production devrait débuter en 1973. Il est prévu que cette mine fasse 5 autres ventes dans les pays du Pacifique.

Valley Copper

Le Valley Copper, qui possède des gisements de cuivre et de molybdène dans la région de Valley, au Colorado, a obtenu des contrats de vente de cuivre et de molybdène avec les Japonais en 1968, des contrats portant sur la vente de 100 millions de dollars, sur une période de quinze ans (600 millions de dollars), sur une base de 100 millions de dollars, en 1972. Il est prévu que la production devrait débuter en 1973. Il est prévu que cette mine fasse 5 autres ventes dans les pays du Pacifique.

EXPLORATION DANS LES PAYS DU PACIFIQUE

Les programmes en cours comportant présentement des ventes ou des débouchés éventuels dans les pays du Pacifique sont les suivants :

En 1968, le Comité a décidé de donner une subvention de 25 millions de dollars pour assurer l'exploration de l'industrie des métaux non ferreux au Japon. On a estimé que la Compagnie pourrait assurer une position stable au Japon en utilisant ses réserves minières, de même que ses moyens techniques et financiers. On considérait qu'une telle participation serait importante pour la protection de ce marché, car d'autres sociétés avaient déjà engagé des négociations avec les Japonais afin de participer à l'établissement d'une fondrière minière au Japon.

En 1969, la production de plomb en Australie a été estimée à 200 000 tonnes. On a estimé que la production de plomb en Australie pourrait être augmentée de 500 000 tonnes par an, ce qui nécessiterait des investissements de 500 millions de dollars.

Les pays du Pacifique ont constitué un marché important pour les métaux non ferreux. Les ventes de plomb en Australie ont été estimées à 200 000 tonnes en 1969. On a estimé que la production de plomb en Australie pourrait être augmentée de 500 000 tonnes par an, ce qui nécessiterait des investissements de 500 millions de dollars.

En 1970, la production de plomb en Australie a été estimée à 200 000 tonnes. On a estimé que la production de plomb en Australie pourrait être augmentée de 500 000 tonnes par an, ce qui nécessiterait des investissements de 500 millions de dollars.

USINES DANS LES PAYS DU PACIFIQUE

Les usines dans les pays du Pacifique sont les suivantes :

En 1968, le Comité a décidé de donner une subvention de 25 millions de dollars pour assurer l'exploration de l'industrie des métaux non ferreux au Japon. On a estimé que la Compagnie pourrait assurer une position stable au Japon en utilisant ses réserves minières, de même que ses moyens techniques et financiers. On considérait qu'une telle participation serait importante pour la protection de ce marché, car d'autres sociétés avaient déjà engagé des négociations avec les Japonais afin de participer à l'établissement d'une fondrière minière au Japon.

En 1969, la production de plomb en Australie a été estimée à 200 000 tonnes. On a estimé que la production de plomb en Australie pourrait être augmentée de 500 000 tonnes par an, ce qui nécessiterait des investissements de 500 millions de dollars.

En 1970, la production de plomb en Australie a été estimée à 200 000 tonnes. On a estimé que la production de plomb en Australie pourrait être augmentée de 500 000 tonnes par an, ce qui nécessiterait des investissements de 500 millions de dollars.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 7

SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 1970

Concernant

La région du Pacifique

(TÉMOIN:—Voir le procès-verbal)



LE COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John A. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| Bélisle | McElman |
| Cameron | McLean |
| Carter | McNamara |
| Choquette | Nichol |
| Connolly (Ottawa-Ouest) | O'Leary (Carleton) |
| Croll | Pearson |
| Eudes | Quart |
| Fergusson | Rattenbury |
| Gouin | Robichaud |
| Haig | Sparrow |
| Hastings | Sullivan |
| Laird | White |
| Lang | Zuzyk—(30) |
| Macnaughton | |

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 7

SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 1970

Concernant

La région du Pacifique

(TÉMOIN:—Voir le procès-verbal)

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Robert Fortier

Procès-verbal

Le mardi 8 décembre 1970
(8)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit cet après-midi à 3h35.

Présents: Les sénateurs Aird (*président*), Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Eudes, Grosart, Laird, Lang, McNamara, Pearson et Robichaud—(10).

Présents, mais ne faisant pas partie du Comité: Les sénateurs Casgrain et Lafond—(2).

Aussi présents: M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, et M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité, poursuivant son examen de la région du Pacifique, entend:

M. Hedley N. Bull, professeur de relations internationales à l'*Australian National University* et présentement en congé sabbatique à l'*Institute of War and Peace*, Université Columbia de New York.

Le président (le sénateur Aird) remercie le témoin.

A 5h22 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité
E. W. Innes

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970

Avec la permission du Sénat
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,
Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat, de temps à autre sur les questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déléguées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement canadien dans le document intitulé: *Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens*;
Que le Comité soit autorisé à recevoir les services des conseillers et du personnel technique administratif et autre qu'il jugera nécessaires aux fins et des fins de l'enquête et de la préparation de son rapport pour déterminer et recommander aux sénateurs les faits de détermination et de responsabilité;
Que le Comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et ce rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la règle intérieure et de la responsabilité en budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.
La motion, mise aux voix, est adoptée.
Le greffier du Sénat
Robert Fortin

Le Comité sénatorial des Affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 8 décembre 1970

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit cet après-midi à 3 heures et demie, sous la présidence du sénateur John B. Aird (*président*).

Le président: Messieurs les sénateurs, nous abordons cet après-midi un sujet nouveau et très intéressant qui a trait à notre examen des relations canadiennes avec les pays de la région du Pacifique. En jetant un coup d'œil sur la carte de cette région, on ne saurait nier que la sécurité dans le Pacifique est un élément fondamental de l'équilibre mondial des puissances.

Il est clair aussi que les pays du Pacifique ne pourront connaître le bien-être et le progrès que, comme le déclare le rapport sur la politique du gouvernement canadien «s'il règne dans cette région un climat raisonnable de paix et de sécurité.»

Afin de nous entretenir de ce sujet complexe et critique, nous avons invité monsieur Hedley Bull, professeur de relations internationales à l'*Australian National University* de Camberra. Heureusement, le professeur Bull est en congé sabbatique cette année et il nous vient de l'Université Columbia de New-York où il se trouve temporairement. Soit dit en passant, monsieur le professeur, le mauvais temps ne nous a pas empêché de faire le voyage.

Les membres du Comité ont tous reçu un exemplaire de votre récent article intitulé: «*Asia in the Seventies*». A mon avis, ce court article révèle une profonde connaissance de la situation relative à la sécurité internationale et donne de nombreux aperçus des problèmes de la sécurité dans le Pacifique. En tant que Canadiens, nous avons tout avantage à connaître le point de vue d'un spécialiste australien, parce que, vu la situation géographique, notre pays, nos perspectives sont très différentes.

Messieurs les sénateurs, le professeur Bull fera une déclaration préliminaire, sans l'aide d'aucune note; il parlera de mémoire, ce qui est une innovation remarquable au Comité.

Le sénateur Grosart: Et une excellente idée.

Le président: Le professeur Bull m'imforme que son exposé durera probablement quelque 25 minutes, après quoi nous passerons aux questions. Comme d'habitude, je donnerai la parole au sénateur Laird qui ouvrira le jeu et ensuite les autres membres du Comité poseront leurs questions.

Monsieur le professeur, auriez-vous l'obligeance de commencer.

M. Hedley Bull, professeur de relations internationales à l'*Australian National University* de Camberra: Merci, monsieur le président. Il me paraît évident que dans le Pacifique les relations entre les puissances, qui s'étaient établies au cours des années 50 se sont désintégrées durant les années 60 et feront place à quelque chose de bien différent au cours des années 70. La tournure qu'elles prendront sera déterminée essentiellement par les rapports qui existeront entre trois grandes puissances, les

États-Unis, l'Union soviétique et la Chine. La grande question des années 70 est celle de savoir si une quatrième grande puissance, le Japon, s'ouvrira à ces puissances et, le cas échéant de quelle façon cela influera sur la nature de ces rapports.

J'ai l'intention de procéder en trois temps: d'abord je parlerai brièvement de chacune de ces trois ou peut-être bien quatre grandes puissances; deuxièmement je présenterai quelques hypothèses relatives à la façon dont j'entrevois la structure probable des relations qui s'établiront entre ces puissances au cours des années 70; troisièmement, si le temps me le permet, je parlerai de la façon dont l'Australie s'adapte à ces perspectives de changement.

Je commencerai par les États-Unis. L'élément principal de la structure du pouvoir au cours des vingt dernières années dans le Pacifique a été la position qu'ont adoptée les États-Unis qui, du point de vue militaire, sont la puissance dominante dans cette région et qui sont directement engagés à tenir l'Union soviétique et la Chine en échec. La question primordiale est celle de savoir quelle sera la portée des changements que subit présentement la politique américaine dans le Pacifique.

Si nous présumons, comme nous le pouvons sans doute, que les États-Unis survivront en tant que société politique au cours des années 70, il y a des limites, il me semble, au-delà desquelles les États-Unis ne pourront aller dans leur désengagement de cette région. Par exemple, les États-Unis se doivent de demeurer une force dans les affaires de l'Asie et du Pacifique, en raison même de leur position en tant que puissance nucléaire stratégique mondiale et en raison des forces nucléaires stratégiques dont ils disposent à partir de leurs bases continentales et de leurs bases navales, même si, dans les années 70, leur position à cet égard se trouvera modifiée par la puissance nucléaire de la Chine et de la Russie et peut-être bien par celle du Japon.

Les États-Unis demeureront également la puissance navale dominante dans le Pacifique, même si leur position à cet égard également se trouve modifiée d'une façon dont elle ne l'a pas été auparavant par la présence navale soviétique et peut-être bien aussi par la force navale du Japon. Advenant que les États-Unis se dégagent complètement de leurs obligations sur le continent asiatique, ils demeureront géographiquement une puissance du Pacifique à cause de leur position à Guam et à Hawaii et aussi probablement parce qu'ils demeureront dans le territoire de tutelle du Pacifique. Néanmoins, il me semble que, en deçà de ces limites, les États-Unis effectuent dans leur politique des changements très profonds qui iront en s'intensifiant. Je crois que la nouvelle tendance au désengagement qui existe présentement aux États-Unis n'influera non seulement sur la présence américaine dans cette région, mais également sur l'attitude des États-Unis dans le monde entier. Par exemple, le discours qu'a prononcé M. Johnson le 31 mars 1968 annonçait vraiment la nouvelle orientation de la politique américaine dans la Pacifique. A ce moment-là, on pouvait encore prétendre que le retrait des forces américaines du Viet-Nam et d'autres pays du Sud-Est asiatique serait accompagné

d'un renforcement des bases américaines ailleurs dans le monde. Certaines personnes pensaient qu'au fur et à mesure que les États-Unis se retireraient de l'Asie, ils porteraient à l'Europe plus d'intérêt qu'ils n'en ont porté au cours des dernières années. M. Walter Lippman, par exemple, a soutenu qu'après le retrait des forces américaines du Viet-nam et de la Thaïlande, les États-Unis pourraient chercher à établir de nouvelles bases en bordure de l'Asie. M. Lippman a préconisé l'établissement d'une base américaine en Australie, position stratégique en bordure de l'Asie, à partir de laquelle les États-Unis pourraient exercer leur influence sur les affaires asiatiques.

Il me semble que nous pouvons maintenant affirmer que ce n'est pas le cas; le retrait des forces américaines du Sud-Est asiatique ne s'accompagne pas d'un renforcement quelconque des autres bases mais plutôt d'une diminution des engagements américains dans d'autres parties du monde. Les États-Unis sont contraints de réduire leurs effectifs en Europe et tout porte à croire qu'ils retireront leurs forces de Corée. Leur position stratégique au Japon s'est déjà modifiée. Les États-Unis manifestent une certaine nervosité au sujet de leur engagement aux Philippines. Il me semble donc que cette nouvelle tendance des États-Unis au désengagement revêt un caractère mondial et non uniquement régional et influe sur l'ensemble de leurs engagements dans la région du Pacifique et non seulement dans le secteur continental du Sud-Est asiatique.

Il me semble également que les changements apportés à la politique américaine portent sur les buts de cette même politique et non seulement sur les moyens utilisés pour les atteindre. Voilà pourquoi on a tort de comparer le sentiment actuel de désillusion du public américain vis-à-vis du Viet-nam avec le sentiment de désillusion éprouvé vis-à-vis des engagements asiatiques qui ont fait suite à la guerre de Corée.

Immédiatement après la guerre de Corée, les États-Unis renoncèrent à l'idée de contenir le communisme en s'engageant dans des guerres sur terre en Asie et cherchèrent à atteindre ce but par la menace d'une action nucléaire stratégique contre les centres de la puissance communiste; c'est ce que signifie la célèbre doctrine de «représailles massives». En réalité, on n'a fait alors que changer les moyens sans mettre en doute les buts à atteindre. Toutefois, compte tenu de sentiment actuel du public américain et du Congrès, il me semble que l'on met en doute non seulement les moyens mais également les objectifs fondamentaux qui ont guidé la politique étrangère des États-Unis depuis l'époque de la doctrine Truman. Il y a notamment deux objectifs dont je tiens à faire mention; d'abord, la résistance à l'agression. Je pense que les dirigeants américains ont envisagé le rôle de l'Amérique dans le monde comme celui de défenseur des normes de la charte des Nations Unies, c'est-à-dire qu'ils se veulent une grande puissance vouée à résister à l'agression partout où elle a lieu dans le monde. Je pense que les dirigeants américains ont aussi perçu et défini un autre objectif pour leur pays, celui de contenir le communisme partout dans le monde.

J'ai l'impression que les États-Unis sont en train de perdre confiance en ces objectifs qui consistent à résister à l'agression et à contenir l'expansion du communisme. Je n'ai nullement l'intention de me prononcer sur la nature de ce changement; je tiens simplement à signaler ce qu'il s'est produit. Les États-Unis s'intéressent toujours à l'é-

quilibre mondial des forces et aux relations qu'ils entretiennent avec d'autres grandes puissances, telles que la Chine et l'Union soviétique, et c'est pour cette raison qu'ils continuent à s'intéresser à cette région de l'Asie. Toutefois, ils ne manifestent pas, du moins je ne le pense pas, le même intérêt qu'ils ont déjà eu à faire observer les normes de la charte des Nations Unies et qui vise à résister à toute agression et à contenir l'expansion du communisme.

J'estime que l'intervention au Cambodge au début de l'année, que l'on aurait pu interpréter comme un revirement de cette politique de désengagement, ne fait que confirmer ce que je viens de dire. Peu importe le but de l'intervention au Cambodge, celle-ci n'a eu pour effet que de lier encore plus qu'auparavant les mains du président Nixon. Il est plus clair maintenant que, avant l'intervention au Cambodge, le public américain ne tolérera une nouvelle escalade de la guerre que dans des limites très étroites.

Passons maintenant à l'Union soviétique.

Bien entendu, la Russie a toujours été d'après l'histoire une puissance européenne et terrestre, mais depuis une couple d'années ce qui caractérise l'Union soviétique c'est sa pénétration en Asie et dans la région du Pacifique, non seulement en raison des inquiétudes que lui inspirent les incidents de frontière survenus avec la Chine, mais également par suite de la pénétration de vaisseaux de guerre soviétiques dans l'océan Indien et des tentatives de l'Union soviétique d'établir des bases en bordure de cet océan et du succès avec lequel elle a pu y trouver des aménagements. L'Union soviétique a également lancé une offensive diplomatique et commerciale dans le Sud-Est asiatique. La question qui se pose naturellement est celle de savoir si l'Union soviétique n'est pas en train de s'implanter dans une région laissée vacante par suite du retrait des Britanniques et du désengagement des États-Unis.

J'ai l'impression qu'il y a certaines limites à ce que l'Union soviétique peut réellement accomplir dans cette région. En premier lieu, les raisons qui ont poussé les Américains et les Anglais à opter pour une politique de désengagement s'appliquent également à la politique soviétique. Elles s'y appliquent en ce sens que, de même que les Américains en sont arrivés à la conclusion qu'une intervention militaire active dans les affaires internes des pays du Sud-Est asiatique est peu profitable ou ne peut être utile qu'à un coût qui dépasse de beaucoup les avantages, ainsi en sera-t-il, à mon avis, pour l'Union soviétique, tout autant que pour les Américains et les Britanniques. Il me semble que les Russes ne sont pas à la veille de disposer dans cette région des effectifs militaires dont les Américains ou même les Anglais disposaient durant les dernières années. Les Russes n'ont pas les porte-avions; ils n'ont pas les moyens d'assurer à leurs forces une protection aérienne opérant à partir d'une base terrestre; ils ne disposent pas d'une importante force navale amphibie. Telles sont, jusqu'à maintenant, les limites de leurs armements réels.

La question principale qui se pose au sujet de la pénétration de la Russie dans l'océan Indien et le Sud-Est asiatique est celle des effets qu'aura pareille pénétration sur les pays en cause. Jusqu'à l'an dernier ou à peu près, l'Australie a toujours cru que la présence des États-Unis et l'absence de toute puissance communiste dans cette région l'avantageraient. Les vues de l'Australie à cet égard sont en train de changer, semble-t-il. Au mois

d'août de l'an dernier, M. Gordon Freeth, alors ministre australien des Affaires extérieures, a prononcé un discours dans lequel il semblait bien accueillir la présence de l'Union soviétique en Asie et dans la région du Pacifique. Il a dit que les Australiens ne doivent pas nécessairement envisager comme hostile à leurs intérêts la nouvelle présence navale russe. Il a dit qu'en fin de compte l'Union soviétique n'est dans cette région, du moins en partie, que pour contenir la Chine et il a signalé que l'Australie et l'Union soviétique pourraient avoir des intérêts communs vis-à-vis de la Chine dans cette région.

Je dois ajouter qu'à la suite de ce discours, le gouvernement australien a désavoué M. Freeth et que celui-ci a perdu son siège aux élections australiennes suivantes. Cela témoigne de la force que conserve toujours au sein des cercles politiques australiens l'ancien concept de la guerre froide au sujet de la politique internationale en Asie, selon lequel le monde est divisé en deux camps et l'on ne saurait faire de distinction entre la Russie et la Chine. Néanmoins, à mon avis, M. Freeth avait non seulement raison, mais il formulait la ligne de conduite qui vraisemblablement deviendra l'attitude officielle de l'Australie.

Je crois que cette nouvelle attitude de l'Australie envers l'Union soviétique se reflétera dans les politiques qu'adopteront d'autres petites et moyennes puissances de l'Asie et de la région du Pacifique. Je pense aussi qu'il s'agit d'une attitude qui n'intéresse pas uniquement les relations de l'Australie avec l'Union soviétique, mais qui peut également s'appliquer de façon générale à nos relations avec toutes les grandes puissances de cette région. C'est dire que pour l'Australie les politiques de chacune des quatre grandes puissances auront de la valeur dans la mesure où chacune fera contrepoids aux activités des autres. En d'autres mots, j'ai l'impression que l'Australie, comme les autres moyennes et petites puissances de la région, porte de plus en plus d'intérêt à la création d'un équilibre entre les États-Unis, l'Union soviétique, la Chine et le Japon. L'Australie ne souhaite pas que l'un ou l'autre de ces pays prédomine à tous égards sur les autres et elle accueillera avec un certain intérêt une situation où chacun de ces pays pourrait faire échec aux autres.

Que dire maintenant de la Chine? Il y a dix ans il était d'usage de considérer la Chine comme étant, sur le plan des relations internationales, le problème majeur de la seconde moitié du XX^e siècle. Depuis quelques années nous avons quelque peu abandonné cette idée. La révolution culturelle nous a appris que le gouvernement chinois n'est pas nécessairement stable et que l'activité économique du Japon a tellement éclipsé celle de la Chine qu'il est maintenant plus à la mode de dire que c'est le Japon plutôt que la Chine qui exercera l'influence politique prédominante au cours de la seconde moitié du XX^e siècle.

J'ai des doutes à cet égard. Nous nous sommes peut-être trop écartés de l'ancienne supposition selon laquelle l'avenir appartient à la Chine. La puissance diplomatique et stratégique d'un pays ne saurait se déterminer d'après le volume de son produit national brut ou le rythme de sa croissance économique. Elle est tout autant en fonction des ressources qu'il décide d'affecter à des fins diplomatiques et stratégiques que de la vigueur ou de la volonté dont il faut faire preuve pour atteindre ses objectifs dans le domaine de la politique étrangère. Il me semble qu'à cet égard, la Chine demeure incontestablement une

grande puissance, tandis que le Japon n'en est pas encore arrivé là.

Je ne saurais dire ce que sera l'orientation future de la politique étrangère de la Chine. Je ne saurais dire à quel point elle cherchera à s'assurer l'hégémonie dans le Sud-Est asiatique après le départ des États-Unis. Certains soutiennent que l'intérêt que la Chine porte au Sud-Est asiatique résulte surtout de la présence américaine et qu'après le retrait des États-Unis elle adoptera une attitude plus souple. D'autre part, le retrait des forces américaines créera de nouvelles occasions pour la Chine. Il est évident cependant que la Chine est déjà en train de sortir de l'isolement diplomatique où l'avait plongée la révolution culturelle et, à mon avis, il est très probable qu'au cours des années 1970 la Chine voudra rétablir des relations étroites et fructueuses avec l'une ou l'autre des grandes puissances industrialisées.

Loin de moi la pensée d'affirmer que la Chine voudra reprendre vis-à-vis l'Union soviétique la position de dépendance dans laquelle elle se trouvait au cours des premières années du régime communiste, il me semble, au contraire, que la Chine ne voudra pas se voir isolée tout à fait des autres grandes puissances mondiales comme elle l'a été au cours des années 60.

Que dire du Japon? Lors de sa visite aux États-Unis à l'automne, M. Sato a prononcé un discours dans lequel il disait que le rôle futur que le Japon jouerait dorénavant en Asie serait celui d'une nouvelle forme de grande puissance: puissance pouvant prendre place au premier rang des nations, sans pour autant devenir une grande puissance militaire. Pour M. Sato, le Japon de demain figurera au premier rang des nations, mais ne se munira pas de l'équipement militaire propre à toute grande puissance militaire. Il semble même laisser entendre que le Japon peut montrer la voie au monde à cet égard et qu'il serait souhaitable, du point de vue de l'ensemble des nations, que nous nous acheminions vers une situation où les nations pourraient s'élever au premier rang sans acquérir les armes nucléaires ni les autres éléments de toute grande puissance militaire. Je doute de la valeur de cette thèse générale. Il me semble qu'un pays ne peut être une grande puissance s'il n'a pas une grande force militaire. Je doute également que le Japon suivra la voie proposée par M. Sato.

De toute façon, il me semble que ceux qui font des supputations au sujet de la politique étrangère dans la région du Pacifique envisageront très sérieusement la possibilité que le Japon devienne une grande puissance militaire en plus d'être déjà une grande puissance économique. Je ne dis pas que cela se produira, mais je pense que ceux qui supputent les aléas de la politique étrangère envisageront cette perspective comme très probable.

J'estime qu'il y a de bonnes chances que le Japon accède au cours des années 70 à l'indépendance militaire qui lui permettra de s'occuper de sa propre défense sans compter sur l'aide des États-Unis. Je ne parle ici que de la défense des îles qui forment le territoire national du Japon. De là à dire que le Japon sera prêt à faire sentir sa puissance militaire ailleurs dans cette région, il y a loin. Il ressort clairement du communiqué émis conjointement par M. Nixon et M. Sato en novembre 1969 au sujet de l'attitude japonaise envers la Corée et Taïwan, que le Japon estime que sa sécurité est particulièrement en cause dans ces régions. On peut également envisager l'activité navale japonaise comme étant axée sur la défense des routes commerciales du Japon, mais il est

plus probable, je pense, que le Japon évoluera vers une politique indépendante de défense de son propre territoire, plutôt que vers une politique d'intervention militaire en dehors de ses propres frontières.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet des grandes puissances. Avant d'amorcer la discussion, qu'il me soit permis de vous présenter quelques propositions sur la façon dont j'envisage l'équilibre des pouvoirs pour les années 70.

J'estime d'abord que la tension persistera probablement sur les trois côtés du triangle créé par les relations qui existent entre les États-Unis, l'Union soviétique et la Chine. C'est dire que nous ne sommes pas à la veille de voir deux de ces grandes puissances se liguer contre la troisième. Il est notoire que chacune de ces trois grandes nations craint une alliance des deux autres contre elle. La Chine craint que les négociations pour la limitation des armes, stratégiques entre les États-Unis et l'Union soviétique n'engendrent ce que les Chinois appellent une collusion des impérialistes et des révisionnistes. L'Union soviétique s'inquiète des pourparlers qui ont lieu de temps en temps entre les États-Unis et la Chine à Varsovie et elle y voit un infâme complot tramé contre elle. Pareillement, les États-Unis ne se réjouiraient pas vraiment du rétablissement de l'alliance sino-soviétique.

Ces trois tensions profondes qui se manifestent dans le monde me paraissent constituer un état tout à fait normal et aucune des trois grandes puissances n'a vraiment lieu de craindre que les deux autres n'arrivent à se liguer contre elle, ne semble-t-il.

Ma deuxième proposition se rattache à mes propos au sujet des idées exprimées par M. Gordon Freeth quant à la politique étrangère de l'Australie. C'est que les petites et les moyennes puissances de la région du Pacifique ont intérêt à ce que l'équilibre existe entre les grandes puissances, parce qu'il s'agit là d'une condition de leur propre liberté d'action.

J'ai déjà dit comment l'Australie y trouve un tel intérêt. On peut s'expliquer la chose également en envisageant les politiques adoptées par l'Indonésie. Ce pays aspire à une sorte d'hégémonie de la péninsule du Sud-Est asiatique, c'est-à-dire de la région qui comprend la Malaisie, Singapour et les Philippines. Le gouvernement indonésien concentre présentement ses efforts à son propre relèvement économique. Néanmoins, je crois qu'il existe au sein de la politique indonésienne un désir latent de prendre la tête de cette région et je pense que ce pays manifeste ce désir en se faisant le champion de l'Association des nations du Sud-Est asiatique qu'il voit d'abord comme un moyen d'assurer la suprématie de l'Indonésie.

Je ne veux pas donner à entendre que l'hégémonie indonésienne de cette région soit nécessairement anormale ou mal vue; cela dépend plutôt de la forme qu'elle prendra. Mais il ressort de la politique indonésienne que les Indonésiens s'opposent à ce qu'une grande puissance étrangère à cette région y vienne restreindre leur propre liberté d'action. Si des pays tels que la Russie, le Japon ou la Chine exercent leur activité dans la péninsule du Sud-Est asiatique, il sera tout à l'avantage des Indonésiens que ces grandes puissances se fassent mutuellement échec, afin qu'aucune d'entre elles ne devienne prédominante et, en ce sens, je pense que l'intérêt de l'Indonésie est comparable à celui de l'Australie.

Ma troisième proposition a trait à l'accroissement, au cours des années 1970, de l'équilibre de la terreur nucléaire ou à une pause nucléaire entre, d'une part, la

Chine et les États-Unis et, d'autre part, la Chine et l'Union soviétique. Après que la Chine aura révélé qu'elle possède des missiles intercontinentaux et qu'elle est en mesure de lancer sur les États-Unis et sur l'Union soviétique des fusées dotées d'ogives nucléaires, il s'établira entre les deux super puissances et la Chine un genre de rapport semblable à celui qui existe déjà entre les super-puissances elles-mêmes.

Un bon nombre de mes confrères américains me disent que c'est inexact. Nombreux sont les stratégestes américains qui estiment que les États-Unis mettront au point un système de missiles antimissiles capable de neutraliser complètement toute capacité de la Chine de lancer des engins nucléaires sur les États-Unis. D'autres font remarquer que les États-Unis possèdent présentement une force de frappe tellement supérieure à celle de la Chine qu'ils pourraient d'un seul coup annihiler les aires de lancement chinoises. Ils croient qu'il en sera ainsi encore longtemps. Je trouve ce raisonnement peu convaincant. Je crois que les moyens de dissuasion sont d'ordre politique et psychologique plutôt que d'ordre technologique et que c'est dans la mesure où la Chine pourra faire naître suffisamment de doutes au sujet de la valeur des moyens dont disposent les États-Unis et la Russie qu'elle arrivera en réalité à tenir en échec sur le plan nucléaire chacune des deux super puissances.

Je ne dis pas que la Chine se servira de ses armes nucléaires, mais le simple fait de les posséder la tirera de la position où elle se trouve depuis que le gouvernement communiste est arrivé au pouvoir. C'est ainsi que les États-Unis ont pu impunément menacer la Chine d'une attaque nucléaire, ce que désormais ils ne pourront plus faire.

L'une des conséquences de cet état de choses sera sans doute d'accroître les causes favorisant la prolifération des armes nucléaires dans la région, de renforcer l'opinion du Japon et même celle de l'Australie en faveur des armes nucléaires, de rendre encore plus incertain le régime d'alliance américain dans le Pacifique et d'accentuer les doutes quant à la crédibilité des garanties américaines.

La quatrième proposition que je désire émettre fait suite à ce que j'ai déjà dit: le régime d'alliance américain en Asie et dans le Pacifique continue de se détériorer et il ne sera pas remplacé par une nouvelle entente de sécurité collective. En fait, je pense que ce qui marquera probablement les rapports entre les puissances dans la région du Pacifique au cours des années 70, ce sera l'indépendance qu'afficheront la plupart des puissances de cette région.

Je ne veux pas dire qu'il ne restera rien du régime d'alliance américain. Je pense que le traité qu'ont conclu l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis reste valable et qu'il subsistera. Il restera quelque chose du traité américano-philippin et l'on n'abolira pas du jour au lendemain les ententes intervenues entre les États-Unis et Taïwan. Mais je crois que la tendance générale est à une plus grande indépendance. J'imagine que l'on abolira entièrement le traité de l'OTASE. Cette entente ne demeure en vigueur qu'en raison de la présence au Vietnam des effectifs militaires américains, australiens et néo-zélandais qui s'y trouvent simplement pour s'acquitter de leurs obligations prévues aux termes du traité de l'OTASE qui doit demeurer en vigueur tant qu'ils y seront. Après le retrait des Alliés, on pourra enterrer convenablement le traité de l'OTASE et il finira par être aussi dénué de sens pour les Américains qu'il

est déjà pour les Anglais, les Français et les Pakistais.

On a émis diverses propositions relatives à de nouvelles ententes de sécurité collective dans le Pacifique. Il y a quelques années, par exemple, M. Alistair Buchan a lancé l'idée d'une alliance entre l'Australie, l'Inde et le Japon. M. Brejnev a émis en 1969 une proposition de sécurité collective. A un certain moment, le président Nixon semblait s'intéresser à la création d'une nouvelle alliance dont les États-Unis ne feraient pas directement partie et qui se fonderait sur ASPAC, organisation comprenant neuf pays de la région asiatique du Pacifique.

Aucune de ces propositions relatives à de nouvelles ententes de sécurité collective ne me semble fondée sur suffisamment d'intérêts communs aux pays susceptibles d'en devenir membres pour pouvoir se réaliser. De plus, la nouvelle entente de sécurité collective qui semble la plus valable, soit l'alliance des cinq puissances du Commonwealth, à savoir le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie et Singapour, entente qui aurait pour objet d'assurer la sécurité de la Malaisie et de Singapour face à la réduction des effectifs britanniques, m'apparaît essentiellement comme un moyen transitoire qui durera quelques années et qui aidera les Malais et les habitants de Singapour à s'adapter à la réalité du retrait britannique, mais on aurait tort d'y voir une alliance permanente des pays du Commonwealth, qui remplacerait l'ancienne présence britannique et serait un facteur permanent de la sécurité de la mer.

Ma cinquième et dernière proposition prévoit que l'une des difficultés que les puissances occidentales auront à vaincre dans la région du Pacifique au cours des années 70 découle de l'influence qu'exerce dans le monde occidental la thèse selon laquelle les riches puissances industrialisées du monde peuvent s'enrichir en vivant dans l'isolement sans trop se soucier du mode de vie du Tiers monde. On pourrait appeler cette doctrine l'antithèse de la doctrine de Lin Piao. Vous connaissez la célèbre maxime de Lin Piao selon laquelle les campagnes du monde doivent encercler et dominer les villes du monde.

Je pense que l'Occident est en train d'embrasser la doctrine opposée selon laquelle les riches pays industrialisés sont essentiellement maîtres de l'avenir, qu'ils ne peuvent effectivement imposer aucune ligne de conduite au Tiers monde et qu'ils doivent y réduire au minimum leurs activités.

Le rapport Duncan, qui a paru récemment et qui traitait de l'avenir du service diplomatique britannique, est un exemple frappant de cette manière de voir. Le rapport Duncan divise le monde en deux: le cercle intérieur, les nantis, et le cercle extérieur, ceux qui ne le sont pas, le premier comprenant les riches pays industrialisés et le second, les autres. La Commission Duncan recommande de concentrer les missions diplomatiques britanniques dans le cercle intérieur où elles seraient chargées de vendre les produits britanniques aux pays riches, et de réduire au strict minimum l'effectif des missions dans le cercle extérieur.

Cette doctrine me paraît dangereuse; il me semble que les pays riches ne peuvent se permettre d'ignorer les pays pauvres et que même s'il est faux de dire, comme certains le font, que les pays pauvres sont assez puissants pour se liguier contre les pays riches et les menacer de leur force supérieure engendrée par leur coalition. Il n'en demeure pas moins que les pays riches ne pourront se tenir à l'écart de l'agitation politique que connaîtront

vraisemblablement tous les pays pauvres au cours des années 70.

Il nous incombe donc à nous des pays riches, de trouver les moyens d'exercer une influence efficace sur cette partie du monde. Si l'Australie peut apporter son concours aux pays occidentaux, c'est probablement parce qu'elle est le seul des pays riches et industrialisés qui ne peut absolument pas adopter l'inverse de la doctrine de Lin Piao.

L'Australie est un pays qui doit s'appliquer à maintenir au sein des pays riches de l'Occident un intérêt soutenu pour les affaires du Tiers monde.

Abordons enfin mon troisième point, soit la politique australienne. Il serait peut-être utile de parler de l'intérêt que l'Australie ne cesse de porter à la sécurité de la région du Pacifique avant de comparer sa politique avec celle du Canada. Il me semble que la politique australienne ait toujours différé de celle du Canada sous deux rapports fondamentaux, plus particulièrement en ce qui concerne notre attitude vis-à-vis des États-Unis.

Le Canada a le sentiment d'être indispensable aux yeux des Américains et que les États-Unis considéreraient toujours que la sécurité des deux pays est étroitement liée. Fort de ce sentiment, le Canada se permet de critiquer les États-Unis. Il croit pouvoir leur faire la nique et leur être un sujet d'irritations sans que s'amointrisse leur empressement à se porter à sa défense. Les Australiens n'ont pas ce sentiment. Ils savent très bien qu'en dernier ressort les États-Unis pourraient se passer d'eux. Ils reconnaissent que c'est l'Amérique qui les a sauvés du Japon au cours de la Seconde Guerre mondiale et ce, parce que les États-Unis portaient alors un intérêt stratégique à une base militaire en Australie, intérêt qui n'existe plus.

Tous les Australiens éprouvent, quant aux questions de sécurité dans le Pacifique, le sentiment profond qu'en fin de compte les États-Unis pourraient décider d'abandonner l'Australie à son sort et, dans la pratique, les États-Unis ne soutiennent pas toujours les intérêts australiens. Nous en avons eu la preuve lorsque les États-Unis se sont rangés du côté de l'Indonésie plutôt que de celui de la Hollande dans la lutte qui opposait ces deux pays au sujet de l'avenir de l'Irian occidental. Voilà le principal déboire, que l'Australie a essuyé aux mains des États-Unis en matière de politique étrangère.

Le second point important qui distingue l'Australie du Canada est le grave problème de l'identité nationale qui se pose aux Canadiens. Si je comprends bien, les Canadiens s'interrogent constamment sur leur identité propre. Ils éprouvent constamment le besoin de démontrer à eux-mêmes et aux autres ce qui les distingue des Américains. Ce besoin d'ordre psychologique incite à ceux qui élaborent la politique canadienne à adopter dans leur propre intérêt des attitudes qui diffèrent complètement de celles prises par les États-Unis.

Cet élément ne se retrouve pas dans la politique australienne. L'Australie a des problèmes de toutes sortes, mais pas celui de l'identité nationale. Les Australiens n'ont aucun doute quant à leur identité ou quant aux façons dont ils diffèrent des Américains. L'Australien n'a aucune tendance psychologique innée à chercher en quoi la politique australienne diffère de celle des États-Unis.

Au cours de notre histoire, nous avons cherché à résoudre notre problème de sécurité en suivant avant tout la politique que Sir Robert Menzies avait l'habitude d'appeler «une politique de confiance en de grands et de puis-

sants amis». On admet que l'Australie est un pays faible, situé dans un milieu virtuellement plus fort et hostile, un pays qui ne peut en fin de compte pourvoir à sa sécurité par ses propres moyens. L'Australie cherche plutôt à s'assurer sa sécurité en se gagnant la protection des États-Unis et du Royaume-Uni si le besoin s'en fait vraiment sentir. Au cours des dernières années l'Australie a cherché à susciter cet état d'esprit chez les Britanniques et chez les Américains en appuyant leurs politiques dans le Sud-Est asiatique. Les troupes australiennes se sont donc battues en Malaisie, à Singapour, en Thaïlande et au Vietnam au côté des forces britanniques et américaines.

La politique de désengagement adoptée par les Américains et les Britanniques force maintenant l'Australie à reconnaître que, en réalité cette politique dite de défense avancée, qui préconise la présence des forces australiennes au Sud-Est asiatique aux côtés des forces britanniques et américaines, n'a pas d'avenir.

Je pense que le moment approche où l'Australie, si elle désire envoyer ses forces dans le Sud-Est asiatique, devra le faire de son propre chef et non en tant que faisant partie d'un énorme contingent britannique ou américain.

J'ai l'impression que la politique australienne s'écartera de la notion de défense avancée. La politique militaire australienne de demain se concentrera probablement sur la défense du continent australien et de la Nouvelle-Guinée. Nos interventions militaires ou notre présence militaire permanente dans les pays du Sud-Est asiatique diminueront de plus en plus.

J'ai également l'impression que les Australiens s'interrogent de plus en plus sur la prémisse majeure sur laquelle repose l'idée de la sécurité australienne, à savoir que nous ne pourvoyons pas à notre propre défense, mais que nous comptons sur les États-Unis ou sur le Royaume-Uni. Il me semble que les Australiens se font également de plus en plus à l'idée qu'ils doivent assurer leur propre défense, comme je l'ai dit, c'est l'attitude que doit adopter l'ensemble de la région. L'Australie ne veut pas se retirer de l'alliance américaine, et s'emploiera à tirer le meilleur parti possible de la politique américaine. L'Australie cherchera, au cours des années 70 à élaborer une politique de défense et une diplomatie plus indépendantes.

Le président: Merci beaucoup, Monsieur le Professeur Bull. Tous les sénateurs conviendront, j'en ai la conviction, que vous avez réussi un tour de force, en nous présentant votre exposé sans l'aide d'aucune note.

Avant de passer aux questions, j'ai une ou deux observations à faire relativement à votre exposé et touchant à l'identité des Australiens. Je tiens à vous assurer que d'après mon expérience personnelle et celle que j'ai acquise en temps de guerre et que partagent de nombreuses personnes ici présentes, nous n'avons jamais eu de mal à repérer les Australiens; nous les reconnaissons immédiatement.

La façon dont vous avez présenté le sujet et plus particulièrement celle avec laquelle vous avez exposé à grands traits les cinq propositions, ont su captiver notre attention; on vous posera sûrement de nombreuses questions.

Comme je l'ai déjà signalé, le sénateur Laird posera les premières questions; le sénateur Pearson vient de me dire qu'il désire aussi en poser. Mais avant de leur céder la parole, je dois m'acquitter de l'agréable devoir de souhaiter la bienvenue à madame la sénatrice Casgrain, qui

n'est pas membre du Comité. Je tiens à vous dire, Madame, que votre présence nous est très agréable.

Le sénateur Laird: Monsieur le professeur Bull, votre exposé nous a certes éclairés sur le sujet. Il a fait surgir un certain nombre de questions dans mon esprit et, j'en suis certain, dans celui d'autres sénateurs.

Par suite de vos observations et de celles que le président a faites relativement à l'identité, j'aimerais vous poser une question préliminaire plutôt banale, si vous le permettez. Les Australiens continuent-ils de considérer les Canadiens comme des parents, un peu comme à l'époque où les liens entre les deux pays étaient plus étroits? Existe-t-il un sentiment d'affinité et de solidarité envers ce pays, membre du Commonwealth?

M. Bull: Oui, je le crois. Ce qui me frappe toujours à cet égard, c'est que, même s'il existe une grande similitude entre l'Australie et le Canada et ce, en raison de leurs origines et du fait qu'ils sont des dominions frères et des pays en pleine évolution, qu'ils font partie du nouveau monde et que leur culture se ressemble beaucoup et que sais-je encore, il n'en reste pas moins qu'en réalité les deux pays n'entretiennent que très peu de rapports. Le sentiment de parenté découle de cette ressemblance plutôt que des relations que nous entretenons.

Le sénateur Laird: Cela m'amène à la question suivante que j'estime assez importante. Je dois faire remarquer auparavant que, vu l'ampleur du sujet, le Comité essaie de s'en tenir autant que possible aux relations commerciales du Canada avec les pays du Pacifique. Là encore, il appert qu'il faut tenir compte également de l'aspect politique. Voilà pourquoi votre présence ici aujourd'hui nous réjouit tellement. Le Canada fait déjà du commerce avec des pays de la région du Pacifique. Que sera l'attitude de l'Australie si nous intensifions nos efforts pour accroître le commerce avec ces pays?

Le président: Avant que M. Bull ne réponde à cette question, je tiens à lui signaler que vous ne voulez pas laisser croire, Monsieur le Sénateur Laird, que le Comité s'intéresse exclusivement aux relations commerciales avec les pays du Pacifique.

Le sénateur Laird: Oh non!

Le président: Certes, il s'agit là d'une importante partie de notre examen, mais nous portons un vif intérêt à l'ensemble de la stratégie canadienne visant la zone du Pacifique.

Le sénateur Laird: Je pensais avoir bien établi que nous y attachons peut-être trop d'importance dans notre esprit, sans vouloir, pour autant, donner à entendre que les considérations d'ordre politique qui ont été si habilement présentées aujourd'hui ne sont pas essentielles à cette question.

M. Bull: En réponse à votre question, je dirais que la réaction de l'Australie dépendrait de l'orientation de l'action du Canada. Il est évident que l'Australie et le Canada se font concurrence sous certains rapports dans le domaine commercial. Les deux pays sont des fournisseurs des mêmes produits. Ils sont tous deux des pays industriels ambitieux qui espèrent trouver des débouchés dans cette région et aussi deux importants fournisseurs de matières premières, particulièrement du Japon. Sous ces deux rapports ils sont des concurrents éventuels.

Le sénateur Laird: Par exemple, comme vous le savez, nous expédions présentement des quantités assez considérables de matières premières au Japon. L'Australie en éprouve-t-elle un certain ressentiment?

M. Bull: Non, aucun. La raison en est, je crois, que le Japon a un tel besoin de matières premières que les deux pays n'ont pas à se disputer ce marché. J'imagine qu'une baisse de la demande japonaise provoquerait un véritable conflit d'intérêts.

Le sénateur Laird: Vous avez examiné en profondeur l'évolution de l'équilibre des pouvoirs. Croyez-vous que la signature du traité de commerce sino-soviétique ait quelque incidence politique?

M. Bull: Je le pense. Il faut l'envisager comme l'un des nombreux indices d'une détente possible dans les relations sino-soviétiques. Les relations entre la Chine et l'Union soviétique pourraient s'améliorer quelque peu; toutefois, comme j'ai cherché à le démontrer, la tension actuelle persistera, je le pense bien. Même s'il y avait un changement de gouvernement en Russie, en Chine ou dans ces deux pays, je ne crois vraiment pas que les relations étroites, qui existaient entre la Chine et l'Union soviétique au cours des dix premières années du régime communiste chinois, puissent se rétablir.

Le sénateur Laird: A ce sujet, croyez-vous que le fait d'avoir récemment reconnu la Chine puisse avoir quelque répercussion sur le plan commercial, ou doit-on croire que les Chinois sont tout simplement intéressés, comme depuis toujours, à faire des affaires?

Le professeur Bull: J'ai l'impression que la reconnaissance de la Chine continentale par le Canada aura différents effets politiques importants. Elle a, semble-t-il, déjà produit d'importants effets politiques. Par contre, j'ai des doutes quant aux répercussions qu'elle peut avoir sur les tendances commerciales. Le cas de l'Australie est un bon exemple. Je crois qu'elle a vendu plus de blé à la Chine que le Canada, même si, du point de vue politique, elle ne reconnaît pas la Chine. C'est pourquoi, si j'étais placé dans le contexte canadien, je ne considérerais pas que la reconnaissance de la Chine puisse présenter des avantages dans le domaine du commerce.

Le sénateur Laird: Compte tenu de l'attitude que semble avoir la Chine continentale vis-à-vis de la reconnaissance de Taïwan, comment envisagez-vous l'avenir de cette dernière?

Le professeur Bull: A mon avis, la solution souhaitable—mais je ne sais dans combien de temps elle se produira—c'est l'existence de deux Chines. Le gouvernement au pouvoir à Taïwan apprendra à se considérer simplement comme le gouvernement de Taïwan; la Chine, pour sa part, saura tolérer cette situation pour le moment. Éventuellement, si les obstacles idéologiques venaient à disparaître entre la Chine et Taïwan, on pourra envisager une réunification, ce qui, bien entendu, n'est pas pour bientôt.

Le sénateur Laird: Mais la Chine continentale ne sera-t-elle satisfaite que le jour où se réalisera cette réunification?

Le professeur Bull: En effet, le gouvernement chinois ne se satisfera de rien de moins. Toutefois cette unification ne pourra pas se faire avant que les divergences idéologiques ne soient éliminées, ce qui ne se produira probablement pas avant une génération ou plus.

Le sénateur Laird: J'aimerais poser une dernière question avant de laisser la parole à un autre. Elle a trait à la possibilité qu'a le Japon de devenir une puissance nucléaire. Croyez-vous que pareille éventualité puisse se produire dans un avenir très rapproché? Est-il possible que le Japon devienne sous peu une puissance nucléaire?

Votre article contient certains commentaires qui laissent entrevoir cette possibilité.

Le professeur Bull: Le Japon pourrait devenir une puissance nucléaire assez rapidement. Et si cela se produisait, il formerait, contrairement aux autres puissances nucléaires possibles, une puissance nucléaire formidable parce que de toutes les puissances nucléaires virtuelles, il est la seule puissance capable de se doter de missiles de tout premier ordre.

Je crois que l'opinion que M. Nakasone exprimait récemment dans une déclaration sur la défense et selon laquelle une force nucléaire japonaise serait conforme à la Constitution japonaise n'est pas passée inaperçue chez les observateurs de la situation nucléaire japonaise. Même si son exposé laissait entendre que le Japon n'avait pas l'intention de devenir une puissance nucléaire, il semble bien que M. Nakasone préparait le terrain en vue d'une telle éventualité.

Le sénateur Pearson: Je viens de terminer la lecture de votre article; vous dites que les Chinois prétendent que leurs armes sont purement défensives et non pas offensives.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Russie décida qu'elle avait besoin, pour sa défense, d'un certain nombre d'États tampons et elle s'empara de certains territoires de l'Ouest, ainsi que de certaines îles du Pacifique situées au nord du Japon. Puis la Chine devint une puissante nation communiste. Croyant qu'il lui fallait suivre la même voie, elle s'empara, à mon avis non pas ouvertement mais effectivement de la Corée du Nord et du Tibet. Son infiltration dans d'autres territoires, tels que le Nord-Vietnam, le Cambodge et la Thaïlande, indique bien qu'elle voulait atteindre le même objectif: se doter d'un territoire tampon, d'une zone de protection contre la Russie.

Quant aux Russes, ils accroissent ou menacent d'accroître leur flotte dans l'Océan indien dans le but de contraindre les Chinois à se retirer de nouveau de ce secteur. Se peut-il que les Russes fassent pression sur la Chine non seulement par le nord mais aussi par le sud?

Le professeur Bull: C'est ce qui caractérise la pénétration des Russes dans le Sud-Est asiatique, comme c'est aussi ce qui explique en partie l'intérêt que portent les Russes aux bases navales de la péninsule de l'Inde, à mon avis. Je ne sais pas s'ils cherchent à exercer des pressions sur la Chine, mais ils veulent peut-être prévenir une poussée expansionniste de la Chine dans ce secteur. Par ailleurs, je crois qu'on aurait tort de dire qu'il s'agit là du seul objectif de la politique soviétique. L'intérêt que porte l'Union soviétique à cette région semble tenir, en définitive, à l'ensemble de ses relations avec les États-Unis et la Chine. Il me semble que l'Union soviétique se préoccupe davantage de ses relations avec les États-Unis que de ses relations avec les autres pays; il en est de même des États-Unis.

Ces deux super-puissances sont encore, l'une pour l'autre, la menace la plus importante, même si chacune d'elles consacre maintenant un peu de son attention à percevoir les autres sources de danger. Dans ce sens-là, le monde a changé. Il reste que la tension première dans le monde continue de découler des rapports qu'entretiennent ces deux super-puissances plutôt que de leurs rapports avec une troisième puissance.

Le sénateur Pearson: Les États-Unis, dites-vous, quittent graduellement l'Asie; ils s'en retirent le plus possible

et comptent bien s'en retirer complètement un jour. Les Britanniques aussi, dans une certaine mesure, se sont retirés de cette partie du monde. Bien qu'ils y aient encore des intérêts, ils s'en retirent tout de même. Croyez-vous que la possession d'armes nucléaires permette à ces deux super-puissances de retirer leurs flottes et leurs forces terrestres un peu partout dans le monde? La puissance nucléaire des États-Unis et de la Russie permet-elle à ces deux pays de ne compter que sur cette puissance sans recourir à toutes ces autres forces?

Le professeur Bull: Non, car les armes nucléaires ne peuvent servir que dans un nombre restreint d'éventualités. Je crois qu'aucun pays ne fera usage d'armes nucléaires ou ne pourra même menacer de façon convaincante d'utiliser des armes nucléaires à moins qu'il ne s'agisse de circonstances mettant en jeu la survie même de la nation. L'usage des armes nucléaires ne convient pas du tout dans le cas de situations diplomatiques ou politiques moins importantes. C'est pourquoi les armes nucléaires ne peuvent remplacer la présence de l'armée dans un pays.

Les États-Unis semblent manifester dans leur politique un plus grand désir d'utiliser les armes nucléaires tout comme après la guerre de Corée, quand il y a eu abandon des engagements terrestres en faveur de l'usage des armes nucléaires. On a pu déceler cette tendance dans l'opinion américaine. Il est illusoire de prétendre que les armes nucléaires peuvent remplacer une présence militaire.

Le sénateur Pearson: Je remarque que le Japon a décidé d'affecter certain montant à l'achat d'armes défensives et qu'il se propose de dépenser 5 milliards de dollars pour des installations de défense. Croyez-vous qu'il ne s'agisse que d'un début et que le Japon devienne éventuellement, par la force des choses, une grande puissance en Asie?

Le professeur Bull: Je ne crois pas que le Japon devienne inévitablement une grande puissance militaire; cependant cela me paraît suffisamment plausible pour que les pays environnants tiennent compte de cette possibilité et la considèrent comme sérieuse. Même si le Japon ne devait pas augmenter le pourcentage (84 p. 100) du produit national brut qu'il consacre actuellement à la défense, son budget de défense continuera d'augmenter, vu l'expansion phénoménale de son produit national brut. Même s'il n'affecte pas une plus grande partie de ses ressources à la défense, le Japon deviendra inévitablement de plus en plus puissant sur le plan militaire.

Le président: J'aimerais poser une question comme complément à celle qu'a posée le sénateur Pearson au sujet de l'influence de la Russie et, comme vous l'appelez, du sous-continent indien. Je m'intéresse au Ceylan et à la grande base navale de Trincomalee. Croyez-vous que l'élection récente de madame Bandaranaike au poste de premier ministre du Ceylan vu la longue amitié qui lie ce pays à la Chine et à la Russie puisse influencer sur la position actuelle de Ceylan? A mon avis, la situation pourrait devenir très sérieuse.

Le professeur Bull: Évidemment. Ceylan a adopté une politique de non-intervention dans les conflits opposant les grandes puissances. Par exemple, au cours des dernières années, il s'est opposé fermement à l'utilisation des ports cingalais par tout navire ou avion porteur d'armes nucléaires. J'imagine que l'Union soviétique considère

Ceylan comme l'un des pays où il serait le plus possible de se servir des installations maritimes et qu'elle envisage cette possibilité. J'estime que Ceylan est l'un des pays où l'Union soviétique pourrait utiliser certaines installations navales. Bien sûr, il faut distinguer entre l'établissement d'une base navale et l'utilisation de certaines installations novoles. En permettant l'établissement d'une base navale soviétique sur son territoire, Ceylan indiquerait une prise de position en faveur de l'Union soviétique, ce que son attitude jusqu'ici n'avait pas permis de soupçonner.

Le président: Savez-vous si les deux pays ont entamé des négociations dans ce sens?

Le professeur Bull: Non.

Le président: Je vous remercie.

Le sénateur Grosari: Le témoin a laissé entendre que à son avis, la révolution culturelle témoigne d'une certaine instabilité du gouvernement chinois. Je pense tout à fait le contraire. Pourquoi y voyez-vous l'un indice d'un manque de stabilité?

Le professeur Bull: Jusqu'à l'avènement de la révolution culturelle, les observateurs tenaient comme chose établie que le parti communiste avait la situation bien en main, que l'autorité ne serait contestée par personne. A mon avis, la révolution culturelle a bel et bien détruit cette opinion. Vous me direz sans doute que rien n'a changé au palier supérieur que le gouvernement s'en est tiré et qu'au moins quelques-uns des dirigeants sont toujours en place. Mao Tsé-toung reste la figure dominante et Chou En-lai, entre autres, occupe toujours son poste. Dans ce sens-là, on peut dire qu'il n'y a pas eu de bouleversement au palier supérieur. C'est ce que vous vouliez dire?

Le sénateur Grosari: Oui, précisément. On a déployé de nombreux efforts pour restreindre l'autorité de Mao, mais chaque fois, il a su non seulement y faire échec, mais il a réussi à accroître son emprise intellectuelle et psychologique sur le peuple chinois. Ne partagez-vous pas ce point de vue?

Le professeur Bull: Je suis d'accord.

Le sénateur Grosari: Vous avez aussi parlé de l'appui de l'U.R.S.S. au début de la révolution communiste. A ce sujet, j'ai des vues opposées. Pendant la révolution de 1945-49, quand Mao conquiert la Chine, la Russie continuait de reconnaître Tchang Kaï-chek, tout comme les Américains d'ailleurs, comme le chef du gouvernement légal de la Chine. Mao semble se targuer d'avoir réussi cela seul, l'Amérique, la Russie, le Japon, tout le monde était contre lui. Il semble que le peuple partage son avis. Son ascension et son maintien au pouvoir ne le prouvent-ils pas?

Le professeur Bull: Il est évident que l'appui véritable que le gouvernement communiste chinois a reçu du pays lui a permis de faire face à l'Union soviétique. Par contre, si l'on analyse la première décennie du gouvernement communiste de Pékin, force nous est de constater que des points de vue technologique et économique il dépendait largement de l'Union soviétique. C'était à l'époque où les Russes voulaient aider les Chinois dans ces domaines et où les Chinois consentaient à accepter leur aide. C'était aussi, à mon avis, une période où les Chinois dépendaient de l'Union soviétique en matière de sécurité. Les Chinois avaient le sentiment que les Russes les épaulaient, ce leur fut une force qu'ils perdirent au cours des années 60 quand devint difficile de savoir jusqu'où l'U-

nion soviétique était prête à aller pour appuyer la Chine. Par exemple, pendant le conflit vietnamien, surtout de 1965 à 1968, le fait que les États-Unis pouvait envisager la possibilité d'entrer en conflit avec la Chine sans que l'Union soviétique n'intervienne nécessairement a dû renforcer leur position dans leurs négociations avec la Chine.

Le sénateur Grosart: Que s'est-il passé à Varsovie et quels seraient vraisemblablement les résultats des pourparlers?

Le professeur Bull: Il n'y a pas de pourparlers depuis quelques mois. A mon avis, il n'en découlera rien de bien spectaculaire, sauf sur certains plans secondaires tels qu'un accroissement des échanges de personnel, l'adoption de mesures permettant aux Américains de se rendre en Chine et inversement aux Chinois de visiter les États-Unis et possiblement un assouplissement plus marqué de l'embargo sur le commerce. Je ne m'attendrais pas à des progrès majeurs en ce qui a trait au problème de Taïwan. Ce que souhaite le plus la Chine, c'est que les États-Unis modifient leur politique au sujet de Taïwan, ce qu'ils ne feront pas, j'en ai bien l'impression.

Le sénateur Grosart: Jusqu'à quel point les États-Unis se font-ils une obligation morale de maintenir l'indépendance de Taïwan? Si je me souviens bien, le président Nixon, a dit dans sa déclaration « nous respecterons nos traités »; de toute évidence il faisait principalement allusion à Taïwan. Y seront-ils astreints indéfiniment?

Le professeur Bull: Non. Le même problème se pose au Viêt-nam du Sud mais avec plus d'acuité. La politique que les États-Unis ont adoptée depuis quelques années, pour une raison ou pour une autre, d'assurer à un pays, à Taïwan par exemple, qu'il peut compter sur eux, qu'ils le protégeront, et cela en vertu d'un traité, encourage ce pays à partager leur sort. Il ne serait pas raisonnable qu'un pays change son attitude du jour au lendemain. C'est ce problème auquel les États-Unis font face au Viêt-nam du Sud. Ils n'ont cessé de répéter au gouvernement de Saïgon qu'ils le défendraient. Ils ont envoyé un demi-million de soldats dans le but de s'acquitter de leur promesse, pour lui donner un sens. Le gouvernement de Saïgon s'est donc mis à la remorque des États-Unis à un moment où il aurait pu agir différemment, à un moment où s'offraient d'autres options. Il me semble que les États-Unis se doivent maintenant de ne pas modifier leur politique de façon trop radicale, de ne pas abandonner le pays sans que son avenir soit assuré ou tout au moins sans s'assurer qu'il lui sera possible de s'adapter à une nouvelle situation.

Le sénateur Grosart: Auriez-vous une idée de ce que pourraient être les résultats d'un plébiscite à Taïwan, si seuls les Formosans, je veux dire les autochtones étaient appelés à se prononcer?

Le professeur Bull: Quel serait l'objet de la tenue du plébiscite?

Le sénateur Grosart: L'indépendance, l'union avec le Japon ou l'union avec la Chine.

Le professeur Bull: Au dire des spécialistes en la matière, la majorité favoriserait l'indépendance.

Le sénateur Grosart: Compte tenu de la politique actuelle, quelle importance peut avoir le bail de 99 ans au sujet des nouveaux territoires de Hong-Kong en bordure du Pacifique. Il doit expirer en 1999, n'est-ce pas?

Le professeur Bull: En effet.

Le sénateur Grosart: Cela n'est plus très loin.

Le professeur Bull: Il a de l'importance dans la mesure où il crée l'impression que les Britanniques partirait un jour et que les nouveaux territoires disparaîtraient à l'expiration du bail. On peut supposer que même si—bien sûr, le reste de la colonie n'est pas lié par ce traité...

Le sénateur Grosart: Non.

Le professeur Bull: ...les Britanniques étaient tout à fait en droit de tenter d'y demeurer, la chose ne semble guère possible.

Le sénateur Grosart: Il ne reste plus beaucoup de territoire, quatre milles carrés.

Le professeur Bull: Ce qui fait l'importance de ce bail c'est qu'il fait ressortir l'évidence même: en plein XX^e siècle, on ne peut s'imaginer pouvoir conserver un régime colonial surtout dans un pays voisin de l'une des plus grandes et plus agressives puissances anti-colonialistes au monde. Pourtant, ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la Chine ne semble pas vouloir le départ de la Grande-Bretagne maintenant. Les troubles qui ont éclaté il y a quelques années ont créé chez plusieurs l'impression que la Chine continentale voulait forcer les Britanniques à se retirer de Hong Kong. On peut maintenant affirmer que les troubles qu'ont connus Hong Kong et Macao pendant la révolution culturelle étaient le fait de certains groupes d'activistes locaux plutôt que le résultat de la politique de Pékin visant à inciter la Grande-Bretagne à se retirer. J'ai donc l'impression que la Grande-Bretagne n'a subi aucune pression et que l'accord spécial au sujet de Hong Kong durera encore plusieurs années.

Le sénateur Grosart: Qu'advient-il du littoral sud de la Sibérie? Il appartenait à la Chine jusque vers 1900, époque où les Russes l'en obtinrent la concession du vieil empereur, ou plus exactement l'impératrice douairière, en vertu d'un traité. Les Chinois ne vont-ils pas insister pour régler ce problème de frontière?

Le professeur Bull: Je ne vois pas très bien comment ils s'y prendraient. La Chine ne me semble aucunement en mesure de demander que la frontière sino-soviétique soit modifiée d'une façon radicale. Je ne crois pas que la Chine manque de réalisme au point de s'attendre qu'un pays comme l'Union soviétique accepte d'apporter des changements de cette nature.

Le sénateur Grosart: Il s'agit, il ne faut pas l'oublier, d'une partie de la Mandchourie. Je suis allé dans cette région et je me suis toujours demandé pourquoi les Chinois n'ont jamais protesté à ce sujet. Enfin, vous semblez n'y voir aucun problème.

Le professeur Bull: Non.

Le sénateur Grosart: Pourquoi le Japon a-t-il signé le traité de non-prolifération? Il n'avait pas à se prononcer, me semble-t-il.

Le professeur Bull: Je crois qu'au fond, le Japon veut se conduire comme un membre honorable de la société internationale.

Le sénateur Grosart: Est-ce à dire que les grandes puissances ne le sont pas?

Le professeur Bull: Les Japonais sont encore très conscients de la défaite qu'a subie leur pays au cours de la dernière guerre et du fait bien des gens les considèrent comme étant responsables de celle-ci. Ils ont encore l'impression d'être mal vus sur le plan international et d'avoir du mal à se faire considérer comme une puissance respectable. Ils savent qu'au fur et à mesure qu'ils

deviendront plus importants au point de vue économique les autres pays commenceront sans doute à s'inquiéter à leur sujet. Aussi leur importe-t-il de démontrer de toutes les façons possibles qu'ils sont un peuple digne de respect. Ils signent donc le traité de non-prolifération. Je crois que s'ils n'avaient pas signé ce traité, leur attitude aurait suscité des réactions très vives dans le monde; elle aurait accru l'inquiétude des États-Unis et eu des répercussions en Inde et au Sud-est asiatique. Ils ont cru, avec raison, que, sur le plan diplomatique, la signature du traité de non-prolifération servirait leurs intérêts auprès des pays avec lesquels ils veulent entretenir des relations amicales.

Le sénateur Grosart: Vous avez dit, si je ne m'abuse, que la Chine souhaitait que le Japon participât au développement de la Mandchourie.

Le professeur Bull: Non, je n'ai pas dit cela.

Le président: Il en est question dans l'article, je crois, monsieur le sénateur, mais au sujet de la Sibérie, me semble-t-il.

Le sénateur Grosart: Oh! il s'agit de la Sibérie. Ce sont les Soviétiques qui les invitent à participer.

Le professeur Bull: Oui, il s'agit d'une collaboration entre l'Union soviétique et le Japon.

Le sénateur Grosart: Je vous demande pardon, j'avais mal compris. Cela me paraît intéressant. Quel genre d'appui fournirait le Japon?

Le professeur Bull: Les Russes s'intéressent aux placements japonais en Sibérie.

Le sénateur Grosart: Cela signifie que c'est le Japon qui mettrait cette région en valeur.

Le professeur Bull: En effet. Plusieurs missions japonaises se sont rendues en Sibérie soviétique pour y étudier le terrain, élaborer et mettre au point des projets, ce qui semble n'avoir donné aucun résultat concret.

Le sénateur Grosart: S'agit-il de l'ensemble de la Sibérie ou seulement du sa région côtière?

Le professeur Bull: De toute la Sibérie, me semble-t-il.

Le président: C'est bien ce que je pensais. Il y a eu échanges de vues, de renseignements techniques, et le reste.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'aimerais revenir à notre question au sujet de l'aménagement d'un port au Ceylan. J'aimerais demander au professeur Bull si les gouvernements de l'Inde et de l'Union soviétique ont effectivement conclu récemment une entente au sujet de l'aménagement d'un port sur le littoral de l'Inde?

Le professeur Bull: Non c'est inexact. Plusieurs personnes l'ont affirmé, mais c'est inexact. Des missions navales soviétiques ont visité l'Inde et inspecté certains ports, surtout celui de Visakapatnam. Selon de nombreuses rumeurs, un accord est intervenu entre l'Union soviétique et l'Inde au sujet de l'établissement d'une base navale. Mais rien ne prouve l'existence de cet accord. Il est possible que l'Union soviétique ait discuté avec le gouvernement indien de l'utilisation de certaines installations sur le littoral de l'Inde mais, comme il s'agit d'installations que l'Inde met à la disposition d'un certain nombre de pays, on ne peut vraiment pas dire qu'il s'agit d'une nouvelle ligne de conduite.

Le sénateur Carter: Dans votre article sur l'Asie et le Sud-est asiatique au cours des années 70, il est question, au bas de la page 53 et au haut de la page 54, du déclin

de l'ONU et du communisme international. J'ignorais qu'il y avait affaiblissement du communisme international. Ne pourriez-vous pas nous donner plus de détails à ce sujet. Comment en êtes-vous arrivé à cette conclusion?

Le professeur Bull: Eh bien, une comparaison entre les années 50 et la période actuelle nous permet de constater qu'il existait alors un mouvement communiste international que liait une solidarité profonde en ce sens que l'orientation communiste d'un pays était la même que l'orientation communiste des autres pays. Toutes ces orientations correspondaient à la politique de l'Union soviétique.

Le sénateur Carter: Vous parlez de l'Internationale communiste?

Le professeur Bull: Non, pas exclusivement. Je ne parle pas seulement de l'unité des partis communistes formant l'Internationale, mais aussi de l'unité qui se manifestait dans les gouvernements communistes. Or, il m'apparaît évident que cela a changé du tout au tout. Aujourd'hui, le fait qu'un pays soit ou ne soit pas membre du bloc communiste n'influence guère l'orientation de sa politique étrangère. Si l'on compare la politique étrangère, disons de l'Union soviétique et de la Chine ou encore de la Pologne et de la Roumanie, on constate des différences tout aussi marquées que lorsque l'on compare la politique étrangère des États-Unis et celle du Canada ou entre celle de Taïwan et de l'Égypte. L'orientation de la politique étrangère des divers pays communistes diffère tellement, qu'il n'est plus guère possible de parler d'un mouvement communiste international.

Le sénateur Carter: Je vous ai peut-être mal compris. Je songeais plutôt à l'influence du communisme. Ne diriez-vous pas que l'influence communiste en Inde et en Afrique est plus importante aujourd'hui qu'il y a dix ou vingt ans?

Le professeur Bull: Oui, sauf qu'en Inde, l'influence communiste n'est plus la seule à s'exercer. Ce qui se produit en Inde, c'est qu'il y a un éclatement des forces marxistes qui provoque la création de nombreux partis qui sont des adversaires acharnés. Les groupements marxistes les plus importants subissent bien sûr, l'influence de la Chine tandis que l'influence des groupements communistes indiens, appuyés par la Russie, semble diminuer.

Le sénateur Carter: J'aimerais passer à un autre sujet. Quel effet peut avoir la possession d'armes nucléaires par la Chine sur les petits pays d'Asie? Vous dites dans votre article que la Chine cherche toujours à atteindre l'ensemble de ses objectifs en faveur du communisme. Croyez-vous que ses potentialités nucléaires puissent l'aider à les atteindre? S'en servira-t-elle pour atteindre ses objectifs dans les petits pays asiatiques?

Le professeur Bull: La possession d'armes nucléaires par la Chine aura, me semble-t-il, des répercussions sur des pays comme la Birmanie, le Laos, le Pakistan ou Ceylan, non pas en ce sens qu'elle suscitera la crainte que la Chine emploie ces armes nucléaires contre eux mais plutôt en ce sens qu'elle éveillera le sentiment qu'elle est une grande puissance militaire. Pour eux, l'explosion de la bombe atomique chinoise deviendra le symbole du rang que la Chine occupe dans le monde et raffirmera ainsi leur idée que la Chine est une grande puissance.

La capacité nucléaire de la Chine pourrait aussi avoir un autre effet sur ces petits pays. L'accession de la Chine au rang de puissance nucléaire pourrait créer une

impasse nucléaire avec les États-Unis et l'Union soviétique, ce qui donnerait à la Chine une plus grande confiance en sa propre sécurité, créant ainsi une situation lui permettant d'être plus expansionniste si elle le juge opportun, non pas en utilisant les armes nucléaires mais en recourant à la subversion et à la pénétration idéologique. Elle aura donc une plus grande confiance en sa propre sécurité vu qu'elle pourra pratiquer une politique expansionniste.

Le sénateur Carter: Vous avez parlé de la nouvelle doctrine Nixon que vous expliquez très clairement dans votre article aubas de la page 56.

«Les États-Unis respecteront tous leurs engagements contractés en vertu de traités. Nous agissons comme bouclier si une puissance nucléaire menaçait la liberté d'une nation alliée ou d'une nation dont nous considérons la survie comme étant vitale à notre sécurité ou à la sécurité de l'ensemble de la région. Dans le cas d'agressions d'un autre nature, nous fournirons une assistance militaire et économique lorsqu'elle nous sera demandée et lorsque nous la jugerons opportune. Mais nous demanderons aux nations directement menacées d'assumer la responsabilité primordiale de fournir les effectifs requis pour leur défense.»

C'est là une déclaration récente—datant de février seulement—qui lie très étroitement la politique américaine à cette région de l'Asie en particulier.

Or, je lisais il y a quelques jours un article de C. L. Sulzberger dans lequel il est question d'un traité secret qu'auraient conclu, il y a 21 ans, les États-Unis et Tchang Kai-chek et qui, apparemment, oblige Tchang Kai-chek à ne pas envahir la Chine continentale sans la permission des États-Unis mais qui, en revanche, donne à Tchang Kai-chek l'assurance que les Américains n'effectueront pas de réduction majeure de leurs effectifs militaires à Okinawa, sans consultation préalable avec lui. N'est-ce pas là une façon de lier Tokyo également?

Le professeur Bull: Je vous demande pardon, quel était ce dernier point?

Le sénateur Carter: Okinawa n'est-il pas l'enjeu d'une lutte entre Washington et Tokyo? Aussi, en incluant Okinawa dans un traité avec Tchang, Washington lie également le Japon.

Le professeur Bull: Je n'ai pas lu cet article, mais si les choses sont comme vous le dites, il s'agit d'une restriction très sérieuse de la politique américaine.

Le sénateur Grosart: C'était à l'époque de la guerre de Corée et je crois que cette condition ne s'appliquait que pendant la durée de cette guerre.

Le sénateur Carter: Croyez-vous que Nixon veut faire comprendre aux Japonais qu'ils doivent faire des efforts plus importants pour assurer leur propre défense?

Le professeur Bull: Vous me demandez si je crois que les États-Unis font de plus grands efforts?

Le sénateur Carter: Non, si les États-Unis veulent faire comprendre au Japon qu'il doit faire de plus grands efforts pour assurer sa propre défense et celle de cette région de l'Asie.

Le professeur Bull: Je crois qu'il s'agit là de la tendance actuelle de la politique américaine: les États-Unis aimeraient voir le Japon assumer une plus grande responsabilité en ce qui a trait à sa propre défense; c'est sans doute le sens qu'il faut donner à la mention faite dans le communiqué émis conjointement par MM. Nixon

et Sato au sujet des intérêts japonais en Corée et à Taïwan.

Le sénateur Carter: Croyez-vous que la croissance économique considérable du Japon puisse provoquer une recrudescence du militarisme?

Le professeur Bull: Pas automatiquement. Certains, comme M. Sato lui-même, s'efforcent de les considérer à part ou, du moins, s'interrogent au sujet de l'idée voulant que l'une mène à l'autre. D'un autre côté, au Japon, qui connaît une recrudescence du nationalisme, il est maintenant possible de parler ouvertement de la défense. Des personnes comme M. Nakasone peuvent maintenant déclarer que la possession d'armes nucléaires n'est pas contraire à la constitution. Il me semble qu'à la lumière de l'histoire, on puisse s'attendre que le Japon s'intéresse de plus en plus au domaine militaire.

Le sénateur Carter: Cela pourrait-il influencer la politique australienne?

Le professeur Bull: Je le crois et considérablement. Les Australiens considèrent le Japon sous deux aspects différents. D'une part, ils entendaient la possibilité que sa puissance grandissante l'amène un jour à jouer un rôle constructif dans cette partie du monde et ils l'envisagent comme un pays avec lequel ils peuvent collaborer et sur lequel ils peuvent compter pour calmer les inquiétudes qu'ils pourraient avoir au sujet d'autres pays. D'autre part, si le Japon se dotait d'armes nucléaires et en même temps se séparait de l'alliance américaine, cela ne pourrait, à mon avis, que créer des tensions en Australie et inciter les Australiens à prendre des contre-mesures.

Le président: J'aimerais poser une autre question à ce sujet. Croyez-vous que le Japon se dotera éventuellement d'armes nucléaires? Si oui, dans combien de temps?

Le professeur Bull: Je n'aime guère faire des prévisions à ce sujet en partie parce que j'ai peur des prophéties déterminantes. Je trouve absurde de dire, comme certaines gens, que le Japon se procurera inévitablement des armes nucléaires. Pareille affirmation crée un état d'esprit qui favorise la réalisation d'une éventualité. Je me bornerais à dire que la chose me semble possible et qu'on en tiendra sûrement compte.

Le sénateur Carter: Vous avez parlé de la tension qui existe entre les États-Unis, la Chine et l'URSS, du triangle formé par ces puissances ainsi que de leur équilibre, ce qui est à l'avantage du monde entier et particulièrement des petits pays d'Asie. Prévoyez-vous des circonstances qui pourraient dans un avenir plus ou moins rapproché détruire cet équilibre?

Le professeur Bull: Toutes sortes de changements peuvent survenir qui pourraient modifier cet équilibre. Deux des trois pays pourraient se rapprocher ou s'éloigner l'un de l'autre. Par exemple, il semble bien que les relations entre les États-Unis et la Chine se sont améliorées; les obstacles qui empêchaient les États-Unis de se rapprocher de la Chine sont en grande partie disparus. Il n'existe plus aux États-Unis un groupe puissant faisant obstacle à un rapprochement entre les États-Unis et la Chine. Les relations entre la Chine et l'Union soviétique se sont un peu améliorées. L'hostilité que la question de frontière avait provoquée, il y a un an environ, a diminué. Quant aux relations américano-soviétiques, passablement tendues jusqu'à récemment, elles connaissent actuellement une certaine détente. Les deux pays se sont entendus au sujet de certains points d'intérêt commun dans le domaine du contrôle des armes, bien que ce sujet reste la

cause d'une certaine friction, étant donné la crise au Moyen-Orient.

Ces changements existent donc, mais je m'explique mal la crainte dont fait état la presse chinoise et même parfois la presse soviétique au sujet d'une éventuelle alliance de ces deux grandes puissances contre la troisième. Je ne vois aucune possibilité de rapprochement total entre deux de ces puissances.

Le sénateur Carter: Par exemple la situation au Moyen-Orient ne pourrait-elle pas rompre cet équilibre?

Le professeur Bull: Vous parlez, sauf erreur, d'une autre forme de rupture, non pas d'une diminution de la tension mais plutôt de véritables hostilités. Cette possibilité existe toujours. Il ne fait aucun doute qu'actuellement, la situation au Moyen-Orient ne soit la plus grande cause de friction entre les États-Unis et l'Union soviétique.

La sénatrice Casgrain: L'heure avance mais j'aimerais que vous donniez des précisions, monsieur. Vous avez dit que pour devenir une grande puissance, il faut être une puissance militaire. A ce que je sache, la puissance économique du Japon est déjà considérable et l'Allemagne domine pour ainsi dire toute l'Europe; aussi je ne comprends pas très bien ce que vous avez voulu dire.

Le professeur Bull: Pour définir ce qu'est une grande puissance, je serais tenté d'employer la définition qu'en donne Leopold von Ranke dans son célèbre essai sur les grandes puissances. Une grande puissance dit-il, est un pays qui peut assurer sa propre sécurité contre toute autre puissance et ce, sans l'aide d'alliés. Selon cette définition, il me semble évident que les États-Unis, la Russie et la Chine sont de grandes puissances. Elles peuvent, chacune, assurer leur sécurité contre toute autre puissance, sans l'aide d'alliés.

Cela n'est pas encore le cas pour le Japon malgré le rendement remarquable de son économie qui lui a valu son statut politique et diplomatique; il n'en reste pas moins que le Japon ne peut exercer une influence décisive dans tous les domaines parce qu'il n'est pas une très grande puissance militaire. En fait, j'ai l'impression que si le monde est déjà disposé à considérer le Japon comme une grande puissance politique, c'est qu'il estime qu'il pourrait rapidement transformer son potentiel économique en potentiel militaire. Le monde n'a pas oublié les exploits japonais pendant la dernière guerre. Il sait que le Japon pourrait rapidement se doter d'une flotte et d'une force nucléaire. Ce qui explique en partie le statut diplomatique qu'on est déjà prêt à accorder au Japon, c'est sans doute la possibilité qu'il a de devenir une puissance.

La sénatrice Casgrain: Pour ce qui est de Taïwan, ne croyez-vous pas que ce problème se réglerait plus rapidement si Tchang Kai-cheek disparaissait?

Le professeur Bull: Je ne sais pas si la disparition du Général Tchang, faciliterait les choses, mais il me semble qu'il sera impossible d'en arriver à une solution sans un changement dans le gouvernement.

La sénatrice Casgrain: Vous ajoutez: «Pour avoir du prestige, un pays doit posséder des armes».

Le professeur Bull: Je ne vois pas très bien où vous voulez en venir.

La sénatrice Casgrain: J'ai mon idée là-dessus, mais vous avez dit que le prestige s'acquiert par la possession d'armes et que le Japon serait mieux considéré s'il avait plus d'armes. Cela me déconcerte un peu.

Le professeur Bull: Pour acquérir le statut diplomatique et politique dans le sens où je l'entends ici un pays doit avoir une force militaire. Mais, évidemment, il peut acquérir du prestige de bien d'autres façons. L'un des problèmes auxquels doit faire face le Japon au moment où il revient sur la scène politique, c'est peut-être celui d'acquérir du prestige d'un autre ordre, prestige d'ordre moral, qui lui permettra d'obtenir une position politique plus avantageuse sans susciter de craintes et d'antagonismes chez les autres pays.

Le président: A quand remonte cette définition d'une grande puissance?

Le professeur Bull: Je ne me souviens pas très bien de la date exacte de l'essai de Ranke, mais c'était entre 1830 et 1840. Votre question veut peut-être laisser entendre que cette définition est légèrement périmée et qu'il y a sans doute lieu aujourd'hui de définir une grande puissance selon d'autres critères.

Le président: Je crois bien qu'en 1970, il existe d'autres définitions de cette expression, mais je suis certain que dans le contexte de notre exposé, la définition que vous utilisez est juste. Il faut tout de même reconnaître qu'il y a une certaine différence entre l'époque où cette définition a été donnée et 1970.

Le sénateur Grosart: J'aimerais poser une question au sujet de l'aide extérieure. Si j'ai bien compris, le Japon—qui, je crois, y affecte jusqu'à 1 p. 100 de son produit national brut—l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les trois pays donateurs de la région du Pacifique. Y en a-t-il d'autres?

Le professeur Bull: Il y a d'autres pays qui sont des donateurs, dans un certain sens.

Le sénateur Grosart: J'entends des pays de la région du Pacifique, telle que nous la définissons.

Le professeur Bull: Vous n'incluez pas le Canada?

Le sénateur Grosart: Non, je ne parle que des pays du Pacifique—c'est-à-dire de l'échange d'aide extérieure au sein de cette région.

Le professeur Bull: Ils seraient les seuls pays importants.

M. Peter Dobell, Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Taïwan?

Le sénateur Grosart: Non, il s'agit d'un pays bénéficiaire.

M. Dobell: Il existe un programme important en Afrique.

Le professeur Bull: Je ne sais pas comment vous définissez un pays donnant. L'Inde, par exemple, est un pays donnant, mais vous voulez probablement parler d'un pays qui donne plus qu'il ne reçoit.

Le sénateur Grosart: C'est ça.

Le professeur Bull: Je me demande si Taïwan donne plus qu'elle ne reçoit.

Le sénateur Grosart: Ce n'est pas possible, pas plus que ce ne l'est pour le Canada, parce que selon la définition de l'O.C.D.E., le Canada est le pays en voie de développe-

ment et aussi parce que la définition de l'O.C.D.E. inclut le secteur public et le secteur privé dans le transfert des ressources. Quelle est l'importance de l'apport du Japon et de l'Australie dans ce domaine. A quels pays fournissent-ils cette aide?

Le professeur Bull: La plus grande partie de l'aide de l'Australie va à la Nouvelle-Guinée. L'Indonésie reçoit la grande partie de ce qui reste, tandis que l'Inde et le Pakistan bénéficient d'une bonne part. L'aide extérieure de l'Australie doit représenter un bien faible montant de l'ensemble de l'aide extérieure de tous les pays du monde.

Le sénateur Grosart: Quel en est le pourcentage du produit national brut?

Le professeur Bull: Beaucoup moins qu'un pour cent.

Le président: Cela signifie que le produit national brut de l'Australie est plutôt important.

Le professeur Bull: Oui, le PNB de l'Australie est l'un des plus élevés, mais cela s'explique en partie par le fait que l'Australie compte de nombreuses dépendances et que la grande partie de son aide va à ces pays.

Le sénateur Grosart: Si je ne m'abuse, l'aide de l'Australie est inconditionnelle.

Le professeur Bull: C'est juste.

Le sénateur Grosart: Contrairement à l'aide du Canada qui est conditionnelle dans une large mesure. Quels sont les pays bénéficiaires de l'aide du Japon?

Le professeur Bull: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

Le sénateur Grosart: De façon générale, s'agit-il d'une aide universelle ou d'une aide accordée seulement.

Le professeur Bull: Je crois qu'elle est universelle. D'ailleurs, elle reflète une doctrine de plus en plus courante chez les Japonais et selon laquelle le Japon est une puissance mondiale et non pas seulement une puissance asiatique. Aussi, tentent-ils d'exercer une influence partout dans le monde et non pas seulement dans cette région.

Le sénateur Grosart: Où en est l'aménagement de la rivière Mekong?

Le professeur Bull: A ma connaissance, les travaux se poursuivent.

Le sénateur Grosart: Je vais préciser ma pensée en vous disant que je crois qu'on a consacré beaucoup d'argent à cette entreprise, qu'on a déjà construit huit ou neuf barrages importants sinon sur la rivière Mekong elle-même, du moins sur ses tributaires. Les fonds proviennent je crois, d'un consortium international par l'entremise de la Banque mondiale. Dans quelle mesure cette entreprise peut-elle contribuer à la stabilité dans cette région?

Le professeur Bull: Je doute que pareils projets, pas plus que l'expansion économique, puissent amener la stabilité politique. Au contraire, l'expansion économique dans la plupart de ces pays mène à l'instabilité; la stabilité politique n'est aucunement son but. L'expansion économique et le mécontentement politique provoquent des perturbations sociales, bouleversent la société. En aucun cas, l'aide au développement ne vise à favoriser la stabilité politique.

Le sénateur Grosart: N'est-ce pas là l'opposé de ce que nous disent l'O.C.D.E. et les pays donnants?

Le professeur Bull: Oui, sans doute. Les promoteurs de l'aide au développement ont du mal à trouver des arguments convaincants en faveur de cette aide. Je ne dis pas que je m'oppose à cette aide mais je ne comprends pas ceux qui la préconisent. Je suis porté à croire que l'aide internationale en matière de développement influera sur l'ordre et la stabilité politique dans la mesure où les efforts déployés dans ce domaine permettront l'avènement d'une communauté internationale. Ce n'est pas l'expansion qui résulte de l'aide fournie qui crée la stabilité, mais c'est plutôt la collaboration à laquelle on fait appel pour réaliser ce développement.

Le sénateur Grosart: Le transfert des ressources n'est-il pas un facteur important—le projet à long terme qui prévoit une redistribution des ressources à l'échelle mondiale?

Le professeur Bull: L'idée d'une redistribution est saine et importante mais cette redistribution ne favorise pas nécessairement la stabilité politique des pays en cause.

Le sénateur Pearson: Le Japon est-il tant soit peu intéressé à mettre en valeur les ressources de l'Australie?

Le professeur Bull: Très intéressé.

Le sénateur Pearson: Très intéressé?

Le professeur Bull: Mais oui.

Le sénateur Pearson: S'agit-il seulement d'une aide péniculaire ou aussi d'une assistance technique?

Le professeur Bull: Jusqu'à maintenant, le Japon a témoigné son intérêt surtout par l'achat de matières premières et ses placements dans des industries extractives. Mais j'ai l'impression qu'il voudrait aller plus loin. Il aimerait y envoyer ses propres techniciens et jouer un rôle de premier plan dans l'essor industriel de l'Australie. Jusqu'ici, il n'a pas réussi comme il l'aurait souhaité.

Le sénateur Pearson: Quelle est l'importance de l'immigration en Australie à l'heure actuelle? Combien recevez-vous d'immigrants par année?

Le professeur Bull: En moyenne de 150,000 à 200,000, ces dernières années.

Le président: En chiffre net?

Le professeur Bull: Oui, net.

Le sénateur Pearson: D'où viennent-ils pour la plupart?

Le professeur Bull: La grande majorité vient d'Europe. Quelques-uns viennent d'Amérique du Nord et, maintenant même de...

Le sénateur Pearson: En avez-vous d'Indonésie?

Le professeur Bull: Oui, quelques-uns. Nous recevons environ 3,000 immigrants non européens par année.

La sénatrice Casgrain: L'Australie impose-t-elle des restrictions à l'immigration des gens de couleur?

Le professeur Bull: Bien, officiellement, la politique d'immigration de l'Australie ressemble à celle du Canada. Notre pays accepte les personnes qui, lui semble-t-il, peuvent s'intégrer dans la collectivité australienne et il recherche des gens de métier. Il n'existe plus rien de ce qu'on appelait à l'époque la politique raciale en faveur des Blancs. Par contre notre politique en matière d'immigration en est une de favoritisme, la préférence allant aux immigrants européens. Comme le Canada, l'Australie

est un des rares pays qui s'efforcent activement d'augmenter sa population. Elle accepte presque n'importe quel Européen ou Nord-américain de race blanche, mais toute personne non-européenne qui veut immigrer en Australie doit démontrer qu'elle possède un métier, condition qui ne s'applique pas dans les autres cas. Il reste un élément de discrimination raciale assez important dans la politique d'immigration de l'Australie.

Le sénateur Carter: Professeur Bull, vous avez établi une comparaison entre l'attitude de l'Australie et celle du Canada vis-à-vis des États-Unis. Or l'Australie et le Canada ont des vues différentes au sujet de la reconnaissance de Pékin et de l'admission de la Chine aux Nations Unies. Que pensez-vous des arguments invoqués par le Canada en faveur de la reconnaissance de la Chine et de ceux de l'Australie contre cette reconnaissance?

Le professeur Bull: Je n'ai jamais douté de la valeur de la politique canadienne. Tous les pays devraient reconnaître la Chine et favoriser son admission au sein des Nations Unies. Il faut bien reconnaître l'existence de la Chine et le seul espoir que nous ayons de voir Pékin adopter une attitude plus conciliante à l'endroit du reste du monde serait de l'admettre à la communauté des nations et l'amener à se conduire comme l'un de ses membres.

La raison pour laquelle le gouvernement australien n'a pas voulu agir dans ce sens reflète bien les divergences de vues entre le Canada et l'Australie et auxquelles j'ai fait allusion au début de mon exposé. Il existe chez nous une certaine nervosité à l'idée de faire quoi que ce soit qui puisse offenser les États-Unis du fait que ces derniers ne nous considèrent pas comme indispensables et qu'en général nous ne sommes pas des partisans de ce qu'on pourrait appeler l'anti-américanisme. Partout dans le monde, y compris en Australie, on se laisse parfois aller à un certain *Schadenfreude*, c'est-à-dire à un certain sentiment de joie maligne devant les malheurs des États-Unis. Ce sentiment se manifeste en Australie, mais à un degré moindre qu'ailleurs, me semble-t-il, et certainement il y a un degré moindre qu'au Canada. Les Australiens n'éprouvent aucune satisfaction à s'opposer son motif, aux États-Unis.

C'est donc pour ces deux raisons—et je dirais en dépit de ce que nous pensons—que nous avons adopté leur

politique de non-reconnaissance de la Chine. La plupart des Australiens qui sont chargés d'élaborer nos politiques admettent qu'il est peu judicieux de ne pas reconnaître la Chine, mais ils estiment qu'il ne vaut pas la peine d'entrer en lutte avec les États-Unis à ce sujet.

Le sénateur Carter: D'après vous, que se produirait-il si la Chine était admise aux Nations Unies et occuperait un siège au Conseil de sécurité?

Le professeur Bull: Deux choses. D'abord je crois, que le désaccord s'accentuerait aux Nations Unies. J'imagine qu'une fois membre du Conseil de sécurité, la Chine sera une source de discorde. Elle représente un quart de la population mondiale et depuis bien des années on la tient à l'écart. Elle a une vision du monde que ne partage aucun des membres actuels des Nations Unies. Elle voudra propager sa manière de voir et elle modifiera complètement l'orientation des débats de l'ONU. Elle sera une force révolutionnaire et il deviendra encore plus difficile qu'actuellement de réaliser l'accord au sein du Conseil de sécurité.

Je ne dis pas pour autant que cela est mauvais; au contraire, je suis convaincu qu'il est souhaitable que la Chine soit membre des Nations Unies. En définitive, l'universalité de l'ONU est plus importante que son efficacité. Il vaut mieux qu'elle soit représentative que capable de réaliser l'unanimité au sujet d'une politique donnée.

En second lieu, je voudrais pouvoir espérer que l'adhésion de la Chine aux Nations Unies mette fin à son isolement culturel et intellectuel. Les nombreux contacts qui lui seraient permis d'établir exerceraient une certaine influence sur les dirigeants chinois. Ils verraient la politique internationale dans sa véritable perspective, ce qui éventuellement les rendraient plus conciliants dans leurs rapports avec les autres pays.

Le président: Merci beaucoup, professeur Bull. Nous avons passé un après-midi fort intéressant et nous vous en sommes très reconnaissants. Nous espérons que nos questions ont été aussi intéressantes que l'a été votre exposé.

Nous vous souhaitons bonne chance et nous vous remercions d'être venu ici par un temps aussi mauvais.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970-71

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 8

SÉANCE DU MERCREDI 27 JANVIER 1971

Concernant

La région du Pacifique

(Liste des témoins: Procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

- | | |
|-------------------------|-------------|
| Bélisle | McElman |
| Cameron | McLean |
| Carter | McNamara |
| Choquette | Nichol |
| Connolly (Ottawa-Ouest) | O'Leary |
| Croll | Pearson |
| Eudes | Quart |
| Fergusson | Rattenbury |
| Gouin | Robichaud |
| Haig | Sparrow |
| Lafond | Sullivan |
| Laird | White |
| Lang | Zuzyk—(30). |
| Macnaughton | |

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

SEANCE DU MERCREDI 27 JANVIER 1971

Concernant

La région du Pacifique

(Liste des témoins: Procès-verbal)

Ordres de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déléguées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 9 décembre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le nom de l'honorable sénateur Lafond soit substitué à celui de l'honorable sénateur Hastings sur la liste des membres du Sénat faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 janvier, 1971:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue demain mercredi, le 27 janvier 1971,

en ce concerne le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Robert Fortier.

Procès-verbal

Ordres de renvoi

Le mercredi 27 janvier 1971
(10)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des affaires étrangères s'est réuni aujourd'hui à 2 heures et demie de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Belisle, Carter, Fergusson, Haig, Lafond, Laird, Lang, McElman, McNamara, Nichol, Pearson, Quart, Robichaud, Sparrow et Yuzyk.—(16)

Présent mais ne fait pas partie du Comité: L'honorable sénateur Casgrain.

Aussi présents: L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics, et M. Bernard Wood, adjoint spécial au Comité.

Les témoins suivants ont été entendus:

L'honorable Donald S. Macdonald, ministre de la Défense nationale; et

Du ministère de la Défense nationale:

Le général de brigade G. G. Bell, directeur général de la planification et M. William Snarr, directeur, Orientation des politiques, division des Finances.

Il est convenu—Qu'un document intitulé «Notes additionnelles apportées à la déclaration du ministre de la Défense nationale—Participation canadienne à la défense de la région du Sud-Est Asiatique» soit imprimé en appendice («G») au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

Il est convenu—Que des renseignements additionnels, apportés par le ministère de l'Industrie et du Commerce sur le commerce entre le Canada et le Sud-Est asiatique, portent l'entête «document 3» et soient annexés (appendice «H») au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

A 3 h 50 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

COPIE CONFORME:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat, L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, C.P., que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déléguées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les problèmes du développement (moins dans le domaine intitulé: «Le Pacifique-Politique étrangère au service des Canadiens»); et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il juge nécessaire aux fins ci-dessus et au titre de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière, soumette et fasse approuver par le Comité de la règle intérieure et de la comptabilité un budget dont le montant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 9 décembre 1970:

Avec la permission du Sénat, L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le nom de l'honorable sénateur Lafond soit substitué à celui de l'honorable sénateur Haflinger sur la liste des membres du Sénat faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 janvier 1971:

Avec la permission du Sénat, L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, que l'application de l'article 78(4) du Règlement soit suspendue pendant certains jours, le 27 janvier 1971.

Le comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, mercredi le 27 janvier 1971

Le Comité permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 2 h 10 de l'après-midi.

Le sénateur John B. Aird (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, il est maintenant plus deux heures et je vois que nous avons le quorum. Par conséquent, je déclare la réunion ouverte selon les règlements pour la conduite des affaires qui nous incombent.

Nous poursuivons aujourd'hui l'audition des témoignages sur les relations entre le Canada et les pays du Sud-Est asiatique.

Au nom des membres du Comité et certainement en mon nom personnel, j'aimerais souhaiter la bienvenue à l'honorable Donald S. Macdonald, ministre de la Défense nationale, qui s'est donné la peine de venir discuter avec nous de la participation canadienne à la défense du Sud-Est asiatique.

Je crois savoir qu'ils ont quelques collègues avec eux dans la salle, et peut-être le Ministre voudra-t-il nous les présenter en temps opportun. Messieurs, nous vous sommes reconnaissants d'être parmi nous aujourd'hui.

Je suppose que tous les membres du Comité ont maintenant reçu leur exemplaire de l'historique préparé par le ministère, document que je propose d'adopter au compte rendu de nos délibérations d'aujourd'hui. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

(Voir à l'appendice «G»)

Le président: Conformément à notre manière de procéder habituelle, je demanderai à M. Macdonald de bien vouloir commencer la séance par un exposé d'introduction, après quoi nous passerons aux questions. Le sénateur Lang a consenti à entamer les débats, et après un premier tour de questions, le président offrira à chaque sénateur l'occasion d'approfondir un aspect donné de la question qui l'intéresse plus particulièrement.

Monsieur Macdonald, nous sommes heureux de vous avoir parmi nous aujourd'hui.

L'hon. Donald S. Macdonald, ministre de la Défense nationale: Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vous remercie de m'avoir demandé de venir ici discuter avec vous d'un aspect précis de la politique canadienne en matière de défense, notamment les relations entre le Canada et le Sud-Est asiatique.

(Texte)

Au cours des dernières semaines, certains autres sont venus vous faire part de leurs idées à cet égard, y com-

pris mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, et tous ont souligné l'importance croissante que revêtent pour le Canada les nations du Pacifique Ouest, c'est-à-dire ce qu'on appelle communément les pays en bordure du Pacifique.

Il y a un an ou deux, le gouvernement a entrepris la revue de la politique étrangère du Canada, et tous les aspects de cette politique ont fait l'objet d'une étude détaillée. Il en est résulté le Livre blanc publié en 1970, sous le titre *Politique étrangère au service des Canadiens*. Comme le conclut le Livre blanc, le gouvernement est d'avis que des relations plus étroites avec le Pacifique auront un double effet: elles aideront le Canada à atteindre ses objectifs relatifs à la Croissance économique, la Justice sociale et la Qualité de la vie, et elles apporteront leur contribution à ce qui fait le sens et l'objet même de l'évolution du Canada, à savoir l'affirmation d'une nation originale et indépendante en Amérique du Nord.

Il va sans dire que la politique de défense du Canada a pour objectif non seulement d'assurer la sécurité physique de notre pays, mais aussi d'aider à atteindre les buts de notre politique étrangère et, dans les pays en bordure du Pacifique comme partout ailleurs, nos activités militaires ont un rapport direct avec notre politique étrangère, qu'elles sont censées appuyer.

Nous sommes d'avis que la meilleure façon dont le Canada peut poursuivre ses propres objectifs, tout en aidant les pays asiatiques à augmenter leur prospérité et à rehausser le niveau de vie de leur population, consiste à intensifier nos relations commerciales avec eux, y accroître nos investissements et aider à leur développement. Aussi, à la suite de l'étude et de l'analyse attentives effectuées au cours de la revue de la politique étrangère, le gouvernement a-t-il accordé la priorité à nos relations économiques et politiques avec les pays du Pacifique.

Toutefois, l'expansion économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays asiatiques du Pacifique Ouest ne sauraient se réaliser sans une mesure raisonnable de paix et de sécurité dans ces régions. De l'avis du gouvernement, même si le Canada ne peut ni ne doit participer à des opérations militaires de grande envergure dans le Pacifique Ouest, vu les circonstances actuelles, il y a diverses activités utiles que peuvent exercer le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, afin de contribuer à maintenir la stabilité dans cette partie du monde, aussi bien qu'à poursuivre les objectifs de notre politique étrangère.

Bien que nos activités en matière de défense dans le Pacifique Ouest ne soient pas étendues, cela ne signifie pas que nous ne nous préoccupons pas de la stratégie ou de la sécurité dans ce secteur du globe. Ce qui se passe là-bas nous intéresse, parce que le Canada est un pays du Pacifique, et parce qu'il pourrait s'y produire et que, de

fait, il s'y est déjà produit certains événements dont les ramifications étendues auraient pu menacer la paix internationale.

Nous avons tous vu les répercussions considérables de la guerre prolongée au Vietnam, et nous savons combien en ont souffert les relations entre certaines nations, aussi bien que la situation au sein de ces nations, sans parler de la désorganisation et de la destruction intenses à l'intérieur de ce malheureux pays. La Corée est un autre pays divisé qui comporte un certain élément de danger. Si nous nous reportons à une vingtaine d'années en arrière, au moment de la guerre de Corée, nous pouvons entrevoir les dangers que présenteraient d'autres hostilités semblables auxquelles seraient mêlées presque inévitablement les grandes puissances. De même, un conflit ouvert entre la Chine et l'U.R.S.S. pourrait avoir des conséquences graves et étendues.

Dans le passé, le Canada a participé à des opérations militaires dans le Pacifique-Ouest,—au cours de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée,—et, depuis les années 50, nous faisons partie de la Commission internationale de surveillance et de contrôle en Indochine. D'autre part, il nous est impossible de prévoir les événements qui pourraient survenir et nous obliger encore une fois à prendre des décisions dans des situations semblables.

C'est partiellement à cause de ces questions de sécurité,—en plus de l'expansion générale de nos relations avec les pays du Pacifique,—que le gouvernement a décidé de maintenir nos programmes de coopération militaire avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'établir peut-être des contacts militaires limités avec certains autres pays du Pacifique, en particulier le Japon, et de fournir à la Malaysia et à Singapour une assistance militaire soigneusement étudiée.

Cependant, permettez-moi de souligner ici la conclusion fondamentale de la revue de notre politique étrangère, qui a trait à nos activités de défense dans le Pacifique-Ouest: en ce qui touche le rôle militaire que nous pourrions jouer directement dans cette région, le gouvernement en est venu à la conclusion qu'il ne serait pas dans notre intérêt pour le moment de chercher à participer aux divers accords multilatéraux ou bilatéraux dans le Pacifique. En d'autres termes, nous n'avons pas l'intention de faire partie du pacte ANZUS, ni de l'OTASE, ni des accords de défense entre les cinq puissances, ni d'une alliance bilatérale avec un pays du Pacifique. A notre avis, cependant, il y a certaines activités utiles de nature militaire que peuvent exercer, et qu'exercent effectivement le Ministère et les Forces armées afin de poursuivre nos buts nationaux.

Comme il est souligné dans le Livre blanc, le principal problème de sécurité qui se pose dans le Pacifique-Ouest est celui d'en arriver à un équilibre plus stable et plus satisfaisant entre les forces et les influences qu'exercent les quatre Grands de ce secteur: les États-Unis, l'URSS, la Chine et le Japon. Cette situation découle des changements énormes qui se sont opérés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y a vingt-cinq ans.

Un des changements les plus importants s'est produit lorsque les empires coloniaux de l'Occident ont cessé d'exister et que la présence européenne,—selon l'ancienne tradition,—s'est retirée presque complètement du Pacifique. Ce retrait a atteint son point culminant lorsque la Grande-Bretagne a réduit sensiblement le nombre de ses militaires en Malaysia et à Singapour, pour ne laisser

à ce dernier endroit que des effectifs militaires réduits (ainsi qu'un petit détachement de sécurité interne qui restera à Hong Kong). Les alliances de défense des cinq puissances, y compris l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne, ainsi que la Malaysia et Singapour, ont succédé à l'ancien accord anglo-malaysien.

Un autre événement important a été l'ascension du Communisme dans la majeure partie du continent asiatique et, plus particulièrement, la cohésion et la puissance que le gouvernement communiste de la Chine a données à ce pays géant depuis 1949.

La mesure dans laquelle le Canada peut espérer créer des liens économiques et autres avec les pays du Pacifique dépendra, en partie, de l'établissement d'un climat qui réduira au minimum le conflit et l'instabilité. Même si, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement est d'avis qu'il n'est pas dans l'intérêt du Canada de participer à des alliances multilatérales ou bilatérales, les activités de nature militaire que nous exerçons visent à accroître cette stabilité, ainsi qu'à affermir nos liens avec les pays de cette région.

Vu la situation en Indochine, nos forces de maintien de la paix ou nos observateurs pourraient être appelés à s'y rendre à très bref délai. Afin d'appuyer les déclarations formulées par le gouvernement sur le concours que pourrait prêter le Canada à la suite de la signature d'un traité de paix au Vietnam, le ministère de la Défense nationale a effectué certaines études visant à analyser les options que comporterait cette participation, compte tenu des conditions qui pourraient exister. C'est pourquoi la situation en Indochine fait l'objet d'une attention constante, de même que les divers facteurs qui pourraient exiger une participation accrue, y compris la nature et l'envergure des opérations de surveillance ou de maintien de la paix.

[Traduction]

J'aimerais ajouter ici que je suis loin de sousestimer, pas plus que vous d'ailleurs, les difficultés auxquelles aurait à faire face, soit un représentant canadien ou un autre organisme soucieux de maintenir la paix en Indochine, compte tenu des hostilités que nous avons connues au cours des dernières années, et des conditions de travail particulièrement difficiles. On aurait tort de sousestimer ces difficultés et plus précisément, j'ajouterais qu'il nous faudra connaître à fond la situation dans laquelle nous nous engagerons.

[Texte]

Il est impossible de dire, pour le moment, si une présence militaire internationale sera vraiment nécessaire en Indochine lorsque la guerre prendra fin, et il n'est certes pas possible de prévoir avec exactitude quelle sera l'importance ou la nature de toute contribution canadienne. Le Canada est encore lié au principe du maintien de la paix et de la surveillance de la trêve, mais vu les nombreuses difficultés et frustrations que nous avons éprouvées, particulièrement au sein de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, même si nous nous sentions obligés de participer à une nouvelle opération de maintien de la paix en Indochine, nous insisterions pour obtenir des attributions beaucoup plus satisfaisantes que celles qui nous ont été assignées dans le passé.

Mon collègue, le ministre des Pêches et des Forêts, doit venir lui-même témoigner, et je n'ai donc pas l'intention d'aborder la question de l'appui que nous pouvons fournir au large de la côte de l'Ouest, si ce n'est que nous avons eu des entretiens avec les représentants de son

Ministère, et que nous leur avons offert nos services, si ceux-ci peuvent être de quelque utilité. Bien qu'aucun accord ne soit encore intervenu à la suite de ces entretiens, les autorités des Pêches nous ont laissé entendre que le ministère de la Défense nationale pourrait apporter le maximum d'assistance dans le domaine de la surveillance ou de la reconnaissance aérienne.

Pour terminer, permettez-moi de résumer très brièvement les points principaux que j'ai tenté d'exposer aujourd'hui. Le Pacifique Ouest est une partie du monde à laquelle le Canada s'intéresse de plus en plus, et nous nous efforcerons d'étendre nos contacts avec les pays de ce secteur. Tout en nous préoccupant principalement des domaines économique, commercial et politique, nous nous intéressons vivement à la question de la sécurité, car nous savons que le meilleur moyen de poursuivre les objectifs de notre politique étrangère consiste à établir un climat de stabilité et de progrès dans les pays du Pacifique. Bien que notre participation militaire dans le Pacifique Ouest soit limitée, et même si elle doit le demeurer pendant un certain temps, à mon avis, il y a diverses tâches que le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes auraient avantage à remplir afin d'atteindre nos objectifs nationaux. Ce sont ces tâches que j'ai tenté de vous exposer.

J'espère que cet exposé vous aidera à comprendre les problèmes que posent «le Canada et le Pacifique», ainsi qu'à apprécier l'utilité du rôle que jouent à cet égard, et que pourront jouer à l'avenir, le Ministère et les Forces armées.

[Traduction]

J'espère que l'historique que nous avons préparé aura son utilité, et je le répète, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de venir discuter avec vous de ces questions qui nous préoccupent tous.

J'aimerais attirer votre attention sur un document intitulé «Notes supplémentaires à la déclaration du ministre de la Défense nationale», qui, je crois, monsieur le président, a été distribué aux membres du Comité hier soir. A la page 3 de ce document, à la quatrième ligne, on peut lire: «La Commission au Cambodge a clos ses travaux en décembre 1969...» J'aimerais apporter ici une modification. Il ne s'agissait pas ici d'un véritable retrait, mais la Commission se serait plutôt ajournée sine die (jusqu'à une date indéterminée). J'aimerais que vous remplacez le mot «retirée» par les mots «ajournée jusqu'à une date indéterminée», ce qui laisse entendre qu'à une date ultérieure, selon les accords, on pourrait simplement réactiver la Commission dans cette région, plutôt que de repartir à zéro.

Monsieur le président, comme vous l'avez fait remarquer, je suis accompagné de quelques hauts fonctionnaires du Ministère qui sont particulièrement au courant des questions que nous étudions présentement. Voici le général de brigade Bell, directeur général de la Planification, qui a déjà été présenté, M. Snarr, directeur, Orientation des politiques, division des Finances, et M. Burwash, directeur adjoint, Orientation des politiques. Je crois qu'il serait plus commode de les faire asseoir ici, à mes côtés.

Le président: Merci, monsieur le Ministre. Je crois qu'il est juste de dire que le Comité vous est très reconnaissant, non seulement de votre mémoire, mais pour avoir amené vos collègues avec vous. Nous y voyons la preuve que le point de vue que vous défendez vous tient à cœur.

J'aimerais aussi signaler aux membres du Comité la présence de M. Arthur Laing, ministre des Travaux publics, assis à l'arrière de la salle. Depuis ma nomination au Sénat, c'est la première fois qu'un autre ministre assiste aux délibérations d'un Comité.

Vous êtes tout à fait le bienvenu, monsieur le Ministre. Je ne sais pas encore très bien si vous y êtes en tant qu'opposant ou défenseur.

L'hon. M. Macdonald: Je me pose moi-même la question.

Le sénateur Robichaud: Il n'oserait jamais se prononcer là-dessus.

Le président: Quoi qu'il en soit, passons maintenant aux questions.

Le sénateur Lang: Merci, monsieur le président. Tout d'abord, monsieur le Ministre, vous déclarez dans votre exposé avec quelque peu d'insistance, qu'il n'est pas de l'intérêt du Canada de tenter de participer aux diverses ententes multi- ou bilatérales de défense dans la région du Sud-Est asiatique, c'est-à-dire les ententes à cinq de l'OTASE ou toute autre alliance bilatérale. Pourriez-vous m'exposer les raisons précises qui motivent cette décision?

L'hon. M. Macdonald: Je crois qu'il s'agit, dans une certaine mesure, d'une conclusion à laquelle nous avons dû arriver. Cette décision est évidemment reliée à notre politique étrangère à bien des égards: nous ne disposons tout simplement pas de suffisamment de ressources pour nous permettre de nous engager à fond dans toutes les tentatives de paix de la communauté internationale. Cela suppose l'établissement d'un ordre de priorités de la part du Canada, selon ses besoins. Comme vous vous en souviendrez sans doute, ces priorités ont été exposées dans une déclaration faite par le gouvernement le 3 avril 1969, dont la première est le maintien de la souveraineté canadienne, et plus précisément, la sécurité interne du Canada. Vient ensuite notre participation à la défense de l'Amérique du Nord, et en troisième lieu, la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord par le canal de nos éléments de mer, de l'air et de terre en Europe, et par des démarches précises en vue de maintenir la paix.

Nous estimons que nous avons certains intérêts essentiels à protéger, et que les ressources que nous pouvons y consacrer sont limitées. Nous admettons notre responsabilité dans certains domaines de la communauté internationale, mais nous estimons que nous ne pouvons pas nous permettre de nous impliquer dans des régions plus éloignées, où, par contre, il est possible, comme je l'ai déjà dit, que des problèmes surgissent qui menacent notre propre sécurité; nous pourrions peut-être, le cas échéant modifier cette politique. Mais pour l'instant, nous ne pouvons pas nous permettre d'engager nos ressources.

Pour ce qui est de l'OTASE, par exemple, j'estime que nous ne pouvons pas jouer un rôle efficace avec les ressources dont nous disposons, et les intérêts que défendent les divers pays membres de l'OTASE sont essentiels à leur protection. Au même titre que nous mettons l'accent sur notre rôle en Amérique du Nord, sans nous attendre à ce qu'ils y jouent un rôle, en retour, nous comptons sur une répartition des responsabilités là-bas.

Le sénateur Lang: Je vous remercie. D'après l'ordre des priorités en matière de défense, vous accordez la première place au maintien de notre propre souveraineté; je me demande si vous voudriez bien nous expliquer comment nous comptons assurer la protection de notre

souveraineté sur les côtes de l'Est et de l'Ouest, sur l'Arctique et peut-être au parallèle qui se trouve au Sud.

L'hon. M. Macdonald: En somme, vous présumez que des problèmes de sécurité pourraient surgir, sans nécessairement affirmer qu'ils surgiront. Évidemment la question s'est déjà posée en partie quand les eaux canadiennes sur la côté Est et Ouest ont fait l'objet d'un conflit. Le problème a probablement été plus grave à l'Est en raison du fait qu'on y trouve une plus grande concentration de forces sous-marines soviétiques. Il n'est pas question de faire un choix entre les deux côtés. Il est essentiel dans les deux cas d'exercer un certain contrôle des forces ennemies qui pourraient circuler près de nos côtes. J'emploie cette expression dans un sens plus vaste que « nos eaux territoriales ». Il est important de savoir qui y circule et dans la mesure du possible, à quels moments ils s'y trouvent, et de collaborer avec les pays de l'OTAN pour être au courant de la navigation sous-marine ennemie dans l'Atlantique.

Un autre domaine de première importance en ce qui nous concerne, et qui en prend de plus en plus dans notre législation, c'est le fait que le Gouvernement ait endossé, avec l'approbation du Parlement, la responsabilité d'une zone de contrôle de la pollution dans la région de l'Arctique. On a vu dans cette démarche, un geste d'auto-défense, si vous voulez, de la part des autorités canadiennes, visant à protéger une écologie particulièrement délicate, qui relève du Canada, des dangers possibles que pourraient entraîner la pénétration d'une navigation commerciale. Ce que nous faisons au Nord du 60^e parallèle, nous le faisons présentement au Sud. J'ose espérer que le Sénat sera bientôt saisi de l'amendement apporté par la Chambre à la loi sur la marine marchande du Canada, qui vise à étendre sa juridiction, en vertu de cette loi, quant au contrôle de la pollution de sorte que la navigation pétrolière vers le Canada soit soumise à un contrôle plus serré. Comme vous le savez déjà, le gouvernement, en vertu de la loi sur les zones de pêches et les eaux territoriales, a étendu les eaux territoriales de trois à douze milles, et confirmé, par la même occasion, le droit de créer des zones de pêche qui se touchent. Un peu avant la fin de l'année, nous avons créé de nouvelles zones de pêche. Toutes ces zones présentent des problèmes pour la souveraineté canadienne—la présumée souveraineté sur les eaux territoriales, les zones de pêche qui se touchent, et la menace générale que constitue une navigation sous-marine ennemie, pour le Canada et l'Amérique du Nord.

Il faut aussi tenir compte d'une menace en surface, dans les eaux du Nord. Aussi, en plus d'assurer la protection de notre souveraineté en collaboration avec les autorités américaines, nous allons au-delà d'une simple collaboration avec eux pour maintenir une surveillance aérienne du Nord, et de nos espaces aériens du Nord.

Ce sont tous là des domaines où le ministère de la Défense nationale œuvre activement. Ce sont des domaines où le gouvernement du Canada a conclu à un rôle et à une présence militaires visant à assurer le principe fondamental selon lequel certains territoires, certaines parties de la mer et de l'espace, nous appartiennent, relèvent de nous, et voulant qu'il nous soit permis de les patrouiller si nous voulons les protéger et assurer notre souveraineté.

Le sénateur Lang: Pouvez-vous dire aux membres de ce Comité, monsieur le Ministre, s'il existe certaines indi-

cations précises qui nous permettent de croire à une navigation sous-marine ennemie sur la côte du Pacifique?

L'hon. M. Macdonald: Certes, je le peux. Je crois pouvoir affirmer, sans porter atteinte à la sécurité, qu'il existe une navigation sous-marine connue depuis plusieurs années, bien que, comme je l'ai déjà dit, la circulation sous-marine ne semble pas y être aussi dense que sur la côte Est.

Le sénateur Lang: Peut-on reconnaître ces sous-marins comme étant russes, ou y a-t-il des indices d'activité sous-marine chinoise?

L'hon. M. Macdonald: Je crois qu'on a pu établir assez clairement qu'il s'agissait de l'Union Soviétique. Je ne crois pas me tromper en disant que la République Populaire de Chine ne possède pas encore les moyens de maintenir une telle présence sous-marine.

Le sénateur McElman: Si vous me permettez de poser une question supplémentaire, y a-t-il d'autres pays dont la navigation sous-marine pourrait être considérée comme hostile?

L'hon. M. Macdonald: Je dirais qu'aucun autre, pour le moment, n'y poursuit des activités qui nous préoccupent autant que celles de l'Union Soviétique.

Le sénateur Lang: Vous avez mentionné, monsieur le Ministre, que c'est dans le domaine de la surveillance ou de la reconnaissance aérienne que le ministère de la Défense nationale peut être le plus utile aux pêcheries. Voyez-vous là, la limite de notre capacité à faire respecter notre souveraineté dans ces régions?

L'hon. M. Macdonald: Non. Il est concevable que des navires de surface soient utilisés dans le but de faire étalage de puissance. Mais je serais plutôt porté à croire la chose peu probable. Ce que nous faisons en réalité, en venant en aide au ministère des Pêches et des Forêts, c'est d'abord d'identifier les flottes de pêche étrangères qui, selon nous, violent les lois canadiennes sur la pêche, et non seulement identifier les flottes contrevenantes, mais aussi les infractions. Dans ces cas-là, plutôt que de répliquer par des mesures militaires, ou plus précisément navales, nous estimons qu'il serait préférable de les rencontrer pour tenter de faire respecter nos droits par des moyens diplomatiques, comme nous l'avons fait effectivement, il n'y a pas si longtemps, alors que nous estimions qu'il y avait eu violation d'un droit fondamental. Mais j'aimerais souligner que nous avons à notre disposition les moyens de répliquer sur mer et dans les airs bien que nous ayons choisi de ne pas les employer pour répondre à ce que nous croyons être une violation de notre souveraineté.

Le sénateur Lang: Si vous me le permettez, j'aimerais revenir à une question que j'ai posée tout à l'heure; pourriez-vous nous dire, d'une manière générale, ce qui nous reste de forces armées, j'entends les éléments de mer, de l'air et de terre combinés, à l'Est, à l'Ouest et au Nord?

L'hon. M. Macdonald: Peut-être pourrais-je maintenant faire appel au général Bell, et lui demander s'il pourrait, s'il voudrait bien parler d'abord de la disposition actuelle des dispositifs navals à l'Est et à l'Ouest, puis des avions de surveillance à long rayon d'action, et enfin de l'avion utilisé pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Le général de brigade G. G. Bell, directeur général, directeur de la Planification, ministère de la Défense

nationale: Pour ce qui est des dispositifs navals sur la côte ouest, nous avons la seconde escadre d'escorte, formée, en fait, de quatre de nos destroyers. Sur la côte est, nous en avons environ 14, activement engagées dans les régions qui relèvent du Canada et les régions qu'englobent l'entente Canada-États-Unis, et qui viennent évidemment à l'appui de nos activités navales dans l'Atlantique.

Pour ce qui est des forces terrestres, elles sont réparties d'un bout à l'autre du pays. Dans la région de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, nous avons un groupe de combat de forces terrestres, en plus de zones d'entraînement qui servent à l'ensemble des forces armées dans la région de Chiliwack. Au centre, dans les provinces des Prairies, nous avons des écoles d'artillerie et des zones de bataillons à Winnipeg, et plus à l'Est, nous avons un groupe de combat en Ontario et un autre au Québec, puis un important centre d'entraînement pour les forces terrestres dans la région de Gatetown, qui équivaut à un groupe de combat du fait qu'il combine le dressage militaire et l'armée active.

Quant aux forces de défense aérienne, nous disposons d'escadrilles de défense aériennes à Comox, en Colombie-Britannique à North Bay, Bagotville et Chatham, en plus de l'escadrille Bomarc située dans la région centrale de l'Ontario et du Québec. Nos plus importants éléments aériens sont au centre du système de défense aérienne de NORAD (Commandement de la Défense Aérienne de l'Amérique du Nord) où nos engagements sont respectés à l'Ouest grâce à l'escadrille à Chatham et à l'Est pour l'escadrille de Comox. Au Nord, nos quartiers généraux de la région du Nord à Yellowknife, comptent un personnel d'environ 500 hommes. Plus au Sud, disons au 55^e parallèle, nous avons des déploiements tels que les dispositifs militaires d'Edmonton, Cold Lake ainsi que la base de Goose Bay.

L'hon. M. Macdonald: Mon général, pour ce qui est des patrouilles aériennes à long rayon d'action, comment sont-elles réparties entre l'Est et l'Ouest?

Le général Bell: Nous avons deux escadrilles d'avions de surveillance à long rayon d'action sur la côte Est, affectées à Summerside et à Greenwood, et une escadrille de six avions Argus à Comox, en Colombie-Britannique.

L'hon. M. Macdonald: Pour ce qui est des opérations proprement dites, en plus de faire partie du déploiement sur la côte Est et Ouest, les deux escadrilles sont aussi affectées à la protection de la souveraineté canadienne et patrouillent le ciel du Nord jusqu'à Alert?

Le général Bell: Oui, et plus particulièrement les escadrilles de la côte Est patrouillent les régions du Nord selon un programme mensuel régulier.

Le sénateur Pearson: Permettez-moi de poser une question supplémentaire. Pourquoi y a-t-il une plus forte concentration sur la côte Est que sur la côte Ouest?

L'hon. M. Macdonald: Je crois pouvoir répondre à cela. Je crois que c'est parce que c'est à l'Est plutôt qu'à l'Ouest qu'on a découvert le plus important déploiement militaire. Compte tenu du fait que la plus importante menace militaire provient de l'Union Soviétique, nous savons que les navires soviétiques partent de deux grands centres de l'Union Soviétique de l'Ouest, soit de Leningrad et de la base du Nord, de Murmansk. Les opérations militaires que nous avons pu observer, semblent provenir de ces deux sources principales qui orientent leurs activités, l'une de la mer Baltique aux régions

de l'Atlantique, et l'autre, directement dans l'Atlantique, par le Cap du Nord.

Si les sénateurs des provinces Maritimes veulent bien me pardonner cette remarque, je ne crois pas qu'ils soient particulièrement intéressés aux provinces maritimes du Canada en soi. Je crois que l'Union Soviétique s'intéresse plutôt à la communauté américaine sur la côte de l'Est, plus précisément au quadrant nord-est des États-Unis. Les navires menaçants étant plus nombreux dans cette région, il est naturel que des éléments de défense aient été déployés pour les masquer.

Le président: Sénateur Lang, êtes-vous satisfait de la réponse apportée à votre question sur l'ordre des priorités?

Le sénateur Lang: Oui.

L'hon. Macdonald: Bien que l'étendue du Canada à l'Ouest dépasse souvent celle du Canada à l'Est, le littoral ouest du Canada est beaucoup plus court que le littoral est. La distance entre Panhandle en Alaska et la frontière américaine, en milles, est beaucoup moindre que la distance entre le Maine et la pointe Alert. Nous avons un littoral plus étendu et plus exposé à l'Est qu'à l'Ouest. Les Américains sont responsable de cette partie de leur littoral dans la zone tempérée et dans la région de l'Alaska. Bref, la côte ouest expose moins de littoral aux attaques possibles que la côte est.

Le président: En dépit de la calotte glaciaire qui longe la côte du Labrador?

L'hon. Macdonald: Pour ce qui est du littoral proprement dit, de la Nouvelle-Écosse, du Labrador et de Terre-Neuve, sans tenir compte de la calotte glaciaire, les régions exposées sont très étendues. La calotte glaciaire, loin d'être un obstacle, pourrait bien en fait servir les desseins d'un sous-marin nucléaire en raison de la difficulté d'y maintenir une surveillance.

Le sénateur Lang: J'apprends que sur la côte ouest, nous avons une entente de défense maritime avec les États-Unis, qu'on a appelée Alcanus. Pourriez-vous nous expliquer la nature de cette entente?

L'hon. Macdonald: Le général Bell pourrait nous apporter de précieux renseignements là-dessus.

Le général Bell: Pour ce qui est des ententes visant la défense de l'Amérique du Nord, nous avons Alcanus. Elle prévoit des pans de défense pour l'ouest du Canada et des États-Unis. Quant aux Maritimes, l'équipe de défense Canada-États-Unis, qui s'occupe du littoral de la Colombie-Britannique et de l'Alaska, prévoit des plans de défense en cas d'imprévu. Ces équipes s'entraînent régulièrement en temps de paix.

Sur la côte est, nous avons des ententes semblables concernant une région appelée CANAM. La défense de cette région est la responsabilité conjointe du Canada et des États-Unis. En fait, c'est aussi une région qui coïncide avec nos engagements envers l'OTAN. Cette étendue comprend, en gros, les eaux qui intéressent exclusivement le Canada, notamment nos eaux territoriales et les eaux du plateau continental du Canada qui, comme les honorables sénateurs le savent sans doute, s'étend 350 milles le long de la côte de Terre-Neuve, et 330 milles en Nouvelle-Écosse. Il s'agit là d'une étendue assez considérable des eaux de l'Atlantique pour laquelle nous sommes conjointement responsables. En cas d'hostilités, selon l'entente Alcanus, nous en partageons la défense avec les États-Unis, et en temps de paix, nous mettons au point des opérations de défense en faisant régulièrement l'exercice.

L'hon. Macdonald: En plus de cette collaboration en mer en vertu de l'entente Alcanus, jouissons-nous d'une collaboration semblable à l'intérieur du pays?

Le général Bell: En vertu de l'entente Alcanus, nous prévoyons des dispositions de base en cas d'imprévu, qui relèvent d'un engagement mutuel entre le Canada et les États-Unis, pour répondre à tout incident pouvant survenir dans les régions nord-ouest et nord-est du Canada, qui impliqueraient à la fois les éléments terrestres et aériens: il s'agit là d'un engagement mutuel. Ces armées s'entraînent régulièrement. Au cours des 15 dernières années, on a tenu des exercices de ce genre à Whitehorse et autour de l'Alaska.

Le sénateur Lang: Ces ententes visent uniquement à protéger le Canada en cas d'agression militaire. Elles ne prévoient pas la protection de la souveraineté du Canada.

Le général Bell: Dans l'exposé de nos priorités, il est question de la défense du Canada et de l'Amérique du Nord. Face à d'éventuelles hostilités, l'Amérique du Nord est considérée comme une zone unique, lorsqu'il s'agit d'opérations militaires, en raison de la nature même des hostilités.

Le sénateur Lang: Pour en revenir à la question du non-alignement avec l'OTASE ou tout autre organisme touchant le Sud-Est asiatique, la nomination d'un conseiller ou un attaché militaire au Haut-Commissaire à Canberra a-t-il une signification particulière?

L'hon. Macdonald: Je ne peux pas vous répondre directement. Y a-t-il un événement particulier en cause?

Le général Bell: En raison d'une entente de longue date avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Grande-Bretagne, visant une certaine normalisation, nos intérêts en matière de doctrine, de terminologie, de technologie, de recherche et de développement se rejoignent souvent. Au cours des années, nous avons souvent échangé des hauts-fonctionnaires, aux quartiers généraux, mais il s'agit maintenant de la nomination d'un attaché ou d'un conseiller militaire au Haut-Commissariat, ce qui semble indiquer que nos échanges de renseignements, et la participation de notre pays dans ces divers domaines, sont de nature à nécessiter une représentation de la même manière que l'Australie détache un haut-fonctionnaire attaché au Bureau du Haut-Commissaire à Washington.

Le sénateur Lang: Monsieur le ministre, vous avez fait allusion brièvement à un programme choisi et quelque peu restreint d'assistance militaire à la Malaisie et à Singapour, ce qui nous laisse entendre que vous envisagez en augmenter l'impact militaire et forcément les sommes qui y sont consacrées.

L'hon. Macdonald: On trouve à la page 3, au premier long paragraphe, une description des modalités. On y décrit une partie du matériel (de guerre) fourni en particulier à la Malaisie depuis 1966. Ces détails figurent dans mes notes supplémentaires, notamment au premier long paragraphe à la page 3.

Le président: Les honorables sénateurs ont-ils reçu les notes supplémentaires?

L'hon. Macdonald: On y mentionne quatre avions de type Caribou, y compris les pièces de rechange. Nous avons aussi entrepris le dressage d'une équipe aérienne et d'une équipe terrestre. Nous leur avons en plus fourni 250 motocyclettes légères; nous avons aussi effectué des

échanges de personnel militaire, leur personnel militaire venant plus particulièrement s'inscrire dans nos collèges militaires canadiens.

Jusque vers le milieu de l'année courante, l'officier supérieur canadien, le brigadier Greenaway était conseiller auprès du Chef du personnel de l'aviation malaisienne. A l'heure actuelle, l'un des cinq pilotes formant une première équipe de cinq hommes, demeure en Malaisie et y restera jusqu'en mars 1972 relativement à l'entraînement des équipes qui seront affectées aux avions Caribou.

Le sénateur Lang: Est-il possible de mesurer l'utilité de cette aide militaire?

L'hon. Macdonald: Pour nous?

Le sénateur Lang: Pour eux.

L'hon. Macdonald: C'est difficile à dire. Compte tenu des conditions d'exploitation en Malaisie, les avions de type Caribou leur sont particulièrement utiles, non seulement au sens militaire, mais aussi comme simple moyen de communication, de la même manière que les avions militaires jouent un rôle au Canada, plus particulièrement dans le nord du pays. Ce programme-ci aura été utile à la Malaisie, principalement pour assurer sa sécurité intérieure, et extérieure.

Le président: Je crois aussi pouvoir affirmer, monsieur le ministre, que de l'avis général, les efforts du général de brigade Greenaway ont été tout simplement extraordinaires.

L'hon. Macdonald: A propos de ces programmes d'aide militaire, je crois que l'on peut dire que d'une manière générale, comme votre président l'a fait remarquer, et aussi au sens plus large de la politique étrangère, ils ont été utiles à la diplomatie canadienne. J'entends ici que les pays en question, qui ont été presque sans exception des pays membres du Commonwealth, sont heureux d'accueillir un officier supérieur canadien pour faire le contre-poids à certaines autres influences qui se sont exercées dans leurs établissements militaires dans le passé.

Nous avons eu à résoudre certains problèmes communs, et ils estiment qu'ils ont pu tirer profit de l'aide du Canada, qui complète, à vrai dire, l'aide qu'ils reçoivent d'ailleurs.

En ce qui nous concerne, nous n'avons nullement souffert du fait que De Havilland, à Toronto, ait été en mesure de fournir quatre avions de type Caribou. J'ignore où les motocyclettes ont été fabriquées.

Ces programmes nous sont profitables d'une manière moins tangible, c'est du moins ce que nous affirment les officiers-fonctionnaires qui ont été envoyés au Ghana et en Tanzanie. Il est bon que des hauts-fonctionnaires des pays dits économiquement évolués, soit de l'hémisphère nord, se rendent compte sur place, non seulement des conditions physiques de travail dans l'hémisphère sud, mais aussi—et si j'étais moins diplomate, j'aurais dit—une expérience de la jungle politique autant que de la jungle géographique.

On peut donc dire, que dans une certaine mesure, ce programme nous a été utile à cet égard en assurant de bonnes relations avec les pays membres du Commonwealth, comme la Malaisie, et, en ce moment, par exemple, le Ghana. J'estime que le programme a servi notre situation diplomatique.

Le sénateur Fergusson: Le paragraphe suivant mentionne le fait que, pour la première fois, l'Indonésie participe au programme d'entraînement du personnel militaire. Vous dites ensuite qu'à l'avenir, le Canada continuera à concentrer son assistance en matière d'entraînement sur la Malaisie et Singapour.

Si vous avez décidé de fournir cette assistance à l'Indonésie pendant une année pourquoi ne pas continuer?

L'hon. M. Macdonald: Je devrais rappeler la situation budgétaire dans laquelle nous nous trouvons et les raisons internes qui nous ont amenés à prendre la décision de limiter l'assistance que nous fournirons. Je dois préciser que, si le personnel responsable de l'entraînement est du ministère de la Défense nationale, ces programmes, par contre, sont financés par le ministère des Affaires extérieures qui estime, vu sa situation budgétaire, qu'il ne peut affecter qu'un certain montant à ce genre d'assistance. Par ailleurs, on estime que, pour être effective, cette assistance doit non pas être fragmentée, mais concentrée sur un ou deux pays. Cette ligne de conduite est sensiblement celle que l'ACDI a décidé d'adopter pour sa part, en concentrant son activité sur une ou deux zones d'assistance, plutôt que de la répartir de façon peu méthodique entre les pays en voie de développement.

Le sénateur Fergusson: Il me semble qu'il est pire de lancer un programme, prouver qu'il mériterait d'être continué et l'arrêter ensuite, que de ne rien faire du tout.

L'hon. M. Macdonald: La façon d'associer les deux idées dans ce paragraphe n'est peut-être pas très heureuse. Il est fort probable que des étudiants indonésiens continueront à participer au programme d'entraînement du personnel militaire. Il est évident qu'entraîner un ou deux étudiants ne constitue pas une charge très lourde pour qui que ce soit. Ce que l'on veut dire ici c'est qu'une grande part d'assistance sera consacrée à Singapour et à la Malaisie.

Le sénateur Fergusson: Combien d'étudiants avons-nous cette année?

Le général Bell: Un seul; celui qui est au Collège d'État-major.

Le président: Je crois que vous soulevez là une question qui apparaît très intéressante si l'on se souvient de la déclaration du premier ministre annonçant qu'un montant de quatre millions et demi de dollars sera mis à la disposition de l'Indonésie, à titre d'aide. Cela compenserait les motocyclettes.

L'hon. M. Macdonald: En Indonésie, il s'agit d'îles, et les motocyclettes ne sont pas très indiquées pour couvrir l'ensemble du territoire.

Le président: Il est plutôt intéressant de remarquer que ce budget pouvait supporter les quatre millions et demi, tandis que le vôtre ne le pouvait pas.

L'hon. M. Macdonald: Certains parmi nous au Gouvernement ont eu à porter des croix, d'autres non.

Le président: Vous ne semblez pas avoir perdu beaucoup de poids, monsieur le Ministre.

Le sénateur Lang: Je crois que certains pays du Sud-Est asiatique soutiennent que le meilleur moyen de faire face à l'influence chinoise dans le Pacifique serait de neutraliser la situation militaire de l'Asie du Sud-Est. Il me semble que cet objectif serait confirmé par notre présente attitude politique à l'égard de cette région. Peut-être que je me trompe en pensant ainsi.

Croyez-vous que cet objectif soit valable ou qu'il soit même réalisable? Dans l'affirmative, quel est le rôle du Canada là-dedans, compte tenu, en particulier des relations nouvellement établies avec la République populaire de Chine?

L'hon. M. Macdonald: Si l'on se réfère au Vietnam, et il faut dire qu'il est très difficile d'entreprendre l'analyse d'une société aussi complexe que celle-ci, j'estime qu'il n'est pas exact de dire que l'instabilité de la situation intérieure de ce pays, au cours des dernières années, se ramène entièrement à une question d'influence chinoise. Je crois plutôt qu'il s'agissait d'affaires internes qui relevaient généralement des Indochinois.

Depuis des siècles, il y a eu des tensions entre les divers groupes et les différentes régions de ces pays. Par conséquent, je ne crois pas que l'on puisse dire que la neutralisation de ces tensions doive nécessairement influencer sur le progrès ou le recul de l'influence chinoise dans cette région, en ce qui concerne le Vietnam. Il est évident que les Chinois sont intéressés à jouer un rôle dans cette région; mais l'Union Soviétique, elle aussi, y a un intérêt semblable. On peut aussi distinguer un intérêt nord-vietnamien, qui ne coïncide avec aucun des deux autres.

Je crois que la neutralisation d'une région aussi peuplée, et où existent de telles tensions, sera toujours difficile. Néanmoins, parce que nous ne sommes pas directement engagés, j'estime que nous pourrions être d'un certain secours. Cela tient non seulement aux relations que nous entretenons avec Singapour et la Malaisie et qui proviennent de notre appartenance au Commonwealth, mais aussi aux relations que nous avons rétablies avec l'Indonésie et que le premier ministre a eu l'occasion de consolider ces derniers jours.

Il y a aussi les relations que nous avons établies avec la Chine. Parce que nous avons établi des relations diplomatiques avec toutes les puissances importantes de cette région et que nous y entretenons des liens, j'estime que nous sommes en mesure de contribuer plus positivement au rétablissement de la stabilité que si nous n'avions établi des relations qu'avec un ou deux pays ou si nous n'avions montré aucun intérêt.

Le Canada est un pays nord-américain, extérieur à la région; je ne voudrais donc pas surestimer le rôle que nous pouvons jouer pour une meilleure compréhension entre Malais et Chinois, ou entre Indonésiens et Japonais.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question. Il se peut que je ne l'aie pas bien comprise.

Le président: Pour en revenir à la question du sénateur Lang, je crois comprendre, en lisant les comptes rendus de la conférence du Commonwealth à Singapour, que le premier ministre de la Malaisie a fortement soutenu cet argument devant le premier ministre Trudeau. Toutefois, il a admis que la reconnaissance de la Chine communiste par le Canada venait appuyer en quelque sorte la thèse de la neutralisation dont a parlé le sénateur Lang; n'est-ce pas vrai?

Le sénateur Lang: Oui, je le crois.

L'hon. M. Macdonald: Je me ferai un plaisir de lui poser la question à son retour.

Le sénateur Carter: Je me demande si le Ministre ou l'un de ses assistants pourrait donner au Comité une idée des distances qui séparent les territoires canadiens et russes, de part et d'autre de l'Arctique?

Le président: Voudriez-vous préciser votre question?

Le sénateur Carter: Il y a d'un côté l'Arctique canadien et de l'autre l'Arctique russe; quelles sont les distances minimum et maximum entre ces deux territoires?

Le général Bell: A part les points américains de l'Alaska, notre point le plus rapproché serait évidemment situé sur la frontière du Yukon; la distance qui le sépare de la Sibérie soviétique serait de plusieurs centaines de milles.

Le sénateur Carter: Alors vous n'auriez pas à traverser l'océan Arctique.

L'hon. M. Macdonald: Et si au lieu de vous diriger vers l'ouest, vous alliez droit vers le nord?

Le général Bell: Il y a environ 800 milles jusqu'à l'extrémité de la terre d'Ellesmere ou jusqu'au Pôle Nord; donc la distance à franchir jusqu'au point le plus rapproché en territoire russe serait de 1,600 à 2,000 milles. Notre point de contact le plus proche se situerait dans la région de Whitehorse.

Le sénateur Nichol: Vancouver est donc plus proche de la Sibérie que de Montréal.

L'hon. M. Macdonald: Même psychologiquement sénateur?

Le sénateur Nichol: Non, uniquement sur le plan géographique.

Le sénateur Carter: Je pose cette question, uniquement parce que à la page 4, vous parlez du réseau de radars Pinetree. Or, il me semblait que ce réseau était presque désuet, mais vos notes ne le disent pas.

L'hon. M. Macdonald: Je n'ai pas pensé que le qualificatif «désuet» serait approprié. Je crois que le Pinetree est toujours aussi efficace contre les bombardiers pilotés. J'estime qu'on peut l'affirmer avec une certaine assurance, vu que le bombardier piloté qui a été à l'origine de sa construction est essentiellement celui qui est encore en service. Le Pinetree n'est pas efficace face à un missile balistique intercontinental qui serait lancé à partir du territoire soviétique ou face à un missile lancé à partir d'un sous-marin. Je ne sais pas quel adjectif il convient de donner au changement qu'ont subi les armes de dissuasion. Vers la fin des années 50, nous avions une situation où la seule arme stratégique de dissuasion était la bombe atomique transportée à bord d'un bombardier piloté. Maintenant, il existe deux autres systèmes qui lui sont supérieurs en vitesse, sinon en précision. Je veux parler du missile balistique intercontinental et du missile transporté à bord d'un sous-marin.

Le sénateur Carter: Vous raisonnez toujours en fonction de la menace que constituent les bombardiers. Il me semblait que, comme tout le reste, ils avaient été dépassés.

L'hon. M. Macdonald: Je crois qu'ils sont encore en service et, comme vous le savez, c'est relié aux thèses soutenues dans les discussions du genre Herman Kahn sur le scénario nucléaire. C'est dans ce genre d'études que des personnes comme M. Snarr ont longuement travaillé pour élaborer la stratégie et mettre au point les programmes de défense. Si j'ai bien compris le raisonnement habituel à ce sujet est qu'en retirant toute défense contre les bombardiers et en vous privant d'un système de surveillance qui vous permette de savoir quand vous êtes attaqué, vous augmentez l'efficacité du système de

bombardier de votre adversaire. On peut faire face bien plus efficacement si l'on possède un système anti-bombardier qu'en n'en possédant pas du tout. Je viens d'apprendre que l'équipement électronique du Pinetree a été constamment perfectionné, à mesure que la technologie du radar a évolué.

Le sénateur Carter: Avez-vous un équipement plus complexe?

L'hon. M. Macdonald: J'admets que l'avion a des dispositifs capables de contrer ces perfectionnements, mais ces mêmes dispositifs peuvent être contrés par...

Le général Bell: Vous rejoignez la question de la commande automatique, et celle du système de contrôle des données. Les informations qu'on a pu obtenir sur ce genre de choses ont relativement augmenté la capacité du système au cours des années, de sorte qu'il est encore capable de détecter les appareils subsoniques et supersoniques dans les limites de la portée de ces radars.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur Snarr aimerait peut-être ajouter quelque chose sur la théorie de la dissuasion?

M. W. B. Snarr, directeur de l'orientation des programmes, ministère de la défense nationale: Il s'agit de savoir quelle serait la situation si nous n'avions pas de système de défense contre les bombardiers? Même avec le nombre limité de bombardiers que possèdent les Soviétiques à l'heure actuelle et les autres avions qu'ils pourraient facilement transformer pour un usage intercontinental, ils pourraient utiliser ces engins très efficacement contre divers objectifs, le potentiel de riposte des États-Unis, tout simplement parce que les bombardiers constituent, en l'absence totale d'un réseau de défense, un système extrêmement efficace et plus économique.

Le sénateur Carter: Avez-vous des rapports de nos services de renseignements indiquant que les Russes fabriquent encore des bombardiers à longue portée—des bombardiers stratégiques? Parce que s'ils n'en fabriquent plus, ceux qu'ils possèdent doivent être passablement vieux maintenant.

M. Snarr: Ce qu'il importe de savoir, en ce qui concerne nos dispositifs actuels de défense, c'est dans quelle mesure les bombardiers soviétiques constituent une menace réelle. Il y a actuellement un nombre considérable de bombardiers en service en Union soviétique. Et c'est pourquoi, il faut que nous maintenions notre surveillance et notre potentiel défensif.

L'hon. M. Macdonald: Je crois savoir qu'assez récemment, un appareil soviétique à longue portée, appelé l'Ours, a effectué un vol le long de la côte est, à destination de Cuba. La capacité de vol à longue portée existe encore et nous en avons eu la preuve dans l'Atlantique Nord.

Le sénateur Carter: Dans votre exposé, vous avez parlé d'une force éventuelle de maintien de la paix, en relation avec la situation au Vietnam. Vous avez mentionné aussi les études entreprises par votre ministère, en vue d'analyser les différentes options d'engagement qui correspondraient à différentes situations. Pourriez-vous nous donner plus de détails; nous dire quelles sont les options que vous envisagez, lesquelles sont possibles et dans quelles conditions?

Le général Bell: Sénateur, comme vous le savez, nous avons déjà été amenés à participer à des opérations dont

l'envergure et les exigences étaient très différentes; elles pouvaient consister à fournir des observateurs, comme elles pouvaient exiger l'envoi de forces d'urgence. Le genre d'effectif que la communauté internationale peut être appelée à fournir, nous amène à nous demander s'il s'agirait d'un corps d'observateurs comme en Palestine, d'observateurs accompagnés, à cause du contexte semi-hostile, de forces de sécurité pour les protéger, ou d'une force d'urgence internationale de grande envergure. C'est ce genre de question que nous avons étudié, en ce qui concerne l'apport que la communauté internationale aurait à fournir pour faire face à la situation en Indochine.

Le sénateur Carter: Ces diverses options correspondraient à certaines conjonctures.

Le général Bell: Oui. Autrement dit, comme vous le savez, lorsque les Nations Unies demandent à un pays de participer—c'est-à-dire d'apporter une contribution—il appartient à ce pays d'évaluer la situation et déterminer la nature de sa contribution. Pour permettre au gouvernement une étude plus judicieuse, nous devrions considérer le genre de force qui pourrait intervenir en Indochine et le genre de participation qui pourrait nécessiter le Canada. Autrement dit, il pourrait nous être demandé de retourner avec 50 ou 100 observateurs comme ceux que nous y avons envoyés en 1955 si tel est le genre de force que la communauté internationale juge nécessaire. Néanmoins, le gouvernement n'est pas tenu, au cours de ces études, d'adopter quelque option que ce soit. Nous sommes tout simplement en train d'examiner l'éventail des possibilités et, en Indochine, nous pourrions avoir trois types de choix possibles. On pourrait avoir besoin d'observateurs accompagnés d'effectifs chargés d'assurer leur sécurité ou de force d'urgence selon la nature de l'accord ou le degré d'aggravation de la situation. Nous avons aussi étudié la manière de présenter les choses et les exigences d'une opération sur la scène internationale, comme par exemple, comment rallier l'opinion mondiale et obtenir la plus large participation possible. Nous avons étudié ces divers aspects à la lumière de nos opérations précédentes.

Le sénateur Carter: Le Ministre a laissé entendre, je crois, tant dans ses remarques préliminaires que dans l'introduction au document, qu'en ce qui concerne la Commission internationale de contrôle, il voulait que les attributions soient modifiées avant que le Canada ne soit amené à y participer.

L'hon. M. Macdonald: Oui, je crois que là, les problèmes sont plus politiques que militaires, quoiqu'il existe certains problèmes de nature militaire. Comme vous le savez, il y a eu, au cours des années, des négociations assez laborieuses et un profond désaccord entre les membres de la Commission internationale de contrôle quant à leurs déplacements, aux décisions qui devraient être prises et ainsi de suite. Je crois que l'opinion qui a prévalu au gouvernement, depuis quelques années, c'est que, avant de nous engager encore une fois dans une expérience de ce genre, nous aimerions définir plus clairement le mandat de la Commission. Il faut reconnaître que, lorsque nous avons été appelés à y jouer un rôle, immédiatement après les accords de 1954, nous n'avions pas d'expérience dans ce domaine. Faute de mieux, nous avons acquis une expérience considérable dans ce genre d'acti-

vités d'un organisme tripartite et nous savons en quoi consistent certains problèmes. Nous voulons être sûrs que nous jouons un rôle où nous pouvons être efficaces de préférence à un autre où, pendant un certain temps, nous ne serions pas aussi efficaces que nous le pourrions.

Le sénateur Haig: Vous voulez connaître les principes de base, avant de vous engager.

L'hon. M. Macdonald: J'estime que nous avons besoin d'une définition plus claire des principes de base. Pour ce faire, il faut évidemment avoir une idée de la nature des problèmes qui peuvent surgir et nous en avons maintenant une meilleure idée qu'auparavant.

Le président: Sénateur Carter, pourrais-je ajouter une question à celles que vous avez posées?

L'hon. M. Macdonald: Pourrais-je seulement ajouter quelque chose en réponse à ce qu'a dit le sénateur Haig? Évidemment, la difficulté réside dans ce qu'il y a une tendance dans l'opinion publique canadienne—et elle est justifiée dans ce cas—selon laquelle si nous pouvons jouer un rôle constructif utile au Vietnam, nous devrions le faire immédiatement. Je crois que nous voudrions jouer ce rôle, mais il faudrait le faire dans des conditions qui permettraient à nos hommes d'agir efficacement.

Le sénateur Haig: Pourquoi participer à une organisation dans laquelle nous ne savons pas ce que nous aurons à faire?

L'hon. M. Macdonald: A mon avis, vous touchez là à la question essentielle: il vaut mieux faire partie d'une organisation dans laquelle vous espérez pouvoir contribuer à la paix avec quelque chance de succès, plutôt que d'une organisation où vous risquez de faillir à vos responsabilités et de faire échouer l'armistice. C'est là, je suis sûr, le genre de défi auquel le gouvernement aura à faire face. Néanmoins, je conviens avec vous que nous devons essayer de définir les principes de base du mieux que nous pouvons. Les réalités évidemment peuvent changer, et les règles de base qu'on prévoit pour la conjoncture A peuvent ne plus convenir à la conjoncture B.

Le sénateur Haig: Les conditions changeront. Par conséquent vos règles pourraient aussi changer.

L'hon. M. Macdonald: Elles le pourraient.

Le sénateur Haig: Nous l'admettons.

Le sénateur Carter: Il ne s'agit pas tant des principes de base, qui sont assez clairs, que de l'interprétation qui en est faite. Chacun les interprète pour soi, comment éviter cela?

L'hon. M. Macdonald: Je crois que le sénateur Haig vous dira qu'il s'agit en premier lieu d'avoir un bon avocat. Les choses, après cela, deviennent beaucoup plus faciles.

Le président: Je voudrais ajouter une question à celle qu'a posée le sénateur Carter. Je ne veux pas trop vous embarrasser ici monsieur le Ministre, mais votre prédécesseur a émis la supposition—je crois que c'était au printemps de 1969—qu'une force canadienne de 5,000 hommes pourrait être nécessaire en Indochine. Avez-vous quelque commentaire à faire à ce sujet?

L'hon. M. Macdonald: Je reviens à l'idée que j'ai déjà exprimée, quant à la volonté du Canada de jouer éventuellement un rôle utile. Mais j'estime qu'à un moment donné, nous devons nous demander si notre rôle sera celui d'un observateur ou si nous nous engagerons à plus que cela. Si ce rôle doit comporter plus qu'une simple mission d'observation, il faudra nous rendre à l'évidence que 5,000 Canadiens, si vaillants soient-ils, ne pourraient accomplir ce que 400,000 Américains n'ont pu faire. Si nos hommes doivent faire face à une situation hostile—plus grave par exemple que celle qu'ils ont connue dans la force d'urgence des Nations Unies ou à Chypre—je serais très peu disposé à les mettre dans ce genre de situation.

Le président: L'exposé du Général Bell m'a vivement intéressé, parce qu'il a déclaré que l'attitude du Canada, après la cessation des hostilités en Indochine, serait celle de quelqu'un prêt à répondre à un appel. Il me semblait qu'il ne s'agissait pas d'un appel des Nations Unies à l'appel de qui supposez-vous que nous voudrions répondre?

L'hon. M. Macdonald: Les Nations Unies sont restées étrangères à cette situation et elles ne participent pas aux négociations de Paris. Je ne crois pas que le Canada s'estime habilité à proposer un règlement au conflit qui oppose Hanoï et Washington. Mais, en admettant que Hanoï et Washington en arrivent à un règlement mutuellement acceptable, nous aurions peut-être à répondre à une demande d'assistance. Je crois que c'est dans ce sens que le général voulait parler d'une réponse à un appel.

Le général Bell: Je pensais à toute organisation internationale existante.

Le président: Vous ne vouliez pas parler des Nations Unies?

Le général Bell: Non, les Nations Unies ne sont qu'une des possibilités.

Le sénateur Carter: Le Canada a participé à la guerre de Corée, en faisant partie de la force des Nations Unies. Quelle serait l'attitude du Canada si un conflit venait à éclater de nouveau entre la Corée du Nord et la Corée du Sud?

L'hon. M. Macdonald: C'est une question juridique. Je suppose que les résolutions du Conseil de sécurité continueraient de s'appliquer.

Le général Bell: Oui, monsieur.

L'hon. M. Macdonald: Ainsi, l'autorisation émise en 1950 de constituer la force des Nations Unies serait encore valable. En ce qui concerne notre participation réelle, je crois que je l'examinerais à la lumière des circonstances du moment.

Le général Bell: Il serait question d'une trêve, puis d'une décision gouvernementale basée sur ce que les Nations Unies auraient décidé.

Le sénateur Carter: Nous y serions automatiquement engagés d'une façon ou d'une autre.

L'hon. M. Macdonald: Nous y serions toujours engagés en tant que membre des Nations Unies. Mais nous serions engagés dans la mesure où nous l'aurions décidé, exactement comme en 1950.

Le sénateur Carter: A la page 4 du document préliminaire, vous avez parlé d'un accord concernant la normalisation, et le Général Bell y a fait allusion tout à l'heure.

Qu'est-ce qui est normalisé? S'agit-il d'une normalisation des méthodes, de l'équipement? Qu'est-ce que cela veut dire exactement?

Le général Bell: Ça remonte à très loin. Après avoir fait l'expérience, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, du travail avec différents types d'équipement, nous nous sommes proposé avec nos alliés et les pays avec lesquels nous avons des intérêts, communs, d'uniformiser nos méthodes, nos conceptions et notre terminologie. De cette façon, nous serions à même de nous comprendre si nous devons travailler ensemble en temps de paix ou en temps de guerre. Du point de vue matériel, l'objectif consistait évidemment à normaliser l'équipement en vue de réduire la complexité des problèmes de logistique qui se poseraient aux différents pays. Si l'un de ces pays avait un projet en cours de développement, il faudrait éviter que les autres—la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande—en entreprennent un autre qui fasse double emploi avec le premier. On pourrait ainsi éviter le gaspillage des ressources techniques et des efforts dans le domaine de la recherche et du développement. On peut espérer que, par la normalisation, qui est un fait politique, on puisse tirer un avantage économique: en obtenant des commandes plus importantes, le pays qui a mis au point un équipement normalisé peut réaliser des économies d'échelle. C'est de cela qu'il s'agissait essentiellement.

Le sénateur Carter: Est-ce que vous avez fait des progrès dans ce sens?

Le général Bell: Oui, dans de nombreux domaines.

L'hon. M. Macdonald: Le fusil FN est, je suppose, un exemple d'une tentative de normalisation que nous avons entreprise, mais certains autres n'y ont pas participé.

Le sénateur Carter: D'après ce que je comprends, vous avez eu le même problème avec l'OTAN et vous n'avez pas fait beaucoup de progrès.

Le général Bell: J'estime qu'il y a un progrès sensible accompli dans ce domaine, en particulier sur le plan non matériel, par la normalisation de nos méthodes et de nos conceptions, notamment dans l'artillerie de l'A.B.C.A. (artillerie de l'Amérique, de la Grande-Bretagne, du Canada et de l'Australie). En ce qui concerne l'OTAN, nous avons normalisé les armes légères. C'est là en fait une réalisation canadienne.

Le sénateur Carter: Dans la même page, vous mentionnez la puissance économique grandissante du Japon et le rôle de plus en plus important qu'assume ce pays dans le maintien de la stabilité en Asie, surtout grâce à sa puissance navale. Vous avez fait état d'un accord à élaborer avec le Japon. A quoi cela engagerait-il le Canada? Comment pensez-vous coopérer avec le Japon?

L'hon. M. Macdonald: Je ne crois pas que, dans notre esprit, il soit indispensable qu'une entente militaire ait lieu entre le Canada et le Japon. A mon avis, le paragraphe tend à mettre en évidence le parallélisme entre les objectifs canadiens et japonais. Mais je ne crois pas que nous envisageons une collaboration militaire très étroite. Comme vous le savez, les Japonais eux-mêmes ont une structure militaire plutôt bien équilibrée, issue des événements qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale en 1945, et des accords que les Japonais ont conclus par la suite avec les États-Unis. Je puis me tromper à ce sujet, mais rien ne me porte à croire que les Japonais, si l'on excepte leurs relations avec l'Amérique, veulent des

alliances militaires très développées avec qui que ce soit. Pour notre part, nous ne les recherchons pas d'une façon particulière. Nos intérêts ont un point commun: la stabilité. Aussi sommes-nous déterminés, autant que possible, à n'employer que des moyens pacifiques pour parer à tout danger ou à toute éventualité de guerre dans cette région.

Le sénateur Carter: J'ignore quelle est la comparaison possible entre les fonds marins du Pacifique et ceux de l'Atlantique, mais vos patrouilles sont-elles à la recherche de certains dispositifs électroniques susceptibles d'avoir été implantés sur les fonds de l'océan?

L'hon. M. Macdonald: Général Bell, pouvez-vous répondre à cette question?

Le général Bell: Si nous soupçonnions qu'il puisse y en avoir, nous agirions en conséquence. Pour sauvegarder notre souveraineté sur la côte occidentale, il est très important que nous sachions ce qui s'y passe. Ainsi, si nous avions à effectuer une reconnaissance en vue du maintien de notre souveraineté, nous examinerions toutes les possibilités d'implantation de dispositifs dans notre plateau continental.

Le sénateur Carter: Je me demande si ce ne serait pas là un domaine où le Canada et le Japon pourraient envisager une flotte de reconnaissance.

Le général Bell: Le plateau continental sur la côte Ouest est très étroit et nous ne jouissons pas de la même sorte de relations avec les Japonais qu'avec nos voisins de la côte Est. L'autre facette de la question c'est que lorsqu'en vertu de nos accords avec les Nations Unies, nous avons accepté la responsabilité de la protection du lit de la mer, de sorte que nous avons la responsabilité d'exercer une surveillance des fonds marins. C'est l'affaire exclusive du Canada.

Le sénateur Carter: Le Japon participe-t-il à l'un ou l'autre de ces accords concernant les fonds marins de l'Océan?

Le général Bell: Oui.

Le sénateur Nichol: J'aimerais poser deux questions qui n'ont entre elles aucun rapport. En page 1 de l'appendice, on peut lire:

«Nous savons également que quelques sous-marins dotés de missiles patrouillent le Pacifique, mais ils ne constituent pas encore une menace importante pour l'Amérique du Nord. Toutefois, nous prévoyons que la flotte de sous-marins augmentera au cours des prochaines années.»

En présumant que ces sous-marins dotés de missiles soient à peu près semblables à ceux des États-Unis, cela pourrait-il vouloir dire que ces sous-marins comporteraient chacun, disons, 20 ou 30 cônes de charge? Ainsi, «certains» sous-marins dotés de missiles peuvent se transformer assez rapidement en un bon nombre de cônes de charge.

Si cette flotte de sous-marins est appelée à prendre de l'expansion dans les quelques années à venir et si chaque sous-marin représente 20 à 30 cônes de charge, cela ne nous mènera-t-il pas, en matière de défense, à des compromis de plus en plus fréquents et compliqués avec les États-Unis? En d'autres termes, serons-nous impliqués dans la question politique à savoir: comment organiser notre défense face à ces possibilités?

L'hon. M. Macdonald: Nous sommes sérieusement engagés vis-à-vis le commandement américain dans les

questions touchant les installations de guerre anti-sous-marine. L'une des questions soulevées dans le Livre blanc sur notre politique de défense c'est de savoir jusqu'à quel point nous devrions continuer d'exploiter cet aspect de notre politique de défense. C'est un domaine où nous sommes hautement spécialisés. Devrions-nous diriger une partie de nos ressources, comme j'y fais allusion antérieurement, vers des domaines comme la protection de notre souveraineté?

Quant aux questions de lancement de missiles sous-marins par opposition au système sous-marin proprement dit—et je fais la distinction entre les deux systèmes—il est logique que l'on rencontre des difficultés quand il s'agit de système de lancement sous-marin et de protection contre ses missiles.

Si nous prenons en considération l'analyse minutieuse qui entoure les questions nucléaires, le fait qu'il nous soit impossible d'entreprendre quoi que ce soit contre un sous-marin avant qu'il ne lance ses missiles parce que ses opérations auraient lieu en haute mer et que probablement le lancement de ses missiles serait la première chose à se produire dans une échange nucléaire—le système de protection employé dans la destruction des sous-marins ne s'avérerait pas très utile, du moins en ce qui a trait à la première attaque.

C'est la raison pour laquelle on a attaché une attention particulière aux systèmes qui s'apparentent au système américain de missiles anti-balistiques de façon à essayer d'intercepter les projectiles à mesure qu'ils sont lancés. Je présume que, dans le présent cas, les principales cibles ne seraient pas des cibles canadiennes.

En ce moment, je ne vois pas que ce soit un rôle qui revienne au Canada. Le Canada ne serait pas plus engagé dans ce genre de système qu'il ne l'est vis-à-vis le réseau ANZUS, c'est-à-dire pas du tout.

Le sénateur Nichol: Quels pourraient être nos engagements éventuels?

L'hon. M. Macdonald: C'est quelque chose qu'il nous faudra peser sérieusement. Pour le moment, je ne vois pas que nous puissions nous engager dans aucun système de défense sous-marine.

Le sénateur Nichol: Ma seconde question est aussi en rapport avec nos engagements éventuels. Je fais allusion au pétrole, à la découverte faite à Prudhoe Bay et aux fortes pressions pour que les États-Unis construisent un oléoduc jusqu'à Valdez en Alaska.

Le fait que le pétrole du Moyen-Orient offre de moins en moins de garantie comme source d'approvisionnement des États-Unis, particulièrement à cause de l'instabilité croissante de pays comme l'Iran et bien d'autres et en Amérique latine comme le Venezuela; la découverte de Prudhoe Bay est considérée comme une source importante de pétrole. Si l'on construit un oléoduc à Valdez, le pétrole sera acheminé dans des pétroliers géants, depuis le littoral de l'Alaska, tout le long de notre côte occidentale, probablement à travers le détroit Juan de Fuca et Puget Sound. Ce serait le plus court chemin jusqu'aux États-Unis.

Cette région relativement paisible où nous avons actuellement quelques querelles concernant la pêche à la merluche, sera dès lors transformée en une route maritime stratégique au profit des États-Unis. Ainsi exploitée, cette région est appelée à devenir l'une des plus importantes routes du pétrole.

En plus, il faudra s'attendre à des problèmes majeurs de pollution et de souveraineté dans ce secteur parce que,

en cas de difficulté, il est possible que les pétroliers cherchent à se réfugier dans les ports canadiens. Cela nécessitera beaucoup de surveillance et suscitera bien des problèmes.

Et si cet oléoduc entrait un jour en opération, cela n'exigera-t-il pas une augmentation sensible de la surveillance aérienne et militaire de notre côte occidentale et peut-être aussi une augmentation importante de nos engagements navals? Ce ne sera plus désormais une lointaine étendue d'eau paisible; ipso facto, vous attendez-vous à ce que les Russes y attachent une grande importance.

L'hon. M. Macdonald: Et ipso facto, nous aussi.

Le sénateur Nichol: Bien entendu.

L'hon. M. Macdonald: Je suis porté à croire que cette activité plus intense, en particulier si les sources d'approvisionnement de pétrole d'outre-mer cessent d'être accessibles à l'Amérique du Nord et aux États-Unis, que cette activité, dis-je, créera chez nous une grande concentration de navires et qu'en voulant protéger leurs allées et venues dans ce secteur, les États-Unis auront à envisager des problèmes de sécurité vis-à-vis l'Union Soviétique. Cela soulèvera un intérêt accru qui, évidemment, déclenchera des réactions.

Un autre aspect de la question, et je crois qu'il vaut la peine d'être considéré, c'est la différence qui existe entre les priorités 1 et 2 dans les déclarations du Gouvernement du 3 avril 1969, priorités qui ont trait à la politique de Défense. Vous vous rappellerez que la priorité 1 était la sauvegarde de la souveraineté canadienne et la protection du Canada; la priorité 2: la défense de l'Amérique du Nord. Plusieurs personnes nous ont demandé: «Pouvez-vous me nommer un scénario dans lequel les priorités 1 et 2 ne seraient pas une seule et même chose?». A mon avis, toutefois, il existe une différence entre les priorités 1 et 2 et dans ce cas, il en va de l'intérêt du Canada de se protéger contre les énormes fuites de pétrole susceptibles de s'échapper des immenses navires-citernes qui approvisionneront le marché américain.

Vous connaissez sans doute mieux que moi les routes maritimes qu'on pourrait emprunter mais il est fort possible que ces pétroliers s'engagent dans Dixon Entrance et le détroit Hecate dont la région contiguë près des côtes, est maintenant une zone de pêche canadienne. Il serait bon de s'assurer que tout trafic, empruntant ces régions, n'endommage d'aucune façon notre littoral.

Le sénateur Nichol: Et, bien entendu, si ces pétroliers empruntent le détroit Juan de Fuca dans une période de trafic intense—c'est par là que vont et viennent les navires qui transportent le charbon depuis Roberts Bank—cette route deviendra une avenue large de 12 milles où circuleront tant bien que mal, à travers la brume, des navires et des pétroliers géants. J'ai l'impression que nous aurons besoin d'avions supplémentaires.

L'hon. M. Macdonald: Je serais porté à le croire moi aussi. Je dois admettre que nous avons fort bien décrit la scène. C'est malheureux que monsieur Laing, grand défenseur de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie, ait déjà quitté la salle.

Le sénateur Lang: M. le président, dans la même ligne de pensée, une personne m'a fait part récemment—je dois avouer toutefois que cette personne est profane dans ce domaine—qu'elle avait entendu dire que les Russes possèdent d'importantes installations sur glace, dans les

eaux de l'Arctique, sur ce qui pourrait très bien être notre territoire. Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette déclaration?

L'hon. M. Macdonald: On en a parlé au cours d'un bulletin de nouvelles il y a quelque temps. Je crois qu'il est reconnu que l'Union Soviétique possède en effet des stations sur les glaces flottantes. Sont-elles strictement militaires ou destinées à la recherche? Je n'en suis pas certain. Je crois comprendre qu'aucune d'entre elles n'est située sur notre territoire.

Le sénateur Robichaud: Les deux questions qui me viennent à l'esprit concernent le rôle éventuel de garant de la paix que pourrait assumer le Canada en Indochine, rôle dont ont beaucoup parlé le ministre et le Général Bell.

Comme je suis au courant que les représentants du ministère des Pêcheries et de la Foresterie paraîtront bientôt devant ce comité, je vais réserver mon énergie pour cette rencontre spéciale. Toutefois, je remarque que le ministre déclare dans son rapport que déjà le Service a eu des entretiens avec des représentants du ministère des Pêcheries et de la Foresterie et que ces derniers ont offert leur collaboration, si nécessaire.

Le Ministre peut-il nous dire si, au cours des cinq ou six dernières années, il est arrivé que le ministère des Pêcheries et de la Foresterie fasse un appel à l'aide au ministère de la Défense au sujet de la patrouille ou du contrôle des chalutiers soviétiques sur la Côte Ouest?

L'hon. M. Macdonald: Je dois avouer qu'il m'est impossible de vous répondre avec précision sauf en ce qui concerne le contrôle des chalutiers, je crois que l'on peut dire qu'il y eût un appel à l'aide. Toutefois, il semble que cet appel nous soit venu par les journaux.

Le sénateur Robichaud: C'est pourquoi je pose la question; je voudrais savoir de façon certaine si les rumeurs sont fondées.

L'hon. M. Macdonald: Il m'est impossible de l'affirmer.

Le général Bell: La Côte Ouest et la Côte Est sont en relations constantes avec le ministère des Pêcheries.

L'hon. M. Macdonald: Oui, je sais.

Le général Bell: Ils se servent de nos avions quand nous effectuons des tournées de reconnaissance et quand cela dépasse leurs propres moyens. Ainsi ils nous accompagnent au cours de nos patrouilles de surveillance. Nous avons des discussions au sujet de leurs besoins présents ou éventuels en ce qui concerne les ressources naturelles de cette région.

M. Snarr: Je crois qu'il est juste de dire que lorsqu'on a repéré le navire soviétique sur la Côte Ouest, le ministère des Pêcheries a fait appel à la surveillance aérienne.

Le sénateur McElman: N'y eût-il pas une autre occasion où la marine canadienne a demandé de l'aide à cause de la présence de navires russes dans la baie de Fundy, à l'intérieur de nos eaux territoriales?

Le sénateur Robichaud: Là encore, je crois qu'il ne s'agissait que d'un reportage ou d'un commentaire de journaux. Je ne me souviens pas qu'une demande officielle ait été faite à la Marine. Toutefois, je crois en effet que les journaux en ont fait état et que cela ait pu avoir quelque effet sur le retrait rapide de cette flotte.

L'hon. M. Macdonald: Sénateur McElman, j'ai toujours trouvé plus facile de suivre par les journaux les allées et venues du ministère des Pêcheries; ils ne cachent pas la lumière sous le boisseau.

Le sénateur Haig: Le présent, le passé et le futur.

Le président: Cette réponse vous satisfait-elle, sénateur Robichaud?

Le sénateur Robichaud: Seulement dans une certaine mesure.

L'hon. M. Macdonald: Sénateur McElman, nous pourrions faire une enquête sur ce point.

Le sénateur McElman: Oui, je crois que la province en a fait la demande, non le Service.

Le sénateur Robichaud: Oui, c'est la province qui en a fait la demande. On en a surtout parlé dans les journaux et à la radio. Toutefois, je suis certain qu'avant que l'on ait eu le temps d'agir, la flotte soviétique était déjà loin.

Le sénateur Pearson: L'armée chinoise est-elle du tout en train de s'organiser soit rapidement soit lentement?

Le général Bell: Les forces chinoises sont imposantes; elles se comptent par millions plutôt que par milliers. Elles ont connu un accroissement intensif il y a quelques années mais je crois qu'elles se sont stabilisées aux environs de 1960, essayant plutôt d'améliorer la qualité de leurs effectifs ainsi que l'organisation interne de leur commandement. Toutefois, j'ignore s'il s'est produit depuis un nouvel accroissement.

Le sénateur Pearson: Savez-vous si ces forces reçoivent une bonne formation?

Le général Bell: Nous ne sommes pas entrés en contact avec elles depuis la guerre de Corée.

Le sénateur Pearson: J'aurais à ce sujet une question hypothétique à poser. La population chinoise est très très prolifique. A travers les années, depuis la prise du pouvoir par le groupe maoïste, les Chinois ont fouillé militairement tous les coins et recoins de leurs frontières pour en déceler les points faibles.

Avez-vous une idée de leurs buts? Ont-ils l'intention de conquérir la Russie, l'Inde? Où donc espèrent-ils aller? Parce qu'au fond la population croissante de la Chine devra bien se loger quelque part!

L'hon. M. Macdonald: Il est très difficile d'émettre un jugement sur les intentions de la Chine mais plusieurs disent que, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, les Chinois, après tout, ne se sont pas montrés si avides de conquête. Ils cherchent plutôt à se protéger contre certaines pressions exercées sur leurs frontières.

Ce qui s'est passé aux frontières des Himalayas et de l'Inde demeure avant tout une question de querelles. Certains auteurs à tout le moins ont supposé que les Chinois ne cherchaient qu'à répliquer à ce qu'ils ont cru être une menace à leurs territoires. La part qu'ils ont prise à la guerre de Corée peut s'expliquer de la même façon. Il est fort possible qu'il s'agisse du même problème en ce qui a trait à leurs difficultés récentes avec les Russes le long du fleuve Ussuri.

M. Snarr pourrait sans doute nous faire part de ses commentaires en général à savoir si la Chine semble avoir des vues expansionnistes ou si elle a réellement répliqué à ce qu'on pourrait appeler des menaces à son territoire.

M. Snarr: Il est très difficile de deviner quelles peuvent être les intentions de la Chine. D'un certain point de vue, il nous semble assez clair que la Chine a de sérieuses inquiétudes qui lui viennent de l'intérieur et qui nécessiteraient la puissance actuelle de ses forces armées. Elle a

aussi des inquiétudes—justifiées ou non—touchant la défense de son propre territoire contre les puissances extérieures.

Le sénateur McElman: On sait très bien que dans les pays où les États-Unis ont investi d'importants capitaux par le truchement de leurs compagnies nationales ou internationales, ils se sont retrouvés avec d'importantes stations militaires et par le fait même, des mouvements de corrélation sont nés entre eux et ces pays. Existe-t-il une région, dans le Pacifique par exemple, où le Canada possède de telles stations qui nécessitent un personnel militaire?

Le général Bell: Non, monsieur.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Lang: J'aimerais demander au ministre de nous livrer un peu ses prédictions pour l'avenir. Monsieur le ministre, un témoin revenu depuis peu, le docteur Bull, nous a dit qu'avec l'évacuation graduelle des forces américaines du Sud-Est Asiatique et par le fait même le retrait de l'influence des États-Unis dans cette région, qu'avec, en plus, l'augmentation de la puissance militaire chinoise, particulièrement en ce qui a trait aux armes nucléaires; la situation politique et militaire entre la Chine et la Russie étant ce qu'elle est, le docteur Bull, dis-je, ne conçoit pas pour l'avenir une prédominance de l'une ou l'autre de ces puissances sur la région du Pacifique mais plutôt une envie commune de se tenir sur leur garde. Croyez-vous qu'il a vu juste?

L'hon. M. Macdonald: Il est difficile de prédire l'avenir. Il semble y avoir certains événements qui appuieraient cette théorie, qu'elle soit justifiable ou non. Je serais porté à croire que le retrait des États-Unis, échelonné sur une certaine période de temps, amènerait le Japon à jouer un rôle plus actif au point de vue militaire et à choisir une position plus engagée quant à la défense de ses territoires.

Comme vous le savez, pendant plusieurs années et à cause des accords mutuels de sécurité avec les États-Unis, le Japon, évidemment, n'a pas senti la nécessité de ces mesures puisqu'il les possédait par traité. A mesure que les États-Unis se retireront de cette région, le Japon peut tout aussi bien décider qu'il en va de son intérêt d'exercer une influence accrue, influence en quelque sorte politique avec certains pouvoirs militaires dont il n'a pas eu à se servir dans le passé. Je croirais que les deux autres grandes puissances et on peut sans doute en ajouter une troisième, l'Indonésie—l'Inde, l'Indonésie et le Japon, chacune de ces nations aura désormais l'inquiétude de sentir tout près d'elle la présence d'une grande puissance comme la Chine et, par le fait même, devra voir à sa défense et à la sauvegarde de ses intérêts.

Le sénateur Lang: Comment le Canada verrait-il l'avènement du Japon comme puissance nucléaire?

L'hon. M. Macdonald: Il faut avouer que nous en serions ennuyés. Nous avons essayé par le truchement du traité de non-prolifération de fermer le club au nombre actuel de ses membres. Nous avons déployé des efforts diplomatiques considérables ces dernières années pour persuader le Japon et l'Inde de partager notre point de vue sur le sujet. A un autre point de vue, toutefois, je serais porté à voir ces pays comme d'importantes ou de quasi superpuissances qui répugnent à abandonner l'option nucléaire. Dans ce sens, c'est facile pour nous de

nous en dispenser, parce que nous n'en sentons pas le besoin, mais je peux comprendre pourquoi ces pays répugnent à abandonner cette option. Qu'ils deviennent ou non des puissances nucléaires, je vous ferai remarquer que bien des conflits ont éclaté dans le monde depuis la bombe sur Hiroshima et pourtant, aucun de ces conflits ne s'est réglé avec des armes nucléaires.

Avant d'atteindre le seuil d'une guerre nucléaire, il y a bien de la latitude pour de l'insécurité et des menaces militaires. On peut facilement imaginer que le Japon puisse, dans la limite des armes que nous appelons traditionnelles, se placer dans une meilleure position qu'il ne l'a fait jusqu'ici pour défendre ses intérêts.

Le sénateur Lang: Entrevoyez-vous le Japon comme une puissance importante capable de sauvegarder la paix dans le Pacifique?

L'hon. M. Macdonald: Je verrais plutôt le Japon exerçant une certaine influence de stabilité dans le Pacifique. Je crois que les Japonais se sont rendu compte que la paix et la stabilité servent vraiment l'intérêt de leur peuple dans le Pacifique et, c'est à ce point de vue qu'il existe un parallèle entre les intérêts du Japon et ceux du Canada. En ce sens, je verrais pour eux la possibilité de jouer un rôle efficace et stabilisateur, sans doute sentiront-ils qu'ils auront à jouer un rôle plus actif à mesure que les États-Unis se retireront du Sud-Est Asiatique.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Carter: J'aimerais poser deux questions dans la même ligne de pensée que celle du Sénateur Lang. Si la Chine se mettait à produire des missiles à longue portée, en quoi cela affecterait-il les plans de défense du Canada? En seraient-ils du tout modifiés?

L'hon. M. Macdonald: Pas beaucoup dans les circonstances présentes. Comme, en effet, la trajectoire d'un missile lancé depuis la Chine est sensiblement la même que si le missile provenait de Russie, nous n'avons aucun pouvoir de l'intercepter et n'avons pas l'intention d'essayer de le faire. Toutefois, dans un sens restreint, l'émergence de la Chine avec de pareilles possibilités ne pourrait pas, je crois, affecter le Canada. Au point de vue militaire en général, l'émergence d'une Chine qui fabrique des missiles à longue portée est une perspective redoutable.

Le sénateur Carter: Notre système actuel de protection suffirait-il à intercepter des missiles provenant de Chine?

L'hon. M. Macdonald: Les installations canadiennes de défense ne sont aucunement adéquates pour intercepter les missiles d'où qu'ils viennent.

Le sénateur Carter: Nous n'avons aucun moyen de défense?

L'hon. M. Macdonald: Nous n'avons que des moyens de défense anti-bombes. Le S.A.M.B. ou le système d'alerte contre les missiles ballistiques est américain.

Le sénateur Carter: Mais il se trouve quand même sur le territoire canadien.

L'hon. M. Macdonald: Le S.A.M.B. n'est pas sur notre territoire, Sénateur. Il est installé au Groenland, au Royaume-Uni et en Alaska.

Le sénateur Carter: J'avais cru comprendre que les Américains possédaient sur le territoire canadien des stations reliées à leur nouveau système.

L'hon. M. Macdonald: Seulement je suppose en ce qui a trait aux communications; en ce sens que nous appartenons tous à un même réseau de communications car nous ne possédons aucune installation capable de détecter les missiles.

Le sénateur Carter: Pas de système direct?

L'hon. M. Macdonald: Non.

Le sénateur Carter: Selon notre entente de coopération avec l'Australie, nous avons envoyé nos hommes là-bas pour qu'ils reçoivent un entraînement militaire en rapport avec les techniques employées dans la jungle. Serait-il possible qu'ils y apprennent aussi les techniques de la guerre de guérilla, étant donné que les Australiens en ont fait l'expérience au Vietnam? Pouvons-nous, en quelque sorte, bénéficier de leur expérience?

L'hon. M. Macdonald: Je ne crois pas que nous entraînions qui que ce soit à la guérilla en ce moment.

Le général Bell: Sénateur Carter, pour répondre à votre question, je vous dirai que nous habituons nos troupes à affronter toutes les sortes de milieux, y compris la jungle. Nous les formons à toutes les sortes d'activités militaires, depuis le bas de l'échelle jusqu'au sommet et nous expérimentons dans les écoles militaires australiennes, sous une forme limitée, certaines méthodes de combat que j'appellerais plutôt des méthodes anti-guérilla.

Le sénateur Carter: La sorte de formation que nos troupes reçoivent en Australie est-elle très différente de celle qui se donne aux Caraïbes?

Le général Bell: Différentes sortes de jungle, différentes sortes de milieu, peu importe l'étendue ou l'envergure de la région. Les troupes qui reçoivent leur formation militaire en Australie sont généralement structurées en cadres restreints, tandis qu'en Jamaïque, on peut y envoyer une compagnie ou un bataillon.

Le sénateur Carter: Mais on ne les prépare pas aux tactiques de guérilla?

Le général Bell: Non, aux tactiques anti-guérilla.

Le sénateur Carter: Je ne veux pas parler de la guérilla urbaine.

L'hon. M. Macdonald: Celle-là nous y sommes préparés!

Le président: Messieurs, avant de lever la séance, permettez-moi de vous informer que j'ai reçu une lettre de l'honorable Otto Lang, au nom du ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce sont des renseignements additionnels et j'aimerais que l'on fasse une proposition afin de les rattacher au document 3 et voir à ce qu'ils soient rajoutés aux débats d'aujourd'hui. (voir appendice «H»).

Des voix: Adopté.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre, merci beaucoup, messieurs. Ce fut un après-midi fructueux et instructif.

L'hon. M. Macdonald: Honorables sénateurs, laissez-moi vous remercier pour l'occasion que vous m'avez donnée de venir ici et particulièrement pour avoir bien voulu différer votre horaire en vue de respecter le mien. Je vous en suis très reconnaissant.

Le président: Merci beaucoup.

La séance du comité est levée.

APPENDICE «G»

Notes accompagnant la déclaration du ministre de la Défense nationale devant le Comité sénatorial des Affaires extérieures, le 27 janvier 1971—Les intérêts du Canada dans la région du Pacifique en matière de défense

La sécurité dans le Pacifique occidental

La République populaire de Chine s'affirme de plus en plus comme une puissance militaire importante en Asie, et ne le cède en stature qu'à l'Union soviétique. La sécurité de ses frontières semble être son but principal, et nous pouvons supposer qu'elle exerce une influence puissante, sinon prépondérante, sur certains États voisins. La Chine ne constitue pas encore une menace pour l'Amérique du Nord, mais peut le devenir par suite de ses progrès dans le domaine nucléaire. Ses programmes d'essai d'engins nucléaires et de missiles balistiques porteurs d'ogives sont parvenus maintenant à un stade avancé. Par contre, l'armée, la marine et l'aviation servent surtout de forces de défense en Asie et ne sont pas en mesure d'entreprendre des opérations offensives de grande envergure, loin du continent.

Les conflits frontaliers entre les forces chinoises et soviétiques ces dernières années nous révèlent que l'U.R.S.S. considère la Chine comme une menace réelle à sa propre situation en Asie, et cet état de chose, plus que tout autre, risque de donner naissance à un grave conflit dans le Pacifique. Chaque pays voit l'autre comme une menace et un rival. Présentement, la Chine n'est pas de taille à affronter l'U.R.S.S., et l'on prétend même que l'Union soviétique serait tentée de détruire les installations nucléaires de la Chine avant que le programme de développement de celle-ci parvienne à un point avancé. Il n'y a pas de preuves à l'appui d'une telle inclination, mais des conflits frontaliers périodiques sont à prévoir.

Il faut tenir compte aussi de la croissance du pouvoir et de l'influence de l'Union soviétique ainsi que de l'expansion de son activité dans le Pacifique et, de fait, dans tous les pays sous-développés. Elle a fourni une aide et du matériel militaires importants à la Corée du Nord et au Vietnam du Nord. Dans le cas du Vietnam, nous ne croyons pas que les Vietnamiens du Nord puissent poursuivre la guerre longtemps sans l'aide soviétique, du moins sur une grande échelle. La République d'Indonésie a reçu de l'aide et du matériel militaires soviétiques de 1956 à 1965, mais toute aide a pratiquement cessé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Souharto qui s'est opposé énergiquement à l'influence communiste. Certains navires de guerre et avions à réaction soviétiques doivent être retournés à l'U.R.S.S. dans un avenir prochain.

L'activité de la marine marchande et de la marine militaire de l'U.R.S.S. dans l'océan Pacifique augmente d'année en année. Les navires marchands soviétiques opèrent librement en concurrence avec les navires d'autres pays, mais le nombre de navires dans l'océan Pacifique a atteint un point tel que l'U.R.S.S. tente présentement d'établir des installations de soutien à Singapour. Une énorme flotte de bateaux de pêche, comprenant des bateaux-usines, évolue dans le Pacifique, souvent à la recherche de poisson au large de la côte occidentale du Canada. Nous savons également que quelques sous-marins dotés de missiles patrouillent le Pacifique, mais ils ne constituent pas encore une menace importante pour

l'Amérique du Nord. Toutefois, nous prévoyons que la flotte de sous-marins augmentera au cours des prochaines années.

Le déploiement militaire des États-Unis dans le Pacifique, sur une très grande échelle, qui vise surtout à faire échec à la poussée du communisme en Asie, constitue un autre facteur important dans cette partie du monde. Même si les forces américaines y seront présentes pour quelque temps encore, les États-Unis ont annoncé leur intention de se retirer du Vietnam. En outre, selon la doctrine de Nixon, comme on l'appelle, le gouvernement américain souhaite ardemment, à l'heure actuelle, que les pays de la zone du Pacifique puissent s'occuper davantage de leur propre défense. Toutefois, la présence militaire des États-Unis, sinon sur le continent, du moins dans les îles asiatiques, bien que réduite, va certainement demeurer importante pendant plusieurs années encore.

L'immense essor que connaît la puissance économique du Japon depuis la défaite de 1945 sera davantage reflété par une influence politique plus considérable. Il est fort possible que cette situation l'amène à jouer un rôle plus important en matière de sécurité dans le Pacifique.

La Corée, lieu du dernier déploiement important des Forces canadiennes dans le Pacifique, constitue toujours un point dangereux. La République démocratique populaire de Corée et la République de Corée ont respecté, en principe, l'armistice signé le 27 juillet 1953. Il se produit continuellement des infractions à l'armistice, mais les deux côtés ont réussi jusqu'à maintenant à éviter la guerre ouverte. Les forces militaires de la Corée du Sud et de la Corée du Nord ont atteint un équilibre instable, à un point où aucun ne peut entreprendre une lutte prolongée ou décisive sans une aide extérieure.

Une commission militaire d'armistice veille au maintien de l'armistice et se réunit de temps à autre à Panmunjon, à la demande de l'une des deux parties. Des officiers de liaison militaire représentent au sein de la commission les pays, dont le Canada, qui ont participé à la guerre de Corée, sous le drapeau des Nations Unies. La commission constitue le seul intermédiaire entre les deux Corées, et la Corée du Sud y est représentée par le Commandement des Nations Unies. Ce sont les allégations d'infractions à l'armistice qui sont l'objet de la majorité des réunions. Vu que dix-sept ans se sont écoulés depuis la signature de l'armistice, et vu l'équilibre militaire qui a été atteint par les deux pays, nous inclinons à croire qu'une guerre ouverte en Corée est peu probable, sauf si l'un ou l'autre des deux camps en présence y voyait la possibilité d'obtenir un règlement plus avantageux avec l'aide militaire massive d'autres pays.

La situation dans le Pacifique sera certainement toujours aussi instable, et marquée par des changements rapides de rôles et de relations. Nous ne saurions donc nous attendre à un équilibre et à une cohésion comparables à ce qui existe présentement en Europe occidentale. Activités militaires du Canada dans le Pacifique occidental

À l'heure actuelle, la contribution des Forces canadiennes dans la région des pays riverains du Pacifique se manifeste surtout dans quatre champs d'activité, savoir: participation aux Commission internationales de surveillance et de contrôle en Indochine, aide militaire modeste

à certains pays, programmes de coopération militaire et d'échanges de renseignements avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dans le cadre d'accords plus généraux, impliquant en outre les États-Unis et la Grande-Bretagne, et enfin, certains contacts, surtout maritimes, avec le Japon.

Le Canada fait partie des commissions de surveillance depuis leur formation lors de la Conférence de Genève en 1954. Les trois accords de cessez-le-feu conclus respectivement à l'égard du Vietnam, du Laos et du Cambodge prévoyaient l'établissement d'une commission internationale formée de représentants de l'Inde, du Canada et de la Pologne, et chargée de surveiller l'application des conditions de l'armistice. Les effectifs militaires canadiens faisant partie de ces commissions, d'un maximum de 114 hommes de tous grades, au plus fort des opérations, ont été progressivement réduits, au cours des années, au nombre actuel de 22 hommes de tous grades. On en compte 20 au Vietnam et 2 au Laos. La Commission a été retirée du Cambodge en décembre 1969 à la demande du gouvernement cambodgien de l'époque.

L'aide apportée par le Canada, au pays même et dans les pays récipiendaires, à une formation militaire sélective et limitée, est une façon pour notre pays d'aider certains pays amis. Au nombre des pays du Pacifique, la Malaysia et Singapour qui sont, comme nous, membres du Commonwealth, ont été ceux qui ont profité le plus de notre programme d'aide depuis son instauration en 1964. Depuis 1966, la Malaysia a reçu quatre avions *Caribou*, y compris des pièces de rechange; le personnel navigant et terrestre, ainsi que du personnel de l'armée ont été formés par nos soins; ce pays a en outre reçu 250 motocyclettes légères. Certains cours de formation militaire ont été suivis au Canada par des militaires malaysiens, et pendant deux ans et demi, soit jusqu'en mai 1970, le brigadier-général Greenaway des Forces armées canadiennes servait de conseiller auprès du Chef d'état-major de l'Air de la Malaysia. Pour le moment, un pilote canadien,—le seul d'un groupe qui en comptait cinq,—demeurera en Malaysia jusqu'en mars 1972, et prêtera son concours à l'Aviation royale de Malaysia à titre d'officier commandant d'une unité opérationnelle de conversion et d'évaluation.

Depuis 1969, la Corée du Sud a envoyé plusieurs étudiants au Canada suivre des cours d'état-major, et, cette année, pour la première fois, l'Indonésie a été admise à ces cours; mais, à l'avenir, le Canada portera surtout ses efforts d'assistance à la formation en Malaysia et à Singapour, bien que la nature de cette assistance n'ait pas encore été précisée.

Quoique, du point de vue monétaire, le programme d'assistance à la formation militaire soit modeste et le demeurera, les bénéfices tangibles acquis par les Forces canadiennes comprennent l'apport d'idées nouvelles aux cours canadiens de formation par les étudiants étrangers, l'avantage fourni aux militaires canadiens de servir et de voyager à l'étranger, et d'étendre ainsi leurs connaissances et d'accroître les occasions de travailler dans une atmosphère politico-militaire.

Le Canada continue à tirer profit des liens fraternels qui l'unissent à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, et c'est son intention de poursuivre avec ces pays une collaboration militaire et des échanges de renseignements

grâce à des accords d'une portée encore plus étendue qui engloberait également les États-Unis et la Grande-Bretagne. Les principaux avantages que retirent les Forces canadiennes découlent des programmes de standardisation et de coopération techniques. Ces programmes permettent,—et ont permis, depuis plus de vingt ans,—un échange extrêmement précieux de renseignements d'ordre technique, scientifique, matériel et tactique en matière de défense.

Le Programme de coopération technique auquel participe le Conseil de recherches pour la défense a débuté au cours des années '50, et comprenait au départ les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada. L'Australie a adhéré au Programme en 1965, et la Nouvelle-Zélande, quelques années plus tard. Ce programme renferme de nombreux aspects concernant la recherche et le développement en matière de défense et constitue, avant tout, une entente en matière d'échange de renseignements. Ce programme est d'autant plus utile pour le Canada qu'il permet à celui-ci d'obtenir de précieux renseignements et de se tenir au courant des activités des autres pays en matière de recherches sur la défense, tout en nous évitant un dédoublement d'efforts, et nous permettant ainsi de déployer nos efforts dans des domaines plus utiles. L'Australie prend part à toutes les activités du programme de coopération, alors que les intérêts de la Nouvelle-Zélande sont plus restreints.

Les accords de standardisation techniques prévoient une coopération étroite, y compris l'échange de connaissances et de renseignements entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, et, à un degré moindre, la Nouvelle-Zélande, à l'égard de tout ce qui concerne le matériel, l'entraînement, les procédures, la recherche et le développement des forces terrestres. Les Forces canadiennes profitent largement de cet échange de renseignements, et l'apport de l'Australie est important en ce qui a trait à l'entraînement à la guerre de jungle et aux tactiques d'infanterie. Des recrues ont été envoyées, à l'occasion, à l'École de la guerre de jungle de l'Armée australienne.

Une présence canadienne dans les pays riverains du Pacifique est maintenue grâce à un échange de visites navales et d'exercices conjoints, comme les visites en Australie et en Nouvelle-Zélande en 1969, la visite au Japon au moment d'Expo 70 et la participation de la marine japonaise aux fêtes, cette année, du centenaire de la Colombie-Britannique. De plus, des avions des Forces canadiennes du Commandement du transport aérien et de la Région du Pacifique du Commandement maritime effectuent des vols d'entraînement dans ces régions.

Le Japon, en plus d'être un des plus importants des pays riverains du Pacifique, intéresse tout particulièrement le Canada à cause de sa situation géographique, de l'accroissement des échanges commerciaux entre nos deux pays, de la similitude fréquente des intérêts et des objectifs canadiens et nippons en matière de politique étrangère (le Japon, par exemple, à diverses occasions importantes, a soutenu la position du Canada au sujet du maintien de la paix et du contrôle des armes), de l'augmentation possible de la puissance militaire japonaise, et d'un désir mutuel de nos deux pays que la stabilité règne dans cette région, une fois que les États-Unis se seront retirés du Vietnam. Les relations militaires avec le Japon et les autres États du Pacifique, sont utiles non seulement

à ce point de vue, bien sûr, mais elles servent aussi nos intérêts en ce qui concerne notre désir d'étendre nos rapports à de nombreuses parties du globe.

Les Forces armées canadiennes sur la côte du Pacifique

Les effectifs des Forces armées canadiennes cantonnées en Colombie-Britannique sont assez considérables, mais les tâches qui leur sont confiées et qui sont contenues dans les deux premiers rôles énoncés par le Premier ministre dans sa déclaration d'avril 1969 sur notre politique de défense, à savoir, la surveillance de notre territoire et de ses côtes, c'est-à-dire, préserver notre souveraineté, et la défense de l'Amérique du Nord en collaboration avec les Forces armées américaines, n'ont aucun lien direct avec les relations que le Canada entretient avec les pays du Pacifique occidental.

Les principales bases de la côte du Pacifique sont la BFC d'Esquimalt, la BFC de Comox et la BFC de Chilliwack qui relèvent de la Région du Pacifique du Commandement maritime, du Commandement de la défense aérienne et du Commandement de l'Instruction respectivement. Les principales unités de combat sont la 2^e escadre des destroyers d'escorte canadienne composée de quatre destroyers à Esquimalt, du 407^e escadron de patrouille maritime formé de six appareils Argus et du 409^e escadron de chasse tout temps doté de douze intercepteurs CF-101, tous deux ayant leur base à Comox, ainsi que le 3^e bataillon du Régiment PPCLI aux casernes Work Point, à Esquimalt (actuellement à Chypre, sous l'égide des Nations Unies, mais qui reviendra en mars).

On trouve aussi en Colombie-Britannique trois stations de radar qui font partie du réseau «Pinetree», l'École du génie militaire à Chilliwack, ainsi que nombre d'unités et d'établissements auxiliaires et de soutien, ainsi que de formation.

Au total, quelque 8,600 hommes sont stationnés en Colombie-Britannique. Les unités de défense aérienne, qui font partie des forces opérationnelles, relèvent du contrôle conjoint du NORAD; les forces navales et terrestres relèvent des commandements nationaux, quoique les premières collaborent étroitement avec les forces navales américaines du Pacifique.

Comme il a été déjà souligné, l'utilisation de nos forces opérationnelles sur la côte du Pacifique est conforme à notre politique de défense nationale et continentale, et leurs effectifs et leur déploiement dépendront de l'étude que le gouvernement aura faite des besoins en vue d'assurer notre souveraineté et de l'envergure de la menace militaire contre notre pays qui pourrait venir de ce côté. Ces forces, comme toutes les Forces canadiennes, sont, elles aussi, bien sûr, prêtes à toute intervention militaire, que ce soit à l'autre bout du Pacifique ou partout dans le monde.

En plus d'assurer la défense du Canada sur la côte du Pacifique, ainsi que celle de l'Amérique du Nord, en collaboration avec les États-Unis, nos forces sont, au besoin, à la disposition des autres ministères du gouvernement.

À la fin de la séance, au moment où l'on a abordé la question des bureaux commerciaux au Japon, M. Pépin se rendit à la suggestion du sénateur Cameron et promit de communiquer avec le premier ministre sur le sujet des projets d'avenir de l'Alberta dans ce domaine. Le Comité sera heureux d'apprendre que l'Alberta, institut l'Ontario, a ouvert à Tokyo un bureau qui se tient en relations étroites avec le bureau de l'attaché commercial à Tokyo de façon à promouvoir les intérêts commerciaux de l'Alberta au Japon.

Oto E. Lang, Ministre suppléant

Au cours des séances, il nous a semblé que certains membres du Comité estiment que nous devons faire plutôt mauvaise figure à la dernière Foire de Canton en Chine. Il ne faut pas oublier, cependant, que le Canada n'est pas un exposant à cette Foire. Il n'y a que la Chine qui expose sa marchandise à la Foire semi-annuelle des produits d'exportation de la Chine à Canton, même si plusieurs acheteurs ou vendeurs de plusieurs autres pays s'y rendent pour discuter de contrats d'achat ou de vente avec les Chinois. À la Foire d'automne, cette année, 10 Canadiens furent invités et plusieurs importateurs canadiens semblent avoir eu la présence sur d'autres clients importants, probablement parce que l'inauguration de la Foire de Canton survit presque toujours, surtout après la reconnaissance diplomatique de la Chine par le Canada. Nous aurons bientôt un attaché commercial à notre nouvelle Ambassade à Pékin, le 9 janvier, pour

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'information Canada, Ottawa, Canada.

(Témoins pour le procès-verbal)

APPENDICE «H»

Le 31 décembre, 1970.

L'Honorable John. B. Aird

Pièce 185 S

Sénat.

Ottawa, Canada

Monsieur,

Après que M. Pépin, se fut présenté devant votre Comité, le 4 novembre dernier, il demanda aux hauts fonctionnaires du Service de bien vouloir approfondir davantage certains aspects du sujet débattu au cours de la séance. Leurs recherches sont maintenant terminées et au nom de M. Pépin, je me permets de vous communiquer les résultats, présumant qu'ils pourront intéresser votre Comité.

Des recherches plus poussées sur nos exportations dans les pays du Pacifique, révèlent que bien que la totalité de nos exportations n'ait pas tout à fait doublé entre 1962 et 1969 (depuis \$544 millions jusqu'à \$1,062 millions), la proportion des produits manufacturés elle, a plus que doublé (elle est passé de \$187.5 millions à \$487.9 millions).

Autrement dit, en 1962, les produits manufacturés représentaient 34.6 p. 100 de nos exportations totales dans cette région cette année-là, alors qu'en 1969, le pourcentage de nos exportations totales, dans cette région, a augmenté jusqu'à 46.1 p. 100. Toutefois, avec l'augmentation prévue de nos envois de charbon vers le Japon, il nous sera probablement difficile de maintenir l'augmentation progressive du pourcentage sur les produits manufacturés, comme on a pu le faire dans le passé.

Au cours des séances, il nous a semblé que certains membres du Comité estimaient que nous avions fait plutôt mauvaise figure à la dernière Foire de Canton en Chine. Il ne faut pas oublier, cependant, que le Canada n'est pas un exposant à cette Foire. Il n'y a que la Chine qui expose sa marchandise à la Foire semi-annuelle des produits d'exportation de la Chine à Canton, même si plusieurs acheteurs ou vendeurs de plusieurs autres pays s'y rendent pour discuter de contrats d'achat ou de vente avec les Chinois. A la Foire d'automne, cette année, 70 Canadiens furent invités et plusieurs importateurs canadiens semblent avoir eu la préférence sur d'autres clients importants, probablement parce que l'inauguration de la Foire de Canton survint quelques jours seulement après la reconnaissance diplomatique de la Chine par le Canada. Nous aurons bientôt un attaché commercial à notre nouvelle Ambassade à Pékin, le 9 janvier, pour

entretenir des relations régulières avec les principaux bureaux des compagnies qui s'occupent de tout le commerce extérieur des sept États Chinois. Nous étudions aussi toutes les facettes d'un plan d'ensemble qui nous permettra de tirer le maximum de profit de cette nouvelle situation.

Les membres du Comité ont semblé s'intéresser vivement à nos échanges avec le Japon et M. Pépin a pensé qu'ils aimeraient sans doute savoir quelles sont les priorités auxquelles le Service veut s'attacher l'an prochain, de façon à perpétuer l'impression favorable qu'a créée le Canada à l'Expo 70.

L'une des premières initiatives a été d'ouvrir un comptoir commercial dans l'un des plus grands magasins de Tokio. Le succès fut tel que d'autres organisations du genre seront entreprises l'automne et l'hiver prochains, au Japon. Aussi aurons-nous des missions commerciales s'occupant d'une variété de produits allant de la graine de colza, de l'outillage de navigation aérienne aux plantes fourragères. On a constaté que le meilleur mode de promotion de la vente de viande au Japon consiste à se servir d'une technique spéciale, celle d'inviter, ordinairement dans un grand hôtel, les plus importants acheteurs de viande du Japon.

D'autres démonstrations de ce genre se tiennent à Tokyo et seront reprises à Osaka l'an prochain. Un exemple de l'intérêt croissant que l'on accorde au Canada et aux produits canadiens, c'est la réaction qu'a suscitée une édition spéciale, en japonais du «Canada Courier» dans laquelle on annonçait certains produits sur lesquels le Canada possède un avantage concurrentiel. Deux semaines après la parution de cette revue, au Japon, le Canada recevait 146 demandes directes d'ordre commercial et 35 lettres de félicitations sur la brochure proprement dite.

A la fin de la séance, au moment où l'on a abordé la question des bureaux commerciaux au Japon, M. Pépin se rendit à la suggestion du sénateur Cameron et promit de communiquer avec le premier ministre Strom au sujet des projets d'avenir de l'Alberta dans ce domaine. Le Comité sera heureux d'apprendre que l'Alberta, imitant l'Ontario, a ouvert à Tokyo un bureau qui se tient en relations étroites avec le bureau de l'attaché commercial à Tokyo de façon à promouvoir les intérêts commerciaux de l'Alberta, au Japon.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Otto E. Lang,
Ministre suppléant

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 9

SÉANCE DU MARDI 9 FÉVRIER 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoin: Voir le procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart
et

Les honorables sénateurs:

- | | |
|-------------------------|------------|
| Bélisle | McElman |
| Cameron | McLean |
| Carter | McNamara |
| Choquette | Nichol |
| Connolly (Ottawa-Ouest) | O'Leary |
| Croll | Pearson |
| Eudes | Quart |
| Fergusson | Rattenbury |
| Gouin | Robichaud |
| Haig | Sparrow |
| Lafond | Sullivan |
| Laird | White |
| Lang | Yuzyk—(30) |
| Macnaughton | |

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

(Témoin: Voir le procès-verbal)

Ordre de renvoi

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Des voix: D'accord.

(Note: Voir Appendice A-1.)

Le président Je soulignerai que vous m'avez fait parvenir une série énumérant du Ministère et je propose de faire distribuer ces textes relatifs aux autres pages et de les présenter aux prochaines réunions.

Au nom des membres du Comité, je vous remercie de votre invitation, monsieur Pope, et vous remercie d'être venu de New York malgré le mauvais temps.

Enfin, nous je crois à propos de vous remercier que, pendant mon séjour à Tokyo, il y a deux ans et demi, M. Pope m'a servi de guide. Je lui en suis resté très reconnaissant et en gardant un excellent souvenir.

Le sénateur Grosart Peut-être pourriez-vous nous en dire plus long?

Le mardi 3 février 1971 (1)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures et 15 minutes.

Président: Les sénateurs Aird (président), Bellis, Campbell, Caron, Connolly (Orateur-Quart), Eudes, Ferguson, Gosselin, Lalonde, Martin, Masson, McManis, MacNeil, Gault, Robitaille et Sparrow (Q).
Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Présent, mais ne prenant pas partie au Comité: le sénateur Martin (Il est absent pour cause de maladie).

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial au greffier du Comité.

Le Comité poursuit l'étude de la région du Pacifique.

Le Comité se réunit en session ordinaire à 11 heures et 15 minutes.

M. Thomas Pope, vice-président adjoint, prend la parole.

Le Comité se réunit en session ordinaire à 11 heures et 15 minutes.

Sur la proposition du sénateur Gosselin, le Comité adopte l'ordre du jour suivant:

Il est ordonné: Que le document intitulé «Le Pacifique» soit présenté par le ministre des Affaires étrangères pour la gouverne des membres du Comité, soit annexé au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (voir Appendice A-1).

A 10 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Le Comité se réunit à 11 heures et 15 minutes.

Procès-verbaux

Le mardi 9 février 1971
(11)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 15 h 10.

Présents: les sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Eudes, Fergusson, Grosart, Lafond, Martin, Macnaughton, McNamara, Pearson, Quart, Robichaud et Sparrow (16).

Présent, mais ne faisant pas partie du Comité: le sénateur Molgat (1).

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité poursuit l'étude de la région du Pacifique.

Témoin:

M. Thomas Pope,
vice-président adjoint,
Bankers Trust Company, New York.

Sur la proposition du sénateur Grosart,

Il est ordonné:—Que le document intitulé «Japon», préparé par le ministère des Affaires extérieures pour la gouverne des membres du Comité, soit annexé au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. (voir Appendice D).

A 16 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
M. E. W. Innes.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 9 février 1971

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit à 15 heures sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, jusqu'à maintenant, notre étude spéciale a surtout porté sur la région du Pacifique dans son ensemble, l'accent étant mis sur les préoccupations du Canada en matière d'économie et de sécurité. M. Mark Gayn a surtout parlé de la Chine, au cours de son témoignage, mais nous avons invité le témoin d'aujourd'hui à se limiter au Japon.

M. Thomas Pope est un ancien agent du service extérieur au ministère des Affaires extérieures et il possède des connaissances exceptionnelles sur l'Extrême-Orient. Après être entré aux Affaires extérieures en 1954, M. Pope a étudié le chinois, à Londres d'abord, à Hong-Kong ensuite, pendant deux ans. En 1961, on le nommait Commissaire canadien par interim à la Commission internationale de contrôle au Cambodge. Vous reconnaîtrez donc, avec de pareils antécédents, l'à-propos de sa présence parmi nous.

En 1964, M. Pope était nommé à l'ambassade du Canada à Tokyo où il a rempli d'abord la fonction de premier secrétaire, puis celle de conseiller jusqu'en 1969. Par la suite, il entrait au service de la société *Bankers Trust Company* pour laquelle il a travaillé à Tokyo un certain temps, avant d'être appelé au siège social de New York à titre de vice-président adjoint.

Nous nous sommes fondés sur son impressionnante expérience pour inviter M. Pope à présenter ses observations sur l'exposé de principes du Gouvernement au sujet du Pacifique et sur les données de base des relations nippo-canadiennes que le ministère des Affaires extérieures a rédigées à ma demande.

Je crois savoir que tous les membres du Comité ont reçu un exemplaire de ces notes. Si vous êtes d'accord, je propose d'annexer le document aux procès-verbaux. Peut-on formuler une motion à cet effet?

Des voix: D'accord.

[Note: Voir Appendice «I»].

Le président: Je soulignerai que c'est un document tiré d'une série émanant du Ministère, et je propose de faire distribuer les textes relatifs aux autres pays en prévision des prochaines réunions.

Au nom des membres du Comité, je vous souhaite la bienvenue, monsieur Pope, et vous remercie d'être venu de New York malgré le mauvais temps.

Entre nous, je crois à propos de vous confier que, pendant mon séjour à Tokyo, il y a deux ans et demi, M. Pope m'a servi de guide. Je lui en suis resté très reconnaissant et nous en gardons certainement tous deux un excellent souvenir.

Le sénateur Grosart: Peut-être pourriez-vous nous en dire plus long?

Le président: Cela n'est pas destiné au procès-verbal monsieur le sénateur.

Le sénateur Pearson: Avez-vous eu des rafales de neige là-bas?

Le président: Non monsieur le sénateur, mais nous avons beaucoup circulé dans Tokyo.

Selon la coutume, monsieur Pope, je vous invite à prononcer votre allocution préliminaire qui durera, je pense, 15 à 20 minutes, puis nous passerons aux questions. Je compte alors sur le sénateur Bélisle pour lancer le débat, ensuite sur les autres sénateurs.

M. Thomas Pope, vice-président adjoint, Société Bankers Trust Company, New York: Merci, monsieur le président. Après notre rencontre à Tokyo, il y a deux ans, je crois que vos allusions à ma vaste expérience en Asie sont pour le moins généreuses. Permettez-moi d'abord de vous dire, honorables sénateurs, que je vous duperai si je me présentais comme un spécialiste des relations nippo-canadiennes. J'ai quitté le ministère des Affaires extérieures il y a deux ans et depuis lors, mon principal souci, comme banquier new-yorkais, a été de gagner de l'argent aux dépens de mes collègues japonais. C'était un travail délicat qui m'absorbait à plein temps. En conséquence, je ne crois pas pouvoir, en tout honnêteté prétendre être plus qu'un observateur intéressé, mais quelque peu éloigné des relations entre le Japon et le Canada. Aussi, après cette mise au point, j'espère que vous serez indulgents si certaines de mes idées vous paraissent désuètes ou dépassées par les événements.

J'étais un peu inquiet, tout d'abord, lorsqu'on m'a invité à venir parler du Japon et des relations du Canada avec ce pays, car je craignais que les distingués membres du Comité ne s'attendent à un exposé fort convaincant et vigoureux qui préciserait de quelle façon les Canadiens pourraient exercer une influence importante dans l'élaboration des politiques étrangères, économiques et autres du Japon. Mon inquiétude a augmenté à la lecture du document intitulé simplement «Le Japon» et rédigé, je crois, par le ministère des Affaires extérieures qui voit très grand, à vrai dire. A la première page on lit:

L'activité du Canada au Japon touche presque tous les domaines en cause dans les relations entre deux pays qui sont rapprochés par de puissants liens politiques, commerciaux et autres.

C'est un

avantage pour le Canada d'entretenir des relations étroites et amicales, mais aussi, de maintenir et de renforcer, si possible, la politique étrangère pro-occidentale du Japon et sa structure politique démocratique.

J'aurais préféré que la dernière phrase soit plus neutre et qu'elle indique moins clairement que le Canada pourrait vraiment maintenir et, peut-être, renforcer la structure politique démocratique d'un pays dont les traditions culturelles nous sont tout à fait étrangères, avec lequel le

Canada n'a eu aucun lien historique et dont il est séparé par l'immensité de l'océan Pacifique. Mais il me semble que l'auteur de l'étude s'est rendu compte de l'écart qui existe entre ses désirs et la réalité. Le premier exemple cité dans l'étude des rapports étroits entre les deux pays est le Comité ministériel canadien-japonais, qui ne s'est réuni que deux fois depuis 1974. De là, on n'est pas loin des échanges d'étudiants et des bourses du Conseil national de recherches.

Afin de voir l'affaire sous son vrai jour et de vous donner une idée de ce que les rapports politiques entre le Japon et le Canada pourraient être, je demande aux honorables sénateurs d'imaginer le contenu probable, d'une étude analogue, préparée par le Département d'État pour un comité sénatorial américain. Elle traiterait de problèmes politiques d'actualité entre le Japon et les États-Unis, dont, bien entendu, l'occupation d'Okinawa, les bases militaires américaines au Japon et les pressions politiques populaires contre la présence de ces bases. L'étude examinerait la défense de la Corée et, naturellement, l'attitude des États-Unis envers Taïwan. Aucun de ces éléments concrets, qui constituent les rapports politiques véritables entre deux pays, n'existent entre le Canada et le Japon.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, puis-je interrompre l'orateur, un instant? Ai-je bien compris, monsieur Pope, quand vous avez dit que le Comité ministériel ne s'est réuni que deux fois?

M. Pope: Deux fois depuis 1964. Le Comité a connu une vague d'enthousiasme au début, et je crois qu'il s'est réuni trois ou quatre fois dans les quatre premières années. Mais cet enthousiasme initial n'a pas duré. Le Comité s'est réuni en 1964, en 1966 ou 1967, enfin en 1969.

Le sénateur Grosart: Dans l'étude, il était question de cinq réunions; c'est pour cela que j'ai posé la question.

Le président: Vous comprenez donc que les cinq réunions s'étalent sur une période de temps qui commence avant 1964?

Le sénateur Grosart: Oui.

M. Pope: Je ne cherche pas à dévaloriser la possibilité d'établir des relations significatives entre le Canada et le Japon; il s'agit plutôt de définir, dans la mesure du possible, la nature de ces rapports, et de voir dans quel domaine le Japon est important pour le Canada, et *vice versa*. En ainsi délimitant nos objectifs, nous trouverons peut-être qu'il existe des domaines où il y a des intérêts mutuels d'ordre pratique entre les deux pays, à la différence de rapports plus généraux, comme le fait d'appartenir ensemble à des commissions de désarmement.

Trois facteurs se présentent aux théoriciens de l'orientation politique du Japon: la Chine, les États-Unis et l'URSS. Les deux premiers sont de loin les plus importants. Les revendications de la Chine à l'égard de Formose, et ses ambitions futures en Asie du Sud-Est, constituent une menace pour le Japon: il lui faudra vivre avec ce danger ou y faire face. Les rapports du Japon avec les États-Unis sont plus compliqués. Le Japon demande que les États-Unis lui rendent l'île d'Okinawa, et il existe une pression populaire contre l'existence des bases militaires américaines dans le pays. Ces facteurs contribuent au retrait des forces américaines de l'Asie, et ils entraîneront peut-être des responsabilités militaires que la plupart des Japonais aimeraient mieux ne pas devoir assumer. Ce qui intrigue ici, c'est que le Japon de l'après-guerre ne s'est pas imposé comme une puissance

militaire et politique; la renaissance du pays dans les années 50 et 60 est surtout économique. On ne peut pas savoir comment le Japon envisagera son rôle en Asie dans cinq ou dix ans. Je suis toutefois persuadé que les États-Unis et le Canada seront pour peu dans cette évolution, et que nous ne la comprendrons probablement pas en Amérique du Nord.

Cette esquisse ne laisse pas beaucoup de place à une préoccupation particulière du Japon relative au Canada. Bien entendu il est des cas où l'intervention canadienne dans des problèmes touchant l'Asie éveille l'intérêt direct des Japonais. Par exemple, la reconnaissance de Pékin. Les Japonais s'y intéressent, non pour les répercussions sur les rapports entre le Canada et la Chine, mais parce que la décision du gouvernement canadien met en question l'existence de Formose. Un autre cas concerne la part du Canada dans l'activité des Commissions de contrôle en Indochine. Si, dans leur forme actuelle, les Commissions jouaient un rôle important après la guerre au Viet-nam, ce qui est peu probable, le Japon sera vivement intéressé aux décisions et à la politique du Canada au sein des Commissions et il cherchera alors à vous consulter. Mais ce sont des questions de deuxième ordre et cela ne change en rien au fait que le Canada n'a pas de présence politique véritable en Asie, qui, nécessairement, est la région géographique qui intéresse le plus les Japonais.

Il nous reste donc à parler du commerce, mais deux obstacles compliquent aussi cette question. Le premier, psychologique, existe de notre côté. Souvent, on considère que le commerce fait partie de rapports plus ou moins automatiques entre deux pays, et qu'il ne faut pas trop s'en occuper. Dans le cas des relations entre le Canada et le Japon, cette attitude aboutit à des observations aussi aberrantes que la suivante, qui figure dans l'introduction de l'étude du ministère des Affaires extérieures: «Bien que le commerce et les intérêts d'ordre économique constituent les liens les plus solides entre les deux pays...». Est-ce que je pousse les choses trop loin en lisant dans ce «bien que» une tentative de justification? Je ne crois pas qu'un commerce de 1,2 milliard par an ait besoin d'un «bien que» pour se justifier. A mon avis, ce qu'il faut, c'est une étude détaillée pour savoir si l'aliénation des ressources naturelles canadiennes aux fins d'un commerce aussi étendu favorise les intérêts du Canada. J'aimerais avoir l'assurance que notre attitude à l'égard des échanges avec le Japon est aussi bien pensée que celle des Japonais dans leurs échanges avec le Canada.

Le second obstacle concerne les prises de position japonaises. Le chiffre d'affaires considérable entre le Japon et le Canada ne représente que 10 p. 100 du commerce américain avec ce pays, et la proportion des divers articles d'exportation du Japon est pratiquement la même dans les deux cas. Il n'y a donc rien d'étonnant que les Japonais puissent considérer leur commerce avec le Canada comme connexe aux échanges avec l'Amérique du Nord dans son ensemble. Les rapports de nature commerciale ou quasi-commerciale entre le Japon et le Canada d'une part, et entre le Japon et les États-Unis d'autre part, se ressemblent souvent. Dans bien des cas, ils sont même identiques. Comme la position du Japon dans ses négociations avec les Américains peut avoir une grande influence sur les intérêts japonais, par l'importance des tonnages en cause, le Japon entamera rarement des entretiens avec le Canada sans penser à leur portée sur sa position de marchandage avec les États-Unis. Par

conséquent, les Japonais remettent en fait à plus tard leurs négociations avec le Canada en attendant de voir ce qu'ils peuvent obtenir des Américains. Si le Canada est chanceux, il obtiendra autant d'avantages que les États-Unis, mais jamais plus.

Chacun sait que le commerce entre le Canada et le Japon favorise le Canada si on l'exprime en dollars et en cents et le Japon quand on parle de valeur accrue. Autrement dit, le Japon, suivant une politique précise, achète les matières premières au Canada ce qui ne crée que peu d'emplois pour les Canadiens; par contre, il exporte surtout au Canada des produits très ouvrés. Pendant mes années de services aux Affaires extérieures, j'ai lu un bon nombre de documents sur la politique étrangère du Japon et les aspects politiques des rapports canado-japonais. Certains de ces exposés étaient très complexes, mais je n'en ai jamais lu un qui ait analysé avec précision des avantages relatifs du commerce entre le Canada et le Japon, ne fût-ce même que pour réfuter les arguments avancés par les Japonais aux réunions du *Comité ministériel* au sujet du déséquilibre commercial en faveur du Canada. On en a peut-être rédigé un depuis, mais il ne figure pas dans le rapport sur la région du Pacifique qui fait partie du recueil d'exposés sur la ligne de conduite du gouvernement. La brochure en question traite des différents genres d'exportations canadiennes et japonaises et mentionne la nécessité d'abolir les restrictions sur le commerce et les investissements ainsi que l'avantage des investissements japonais pour le développement des ressources naturelles du Canada. Je voudrais bien que cette opinion se fonde sur une étude assez approfondie pour nous convaincre qu'il s'agit effectivement de la mise en valeur et non de l'épuisement des ressources du Canada. Une telle étude nous apprendrait, en effet, si ces transactions présentent de plus grands avantages que l'inactivité des ressources naturelles du Canada. Une politique nationale serait préférable à une série de politiques provinciales pour déterminer le degré de fabrication au Canada auquel sont tenus tous les étrangers qui investissent dans nos ressources naturelles. Selon moi, il faudrait déterminer les secteurs où le Canada a un quasi-monopole et peut dicter sa politique et deux où une politique restrictive aurait pour conséquence de donner le champ libre à nos concurrents.

Je ne dis pas que la tâche serait facile. Pourquoi le Japon achèterait-il du cuivre au Canada plutôt qu'aux Philippines? Je pense en ce moment à ce que disait M. Hobbs, de la société Cominco, lorsqu'il a exprimé l'avis, après avoir fait l'éloge des sociétés commerciales du Japon, que le Canada serait mieux servi s'il établissait des sociétés semblables. Je crois, comme M. Hobbs que, nous agissons trop brutalement. Même si les Philippines, l'Australie et les autres pays font une forte concurrence à nos produits, nous ne sommes pas entièrement sans défense. La préférence qu'ont les Japonais d'ouvrir les matériaux dans leur pays est dispendieuse et le deviendra encore plus à mesure qu'augmentera le coût de la main-d'œuvre. Le Canada, comme l'Australie, présente peu de risques politiques. Bon nombre de concurrents du Sud-Est asiatique s'efforcent d'attirer les investissements japonais, mais un investissement au Canada sera probablement fructueux dans vingt ans. Avons-nous cherché à tirer parti de ces avantages et tenté d'en convaincre le Japon?

L'exposé de la politique du gouvernement dans le Pacifique n'est pas satisfaisant à plusieurs points de vue. Il a

cependant la vertu d'une demi-honnêteté qui lui enlève, d'ailleurs, une grande partie de son intérêt. Par exemple, l'exposé énonce que: «dans la région du Pacifique comme ailleurs, le Canada n'est ni une grande puissance ni une grande force motrice.» Il serait probablement plus juste de dire que c'est surtout dans la région du Pacifique, que le Canada n'est pas une grande puissance. «Actuellement, il ne semble pas avantageux pour le Canada de participer aux diverses ententes de sécurité multilatérales et bilatérales dans la région du Pacifique.» D'une façon générale, c'est le point de vue que j'exposais précédemment au sujet de l'orientation principale de la politique japonaise et de ses intentions en Asie où le Canada n'exerce ni pouvoir ni influence. Nous devrions donc, comme je l'ai mentionné plus haut, concentrer nos efforts sur l'aspect pratique de nos relations avec le Japon, sans toutefois faire entendre que nous devrions nous abstenir de jouer tout rôle politique en Asie. Il est évident que la sécurité de Singapour ne nous concerne pas aussi immédiatement qu'elle touche l'Australie. D'autre part, nous avons le droit de nous préoccuper de l'avenir d'une région qui, au cours de cette génération, a connu Hiroshima, la guerre de Corée et le conflit du Vietnam.

J'admets que les organisations régionales de sécurité qui existent déjà ne sont pas le véhicule idéal pour y parvenir. Je me suis souvent demandé pourquoi on n'a pas attaché une plus grande importance au projet de M. Miki, ministre des Affaires étrangères dans l'ancien cabinet du Japon, qui prêchait le Groupement du littoral du Pacifique composé du Japon, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis et du Canada. Le ministre des Affaires étrangères du Japon n'a apparemment jamais soutenu à fond le projet de M. Miki qui semblait y voir un moyen de faire passer par le Japon les fonds d'aide aux pays en développement, provenant des quatre autres pays du littoral du Pacifique et destinés aux pays que le Japon aurait choisis. Il me semble qu'une consultation régulière entre les pays industrialisés du littoral du Pacifique apporterait des avantages considérables en plus de consolider la position du Canada en tant que puissance du Pacifique beaucoup plus que l'exposé ne peut l'envisager. Ceci amènerait aussi le Japon à dialoguer continuellement avec les autres pays industrialisés au sujet de l'avenir du secteur en question, à une époque où la présence américaine peut se retirer laissant un Japon totalement inconnu pour la remplacer. Il serait avantageux pour le Canada de se renseigner le plus possible sur ce Japon et ses intentions en Asie. En agissant ainsi, nous pourrions peut-être éviter la formule hésitante de l'exposé officiel qui, après avoir observé que la puissance et l'influence du Japon ne feront que s'accroître, écrit: «C'est une évolution naturelle et inévitable. Il faut l'encourager dans la mesure où elle contribuera à la stabilité régionale.» A mon avis, le Japon n'a que faire de nos conseils écrits, il est bien plus avantageux pour nous de jouer un rôle dans ses décisions.

Le président: Merci beaucoup M. Pope. Je ne pouvais m'empêcher de réfléchir, pendant que vous parliez, aux gains importants du *Bankers' Trust* aux dépens du ministre canadien des Affaires extérieures. Vous avez fait bon nombre de déclarations très frappantes que vous n'auriez jamais formulées il y a trois ou quatre ans dans vos fonctions précédentes; votre honnêteté et votre façon directe d'aborder les problèmes me plaît.

Le sénateur Bélisle?

Le sénateur Bélisle: Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir permis d'exprimer la reconnaissance du Comité à M. Pope, qui nous a décrit la situation économique du Canada dans la région du Pacifique et, en particulier, au Japon.

Au cours de votre exposé, vous nous avez transmis de précieux éléments d'information acquis dans l'exercice de vos fonctions de diplomate et de banquier. Il est rare, monsieur Pope, que nous ayons l'avantage de rencontrer un diplomate devenu banquier, qui s'avère l'informateur remarquable que vous êtes.

Cela dit, je me reporte à la page 4, où vous déclarez:

J'aimerais avoir la certitude que votre façon d'envisager le commerce avec le Japon soit aussi réfléchi que celle des Japonais à l'égard du commerce avec le Canada.

Puis, à la page 7 de votre exposé, vous dites ceci:

Il n'y a que huit sociétés canadiennes qui aient investi au Japon, et chacune est associée à une société japonaise. Voici les plus connues: l'Alcan, la Cominco, l'Inco, *The Moore Corporation* et l'Emco.

Je me permets de vous poser la question suivante: Y a-t-il quelque espoir de porter le nombre des sociétés canadiennes au Japon à 15 ou 20? N'avons-nous pas, en affaires, la technique voulue pour concurrencer les Japonais, ou serait-ce que le Canada ne peut rivaliser avec le Japon en ce qui concerne ce que vous avez appelé à la page 5, les produits finis.

M. Pope: De quoi parlez-vous au juste? Des exportations ou des entreprises mixtes?

Le sénateur Bélisle: Je parle des exportations et des entreprises mixtes.

M. Pope: Dans le cas des entreprises mixtes, je vous dirai que le gouvernement japonais tente, depuis quelques années, d'établir un programme de libération. Ce programme compte en tout 4 stades, dont trois sont déjà terminés. La première phase avait trait à des secteurs tels que la construction des navires, où les capitaux étrangers ne peuvent supplanter les capitaux japonais déjà investis.

Le 3^e stade aura une plus grande portée, et le 4^e visera la plupart des secteurs où les étrangers auront de plus grandes possibilités d'investir.

Malheureusement, la libéralisation n'est encore qu'officiuse, et rien n'est changé dans la pratique. Prenons, par exemple, le cas de mon emploi actuel: en théorie, les opérations bancaires ont été libéralisées au cours de la 3^e phase, qui s'est achevée l'automne dernier; en pratique, si je parvenais à trouver un partenaire japonais prêt à avancer le capital nécessaire, je pourrais ouvrir une banque au Japon. Il me faudrait d'abord obtenir du ministère des Finances un permis pour opérer un tel commerce au Japon, permis qui ne me donnerait pas le droit d'investir dans une banque déjà existante, mais bien d'en établir une. Cette solution, ma foi, n'est pas très attrayante.

En d'autres termes, la libéralisation demeurera officieuse jusqu'à ce que les Japonais cessent de se méfier autant des investissements étrangers, et le fait qu'il n'y a

que huit sociétés mixtes canado-japonaises ne me surprend pas du tout. Quand les barrières seront levées, nous constaterons peut-être que les Canadiens n'ont pas l'esprit assez ouvert pour s'intégrer au marché japonais; mais, cela reste à prouver.

En ce qui concerne l'exportation des produits finis, je ne crois pas que le Canada ait beaucoup de chance dans ce domaine, à moins qu'il ne fasse partie du marché. Très peu de maisons canadiennes sont représentées au Japon; celles qui le sont ont déjà mis sur pied, dans certains secteurs, des entreprises mixtes avec des Japonais. On peut y ajouter quelques banques canadiennes, le *CP Rail* et le *CP Air*, Air Canada et le CN. Très peu de fabricants canadiens ont cherché à exploiter le marché japonais. Ce n'est pas un débouché facile à développer: diverses restrictions s'y appliquent, surtout dans le sens d'un contingentement.

Toutefois, il me semble que l'industrie canadienne n'a pas encore approfondi la question.

Le sénateur Bélisle: Merci monsieur. Mes confrères ont certainement plus d'expérience que moi dans le domaine des finances.

Le sénateur McNamara: Quelle serait la 1^{re} phase dont vous parlez à la page 4?

M. Pope: Ce 4^e stade est la libéralisation de toutes les industries qui n'auront pas encore été touchées par cette mesure; elle aura lieu au printemps 1972, si ma mémoire est bonne.

Le sénateur McNamara: Je vous remercie.

Le sénateur Grosart: Y a-t-il pour les entreprises mixtes comprenant des Japonais, une mesure, ou une loi, portant que les intérêts étrangers doivent demeurer minoritaires?

M. Pope: Tout dépend de l'industrie en question. J'ignore quelle est la limite actuelle pour l'industrie des mines, mais je sais que la plupart des industries libéralisées jusqu'à maintenant l'ont été dans une proportion d'environ 50 à 100 p. 100. En général, on peut dire que les industries particulièrement sensibles ne seront libéralisées que dans une proportion de 50 p. 100, alors que celles qui sont plus stables, où les Japonais dominent, pourront l'être totalement.

Par exemple, l'industrie de l'automobile n'a pas encore été libéralisée, quoique cette libéralisation semble inévitable au cours de la 4^e étape. Cependant, même si elle avait lieu dans une proportion de 50 p. 100, je doute que le gouvernement japonais permette à un fabricant américain d'investir plus de 35 p. 100 dans une entreprise commune avec un manufacturier japonais.

Le sénateur Bélisle: Étant donné que la participation canadienne à l'Expo a été très bien accueillie par les Japonais, et les Asiatiques en général, et qu'on a souvent cité l'Expo au Comité comme un nouvel élément d'intérêt mutuel entre les Canadiens et les Japonais, quelle en a été, selon vous, monsieur Pope, l'importance réelle? Le Canada en a-t-il pleinement tiré parti et, dans le cas de l'affirmative, dans quel domaine? Pourrait-on faire encore mieux?

M. Pope: Je ne crois pas que la participation canadienne à l'Expo ait exercé une grande influence au Japon. J'étais dans ce pays à ce moment-là et je n'ai pas constaté que le pavillon du Canada ou ceux de la Colombie-Britannique, du Québec ou de l'Ontario aient fait une impression marquante sur mes amis Japonais.

Je pense que nos pavillons ont eu du succès, mais il ne faut pas oublier qu'il y en avait 70 ou 80 autres dont certains étaient très intéressants.

J'ai remarqué aussi un aspect étrange dans le comportement des Japonais envers l'Expo. Une réaction semblable s'était produite pour le Boeing 747. D'après mes constatations, le Boeing 747 est un excellent avion, mais si l'on demande à quelqu'un son avis, il répondra que c'est un mauvais avion qui lui rappelle le DC-3. Cet avion qui a suscité un snobisme négatif était peu privé. On a remarqué la même attitude en ce qui concerne l'Expo. Elle en a beaucoup de succès auprès des gens du peuple, auprès du fermier d'Hokkaido qui n'avait jamais été en Occident; mais quand on demandait à ses amis de Tokyo s'ils avaient déjà visité l'Expo, (je parle des Japonais que j'ai rencontrés), ils se faisaient un point d'honneur de répondre qu'ils n'avaient jamais vu l'Expo et qu'ils n'avaient pas l'intention d'y aller.

Le sénateur Robichaud: Une telle réaction pourrait se produire à Toronto ou à New-York.

M. Pope: C'est en effet ce qui s'est passé. Les Japonais que l'Expo intéressait n'appartenaient pas à la classe dirigeante.

Le sénateur Connolly: Mais ces gens-là joueront peut-être un rôle un jour. On ne peut certainement pas tenir pour rien soixante millions de personnes.

M. Pope: Cela dépend de leur classe sociale. S'il s'agit des fermiers d'Hokkaido, on peut ne pas en faire état.

Le sénateur Connolly: Mais cette attitude s'applique aux jeunes Japonais. Dans 20 ans, les jeunes d'aujourd'hui, plus âgés, seront chargés de prendre des décisions.

M. Pope: Dans 20 ans, le souvenir de la participation canadienne à l'Expo sera assez vague. Je vous prie d'excuser mon cynisme devant l'importance exagérée que les Canadiens ont donnée à l'Expo, mais compte tenu de l'abondante concurrence, je ne crois pas que l'Expo ait profondément marqué les Japonais.

Le sénateur Grosart: Cependant, nous ne pouvons pas l'affirmer. L'exposition du Crystal Palace dans les années 1850 a donné une impulsion au commerce d'exportation de la Grande-Bretagne. Peu de gens s'en souviennent, mais ce fut un début. Il a établi la présence britannique dans les aires de grande production industrielle. Notre présence au Japon à l'occasion de l'Expo aura peut-être les mêmes conséquences pour notre pays. Personne ne peut se permettre de faire une analyse coût-bénéfice immédiatement, mais je dirais que les efforts fournis ont eu une portée certaine, et je suis sûr que des millions de Japonais qui n'avaient jamais entendu parler du Canada auparavant, savent maintenant que notre pays existe. C'est certainement un premier pas vers de meilleures relations internationales.

M. Pope: J'espère que vous avez raison, monsieur le sénateur.

Le sénateur Macnaughton: Je me demande si je pourrais aller un peu plus loin. En ce qui concerne notre concurrence avec l'Australie dans la région du Pacifique, il me semble que le terrain préparé par les pavillons du Canada et de ses provinces nous a permis d'exercer une légère influence sur nos amis japonais, si l'on tient compte de leur intention lorsqu'ils disaient: «J'achèterai des produits canadiens ou australiens.»

M. Pope: Leurs réactions sont très subtiles. Durant les six mois que j'ai passés à Tokyo, de juillet à décembre, aucun Japonais de quelque classe sociale que ce soit, n'a observé que j'étais Canadien ou ne s'est servi de ce prétexte pour commenter ou apprécier la participation du Canada à l'Expo 1970. Je reconnais que mon exemple n'est pas très convaincant.

Le sénateur Connolly: Vos amis pensent-ils que l'Expo était une entreprise utile pour le Japon?

M. Pope: Je crois que les gens du peuple l'ont jugée très utile.

Le sénateur Connolly: Je ne parle pas des gens du peuple, mais de nos partenaires japonais. Pensaient-ils que c'était une perte de temps pour le Japon?

M. Pope: Non, car l'Expo a fait gagner de l'argent au Japon. Comme je le disais, les Japonais ont manifesté un snobisme négatif. Il se peut que l'Expo les ait impressionnés. Il y avait beaucoup de monde. Celui qui voulait se rendre au pavillon canadien, pouvait à peine s'y arrêter assez longtemps pour le visiter. Les pavillons étaient si nombreux et il y avait foule. Le visiteur était dans un état d'esprit qui le poussait à voir le plus grand nombre possible de pavillons. Le visiteur qui ne disposait que de trois jours, disait: «allons voir le pavillon canadien», et il avait alors cinq minutes environ pour en faire le tour très rapidement, avant de se précipiter vers le pavillon australien.

Le sénateur Connolly: En êtes-vous sûr?

M. Pope: C'est ce qu'on m'a dit.

Le sénateur Macnaughton: Avez-vous réagi de la même façon pour l'Expo 67?

M. Pope: Je n'y étais pas malheureusement, je me trouvais alors au Japon et je n'ai pas visité l'Expo 67. Cependant, je crois qu'il y avait beaucoup plus de monde à l'Expo 67. Certains jours, surtout les dernières semaines avant la fermeture, il y avait 870,000 visiteurs par jour.

Le sénateur Macnaughton: Oui, mais malgré le nombre considérable de visiteurs à l'Expo 70, vous aviez cependant vos dîners privés entre banquiers, vos déjeuners entre directeurs et des rencontres de capitalistes canadiens et japonais. Bien sûr c'est autant de gagné, s'il en avait été autrement, il ne vous en resterait rien.

M. Pope: C'est certainement autant de gagné, sénateur Macnaughton. Mais l'Expo a entraîné des dépenses considérables et je me demande si l'on n'aurait pas pu employer cet argent de manière à en tirer plus de profit qu'on ne l'a fait en entrant en concurrence avec 80 autres pays.

Le président: Pour résumer ce point de vue fort intéressant, pensez-vous qu'il aurait mieux valu que le Canada ne participe pas du tout à l'Expo?

M. Pope: En l'occurrence, je pense qu'il fallait y aller comme tout le monde. Toutefois, il ne faut pas se leurrer et croire que le Canada a retiré de sa participation à l'exposition des résultats supérieurs à ce qu'ils ont été réellement.

Le sénateur Cameron: Le jugement très réaliste de M. Pope sur l'ensemble de la situation m'a beaucoup intéressé. Je le crois juste. Cependant, son appréciation des effets de l'exposition me surprend. J'y étais, et je dirais d'abord comme lui, qu'on était littéralement porté par une mer humaine, de pavillon en pavillon. On pouvait difficilement s'arrêter pour bien voir. Auparavant je n'avais jamais connu l'expérience qui consiste à être emporté par le dynamisme réel d'une foule, comme ce fut le cas là-bas. Il y avait trop de monde. Toutefois, votre thèse qui prétend que l'exposition nous a peu rapporté et que nous aurions pu faire un meilleur usage de notre argent, ne contredit-elle pas l'idée de l'entreprise privée et la théorie capitaliste selon laquelle on dépense l'argent pour modeler l'opinion au moyen de la publicité?

Selon vous, nous pouvions mieux utiliser notre argent; je ne critique pas cet argument, c'est peut-être vrai. Cependant, il me semble qu'il y a là une contradiction entre la théorie que je soupçonne être celle du *Bankers' Trust* et celle du Gouvernement du Canada.

M. Pope: J'ai répondu au sénateur Aird que, selon moi, nous n'aurions pu nous abstenir de participer à l'exposition.

Le sénateur Cameron: Je le sais, mais il y a beaucoup plus que cela.

Le président: Je ne suis pas sûr que M. Pope soit de cet avis.

Le sénateur Macnaughton: A quelles fins aurait-on pu employer ces sommes?

M. Pope: Laissez-moi vous raconter une anecdote. En 1966, Seiji Ozawa dirigeait l'Orchestre symphonique de Toronto. Il nous a fallu trois ans pour l'envoyer au Japon, car les subventions nécessaires se montaient à \$50,000. Cela paraîtrait aujourd'hui naturel dans la mesure où nous discutons de la possibilité de montrer aux Japonais que le Canada possède une culture et apporte sa contribution au domaine des arts. Le fait que Seiji Ozawa ait dirigé l'Orchestre symphonique de Toronto a été une chance qu'il ne fallait pas manquer, mais qui le fut presque. A ma connaissance, on n'a jamais déployé, ni avant ni après, autant d'efforts à l'ambassade de Tokyo, ni écrit autant de rapports que sur cette question-là. Il ne s'agissait que d'une somme de \$50,000 et nous n'avons pu l'obtenir pendant trois ans. Par contre, on nous a permis de dépenser 12 millions de dollars en six mois pour participer à Expo 70.

Le sénateur Grosart: Tout cela est une affaire de point de vue. Je me souviens de l'argument qu'on a avancé à cette époque. En fait, je tâchais d'obtenir des subventions au profit de l'Orchestre national de la Jeunesse. Certains disaient que le fait d'envoyer au Japon un orchestre dirigé par un Japonais n'était pas la meilleure façon de faire connaître la culture canadienne aux habitants de ce pays.

M. Pope: Selon moi, le véritable problème c'est que l'Orchestre symphonique de Toronto n'est pas assez

connu. S'il part en tournée avec Ernest MacMillan, il est tout à fait possible qu'il joue devant des salles vides. Seiji Ozawa a été en défaveur au Japon et il y jouit d'une certaine notoriété.

Le sénateur Grosart: Il fait en ce moment un nouvel essai à Los Angeles.

M. Pope: Toutefois sa notoriété aurait pu garantir la renommée de l'Orchestre symphonique de Toronto.

Le sénateur Bélisle: Revenons aux relations économiques et à la balance commerciale. Outre une croissance remarquable, le trait dominant du commerce entre le Japon et le Canada se manifeste par une forte balance commerciale favorable à ce dernier. En 1969, les exportations canadiennes vers le Japon se sont élevées à 625 millions de dollars et les exportations japonaises vers le Canada, à 496 millions de dollars.

Le Comité sait déjà que les Japonais souhaitent réduire ce déficit. A ce sujet, le ministre des Finances a dit que leurs exportations vers le Canada se composent surtout de produits fabriqués, tandis que le Canada exporte des matières premières ou des produits semi-finis. Voilà un exemple typique prouvant qu'il est illogique et inacceptable d'exiger un équilibre des relations commerciales entre les deux pays, ne croyez-vous pas?

M. Pope: Oui.

Le sénateur Bélisle: Sera-t-il possible de maintenir cet excédent à l'avenir?

M. Pope: Oui, car je pense que les Japonais continueront à acheter les matières premières là où ils peuvent à la fois se les procurer à bon marché et être assurés de sources d'approvisionnement.

Le sénateur Carlier: On peut constater dans le mémoire que, si l'on compare les relations entre le Japon et le Canada, avec celles entre le Japon et les États-Unis, toute décision à l'égard du Canada dépendrait éventuellement de l'issue des négociations du Japon avec les États-Unis. Cela ne contredit-il pas ce que vous venez de dire, car tout le commerce du Japon est lié à son approvisionnement en matières premières et il ne peut en obtenir des États-Unis?

M. Pope: Non, en lisant le mémoire, je pense avoir dit que le commerce entre le Japon et le Canada, est analogue, en ce qui concerne les exportations japonaises, à celui qu'entretient ce pays avec les États-Unis. Il ne faut pas en déduire que les importations en provenance du Canada ou des États-Unis portent presque sur les mêmes produits. Je veux tout simplement souligner que certains problèmes, notamment ceux qui concernent les fibres synthétiques, ont la même portée au Canada et aux États-Unis.

Le Japon vend davantage de fibres et de textiles synthétiques aux États-Unis qu'au Canada. Il est donc clair que si le Japon fait une concession au Canada, il doit aussi la consentir aux États-Unis, de sorte que les répercussions sont plus grandes que si la concession n'intéressait que le Canada. En d'autres termes, les Japonais négocieront d'abord avec les Américains, puis ils nous donneront exactement ce qu'ils leur ont donné; quelquefois moins; jamais plus.

Le sénateur Carter: Cela concerne-t-il les produits fabriqués?

M. Pope: Oui.

Le sénateur Grosart: Monsieur Pope, vous avez employé le mot «menace» en parlant de la position du Japon vis-à-vis de Formose. Êtes-vous d'avis que les Japonais veulent reprendre Formose?

M. Pope: Ai-je employé le mot «menace»?

Le sénateur Grosart: Oui.

M. Pope: Ai-je dit la menace japonaise envers Formose?

Le sénateur Grosart: Non. Vous avez employé le mot «menace» dans ce contexte et je n'ai pas très bien compris. Je pense que vous avez dit que la reconnaissance de la Chine communiste par le Canada pourrait être néfaste à certains égards.

Le président: En effet; c'est écrit à la page 3.

Le sénateur Grosart: Vous avez dit le mot «menace», mais je ne me rappelle pas à quel propos exactement. Je sors peut-être le mot du contexte. Toutefois, j'ai nettement eu l'impression que, selon vous, les Japonais s'intéressent beaucoup à l'avenir politique de Formose.

M. Pope: Ils s'y intéressent en effet, et pour trois raisons. Premièrement, ils ont investi des sommes importantes à Formose. Deuxièmement, jusqu'à l'année dernière, le Japon entretenait des relations commerciales presque aussi importantes avec Formose qu'avec la Chine. Le commerce entre la Chine et le Japon stagnait depuis 1965. Il a maintenant un début de reprise, mais jusqu'à l'année dernière, le commerce japonais avec Formose avait autant d'ampleur que celui avec la Chine. Troisièmement, ils s'y intéressent pour des raisons d'ordre stratégique. C'est peut-être une conception très démodée de la stratégie, mais les Japonais sont convaincus que la perte de Formose aux mains de la Chine réduirait tout au moins la sécurité qu'ils retirent de la présence américaine à Formose, à Okinawa et en Corée.

Le sénateur Grosart: En fin de compte, vous dites que les Japonais aimeraient mieux que les Américains continuent à défendre Formose contre la Chine continentale.

M. Pope: Bien qu'ils ne l'aient jamais affirmé aussi ouvertement, je suis sûr que c'est ce qu'ils pensent.

Le sénateur Grosart: Vous dites qu'ils ne l'ont pas affirmé ouvertement. Je pense qu'ils l'ont fait.

M. Pope: Non, ils ne l'ont pas fait.

Le sénateur Grosart: Cependant, vous croyez que c'est à leur opinion pour ce qui concerne Formose.

M. Pope: Oui.

Le sénateur Grosart: Et quelle est leur position à l'égard de la Corée?

M. Pope: A peu près la même. Le commerce entre le Japon et la Corée croît sans cesse et la balance commerciale favorise le Japon. De plus en plus, les investisseurs japonais tiennent compte des possibilités qu'offre la Corée. En outre, si l'on admet que Formose a une valeur stratégique aux yeux des Japonais, la valeur de la péninsule de la Corée du Sud, qui est beaucoup plus près du Japon que ne l'est Formose, n'est-elle pas plus grande?

Le sénateur Grosart: Selon vous, ce principe s'applique-t-il aussi à la Mandchourie, au Mandchoukouo?

M. Pope: C'est là de l'histoire passée.

Le sénateur Grosart: C'est du moins ce que les Chinois pensent. Ils préfèrent même ne plus parler de la «Mandchourie», ils parlent plutôt des trois provinces de Chine. Monsieur Pope, vous avez émis une opinion d'un grande portée à savoir que le Canada aurait avantage à apporter autant d'études et de soins aux modalités des relations commerciales avec le Japon que celui-ci le fait de son côté. En quoi les Japonais nous dépassent-ils tellement dans ce domaine? Est-ce relié aux grandes sociétés ou aux politiques commerciales, ou est-ce que l'influence du gouvernement sur le commerce est plus grande au Japon qu'elle ne l'est au Canada?

M. Pope: Il est évident que les grandes sociétés commerciales y sont pour beaucoup. Elles expriment la façon de penser des Japonais. Il existe, au Japon, une habitude que nous ne connaissons tout simplement pas au Canada: le gouvernement japonais, les fonctionnaires et les hommes d'affaires se consultent. Bien que cette tendance soit moins accusée à l'heure actuelle, la communauté financière japonaise accepte que les fonctionnaires arrêtent les objectifs généraux qui concernent le Japon.

Le sénateur Grosart: Vous dites les objectifs généraux; au Canada et, j'imagine, partout ailleurs, les fonctionnaires définissent aussi des objectifs généraux, mais personne n'en tient compte.

M. Pope: On en tient compte au Japon.

Le sénateur Grosart: Au Japon?

M. Pope: Oui.

Le sénateur Grosart: Comment les fonctionnaires réussissent-ils à faire en sorte que les hommes d'affaires tiennent compte de leur opinion, à influencer des décisions commerciales?

M. Pope: Prenons un exemple concret. Supposons que le gouvernement japonais décide qu'il est dangereux de dépendre dans une proportion de 91 p. 100, de fournisseurs de pétrole de l'Arabie Saoudite. Il estime que c'est dangereux, mais n'a pas encore arrêté de mesures pour corriger la situation. Il décide alors d'investir une somme importante en Alberta, négligeant le fait que le pétrole brut d'Alberta...

Le sénateur Grosart: Excusez-moi, mais qui décide, que remplace «il»?

M. Pope: Le gouvernement japonais.

Le sénateur Grosart: Le gouvernement, et non les fonctionnaires?

M. Pope: Tout l'appareil gouvernemental: les fonctionnaires japonais, le gouvernement, le cabinet; il décide que, même si le pétrole brut de l'Alberta est plus dispendieux que celui d'Arabie Saoudite, l'investissement est justifié. Il s'adresse alors, par exemple, à la *Mitsubishi Oil*; celle-ci consulte sa banque, et conjointement avec *Mitsubishi Shoji*, une société de commerce, juge que l'investissement n'est pas du tout rentable et qu'il ne peut se faire. Elle informe donc le gouvernement de son refus. La *Mitsubishi Bank*, qui est la société centrale du groupe *Mitsubishi*, se verra dans une situation très délicate lorsqu'elle s'adressera ensuite à la Banque du Japon pour

emprunter. Les conditions de financement sont toujours très serrées au Japon et les banques sont, dans une grande mesure, à la merci des politiques de la Banque du Japon. Toutes les demandes du gouvernement sont appuyées par la Banque du Japon, et la menace que celle-ci réduise éventuellement sa collaboration avec les banques plane toujours. Ce n'est là qu'un exemple.

Le sénateur Grosari: Il s'agit là d'un exemple très inquiétant, surtout si l'on songe que nous jetons les bases d'une Société canadienne de développement. Je ne vous demanderai pas votre avis à sujet: ce ne serait pas juste.

Le sénateur Macnaughton: Ce pourrait être très intéressant.

Le sénateur Grosari: Oui.

Le sénateur McNamara: Me permettez-vous de poser une autre question?

Le sénateur Grosari: Je vous en prie.

Le sénateur McNamara: Je ne sais trop comment formuler ma question car je ne veux pas influencer le témoin. Posons comme point de départ que j'ai eu des entretiens avec diverses personnes et tout me porte à croire que plusieurs sont d'avis que le gouvernement du Canada et les entreprises canadiennes ne font pas montre d'autant de dynamisme, en ce qui concerne l'expansion du commerce avec le Japon, qu'il l'ont fait dans d'autres pays. Je suis d'avis, et j'aimerais bien savoir si j'ai raison, qu'il existe au Japon, plus que dans tout autre pays au monde, un front commun nationaliste, entre les hommes d'affaires, les fonctionnaires, le gouvernement et les grandes sociétés commerciales. Cette attitude entrave les efforts des investisseurs étrangers au Japon. La collaboration très étroite entre le gouvernement, la fonction publique et les sociétés commerciales présente de réelles affinités avec les «cercles privés». On parle de porte ouverte à l'investissement, mais en réalité, elle n'est qu'entrebâillée. Le Japon est probablement un des pays les plus restrictifs sur le plan commercial. Selon vous, l'opinion que je viens d'exprimer est-elle fondée?

M. Pope: Vous êtes le dernier, sénateur McNamara, qu'on pourrait accuser de ne pas avoir encouragé fortement l'expansion du commerce canadien au Japon, en Chine et dans tous les pays de l'Extrême-Orient. Permettez-moi de reprendre votre idée. Lorsque j'ai donné l'exemple du groupe Mitsubishi qui se trouve forcé d'investir des capitaux au Canada alors qu'il s'en serait normalement abstenu pour des raisons économiques, j'ai exprimé en des termes beaucoup trop crus ce qui pourrait arriver à la Mitsubishi. Ce n'est pas ainsi que se produisent ou pourraient se produire les choses puisque, ainsi que l'a fait remarquer le sénateur McNamara, il s'est établi, au cours des années, une tradition de consultation et de collaboration et qu'il n'a jamais été nécessaire d'en venir à une démonstration de force brutale de la part de la fonction publique ou de la Banque du Japon.

Le président: Monsieur Pope, selon la description du système établi que vous venez de faire, la banque Mitsubishi aurait certainement joué un rôle actif dès les premiers stades des négociations. Je vous fais remarquer que l'éventualité de représailles n'existerait pas.

M. Pope: Elle n'existerait pas.

Le président: Ces diverses forces se fonderaient en une seule.

Le sénateur Grosari: Monsieur Pope, vous avez fait allusion à la proposition de feu M. Miki, ministre des affaires étrangères, au sujet du regroupement des pays du Pacifique. Si je me souviens bien, il a fait cette proposition à l'égard de l'aide au développement; voyait-il plus loin?

M. Pope: M. Miki n'a jamais précisé sa pensée. Je voudrais dépasser la question de l'aide au développement et faire de ce groupement un corps consultatif du gouvernement qui pourrait examiner tout un éventail de questions. Selon moi, M. Miki a surtout parlé d'aide au développement parce que l'établissement d'un organisme gouvernemental doté d'un mandat imprécis peut être mal accueilli par les pays de la région qui ne font pas partie de ce club fermé.

Le sénateur Grosari: Il proposait alors que ce soit un club de pays donateurs.

M. Pope: Oui.

Le sénateur Grosari: Au stade initial, uniquement?

M. Pope: Oui.

Le sénateur Grosari: Ne croyez-vous pas qu'à cet égard, le Canada consulte amplement les autres pays donateurs au moyen des diverses associations qui ont été établies. Est-il nécessaire de créer un tel groupement, en plus des dispositifs de consultation qui existent déjà en ce qui touche à l'aide que nous apportons, par exemple, à l'Asie du Sud-Est?

M. Pope: Probablement pas. Je propose d'étudier la question à savoir s'il faut endosser l'idée de M. Miki et l'appliquer à d'autres régions.

Le sénateur Grosari: Ce serait en quelque sorte un comité ministériel?

M. Pope: Oui.

Le sénateur Grosari: Ce comité se limiterait-il, au début, aux pays donateurs?

M. Pope: Oui.

Le sénateur Grosari: Pourquoi?

M. Pope: C'est une question de nombre.

Le sénateur Grosari: Quel avantage y a-t-il à limiter ce nombre?

M. Pope: Aucun organisme, à mon avis, ne peut travailler efficacement s'il englobe tous les pays de la région. Je suis d'accord avec vous qu'il faut recourir à l'arbitraire pour définir ce qu'est un pays donateur ou un pays développé. J'admets aussi que cela comporte des désavantages politiques.

Le sénateur Grosari: Incluriez-vous Formose dans le Comité à titre de pays développé?

M. Pope: Non.

Le sénateur Grosari: Certains le feraient.

M. Pope: C'est un pays en voie de développement, mais ce n'est pas, à mon avis, un pays développé.

Le sénateur Connolly: Vous excluez aussi la Chine continentale. Est-ce à cause de la philosophie chinoise et de l'agitation et du malaise qui y existent, ainsi que des problèmes internes qui l'empêchent de s'intéresser au monde extérieur?

M. Pope: Il serait bon au départ que les membres du groupe de consultation soient d'accord sur certains points. Je ne crois pas que le gouvernement de Pékin souscrive suffisamment aux objectifs des États-Unis, du Japon, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour participer de façon constructive aux travaux du comité.

Le sénateur Robichaud: Monsieur Pope, avant de vous poser des questions, j'aimerais m'arrêter brièvement sur une de vos déclarations qui a aussi attiré l'attention du sénateur Grosart. Vous dites que le comité ministériel canado-japonais s'est réuni seulement deux fois depuis 1964. Par ailleurs, l'étude du ministère des Affaires extérieures nous apprend que depuis sa première réunion à Tokyo, en 1963, le comité s'est réuni cinq fois, tour à tour à Tokyo et à Ottawa. La dernière assemblée a eu lieu à Tokyo, en avril 1969. Au cours de cette période d'environ sept ans, et surtout pendant les deux années des Expositions mondiales, au Canada en 1967 et au Japon en 1970, il était assez difficile de convoquer des réunions régulières. N'admettez-vous pas en même temps que même pendant cette période, certains entretiens personnels ont eu lieu entre les ministres, tant du côté japonais que canadien?

M. Pope: Oui, je dirais même que ces rencontres sont probablement plus importantes que les réunions officielles du comité. Sans doute songez-vous à la visite récente de M. Pepin à Tokyo?

Le sénateur Grosart: Oui, et à celle de M. Greene.

M. Pope: Oui.

Le sénateur Robichaud: Je suis de votre avis. J'ai eu moi-même l'occasion d'assister à quelques-unes de ces réunions au Japon et à Ottawa, et il me semble qu'on y discute plus librement des problèmes qu'on ne le ferait lors d'une réunion officielle. Vous avez dit plus tôt que très peu de fabricants canadiens sont représentés au Japon. Comment expliquez-vous cet état de choses? Est-ce attribuable à un manque d'initiative ou d'intérêt de la part des fabricants canadiens ou au fait que ces derniers ont trouvé qu'il était difficile de faire concurrence au prix des produits finis du Japon? Vous avez parlé de la construction navale. Je suis de votre avis à ce sujet. Les Canadiens ne sont certainement pas dans une situation qui leur permet de faire concurrence au Japon puisque les employés des chantiers canadiens, comme je l'ai déjà dit, sont payés presque autant pour une heure de travail que les ouvriers japonais pour toute une journée. Pourquoi les firmes canadiennes ne sont-elles pas représentées au Japon?

M. Pope: D'une façon générale, les sociétés canadiennes ne sont nulle part bien représentées en Extrême-Orient. Je me suis toujours demandé pourquoi il en est ainsi. Si ma carrière dans le service extérieur s'était déroulée au

service des délégués commerciaux, j'aurais peut-être pu élaborer des théories sur les causes de cette situation. Le Canada est surtout représenté en Extrême-Orient par des missionnaires. Depuis 1945, le milieu des affaires canadien n'est pas suffisamment représenté. J'ignore pourquoi.

Le sénateur Robichaud: Croyez-vous que l'attitude du gouvernement de ces pays y soit pour quelque chose? Les représentants canadiens, par exemple, sont-ils aussi libres au Japon que les représentants japonais au Canada?

M. Pope: Un bon nombre de maisons américaines sont représentées au Japon. Elles font face aux mêmes difficultés que les maisons canadiennes et elles réussissent. Je ne comprends pas très bien pourquoi les hommes d'affaires canadiens hésitent à s'établir sur le marché japonais...

Le sénateur Grosart: Ou sur tout autre marché?

M. Pope: Il m'est arrivé quelque chose d'intéressant, cette année, pendant mon séjour à Tokyo. Un client m'a demandé si la *Bankers Trust* pouvait financer la commercialisation de matériel qu'il exportait ou songeait à exporter au Japon. Il s'agissait de systèmes de calculatrices pour commande de procédés. Les Japonais ont d'abord découvert ce produit quelque part aux États-Unis et ils ont appris par la suite qu'il était de fabrication canadienne. Ils ont alors fait venir le fabricant au Japon. Ce dernier n'avait jamais pensé au marché japonais. Quand il est venu nous voir, les négociations en étaient rendues au stade que les sociétés japonaises intéressées étaient sur le point de placer leurs premières commandes. Ce marché pourrait rapporter entre 500,000 et 1 million de dollars par an. Il s'agit d'une petite société, mais le marché est important.

Le président: Avez-vous consenti le prêt?

M. Pope: Il n'est jamais revenu.

Le président: C'est intéressant. M. Pope nous entretient en détail de ce fait et cependant, ils n'ont pas consenti de prêt.

M. Pope: Peut-être s'est-il adressé à une autre banque.

Le sénateur Robichaud: Vous avez dit qu'il s'agissait d'une petite société. Peut-être était-elle trop petite pour se développer ou pour se donner la peine d'exporter jusqu'au Japon?

M. Pope: C'est possible, mais il y a encore beaucoup de petites sociétés américaines intéressées au marché japonais. Je le sais parce que ce sont des clients de la *Bankers Trust Company*.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): De quel secteur de l'économie proviennent les sociétés américaines qui s'établissent avec succès au Japon? Est-ce de l'industrie des services?

M. Pope: Elles relèvent du domaine paratechnique et des secteurs où les États-Unis jouent déjà un rôle de premier plan, notamment l'informatique et l'entretien et service des ordinateurs.

Le sénateur Grosart: Travaillent-elles dans le domaine du transistor?

M. Pope: Non, mais dans celui des circuits intégrés.

Le sénateur Grosart: Elles produisent, à bon marché, des imitations américaines de produits japonais.

M. Pope: C'est vrai, mais dès qu'on abandonne une fabrication facile pour s'orienter vers la production d'articles plus délicats qui exigent de vastes connaissances techniques, les Américains ont l'avantage.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Peut-être qu'une des raisons de l'hésitation des Canadiens est de ne pas avoir toute la gamme de produits américains qui pourraient intéresser le marché japonais.

M. Pope: Peut-être, en effet.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Cela revient à dire: nous en avons certains, mais pas tous.

M. Pope: L'industriel auquel je pense et qui est venu me voir à mon bureau travaillait dans l'industrie des services d'entretien appliquée aux ordinateurs.

Le sénateur Grosart: Comment se fait-il que les sociétés canadiennes, qui ont une place prépondérante sur les marchés mondiaux dans ce domaine, ne soient pas établies au Japon? Vous faites remarquer, monsieur Pope, que la présence industrielle et commerciale des Américains vient de ce qu'ils tiennent une place importante dans ce domaine.

M. Pope: Oui.

Le sénateur Grosart: Ce monopole mondial est souvent attribuable à des brevets ou à un capital de connaissances. Pourquoi cette situation ne jouerait-elle pas de la même façon en faveur du Canada, lorsqu'il détient la même position sur les marchés mondiaux? En d'autres termes, il faudrait que le Canada soit représenté d'une manière égale et proportionnelle sur le marché japonais.

M. Pope: Oui.

Le sénateur Grosart: Pour citer d'autres exemples, je mentionnerai le vaccin Salk et la bombe au cobalt dont on se sert au Japon, comme on le sait.

M. Pope: Oui.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, je me demande si une autre raison de la situation peu brillante des hommes d'affaires canadiens au Japon n'est pas d'ordre historique. Jusqu'à ces dernières années, le Canada ignorait, en fait, l'existence de la région du Pacifique pour ne s'intéresser qu'à celle de l'Atlantique. Ce n'est qu'au cours des dix dernières années, qu'il s'est produit un changement et que le Canada a pris subitement conscience d'être une puissance du Pacifique. La piètre situa-

tion où il se trouvait dernièrement encore en Extrême-Orient ne résulte-t-elle pas de cette façon de penser?

M. Pope: A mon avis, c'est exact jusqu'à un certain point seulement. On peut mentionner l'influence de la Chine, mais le Canada avait une position exceptionnelle en Extrême-Orient avant la guerre. A cet égard, on se rappellera la déposition présentée par la société Canadien Pacifique il y a deux mois. Grâce à cette déposition, vous avez pu constater qu'au temps des vieilles «Empress», le Canada occupait une place de premier plan qu'il a, pour une raison ou une autre, perdue après la guerre.

Le sénateur Grosart: Les compagnies canadiennes d'assurances étaient également actives en Orient.

M. Pope: On les y trouve encore, à Hong-Kong en tout cas.

Le sénateur Grosart: A une certaine époque, on les trouvait partout en Extrême-Orient.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Mais il n'y en a pas au Japon.

M. Pope: Je n'en ai jamais vu au Japon, non.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Y a-t-il des banques canadiennes au Japon?

M. Pope: Les banques canadiennes sont représentées au Japon, mais se heurtent à un problème, car les Japonais insistent sur le principe de réciprocité. Aussi, jusqu'à ce que le Canada autorise les banques japonaises à établir des agences ou des succursales, les banques canadiennes ne pourront en ouvrir au Japon.

Le sénateur Bélisle: Y en a-t-il aux États-Unis?

M. Pope: Presque toutes les banques japonaises sont représentées à New York par une agence, ce qui leur permet de se renseigner sur le marché new-yorkais et elles ont aussi des succursales à Chicago, bien que dans une moindre mesure. Les banques américaines ont donc la possibilité d'avoir des succursales au Japon.

Le sénateur Bélisle: Y en a-t-il une ou plus?

M. Pope: Dix des douze plus grandes banques américaines ont des succursales au Japon ou ont reçu la permission d'en ouvrir, mais malheureusement la *Bankers' Trust Company*, septième en importance, ne l'a pas encore reçue.

Le président: A mon avis, la situation diffère quelque peu entre les banques canadiennes et américaines, car il existe une prédominance du contrôle de l'État sur les banques américaines. En d'autres termes, l'État de New York peut effectivement conclure, de son propre chef, un accord réciproque avec les banques japonaises, et la position de la banque en question sera très forte vis-à-vis du gouvernement fédéral. Quant au Canada, ce sera le gouvernement fédéral qui assumera, en dernier lieu, la responsabilité à cet égard.

Le sénateur Macnaughton: Sur cette même question, vous avez dit, monsieur Pope, que des sociétés américaines faisaient affaires au Japon et vous laissiez entendre qu'elles vendaient assez bien. Mais en fait, l'importance des affaires n'est-elle pas due à des filiales dans le secteur de la fabrication?

M. Pope: Au Japon?

Le sénateur Macnaughton: Oui, au Japon, des filiales de sociétés-mères américaines.

M. Pope: Plutôt que du commerce direct?

Le sénateur Macnaughton: Plutôt que du commerce direct, oui.

M. Pope: Non. Il y a évidemment des exceptions, comme l'I.B.M., qui a une usine au Japon, et la *National Cash Register*. Mais à part cela, je dirais que le gros des exportations américaines au Japon consiste en des marchandises produites aux États-Unis et vendues au Japon, parfois par des maisons de représentation et non par des centres manufacturiers.

Le sénateur Macnaughton: Que pensez-vous de la bourse? Elle est à toutes fins pratiques, contrôlée.

M. Pope: La bourse japonaise?

Le sénateur Macnaughton: Peut-on dire que l'achat de titres japonais par des Canadiens ou des Américains est réglementé?

M. Pope: Oui, en effet.

Le président: Pourriez-vous poser la question autrement?

Le sénateur Macnaughton: J'ai demandé à M. Pope s'il pouvait émettre un avis sur la bourse japonaise; je crois comprendre — mais je n'en suis pas sûr — qu'il est difficile d'avoir accès au marché japonais, ou à celui de Tokyo, et d'acheter des titres japonais.

Le président: Merci.

M. Pope: Il existe deux catégories d'actions au Japon, suivant l'industrie où elles ont cours. Dans l'une, des étrangers peuvent acheter jusqu'à 20 p. 100 des actions en circulation, dans l'autre, jusqu'à 25 p. 100. Un certain nombre d'actions japonaises—les plus populaires—ont déjà atteint la limite de 25 p. 100.

Le sénateur Macnaughton: En ce qui concerne les investissements japonais au Canada, en particulier dans les industries extractives, sauriez-vous dire pourquoi ils semblent s'intéresser aux titres de créance plutôt qu'à la participation au capital?

M. Pope: Est-ce le cas? Je n'en savais rien.

Le sénateur Macnaughton: C'est ce qu'on m'a dit. Leurs principaux investissements se font par créance plus que par actions.

M. Pope: Voulez-vous dire qu'ils consentent des prêts à des sociétés canadiennes plutôt que de leur acheter des actions?

Le sénateur Macnaughton: C'est cela même.

M. Pope: Je ne sais pas, parce que je pensais que les Japonais apprécieraient le droit de participer à l'administration qui revient aux actionnaires.

Au Japon, comme vous le savez sans doute, le rapport entre le capital-actions et les créances est, en règle générale, extrêmement faible; ou plutôt, le rapport entre les créances et le capital-actions est extrêmement élevé d'après les normes canadiennes et américaines. Je ne vois pas pourquoi ils appliqueraient une telle philosophie dans un milieu totalement étranger.

Le sénateur Macnaughton: Merci beaucoup.

Le sénateur Pearson: Monsieur Pope, existe-t-il des accords réciproques canado-japonais sur les bourses d'études? Je crois savoir que des étudiants japonais viennent étudier au Canada grâce à un système de bourses. Y a-t-il une entente réciproque? Envoyons-nous des étudiants au Japon?

M. Pope: Je crois qu'il existe un petit nombre de bourses du gouvernement japonais destinées à des Canadiens.

Le sénateur Pearson: Sont-elles utilisées?

M. Pope: J'aimerais pouvoir répondre plus précisément à votre question, monsieur le sénateur, mais je ne m'occupais pas alors de ce service de l'ambassade, et il y a de cela deux ans.

Le sénateur Pearson: Quant à l'inflation, existe-t-elle dans un pays comme le Japon, dont l'économie connaît une expansion si rapide?

M. Pope: C'est là une question intéressante qui, je le crois, laisse prévoir un des dangers futurs, une des menaces qui guettent le Japon. Jusqu'à une date récente, le Japon pouvait assumer un taux d'inflation de l'ordre de 5 ou 6 p. 100. C'était possible sans qu'il se produise d'augmentations effrénées des prix de gros ou de l'indice des prix à l'exportation, situation principalement attribuable à une productivité en grande partie inutilisée qui peut éventuellement supporter les secteurs plus avancés de l'économie. Ces deux dernières années, cependant, les Japonais semblent poussés vers une inflation par les coûts. En conséquence, l'indice des prix de gros a augmenté à un taux annuel d'environ 4 à 5 p. 100, et celui des prix à l'exportation a également augmenté à raison de 3 à 4 p. 100 par an.

Le sénateur Pearson: Cette inflation par les coûts est-elle due à des pressions ouvrières pour obtenir des augmentations de salaire?

M. Pope: Oui. En même temps, l'indice des prix à la consommation monte au rythme de 7 à 8 p. 100 par an. Il existe plusieurs théories pour expliquer ce phénomène. D'après l'une d'entre elles, il sera beaucoup plus difficile d'accroître la productivité au même rythme étonnant que pendant la dernière décennie, du fait de la maturation de l'économie. Comme deuxième raison, on fait également valoir que les Japonais auront de plus en plus de mal à trouver la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à l'expansion continue de leur industrie de pointe, du fait de la pénurie croissante de travailleurs.

Le sénateur Pearson: Font-ils venir des travailleurs de la Corée et de Formose?

M. Pope: Pas pour l'instant. Au cours de la fabrication d'un article, les Japonais confient à d'autres une partie des opérations. Prenons le cas d'un téléviseur dont le châssis est, en partie, fabriqué en Corée. Il est réexporté au Japon où l'on achève la fabrication.

Le sénateur Pearson: J'en viens à la question suivante: vous avez là quatre grands pays: l'Australie et le Canada, deux producteurs primaires, le Japon et les États-Unis qui sont les pays par excellence de la fabrication en série, etc. Quelles chances y a-t-il de voir ces quatre pays former un marché commun?

M. Pope: C'est ce que proposait le plan Miki au départ. A plusieurs reprises, il y a trois ou quatre ans de cela, des Japonais m'ont demandé pourquoi la possibilité d'une zone de libre-échange entre le Japon, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande nous fait si peur. Je leur ai répondu que si, durant 100 ans, nous nous sommes efforcés de renoncer aux avantages économiques du libre-échange entre le Canada et les États-Unis, je voyais mal pourquoi nous permettrions au Japon de se joindre à nous et ainsi de compliquer les choses? A mon sens, le libre-échange entre le Japon d'une part, le Canada et les États-Unis d'autre part, poserait de nombreux problèmes que le ministère de l'Industrie et du Commerce préférera sans doute éviter.

Le sénateur Macnaughton: Avec l'entrée éventuelle de l'Angleterre dans le Marché commun, que va-t-il advenir du commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, selon vous?

M. Pope: Il s'agit là d'un domaine qui dépasse complètement ma compétence.

Le sénateur Macnaughton: Cela dépasse la mienne aussi.

Le sénateur McNamara: Le sénateur MacNaughton veut sans doute parler du commerce avec le Japon.

Le président: Avec l'élimination des marchés existants.

M. Pope: Le commerce entre le Japon et l'Australie forme une bonne partie du commerce extérieur total de ce dernier pays, soit de 25 à 30 p. 100, si je ne m'abuse. L'Australie se tourne déjà davantage vers le Japon que vers l'Angleterre. On ne peut encore en dire autant de la Nouvelle-Zélande dont les échanges avec le Japon n'accusent que 12 p. 100 du commerce extérieur. La transition sera sans doute beaucoup plus difficile et plus traumatisante pour la Nouvelle-Zélande.

Le sénateur Pearson: Le commerce entre l'Australie et le Japon dépasse-t-il le nôtre?

M. Pope: De beaucoup!

Le sénateur Grosart: En pourcentage ou en chiffres absolus?

M. Pope: En chiffres absolus.

Le sénateur Grosart: De plus d'un milliard de dollars?

M. Pope: Un milliard et demi, mais ce chiffre est très approximatif.

Le sénateur Robichaud: Monsieur Pope, on a souvent dit que la pauvreté des installations portuaires, à Vancouver, handicape non seulement notre commerce avec le Japon, mais avec la région du Pacifique. Que pouvons-nous entendre d'un meilleur aménagement du port de Vancouver? En fait on travaille présentement à son amélioration, mais notre commerce avec le Japon y gagnera-t-il beaucoup?

M. Pope: C'est la première fois que j'entends dire que des embouteillages à Vancouver soient nuisibles à ce commerce.

Le sénateur Robichaud: On a souvent parlé du problème des embouteillages et de la carence des installations portuaires.

M. Pope: Mes excuses, je vous ai mal compris; je croyais que vous parliez du commerce en général. S'il s'agit de nouvelles installations portuaires pour l'exportation du charbon, vous avez raison.

Le sénateur Robichaud: Et le blé?

M. Pope: Sénateur McNamara?

Le sénateur McNamara: De meilleures installations portuaires profiteraient certes à notre commerce du blé.

M. Pope: Cela influencerait-il les prix au point d'inciter les Japonais à acheter davantage?

Le sénateur McNamara: Non.

M. Pope: Les Japonais n'insistent-ils pas sur le prix d'abord, et ensuite sur les conditions de livraison?

Le sénateur McNamara: Non. Il y a deux choses qui entrent en ligne de compte: nous devons être compétitifs, mais il nous faut aussi pouvoir satisfaire d'autres exigences.

J'aimerais faire ressortir un autre point en réponse au sénateur Robichaud, bien que cela n'ait sans doute rien à voir avec le Japon. Je veux parler des installations portuaires et ferroviaires actuelles qui sont insuffisantes pour manutentionner le tonnage présent ou à venir.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur Pope, ce que vous avez dit sur les énormes achats de matières premières des Japonais dans le monde entier m'a fort intéressé. La presque totalité des exportations du Canada au Japon consiste sans doute en matières premières. On prétend que les Japonais signent tellement de marchés à long terme et s'engagent à acheter des quantités tellement énormes de matières premières, non seulement au Canada, mais en Australie et, sans doute, dans certains pays d'Afrique et ailleurs, qu'ils risquent de voir ce «système» s'écrouler un jour, et de ne pouvoir faire honneur à certains de leurs engagements. Diriez-vous que le danger n'est peut-être pas imminent mais que le Canada ferait bien d'être prudent au cours des futures opérations du genre?

M. Pope: Tout d'abord, selon moi, les marchés que les Japonais ont conclus, sont le résultat d'une étude sérieuse de leurs besoins pour les cinq à dix prochaines années.

Cela dit, je suis d'accord avec vous pour penser que les Japonais semblent s'être convaincus, ainsi que le reste du monde, que leur champ d'action est illimité. Il y a sept ans, certaines banques américaines étaient si inquiètes sur l'avenir du Japon et les difficultés de sa balance des paiements qu'elles imposaient des restrictions aux banques japonaises. Sept ans plus tard, nous pensons que les Japonais ont trouvé le secret, nous ne savons pas lequel, mais ils l'ont trouvé. Il y a eu un revirement et je crois que les Japonais eux-mêmes s'accorderaient à dire que leur économie n'est pas particulièrement saine.

Au Japon, des difficultés pointent à l'horizon. Il y a notamment l'augmentation du coût de la main-d'œuvre dont j'ai déjà parlé. Si les Japonais perdent l'avantage que constituent les prix compétitifs dont ils ont bénéficié durant les années 1960, il est possible qu'ils se trouvent devant des difficultés chroniques, quant à leur balance des paiements, semblables à celles qu'ils ont connues dans les années 1950 et au début des années 1960. En d'autres termes, je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le sénateur, pour dire que l'avenir n'est pas entièrement assuré et qu'il est possible que l'économie japonaise ait à affronter, dans la seconde moitié de la décennie en cours, les difficultés qui sont celles d'une économie avancée.

Le président: Je ne veux pas abuser de votre temps, monsieur Pope, voilà déjà une heure et demie que vous êtes parmi nous, mais j'aimerais vous poser une question qui ressortit à votre compétence actuelle. Pensez-vous qu'il faut s'attendre à une réévaluation du yen?

M. Pope: La réévaluation du yen paraît vraiment probable. L'ennui, c'est qu'elle engendrera de nombreuses difficultés pour les sociétés japonaises. Je pense, en particulier, à des sociétés comme la *Mitsubishi Heavy Industries* qui ont conclu des marchés à long terme de construction de navires payables en dollars. Ces marchés, d'après mon dernier examen du bilan de la société, sont de l'ordre de 400 millions de dollars environ. Une réévaluation de 10 p. 100 ébranlerait quelque peu les affaires de la *Mitsubishi Heavy Industries* en lui imposant un manque à gagner de 40 millions de dollars. Selon moi, les Japonais souhaitent donc agir très lentement dans ce domaine. Ils réévalueront seulement lorsqu'ils auront la certitude que leurs réserves en devises sont réellement suffisantes pour leur permettre de parer au fléchissement de leur balance commerciale pendant une période de deux ans. Je pense que la réévaluation n'aura pas lieu avant deux ans.

Le président: Vous tenez évidemment compte de la valeur du dollar américain?

M. Pope: Oui.

Le président: Vous dites donc que vous ne prévoyez pas de réévaluation du yen d'ici deux ans?

M. Pope: Pas d'ici deux ans, mais, attendez, il y a un danger. Selon moi, le yen japonais a franchi sans difficulté le cap de la dernière réévaluation allemande. Il pourrait peut-être franchir encore celui d'une deuxième réévaluation du mark, mais pas celui d'une troisième.

Le président: Cette question est élucidée. D'autre part j'ai lu récemment, et il est possible que d'autres l'aient lu également, qu'il y a en ce moment une récession au Japon? Est-ce votre avis?

M. Pope: «Récession» est un mot relatif au Japon. Oui, je pense qu'il y a une récession aiguë au Japon et je crois que le taux réel de croissance n'atteindra pas 10 p. 100 l'année prochaine.

Le sénateur Grosart: Vous appelez cela de la récession?

Le président: Il s'agit d'une récession à la japonaise.

Le sénateur Carter: Je n'ai pas l'esprit très vif aujourd'hui, aussi j'espère que vous pourrez m'expliquer ce que vous avez dit à la quatrième ligne de la page 6:

J'aimerais être certain que cette phrase se fonde sur une étude approfondie afin que nous soyons sûrs de parler en fait de la mise en valeur des ressources naturelles du Canada et non de leur épuisement;

Je trouve que ces mots ont une résonance légèrement négative. Voudriez-vous préciser s'il vous plaît?

M. Pope: Les Japonais aspirent, et ce n'est pas une critique que je leur adresse, à envoyer au Canada, par un navire japonais, une pelleuse construite au Japon, à l'expédier par chemin de fer canadien, bien entendu, sur le chantier minier, à mettre un Canadien aux commandes de la machine, à creuser le domaine et à envoyer le minerai au Japon dans des bateaux japonais. Ils cherchent donc à minimiser la participation du Canada et la valeur ajoutée canadienne. Cela ne me semble pas très avantageux pour le Canada et, je suis d'accord, ce l'est énormément pour le Japon.

Le sénateur Carter: Il est possible que ce ne soit pas avantageux, mais les provinces concernées semblent rechercher vivement ce genre d'exploitation.

M. Pope: Je me demande parfois pourquoi certaines provinces manifestent un tel enthousiasme. Je crois que M. Bennett est plutôt inflexible quant à la question de la transformation des matières au Canada, n'est-ce pas?

Le sénateur Grosart: Il en parle.

M. Pope: En parler constitue déjà une première étape.

Le sénateur Grosart: Ce que vous proposez essentiellement en ce domaine, M. Pope, c'est qu'en certaines circonstances, des nations riches en ressources naturelles comme le Canada devraient les laisser dormir. Je pense que c'est ce que vous avez dit. Pouvez-vous me donner l'exemple d'un pays au monde qui, à un moment donné, ait dit: «Laissons dormir nos ressources naturelles plutôt que d'en permettre la plus mauvaise exploitation possible»? Avez-vous entendu parler d'une nation qui ait répondu: «D'accord, nous les laisserons inexploitées»?

M. Pope: Oui, monsieur. Je crois connaître une de ces nations. Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'impose-t-il pas des mesures très sévères quant au degré de transformation du bois en billes destiné à l'exportation?

Le sénateur Grosart: Non, ce n'est pas là ma question. C'est la deuxième des trois solutions.

M. Pope: Cependant l'éventualité est la suivante: si le Japon refuse d'acheter ce bois semi-ouvré, il n'en aura pas du tout et les arbres resteront finalement dans nos forêts.

Le sénateur Grosart: Je ne parle pas de ces ressources, car elles sont de celles dont le prix augmentera avec le temps. Je précise ma question: diriez-vous que c'est vrai aussi du charbon de la Colombie-Britannique, autrefois extrait et consommé au Canada, qui dort depuis des années et qui semble n'avoir aucun avenir? Mettriez-vous ce produit dans la catégorie des ressources qu'il faudrait laisser inexploitées si nous ne pouvons le transformer nous-mêmes d'une façon ou d'une autre?

M. Pope: Le charbon n'est pas une matière première susceptible de transformations poussées. Pour ce qui est de ce minéral, je ne proposerais pas de le laisser inexploité.

Le sénateur Grosart: Et le minerai de fer?

M. Pope: Monsieur le sénateur Grosart, vous touchez là un domaine où, à mon avis, il nous serait possible d'envisager une politique des richesses naturelles qui prévoirait l'éventualité de les conserver. Le cuivre se classe aussi dans cette catégorie.

Le sénateur Grosart: Tout comme l'amiante et le nickel.

M. Pope: En effet. Le cuivre n'est peut-être pas un exemple très bien choisi à cause de la forte concurrence étrangère. Au Japon c'est à l'Australie et aux Philippines que le Canada aura à faire face.

Le président: Le meilleur exemple est le nickel. . .

Le sénateur Grosart: Le nickel et l'amiante.

Le président: . . . dont le Canada possède les réserves les plus abondantes au monde.

Le sénateur Grosart: Ici se pose le problème suivant: est-il possible que la population du Canada, pour laquelle la question est d'intérêt vital, puisse tolérer qu'on laisse le minerai de fer inexploité alors que, sous son nez, l'Australie exporterait le sien au Japon? Ce n'est peut-être pas une question à vous poser.

Le président: Je crois que nous nous écartons un peu de notre sujet.

Le sénateur Carter: M. Pope, en page 2, vous écrivez que nous devrions nous préoccuper de chercher à savoir en quoi le Japon est important pour le Canada et *vice versa*. Vous affirmez plus loin que le Canada ne joue qu'un rôle secondaire dans l'élaboration de la politique

étrangère du Japon. N'avons-nous donc aucun secteur qui se prête au marchandage? En avons-nous au Japon?

M. Pope: Oui, je crois bien, dans le secteur dont parlait le sénateur Grosart, celui du commerce extérieur. Sur les marchés où nous détenons un monopole, l'amiante et le nickel par exemple, il nous faudrait adopter, à mon avis, une attitude assez ferme envers les Japonais et leur expliquer que s'ils veulent se procurer chez nous l'une ou l'autre de ces matières premières, nous exigerons d'eux une certaine participation dans la mise en valeur de ces ressources et dans la création d'emploi pour les Canadiens. Cela ne vaut pas seulement pour le Japon, mais pour tout acheteur étranger de richesses naturelles canadiennes.

Le sénateur Grosart: Mais vous avez affirmé que nous n'obtiendrons jamais plus des Japonais que les Américains.

Le président: Je veux que ce soit clair, et que cela figure au procès-verbal: c'est là un monopole reconnu aujourd'hui.

Le sénateur Grosart: Nous employons le terme monopole dans une acceptation très large, mais ce n'en est pas un au sens propre.

M. Pope: Dès que la production de la mine Marandugue, aux Philippines, commencera, par exemple. . .

Le sénateur Grosart: De même qu'en Australie où l'on a découvert de l'amiante.

Le président: Il y a de grandes réserves de nickel latéritique en Nouvelle-Calédonie.

Le sénateur Bélisle: Au sujet de ce que vous avez dit sur la réévaluation du yen, je me souviens d'avoir lu, en 1963, la partie du plan de *Dumbarton Oaks* qui traite du Fonds Monétaire International. Les Japonais font-ils partie du F.M.I.?

M. Pope: Bien sûr.

Le président: Avant de suspendre la séance, je vous annonce que jeudi, à 11 heures, le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale de la Chambre des communes se réunira dans la pièce 200, salle de la Confédération, édifice de l'Ouest (un avis sera distribué à cet effet) pour nous permettre d'entendre le rapport de M. Yvon Beaulne, délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies. Le président de ce Comité a invité les membres du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères à participer à la réunion.

Autre chose. Les membres du Comité se rappellent sans doute que lors du témoignage des représentants du Canadian Pacific, il a été question des bateaux perdus pendant la guerre. J'ai reçu une lettre, accompagnée de listes, de M. Joplin du CP que je ferai circuler parmi les membres du Comité.

Je vous remercie, monsieur Pope, l'après-midi a été des plus intéressants.

La séance est levée.

APPENDICE «I»

JAPON

1. Renseignements généraux

- a) Superficie: 369,662 km car ou 142,338 milles carrés
- b) Population: 103 millions
- c) Données économiques (en dollars américains)
 - Produit national brut: 172.2 milliards (1969)
 - Produit intérieur brut: 136.9 milliards (1969)
 - Revenu par personne: 1,335 (1969)
 - Exportations: 16.7 milliards (1969)
 - Importations: 14.5 milliards (1969)

2. Les relations entre le Canada et le Japon

Bien que les intérêts commerciaux et économiques constituent les liens les plus solides entre le Canada et le Japon, ceux-ci ont d'autres intérêts communs en tant que pays voisins du Pacifique, dont l'économie très développée, et dont la population industrielle bénéficie d'une formation scolaire et technique au-dessus de la moyenne.

Le Japon est le troisième pays avec lequel le Canada a établi des relations diplomatiques. Dès 1929, une légation canadienne est ouverte à Tokyo. Les relations diplomatiques, interrompues à l'entrée du Japon dans la Seconde Guerre mondiale en 1941, furent rétablies peu après que le Japon eut regagné la souveraineté en 1952.

L'ambassadeur actuel du Canada au Japon, Son Excellence H. O. Moran, qui réside à Tokyo depuis 1966, a déjà été directeur général du Bureau de l'aide extérieure canadienne et Haut-Commissaire au Pakistan. L'ambassadeur du Japon au Canada, Son Excellence Shinyichi Kondo, était auparavant Adjoint au Sous-ministre des Affaires étrangères au ministère des Affaires étrangères du Japon, et avait déjà exercé des fonctions diplomatiques à Ottawa.

a) Relations politiques

Les liens qui unissent le Canada et le Japon s'étendent à presque toutes les questions que peuvent avoir en commun deux pays développés et comportent des relations politiques, commerciales et autres. Le Japon est de beaucoup la puissance la plus importante d'Extrême-Orient et joue un rôle politique croissant dans le Sud-Est asiatique; il est, dans cette région, le contre-poids naturel de la Chine. L'économie particulièrement dynamique du Japon se classe deuxième en importance parmi les pays non communistes et s'accroît au taux ajusté de 14 p. 100 par an. Cette dernière, jointe au rôle grandissant du Japon en tant que pays donateur dans le domaine d'aide au développement, justifie l'intérêt qu'a le Canada à maintenir des relations étroites et amicales avec le Japon. Le Canada a aussi avantage à encourager, et même à stimuler, l'attitude pro-occidentale du Japon en politique étrangère de même que la structure politique démocratique qui y prévaut.

La politique étrangère du Japon a beaucoup évolué au cours des dernières années. La «position de repli» qui caractérisait l'activité du Japon à l'étranger, au lendemain de la guerre, appartient maintenant au passé. Les considérations d'ordre économique resteront, sans aucun doute le principal élément de la politique étrangère du Japon. Les Japonais ont, toutefois, exprimé leur intention

de jouer un rôle actif en Asie en établissant une ligne de conduite qui servira leurs intérêts tant économiques que politiques.

Toutes les questions bilatérales et multilatérales qui concernent à la fois le Canada et le Japon sont étudiées aux réunions du Comité ministériel canado-japonais qui se compose de cinq ministres de chacun des deux pays. Le Japon y délègue les ministres des Affaires étrangères, des Finances, de l'Industrie et du Commerce international, de l'Agriculture et des Pêches et de l'Agence de Planification économique. Les représentants du Canada sont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les ministres de l'Industrie et du Commerce, des Finances, des Pêches et Forêts et de l'Agriculture. Le Comité a été établi en 1961 au cours de la visite de M. Hayato Ikeda, alors premier ministre du Japon. Feu M. Ikeda et l'ancien premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, se sont accordés pour dire que «les relations entre le Japon et le Canada étant de plus en plus importantes, il y aurait lieu d'instituer un Comité ministériel canado-japonais qui, tout en n'étant pas habilité à mener des négociations, serait un terrain de rencontre tout désigné pour les ministres des pays en cause.»

Depuis la première réunion de ce Comité, en 1963, cinq autres ont eu lieu, de façon alternative à Tokyo et à Ottawa; la dernière s'est tenue à Tokyo au mois d'avril 1969. Elles ont pleinement atteint leur objet, tel que l'ont défini M. Diefenbaker et M. Ikeda, et ont permis aux ministres des deux pays d'établir entre eux des relations personnelles et d'échanger leurs vues sur toutes sortes de questions. La liste des sujets à l'étude lors de la dernière réunion illustre la diversité des intérêts communs aux deux gouvernements. L'échange de vues entre les ministres et les autres représentants du Japon et du Canada s'y est poursuivi dans une atmosphère franche et amicale. Parmi les sujets à l'ordre du jour, notons les suivants: la situation internationale, notamment en Asie et dans la région du Pacifique, le désarmement nucléaire, le traité de non-prolifération, les relations aéronautiques bilatérales, l'énergie atomique, les échanges éventuels, scientifiques et technologiques, entre le Canada et le Japon, les moyens de coopération face aux problèmes relatifs à la pêche dans le Pacifique et l'aide aux pays en voie de développement, notamment en Asie du Sud-Est. Une part importante de la réunion, qui a duré deux jours, a porté, évidemment sur la situation économique mondiale, et plus particulièrement sur les aspects difficiles du commerce et de l'investissement canado-japonais.

Le Comité est maintenant reconnu comme l'un des principaux liens institutionnels entre les deux gouvernements et complète les rencontres régulières entre les deux ambassades et les autres organismes officiels. En plus de leurs relations bilatérales, le Canada et le Japon partagent plusieurs autres intérêts en tant que membres responsables de la société internationale. Aux Nations Unies, les deux pays ont siégé au Conseil de Sécurité et ont porté un intérêt particulier aux questions telles que le désarmement: tous deux sont en effet membres de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le Désarmement.

D'autres liens unissent, de façon moins officielle, le Japon et le Canada. Un bon nombre de Japonais étudient au Canada, surtout au niveau des études supérieures, et, chaque année, plusieurs hommes de science nippons reçoivent

vent des bourses de recherches post-doctorales du Conseil National de Recherches du Canada. Souvent, par ailleurs, des scientifiques canadiens visitent le Japon afin d'assister à des conférences et de participer à des entretiens avec leurs homologues japonais, dans les disciplines où le Canada et le Japon bénéficient de connaissances spéciales ou d'expérience précieuse.

En 1957, on a inauguré, à la demande du gouvernement nippon, un programme destiné à former au Canada un petit nombre de cultivateurs japonais. Les participants ont l'occasion d'apprendre les techniques spéciales de l'agriculture canadienne, surtout dans le domaine de l'industrie laitière et du bétail, pour les répandre par la suite dans leur pays.

Des agronomes japonais ont également étudié à Winnipeg, au Laboratoire de recherche sur les céréales de la Commission des grains, grâce à des bourses post-doctorales offertes par le Conseil national de recherches du Canada et par la Commission canadienne du blé.

Des échanges ont également eu lieu dans certains domaines non scientifiques, et on espère les voir se multiplier dans les années à venir. Tous les ans, le gouvernement nippon offre deux bourses à des étudiants canadiens qui veulent étudier dans des universités japonaises, conformément au programme du ministère de l'Éducation. En ce qui concerne les arts d'interprétation, le jeune et brillant chef d'orchestre Seiji Ozawa a dirigé l'Orchestre Symphonique de Toronto de 1966 à 1969, et lui a fait faire une tournée triomphale au Japon en avril 1969. Tout dernièrement, le photographe canadien Yusuf Karsh s'est rendu dans les grandes villes du Japon pour y exposer une sélection de ses «Portraits de grands hommes» (*Portraits of Greatness*).

L'Expo 70 a donné au Canada l'occasion unique d'envoyer au Japon quelques-uns de ses meilleurs groupes culturels, tels que les Feux Follets, le Ballet national du Canada, l'Orchestre Symphonique de Montréal, la troupe de Charlottetown dans la comédie musicale adaptée du célèbre roman canadien *Anne of Green Gables* (beaucoup d'enfants japonais, le lisent à l'école primaire), l'orchestre et le carrousel de la Gendarmerie royale du Canada, les chanteurs de folklore Ian et Sylvia, Gilles Vigneault et un bon nombre de groupes «pop» et «rock». On considère comme un grand succès la participation du gouvernement canadien à l'exposition universelle de 1970, qui s'est déroulée pour la première fois en Asie. Les sondages d'opinion publique ont généralement classé le pavillon du Canada, qui a obtenu le premier prix d'esthétique industrielle décerné par l'Institut des Architectes du Japon, parmi les trois ou quatre pavillons les plus intéressants de l'exposition. A la participation du gouvernement fédéral, dont le budget était de 11.2 millions de dollars, s'ajoute celle des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, qui avaient chacune leur pavillon.

La visite du premier ministre a été un des points saillants de la participation canadienne à l'Expo 70. M. Trudeau s'est rendu au Japon du 25 au 29 mai comme invité du gouvernement japonais pour présider à la célébration de la journée du Canada. C'est la deuxième fois seulement qu'un premier ministre du Canada rend une visite officielle au Japon. En plus d'assister aux fêtes de la journée du Canada, M. Trudeau s'est entretenu avec le premier ministre Sato de questions d'intérêt commun (en

particulier de la politique canadienne envers la Chine, de la situation inquiétante en Indo-chine et des questions commerciales concernant le Canada et le Japon). M. Trudeau est également entré en rapports avec des chefs d'industries japonais, des sportifs, des artistes et des chefs religieux.

b) Relations économiques et commerciales—

Une politique étrangère de plus en plus active témoigne de la remarquable croissance économique du Japon. On s'attend que le produit national brut du Japon pour l'année 1970 dépassera 200 milliards de dollars, ce qui placerait ce pays au deuxième rang après les États-Unis, parmi les pays non communistes, et bien avant l'Allemagne, qu'il a devancée en 1968.

Le commerce constitue un des liens les plus solides entre le Japon et le Canada, deux pays qui figurent parmi les nations commerciales les plus importantes du monde, et dont les économies sont complémentaires. Le Japon occupe maintenant la troisième place parmi les clients du Canada, après les États-Unis et la Grande-Bretagne et le Canada se classe troisième parmi les fournisseurs du Japon, après les États-Unis et l'Australie. Le commerce bilatéral entre les deux pays a passé de 132 millions de dollars en 1953 (l'année qui précède l'adhésion du Japon à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la signature de l'accord commercial entre le Canada et le Japon) à plus de 1,100 millions de dollars en 1969. La même année, les exportations canadiennes au Japon se sont élevées à 625 millions de dollars et les importations à 496 millions.

Autrefois, les exportations canadiennes au Japon se composaient surtout d'une grande variété de métaux et de minéraux, de blé et de produits forestiers. En 1969, les produits ouvrés ou complètement manufacturés constituaient moins de 5 p. 100 du total des exportations canadiennes; par contre, pour cette même année, plus de 90 p. 100 des exportations japonaises au Canada consistaient en produits finis. Les articles les plus importants exportés au Canada par le Japon comprennent les véhicules à moteur (y compris les motocyclettes) les magnétophones, l'équipement de communication commerciale, la tôle, les tubes et la tuyauterie, les jouets, les machines à coudre et les textiles de tout genre. Une entente entre les deux gouvernements a soumis les envois de certains produits japonais à des restrictions volontaires afin d'éviter le déséquilibre du marché canadien et de permettre aux manufacturiers canadiens de réorienter leur production. Le nombre d'articles soumis à des restrictions de ce genre a diminué, et les ententes ne concernent maintenant que certains produits textiles.

Dernièrement, les fournisseurs canadiens et les représentants de l'industrie japonaise ont conclu d'importants contrats à long terme en vue de fournir aux secteurs industriels et privés du Japon le charbon à coke et l'uranium qui leur procurera l'énergie dont ils ont tant besoin. Ces marchés à long terme ont eu pour résultat d'augmenter la production de houillères de l'Ouest du Canada. Au cours des 15 prochaines années, le Japon recevra pour près de deux milliards de dollars de charbon. C'est à la suite de deux contrats prévoyant l'expédition de charbon de la région du Pas du Nid de Corbeau en Colombie-Britannique et de Coleman en Alberta qu'on a aménagé un nouveau port en eaux profondes à Roberts Bank, au sud de Vancouver.

La quantité des concentrés de charbon et de cuivre importée par les Japonais ayant augmenté sensiblement, le volume de fret solide qui passe par le port même de Vancouver doublera ou même triplera au cours des cinq prochaines années. C'est surtout grâce au commerce toujours croissant entre le Japon et le Canada que Vancouver est devenu le port le plus important du pays, du point de vue du tonnage destiné à l'exportation. Les nouvelles installations portuaires en construction à Vancouver prévoient la manutention de 20,000 contenants par an. De fait, on a même pensé que le Canada pourrait un jour devenir un «pont continental» entre le Japon et d'autres pays de l'Asie et l'Europe pour le commerce de produits emballés. D'après les termes d'un autre contrat, le Japon recevra 2 millions de tonnes de produits par an de la région du fleuve Smokey en Alberta, ce qui a mené à la construction d'un nouveau chemin de fer pour le transport de ces ressources et à la fondation de la ville de Grande Cache.

Les autres importantes marchandises en vrac qu'on exporte ou qu'on compte exporter de l'Ouest du Canada au Japon en exécution de marchés à long terme comprennent du concentré de cuivre de la Colombie-Britannique et du Manitoba, de la potasse de la Saskatchewan, de la pâte de bois, du papier de journal et du bois de construction de la Colombie-Britannique, ainsi que, naturellement, de la graine de lin et de la graine de blé des Prairies. On songe également à construire des stéréoducs destinés à transporter des marchandises en vrac, telle que la potasse des Prairies, aux ports de la côte ouest du Canada.

Ce n'est pas seulement l'Ouest du pays qui bénéficie du commerce toujours croissant entre le Japon et le Canada. En 1969, on a conclu le premier contrat pour la vente de minerai de fer nodulisé provenant de la région du Québec et du Labrador, destiné aux aciéries japonaises. Le cuivre est déjà le produit le plus important exporté du Québec au Japon; on a également conclu des marchés à long terme pour l'exportation de l'oxyde d'uranium de l'Ontario.

En tant que deux des nations commerciales les plus importantes du monde, le Japon et le Canada ont tous deux intérêt à ce que l'échange de marchandises et de services se fasse d'une façon systématique et coordonnée. Le Canada, qui a fortement appuyé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (A.G.T.D.C.), mis en vigueur en 1948, était en faveur de l'entrée du Japon comme membre de plein droit en 1954. Depuis cette époque, le Canada et le Japon ont coordonné leurs efforts pour apporter une plus grande mesure de liberté au commerce mondial, dans le contexte de l'Accord général. Souvent, les deux pays se sont aussi consultés sur des questions d'intérêt mutuel, tel le programme limitatif et le maintien par le Japon de certaines restrictions quantitatives des importations. Le Canada s'intéresse d'une façon particulière à la réduction de ces restrictions, étant donné que beaucoup d'entre elles concernent des produits agricoles et autres qui, d'après les exportateurs canadiens, pourraient soutenir la concurrence sur le marché japonais.

Les hommes d'affaires canadiens et japonais ont collaboré avec leurs homologues des autres pays industrialisés de la région du Pacifique dans l'établissement du Comité de coopération économique pour le bassin du Pacifique.

Le Comité a pour but de promouvoir la collaboration économique parmi les pays membres. Il cherche à stimuler l'expansion du commerce et des investissements, ainsi que l'échange de renseignements dans le domaine de la technologie industrielle, et à encourager le tourisme, les études conjointes et les échanges de nature scientifique et culturelle. Les pays membres de cette organisation se sont également réunis pour fonder la Société privée d'investissements en Asie (S.P.I.A.), qui offre de l'aide financière et technique aux pays en développement en Asie du Sud-Est. L'activité de ces organismes mise à part, il se fait également des échanges réguliers et officiels entre les membres de l'Association des manufacturiers canadiens et de la Chambre de commerce avec leurs homologues japonais du Keidanren, ou de la Chambre de commerce et de l'industrie du Japon, du Conseil japonais pour le commerce et du Comité japonais pour le développement économique.

Les problèmes dans les relations commerciales entre les deux pays concernent: a) le fait que la plupart des exportations canadiennes se composent de matières premières et d'articles mi-ouvrés, ce qui crée beaucoup moins d'emplois pour les Canadiens que les exportations japonaises au Canada ne créent pour les Japonais, et b) le système de restrictions volontaires, selon lequel les Japonais consentent à limiter l'exportation de certains produits afin de ne pas déséquilibrer le marché canadien. Bien que les Japonais n'accueillent pas ces mesures avec enthousiasme, ils se rendent compte qu'elles sont beaucoup moins rigoureuses que celles imposées par la plupart des pays industrialisés à l'importation des produits japonais, lesquels sont souvent l'objet de restrictions et de contingents. Les restrictions que le Japon applique à l'égard du Canada ne concernent qu'un petit nombre de produits qu'il expédie de moins en moins, alors qu'aucune restriction (ou contingent) ne frappe les autres articles manufacturés qu'il y exporte. Les exportateurs canadiens, par contre, sont obligés de respecter de nombreux contingents et d'autres restrictions dans leurs relations avec le Japon.

Jusqu'à ces derniers temps, il y avait peu d'investissements directs entre le Japon et le Canada, et cela pour des raisons diverses. Depuis la fin de la guerre, les économies des deux pays ont été en pleine expansion, et ni le Japon ni le Canada ne disposait d'un excédent de fonds pour investir à l'étranger. En outre, le gouvernement japonais veille de près sur le nombre et le genre d'investissements, qu'ils soient faits par des Japonais ou des étrangers. Cette ligne de conduite a pour effet de freiner l'investissement réciproque des deux pays.

On a évalué à 110 millions de dollars la valeur comptable des investissements japonais au Canada à la fin de 1969, et tout porte à croire que ce chiffre va augmenter d'une façon sensible au cours de quelques années. Jusqu'ici, les investissements japonais au Canada se sont faits surtout dans le domaine des industries extractives, telles que celle du cuivre, de la pâte à bois et du papier, de la potasse, du pétrole et du charbon; mais les investisseurs japonais sont également intéressés dans une tréfilerie d'acier à Vancouver, et une usine de montage d'automobiles en Nouvelle-Ecosse, où les voitures Isuzu et Toyota sont assemblées pour le marché nord-américain.

Seules, huit compagnies d'origine canadienne ont fait des investissements directs au Japon, et toutes les affaires dont il s'agit sont entreprises en commun avec des socié-

tés japonaises. Les sociétés les mieux connues sont l'Alcan, la Cominco, l'Inco, *The Moore Corporation* et l'Emco.

Étant donné la structure des affaires au Canada, il est peu probable que des sociétés canadiennes assument jamais un rôle vraiment important dans l'économie japonaise. On espère toutefois qu'un plus grand nombre de sociétés canadiennes auront l'occasion de se mettre en concurrence sur le marché japonais, ce qui serait au profit des deux pays, au fur et à mesure que le Japon exécutera ses engagements relatifs à la libéralisation des investissements étrangers.

c) Aide—

La coopération canado-japonaise en matière d'aide économique.

Le Canada et le Japon participent activement aux grandes organisations telles que le CAD, l'ONU, la CNUCED et la BIRD. Les autres principaux domaines d'activité en matière d'aide et de développement où les intérêts des deux pays se rapprochent le plus sont: la Banque asiatique de développement, le plan de Colombo, le comité du Mékong et le programme des Nations Unies pour le développement.

Le Canada et le Japon sont membres fondateurs de la Banque asiatique de développement (BAD). Le Japon a contribué pour 200 millions de dollars et le Canada, pour 25 millions, à la souscription initiale qui s'élevait à 1 milliard de dollars. Depuis l'inauguration de la Banque en 1966, les deux pays membres ont été étroitement associés au conseil d'administration. Ils ont, en outre, apporté les contributions les plus importantes au Fonds spécial de la Banque (30 millions de dollars en deux ans pour le Japon et 25 millions en 5 ans pour le Canada).

Le Canada et le Japon participent tous deux au plan de Colombo et, au cours des assemblées annuelles du comité consultatif, ils prennent une part active à la mise en valeur des programmes d'aide économique ainsi qu'aux discussions qui s'y rapportent. Les assemblées annuelles offrent une occasion favorable et sans caractère officiel tant aux administrateurs qui veulent discuter des questions relatives à l'aide qu'aux ministres qui se réunissent pour des entretiens, ne comportant souvent pas de compte rendu officiel, sur les aspects les plus pressants du plan de Colombo.

Le Canada et le Japon ont pris une part importante au programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En 1970, le Canada vient au quatrième rang avec 15 millions de dollars américains et le Japon aux dixième, avec 4 millions; tous deux font partie du conseil directeur depuis sa création. Cette association leur permet de se consulter, de coopérer et de fournir un effort appréciable dans le sens du développement multilatéral.

Le Comité du Mékong, qui a été constitué avec l'appui de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), vise à mettre en valeur l'ensemble des ressources hydrographiques du bassin inférieur du Mékong. Le Canada et le Japon ont tous deux largement participé aux travaux du Comité et se trouvent étroitement associés dans la réalisation de deux projets importants: l'entreprise hydro-électrique et d'irrigation de Nam Ngum au Laos et celle de Prek Thnot au Cambodge.

L'aide japonaise pour 1969 s'est élevé en tout à .76 p. 100 du produit national brut, soit 1,263 millions de dollars,

dont 811 millions provenaient des fonds publics et 452 millions du secteur privé. L'aide apportée par ce dernier se composait surtout de crédits à l'exportation (300 millions de dollars) et d'investissements directs (144 millions de dollars). L'aide au développement multilatéral qu'offrait le gouvernement sous forme d'investissements dans les organismes internationaux a presque doublé, portant ainsi le total à 96 millions de dollars, ce qui est remarquable. On attribue cette augmentation aux investissements dans la BAD et la Banque mondiale.

En 1969, le Japon a pris la quatrième place parmi les nations membres du Comité d'aide au développement (CDA) de l'OCDE, derrière les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et la France, pour ce qui est de la quantité d'aide accordée à l'étranger.

Les premières initiatives du Japon en matière d'aide économique se sont orientées vers l'encouragement de la coopération régionale dans la zone du Pacifique et de l'Asie du sud-est. L'exemple le plus marquant de cet effort a été la création de la Banque asiatique de développement dans laquelle le Japon a joué un rôle de premier plan et où, en effet, presque tous les postes clés sont tenus par des Japonais. Ce pays semble trouver là une occasion de jouer un rôle important et, peut-être, à plus long terme, un rôle dominant qui lui donnerait, tôt ou tard, la suprématie politique dans l'Asie du sud-est.

Malgré sa puissance économique, la capacité du Japon d'influer sur les événements et de favoriser la stabilité régionale a été entravée par la faiblesse relative de l'aide qu'il consentait sous forme de subventions ainsi que par la sévérité des conditions auxquelles on consentait les prêts. De nombreux hauts fonctionnaires japonais affirment que l'objectif de l'OCDE de consacrer 1 p. 100 du PNB à l'aide à l'étranger, est peu pratique, car le Japon occupe la dix-neuvième place dans le monde pour le revenu par habitant. D'autre part, en tant que seul pays «développé» de l'Asie et vu l'excédent incommode de la balance des paiements, constaté ces dernières années, le Japon a été l'objet de fortes pressions en vue de la création de nouveaux fonds de développement. En conséquence, ce pays s'est récemment montré plutôt disposé à accorder des fonds à court terme.

d) Immigration—

L'immigration japonaise au début du siècle a contribué d'une façon remarquable à l'expansion agricole et industrielle de la Colombie-Britannique.

En 1923, à la suite de la révision de la convention verbale entre les deux gouvernements, on a limité l'immigration japonaise à 150 personnes par an; cinq ans plus tard, on comprit dans le contingent les femmes et les enfants des résidents au Canada. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, bon nombre de Canadiens-Japonais ont été internés et la plupart ont été déplacés de la côte ouest et rétablis un peu partout dans le pays; après la Guerre, on a rapatrié les immigrants japonais non naturalisés et beaucoup de Canadiens-Japonais. Il y a de nos jours, dans tout le Canada, une population d'environ 30,000 Canadiens-Japonais, dont la plus forte concentration se trouve à Toronto et à Vancouver. A la suite d'une révision générale de la Loi et du règlement sur l'immigration en 1962, les Japonais qui ont une formation ou des aptitudes pour lesquelles il y a demande au Canada sont admis au même titre que les autres immigrants. L'année 1965 a vu l'ouverture d'un bureau des visas à Tokyo pour

faciliter l'admission des Japonais compétents, et le volume d'immigrants a doublé en conséquence l'année suivante. Étant donné la prospérité actuelle du Japon, ainsi que l'absence de pressions démographiques, par suite d'une natalité réduite après la guerre, la demande d'émigration est négligeable.

Le tableau du nombre d'immigrants japonais au Canada depuis 1965 s'établit de la façon suivante:

1965	1966	1967	1968	1969	1970
209	509	930	693	766	465

(1^{ers} sept mois)

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 18

SÉANCE DU MERCREDI 24 FÉVRIER 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Le tableau du nombre d'immigrants japonais au Canada depuis 1965 s'établit de la façon suivante:

1965	1966	1967	1968	1969	1970
200	200	200	200	200	200

Canada, Ottawa, Canada.

Le Canada a une tradition de coopération internationale.

Le Japon est membre fondateur de la Banque Asiatique de Développement. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon. Le Japon a contribué à la reconstruction du Japon.

d) Immigration--

L'immigration japonaise au début du siècle a contribué d'une façon remarquable à l'expansion agricole et industrielle de la Colombie-Britannique.

En 1921, à la suite de la révision de la convention verbale entre les deux gouvernements, on a limité l'immigration japonaise à 150 personnes par an; cinq ans plus tard, on comprit dans le contingent les femmes et les enfants des résidents au Canada. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, bon nombre de Canadiens-Japonais ont été internés et la plupart ont été déplacés de la côte ouest et rétablis un peu partout dans le pays; après la Guerre, on a rapatrié les immigrants japonais non naturalisés et beaucoup de Canadiens-Japonais. Il y a de nos jours, dans tout le Canada, une population d'environ 30,000 Canadiens-Japonais, dont la plus forte concentration se trouve à Toronto et à Vancouver. A la suite d'une révision générale de la Loi et du règlement sur l'immigration en 1962, les Japonais qui ont une formation ou des aptitudes pour lesquelles il y a demande au Canada ont obtenu au même titre que les autres immigrants. L'année 1965 a vu l'ouverture d'un bureau de visas à Tokyo pour



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE
1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 10

SÉANCE DU MERCREDI 24 FÉVRIER 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoin: Voir le procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart
et

Les honorables sénateurs:

- | | |
|-------------------------|------------|
| Bélisle | McElman |
| Cameron | McLean |
| Carter | McNamara |
| Choquette | Nichol |
| Connolly (Ottawa-Ouest) | O'Leary |
| Croll | Pearson |
| Eudes | Quart |
| Fergusson | Rattenbury |
| Gouin | Robichaud |
| Haig | Sparrow |
| Lafond | Sullivan |
| Laird | White |
| Lang | Yuzyk—(30) |
| Macnaughton | |

Membres d'office: MM. Flynn et Martin
(Quorum 7)

N° 10

SÉANCE DU MERCREDI 24 FÉVRIER 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoin: Voir le procès-verbal)

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Procès-verbaux

Ordre de renvoi

Séance du mercredi 24 février 1971
(12)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures et cinq minutes du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Eudes, Fergusson, Grosart, Haig, Lafond, Lang, Macnaughton, McLean, McNamara, Pearson, Rattenbury, Robichaud, et Sparrow. (16)

Présents mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Burchill et Petten. (2)

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial au Comité.

Le Comité a poursuivi l'étude de la région du Pacifique.

Témoin:

M. Chester A. Ronning,
Ancien haut-commissaire du Canada.

Sur la proposition du sénateur McNamara,

Il est ordonné: Que deux rapports intitulés «La République populaire de Chine» et «T'ai-wan», préparés pour l'information de ce Comité par le ministère des Affaires étrangères, soient annexés aux procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui (*voir les appendices «J» et «K»*).

A 1 heure et six minutes, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

COPIE CONFORME

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1971

Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Dennis, C.P., l'ajournement de la séance.

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale sur toutes questions à lui déléguées aux termes du Règlement du Sénat et en particulier, sans restriction la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à l'application du Pactique en matière de relations avec les pays non-alignés du gouvernement émis dans le document intitulé «Le Pactique: Politique étrangère au service des Canadiens».

Que ledit comité soit autorisé à recevoir les services des conseillers et du personnel technique, administratifs et autres qu'il juge nécessaires aux fins ci-dessus et au titre de rémunération et de remboursement d'un point déterminé et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaires et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et ce rapport soumette et fasse approuver par le Comité de la règle intérieure et de la comptabilité un budget dont le montant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.
Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, mercredi 24 février 1971

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Le sénateur **John B. Aird** occupe le fauteuil présidentiel.

Le président: Honorables sénateurs, il est plus de 11 h. et je déclare la séance ouverte. A mesure que nous poursuivons notre enquête sur la région du Pacifique, je pense que nous sentons tous de plus en plus la nécessité de tâcher d'approfondir nos connaissances des fascinantes et complexes sociétés de l'Asie.

La séance d'aujourd'hui a été convoquée pour nous aider à mieux comprendre la Chine. Nous ne pouvions trouver de meilleur guide que M. Chester Ronning que je n'ai pas à vous présenter car, à la fois chez nous et à l'étranger, il est connu pour sa compréhension des problèmes, attitudes et aspirations de la Chine. Vous me permettez cependant de déroger à l'usage et de vous signaler quelques étapes de la carrière remarquable de M. Ronning que je crois tout à fait à propos de rappeler ici.

Il est né en Chine—j'hésite un peu à dire ce qui suit, monsieur—un an après la naissance de Mao Tsé-Toung. Je dirais que vous êtes presque son contemporain.

M. Chester A. Ronning: Son contemporain, mais pas son compagnon de voyage.

Le président: Par la suite, au cours de cette extraordinaire période de l'histoire chinoise, il a presque continuellement voyagé entre le Canada et la Chine. Après avoir servi dans les *Royal Flying Corps*, M. Ronning a enseigné à Edmonton de 1919 à 1921. Il a étudié le chinois à l'école des langues de Pékin avant d'aller enseigner quatre ans à Houpeh, sa ville natale. De retour en Alberta, il a été principal de *Camrose College* de 1927 à 1942. Il s'engagea pour trois ans dans l'ARC pour retourner ensuite en Chine, cette fois comme fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères. Il fut premier secrétaire d'ambassade à Tchong-King, la capitale du temps de guerre, et à Nakin en 1946. Il se trouvait dans cette ville, comme chargé d'affaires, au moment où fut proclamée la République populaire de Chine en 1949 et il y demeura jusqu'en 1951. M. Ronning fut par la suite nommé ambassadeur en Norvège et, en 1957, haut-commissaire en Inde. On fit encore appel à sa vaste expérience en 1962 pour diriger la Délégation canadienne à la Conférence internationale pour le règlement de la question du Laos.

Au nom de ce Comité, j'ai le très grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui, monsieur Ronning. Je vous prie de nous excuser d'avoir ouvert la séance avec un retard d'une heure mais nous ne pouvions faire autrement. Nous vous avons demandé de débiter en puisant à même vos profondes connaissances pour nous exposer certains facteurs de base essentiels à notre compréhension de la Chine contemporaine.

Après votre présentation, les membres du Comité vous poseront des questions, le sénateur McNamara ayant accepté de commencer la ronde. Je devrais ajouter qu'au cours d'une courte réunion préliminaire, on m'a conseillé de ne qualifier personne de «vieux habitué de la Chine». Néanmoins, le sénateur McNamara me pardonnera sans doute de le présenter en sa qualité d'ancien président de la Commission canadienne du blé. Voilà pourquoi je lui ai demandé de poser les premières questions.

Nous allons déroger un peu à la procédure habituelle. M. Ronning nous a dit qu'il n'a pas préparé de texte mais qu'il aimerait parler entre 40 et 45 minutes. Cela nous mènera presque à midi. Même si M. Ronning ne nous a fixé aucun horaire et demeure à notre entière disposition, je crois que nous devrions tâcher d'ajourner la séance à 12 h 45 et je vous demanderais de respecter ces directives. Je ne veux enlever la parole à personne si les questions restent pertinentes mais j'essayerai de les répartir le plus possible entre les membres du comité. J'aimerais maintenant vous souhaiter la plus cordiale bienvenue parmi nous.

M. Ronning: Monsieur le président, honorables sénateurs, c'est vraiment un grand honneur pour moi de me trouver ici aujourd'hui. Je n'étais pas sûr de devoir le dire, mais je considère comme un véritable honneur le fait de pouvoir m'entretenir avec vous. Je me demandais si je ne venais pas comparaître devant une sorte de tribunal d'inquisition car j'arrive de Washington et là-bas, comme vous le savez, le Sénat a une commission spécialisée dans l'examen du passé des fonctionnaires des Affaires étrangères qui a déjà fait comparaître un de nos fonctionnaires canadiens. Je me suis demandé si on n'allait pas dévoiler quelque recoin de mon passé ténébreux. Mais, le président m'ayant rassuré, je vais me mettre à mon aise et vous révéler comment je suis entré au ministère des Affaires étrangères.

Personne n'a réussi à passer par la même porte que moi. Voici comment j'y suis arrivé. En 1945, le général Victor W. Odlum, notre ambassadeur à Tchong-King cherchait un Canadien parlant le chinois pour le seconder. Le ministère des Affaires étrangères se mit en frais d'en trouver un et la première personne à se présenter me fut envoyée. En effet Hume Wrong, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères à l'époque, m'avait demandé d'examiner les connaissances de ce candidat en conversation chinoise, ce que j'avais accepté avec plaisir. Je trouvais

cette personne incapable de converser en chinois, de même que plusieurs autres interviewées par la suite. Puis vinrent la fin de la guerre et de mon travail. Hume Wrong me demanda si j'accepterais le poste. Je lui répondis oui, à condition de réussir l'examen. Il m'autorisa à me faire subir mon propre examen, ce que je fis. Et il m'arriva la chose la plus étrange de ma vie: j'obtins, à cet examen, la note la plus élevée de toutes mes études dans cette matière. Comme enseignant, j'accordai la note la plus élevée que j'aie jamais donnée à un de mes élèves. Et voilà comment je devins fonctionnaire des Affaires étrangères.

Avant de poursuivre, je devrais peut-être vous raconter une histoire. Je veux simplement vous conditionner et vous préparer à entendre certaines des choses controversées que je m'apprete à vous dire. Ceux qui me connaissent et qui m'ont invité ici ont cru que le seul sujet que je pourrais traiter en toute sécurité était l'histoire de Chine. L'histoire de Chine ne m'intéresse qu'à cause des idées controversées que j'entretiens sur ce pays. Voici donc mon histoire.

Je faisais partie de la Délégation canadienne à l'Assemblée générale en 1953. Nous ne faisons pas partie du Conseil de sécurité mais on m'avait demandé de me tenir dans les coulisses du Conseil pour suivre une question qui intéressait le gouvernement canadien. Un jeune fonctionnaire des Affaires étrangères canadiennes était à mes côtés. Nouveau venu au ministère, il avait été envoyé à l'Assemblée générale de l'O N U pour acquérir de l'expérience. Au cours d'une pause, un secrétaire de la Délégation chinoise vint me parler de la question discutée, sachant que je m'y intéressais. Notre conversation terminée, le jeune fonctionnaire canadien me regarda et me demanda: «Quelle langue parliez-vous avec cet homme?» Je répondis «Le chinois.» Il demanda: «Où avez-vous appris le chinois?» Et je répliquai: «En tétant le sein d'une Chinoise.» Ses yeux s'écarquillèrent et il dit: «Je savais qu'il était passionnant de travailler aux Affaires étrangères, mais pas à ce point. J'ai entendu parler de fonctionnaires américains qui ont appris le japonais de cette façon, mais j'ignorais que les fonctionnaires canadiens pratiquaient les mêmes méthodes.» Je repris: «Écoutez jeune homme, ne concluez pas trop vite. Je vous emmènerai à mon hôtel et je vous montrerai une photo de cette chère femme me tenant dans ses bras.» Il répliqua: «Vous avez osé faire photographier cela?»

A cette époque, je n'étais pas assez fixé pour décider si je devais ou non être photographié. J'avais à peu près l'âge de ces deux bébés dont l'un était nourri au biberon, l'autre pas. Le bébé qui n'était pas au biberon dit au bébé au biberon: «Tu sais, si j'avais le choix encore, je voudrais être un bébé au biberon.» L'autre lui demanda: «Pourquoi voudrais-tu être un bébé au biberon?» Et le premier de répondre: «Je n'aime pas qu'il me tombe de la cendre de cigarette dans les yeux chaque fois que je prends un repas.» Voilà l'âge que j'avais quand j'ai commencé à apprendre le chinois.

En ce qui concerne l'histoire de Chine, je vais devoir me presser pour respecter l'horaire prévu si je veux couvrir dix millénaires—car les Chinois ont une histoire qui remonte aussi loin, seulement quatre ayant été consignés...

Pourquoi l'histoire de Chine, jusqu'aux présents événements, devrait-elle vous intéresser? Je dirais pour trois raisons: premièrement, parce qu'on y retrouve la seule civilisation ancienne qui ait conservé sa politique, son économie, sa vie sociale, sa culture et dans tous les aspects de sa civilisation. C'est la seule civilisation ancienne qui soit demeurée intacte pour dix millénaires ou plus, jusqu'à nos jours. Chez d'autres, certains aspects se sont perpétués jusqu'à aujourd'hui mais en Chine, vous retrouvez la seule qui ait évolué à tous ces égards comme une seule entité. La Chine s'est par conséquent développée une très profonde tradition qui, aujourd'hui, constitue un des facteurs les plus importants de ses efforts de modernisation. Certains ont dit que la Chine doit à sa situation géographique d'avoir pu demeurer intacte pendant dix millénaires, alors que les autres n'ont pu résister. En effet, elle est entourée du désert au nord-ouest, d'océans à l'est et au sud et de montagnes au nord. Elle est cernée de toutes parts et, par conséquent, elle n'a jamais souffert d'invasion, ni des incursions des barbares qui ont écrasé d'autres civilisations anciennes. C'est en partie vrai, mais pas complètement. Les Chinois ont été dominés par les Mongols; ils ont été dominés par les Mandchous; à certaines occasions, ils ont été dominés par les forces islamiques. Les Juifs ont pénétré en Chine. Aux premiers temps du Christianisme, les chrétiens nestoriens ont pénétré en Chine. Mais pour une raison ou pour une autre, la tradition, la force, la vitalité de cette grande civilisation les assimila tous et se perpétua jusqu'à nos jours.

Pourquoi? La tradition qui vit naître leur forme de gouvernement se révéla beaucoup plus importante que déserts, montagnes et océans.

Il faut se rappeler que dans une civilisation agraire, lorsque toute la terre arable a été exploitée, les jeunes qui ne sont pas d'accord avec leurs parents sont ostracisés et ne peuvent continuer d'exister. Ils n'ont plus de place où planter leurs semences et récolter le grain nécessaire pour vivre. C'est complètement à l'opposé de nos civilisations de chasse. N'importe lequel de nos ancêtres qui, par suite d'un désaccord avec son père, se voyait renvoyé de la maison, pouvait se trouver lui-même un coin de bois, tuer ses propres animaux et continuer à vivre.

Nous avons développé un individualisme et nous avons été encouragés à nous rebeller contre certains aspects de notre système, parce que nous n'avons pas été forcés à le céder à la société. Mais en Chine, si les jeunes se rebellaient et étaient renvoyés, leur vie était fini. Malgré cela, dans les communautés, les anciens craignaient la rébellion plus que tout autre fléau. Ils la craignaient beaucoup plus que n'importe laquelle de nos civilisations car si les jeunes se rebellaient, il n'y aurait plus personne pour faire le travail. Alors, les anciens s'efforçaient d'être les meilleurs administrateurs possibles. C'est pourquoi les plus sages, les plus intelligents, gravirent les échelons, percèrent finalement. Ce n'est pas Confucius qui a inventé le système qui a permis à la Chine de se perpétuer pendant toutes ces années. Confucius a simplement rassemblé, décrit et consigné en noir sur blanc les enseignements des anciens. Le système qu'il a décrit a été mis en vigueur longtemps avant lui. Il s'est attaché à le consigner de telle façon qu'il passe à la postérité. Non

seulement le système s'en trouva affirmé à nouveau mais, il en acquit une certaine austérité qui le rendit plus ferme.

L'ancienne civilisation chinoise fut peut-être la seule qui n'eut pas d'aristocratie de sang ou de richesse. Elle en avait une de l'esprit. Et s'il y eut une certaine forme de corruption, celle-ci ne fut pas toujours très productive. Mais en général, le sang nouveau ne cessa d'affluer: le fils du cordonnier, le fils du boucher pouvaient accéder aux postes de commande s'ils étaient assez intelligents pour réussir les examens du gouvernement qui étaient très ardues. Les tâches de l'État étaient réservées à ceux qui réussissaient ces examens. Voilà peut-être la principale facette de l'histoire de Chine que vous devriez connaître.

Le culte des ancêtres en est une autre. On en abusait sans doute: il fallait tout accepter, ne jamais oser améliorer ce que ses ancêtres ou ses parents avaient mis au point. L'effet en fut néfaste. En plus de cela, il fallait respecter l'ordre et la justice tels qu'édictees par l'Empereur qui tenait son mandat du ciel. Les Chinois sont des gens très pragmatiques. Ils ont bien quelques grands métaphysiciens comme Lao-Tseu mais la métaphysique ne les toucha jamais autant que l'éthique pragmatique.

Les Chinois ont toujours eu un vif ascendant pour les idées. Il est étrange de constater qu'aujourd'hui, pour se moderniser, ils adoptent des idées occidentales qu'ils adaptent à leur situation particulière. Ils se donnent le nom de «République populaire.» Dans l'ancien régime, c'est l'Empereur et non le peuple qui détenait son mandat du ciel. Mais aujourd'hui, le mandat est détenu par le peuple et ils se disent une république. Dans une république, les chefs sont choisis. Peut-être n'ont-ils pas connu plus de succès que nous, pas autant en tout cas. Même à cela, notre régime n'a pas connu le succès parfait et il nous reste beaucoup à faire pour vivre intégralement les principes de la démocratie.

Pourquoi les Chinois ont-ils importé des idées de l'Occident? Qu'est-ce qui les a forcés à le faire?

La révolution industrielle a déchaîné en Europe et en Amérique les forces peut-être les plus puissantes de l'histoire et de l'humanité qui ont déferlé sur le monde entier. Les Chinois ne purent rivaliser avec les grands empires européens et la Chine s'écroula. Le régime qui lui avait permis de survivre à travers les âges s'avéra dépassé. La Chine fut exploitée, dominée, écrasée. Elle ne profita même pas de la colonisation à cause, en partie, de la politique des États-Unis qui fut la plus avancée en Chine. Je pense qu'au Canada, nous avons endossé cette politique et non celle de la Grande-Bretagne, parce que nous croyions qu'elle était beaucoup plus avancée.

Là je pense à la politique américaine de la porte ouverte. Certes, elle n'était pas sans cacher des motifs profonds. Arrivés les derniers sur la scène, ils voulaient peut-être en retirer les mêmes avantages que tous les autres. Sans doute, mais la politique de la porte ouverte mit un frein au morcellement de la Chine par zones d'influence et l'empêcha de devenir la colonie des grandes puissances, sauf pour quelques régions. Les Chinois n'ont retiré aucun des avantages de la colonisation que les Indiens, par exemple, ont connu.

Face aux forces écrasantes de l'Occident, la Chine s'écroula; son économie de village fut détruite. Certains étrangers ont cru que c'était bon pour le peuple. Ils avaient du pétrole au lieu d'huile végétale pour allumer

leurs lampes, et leurs lampes étaient meilleures. Ils avaient du tabac à meilleur marché. Ils se virent forcés de fumer de l'opium, ce qui n'était certainement pas bon pour eux. Certes, les Chinois en reçurent des avantages mais ils durent les payer. Leur économie en souffrit et s'en trouva détruite à plusieurs endroits. Ils y laissèrent tout leur système économique.

Au début du siècle dernier, leur économie détruite, leur gouvernement incapable de maîtriser les nouvelles idées, la situation nouvelle du monde, l'armement industrialisé de l'Occident, les Chinois commencèrent à se rebeller. Ils étaient mécontents et ils disaient: «Notre Empereur s'est certainement vu retirer son mandat par le Ciel pour avoir laissé la situation se détériorer à ce point.»

La première révolution chinoise, ou devrais-je dire, la première étape de la révolution moderne en Chine qui dure depuis un siècle—chose que la majorité des Occidentaux ne comprennent pas—fut la rébellion des T'ai-ping.

La rébellion des Taipings fut inspirée par des tracts distribués par le premier missionnaire protestant en Chine. Hung Hsiu-chuan, qui avait raté les examens du gouvernement, en trouva un: voyant ce qui se passait en Chine, il en fut réconforté et il se dit: «Nous pouvons, dans notre pays, avoir un royaume de paix céleste.» Voilà ce que prêchaient les tracts chrétiens. Dirigées par Hung, des forces chinoises marchèrent vers le nord et écrasèrent les armées impériales mandchoues. Après avoir établi leur gouvernement à Nankin, les Taipings marchèrent jusqu'aux portes de Pékin. Ils furent finalement défaits par des mercenaires étrangers appuyés par les gouvernements étrangers, bien que les Mandchous fussent beaucoup plus xénophobes que les T'ai-p'ing. Ces derniers en effet se montraient bien plus conciliants envers les étrangers. Malgré cela, les étrangers se rangèrent du côté des Mandchous et leurs mercenaires renversèrent les T'ai-p'ing. Par la suite, les armées impériales procédèrent à des purges pour anéantir les rebelles et tuèrent plus de Chinois que l'histoire de Chine n'avait vu de rebelles exécutés à ce jour.

Mes amis chinois m'ont raconté cela, quand j'étais petit. J'ai visité une ville, près de l'actuel port de Cha-Che sur le fleuve Yang-Tseu, qui avait été détruite. Je l'ai revue 50 ans plus tard: elle avait été complètement effacée et pas une âme n'y vivait. Les Mandchous y avaient massacré tous les hommes, femmes et enfants parce que cette ville avait supporté les T'ai-p'ing. Beaucoup de Chinois qui ont émigré outre-mer sont des descendants de ces rebelles, surtout en Indonésie.

Cependant, les Chinois se soulevèrent à nouveau. L'intelligentsia chinoise, consciente de ce qui se produisait suite à l'oppression des pouvoirs étrangers, l'incapacité, la corruption et la décadence chinoises, sut influencer le jeune empereur à s'engager dans ce qu'on a appelé la Révolution du Palais, à la fin du siècle dernier. Le jeune empereur voulut implanter des réformes qui auraient modifié toute l'histoire de la Chine. Sur le conseil de Yuan Che-K'ai cependant, l'impératrice douairière s'empara du pouvoir, la Révolution du Palais fut écrasée et les projets de réforme retirés.

L'autre étape de la révolution fut la rébellion des Boxers. Et c'est de l'étape suivante que naquit la République de Chine.

La première fois que je quittai la Chine, je ne parlais que le chinois, car mes parents étaient missionnaires—même ma mère qui poursuivit son travail après son mariage—et on nous avait confié à des Chinois. Le chinois était donc ma seule langue quand je quittai la Chine. Quand nous retournâmes en Chine, après la rébellion des Boxers, c'est par accident que mes parents s'intéressèrent au Canada. Mon père était Norvégien naturalisé Américain tandis que ma mère était née aux États-Unis. Ma naissance fut enregistrée au consulat américain de Han-K'ou mais je suis né à Fantcheng, Hou-Lei, le centre géographique de la Chine. Nous avions appris le norvégien pendant un séjour de trois mois à la maison de mon père en Norvège. Nous parlions aussi l'anglais—l'américain tout au moins—à la suite d'un séjour en Iowa, chez des parents de ma mère. Pour retourner en Chine, nous empruntâmes la *Soo Line*, de Minneapolis à Moose Jaw. Nous voyageâmes ensuite par le Canadien Pacifique, de Moose Jaw à Vancouver, où nous devions nous embarquer sur le vieil *Empress of China*, un navire à moitié à vapeur et à moitié à voile.

Au cours d'un arrêt d'une heure à Calgary, mon père recontra par hasard le frère d'un ancien condisciple qui lui demanda: «Que ferez-vous si votre santé flanche à votre retour en Chine?» Mon père répondit: «Je n'y ai jamais songé.» L'homme reprit: «Pourquoi n'achetez-vous pas des terres du Canadien Pacifique?» Vous vous rappellerez que n'importe qui pouvait acheter alors des terres du Canadien Pacifique. L'ami de mon père avait ainsi acheté une ferme près de Tofield mais tout avait été acheté dans cette région. A cette époque, on pouvait acheter la moitié d'une concession du Canadien Pacifique pour \$3 l'acre, avec 20 ans pour payer, et presque sans intérêt.

Mon père et ma mère en parlèrent en se dirigeant vers Yokohama. Ils expédièrent un câble à l'ami de mon père et nous devîmes propriétaires d'une demi-concession de terre, environ 50 milles au sud-est d'Edmonton. Plus tard, à la mort de ma mère, nous revîmes au Canada pour prendre la citoyenneté canadienne.

Mais où en étais-je, monsieur le président?

Le président: Je vous ai promis mon assistance pour l'heure mais je crains de ne pouvoir vous aider pour le contenu de votre exposé. Je crois que ma dernière note porte sur la politique américaine de la porte ouverte.

Le sénateur Grosart: Vous étiez sur le chemin du retour et chronologiquement, vous veniez de parler de la rébellion des Boxers, vers 1901 il me semble.

M. Ronning: J'étais rendu plus loin que cela je pense.

Le sénateur Grosart: La révolution du Palais.

M. Ronning: Merci beaucoup. J'allais vous parler de mon premier contact avec la révolution du Palais. Après la révolution du Palais vint la révolution qui aboutit à la république.

Le sénateur Grosart: Vous n'y étiez pas encore arrivé.

M. Ronning: Je disais donc que je parlais trois langues, l'une étant l'anglais. Il y avait une cellule révolutionnaire à l'école de mon père, qu'avait organisé Sun Yat-sen. Il y avait une dans chaque école missionnaire du pays. Vous

savez que la plupart des chefs de la révolution en Chine sont issus des écoles missionnaires, y compris ceux de la dernière étape. Beaucoup d'entre eux ont fréquenté des écoles missionnaires chrétiennes car le Christianisme possède cette force de libération et les intellectuels chinois voulaient une république.

Je me rappelle la première fois que je pris conscience de l'objectif réel de la cellule révolutionnaire à l'école de mon père. J'ignorais pourquoi ils nous invitaient à leurs réunions. Ils nous demandaient à mon frère et à moi, simplement, de venir leur apprendre à prononcer l'anglais. Ils pouvaient lire et comprendre la littérature révolutionnaire anglaise, française et américaine mais ils n'arrivaient pas à prononcer les mots. Alors nous les aidions avec leur prononciation: c'est tout ce qu'ils voulaient de nous.

C'était de jeunes étudiants, d'âge adulte et ils portaient des queues qu'on appelle des tresses. Je croyais qu'ils en étaient très fiers. Ils rasaient l'avant de leur tête et ils ne tressaient leurs longs cheveux qu'à partir de la nuque. Les tresses allaient jusqu'à terre et si elles n'étaient pas assez longues, ils y ajoutaient un pompom. Elles me paraissaient magnifiques. C'était un affront en Chine de saisir la queue du voisin. Vous connaissez leur façon de se battre: ils saisissaient la queue de leur adversaire, se retenaient la tête et se donnaient des coups de poing de l'autre main.

Un jour, un des jeunes hommes releva sa queue sur sa tête et nous déclara: «Voyez ceci, c'est une honte pour nous tous.» Ils portaient la queue uniquement à cause des Mandchous—et les femmes se bandaient les pieds, pour être différentes des Mandchous. Le jeune homme ajouta: «Un jour, nous allons avoir une république comme vous et nous allons couper ces tresses.» Ils l'ont fait. Ils ont réussi à instaurer la république.

Mais Sun Yat-sen, le président provincial de la République, n'avait aucune expérience politique. Il dut s'effacer devant Yuan Che-K'ai, plus malin, qui s'efforça de se faire nommer empereur. Il y parvint en fait, mais son règne ne dura que 83 jours et du poison dans sa coupe de nid d'oiseau y mit un terme. Il rejoignit ses ancêtres beaucoup plus tôt qu'il ne l'avait souhaité.

Telle fut la fin de la nouvelle dynastie que Yuan tenta de fonder. La Chine tomba entre les mains de guerriers de profession et ce fut le chaos dans tout le pays. Il ne s'y trouvait personne d'assez fort pour faire régner l'ordre et la justice. Sun Yat-sen organisa l'expédition du Nord afin d'établir un gouvernement révolutionnaire. Depuis lors, on a souvent qualifié cette étape révolutionnaire de Grande Révolution. Sun avait choisi Chang Kaï-shek pour le poste de chef militaire de la Longue Marche.

J'étais alors rentré en Chine comme instituteur. J'étais le seul étranger faisant partie du personnel enseignant de l'école secondaire Hung Wen à Fantcheng, dans le Houpei. Tous les autres membres du personnel étaient des Chinois ainsi que les garçons, bien entendu, et tous étaient des révolutionnaires, à l'exception d'un instituteur. Celui-ci, on l'avait gardé parce qu'il avait enseigné les classiques chinois à mon père, c'était de plus un fumeur d'opium, de sorte que ses idées ne comptaient pour rien de toute façon. Mais tous les autres étaient des révolutionnaires et membres du Kouomin-tang.

Vous devez vous souvenir que Sun Yat-sen avait fait appel aux communistes dont l'organisation existait depuis 1921. Mao Tsé-toung était un des membres fondateurs de cette organisation. Les communistes s'allièrent aux nationalistes dans l'expédition du Nord qui fut un succès; un gouvernement révolutionnaire s'installa à Han-k' Eou en 1927.

A Hon-q'éou, j'ai rencontré un de mes collègues, un instituteur de notre école qui avait pris part à l'expédition. Il était commissaire politique sous les ordres de Chou En-lai. Ce dernier avait endoctriné les troupes en provenance du sud qui finirent par exterminer les derniers grands seigneurs de la guerre chinoise, et installer un gouvernement révolutionnaire. Cependant, Chang Kai-chek renvoya la balle à ce gouvernement révolutionnaire en établissant un gouvernement de son cru à Nankin.

La révolution connut sa dernière phase durant la guerre civile en 1946, les Américains n'ayant pas réussi à former une coalition entre nationalistes et communistes.

Il y a eu d'abord Pat Hurley, qui était, incidemment, un bon ami du général Odlum. Puis ce fut au tour de George Marshall qui lui succéda. Vous vous souviendrez que Pat Hurley essaya de s'attirer la bienveillance des communistes en imitant le cri de guerre des Indiens plutôt que leur danse guerrière comme si cela pouvait amener une coalition entre des gens aussi différents que les nationalistes et les communistes chinois. Par contre, le général George Marshall a bien œuvré quand il a tenté de réaliser une coalition. D'ailleurs, lorsqu'il a échoué, il a dit, vous vous en souviendrez: «la peste soit de vous deux». Avant de s'en aller, George Marshall exprima ainsi son opinion sur Chou En-lai: «Chou est de beaucoup supérieur à tous les négociateurs». Il l'estimait beaucoup d'autant plus que Chou En-lai a immensément contribué à l'œuvre de rénovation de la Chine. Je n'ai aucun doute à ce sujet. Ce sont les Communistes qui ont gagné la guerre civile.

La deuxième raison pour moi de reconnaître l'importance de l'histoire et de comprendre les événements dont la présente situation en Chine est la conséquence réside dans le fait que les États-Unis sont à ce point impliqués dans leur lutte avec l'Union soviétique pour la conquête de l'hégémonie mondiale que les Américains en sont arrivés à croire que le monde communiste est une grande hiérarchie internationale dominée par Moscou. De nombreux observateurs américains n'ont pas été du même avis, mais les manœuvres de McCarthy et de McCarron aux États-Unis ont neutralisé leur influence. Les États-Unis se sont imaginés que c'est grâce à Moscou que les communistes chinois ont pu gagner la guerre civile. Cela n'est pas vrai. Les États-Unis en ont conclu que le nouveau gouvernement installé à Pékin le 1^{er} octobre 1949 était une marionnette entre les mains des Soviétiques: il n'en était rien. Les Communistes n'ont guère été soutenus par l'Union soviétique dans la guerre civile. Ils ont remporté la victoire par leurs propres moyens.

Il faut mentionner une exception. Lorsque les Russes se sont retirés de la Mandchourie ils y ont laissé quelques armes légères et une petite quantité de munitions de fabrication japonaise. Les soldats communistes étaient supérieurs aux soldats nationalistes, en dépit du fait que les troupes nationalistes chinoises en Mandchourie étaient

les mieux équipées de toutes les troupes nationalistes. N'écouter pas les conseils des militaires américains postés alors en Chine, Chang Kai-chek déploya ses armées jusqu'en Mandchourie, ce qui permit aux communistes de les enclercher. C'est là un des facteurs importants qui ont contribué à leur victoire finale. Les Communistes chinois ont gagné la guerre civile entièrement par leurs propres moyens.

En 1945, en route pour Tchong-K'ing, j'ai été retenu à Calcutta parce que les soldats britanniques tiraient sur les étudiants indiens qui défilaient et manifestaient dans les rues contre la présence des Britanniques en Inde. Je n'ai pu arriver à l'aéroport à temps pour prendre l'avion qui survolait l'Himalaya pour rallier la Chine. A Calcutta, j'ai rencontré deux Chinois avec qui j'ai engagé la conversation. Je ne savais pas à ce moment qu'ils étaient communistes pas plus que je ne savais d'où ils étaient venus ou pourquoi ils étaient là. Plus tard nous avons tous trois ensemble survolé le «toit du monde» et débarqué à Kouen-ming. Là ils m'ont appris qu'ils venaient d'arriver de San Francisco où, comme représentants communistes de la délégation chinoise, ils s'étaient rendus auprès de l'organisation des Nations Unies.

A titre d'explication, je dois ajouter qu'à cette époque la guerre civile n'avait pas éclaté et les nationalistes avaient accepté de s'adjoindre quelques communistes pour participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies réunie à San Francisco.

Après avoir fait leur connaissance, je leur dis que j'étais au courant de leur attitude à l'égard des Soviétiques en 1927 parce que j'étais à Han-k'éou quand le gouvernement révolutionnaire prit le pouvoir et fut trahi par Chang Kai-chek. Dès ce temps-là, les Communistes chinois, je le sais, n'ont pas été inspirés par Moscou. Chang Kai-chek préféra ignorer tout du parti organisé par Moscou alors que Mao Tsé-toung était *persona non grata*. Mao a dit qu'une révolution ne peut se faire en Chine que par une paysannerie embrigadée. On lui rétorqua que cela n'était pas du communisme orthodoxe. Quelques communistes chinois lui ont dit: «Non, vous ne pouvez pas faire cela. Il vous faut organiser le prolétariat. C'est l'unique façon d'agir»; ce à quoi Mao répondit: «Nous n'avons pas de prolétariat mais des paysans.»

En Chine, les paysans ont de tout temps constitué au fond le facteur déterminant parce que lorsqu'ils ont retiré à l'empereur son mandat divin, celui-ci s'effondra et une nouvelle dynastie prit naissance. Ainsi Mao Tsé-toung employa la tactique des rebelles chinois victorieux, c'est-à-dire la guérilla; il l'employa avec succès, gagna la guerre civile et s'empara du pouvoir en 1949.

Le premier octobre 1949, dans l'après-midi, je fus invité, en ma qualité de représentant du Canada à Nankin, ainsi que les membres du corps diplomatique, à me rendre au ministère des Affaires étrangères pour entendre une importante déclaration de M. Huang Hua. Monsieur Huang Hua est un diplômé de l'université de Yenching dont Leighton Stewart, dernier ambassadeur des États-Unis en Chine, avait été le recteur pendant de nombreuses années. Au cours du rectorat de Leighton Stewart, la presque totalité des promotions adhéra au camp communiste. Et pourquoi? Il n'y avait pas pour eux d'autre moyen de protester contre ce qui se passait en Chine sous les nationalistes. La Ligue démocratique qui avait

pour but l'établissement des principes démocratiques en Chine, avait attiré un grand nombre de jeunes Chinois, mais tous ceux qui se joignaient à ce parti, professeurs ou étudiants, étaient pris et exécutés. Les diplômés de Yenching ne désiraient nullement que leurs protestations finissent de la sorte. Il leur restait donc l'alternative de se joindre aux communistes. Huang Hua était un de ces diplômés. Il parlait anglais comme d'ailleurs tous les diplômés de Yenching.

Cependant, pour en revenir à ce que je disais, les membres restants du corps diplomatique à Nankin, y compris moi-même, se réunirent le 1^{er} octobre 1949 et Huang Hua leur adressa la parole en chinois. C'était la première fois que de nos jours en Chine les Chinois avaient le courage de s'exprimer dans leur langue en s'adressant aux diplomates étrangers. On s'attendait qu'ils parlent français ou anglais aux étrangers. Les nationalistes l'avaient fait, mais les Communistes, eux, employaient leur propre langue. Donc, comme je l'ai déjà dit, Huang Hua qui parle anglais, se leva, nous informa que le gouvernement de la République populaire de Chine s'était installé à Pékin et nous invita à reconnaître le nouveau régime et à procéder à un échange de missions diplomatiques.

J'étais le seul, de toute l'assistance, à comprendre. Toutefois, je ne dis rien et, de fait, personne ne dit rien. M. Keith Officer, ambassadeur d'Australie, se leva alors et enchaîna: «Monsieur Huang Hua, nous regrettons de ne pas connaître le chinois et nous n'avons donc pas compris un seul des mots que vous avez prononcés. Permettez que le représentant du Canada soit notre interprète.» M. Huang Hua ne répondit pas, car il ne connaissait pas l'anglais, officiellement, du moins. Je me levai et traduisis en chinois les paroles de M. Keith. Huang Hua acquiesçant, je donnais la première interprétation de l'invitation qui a été ensuite dûment interprétée.

J'en viens maintenant à la troisième raison concernant l'importance de savoir quelque chose des prémisses de ces événements. La première raison, c'était la tradition chinoise et la deuxième, l'analyse américaine fondée sur un mythe. La troisième raison de passer en revue quelques-uns des faits historiques de ce changement, c'est qu'elle nous oblige à comprendre l'attitude du Canada et la part qu'il y a prise.

Vous savez que le Canada, qui est une moyenne puissance, s'est servi avec succès des Nations Unies pour obtenir un armistice en Corée. Lorsque la guerre en Corée a menacé l'existence même des Nations Unies, le Canada a joué un rôle important qui a sauvé cette organisation du désastre. Je ne peux relater cela en détail, mais je dois dire que c'est le Canada qui a le plus longuement insisté en 1953 pour que les Américains à Panmunjon acceptent les propositions en huit points des Communistes chinois et des Nord-Coréens pour un armistice, vu qu'elles étaient identiques en substance à la résolution indienne qui avait été adoptée par l'Assemblée générale sous la présidence de M. Pearson. Nous avons par conséquent insisté pour que ces propositions soient acceptées même si les Américains les avaient rejetées. Nous avons soutenu que nous ne pouvions quant à nous accepter les conséquences d'un échec si les pourparlers n'aboutissaient pas à un armistice, puisque les Communistes nous avaient soumis nos propres conditions. A la conférence de

1954 sur la Corée nous avons essayé d'obtenir un traité de paix à Genève. Nous avons tenu le plus longtemps possible parce que nous croyions que les propositions chinoises comportaient une solution honorable, mais les Nations Unies, qui ne participaient pas directement à la conférence, ne nous ont pas soutenus à ce moment. Toute discussion tendant à l'aboutissement d'un règlement de paix acceptable était devenue impossible. Nous n'avons pas pu obtenir un règlement jusqu'ici; par contre, il y a eu le cessez-le-feu et un armistice. Les hostilités n'ont pas recommencé en Corée.

Lorsque s'est produite l'escalade américaine au Vietnam du Nord, le chef de notre gouvernement a désapprouvé les bombardements et a proposé une trêve. De tous les chefs de gouvernement des pays amis des États-Unis il a été le seul qui ait eu le courage d'agir ainsi. Il y a plus. En 1961, nous nous sommes associés à l'Inde à la Commission internationale de contrôle pour déclarer que non seulement Hanoï mais aussi les États-Unis et Saigon avaient violé l'accord de 1954. Les Polonais n'ont pas appuyé un rapport dans ce sens au vice-président parce qu'ils étaient d'avis que seuls les États-Unis et Saigon avaient violé l'accord. Ce n'était donc qu'une décision majoritaire.

En décembre 1965, les États-Unis ont arrêté le bombardement du Viêt-nam du Nord mais ils l'ont recommencé tôt en janvier 1966. Le premier ministre du Canada déplora la reprise des bombardements; il fut de plus le seul chef de gouvernement occidental à déléguer un représentant personnel à Hanoï en vue de remettre une réponse aux propositions de Hô Chi Minh. Notre représentant est revenu d'Hanoï avec une offre proposant l'arrêt inconditionnel des bombardements américains du Nord-Vietnam, les Nord-Vietnamiens s'engageant de leur côté à entamer immédiatement des pourparlers de paix. Le 31 octobre 1968, soit après une attente de deux ans et demi, le président Johnson a fait cesser le bombardement du territoire nord-vietnamien inconditionnellement. Hanoï a répondu favorablement sans hésiter et a délégué des représentants à Paris. Jusqu'à maintenant, on n'a pas abordé dans les conversations de Paris l'unique question contestée vraiment, à savoir si un gouvernement de coalition peut être formé ou non. Le général Thieu, soutenu par les États-Unis, a refusé de discuter ce point et aussi longtemps qu'il ne le sera pas la paix ne reviendra pas au Vietnam. Voilà les trois raisons pour lesquelles l'histoire est importante, je crois.

Je n'ai pas réussi à m'évader de ce domaine controversable; du reste, je n'en avais pas l'intention. L'histoire nous apprend le passé. Quelques aspects de l'antique tradition chinoise ont un effet paralysant sur la volonté de modernisation du peuple chinois. La révolution culturelle s'intéresse surtout à la modernisation de la Chine, afin de faire de ce pays la grande puissance qu'il sera probablement. L'épreuve aujourd'hui n'est pas simplement une lutte pour le pouvoir entre les États-Unis et l'Union des Soviets, car ces deux pays observent très attentivement la puissance grandissante de la Chine. Le second point est le fait que les États-Unis ont accepté une analyse erronée comme fondement d'une politique on ne peut plus dangereuse à l'égard de la Chine. La troisième raison, à savoir pourquoi je crois que nous devons connaître quelque aspect de cette histoire, c'est que le Canada a fait sentir son influence et il peut continuer à le faire.

Il n'est peut-être pas aussi facile maintenant de travailler sous l'égide des Nations Unies, mais nous devrons certes nous abstenir de faire nôtre la conclusion des États-Unis que les Nations Unies n'ont aucune importance. Si nous ne pouvons nous départir de l'accessoire sans perdre l'essentiel en même temps, conservons les deux. Les Nations Unies sont peut-être encore notre meilleure et notre unique chance de paix.

Le président: Merci infiniment, monsieur Ronning.

Des voix: Très bien! Très bien!

Le président: Les marques d'approbation que vous avez entendues témoignent, monsieur, de l'extrême chaleur de votre réception.

Nous allons passer immédiatement aux questions et, ainsi que je l'ai dit au début, je vous demanderai de permettre à tous de prendre part aux débats.

Sénateur McNamara?

Le sénateur McNamara: Monsieur le président, honorables sénateurs, monsieur Ronning, je dois d'abord dire combien j'ai aimé la très limpide revue de l'histoire chinoise que nous a faite M. Ronning ce matin. J'avais en tête un grand nombre de questions. Dans son exposé oral, M. Ronning y a déjà répondu en très grande partie.

Il m'a semblé parfois que dans nos discussions sur les contrées situées en bordure du Pacifique, nous n'avons pas jusqu'ici considéré suffisamment le rôle de la Chine et les relations sino-canadiennes dans l'avenir. Nos discussions sur le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont été intéressantes et instructives, mais j'ai toujours eu l'impression que nous ne nous sommes pas attardés à discuter tout ce qui touche à la Chine. C'est pourquoi j'ai été particulièrement heureux de vous entendre aujourd'hui, monsieur Ronning, et je sais qu'en vous remerciant chaleureusement de votre discours encourageant, lumineux et plein d'intérêt, je parle au nom de tous mes collègues.

M. Ronning: Une de vos idées me fait me souvenir d'une chose que j'ai omis de mentionner au sujet de ce qu'a fait le Canada.

Le Canada est la seule nation amie des États-Unis, à l'exception de la France, qui ait finalement reconnu le gouvernement communiste chinois. Les autres nations occidentales qui avaient reconnu ce gouvernement, — l'Inde le 26 décembre, le Royaume-Uni le 6 janvier, la Norvège, la Suède, etc., — l'ont fait avant que la politique américaine ne fût fixée et ne devint rigide. C'est pourquoi nous avons attendu aussi longtemps, 21 ans et 13 jours après l'envoi par moi d'un télégramme recommandant la reconnaissance. J'ai agi ainsi parce que les bienfaits d'une telle reconnaissance se seraient évanouis beaucoup plus vite que le temps que nous aurions mis à la décider. Cela nous a pris 21 années et 13 jours. Comment se fait-il que nous ayons pu prendre cette décision

maintenant plutôt qu'avant? A cause de la menace possible à l'endroit des Nations Unies. Les États-Unis laissaient paraître trop d'inquiétude à propos de toute cette affaire. Je pensais le faire à deux reprises sans compter la première fois où j'avais déjà loué une maison à Pékin alors que les Chinois avaient agréé une proposition que j'avais faite. Nous étions sur le point de reconnaître le gouvernement de Pékin quand éclata la guerre de Corée et nous avons laissé tomber momentanément le projet. Depuis lors, nous avons essayé à deux autres reprises, mais à chaque fois nous avons constaté que les États-Unis s'émouvaient trop facilement quant aux répercussions qu'aurait eues notre geste. Ils craignaient que l'Italie nous imite suivie de la France (c'était à une époque où la France n'avait pas encore reconnu la Chine populaire), de la Belgique et d'une avalanche de reconnaissances. Cela équivaldrait à un changement de représentation de la Chine aux Nations Unies. L'attitude américaine signifiait que les États-Unis ne toléreraient pas que la Chine soit représentée par Pékin aux Nations Unies. Les États-Unis auraient pu se retirer des Nations Unies et obliger celles-ci à transférer leur siège dans un autre pays. S'agissait-il d'un chantage ou pas? Je n'en sais rien. Un grand nombre de mes amis américains disent que c'était du chantage. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvions pas prendre un risque au sujet d'une telle possibilité. Seul l'intérêt que nous témoignons aux Nations Unies pouvait justifier le long temps que nous avons pris à reconnaître le réel gouvernement de la Chine. Le degré élevé d'émotivité dont nous avons fait état tout à l'heure a bien diminué aux États-Unis et maintenant nombreux sont les Américains qui veulent reconnaître la Chine communiste. J'avais cru à un certain moment que les Américains nous auraient devancés, mais fort heureusement ce ne fut pas le cas.

L'autre jour, j'ai déjeuné avec un sénateur qui aspire à être choisi candidat démocrate pour la prochaine élection présidentielle. Il me dit: «Je suis si heureux que vous ayez reconnu le gouvernement de la Chine communiste et établi des relations diplomatiques avec ce pays! Cela nous fournit une formule qui nous permettra de faire comme vous. Je lui répondis que notre formule ne pouvait pas être utilisée par les États-Unis attendu que ces derniers avaient créé le problème du T'ai-wan. L'Italie et L'Éthiopie pouvaient l'utiliser et, en fait, l'ont utilisée. Ce qui équivaut simplement à prendre acte des revendications de Pékin au sujet de T'ai-wan. Les États-Unis ne pouvaient pas, eux, prendre simplement acte des revendications de la Chine, vu que c'est eux qui ont créé cette situation. En attendant qu'ils fassent quelque chose pour remédier à cette situation, il n'existe pas la moindre chance que la Chine accepte une intention américaine de faire acte de reconnaissance. Il faudrait que les Américains déclarent que le problème de T'ai-wan ne peut pas être résolu par les États-Unis ni par les Nations Unies mais qu'il ne peut l'être que par les Chinois eux-mêmes. Les États-Unis doivent accepter la promesse de Pékin que cette question sera réglée pacifiquement. Les Chinois ont dit qu'ils étaient disposés à résoudre le problème de T'ai-wan pacifiquement.

Le sénateur McNamara: Avant de vous poser quelques questions brèves j'aimerais faire une remarque personnelle. Au cours de mes échanges avec la Chine, j'ai été enchanté de constater combien j'avais été bien accueilli lorsque j'y suis allé. Je n'ai pas de doute que c'était dû aux grands efforts diplomatiques de M. Ronning et d'autres personnes en Chine. Nous avons été traités avec amitié lorsque nous nous y sommes rendus pour la première fois et nous y sommes encore traités en amis. Nous devons, je pense, une grande reconnaissance à nos diplomates et au gouvernement pour la patience dont ils ont fait montre durant des années en poursuivant le même objectif, à savoir la reconnaissance de la Chine par le Canada.

Il y a pas mal d'années, avant de traiter avec la Chine, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer M. Ronning à Genève et d'y passer avec lui un bon nombre d'heures. Il savait à ce moment que nous projetions de vendre du blé à la Chine; le conseil qu'il nous a donné alors nous a considérablement aidés dans nos discussions avec la Chine plus tard. Encore une fois, je veux l'en remercier.

Loin de moi l'idée de tenir le crachoir d'autant plus que je sais que d'autres sénateurs n'ont pas eu comme moi l'occasion de fouiller la pensée de M. Ronning pour trouver les réponses à quelques-unes de ces questions. Un point m'intrigue au sujet de la revue historique qu'il a faite aujourd'hui. J'ai remarqué que lui et d'autres observateurs et étudiants chinois ont traité l'histoire de la Chine et, tout au long des siècles, étudié la culture chinoise et le régime de gouvernement de ce pays. Je me demande si les changements qui se sont produits au cours des quelques dernières années en Chine, par suite d'une organisation nouvelle et de l'industrialisation, représentent une transformation durable ou si la Chine ne va pas plutôt les absorber et poursuivre son destin suivant sa propre culture. Pouvons-nous dès maintenant envisager un changement radical dans les relations de la Chine avec le reste du monde?

M. Ronning: Oui, il n'y a pas de doute à ce sujet, je crois. La révolution chinoise est une véritable révolution. Elle est peut-être la plus importante révolution qui ait jamais eu lieu dans l'histoire de l'humanité parce qu'un plus grand nombre de personnes y sont impliquées. De plus, l'ancienne tradition subit une modification bien plus profonde que lors de toute autre révolution antérieure. De nombreux aspects de la vieille tradition sont encore approuvés et certains devraient l'être; par contre, il y en a d'autres, aussi nombreux, qui paralysent les Chinois dans leur désir de modernisation. Les coutumes chinoises doivent évoluer; de fait, elles sont en train de changer. Oui, c'est une véritable révolution faite consciencieusement. J'ai assisté à un plus grand nombre de réformes au cours de la période de deux années et demie que j'ai passée en Chine après la libération de Nankin—je ne mets pas ce mot entre guillemets, car le fait d'être libérés d'une vieille tradition et de la corruption des vieux nationalistes était une véritable libération—qu'à toute autre période. Je n'ai pas de doute à ce sujet. En conséquence, la révolution se poursuit actuellement avec l'industrialisation, comme vous dites, et le changement des coutumes du peuple.

Je vais mentionner un petit exemple. Pendant mon enfance, toutes les villes chinoises exhalaient une odeur nauséabonde haut dans l'atmosphère; même ceux qui

marchaient dans la rue principale la sentaient, cette odeur, parce que les hommes urinaient dans les ruelles donnant sur la rue. S'il s'agissait de satisfaire un autre besoin ils n'allaient pas jusqu'aux latrines érigées par les agriculteurs qui avaient besoin des vidanges pour amender leurs champs. C'était une coutume horrible. Lorsqu'elle m'accompagna en Chine ma femme me disait souvent: «Comment se fait-il que cette puanteur vous incommode? N'avez-vous pas été élevé parmi cette odeur fétide?» Mes narines ne s'y sont jamais habituées.

Quand les Communistes sont entrés dans Nankin, ils ont divisé la ville entière en plusieurs secteurs. Ils ont installé dans chaque secteur un groupe de jeunes gens qui ont diverti le peuple dans le style des guildes selon la tradition chinoise. Ces jeunes gens ont battu le tambour, chanté, fait chaquer des cannes de bambou et dit des vers sur les dangers d'uriner dans les rues. Ils appellèrent cela un fléau social qui porte atteinte au bien-être du peuple. Ils passèrent ensuite au secteur suivant et pendant deux semaines vous ne pouviez aller nulle part à Nankin sans rencontrer plusieurs de ces groupes en train de divertir le peuple, qui se plaisait à les écouter. Le tout était suivi d'une courte causerie sur les maux qui résultent de ces mauvaises vieilles habitudes. Finalement, après deux semaines, ils firent la déclaration suivante: «Maintenant, chacun sait combien redoutable est ce fléau et celui ou celle qui en sera la cause sera frappé d'une amende. Vous serez pris parce que nous allons vous surveiller». Du coup, l'air dans les villes chinoises fut assaini.

Le sénateur McNamara: Il y a une question qui me préoccupe depuis de nombreuses années. Aussi bien, je me demande si vous pouvez me fournir quelques explications. Quand pour la première fois nous nous sommes rendus en Chine pour entamer des négociations nous avons été reçus très amicalement. Bien sûr, au cours des négociations nous avons entendu parler des maux dont souffrent d'autres peuples. Nos interlocuteurs n'ont jamais réellement critiqué le Canada, sauf pour dire que nous sommes une petite nation vivant à côté de ce grand frère qui est une puissance impérialiste. Ils comprennent cela et ne nous en veulent pas. Toutefois, en diverses occasions, ils ont montré de l'hostilité envers les Britanniques, sans doute à cause de la révolte des Boxers. J'étais en Chine lorsque s'est produit un changement d'attitude à l'égard des Russes. Les Chinois ne me sont jamais apparus comme de bons amis de la France bien que le commerce de ce pays avec eux ait progressé sensiblement depuis la reconnaissance du gouvernement de Pékin par la France.

Durant toutes mes visites en Chine, je n'ai constaté aucune propagande contre le Japon. Cependant, il m'a toujours semblé que ce sont les Japonais qui ont réellement spolié la Chine. Comment se fait-il donc que le peuple chinois lui-même ne critique pas les Japonais? Les craignent-ils? Ou s'attendent-ils à travailler tous ensemble?

M. Ronning: J'imagine que depuis l'époque où vous étiez en Chine jusqu'à ce jour le Japon n'a pris aucune mesure contre la Chine. Il ne le pouvait pas. C'est possible que la situation actuelle change. Cependant, la haine des Japonais est très enracinée en Chine. Pendant la guerre, on les appelait les démons du Japon. Nous autres

étions connus quelquefois sous le nom de démons étrangers.

On ne mène pas campagne en Chine contre le Japon parce que cela n'est pas nécessaire, le sentiment antijaponais étant si enraciné dans ce pays. Par contre, aux yeux des Chinois, il leur faut faire une propagande de haine contre les États-Unis, les Américains ayant été, en raison de leur politique libérale envers la Chine, les plus populaires parmi les étrangers avant que la République populaire de Chine prenne le pouvoir.

J'ai rendu visite à M. Hsü, chargé d'affaires de Pékin, le lendemain de son arrivée ici. Sans la moindre incitation de ma part, il me dit: «Nous croyons encore que les Américains, c'est-à-dire le peuple américain, nous sont sympathiques et que nous pouvons compter sur eux pour la restauration des liens d'amitié avec les États-Unis». Je pense que si le président des États-Unis réussit à mettre fin à la guerre du Vietnam et à renouer les relations avec la Chine, il s'assurera un prestige plus éminent que tout autre président américain avant lui.

Je suis Américain de naissance et je ne suis pas anti-américain. Parce que je suis pro-américain, je voudrais que les États-Unis mettent fin à cette campagne de haine. Au fond, les Chinois ne sont pas différents des Russes ou des Américains. Ils forment l'une des trois grandes puissances et nous ressemblent sous plusieurs aspects. Le peuple chinois et les peuples asiatiques, à l'exception de quelque nations fantoches, verraient la reprise des relations diplomatiques avec le véritable gouvernement de la Chine comme un pas dans la bonne voie en vue de la restauration du prestige des États-Unis au niveau élevé qu'il devrait avoir et qu'il atteindra probablement à la suite des efforts d'un nombre croissant d'Américains.

Le sénateur Grosart: Monsieur Ronning, j'ai écouté avec le plus vif intérêt votre dissertation sur l'histoire de la Chine. Comme vous le savez, je suis déjà au courant vu que j'ai vécu moi-même en Chine. Toutefois, je n'admets pas tous les points de votre interprétation des faits. J'ai une opinion quelque peu différente sur la rébellion des Tai-ping, et sur l'assertion que la révolution actuelle n'est que la continuation de cette rébellion. J'espère bien qu'il n'en est pas ainsi.

Toutefois, il y a une similarité étonnante entre cette rébellion et la révolution de Sun Yat-Sen. Celui-ci se convertit au christianisme et était allié de très près à la famille Sun. Mais le fait que le gouvernement était d'origine chrétienne et par conséquent étrangère a-t-il été un désavantage pour la révolution?

M. Ronning: J'étais en Chine lors de la plus violente campagne anti-chrétienne de 1922 à 1927. Mais il est remarquable que cette campagne n'ait pas été dirigée contre les principes du christianisme, mais contre l'organisation de l'Église chrétienne. Celle-ci utilisait l'extra-territorialité comme un paravent protégeant l'activité de ses organisations. Plusieurs missionnaires s'opposaient à cette manœuvre et mon père était de ce nombre. Toutefois, la majorité des missionnaires y avait recours. En plusieurs endroits, des Chinois se convertirent au christianisme pour éluder des poursuites judiciaires. Les prêtres ou les pasteurs des Églises chrétiennes étaient soustraits à la loi chinoise par le régime de l'extra-

territorialité. En outre, les traités édictaient qu'il ne devait y avoir aucune persécution des Chinois chrétiens. A cette époque, en Chine, on ne faisait aucune distinction entre les poursuites judiciaires et la persécution. En conséquence, lorsqu'un Chrétien, de nom seulement, était l'objet d'un jugement défavorable d'un tribunal, il portait plainte à son prêtre ou à son pasteur, qui signalait la chose à son avocat à Han-k'eou lequel s'adressait au ministre à Pékin. Dans la province où je suis né, le ministre portait plainte au ministère des Affaires étrangères qui réprimandait le vice-roi de Wouhan, qui gouvernait les deux provinces de Honan et de Houpeh.

Mao Tsé-toung est de Hou-nan, tandis que je suis de Houpeh. Le vice-roi communiquait avec le Tao Tai qui demeurait de l'autre côté de la rivière de l'endroit où je suis né. Celui-ci était le magistrat du comté de Honan et sa décision était invariablement en faveur du Chrétien. Il y avait donc des Chrétiens du riz, des Chrétiens du dollar et des Chrétiens du cour. Des Chinois disaient comprendre pourquoi les Chrétiens terminent toujours leurs prières par le mot «Amen», qu'ils prononcent «Yamen» ce qui dans leur langue signifie une cour de magistrat. On accusait les Chrétiens de terminer leurs prières par cette invocation. La plupart des missionnaires n'utilisaient pas sciemment l'extra-territorialité à cette fin et leurs cartes de visite portaient la mention que celles-ci ne devaient pas servir à d'autres fins que celles de la courtoisie. Mais les Chinois chrétiens utilisaient les cartes qui ne portaient pas cette mention au verso pour influencer leurs procès et obtenir gain de cause. La campagne anti-chrétienne était surtout dirigée contre l'extra-territorialité. La seule attaque contre les enseignements du Christ visait l'arbre qui ne produisait aucun fruit. On n'attaquait pas les enseignements du Christ, mais seulement l'organisation ecclésiastique et l'extra-territorialité.

Les Communistes chinois n'ont pas même jugé nécessaire de le faire vu que dans un grand nombre d'endroits où les églises étaient dirigées par des étrangers, elles ont disparu d'elles-mêmes. Les seules églises qui existent actuellement en Chine sont celles qui sont sous le contrôle des Chinois eux-mêmes.

Le sénateur Grosart: Mais le nombre des Chinois chrétiens qui avaient recours à ces moyens n'a jamais été considérable.

M. Ronning: C'est vrai.

Le sénateur Grosart: Le nombre en était insignifiant et je me demande pourquoi un plus grand nombre n'a pas tiré avantage de ce privilège formidable.

M. Ronning: Les Chinois ont toujours été pragmatistes et confucianistes. Confucius disait ne rien connaître du monde des esprits de sorte qu'il ne pouvait rien prêcher à ce sujet. Il conseillait à tous ceux qui ne voulaient courir aucun risque de permettre à leurs épouses d'aller prier aux temples taoïtes ou bouddhistes vu qu'il ne pouvait rien enseigner sur le monde des esprits dont il doutait même de l'existence.

Les Chinois ne sont pas aussi religieux que les Hindous, par exemple, bien que le christianisme ait exercé une grande influence dans certaines parties de la Chine. Comme je l'ai dit, un grand nombre des chefs de la révolution chinoise sortaient des écoles chrétiennes chinoises.

Le sénateur Grosart: Ma mère en a instruit un grand nombre. Passant à un autre sujet, pensez-vous, monsieur Ronning, que les Chinois sont satisfaits de leurs frontières actuelles, à l'exception de la province de Taiwan?

M. Ronning: Je le pense. Si l'on examine la situation objectivement, on constate que le régime actuel n'a fait aucune incursion hors de ses frontières. Lors de la guerre de Corée, le Canada a tenté à diverses reprises de convaincre les Américains de ne pas présenter aux Nations Unies une résolution accusant les Chinois d'agression, mais l'Assemblée générale finalement les déclara coupables d'agression. Je suis d'avis qu'aucun gouvernement responsable à Pékin, soucieux d'assurer la sécurité nationale du pays, n'eût pu faire autre chose que de traverser le Yalou pour arrêter l'armée du général McArthur. Vous vous souviendrez que les Chinois envoyèrent une armée suffisante pour freiner l'avance du général McArthur, mais celle-ci se retira ensuite dans l'espoir que le général reculerait derrière le 38^e parallèle. Il refusa de le faire et c'est alors que les Chinois utilisèrent des forces suffisantes pour repousser l'armée des Nations Unies hors de la Corée du Nord. Lors du conflit avec l'Inde, ils procédèrent de la même façon dans la région de la frontière du nord-est, alors qu'ils passèrent la ligne M'Mahon et encerclèrent six ou sept divisions indiennes.

Vous me permettez, monsieur le président, de vous raconter une petite anecdote concernant un correspondant canadien qui se rendit à Tawang, dans l'Agence de la frontière du nord-est, lorsque les Chinois commencèrent à franchir la ligne M'Mahon. Il demanda au brigadier commandant comment allaient les choses. Celui-ci lui répondit: «Ce n'est rien du tout. Les Chinois avancent dans la vallée et nous les annihilons. Ils passent sur les cadavres de leurs morts et nous les fauchons en masse. La place est imprenable». Le Canadien lui demanda ce qui arriverait s'ils venaient par les sentiers de la montagne. Le brigadier rétorqua: «Jeune homme, avez-vous déjà tenté de franchir des montagnes comme celles-ci? Personne n'a jamais réussi à les traverser». Dernières paroles restées célèbres. Les Chinois passèrent les montagnes et ne s'emparèrent pas seulement de Tawang, mais anéantirent six divisions des meilleures troupes indiennes. Que firent-ils ensuite? Voulaient-ils conquérir d'autres territoires? Ils avaient déjà assez de problèmes à résoudre chez eux. Ils se retirèrent d'eux-mêmes et n'ont pas franchi la ligne M'Mahon depuis 1962.

Le sénateur Grosart: C'est ce qu'on a dit de tous les empires du passé. Ils avaient assez de territoires et n'en voulaient pas davantage. Les Chinois réclamaient la Corée. Mais les Japonais les obligèrent à en reconnaître l'indépendance. N'est-il pas raisonnable de penser que les Chinois insisteront pour recouvrer cette partie de la Chine, car en réalité, elle en fait partie?

M. Ronning: Vous parlez de la Corée?

Le sénateur Grosart: Oui.

M. Ronning: Je doute fort que les Chinois y songent et la même chose s'applique à l'Indochine. Ce sont là des États tampons qui sont plus utiles dans ce rôle que si la Chine les occupait.

Le sénateur Grosart: C'est ce que les Anglais disaient de l'Inde et ce que toutes les puissances impériales ont dit des États tampons dont elles voulaient s'emparer.

M. Ronning: N'oubliez pas que l'Angleterre n'était qu'une petite île qui avait besoin d'expansion. Mais la Chine est un vaste pays. Personne ne peut prédire l'avenir, pas plus que moi, mais il n'y a certainement aucun indice que la Chine désire pousser plus loin les frontières du vieil empire. Naturellement, quand elle a envahi le Tibet...

Le sénateur Grosart: C'est justement ce que je voulais dire, il s'agit des pays du vieil empire, tout comme le Tibet.

M. Ronning: Dans ce cas, il lui faudrait prendre Vladivostok et toute la région au nord de la Chine actuelle.

Le sénateur Grosart: J'allais en parler, car ce ne sont que les traités arbitraires de 1850 qui lui ont enlevé la côte qui fait face au Japon, à partir du fleuve Amour en aval. J'ai vécu au Shihchiachuang et je connais les sentiments de la population.

Le président: Sénateur Grosart et monsieur Ronning, pourrais-je vous interrompre? La sénatrice Fergusson doit s'absenter et désire poser une question. Vous pourrez reprendre ensuite la discussion.

Le sénateur Grosart: Certainement.

Le sénateur Fergusson: Merci, monsieur le président. Je serai brève, mais j'aimerais être renseignée sur un ou deux points. Quelle importance les Chinois accordent-ils à leurs relations extérieures? Ont-elles une haute priorité?

M. Ronning: Non. Je pense qu'ils les jugent importantes, mais leur attitude envers les autres puissances et les étrangers découle de la façon dont on les a traités. Ils craignent les idées des étrangers, bien que leur révolution ait été fondée sur les idées étrangères qu'on leur avait inculquées. Lorsque ces idées sont ramenées à un point de vue pratique pour la Chine, elles perdent une partie de leur signification primitive.

Il n'y a aucun doute que les Chinois désirent améliorer leurs relations avec les puissances étrangères. Ils n'ont pas montré trop d'empressement depuis 1954, parce qu'on leur a fermé la porte au nez lorsqu'ils voulaient rétablir la paix en Corée. L'Ouest les a isolés. Je pense qu'à cette époque, les Chinois avaient atteint une plus grande maturité dans le sens que nous accordons à ce mot, que l'Union soviétique elle-même. Nous les avons repoussés. Un grand nombre d'Américains prétendent que les Chinois se sont isolés d'eux-mêmes. Lorsqu'on isole quelqu'un celui-ci se replie naturellement sur lui-même.

Le sénateur Fergusson: Je poserai une question personnelle qui ne surprendra probablement pas les membres du Comité. Vous n'avez pas parlé de la situation politique ou économique des femmes chinoises. Pourriez-vous nous renseigner sur ce point?

Mme William Seigel: En ma qualité d'observateur, me permettrait-on une question? Lors de son passage aux Nations Unies, M^{me} Pandit fut invitée par Chou En-lai à faire une visite en Chine et elle eut l'occasion de voir les choses de près. Je me demande si Mao Tsé-Toung s'était adressé lui-même à M^{me} Pandit, la sœur de Nehru, si les choses eussent été différentes?

Le président: Avant que vous répondiez à cette question, monsieur Ronning, je ferai remarquer que nous ne répondons pas d'habitude directement aux observateurs. Il faudrait pour cela une permission spéciale du Comité. Mais nous accepterons certainement ce commentaire et il sera reproduit au compte rendu. Vous n'êtes tenu de répondre qu'au sénateur Fergusson, mais vous pouvez peut-être traiter à la fois les deux questions.

M. Ronning: Je commencera par la dernière. Je n'en sais rien et personne n'en sait rien. Il existe des divergences d'opinion entre Mao Tsé-toung et Chou En-Lai, mais au fond cela revient au même. Je sais que tous deux reconnaissent que la femme chinoise est l'égale de l'homme. C'est également vrai en Inde où M^{me} Indira Ghandi est premier ministre, et au Ceylan, où M^{me} Bandaranaike est aussi premier ministre. Lorsque les Asiatiques acceptent une idée moderne, ils vont souvent plus loin que nous. Il nous faudra plus longtemps, par exemple, avant d'adopter les mesures de régulation des naissances qui sont en vigueur en Inde. Il nous a fallu beaucoup plus de temps pour reconnaître à la femme la place qu'elle occupe dans notre société.

Le sénateur Fergusson: Ils accueillent véritablement les idées nouvelles, ils y croient et les mettent à exécution.

M. Ronning: Oui, cela ne fait aucun doute. Vous n'êtes sans savoir que la Chine a connu le régime du matriarcat. Il a précédé le patriarcat. Il existe encore aujourd'hui deux régions de l'Inde sous le régime du matriarcat, l'Assam et le Kerala.

Le sénateur Fergusson: Merci. Je vous poserai maintenant une question qui peut paraître idiote.

Le président: Vous ne posez jamais de questions idiotes, sénateur Fergusson.

Le sénateur Fergusson: Monsieur Ronning, vous êtes bien au fait de la situation à Formose. Une question me tracasse depuis assez longtemps. Le Canada en importe des champignons en conserve pour une valeur d'environ deux millions de dollars par an. Comment les cultivent-on? Nous ne produisons difficilement qu'une faible quantité de ce genre de conserves et il faut presque être privilégié pour obtenir des champignons canadiens.

M. Ronning: J'en mange et je les trouve délicieux, mais je ne sais pas comment on les cultive.

Le sénateur Fergusson: C'est ce que j'aimerais savoir.

M. Ronning: Les Chinois cultivent aussi les champignons des arbres. Ils n'attendent pas que ceux-ci se développent naturellement. Les champignons des arbres sont un mets fort goûté des Chinois et on en importe au Canada sous une forme déshydratée. On peut en acheter dans les boutiques chinoises d'Ottawa, sous le nom d'épis de bois, de lis déshydratés, et ainsi de suite. Ce sont des produits cultivés. Les haricots germés sont produits dans tous les foyers des plus petits villages de la Chine. C'est la même chose pour les champignons ordinaires et les champignons des arbres.

Le sénateur Fergusson: Ils en font l'exportation et je voudrais bien savoir comment ils les cultivent.

Merci, monsieur le président, de m'avoir cédé la parole. J'avais lu des articles au sujet de M. Ronning, et je suis heureuse d'avoir eu l'occasion de l'entendre. Il nous a appris bien des choses.

Le sénateur Grosart: J'aimerais pousser cette discussion un peu plus avant, car sous plusieurs aspects, cela explique l'attitude de l'Ouest envers la Chine. Je partage votre admiration pour la présente révolution chinoise et pour le président Mao, ainsi que pour ce qu'il a accompli et, sauf quelques exceptions, pour les méthodes qu'il a employées. Nous devons tous exprimer des réserves quand la main de fer s'abat sur des malheureux comme cela eut lieu au Tibet et ailleurs.

Les territoires où la Chine pourrait pousser son expansion sont bien connus. Il y a la région frontalière du fleuve Amour en descendant vers Shihchiachuang, la Corée, Formose et peut-être une certaine partie de l'Indochine. L'une des raisons qui me font penser qu'il en est ainsi, c'est que les Chinois ont fait de la province du sud, Kouang-si, une région autonome. Elle avait toujours été intégrée aux 18 provinces. Elle est voisine de l'Indochine. Elle a maintenant un statut spécial. C'est exactement la méthode, si c'est bien ce que l'on a en vue, que les Russes ont adoptée dans le même but, en créant la république autonome de Mongolie. Pourquoi avoir accordé ce statut à cette province, si ce n'est un prélude à une expansion future et à la création d'au moins une, et peut-être deux provinces chinoises autonomes en Indochine.

M. Ronning: Je ne pense pas que les Chinois aient fait de Kouang-si une province autonome en vue d'élargir éventuellement leurs frontières. N'oubliez pas que les Chinois n'ont jamais envahi l'Indochine. Ce sont les Mongols qui l'ont envahie et les Nord-Vietnamiens, tout comme les Vietnamiens en général, ont pour devise: «Tout ennemi de la Chine est notre ennemi» et «Tout ami de la Chine est notre ami».

Non, la véritable raison de l'autonomie de Kouang-si, c'est qu'elle a une population de 800,000 aborigènes et que les Chinois savent reconnaître les peuples différents du peuple Han.

Il ne faut pas oublier non plus que les Tibétains ont accueilli les Chinois comme des libérateurs de l'oppression du Lama et des mercenaires Lepchas. Ceux-ci qui étaient des brigands étaient quelquefois employés par les Lamas pour opprimer les paysans tibétains. Tous les gouvernements chinois qui ont été forts ont toujours gouverné le Tibet. Les Chinois n'envahissaient pas un pays ennemi quand ils sont entrés au Tibet.

Le sénateur Grosart: J'en conviens, mais combien de Tibétains ont-ils massacrés? Certaines estimations en fixent le nombre à des centaines de milliers.

M. Ronning: Ce n'est là qu'un élément de la propagande.

Le sénateur Grosart: Peut-être. Je n'y étais pas et je ne peux que citer les faits rapportés par les historiens. Je ne sais pas s'il y a eu des massacres.

M. Ronning: Tous les racontars de massacres de propriétaires terriens à l'occasion de la distribution des terres ne sont que de la propagande anti-chinoise. Certains furent liquidés, mais il ne faut pas oublier qu'il existait des organisations impitoyables de propriétaires, comme celle de la province de Sseu-tch'ouan, qui avaient droit de vie et de mort sur les paysans et il faut comprendre la réaction de ceux-ci contre de tels oppresseurs. Les paysans devaient se défendre car les propriétaires pouvaient les exterminer s'ils refusaient d'obéir. L'une des organisations les plus redoutables dans toute l'histoire de la Chine a été celle des propriétaires de la province de Sseu-tch'ouan.

Dans ma province natale, les propriétaires n'avaient pas la même importance. Pendant mon enfance, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs des villages avoisinant la ville où je suis né. J'accompagnais souvent mon père et, plus tard, des étudiants et des professeurs chinois qui organisaient les paysans pour la grande révolution de 1922 et 1927. Dans tous les villages de cette région, il n'y avait qu'un très petit nombre de grands propriétaires. Les paysans étaient pour la plupart propriétaires de leurs fermes et ils avaient leurs propres coopératives. Il ne leur a pas été très difficile d'accepter les principes du communisme, car ces principes étaient reconnus par la société chinoise depuis des milliers d'années.

Le sénateur Grosart: Dans la province voisine de la vôtre, Mao lui-même fut victime des exactions de son propre père.

M. Ronning: En effet, les propriétaires de la province de Honan étaient beaucoup plus méchants que ceux du nord de Houpeh où je suis né.

Le sénateur Grosart: Je n'ai aucune sympathie pour les propriétaires terriens de la Chine.

Le président: Je dois vous interrompre à cause du peu de temps qui nous reste, afin de passer la parole au sénateur Carter.

Le sénateur Carter: M. Ronning nous a certainement renseigné sur bien des choses ce matin. Il serait difficile d'assimiler cela en une seule fois et j'espère que nous aurons l'occasion de l'entendre de nouveau à quelque autre séance.

Le président: Cette proposition a l'assentiment unanime.

Le sénateur Carter: Je poserai une question qui se rattache à celle du sénateur Grosart relativement au Tibet. M. Ronning semble accepter cette situation du fait de ce qui a déjà existé autrefois et que les Chinois ne faisaient que rétablir leur pouvoir dans un pays qui avait été sous leur domination un certain nombre de fois dans le passé. Mais le Tibet était devenu un pays autonome. Les Tibétains n'avaient pas demandé aux Chinois de venir les libérer.

M. Ronning: C'est exact. Mais les Tibétains sont aujourd'hui dans une situation bien préférable à la domination des Lamas et des mercenaires Lepchas.

Le sénateur Grosart: Je partage cette opinion.

M. Ronning: Je vous citerai un exemple de l'attitude des Chinois à l'égard du Tibet devenu partie de leur empire. Un aventurier hindou du nom de Gulab Singh envahit le Tibet et occupa une grande partie de la région de Ladak. Le dalaï-lama fut incapable de repousser cette invasion. Il signa donc un traité avec Gulab Singh cédant la région de Ladakh à l'aventurier hindou. Lorsque Pékin apprit la chose, le gouvernement dit: «le dalaï-lama n'a pas le droit de céder un territoire qui fait partie de l'empire chinois. Si la chose est nécessaire, il y a lieu de procéder d'une manière légale et décente. En conséquence, Pékin conclut un traité avec le roi de Lahore cédant à celui-ci la région de Ladakh en conformité du droit international. On voulait régulariser ainsi la transaction. Mais la région fut cédée au roi de Lahore afin de donner à l'Inde des droits sur certaines parties de la région d'Aksaichin supérieurs à leurs demandes relatives à l'Agence de la frontière du nord-est. Le délégué chinois de Pékin signa ce traité à Simla, reconnaissant la ligne M'Mahon comme étant la frontière entre la Chine et l'Inde britannique. Toutefois, Pékin n'a jamais ratifié ce traité. Aucun traité signé par un représentant n'est valide avant d'être ratifié par le gouvernement intéressé. Les juristes du ministère d'État ont toujours soutenu que la ligne M'Mahon n'a jamais été ratifiée comme étant la frontière entre l'empire chinois et l'Agence de la frontière du nord-est.

Kenneth Galbraith, ambassadeur des États-Unis en Inde alors que j'étais Haut-Commissaire, recommanda au président John Kennedy de rejeter l'opinion des juristes du ministère d'État et de déclarer que la ligne M'Mahon constituait la frontière entre la Chine et l'Inde. Qui fut le premier à protester, si ce n'est Chang Kai-chek lui-même.

Le sénateur Carter: Je ne m'attarderai pas là-dessus. Il me semble que vous soutenez que la fin justifie les moyens. Je ne doute aucunement que les Tibétains soient aujourd'hui dans une meilleure situation, mais cela ne justifie pas une invasion quand on a déjà de si grands problèmes domestiques. Cela contredit votre assertion que la Chine ne songe à aucune expansion.

M. Ronning: Tout cela repose sur le fait que le Tibet était ou n'était pas partie de l'empire chinois, n'est-ce pas?

Le sénateur Grosart: Les traités comportent toujours une part d'inégalité.

Le sénateur Carter: J'aimerais connaître votre avis sur les différences entre le communisme chinois et le communisme russe. Ce n'est pas la même idéologie. Vous venez de nous parler du contenu philosophique de la tradition chinoise, d'où est issu le communisme chinois. Alors que le communisme russe semble avoir découlé davantage d'un contexte économique.

Tout communisme, tel que je l'entends, est basé sur le matérialisme. Diriez-vous que le communisme chinois est moins matérialiste que le communisme russe, ou diriez-vous qu'ils partent du même principe ou non?

M. Ronning: Je ne verrais aucune différence du point de vue du matérialisme. De toute évidence, c'est une

idéologie qui touche au matérialisme. C'est incontestable. Les deux communismes y touchent. Bien sûr, tout en se rattachant tous les deux au marxisme et au léninisme, ils ne se rejoignent pas quand au stalinisme. Tous les partis communistes du monde, à une exception près, ont été organisés par Moscou. La seule exception, c'est la Chine—et je n'oublie pas la Yougoslavie. Il y a bien eu un parti communiste chinois mis en place par Moscou, mais il a été complètement balayé. Mao Tsé-Toung l'avait quitté pour aller organiser à la frontière des provinces de Honan et de Kiang-si un gouvernement des soviets chinois, qui a finalement été encerclé par Tchang Kai-chek et c'est alors que les communistes ont marché quatre ou cinq milles jusqu'à Yen-ngau.

Il y a une autre chose dont il faut se rappeler en examinant les différences entre le communisme soviétique russe et le communisme chinois—et cela vaut pour toutes les idées pratiquement. Souvenez-vous que la langue chinoise est totalement différente des autres langues et que vos pensées sont habillées par une langue, par des mots. Quand on ne trouve pas la terminologie exacte, l'idée qu'on traduit s'en trouve un peu changée. Comme les Chinois ont toujours été très pragmatistes, ils sont plus sensibles au matérialisme et ils ont toujours été moins métaphysiciens. Ce qui passe à travers la mentalité chinoise en ressort transformé. Ainsi le nestorianisme, par exemple, est devenu différent lorsqu'il s'est implanté en Chine et tout ce qu'il en reste aujourd'hui est une tablette de pierre. Beaucoup d'idées étrangères importées en Chine ont connu le même sort. La langue chinoise est tellement différente. Savez-vous que les Chrétiens en Chine n'ont jamais pu se mettre d'accord sur le terme à employer pour désigner Dieu? Les Jésuites n'avaient pas le même terme que les Franciscains ou les Dominicains pour prononcer Dieu en chinois. Les Jésuites utilisaient le mot Shang Ti, dont la connotation serait l'équivalent de père du ciel. Cette expression est une vieille idée en Chine. Tout Chinois sait ce que veut dire Shang Ti. Les étrangers qui n'étaient pas d'accord avec les Jésuites disaient que c'était une idée païenne et ils ont proposé l'usage de Shen—qui signifie esprit. Mon père était un homme Shang Ti, parce qu'il était très pragmatiste, comme les Jésuites.

Le sénateur Carter: Les objectifs du communisme russe et du communisme chinois concordent-ils: je veux parler de la domination du monde? La Russie du moins n'en fait pas mystère.

M. Ronning: Je ne peux rien dire sur la Russie, parce que je n'ai pas étudié son idéologie. En tout cas, la Chine n'a certes pas l'intention de dominer le monde entier. Les Chinois, bien sûr, désirent exercer leur influence partout, comme le font toutes les grandes puissances. Chaque fois que les Chinois tentent d'exercer une influence quelque part dans le monde, nous disons qu'ils n'ont rien à y faire. Pour notre part, nous n'hésitons pas—la Grande-Bretagne et les États-Unis n'hésitent certes pas—à exercer leur influence dans tout et partout. Les Chinois ont les mêmes visées, exercer leur influence, et ils utilisent en partie les mêmes moyens qu nous tous. Pourtant, chaque fois que ce sont les Chinois qui le font, nous disons que c'est de la subversion.

Le sénateur Carter: La Chine ne suit-elle pas la même voie que Moscou, soit exporter la révolution en établis-

sant un parti local qui reçoit ses directives de Moscou? Nous avons maintenant les naxalites en Inde, et au Canada, nous avons tous ceux qui sont inspirés par Moscou, avec pensées maoïstes et ainsi de suite.

M. Ronning: Pas des pensées maoïstes inspirées par Moscou.

Le sénateur Carter: Je n'ai pas dit qu'elles venaient de Moscou.

M. Ronning: On n'exprime jamais que ses propres idées. Pour ma part, je suis convaincu que le gouvernement chinois a démontré jusqu'ici en pratique qu'il n'avait pas de visées expansionnistes au-delà des frontières de l'empire chinois, et il n'est pas utile d'en avoir.

Les Chinois n'exportent pas les guerres de libération. Les guerres de libération se produisent dans les régions qui sont mûres pour ces guerres, parce que les conditions s'y prêtent. A propos, la guerre du Viet-Nam fait plus de communistes à chaque fois qu'une bombe anéantit un village en détruisant les maisons et en tuant des gens. Chaque bombe qui tombe sur un village crée des communistes et prépare le terrain pour le communisme.

Pour en revenir à la question, à moins que nous ne soyons disposés à accepter la politique officielle du gouvernement, la seule solution de rechange est de la combattre.

Le sénateur Grosart: Oh, sûrement pas.

M. Ronning: C'est la seule solution de rechange.

Le sénateur Grosart: A moins d'accepter la politique officielle du gouvernement?

M. Ronning: Par exemple, je me suis posé cette question: si nous laissons aux Chinois le soin de régler eux-mêmes le problème de Formose—et les Chinois ont affirmé qu'ils le régleraient pacifiquement...

Le sénateur Grosart: Par un plébiscite?

M. Ronning: Ce n'est pas à nous de dicter la méthode.

Le sénateur Grosart: Je demande surtout si c'est là la méthode pacifique que choisiraient les Chinois.

M. Ronning: Je ne sais pas quelle méthode ils adopteraient, je sais seulement qu'elle serait pacifique. J'estime qu'à moins que nous soyons disposés à laisser les gens de chaque communauté décider de leur propre sort, peu importe leur décision...

Le sénateur Grosart: Et le Québec?

M. Ronning: Je parle des pays étrangers.

Le sénateur Grosart: La question est de savoir si Tai-Wan est un pays étranger. Certains disent que c'est une nation indépendante et d'autres que c'est une province chinoise. Ma remarque va plutôt dans le sens contraire.

M. Ronning: Si nous n'acceptons pas la parole de Pékin lorsqu'il affirme qu'il règlera le problème pacifiquement, quelle est l'autre solution?

Le sénateur Grosart: Nous avons une solution de rechange depuis des années.

M. Ronning: Et nous la maintenons encore aujourd'hui. C'est pourquoi les États-Unis sont au Viet-Nam. Les États-Unis ont proclamé qu'au Viet-Nam l'ennemi réel n'était pas Hanoi, mais «le communisme asiatique et ses quartiers généraux à Pékin». Donc, les États-Unis sont en train de combattre le communisme.

Le sénateur Grosart: C'est pourquoi le Canada s'est rendu en Europe au cours des deux guerres mondiales; c'était exactement le même objectif.

M. Ronning: Peut-être bien.

Le sénateur Grosart: Peut-être nous sommes-nous trompés, mais c'est ce que nous avons dit. Nous étions là pour sauver la démocratie dans le monde.

M. Ronning: Mais nous n'avons guère réussi.

Le sénateur Grosart: Je suis parfaitement d'accord sur le fait que Tai-wan doive s'intégrer à une Chine éventuelle.

Le sénateur Connolly: Dans ce pays nous avons tendance, bien sûr, à trop généraliser. Je suis certain qu'en ce qui concerne les problèmes de la Chine et nos relations avec cette nation nous avons tendance à généraliser beaucoup trop. Une situation aussi complexe ne peut pas être simplifiée à l'extrême.

Cependant, j'aimerais revenir à la thèse abordé au départ par M. Ronning, à savoir que pour comprendre la Chine, il faut comprendre son histoire. Je me demande si les changements qui sont survenus à la suite d'une série de révolutions—conduisant à l'établissement du communisme en Chine—signifient que la vieille structure culturelle chinoise va finir par disparaître. Cela serait dû à l'influence, dans une certaine mesure, de la civilisation occidentale, la civilisation chrétienne, qui peut-être n'a pas exercé une influence très profonde sur les Chinois. En définitive, cela serait le résultat de l'infiltration du communisme matérialiste, pour employer les termes du sénateur Carter.

Autrement dit, il me semble que la disparition de quelques-uns des conditionnements physiques que vous avez décrits, tel le manque d'hygiène, serait un bien. Est-ce que la philosophie, la religion, la culture de la Chine ancienne, que nous avons toujours considérée comme la plus vieille culture du monde et comme celle qui a survécu le plus longtemps, va disparaître? Si oui, le monde va-t-il perdre quelque chose que nous devrions nous attacher à préserver et qui lui serait utile?

M. Ronning: J'ai vécu trop longtemps en Chine pour donner une réponse catégorique. Je sais que bon nombre de mes déclarations ce matin ont été la simplification à l'extrême du problème complexe, très complexe que vous abordez. Il est terriblement complexe et c'est tellement difficile pour nous, dans nos sociétés industrialisées, de comprendre les situations d'une société ancienne, agricole comme la Chine.

Toutefois, la révolution qui se passe en Chine conservera bien des aspects culturels de la civilisation. En fait, peu avant mon départ, il devenait évident que le régime actuel mettait beaucoup d'insistance et d'importance sur l'héritage culturel chinois. Les aspects de la tradition qui empêchent la modernisation sont critiqués et vont changer. Par exemple, la vieille tradition voulait que l'élite intellectuelle qui contrôlait la Chine ne fasse aucun travail manuel. C'est pourquoi les vieux confucianistes portaient les ongles longs. Quand j'étais enfant, leur travail le plus pénible consistait à tenir un pinceau et à exécuter la plus belle des calligraphies, suivant les règles les plus difficiles et les pires complications de composition que vous puissiez imaginer. Cela doit disparaître; les Chinois doivent maintenant accepter de se servir de leurs mains comme nous le faisons. Nous ne pouvons pas comprendre la force vive de la tradition chinoise, parce que nous sommes habitués à nous servir de nos mains et que nous respectons le travailleur manuel. Toutefois, il en va de fait en Chine comme en Inde—beaucoup d'Indiens de rang élevé ne portent même pas leur serviette, encore moins leur valise; c'est le rôle du porteur.

La vieille tradition est en train de changer et ça doit être ainsi, des innovations comme l'hygiène et nombre d'inventions modernes utiles vont être acceptées. Néanmoins, je ne pense pas qu'ils en arriveront à balayer tous les aspects indésirables de la vieille tradition en une révolution, ou du jour au lendemain, même s'ils le désirent. Elle a une telle force d'impulsion que je ne crois pas que les aspects culturels de la tradition chinoise soient sérieusement en danger.

Le sénateur Connolly: Monsieur le président, je remercie monsieur Ronning de sa réponse. J'espère que nous aurons la chance de le revoir. Il serait certainement utile et instructif pour nous d'entendre reparler de certaines de ces valeurs culturelles qui ont maintenu la tradition chinoise et ont permis aux Chinois de durer en tant que peuple. Il pourrait développer les plus importantes et les plus utiles, non seulement aux Chinois, mais peut-être aussi aux Occidentaux.

Je pense et je suis certain que M. Ronning sera d'accord sur ce point—que les Occidentaux peuvent apprendre beaucoup des Orientaux.

M. Ronning: C'est ce que j'ai cru toute ma vie. Plusieurs fois durant ma vie j'ai senti en essayant d'interpréter la Chine que je me frappais la tête contre un mur de pierre. C'était parce que nous avons cru que nous avions tout à enseigner et rien à apprendre. Nous avons beaucoup à apprendre des Chinois.

Le sénateur Pearson: Nous recevons toutes les semaines un bulletin de nouvelles de l'ambassade du royaume de Thaïlande. Dans celui daté du 1^{er} février 1971, à la page 3, le ministre des Affaires étrangères est cité comme suit:

«...Pékin n'a pas répondu positivement aux initiatives pacifiques d'autres nations.»

Il a ajouté que la Thaïlande n'était pas seule à faire des offres de coexistence pacifique à Pékin—le Japon, l'Indonésie, l'Inde, la Malaisie et d'autres pays.

Le D^r Thanat a cependant affirmé que Pékin avait réagi à ces bonnes et pacifiques intentions en conservant son attitude brutale et hostile envers les pays libres d'Asie.»

Que répondez-vous à cela?

M. Ronning: Je dirais que c'est surtout de la propagande. Rappelez-vous que la Thaïlande est soutenue par une puissance étrangère et ce que dit le ministre est inexact si on se réfère à tous les «dominos». Si l'on part de l'Afghanistan—pour considérer ensuite le Népal, la Birmanie, le Ceylan et les nations indépendantes d'Asie, beaucoup d'entre elles ont fait la paix avec Pékin. La Thaïlande n'a pas été intéressée jusqu'à très récemment, parce que les Thaïlandais craignent aujourd'hui que les États-Unis ne soient en train de laisser la guerre au Viet-Nam s'essouffler, ce qu'ils ne désirent pas. A en juger par les excursions au Cambodge et maintenant au Laos, on n'a pas décidé de l'essouffler en la liquidant. Cependant, les Thaïlandais craignent de devoir un jour composer avec l'Union Soviétique et la Chine et ils font des démarches pour préparer le terrain.

La Birmanie, par exemple, a demandé à M. Nehru de faire des avances à Chou En-lai au cours de sa visite à Nouvelle-Delhi afin qu'il accepte la ligne MacMahon comme frontière entre la Birmanie et la Chine. Chou En-lai a accepté immédiatement et les relations entre la

Birmanie et la Chine sont bonnes, ainsi que celles du Népal et de Ceylan avec la Chine.

Le sénateur Pearson: D'un autre côté, il y a un bon nombre de cellules communistes en Thaïlande et la Chine a cons.ruit une grande route militaire vers la Thaïlande. Les Thaïlandais craignent une invasion éventuelle de leur pays par la Chine.

M. Ronning: Oui, je crois bien qu'ils éprouvent cette crainte. Toutefois, je suis d'avis, depuis la conférence sur la Corée et surtout depuis la Conférence sur le Laos, que les Chinois préféreraient maintenir des États-tampons dans toute l'Indochine, pour leur propre sécurité.

Les Chinois veulent la neutralité dans cette région. Averell Harriman la voulait et il se peut que les États-Unis en arrivent à rendre neutre l'Indochine entière, y compris la Thaïlande. Cela satisferait les Indochinois et leur permettrait de décider d'eux-mêmes de quel côté ils veulent s'aligner. Ils peuvent aussi choisir le non-alignement comme l'Inde. La Chine l'approuverait.

Le président: Nous n'avons pas beaucoup de témoins qui disent «je crois» et «je suis convaincu que», et vous, vous l'avez dit pendant deux heures. Nous vous sommes très reconnaissants.

La séance est levée.

La Chine suite aux bouleversements de la révolution culturelle a opéré un redressement beaucoup plus prononcé sur le scène international que sur le plan intérieur. Même les pays qui il y a deux ou trois ans avaient à se plaindre des agissements des entreprises chinoises ont des traitements infligés à leurs représentants à Pékin, sont aujourd'hui disposés à répondre au désir de l'empire d'établir des relations plus cordiales avec eux. Il n'y a pas lieu de croire, cependant, qu'il a modifié ses objectifs fondamentaux; il est même plus juste de penser que ceux qui ont aidé à formuler la politique étrangère de ce pays adhèrent de nouveau au

APPENDICE «J»

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

1. Généralités

- a) Superficie: 3,700,000 milles carrés
- b) Population: évaluée à 850 millions
Taux d'accroissement annuel de 2 à 2½ p. 100
- c) Économie
Produit national brut: \$80,000 millions U.S.A.
Revenu par habitant: \$100 U.S.A.
Exportations globales: \$2,000 millions U.S.A.
Importations globales: \$1,800 millions U.S.A.

2. Relations du Canada avec la République populaire de Chine

a) La politique

La Chine, maintenant sortie du chaos de la révolution culturelle, tend de toutes ses forces à accroître sa production tant industrielle qu'agricole, tout en cherchant à donner une image favorable à l'étranger. Depuis la réunion du Neuvième Congrès du Parti, en 1969, on a cherché à reconstituer le parti communiste chinois dont plusieurs groupes avaient perdu pied au cours des trois années précédentes. La reconstitution du parti procède cependant à pas lents et semblerait se poursuivre sous l'égide de l'armée. Celle-ci, que l'on employa, au début, à rétablir l'ordre au sein de factions adverses lors de la Révolution culturelle, est toujours responsable, en grande partie, du maintien de l'ordre, ainsi que du contrôle et de l'orientation de la production dans nombre de domaines.

Bon nombre de fonctionnaires que l'on avait accusés et démis de leurs fonctions au cours de la révolution culturelle ont été réintégrés dans leurs fonctions, mais continuent néanmoins à être talonnés afin d'aviver leur zèle idéologique, à défaut de quoi ils redeviendront la cible de la critique.

Bien que la production tant agricole qu'industrielle ait rejoint, voire dépassé, dans beaucoup de secteurs, les niveaux établis en 1966, la situation dans d'autres domaines, tel celui de l'éducation, reste imprécise. Il semblerait que le système scolaire soit toujours à la recherche d'un compromis acceptable entre la production de diplômés, soit «spécialisés», soit «révolutionnaires». Les universités et autres institutions de haut savoir recommencent à peine de fonctionner après quatre années de dislocation et il est permis de penser qu'elles ne présentent pas aujourd'hui un haut degré d'efficacité, étant donné qu'elles doivent mettre l'accent sur l'endoctrinement politique des étudiants plutôt que sur leurs études.

La Chine, suite aux bouleversements de la révolution culturelle, a opéré un redressement beaucoup plus prononcé sur la scène internationale que sur le plan intérieur. Même les pays qui, il y a deux ou trois ans, avaient à se plaindre des agissements des émissaires chinois ainsi que des traitements infligés à leurs représentants à Pékin, sont aujourd'hui disposés à répondre au désir de l'Empire céleste d'établir des relations plus cordiales avec eux. Il n'y a pas lieu de croire, cependant, qu'il a modifié ses objectifs fondamentaux; il est même plus juste de penser que ceux qui ont aidé à formuler la politique étrangère de ce pays adhèrent de nouveau au

principe selon lequel il vaut mieux profiter de toutes les occasions d'exercer une influence positive sur les autres nations que de perdre ces occasions en conservant une attitude hostile et brutale.

Il n'existe peut-être pas de meilleure preuve du désir de la Chine de jouer un rôle plus actif au sein des nations que le désir qu'elle a manifesté récemment de siéger aux Nations Unies. Même si, à titre de membre, elle ne peut manquer de se montrer d'un commerce difficile, la Chine se rend évidemment compte qu'il lui faudra faire preuve de bonne foi si elle veut obtenir la coopération et le support d'un nombre assez considérable des membres.

Pour ce qui est des rapports sino-canadiens, le fait saillant des dernières années fut sans doute l'annonce, le 13 octobre 1970, de la reconnaissance mutuelle du Canada et de la République populaire de Chine et de l'institution de relations diplomatiques. C'était l'aboutissement de 21 rencontres entre les représentants canadiens et chinois à Stockholm au cours des 20 derniers mois. Bien que n'ayant pas souscrit à la prétention chinoise que Formose faisait partie du territoire de la République populaire de Chine, le Canada convint, dans le communiqué conjoint, de «prendre note» de la revendication chinoise. Dans une déclaration unilatérale faite en même temps que l'annonce du communiqué à Ottawa, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures précisa la position canadienne en disant qu'en prenant note de la position chinoise, nous donnions simplement à entendre que nous reconnaissons que c'était là le point de vue chinois et que nous nous rendions compte de l'importance que la Chine y attache, mais que nous ne désirions formuler aucune observation dans un sens ou dans un autre.

Depuis la publication du communiqué, les Chinois ont en général manifesté un grand esprit de coopération et de cordialité, non seulement envers l'équipe d'experts qui s'est rendue à Pékin fin d'octobre et novembre en vue d'ouvrir notre ambassade et autres projets connexes, mais envers tous les représentants canadiens voyageant en Chine. Le seul élément susceptible de jeter une ombre sur notre nouvelle lune de miel n'est autre que la décision du Canada, prise une fois de plus en 1970, de voter en faveur de la résolution sur la «question importante» concernant l'admission de la Chine aux Nations Unies. Les Chinois considèrent cette résolution comme une tactique de procédure utilisée par les États-Unis pour entraver leur admission aux Nations Unies. Les porte-parole du Ministère ont soutenu, cependant, que tout en donnant une grande importance à l'admission de la Chine, ils ont précisé aux Nations Unies qu'ils ne tiennent pas à ce que cette résolution soit utilisée comme moyen de contrecarrer les désirs des membres. A présent que la résolution annuelle d'admettre la République populaire de Chine a été approuvée à la majorité à l'Assemblée générale (par 51 voix contre 49 et 25 abstentions), il existe une nouvelle situation qui ne peut qu'influer sur le vote sur la résolution sur la «question importante» l'an prochain, advenant que la résolution revienne sur le tapis.

Quant à l'établissement d'amambassades à Pékin et à Ottawa, nous possédons à présent des rapports circonstanciés de notre groupe d'experts qui est de retour de Chine depuis peu. Quoique en butte à de légers problèmes causés par la pénurie de logement, les autorités chinoises nous ont généralement prêté main-forte et nous comptons

qu'un embryon de notre nouvelle ambassade sera installé à Pékin dès le début de janvier 1971. Cet embryon, en retour, préparera l'installation de notre ambassadeur au printemps. La Chine ne nous a fait part de rien de précis quant à l'emménagement de sa mission à Ottawa, mais nous estimons que les mesures qu'elle a prises à cette fin cheminent du même pas que les nôtres.

Dès que le fonctionnement normal de notre ambassade sera assuré, nous avons l'intention d'examiner certaines questions et, à l'occasion, de conclure des accords concernant, entre autres, les privilèges, immunités et exemptions ordinairement accordés au personnel et à la propriété d'ambassade, les services consulaires, le droit de communiquer avec les ressortissants canadiens vivant en Chine, les réclamations en souffrance, les télécommunications, les accords concernant les transports aériens, etc.

b) Le commerce

Notre ambassade de Pékin comptera une imposante délégation du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il est, à notre avis, très important que nos représentants commerciaux soient situés de telle manière qu'ils aient accès aux quartiers généraux des grandes entreprises chinoises et soient en mesure de conseiller les hommes d'affaires canadiens au sujet de débouchés éventuels pour leurs produits. Nous ne prévoyons pas de montée en flèche dans nos chiffres d'affaires, mais nous allons tenter de susciter un accroissement progressif et sain de nos exportations vers la Chine.

Exception faite de quelques réalisations remarquables telles que l'explosion de bombes nucléaires et le lancement d'un satellite terrestre, l'économie chinoise n'est guère compliquée et compte énormément sur la main-d'œuvre dans le domaine agricole. On y met l'accent une fois de plus sur l'agriculture et l'industrie légère, laissant de côté des efforts en vue d'effectuer des percées spectaculaires dans la mise au point d'une industrie lourde (efforts qui ont caractérisé la campagne du «grand bond en avant» des années 1958 à 1960 et, jusqu'à un certain point la révolution culturelle des années 1966 à 1969). On y pousse à l'autarcie, soit au niveau du pays tout entier, soit au niveau régional.

Jusqu'ici les échanges commerciaux avec la Chine se pratiquaient selon un *modus vivendi* qui entra en

vigueur le 26 septembre 1946, à la suite d'un échange de notes à Nankin. (Bien que ce *modus vivendi* ait été négocié avec les Nationalistes, il a continué à s'appliquer au commerce sino-canadien en dépit de l'instauration de la République populaire de Chine en 1949.) C'est en vertu de ce *modus vivendi* que le Canada et la Chine s'accordent mutuellement la clause tarifaire des nations les plus favorisées.

C'est le 31 juillet 1967 qu'expirait la dernière convention restrictive intervenue entre les sociétés commerciales de l'État chinois touchant les niveaux d'exportation chinois des produits du coton et autres textiles vers le Canada. Il n'est intervenu aucune entente pour l'année 1967-1968. Le Canada a fourni des répertoires annuels pour les années de restriction 1968-1969, 1969-1970 et 1970-1971 à la *China Resources Company* énonçant les vues des autorités canadiennes sur les niveaux acceptables de certaines exportations chinoises au Canada.

Bien que la balance commerciale du Canada avec la Chine ait été très favorable au cours de la dernière décennie, les exportations chinoises au Canada ont augmenté dans un rapport de 9 à 1 entre 1961 et 1969. Nos exportations de céréales, en revanche, ont varié considérablement en volume d'année en année, alors que nos exportations non céréalières ne se sont pour ainsi dire pas accrues au cours de cette même décennie. Les ventes de blé de 1969 (\$117.5 millions) constituaient une fois encore plus de 95 p. 100 de nos exportations vers la Chine (un total de \$122.4 millions). Nos principales exportations, à l'exception des céréales, furent la ferraille (\$2.0 millions) et le nickel (\$3 millions). De son côté, le Canada a importé pour une valeur de \$27.4 millions de la Chine, dont \$5.3 millions de vêtements, \$4.6 millions de cacahuètes vertes, \$2.7 millions de gants et mitaines, \$2.5 millions de noix, \$1.9 million de tissus imprimés et de toile pour draps et \$0.9 million de taies d'oreiller, ce qui constituait le gros de nos importations chinoises.

c) L'aide

Le Canada ne fournit pas d'aide à la Chine.

d) L'immigration

Il ne se fait aucune immigration de la Chine vers le Canada.

Grâce à l'appui et à l'influence des États-Unis, nous avons pu mener une campagne diplomatique très intense menée par nous-mêmes (dans laquelle le montant en espèces l'aide systématique qu'ils ont accordée à l'Argentine), les Nationalistes n'ont pas seulement réussi à conserver des relations diplomatiques avec un grand nombre de pays, mais ils ont réussi jusqu'à ce jour à conserver leur siège au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Leur position aux Nations Unies devient cependant de plus en plus précaire en face spécialement de la résolution émise demandant leur expulsion et l'admission de leur mandat aux représentants de Pékin, résolution qui a été approuvée cette année pour la première fois par un vote de 51 à 49 et 25 abstentions. Seule l'opposition par une marge réduite de la résolution sur la question importante qui ne peut être adoptée par eux

APPENDICE -K-

FORMOSE (T'AI-WAN)

1. Généralités

- a) Superficie: 13,884 milles carrées
- b) Population: 13,245,669 (1967)
- c) Données économiques:

Produit national brut:	\$4,199 millions U.S.A.
Revenu par habitant:	\$312 U.S.A.
Exportations globales:	\$ 1,000 millions U.S.A.
Importations globales:	\$1,200 millions U.S.A.

2. Relations canado-formosanes

a) La politique

Après 50 ans d'occupation japonaise, Formose fut rendue à la Chine à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les Formosans, cependant, manifestèrent bien peu d'enthousiasme envers l'autorité de la Chine nationaliste et en février 1947, ils se révoltèrent et cherchèrent sans succès à obtenir leur indépendance. Cette tentative de rébellion fut écrasée sans pitié et l'emprise du Kouo-min-Tang y fut grandement renforcée lorsque deux millions de nationalistes se réfugièrent à Formose à la suite de leur défaite aux mains des communistes sur le continent en 1949.

Sous prétexte qu'ils représentent la Chine tout entière, les Nationalistes accordent plus de 97 p. 100 des sièges de l'Assemblée nationale à des partisans qui sont censés représenter des circonscriptions électorales de la Chine continentale. Étant donné que moins de 3 p. 100 des sièges sont accordés aux représentants de la province de Formose, il s'ensuit que la majorité formosane, qui s'établit à 80 p. 100 de la population de l'île, a très peu d'influence dans le gouvernement.

Bien que les États-Unis, à ce qu'il paraît, ne cherchaient pas réellement au début à protéger Tchang-Kaï-Chek et ses partisans, l'ouverture de la guerre de Corée et la décision subséquente des États-Unis d'installer un cordon de défense autour de la Chine continentale conduisirent à la signature d'un traité de défense entre les États-Unis et les Nationalistes.

Grâce à l'appui et à l'influence des États-Unis, ainsi qu'à une campagne diplomatique très intense menée par eux-mêmes (dans laquelle ils montèrent en épingle l'aide agricole qu'ils ont accordée à l'Afrique), les Nationalistes n'ont pas seulement réussi à conserver des relations diplomatiques avec un grand nombre de pays, mais ils ont réussi jusqu'à ce jour à conserver leur siège au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Leur position aux Nations Unies devient cependant de plus en plus précaire, en face, spécialement, de la «résolution albanaise» demandant leur expulsion et l'attribution de leur mandat aux représentants de Pékin, résolution qui a été approuvée cette année, pour la première fois (par un vote de 51 à 49 et 25 abstentions). Seule l'approbation par une marge réduite de la résolution sur la «question importante» qui ne peut être adoptée qu'aux

deux tiers des voix a épargné la défaite aux représentants de Taïpeh. Bon nombre d'observateurs estiment qu'il est fort possible que les Nationalistes perdent leur siège aux Nations Unies, soit l'an prochain, soit en 1972.

Le Canada et la république de Chine avaient entretenu des relations diplomatiques jusqu'au 13 octobre 1970, date à laquelle le Canada et la république populaire de Chine s'accordèrent mutuellement la reconnaissance. Par le fait même, nous cessons de reconnaître le gouvernement de la Chine nationaliste.

b) Les relations commerciales

Grâce à des capitaux américains considérables investis dans l'île, l'économie formosane a continué de s'accroître à un rythme annuel de 10 p. 100 au cours de la dernière décennie. La part du produit domestique brut attribuable à l'agriculture est passée de 32.5 p. 100 en 1960 à 24.4 p. 100 en 1967, tandis que la part de l'industrie passait de 24.7 p. 100 à 28.5 p. 100 et celle du commerce de 14.4 p. 100 à 16.4 p. 100.

Les relations commerciales entre le Canada et Formose découlent du *modus vivendi* commercial sino-canadien du 26 septembre 1946 qui fut étendu à Formose suite à un échange de notes en 1948. Aux termes de ce *modus vivendi*, le Canada et Formose se sont accordés mutuellement la clause tarifaire des nations les plus favorisées. Bien que nous n'ayons plus de relations diplomatiques avec le gouvernement formosan, nous avons l'intention de continuer d'accorder la clause des nations les plus favorisées à Formose et comptons que nos produits exportés à Formose jouiront du même avantage.

En vertu d'une Lettre d'entente signée par le Canada et Formose le 2 octobre 1969 et qui expire en octobre 1971, Formose impose des restrictions à l'exportation de ses textiles de coton et de rayonne. Il se peut que des négociations touchant les niveaux de restriction de ces produits ainsi que d'autres produits se continuent en un lieu propice.

Les chiffres du commerce

Au cours des dernières années, nos échanges commerciaux avec Formose ont accusé une balance commerciale nettement déficitaire. En 1969, le Canada a importé pour une valeur de 42.4 millions de dollars de Formose alors qu'il n'y exportait que pour 12.6 millions de dollars. Parmi les principales importations, mentionnons le contreplaqué d'acajou (\$12.1 millions), la chaussure (\$4.4 millions), les chandails (\$3.5 millions) et les champignons en conserve (\$2.2 millions). Les principales exportations canadiennes vers Formose furent le soufre (\$3.9 millions), le blé (\$2.0 millions), les pâtes de bois (\$1.6 million) et la graine de colza (\$1.5 million).

c) L'aide

Le Canada n'accorde aucune aide à Formose.

d) L'immigration

Il y a eu un faible courant d'immigration de Formose vers le Canada, quelques centaines d'immigrants chaque année. Notre bureau d'immigration de Hong Kong s'occupe de la sélection des candidats.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Vice-Président: L'honorable ALLISTER GROSART

N° 11

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier

LE MARDI 2 MARS 1971

Concernant

La Région du Pacifique

(Témoïn: Voir le procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

- | | |
|-------------------------|------------|
| Bélisle | McElman |
| Cameron | McLean |
| Carter | McNamara |
| Choquette | Nichol |
| Connolly (Ottawa-Ouest) | O'Leary |
| Croll | Pearson |
| Eudes | Quart |
| Fergusson | Rattenbury |
| Gouin | Robichaud |
| Haig | Sparrow |
| Lafond | Sullivan |
| Laird | White |
| Lang | Zuzyk—(30) |
| Macnaughton | |

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

LE MARCHÉ

Les chiffres de commerce extérieur du Canada au cours de la dernière année, nos échanges commerciaux avec Formose ont accusé une balance commerciale déficitaire. En 1969, le Canada a importé pour une valeur de 454 millions de dollars de Formose alors qu'il n'a exporté que pour 12,6 millions de dollars. Parmi les principales importations mentionnées le cuir (121 millions), la chaussure (44,4 millions), les charbonnets (38,5 millions) et les champignons et conserve (22 millions). Les principales exportations canadiennes vers Formose furent le soufre (83,9 millions), le blé (32,6 millions), les pâtes de bois (11,8 millions) et le grain de colza (11 millions).

La Région du Pacifique n'accorde aucune aide à Formose.

L'immigration

Il y a eu un faible courant d'immigration de Formose vers le Canada, quelques centaines d'immigrants chaque année. Notre bureau d'immigration de Hong Kong s'occupe de la sélection des candidats.

Par la présente, le Comité du Sénat de la Région du Pacifique pour le Canada

(Témoignage: Voir le procès-verbal)

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le Canada, Ottawa, Canada.

Ordre de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Procès-verbal

Le mardi 2 mars 1971.
(13)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3h05 de l'après-midi.

Présents: Les sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Eudes, Grosart, Lafond, Laird, Macnaughton, McNamara, Pearson, Rattenbury et Sparrow—(14).

Présent sans être membre du Comité: Le sénateur McDonald (*Moosomin*)—(1).

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité poursuit l'étude de la région du Pacifique.

Le vice-président, M. le sénateur Grosart, présente les témoins.

Témoins: Le Conseil commercial Canada-Japon:

- M. Robert L. Houston, président;
- M. N. Guthrie, secrétaire administratif; et
- M. Keith Hay, professeur de sciences économiques à l'Université Carleton.

Il est décidé: Que le mémoire présenté par le Conseil commercial Canada-Japon, intitulé *Les relations du Canada avec les pays du Pacifique*, soit annexé au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*Appendice L*).

Les documents suivants ont été déposés:

- a) Liste des membres du Conseil commercial Canada-Japon et leur classement commercial.
- b) Les minéraux du Canada et le marché japonais.
- c) Canada-Japon: État des importations et des exportations.
- d) L'économie japonaise: Libéralisation constante.
- e) Article tiré de l'*Ottawa Journal* du 4 juillet 1970: *Limitless Potential for Trade Lies Just Over Pacific Horizon*.
- f) Article tiré de l'*Ottawa Journal* du 7 novembre 1970: *Japan Under Pressure to Bolster Defence Force*.
- g) Article tiré de *U.S. News and World Report*, 17 octobre 1966: *It Would Be Idiotic to Deal with the Viet Cong*.

Sur la proposition du sénateur Carter,

Il est ordonné: Que les documents ci-dessus constituent la «Pièce 4» des dossiers du Comité.

On remercie les témoins de leur collaboration.

A 5h15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

Le Comité permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 2 mars 1971

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence du sénateur Allister Grosart, vice-président.

Le vice-président: Messieurs les sénateurs, le président empêché, m'a chargé de le remplacer. Il espère prendre un avion de Toronto qui lui permettra d'arriver ici avant la fin de la séance.

Aujourd'hui, nos témoins seront les représentants du Conseil commercial Canada-Japon: le colonel Robert L. Houston, président, le professeur Keith Hay, de l'Université Carleton, autorité en matière de relations canado-japonaises, et M. Greg. Guthrie, secrétaire administratif. Je ne sais si M. Guthrie a été ou destitué mais vous savez peut-être qu'il a déjà fait partie du personnel d'un ancien chef de l'opposition. Nous souhaitons la bienvenue au colonel Houston et à ses collègues.

Les membres du Comité ont déjà reçu certains documents et nous venons de distribuer un résumé des propos préliminaires du colonel Houston.

Bon nombre d'entre vous connaissez déjà le passé prestigieux du colonel Houston: diplômé du Clarkson College of Technology de Potsdam, New York, du British Army Staff College de Camberley, de l'United States Armed Forces Staff de Norfolk, en Virginie et du Collège de la défense nationale du Canada. Il a enseigné au Collège de l'État-major de l'Armée canadienne et au Collège de la défense de l'OTAN à Paris.

A la fin de la guerre, il était commandant du 4^e Service blindé des transmissions divisionnaires. Il a été blessé au cours de la campagne de France et a reçu la Croix de guerre française.

Il a été directeur des Opérations et des plans de l'Armée canadienne et a coordonné le programme de participation des trois armes du Canada à la force d'urgence des Nations Unies qui a occupé le Moyen-Orient lors de la crise de Suez en 1956. Plus tard, il a servi en qualité de conseiller militaire adjoint à la Commission internationale de contrôle au Vietnam.

Il a assisté aux essais nucléaires des Nations Unies dans le Pacifique en 1958 et a été témoin de trois explosions nucléaires et atomiques. Il a fait partie de diverses commissions internationales, dont le Comité mixte permanent canado-américain de la défense et a présidé un sous-comité de la planification de cet organisme. Il a fait partie du bureau du Comité national du Canada des United World Colleges pendant nombre d'années.

Il était colonel quand il a donné sa démission en 1963. Il est ensuite devenu président du Conseil commercial Canada-Japon.

Le Conseil comprend quelque 425 sociétés et hommes d'affaires du Japon et du Canada. Le colonel Houston, en

sa qualité de président du Conseil, a témoigné devant des comités du Parlement et a visité plus de cinquante pays à titre de militaire et de civil. Il est aussi membre de l'*Association of Professional Engineers of Ontario*. Sur ce, je laisse la parole au colonel Robert Houston, notre premier témoin.

M. Robert L. Houston, président, Conseil commercial Canada-Japon: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le président et messieurs les sénateurs, mes confrères et moi vous sommes reconnaissants de pouvoir témoigner devant vous. Si ça vous agrée, monsieur le président, je tenterai de développer certains aspects de notre mémoire et, lorsque j'aurai terminé, j'espère que MM. les sénateurs se sentiront libres de me poser toutes les questions qu'ils désirent sur les problèmes du Pacifique.

Nous avons suivi attentivement toutes les délibérations du Comité et avons l'impression que vous vous intéressez spécialement à plusieurs secteurs: la politique d'investissement et la politique commerciale du Japon, les rapports entre l'industrie et l'État au Japon, le degré d'infiltration étrangère du marché japonais, les perspectives d'avenir des investisseurs et des hommes d'affaires canadiens, selon que l'économie du Japon leur est ouverte entièrement, partiellement ou pas du tout. J'ai confiance que nous pourrions éclaircir quelque peu ces problèmes complexes.

Après avoir étudié depuis sept ans et demi le Japon et ses voisins du Pacifique, je suis convaincu que de nouveaux horizons s'ouvrent pour le Canada dans cette région. Elle est prometteuse d'avantages énormes. Si nous ne profitons pas des occasions qui s'offrent, certes, nous n'aurons qu'à nous en prendre à nous-mêmes.

Le Conseil commercial Canada-Japon se préoccupe en premier lieu du commerce entre les deux pays; parmi les documents que nous vous avons déposés en même temps que le mémoire, vous retrouverez la liste de ses membres, publiée en avril dernier. Depuis lors, nous avons accueilli près de cinquante nouveaux membres, ce qui témoigne d'une prise de conscience de l'importance des relations entre le Canada et le Japon et de l'intérêt toujours croissant qu'on y porte. Nos membres, tous admis sur invitation, comprennent presque toutes les principales sociétés canadiennes, banques à charte, maisons d'investissement et organismes du genre, de même que plusieurs autres sociétés plus spécialisées du Canada. Plusieurs représentants de ces organismes-membres ont déjà comparu devant le Comité. Je voudrais souligner aussi que nous comptons parmi nos adhérents une cinquantaine de sociétés japonaises, y compris toutes les grandes maisons de commerce qui sont maintenant établies au pays en tant que sociétés commerciales du Canada.

Au fil des années, le Conseil a su se gagner la confiance des principaux hommes d'affaires des deux pays et des représentants des gouvernements à tous les paliers, au

Procès-verbal

Ordre de renvoi

Le mardi 2 mars 1971.
(13)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3h05 de l'après-midi.

Présents: Les sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Eudes, Grosart, Lafond, Laird, Macnaughton, McNamara, Pearson, Rattenbury et Sparrow—(14).

Présent sans être membre du Comité: Le sénateur McDonald (*Moosomin*)—(1).

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité poursuit l'étude de la région du Pacifique.

Le vice-président, M. le sénateur Grosart, présente les témoins.

Témoins: Le Conseil commercial Canada-Japon:

- M. Robert L. Houston, président;
- M. N. Guthrie, secrétaire administratif; et
- M. Keith Hay, professeur de sciences économiques à l'Université Carleton.

Il est décidé: Que le mémoire présenté par le Conseil commercial Canada-Japon, intitulé *Les relations du Canada avec les pays du Pacifique*, soit annexé au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*Appendice L*).

Les documents suivants ont été déposés:

- a) Liste des membres du Conseil commercial Canada-Japon et leur classement commercial.
- b) Les minéraux du Canada et le marché japonais.
- c) Canada-Japon: État des importations et des exportations.
- d) L'économie japonaise: Libéralisation constante.
- e) Article tiré de l'*Ottawa Journal* du 4 juillet 1970: *Limitless Potential for Trade Lies Just Over Pacific Horizon*.
- f) Article tiré de l'*Ottawa Journal* du 7 novembre 1970: *Japan Under Pressure to Bolster Defence Force*.
- g) Article tiré de *U.S. News and World Report*, 17 octobre 1966: *It Would Be Idiotic to Deal with the Viet Cong*.

Sur la proposition du sénateur Carter,

Il est ordonné: Que les documents ci-dessus constituent la «Pièce 4» des dossiers du Comité.

On remercie les témoins de leur collaboration.

A 5h15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

Le Comité permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 2 mars 1971

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence du sénateur Allister Grosart, vice-président.

Le vice-président: Messieurs les sénateurs, le président empêché, m'a chargé de le remplacer. Il espère prendre un avion de Toronto qui lui permettra d'arriver ici avant la fin de la séance.

Aujourd'hui, nos témoins seront les représentants du Conseil commercial Canada-Japon: le colonel Robert L. Houston, président, le professeur Keith Hay, de l'Université Carleton, autorité en matière de relations canado-japonaises, et M. Greg. Guthrie, secrétaire administratif. Je ne sais si M. Guthrie a été ou destitué mais vous savez peut-être qu'il a déjà fait partie du personnel d'un ancien chef de l'opposition. Nous souhaitons la bienvenue au colonel Houston et à ses collègues.

Les membres du Comité ont déjà reçu certains documents et nous venons de distribuer un résumé des propos préliminaires du colonel Houston.

Bon nombre d'entre vous connaissez déjà le passé prestigieux du colonel Houston: diplômé du Clarkson College of Technology de Potsdam, New York, du British Army Staff College de Camberley, de l'United States Armed Forces Staff de Norfolk, en Virginie et du Collège de la défense nationale du Canada. Il a enseigné au Collège de l'État-major de l'Armée canadienne et au Collège de la défense de l'OTAN à Paris.

A la fin de la guerre, il était commandant du 4^e Service blindé des transmissions divisionnaires. Il a été blessé au cours de la campagne de France et a reçu la Croix de guerre française.

Il a été directeur des Opérations et des plans de l'Armée canadienne et a coordonné le programme de participation des trois armes du Canada à la force d'urgence des Nations Unies qui a occupé le Moyen-Orient lors de la crise de Suez en 1956. Plus tard, il a servi en qualité de conseiller militaire adjoint à la Commission internationale de contrôle au Vietnam.

Il a assisté aux essais nucléaires des Nations Unies dans le Pacifique en 1958 et a été témoin de trois explosions nucléaires et atomiques. Il a fait partie de diverses commissions internationales, dont le Comité mixte permanent canado-américain de la défense et a présidé un sous-comité de la planification de cet organisme. Il a fait partie du bureau du Comité national du Canada des United World Colleges pendant nombre d'années.

Il était colonel quand il a donné sa démission en 1963. Il est ensuite devenu président du Conseil commercial Canada-Japon.

Le Conseil comprend quelque 425 sociétés et hommes d'affaires du Japon et du Canada. Le colonel Houston, en

sa qualité de président du Conseil, a témoigné devant des comités du Parlement et a visité plus de cinquante pays à titre de militaire et de civil. Il est aussi membre de l'*Association of Professional Engineers of Ontario*. Sur ce, je laisse la parole au colonel Robert Houston, notre premier témoin.

M. Robert L. Houston, président, Conseil commercial Canada-Japon: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le président et messieurs les sénateurs, mes confrères et moi vous sommes reconnaissants de pouvoir témoigner devant vous. Si ça vous agréé, monsieur le président, je tenterai de développer certains aspects de notre mémoire et, lorsque j'aurai terminé, j'espère que MM. les sénateurs se sentiront libres de me poser toutes les questions qu'ils désirent sur les problèmes du Pacifique.

Nous avons suivi attentivement toutes les délibérations du Comité et avons l'impression que vous vous intéressez spécialement à plusieurs secteurs: la politique d'investissement et la politique commerciale du Japon, les rapports entre l'industrie et l'État au Japon, le degré d'infiltration étrangère du marché japonais, les perspectives d'avenir des investisseurs et des hommes d'affaires canadiens, selon que l'économie du Japon leur est ouverte entièrement, partiellement ou pas du tout. J'ai confiance que nous pourrions éclaircir quelque peu ces problèmes complexes.

Après avoir étudié depuis sept ans et demi le Japon et ses voisins du Pacifique, je suis convaincu que de nouveaux horizons s'ouvrent pour le Canada dans cette région. Elle est prometteuse d'avantages énormes. Si nous ne profitons pas des occasions qui s'offrent, certes, nous n'aurons qu'à nous en prendre à nous-mêmes.

Le Conseil commercial Canada-Japon se préoccupe en premier lieu du commerce entre les deux pays; parmi les documents que nous vous avons déposés en même temps que le mémoire, vous retrouverez la liste de ses membres, publiée en avril dernier. Depuis lors, nous avons accueilli près de cinquante nouveaux membres, ce qui témoigne d'une prise de conscience de l'importance des relations entre le Canada et le Japon et de l'intérêt toujours croissant qu'on y porte. Nos membres, tous admis sur invitation, comprennent presque toutes les principales sociétés canadiennes, banques à charte, maisons d'investissement et organismes du genre, de même que plusieurs autres sociétés plus spécialisées du Canada. Plusieurs représentants de ces organismes-membres ont déjà comparu devant le Comité. Je voudrais souligner aussi que nous comptons parmi nos adhérents une cinquantaine de sociétés japonaises, y compris toutes les grandes maisons de commerce qui sont maintenant établies au pays en tant que sociétés commerciales du Canada.

Au fil des années, le Conseil a su se gagner la confiance des principaux hommes d'affaires des deux pays et des représentants des gouvernements à tous les paliers, au

Japon comme au Canada. C'est pourquoi rares sont les questions de quelque importance, concernant les échanges canado-japonais et l'accroissement extraordinaire de leur volume, dont je n'ai eu à m'occuper directement. Les gros contrats du charbon, à leurs stades préliminaires, l'aménagement de la *Port of Robert Bank*, l'amélioration d'installations portuaires et des moyens de transport, nombre de programmes gigantesques de mise en valeur des matières premières engageant nos deux pays, l'établissement des échanges dans d'autres secteurs, autant de questions qui ont exigé la participation du Conseil.

On a déjà dit que le Conseil s'occupait de « diplomatie industrielle ». Quelque fondée que puisse être cette affirmation, il est certain que dans les mêmes circonstances et d'autres pays, une zone grise sépare toujours les relations officielles de l'État et les échanges entre les hommes d'affaires pris individuellement, nécessitant de ce fait, la présence d'un organisme de liaison. C'est dans ce domaine, me semble-t-il, que nous avons pu accomplir le travail le plus utile.

Ce faisant, en cas de conflit d'intérêts, nous nous sommes toujours efforcés d'éviter de prendre fait et cause pour un pays ou du moins d'en donner l'impression. Nous avons tiré grand profit de cette ligne de conduite, car les représentants des deux gouvernements et les hommes d'affaires japonais et canadiens se sont toujours montrés francs et ouverts à l'égard du Conseil. Ceci nous a donné accès à des sources d'information très précieuses, nous renseignant sur les tendances, les goulots d'étranglement possibles et autres phénomènes résultant de l'évolution rapide du commerce entre le Canada et le Japon. Sans ces connaissances nous ne pourrions accomplir un travail efficace.

En ce qui concerne la situation du commerce, il convient de signaler que les prévisions sont généralement demeurées en deçà des réalisations véritables. En 1954, année qui marque l'entrée en vigueur de l'accord commercial liant le Canada et le Japon, le Canada a exporté au Japon des produits pour une valeur d'environ 96 millions de dollars et en a importé pour près de 19 millions. En 1969, dernière année pour laquelle je dispose de données statistiques complètes, la valeur des exportations a grimpé à près de 625 millions de dollars et celle des importations à 492 millions de dollars, le volume des échanges dépassant ainsi pour la première fois le cap du milliard de dollars. Au cours des onze premiers mois de 1970, le volume des échanges a atteint un milliard et quart de dollars et s'approchera vraisemblablement du milliard et demi à la fin de l'année. De fait, il continue d'augmenter. Je dispose maintenant de données provisoires pour l'ensemble de 1970. Les exportations au Japon ont totalisé \$793,078,746 et les importations au Canada, \$581,715,075, soit \$1,374,793,821 au total.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Quelles étaient les prévisions pour l'année?

Le président suppléant: Le texte ne le dit pas.

M. Houston: Les chiffres provisoires des exportations au Japon...

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je voudrais simplement connaître les prévisions pour l'année dont il a parlé.

Le président suppléant: N'avez-vous pas un exemplaire du texte?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En effet, monsieur le président, veuillez m'excuser.

Le président suppléant: Le colonel Houston pourrait peut-être répéter les chiffres.

M. Houston: Il s'agit de chiffres provisoires. Je dis provisoires, parce que les résultats définitifs ne seront publiés qu'en mai. Toutefois, c'est assez près de la vérité. La valeur des exportations au Japon a atteint \$793,078,746 et celle des importations au Canada, \$581,715,075, soit au total \$1,374,793,821.

Le Conseil prévoit qu'en 1973 le volume des échanges dépassera deux milliards et quart de dollars et qu'en 1975 il atteindra trois milliards et trois quarts de dollars. Ce qui incite surtout le Japon à commercer avec le Canada c'est son désir, ou plutôt la nécessité vitale où il se trouve de s'assurer des sources d'approvisionnement à long terme. Le Japon tient le Canada en haute estime, parce qu'il le considère stable sur les plans économique et politique; je crois que le Japon préfère commercer avec le Canada plutôt qu'avec certains autres pays. De fait, il est déjà arrivé que des sociétés japonaises aient eu à verser une prime à cause de cette préférence.

Toutefois, il serait imprudent de croire que le Japon doit acheter ses matériaux au Canada. Il y a bien des pays où il peut se procurer des produits de haute qualité à bon compte. Ainsi l'Australie se classe au deuxième rang des grands fournisseurs du Japon lui ayant vendu des produits pour une valeur de un milliard et demi de dollars. On prévoit que ce volume d'affaires atteindra 6 milliards de dollars à la fin de la décennie.

L'Australie apprécie hautement le débouché qu'offre à ses produits le marché japonais, car ça lui permet d'échapper à la tutelle du géant économique qu'est la Grande-Bretagne. On retrouve des Australiens un peu partout en Asie à la recherche de nouveaux marchés pour leurs denrées agricoles, leurs ressources minières et leurs produits manufacturés. Dans le Pacifique, l'Australie offre un bon débouché aux produits canadiens, mais c'est aussi le concurrent le plus important du Canada. Les Canadiens feraient bien d'étudier ses méthodes commerciales, en particulier sa conception réaliste de la mise en valeur des richesses naturelles, en faisant appel aux entreprises mixtes.

Nous avons à soutenir une forte concurrence mondiale. A mon avis, il serait sage que les Canadiens fassent valoir les avantages qu'ils ont à offrir: distance raisonnable, affinités, amples réserves et aspiration commune à la libéralisation du marché mondial. Toutefois, il faut aussi nous assurer que le pays dispose d'installations lui permettant de respecter les engagements de livraison et que des conflits intempestifs ne viendront pas interrompre les expéditions d'exportations. Nous devons aussi nous tenir à la fine pointe des progrès techniques et, par l'adoption d'une saine politique économique, être en mesure de prévoir les concurrents, les nouveaux débouchés et les transformations des procédés.

Une ombre obscurcit le tableau des relations entre le Canada et le Japon: on ne cesse de répéter, au Canada, que le Japon poursuit délibérément un sombre programme de spoliation de nos richesses naturelles. Dans les années à venir, nous aurons peut-être à regretter certaines de ces accusations.

Il est vrai que, d'une part, le Japon a besoin de matières premières de toutes sortes et que, d'autre part, le Canada

les possède presque toutes en abondance. Mais en achetant ce que nous avons à vendre, le Japon ne se rend coupable d'aucun crime. Il paie bien, évite de prendre la direction des entreprises et, que je sache, a toujours fait preuve de compréhension à l'égard de nos problèmes qu'il s'agisse de l'épuisement de nos richesses, de la pollution ou de notre désir de participer davantage aux processus de transformation. Lors des négociations de contrat, il serait peut-être très intéressant que les fournisseurs de matières premières du Canada, j'insiste, les fournisseurs de matières premières du Canada, fassent comprendre à leurs interlocuteurs japonais qu'ils souhaitent accroître le contenu canadien des livraisons. Que je sache, rien n'indique que les hommes d'affaires japonais s'opposeraient à ce que la transformation ou même fabrication se fasse dans une plus large mesure au Canada. Évidemment, en pareil cas, il faudrait s'assurer que c'est rentable économiquement. Il est peut-être ironique de constater que les tenants du nationalisme économique au Canada qui souhaitent fermer la porte à tous les capitaux étrangers, sans distinction, proposent, à leur insu, de créer le même genre de marché autarcique que d'autres Canadiens reprochent au Japon d'entretenir.

Le Japon et le Canada devraient tous deux considérer le commerce international comme un moyen d'offrir à leur population respective un plus large éventail de produits à meilleur compte.

Même la mise en valeur des richesses naturelles n'est pas la mesure stérile que certains publicistes tentent de faire croire. Par exemple, en Alberta, les exportations de houille ont créé plus d'un millier d'emplois. On s'attend qu'en 1977 ce chiffre atteindra 7,500 et il s'agit seulement des emplois dans les mines. Ce chiffre ne comprend pas le nombre incalculable d'emplois indirects et d'emplois dans les entreprises mises sur pied grâce au programme de mise en valeur de cette richesse. Il faut construire de nouveaux centres urbains, établir de nouveaux secteurs d'habitation dotés de la gamme complète des établissements de services et de commerce, ainsi que des professions libérales nécessaires et toutes activités qui en découlent et tous les emplois auxiliaires qu'elles créent. L'exploitation de la houille par la *McIntyre Porcupine Mines Limited* à Grand Cache a entraîné la création d'une nouvelle ville de 2,500 habitants dont la population doit tripler d'ici 1975. La société détenait ces droits de concession depuis 1921, mais a attendu la récente hausse de la demande de charbon pour commencer à produire, infusant ainsi un regain de vie à l'économie nationale et provinciale. Récemment, lors de son témoignage devant la Commission canadienne des transports, M. H. M. Romoff, directeur de la recherche au Pacifique-Canadien, a déclaré que l'exploitation de la houille dans la région de Kootenay donnera lieu, sur une période de quinze ans, au versement de 324 millions en salaires et 210 millions de dollars en impôt. Tout le pays s'est senti des effets bénéfiques de cet aménagement. Ainsi, il a fallu faire appel aux talents des Canadiens pour concevoir des taxis-blocs, mettre leur compétence à profit pour les construire avec des matériaux provenant notamment du Cap-Breton, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario. Fait intéressant à noter: il aura fallu que le Japon ait besoin de coke et que des Américains risquent leurs capitaux pour que cette industrie agonisante reprenne vie. Il ne fait aucun doute que sans ces deux facteurs, le charbon du Kootenay demeurerait enfoui dans le sol. On n'aurait pu distribuer ces millions en salaires, ni percevoir ces impôts et la participation de tout le pays à la

fabrication et à l'aménagement technologique auxiliaire ne se serait pas produite.

Sans aucun doute, l'idéal serait que le Canada et le Japon n'échangent, à volume égal, que des produits hautement transformés, provenant de secteurs de fabrication propres à chaque pays. Toutefois, si nous voulons vendre de grandes quantités de produits manufacturés au Japon, il nous faudra à la fois améliorer nos techniques commerciales et favoriser la recherche et la diversification des produits.

Étant donné l'importance relative du marché d'exportation, on peut se demander pourquoi on délègue plus de vingt attachés commerciaux en Grande-Bretagne, huit en Australie et sept au Japon. Il est essentiel de comprendre et de connaître davantage le marché japonais, mais nous avons à déplorer l'extrême rareté d'homme d'affaires et de représentants du gouvernement au Canada qui parlent japonais. Nous devrions peut-être envisager des échanges d'étudiants en commerce entre le Canada et le Japon. De cette façon, le Canada commencerait à disposer de jeunes hommes d'affaires qui connaîtraient le Japon et maîtriseraient sa langue. Nous poserions ainsi les fondements d'une meilleure compréhension de l'économie japonaise et des débouchés qu'offre ce pays à tout un éventail de produits canadiens.

Comme je le soulignerai plus tard, la demande de matières premières du Japon pourra baisser de façon draconienne à la fin de la présente décennie et pourra y substituer une demande accrue de toute une gamme de services et de produits finis canadiens. A cet égard, le mémoire du Conseil mentionne que les entreprises canadiennes doivent faire preuve de plus d'imagination et d'audace si elles veulent se tailler une place enviable sur le marché intérieur du Japon. Certaines entreprises ont réussi à relever le défi en exportant et des produits finis et des techniques, mais il y en a trop peu.

Afin de rectifier certaines erreurs qui ont cours à propos du marché japonais, je traiterai brièvement, en termes généraux, de l'économie actuelle du Japon et de ce qu'elle sera dans dix ou quinze ans.

Le Japon occupe le deuxième rang des pays importateurs. Il se classe au premier rang des pays importateurs de matières premières.

Monsieur le président, je crois que pour gagner du temps, MM. les sénateurs pourraient lire eux-mêmes cette partie; préférez-vous que je continue?

Le président suppléant: Poursuivez, je vous en prie; c'est bien ce que désirent les membres du Comité?

MM. les sénateurs: Exactement.

Le président suppléant: Ça ne prendra qu'une dizaine de minutes au rythme de lecture du colonel Houston.

M. Houston: Le Japon dépend entièrement de l'importation pour ses approvisionnements de nickel, bauxite, uranium et gaz naturel; il en dépend à 99.5 p. 100 pour le pétrole; à 99.1 p. 100 pour le minerai de fer; à 75 p. 100 pour le coke et ainsi de suite en descendant. C'est le plus grand importateur au monde de pétrole, de houille, de fèves de soja et de coton, le deuxième pour le minerai de fer et la laine, le troisième pour le blé et le sucre. Pour la période allant de 1969 à 1975, on prévoit que la demande progressera comme il suit: uranium, 1,000 p. 100; minerai de fer, 117 p. 100; coke, 102 p. 100; pétrole brut, 92 p. 100; zinc, 86 p. 100; cuivre, 72 p. 100 et nickel, 68 p. 100.

L'industrie sidérurgique du Japon s'assurera la suprématie mondiale, sur le plan de la production, en 1975 et peut-être même avant. Le Japon est le deuxième producteur mondial d'acier, venant immédiatement après les États-Unis. L'an dernier, le Japon a produit quelque 93 millions de tonnes, soit près de 15 p. 100 de la production. En 1975, il tentera de produire 160 millions de tonnes. L'an dernier, les États-Unis ont produit 134 millions de tonnes, mais on ne prévoit pas que ce volume augmentera rapidement par rapport au Japon. Pour alimenter sa sidérurgie en 1969, le Japon a importé 83 millions de tonnes de minerai de fer et 38 millions de tonnes de coke. En augmentant les deux facteurs de 20 p. 100 au cours des prochaines années, il prévoit importer 180 à 185 millions de tonnes de minerai de fer et 84 millions de tonnes de coke en 1975. Trop peu de Canadiens se rendent compte que de 1951 à 1970, le Japon a investi plus de 11 milliards de dollars pour l'acquisition d'usines et d'équipement afin d'accroître sa production. Pour le Canada, cela signifie qu'en 1973 ses ventes de coke et de minerai de fer au Japon atteindront vraisemblablement de 12 à 13 millions de tonnes et sept millions de tonnes respectivement par rapport à un million de tonnes et à deux millions de tonnes en 1969. On prévoit qu'en 1975 ces chiffres passeront à 20 millions de tonnes pour le coke et à 10 millions de tonnes pour le minerai de fer.

Trois facteurs contribuent à stimuler la sidérurgie japonaise: les industries de la construction, de l'automobile et des chantiers navals. Depuis 15 ans, le Japon est le premier constructeur de navires du monde; l'an dernier il a lancé près de la moitié du nouveau tonnage mondial. Les cinq chantiers d'un même entrepreneur maritime ont produit un tonnage plus considérable que tous les chantiers de la Grande-Bretagne pris globalement.

Voilà pour certains facteurs qui assurent l'expansion de l'économie du Japon telle qu'on la perçoit de nos jours; gigantesque producteur de quantités toujours croissantes d'articles très variés, depuis les navires aux souliers, en passant par les magnétophones et les béliers mécaniques. Mais qu'en est-il des facteurs qui s'opposent à la poursuite du progrès sous sa forme actuelle? Que penser des influences, au sein de l'économie japonaise, qui pourraient ralentir la croissance évaluée seulement selon l'augmentation des volumes et des quantités? Le Japon continuera-t-il simplement à produire une profusion toujours croissante d'acier, de navires, d'automobiles, de téléviseurs, de magnétophones et d'autres appareils?

J'en doute. L'an dernier, le gouvernement a adopté le «Plan d'aménagement économique et social d'ici 1975». C'est un plan qui a été soumis au premier ministre par le Conseil économique du Japon et l'Office du plan de l'économie du Japon. En gros, il recommande le ralentissement volontaire de la croissance économique afin d'internationaliser l'économie du pays et d'élever le niveau de vie du peuple japonais. Par opposition à la moyenne du taux réel de croissance de 12.5 p. 100 des années 1965 à 1969, le plan propose entre 1970 et 1975 une moyenne annuelle de croissance réelle de 10.6 p. 100. Toutefois, il faut tenir compte du fait que le taux véritable de croissance de l'économie nationale au Japon a toujours dépassé les prévisions officielles. C'est pourquoi une entreprise privée, le Centre de recherche sur l'économie japonaise estime que les prévisions officielles de croissance annuelle sont trop basses. De l'avis du Centre, le taux annuel moyen de 12.4 p. 100 d'ici 1975 se rapproche davantage de la réalité. Le plan officiel du gouvernement prévoit que le PNB de 1969, soit

145 milliards de dollars fera un bond, et atteindra 394 milliards de dollars en 1975. Les analystes du Centre de recherche estiment qu'en 1975 le PNB sera de 459 milliards de dollars. Ce sera une augmentation considérable, quelles que soient les prévisions qui se réaliseront.

Au Japon, le revenu par habitant, en 1969, se chiffrait à \$1,285 par opposition à \$1,509 au Royaume-Uni et \$1,253 en Italie. Le pays espère atteindre en 1975, un revenu par habitant de \$3,590, niveau supérieur à celui de l'Allemagne de l'Ouest. Selon M. Saburo Okita, directeur du Centre de recherche en économique du Japon, le PNB du pays pourrait atteindre 700 milliards de dollars et le revenu par habitant, près de \$5,000. Si l'on oppose ces prévisions aux facteurs connus qui permettent de douter qu'elles ne se réalisent pleinement en suivant les tendances actuelles, nous devons constater que le Japon doit s'engager pleinement s'il veut atteindre les fins qu'il se propose.

Le plan actuel du Japon vise notamment à baisser l'augmentation des prix à la consommation de 5 p. 100 à moins de 4 p. 100 par an et à attirer les investissements du secteur privé au secteur public afin d'offrir, en particulier, des habitations plus convenables. Plusieurs tendances se manifestent qui visent à modifier le rythme actuel de développement industriel au Japon. Il y a l'attente de plus en plus impatiente d'une population plus consciente et plus riche. Elle souhaite de meilleurs logements, une alimentation plus saine, de l'air plus salubre, des moyens de transport plus efficaces, une vie plus calme, plus de loisirs et de divertissements, des écoles et des installations médicales plus nombreuses, pour ne nommer que quelques-uns de ses désirs.

Il y a aussi la pollution, menace aiguë et bien évidente, causée en grande partie par l'expansion de l'industrie dans sa forme actuelle et par le rythme rapide et échevelé de l'urbanisation.

Il se peut que le manque aigu de main-d'œuvre soit un des plus graves facteurs qui obligent à changer le mode d'exploitation industrielle. Reliés à d'autres éléments, ces facteurs expliquent pourquoi le plan présente des fins économiques plus modestes. Il y a de bonnes raisons de croire que ce plan n'est que le premier d'une série d'autres qui vont complètement transformer la révolution industrielle du Japon de l'après-guerre.

A mon avis, la demande de matières premières au Japon s'accroîtra énormément d'ici la fin de la décennie, après quoi elle se stabilisera pendant quelque temps, puis diminuera modérément. Je crois aussi que le Japon peut maintenir et que, de fait, il maintiendra son taux de croissance économique nationale, mais d'après un mode différent et des critères nouveaux. A mon avis, l'ensemble de l'économie japonaise se transformera au point qu'en 1985, elle ressemblera très peu à ce que nous connaissons aujourd'hui. Cela dépendra du rythme auquel certaines industries nationales seront implantées dans d'autres pays de la région du Pacifique. A mon avis, ce courant spectaculaire aura des répercussions profondes et bénéfiques dans toute la région.

Je partage l'opinion que M. N. D. Modak a récemment exprimée dans l'*Executive*, selon laquelle le Japon veut être non seulement un des pays les plus avancés au point de vue économique, mais aussi au point de vue social. M. Modak, économiste de réputation internationale, connaît à fond les approches japonaises et l'économie japonaise. Il pense que les Japonais se sont écartés de leur ancien objectif qui était de devenir la première puissance écono-

mique, pour en atteindre un autre qui consisterait aussi à faire du peuple Japonais le peuple le mieux nourri, le mieux vêtu, le mieux logé, le plus instruit et le mieux soigné du monde.

Les opinions de M. Modak reflètent celles que le Conseil a émises depuis longtemps. Tout comme nous, il croit que la structure actuelle des échanges commerciaux comportant surtout des exportations de matières premières canadiennes se maintiendra. Mais il pense aussi que les Canadiens ne devraient pas s'attendre à ce que cela se poursuive indéfiniment. Bien au contraire, le Japon aura besoin de biens d'équipement hautement perfectionnés et d'un large éventail de biens durables et non durables. Il prévoit que les exportateurs canadiens y trouveront des débouchés pour presque toutes les catégories de produits et de services canadiens, depuis les maisons préfabriquées et les services d'assurance, jusqu'aux machines à laver, meubles, bœuf et bonbons.

En ce qui concerne cette autre tendance intéressante et significative de l'économie japonaise, soit l'implantation d'industries dans les pays voisins riches en main-d'œuvre, M. Modak pense qu'elles s'intensifieront.

Cela ne m'étonnerait pas que le Japon abandonne totalement la production de nombreux articles qui font sa renommée mondiale à l'heure actuelle. L'autre jour, je lisais un article dans lequel on mentionnait que l'un des principaux constructeurs de navires japonais avait prédit la disparition éventuelle des chantiers navals autour de l'île du Japon. C'est peut-être un peu exagéré, mais sait-on jamais? M. Modak prévoit que le Japon se spécialisera dans des méthodes de fabrication et des industries à forte valeur ajoutée.

Le Japon est conscient de la nécessité d'une spécialisation internationale de la production; les pays doivent concentrer leurs efforts à la fabrication de produits qu'ils peuvent fabriquer à un prix avantageux et pour laquelle ils ont les connaissances techniques. Le Canada pourrait avantageusement s'orienter dans cette direction.

M. Modak poursuivait:

«Le Japon s'intéressera du premier chef aux investissements à l'étranger pour se procurer les matières premières nécessaires à son industrie. Cependant, comme le Japon se désintéressera peu à peu des matières premières brutes, ses investissements à l'étranger se feront davantage dans des entreprises exigeant une transformation toujours plus poussée des matières premières à l'étranger.

Ceci se rattache directement à ce que j'ai dit précédemment au sujet des entreprises privées canadiennes qui devraient étudier cette question au cours de leurs négociations avec leurs homologues japonais.

Je pourrais aborder tant d'aspects de l'économie japonaise, et parler de questions intéressantes et utiles pour les éventuels exportateurs canadiens! Il n'y a pas d'analphabètes au Japon, pays, où les étudiants poursuivent leurs études au-delà du niveau obligatoire dans une proportion de 75 p. 100 et qui compte plus de 900 établissements d'enseignement supérieur. Un ménage japonais sur cinq a une auto, un sur quatre un poste de télévision en couleurs. Actuellement, les économies moyennes d'un ménage japonais s'élèvent à \$3,150 et augmentent tous les ans. Le revenu disponible est passé d'environ \$300 en 1960, à plus de \$1,100 en 1969. On s'attend que d'ici cinq ans le Japonais moyen jouira de cinq fois plus de temps libre qu'il

n'en dispose actuellement. Pour conclure je pourrais vous dire quelques mots au sujet des investissements, après quoi je répondrai à vos questions.

Je tiens de sources absolument dignes de foi qu'en ce qui concerne les investissements japonais dans les projets d'exploitation de ressources naturelles au Canada, on ne fait pas de différence entre le financement au moyen de l'emprunt et le financement par participation. Cela dépend uniquement des exigences de chaque entreprise. Par exemple, dans une situation où il y a des frais initiaux de prospection et de mise en exploitation, il est indispensable que les Japonais risquent des capitaux sous forme d'une prise de participation dans l'entreprise, faute de quoi l'entreprise manquerait de fonds. Par contre on s'est aperçu que dans le cas d'une entreprise industrielle, des prêts directs permettraient d'assurer sa stabilité et son expansion. Le Japon cherche avant tout à s'assurer une source stable de matières premières par des moyens comptables avec la politique du Canada. Les investisseurs japonais désirent souvent obtenir une part raisonnable du capital investi pour s'assurer des livraisons garanties par des contrats à long terme, mais, d'une façon générale, le Japon ne cherche pas à contrôler l'industrie canadienne par des investissements. Il vous intéresserait peut-être aussi de savoir que jusqu'ici, le gouvernement japonais n'a refusé aucune demande d'investissement au Canada.

En ce qui concerne l'investissement de capitaux canadiens au Japon, les conditions générales en sont clairement définies dans notre brochure sur la libéralisation des mouvements de capitaux dont vous avez des exemplaires. Il est difficile de préciser le montant des capitaux canadiens investis au Japon jusqu'ici, mais je pense que je puis affirmer sans erreur qu'il s'agit d'investissements très modestes dans nos rares grandes entreprises multinationales. Bien entendu, cela n'englobe pas les investissements effectués dans le marché japonais des valeurs. Je suis certain que vous êtes tous au courant qu'une entreprise canadienne d'investissement a lancé, l'été dernier, un fonds mutuel connu sous le nom de Fonds japonais, qui s'occupe exclusivement d'investir sur le marché japonais. D'après des sources japonaises, 78 des principales entreprises de production manufacturière aux États-Unis ont établi des filiales ou des entreprises conjointes au Japon, et encore cette liste n'inclut-elle que les entreprises étrangères qui détiennent une participation supérieure à 20 p. 100 du capital. Dans la même catégorie, 14 des 100 plus importantes sociétés non américaines s'étaient établies au Japon. Parmi les 390 entreprises manufacturières du Japon contenant des capitaux étrangers, 114 étaient reliées à des entreprises étrangères dites multinationales. Une enquête du ministère japonais du Commerce international et de l'Industrie a révélé que 653 entreprises étrangères représentant plus de 20 p. 100 de tout le capital des sociétés du Japon, effectuaient environ 1.4 p. 100 des ventes totales. Cependant, l'enquête a établi que le niveau de rendement de ces entreprises était relativement plus élevé que celui des autres.

Finalement, la tendance que les banques étrangères au Japon ont commencé à manifester récemment pourrait vous intéresser, même si les banques canadiennes n'y sont pour rien. Traditionnellement les succursales de banques étrangères au Japon se limitaient aux transactions à caractère international. Cependant, à la fin de l'année financière 1969, au moment où les restrictions monétaires se faisaient sentir, les banques étrangères ont prêté 280 millions de dollars à des entreprises purement japonaises,

ce qu'elles n'avaient jamais fait jusque-là. La raison en est que la Banque du Japon fait peu sinon pas de transactions directes avec les succursales des banques étrangères. La Banque du Japon peut donc difficilement influencer leurs transactions et les obliger à se conformer à des directives concernant le resserrement du crédit. Pour trouver des fonds, les hommes d'affaires japonais ont eu recours à l'unique source: les succursales des banques étrangères.

Monsieur le président, j'aurais de nombreux sujets importants à traiter: les textiles, la comparaison de l'échelle des salaires, l'opinion exprimée à l'étranger que Tokyo est en voie de devenir le centre du dollar en Asie, et cela malgré les fortes réserves formulées par le Ministère des Finances du Japon et l'établissement possible d'entreprises commerciales canadiennes. Je répondrai cependant avec plaisir aux questions que vous voudrez me poser à ce sujet.

Pour conclure, je citerai un extrait d'une allocution que j'ai prononcée devant la Chambre de commerce de Vancouver en février 1967:

Je pense que le Canada pourrait prendre l'initiative d'étudier la possibilité de mettre sur pied une association économique groupant les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada, à laquelle l'Australie et la Nouvelle-Zélande pourraient adhérer ultérieurement, et peut-être même d'autres pays comme les Philippines. Nous pourrions alors avoir un groupe de pays unis par des liens économiques tout comme les pays de la Communauté économique européenne. Évidemment, de nombreuses difficultés surgiront, mais je pense qu'il sera possible de les résoudre.

J'ai une grande confiance dans l'avenir du Japon et je sais que les Japonais tiennent le Canada et les Canadiens en très haute estime. Des horizons presque illimités s'ouvrent devant nous. Il nous faut saisir toutes les possibilités qui s'offrent, sinon les générations futures auront raison de nous en vouloir.»

Aujourd'hui, je crois encore plus fermement à ces quelques idées qu'au moment où je les ai formulées la première fois.

Le vice-président: Merci beaucoup, colonel Houston. Messieurs les sénateurs, nous avons devant nous un mémoire intitulé: «Les relations du Canada avec les pays du Pacifique, présenté au Comité Permanent du Sénat sur les Affaires Étrangères.» Désirez-vous qu'il soit consigné au compte rendu des délibérations?

Le sénateur Carter: Je propose qu'il soit imprimé en appendice aux délibérations d'aujourd'hui à moins qu'il ne soit inséré ici. J'aimerais que ce mémoire et les autres documents déposés figurent quelque part au procès-verbal de la présente séance pour le bénéfice du grand public qui le lira.

Le vice-président: Sénateur Carter, proposez-vous que le mémoire soit imprimé en appendice et que la liste des documents paraisse au compte rendu des délibérations?

Le sénateur Carter: Oui.

Messieurs les sénateurs: D'accord.

(La liste des documents figure au procès-verbal)

Le vice-président: Comme d'habitude, je demanderais à messieurs les sénateurs d'indiquer s'ils ont des questions à poser. Maintenant, je donne la parole au sénateur Yuzyk.

Le sénateur Yuzyk: Tout d'abord, colonel Houston, je suis convaincu de me faire l'interprète de tous les membres du Comité quand je dis que nous sommes ravis de vous avoir parmi nous. Je vous remercie tout spécialement de mettre à notre disposition tout cette documentation qui, naturellement, nous sera d'une grande utilité dans nos relations ultérieures avec le Japon.

Personnellement, j'ai toujours considéré le Japon comme un pays à l'avant-garde du progrès et le peuple japonais comme un peuple très dynamique. Votre exposé prouve incontestablement que nous commerçons avec une des plus grandes puissances mondiales, notamment dans le domaine économique. Les Canadiens devraient donc exploiter les possibilités fantastiques d'entretenir non seulement des relations commerciales mais aussi des relations, culturelles, diplomatiques, politiques et autres avec le Japon.

Comme le commerce et les affaires ne m'intéressent pas personnellement, je ne poserai aucune question à leur sujet. Je sais que d'autres personnes ici présentes en poseront de nombreuses, aussi je me bornerai à poser des questions d'ordre général sur les avantages qu'offre le commerce entre le Japon et le Canada.

Vous mentionnez dans votre mémoire que la balance commerciale du Canada est favorable et que cette situation persistera, ce qui, semble-t-il, témoigne de l'excellence de nos relations commerciales; vous dites en outre, à la page 3, qu'il existe des débouchés au Japon pour les produits manufacturés canadiens. Vous soutenez que si les Canadiens avaient employé des méthodes de vente plus ingénieuses, plus dynamiques et plus persévérantes ils auraient pu changer la composition de nos échanges commerciaux depuis un certain temps.

Il n'y a pas si longtemps, M. Pope nous entretenait précisément de cette question. J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet. Il a affirmé que la politique déclarée du Japon est d'acheter au Canada des matières premières dans leur état brut, ce qui ne crée que peu d'emplois pour les Canadiens, et d'y vendre surtout des produits ouvrés.

Il semblerait que nous ne tirions pas parti autant que nous le pourrions de cette balance commerciale excédentaire. Existe-t-il des secteurs où le Canada pourrait concurrencer le Japon?

M. Houston: Qu'entendez-vous par secteurs, monsieur le sénateur?

Le sénateur Yuzyk: Eh bien, il nous faudrait rivaliser sur le plan commercial aussi. Le Japon achète surtout des matières premières mais, selon M. Pope, nous n'en bénéficions pas tellement. Tout d'abord, auriez-vous l'obligeance de commenter cet aspect de la question?

M. Houston: Comme je l'ai fait remarquer aujourd'hui, avec tout le respect que je dois à M. Pope, que vous avez cité, qu'il importe aux Canadiens, exploitants de mines ou autres, qui passent des contrats avec leurs homologues japonais, de songer très sérieusement aux industries secondaires au moment des négociations. J'ai aussi dit qu'à mon avis que le moment vient, ou est venu qu'ils se rendront compte de l'ouverture d'esprit des Japonais.

Maintenant, en ce qui concerne certaines expressions comme, «politique déclarée» d'accomplir quelque chose, je dois dire que les Japonais ont tenté de relever leur niveau de vie le plus vite possible.

Le sénateur Yuzyk: Et ils ont très bien réussi comparative-ment à la plupart des autres pays.

M. Houston: Je suis d'accord mais je pense que des déclarations qui visent à dénigrer les efforts déployés par un pays, particulièrement d'un pays qui deviendra éventuellement le deuxième plus grand partenaire commercial du Canada, ne peuvent être que préjudiciables. Si M. Pope avait été au courant de certaines des négociations actuellement en cours entre hommes d'affaires canadiens et japonais, je doute qu'il aurait fait cette déclaration. Je peux affirmer sans réserve que de tous des pays c'est le Canada qui a les meilleures possibilités de commercer avec le Japon. Je l'affirmerais à la télévision, partout, et devant n'importe quel comité. Je l'affirmerais parce que les Japonais tiennent le Canada en haute estime.

J'ai écouté les propos de M. Pope et, si vous me permettiez de faire une digression, je dois dire que l'image du Canada à l'Expo '70 d'Osaka, au Japon, était la plus prestigieuse de toutes. J'y ai passé deux semaines et j'ai rencontré un grand nombre d'industriels japonais des plus importants, comme M. Inayama, président de la Nippon Steel, la deuxième entreprise de production d'acier au monde. Je pourrais en mentionner quelques autres dont je connais les sentiments à l'égard du Canada. Ou bien, nous pouvons attendre les événements et nous plaindre, ou bien nous pouvons marchander aussi fermement qu'eux.

J'ai vu le Général Macnaughton s'asseoir en face des Américains à la table des négociations; je n'ai jamais rencontré négociateur plus acharné. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens ont peut-être mieux réussi que quiconque quand ils l'ont voulu. Je crois qu'ils peuvent encore faire aussi bien. Mais se plaindre ne sert à rien; il faut agir. Nous devrions nous mettre à l'oeuvre et déployer tous nos talents et toute notre énergie afin d'éviter les déclarations comme celles de M. Pope.

Le sénateur Yuzyk: Cela explique en partie la situation, mais il n'en demeure pas moins que le Japon a toujours des buts et des objectifs nationaux qu'il suit inéluctablement, ce qu'il peut se permettre grâce à son genre d'économie et ses méthodes d'administration. Au Canada, nous sommes dans une situation que je qualifierais de désavantageuse par rapport au Japon, ce pays entretenant le plus souvent des relations directes avec certaines entreprises, ou certaines provinces. D'autre part, le Canada ne s'est pas ou ne semble pas s'être fixé d'objectifs nationaux ni n'avoir établi aucune coordination au plan national en ce qui concerne ses relations commerciales avec le Japon. Croyez-vous qu'il lui sera possible de le faire? Si oui, comment?

M. Houston: C'est une question de taille, monsieur le sénateur. Je répète donc ce que j'ai déjà dit: tout semble possible au Canada et aux Canadiens pourvu qu'ils y mettent de la bonne volonté. Après la Seconde Guerre mondiale, les Japonais ont constitué une association connue sous le nom de Keidanren et de Conseil économique. Elle groupe les dirigeants des grandes industries japonaises. Ce n'est pas son appellation officielle, seulement une expression qui la désigne. Cette association fait directement rapport au premier ministre du Japon. Je crois, sénateur Yuzyk, qu'une grande solidarité existe entre le gouvernement et les hommes d'affaires japonais.

Le sénateur Yuzyk: Et cela joue en leur faveur?

M. Houston: Cela les avantage considérablement.

Le sénateur Yuzyk: Jusqu'à quel point, voudriez-vous que cela se produise au Canada?

M. Houston: Je suis vraiment désolé qu'on ne fasse pas davantage dans ce domaine au Canada, car je suis absolument convaincu qu'il y a beaucoup plus à faire. Évidemment nos problèmes diffèrent, vu l'étendue de notre pays et les différences que j'estime ses diverses régions. J'espère que vous me pardonneriez si je semble m'immiscer dans le domaine de la politique; à mon avis, on insiste trop sur ces particularismes. Le Livre blanc sur la politique étrangère propose la mise sur pied au Canada d'un Comité économique consultatif du Pacifique. Nous affirmons dans notre mémoire la conviction qu'il faudrait faire davantage parce que l'idée est excellente. J'ai écrit à M. Pepin pour lui dire que j'estimais nécessaire que le gouvernement la mette en pratique sans tarder. Cependant, je crois qu'on devrait lui donner plus de pouvoir.

Le sénateur Yuzyk: vous souhaiteriez donc que le gouvernement adopte et applique une politique nationale visant non seulement le Japon, mais aussi les autres pays du Pacifique?

M. Houston: Pour ma part, je pense qu'on pourrait faire beaucoup plus à cet égard.

Le sénateur Yuzyk: Le Conseil commercial Canada-Japon a-t-il attiré l'attention du gouvernement et des ministères intéressés sur ce problème?

M. Houston: Bien entendu. Après la publication du Livre blanc qui propose la création d'un Comité économique consultatif du Pacifique, j'ai adressé à M. Pepin, une lettre, d'ailleurs non confidentielle. Sa réponse est favorable. Cependant, je dois prononcer très prochainement un discours à Banff; je traiterai alors de ce sujet.

Le sénateur Yuzyk: Et les hommes d'affaires sont prêts à collaborer?

M. Houston: Certainement, mais je ne crois pas qu'on doive en laisser l'entière responsabilité au monde des affaires. Je pense qu'il doit y avoir des échanges dans les deux sens. Je crois qu'on peut faire énormément en adoptant une attitude positive. Je crois que l'idée sera bien accueillie. Elle est lancée; si elle se concrétise, le Canada pourra en tirer grand parti.

Le sénateur Macnaughton: J'ai écouté vos remarques avec beaucoup d'intérêt; même si je n'ai pas passé deux semaines à Osaka, j'ai eu l'occasion de rencontrer bon nombre de grands industriels japonais. Il ne fait aucun doute que le principal concurrent du Canada est l'Australie et qu'elle fait un effort considérable. Cependant, je partage votre opinion que le Japon nous offre une occasion exceptionnelle d'y exercer notre activité commerciale. Vous avez parlé de l'existence d'un Conseil économique au Japon et je suppose que vous entendiez par là une coopération entre le gouvernement et les hommes d'affaires. Si nous voulions adopter la même approche, comment pourrait-on faire? Vous parliez de «lui donner plus de pouvoir» et «d'adopter une attitude positive». Ce sont des expressions très vagues. Pourriez-vous nous proposer des idées pratiques? Par exemple, si vous vous trouviez devant le ministre du Commerce, oseriez-vous lui dire ses quatre vérités et lui déclarer: «Secouez-vous, ne restez pas assis, faites donc quelque chose»?

M. Houston: Tout d'abord, laissez-moi préciser que le mot *Keidannen* qui désigne cette association économique au Japon, se traduit en français par: Fédération des organisations économiques» et, comme je le disais, les dirigeants en sont les principaux industriels, banquiers, etc. L'expression consacrée est celle de Conseil économique, et c'est ce que j'essayais de vous dire. Si je devais m'adresser à M. Pepin, je serais très réservé mais je pourrais lui formuler certaines propositions. J'ai lu sa déposition devant votre comité et je pense qu'il se passe une foule de choses à l'heure actuelle. Je suis convaincu qu'il nous reste énormément à apprendre, et je dis cela en toute sincérité. Nous oublions parfois comment les Japonais ont réussi. Je ne veux blesser personne, mais j'ai étudié ce qu'ils ont fait depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ils ont adopté une nouvelle structure, sachant qu'ils ne pourraient réussir s'il n'y avait aucune collaboration entre l'industrie et le gouvernement. En dépit de leurs divergences de vues, ils ont réussi à réaliser une collaboration étroite. Mes sept années et demie d'expérience me permettent d'affirmer que le Canada a beaucoup à faire dans ce domaine. Je crois que je n'ai rien à ajouter à ce sujet.

Le vice-président: Je peux peut-être indiquer au sénateur Macnaughton que je lis dans la déposition ce qui suit:

On doit souligner le fait que les Japonais nous ont dépassés dans le domaine des relations entre le monde des affaires et le gouvernement et entre le monde ouvrier et le patronat.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il est inutile de répéter ce que M. Houston a dit. Sa déposition a été très utile. Le Conseil a déposé un excellent mémoire. Il traite d'une façon remarquable de tout le domaine des relations commerciales entre le Canada et le Japon. Cette question m'intéresse beaucoup, mais je souhaiterais être mieux renseigné sur votre organisme. Au début de votre déposition, vous dites que le Conseil commercial Canada-Japon est une organisation sans but lucratif à laquelle appartiennent 425 entreprises canadiennes et japonaises dont les trois quarts sont canadiennes. Pourriez-vous nous renseigner sur ses origines et son développement? En ce qui a trait aux relations canado-japonaises, il a, me semble-t-il, des objectifs se rapprochant de ceux que pourrait avoir le Comité.

M. Houston: Bien volontiers; je suis ravi que vous me demandiez de le faire, sénateur Connolly. On m'a déjà souvent posé la même question.

Le Conseil a été constitué en 1960, je crois; il groupait alors de 20 à 30 sociétés commerciales japonaises; le Bureau de liaison de la Banque de Tokyo à Toronto en faisait partie. Un certain M. Callaghan, membre de la Commission du Tarif du Canada à la retraite, en assumait la direction. Je ne l'ai malheureusement jamais rencontré car il est décédé en juin 1963. L'initiative de cette affaire revient aux Japonais, qui, à mon avis, ont fait preuve d'une grande intelligence.

En 1963 j'ai décidé de quitter l'Armée—excusez-moi de parler d'une affaire personnelle, mais cela facilite les explications—surtout parce que j'ai deux fils, âgés maintenant de 15 et 17 ans, et aussi parce que l'Asie du Sud-Est m'intéressait beaucoup depuis mon séjour au Vietnam. Je prévoyais un avenir prometteur pour le Japon, et au cours de mon voyage de retour du Vietnam, je m'y suis arrêté pour présenter mes hommages à M. Bull, qui était alors notre ambassadeur au Japon. J'avais demandé de m'ac-

corder deux minutes, mais notre entretien se prolongea pendant plus de deux heures et finalement j'y suis resté trois jours. C'est ainsi que je suis arrivé au Conseil en 1963.

Quand j'ai accepté le poste, j'ai dit aux Japonais: «j'accepte le poste, à condition qu'il ne soit question que de commerce bilatéral». Ce sont mes propres paroles. Plusieurs personnes ici présentes me connaissent. Vous pouvez vérifier mon passé et celui des Houston de la vallée de l'Outaouais. Le sénateur McNamara et moi nous nous connaissons bien. J'ai témoigné plusieurs fois devant la Commission du blé et devant d'autres organismes. Il se peut que parfois je me sois un peu laissé emporter par l'impatience parce que nous n'avancions pas assez rapidement, mais j'ai loyalement essayé de bien m'acquitter de mes fonctions. Aujourd'hui, nous recevons plus d'argent des Japonais que de toute autre source. Je le répète: les brochures du Conseil et mes propres discours sont du domaine public. J'ai souvent affaire aux ministres du cabinet, aux premiers ministres de toutes les provinces et à bien d'autres personnes. Voilà comment est né le Conseil.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'espère que vous n'avez pas pensé un instant que je voulais vous critiquer, d'ailleurs ce que je vais dire va démontrer clairement qu'il n'en est rien.

Je crois que pareil organisme aide grandement à établir le genre de relations commerciales que l'entreprise canadienne souhaite entretenir avec le Japon. Vous présentez de nombreuses propositions relativement à la façon dont les Canadiens pourraient attirer des capitaux japonais dans les entreprises canadiennes; vous indiquez qu'un grand nombre de nos produits exportés vers ce pays devraient être transformés davantage au Canada, que nous devrions perfectionner nos connaissances techniques afin de pouvoir exporter des produits plus perfectionnés. Vous dites également que le Japon accueillerait favorablement ce genre de produits et que les Canadiens les vendraient à des prix intéressants.

Je me pose la question suivante: Les entreprises canadiennes et les entrepreneurs canadiens font-ils bon accueil à vos idées et suggestions? Votre organisme progresse-t-il ou encore prévoyez-vous une plus grande diversification du commerce canadien, pour employer l'expression du sénateur Yuzyk?

M. Houston: Oui, sans aucun doute, sénateur Connolly, mais tout d'abord, j'aimerais revenir sur les remarques que vous avez faites au début. Je n'ai aucunement eu le sentiment qu'il s'agissait d'une critique. Je suis très heureux que vous m'ayez posé la question.

Nous progressons. Il y a diversification, mais elle se fait lentement. Je suis moi-même canadien et j'aime mon pays. Tout ce que je veux dire, c'est que nous sommes parfois trop paresseux, et je pense que nous pourrions procéder beaucoup plus rapidement. Nous avons eu et nous continuons d'avoir une grosse partie des bonnes choses de ce monde. Je pense que certains des projets actuellement à l'étude, comme je l'ai dit, vont constituer une véritable révélation au Canada au cours de la prochaine ou des deux prochaines années; je parle des entretiens qui ont lieu présentement entre Japonais et Canadiens.

Il y a une chose, je crois, qui pourrait être réalisée; il en a déjà été question ici deux ou trois fois. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas établir une ou plusieurs sociétés commerciales canadiennes. Il n'y a aucune formule

magique à la base des sociétés commerciales japonaises si ce n'est qu'on y travaille ferme.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et bien.

M. Houston: Elles ont un système de télécommunications à l'échelle mondiale, et ainsi de suite. C'est là une des choses qui pourraient être réalisées. J'aimerais que le professeur Hay nous parle un peu de la diversification. Permettez-moi de vous dire que je considère le professeur Hay comme étant actuellement une des grandes compétences en matière de relations canado-japonaises. Il prépare un ouvrage pour la *Private Planning Association of Montreal*, lequel paraîtra en juillet; il est aussi professeur d'économie à l'Université Carleton.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur le président, avant que le professeur Hay ne prenne la parole, peut-être pourrais-je dire que j'ai la ferme conviction que ce n'est pas vraiment au Gouvernement que l'on doit l'expansion et la croissance de l'économie, mais au secteur privé. Vous travaillez essentiellement au niveau du secteur privé; mais vous comptez que le Gouvernement et son prestige créent un climat propice à la pratique des activités que vous encouragez.

J'imagine que vous souhaiteriez continuer ce genre de travail et je pense—je parle en mon nom personnel mais je suis sûr que les membres du Comité partagent mon avis—que nous pourrions qualifier d'incalculable votre travail parce qu'il représente l'apport du secteur privé au développement des relations commerciales entre les deux pays.

M. Houston: Monsieur le sénateur, je vous remercie de vos aimables paroles à mon endroit.

Le sénateur McNamara: Monsieur le président, avant que le professeur Hay ne prenne la parole, j'aimerais lui poser une question. Il pourra probablement inclure sa réponse dans celle qu'il fera au sénateur Connolly, car si je saisis bien l'idée du sénateur Connolly, il pense à peu près comme moi.

Si je ne me trompe, la Fédération japonaise des organisations économiques est un organisme dont le contrôle est passablement rigide. Elle est probablement plus importante pour le commerce japonais que ne l'est l'*Establishment*, comme on pourrait l'appeler ici à Ottawa. Je me demande si les hommes d'affaires canadiens seraient prêts à accepter, comme les Japonais, que le gouvernement ou ce cabinet économique contrôle leurs entreprises. Il me semble que c'est important.

M. Houston: J'aimerais vous répondre, sénateur McNamara, avant le professeur Hay. Ces gens m'ont reçu à déjeuner. Je dirais que j'en connais personnellement huit ou neuf: directeurs de banques, et ainsi de suite. Je dirais bien plutôt, pour ma part, que le Gouvernement prend grand soin de protéger ces gens lorsqu'ils parlent. Ils sont terriblement puissants. Parmi les adhérents à la Fédération susdite, on trouve entre autres M. Inayama, président de la *Nippon Steel Corporation*, M. Uemura, directeur de la Banque Fuji, et ainsi de suite. Quand ces gens-là parlent, je vous assure que le gouvernement écoute très attentivement; la Fédération ne fait aucunement l'objet d'un contrôle sévère de la part du gouvernement. Je le sais personnellement, sénateur McNamara. C'est mon opinion personnelle.

Le sénateur McNamara: J'ai toujours pensé que c'était le contraire, que c'était le Gouvernement qui leur dictait leur ligne de conduite.

Le vice-président: Voudriez-vous le comparer à la Commission du blé, sénateur McNamara.

Le professeur Keith Hay: J'aimerais vous entretenir de la vente possible au Japon de produits manufacturés canadiens. Nos possibilités de vendre ce genre de produits au Japon diminuent, ce qui me paraît comme un état de choses très grave. De fait, les produits ouvrés représentent maintenant une plus faible proportion de nos exportations qu'il y a cinq ans.

A mon avis, on peut assez facilement comprendre pourquoi le Canada n'a pas obtenu une très grosse partie du marché japonais de produits manufacturés. Il s'agit d'un marché considérable et, à la fin des années 60, le volume des produits ouvrés vendus au Japon par tous les pays atteignait un milliard et demi de dollars. Ce n'est pas un petit marché. A l'examen de sa structure, on se rend compte que trois principaux fournisseurs l'alimentent depuis 15 ans: les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et le Royaume-Uni.

Ce qu'ils vendent au Japon, ce sont d'abord les biens de production, l'équipement nécessaire à l'établissement de l'industrie japonaise. La raison pour laquelle le Japon s'intéresse surtout à ces trois fournisseurs se comprend aussi très facilement. Ils sont à l'avant-garde en matière d'investissement, de recherche et de développement; il n'a rien d'étonnant alors qu'ils soient les pays qui délivrent le plus grand nombre de brevets, les pays où naissent le plus d'idées et de techniques nouvelles chaque année. Et dans la planification de leur essor industriel, les Japonais ont agi sensément en se procurant les biens de production les plus perfectionnés qui fussent sur le marché.

A la suite de ces trois pays viennent six pays qu'on pourrait appeler nations industrielles de second plan et qui détiennent chacune quelque 2 ou 3 p. 100 du marché: la Suède, les pays du Bénélux, la France, l'Italie, la Suisse et le Canada. Pendant une période d'environ dix à quinze ans, ces pays ont détenu avec plus ou moins de régularité quelque 2 ou 3 p. 100 du marché des produits manufacturés.

Une revue de nos ventes au Japon au cours des années 60 révèle que, pendant cette période, nous avons exporté surtout du matériel passablement perfectionné: fournitures de bureau, matériel périphérique autonome d'ordinateurs, tel que les mécanismes d'alimentation de cartes, les appareils mécanographiques, pièces de rechange d'avions, pièces d'instruments pour avions. Pendant les années 60, les Japonais ont acquis la possibilité de fabriquer eux-mêmes ce qu'ils achetaient auparavant chez leurs fournisseurs, tandis que nous, Canadiens, n'avons pas su suivre l'évolution des produits nouveaux, nous n'avons pas réussi à les devancer en ce domaine et à pénétrer leur marché.

A moins de nous appliquer un peu plus à fabriquer des produits spéciaux hautement perfectionnés, il nous sera difficile de reprendre une partie substantielle du marché japonais de produits manufacturés, quoique nous puissions sûrement y vendre une plus grande quantité de produits semi-ouvrés, de matières premières transformées en partie ou dans une large mesure au Canada avant d'être expédiées au Japon.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): On vient de mettre le doigt sur un problème à ce que je vois. Le Conseil ne peut-il pas inciter l'entreprise à fabriquer une plus grande quantité de produits plus perfectionnés, plus récents, de nouveaux genres de produits qui nous permettraient de nous rattraper?

M. Houston: Permettez-moi d'intervenir, sénateur Connolly. Au cours des cinq dernières années, nous avons constaté avec beaucoup d'inquiétude que nombre d'industries, au Canada, consacraient de moins en moins de fonds à la recherche et au développement alors que, comme nous le disait le professeur Hay, les industries dans des pays comme le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne en affectaient davantage à cette fin. Cela se comprend mal. C'est pourquoi le rapport du comité que préside le sénateur Lamontagne devrait faire l'objet d'un examen attentif de la part du gouvernement. Si nous voulons soutenir la concurrence des autres pays, nous ne pouvons pas, même si nous savons bien faire une foule de choses, nous contenter de nous asseoir et d'attendre. Il nous faut prendre les moyens nécessaires.

Le professeur Hay: Je dois dire que je ne suis pas vraiment en mesure d'établir les lignes de conduite du Conseil. Je fournis tout simplement des renseignements d'ordre économique.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous nous avez donné de très bons renseignements.

Le professeur Hay: Il y a une ou deux choses que nous pourrions faire. Il me semble qu'au Canada il y a peu d'échanges entre les hommes d'affaires et les fonctionnaires des ministères gouvernementaux. Cette pratique de permutation de personnel administratif a cours au Japon. Je crois que nous n'avons pas encore suffisamment perfectionné notre système d'information et diffusé parmi les producteurs canadiens et d'éventuels marchés d'exportation les idées nouvelles sur lesquelles se sont penchés nos experts. Trop souvent divers chercheurs travaillent parallèlement dans les mêmes domaines alors qu'ils en négligent tout à fait certains autres où il faudrait compléter ce qui a déjà été fait. Un modeste placement en ce domaine pourrait rapporter un profit considérable.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il appert que les pays de l'OCDE, au sein de laquelle le Canada est représenté, étudient la possibilité de planifier les méthodes, l'information et les systèmes de communication en matière de sciences. Y a-t-il des progrès de ce côté?

Le professeur Hay: En toute franchise, je ne sais pas. Il y a au Japon une agence centrale d'information qui publie chaque année à l'intention des producteurs japonais quelque 40,000 articles sur les travaux de recherche et de développement qui se font dans les autres pays. C'est une agence de traduction, une agence d'information. Pour tenir les producteurs canadiens au courant de ce qui se fait, on pourrait peut-être établir quelque chose de semblable au Canada.

Le vice-président: Messieurs les sénateurs, le sénateur Aird, président du Comité, vient d'arriver. Il préfère occuper son siège plutôt que de prendre celui du président estimant qu'il pourra plus facilement poser des questions. Le sénateur Carter est le suivant sur la liste et je lui donnerai la parole dès que le colonel Houston aura

répondu au sénateur Connolly. Le sénateur Aird aura ensuite quelques minutes à sa disposition.

Le sénateur Aird: Merci beaucoup.

M. Houston: En réponse au sénateur Connolly, je dirai qu'il est indispensable, comme nous le savons tous, d'adopter une attitude positive; je ne voudrais pas, d'aucune façon, donner l'impression de critiquer ce que fait le gouvernement car il accomplit vraiment quelque chose pour l'avenir. Le Conseil sert d'agent catalyseur. C'est ce qui décrit le mieux la situation. Nous faisons tout notre possible pour nous rendre utiles. Si nous agissions autrement, notre présence pourrait devenir gênante, alors que présentement nous sommes en bons termes avec les deux gouvernements. Nous tâcherons de faire davantage à l'avenir.

Le sénateur Yuzyk: Je fais un rappel au règlement monsieur le vice-président. Vu qu'il a été question de recherche et de développement, un élément nouveau a été mis en évidence ici. Nous avons parmi nous le sénateur Grosart qui était membre du Comité directeur du Comité de la politique scientifique. Peut-être pourrait-il nous dire où en est le Canada présentement?

Le vice-président: Je le ferais volontiers, sénateur Yuzyk, mais nombreux sont ceux qui désirent poser des questions. Je me contenterai de dire que je suis ravi de voir que quelqu'un appuie le rapport du Comité; on fait flèche de tout bois de nos jours. Je pense que je vais m'en tenir à cela, car nous nous éloignerions de la question du Japon.

Le sénateur Yuzyk: Je voulais dire d'une façon générale.

Le vice-président: Je dis simplement que le rapport de notre comité insistait surtout sur le fait que nous sommes au bas de l'échelle en matière de financement de la recherche industrielle. C'est particulièrement vrai en ce qui a trait au transfert technologique du milieu gouvernemental et universitaire à l'industrie. C'est le point saillant de notre rapport et je crois que dans une certaine mesure le Comité souscrit à notre point de vue.

Le sénateur Carter: Étant donné notre mandat et les objectifs que tente d'atteindre le Comité, j'ai l'impression que nous avons entendu aujourd'hui l'exposé le plus utile qu'il nous ait été donné d'entendre jusqu'ici. Ma première question fait suite à celle qu'a posée le sénateur Connolly au sujet de l'organisme. En sont membres 320 sociétés canadiennes et des sociétés japonaises. S'agit-il de sociétés canadiennes de la Colombie-Britannique et de l'Ontario seulement ou de sociétés de toutes les provinces?

M. Houston: Il compte actuellement environ 450 membres.

Le sénateur Carter: Vous avez mentionné 420 sociétés canadiennes et japonaises dont les trois quarts, ou un peu plus de 300, sont Canadiennes. Où sont-elles situées?

M. Houston: Il y en a environ 105 en Colombie-Britannique, 50 en Alberta, 30 en Saskatchewan, 30 au Manitoba, 60 en Ontario, 65 au Québec et un petit nombre dans les Maritimes.

Le sénateur Carter: Cette question s'inspire de la réponse du professeur Hay au sénateur Connolly au sujet de la recherche et du développement. Il dit que le Japon a fait preuve d'une certaine logique en achetant les produits les plus perfectionnés qu'il pouvait trouver, ses principaux

fournisseurs étant les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest. Je ne conteste pas cela, mais la question de la livraison a toujours posé un problème dans le commerce avec le Royaume-Uni. Comment s'y est-il pris? A-t-il été un meilleur client ou un meilleur fournisseur du Japon qu'il ne l'est pour le Canada? Le marché japonais lui est-il si important qu'il prenne les mesures nécessaires pour assurer la livraison rapide des exportations vers le Japon?

Le professeur Hay: La réponse la plus simple doit être, j'imagine, que les Japonais étaient si désireux d'obtenir les connaissances techniques impliquées qu'ils étaient prêts à attendre. La Grande-Bretagne a en réalité la plus petite des trois parts: environ 10 p. 100 seulement. Ce qui a permis aux trois pays d'obtenir leur part du marché, c'est, entre autres, leur participation à un bon nombre d'entreprises avec des sociétés japonaises comme, par exemple, des contrats d'échanges de connaissances techniques. En pareil cas, le pays d'outre-mer fournirait une partie des machines et du matériel nécessaires à la fabrication du produit que les Japonais désirent fabriquer chez eux. J'imagine qu'après avoir passé un contrat avec une maison anglaise, ils attendaient volontiers que le matériel puisse être expédié des quais britanniques.

Le sénateur Carter: Voilà un appui de plus, sénateur Grosart.

Le vice-président: Je dirais au vôtre aussi, sénateur Carter; vous êtes un membre très actif de ce Comité.

Le sénateur Carter: Merci. En entendant le colonel Houston citer des chiffres fantastiques et parler de la croissance prodigieuse qui se produira au cours des quatre ou cinq prochaines années, je ne pouvais m'empêcher de songer au premier million: «Le premier million est le plus facile à gagner». Le Japon a maintenant gagné son premier milliard; le voici placé en orbite. Il n'y a pas de doute, d'après les chiffres cités, que le Japon soit la clé du développement de la région du Pacifique, particulièrement des plus petits pays. Dans quelle mesure cela s'appliquerait-il au développement de la Chine?

M. Houston: Voulez-vous parler de la Chine continentale, sénateur?

Le sénateur Carter: En effet.

M. Houston: Pourriez-vous poser votre question d'une façon plus précise, s'il vous plaît?

Le sénateur Carter: Vous dites qu'au fur et à mesure qu'il prendra de l'expansion le Japon transportera ses industries dans des pays plus petits, comme Taïwan, où la main-d'œuvre est abondante, et qu'il se consacrera à d'autres activités, ce qui modifiera l'ensemble de son économie d'ici cinq à dix ans. Je comprends comment cela se fera dans le cas de Taïwan, des Philippines et d'autres pays. Mais quelles répercussions cela aurait-il sur la Chine continentale?

M. Houston: S'il déplace ses industries?

Le sénateur Carter: Oui, s'il applique cette politique générale. Écartera-t-il la Chine pour se concentrer sur les autres pays?

Le vice-président: Il le fait peut-être déjà à Hong Kong. Si nous étudions d'abord la présence japonaise à Hong

Kong, ensuite à l'intérieur et enfin en Chine, nous trouverions peut-être la réponse. Je sais que le professeur Hay a étudié la question.

M. Houston: C'est un problème très délicat, comme vous le savez, sénateur Carter. En premier lieu, le Japon ne reconnaît pas la Chine continentale, et vice-versa. Il y a échanges commerciaux entre les deux pays.

Le sénateur Carter: Oui, je sais que le Japon commerce avec la Chine continentale; c'est là toute la question. La Chine continentale est présentement l'important client du Japon.

M. Houston: Non.

Le sénateur Carter: Qui est son plus gros client?

M. Houston: Les États-Unis et de loin.

Le sénateur Carter: La Chine ne figure-t-elle pas au haut de la liste?

M. Houston: Je ne pense pas que la Chine devance le Canada.

Le professeur Hay: Voici selon leur ordre d'importance les dix principaux clients du Japon en 1970: les États-Unis (5.9 milliards de dollars); la Corée du Sud, (0.8 milliard de dollars); Hong Kong (0.7 milliard de dollars); Taïwan (0.7 milliard de dollars); le Libéria (0.6 milliard de dollars, surtout des livraisons de navires); l'Australie (0.6 milliard de dollars); la Chine continentale, (0.6 milliard de dollars); le Canada. En effet, en 1970 la valeur des exportations japonaises vers la Chine continentale a dépassé de 7 millions de dollars environ celle des ventes au Canada.

Le vice-président: Nous occupons le sixième rang alors.

Le professeur Hay: Non, je regrette, sénateur Grosart, le huitième.

Le sénateur Carter: Je ne m'attacherai pas outre mesure à cette question. Le Comité a pour but et fonction de rechercher la forme et l'orientation que devrait prendre notre politique étrangère à l'égard de la région du Pacifique. Naturellement, il lui faudra tenir compte des principaux facteurs, l'un des plus déterminants étant la prodigieuse expansion du potentiel industriel du Japon sur le reste de la région. Vous en avez déjà parlé, mais dans votre mémoire, vous comparez le Japon à l'Angleterre du XIX^e siècle. Située à proximité du continent européen, l'Angleterre s'intéressait à sa stabilité, surtout à la stabilité des relations franco-allemandes. Aujourd'hui le Japon a intérêt à ce que la stabilité règne entre les deux grands, la Russie et la Chine. A mon avis, c'est là le deuxième grand facteur dont le Canada doit tenir compte. A votre avis, quelle voie, le Canada devrait-il prendre?

M. Houston: Je ne suis pas un commerçant et je ne suis pas ni un militaire ni un homme politique, sénateur Carter. Je pourrais toutefois affirmer ceci: je crois que le Canada n'a jamais connu plus grande chance, non seulement dans ses échanges commerciaux avec le Japon, mais avec tous les autres pays. Je pense que nous devrions faire des échanges commerciaux avec tous les pays de la région du Pacifique. Je suggérerais toutefois que nous fassions preuve d'une grande circonspection dans le choix des pays sur lesquels nous souhaitons concentrer le meilleur de nos efforts, dans le choix de nos meilleurs partenaires commerciaux et peut-être dans le choix de nos amis.

Le vice-président: Sénateur Carter, si vous n'avez pas d'objection, nous laisserons maintenant la parole au sénateur Aird, quitte à vous la donner de nouveau plus tard.

Le sénateur Aird: Merci beaucoup, monsieur le président. En premier lieu, je voudrais m'excuser auprès du colonel Houston. Les circonstances ne m'ont pas permis d'arriver assez tôt pour entendre votre exposé. Je le regrette énormément. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements au sénateur Grosart qui a bien voulu me remplacer et de façon bien appropriée, j'en suis sûr.

Il se peut évidemment que je pose des questions auxquelles vous avez déjà répondu. J'en ai deux en tête. Au sujet de la question que le sénateur Carter vient de poser et de votre réponse, je remarque qu'à la dernière page de votre mémoire, vous dites:

Le Canada pourrait prendre l'initiative d'étudier la possibilité de mettre sur pied une association économique groupant les États-Unis, le Japon et le Canada, à laquelle pourraient adhérer ultérieurement l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et peut-être même d'autres pays comme les Philippines. Nous pourrions alors avoir un groupe de pays unies par des liens économiques tout comme les pays de la Communauté économique européenne. Évidemment, de nombreuses difficultés surgiront mais je pense qu'il sera possible de les résoudre.

Vous venez d'affirmer que, à votre avis, le Canada doit se montrer très prudent dans le choix de ses meilleurs partenaires commerciaux et de ses amis. J'aimerais savoir si cette opinion que vous exprimez, cette idée d'établir un bloc de pays commerçants trouve un écho au Japon? Cela présenterait-il un réel avantage pour le Japon? S'intéresse-t-il à cette idée?

M. Houston: D'après mon expérience personnelle, il s'y intéresse incontestablement. Tout d'abord, ce sont les Japonais qui ont lancé l'idée de mettre sur pied l'Association américano-japonaise des hommes d'affaires; puis il y a eu l'association canado-japonaise, l'association australo-japonaise, etc. Maintenant il y a le Comité de coopération économique du Bassin du Pacifique. Nous, occidentaux, disons souvent: «Bon, à quoi veulent-ils en venir maintenant?» J'ai souvent entendu dire cela. Par contre, au cours des sept années et demie pendant lesquelles j'ai été membre du Comité j'ai constaté que le Japon ne cherchait qu'à se rapprocher du Canada.

Je peux affirmer que de nombreux Japonais haut placés aimeraient devenir citoyens canadiens s'ils avaient égales chances de réussite au Canada. Ils seraient prêts à quitter les très bonnes positions qu'ils occupent au Japon, pour émigrer au Canada, mais ils savent qu'il leur faudra franchir de nombreux obstacles pour obtenir un poste comparable ici. Ils portent un vif intérêt au Canada. J'ai vécu avec eux dans leurs foyers et je les ai étudiés d'aussi près que possible, quoique je ne sois nullement un spécialiste; on ne le devient jamais.

J'aimerais revenir sur vos propos au sujet de nos amis. J'ai dit que nous devrions nous préoccuper d'abord de nos amis, tout en entretenant des relations commerciales avec tous les pays du Pacifique. C'est la seule chose sur laquelle je voudrais insister. Je pense que les Japonais tiennent à s'associer avec nous. Je ne veux pas dire seulement avec les Canadiens. Il y a eu ce grand conflit avec les Américains au sujet des textiles, la Loi sur les usines et le reste. Mais au compte un grand nombre de bons Américains

dans cette affaire. Au mois de novembre, à la demande du Conseil des affaires mondiales j'ai pris la parole devant ses membres à Norfolk, en Virginie, région où cette affaire a en grande partie pris naissance. Il y a une foule de très bonnes gens aux États-Unis et au Japon qui estiment que des relations vraiment étroites devraient exister entre les deux pays. Je le répète, je pense que les Japonais ont aujourd'hui un penchant plus marqué pour le Canada que pour n'importe quel autre pays au monde.

Le sénateur Aird: Vous répondez donc à ma question par l'affirmative?

M. Houston: Oui.

Le sénateur Aird: Vous avez dit que, à votre avis, le Canada pourrait ouvrir la voie. J'aimerais savoir comment?

M. Houston: Cette question a surgi après la publication du Livre Blanc sur la région du Pacifique, sujet à l'étude, je veux dire la question du comité consultatif.

Le sénateur Aird: Le CAPAC?

M. Houston: Non, du comité dont le gouvernement canadien propose la mise sur pied dans le Livre blanc.

Le vice-président: Il s'agit du Comité consultatif économique du Pacifique.

M. Houston: Le Comité consultatif économique du Pacifique. Nous souhaiterions que ce Comité fut plus qu'un comité consultatif et que nous mettions sur pied le plus tôt possible, ici au Canada, un organisme qui déterminera la façon de procéder.

Le sénateur Aird: J'aimerais maintenant poser une question d'ordre général. Je lisais récemment que le Japon connaît une période de dépression vu que l'an dernier son PNB n'a augmenté que de huit p. 100. Ma question ne ressortit peut-être pas à votre compétence et peut-être refuserez-vous d'y répondre directement; je l'ai déjà posée à plusieurs autres personnes. Étant donné qu'il y a manifestement une augmentation continue des réserves étrangères, croyez-vous à une réévaluation possible du yen? C'est une question très importante vu qu'elle touche le sujet traité, et je ne pose pas la question à la légère.

M. Houston: Je m'en rends très bien compte, monsieur le sénateur. Naturellement, quand l'économie d'un pays s'améliore aussi rapidement que cela s'est fait au Japon, de fortes pressions s'exercent inévitablement en vue de la réévaluation de la monnaie. Cela s'est produit pour le mark allemand. Évidemment, pendant l'année qui vient de s'écouler, la situation économique des États-Unis n'a pas été de tout repos. Cependant, il nous faut pas oublier que le niveau de vie au Japon est encore bien inférieur à celui des États-Unis et du Canada. La question de savoir à quel moment il procédera à une réévaluation de sa monnaie, je crois, reste posée. Je me rends compte que ma réponse n'est pas satisfaisante, mais je ne sais pas lire une boule de cristal pour vous dire exactement à quel moment cela se produira. Je ne peux pas en dire plus long. Peut-être que le professeur Hay aimerait ajouter quelque chose.

Le professeur Hay: Je me suis en fait hasardé à faire quelques prédictions à ce sujet, et parfois au grand embaras du Colonel Houston, je crois. Il me semble que si le Japon adhérerait à son plan économique actuel, pendant les cinq prochaines années, il pourrait se constituer une

réserve de près de 5 milliards de dollars d'ici 1974. A mon avis, le Fonds monétaire international et d'autres grandes nations commerçantes ne pourraient tout simplement pas permettre au Japon d'acquiescer pareille réserve sans exercer sur lui de fortes pressions pour l'amener à réévaluer sa monnaie. Par conséquent, j'estime qu'on procédera à une réévaluation dès que le gouvernement changera au Japon.

Si je voulais hasarder une hypothèse, pour parler le langage des professeurs, je dirais qu'on pourrait facilement prévoir deux réévaluations de 5 p. 100 chacune. La première pourrait se produire en 1972 ou au début de 1973 et l'autre vers 1975. Je serais un peu moins précis quant à l'effet que produirait pareille réévaluation sur le commerce canadien, parce qu'à mon avis, cet effet sera négligeable. Mais je pourrais développer cet aspect de la question, si vous le désirez.

Quel effet cela produirait sur le rôle du Japon au sein du bloc international de commerce dans le Pacifique; j'estime que l'idée même d'envisager la formation d'un tel bloc, de mettre davantage l'accent sur la conférence des hommes d'affaires, de pousser l'analyse économique de ce problème, n'aurait certainement aucune suite, si, par exemple, les États-Unis et le Japon différaient profondément d'opinion à ce sujet.

Le sénateur Aird: Je vous remercie beaucoup d'avoir développé votre réponse, puisque mes deux questions sont évidemment reliées. Par exemple, il ne fait aucun doute que l'un des problèmes que connaît la Grande-Bretagne au moment où elle demande son adhésion au Marché commun européen, c'est précisément celui de l'évaluation de sa monnaie. Dans un même ordre d'idée, j'estime que, compte tenu de la puissance du Japon, de la solidité de sa monnaie et de la faiblesse du dollar américain, pareille coalition de nations commerçantes pourrait bien être très difficile à réaliser.

Le sénateur Rattenbury: La dernière question qu'a posée le sénateur Aird est la première question que je voulais poser au sujet de la réévaluation. Cependant, dans l'une des brochures qui nous ont été remises, je lis: «Industries libéralisées quant aux capitaux étrangers, à l'investissement direct,» etc. puis on va jusqu'à 60 p. 100. Existe-t-il une forte tendance nationaliste au Japon? Autrement dit, l'accès des produits étrangers aux marchés japonais dépend-il des placements étrangers?

M. Hay: Si le Japon songeait à conclure une entente internationale avec, disons, trois ou quatre autres partenaires commerciaux, lui faudrait-il libéraliser davantage les investissements étrangers? Est-ce bien là la question que vous posez?

Le sénateur Rattenbury: En partie, oui.

M. Hay: Je crois qu'il faudrait répondre que le Japon devrait être disposé à permettre la possession intégrale d'un plus grand nombre d'industries. Mais si vous examinez ce qui se passe en Australie, par exemple, vous remarquerez que les Australiens exigent de participer à la mise en valeur de leurs ressources minières. En fait, une ou deux entreprises japonaises d'exploitation de ressources australiennes ont été retardées faute de pouvoir trouver des capitaux australiens. J'estime que de nombreux futurs membres d'un éventuel bloc de nations commerçantes se contenteraient si on limitait la participation étrangère. Par conséquent, je ne crois pas que cela constitue une barrière

aussi importante que le problème de la réévaluation de la monnaie.

Évidemment ce sont les Américains qui se plaindront le plus de ne pas avoir libre accès au marché japonais. Certaines sociétés américaines qui exploitent des filiales exclusives au Japon, ont constaté qu'il y avait certains inconvénients à ne pas avoir un associé japonais qui connaisse bien les techniques commerciales, les relations ouvrières et les méthodes de gestion qui ont cours au Japon.

Le sénateur Rattenbury: Il en est de même pour certaines sociétés canadiennes, telles que...

M. Hay: En effet, c'est pourquoi j'estime qu'il faudra peut-être s'orienter davantage vers l'établissement d'entreprises en participation; s'agira-t-il d'une participation paritaire? Ça c'est une autre affaire.

Le sénateur Rattenbury: Je ne crois pas me tromper en affirmant que le Japon pratique une politique de porte fermée, depuis nombre d'années, c'est-à-dire depuis qu'il a perfectionné ses méthodes de fabrication. Est-ce exact?

M. Hay: Depuis longtemps, des sociétés étrangères opèrent au Japon, certaines depuis même avant la guerre, d'autres depuis les premières années de l'après-guerre. Cependant la libéralisation des investissements étrangers au Japon a vraiment commencé à prendre de l'ampleur en 1957 et s'est poursuivie en trois temps. Elle a été planifiée de manière à atteindre un niveau où il ne s'agira plus de se demander où il est permis d'investir, mais plutôt où il est interdit de le faire. On publiera probablement en 1972 une liste des entreprises dans lesquelles les placements sont interdits.

Le sénateur Rattenbury: Cette liste-ci semble très longue.

M. Hay: Il s'agit ici d'une liste d'entreprises dans lesquelles les placements sont permis et qui témoigne de l'attitude très large des industries japonaises auxquelles nous avons maintenant accès. Avant 1967, pour investir au Japon, il fallait passer par tout un réseau d'agences gouvernementales japonaises pour en obtenir la permission. Maintenant les demandes adressées aux industries qui figurent sur la liste sont systématiquement approuvées.

Le sénateur Rattenbury: Je vois le nom d'un produit qui m'intéressait à l'époque, un produit canadien dont l'importation était interdite au Japon, alors qu'un produit identique, de qualité inférieure mais de même genre, se vendait dans certaines parties du Canada. Or je constate qu'on le considère maintenant comme un produit libéré pour autant qu'il y ait une participation japonaise de 50 p. 100.

M. Houston: Monsieur le sénateur, il est un fait intéressant que j'aimerais signaler. Juste avant que nous nous présentions devant le Comité, nous avons appris que la compagnie Seagrams avait entamé des négociations avec la compagnie Kirin du Japon. Elles aboutiront vraisemblablement sous peu. Il s'agit seulement d'obtenir l'approbation du ministère des Finances. C'est une entreprise de distillation me semble-t-il, à participation égale.

Hier j'ai vu M. Hargrave de l'Office de la mise en marché de l'Alberta et qui relève directement du premier ministre Strom. Nous nous sommes entretenus de diverses choses. Le Japon vient de nous demander de 500 à 600 tonnes d'oignons. Les croustilles se vendent énormément à Osaka et on nous en commande une autre grande quantité. La société qui a lancé...

Le sénateur Rattenbury: J'espère qu'il s'agit de mes amis, les McCains.

M. Houston: C'est possible. Ils viennent de conclure un marché pour l'achat de 3 millions de livres de volaille au Québec. Comme vous le savez l'industrie québécoise de la volaille a besoin qu'on lui vienne en aide.

M. G. Guthrie, secrétaire administratif du Conseil commercial Canada-Japon: Et d'un million de livres du miel de l'Alberta.

M. Houston: Les Japonais utilisent maintenant une quantité croissante de sirop d'érable pour sucrer leur tabac, et ils sont tellement satisfaits qu'ils ont augmenté leur achat de 100 p. 100, cette année. Il y a deux marchés en voie de négociation qui pourraient avoir une importance considérable pour nos deux pays. Je crois, comme je le disais avant votre arrivée, sénateur Aird, qu'au cours des deux prochaines années il se fera des échanges considérables entre le Japon et le Canada, mais il nous faudra déployer de nombreux efforts.

Le sénateur Rattenbury: Par curiosité, j'ai parcouru la liste des sociétés membres du Conseil, je comprends mal que certains noms y figurent, tandis que celui de la Seagrams n'y figure pas.

M. Houston: Elle vient d'entrer en négociations, mais son nom figurera probablement bientôt sur la liste, monsieur le sénateur.

Le sénateur Pearson: J'aimerais savoir à quoi tient l'essor économique que connaît le Japon depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comment et pourquoi exactement le Japon a-t-il évolué aussi rapidement. Le même phénomène s'est produit en Allemagne de l'Ouest. L'influence américaine est-elle seule à l'origine de cette poussée?

M. Houston: Le professeur Hay serait mieux en mesure de vous répondre, vu qu'il s'agit d'une question essentielle d'ordre économique.

Le professeur Hay: Il est aussi très difficile d'y répondre. On a écrit de si nombreux ouvrages qui tentent tous d'attribuer ce phénomène à une seule cause, que j'hésite à vous répondre au pied levé. L'essor du Japon est, à mon avis, la résultante de plusieurs facteurs. Tout d'abord, en 1956, le Japon a adopté une loi visant à stimuler le progrès de l'industrie lourde et de l'industrie chimique. Une fois cet objectif fixé, une bonne partie de l'énergie nationale s'est orientée vers sa réalisation.

Le sénateur Pearson: S'agissait-il d'une entreprise gouvernementale?

Le professeur Hay: Oui, le gouvernement du Japon adopta une loi visant à favoriser l'expansion de l'industrie lourde et de l'industrie chimique.

Je pourrais vous donner des renseignements précis un peu plus tard, car je ne les ai pas à la main. La volonté du peuple japonais était donc fortement orientée vers ces objectifs. Il y avait aussi la détermination du secteur administratif à bâtir ces industries et la réaction très favorable d'une main-d'œuvre hautement instruite et disciplinée aux objectifs de la direction. Du moins c'était le cas au cours des années 50.

Ajoutez à cela le fait que le Japon est l'un des pays qui épargne la plus forte proportion, soit de 30 à 40 p. 100, de

son revenu national, qu'il investit en machines, outillage et autres immobilisations.

Le sénateur Aird: Excusez-moi. S'agit-il d'épargnes globales ou d'épargnes commerciales?

Le professeur Hay: Il s'agit d'épargnes globales. En outre, en examinant la répartition du revenu au Japon on constate que les capitalistes en retirent beaucoup plus que les travailleurs, pour employer une expression que j'utilise en classe. La marge de rentes et de profits du revenu national est beaucoup plus élevée au Japon qu'au Canada. Par conséquent, une grande partie des investissements provient du réinvestissement des profits et des rentes.

Le Japon a également le souci de se doter d'une main-d'œuvre très compétente; au cours des années 50, il a formé autant d'ingénieurs que la Russie, exploite qu'aucun autre pays, n'a réussi. Il a aussi augmenté ses investissements dans le domaine de la recherche et du développement. Une étude des travaux effectués révèle qu'il s'agit surtout d'initiatives prises par l'industrie et axées sur la rentabilité.

Ce qui a en outre favorisé le progrès économique du Japon c'est que, jusqu'à récemment, sa population active n'a pas subi de sérieuses contraintes. De l'analyse des divers facteurs qui ont contribué à l'essor économique du Japon, il ressort que de 1955 à 1960, il a été principalement attribuable à l'augmentation de la main-d'œuvre, des taux de participation et des heures de travail.

Le sénateur Pearson: Cette main-d'œuvre était-elle très compétente?

Le professeur Hay: Qui, très compétente; elle provenait de secteurs non productifs ou moins productifs de l'économie. Il y a eu une migration considérable de la main-d'œuvre venant des régions rurales vers les centres urbains, comme au Canada d'ailleurs. Il y a également eu déplacement de la main-d'œuvre des secteurs non productifs vers de nouvelles industries techniques lourdes, qui ont su l'employer beaucoup plus efficacement et de façon à accroître la production. L'essor des années 1955 à 1960, est principalement attribuable à l'accumulation des capitaux. En effet, à l'analyse des composantes de la croissance économique pendant cette période: main-d'œuvre, capitaux et technologie, on constate que la main-d'œuvre vient au premier plan et les capitaux au deuxième. Par contre, on constate que de 1965 à 1970, ce qui a le plus aidé à l'économie japonaise ce ne sont plus la main-d'œuvre et les capitaux, mais bien l'adoption de nouvelles méthodes techniques d'exploitation.

Le Japon semble avoir suivi exactement la voie prévue par les économistes parce qu'au début, il disposait d'une main-d'œuvre excédentaire. Il a progressivement constitué une importante réserve de capitaux. Les capitaux n'ayant pas un rendement satisfaisant, il importait donc de faire de plus en plus de placements dans le secteur technique, ce qui se fait actuellement parce que c'est très rentable.

Le sénateur Pearson: S'agit-il d'une initiative du gouvernement ou d'une initiative du gouvernement et des hommes d'affaires?

Le professeur Hay: C'est un effort conjugué de la part du gouvernement et des hommes d'affaires.

Le sénateur Pearson: En a-t-il été de même depuis le début?

Le professeur Hay: Oui, depuis le tout début. Depuis que j'étudie l'économie japonaise, je suis étonné de constater le nombre de conseils, de comités, de livres blancs et de rapports de toutes sortes. Chacun étudie la question et rédige un rapport; les rapports sont étudiés et comparés jusqu'à ce qu'on en arrive à une sorte de consensus sur la meilleure façon de résoudre le problème économique en cause. Et la première chose qu'on sait c'est que le premier ministre a adopté précisément la façon d'aborder le problème préconisée.

Toute question économique, qu'il s'agisse de la production de l'énergie électrique ou de l'accroissement de la pêche, fait l'objet d'une étude semblable de la part de divers groupes: universitaires, hommes d'affaires et fonctionnaires du gouvernement. Il en résulte une abondance d'analyses et de renseignements et une grande coordination qui servaient de fondement à l'élaboration d'une politique que les hommes d'affaires, les fonctionnaires et les universitaires peuvent tous comprendre et contester dans une certaine mesure. Mais en général, elle est acceptée comme étant une politique nationale raisonnable.

Le vice-président: Sénateur Pearson, si vous me le permettez je poserai une question supplémentaire au professeur Hay. Dans quelle mesure les syndicats participent-ils à ce processus?

Le professeur Hay: Le Japon compte plusieurs syndicats ouvriers. Leur contribution est moindre que celle des dirigeants du secteur administratif, mais il se produit présentement des transformations au niveau du pouvoir de décision des sociétés, des consommateurs et des travailleurs au Japon. Les syndiqués s'intéressent de plus en plus aux problèmes de la consommation et le nombre des associations de consommateurs s'accroît actuellement au Japon. Au cours des années 70, la qualité de la vie sera la question prédominante. Il semble que le principe de la qualité de la vie soit établi et qu'il faille maintenant se préoccuper de la qualité de l'environnement. Il semble que dans ce domaine les syndicats ouvriers et les associations de consommateurs auront l'occasion de participer comme ils ne l'ont jamais fait auparavant.

Le sénateur Pearson: Colonel Houston, vous avez dit que certains hommes d'affaires japonais aimeraient devenir citoyens canadiens. Ils souhaiteraient, semble-t-il, établir une usine quelconque au Canada. Embaucheraient-ils des Canadiens ou auraient-ils recours aux services de leurs propres techniciens?

M. Houston: Des Canadiens, sans aucun doute. Ils veulent simplement acquérir la citoyenneté canadienne. Je voulais simplement souligner le fait, sénateur Pearson, que les Japonais éprouvent beaucoup de sympathie pour le Canada. Il n'y a aucun doute que ces gens-là veulent devenir des citoyens canadiens dans toute l'acceptation du mot.

Le sénateur Aird: Monsieur le président, j'ai obtenu au cours des cinq dernières minutes la plupart des renseignements nécessaires. Cependant, j'aimerais me reporter à une phrase très brève qui se trouve à la page 8 de votre mémoire:

On doit souligner le fait que les Japonais nous ont dépassés dans le domaine des relations entre le monde des affaires et le gouvernement et entre le monde ouvrier et le patronat.

C'est sur le dernier point que je voudrais me renseigner davantage. Pouvez-vous me dire si les relations entre les employés et les employeurs sont meilleures au Japon qu'au Canada?

M. Houston: Eh bien, elles sont indéniablement bien différentes au Japon. Après la guerre, les travailleurs ne savaient pas très bien à quoi s'en tenir. Une étude de la situation avec la partie patronale permet de régler le problème d'une façon intelligente. La première fois que j'ai visité une usine japonaise, j'ai vu un homme, vraisemblablement le contremaître, qui portait un mouchoir rouge autour de la tête, alors que les autres portaient un mouchoir blanc. J'ai demandé «Pourquoi portent-ils ces mouchoirs, il ne fait pas tellement chaud aujourd'hui?» On m'a répondu: «Oh, ils sont en grève.» J'ai appris par la suite qu'il y avait eu une grève symbolique d'une heure, et que bien que la grève durait depuis un mois ou deux, les ouvriers continuaient de travailler tandis que les chefs syndicaux étaient en pourparlers avec les employeurs. Ils semblent avoir aplani bon nombre de différends à la table de négociations pendant que la production se poursuivait.

M. Guthrie: Ils cherchent à éviter les conflits. Ils estiment travailler tous dans le même sens, et poursuivre les mêmes objectifs. Tant qu'ils pourront par la négociation obtenir leur juste part, les travailleurs ne voient aucun avantage à tuer celui qui les fait vivre. Je crois que la différence essentielle réside dans le fait que la plupart des travailleurs japonais occupent le même emploi toute leur vie. Il y a très peu de déplacement d'un emploi à l'autre, ou d'une compagnie à l'autre.

Le sénateur Laird: Au Japon les salaires sont-ils inférieurs à ceux qu'on paie au Canada?

M. Guthrie: Pour autant que je sache, les salaires dans l'industrie de l'acier, par exemple, se comparent à ceux qu'on paie en Europe de l'Ouest. Cependant, il est très difficile d'établir une comparaison en raison des nombreux bénéfices dont ils jouissent, vu qu'ils occupent le même emploi toute leur vie. Il y a un sentiment de responsabilité ou d'obligation entre employés et employeurs tout comme entre employeurs et employés, ce qui n'existe à peu près pas dans notre société.

Le sénateur Macnaughton: J'aimerais signaler qu'on retrouve en Suisse le même régime de relations employeurs-employés. Plutôt que de déclencher une grève, ils recherchent ensemble la façon de servir au mieux l'intérêt national. Maintenant, j'aimerais poser trois brèves questions. A la page 7 de votre mémoire, vous dites: «Autre gage de succès du Canada: offrir au Japon des produits manufacturés très recherchés». Qu'entendez-vous par là?

Le professeur Hay: Lorsque j'ai écrit cette phrase, je songeais par exemple à certains produits dont les perspectives de vente semblent favorables. L'an dernier, nous leur avons vendu au Japon des dispositifs de radar pour une valeur de 1.5 million de dollars. Nous faisons également le commerce des instruments électriques, de mesure et d'optique, appareils très perfectionnés dans la fabrication desquels le Canada s'est manifestement spécialisé et à l'égard desquels il peut soutenir la concurrence sur le plan international. Nous pourrions probablement soutenir la concurrence de n'importe quel pays. Je songe à quelques autres produits que nous vendons en qualité croissante au Japon et pour lesquels le Canada offre des avantages

comparatifs réels. A mon avis, la vente des médicaments des antibiotiques et des aliments concentrés devrait s'accroître. Puisque l'industrie du bétail au Japon connaîtra bientôt une expansion rapide et que nous possédons de vastes connaissances agricoles, j'estime qu'il nous faudra explorer ce domaine. Il nous faudra songer à développer un plus grand nombre d'industries à l'égard desquelles nous pouvons soutenir la concurrence sur le plan international et ne pas nous limiter au marché national.

Le sénateur Macnaughton: Cela soulève immédiatement la question des recherches et du développement. Le Conseil a-t-il fait quelques recommandations au gouvernement au sujet d'une meilleure politique fiscale?

M. Houston: C'est une question qu'étudie présentement le Conseil; il en formulera sans doute éventuellement.

Le sénateur Macnaughton: Très bien. Maintenant, si vous me le permettez je m'écarterai du sujet. Le professeur Hay pourrait-il nous parler brièvement des conditions de logement, de la pollution et de l'urbanisation au Japon, ces grandes questions d'ordre social.

Le professeur Hay: Je crois qu'en fait, ce sont là trois importants problèmes que le Japon tente de résoudre en ce moment. Le Japon s'est engagé à construire annuellement quelque deux millions de maisons d'ici 1975, objectif qu'il ne pourra vraisemblablement pas atteindre, à mon avis, car il lui faudra canaliser son énergie pour régler ses problèmes de pollution d'une extrême gravité. L'urbanisation, le logement et la pollution sont des questions intimement liées. La production japonaise provient dans une proportion de 60 p. 100 de la région comprise entre Tokyo et Osaka. L'énorme concentration d'industries dans une très petite région a causé de graves problèmes de pollution et a aussi engendré une forte tension sociale, problèmes que le Japon devra résoudre au cours des cinq prochaines années.

Le sénateur Macnaughton: Pourrai-je poser une autre question? Qu'en est-il de la population?

Le professeur Hay: On peut dire que la population est insuffisante en ce sens que la population active s'accroît très lentement comme vous le savez sans doute. L'effort que font les Japonais pour établir d'autres centres industriels comme Hokkaido au nord, vise à éloigner la population des grands centres à forte densité démographique et à lui permettre de vivre dans d'autres régions. Le plan économique régional prévoit l'établissement de dix grands centres, dans lesquels se répartirait la population.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres questions? Il reste du temps pour répondre à quelques questions.

Le sénateur Carter: J'aimerais poser deux brèves questions seulement. Tout d'abord, professeur Hay pouvez-vous nous dire quel est le montant de la dette publique du Japon.

Le professeur Hay: Alors là, vous me prenez au dépourvu. Je ne le sais pas, mais je serais porté à croire qu'il est infime, parce que le gouvernement japonais accuse rarement un déficit; c'est l'accumulation des déficits qui occasionne habituellement une dette publique. Par conséquent, elle doit être minime.

Le sénateur Carter: Mais alors, face à l'énorme expansion qui se produit, comment ou dans quelle mesure les régions rurales et les producteurs de base, les pêcheurs et les cultivateurs se partagent-ils cette richesse croissante?

Le professeur Hay: Il y a eu un déplacement gigantesque de la population rurale vers les centres urbains, et l'une des difficultés que rencontre le Japon actuellement c'est que par suite de l'adoption d'une politique agricole visant à augmenter les revenus de la population rurale il a fallu subventionner les produits agricoles.

Le sénateur Croll: Je regrette d'avoir dû partir, mais il ne fallait assister à une autre séance. Il y a une question que je voulais poser avant de m'absenter; je la posera maintenant même si on a peut-être traité de ce sujet en mon absence. Qu'entendez-vous par «instruction»? Vous avez dit qu'il n'y avait pas d'analphabètes au Japon, ce qui me paraît être une affirmation bien catégorique. Quel sens donnez-vous à ce mot? Je connais le sens que nous lui donnons ici, au Canada.

Le vice-président: Vous dites que vous connaissez la définition canadienne?

Le sénateur Croll: Oui, mais je ne la donnerai pas avant que le professeur Hay ne donne la sienne.

Le professeur Hay: Je crois qu'au Japon, on entend par là l'école secondaire (1^{er} cycle). Mais j'hésiterais à aller plus loin.

Le président suppléant: Vous avez dit connaître la définition canadienne, sénateur Croll.

Le sénateur Croll: Oui, mais je ne la donnerai pas avant qu'il ne nous donne la sienne.

Le professeur Hay: Je crois qu'au Japon, on entend par là les études secondaires (1^{er} cycle). Mais j'hésiterais à l'affirmer catégoriquement.

Le sénateur Croll: Sûrement pas! Au Canada, il s'agit de la 6^e année.

Le professeur Hay: Au Japon, cela correspondrait à la 9^e ou à la 10^e année, mais ce n'est qu'une hypothèse.

M. Houston: J'y répondrais d'une manière générale, sénateur Croll. Je crois que leur conception de l'instruction diffère de beaucoup de la nôtre, pour ce qui est du nombre d'années de scolarité. C'est très difficile de répondre à cette question. Comme vous avez dit, au Canada cela correspondrait à la 6^e année. Au Japon, cela équivaldrait, je dirais, à la 10^e année.

Le sénateur Croll: Ils ont le niveau d'instruction le plus élevé que je connaisse.

M. Houston: Je crois que c'est même le niveau le plus élevé au monde.

Le vice-président: Permettez-moi de dire que l'idée la plus réjouissante qui se soit dégagée de tout cela, et qui vaudrait peut-être la peine d'être importée, c'est l'idée que les travailleurs continuent de travailler pendant une grève.

Sur ce, je demanderai au sénateur Aird de transmettre nos remerciements aux témoins.

Le sénateur Aird: Colonel Houston, je désire vous exprimer notre gratitude et vous présenter nos remerciements les plus chaleureux. Je suis ici depuis une heure seulement, ce que vous-même et vos collègues nous avez appris m'a vivement intéressé et la profondeur de vos réponses touchant des questions économiques et autres m'a particulièrement impressionné. Votre témoignage constitue une source de renseignements précieux. Au nom des membres du Comité, je vous remercie bien sincèrement.

La séance est levée.

APPENDICE «L»

Mémoire sur les relations du Canada avec les pays du Pacifique soumis à l'étude du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Présenté par le Conseil commercial Canada-Japon, Pièce 903, 75 rue Albert, Ottawa 4, Ontario. (Téléphone: 233-4047).

Le Conseil commercial Canada-Japon est un organisme sans but lucratif auquel appartiennent environ 425 maisons canadiennes et japonaises s'intéressant aux échanges commerciaux entre les deux pays du Pacifique. Près des trois quarts des membres sont des entreprises canadiennes. Le Conseil a pour premier objectif d'encourager les échanges commerciaux entre les deux pays tout en conservant une position impartiale.

Tout en poursuivant l'objectif principal qu'il s'est fixé, le Conseil s'intéresse vivement aux relations du Canada avec les autres pays du bassin du Pacifique. On ferait preuve d'une certaine myopie économique en n'accordant de l'importance qu'aux seules îles du Japon ou qu'aux seules régions du Canada qui ont actuellement le plus d'intérêt à voir se développer la région du Pacifique. Le Conseil estime que le rôle inévitable du Canada dans le Pacifique doit être joué par le pays tout entier et non seulement par les provinces qui trouvent quelque intérêt à faire des affaires dans ce secteur alors que les autres continuent d'emprunter des voies traditionnelles.

Même s'il importe de considérer la région du Pacifique comme un tout, le Japon n'en reste pas moins l'élément principal de cet ensemble. Il est l'agent le plus actif du développement économique régional. Le Conseil est convaincu que le Japon occupe une position clé dans le bassin du Pacifique et que de lui dépend dans une large mesure l'expansion économique future du Canada dans le Pacifique. Il existe entre le Japon moderne et l'Angleterre du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle un certain parallélisme qui peut nous aider à comprendre quelques-uns des problèmes politiques que pose au Japon ses rapports avec ses voisins. L'Angleterre était une petite nation insulaire, hautement industrialisée, située à proximité d'un continent dominé par l'Allemagne et la France, deux nations puissantes et rivales. L'objectif principal de l'Angleterre était sa croissance économique et son plus grand intérêt, le maintien de la paix et de la stabilité. En diplomatie, elle s'employait avant tout à conserver l'équilibre des forces sur le continent. En affaires, elle devenait le centre financier et le centre du brassage des affaires de l'Europe. Le Japon moderne occupe une situation fort semblable à celle de l'Angleterre d'alors, la Chine et l'Union soviétique jouant le rôle de l'Allemagne et de la France. Tokyo devient la banquier et le comptoir de l'Asie du Sud-Est. De l'avis du Conseil, ce rôle prendra de l'importance au cours du prochain quart de siècle. Déjà l'économie des pays en voie de développement de la région du Pacifique est largement tributaire des entreprises, des capitaux, des connaissances techniques du Japon, ainsi que du marché local japonais insatiable.

C'est pour cette raison surtout que le Conseil affirme qu'il ne faut pas envisager les relations du Canada avec le Japon indépendamment de ses relations avec les pays du bassin du Pacifique dans leur ensemble ou inversement.

L'influence envahissante du Japon sur le plan économique en fait l'un des éléments politiques les plus importants

dans le Pacifique. Cet état de choses en a amené plusieurs à penser que le Japon retournerait inévitablement à son militarisme agressif des années 30 et 40, point de vue que ne partage pas le Conseil qui entrevoit différemment l'avenir du Japon. (Voir l'article du Colonel R. L. Houston qui a paru dans le *Ottawa Journal* du 7 novembre 1970.). Cela ne veut pas dire que le Japon n'acquerra ou ne devrait pas acquérir la force militaire nécessaire à sa protection et au maintien de l'équilibre dans le Pacifique. Le Canada pourrait difficilement en vouloir au Japon d'avoir conservé ses effectifs militaires car il l'a fait pour les mêmes raisons que la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Canada et d'autres pays de l'alliance atlantique; désir de maintenir la paix et l'équilibre et non pas d'agrandir son territoire ou d'imposer sa domination politique. Même si le Conseil ne s'intéresse pas directement à cet aspect des relations canado-japonaises, il doit savoir dans quelle mesure ces questions peuvent influencer sur les échanges commerciaux entre les deux pays, sa principale préoccupation.

Personne n'ignore l'accroissement rapide et bénéfique qu'ont connu les échanges commerciaux entre le Canada et le Japon depuis la signature de l'accord de 1954. (Voir «Canada-Japan: the export-import picture», document publié par le Conseil commercial Canada-Japon en octobre 1970.). Nous avons confiance que cette tendance se maintiendra jusqu'au moment où, vraisemblablement en 1973, le Japon deviendra notre plus important partenaire commercial, immédiatement après les États-Unis. Il convient de remarquer que la balance de ce commerce a toujours été excédentaire au Canada et qu'elle continuera de l'être pendant toute la période visée par les prévisions actuelles. On a déjà manifesté une certaine inquiétude au Canada au sujet de la nature des échanges commerciaux entre les deux pays. On a souligné le fait que les exportations canadiennes consistent surtout en matières premières, brutes ou partiellement transformées, tandis que nous importons surtout du Japon des produits manufacturés complètement ouverts. On ne peut évidemment pas le nier. Le Conseil croit toutefois que cette version des faits n'est pas complète. Il existe au Japon des marchés pour les produits manufacturés canadiens. La composition de nos échanges commerciaux différerait probablement beaucoup aujourd'hui si nous avions témoigné plus d'imagination, de dynamisme et de persévérance.

Quoi qu'il en soit, nos exportations de produits finis ont augmenté et cette tendance se maintiendra vraisemblablement.

Le problème réside peut-être en partie dans la fausse idée qu'a largement cours parmi les hommes d'affaires canadiens que le Japon vit en économie fermée. En réalité, le Japon achète à l'extérieur un grand nombre d'articles qu'il fabrique lui-même. En outre le Japon trouve plus avantageux d'importer que de fabriquer chez lui un grand nombre d'articles spéciaux manufacturés. Finalement, il achète certains produits dont il a interrompu la fabrication parce qu'elle exigeait une main-d'oeuvre abondante et que ses voisins en voie de développement peuvent aujourd'hui fabriquer à meilleur compte. Cette tendance s'accroîtra vraisemblablement tant que le Japon appliquera sa politique nationale de concentration industrielle dans des secteurs exigeant de vastes connaissances techniques et peu de main-d'oeuvre. Il ne faudrait pas oublier, d'autre part, que le Japon, reconnu à juste titre comme un pays exportateur, n'expédie à l'étranger que de 10 à 12 p. 100 de sa production nationale, le reste étant nécessaire pour

répondre aux demandes de son marché intérieur vorace. Différents facteurs expliquent pourquoi le Japon s'oriente vers la fabrication de produits de luxe: le manque de main-d'oeuvre devient plus aigu; les mesures appliquées contre la pollution deviennent plus sévères; les besoins déjà énormes en matières premières augmentent sans cesse; les terres susceptibles d'être aménagées se font de plus en plus rares.

Cela signifie que le Japon abandonnera progressivement la fabrication d'un grand nombre de ses produits de renommée mondiale. Les besoins domestiques ne diminueront pas pendant cette période de transition. Au contraire, tout porte à croire que le taux de croissance économique au Japon continuera de dépasser le taux mondial moyen. Cet abandon progressif de la fabrication de certains biens de consommation par le Japon créera un énorme marché d'exportations pour les autres pays du Pacifique.

L'évolution de l'économie japonaise explique dans une certaine mesure l'importance que revêt le Japon pour les pays en voie de développement de la région du Pacifique. On procède déjà au transfert d'industries exigeant beaucoup de main-d'oeuvre dans des pays limitrophes du Sud-Est asiatique, qui en ont besoin pendant la période initiale de leur propre expansion économique. Le transfert de telles industries fait progresser l'économie du pays qui les reçoit et, de plus, crée et maintient de nouvelles demandes de biens et de services. L'économie de tout le bassin du Pacifique subit actuellement une transformation favorable. Le dynamisme du Japon y est pour beaucoup.

Le Japon s'engage maintenant dans une période d'industrialisation fondée sur la recherche et le développement et orientée vers la production de biens destinés à de vastes marchés. Il doit faire face à des problèmes de perfectionnement de sa production qui ne diffèrent guère de ceux que connaissent tous les pays évolués. L'industrie japonaise devra donc désormais se spécialiser dans la fabrication de produits complexes, à l'exemple de l'industrie canadienne. A long terme, on peut prévoir que la structure du commerce des produits manufacturés entre le Canada et le Japon présentera un double aspect: échanges de produits hautement spécialisés dans la fabrication desquels chaque pays a un avantage marqué; échanges de produits de luxe comme le font les pays de l'Ouest entre eux.

Si nous admettons que le Canada doive jouer un rôle important comme membre à part entière de la Communauté du Pacifique, il faudrait, logiquement, procéder à un examen attentif de notre position et ne plus tarder à prendre certaines décisions. Nous devrions tout d'abord définir la nature et la portée de nos relations avec le Japon et nous demander comment nous en sommes arrivés là. Nous devrions ensuite déterminer l'orientation que nous entendons donner à l'avenir à ces relations. Enfin, nous devrions trouver les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs fixés. Auparavant, il importe que règne un climat qui rende possible et fructueux un effort national coordonné. Pour créer pareil climat, il faudrait, de l'avis du Conseil entreprendre une vaste campagne d'information publique. L'espoir du Canada de jouer un rôle en tant que pays du Pacifique devrait être présenté comme un objectif national et faire l'objet auprès du public canadien d'une judicieuse campagne d'information et d'éducation. Malgré l'importance de notre commerce et l'élargissement de nos relations avec le Japon, malgré les nombreuses affirma-

tions que le Canada est un pays du Pacifique, le Canadien moyen s'intéresse peu à ce qui se passe dans ce secteur et sait très peu de choses des gens qui y vivent de même que des possibilités qu'il offre. Le peuple canadien ne semble pas encore avoir pris conscience de cette nouvelle dimension de notre vie nationale.

Influent encore sur les relations canado-japonaises, mythes, préjugés et opinions dépassées. Les rapprochements qu'on a pu réaliser restent des cas rares et isolés. Les connaissances et les informations sont incomplètes et difficiles à obtenir. Cette situation semble traduire un phénomène très courant au Canada: l'absence de coordination des efforts déployés par les particuliers, les provinces et les régions. Si nous sommes vraiment décidés, en tant que pays, à participer pleinement à la vie de l'immense communauté des pays du Pacifique, le Conseil croit fermement que nous y arriverons à la condition d'unir tous nos efforts. Des sociétés nationalistes homogènes comme le Japon comprennent mal que les représentants du Canada à l'étranger expriment des opinions différentes, ce qui, parfois provoque le désaccord. Il faudrait s'employer, avec énergie et constance, à fournir de meilleurs renseignements de même qu'à multiplier les rencontres. La compréhension mutuelle nécessaire naîtra plus rapidement et plus efficacement de contacts personnels que de mots échangés, verbalement ou par écrit. Très souvent, par le passé, la visite au Japon d'un homme d'affaires canadien a donné des résultats avantageux alors que des échanges de lettres, de télégrammes ou des consultations au Canada auraient abouti à un échec.

De l'avis du Conseil, il est essentiel que les Canadiens se rendent davantage compte des différences fondamentales qui existent entre les hommes d'affaires canadiens et ceux d'outre-Pacifique. Au Canada, on a généralement tendance à penser que les hommes d'affaires sont les mêmes partout. C'est une erreur qui peut nous coûter cher. Il existe des différences fondamentales de pensée, de comportement et de motivation. Si nous ne les étudions pas et n'en tenons pas compte, nous aurons des difficultés. Ce sont ces différences fondamentales qui fait que l'économie japonaise, par exemple, emprunte des voies complètement différentes de celles que suivent les pays industrialisés de l'Ouest et qui sont plus familières aux Canadiens. On pourrait en effet affirmer que le seul point commun entre nos deux pays c'est que tous deux ont connu la révolution industrielle. La façon d'utiliser les forces économiques libérées par la révolution de même que les objectifs à la réalisation desquels elles servent diffèrent énormément dans l'Est et dans l'Ouest.

Peut-être certains d'entre nous sont-ils aveuglés par l'orgueil national, peut-être nous ne nous sommes pas souciés d'examiner les faits d'assez près; quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute que trop peu de Canadiens se rendent compte de l'expansion qu'a prise l'économie japonaise et de l'accroissement de sa productivité au cours des vingt dernières années. De l'avis du Conseil, il est essentiel que les Canadiens évaluent de façon plus réaliste la croissance économique relative des deux pays. Les Nord-Américains prennent parfois un ton de condescendance lorsqu'ils parlent de cette nouvelle puissance au-delà du Pacifique. En tant que Nord-Américains, nous, Canadiens, sommes portés à croire que notre pays connaît le même essor économique que les États-Unis. Si nous voulons vraiment tirer parti du vaste potentiel que constitue le bassin du Pacifique, il nous faut admettre que sur le plan économi-

que, le Japon, a une forte avance sur le Canada. Plusieurs facteurs expliquent ce développement rapide et phénoménal. Le plus important est sans doute la cohésion dont témoigne ce peuple cultivé, astucieux et souple; cette mentalité lui a permis de progresser et de poursuivre de façon constante les objectifs nationaux qu'il s'est fixés. Il est très hasardeux de prétendre comme certains Canadiens, qui risquent d'ailleurs de se tromper que seule la comparaison des salaires horaires payés dans les deux pays, suffit pour déterminer le degré de maturité économique atteint par chacun. Une comparaison impartiale exigerait un examen plus approfondi et plus détaillé de la question.

Les Canadiens auraient avantage à étudier de nombreux aspects de la structure sociale, politique et économique du Japon. Que nous soyons d'accord ou non avec leurs méthodes ou leurs décisions, il nous faut admettre que les Japonais, dans bien des domaines, ont résolu certains des problèmes qui affrontent notre propre société. On doit souligner le fait que les Japonais nous ont dépassés dans le domaine des relations entre le monde des affaires et le gouvernement et entre le monde ouvrier et le patronat. Ils ont obtenu un succès remarquable en répartissant les responsabilités parmi tous les groupes de la société et en réduisant les pertes d'énergie occasionnées par les querelles intestines.

De l'avis du Conseil, le Canada pourrait améliorer ses relations avec les autres pays du Pacifique si les Canadiens étaient plus ouverts, plus réalistes et plus pratiques. Aujourd'hui encore notre commerce avec le Japon fait l'objet de nombreuses déclarations qui ont un caractère destructif et négatif et qui, dans plusieurs cas, vont même jusqu'à déformer la réalité. Même un document, par ailleurs excellent, comme le Livre blanc du gouvernement sur la politique étrangère aide à perpétuer certaines de ces opinions erronées et nuisibles. Dans la partie qui traite du Pacifique, par exemple, nous trouvons des déclarations comme celle-ci: (page 15 de la brochure intitulée «Le Pacifique») «... une grande partie de ces exportations de matières premières est le fruit d'investissements directs du Japon...» On en conclut que le Japon nous cause un tort incalculable en accordant son appui à nos industries extractives. En réalité, «Une grande partie de ces exportations de matières premières» n'est pas attribuable aux investissements directs du Japon ou au contrôle financier japonais mais bien aux achats du Japon. Ainsi, des sociétés japonaises détiennent des actions dans seulement six des 16 sociétés canadiennes productrices de cuivre faisant des affaires avec le Japon et n'ont des intérêts prépondérants que dans deux de ces sociétés. L'aide financière du Japon à pareilles entreprises prend le plus souvent la forme de prêts directs, remboursables, destinés à favoriser l'exploitation. (Voir le document intitulé «Les minéraux du Canada et le marché japonais», publié par le Conseil commercial Canada-Japon en mai 1970.)

Il faudrait aussi ajouter que de nombreux producteurs ne produiraient rien du tout s'ils ne pouvaient compter sur le marché japonais. A la même page de la même publication du gouvernement, on affirme qu'il existe «une variété de restrictions directes et indirectes à l'importation,» que la «libéralisation du commerce suit, au Japon, un rythme lent» et que les possibilités d'investissement au Japon sont limitées, ce qui est discutable. Grâce à certaines prises de position du gouvernement japonais, les placements de capitaux ont été largement libéralisés et ils le seront davantage en septembre 1971. (Voir le document intitulé

«Économie du Japon: Libéralisation constante» qu'a publié le Conseil commercial Canada-Japon en février 1971.) Parallèlement, les restrictions commerciales ont été supprimées à l'égard d'un certain nombre d'articles et ceci se poursuivra. Le Japon, comme le Canada, souhaite une plus grande liberté dans ses échanges internationaux. Aussi, tout comme au Canada, il se produit au Japon des situations qui exigent certaines déviations de cette politique générale. Ces problèmes particuliers font ressortir l'importance qu'il y a à comprendre les gens avec qui ont veut faire des affaires: Il faudrait éviter les généralisations comme celles que contient le Livre blanc précité, autrement on risquerait d'irriter des partenaires éventuels et même susciter des difficultés plus graves. Le Canada, après tout, continue lui-même d'appliquer des mesures irritantes: restrictions et imposition de droits de douane à l'égard de certaines importations. Pourquoi, par exemple, frapper les motocyclettes de droits élevés de douane quand il n'y a pas d'industrie locale à protéger et que la perception de pareils droits procure peu de revenus? Il s'agit d'un produit important pour l'un de nos principaux partenaires commerciaux. De nombreux autres produits sont frappés inutilement de droits de douane. Le Conseil estime depuis longtemps déjà qu'il faut supprimer pareilles mesures qui peuvent susciter des antagonismes et des représailles inutiles, et par le fait même leur enlève toute valeur et affaiblit l'autorité du Canada lorsqu'il prône la liberté des échanges internationaux.

A la page 16 de la brochure intitulée «Le Pacifique—Politique étrangère au service des Canadiens», on lit: «Le Canada ne pourra cependant exploiter à fond le marché japonais que dans la mesure où le Japon sera disposé à modifier ses politiques commerciales». Pas la moindre allusion qu'il faudrait que le Canada prenne des mesures pour que règne la compréhension mutuelle!

Quant aux extraits cités, il s'agit peut-être de légères erreurs qui se sont glissées dans cet aperçu réaliste et nouveau de la politique que le Canada entend adopter dans le Pacifique. Le Conseil se réjouit particulièrement de la mention faite à la page 19 de l'étude sur le Pacifique de l'adoption de mesures permettant d'étendre à l'ensemble du pays des possibilités qui s'offrent exclusivement ou presque à l'Ouest canadien. Le Conseil estime excellente l'idée du gouvernement de collaborer avec les autres intéressés à la mise sur pied d'un «Comité consultatif économique du Pacifique». Il croit toutefois, que ce comité devrait être plus que consultatif. Il existe déjà une sorte d'organe consultatif à l'intérieur de la section canadienne du Comité de coopération économique du Bassin du Pacifique. En outre, des universitaires intéressés à ces questions se réunissent chaque année depuis 1968 pour étudier les répercussions possibles de la libéralisation du commerce dans la région du Pacifique. Ce qu'il faut c'est un organisme capable de concrétiser dans les faits discours, idées et bonnes intentions. Si l'on tient compte du fait que le Canada est un état fédératif où l'initiative provinciale constitue un facteur positif et si l'on tient compte également du régionalisme exagéré de notre immense pays, il faut mettre sur pied un organisme central propre à réaliser la coordination et capable de fournir à chacun l'appui qu'il réclame. L'établissement de pareil organisme ne pourrait vraisemblablement se faire que sur l'initiative du gouvernement fédéral.

Le Conseil estime que les relations que nous entretenons actuellement avec le Japon et les autres pays du Pacifique

permettent de songer à la formation d'une communauté de la région du Pacifique pour les échanges commerciaux. Au cours des dernières années, le mode des échanges internationaux a tellement changé que les Canadiens pourraient se demander s'ils ne risquent pas de se laisser devancer en maintenant l'établissement de relations commerciales sur une base individuelle ou en vertu d'arrangements bilatéraux. La mise sur pied de grandes associations telles la Communauté économique européenne et l'augmentation du commerce par l'intermédiaire de l'État devraient amener le Canada à songer à l'établissement d'une sorte de Marché commun des pays du Pacifique. Les États-Unis sont notre partenaire commercial le plus important et le Japon se classera bientôt au deuxième rang. Ces deux pays sont largement tributaires l'un de l'autre sur le plan économique. Il nous semble possible que les pays formant un triangle commercial pourraient procéder à un rapprochement plus fructueux. Cela n'exclut pas la possibilité que des pays tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie signent l'accord et que d'autres pays y soient admis par la suite. Quoi qu'il en soit, le Conseil recommande fortement qu'on entreprenne immédiatement une

étude visant la mise sur pied d'un Comité consultatif économique du Pacifique. Le Conseil estime que l'étude donnerait de meilleurs résultats si elle était faite principalement par des personnalités représentant les différents secteurs de l'industrie et du commerce au Canada plutôt que par des fonctionnaires ou des universitaires. Le Conseil préconise également que des représentants appropriés du gouvernement étudient à fond la possibilité d'établir des liens plus étroits entre les principaux pays commerçants du bassin du Pacifique.

Enfin, le Conseil est convaincu que la région du Pacifique est de toute première importance pour l'avenir de la nation canadienne. Il croit qu'elle lui apportera éventuellement des avantages immenses sur le plan international. Il n'incombe pas uniquement au gouvernement fédéral d'implanter fermement la présence canadienne dans la région du Pacifique. Il lui appartient non seulement de prendre la direction de cette tâche et d'adopter les politiques pertinentes, mais il lui faut en outre encourager et permettre l'accès à l'entreprise privée canadienne des pays en pleine expansion économique du bassin du Pacifique.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 12

SÉANCE DU MARDI 9 MARS 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Pour la liste des témoins, voir le procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

- | | |
|-------------------------|-------------|
| Bélisle | McElman |
| Cameron | McLean |
| Carter | McNamara |
| Choquette | Nichol |
| Connolly (Ottawa-Ouest) | O'Leary |
| Croll | Pearson |
| Eudes | Quart |
| Fergusson | Rattenbury |
| Gouin | Robichaud |
| Haig | Sparrow |
| Lafond | Sullivan |
| Laird | White |
| Lang | Zuzyk—(30). |

Macnaughton

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 12

SÉANCE DU MARDI 9 MARS 1971

Concerne

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Pour la liste des témoins, voir le procès-verbal)

Ordre de renvoi

Témoignages

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé
par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Procès-verbal

Ordre de renvoi

Le mardi 9 mars 1971
(14)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3 heures et trente-cinq minutes de l'après-midi.

Présents: Les sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Grosart, Lafond, Macnaughton, McLean, McNamara, Pearson et Robichaud. (12)

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité continue son étude de la région du Pacifique.

Témoins: Ministère des Pêches et des Forêts—

L'hon. Jack Davis, ministre; et

M. W. M. Sprules, directeur, Direction des pêches internationales.

A 5 heures et vingt-cinq, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970
LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur McDonald propose approuver par l'honorable sénateur Pearson l'ordre de renvoi.

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions relatives aux langues du Bâtiment du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: l'élément étranger au service des Canadiens».

Que ledit Comité soit autorisé à recevoir les services des conseils et du personnel technique administratif et autre, qu'il juge nécessaires aux fins ci-dessus, et au fait de rémunération et de remboursement, qu'il pourra déterminer, et à verser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance nécessaires et à leur verser, en tout ou en partie, les sommes nécessaires; et l'adoption.

Que le Comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et ce rapport, soumette et fasse approuver par le Comité des règles intérieures et de la comptabilité un budget dont de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion mise aux voix, est adoptée.
Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 9 mars 1971

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3 heures et demie, sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, il est maintenant plus de 3 heures et demie et je constate que nous avons le quorum. Je déclare donc la séance ouverte.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux membres que la semaine prochaine, le Parlement canadien sera l'hôte d'une délégation de personnalités bien connues du Conseil de l'Europe. Je crois que tous ont reçu une communication à ce sujet. Afin de se bien préparer aux réunions, les participants canadiens des deux Chambres sont invités à une séance d'information, de 6 heures moins quart à 8 heures, dans la salle du Comité des chemins de fer. Tous les intéressés voudront bien en prendre note.

Honorables sénateurs, au cours de plusieurs assemblées précédentes, nous avons étudié les intérêts du Canada dans la région du Pacifique et nous nous sommes intéressés à l'océan même. Nous avons parlé de certaines questions qui concernaient la pêche et, de façon plus générale, de la protection du milieu. Je sais, monsieur le ministre, qu'un certain nombre de membres ont gardé les questions qu'ils voulaient poser au sujet de ces deux domaines jusqu'à la séance d'aujourd'hui.

J'ai le plaisir d'accueillir, au nom du comité, l'honorable Jack Davis, ministre des Pêches et des Forêts, dont je remarque la splendide rose, et de lui souhaiter la bienvenue; M. Davis assumera bientôt de grandes responsabilités à titre de ministre de l'Environnement. Nous avons constaté que les questions relatives à la pêche et à l'environnement, à part leur importance pour nos côtes, occupent une grande place dans nos rapports avec les autres pays du littoral Pacifique. Le point de vue de M. Davis sur ces questions nous intéressera sûrement.

Le sénateur Robichaud, l'un des distingués prédécesseurs de M. Davis, a consenti à poser les premières questions après les premiers mots du ministre. Monsieur le ministre, peut-être aimeriez-vous maintenant nous présenter votre collaborateur?

L'honorable Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Je suis heureux de vous présenter M. Sprules, de la Direction de la pêche internationale; je suis sûr qu'il saura répondre aux questions des honorables sénateurs qui seront trop embarrassantes pour moi.

Monsieur le président, honorables sénateurs: si je ne m'écarte pas trop de votre façon de faire habituelle, je préférerais vous lire les quelques notes qui vous ont été

distribuées, afin qu'elles soient inscrites au Feuilleton. Après quoi je serai heureux de répondre aux questions.

Dans le domaine de la pêche, le Canada a établi et maintient de bonnes relations avec les autres pays en bordure du Pacifique, dont les flottilles de pêche viennent dans la partie orientale de cet océan riche en poisson. De telles relations sont nées de la collaboration qui s'est développée aux réunions annuelles des commissions bilatérales ou multilatérales sur la pêche qui avaient des responsabilités bien précises dans la région; elle s'est encore développée lors de la signature de trois ententes bilatérales sur la pêche et grâce à l'échange d'hommes de science et d'administrateurs en des occasions moins officielles.

Les pêcheurs du Canada, la plupart du temps, vont pêcher le long du plateau continental de la côte du Pacifique, du sud de l'Alaska à la Californie. Quelques-uns des plus gros palangriers vont chercher le flétan au nord des îles Pribylov, dans la mer de Bering, et le long des Aléoutiennes, tandis que les senneurs pêchent le thon dans le sud-est du Pacifique, se rendant jusqu'au sud de l'équateur à l'occasion. En 1969, la flottille de pêche du Canada, dans le Pacifique, comprenait 7,181 bateaux, dont des chalutiers, senneurs, bateaux à filet maillant, palangriers et bateaux à la cuiller, et elle employait 10,942 pêcheurs. Elle a débarqué 174,500,000 livres de produits marins durant l'année, leur valeur au débarquement atteignant \$47,500,000 et leur valeur marchande, \$87,500,000. Le Japon, l'U.R.S.S. et les États-Unis font aussi de belles pêches dans cette région. Les espèces qui intéressent le plus le Canada sont le thon, le saumon, le hareng, le flétan et d'autres poissons de fond, dont la perche, la morue et la sole du Pacifique.

Au chapitre des ententes internationales sur la pêche, le Canada fait partie des six commissions internationales suivantes; elles s'occupent de la conservation et de l'utilisation rationnelle de certaines espèces qui intéressent les pays membres:

1. Commission de protection des phoques à fourrure du Pacifique-Nord (Canada, Japon, URSS et États-Unis)

Le traité sur la protection des phoques à fourrure a été mis en vigueur en 1911; il mettait fin à la pratique coûteuse que l'on avait de chasser le phoque en mer durant sa longue migration vers les îles de reproduction septentrionales. La prise annuelle se fait dans les îles de reproduction sous la surveillance des gouvernements de l'URSS et des É.-U., et la sélection des espèces se fonde sur des résultats scientifiques. Le Canada et le Japon ne participent pas à la chasse annuelle, mais chacun reçoit sa part des peaux levées par l'URSS et les É.-U. Grâce à la bonne gestion de la Commission, les stocks sont revenus à leurs niveaux maximums et chaque pays membre participe aux bénéfices.

2. Commission internationale de la chasse à la baleine (15 pays membres, y compris le Canada, le Japon, l'URSS et les É.-U.)

Cette commission voit à l'utilisation rationnelle des populations de baleines dans toutes les mers du monde, y compris le Pacifique-Nord. Bien que l'établissement baleinier du Canada à Coal Harbour, sur l'île de Vancouver, ait été fermé, le Canada collabore encore étroitement avec d'autres pays du Pacifique-Nord pour s'assurer que les populations de baleines soient protégées et puissent fournir des prises annuelles soutenues, en attendant le jour où des entreprises canadiennes s'intéresseront de nouveau à cette pêche dans le Pacifique-Nord.

3. Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord (Canada, Japon et États-Unis)

Cette commission a pour tâche de s'assurer que les espèces d'un intérêt commun dans le Pacifique-Nord sont maintenues à des niveaux de rendement maximums. La convention en vertu de laquelle la commission est établie se distingue par le principe de «l'abstention», par lequel un pays membre consent à s'abstenir de pêcher des espèces qui intéressent un autre pays membre, qui font l'objet d'études scientifiques poussées et qui sont réglementées par des mesures juridiques en vue de garder ou d'augmenter la productivité à son maximum.

4. Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique (Canada et États-Unis)

Cette commission s'occupe de faire des études sur le saumon sockeye et le saumon rose du réseau du Fraser, de réglementer les pêches et de voir au partage égal des prises entre les pêcheurs des deux pays. La commission voit au repeuplement en général des stocks de ces deux espèces dans cet important fleuve.

5. Commission internationale du flétan du Pacifique (Canada et États-Unis)

La Commission doit entreprendre des enquêtes scientifiques qui permettront d'adopter des règlements en vue d'obtenir et de maintenir de façon soutenue d'importants stocks de flétan dans le Pacifique-Nord. On avait trop pêché ce poisson avant la signature du traité, en 1923, mais, depuis, les stocks épuisés se sont multipliés dans la plupart des régions et atteignent maintenant leur niveau maximum, pour le plus grand plaisir des pêcheurs des deux pays membres.

6. Commission interaméricaine de la pêche du thon dans les eaux tropicales (Canada, Costa-Rica, Japon, Mexique, Panama, États-Unis)

La commission entreprend des recherches scientifiques afin d'obtenir les données nécessaires à la survivance du thon à nageoires jaunes et de la thonine à ventre rayé, ainsi que d'autres espèces de poissons pris par les thonniers dans le Pacifique oriental, en quantités assez importantes pour obtenir des prises maximums, bon an mal an. La principale mesure de protection qu'a recommandée la commission, ces dernières années, a été une saison «fermée» à la pêche et un contingentement de 120,000 tonnes de thon à nageoires jaunes, en 1969.

En plus des commissions dont il a été fait mention, le Canada a signé une entente bilatérale sur la pêche avec les États-Unis à propos de privilèges de pêche réciproques

aux pêcheurs d'un pays qui pêchent dans les pêcheries de l'autre, et deux ententes bilatérales avec l'URSS à propos d'une certaine coopération dans la pêche près des côtes du Canada dans le nord-est du Pacifique; il était aussi question de règlements provisoires sur la navigation et de mesures de sécurité dans la même région.

Chaque entente officielle sur la pêche que le Canada a signée avec d'autres pays en bordure du Pacifique constitue une espèce de forum où l'on peut discuter de sujets d'intérêt commun et trouver des solutions aux problèmes. Les réunions arrêtées d'avance sont une occasion, pour les savants, les administrateurs et les représentants de l'industrie, de traiter avec leurs collègues d'autres pays de sujets qui les intéressent mutuellement. Le seul pays qui pêche dans le nord-est du Pacifique à l'heure actuelle avec qui le Canada n'a pas conclu d'entente sur la pêche est la République de Corée.

Relations avec certains pays

1. JAPON:

Le Japon prétend que ses eaux territoriales sont de trois milles en mer à partir d'une ligne qui suit généralement les sinuosités de la côte japonaise. Comme il est très important pour ce pays d'aller pêcher de façon très active loin en mer, le Japon a toujours refusé de reconnaître la validité de toute prolongation unilatérale des eaux territoriales ou les zones de pêche réservées des autres pays en deçà de trois milles.

Les récentes initiatives prises par les autres pays pour prolonger leurs eaux territoriales, et la reconnaissance indirecte par le Japon de pareilles limites en vertu des dispositions d'ententes bilatérales conclues pour certaines pêcheries, ont affaibli sa position dans une certaine mesure. Le Japon s'inquiète aussi de l'ampleur que prennent certaines pêcheries d'autres pays, comme l'URSS, tout près de la limite de ses eaux territoriales. Bien qu'on puisse prévoir que la première intention du Japon, à la prochaine Conférence sur le droit de la mer, sera de favoriser une juridiction limitée et la liberté de pêcher en haute mer, il est probable qu'il consentira à une limite de 12 milles si telle était l'opinion mondiale. Ses activités hauturières n'en souffriraient pas trop et cette décision améliorerait la situation économiquement faible de son industrie de la pêche côtière.

Comme le Japon connaît une forte demande de produits alimentaires marins et que son importante flottille de pêche hauturière s'alimente aux ressources qu'elle trouve sur les côtes d'autres pays, ce pays continuera à s'opposer aux prolongements unilatéraux des territoires de pêche qui ne sont pas conformes sous tous rapports à la loi internationale actuelle. Si, à la prochaine Conférence sur le droit de la mer, on trouve une formule qui soit agréable à la plupart des pays, il est probable que le Japon jugera nécessaire d'obtenir certaines concessions de pêche en concluant des ententes bilatérales, ou d'entreprendre ailleurs des expéditions communes avec l'industrie des pays côtiers, tout près des pêcheries les plus riches.

Le Japon a déjà fait de ces expéditions communes avec certaines entreprises canadiennes intéressées à la baleine.

Au point de vue politique, le Japon n'est pas en faveur de la Convention sur la pêche hauturière du Pacifique-Nord (Canada, Japon, É.-U.) parce que le public japonais considère que cette convention a été acceptée sous la

contrainte, immédiatement après la seconde guerre mondiale, et que le « principe de l'abstention » incorporé dans la convention est considéré comme une menace à la poursuite des pêches hauturières. Bien que le Japon n'ait pas indiqué qu'il voulait mettre fin à la convention, il a demandé qu'elle soit révisée, en 1963, soit après qu'elle eût été en vigueur pendant la période obligatoire de 10 ans.

Les discussions qui eurent lieu en 1963 et 1964 n'ont pas abouti à une entente sur les points en litige et la convention demeure donc en vigueur. Vu la mise en valeur de nouvelles pêcheries dans la région visée par la convention par des pays qui ne sont pas parties de la convention—par exemple, l'URSS et la République de Corée—et qui ne sont donc pas liés par ses dispositions, et vu le prolongement des juridictions nationales sur les pêcheries par les États côtiers, on peut s'attendre que le Gouvernement japonais demandera que l'on négocie à nouveau la convention et il essaiera d'abroger les dispositions relatives à l'abstention, tout en consentant à garder la plupart des dispositions en vertu de quelque autre principe applicable afin de protéger les pêcheries spéciales.

Il est probable que le Japon verra la récente législation canadienne en vue de fermer les ports de la Colombie-Britannique aux vaisseaux d'approvisionnement des flottes de pêche comme une mesure discriminatoire, puisque maintenant, en vertu d'une entente spéciale, les ports de Vancouver et de Prince-Rupert ont été ouverts aux navires d'approvisionnement soviétiques. Le Canada et le Japon pourraient conclure en tout temps une entente bilatérale sur les pêcheries pour résoudre cette difficulté.

2. RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Le sénateur Grosart: Le ministre pourrait-il nous dire s'il s'agit de la Corée du Nord ou du Sud?

L'hon. Davis: La Corée du Sud.

Ces dernières années, la République de Corée a effectué des voyages de reconnaissance dans la partie orientale de la mer de Bering, puis des opérations de pêche commerciale avec une flottille de bateaux pour la pêche et le traitement. La pêche du saumon dans cette région intéresse vivement le Canada, le Japon et les États-Unis, à titre de membres de la Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord. Tant que cette pêche se confine à la mer de Bering, elle n'aura pas de conséquences sur les peuplements de saumon canadien, mais si elle se déplace plus au sud vers le golfe de l'Alaska, une bonne partie des prises comprendrait du saumon qui serait venu frayer dans les rivières canadiennes.

Lors de ses trois dernières réunions annuelles, ladite Commission a adopté une résolution demandant aux gouvernements membres de faire tout leur possible pour empêcher la République de Corée d'étendre ses pêches de saumon et d'autres espèces qui intéressent tout particulièrement la Commission en vertu des dispositions de la Convention. Les mesures prises par les gouvernements du Canada, du Japon et des États-Unis à la suite de la résolution n'ont pas été très efficaces.

La République de Corée est d'avis que la loi internationale actuelle ne l'empêche pas de pêcher les espèces qui l'intéressent en haute mer. D'après les journaux du pays, le gouvernement ne s'attaque pas au principe de la préservation des ressources marines, mais il ne peut pas accepter un régime administratif trop restrictif qui empêcherait les Coréens de pêcher en haute mer. De

plus, le gouvernement de la République de Corée semble penser qu'il a beaucoup d'intérêts en jeu dans la production septentrionale de saumon, à cause d'un programme national de pisciculture qui, présumément, produirait des millions de saumons destinés aux cours d'eau coréens chaque année.

Bien que la réponse de la République de Corée à une note canadienne livrée en 1970 ait indiqué que ce pays ne pêcherait pas le saumon cette saison-là, elle faisait aussi remarquer que si l'on demandait aux pêcheurs de Corée d'abandonner de tels droits de pêche, d'autre part le Canada devrait aider la Corée à multiplier ses installations de pêche. Il sera difficile pour le Canada de trouver un quiproquo mutuellement acceptable à ce sujet, mais nous devons tout faire pour appuyer fortement les gestes plus positifs que pourront poser le Japon et les États-Unis.

3. URSS

L'entrée en vigueur des deux ententes bilatérales sur la pêche entre le Canada et l'URSS, signées à Moscou le 22 janvier 1971, devrait partiellement résoudre certains problèmes qui surgissaient à propos de la conservation de certaines espèces, comme le hareng, et de l'interférence de navires dans certaines pêcheries tout près de la côte occidentale. Des dispositions prévoient l'échange de données sur la pêche, d'hommes de science, et certaines réunions permettront d'étudier les résultats des dispositions prises et de résoudre tout nouveau problème. Les ententes amélioreront beaucoup les relations entre les deux pays au sujet de la pêche dans le Pacifique, car il n'y avait que peu ou point de communications auparavant.

Le seul problème important qui restera à résoudre sera la conséquence des importantes prises occasionnelles d'espèces qui intéressent les pêcheurs canadiens par la grande flotte de pêche soviétique. Bien que des prises de plusieurs millions de livres ne soient pas tellement importantes pour la flotte soviétique, qui a besoin de quantités encore plus grandes de poissons de classe inférieure pour atteindre les contingentements de sa flotte, de telles prises d'espèces particulières peuvent réduire les peuplements à des niveaux trop bas pour les pêcheurs canadiens, qui pêchent selon la demande des marchés plutôt que selon la quantité seulement.

4. ÉTATS-UNIS

Depuis plusieurs années, le Canada et les États-Unis ont eu des rapports étroits et efficaces dans tous les domaines ayant trait aux pêches d'intérêt commun. Bien que les points de vue nationaux n'aient pas toujours été identiques, la similarité de leurs intérêts leur a permis de trouver des solutions acceptables assez rapidement. Il y a plusieurs exemples de l'étroite coopération qui existe entre les savants, les administrateurs et les représentants, à tous les niveaux, des industries de la pêche, coopération qui s'est soldée par des bénéfices mutuels et une gestion efficace des ressources en poisson, comme le flétan et le saumon.

Un ancien problème, celui de l'interprétation de la ligne frontière AB dans l'entrée Dixon, ligne immédiatement au sud de la péninsule de l'Alaska, reviendra sûrement à la surface bientôt à la suite de la récente décision du Canada d'interdire la pêche à l'extérieur de l'entrée Dixon. Il faudra que des discussions aient bientôt lieu à ce sujet et les positions des deux pays seront très différentes. Jusqu'à ce que ce problème soit résolu, on peut

s'attendre à beaucoup d'incidents entre les bateaux de pêche canadiens et américains, dans la région, si les bureaux chargés d'appliquer la loi pour les deux pays s'en tiennent rigoureusement à leurs positions nationales.

Il y a un autre problème qu'il faudra bientôt résoudre: les pêcheurs canadiens devraient pouvoir reconnaître le saumon qui s'en va frayer dans les cours d'eau de l'Alaska et de l'État de Washington, tout comme les pêcheurs américains devraient reconnaître celui qui va frayer dans les cours d'eau de la côte de la Colombie-Britannique. On se propose d'étudier la question au cours des prochaines semaines et, à la même occasion, on passera en revue les dispositions de la convention sur le saumon du fleuve Fraser. Bien que les deux pays se partagent les dépenses de la Commission du fleuve Fraser et les bénéfices qui proviennent de la gestion des peuplements de saumon sockeye et de saumon rose dans ce fleuve, le Canada a des frais supplémentaires à payer pour que le fleuve demeure un bon endroit de reproduction du saumon. Des industriels canadiens, comme la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique, exercent de plus en plus de pressions pour que le fleuve serve à la production d'énergie, à l'irrigation ou à l'expansion industrielle en général. Il est bien évident que si le Canada veut maintenir le débit et la qualité des eaux du réseau fluvial assez élevés pour assurer des stocks maximums de sockeye et de saumon rose, les pêcheurs canadiens devront recevoir une plus grande proportion de la prise annuelle, afin de contrebalancer au moins en partie le coût d'entretien du réseau.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Honorables sénateurs, avant de passer à la période des questions, vous serez sans doute intéressés de savoir que nous avons l'honneur, cet après-midi, d'avoir parmi nous le Haut-Commissaire de la Nouvelle-Zélande, Son Excellence l'honorable Dean J. Eyre. Je crois savoir qu'il a déjà déteu le poste de ministre de la Défense et un certain nombre d'autres portefeuilles en Nouvelle-Zélande. On m'a dit qu'il avait beaucoup d'expérience dans les affaires parlementaires de ce beau pays.

• Votre Excellence, nous vous souhaitons la bienvenue et sommes heureux de votre visite.

Son Excellence l'honorable Dean J. Eyre, Haut-Commissaire de la Nouvelle-Zélande: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Aujourd'hui, l'honorable sénateur Robichaud commencera à poser des questions.

Le sénateur Robichaud: Merci, monsieur le président. Je voudrais d'abord me joindre à vous et souhaiter la bienvenue au ministre des Pêches et des Forêts. Comme j'ai déjà été ministre des Pêches, je suis quelque peu gêné de questionner le ministre au sujet de la position du Canada, particulièrement dans la région du Pacifique.

• Dans son mémoire, le ministre a mentionné six commissions internationales de la pêche. Comme je viens de le dire, j'ai déjà eu à traiter avec ces commissions.

• Avant d'en arriver aux questions, je voudrais féliciter le ministre d'avoir accepté la lourde responsabilité de diriger le ministère de l'Environnement. Connaissant les responsabilités d'un ministre des Pêches, je me suis inquiété lorsque le ministre a accepté le poste et qu'on

lui a aussi donné la responsabilité du ministère des Forêts. Comme si cela n'était pas suffisant, il aura maintenant la responsabilité du ministère de l'Environnement. Je sais que j'exprime le souhait de tous ceux qui s'intéressent à la pêche quand je dis que nous sommes convaincus d'avance que le ministre, nonobstant ses lourdes responsabilités, n'oubliera jamais l'importance de la pêche dans l'économie canadienne.

Au sujet des six commissions internationales chargées jusqu'à un certain point de la conservation et de l'utilisation rationnelle des stocks de poisson, ce qui intéresse le Canada et les pays qui pêchent dans le Pacifique, je dirais que la commission énumérée en troisième lieu, la Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord, dans laquelle le Canada, le Japon et les États-Unis sont partenaires, est probablement la plus importante et celle qui est considérée comme ayant le plus d'influence sur les intérêts de la pêche sur la côte du Pacifique. Je ne voudrais pas poser de questions embarrassantes au ministre. . .

Le sénateur Grosari: Pourquoi pas?

Le sénateur Robichaud: Parce que j'ai moi-même été mêlé à certaines de ces négociations et je sais jusqu'à quel point un ministre peut être prêt à répondre à de telles questions. Il y a une question que l'on se pose chaque fois que le nom de la Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord est mentionné: pourquoi l'URSS ne fait-elle pas partie de cette commission? Nous savons que le Canada, le Japon et les États-Unis s'occupent des pêcheries de saumon du Pacifique-Nord ou y sont intéressés. Pourquoi l'URSS n'est-elle pas partie de cette convention? Pourquoi ces dernières années—et par dernières années je veux dire depuis que le ministre occupe son poste—pourquoi n'a-t-on pas essayé d'intéresser l'URSS à faire partie de la Commission des pêches du Pacifique-Nord?

L'hon. Davis: J'en ai parlé personnellement aux Russes—par exemple, lorsqu'ils étaient ici l'automne dernier et que nous tentions de résoudre le conflit soulevé par la présence des bateaux russes, tout près de l'île de Vancouver. Au fond, m'a dit le représentant russe, ils n'avaient rien à gagner à en faire partie. Ils ont conclu une entente avec les Japonais au sujet des eaux limitrophes, et aussitôt que vous vous approchez des côtes soviétiques, ils s'assurent que vous n'approchez pas trop près, y compris les Japonais. Cela s'applique de façon générale à toute la mer d'Okhotsk, une région immense.

Les Russes n'en font pas partie de toute façon, parce qu'ils ne sont pas intéressés au traité ou à adhérer à une commission dont font partie les Japonais. Les Canadiens ne vont pas pêcher si loin de leurs côtes. Si nous tentions d'y aller, l'accès nous en serait défendu par ce qu'ils appellent leurs droits historiques dans la mer d'Okhotsk. D'ailleurs, les pêcheurs américains ne sont pas vraiment des gens audacieux qui vont s'aventurer au loin. Je ne vois donc pas quels avantages les Russes auraient à faire partie de la commission.

Ils sont bien en faveur du principe que nous défendons à la prochaine Conférence sur le droit de la mer, c'est-à-dire que personne ne devrait pêcher le saumon en haute mer. Donc, les seuls saumons qu'ils prennent en pleine mer ou près de nos côtes, ce sont les saumons pris par accident en pêchant d'autres espèces. S'ils raclent le

fond pour attraper de grandes quantités de poissons de fond, ils peuvent prendre quelques saumons, mais ils ne l'admettent certainement pas, et ils ne veulent pas qu'on s'en aperçoive. Ils ne viennent pas pêcher délibérément le saumon près de nos côtes. Nous ne sommes donc pas plus intéressés que ça à les voir adhérer à une entente générale sur le Pacifique-Nord.

Peut-être M. Sprules, qui en sait bien plus que moi sur le sujet, peut-il répondre à cette question. Les Russes sont-ils intéressés à faire partie de la commission? Si non, pourquoi?

M. W. M. Sprules (directeur, Direction de la pêche internationale, ministère des Pêches et des Forêts): Je peux peut-être ajouter une ou deux précisions. La question précise que posait le sénateur Robichaud au début de son exposé était celle-ci: pourquoi n'ont-ils pas adhéré au traité. Le traité, naturellement, ne leur demandait pas d'adhérer. Le traité avait été passé entre trois pays qui pêchaient dans la région à l'époque. L'Union soviétique ne pêchait pas lors de la signature du traité.

L'hon. Davis: Le traité ne vise que la moitié du Pacifique; notre moitié.

M. Sprules: En effet. Les dispositions relatives aux limites s'appliquent à l'est de 175 degrés de longitude ouest, ce qui est tout près du centre de l'océan Pacifique. Le traité avait pour but d'empêcher les Japonais de se construire une flotte trop grande et de venir pêcher le saumon, le flétan et le hareng tout près de nos côtes. A cette époque, l'Union soviétique ne pêchait pas dans la région, elle commençait tout juste à s'y intéresser.

Un autre point qui vous intéressera peut-être c'est de savoir que si nous voulions que l'Union soviétique adhère à la convention, ou si elle désirait y adhérer, il faudrait vraiment rédiger une nouvelle convention. Ce n'est pas une convention ouverte à tous, à laquelle d'autres pays peuvent adhérer.

Il ne faut pas oublier non plus que l'Union soviétique et le Japon ont signé une entente semblable au sujet de la pêche dans la partie orientale du Pacifique-Nord et à ce moment-ci ils sont à la table de négociation, comme chaque année, pour discuter de la répartition entre eux des prises de saumon durant la prochaine saison.

Grâce à une telle convention et à d'autres ententes distinctes avec la Chine, la Corée du Nord et d'autres pays, ils ont une mainmise sur la plupart des pêcheries qui sont proches de leurs côtes. Comme le disait M. Davis, ils ne tireraient guère d'avantages à adhérer à l'autre convention, car à moins de la modifier du tout au tout, elle limiterait leurs pêches de poissons comme le flétan et le hareng sur notre littoral, ce dont ils ne seraient guère heureux.

Le sénateur Robichaud: Le Canada tire peut-être plus d'avantages à ne pas voir l'URSS adhérer à cette convention, leur politique étant tellement différente de la nôtre. Les Japonais sont contre les limites de pêche et les Russes ont déclaré que personne ne devrait pêcher le saumon en haute mer. Il est donc préférable qu'ils n'adhèrent pas à ce traité.

L'hon. Davis: Pour ce qui regarde le saumon, si nous pouvions obtenir, à la prochaine Conférence sur le droit de la mer, une ratification de principe par au moins les

deux tiers des pays pour défendre à quiconque de pêcher le saumon en haute mer ou hors de ses eaux territoriales, nous aurions le meilleur des mondes possibles. Nous aurions alors réussi à barrer la route aux Coréens et à tous les nouveaux arrivés. En réalité, les Russes ne nous causent pas de problème puisqu'ils ne pêchent pas le saumon de notre côté du Pacifique. Mais ce sont d'autres pays, comme la Corée, qui viennent le plus souvent sur notre côte.

Le sénateur Pearson: Y a-t-il d'importantes rivières en Asie, en Chine ou en Russie, où le saumon va frayer?

M. Sprules: Bien sûr. Il existe des rivières soviétiques à l'intérieur comme à l'extérieur de la péninsule de Kamchatka. Toute cette région compte de très larges et très longs cours d'eau où le saumon va frayer. De fait, le pays produit beaucoup plus de saumons que nous en Amérique du Nord.

Le sénateur Carter: Ces peuplements de saumons sont-ils distincts du saumon qui peuple notre côté de l'océan?

M. Sprules: Oui, jusqu'à ce qu'on arrive dans la partie centrale. Le saumon asiatique reste habituellement dans la partie orientale et septentrionale du Pacifique. Le nôtre est confiné dans notre moitié de l'océan. Le problème vient à la surface lors des négociations du Traité du Pacifique-Nord au sujet du saumon asiatique, parce que les Japonais sont d'avis qu'ils ont le droit de pêcher ce saumon où qu'il soit, et ils viennent le prendre dans notre moitié de l'océan. Du saumon qu'on avait étiqueté sur la côte asiatique a été pris tout près du littoral du sud-est de l'Alaska. Cela se produit peu souvent et il ne s'agit pas de grandes quantités, mais je dirais que dans la partie centrale de la mer de Bering, les stocks de saumon asiatique et nord-américain sont probablement mélangés de façon égale.

Le sénateur Carter: Y a-t-il une différence entre les deux sortes? Peut-on les distinguer l'une de l'autre?

M. Sprules: Il s'agit d'une même espèce, monsieur, et bien fin est celui qui peut les distinguer. L'une des principales façons que nous avons utilisées pour y arriver a été de se servir d'indicateurs biologiques, comme les parasites. Nous savons que certains parasites ne se trouvent que dans la région nord-américaine. Le poisson hébergera ces parasites dans l'eau fraîche du milieu nord-américain. Une espèce particulière de parasite, par exemple, ne sera pas trouvée en Asie. On ne l'a jamais trouvée là-bas. D'autre part, l'Asie mentionne certains parasites indigènes que nous n'avons jamais vus ici.

Le sénateur Pearson: Le saumon du Pacifique occidental est-il plus pollué par le mercure que le nôtre, ou y a-t-il une pollution quelconque?

L'hon. Davis: Il n'y en a pas, du moins pas plus que les très faibles niveaux qui ont toujours été constatés chez le saumon. Les poissons qui passent presque toute leur vie en mer ne semblent pas être touchés par la pollution, même ceux qui vivent peu longtemps.

Le sénateur Robichaud: En ce cas, monsieur le ministre, pouvons-nous conclure, à ce sujet, que les pressions publiques très constantes, bien qu'assez faibles, venant de

la côte du Pacifique en vue de demander à l'URSS d'adhérer à ce traité ne sont pas entièrement justifiées?

L'hon. Davis: Comme je l'ai dit précédemment, l'idée ne semble pas enthousiasmer les Russes et, s'il en est ainsi, la question qui se pose est celle-ci: qu'est-ce que nous concéderions pour les voir adhérer au traité? Quels avantages en tirerions-nous? Il me semble évident que leur adhésion ne comporte aucun avantage irrésistible, ni même important, si elle nécessite une concession de notre part.

Le sénateur Robichaud: Vous avez parlé aussi de notre position en face de la République de Corée. A-t-on pris des mesures concrètes vis-à-vis ce pays au sujet de sa participation aux différentes commissions intéressées à la pêche dans le Pacifique?

L'hon. Davis: Je ne le crois pas. Nos initiatives en ce domaine ont consisté à essayer d'envoyer leurs nouveaux bateaux, construits surtout aux frais des États-Unis, ailleurs que dans nos pêcheries de saumon; plusieurs industriels sont allés en Corée en vue de développer de nouvelles pêcheries dans d'autres parties du monde, où pourraient aller pêcher les bateaux neufs de ce pays. En d'autres mots, nous tentons de les éloigner d'une région aux ressources très limitées, qui ne subsisteront que si nous nous occupons de défendre nos cours d'eau des industries qui peuvent les polluer et des services publics qui voudraient y construire des barrages hydro-électriques. C'est dire que nos pêcheries sont si délicates et si vulnérables qu'on pourrait les anéantir en une ou deux saisons. Fasse le Ciel qu'ils aillent pêcher à perpétuité des espèces plus résistantes que notre saumon.

Le sénateur Robichaud: Si je peux changer de sujet maintenant, monsieur le ministre...vous avez dit, au cours d'entretiens récents, que vous espériez qu'il n'était pas trop tard pour protéger la situation écologique du Canada; de plus, à plusieurs occasions vous avez indiqué que vous prendriez des mesures sévères contre ceux qui sont responsables de la pollution. Vous pouvez être assuré qu'à ce sujet ce comité et le public en général vous appuient de toutes leurs forces. D'après vous, la menace qui plane sur le milieu marin dans le Pacifique-Nord est-elle sérieuse, surtout quand on pense aux récents rapports de contamination par le mercure? Vous avez dit que les peuplements de saumon n'en souffrent pas, mais en est-il de même des poissons du littoral et des crustacés et mollusques?

L'hon. Davis: En ce qui a trait à la contamination par le mercure, les principaux coupables sont les industries du type chimiques, en particulier celles qui fabriquent du chlore et de la soude caustique pour l'industrie des pâtes et papiers, et depuis toujours certaines fabriques de pâte et de papier aussi. Toutefois, sur la côte ouest, l'industrie des pâtes et papiers ne s'est guère servi de nettoyeurs de vase pour récupérer ses classeurs, ses filtreurs et ses fabriques de pâte; elle a mis fin à cette méthode. Je crois que la dernière fabrique à utiliser des produits au mercure l'a fait au début des années 1960, surtout parce que ses clients disaient qu'ils ne voulaient pas se servir de papier d'emballage ou de boîtes de carton qui avaient été exposés, en cours de fabrication, aux produits contenant du mercure. Le problème a donc disparu, sauf dans le cas d'une nouvelle fabrique de chlore et d'ammoniaque, construite à Howe Sound, immédiatement au nord de Vancouver, vers la fin des années 1960. Je crois qu'elle a com-

mencé à produire en 1967. Cette fabrique a contribué à la pollution par le mercure d'une façon régionale, mais depuis ce temps elle a modifié ses méthodes d'exploitation et depuis quelques mois elle ne cause plus de pollution par le mercure. Une partie de la vie aquatique locale, dans la partie supérieure d'Howe Sound, est encore contaminée. Quelques poissons de fond, en particulier les crabes et leurs congénères, qui vivent tout près de la fabrique, sont encore contaminés. Nous avons fermé une bonne partie d'Howe Sound pendant un certain temps, mais aujourd'hui seule cette partie supérieure toute proche de la fabrique est fermée. Les poissons qui nagent un peu partout, comme le saumon, la truite et le hareng, et qui sont dans cette région n'accusent pas de niveaux exceptionnels de mercure, même ceux qui sont tout près de la fabrique. C'est donc un problème très local.

Le sénateur Robichaud: Mais n'est-il pas vrai, pour rendre justice aux exploitants des fabriques de pâte de la côte ouest, qu'ils ont fait preuve d'une grande coopération, surtout ces dernières années, et qu'ils ont pris des mesures pour réduire la pollution?

L'hon. Davis: Eh bien, je dirai ceci: lorsque l'industrie des pâtes et papiers a découvert qu'il y avait des ressources forestières à l'intérieur de la Colombie-Britannique, dont certaines pouvaient être exploitées bien plus facilement que celles qui restaient sur la côte, elle s'est mise à la recherche de bons endroits sur le bord d'importants cours d'eau, comme le Fraser et ses tributaires et tout le réseau de la rivière Thompson. L'un des prix qu'il fallait payer pour s'installer à ces endroits était de se conformer aux exigences du ministère fédéral des Pêches; les dispositifs de nettoyage qu'ils ont installés ont en grande partie servi à répondre à ces exigences. Plusieurs des plus propres moulins au monde se trouvent sur les bords de ces rivières d'eau fraîche de l'intérieur de la province. Ils furent les premiers moulins à s'y installer, mais ils étaient neufs et ils furent construits d'après des normes très rigides. Dans tout le Canada, on commence à appliquer les mêmes normes et un certain nombre d'ingénieurs, surtout les ingénieurs-conseils qui établissent les devis, sont maintenant engagés par les gouvernements de Suède et de l'URSS pour faire le même travail dans ces pays. A la vérité, ce qui représentait une exigence sévère pour l'industrie des pâtes et papiers est devenu une mine d'or pour les ingénieurs et les bureaux d'ingénierie de la côte ouest, où plusieurs firmes font de grosses affaires en dessinant les devis de fabriques de pâte ou en conseillant les compagnies du monde entier sur la meilleure façon d'éviter ce genre de pollution.

Le sénateur Robichaud: Une seule autre question, monsieur le président, parce que je sais que d'autres sénateurs veulent vous questionner. Elle a trait à nos relations commerciales avec le Japon; nous savons que ce pays, dans une certaine mesure, fait concurrence à l'industrie de la pêche du Canada. Les produits de la pêche que nous importons du Japon font-ils beaucoup de tort à nos ventes, compte tenu du fait que 70 p. cent de la production canadienne est traitée en vue de l'exportation? Combien sérieuses sont les conséquences des produits de la pêche japonais que nous importons?

L'hon. Davis: Je crois qu'elles sont graves dans le cas de produits secondaires, surtout sur la côte est, mais je ne crois pas qu'il en est de même pour la production de la côte ouest.

Le sénateur Robichaud: Le saumon, par exemple?

L'hon. Davis: Oui. Il n'y a que des quantités limitées de saumon dans le monde, et la demande est forte. D'ailleurs, les Japonais sont devenus eux-mêmes de gros importateurs de saumon. Ils ne nous font donc plus concurrence sur les marchés mondiaux comme il y a vingt ou trente ans. Ils sont acheteurs de saumon, et je pense que l'on peut en dire autant du flétan, dont nous arrivons à vendre la totalité de nos prises.

Le sénateur Robichaud: C'est peut-être plutôt du thon qu'il s'agit.

L'hon. Davis: Oui. Nous ne faisons pas beaucoup la pêche au thon. Nous avons bien quelques thoniers sur notre littoral occidental, mais les Japonais en ont beaucoup plus.

Le président: Se fait-il actuellement une certaine rationalisation de l'industrie canadienne des pêches sur la côte du Pacifique? Y a-t-il des fusions d'entreprises? Que fait-on pour répondre à cet accroissement de la concurrence?

L'hon. M. Davis: Oui, il se fait une rationalisation, et cela à deux niveaux. Il y a vingt ou trente ans, on comptait là plusieurs douzaines de sociétés. Aujourd'hui, il n'y a plus que trois entreprises saumonières. Voilà pour ce qui concerne les sociétés. Il y a eu des fusions, et ainsi de suite, et un certain nombre de petites sociétés ont simplement disparu. D'autre part, le gouvernement canadien a imposé un programme fixant une limite au nombre des bâtiments qui font la pêche au saumon. L'accroissement de leur nombre est interdit, et tout nouveau tonnage doit entraîner une réduction correspondante du tonnage existant. Par ailleurs, nous imposons chaque année des droits d'entrée accrus, qui sont versés dans un fonds servant à retirer des bateaux du service. Nous sommes donc en train de réduire notre flotte à la fois quant au nombre des navires et quant au tonnage total.

Pour ce qui est des capitaux immobilisés, comme des navires et de leur équipement, nous avons au moins le double de ce dont nous avons besoin. Si nous le voulions, nous pourrions ne nous servir que d'un tiers de notre tonnage et, dans une année moyenne, avec ce tiers du tonnage, pêcher tout le saumon qu'il convient de pêcher, et rejeter le reste à la mer pour la reconstitution des peuplements. En d'autres termes, cette industrie fait l'objet d'investissements excessifs, par un quotient d'au moins deux et peut-être même de trois, et le but principal de notre programme consiste à réduire cette capitalisation et à rendre l'industrie plus attrayante du point de vue économique, de façon à procurer un niveau de vie convenable aux pêcheurs qui restent et aux propriétaires d'une flotte qui sera moins considérable mais plus efficace.

Pour m'exprimer d'une autre façon, sur notre littoral occidental un bon nombre des navires, et il s'agit de navires qui coûtent cher, ne peuvent pêcher que quelques jours par semaine et pendant assez peu de semaines par année. S'il y avait deux fois moins de navires, ils pourraient pêcher deux fois plus longtemps, ou bien 24 heures à la fois au lieu de 12. Vous comprenez ce que je veux dire. Il est donc clair que nous devons réduire notre flotte.

Le sénateur Robichaud: Pourriez-vous nous exposer aussi, à présent, la politique du gouvernement en ce qui

concerne la pêche au hareng dans le Pacifique, qui a été rationalisée presque par nécessité?

L'hon. M. Davis: La production du hareng en grosse quantité a cessé. Depuis plusieurs années, le hareng ne se pêche plus et n'est plus transformé en farine de poisson. C'est que les peuplements de hareng ont été surexploités et qu'il faut leur permettre de se reconstituer. Ils ont retrouvé à présent les niveaux du début des années 60, ou à peu près. Nous permettons la pêche au hareng sur une échelle modeste, c'est-à-dire la pêche au gros hareng qui trouve des prix élevés sur les marchés d'alimentation, mais dans l'ensemble nous nous sommes retirés de l'industrie de la farine de hareng, qui consommait de gros tonnages.

Le sénateur Robichaud: A ce sujet, le gouvernement, ou le ministère, fait-il quelque chose pour que la même situation ne se produise pas sur notre littoral atlantique, où l'on fabrique de la farine de poisson sur une grande échelle, sur une échelle presque trop grande?

L'hon. Davis: Depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral ne subventionne plus l'établissement de nouvelles installations pour la transformation du hareng en farine. D'autre part, nous avons limité la flotte de pêche au hareng. Nous l'avons gelée. On ne peut plus augmenter son tonnage. On peut remplacer les navires, mais le tonnage total ne doit plus augmenter. En réalité, nos connaissances sont insuffisantes au sujet de l'importance des peuplements de hareng au large de l'un et l'autre littoral, et en particulier du littoral atlantique. Pour ma part, j'hésiterais beaucoup avant de permettre de nouveau l'industrie de la réduction du hareng sur la côte du Pacifique avant un an ou deux. Je ne le permettrais peut-être jamais. Sur le littoral atlantique, il s'agit d'un volume de hareng beaucoup plus considérable, et il y a toujours là la menace, et même la probabilité, d'une véritable invasion des bateaux d'autres pays, à cause du succès de notre entretien de cette pêcherie (par exemple dans le golfe Saint-Laurent). Ces bateaux étrangers épuiseront les peuplements d'autres poissons qui accompagneront le hareng, sinon même beaucoup de peuplements de hareng, tout près de nos rives. Il y a donc là une autre menace dont nous devons tenir compte.

Le sénateur Carter: Jusqu'où s'étend le plateau continental, au large des États-Unis et au large de notre littoral à nous?

L'honorable Davis: Vous parlez du littoral du Pacifique?

Le sénateur Carter: Oui.

L'honorable Davis: Le plateau continental de l'Amérique du Nord, dans le Pacifique, est beaucoup plus étroit qu'à l'est du Canada. Il y a des endroits, à l'ouest des îles de la Reine-Charlotte, où le plateau s'enfonce à pic dans les profondeurs de l'océan à quelques milles à peine du rivage. Une ligne tirée des îles de la Reine-Charlotte jusqu'à l'île de Vancouver indique à peu près le rebord du plateau. Celui-ci englobe donc tout le bassin de la Reine-Charlotte, le détroit d'Hécate et l'entrée Dixon, mais en gros il suit de près les îles de la Reine-Charlotte, ainsi que la pointe nord de l'île de Vancouver, après quoi il s'éloigne vers l'ouest jusqu'à trente ou quarante milles, au large de Victoria. Le plateau conserve cette largeur le long des États de Washington et de l'Orégon.

Le sénateur Carter: Sa largeur ne dépasse pas cinquante milles?

L'honorable Davis: Elle varie, mais je doute qu'elle dépasse beaucoup cinquante milles où que ce soit. Peut-être le plateau est-il plus large devant l'embouchure du Columbia.

Le sénateur Carter: Comment cela se compare-t-il avec le plateau continental du littoral asiatique?

L'honorable Davis: La carte vous montre des zones pâles, en bleu très pâle. Ce sont là des eaux peu profondes. Vous voyez qu'une grande partie de la mer de Bering et presque toute la mer d'Okhotsk n'ont qu'une faible profondeur.

Le sénateur Carter: Le plateau est assez étroit de ce côté-là aussi.

L'honorable Davis: Ce sont des étendues très considérables. Plus grandes que la Baie d'Hudson. Ce n'est pas là une faible partie du globe terrestre, mais une très grande partie.

Le sénateur Carter: Je parlais de la largeur du plateau continental.

L'honorable Davis: Vous voulez dire au large de la Chine?

Le sénateur Carter: Oui.

L'honorable Davis: Au large du Japon, le plateau est très étroit.

Le sénateur Carter: Je veux dire qu'à partir de l'Alaska, à travers le détroit de Bering, le plateau est assez considérable.

L'honorable Davis: On dit que les premiers Indiens le passèrent à pied sec.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ou en poussant leurs canots devant eux.

Le sénateur Carter: Les Russes font-ils la pêche d'espèces de poissons qui ne nous intéressent pas commercialement?

L'honorable Davis: Oui, beaucoup. C'est de notre littoral occidental que nous parlons. Nous y avons une modeste industrie de la pêche des grands fonds. Une modeste pêche des poissons qui fréquentent plutôt les eaux profondes. Les Russes concentrent presque toute leur pêche sur ces poissons-là.

Le sénateur Robichaud: De quelles espèces s'agit-il surtout? De la morue charbonnière? Du flet?

L'honorable Davis: De la merluche et de la goberge, et aussi d'une sorte de sébaste, des poissons plats, de la morue charbonnière, etc. Vous savez, des poissons de ce genre-là.

Le sénateur Carter: Les pêcheurs canadiens se concentrent donc sur les sortes de poisson qui ont le plus de valeur commerciale, le fletan, le saumon, le hareng?

L'honorable Davis: C'est tout à fait cela, sur la côte du Pacifique. A peu près exclusivement, sur cette côte.

Le sénateur Carter: La merluche ne les intéresse pas, non plus que les scorpenes?

L'honorable Davis: Il y a littéralement des milliers de petits bateaux, sur la côte du Pacifique, qui font la pêche au saumon et au fletan. Il y a aussi des douzaines de bâtiments du genre chalutier qui approvisionnent les B.C. Packers et d'autres sociétés. Ceux-là font la pêche en eau

profonde, mais ils ne sont que quelques douzaines. D'ailleurs, ils sont plus petits que les navires des Russes.

Le sénateur McLean: Lorsque vous parlez de la merluche, s'agit-il de la même merluche que dans l'Atlantique?

M. Sprules: C'est une espèce différente, mais très voisine.

Le sénateur Carter: Ce principe d'abstention dont vous parlez m'intrigue. Les Sud-Coréens ne l'aiment pas, les Japonais ne l'aiment pas. Serait-ce l'une des raisons pour lesquelles la Russie n'adhère pas à la Commission du Pacifique-Nord?

L'honorable Davis: Sans doute. C'est un des aspects de la question.

M. Sprules: Si vous permettez, monsieur le président, je pense que la situation se résume, comme je l'ai déjà dit, à ce que l'URSS produit elle-même beaucoup de saumon et qu'elle est tout à fait compétente, et capable d'exporter ce poisson, qu'elle trouve dans ses propres fleuves. Le cas de l'URSS est intéressant. Certaines de leurs opérations consistent simplement à laisser remonter le saumon dans les cours d'eau puis à le conduire, ni plus ni moins, jusqu'à l'établissement de préparation, par des échelles, sans avoir à faire le moindre geste pour l'attraper. C'est dire que les Russes seraient inquiets si d'autres pays épuisaient les peuplements en haute mer avant la remontée du saumon dans les fleuves. Notre situation est la même.

Le sénateur Carter: Le principe d'abstention avait-il pour premier objet de protéger la pêche au saumon? Ne s'applique-t-il pas aux peuplements de toutes les espèces?

M. Sprules: Il ne s'applique qu'à trois espèces. Le pays qui demande qu'on s'abstienne de pêcher dans ses peuplements de poisson doit répondre à certaines conditions très strictes. Le principe d'abstention du traité dont il s'agit ne s'applique qu'au saumon, ou plutôt à une espèce de saumon, ainsi qu'au fletan et au hareng, dans des zones spécifiées.

Pour pouvoir bénéficier de l'abstention des pays concurrents, il faut établir scientifiquement que l'industrie nationale exploite déjà le rendement maximum que peuvent donner les peuplements dont il s'agit, qu'il ne reste rien, rien qui ne soit déjà exploité, et qu'il existe un programme scientifique d'évaluation des prises pouvant être faites. D'autre part, il faut soumettre les peuplements à une réglementation rigide. L'abstention n'est accordée que si l'on répond à des conditions précises. Les seules espèces de poisson qui répondent à ces conditions au large de notre littoral occidental sont le fletan, qui fait l'objet depuis longtemps d'une pêche intensive par les pêcheurs des États-Unis et du Canada, ainsi que le saumon et le hareng.

Le sénateur Carter: Ce principe a-t-il déjà été invoqué pour protéger l'une ou l'autre de ces espèces?

M. Sprules: Oui. La Convention sur les pêches du Pacifique-Nord invoque ce principe dans le cas des trois espèces dont je viens de parler.

Le sénateur Carter: Mais quelqu'un s'en est-il servi? Si je comprends bien, lorsqu'un pays exploite déjà le peuplement, les deux autres consentent à s'abstenir?

M. Sprules: C'est bien cela.

Le sénateur Carter: Cette situation s'est-elle déjà présentée?

L'honorable Davis: Depuis la Convention, le Japon ne pêche plus le saumon dans la partie orientale du Pacifique, parce que dès le début le Canada et les États-Unis ont invoqué à ce sujet le principe de l'abstention? C'est bien cela?

M. Sprules: C'est bien cela, de même que pour le flétan.

Le sénateur Carter: Souhaiteriez-vous l'application du même principe dans la Convention sur les pêches de l'Atlantique-Nord?

L'honorable Davis: Dans le cas du saumon, oui, ce serait une excellente chose. Cependant, nous pouvons arriver au même résultat, plus ou moins, en ralliant la majorité des pays, une majorité des deux tiers ou davantage, à l'interdiction totale de la pêche au saumon en haute mer. Seulement de la pêche au saumon. Nous sommes optimistes à cet égard.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Nous parlons de certains poissons et de certaines pêches. Le ministre nous dirait-il s'il y a en fait épuisement de certaines richesses en poisson de notre pays, épuisement irrémédiable? Y a-t-il épuisement grave? C'est là ma première question. Et la seconde: est-il possible encore de reconstituer les peuplements

L'honorable Davis: Si la surexploitation ne va pas trop loin (et elle peut aller pas mal loin sans être irrémédiable), il y a un moyen. L'industrie du pilchard a pratiquement disparu sur la côte du Pacifique par suite de la surexploitation des années 30 ou 40. Le pilchard, qui remontait le littoral de la Colombie-Britannique jusqu'à mi-chemin, a été surexploité au large de la Californie, et les peuplements ont été détruits. Cette industrie avait déjà été considérable, tout comme celle du hareng. Cette espèce de gros poisson, si elle n'est pas complètement éteinte, l'est pratiquement sur notre côte occidentale.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Les pêcheurs canadiens ont-ils pris part à cette surexploitation?

L'honorable Davis: Oui, et beaucoup.

Le sénateur Robichaud: Il serait peut-être bon de verser au dossier une mention de ce que nous faisons pour protéger l'aiglefin sur la côte du Pacifique, et de donner un exemple de ce que fait le gouvernement canadien, avec les autres pays qui sont parties à la Convention internationale sur les pêches de l'Atlantique-Nord.

L'honorable Davis: Le sénateur Robichaud parle de l'accord entre quatorze pays sur les pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, qui vise notamment une partie importante des bancs Georges et Browns, lesquels ont été gravement surexploités par les Russes il y a quelques années. Il est certain que les peuplements d'aiglefin ont failli disparaître. Il subsiste certainement des vides dans la pyramide des âges. Une convention a été signée par quatorze pays. Désormais, on applique une norme de rendement soutenu. Les pays membres, collectivement, limitent leurs prises à un certain volume. Le total est réparti entre eux sur la base de leurs prises d'autrefois. Il en résulte que les peuplements se reconstituent lentement. N'empêche que la catastrophe a été évitée de justesse. La leçon a été bonne et des conventions du même genre sont en cours d'élaboration pour d'autres espèces de poisson, fréquentant une partie plus septentrionale de l'Atlantique, et peut-être même, nous l'espérons, pour l'aiglefin dans tout le nord-ouest de l'Atlantique.

Le sénateur Carter: Vous avez fait mention dans votre mémoire d'un certain nombre de conventions entre les États-Unis et d'autres pays du Pacifique. Ces conventions vous paraissent-elles suffisantes pour résoudre les problèmes que posent les pêcheries de la côte occidentale? Aimeriez-vous qu'elles soient élargies de quelque manière, ou modifiées?

L'honorable Davis: Les conventions ne sont jamais suffisantes, puisqu'elles s'appliquent aux premiers pays qui font l'exploitation d'une richesse de la mer mais pas aux autres pays qui entreprennent par la suite cette exploitation, en toute liberté et sans être liés par les règles des conventions. Donc, la situation n'est pas très satisfaisante. Depuis qu'un certain nombre de pays de l'Asie se tournent vers la mer et la pêche pour se procurer les protéines, nous en voyons plusieurs comme des participants éventuels à la pêche dans le Pacifique, à la pêche au long cours, qui ne sont pas liés par les dispositions des conventions en vigueur, par exemple la Convention sur le saumon entre le Canada, les États-Unis et le Japon.

Le sénateur Carter: Est-ce que la création de ces flottes de gros navires au long cours, chalutiers et autres, rendra plus difficile l'application des conventions actuelles? L'existence de ces gros navires rend-elle les choses plus difficiles?

L'honorable Davis: Oui, parce que les gros navires vont plus loin et atteignent nos rives. La réponse est bien simple, c'est oui.

Le sénateur Carter: La Corée du Sud est en train de construire de gros chalutiers pour la pêche au saumon. Le Canada a-t-il fait des démarches à ce sujet?

L'honorable Davis: Oui, nous en avons fait. Les principaux moyens de pressions sur les Sud-Coréens sont à la disposition des États-Unis, qui ont accordé à la Corée du Sud de nombreux prêts et une aide qui se continue, et qui lui ont fourni des capitaux pour l'acquisition de certains de ces gros navires. Ceux-ci, qui n'ont rien devant eux et qui cherchent le poisson, viennent de notre côté et y pêchent le saumon.

Le sénateur Carter: Vous avez dit dans votre mémoire, je crois, que la Corée du Sud a créé de grands aleviniers de saumon et estime, en conséquence, qu'elle a le droit de prendre...

L'honorable Davis: Je ne sais pas quel succès ont eu ces aleviniers, mais c'est un fait qu'un modeste effort a été réalisé en Corée. On ne sait pas combien de saumons reviennent dans les cours d'eau de Corée. C'est un des arguments dont on tient compte pour ce qui est du droit de pêcher le gros poisson en haute mer.

Le sénateur Carter: Leur développement est-il suffisant pour justifier une certaine participation à la pêche au saumon?

L'honorable Davis: Supposons que nous ajoutions à la capacité de nos aleviniers sur notre littoral atlantique. Quel que soit le succès de nos aleviniers, les poissons rejoindront la mer. Or nous savons qu'il existe de fortes concentrations de poissons de cette espèce à 1,000 ou 2,000 milles au large. Cela nous fournit une bonne justification pour aller y faire la pêche, d'où que vienne le saumon de ces peuplements.

La création d'aleviniers fournit un prétexte loyal pour pénétrer dans les pêches au saumon du monde. C'est une raison de plus pour laquelle notre politique fondamentale vise à limiter la pêche au saumon aux parages voisins des fleuves d'origine du saumon, dans lesquels ont lieu le frai, l'éclosion et la croissance.

Il est intéressant de faire des aménagements pour le saumon lorsque l'on peut en attendre un certain rendement, mais quand c'est un autre qui fait la moisson, tout ce travail et cette dépense perdent leur attrait.

Le sénateur Carter: La Corée du Sud viole l'accord général qui interdit la pêche au saumon en haute mer?

L'honorable Davis: Il n'y a pas d'accord international, mais nous espérons qu'il en sera signé un sous l'égide des Nations Unies.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'ai encore quelques questions d'ordre général à poser, mais je pense que je vais laisser la parole à nos pêcheurs des deux littoraux.

Le président: On peut comprendre cela, monsieur Connolly. Le pêcheur suivant est le sénateur Grosart.

Le sénateur Grosart: Il y a de plus grand pêcheurs que moi, monsieur le président; aussi mes questions porteront-elles surtout sur des choses moins précises que les poissons eux-mêmes.

Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est la compétence nationale à laquelle nous prétendons. Si le ministre me le permet, je dirai que nous paraissions en même temps affirmer notre souveraineté jusqu'à 12 milles et l'affirmer au-delà de cette limite. Jacques Cousteau, dans un récent colloque international, disait qu'il n'y a pas de convention internationale qui puisse empêcher la diminution de la faune maritime. D'après lui, cela devra se faire par l'élargissement des eaux territoriales.

Qu'en pensez-vous? Cette opinion de M. Cousteau était exprimée avec une grande insistance.

L'honorable Davis: M. Cousteau a été, je ne dirais pas un activiste, mais l'un des premiers à sonner l'alerte dans le monde en ce qui concerne la préservation des richesses vivantes de la mer. On entend dire périodiquement qu'il annonce le malheur, parfois une catastrophe imminente, dans les océans du monde. Cette question le préoccupe beaucoup et cela se comprend, car collectivement les pays du monde ont une capacité de pêche qui dépasse les capacités de la mer. A défaut d'une réglementation sévère, nous risquons de détruire très rapidement un grand nombre d'espèces.

Vous dites qu'il se montre pessimiste quant à la possibilité pour des organismes internationaux tels que les Nations Unies de rétablir un certain ordre là où l'on est menacé du chaos?

Le sénateur Grosart: Pardon, il n'a pas parlé spécifiquement des organismes internationaux. Il parlait en réalité des grands pays.

L'honorable Davis: Je suis de son avis jusqu'à un certain point. Toutefois, je pense qu'une bonne partie des océans finira par relever de l'autorité des Nations Unies ou d'une commission multinationale. Il existe déjà, par exemple, une commission de 14 pays pour les pêches de l'Atlantique-Nord. Il reste que ces pays, dans les parages voisins de leurs côtes, doivent affirmer leur autorité au moins en veillant à ce que soient appliquées de bonnes

pratiques de conservation jusqu'à la limite de leur plateau continental. Cette limite devrait peut-être englober la pente du plateau vers les profondeurs, car c'est dans les eaux qui recouvrent les plateaux continentaux que l'on trouve à peu près tout ce qu'il y a de poissons dans les océans.

Les plateaux et les zones de remontée voisines de leurs rebords sont les zones productives de la mer. La politique du Canada, fondamentalement, doit consister à délimiter les zones de pêche qui lui sont exclusives, ce que nous avons fait récemment.

Le sénateur Grosart: Unilatéralement.

L'honorable Davis: Unilatéralement, les zones exclusives de pêche, celles dans lesquelles les pêcheurs canadiens sont seuls autorisés à pêcher. Les étrangers peuvent y faire la pêche si nous leur en accordons la permission, mais celle-ci peut leur être refusée lorsqu'il nous plaît. Au-delà de ces zones, au moins jusqu'au rebord du plateau continental et de la pente qui le suit, nous devrions, unilatéralement s'il le faut, affirmer notre droit de police dans l'intérêt d'une saine conservation. Cependant, il vaudrait toujours mieux passer par un intermédiaire, par exemple par une commission multilatérale, s'il était possible d'arriver par ce moyen aux mêmes résultats et d'y arriver plus rapidement.

Dans le cas des parages situés au delà de nos zones de pêche réservées, comme sur le Grand Banc de Terre-Neuve, par exemple, qui s'étend de 12 milles de nos côtes jusqu'à 400 milles à un certain endroit, nous n'évincerions pas totalement les autres pays. Nous les laisserions pêcher, mais dans le cadre d'une saine gestion, certainement sur la base d'un rendement soutenu, la répartition se faisant selon une formule quelconque, et certainement aussi d'une manière qui privilégierait les pêcheurs canadiens, notre pays étant le plus proche. Donc, en gros, il y aurait conservation, rendement soutenu, répartition, sans exclusion des pêcheurs étrangers, mais traitement de préférence pour les pêcheurs canadiens.

Le sénateur Grosart: On a remis en question la valeur de l'idée du pays le plus proche et du traitement de préférence, notamment dans le cas des eaux du Pacifique. On a dit, par exemple, que les eaux profondes constituent la dernière partie du monde où les peuples puissent trouver librement des denrées alimentaires. Les pays en voie de développement prétendent que les conventions de ce genre, par lesquelles les grands pays se partagent les ressources alimentaires, sont immorales du point de vue international. D'après eux, ces traités internationaux ont pour résultat le plus net d'exclure des pêcheries les peuples qui ont le plus grand besoin de la pêche.

Que pensez-vous de ce point de vue, monsieur le ministre?

L'honorable Davis: Disons d'abord que plusieurs pays industriellement développés font la pêche au long cours. Il y a aussi des petits pays, ou des pays n'ayant qu'une façade limitée sur la mer ou qu'un plateau continental peu étendu. Je pense par exemple au Japon ou au Royaume-Uni.

Le sénateur Grosart: Ce sont là des pays «nantis».

L'honorable Davis: Ce sont des pays nantis du point de vue de l'activité industrielle à terre. Toutefois, plusieurs d'entre eux sont des pays démunis pour ce qui est de posséder un plateau continental bien à eux. Le pays du monde dont le plateau continental est le plus étendu est

le Canada. Du point de vue du plateau continental, nous sommes donc un pays nanti. L'URSS, de même, est évidemment un pays nanti à ce point de vue. Les États-Unis ont un assez grand plateau continental, mais bien moins grand que le nôtre. On ne peut donc pas dire que ce soient les pays industriellement développés qui aient les plus grands plateaux continentaux à leur disposition, ni à leur disposition exclusive lorsqu'ils étendent les limites de leurs zones de pêche jusqu'aux limites de leur plateau continental.

Le sénateur Grosart: Je parlais de la haute mer, en tant que dernière source de richesses alimentaires. A partir de l'hypothèse, bien sûr, que les eaux territoriales et celles sur lesquelles les pays riverains affirment leur souveraineté ne sont pas des eaux libres.

Et à propos des eaux libres, n'est-il pas vrai que ces conventions conclues par les pays «nantis» («nantis» du point de vue de la pêche, «nantis» du point de vue historique), que ces conventions aboutissent à nier aux autres pays le droit de pêcher dans les eaux dont il s'agit?

L'honorable Davis: Je trouve que c'est là une généralisation inexacte.

Le sénateur Grosart: C'est cela que je vous demande.

L'honorable Davis: Les pays africains qui n'ont jamais exploité les pêcheries de leurs mers, ceux qui ont un littoral et un large plateau continental et qui ont toujours vu les Européens faire la pêche dans leurs eaux, ces pays-là sont enchantés aujourd'hui de la perspective d'être seuls autorisés à réglementer la pêche au large de leurs côtes. Leurs pêcheurs seraient évidemment privilégiés au-dessus du plateau continental de leur littoral.

Il y a des pays en voie de développement qui auraient beaucoup à gagner en exerçant une plus grande autorité sur les eaux de leur plateau continental. Autrement dit, l'idée d'un statut privilégié de l'État riverain a de quoi leur plaire.

Le sénateur Grosart: Encore une fois, je ne parle pas des eaux du littoral ni du plateau continental, car certains ont dit qu'il n'y a rien de sacré dans la possession (je cite), dans la possession d'un plateau continental. Le droit international n'a jamais autorisé aucun pays à se dire souverain sur les eaux d'un plateau continental pour la seule raison qu'il s'agit d'un plateau continental.

L'honorable Davis: Il y a le cas des richesses du sous-sol.

Le sénateur Grosart: Pas en droit international.

L'honorable Davis: Mais oui.

Le sénateur Grosart: Non.

L'honorable Davis: C'est une généralisation que je fais. Notre plateau nous appartient pour ce qui est du sous-sol, et il nous appartient en exclusivité.

Le sénateur Grosart: Oui, mais encore une fois c'est de la haute mer que je veux parler.

L'honorable Davis: Et où commence-t-elle, votre haute mer?

Le sénateur Grosart: Je ne vois pas comment vous pouvez prétendre qu'elle nous appartient à nous seuls pour ce qui est de son sous-sol. C'est une affirmation unilatérale.

L'honorable Davis: Non. La Convention de 1958 sur le droit de la mer a été approuvée par la majorité des pays.

Le sénateur Grosart: La majorité des pays, mais cela ne constitue pas encore du droit international.

L'honorable Davis: Oui, fondamentalement.

Le sénateur Grosart: Vraiment?

L'honorable Davis: C'est-à-dire dans le cas des minéraux, du pétrole, du gaz naturel, etc.

Le sénateur Grosart: Oui—Alors qu'on nous a refusé la limite des 12 milles, vous dites qu'elle est établie par le droit international. On nous l'a refusée à deux conférences sur le droit de la mer et maintenant vous prétendez pouvoir l'affirmer unilatéralement. Comment pouvez-vous prétendre que c'était là du droit international tout en disant: «Au diable le droit international!» Nous nous moquons du droit international, mais en même temps nous affirmons unilatéralement la règle des 12 milles et même une autorité au-delà de cette limite. D'un côté vous dites que c'est du droit international, et de l'autre que ce n'en est pas. De quelle façon arrivons-nous à concilier les deux?

L'honorable Davis: Prenons le cas du grand Nord canadien.

Le sénateur Grosart: Je voudrais m'en tenir au Pacifique.

L'honorable Davis: C'est plus simple. La terre nous appartient, c'est-à-dire ce qui émerge de la mer. Le fond nous appartient lorsque nous sommes à la recherche de minéraux, sauf au-delà du plateau continental. Où finit le plateau continental? A ce sujet les conceptions sont diverses. Peut-être par 200 mètres de fond, peut-être là où l'exploitation n'est plus possible. Le fond de la mer vous appartiendrait là où vous pourriez faire des forages. Donc le fond de la mer nous appartient et les terres émergées nous appartiennent. Lorsqu'il s'agit de la pêche, il faut tracer des lignes. Lorsqu'il s'agit de la navigation à la surface de l'eau, il faut des limites territoriales. Il y a donc trois limites: la limite des minéraux, la limite de la pêche et la limite territoriale. Ce sont trois notions différentes, et il faut trois cartes marines différentes.

Le sénateur Grosart: Cela, je le reconnais.

L'honorable Davis: Les eaux territoriales du Canada, comme vous le savez, s'étendent jusqu'à 12 milles au large dans le golfe Saint-Laurent; ce sont là les limites pour la pêche. Nous avons maintenant tracé une ligne qui ferme le golfe Saint-Laurent, de telle sorte que tout ce qu'il y a dans le golfe, du point de vue de la pêche, nous appartient à nous. Tout ce qu'il y a au fond du golfe et à sa sortie, pour ce qui est des minéraux, est à nous. A un certain endroit, le fond nous appartient jusqu'à 400 milles du golfe. Il y a trois sortes de limites.

Le sénateur Grosart: N'êtes-vous pas d'accord avec moi lorsque je dis que notre limite de 12 milles et l'autorité que nous affirmons sur les opérations de pêche ne sont pas conformes au droit international tel qu'il existe actuellement? Je n'ignore rien des arguments que l'on apporte en faveur du droit international «coutumier».

L'honorable Davis: La majorité des spécialistes du droit international se montrent peu favorables à la nouvelle idée canadienne d'une limite de pêche. Mais alors que les juristes froncent les sourcils, les écologistes nous applaudissent, et ce que disent aujourd'hui les écologistes, les juristes le diront demain.

Le sénateur Robichaud: La majorité des pays aussi.

Le sénateur Grosart: Mais ils ne le disent pas aujourd'hui. Je trouve que nous nous comportons comme une petite république peu évoluée, une «banana republic», au pire sens de l'expression. Après deux conférences internationales sur le droit de la mer qui nous ont refusé la reconnaissance d'un principe, nous affirmons unilatéralement ce principe et nous le mettons en œuvre, faisant fi complètement du droit international tel qu'il existait à la clôture de la deuxième conférence internationale sur le droit de la mer. Comment justifions-nous pareille manière d'agir? Si c'était le Nicaragua ou le Venezuela qui se comportait de cette façon, nous serions indignés. «Voilà des gens, dirions-nous, qui ne comprennent pas que les pays doivent vivre dans la concorde et que pour vivre dans la concorde il faut des lois, et que s'il y a des lois, elles doivent être respectées». De quelle façon nous justifions-nous?

Le sénateur Robichaud: De quelle façon pourrions-nous justifier en même temps la destruction complète de nos pêcheries?

Le sénateur Grosart: Vous pouvez le demander au ministre.

Le sénateur Robichaud: Tout cela est inséparable.

Le sénateur Grosart: Je puis vous donner très rapidement la réponse si vous me le demandez. C'est que le principe est le même pour tous les droits, quels qu'ils soient. On n'a jamais le droit de dire: «Je ne peux pas garder ce qui m'appartient si je ne viole pas la loi». Je ne connais aucun principe de droit qui permette de violer la loi pour ne pas perdre ce qui vous appartient. La loi existe pour la protection de ce qui appartient à tous et à chacun. En l'occurrence, les eaux profondes de la mer.

L'honorable Davis: L'évolution même des choses nous force à agir. Laissons de côté la question de la conservation des pêcheries attaquées par des flottes géantes qui n'existaient pas il y a dix ou vingt ans et qui aujourd'hui ramassent le poisson par quantités énormes. Il faut 12 milles d'eaux territoriales, plutôt que 3 milles, notamment parce que les gros navires-citernes, s'ils ne renversent la vapeur qu'à 3 milles du rivage, n'auront pas le temps de s'arrêter et iront s'y briser. Parce que les bâtiments d'aujourd'hui sont plus gros, les eaux territoriales doivent être plus larges ou bien n'ont plus aucun sens. La limite des 3 milles correspond à ce qu'était la portée des canons du XVI^e siècle qui se rechargeaient par la gueule. C'est cela, l'origine de la limite des 3 milles. Nous vivons dans un autre siècle et nous prétendons que la mesure des eaux territoriales ne doit pas correspondre à la portée des canons d'autrefois mais à la réalité des grands navires-citernes d'aujourd'hui et autres bâtiments pouvant se trouver en difficulté. A 12 milles, la largeur des eaux territoriales devient raisonnable. La conférence de 1958 sur le droit de la mer n'a pas fait adopter par la majorité des États la règle des 12 milles, mais depuis lors cette règle a été adoptée par les deux tiers environ des pays du monde.

Le sénateur Grosart: Il y a le droit international tel qu'il existe.

L'honorable Davis: Nous sommes allés un peu plus loin.

Le sénateur Grosart: Je connais tous ces arguments, monsieur le ministre. Je dois vous dire que j'ai pris pour sujet de thèse, il y a bien des années, la question des eaux territoriales en droit international, et que je me suis toujours tenu au courant de l'évolution du droit

international. La règle des 12 milles, je le reconnais, est raisonnable. Peut-être même serait-il raisonnable de porter la limite à 25 ou à 30 milles. Mais ma conscience, ma conscience de Canadien, m'oblige à vous demander comment nous pouvons nous justifier de violer le droit international en invoquant les transformations qui se sont produites et en recourant à l'argument du droit international coutumier. Prétendre que le droit international coutumier, celui qui est mis en pratique aujourd'hui, constitue le véritable droit international de demain, n'est pas défendable. C'est parler comme les hippies.

L'honorable Davis: On nous a souvent accusés de prétendre que les limites de pêche d'aujourd'hui seront demain les eaux territoriales. C'est l'un des problèmes qui se posent depuis deux ou trois ans lorsqu'il s'agit de fixer les limites de pêche. Mais nous avons fixé, et pour toujours je pense, les limites de nos droits exclusifs de pêche. Nous sommes disposés à permettre que d'autres pays viennent pêcher certaines espèces de poisson en deçà de ces limites exclusives, pendant un certain temps et jusqu'à concurrence de certaines quantités, mais seulement d'une manière qui soit soumise à notre contrôle et à notre autorité. Déjà nous avons permis aux Russes de pêcher dans une zone de faible étendue au large de notre côte occidentale en échange de leur abstention de pêcher dans une zone comparable de la haute mer qui est proche de notre littoral. Nous n'avons jamais dit qu'aucun pêcheur étranger ne devra pénétrer dans nos zones exclusives de pêche. Tout ce que nous avons dit au monde, c'est que nous tenons à protéger les ressources vivantes de la mer dans les zones en question et que nous avons l'intention de gérer ces richesses aussi bien que nous le pourrions.

Le sénateur Grosart: Comment se comparent nos eaux exclusives, du point de vue de l'étendue, avec celles que l'on peut trouver de l'autre côté du Pacifique, comme la mer d'Okhotsk, la mer du Japon, la mer Jaune ou le golfe du Po-hai?

L'honorable Davis: Je pense que la mer d'Okhotsk est beaucoup plus grande que le golfe Saint-Laurent et le bassin de la Reine-Charlotte ensemble.

Le sénateur Grosart: Et c'est une mer fermée?

L'honorable Davis: Absolument. Les Russes ont tracé une longue ligne en travers.

Le sénateur Grosart: Et la mer du Japon?

L'honorable Davis: Je l'ignore.

Le sénateur Grosart: La mer Jaune et le golfe du Po-hai?

L'honorable Davis: Je pense que les Japonais s'en sont tenus strictement à la limite de 3 milles, car ce sont des pêcheurs au long cours et très entreprenants et ils ne voient pas d'avantage à fermer de petites étendues maritimes dans leurs parages immédiats alors qu'on peut les accuser de pêcher n'importe où dans les autres mers.

Le sénateur Pearson: Leur plateau continental est très étroit.

L'honorable Davis: Oui.

Le président: Je trouve intéressante, monsieur Grosart, votre première question. Est-il vrai que les grandes puissances se partagent entre elles la haute mer aux dépens des pays en voie de développement? C'est bien là votre question, n'est-ce pas?

Le sénateur Grosart: C'est à peu près cela, oui. Je pourrais l'énoncer autrement. Ces pays-là seront-ils exclus à tout jamais pour la seule raison qu'ils ne sont

pas en mesure actuellement de se doter de flottes de pêches au long cours?

L'honorable Davis: Notre espoir, c'est de fermer certaines zones pendant qu'il y reste encore du poisson, avant l'arrivée de toutes ces flottes de pêche.

Le sénateur Grosart: Les fermer à notre avantage?

L'honorable Davis: En effet.

Le sénateur Grosart: A l'avantage de ceux qui en réclament actuellement la propriété.

L'honorable Davis: Il y a d'une façon générale trop de gens qui font la pêche au Canada et nous allons devoir les aider économiquement à cause des régions que nous avons fermées. Nous exploitons déjà trop les régions rapprochées des côtes.

Le sénateur Grosart: Mais il ne s'y trouve pas trop de Malais ni trop d'Indonésiens. C'est ce que je veux dire. C'est possible qu'ils n'en aient pas assez et que nous en ayons trop.

L'honorable Davis: Vous seriez sans doute d'accord avec la proposition de Malte aux Nations Unies selon laquelle l'ONU aurait juridiction sur la haute mer et y exploiterait les ressources en poissons pour ensuite répartir les bénéfices selon les résultats de la pêche, de l'exploration pétrolière et ainsi de suite entre tous les pays du monde. Non seulement est-ce un point de vue avisé, mais on le tient pour respectable en bien des milieux. Nous pourrions trouver une autre solution en ce qui a trait à la pêche, celle d'offrir de partager un plateau continental avec d'autres pays. Notre préoccupation première doit être la conservation, car à moins d'un bon programme, les poissons qui se trouvent ici aujourd'hui auront disparu en quelques années et il peut falloir de nombreuses années avant de pouvoir faire réapparaître les ressources. Ces dernières ont en fait disparu, de sorte qu'il faut qu'une autorité insiste sur une gestion efficace.

Le sénateur Grosart: Ma dernière question est la suivante et vous pourrez peut-être me donner une réponse satisfaisante. Le Canada accueillerait-il favorablement une discussion sérieuse sur un principe comme celui du partage international de la pêche hauturière et même des ressources alimentaires des plateaux continentaux?

L'honorable Davis: Je crois que si vous définissez la pleine mer comme étant la mer au-delà des plateaux continentaux...

Le sénateur Grosart: Je crois qu'il s'agit de la définition moderne. Disons la haute mer.

L'honorable Davis: ... Je crois que le Canada a déjà signifié son accord. Cependant c'est sur les plateaux continentaux que se trouve le poisson.

Le sénateur Grosart: Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Y a-t-il moyen d'estimer la valeur des pêches en haute mer par rapport à la valeur des pêches, quelle qu'elle soit, sur les plateaux continentaux?

L'honorable Davis: Je suis sûr qu'il y a moyen de le faire. J'ai déjà dit qu'un volume important de tous les poissons du monde se trouve près des estuaires des cours d'eau et d'une façon générale sur les bords des plateaux continentaux où le mouvement de la mer est assez puissant pour leur procurer de quoi se nourrir. Au-delà de ces limites il y a très peu d'espèces de poissons qui parcourent le monde, comme le thon et le saumon. Ils ont une grande valeur, pour la pêche sportive ils sont specta-

culaires. La baleine est spectaculaire, bien sûr, mais il n'y en a pas beaucoup. La valeur de ces poissons n'est pas grande. Quant aux protéines, ils en contiennent très peu en comparaison avec les poissons des plateaux.

Le sénateur McLean: Au sujet de votre étude sur le nord de l'océan Pacifique, je sais que le sénateur Robichaud en a tiré quelques questions touchant la côte de l'Atlantique. Il vous a demandé quel était votre programme de conservation pour le hareng et l'aiglefin. Pour le hareng, vous avez répondu que c'était le tonnage, qu'il était gelé. Que voulez-vous dire par gelé? Le tonnage actuel?

L'honorable Davis: Le tonnage actuel. Si l'on veut introduire un nouveau navire dans la pêche au hareng sur la côte atlantique, il faudra que le tonnage des pêches soit le même ou inférieur.

Le sénateur McLean: Je crois comprendre que vous seriez en faveur de maintenir le tonnage qui est actuellement sur la mer?

L'honorable Davis: Non seulement est-ce notre ligne de conduite mais ce sont les règlements en vigueur.

Le sénateur McLean: Le tonnage actuel suffirait à épuiser la pêche au hareng en deux ans. Je crois que le tonnage y est trop élevé. Si on donne libre cours à la pêche au hareng, il n'y aura plus de hareng, comme sur la côte du Pacifique. Il faut un programme de conservation, des mesures portant sur la quantité de hareng que l'on peut permettre de retirer de la côte atlantique à des fins de réduction.

L'honorable Davis: Monsieur le sénateur, vous savez que je connais bien le milieu; et je pourrais aussi bien le connaître comme simple citoyen parce que d'une part des hommes de science me disent que nous pourrions faire faillite et des gens comme vous, avec beaucoup d'expérience dans l'industrie, me disent que nous aurions dû cesser d'accroître notre tonnage...

Le sénateur McLean: Il y a cinq ans.

L'honorable Davis: Non pas cinq ans. La pêche au hareng n'avait pas encore débuté.

Le sénateur McLean: En 1963.

L'honorable Davis: Très bien. Il y a actuellement une industrie qui n'existait pas il y a dix ans. Vous déclarez que par rapport à nos ressources notre capacité d'exploitation est trop grande, que nous n'en savons pas assez long sur nos ressources, que nous n'aurions pas dû permettre la construction d'un si grand nombre d'usines de production et ainsi de suite. Depuis un an et demi maintenant, nous avons un plan de limitation.

Le sénateur McLean: Seulement pour le tonnage de la flotte; mais à notre avis la flotte est trop volumineuse, trop grande, beaucoup trop grande. La seule façon, croyons-nous, de protéger la pêche au hareng sur la côte atlantique serait de limiter la quantité de hareng destinée à être réduite. Quant à la quantité destinée à l'alimentation...

Comme vous le savez, je m'intéresse aussi à la transformation, mais de façon limitée. Nous voyons aussi le danger qui menace l'industrie du hareng sur la côte ouest à moins que quelque chose s'accomplisse, je dirais même à très brève échéance. La même chose pourrait s'appliquer au Golfe. Je pense que le sénateur Robichaud sera d'accord avec moi là-dessus.

Le sénateur Robichaud: Je ne sais pas si on me pose une question. J'ai mon opinion à ce sujet. Malheureusement je crois que nous n'en savons pas assez sur la pêche au hareng sur la côte atlantique pour nous prononcer définitivement sur la situation actuelle en ce qui touche la conservation. Il est peut-être déjà trop tard; je ne sais pas. Mais le plus important est ce qui touche la recherche sur la hareng de la côte atlantique et j'aimerais que le ministre fasse des commentaires à ce sujet en réponse au sénateur McLean.

L'honorable Davis: Beaucoup a déjà été accompli, et encore plus, récemment. Nous n'avons pas beaucoup de preuve, et je parle ici des eaux du Golfe Saint-Laurent en général, par opposition à la Baie de Fundy, nous n'avons pas beaucoup de preuve que nos ressources soient sur le déclin. Sur la côte du Pacifique, au contraire, je crois que l'année dernière, l'âge moyen du hareng qu'on y a pêché était inférieur à trois ans. Comme les harengs doivent être âgés de plusieurs années avant de pouvoir frayer, nous pêchons donc des harengs qui n'ont pas encore...

Le sénateur McLean: Avant même qu'ils aient frayé.

L'honorable Davis: Plus de la moitié des harengs ont été pêchés avant d'avoir frayé. Nous abordons évidemment une situation difficile quand les données statistiques prennent cet aspect. Sur la côte atlantique nous n'avons pas encore la preuve d'un changement dans la distribution d'âge; en prenant des harengs qui vont de quelques années jusqu'à dix ou quinze ans, le tonnage devrait être à la baisse dans la Baie de Fundy où l'évidence d'un déclin se fait sûrement plus sentir. C'est une des raisons pourquoi notre plan de limitation permet de déplacer une partie du tonnage de la Baie de Fundy dans le Golfe Saint-Laurent, et non pas dans le sens inverse. Au total donc, le tonnage de la Baie de Fundy devrait baisser, prenant pour acquis que nous avons la bonne limitation de tonnage dans ce secteur.

Le sénateur McLean: Je crois comprendre que d'après la centrale biologique de St. Andrews l'âge limite a baissé sur ce que nous appelons la rive Sud, soit dans la Baie de Fundy et les environs de la Nouvelle-Écosse.

L'honorable Davis: Il est évident, je crois, qu'il s'est fait trop de pêche dans la Baie de Fundy ces dernières années.

Le sénateur McLean: C'est là qu'il se fait le plus d'investissement. Les Américains se sont aperçu, je crois, et votre ministère s'en apercevra lors de cette réunion dont vous avez parlé qui doit avoir lieu dans une ou deux semaines à Washington, qu'ils s'intéressent beaucoup plus à ce problème que les Canadiens. Ils s'y intéressent parce qu'ils ont fait des investissements énormes sur la côte du Maine.

L'honorable Davis: Quel investissement devons-nous couper?

Le sénateur McLean: Pardon?

L'honorable Davis: L'investissement de qui devons-nous réduire?

Le sénateur McLean: Actuellement, notre intérêt particulier—vous me montrez probablement au doigt...

L'honorable Davis: Non, mais c'est une grosse question.

Le sénateur McLean: J'ai le dos assez large pour le prendre parce que l'industrie m'intéresse; et l'industrie, telle que je l'entrevois, est dans une position très dangereuse.

L'honorable Davis: Monsieur le sénateur, vous êtes plus au courant que moi de ce sujet. Vous savez que le hareng a été trop exploité, non seulement sur la côte du Pacifique, non seulement dans la Mer du Nord, mais en plusieurs parties du monde. Vous savez toutefois que nous avons des hommes de science fort capables et des gens qui ont fait des études sur la dynamique des populations de poissons et ainsi de suite et qui sont d'avis que notre flotille actuelle pour la pêche au hareng (je parle fondamentalement du Golfe Saint-Laurent et des régions voisines) n'exigera sans doute pas un gros investissement. Il est possible que ces pêcheurs soient en mesure de soutenir la rentabilité de leurs exploitations. S'il n'y avait pas de pêche nous ne saurions pas ces choses. Il faudrait par ailleurs décréter un arrêt quitte à permettre un accroissement du tonnage chaque fois que nous serons certains d'avoir une exploitation soutenue.

Il y a un an et demi nous avons ordonné l'arrêt de l'expansion. Jusque-là l'expansion s'était répandue comme une trainée de poudre.

Le sénateur McLean: C'était une vraie folie.

L'honorable Davis: Oui; nous semblons donc être d'accord, vraiment. J'ai demandé que l'on arrête l'expansion de l'industrie. Vous dites maintenant qu'il faut encore la réduire. C'est le même problème que j'ai eu pour la côte ouest avec la pêche au saumon. Ils ont sué sang et eau; personne ne veut en sortir parce qu'ils comptent y perdre leur navire et ainsi de suite.

Le président: Retournons à la côte du Pacifique, si vous n'y voyez pas d'objection, monsieur le sénateur McLean.

Le sénateur Robichaud: Monsieur le ministre, en ce qui touche l'URSS et le Japon, deux des plus importants pays au monde en matière de pêcheries, et en ce qui touche aussi le Canada, pouvez-vous nous dire brièvement quelle sera la position de ces principales industries mondiales de pêcheries relativement à la prochaine conférence sur le droit de la mer? Sont-ils en faveur? Est-ce qu'ils accueillent cette initiative et est-ce qu'ils l'appuient?

L'honorable Davis: Il y aura une conférence sur le droit de la mer en 1972. Elle est attendue par la majorité des pays du monde. En principe, non seulement tous les principaux pays qui s'adonnent à la pêche hauturière s'y intéressent-ils, mais ils croient également que les lignes de conduite auxquelles la conférence pourrait donner lieu leur seront probablement profitables.

Le sénateur Robichaud: Y incluez-vous le Chili et le Pérou?

L'honorable Davis: Ils y sont inclus, oui. Selon leur ligne de pensée, les limites territoriales devraient être à 200 milles des côtes. Il y aura plus de deux pays à appuyer une résolution semblable. Il me semble que les pays latino-américains souscriraient à une pareille résolution. De toute façon, elle irait dans le sens de leur pensée. C'est de cette manière qu'ils envisagent le problème. En fait, il est possible que les pays africains pensent de la même manière.

Les États-Unis ont une autre position qu'ils espèrent vendre aux pays du monde. Cette position s'insère dans une proposition rendue publique par le président Nixon l'automne dernier. Elle est plus restrictive, s'en tenant essentiellement à une limite de 12 milles qui serait mesurée en grande partie à partir d'une ligne qui suivrait les sinuosités côtières.

Cette proposition aurait pour effet de limiter toute législation unilatérale d'un pays visant à étendre au-delà de 12 milles les richesses des plateaux attenants à ses côtes. On peut dire d'une certaine manière que les États-Unis se trouvent à l'opposé en ce qui touche l'extension des limites territoriales en matière de pêche. Ils disent 12 milles, pas plus. Fondamentalement, c'est la position des États-Unis.

Les pays d'Amérique du Sud voudraient eux que les limites se dessinent sur une ligne droite à 200 milles des côtes.

Notre position se rapproche plus des 12 milles. Nous avons établi nos limites qui se placent essentiellement à 12 milles des différentes pointes de terre, des lignes droites reliant ces pointes de terre. Au-delà de ces limites côtières, il appartiendrait à chaque pays, à moins de le faire au moyen d'ententes multilatérales, d'assurer des pratiques propres à la conservation sur ses plateaux continentaux.

Le sénateur Robichaud: Vous avez parlé de la position des États-Unis. Est-ce que leur position ne leur est pas dictée par leurs intérêts dans le Sud-ouest du Pacifique? Ces intérêts se feraient sentir dans la fermeté qui marquerait la prise de position des États-Unis: 12 milles et rien de plus. Ils s'opposent à la fermeture de certaines étendues d'eau comme nous l'avons fait pour le Golfe, la Baie de Fundy et le détroit d'Hécate.

Le sénateur Grosari: Y a-t-il un seul pays au monde dont la position sur le droit de la mer ne lui est pas dictée par ses propres intérêts?

L'hon. Davis: Je ne sais pas. Il existe une grande part d'intérêt propre dans la plupart de ces positions. Je ne devrais peut-être pas paraphraser la position des États-Unis en quelques mots, mais leur attitude à l'égard des limites territoriales en matière de pêche est déterminée non pas par des considérations sur les pêches mais bien par d'autres considérations comme la liberté de la haute mer pour la navigation, la navigation ne comprenant pas seulement le passage des navires, mais également la possibilité de vol pour les avions et la possibilité de passage des sous-marin sous la surface des eaux. Les États-Unis ayant comme pays un engagement global, un vaste engagement dans le commerce maritime, un vaste engagement de défense, un vaste engagement dans l'aviation, ils veulent donc réduire au minimum ces bandes de mer réservées exclusivement aux pays individuels pour la pêche. Les États-Unis vous répéteront constamment: «Vous voulez une plus vaste étendue pour vos pêches et tout ce que cela veut dire c'est que d'ici quelques années vous voudrez que cette étendue soit comprise dans vos eaux territoriales. D'autres pays voudront copier votre initiative, surtout les pays les moins développés, et s'ils étendent leurs frontières aux principaux détroits comme ceux qui entourent Singapour et à d'autres détroits dans le monde, s'ils en font leurs frontières et font ce que vous êtes en train de faire, ces détroits seront fermés à la navigation et nous ne voulons pas de cela.»

Eh bien, le point de vue du transport est un point de vue spécial. La pêche constitue un problème; la conservation en est un autre, et c'est un problème important, mais considérons la pêche en dehors de la navigation et en dehors de l'exploration minière sous-marine. C'est notre façon de voir, mais les États-Unis ont tendance à tout rassembler et à tout considérer comme une seule limite ou plutôt comme une limite qui en amène une autre.

Le sénateur Robichaud: Monsieur le ministre pourrait-il indiquer quelles sont les priorités que le gouvernement entend donner ou a tendance à donner en ce qui touche les propositions sur la conservation marine à la Conférence de Genève?

L'hon. Davis: La plus grande priorité. Nos efforts tendront surtout vers la conservation et la diminution de la pollution.

Le sénateur Carter: Lors de ces congrès avez-vous tenu des discussions sur le contrôle du volume des flottilles de pêche ou sur la taille des vaisseaux qui composent ces flottilles?

L'hon. Davis: Pas tellement. On a établi des quotas en ce qui touche certaines pêches. Je pense par exemple à la pêche au phoque où l'on commence à prendre en considération le nombre de vaisseaux. Une fois que l'on a établi des quotas ou des plafonds, les pays cessent alors simplement de lancer plus de vaisseaux dans une pêche déterminée. Ils savent qu'ils doivent se limiter à un certain volume et à une certaine valeur et ils se mettent à économiser sur le nombre de vaisseaux qu'ils envoient pour prendre ces poissons. C'est alors que l'économie des pêches commence à s'améliorer.

L'un des plus graves problèmes en matière de pêche dans le monde a été le concept de premier arrivé, premier servi, en ce qui touche les richesses publiques ou les richesses communes. Depuis des centaines d'années l'agriculture n'a pas eu à faire face à un problème du genre. En agriculture, quand on a entouré son terrain, c'est un terrain privé. On n'a plus rien à faire du premier arrivé, premier servi. Une fois que son terrain est clôturé, on commence à s'en occuper.

La même chose commence à se faire jour dans le monde en matière de pêches. Quand un contingentement a été établi, d'après des données scientifiques, on l'espère, et que chaque pays en reçoit sa part, chacun tente alors de faire fructifier au maximum les crédits qu'il a investis dans ses vaisseaux et ainsi de suite et c'est alors que la rentabilité de toute l'exploitation s'améliore.

Le sénateur Carter: Et vous établissez les quotas en tonnes métriques, je suppose.

Le sénateur Grosari: L'idée de clôturer son terrain plairait immédiatement à l'État d'Israël, il me semble.

L'hon. Davis: Je ne sais pas, je ne leur en ai pas parlé.

Le sénateur Grosari: Je trouve extraordinaire que le ministre aille dire que nous sommes à une époque où l'on puisse songer à «clôturer» les mers. Rien de tel ne s'est produit sur la terre ferme depuis des centaines d'années.

L'hon. Davis: Oui, mais seulement la législation d'il y a 10 ou 20 ans ou encore plus longtemps, lorsque vous avez écrit votre thèse, ne pouvait pas vraiment prendre en considération des flottilles de 40, 50 ou 60 vaisseaux, chaque vaisseau plus long qu'un champ de football et

ayant à bord plusieurs centaines de personnes, et chaque vaisseau constituant une usine de transformation tout en étant aussi un dragueur et un remorqueur, avec leurs navires de service et ainsi de suite. Les Russes ont littéralement des douzaines de ces flottilles de par le monde et il ne s'agit que d'un pays. C'est la même chose pour les Allemands de l'Ouest et les Polonais et pour tous les autres qui ont commencé à travailler de la même façon. Quand on a tout le nécessaire pour retirer les protéines de tous les plateaux continentaux du monde, il faut de nouvelles lois si on veut éviter de détruire toutes les ressources. Je ne veux pas parler d'une exclusion totale mais j'aimerais changer les règles du jeu pour que tous les joueurs se trouvent sur le champ où il aurait du moins des poteaux de but et où le sifflet pourrait se faire entendre de temps en temps.

Le sénateur Grosart: Je suis d'accord avec vous et vous avez raison quand vous parlez des changements survenus dans le droit international. Mais je me demande si la législation canadienne à l'époque où j'ai écrit cette thèse pouvait entrevoir les conditions qui prévalent aujourd'hui. C'est pourquoi nous amendons les lois et nous en faisons de nouvelles; c'est pourquoi nous avons une législature et c'est pourquoi nous avons un Parlement: pour remettre les lois à jour. Mais nous n'acceptons pas que quelqu'un dise: «Je n'aime pas la loi et donc je ne vais pas la respecter».

L'hon. Davis: Eh bien, je dirai que dans certains de ces secteurs il y a un vide et que, si vous voulez, nous avons fait des lois et que nous sommes d'avis que d'autres pays vont nous suivre et qu'en fait nous aurons créé ou aidé à créer une nouvelle législation, plus sensible et plus significative à l'égard de la conservation, et dans cet ordre d'idées, conservation et pollution se touchent de près.

Le sénateur Grosart: Ce que je veux dire c'est que j'aimerais que cela se fasse à l'intérieur de la législation actuelle et non à l'extérieur.

L'hon. Davis: Le sénateur Martin et certains autres ont prôné avec vigueur la même position que la vôtre quand ils étaient au pouvoir et ils ont été écoutés.

Le sénateur Robichaud: N'êtes-vous pas d'accord, monsieur le ministre, pour dire que les principaux pays comme la Russie et le Japon se préoccupent de plus en plus de la conservation?

L'hon. Davis: En effet, et je crois que les Russes et les Japonais préféreraient en somme un contingentement des opérations partout dans le monde pourvu qu'ils ne soient pas exclus de ces plateaux. Ils préféreraient de beaucoup revenir disons tous les cinq ans, ou chaque année le cinq juillet et pour dix jours dans la même région, et que cela en vaille la peine. Ils pourraient limiter leurs investissements et faire des opérations beaucoup plus économiques. Ils ont investi beaucoup d'argent dans leurs flottilles et ils sont partagés aujourd'hui entre la possibilité de devoir se soumettre à un calendrier international dès maintenant et la possibilité de poursuivre leur exploitation librement pendant encore quelques années avant que se fasse la répartition.

Le sénateur Robichaud: Ils ne sont pas tellement intéressés à pêcher du hareng qui leur coûte 30 ou 35 cents la livre.

L'hon. Davis: Eh bien, les Russes qui exploitent la côte du Pacifique, je le dis en passant mais je crois qu'il vaut la peine de le mentionner, ont leurs vaisseaux construits surtout en Europe occidentale et non en Europe orientale et leur système de comptabilité est celui de l'entreprise privée comme aux États-Unis. Ils travaillent selon le régime de profit et perte et leurs capitaines sont classés selon les résultats, et les pêcheurs à bord de ces vaisseaux sont les travailleurs industriels les mieux rémunérés en URSS.

Le président: Comment l'avons-nous découvert?

L'hon. Davis: Oh simplement en parlant, je crois.

Le sénateur Robichaud: Ils nous donnent ces chiffres. Ils ne tentent pas de les cacher.

L'hon. Davis: C'est bien connu. La revue «World Fisheries» contient dans son avant-dernier numéro un long article d'environ une dizaine de pages qui traite précisément de ce sujet, soit le nombre de vaisseaux, leur exploitation, où ils ont été achetés et le système de comptabilité.

Le président: Messieurs, le temps passe. Le sénateur Pearson a une question.

Le sénateur Pearson: Vous dites que la pêche au saumon ou la pêche en général est bien meilleure sur la côte ouest, dans le Pacifique, que de notre côté.

L'hon. Davis: Non, la valeur de la côte ouest pour les Canadiens est d'environ la moitié de la valeur totale des deux côtes, c'est-à-dire que le tiers des pêches du Canada, du point de vue de la valeur, vient de la côte ouest, les deux tiers venant de la côte est.

Le sénateur Pearson: Ils font la pêche là-bas depuis bon nombre de générations, il me semble; comment s'y prennent-ils donc pour conserver leurs ressources?

L'hon. Davis: Sur la côte du Pacifique, la pêche principale est la pêche au saumon et la méthode de conservation la plus courante est de limiter les prises de sorte qu'il y ait assez de poissons qui puissent remonter les rivières pour aller frayer et perpétuer les ressources.

Le sénateur Pearson: Comment se fait alors le contrôle?

L'hon. Davis: En limitant la durée horaire de la pêche et par le genre d'engins de pêche dans les différentes régions. C'est un contrôle très sévère. S'il y a une industrie prise dans le filet de la bureaucratie, c'est bien celle de la pêche au saumon sur la côte du Pacifique où il y a partout des règlements. Ce qui fait que nous avons encore à peu près six mille vaisseaux qui font la pêche là-bas. On a parlé des Russes qui installent quelques gros barrages à l'embouchure des principales rivières à saumon; nous aurions pu aller jusqu'à cet extrême, mais nous avons un grand nombre de vaisseaux qui capturent le saumon à distance plutôt que de mener des opérations importantes juste à l'embouchure des rivières.

Le sénateur Carter: Votre collègue le ministre de la Défense était ici il y a quelques jours et il nous a dit qu'il discutait avec vous et les membres de votre ministère les problèmes propres à la protection de nos droits de pêche et de nos droits territoriaux. Pourriez-vous indiquer aux membres de notre comité quels sont ces problèmes particuliers?

L'hon. Davis: Eh bien, il y a le problème de la surveillance. Vous savez que le ministère de la Pêche a des vaisseaux pour le contrôle de nos limites territoriales. Il arrive que nous fassions appel à d'autres branches du gouvernement fédéral, soit la garde côtière et le ministère de la Défense nationale, pour nous aider, et normalement, les avions de la Défense nationale travaillant pour ce ministère font la navette et leurs photographies aériennes et leurs dossiers sur ce qui se passe nous sont utiles. Nos problèmes ont diminué depuis que nous avons mis au point nos zones de pêche exclusives. Nous avons dessiné une carte du Canada qui trace par exemple une ligne droite à l'embouchure du Golfe du Saint-Laurent. Déjà nous devons contrôler l'intérieur et les alentours du Golfe mais nous n'avons plus maintenant qu'une seule ligne à contrôler. A ce point de vue, du moins, notre patrouille a été réduite. De plus, comme nos limites territoriales et nos limites de pêche sont maintenant les mêmes, les choses en sont d'autant plus simplifiées. Nos limites sont maintenant à 12 milles plutôt qu'à trois. Nous avons aussi moins de gens qui pêchent sur les côtes du Labrador et différentes autres choses ont encore simplifié

notre travail; de même à l'occasion avons-nous recours à des opérations inter-ministérielles. Mais le travail de base se fait au moyen des vaisseaux sous la direction du ministère de la Pêche.

Le sénateur Carter: Avez-vous accru la capacité de contrôle de vos navires de patrouille? Sont-ils assez gros pour veiller partout à la protection de nos droits?

L'hon. Davis: Pas tous. Nous avons actuellement un vaisseau de 120 pieds sur la côte ouest, soit d'assez bonnes dimensions pour aller en haute mer dans n'importe quelles conditions atmosphériques, et nous en avons trois sur la côte de l'Atlantique. Nous n'en avons apparemment pas assez, mais je crois qu'avec la collaboration de la garde côtière et de la Défense nationale c'est suffisant, mais tout juste.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. J'ai énormément appris aujourd'hui. Merci à vous aussi, monsieur Sprules.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

notre travail, de même à l'occasion avons-nous recouru à des opérations liées-matérielles. Mais le travail de base se fait au moyen des vaisseaux sous la direction des ministères de la Pêche.

Le sénateur Gauthier: Avec vous, selon les capacités des comités de vos navires de patrouille, sont les cases gros-pour-véhicules-partiels à la protection de nos droits?

M. le sénateur Davel: Vous avez récemment vu un vaisseau de 120 pieds sur la côte ouest, soit à l'ouest de nos frontières pour aller en haute mer dans certaines conditions appropriées, et nous en avons trois sur la côte de l'Atlantique. Vous n'en avez aucunement pas assez, mais le gros du travail de collaboration de la garde côtière et de la défense nationale doit être fait, mais tout juste.

Le sénateur: Merci beaucoup, monsieur le ministre. L'arrangement après lequel vous êtes à votre avantage, mais vous êtes.

La séance est levée.

L'implication de la Pêche pour le Canada

M. le sénateur Davel: En fait, il y a le problème de la surveillance. Vous savez que le ministre de la Pêche a des vaisseaux pour le contrôle de nos limites territoriales. Il arrive que nous laissions appel à d'autres navires de gouvernement fédéral, soit la garde côtière et le ministère de la Défense nationale travaillant pour le ministère de la Pêche et leurs photographes aériens et leurs données sur ce qui se passe nous sont utiles. Les problèmes ont diminué depuis que nous avons mis au point nos zones de pêche exclusives. Nous avons des cas comme au Canada qui face par exemple une ligne droite à l'embouchure du Golfe du Saint-Laurent. Les nous devions donner l'attention et les ministères de la Pêche mais nous n'avons pas maintenant qu'un seul point à contrôler. À ce point de vue, la zone de pêche est plus limitée. Le gros comme nos limites territoriales et nos limites de pêche sont maintenant les mêmes, ce qui est un avantage plus important. Nos limites sont maintenant à 12 milles plutôt qu'à trois. Nous avons aussi moins de gens qui pêchent sur les côtes du Labrador et différentes autres choses ont encore simplifié.

Publié en conformité de l'article 96 de la Loi sur l'accès à l'information

Le ministre de la Pêche, Canada, Ottawa, le 2 mars 1971. Le ministre de la Pêche, Canada, Ottawa, le 2 mars 1971.

Non, nous ne sommes pas en mesure de le faire. Le Canada, dans le passé, a eu des problèmes de pêche, mais nous ne sommes pas en mesure de le faire. Le Canada, dans le passé, a eu des problèmes de pêche, mais nous ne sommes pas en mesure de le faire.

M. le sénateur Pearson: Comment se fait-il que depuis un nombre de générations, il me semble, comment l'y a-t-on pu faire pour nous assurer de nos ressources?

M. le sénateur Davel: Sur la côte de l'océan Pacifique, le pêche principal est le saumon. Il y a eu une certaine concurrence la plus importante est de limiter les prises de sorte qu'il y ait un stock de saumon qui puisse remonter les rivières pour aller frayer et perpétuer les ressources.

Le sénateur Pearson: Comment se fait-il alors le contrôle?

M. le sénateur Davel: En fait, il est très difficile de contrôler le saumon dans les régions de l'océan Pacifique. C'est un contrôle très sévère. Il y a une industrie très importante, c'est bien celle de la pêche au saumon sur la côte du Pacifique où il y a beaucoup de pêcheurs. Ce qui fait que nous avons encore à payer à nos pêcheurs un prix qui est très élevé. Ce que nous avons fait, c'est de limiter les prises de saumon à certaines régions. C'est un contrôle très sévère. Il y a une industrie très importante, c'est bien celle de la pêche au saumon sur la côte du Pacifique où il y a beaucoup de pêcheurs. Ce qui fait que nous avons encore à payer à nos pêcheurs un prix qui est très élevé. Ce que nous avons fait, c'est de limiter les prises de saumon à certaines régions.

Le sénateur Carter: Votre collègue le ministre de la Pêche dit qu'il n'y a quelques jours et il nous a dit qu'il discutait avec vous et les membres de votre ministère les problèmes propres à la protection de nos droits de pêche et de nos droits territoriaux. Pourriez-vous indiquer aux membres de notre comité quels sont ces problèmes particuliers?



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 13

LE JEUDI 11 MARS 1971

Concernant

La région du Pacifique

(Témoins: Voir le procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	McElman
Cameron	McLean
Carter	McNamara
Choquette	Nichol
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	O'Leary
Croll	Pearson
Eudes	Quart
Fergusson	Rattenbury
Gouin	Robichaud
Haig	Sparrow
Lafond	Sullivan
Laird	White
Lang	Yuzyk—(30)
Macnaughton	

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N. 13

LE JEUDI 11 MARS 1971

Concerant

La région du Pacifique

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Procès-verbaux

Ordres de renvoi

Le jeudi 11 mars 1971
(15)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 10 h 35 du matin.

Présents: Messieurs les sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Ferguson, Lafond, Laird, Macnaughton, McLean et McNamara. (8)

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial détaché auprès du comité.

Le Comité poursuit son étude de la région du Pacifique.

Témoin:

M. John F. Howes, professeur d'histoire au département des Études asiatiques, Université de Colombie-Britannique.

A midi 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,

E. W. Innes.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le jeudi 11 mars 1971

(Traduction).

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie, sous la présidence du sénateur John B. Aird (président).

Le président: La rencontre d'aujourd'hui, comme celle que nous avons eue avec M. Chester Ronning il y a deux semaines, vise à nous éclairer sur les sociétés complexes et attachantes de l'Est asiatique. Nous avons invité M. John Howes du département des Études asiatiques de l'Université de Colombie-Britannique à nous entretenir du Japon. Comme vous le savez tous, le Japon a été au centre de la plupart des discussions que nous avons eues dans le cadre de cette enquête sur le Pacifique. Nous avons tous perçu davantage l'importance cruciale du Japon tant du point de vue national que mondial. En outre, nous avons mieux compris, me semble-t-il, notre besoin de connaître davantage l'âme de la société japonaise moderne et ses fondements.

Comme vous avez pu le constater à la lecture des notes biographiques de M. Howes, il s'emploie depuis 30 ans à acquérir une connaissance considérable du Japon et il a écrit nombre d'études sociologiques sur ce pays. Je vous signale en outre que M. Howes est depuis neuf ans attaché à la faculté d'histoire de l'Université de Colombie-Britannique et qu'il a accepté de nous entretenir sur le sujet des études asiatiques inscrites au programme de nos universités et en particulier, sur celles qui portent sur le Japon.

J'ai eu l'honneur de converser environ une demi-heure avec M. Howes et je peux vous assurer que cette réunion sera, à mon avis, des plus instructives. M. Howes n'a pas préparé d'exposé. Il a précisé qu'il comptait parler pendant à peu près une demi-heure; comme il est de règle, j'ai demandé au sénateur Fergusson de bien vouloir ouvrir la période de questions: le sénateur Macnaughton et tous ceux qui désirent participer au débat pourront ensuite prendre la parole.

M. John Howes, (Département des Études asiatiques, Université de Colombie-Britannique): Merci beaucoup. Il m'est vraiment très agréable d'être ici aujourd'hui. C'est pour moi un honneur d'avoir pu prendre connaissance des témoignages qui ont été formulés jusqu'ici. Je suis aussi très fier de voir qu'un comité de cette importance fasse ce genre d'étude sur l'orientation souhaitable de la politique canadienne en matière de relations extérieures. Les comités parlementaires ont trop souvent à débattre de graves problèmes au fur et à mesure qu'ils éclatent et à les résoudre sans tarder. D'ordinaire, ils n'ont pas l'occasion d'envisager de façon détachée ce qui pourrait être fait dans des domaines où il n'y a pas de problèmes pressants. Il est fort louable de vous intéresser à l'Asie et j'espère pouvoir vous aider à mieux comprendre le Japon.

Le témoignage de Tom Pope, dont j'ai lu le texte dans l'avion hier, m'a grandement impressionné. Je l'ai connu pendant un certain nombre d'années et je pense qu'il nous a fourni des éclaircissements très précieux, en particulier son analyse de certains mécanismes intrinsèques du commerce avec le «Japon Incorporé» comme on le nomme, et c'est là la première question que j'aimerais aborder.

D'après ce que je constate, je crois me rendre compte que deux questions vous préoccupent particulièrement, comme elles me préoccupent d'ailleurs moi-même. Tout d'abord, vous vous demandez: comment le Japon a-t-il fait? Qu'est-ce qui a bien pu amener ce dynamisme extraordinaire déployé dans le domaine des affaires et du commerce, cette nouvelle présence que ce pays acquiert au sein des nations? En second lieu: que peut faire le Canada? Que devrait être ou que peut être la réaction du Canada à la nouvelle présence japonaise?

C'est en tant qu'historien que j'aimerais traiter la première question. C'est ma profession. Je répondrai à la deuxième question à titre personnel, très intéressé que je suis de voir que les Canadiens s'habituent à traiter des questions relatives à la région du Pacifique.

Le premier point requiert une récapitulation très rapide de l'histoire japonaise. J'ai tenté de trouver le principal élément historique qui distingue le Japon des autres pays asiatiques. Nous pourrions ainsi trouver quelques réponses à notre première question: comment le Japon a-t-il fait?

Le dynamisme des Japonais repose essentiellement sur la thèse selon laquelle le Japon est une entité culturelle qui a dû faire front à la domination ou la menace de domination étrangère. Les Chinois se sont toujours considérés comme formant la principale nation. En parlant d'eux-mêmes, les Chinois utilisent le mot «Chungkuo» qui veut dire: le royaume central; et, par conséquent, le centre du monde. C'est évidemment la position qu'occupait la Chine dans l'ancienne Asie orientale.

Si l'on parle des zones culturelles traditionnelles en Asie, on constate qu'il y en a trois, séparées par l'énorme massif de l'Asie centrale où, jusqu'à récemment, les plus hautes montagnes du monde formaient une formidable barrière qui rendait impossible toute relation régulière entre elles: le monde islamique de l'Asie occidentale, le monde de souche principalement hindoue de l'Asie du sud-est et la région culturelle chinoise de l'Asie orientale. La région culturelle chinoise englobe la Chine d'aujourd'hui plus certains territoires s'étendant vers l'ouest en Union soviétique, en Corée et au Japon.

L'instrument d'unité de la région culturelle chinoise était la langue écrite chinoise, tout comme, à une certaine époque, le monde latin ou le monde de l'Europe occidentale était cimenté par la langue de l'Empire romain et l'Église de Rome. Toute l'Asie orientale, y compris le Japon, a été unifiée par la langue chinoise. Les Japonais ont dû adopter la graphie chinoise pour s'exprimer dans leur propre langue. Déjà, dans leurs premiers textes d'histoire, il ressort que bien qu'ils fussent forcés de compter sur la langue écrite chinoi-

se pour rédiger toute leur histoire, les Japonais avaient beaucoup de mal à se différencier de la Chine. Le mot «Shinto» lui-même, qui désigne la religion traditionnelle du Japon, est un mot chinois qui fait appel à des concepts religieux chinois. Le «To», c'est le mot «Tao» qui veut dire «chemin». On utilise maintenant ce mot pour désigner à la fois une voie rapide et le système philosophique du taoïsme. Le mot «Shinto» que les Japonais inventèrent pour distinguer leurs propres croyances religieuses de celles de la Chine, signifie la religion des dieux ou le pays des dieux. Ici le mot «dieux» ne revêt pas la même signification que le concept chrétien; il se rapporte plutôt à une attitude japonaise à l'égard du supranational qui différait de l'attitude chinoise. Le premier dans l'histoire à poser les règles de la prééminence fut le prince Shotoku qui, au début de son règne, fit parvenir à l'Empereur chinois une missive adressée ainsi: «De la terre où le soleil se lève à la terre où le soleil se couche.» On dit que ce mot déplut à l'Empereur chinois. Les Japonais se considéraient déjà comme différents et leur infériorité se traduisait par des prétentions à la supériorité.

On trouve d'autres références par la suite, depuis cette époque jusqu'au milieu du XIX^e siècle, qui sont pleines de mots distinguant le Japon de la Chine. Évidemment, la géographie japonaise favorisait la chose. L'extrémité méridionale du Japon se trouve à peu près à la même latitude que St. Petersburg en Floride et l'extrémité septentrionale à peu près à la même latitude que Montréal; l'ensemble du territoire équivaut environ au tiers de la Colombie-Britannique et prend la forme courbée d'un arc encerclant le continent asiatique. Séparée de l'île Sakhaline par une distance de 26 milles, la côte nord d'Hokkaido est le point le plus rapproché du continent. C'est une région inhospitalière et froide qui n'est pas propice à des relations avec le continent. Le principal axe de rattachement au Japon était la Corée; mais il fallait franchir un détroit de 120 milles, ce qui est bien supérieur à la Manche. Vous avez peut-être déjà entendu surnommer le Japon «l'Angleterre du Pacifique», mais le Japon s'est trouvé bien plus isolé du continent que l'Angleterre. Les Japonais se sentaient différents des Chinois et ils l'affirmaient ouvertement.

A une époque où ils faisaient encore partie de la région culturelle chinoise, les Japonais réussirent à détourner toute tentative militaire d'invasion des Chinois. Il y eut deux tentatives de ce genre au XII^e siècle au temps où la terrible puissance des troupes de la dynastie Yuan s'étendait vers l'est. Elles furent lamentablement battues en brèche par les Japonais qui bénéficièrent des ouragans d'automne. On peut se demander si les marins de Corée, qui n'aimaient pas particulièrement les maîtres de leurs maîtres, n'ont pas fait en sorte que les deux invasions aient lieu en septembre, sachant très bien qu'un ouragan viendrait vraisemblablement s'abattre sur la flotte. La défaite des Chinois à cette époque devint le symbole de la résistance japonaise à l'invasion. Les Japonais ne furent jamais vraiment vaincus avant 1945.

C'est vers l'an 1600 que les Japonais prirent davantage conscience de leur état d'isolement et de leur particularisme. Jusque-là, les Japonais s'étaient comportés passablement comme dans les pays d'Europe occidentale à pareille époque. Le Japon avait aussi le goût de l'expansion. Au milieu du XVI^e siècle, par exemple, il y avait une colonie japonaise dans la capitale commerciale des Thaï. Certaines archives nous apprennent que des denrées japonaises étaient expé-

diées vers les colonies isolées. Il y avait aussi d'intenses échanges commerciaux avec les Philippines. Les Japonais avaient la réputation d'être de bons marins et de manier habilement l'épée; ils se trouvaient, par conséquent, bien armés pour l'expansion.

Les Japonais auraient pu devenir de très audacieux explorateurs vers l'Ouest; mais soudainement, vers l'an 1600, ils abandonnèrent leurs prétentions. Ce revirement s'explique par l'arrivée des premiers Européens: Portugais et Espagnols commerçants, missionnaires et militaires. La combinaison de ces trois rôles amena le Gouvernement Japonais à choisir l'isolement complet plutôt que de risquer la menace d'une domination étrangère. Pareille attitude a une résonance très moderne. Ils se fermèrent à tout contact de 1600 jusqu'à 1853—près de 250 années à vivre dans l'isolement le plus complet, ne tolérant que deux petites exceptions. Quelques vaisseaux chaque année pouvaient entrer dans le port de Nagasaki qui se trouve sur la côte occidentale du Japon, loin de Kyoto, la capitale administrative, ou de Tokyo, la capitale militaire. La plupart de ces vaisseaux venaient de Chine ou de Corée. Un seul navire venait annuellement de l'Europe occidentale: un navire hollandais. Ils choisirent les Hollandais qui, en qualité de protestants, ne constituaient pas une menace à leurs yeux. Cet unique navire hollandais amenait des marchandises et des ouvrages du monde occidental. Les livres sur la religion chrétienne étaient interdits à l'importation, mais les Japonais voulaient quand même se tenir au courant de la technologie occidentale. On acceptait en particulier les ouvrages sur la médecine et les armes et on les acheminait vers les bureaux militaires du Gouvernement, là où s'érige maintenant Tokyo.

L'an 1600 est important à un deuxième titre, c'est qu'à partir de ce moment, les Japonais furent politiquement unifiés. Ils formèrent alors un gouvernement central plus fort, chose qui ne s'était jamais vue jusque là. Pendant plus d'un siècle, le Japon avait été divisé à la faveur de ce qu'on appelle souvent une période féodale, semblable en certains points à la période féodale européenne caractérisée par de petits gouvernements décentralisés.

En 1600, le Gouvernement l'emporta finalement sur ses derniers adversaires et forma une nouvelle coalition qui établit ses quartiers à Tokyo. Sa décision de renoncer à sa politique expansionniste et de ne plus avoir de contacts avec les pays étrangers visait en partie à empêcher que ces pays étrangers ne viennent diviser à nouveau le Japon. Le dynamisme du christianisme dans l'ouest du Japon avant 1600 semblait constituer, aux yeux des chefs japonais, le premier acte d'un assaut en plusieurs phases contre leur unité durement gagnée.

Au début du XVII^e siècle, les Japonais réussirent à constituer une nation isolée, forte et unifiée. C'est en quelque sorte dans une atmosphère de serre chaude qu'ils élaborèrent, au cours des 250 années qui suivirent, une société que l'on ne comprend pas encore très bien aujourd'hui mais qui fait penser, par bien des aspects, à l'évolution contemporaine de l'Europe occidentale. Ce parallélisme est important car nous présumons vraisemblablement que lorsqu'il fut forcé de se joindre à la communauté des pays de l'Ouest, au milieu du XIX^e siècle, le Japon était sous-développé ou en retard. C'est ce que ressentaient les Japonais eux-mêmes. Après tout, ils étaient forcés d'ouvrir leurs portes à une puissance militaire supé-

eure. Ils n'avaient pas le choix; ils devaient accepter les bateaux américains qui arrivaient. Ils remarquèrent qu'ils étaient loin en arrière dans l'art des communications, l'armement et les relations diplomatiques. Ils ne savaient pas comment mener des relations internationales avec l'Ouest, car ils avaient toujours suivi les concepts chinois qui sont très différents. Du conflit entre l'Est et l'ouest au XIX^e siècle, symbolisé par l'arrivée du commodore Perry, résulta un accord ou un consensus national par lequel les Japonais acceptaient une position d'infériorité envers l'Ouest. Aujourd'hui encore ils persistent en bonne partie dans cette attitude. Ils considéraient qu'ils étaient en retard et qu'ils devaient s'employer à s'adapter aux problèmes créés par l'Ouest. Cela diffère passablement de l'attitude du Gouvernement Chinois. La Chine continuait à se considérer comme le foyer de la civilisation tant dans ses relations avec les pays de l'Ouest qu'avec ceux de l'Est. En 1793, l'Empereur de Chine fit parvenir au Roi d'Angleterre une lettre étonnante. Les Anglais disaient qu'ils voulaient commercer, acheter du thé et autres choses, et que l'Angleterre pourrait vendre différents articles à la Chine. L'Empereur répondit que c'était très gentil de la part de l'Angleterre de faire pareille offre, mais que malheureusement la Chine n'avait besoin de rien. Comme il était très évident que la Grande-Bretagne ne pourrait pas se passer du thé de la Chine, de son gingembre, de sa rhubarbe,—pourquoi parlaient-ils de rhubarbe, je n'en sais rien—c'est avec plaisir que les Chinois fourniraient une certaine quantité de ces denrées aux Anglais s'ils promettaient de ne pas importuner la Chine. La réaction des Japonais à l'incursion occidentale fut très différente. Le Japon était petit, et la capitale, où se trouvaient les quartiers généraux du gouvernement militaire, se trouvait presque à portée de tir des navires étrangers qui s'approchaient de la côte. Ils devaient se rendre, parce qu'ils connaissaient leur faiblesse et réagissaient selon ce qu'ils est convenu d'appeler, je pense, le complexe du nanisme: «Nous sommes en deuxième place et nous allons conquérir la première.» Telle fut l'attitude des Japonais pendant plus d'un siècle. Pareille attitude implique un esprit défensif et le sentiment que tout doit être rigoureusement dirigé. Les Japonais sentaient qu'ils devaient agir à l'unisson face à l'Ouest.

Il y eut une deuxième tendance, opposée à la première, symbolisée par l'adoption de la Constitution Japonaise de 1889 qui introduisit une tradition occidentale de libéralisme démocratique permettant ainsi aux Japonais de connaître une évolution intégrée au monde moderne. L'attitude exprimée dans la constitution différait grandement du concept de petit pays fortifié. De 1889 à 1941, ces deux points de vue se développèrent et s'opposèrent. Dans l'esprit de l'histoire japonaise, la deuxième Grande Guerre signifie que le complexe du nanisme a été plus fort que la théorie du développement constitutionnel et international au Japon, théorie selon laquelle le Japon aurait été l'une des puissances occidentales et se serait développé de concert avec elles. Autrement dit, les Japonais choisirent d'être des Asiatiques plutôt que des internationalistes, et ce choix ne fut pas le meilleur. Ils choisirent d'être les porte-parole de l'Asie et se retrouvèrent impliqués dans une guerre désastreuse et tout le monde occidental dressé contre eux. J'insiste sur ce point, car je pense qu'il est important de comprendre ce qui est arrivé depuis 1945. Depuis lors, les deux tendances opposées se sont encore opposées. L'occupation, qui fut en grande partie l'oeuvre du Gouvernement américain, évidemment, aidé de la Chine, de l'U.R.S.S. et du Commonwealth, y compris le Canada, dota le Japon d'une nouvelle constitution. La nouvelle structure constitutionnelle

combinait la constitution américaine et la constitution britannique. Sous l'occupation, on établit aussi un système d'éducation devant donner aux Japonais un esprit international. L'occupation imposa la nouvelle constitution aux Japonais qui l'acceptèrent de bonne grâce. Le point de vue constitutionnel, d'esprit occidental, devint la norme en politique et en relations internationales. Nous voyons maintenant devenir adultes, au Japon, des enfants qui ont grandi dans cet esprit, qui reçoivent une très bonne éducation en anglais—l'anglais est en voie de devenir la deuxième langue du Japon—et qui se considèrent pratiquement comme des citoyens du monde. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

La vieille psychologie défensive des Japonais fut ravivée par la politique économique de l'occupation. Les premiers plans économiques applicables au Japon après la deuxième Grande Guerre, réclamaient sa réduction à l'impuissance économique et faisaient du Japon un pays qui n'aurait jamais la chance de se développer suffisamment pour dépasser le simple stade de la subsistance. Après trois ans, la guerre froide donnait des signes de détente et les Russes devenaient suspects; on décida qu'il fallait tout simplement relever le Japon. En 1947 et 1948, l'activité économique ne représentait que 45 p. 100 environ de ce qu'elle était avant la guerre. On encouragea les Japonais à élaborer une politique économique unifiée face à l'étranger, permettant la centralisation des finances, des importations, des exportations ainsi que de l'émigration et l'immigration. La situation actuelle résulte de 25 années de cette politique dualiste: un Japon très vigoureux qui, sur le plan politique, est très démocratique mais qui maintient une politique étrangère très protectionniste sur le plan économique.

Ce bref résumé de l'histoire japonaise fait ressortir l'un de ces éléments qui sont source de perplexité. Nous trouvons au Japon un pays dont les institutions politiques sont maintenant semblables aux nôtres mais dont la politique économique est très différente. Quelle force les Japonais en ont-ils tiré? D'abord le sens de la conscience collective. On doit tout faire pour la collectivité. Cette attitude est à la fois le résultat de la philosophie chinoise et de l'expérience japonaise. Pendant les 250 années de l'isolement japonais, la responsabilité gouvernementale fut toujours divisée entre les membres d'un comité. La tradition demeure. Dans presque toutes les compagnies, les décisions ne viennent pas de la direction administrative mais de l'ensemble des cadres administratifs; une décision n'est que le résultat d'un projet écrit qui circule des plus bas aux plus hauts échelons et qui doit recevoir l'approbation de chacun. Pour indiquer son accord, chaque personne y appose son cachet. Lorsqu'une ligne de conduite est finalement adoptée, tout le monde sans distinction a contribué à la prise de décision, de sorte qu'il y a protection intégrale. Une fois répandue dans toute la société, cette mentalité permet au Japon de connaître une unité extraordinaire.

En second lieu, le Japon possède un système d'éducation axé sur le rendement. Un système national unifié met hautement en valeur ce que chaque individu peut faire personnellement. Le statut familial n'a aucune espèce de valeur. Il n'y a pas d'immigration et très peu d'émigration. De plus, les Japonais maintiennent encore un strict contrôle monétaire qui comporte une rationalisation impitoy-

able dans divers champs de l'économie, laquelle semble donner de meilleurs résultats dans l'industrie manufacturière que dans le domaine agricole. On exerce ce contrôle en réglementant la capacité d'emprunt à la Banque de Tokyo.

Enfin, les Japonais se sont activement employés, pendant des centaines d'années, à apprendre des autres pays; les missions japonaises qui viennent observer comment se font les choses ici ressortissent à une longue tradition. Ces gens ne viennent pas se donner en spectacle. Les Japonais ont constamment présent à l'esprit leur devoir patriotique.

Quelles sont les faiblesses du Japon? Je pense qu'il y en a plusieurs inhérentes au rôle qu'il entend jouer. En devenant un pays moderne, le Japon doit reconnaître qu'il ne peut pas rester sur la défensive. Les prises de décision en comité pourraient être moins valables à l'avenir. A un moment donné, il faut une conduite individuelle qui soit imaginative et directe. Les Japonais devront s'attaquer à ce problème. Il y a aussi maintenant une génération de jeunes Japonais qui ont grandi dans un climat d'internationalisme, avec un idéal internationaliste, et qui veulent voyager à l'étranger et y dépenser une partie de leurs économies. En fait, c'est une chose impossible en vertu des règlements du change, car le yen n'est pas une monnaie librement convertible. Aussi riche qu'il soit, un Japonais ne peut se retirer et transférer son avoir, disons, sur la côte méditerranéenne. Personne ne peut faire un voyage à l'extérieur du Japon sans avoir obtenu de la Banque de Tokyo la permission d'acheter son billet et de prendre l'argent nécessaire pour ses frais de voyage. Jusqu'à il y a six mois à peine, les passeports japonais n'étaient valables que pour un seul voyage et devaient être remis aux autorités au moment du retour. Ils sont maintenant valables pour cinq ans, comme c'est depuis longtemps le cas dans le monde occidental. Dans la pratique, un groupe de jeunes internationalistes qui veut se déplacer librement dans le monde ne peut normalement le faire si l'on s'en tient rigoureusement aux règlements japonais actuels qui, bien que moins sévèrement appliqués, demeurent en vigueur et pourraient être appliqués en tout temps avec plus de rigueur.

Le Japon compte encore largement sur les matières brutes importées. Presque toutes les matières premières lui font défaut à l'exception du talent humain. Autrefois, cette forme de pauvreté n'avait aucune conséquence car le Japon traditionnel était très bien pourvu en fonction des besoins de ses habitants. Aujourd'hui, il a besoin de presque toutes les matières premières; et, en conséquence, il tient beaucoup à s'assurer des sources d'approvisionnement. Le Japon a aussi un immense besoin d'être compris par les autres. Dans les relations publiques japonaises, vous verrez tout un éventail de documents écrits en vue d'aider les gens à découvrir le «vrai visage du Japon». Leur désir reflète leur sentiment de faiblesse, même si ceux qui font des affaires avec eux ne les considèrent pas comme faibles. Il est indubitable que l'économie japonaise va continuer de croître, mais probablement pas au même rythme. J'éprouve beaucoup de scepticisme devant les prédictions des «futurologues» selon qui le Japon aura un niveau de vie supérieur à tout autre pays vers la fin du siècle.

Il convient d'admettre que les Japonais ne sont pas des surhommes. Chester parlait du mythe américain au sujet de la Chine, et les Canadiens ont participé dans une certaine mesure à ce mythe qui présuppose que quelqu'un, de ce côté du Pacifique, «a vendu la Chine aux communistes». Le Canada et les États-Unis partagent des mythes au sujet de l'Asie. On en trouve la cause dans notre ignorance de ce continent. Le mythe du Japon s'est perpétué pendant

quatre siècles; en Europe occidentale et en Amérique du Nord, on considère les Japonais ou bien comme des surhommes ou bien comme des super-démons, plutôt que de voir en eux des gens comme tout le monde. La toute première chose à admettre, c'est que les Japonais sont des gens ordinaires. Certains d'entre nous ici continuent de voir en eux des surhommes; ils réagissent comme les missionnaires du XVI^e siècle. Venus d'Espagne et du Portugal, ceux-ci avaient coutume de faire parvenir à Rome des lettres étonnantes au sujet des Japonais. Avant de les publier, on les censurait; car les prélats romains ne croyaient pas possible qu'un athée soit si bon. François Xavier, le premier missionnaire, louait les Japonais, mais il disait que leur langue était une invention du diable pour garder ce merveilleux peuple loin du christianisme. En règle générale, on estimait depuis le XVI^e siècle, que les Japonais étaient des gens au-dessus de l'ordinaire, meilleurs que les autres. Puis, pendant la deuxième Grande Guerre, ils nous parurent féroces. Ces deux attitudes sont partie intégrante de notre culture, et nous devons reconnaître les faits tels qu'ils sont.

J'aimerais qu'on coordonne les efforts au Canada pour aborder le phénomène du Japon. M. Pope disait qu'il aimerait bien trouver quelqu'un au Canada qui ait des idées aussi claires au sujet de l'utilisation des ressources naturelles canadiennes, du point de vue canadien, qu'on en a au Japon pour la même chose et du point de vue japonais; je suis bien d'accord avec lui. Il ne semble pas y avoir d'organisme, présentement, pour s'occuper de ce problème. Si l'on ne fait rien à ce sujet, le Canada ne pourra jamais rien envisager avec un esprit de coordination. Il ne sera pas nécessaire d'imiter servilement les Japonais car ils vont perdre un peu de leur pouvoir centralisateur. Les Canadiens peuvent remédier à la situation en instituant des organismes qui leur permettent une plus grande planification.

Pour dissiper les mythes et concevoir de nouvelles institutions, il conviendrait peut-être d'élaborer un programme pour former les Canadiens à négocier avec chacune de ces régions. Une nouvelle Société canadienne d'études asiatiques a été fondée l'an dernier. Son nouveau président, M. E.G. Pulleyblank, est probablement le plus distingué sinologue, ou spécialiste de la civilisation chinoise, que nous ayons au Canada. Autant que nous le sachions, presque tous les spécialistes au Canada, du moins chez les universitaires, appartiennent à cette organisation. On a tenté d'y intéresser le Gouvernement et le monde des affaires. La Société offre la possibilité d'élaborer une politique nationale pour former un certain nombre de spécialistes de ces régions. Je pense que les Japonais ont beaucoup à nous apprendre. L'anglais est en bonne voie de devenir la deuxième langue au Japon. Tout étudiant japonais doit obligatoirement commencer à apprendre l'anglais en septième année jusqu'à la 9^e année. Une fois à l'école secondaire, ses professeurs doivent évaluer ses connaissances en anglais. Si l'étudiant s'inscrit à d'autres examens d'admission, l'anglais est le sujet le plus important. Toute la pyramide de l'éducation est basée sur des examens très sévères et objectifs. Si l'étudiant atteint le sommet et obtient un diplôme de l'une des grandes universités, il est embauché par une maison au service de laquelle il restera probablement toute sa vie et qui ne l'aura choisi qu'après s'être assurée de sa bonne connaissance de l'anglais, particulièrement si cette maison négocie avec le monde occidental. Une fois employé, le candidat recevra une formation supplémentaire. Les compagnies ne se contentent pas de l'anglais; souvent, elles apprennent aussi à leurs nouveaux employés à jouer aux cartes, au golf, et à se détendre à la manière occidentale. Les

jeunes employés des succursales qui jouent bien au golf peuvent se trouver soudainement appelés à la maison-mère pour améliorer la technique de golf du patron. Quand ce dernier reçoit des visiteurs étrangers, il les invite à jouer au golf et il se peut qu'il ne se fasse pas trop battre et peut-être même qu'il gagne.

Irais-je jusqu'à recommander que les Canadiens apprennent le cérémonial du thé et le judo? Peut-être bien. C'est dans ces arts, et tout particulièrement dans ceux de la guerre qu'on pénètre au cœur de la formation japonaise. Je n'ai appris ni le judo ni le cérémonial du thé, mais j'ai chanté quelques chants du Noh, une des formes traditionnelles du théâtre japonais. J'ai trouvé que grâce à la formation que j'ai reçue, j'ai acquis une intelligence parfaite du fonctionnement de la société japonaise.

Si importantes que soient ces connaissances, la langue l'est encore bien plus. Nous devrions avoir un programme approprié d'enseignement du japonais, du chinois et probablement de l'hindi. L'hindi est beaucoup moins important que le japonais et le chinois, compte tenu des séquelles du colonialisme en Inde, et en réalité, dans toutes les autres parties de l'Asie. Le Japon, la Chine et la Thaïlande sont les trois régions qui n'ont pas été colonisées. Elles ont des contextes culturels très différents et des langues très distinctes. Pour les comprendre et commercer avec elles, il nous faut nous intéresser sérieusement à leur langue.

Tout indique que le japonais deviendra une des langues les plus importantes du monde. C'est déjà la troisième langue scientifique après le français et l'allemand en terme de quantité de publications scientifiques. Quelqu'un qui veut se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde, a tout intérêt à connaître le japonais, car cette langue est tellement différente des autres que les Japonais traduisent tout. Si on comparait la production écrite en japonais à l'ensemble des publications en anglais, français et en allemand, langues que toute personne de formation supérieure se doit de connaître, il est indéniable que le japonais perdrait son avantage. On s'attend à ce que les Occidentaux connaissent d'autres langues occidentales que la leur. Au Japon, malgré l'enseignement massif de l'anglais, bon nombre de gens ne connaissent que le japonais. Là-bas, on n'a pas besoin de connaître l'anglais, à moins de quitter le Japon.

Bien qu'on puisse affirmer que le japonais n'est pas la langue la plus importante à connaître, il n'en reste pas moins qu'au Japon, elle est indispensable pour les affaires. Lorsque le représentant du Canadien Pacifique a témoigné précédemment, il a pris pour acquis que s'il était si difficile à une petite entreprise canadienne de traiter au Japon, c'est que l'interprète travaillait pour une société commerciale japonaise. Je ne sais si vous vous rappelez ses mots exacts, mais il a dit qu'à son avis, ils auraient beaucoup de difficultés tout simplement parce qu'ils devraient passer par l'intermédiaire d'un interprète qui, au fond, travaillait pour l'autre bord. Cela valait la peine de noter que pas un de ces hommes d'affaires n'avait envisagé de recourir aux services d'un interprète canadien connaissant le japonais, ou de surveiller de près l'interprète nippon. Vous aviez en M. Pope une des rares personnes à ma connaissance qui puisse remplir ce rôle, cependant il ne travaille plus pour le compte du Canada que ce soit dans le domaine des affaires ou gouvernemental.

Venons-en aux détails précis de ce que je propose. L'apprentissage d'une langue est pleinement efficace quand les motivations de la personne sont suffisantes pour la pousser à apprendre parfaitement la langue. On peut apprendre plusieurs langues aux enfants, mais s'ils ne les utilisent pas régulièrement, ils les oublient aussi vite qu'ils les apprennent. Un an après son arrivée au Japon, mon fils qui a cinq

ans, parlait le japonais le plus courant qui soit. Il fréquentait une école japonaise et nous conversions souvent en japonais entre nous. A notre retour, lors de l'arrivée à l'aéroport de NEW-YORK, mon fils a téléphoné à son oncle. Celui-ci lui a dit: «Christian, es-tu heureux d'être de retour?» Et Christian a répondu: «Je suis très heureux d'être revenu, mais je ne parle pas très bien l'anglais.» On a retenu son souffle à l'autre bout du fil et nous n'avons plus jamais entendu un mot de japonais. Maintenant, il n'en sait plus rien, quatre ans après l'avoir parlé tout à fait couramment.

Quand un jeune en arrive au point où il désire vraiment apprendre une langue pour l'utiliser tout le reste de sa vie, on devrait être prêt à tirer le maximum de cette disposition d'esprit. Malheureusement, à ce stade, il est peu probable qu'un linguiste compétent ait les dispositions voulues pour s'occuper d'affaires; c'est un problème permanent. Quand un étudiant de 20 ans commence à apprendre une langue, il faut prévoir environ dix ans de formation avant qu'il maîtrise cette langue et qu'il ait acquis suffisamment de notions des affaires pour rendre des services. Il faudrait soit une formation sur le tas, soit un apprentissage de la langue avec octroi d'une subvention. Il doit avoir suffisamment pour vivre et recevoir quelque assurance qu'après dix ans de formation quelqu'un sera prêt à l'employer.

Trois Canadiens originaires du Caucase, homme intelligents, sont venus à mon bureau la semaine dernière. L'un d'eux était un étudiant qui avait appris un excellent japonais, il y a huit ans de cela. Il voulait alors trouver un emploi dans une société canadienne qui l'enverrait travailler au Japon. Il était évident qu'il n'était pas fait pour les études et il n'a pas terminé sa maîtrise (M.A.), mais son japonais était bon. Il est parti pour le Japon, car il n'a pu trouver qui que ce soit dans l'ouest du Canada. J'avoue que je ne blâme personne, car, à cette époque, moi-même je ne l'aurais pas embauché si j'avais eu une entreprise. Pendant son séjour au Japon, il a épousé une Japonaise et ils ont maintenant deux enfants. Par son mariage, il est entré dans la famille qui possède l'une des plus grandes entreprises de pâte et papier au Japon. Il écrit, lit et parle parfaitement le japonais. Au début de cette semaine, j'ai entendu dire qu'il était intermédiaire dans une affaire de pétrole entre des intérêts arabes et japonais. Si la transaction est conclue, l'enjeu de cette affaire en ce qui le concerne personnellement, sera une commission d'un quart de million de dollars. Il connaît le japonais, c'est un Canadien, mais il ne travaille pas pour le compte du Canada.

Une autre personne d'environ 26 ans a acquis assez d'expérience des affaires pour obtenir un emploi d'été rapportant \$1000 par mois, en tant qu'agent d'assurance. Il a décidé d'abandonner momentanément sa carrière dans les affaires, car il désire étudier tout ce qui se rapporte au Japon, dans l'espoir éventuel de lancer dans les affaires par le canal d'une entreprise canadienne commerçant avec le Japon. Il est venu me consulter pour savoir s'il devait accepter l'emploi à \$1000 pendant cinq mois, ou bien passer l'été au Japon. Je lui ai conseillé d'accepter l'emploi, de terminer ses études universitaires, puis d'aller passer quatre ou cinq ans au Japon. Je lui ai aussi fait remarquer qu'à son retour, il lui serait difficile de se réadapter au Canada, mais qu'une fois que ce serait fait, son expérience des affaires et de la vie au Japon lui seraient très précieuses. Je crois qu'il a assez de confiance en lui et d'aptitudes pour mener à bien ce programme.

Le troisième jeune homme venu nous voir il y a deux ans avait dix-huit ans. Il est plein d'énergie, possède une bonne formation linguistique et il est prêt à consacrer sa vie aux relations avec le Japon. Nous lui avons dit que si, à ce stade, il était vraiment décidé, il lui faudrait aller passer deux ans au Japon pour y apprendre la langue. C'est ce qu'il a fait et par la suite il a travaillé comme guide au Pavillon du Canada à l'Expo. 70. Il est maintenant de retour au Canada et il est très malheureux. Si quelqu'un s'oriente à fond vers le mode vie du Japon, il a des problèmes de réadaptation à son retour au Canada. A propos de ce jeune homme, il se demande maintenant si c'est la peine de poursuivre ses études de japonais et si au bout du chemin il trouvera un débouché. Je lui ai dit que c'est probable parce que, étant donné l'évolution de la situation, s'il se perfectionne et acquiert de la maturité, comme c'est vraisemblable, dans les cinq ou six ans à venir, pendant sa formation pratique, il représentera un élément de grande valeur. Il se peut qu'il change d'idée et laisse tout tomber. Il est arrivé maintenant au point où il a besoin d'encouragement sous forme de perspective d'emploi à long terme.

Toutes les histoires ne sont pas aussi sombres. Un quatrième étudiant a passé deux étés au Japon avant de décrocher un diplôme universitaire. Il voulait travailler pour une grande entreprise canadienne au Japon, sitôt diplômé. Il n'a pas été accepté mais néanmoins, il a obtenu une bourse du gouvernement japonais pour poursuivre ses études linguistiques, pendant deux ans au Japon. Il s'en est servi et il est devenu l'adjoint responsable du personnel au Pavillon canadien à l'Expo 70. Cette expérience administrative s'est ajoutée à sa bonne connaissance du japonais. Cette histoire-là se termine bien. Il est retourné au Japon avec sa jeune épouse et, à ma connaissance, il est le premier représentant de MacMillan Bloedel au Japon, qui connaisse le japonais. J'entrevois un très brillant avenir pour ce jeune homme.

J'ai mentionné le problème de la formation. Eh bien, j'aimerais donner mon opinion sur ce que l'on devrait faire au Canada. Il faudrait avoir un programme pour aider les étudiants manifestant des aptitudes dans ces langues très ardues. Cette aide devrait leur permettre de vivre pendant leurs études et, ce qui est plus important encore, devrait les stimuler. C'est un bouleversement psychique considérable que d'essayer d'apprendre convenablement le chinois ou le japonais. Par «convenablement» j'entends, parvenir au même degré de bilinguisme qui constitue l'idéal au Canada.

Dans les avions, au Canada, on vous offre souvent un journal français ou anglais. Dans chaque avion, certaines personnes feront leur choix non pas en fonction de la langue mais du contenu. Elles peuvent désirer savoir ce qui se passe à Montréal plutôt qu'à Vancouver. Je crois qu'on peut dire sans se tromper qu'il n'y a pas dix Canadiens d'origine caucasienne qui, ayant le choix entre des journaux anglais, français ou japonais, choisiraient par priorité un journal japonais. Le Canada a besoin de quelques personnes qui feraient ce choix et pour cela, il faut leur venir en aide.

Nous devrions avoir aussi un centre de recherches sur les différentes régions d'Asie. Il pourrait s'appliquer à la recherche dans le genre d'étude de marchés, et même de la recherche plus fondamentale sur les contextes culturels. Il n'y a pas, autant que je sache, de politique nationale à ce sujet aux États-Unis. Il y en a une en Union soviétique et on y fait du très bon travail. Étant donné que les bibliothèques sont aux spécialistes des sciences sociales et des humanités ce que les laboratoires sont à ceux des sciences physiques, on devrait mettre au point une politique en matière de bibliothèque conjointement avec la Bibliothèque nationale, afin de

déterminer ce que nous voulons avoir au Canada sur ces divers pays. Nous recevons toutes les publications du Gouvernement japonais à la Bibliothèque réservée aux études asiatiques, à l'Université de Colombie-Britannique, bibliothèque désignée par la Bibliothèque nationale comme son dépôt en ce qui concerne la langue japonaise. Ce programme fonctionne déjà et je pense qu'on devrait utiliser ses possibilités au maximum, car, si on multipliait les bibliothèques du même genre, les dépenses dépasseraient toutes limites raisonnables.

Il faudrait aussi prendre des moyens pour l'éducation permanente, comme ce que l'on peut faire dans des colloques de courte durée ou des cours s'adressant à des personnes déjà engagées dans des professions libérales ou dans les affaires. Les 22 et 23 mars, par exemple, le Département de l'éducation permanente de l'Université de la Colombie-Britannique organise un colloque de deux jours sur le monde des affaires au Japon. Il en coûtera \$150 par étudiant pour les deux jours et je pense que les étudiants en auront vraiment pour leur argent. Un des conférenciers sera le directeur des exportations d'une des plus grandes entreprises de courtage au Japon. Il viendra exprès de Tokyo, à ses frais, pour parler aux participants de la possibilité d'acheter des actions et des obligations, ainsi que des problèmes de financement au Japon, à l'aide de ressources japonaises. Le problème des investissements au Japon, sous forme d'actions a déjà été abordé devant ce comité. Participera aussi à ce séminaire un professeur de l'Université de Californie à Los Angeles qui parlera de la gestion des entreprises au Japon. Un troisième conférencier, spécialiste du commerce canado-japonais, discutera des mêmes problèmes que ceux dont je vous entretiens.

Hier, dans l'avion qui m'emportait vers l'est, je me disant: «Pourquoi ne serait-ce pas une exposition itinérante, ou pourquoi les hommes d'affaires des autres régions du Canada n'en seraient-ils pas informés de façon à pouvoir en profiter?» Une institution nationale chargée de l'éducation permanente dans ce domaine pourrait très bien organiser ce genre de colloques et se charger de la publicité.

On devrait établir aussi une liste nationale de personnes familières des questions asiatiques, afin que ceux qui ont besoin d'aide puissent entrer en relation avec elles. Chester Ronning vous a parlé du problème qu'il a eu à la fin de la Deuxième Guerre mondiale quand on lui a demandé de trouver quelqu'un qui serait capable de parler suffisamment bien le chinois pour servir d'interprète, et comment finalement il s'est proposé lui-même. Les connaissances linguistiques, tout particulièrement en chinois et en japonais sont très spéciales, difficiles à acquérir et donc très rares. Les entreprises qui ont besoin de personnes ayant ces connaissances ne se rendent souvent pas compte qu'autour d'eux, il y en a qui pourraient convenir. Par conséquent, elles n'essaient même pas de les découvrir. Si elles connaissaient l'existence de ce genre de liste, elles auraient peut-être plus de raisons de chercher.

Le Canada peut profiter de l'expérience des autres. J'ai déjà mentionné l'U.R.S.S. qui possède deux grands instituts, l'un à Leningrad et l'autre à Moscou, qui traitent à un niveau très élevé des problèmes de l'Asie Orientale sous tous leurs aspects. Les États-Unis ont dépensé \$20 millions environ au cours des cinq ou six dernières années pour former des spécialistes dans des langues ardues. Leur programme était financé en vertu de la loi sur l'Éducation en matière de Défense nationale et par conséquent, relevait du budget de la défense. On ignore le tort que ce programme a causé, parce que les gens qui apprenaient le japonais et d'autres langues étaient obligés d'utiliser des cartes d'identité qui les assimilaient à la machine militaire américaine. Il y a eu une tentative pour créer une

loi sur l'éducation internationale qui n'aurait pas placé les bénéficiaires dans une situation aussi délicate. Elle a bien été votée, mais l'administration n'a jamais voté de crédits. La loi sur la Défense nationale cessant d'être applicable, beaucoup de gens intéressés à l'Asie espèrent que la Loi sur l'Éducation Internationale recevra des fonds pour prendre la relève.

En définitive, dans sa recherche d'une politique équivalente, le Canada possède un avantage qu'il ne devrait pas négliger. D'une façon générale, et je voudrais terminer sur ce point, les Canadiens devraient prendre conscience de leurs privilèges. M. Pope a déclaré que la présence canadienne en Asie est surtout attribuable aux missionnaires, indiquant en quelque sorte que c'était un inconvénient. Vous avez pu voir par la personnalité de M. Ronning que ce n'est pas forcément le cas. Il est issu d'un milieu missionnaire canadien et son enthousiasme, de même que son intérêt pour les Asiatiques m'ont semblé très communicatifs.

Je pourrais aussi mentionner feu Herbert Norman, qui fut un diplomate canadien de grande classe, né au Japon et élevé dans une famille de missionnaires. Il a fait des études universitaires avancées à Harvard sur les questions japonaises et il a publié une interprétation du mode de modernisation du Japon qui est devenu un classique; on utilise même la traduction de l'ouvrage pour enseigner l'histoire du Japon aux étudiants japonais. S'il fallait désigner le deuxième spécialiste occidental en titre sur le Japon, Norman serait probablement choisi.

En deuxième lieu, je trouve que les Canadiens gagnent énormément au biculturalisme de leur pays. C'est une faiblesse si l'on considère les relations que le Canada, en tant que bloc unifié, noue avec les autres nations, mais c'est une force en ce qui concerne l'apprentissage des citoyens à accepter des cultures totalement différentes.

Nous considérons le problème des relations commerciales avec le Japon comme particulièrement épineux, mais il y a probablement le même genre de problème au Canada où la communauté anglophone essaie de commercer avec la communauté francophone. Même si ce genre d'expérience ne permet pas au Canada de résoudre les problèmes de chacun dans le reste du monde, il demeure cependant que la personne formée au Canada a un respect inné pour la diversité culturelle que les Russes, les Américains et les Japonais ne partagent pas. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup. L'attention qu'a reçue votre témoignage est un hommage à son contenu. Auriez-vous l'obligeance de prendre la parole sénateur Fergusson?

Le sénateur Fergusson: Merci Monsieur le président. Je voudrais remercier infiniment le professeur Howes de son exposé. Le contexte historique était très bien dressé. Il a répondu à quelques-unes des questions que j'étais sur le point de poser et il a expliqué des points sur lesquels je m'interrogeais auparavant. L'un d'eux, en particulier, consistait à savoir pourquoi ce n'est qu'au milieu du XVIII^e siècle que les Japonais ont apparemment contracté ce que vous appelez le complexe Avis.

Le professeur Howes: Je parlais de la publicité relative à la location de voitures Avis.

Le sénateur Fergusson: Je me suis demandé si ce complexe était le résultat de la visite du commandant Perry.

Le professeur Howes: Ça s'est produit à l'époque où la Chine était le voisin puissant et la grande menace.

Le sénateur Fergusson: Je trouve certains des éléments que vous avez apportés extrêmement intéressants. Vous parlez d'encourager nos jeunes à se préparer pour des situations de ce genre; c'est une excellente suggestion et nous pourrions sûrement y donner suite. Cependant, pouvons-nous vraiment leur faire miroiter qu'après avoir passé tout ce temps à étudier, ils auront réellement des débouchés, c'est ce que j'aimerais savoir? Nous encourageons nos jeunes à aller à l'université et à décrocher des diplômes qui les prépareront à de bonnes situations au Canada, mais nous ne pouvons même pas leur procurer suffisamment d'emplois. Comment pouvons-nous être certains qu'on leur offrira des situations quand ils auront passé tout ce temps à étudier la langue et le mode de vie des Japonais?

Le professeur Howes: C'est naturellement un problème considérable qui va de pair avec le développement fantastique de l'enseignement supérieur. Personne ne peut rien garantir. Personne ne peut dire qu'il faudra à l'avenir des gens ayant ces connaissances. Cependant, il devrait y avoir un groupe de personnes capables de maîtriser cette langue. Je ne suggère pas qu'il y en ait un grand nombre, mais peut-être quelques étudiants qu'on subventionnerait pendant leur formation. Je crois que c'est suffisant. Cette éducation spécialisée est très différente de l'enseignement général que dispensent les universités. Dans certaines classes sociales supérieures, la formation universitaire est chose normale. Il en va différemment de la formation de psychiatre. Celui qui se forme à la psychiatrie a déjà la caution de la société qu'il s'agit là d'une fonction très importante. Il y est peut-être encouragé par l'idée que c'est l'une des professions les mieux rémunérées de l'heure. Je ne crois pas que les étudiants aient besoin de cet argument pour apprendre les langues. En réalité, je ne voudrais pas de personnes dont la seule motivation serait l'espoir d'obtenir un emploi bien rémunéré. L'assurance, dans des limites raisonnables, que les étudiants pourront utiliser leur formation au terme de leurs études, tel est le genre de motivation souhaitable.

Le sénateur Fergusson: Pouvez-vous garantir qu'ils pourront l'utiliser?

Le professeur Howes: Non, on ne peut rien garantir. Je dis simplement que ce genre de formation devrait constituer une motivation suffisante. Si j'en juge d'après ma propre expérience, ce genre de formation fait toujours de la personne une sorte de produit préfabriqué qu'il est difficile de caser. Il en sera toujours ainsi parce que la formation est extrêmement spécialisée. Cependant, si les étudiants ont suffisamment d'intérêt pour aller jusqu'au bout de l'apprentissage, ils finiront par trouver quelque façon de l'employer.

Le sénateur Fergusson: J'ai été aussi extrêmement intéressé de vous entendre dire que la nouvelle génération devenait extrêmement internationale. J'aimerais savoir si les Japonais, en adoptant ces idées internationalistes, n'ont pas perdu toutes leurs magnifiques traditions d'antan. La nouvelle génération les a-t-elle conservées ou s'est-elle totalement occidentalisée?

Le professeur Howes: C'est là une question qui préoccupe beaucoup de Japonais. Ce soir, vous avez à Ottawa une représentation du théâtre Noh. Ce spectacle constitue probablement l'expression traditionnelle de la culture japonaise. Je recommande à tous ceux qui en ont le temps d'aller le voir, car ce spectacle est une introduction à une tradition culturelle différente. Depuis quelques mois, nous avons chez nous un jeune Japonais de 20 ans; il joue de

la guitare à la perfection et son anglais s'améliore. Il vient d'un milieu japonais rural. Le Noh ne l'intéresse pas. Je crois qu'il en est de même pour beaucoup de jeunes Japonais. En général, les Japonais n'abandonnent pas cet aspect de leurs traditions, mais il n'est plus qu'un centre d'intérêt parmi d'autres.

Le sénateur Fergusson: Il me semble qu'il serait infiniment regrettable que le monde perde ces traditions, ces cultures et ces arts merveilleux qui se sont développés au cours de tant d'années.

Le professeur Howes: La disparition des vieilles traditions aimables est un problème que la modernisation pose partout et les problèmes des traditions au Japon ne diffèrent pas de ceux qui se posent aux autres sociétés. On peut établir un parallèle avec la disparition de la culture indienne au Canada, mais les Japonais font des efforts plus concertés que nous ne l'avons fait, pour conserver leur culture.

Le sénateur Fergusson: Vous avez parlé des missionnaires et du christianisme. En lisant les notes bibliographiques que nous avons reçues, je constate que vous avez fait beaucoup de recherches dans ce domaine et que vous avez énormément écrit à ce sujet. Je me demande si vous seriez prêt à exposer ce que vous pensez de l'influence des missionnaires chrétiens. J'aimerais aussi vous demander ce qu'on entend par le «Mouvement chrétien dissocié de l'Église» au Japon, sur lequel vous avez écrit autrefois.

Le professeur Howes: Ces deux questions sont reliées et elles expliquent en grande partie comment je me suis intéressé à la question des images ou des mythes chez ces deux nations. Les missionnaires canadiens ont grandement contribué au développement du Japon. Le missionnaire protestant y est considéré comme une personne bonne et désintéressée ayant à cœur les meilleurs intérêts des Japonais. Bien entendu, certains missionnaires n'ont pas atteint cet idéal élevé. Ils n'ont pu se détacher de leur culture, mais pas moins que les missionnaires qui sont allés ailleurs. Presque dès le début, les missionnaires au Japon ont dû se plier aux lois japonaises. On les considérait comme les représentants d'une culture supérieure qui éprouvait une immense affection pour les Japonais; c'est de là que vient l'impression favorable dont jouissent les Canadiens, de ces missionnaires.

Cependant, l'influence du christianisme est presque totalement dissociée de l'influence du mouvement missionnaire au Japon. Vers le milieu du XIX^e siècle, les missionnaires ont obtenu la conversion d'un certain nombre de Japonais, mais par la suite, leur influence s'est cantonnée surtout aux écoles et aux hôpitaux qu'ils ont fondés. En soi, cette influence n'était pas négligeable mais la façon dont le christianisme s'est intégré à la tradition japonaise grâce au travail des Japonais eux-mêmes, s'est révélée beaucoup plus importante.

Le «Mouvement chrétien dissocié de l'Église» représente le groupe qui, au Japon, a le mieux assimilé, du moins en ce qui concerne les Japonais, les aspirations contradictoires du christianisme en tant qu'aspect de la culture occidentale, à l'originalité de la culture japonaise. Les Japonais ont fait une synthèse, une interprétation du christianisme qui revient à dire que toute la

tradition chrétienne occidentale n'a aucune importance pour le Japon. Ce qu'il y a d'important dans le christianisme japonais, c'est la Bible et la compréhension que les gens en ont. Cette optique chrétienne dissociée de l'Église a énormément d'influence.

Le sénateur Bélisle: Ma question porte là-dessus. Nous avons lu qu'au Japon, toute cette expansion économique se répercute de façon notable sur la culture. Les gens sont-ils profondément attachés à leur religion? Font-ils aussi face aux mêmes problèmes d'éducation et de religion que le monde occidental?

Le professeur Howes: Oui, je pense que c'est là une conséquence générale d'une industrialisation et d'une modernisation rapides. Au Japon, on ne classe pas les religions selon les mêmes critères que nous. Nous dirons qu'au Japon il y a le bouddhisme, le shintoïsme, le taoïsme et le christianisme. Nous nous trompons en utilisant ces catégories. On ne peut faire de distinction tranchée, car les Japonais ne le font pas. Quand, pour le recensement de 1960 qui a touché 90 000 000 Japonais, on a interrogé l'homme moyen sur le choix de sa religion, il y a eu 135 préférences. Le Japonais moyen a répondu qu'il appartenait à une religion et demie. C'est impensable dans notre société, mais c'est tout à fait courant pour les Japonais. La religion vraiment fondamentale, si l'on considère la religion comme étant ce en quoi une personne place son ultime confiance quand tout le reste s'écoule, c'est le caractère japonais et l'ensemble de la tradition japonaise. Cela comprend: beaucoup de confucianisme originaire de Chine, beaucoup de shintoïsme qui s'est développé localement, du bouddhisme venu de l'Inde et de la Chine, enfin, beaucoup de ce que j'ai appelé le complexe «Avis»; c'est-à-dire: «Je suis Japonais et, en dernier ressort, si tout le reste échoue, je me rabats sur ce fait et donc que je suis différent». Comme je viens de le dire, cette attitude tend à disparaître. Le sentiment que ce qui est Japonais est unique, sentiment qui, à la fois, soutient une personne et la défend, s'amointrit. En conséquence, la désaffection pour la religion traditionnelle qui s'est produite au Japon se manifeste par un affaiblissement du nationalisme et de la culture.

Le sénateur Bélisle: Puis-je poser une autre question? J'ai été très impressionné tout à l'heure quand vous avez parlé de leur formule de regroupement économique. Cela peut-il être attribuable à leur philosophie religieuse?

Le professeur Howes: Certes oui, parce qu'ils ont le sentiment d'être différents, en tant que Japonais, et que le Japon dans sa totalité n'est comparable à rien d'autre. Dire que c'est là l'unique facteur, c'est simplifier énormément les choses. Cependant, c'est ce qui préserve l'intégrité de leur philosophie. Il semble que cette influence commence à disparaître. Pendant cent ans, on a pu dire que tous les Japonais devaient travailler pour le Japon et que cet effort commun bénéficierait à chacun. Les Japonais ont senti qu'ils devaient créer un Japon fort pour tenir tête à l'Occident. De nos jours, on retrouve le même argument en Chine. Les Japonais ont fini par se rendre compte qu'ils sont une des nations les plus riches du monde et qu'ils ont tous les problèmes de l'industrialisation. Tout récemment, on s'est aperçu que le coût de la main-d'œuvre commençait à dépasser l'augmentation de la productivité. Cela ne peut signifier qu'une chose, c'est que le travailleur se dit maintenant: «Que va-t-il en résulter pour moi?»

Le sénateur Fergusson: Vu que la question de la place des femmes dans la société prend beaucoup d'importance en ce moment, pouvez-vous parler du rôle de la femme au Japon? Lorsque j'y ai séjourné en 1964 10 p. 100 des médecins étaient des femmes, et la proportion des femmes dentistes était encore plus élevée. Je me demande si cette proportion s'accroît ou non, et dans quelle mesure la femme est-elle présente dans le secteur gouvernemental, dans celui des affaires et dans le secteur culturel?

Le président: Je dois dire que j'ai bien prévenu le témoin quant à cette question!

Le professeur Howes: Je ne connais pas les statistiques, mais je suis convaincu que c'est là une réalité d'ordre culturel; en plus de son rôle traditionnel d'épouse et de mère, la femme joue un rôle de plus en plus important dans la société japonaise. Les femmes ont accès, à titre d'égalité, à toutes les sphères de l'éducation, de même qu'à la première université du pays, l'université de Tokyo, dont il n'y a pas d'équivalent en Amérique du Nord. Harvard ne symbolise pas le système d'éducation américain, pas plus que l'université de Toronto ne représente celui du Canada. Il n'y a pas un étudiant japonais qui ne rêve de faire ses études à l'université de Tokyo, et de plus en plus de jeunes filles y sont admises; de telle sorte que bon nombre de jeunes filles terminent leurs études sans pouvoir trouver d'emploi. Dans certains domaines, la médecine par exemple, les femmes sont bien accueillies depuis longtemps. Il y a un grand nombre de femmes législateurs, en particulier dans le corps législatif japonais qui correspond à notre Sénat. Elles sont très actives et très au courant. Les femmes, cependant, ont difficilement accès au monde des affaires et aux carrières de l'enseignement.

Nous avons une amie, diplômée de l'une des plus importantes universités du Japon et qui détient un doctorat de l'université Yale. Son mari est affecté au Fonds Monétaire International à Washington. Avant son mariage, elle avait obtenu un emploi comme professeur à l'université où elle avait fait ses études. Elle sait que si elle quitte cet emploi, elle ne pourra jamais y revenir. Aussi, bien que son mari soit maintenant à Washington, et qu'elle ait un enfant qu'elle doit confier aux grands-parents, elle enseigne dans une université de Tokyo. Pendant les mois d'été elle va rejoindre son mari à Washington.

Le sénateur Fergusson: Ce serait donc pour elle si difficile d'être admise de nouveau?

Le professeur Howes: En ce moment, oui. Il n'en sera pas toujours ainsi, et il est évident que la situation évoluera là-bas comme elle a évolué ici.

Le sénateur Fergusson: A-t-on fait des études sur la situation de la femme là-bas comme on le fait au Canada?

Le professeur Howes: Non. Et à ma connaissance, cette vaste enquête est l'une des plus grandes questions qu'étudient à l'heure actuelle les législateurs canadiens.

Le sénateur Fergusson: J'aimerais poser une brève question. Les missionnaires ont fondé plusieurs écoles. J'ai eu l'occasion de visiter l'une d'elles et je l'ai trouvée remarquable. Il s'agissait d'une école fondée par l'Église Méthodiste du Canada, et je crois qu'elle est maintenant régie par le gouvernement. Ont-elles toutes été prises en charge par le gouvernement?

Le professeur Howes: Vous rappelez-vous le nom de cette école?

Le sénateur Fergusson: Non.

Le professeur Howes: Elles ne sont pas régies par le gouvernement. Dès 1872, les missionnaires adoptaient une politique délibérée selon laquelle les églises et les écoles devaient être reprises assez rapidement en main par les Japonais. Et cette politique est encore valable aujourd'hui parce que l'on a compris que les missionnaires ne pourraient pas, même s'ils le voulaient, gérer de façon efficace sans l'aide des Japonais. En règle générale, toutes les écoles doivent maintenant répondre aux normes établies par le gouvernement central, et c'est dans cette mesure que l'on peut dire que les écoles sont régies par le gouvernement. Il y a au Japon un groupe d'universités privées qui se portent très bien. Les vieilles écoles de missions sont de celles-là. Elles sont presque entièrement soutenues par les Japonais.

Le sénateur Macnaughton: Professeur Howes, j'aimerais vous remercier au nom de tous les autres membres du Comité, parce que j'estime que vous avez bien résumé la pensée de ceux qui ont pris la parole avant vous. Si j'ai bien compris la portée de vos observations, vous estimez que le gouvernement canadien devrait prévoir la création d'un organisme ou d'un institut—une université pourrait peut-être s'en charger—dont le rôle serait de former des Canadiens en vue d'échanges commerciaux et culturels avec le Japon. Est-ce exact?

Le professeur Howes: C'est juste.

Le sénateur Macnaughton: Vous avez parlé d'un institut national de recherche sur le Japon. Où trouverions-nous les fonds nécessaires?

Le professeur Howes: J'ai bien tenté d'éviter cette question en raison des problèmes constitutionnels que soulèvent les subventions aux programmes d'éducation. Le plus simple serait évidemment de proposer qu'ils soient subventionnés par le gouvernement. Mais je préfère dire que si l'on pouvait trouver un mode de financement plus original, il faudrait certainement y songer. Il me semble assez invraisemblable que les provinces s'offrent à le faire. Le cas échéant, il est à prévoir à priori qu'elles œuvreront dans leur propre intérêt plutôt que dans l'intérêt national. Par conséquent, le financement idéal serait une conjugaison de la participation fédérale et provinciale, ainsi que du monde des affaires. L'organisme fédéral ainsi créé pourrait même être incorporé aux structures des universités. La création d'un organisme autonome ne serait probablement pas justifiée. Les universités offrent déjà l'avantage de la langue et de la formation. Les cadres déjà en place pourraient être utilisés à bon escient. Par contre, l'avantage que présente un organisme national, à un niveau supérieur, vient de ce que cet organisme peut choisir les domaines où les universités apporteraient leur propre contribution et obtenir une certaine collaboration au niveau fédéral, plutôt que de donner lieu à une multiplication de programmes d'études qui sont incompatibles. Cela constitue en soi une prise de position hautement politique. Il se trouve que j'ai fait mes études à l'université canadienne qui offre le programme d'études asiatiques le plus poussé. Il serait naturel que je sois tenté de proposer que l'Université de la Colombie-Britannique devienne le centre des études asiatiques au Canada. Cependant, d'autres universités à l'extérieur de la Colombie-Britannique s'y intéressent aussi. J'estime qu'un organisme national serait mieux en mesure de prendre de grandes décisions quant à savoir dans quelle mesure les études asiatiques

doivent être inscrites au programme d'une université, et dans quelle mesure des moyens de recherche plus perfectionnés et des cours de langue plus poussés devraient être offerts par quelques universités seulement.

Le sénateur Macnaughton: Voilà pourquoi j'ai proposé que cette responsabilité soit déléguée plutôt que de créer à Ottawa, un institut national qui s'en chargerait. Nous avons tout sur place à l'Université de la Colombie-Britannique et même ailleurs.

Le professeur Howes: L'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Toronto sont les principales. L'université McGill, bien qu'elle ait connu un début prometteur dans ce sens, a dû renoncer cette année à son programme d'études des langues chinoise et japonaise, faute de fonds. L'Université de Windsor offre un modeste programme d'études chinoises et celles de Calgary, d'Edmonton et de Victoria offrent un programme d'études japonaises.

Le sénateur Macnaughton: Savez-vous si le ministère des Affaires extérieures a adopté une certaine ligne de conduite à cet égard?

Le professeur Howes: Je n'en sais rien.

Le sénateur Macnaughton: Savez-vous ce qui en est du ministère de l'Industrie et du Commerce?

Le professeur Howes: Non plus.

Le sénateur Macnaughton: En somme, vous cherchez des débouchés pour vos chers diplômés?

Le président: Avant de répondre à cette question, permettez-moi de vous signaler, comme M. Dobell me l'a fait remarquer, une question posée à la Chambre des communes le 4 mars dernier. Peut-être pourrait-on l'inscrire au procès-verbal. Elle a été posée par M. Rowland le 3 mars. Il s'agit de la question no. 1,066.

[Texte]

Le gouvernement, selon son intention d'accorder plus d'attention aux pays du Pacifique, étudie-t-il la possibilité d'appliquer certains ou tous les programmes tels a) l'aide financière aux universités afin de leur permettre de mettre au point des programmes d'étude de la région du Pacifique et d'enseigner les langues parlées dans cette région, b) des subventions en vue d'encourager les étudiants inscrits à des cours de niveaux intermédiaires et avancés de chinois, d'hindî de malais-indonésien, de gengali, de japonais, de vietnamien et d'autres langues particulières à la région, c) envoyer des professeurs d'université canadiens ayant la formation voulue à des missions canadiennes en Asie, d) envoyer des jeunes hommes d'affaires prometteurs actuellement employés par des entreprises commerciales, industrielles et financières à des missions commerciales en Asie?

[Traduction]

Le professeur Howes: A ma connaissance, le ministère des Affaires extérieures a formé ou collaboré à la formation d'un certain nombre de spécialistes dont M. Pope, et M. Gilles Lalande, en poste à l'université de Montréal. Mais je ne crois pas qu'on puisse parler d'un programme en ce sens. Cependant, le Ministère reconnaît la nécessité de former des gens dans les langues chinoise et japonaise. Il se considère comme un service restreint et estime qu'il ne peut pas se permettre de former des spécialistes, c'est-à-dire des gens qui se

consacreraient exclusivement à l'étude du Japon ou de la Chine. Il serait peut-être en mesure de fournir à quelqu'un les moyens d'acquérir une telle formation, mais il ne pourrait pas se permettre de lui donner l'occasion de poursuivre toute une carrière dans un seul domaine. Les États-Unis ont éprouvé des difficultés analogues au Département d'État. J'estime que l'expérience des Britanniques et des Russes est plus utile. Les Britanniques ont depuis plusieurs années, formé des spécialistes (experts) tels que George Sansom qui est devenu l'un des plus grands spécialistes non japonais de l'histoire du Japon.

Il a été formé au British Foreign Service et à l'occasion, il a dû travailler ailleurs qu'au Japon. Tout au long de sa carrière, cependant, on savait qu'il s'intéressait avant tout au Japon et qu'il y retournerait très certainement. Au début de sa carrière, il a passé plusieurs années à ne faire à peu près rien d'autre qu'étudier la langue, aux frais de l'ambassade, et il a eu l'occasion de parcourir le Japon. Je l'ai entendu raconter les randonnées qu'il avait faites dans les montagnes, pour vraiment s'imprégner de la langue, comme jamais les fonctionnaires du ministère canadien des Affaires extérieures dont nous avons déjà parlé, n'ont eu l'occasion de le faire, en partie parce que le Canada n'accorde pas autant d'importance à l'étude de la langue du pays où ses diplomates sont en poste. On craint en outre que si l'un d'eux devenait très versé dans un domaine comme celui-là, il ne serait compétent dans aucun autre. Ou encore, le ministère des Affaires extérieures ne pourrait pas lui promettre de rester assez longtemps au Japon que ça vaille la peine de se donner autant de mal. J'estime que c'est là une politique à courte vue.

Le ministère des Affaires extérieures devrait avoir à son service des gens qui ont une bonne connaissance de la langue du pays où ils sont en poste et de ceux que j'ai eu l'occasion de rencontrer, M. Pope est celui qui répond le mieux à cet idéal. Ils devraient aussi pouvoir avoir l'assurance que, bien qu'ils ne passeront pas le reste de leur vie au Japon—nous convenons tous que ce ne serait pas très sain—leurs affectations les familiariseraient avec les questions japonaises et le Japon proprement dit. Il n'y a aucun doute que nous avons besoin d'un programme analogue en Chine. En fait, ce sont là deux pays qui ont une culture très distincte et où en outre, on ne trouve aucune langue occidentale qui soit largement répandue. Leur cas est peut-être unique au monde. Il nous serait peut-être aussi utile de connaître la langue Hindi, mais grâce au Commonwealth, on peut se faire comprendre en anglais, tout au moins dans les milieux officiels.

Le sénateur Macnaughton: Vous opposeriez-vous à la création, quelque part, sans doute à l'Université de la Colombie-Britannique, d'un organisme national qui s'occuperait de questions théoriques et qui aurait des débouchés aux Affaires extérieures ou au ministère de l'Industrie et du Commerce, ou encore dans le monde des affaires; cet organisme serait un élément fondamental de l'élaboration d'une ligne de conduite politique. Les étudiants pourraient ainsi obtenir leur diplôme, leur double doctorat et je ne sais quoi encore, tout en ayant la certitude d'avoir un débouché, si toutefois il faut une telle garantie à un étudiant déterminé.

Le professeur Howes: «Garantie» est un mot bien fort. S'il est de ceux qui peuvent s'astreindre au travail que requiert une telle formation, il aura certainement assez d'assurance pour savoir qu'il trouvera éventuellement un débouché. Nous pouvons l'aider dans ses études, mais c'est à lui de trouver un emploi.

Le sénateur Macnaughton: Je retire, en effet le mot «garantie».

Le sénateur Belisle: S'il doit se rendre au puits, c'est qu'il y trouvera de l'eau.

Le professeur Howes: Quand il aura soif...

Le sénateur Macnaughton: Les États-Unis ont-ils pris des mesures pour former des spécialistes des questions japonaises?

Le professeur Howes: Oui, les États-Unis ont plusieurs politiques dans ce sens. Le Département d'État et l'Armée ont tous deux leur propre école de préparation. En outre, en vertu de la loi sur l'Éducation en matière de Défense nationale, les universités sont tenus de dispenser des cours sur le Japon. L'organisme fédéral serait préférable à la formule américaine. Le siège de cet organisme pourrait se trouver n'importe où, de préférence toutefois à Ottawa. Il répartirait le travail entre les divers centres universitaires. Il lui faudrait aussi coordonner l'activité des principales universités du Canada.

Le sénateur Macnaughton: J'aimerais revoir rapidement divers sujets qui sont reliés à ma question principale. Nous avons parlé de la modernisation du Japon. Diriez-vous que le Japon a trahi son héritage national en adoptant une politique du genre «cédons au matérialisme et soyons une nation pacifique à l'avenir.»?

Le professeur Howes: Pacifique avec un «p» minuscule, c'est-à-dire, non belligérante?

Le sénateur Macnaughton: Oui.

Le professeur Howes: Tout d'abord, j'estime que la modernisation du Japon a fait un plus grand pas en 1850 qu'on le croit généralement. L'évolution du Japon peut se comparer à celle de l'Europe de l'Ouest, à bien des points de vue. Ce n'est que conjecture, mais je crois que l'histoire démontrera que le Japon d'alors était déjà en bonne voie de développement. Il a adopté certaines mesures de modernisation rapides par crainte de ce qui se produirait autrement. Mais je n'appellerais pas cela une trahison. Cela équivaut à admettre une tradition japonaise que je n'accepte pas, puisque autant dire alors que toute modernisation constitue une trahison, et que le matérialisme l'emporte sur toute autre valeur spirituelle. Dans la mesure où ce qui se passe actuellement dans la pseudo «chrétienté» se compare à ce qui se passe au Japon, on pourrait qualifier l'expérience occidentale de trahison des valeurs chrétiennes; mais il ne nous viendrait pas à l'esprit de parler en ces termes de nos propres traditions et je ne crois pas que l'on devrait l'employer pour parler de la tradition japonaise.

Le sénateur Macnaughton: Les Japonais connaissent-ils une remise en question des objectifs et des valeurs nationales, ou sont-ils encore uniquement préoccupés d'être les plus forts et les plus habiles?

Le professeur Howes: Il y a un début de remise en question, mais c'est surtout le monde occidental qui connaît une époque de contestation en ce moment.

Le sénateur Macnaughton: Qu'en est-il des effets secondaires de l'industrialisation sur l'écologie du Japon? C'est maintenant l'un des premiers pays industriels, mais à quel prix cette réalisation? Cela fait-il l'objet d'une remise en question?

Le professeur Howes: Bien qu'il préfère sans doute ne pas être cité, un Japonais sur qui repose la responsabilité de prendre les décisions d'ordre économique au niveau national, m'a confié au cours d'une conversation, il y a quelques mois, que les plus grands

problèmes économiques auxquels le Japon ait à faire face en ce moment sont les suivants: tout d'abord l'inflation, puis la pollution et enfin, la crainte que ses partenaires commerciaux, se retournent contre lui.

Le sénateur Macnaughton: Voudriez-vous nous en parler plus longuement?

Le professeur Howes: Il ne m'en a pas dit plus long mais je crois que c'est relié à l'achat de matières premières et à la réputation que s'est acquise le Japon d'être devenu une nation puissante et qui a les dents longues—un animal économique. C'est une expression qui fait pâler tous les Japonais parce que si cette réputation se répand, le commerce extérieur du Japon sera beaucoup plus difficile. Évidemment, les Japonais sont inquiets, parce qu'ils doivent assurer leur approvisionnement régulier de matières premières. J'estime que la meilleure garantie d'une position pacifiste ou pacifique du Japon, comme vous dites, c'est sa dépendance quant aux produits importés. Si une seule torpille devait frapper l'un des immenses pétroliers japonais, non seulement l'océan serait pollué à des milles à la ronde, mais toute l'industrie japonaise en serait menacée. Il ne reste au Japon que très peu de charbon et il doit compter sur le pétrole pour une bonne partie de l'énergie qu'il consomme. Selon certaines rumeurs, il y aurait d'importants gisements de pétrole dans le sous-sol japonais, à l'ouest de Honshu. Mais à ma connaissance, il n'a pas été prouvé qu'on puisse l'en extraire. Quoi qu'il en soit, il est évident que dans l'avenir immédiat, il lui faudra compter sur le pétrole de l'Ouest asiatique ou sur celui de l'Amérique du Sud ou du Nord.

Le deuxième grand problème, la pollution, reflète en partie le besoin urgent de réformes sociales, sur une grande échelle au Japon. L'accroissement de la population s'est fait au détriment du confort et ceux qui ont eu l'occasion de circuler à Tokyo savent de quoi je parle en ce moment—la pollution est telle que les policiers doivent avoir recours à des réservoirs d'oxygène. Je n'ai pas eu l'occasion de le voir moi-même mais j'ai lu quelque chose là-dessus et ma propre expérience me convainc de l'urgence du problème. Les gens sont entassés dans les logements. Un appartement moyen au Japon ne mesure pas plus de 10x20 et comprend deux chambres à coucher, une toute petite cuisine et une salle de bain minuscule. On en trouve quelques-uns qui sont un peu plus grands. Le Japon doit prévoir des logements plus grands dans ses grandes villes. Cet entassement et le manque de tout-à-l'égoût peuvent être considérés comme une forme de pollution. Le maire de Hiroshima avait coutume de dire, lorsqu'on l'interrogeait sur les principaux problèmes de sa ville—celui qui posait la question s'attendait manifestement à l'entendre parler des ravages du keloid, produits par la bombe atomique—que le tout-à-l'égoût était son plus grave problème de l'heure. La situation est la même dans presque toutes les villes japonaises.

Le sénateur Macnaughton: Je me souviens d'avoir lu un projet de loi japonais sur la pollution, selon lequel on favorisait sans réserve toute mesure visant à légiférer sur les effets polluants du charbon, dans la mesure où cela nuirait pas au progrès industriel.

Le professeur Howes: Ce conflit d'intérêts fait-il l'objet de discussions, d'inquiétude?

Le sénateur Macnaughton: J'entendais récemment un soi-disant spécialiste parler de l'avenir économique du Japon, et il estimait que ce dernier ne dépourillerait pas nécessairement le reste du monde. Il rappelait les problèmes de l'accroissement démographique, celui des matières premières, de la hausse des salaires, des conditions de vie,

d'une politique sociale, de la pollution et de la concurrence. Il estimait que le Japon connaîtrait une certaine stabilisation avant bien longtemps.

Le professeur Howes: Je suis aussi de cet avis. La stabilisation amènera des problèmes politiques d'une telle importance que ceux qui sont directement impliqués dans les affaires du Japon devront juger par eux-mêmes de l'évolution de la situation. Ce qui me ramène à dire qu'il faut que des Canadiens sachent lire le japonais et puissent faire des affaires au Japon.

Le sénateur Macnaughton: Qu'en est-il de la collaboration prévue entre la Chine et le Japon?

Le professeur Howes: Voilà un sujet sur lequel il nous faudra réfléchir. Nos échanges avec le Japon seront forcément influencés par les rapports entre le Japon et les États-Unis. Le Japon aimerait travailler en étroite collaboration avec la Chine, mais dans la mesure où cette collaboration ne compromettrait pas ses bonnes relations avec les États-Unis. Le gouvernement actuel, qui n'est pas du tout socialiste, mais plutôt de droite, commerce énormément avec la Chine. Les Chinois ne laissent pas des considérations politiques l'emporter sur leur intérêt économique. Jusqu'ici, les Japonais ne font rien qui risque de compromettre leurs bonnes relations avec les États-Unis. Leurs rapports avec la Chine évolueront graduellement et ne poseront pas de grand problème avant bien longtemps.

Le sénateur Macnaughton: Et qu'en est-il de Formose et de la Corée, de leurs relations économiques et politiques?

Le professeur Howes: Je ne connais pas la situation là-bas, mais en général, je crois qu'elle est la même.

Le sénateur Bélisle: Le professeur est tellement versé quant à l'histoire du Japon qu'il m'a beaucoup intéressé lorsqu'il a affirmé qu'au cours d'une envolée, seulement 10% des passagers choisissent leur propre journal. Pouvez-vous me dire comment les Japonais envisagent les mariages mixtes, c'est-à-dire avec des jeunes gens ou des jeunes filles occidentales? Les jeunes sont-ils encore bien accueillis dans leur famille après ces mariages?

Le professeur Howes: J'ai dit que je ne croyais pas qu'il y avait au Canada 10 personnes qui choisiraient un journal rédigé en langue japonaise de préférence à un journal français ou canadien. J'ai simplement voulu dire que très peu de personnes ont une connaissance suffisante du japonais pour choisir automatiquement un journal japonais. Quand vous voyagez au Japon, vous trouvez partout des journaux publiés en anglais. Et si vous êtes étranger, on suppose tout de suite que vous prenez un journal anglais. Je voulais simplement dire qu'il y a très peu de Canadiens au Japon et très peu qui ont de la langue japonaise une connaissance qui leur permette de lire un journal dans cette langue. Que pensent-ils des mariages avec des jeunes gens et des jeunes filles occidentales? Ils s'y opposent. Ils éprouvent une répulsion culturelle très forte pour ce qui est des mariages mixtes, tout à fait semblable, d'ailleurs, à ce qu'éprouvent les occidentaux. Ils s'y opposent énergiquement, parce qu'ils craignent que ces mariages ne créent des problèmes dans la vie des jeunes. Ces préoccupations de parents sont la raison principale de leur opposition. Je citerai le cas d'un jeune homme qui avait fait ses études en Colombie-Britannique, et qui a épousé récemment une hôtesse de l'air d'une compagnie aérienne japonaise qui travaillait sur la ligne trans-pacifique. Son père écrivit une lettre mordante à la direction de la compagnie aérienne japonaise, disant que si ce genre de mariage se reproduisait, les parents japonais ne permettraient pas

à leur filles de faire carrière comme hôtesse de l'air, et que la compagnie devrait être plus vigilante. Puis il exerça sur sa fille de telles pressions qu'elle finit par quitter son emploi et son mari pour retourner chez elle.

Le sénateur Bélisle: J'ai déjà lu quelque part que toute la communauté japonaise repose sur la famille et que les filles ont traditionnellement plus d'importance que les garçons.

Le professeur Howes: Bien au contraire, ce sont les garçons. Lorsqu'une jeune fille se marie, on présume tout de suite qu'elle ira vivre dans la famille de son mari. C'est nettement une société patriarcale. Il est beaucoup plus important d'avoir un héritier mâle qu'une fille. Si une famille a la mauvaise fortune de ne compter que des filles, elle adoptera souvent un garçon qui sera officiellement considéré comme un fils et qui épousera éventuellement l'une des filles.

Le sénateur Bélisle: Vous avez aussi parlé des passeports qu'il leur fallait remettre. J'ai cru comprendre que c'était en raison de l'occupation militaire.

Le professeur Howes: Ce qui explique en partie le succès de l'occupation au Japon, c'est avant tout que son mode d'application était tellement conforme à la mentalité japonaise. L'occupation du Japon par les alliés est peut-être à l'origine de cette pratique qui consiste à remettre son passeport, mais on continue à le faire 20 ans après la fin de l'occupation on trouve cela tout à fait naturel. Même les correspondants japonais à l'étranger, qui devraient normalement pouvoir sortir et revenir au Japon le même jour, doivent remettre leur passeport et attendre six semaines avant l'émission d'un nouveau passeport.

Le sénateur Bélisle: Depuis quelques mois, on lit quelque part que le Japon et l'Union soviétique se disputent les îles Kouriles, au nord du Japon. Qu'en pensez-vous?

Le professeur Howes: C'est une vieille querelle. L'union soviétique n'a jamais signé de traité avec le Japon après la Deuxième Guerre mondiale, mais ils travaillent en commun sur plusieurs plans. L'Union soviétique a même fait une démarche en vue d'obtenir des capitaux japonais pour l'aider à mettre la Sibérie en valeur. Il y a encore quelques vieux problèmes au sujet de certaines îles. Avant la fin de la Deuxième Guerre, par exemple, la partie sud de Sakhaline de même que quelques autres petites îles appartenaient au Japon. Elles ne font pas l'objet de différends bien sérieux, mais de temps à autre, on entend les Japonais déclarer que ce sont là des îles japonaises, ou bien ce sont les Soviétiques qui font une déclaration contradictoire. C'est précisément ce qui les empêche de signer un traité de paix, mais ça ne nuit aucunement à une collaboration pratique dans plusieurs domaines.

Le sénateur McLean: Qu'en est-il de l'économie rurale en général, au Japon? Dans quelle mesure les jeunes gens peuvent-ils acquérir une éducation et même une formation spécialisée quelconque? Le Japon jouit-il d'une aide financière quelconque? Ces fonds sont-ils mis à la disposition des régions extérieures aux centres industriels comme Tokyo?

Le professeur Howes: Vous voulez parler des inégalités économiques au Japon? A mon avis, il est fort peu probable que les fonds utilisés à cette fin proviennent de l'extérieur, parce que s'il voulait travailler à réduire les écarts économiques régionaux, il en a les moyens. Mais pour répondre rapidement à votre question, les jeunes

gens en général n'envisagent aucun avenir pour eux dans les régions rurales. Le dépeuplement des campagnes est très rapide, et seulement 20 p. 100 de la population habitent encore les régions rurales alors que 80 p. 100 habitent les grandes villes. A la fin de la Deuxième Guerre et même au début des années 50, la proportion était à peu près égale. Au cours de l'été 1966, nous avons eu l'occasion de visiter un village dans la partie occidentale du Japon. On supposait généralement que tous les jeunes qui sortiraient des écoles secondaires locales iraient s'établir à Osaka. En 1946, un club régional de jeunes gens comptait plus d'une centaine de membres; en 1966, il n'en comptait plus que six. Le grand problème auquel le Japon doit faire face est de convaincre les gens de rester dans les régions rurales pour ne pas déséquilibrer l'économie régionale.

Le sénateur McLean: Les citoyens jouissent-ils de tout le confort nécessaire?

Le professeur Howes: Non, et c'est précisément la question du capital social dont je parle. Par exemple, très peu de foyers ont le téléphone, bien que la proportion augmente en ce moment. Par contre, chaque foyer reçoit l'électricité, possède son poste de radio et son téléviseur; ce qui n'est pas tellement chose courante au Canada. Tous les Japonais ont reçu une éducation et les seuls illettrés sont les irrécupérables. D'autre part, il y a très peu de trottoirs et de parcs. En raison du peu d'espace disponible pour le stationnement, les législateurs ont pensé que la meilleure façon de limiter l'achat de voitures était d'adopter une loi selon laquelle chaque propriétaire doit prévoir un coin pour stationner sa voiture sur sa propriété. Or les terrains sont si restreints qu'il n'y a tout simplement pas suffisamment d'espace pour ranger une voiture à côté de sa maison. Par conséquent, les Japonais doivent bien souvent louer une place dans un garage commercial. Si on stationnait les voitures dans la rue, il serait impossible de circuler, tant les rues sont étroites! Voilà des faits qui ne figurent pas dans les rapports statistiques de développement.

Le sénateur McLean: Quelle amélioration prévoit-on pour l'avenir? Devront-ils se contenter encore longtemps de ces conditions pénibles?

Le professeur Howes: C'est précisément pourquoi je crois très peu probable que l'accroissement du produit national brut se maintienne encore longtemps. Les gens commencent à dire: «C'est maintenant que nous vivons, or tâchons de nous rendre la vie plus agréable pendant que nous la vivons plutôt que de nous préoccuper constamment des générations à venir». Leurs problèmes sont énormes. Et le travail de reconstruction et de rationalisation du droit de propriété qui reste à effectuer est considérable. Les terrains dans les grandes villes n'ont pas été subdivisés. En 1850, Tokyo était presque la plus grande ville au monde et comptait environ 1 million d'habitants. C'est une ville qui s'est développée sans artères principales, par souci de défense, de sorte qu'aucun envahisseur ne pouvait se rendre directement au cœur de la capitale. La Tokyo d'aujourd'hui en subit encore les conséquences. Le système de numérotation des rues est aussi très compliqué. Il faut beaucoup de temps pour trouver une maison au Japon. Vous ne pouvez pas suivre une rue à la recherche d'une adresse, parce que c'est l'époque à laquelle la maison a été construite qui détermine le numéro qu'elle porte. La seule personne qui puisse vous aider est l'agent de police qui dispose d'une carte du quartier; il faut s'arrêter et le lui demander. Réorganiser tout cela, construire des routes et installer un système du tout-à-l'égout serait très coûteux.

Le président: Comme le sénateur MacNaughton l'a déjà dit, professeur Howes, vous avez très bien résumé les témoignages de ceux qui vous ont précédés. J'estime que cette séance du Comité a été très instructive et des plus intéressantes, et je vous remercie de votre précieux témoignage.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE
1970-1971

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

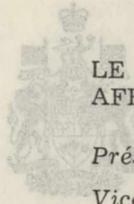
N° 14

SÉANCE DU MARDI 6 AVRIL 1971

Concernant

La région du Pacifique

(Témoin: Voir le procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart
et

Les honorables sénateurs:

- | | |
|-------------------------|-------------|
| Bélisle | Macnaughton |
| Cameron | McElman |
| Carter | McLean |
| Choquette | McNamara |
| Connolly (Ottawa-Ouest) | Nichol |
| Croll | O'Leary |
| Eudes | Quart |
| Fergusson | Rattenbury |
| Gouin | Robichaud |
| Haig | Sparrow |
| Lafond | Sullivan |
| Laird | White |
| Lang | Yuzyk—(30) |

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N. N.

SÉANCE DU MARDI 6 AVRIL 1971

Concernant

La région du Pacifique

(Témoin: Voir le procès-verbal)

Ordre de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Procès-verbal

Le mardi 6 avril 1971
(16)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin à 11 h. 03.

Présents: Les sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Croll, Eudes, Fergusson, Grosart, Lafond, Macnaughton, McLean, McNamara, Nichol, Robichaud et Sparrow—(14).

Aussi présent mais ne faisant pas partie du Comité: Le sénateur Inman.

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité poursuit l'étude de la région du Pacifique.

Témoïn:

M. Benjamin Higgins,
directeur de programme,
Centre de recherches sur le développement
économique, Université de Montréal,
Montréal, Québec.

Il est décidé qu'un document intitulé «Indonésie», préparé par le ministère des Affaires extérieures à l'intention du Comité, soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*Appendice M*).

A midi 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

Ordre de renvoi

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Le mardi 6 avril 1971
1971

Avec la permission du Sénat,
l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé
par l'honorable sénateur Denis C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunisse à titre d'urgence en séance publique à titre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux relations du Commonwealth de façon générale sur toutes questions à lui posées aux termes du Règlement du Sénat et en particulier, sans restriction de territoire de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les problèmes du gouvernement fédéral dans le développement: «Le Pacifique» dans le cadre de l'activité des Canadiens; et

Que le Comité soit autorisé à recevoir les services des conseillers et du personnel technique admissibles et à solliciter l'aide nécessaire aux fins de ce travail et au titre de rémunération et de dépenses pour l'œuvre déterminée et à renvoyer aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le Comité avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette étude et ce rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortin

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 6 avril 1971

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit ce matin à 11 heures.

Le sénateur John B. Aird (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, avec la réunion de ce matin nous passons à une nouvelle étape de notre étude de la région du Pacifique. C'est la participation du Canada au développement de l'Asie du Sud-Est qui fera l'objet de notre réflexion. L'une des caractéristiques les plus frappantes de cette partie du monde est l'inégalité de son développement économique. Il est clair que la réduction des disparités constitue l'un des défis les plus pressants qu'auront à relever les pays nantis de la communauté du Pacifique, notamment le Canada.

Contrairement aux autres régions où le Canada accorde une aide au développement, l'Asie du Sud-Est est assez mal connue. De toute évidence, il nous devient nécessaire de nous familiariser avec cette région et de l'étudier à fond. J'espère que les discussions de notre Comité seront utiles à cet égard.

Je pense que nos discussions d'aujourd'hui auront une importance particulière. Le témoin que nous entendrons est mieux qualifié que quiconque pour nous parler des grands programmes de développement et d'aide économique; au surplus, il connaît à fond le Sud-Est asiatique. Comme vous pourrez le constater à la lecture des notes biographiques qui vous ont été distribuées, M. Higgins possède un dossier d'études et d'expérience pratique assez extraordinaire dans le domaine de l'aide au développement.

Nous vous sommes très reconnaissants, monsieur, d'avoir pu vous libérer, et je suis certain que le Comité bénéficiera grandement de votre collaboration.

J'ajouterai en passant qu'étant donné l'intérêt particulier que M. Higgins porte à l'Indonésie, nous lui avons demandé de commenter l'étude qui a été préparée sur ce pays, pour nous, par le ministère des Affaires extérieures. Je pense que tous les membres du Comité ont reçu un exemplaire de ce document, qui sera annexé au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*Appendice M*).

Après l'exposé de M. Higgins, qui, nous dit-il, durera une vingtaine de minutes, le sénateur Cameron ouvrira la période des questions.

M. Higgins, nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue et vous invitons à nous faire part de vos observations.

M. B. Higgins, de l'Université de Montréal: Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis ravi de me trouver parmi vous ce matin. Le développement de l'Asie

du Sud-Est me tient à cœur et je suis convaincu que cette cause est d'une importance fondamentale pour la paix et la prospérité du monde entier. Comme je le disais à votre président, j'ai des idées à moi en ce qui concerne la politique canadienne relative à l'Asie du Sud-Est, en particulier la politique de développement économique.

Permettez-moi de dire quelques mots sur l'Asie du Sud-Est en général. Il est inutile de vous rappeler qu'en ce moment le Sud-Est asiatique constitue l'un des principaux «foyers de troubles» du globe. A moins qu'un effort important de reconstruction et de développement ne soit consenti dans cette région, j'ai l'impression très nette qu'elle demeurera encore longtemps ce «foyer de troubles» inquiétant.

Il faut noter, au départ, que le Sud-Est asiatique, en tant que région, n'a jamais réellement connu de développement économique au sens où nous l'entendons ordinairement, c'est-à-dire au sens d'une amélioration ample et soutenue du niveau de bien-être des masses sur une longue période de temps. Il semble même que, dans l'ensemble de la région, le revenu par habitant ait été moins élevé en 1960 qu'en 1860. Cela est vrai, en tout cas, de l'Indonésie, le pays de cette région que je connais le mieux. Il en est probablement de même de la Birmanie. Ce n'est probablement pas le cas des Philippines et certainement pas celui de la Malaisie. En général, cette région a souffert d'une stagnation assez curieuse, non seulement depuis la Seconde Guerre mondiale, mais aussi durant le siècle qui l'a précédée.

Évidemment, il y eut un certain développement sous les divers régimes coloniaux, mais ce développement, en fin de compte, n'a permis l'accès aux secteurs avancés de la technologie moderne que d'une très faible proportion de la population et des masses ouvrières. L'expérience du développement a également été très différente d'un pays à l'autre, dans le Sud-Est asiatique, si bien qu'à cet égard les différences historiques constituent la raison majeure des écarts très nets entre les niveaux actuels de développement des divers pays.

En Indonésie, par exemple, au moment de l'indépendance, 7% seulement de la population active se rattachaient au secteur moderne que représentaient les grandes plantations, les mines et les industries manufacturières.

En Malaisie, presque la moitié de la population active faisait partie du secteur moderne, et c'est là la principale raison pour laquelle, en Malaisie, le revenu par habitant atteint \$400 environ par année, ce qui fait que ce pays, sur le plan de la richesse, se classe au deuxième rang des pays asiatiques. L'Indonésie elle, n'a jamais réussi à dépasser le plafond de \$100 par habitant et par année. Cet écart reflète des différences de passé colonial, et notamment le simple fait que les Britanniques n'ont commencé à vraiment s'intéresser à l'économie de la

Malaysia que vers le tournant du siècle, à cause du caoutchouc. Pour cette raison, les Européens n'ont commencé qu'assez tard à s'installer en Malaysia. En conséquence, l'explosion démographique ne s'est produite elle aussi qu'assez tard. Dans tous ces pays, la poussée démographique a suivi l'installation des Européens ainsi que les efforts des administrations coloniales européennes pour améliorer la santé publique et maintenir l'ordre et la paix publique. Ce courant s'est amorcé au début du XIX^e siècle, vers 1820 dans le cas de l'Indonésie. En 1900, la population de Java était passée de 4 millions à 40 millions, et ne cesse de s'accroître à un rythme accéléré depuis. C'est là la principale donnée du problème indonésien.

En Malaysia, l'explosion de la population est l'affaire du siècle en cours; par conséquent, la pression démographique n'y pose pas encore de problème; il a donc été possible à une partie importante de la population active d'être absorbée par les plantations, l'industrie minière et manufacturière.

Cependant, tous ces pays sont aux prises avec de sérieux problèmes de tout ordre. Les Philippines, où le revenu annuel par habitant est d'environ \$160 (je n'ai pas vérifié ces chiffres avant la présente séance; il s'agit d'une approximation), ont connu une croissance assez rapide pendant une dizaine d'années après la Seconde guerre mondiale, suivie d'une période de quasi-stagnation, caractérisée par un ralentissement sensible du rythme de croissance. En fait, on a de bonnes raisons de croire que le niveau de vie des paysans et des ouvriers baisse.

Les Philippines sont un des pays du monde où l'on retrouve la plus étonnante concentration de revenus et de richesses entre les mains de quelques privilégiés seulement. Les riches s'enrichissent toujours davantage, les pauvres s'appauvrissent toujours, et les contrastes s'accroissent de plus en plus. A mon avis, cette situation ne peut durer indéfiniment. Il se produira des transformations quelconques, ayant pour origine soit des révolutions, soit des changements politiques.

Aux Philippines, personne ne l'ignore, la pratique de la corruption est courante. Les Philippines eux-mêmes ne s'en cachent pas. Ils emploient un joli mot pour en parler. Ils appellent cela des «anomalies». Un million de dollars de riz reçu au titre d'aide alimentaire disparaît? C'est une «anomalie». Manque-t-il un million de dollars au budget d'un ministère? C'est encore une «anomalie». Les premières pages des journaux sont remplies d'«anomalies». Toutefois, l'impatience grandit devant l'insuccès répété des gouvernements philippins à relever le niveau de vie des masses.

Les Philippines comptent aussi des millionnaires. Revenus et richesses entre les mains de quelques-uns. Cependant, cette situation ne s'est pas traduite, comme il est arrivé dans certains des pays les plus évolués, par un taux élevé d'épargne et d'investissement. Au contraire, c'est dans ce pays que les investissements destinés au développement représentent la plus faible proportion du revenu national.

En Indonésie, il y a une infinité de problèmes. Comme je le disais tout à l'heure, au moment où ce pays a accédé à l'indépendance le revenu par habitant était certainement presque inférieur à ce qu'il était au moment de l'arrivée des Hollandais en 1600. Le niveau

d'alphabétisation avait certainement baissé. Après l'indépendance, il y a eu près de dix années de débats théoriques sur le choix des politiques; pendant cette période les investissements pour le développement n'ont été que minimes.

Le régime Sukarno qui suivit, a peut-être été, du point de vue économique, plus catastrophique même que la guerre du Vietnam en ce qui concerne la consommation de capitaux. Au moment de la déchéance de Sukarno, l'industrie manufacturière fonctionnait à peine à 15 p. 100 de sa capacité; la moitié peut-être de l'infrastructure (routes, chemins de fer, centrales électriques, etc.) était inutilisable faute d'entretien. A mon avis, nul autre pays n'a été aussi mal administré que l'Indonésie sous le régime Sukarno. Il y a donc lieu en Indonésie, comme en Indochine, de penser à reconstruire et non pas seulement à développer. Il faudra un certain temps pour que l'Indonésie retrouve sa situation économique de la période précédant l'accession au pouvoir de Sukarno, en 1959.

Il y a maintenant en Indonésie un régime compétent et consciencieux, appuyé par l'armée et qui permet aux technocrates d'être les véritables dirigeants du pays. J'ai peut-être certaines préventions en leur faveur, car presque tous les jeunes économistes qui ont pour tâche d'élaborer les politiques économiques de l'Indonésie et de les mettre en œuvre ont été mes élèves à un moment ou l'autre. Bon nombre d'entre eux étaient de mes jeunes collègues au Bureau national du Plan lorsque je remplissais les fonctions de conseiller financier auprès du gouvernement de l'Indonésie.

Le président: Vos préventions seraient bien excusables.

M. Higgins: Il s'agit d'un tout petit nombre de personnes. Ces jeunes sont très doués, brillants et compétents, licenciés de Harvard, du Massachusetts Institute of Technology, de Berkeley, de McGill. Ils ne sont que quelques-uns. L'Indonésie est un vaste pays. Si l'on superposait sa superficie à celle du Canada, elle déborderait plusieurs centaines de milles dans le Pacifique et dans l'Atlantique, ainsi qu'au-delà de la frontière américaine jusqu'au milieu du Texas. C'est un pays extrêmement vaste, composé de milliers d'îles, ce qui le rend particulièrement difficile à administrer.

Parmi les pays socialistes, ou plutôt soi-disant socialistes, la Birmanie occupe peut-être une place unique pour ce qui est de la stagnation. Dans ce pays, le revenu par habitant baisse. Le niveau de l'instruction, en tout cas, a diminué. En 1850, la Birmanie jouissait probablement du niveau de scolarisation le plus élevé du monde. La scolarisation y était quasi universelle, ce qui n'était pas le cas dans la plupart des pays européens. Or l'analphabétisme atteint actuellement 90 p. 100. Il en résulte que la Birmanie est devenue un nid de problèmes.

La Thaïlande se tire assez bien d'affaire. Son économie s'apparente à celle des Philippines: très dynamique, du type entreprise privée, reposant cependant sur la concentration des revenus et des richesses, ainsi que sur celle du pouvoir politique. La stabilité du régime de la Thaïlande reste un point d'interrogation.

Même la Malaysia, qui est pourtant le pays le plus développé de l'Asie du Sud-Est, se voit aux prises avec de graves problèmes. Ils sont d'autant plus graves que les Malais eux-mêmes ne semblent pas vouloir les re-

connaître. Actuellement, je participe à des travaux de planification régionale d'envergure en Malaysia, financés par l'Agence canadienne de développement international. Cette entreprise de trois millions et demi de dollars occupe une cinquantaine de spécialistes.

La Malaysia a très bien réussi dans un certain mode de développement: concentration sur le caoutchouc, le palmier à huile et l'étain. Le malheur veut qu'aucun de ces produits ne suffit à permettre une croissance suffisante pour assurer une hausse de, mettons, 2 à 3 p. 100 du revenu annuel par habitant. La Malaysia répond à la moitié de la demande mondiale de caoutchouc. Chaque fois que le rendement à l'acre augmente, le prix mondial du caoutchouc subit une baisse, de sorte que l'accroissement de la production ne sert qu'à faire contrepoids à la chute des prix, les revenus de l'exportation du caoutchouc restant toujours à peu près les mêmes. Le palmier à huile n'en est pas encore à ce point, mais il semble qu'il connaîtra le même sort; presque toutes les plantations nouvelles sont de palmier à huile, et nombre de plantations d'hévéas sont remplacées par des plantations de palmier. Autrement dit, il ne s'agit plus d'un secteur dynamique pouvant assurer la croissance soutenue de l'économie générale. La situation est analogue pour l'étain, qui est remplacé sur les marchés mondiaux par d'autres métaux.

Il faut donc à tout prix que la Malaysia modifie en profondeur la structure de son économie et mette davantage l'accent sur le développement industriel. Ce secteur vivote: faible production et source restreinte d'emplois. Par rapport au chiffre de la population et au niveau global de son revenu, la Malaysia ne s'est industrialisée que sur le tard, jouissant d'une relative prospérité que lui assurait une économie reposant essentiellement sur le caoutchouc, le palmier à huile et l'étain, économie avantageuse principalement pour la métropole, mais aussi pour les populations indigènes.

A la stagnation actuelle et à la perspective d'une stagnation persistante, avec tout ce que cela comporte de frustrations personnelles, s'ajoute le problème extrêmement grave du chômage, chez les jeunes en particulier. D'après les calculs de la Banque mondiale, environ la moitié des meilleurs élèves des écoles secondaires ne se trouvent pas d'emploi. Des chômeurs instruits en grand nombre, voilà une situation qui engendre presque infailliblement des troubles.

En outre, Malais et non-Malais, ceux-ci étant surtout des Chinois, se livrent à une lutte extrêmement âpre. Pour quiconque vit au Québec, la situation en Malaysia offre de nombreux éléments connus. Les Chinois y sont un peu comme les anglophones au Québec; bien qu'ils constituent un groupe minoritaire, ils sont les propriétaires des banques, des industries, ainsi que des grands établissements commerciaux, alors que les Malais sont pauvres et vivent sur des fermes. La nouvelle politique économique du gouvernement a pour premier objectif de retrécir le fossé entre Malais et non-Malais. En fait, la politique actuelle va à l'encontre de l'objectif recherché. On continue à établir les Malais sur les fermes, où la productivité et les revenus sont nécessairement faibles par comparaison avec la productivité élevée des emplois urbains, toujours occupés par les Chinois.

Stagnation, chômage élevé et croissant, chez les jeunes surtout, frictions entre groupes ethniques; voilà la re-

cette même des situations explosives. Comme je l'ai dit, chacun des pays de l'Asie du Sud-Est se heurte à des problèmes particuliers. A bien des égards, l'Asie du Sud-Est se trouve être, fondamentalement, le point le plus perturbé du monde.

Tout cela m'amène à conclure qu'il faut envisager la reconstruction et le développement de l'Asie du Sud-Est dans une optique nouvelle et dans des cadres institutionnels particuliers. Pour accomplir notre tâche, qui est de permettre à tous ces pays de s'engager et de persister dans la voie d'une croissance économique soutenue, il faudra un bon milliard de dollars d'aide extérieure, dont la moitié environ irait à l'Indonésie, ce pays représentant à peu près la moitié de l'Asie du Sud-Est tant par le chiffre de sa population que par celui de son revenu.

Cependant, les gouvernements de ces pays, considérés tous ensemble, ne pourraient pas administrer avec compétence et honnêteté un programme d'aide extérieure de cette ampleur. J'ai parlé de la corruption aux Philippines. La corruption est chose courante dans la plupart de ces pays. En Indonésie, jusque vers 1956 ou 1957, on n'en trouvait à peu près pas. Sous le régime Sukarno, cependant, à mesure que l'armée prenait en main de nouveaux secteurs de l'économie et les confiait à des colonels, la corruption se répandait; elle est si courante qu'on ne s'en offusque plus aujourd'hui. Pourtant, les jeunes s'inquiètent vivement à ce sujet.

Étant donné le manque de compétences techniques et de gestionnaires qualifiés pouvant mettre efficacement à profit l'aide économique qui est absolument essentielle pour assurer une croissance soutenue, étant donné aussi cette pratique de la corruption, je suis d'avis qu'il faudra un cadre institutionnel du genre de celui du plan Marshall, s'apparentant à l'O.E.C.E., en particulier, c'est-à-dire une organisation groupant pays donateurs et pays aidés, le contrôle des fonds appartenant à l'organisation plutôt qu'aux pays aidés. Ceux-ci, évidemment, devront consentir à sacrifier une partie de leur souveraineté, tout comme devront le faire les pays donateurs. Une autre possibilité s'offre à ces derniers: abandonner la planification d'ensemble et l'établissement des programmes à l'organisation internationale, chacun des pays choisissant ensuite les programmes devant être financés bilatéralement, ce qui réduirait la liberté de décision et de contrôle des pays donateurs.

Je vois très bien le Canada jouer un rôle de premier plan dans une entreprise de ce genre. Pour l'Asie francophone, les avantages sautent aux yeux. Personnellement, j'aimerais bien voir lancer énergiquement, en Asie francophone, une fois cette région ouverte aux programmes de développement de vaste envergure, un programme d'aide canadienne comparable à celui que nous avons lancé en Afrique francophone ces dernières années. Les mêmes arguments conservent tout leur poids en Asie du Sud-Est, et peut-être en ont-ils davantage encore, vu que dans toute cette partie du monde les États-Unis sont mal vus, particulièrement en Asie francophone, à cause de la guerre.

Les États-Unis sont en mesure de fournir des fonds, et ils le veulent bien. J'ajouterai ici que j'ai fait partie de quatre missions consultatives auprès de la United States Agency for International Development (Agence américaine de développement international). Je sais per-

tinement que les Américains s'intéressent vivement aux programmes d'aide, et je suis sûr qu'ils voudront eux-mêmes s'en tenir à leur politique dite, selon leur propre expression, de «low profile», c'est-à-dire aux dimensions restreintes, en Asie du Sud-Est, et particulièrement au Vietnam, au Laos et au Cambodge, à cause de la participation de ces pays à la guerre du Vietnam. En d'autres termes, les États-Unis ne sont pas en mesure de jouer un rôle de direction dans l'élaboration de politiques nouvelles ni dans la création d'institutions nouvelles, car, actuellement, tout ce qui dans ce domaine porte l'étiquette américaine est voué d'avance à l'échec. Les Américains le savent très bien. J'ajouterai qu'ils ont créé eux-mêmes l'expression «low profile». Peut-être que je vous dis des choses que vous savez déjà, mais elles sont d'une grande importance dans toute cette question. C'est le vœu des États-Unis de jouer un rôle à la fois aussi effacé et aussi considérable que possible dans la reconstruction et le développement de l'Asie du Sud-Est.

Pour le Canada, j'envisage un rôle opposé à celui-là: ne pas dépenser de grandes sommes d'argent, car nous n'avons pas les mêmes possibilités financières pour des programmes d'aide extérieure ni pour de grands programmes d'assistance-équipement en Asie du Sud-Est, compte tenu de ce que nous faisons déjà ailleurs. Cependant, à mon avis, le Canada pourrait jouer un rôle de premier plan des Nations Unies et au sein de l'O.C.D.E., dans l'organisation et la mise en marche d'un programme spécial de reconstruction et de développement en Asie du Sud-Est.

Nous bénéficions de certains avantages, le principal étant, je pense, que nous ne sommes pas très connus. Personne ne nous déteste, car personne ne nous connaît très bien. C'est dommage, d'une façon, que ce soit précisément là où nous sommes le mieux connus, c'est-à-dire aux Antilles, que se soit développé un anticanadianisme vaguement semblable à l'antiaméricanisme que l'on retrouve un peu partout dans le monde. En Asie du Sud-Est, où les pays sont beaucoup plus grands et où la présence canadienne ne s'est pas encore manifestée, nous pouvons miser sur une acceptation assez générale de l'aide et du rôle du Canada dans la reconstruction et le développement.

Je m'arrête ici, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Higgins. Il est très intéressant pour nous d'entendre un témoin qui apporte des suggestions, qui propose un programme (un genre de plan Marshall), comme vous l'avez fait ce matin, et qui nous fait voir clairement que le Canada peut jouer un rôle très précis dans ce domaine. Je suis certain que les questions vont donner dans le même sens et se rapporteront au genre d'institution que vous avez à l'esprit.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, je suis bien d'accord avec vous pour trouver que nous avons de la chance d'avoir M. Higgins parmi nous aujourd'hui, et je suis heureux qu'il ait souligné l'importance que présente l'Asie du Sud-Est pour le Canada. Au cours de cette décennie, je pense que les Canadiens se sont brusquement rendu compte que leur pays était une puissance du Pacifique, mais ils envisagent le fait surtout par rapport à l'influence japonaise. Pourtant, comme potentiel, les millions et les millions de personnes de cette immense partie du monde et des pays dont vous parlez,

l'Indonésie et les autres, représentent pour nous, petite puissance de 21 millions d'habitants, une immensité qui nous effraie. Vous proposez la mise sur pied d'un plan Marshall pour l'Asie du Sud-Est, et je pense que l'idée est très bonne. Cependant, vous dites aussi que cette formule exigerait un milliard de dollars par année, sous forme d'aide extérieure. Voici ma première question: quelles structures envisagez-vous du point de vue des pays participants et du point de vue de la répartition des fonds?

M. Higgins: Je préférerais que soit mise sur pied une organisation. Je lui ai même déjà trouvé un nom; je l'appellerais l'AIDSEA, c'est-à-dire l'Agence pour le développement international du Sud-Est asiatique. Ce sigle a, de plus, la consonance d'un mot indonésien ou malais. Personnellement, toutefois, j'aimerais créer cette organisation dans le cadre de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La *Foreign Policy Review* souhaite que le Canada fasse partie de cette Commission, et je le souhaite aussi vivement. J'ai ici un exemplaire du magazine *Asia* dans lequel paraît un article de moi qui explique en détail les structures proposées. A mon avis, cette organisation devrait relever du secrétaire général de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, avoir ses propres directeur, codirecteur, l'un pour l'Asie du Sud-Est et l'autre représentant les pays donnants, et des structures analogues dans chacun des pays. C'est dire qu'il y aurait un directeur pour l'Indonésie qui représenterait les pays donnants, un codirecteur pour l'Indonésie, et aussi un directeur et un codirecteur pour la Malaysia. Des structures parallèles se retrouveraient donc partout, du haut en bas, et même sur place, pour le contrôle de programmes précis. Je dis cela parce que, si on veut que pareilles sommes soient utilement dépensées dans l'Asie du Sud-Est, il faudra que s'exerce une surveillance technique sur les travaux de grande envergure auxquels l'organisme choisirait de participer, sans quoi une bonne partie des fonds serait mal dépensée, même abstraction faite du facteur corruption. J'ai peut-être trop insisté sur la corruption, car le simple manque de compétences techniques, scientifiques et administratives, à tous les niveaux, constitue un problème infiniment plus sérieux. Les pays donnants seraient les pays-membres de la C.E.A.E.O., plus le Canada.

Le sénateur Cameron: Voudriez-vous les énumérer, pour nous rafraîchir la mémoire?

M. Higgins: Les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas, ainsi que l'Espagne, je crois. Ce sont les principaux pays donnants, où que ce soit.

Le sénateur Carter: Le Japon aussi?

M. Higgins: Oui, bien sûr. Le Japon est membre de la C.E.A.E.O. et y joue un rôle de premier plan. La Russie aussi en fait partie, ce qui, à mon avis, est très important. J'estime qu'il importerait que le bloc soviétique soit représenté au sein de l'organisation de ce plan Marshall dont je parle, ne serait-ce que pour en rendre plus manifeste la neutralité politique.

Je sais que dans certains pays du Sud-Est asiatique, les ambassadeurs de Russie et des États-Unis se rencontrent régulièrement pour coordonner leurs programmes d'aide extérieure, et je trouve que c'est une excellente chose.

Le Japon devrait participer. Le Japon désire aider davantage l'Asie du Sud-Est. Mais un problème se pose. Les Asiatiques du Sud-Est n'ont pas oublié la guerre, et ils savent que dans l'esprit des Japonais, l'assistance est un prélude aux échanges commerciaux. Les autres pays de l'Asie, surtout ceux qui ont été occupés par les Forces armées japonaises éprouvent encore un peu de méfiance à l'égard des Japonais.

Il est probable que l'intégration économique de l'Asie du Sud-Est a été retardée de quelques années parce que ce sont les Japonais qui les premiers en ont eu l'idée. Actuellement la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient revient à cette idée de l'intégration économique et l'examine très sérieusement. Je m'attends à ce que l'on aboutisse à des résultats concrets: une planification coordonnée, peut-être des spécialisations acceptées ou même un genre de marché commun.

On pourrait y arriver par d'autres voies. Il pourrait s'agir d'une institution autonome. Ce pourrait être réalisé par l'entremise de l'Organisation de coopération et de développement économiques, mais les pays du bloc soviétique n'en sont pas membres et, à mon avis, cela constituerait un obstacle sérieux au succès de l'entreprise. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient entretient d'excellentes relations avec les pays membres. Je la connais bien. Elle a eu moins de retentissement que la Commission économique pour l'Amérique latine, car elle n'a jamais eu le dynamisme qu'un homme comme Paul Prebisch a donné à cette dernière. Paul Prebisch a fait beaucoup parler de lui, il avait une conception bien arrêtée de la politique à suivre, il avait des disciples et, naturellement, des adversaires. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a plus lentement et discrètement établi ses relations avec les États membres, relations d'ailleurs excellentes. Je pense qu'il est juste de dire qu'elle a vraiment la confiance de ses membres. Elle existe et cela depuis 20 ans, pourquoi alors ne pas s'en servir? C'est mon sentiment.

Le sénateur Cameron: Croyez-vous que si le Canada adhère à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, les autres États membres, importants et puissants, verraient d'un bon œil que le Canada y joue un rôle important? Et s'ils nous accueilleraient volontiers, à votre avis avons-nous actuellement les ressources suffisantes en personnel pour pouvoir aider à rendre pareil organisme utile?

M. Higgins: J'ai la ferme conviction que les autres principaux pays donnants accueilleraient volontiers les Canadiens et leur laisseraient prendre la direction. Les États-Unis le feraient certainement et je ne crois pas que les Russes s'y opposent, bien qu'ils voudraient eux aussi jouer un rôle. Dans le cas du Japon, contrairement à ce qui se passe dans le cas de l'Afrique francophone, nous ne nous heurterions pas à l'opposition des Français. Je crois que les Français ont renoncé à toute intervention en Indochine. C'est du moins ce que je pense. Ils n'ont certainement pas renoncé à exercer une influence en Afrique francophone. L'Agence de la francophonie en Afrique est une réalité à laquelle nous faisons face dans notre travail là-bas. Pendant les deux ou trois dernières années, j'ai rempli les fonctions de conseiller spécial de l'Agence canadienne de développement international, sur l'Afrique francophone et j'ai pu me rendre compte de la perpétuelle présence française en ces pays. Je ne puis, bien sûr, l'affirmer, mais je ne crois pas que nous

ayons à nous inquiéter que la France manifeste pareil souci dans l'Asie du Sud-Est, parce que, aussi y est impuissante. Il n'y a pas si longtemps qu'elle a perdu l'Indochine au cours d'une guerre qui est à l'origine de toute la situation actuelle; leurs possibilités y sont donc très restreintes.

La deuxième question que vous avez soulevée constitue, à mon avis, le problème le plus sérieux, le personnel. Il semble y avoir un grand nombre d'économistes dans le monde; mais au moment où l'on a besoin d'une personne ayant des aptitudes spéciales pour accomplir une tâche donnée, on a toujours beaucoup de mal à la trouver. Par exemple, au Centre de recherches sur le développement économique, de l'Université de Montréal, à la demande des Nations unies, on tente de constituer une équipe qui se chargerait de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'expansion pour la Mauritanie. Il est très difficile de trouver les gens qu'il faut.

Je crois que la solution se trouve dans une décentralisation beaucoup plus poussée de notre effort d'aide extérieure. La proportion du nombre d'employés à l'Agence canadienne de développement international à Ottawa et le nombre de personnes qui travaillent à l'étranger, est absurde. Aucun autre pays donateurs n'agit de cette façon. Il y a un an environ, l'Agence suédoise avec laquelle je m'entretenais de ce sujet même, m'a dit, que dans tout pays où elle concentrait ses efforts ou dans tout pays où son aide était importante, elle devait avoir sur place au moins une douzaine d'agents d'administration, non pas des experts en aide technique, mais des personnes appliquant et administrant le programme d'aide. Dans aucun pays, l'ACDI ne compte autant d'agents; presque partout il n'y a qu'un homme attaché à l'ambassade.

Si l'ACDI fonctionnait un peu à la manière de l'Agence américaine ou suédoise de développement international, réduisait son personnel à Ottawa et affectait un plus grand nombre de personnes dans ses bureaux extérieurs, elle résoudrait en partie le problème que pose la question du personnel.

Le sénateur Cameron: Devant l'importance que prendra vraisemblablement l'entreprise au cours des 10 ou 15 prochaines années, ne croyez-vous pas que le Canada devrait consacrer une partie de son programme d'aide à la formation des coopérants? Si oui, quel genre de formation serait le plus utile?

Vous dites que les économistes ne manquent pas. C'est vrai. Nous pouvons probablement trouver tous les économistes nécessaires mais en est-il de même pour les techniciens? Quelles catégories de personnes faudrait-il envoyer en priorité dans ces pays? Je ne songe pas seulement à l'Indonésie, mais aussi aux autres pays de l'Asie du Sud-Est.

M. Higgins: En ce qui concerne la formation professionnelle formelle, je crois que nous faisons déjà ce qu'il faut. Je veux dire que nous formons des économistes spécialisés en expansion, des planificateurs, des économistes industriels, des agronomes, des hydrologues, des géologues, des minéralogistes, etc. Je ne sais si leur nombre suffit à répondre aux besoins. Il est possible que nous ne formions pas assez de sociologues, d'anthropologues, de politicologues, intéressés aux problèmes d'expansion. Nous ne préparons et ne renseignons pas suffisamment les spécialistes que nous envoyons sur place. Si nous envoyons dans un pays comme l'Indonésie, un

agronome ou un économiste industriel ayant une formation solide et une bonne connaissance des conditions au Canada, mais ignorant tout de la structure sociale, industrielle ou politique du pays d'affectation, nous risquons de commettre de nombreuses erreurs graves, et peut-être de compromettre l'utilité de notre mission.

Le sénateur Cameron: C'est à cette catégorie de personnes que je pensais. Je ne songeais pas aux titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise. Quel genre de formation faut-il donner à ces personnes pour qu'elles fassent œuvre utile? Vous avez touché du doigt le problème; pouvez-vous nous dire comment le résoudre? Allons-nous créer ce que les Chinois appellent en pidgin un «mickey-lern», pour travailler avec les gens sur place afin de compléter leur formation.

M. Higgins: Je crois que c'est essentiel. Comme conseiller de l'Agence canadienne de développement international je crois que les principaux fonctionnaires devraient faire un séjour prolongé dans les pays en voie de développement. Mais L'ACDI compte un nombre restreint de fonctionnaires ayant une connaissance approfondie de ces pays. J'espère que mes collègues ne vont pas m'accuser de les trahir, mais c'est la pure vérité. Ils commencent à y faire de brèves visites. Mais c'est autre chose que d'aller vivre et travailler un an ou deux dans un pays, de façon à s'intégrer vraiment à la vie du pays.

Il y a sans doute une faible proportion du personnel de L'ACDI qui se trouve à l'étranger en qualité de représentants: une douzaine au plus. Les universités ont un rôle à jouer ici. C'est une question que nous avons souvent débattue. On pourrait trouver dans des universités comme celles de Montréal, McGill et Sir Georges Williams des experts connaissant bien toutes les parties du monde, non seulement parce qu'ils ont fait des études sur ces pays mais parce qu'ils y ont vécu. Des cours intensifs de six semaines à trois mois, portant sur les principaux problèmes de ces pays où les experts sont affectés, aiderait beaucoup. Cela se fait déjà dans le cadre du programme d'aide des États-Unis. Comme nous nous orientons vers le travail sur place, ce que nous réaliserons, je l'espère, il nous faudra mettre sur pied une organisation de ce genre pour renseigner les copérants sur les conditions de vie dans les pays d'affectation.

Le sénateur Carter: Il y a actuellement surabondance de personnes très instruites: licenciés, économistes, etc. dont on ne sait que faire. Ne pourrait-on pas les occuper à certains programmes, les faire travailler à l'étranger?

M. Higgins: Je le crois. Certains pays où le service militaire est obligatoire permettent de le remplacer par une période de travail dans un pays en voie de développement. Mais pour pouvoir recourir à ce moyen, il faudrait d'abord instituer le service militaire obligatoire. Si nous établissions un organisme œuvrant à l'étranger, nous pourrions utiliser notre surplus d'experts.

On m'a dit l'autre jour qu'il y avait à Toronto 500 ingénieurs indiens en chômage. Ces Indiens savent déjà ce que c'est un pays en voie de développement et ont une bonne formation technique. Pourquoi ne pas les envoyer à l'étranger? Les ingénieurs sont certainement parmi ceux dont on a le plus urgent besoin. Dans des domaines comme l'économie industrielle et l'économie agricole, les compétences se font rares. La croissance

économique repose en grande partie sur l'interaction de l'industrie et de l'agriculture: si elles progressent, tout progresse, et les besoins sont grands dans ces domaines.

Le sénateur Fergusson: Je voudrais poser une question à M. Higgins au sujet de l'instruction. Je voudrais savoir si l'on s'occupe de former certaines personnes dans les pays en voie de développement pour en faire des spécialistes, aptes à remplir les postes vacants?

M. Higgins: Certainement. Je dirais que les plus importantes tentatives dans l'Asie du Sud-Est, et, en fait, dans tous les pays en voie de développement, ont été faites dans le domaine de l'instruction. Il est vrai que tous les États membres des Nations Unies se sont engagés à établir des écoles d'enseignement primaire universel dans certain nombre d'années. Au début ce devait être fait en 1970, et quelques pays ont retardé d'une année. En Indonésie, au moment de l'indépendance, le taux d'alphabétisme était de 90%. Aujourd'hui, c'est l'inverse: le taux d'alphabétisation de la population d'âge scolaire est de 90%. Autrement dit, les enfants vont à l'école, bien qu'en statistique, alphabétisation signifie simplement que l'enfant a passé quelque temps dans une salle de classe.

Le nombre d'universités augmente rapidement, il en est ainsi du nombre de personnes qui fréquentent les universités étrangères. Le gros problème se pose au niveau secondaire, surtout de l'enseignement technique et professionnel. C'est là que le besoin de personnel compétent se fait sentir. Un élargissement de notre programme de bourses de perfectionnement serait la forme d'aide la plus utile que nous pourrions donner. Là encore nous sommes avantagés par rapport aux Américains: l'anti-américanisme existe véritablement et nombre d'Asiatiques du Sud-Est, surtout de l'Asie francophone, préfèrent le Canada aux États-Unis. L'Université de Montréal et l'Université Laval comptent un nombre considérable d'étudiants vietnamiens, mais il pourrait y en avoir plus.

Le président: Considérez-vous encore le Vietnam comme un pays francophone?

M. Higgins: On parle français, du moins l'élite.

Le sénateur Fergusson: Quelle est la proportion des pays de l'Asie du Sud-Est où l'on parle français?

M. Higgins: Il n'y a que le Vietnam, le Cambodge et le Laos: trois pays sur sept ou huit.

Le sénateur Cameron: Vous dites que presque toute l'élite parle français dans ces trois pays?

M. Higgins: En effet. Sans doute, par suite de la présence américaine, pendant de si nombreuses années, la connaissance de l'anglais se répand-elle parmi les Sud-Vietnamiens. Cependant, cette langue n'est pas familière au bon nombre de Sud-Vietnamiens qui suivent des programmes d'études préparant à la maîtrise ou au doctorat.

Le sénateur Cameron: Vous avez parlé de l'anti-américanisme. Nous sommes au courant de son existence. A votre connaissance, cela a-t-il rejailli sur le Canada, vu sa proximité des États-Unis et qu'on l'accuse même d'être un fournisseur d'armes à l'Asie du Sud-Est, par l'intermédiaire des États-Unis. Croyez-vous que notre réputation en souffre un peu?

M. Higgins: Les plus intellectuels, surtout ceux de tendance marxiste, et ils sont nombreux parmi les dirigeants de l'Asie du Sud-Est, estiment que le Canada est un vassal

ou un instrument des États-Unis. Je pense néanmoins que presque tous les Sud-Asiatiques font une distinction bien nette.

Personnellement, je me suis toujours rendu compte que le fait que je sois Canadien plutôt qu'Américain facilitait mes relations avec les gens du gouvernement ou avec le peuple, surtout s'il s'agissait d'une mission pour le compte des États-Unis. Dès que je pouvais glisser poliment les mots: «Je ne suis pas un Américain, je suis un Canadien», l'atmosphère changeait toujours. A mon avis, l'une des raisons pour lesquelles les Américains avaient recours à mes services en certains cas, c'est que, comme Canadien, je pouvais plus facilement établir des relations avec les fonctionnaires du gouvernement.

Le sénateur Cameron: Ce que vous dites est très important si l'on songe au plus vaste rôle que pourrait jouer le Canada, en vertu d'un plan Marshall, par exemple. L'année dernière, nous avons dépensé à peu près 4c. par habitant en Indonésie, par comparaison à 31c. en Malaisie et \$5.73 environ dans les Antilles. Évidemment, si nous devons participer à un programme d'aide en proportion de son importance, dans le cadre d'un plan Marshall, il nous faudrait augmenter de beaucoup notre apport. Nous devons donc nous poser deux questions: pouvons-nous, en tant que gouvernement canadien, augmenter considérablement notre contribution, surtout dans cette région? Si non, devons-nous réduire un peu nos dépenses ailleurs, par exemple, dans les Antilles?

L'alternative serait de reconnaître que la forme de plan Marshall proposée est ce qu'il nous faut. L'une des premières priorités de pareil programme, ne serait-elle pas d'initier et de préparer à travailler sur place un nombreux groupe de personnes venant de tous les pays participants? La situation budgétaire s'en porterait mieux et il y aurait collaboration de tous les pays participants.

M. Higgins: Oui, je suis tout à fait d'accord. A mon avis, en plus de prendre l'initiative de la mise sur pied du programme et de fournir un certain nombre d'employés au personnel de l'organe administratif proprement dit, le Canada devrait fournir une aide dans les domaines de la technique et de la formation plutôt qu'un apport massif de capitaux.

D'autre part, à l'Agence canadienne de développement international on sait que j'estime que nous pourrions très bien réduire le montant de notre aide à l'Inde et au Pakistan, mis à part les secours spéciaux dont le Pakistan a besoin actuellement. Nous dépensons encore près de la moitié de notre budget d'aide à long terme en faveur de ces pays. Nous y dépensons encore près de la moitié de notre budget d'assistance, et cela en plus de ce que nous donnons à Ceylan.

Je ne vois vraiment aucune raison de poursuivre cette politique, que nous avons adoptée au moment de notre adhésion au programme d'aide à l'étranger dans le cadre du Plan de Colombo. Nous entretenons des rapports étroits avec les anciennes grandes colonies britanniques et nous nous sentions tout à fait à l'aise avec elles. Mais ces pays reçoivent une aide massive de l'U.R.S.S., des États-Unis et d'ailleurs. Notre contribution, importante pour nous, n'est qu'une goutte d'eau par rapport à l'aide totale qu'ils reçoivent. Si donc nous pouvions affecter en Indonésie ou en Indochine seulement la moitié de ce que nous dépensons actuellement en Inde et au Pakistan, alors notre apport serait important. Si nous ne pouvons pas augmenter notre budget d'ensemble, il faudrait, à

mon avis, procéder à une répartition de notre budget actuel.

Le sénateur Robichaud: Monsieur le président, M. Higgins a dit qu'il semble que les investissements canadiens augmentent lentement en Indonésie. Pourrait-il nous dire dans quelle mesure les Canadiens investissent et dans quelle industrie et dans quel domaine en particulier?

M. Higgins: A ma connaissance, les investissements de quelque importance ont été faits dans l'industrie extractive, surtout dans les mines de nickel. On en est encore au stade de la prospection, mais il y a possibilité que les investissements s'accroissent quand on passera à l'exploitation. Soit dit en passant, il en est de même des investissements américains. La question des investissements privés en Indonésie suscite une certaine inquiétude.

Je suis actuellement le président du groupe d'études sur l'Indonésie et membre du comité exécutif du Groupe consultatif pour le développement de l'Asie du Sud-Est, organisme financé par l'AID et administré par la Société asiatique. Son but est de mettre à la disposition du gouvernement des États-Unis des spécialistes pris en dehors du gouvernement. Ces experts conseillent le gouvernement sur sa politique d'aide en cette partie du monde. Au cours des dernières réunions du groupe, une certaine inquiétude s'est manifestée, surtout parmi les fonctionnaires du gouvernement, c'est-à-dire les fonctionnaires de l'Agence américaine de développement et du ministère des Affaires étrangères, parce que les investissements privés avaient un relent de néo-colonialisme: on investit dans l'exploitation des ressources naturelles, comme les Hollandais et d'autres étrangers le faisaient dans le passé. On était un peu mal à l'aise, parce que l'on craignait que si la tendance persistait et que les Indonésiens s'aperçussent subitement que leurs abondantes ressources naturelles inscrites ou non appartenaient à des mains étrangères, ils pourraient réagir. Ils auraient à peu près la même réaction et peut-être pas plus violente que les Canadiens face à l'importance croissante des investissements américains.

J'imagine difficilement que le volume des investissements privés canadiens en Indonésie, soient tels qu'on puisse critiquer le Canada à ce sujet. Néanmoins, l'ensemble des investissements du Canada, des États-Unis et d'autres pays pourrait poser un problème.

J'aimerais que les investissements privés, y compris des investissements canadiens soient plus nombreux et plus diversifiés. Il y a par exemple une usine d'instruments électroniques à Djakarta. J'ai oublié le nom de la société, mais c'est une grande société américaine. Il y a un Américain dans l'usine. Le directeur m'a dit qu'après six mois, la production de l'usine avait atteint 90% de la production normale aux États-Unis et qu'il ne doutait aucunement qu'à la fin de l'année, la productivité serait aussi élevée à Djakarta que dans n'importe quelle usine des États-Unis. Étant donné que les salaires représentent à peu près 10 p. 100 de ceux qui sont payés aux États-Unis, l'entreprise est rentable.

J'ai plus confiance à ce genre d'entreprise qui offre de nombreux emplois aux Indonésiens et écarte le risque de la mainmise étrangère sur les richesses naturelles, ce qui est toujours un point névralgique. Ce serait un excellent moyen d'atténuer toute réaction contre le rôle grandissant des entreprises étrangères dans l'exploitation des ressources. Remarquez bien qu'il

n'y a guère d'autre choix pour l'instant, car les Indonésiens n'ont ni les capitaux, ni les compétences, surtout techniques et directoriales, qui leur permettraient d'exploiter leurs propres richesses minérales.

Le sénateur Robichaud: Les Canadiens sont-ils intéressés à faire des investissements en Indonésie?

M. Higgins: Ils ne s'y intéressent que depuis peu, me semble-t-il. Je ne me souviens pas d'avoir vu une seule entreprise canadienne en Indonésie quand je m'y trouvais dans les années 50.

Le sénateur Grosart: Quelle est l'importance de l'aide internationale de l'U.R.R.S. en Asie du Sud-Est? Selon les chiffres que j'ai vus, plus de 90 p. cent de l'aide totale mondiale provenaient des pays donnants, membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

M. Higgins: La politique russe a été de concentrer l'aide à un petit nombre de pays. Je ne crois pas pouvoir donner un chiffre exact du montant de l'aide que la Russie fournit actuellement à l'Asie du Sud-Est, mais il est considérable, surtout en raison de la grande souplesse de la politique russe d'aide à l'étranger. Je me souviens qu'à l'époque où M. Moekarto était ambassadeur de l'Indonésie à Washington, il me faisait remarquer un jour que les choses étaient difficiles pour les personnes comme lui, partisans de l'établissement de liens plus étroits entre l'Indonésie et l'Occident, à cause de l'efficacité beaucoup plus grande du programme d'aide extérieure de la Russie. Il disait: «Quand nous demandons quelque chose aux États-Unis, ils envoient un groupe d'étude, qui, après avoir étudié le projet sur place pendant trois ou quatre mois, reviennent à Washington. Ils étudient de nouveau le projet pendant une année, pour finalement nous dire: non, sans même nous laisser voir le rapport».

Le président: On croirait qu'il s'agit du Canada.

M. Higgins: La méthode nous est familière. L'ambassadeur me disait que par contre, lorsque l'Indonésie a demandé 500 tracteurs aux Russes, l'expédition se faisait en une semaine; lorsqu'elle voulait des bateaux caboteurs, les Russes les lui ont envoyés avant même d'en avoir reçu la demande parce qu'ils avaient prévu qu'elle en aurait besoin, les Hollandais ayant transféré leurs caboteurs à Singapour.

Je ne suis pas certain que ce soit la bonne façon d'appliquer un programme d'aide extérieure. Je crois bien que les Russes font des erreurs. En fait, je me souviens du sultan de Jodjakarta, devenu gouverneur civil de son royaume après la révolution. C'est un des nombreux sultans qui ont combattu contre les Hollandais, au lieu de combattre à leurs côtés, parce qu'ils savaient que leurs droits féodaux disparaîtraient sous la domination des Hollandais. Ardent promoteur de l'expansion économique, il a parcouru le monde entier obtenant des installations complètes, notamment un moulin à sucre de l'Allemagne de l'Est. Sa mise en marche fut lente. Les cannes étaient déjà coupées. Finalement après beaucoup de retard, il commença à fonctionner; à la fin de la première journée, il se détériora. On s'aperçut que l'Allemagne de l'Est avait envoyé un moulin à betteraves sucrières plutôt qu'un moulin à cannes à sucre. Toute la récolte d'une année fut donc perdue, pourrissant sur le sol.

Cette forme d'aide directe qui tient d'une commande par la poste, cette façon de répondre simplement au reçu de toute demande: «Oui, monsieur, nous l'expéditions immédiatement», présente des désavantages. D'autre part, les Russes se font des amis en répondant avec promptitude aux demandes d'aide. A mon avis, c'est cet aspect du programme russe qui le rend efficace, plutôt que le montant global de l'aide.

Le sénateur Grosart: Selon vous, existe-t-il une différence, en ce qui concerne la propagande politique, entre l'aide russe et, disons, l'aide apportée par les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques?

M. Higgins: Non. J'ai souvent fait partie avec des Russes ou des personnes d'autres pays du bloc soviétique de missions consultatives ou d'équipes de planification, et j'ai travaillé en collaboration avec un bon nombre d'experts russes dans des domaines particuliers. A mon avis, ils font un bon travail technique et ne se livrent à aucune propagande idéologique ou politique. De fait, j'ai toujours eu l'impression qu'on leur interdisait de le faire. Je crois que les Russes estiment qu'ils ont de véritables experts en infiltration et en propagande, et ils ne veulent pas que les experts en assistance technique se mêlent de l'autre domaine dans lequel ils ne sont pas versés. De même en ce qui concerne l'assistance-équipement, les critères de sélection diffèrent peu; les Russes sont cependant plus inclinés à donner aux pays aidés ce qu'ils demandent, sans étudier trop longuement chaque projet.

Le sénateur Grosart: Y a-t-il une différence entre le pourcentage d'aide internationale et d'aide bilatérale de la Russie?

M. Higgins: Certainement. La contribution russe aux programmes multilatéraux est restreinte et se fait en roubles. Je crois que la situation n'a pas changé. Si vous tenez à avoir une réponse très précise, vous pouvez vérifier, mais pour autant que je sache, les Russes continuent de fournir leur aide en roubles, de sorte que les fonds doivent être dépensés en Russie. On se plaint que l'aide russe en capitaux comporte des modalités plus contraignantes concernant les achats en Russie que l'aide américaine ou la nôtre.

Le sénateur Grosart: J'ai manqué le début de la séance, parce que j'assistais à une autre réunion. Depuis que je suis arrivé, vous n'avez pas parlé de la Chine continentale. La Chine continentale joue-t-elle un rôle dans le programme d'aide internationale à l'Asie du Sud-Est?

M. Higgins: Je n'ai pas parlé de la Chine continentale parce que ce n'est pas mon domaine, si je peux m'exprimer ainsi. Je n'ai pas de connaissances spéciales sur la Chine. Il y a un programme d'aide extérieure, ce qui est assez curieux, étant donné que le revenu moyen par habitant est inférieur en Chine que dans la plupart des pays de l'Asie du Sud-Est, sauf le Laos et le Cambodge. Mais modestes sont son aide en capitaux et son assistance équipement. Je ne me souviens pas que la Chine ait fourni d'assistance technique. Je ne pourrais pas jurer qu'elle est inexistante; il s'agit surtout d'une aide sous forme de biens de production, plutôt modeste.

Le sénateur Grosart: Et pourtant, la présence chinoise se fait par ailleurs fortement sentir en Indonésie et en Malaisie?

M. Higgins: En effet. En Malaysia, les Chinois représentent plus de 30 p. 100 de la population, je dirais, à peu près le tiers. Comme je l'ai déjà dit, ils jouent dans le commerce, l'industrie et le milieu financier un rôle très important par rapport à leur nombre. En Indonésie, ils sont beaucoup moins nombreux; on en comptait près de 2 millions avant les massacres d'il y a deux ans. En outre, ils appartiennent en majorité au monde du commerce et de la finance. La majorité des prêteurs de village, par exemple, sont Chinois. Il en est ainsi partout dans l'Asie du Sud-Est. Les étrangers d'origine chinoise sont parfois appelés les Juifs de l'Asie du Sud-Est, ce qui n'est peut-être pas très poli mais assez exact en ce sens qu'ils y jouent le même rôle qu'ont joué les banquiers juifs dans le développement de l'Europe au XVII^e et au XVIII^e siècles. Ils sont banquiers, à l'échelon du village, en particulier. Il n'y a pas de doute qu'un bon nombre des Chinois qui ont été tués au cours des massacres d'Indonésie l'ont été parce qu'ils étaient des prêteurs: leur couper la tête était un moyen très simple de liquider une dette.

En toute justice il faut dire que les Chinois du Sud-Est manifestent un sentiment d'attachement pour la Chine continentale. Même ceux qui sont nés dans les pays d'Asie du Sud-Est conservent le respect de la culture et de l'histoire chinoises et une sorte de lien avec la mère patrie. Cette attitude se retrouve dans toutes les professions et dans toutes les tendances politiques. Des hommes d'affaires prospères, que l'on s'attendrait à voir professeur des idées anticommunistes, conservent une certaine loyauté et un certain respect à l'égard de la Chine.

Du reste, il fut un temps—au moment de la lutte contre l'inflation et du resserrement du crédit—où l'on disait qu'il n'y avait qu'un communiste chinois qui soit vraiment en mesure de créer une nouvelle entreprise privée en Indonésie, parce qu'il parvenait à se procurer les fonds nécessaires par l'intermédiaire du parti communiste chinois. C'était une sorte d'aide étrangère, faite par des voies politiques et destinée à des particuliers.

Oui, il y a une présence chinoise dans le Sud-Est asiatique. En ce moment, bien sûr, à cause de l'association des Chinois d'Indonésie au communisme, les Chinois se tiennent bien tranquilles. Bon nombre d'entre eux ont changé de nom et adopté un nom indonésien. Beaucoup de ces gens ont émigré. Beaucoup ont été tués. D'après certaines estimations, un million de personnes auraient été tués dans le bain de sang d'il y a deux ans; il y en a eu sûrement des centaines de milles. D'autres encore ont simplement quitté le pays. La présence chinoise en Indonésie se trouve donc considérablement réduite.

Le sénateur Cameron: Les relations diplomatiques, qui avaient été rompues, je crois, ont-elles repris?

M. Higgins: Je ne le crois pas. Je ne pense pas qu'elles aient déjà repris.

Le sénateur Grosart: Existe-t-il une différence entre la tendance apparente des Russes et des Chinois continentaux à mettre davantage l'accent sur la propagation de leurs idéologies politiques que sur les investissements, les capitaux et le transfert de biens matériels? Le Sud-Est asiatique semble suivre deux tendances différentes à cet égard.

M. Higgins: Une différence entre la tendance des Russes et celle des Chinois?

Le sénateur Grosart: Non, entre celle des Russes et des Chinois d'une part et celle des pays de l'OCDE de l'autre? Vous avez dit tout à l'heure, par exemple, que les Russes se fient surtout aux «non amateurs». Ce que je voudrais savoir, en réalité, c'est si nous ne faisons pas fausse route.

M. Higgins: Si nous ne faisons pas fausse route? Je suis persuadé que nous devrions recourir à des méthodes de propagande et à des moyens de propagande plus efficaces. Nous sommes de piètres ambassadeurs lorsqu'il s'agit de faire valoir les mérites de notre régime sociopolitique. Au départ, nous étions—et par «nous», j'entends non seulement le Canada, mais les pays de l'OCDE—très désavantagés, car l'on associe toujours le capitalisme ou l'entreprise privée aux régimes colonialistes. Je le répète, la pensée de presque tous les chefs politiques de l'Asie du Sud-Est, et sûrement de l'Indonésie, est teintée de marxisme. Ceci est vrai même dans le cas de ceux qui sont le plus ouvertement pro-occidentaux et partisans de l'entreprise privée. A la base, on retrouve toujours cette méfiance à l'égard des entreprises étrangères et du régime démocratique occidental.

Il est donc absolument nécessaire que nous fassions un plus gros effort que les Russes pour prouver la valeur de notre régime, afin de combattre cette tendance innée, due à l'histoire du colonialisme, à préférer le régime socialiste, très souvent sans trop bien savoir de quoi il s'agit d'ailleurs.

Bons propagandistes, les communistes savent très bien faire valoir les mérites de leur régime. Nous autres pas. Cela tient, à mon avis, au fait que nous ne savons plus très bien sous quel régime nous vivons. D'abord, ce serait une erreur de tactique et de surcroît ce serait faux que de qualifier notre régime capitaliste. Il est difficile, par exemple, de présenter une économie dirigée sous un jour très favorable. C'est une chose qui m'a toujours préoccupé. Je crois, quant à moi, qu'il serait bon d'affecter une tranche des crédits pour l'aide extérieure aux relations publiques dans les pays récipiendaires.

Le sénateur Grosart: Une dernière question, monsieur le président. Pouvez-vous prévoir quand, dans l'Asie du Sud-Est, l'aide étrangère commencera à combler plutôt qu'à le creuser davantage, comme c'est le cas actuellement, le fossé entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement?

M. Higgins: La question a déjà fait l'objet d'une étude très attentive.

Le sénateur Grosart: Permettez-moi de formuler autrement ma question. Dans combien d'années les millions de dollars que nous dépensons porteront-ils des fruits?

M. Higgins: Pour être réaliste, il faut bien envisager une période de 10 à 20 ans, sans doute. Quant à savoir si les pays en question pourront après cela se dispenser de l'aide de l'étranger, cela dépendra beaucoup du succès obtenu au cours des 10 premières années.

Pour pouvoir se passer de l'assistance de l'étranger, il ne suffit pas que le pays connaisse une période de croissance, une période de développement accompagnée d'une augmentation des revenus, il faut aussi que se produise un changement radical dans les habitudes en ce qui concerne l'épargne et que se manifeste la volonté de payer des impôts. Le rapport entre l'épargne et les impôts d'une part et le revenu national d'autre part est très

faible dans la plupart des pays aidés. S'ils veulent autofinancer leur propre développement, même après avoir connu une période de croissance pendant 10 ans, il leur faudra accepter de payer des impôts. Autrement dit, il leur faudra changer d'attitude.

Moyennant un changement d'attitude, je pense qu'il leur suffira de recevoir de l'aide, mais une aide très considérable, pendant 10 ans pour pouvoir ensuite voler de leurs propres ailes.

Le sénateur Grosart: Que faut-il penser alors de l'expérience de Formose?

M. Higgins: N'oubliez pas que Formose a eu de la chance. C'est un cas privilégié de colonialisme également. Elle était déjà prospère sous les Japonais. Elle faisait partie de leur économie, de sorte que l'industrialisation rapide qu'a connue le Japon au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle a débordé sur Formose. C'est cela, ainsi que l'aide américaine considérable dont elle a bénéficié dans l'après-guerre, qui lui a permis de partir du bon pied. Pareille chose ne pourrait se reproduire surtout en Indonésie où le colonialisme n'a pas eu des effets aussi bienfaisants. Oui, en effet, Formose représente une réussite. C'est la preuve que des infusions massives, utilisées judicieusement—je ne cesse d'insister là-dessus—peuvent permettre à un pays d'être indépendant dans relativement peu de temps.

Bien entendu, sur le plan des ressources, l'Indonésie est beaucoup mieux pourvue que Formose ne l'a jamais été.

Le sénateur Grosart: Ce qui la rend plus susceptible d'être exploitée.

M. Higgins: C'est juste.

La sénatrice Inman: Monsieur Higgins, vous disiez tout à l'heure que le revenu annuel moyen d'un Malais est de \$400. Comment ce revenu se compare-t-il, du point de vue du pouvoir d'achat, avec notre propre revenu par habitant?

M. Higgins: Voilà une bonne question d'examen oral pour un candidat au doctorat en philosophie. Supposons que le revenu annuel d'une famille malaise soit de \$2,000. Je pense que ce revenu doit lui permettre de jouir d'un niveau de vie comparable à celui dont jouit une famille canadienne dont le revenu annuel est de \$5,000 à \$6,000.

En réalité, les Malais jouissent d'une situation privilégiée. Il y a des millions de gens très pauvres en Malaisie, mais ce pays se situe à la frontière entre les pays sous-développés et les pays développés. Mettons qu'il en est au point où en était le Japon à la veille de la Deuxième Guerre mondiale. Le malheur, c'est que la structure actuelle de l'économie de ce pays ne permet pas d'envisager une croissance continue. Tout pays qui atteint un certain niveau de bien-être et qui, au moment où il voit poindre à l'horizon l'espoir de la prospérité, redescend subitement la pente, est voué au marasme. C'est ce qui s'est passé à Cuba, par exemple. En 1927, Cuba était le pays le plus riche de toute l'Amérique latine—le revenu annuel par habitant atteignant \$400. Mais sa prospérité reposait sur la canne à sucre, culture qui ne peut assurer une croissance économique continue.

Ce fut aussi le cas de l'Argentine. La population de l'Argentine possédait un revenu annuel de \$500 environ, puis elle a été plongée dans le marasme pendant 20 ans. C'est une situation particulièrement irritante et plus dangereuse que lorsque le pays n'a jamais connu aucune

espèce de développement et a une économie très simple fondée sur le paysannat, avec son propre régime de sécurité sociale, etc.

Je suis ravi que la Malaisie soit l'un des principaux pays auxquels nous nous intéressons, car je crois que ce pays a besoin d'aide pour échapper au marasme.

La sénatrice Inman: L'été dernier, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'un des délégués de la Malaisie. Il me disait que dans son pays les enfants vont à l'école six jours par semaine et qu'une journée est consacrée à l'étude de l'anglais.

M. Higgins: C'est fort possible. Cela pourrait un peu nous induire en erreur cependant car il existe beaucoup d'écoles où l'anglais est la langue d'enseignement. En ce moment on voit se dessiner un mouvement en faveur d'une augmentation de la proportion des écoles où le malais est la langue d'enseignement et où l'anglais n'est enseigné que comme langue seconde; mais il va de soi que tout Malais instruit parle anglais.

Le sénateur Nichol: Monsieur Higgins, si notre comité fonctionne comme il le fait c'est en partie sans doute parce que la position du Canada a toujours été, par tradition, de regarder vers l'Europe et, si j'ose m'exprimer ainsi, de tourner le dos aux pays du Pacifique. Si nous envisageons globalement nos relations internationales, autrement dit le commerce, les communications, les relations diplomatiques, etc., comment nos relations avec le Sud-Est asiatique se comparent-elles avec nos relations avec l'Afrique, par exemple, et avec certains des petits pays d'Europe et du Moyen-Orient?

M. Higgins: Je devrai fragmenter votre question. Somme toute, en Malaisie, nous avons un haut-commissaire qui occupe un poste relativement important. Assurément la représentation diplomatique que nous entretenons là-bas a un niveau plus élevé et plus d'envergure que dans certains petits pays européens. Il n'y a pas longtemps, nous n'avions qu'un attaché commercial en Indonésie. L'établissement d'une mission diplomatique dans ce pays est plutôt récent. Il s'agit d'un petit bureau ayant un personnel très réduit; mais à mon avis, il y aurait lieu de l'agrandir.

Par ailleurs, nos services diplomatiques en Afrique ou en Amérique latine, particulièrement dans les petits pays d'Amérique latine, laissent aussi beaucoup à désirer. Je songe en particulier à l'Algérie. Ce n'est pas un pays situé en bordure du Pacifique, mais il offre un bon exemple de ce que j'avance. Nous traitons avec l'Algérie à partir de Berne, ce qui ne facilite pas les choses à notre ambassadeur à Berne, qui préférerait de beaucoup se trouver sur place, en Algérie. Il s'agit d'un pays très important dans le contexte africain et nous commençons à mettre en œuvre là-bas un programme d'aide assez important.

Le sénateur Nichol: Si vous le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose, monsieur le président. J'ai eu l'impression, en m'entretenant avec des gens du littoral du Pacifique intéressés à l'amélioration des échanges commerciaux et au développement du commerce avec le Sud-Est asiatique, que nos services ne sont pas aussi à la page que dans les autres pays en question. Je ne dis pas que cette impression soit nécessairement juste, mais j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

M. Higgins: Il est clair, je pense, que notre représentation, en ce qui concerne les attachés commerciaux et

les missions diplomatiques, est insuffisante dans l'Asie du Sud-Est, à l'exception peut-être de la Malaysia qui se trouve être membre du Commonwealth et où nous avons un haut-commissaire.

Le président: Qui se trouve aussi être excellent.

M. Higgins: Oui, et qui s'intéresse vivement au plan de Colombo et au développement économique. Il s'agit donc d'une situation bien différente.

Le sénateur Nichol: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Higgins, il ne nous arrive pas souvent d'avoir parmi nous un témoin que nous puissions qualifier, comme je l'ai fait tout à l'heure dans mes remarques préliminaires, d'«extraordinaire». Je pense que votre exposé et la manière dont vous avez répondu à nos questions ont également été extraordinaires. Nous sommes ravis d'avoir pu vous compter parmi nous ce matin pour cette très intéressante et très importante séance.

La séance est levée.

APPENDICE «M»

INDONÉSIE

1. Renseignements généraux

- a) Superficie—735,380 milles carrés
- b) Population—118 millions (estimation de 1969)
La population a augmenté à raison de 2.4 p. 100 par année au cours des années 60.
- c) Économie (Estimation de 1969)
- | | |
|-----------------------|-----------------|
| Produit national brut | \$9.5 milliards |
| Revenu par habitant | \$80-\$85 |
| Exportations | \$722 millions |
| Importations | \$969 millions |
| Balance commerciale | \$334 millions |

2. Relations entre le Canada et l'Indonésie

a) Politiques

L'Indonésie, qui occupe la plus grande superficie et a la plus forte population de l'Asie du Sud-Est, dispose de vastes ressources non exploitées et jouit d'une situation stratégique, peut jouer un rôle essentiel pour que règne la stabilité dans cette région. Le gouvernement actuel dirigé par le général Suharto qui a graduellement dépossédé le général Sukarno de tous ses pouvoirs après la tentative de coup d'État des communistes en 1965, a abandonné la politique extérieure tapageuse et agressive du régime Sukarno pour adopter une politique orientée vers le redressement et l'expansion économiques au pays. L'Indonésie revient donc siéger à l'O.N.U. et à ses institutions spécialisés, notamment au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale et tente de resserrer ses liens avec les pays occidentaux, ainsi qu'avec le Japon qui sont en mesure de lui fournir l'aide dont elle a besoin pour assurer sa croissance. Elle entame des négociations avec les gouvernements étrangers qui sont ses créanciers, en vue d'obtenir la possibilité de rembourser ses dettes selon des conditions plus compatibles avec ses moyens. Les négociations avec ses créanciers occidentaux progressent et elle signe un accord avec l'U.R.S.S. Grâce à ces initiatives, les pays étrangers reprennent confiance dans le gouvernement de l'Indonésie et les pays industrialisés lui fournissent de nouveau une aide considérable.

Comme la stabilité politique et la croissance économique de toute l'Asie du Sud-Est sont au centre du développement même de l'Indonésie, un élément important de sa politique consiste à encourager la coopération économique, sociale et culturelle sur le plan régional par le truchement d'organisations telles que l'Association des pays du Sud-Est asiatique (ASEAN). Cette année, le gouvernement indonésien a été l'initiateur et l'hôte d'une conférence des ministres des affaires extérieures des pays asiatiques qui a étudié le problème de l'extension au Cambodge de la guerre d'Indochine. Cette conférence, première tentative de la part des pays asiatiques de traiter des problèmes suscités par la guerre, montre que l'Indonésie cherche de nouveau à jouer un rôle plus actif dans les affaires internationales.

Sur le plan intérieur, le gouvernement Suharto s'efforce surtout de maintenir un climat politique stable, propre à favoriser la pleine croissance économique de son pays. Il continue à compter surtout sur l'appui de l'armée. Le président Suharto a pu consolider son pouvoir grâce à une importante réorganisation des forces

armées, centralisation de ses structures et réduction du pouvoir des commandements régionaux. Si les activités des groupes de pression civils font l'objet de mesures répressives, le président a cependant montré qu'il savait consulter aussi ceux qui ne font pas partie de l'Armée et tenir compte de leur avis; il a eu tendance à assumer le rôle d'un chef d'État civil plutôt que militaire. En 1971, le gouvernement compte appeler les électeurs aux urnes pour élire des assemblées législatives nationales. Ces élections, les premières depuis 1955, fourniront peut-être au gouvernement Suharto l'occasion d'asseoir plus fermement son pouvoir.

Le Canada et l'Indonésie sont membres des Nations Unies et d'institutions spécialisées tels que l'OMS, la FAO, la BIRD et le FMI, ainsi que du Plan de Colombo et de la Banque asiatique de développement. Conformément aux recommandations énoncées dans l'étude sur la politique étrangère du Canada, nous envisageons en ce moment d'adhérer à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (C.E.A.E.D.) et au groupe intergouvernemental pour l'Indonésie.

Les relations directes du Canada avec l'Indonésie ont consisté essentiellement jusqu'ici en une assistance économique et des échanges commerciaux modestes et de petits investissements qui vont en augmentant et revêtent cependant une grande importance. Au fur et à mesure que le Canada accroîtra son aide en Indonésie, que ce pays bénéficiera d'une assistance intensive planifiée, et que le Canada y investira plus de capitaux, s'accroîtra la nécessité de tenir l'Indonésie au courant de la politique du Canada et le Canada de ce qui se passe en Indonésie.

b) Économiques et commerciales

L'agriculture, qui constitue l'armature de l'économie indonésienne, représente plus de la moitié du PNB et des rentrées de devises au pays et occupe 75 p. 100 de la population active. La principale culture est celle du riz, toujours la base de l'alimentation, qui ne suffit pas à la consommation intérieure du pays; il y a plusieurs cultures rentables entre autres celles du caoutchouc, du café, du thé et du coprah qui se font généralement dans de grandes plantations. Actuellement, des efforts inouïs sont faits en vue de développer rapidement les secteurs de l'industrie forestière, minière et des transports.

Il n'y a jamais eu beaucoup d'échanges commerciaux entre le Canada et l'Indonésie. En 1969, la valeur de nos exportations à destination de l'Indonésie s'élevait à \$2,948,000, tandis que la valeur de nos importations en provenance de ce pays n'atteignait que \$284,000; ces chiffres seraient cependant plus élevés si l'on tenait compte du commerce d'entreposage qui s'effectue via Hong Kong et Singapour. Le Canada exporte surtout vers l'Indonésie de la farine de blé, du lait en poudre, du papier journal et des machines. Il importe uniquement des produits de base comme le thé, le caoutchouc naturel brut et le minerai de bauxite.

L'afflux de capitaux étrangers à titre d'aide permettra à l'Indonésie d'importer davantage et, selon les statistiques du 1^{er} trimestre de 1970, le Canada pourrait trouver dans ce pays un débouché pour des produits tels que les véhicules et le matériel lourd destiné à l'industrie minière et à l'industrie forestière.

Les investissements canadiens en Indonésie sont considérables (le Canada se classe à cet égard au 4^e rang, après les États-Unis, les Philippines et le Japon) et se font surtout dans le domaine de l'exploitation minière. En 1968, l'International Nickel of Canada (INCO) a signé avec le gouvernement d'Indonésie un accord qui lui garantit l'exclusivité des droits de prospection de Malili dans l'île de Sulawesi. Jusqu'ici 2.5 millions de dollars américains ont été dépensés pour financer les activités de prospection et l'INCO emploie quelque 5,000 Indonésiens. Si ce projet de loi est mené à bonne fin, ses répercussions sur l'économie du pays seront considérables. D'autres sociétés canadiennes s'occupent de production ou de prospection: Sherrit-Gordon (le nickel dans l'Irian occidental) l'Asamena Oil, les chaussures Bata, l'Alberto Culver (produits de beauté).

c) Assistance

Depuis quelques années, le gouvernement indonésien enregistre d'énormes progrès dans ses efforts en vue de stabiliser l'économie et de créer un climat propice à la croissance économique du pays. En 1969, le gouvernement a lancé un plan quinquennal de développement, aux termes duquel il espère affecter 3.5 milliards de dollars au développement, il accorde la priorité à l'agriculture, à l'industrie minière, l'industrie forestière et à l'établissement d'une infrastructure destinée à étayer ces activités. Les objectifs recherchés modestes et accessibles semble-t-il rallient l'appui des grandes institutions financières internationales ainsi que celui des principaux pays donateurs.

Le Canada a fourni à l'Indonésie, dans le cadre du plan de Colombo, une aide totale de 8.1 millions de dollars comprenant une aide alimentaire de 3.1 millions de dollars, et des crédits d'investissement de \$2.4 millions

de dollars. Un total de 474 Indonésiens ont étudié au Canada.

L'étude sur notre politique étrangère a fait ressortir le rôle important que l'Indonésie est appelé à jouer pour faire régner dans l'Asie du Sud-Est et ses possibilités d'absorber des sommes de plus en plus grandes de capitaux. Pour conséquent, les crédits affectés par le Canada à l'aide à l'Indonésie ont plus que doublé au cours de l'exercice financier 1970-1971; ils ont atteint 5.75 millions de dollars (3 millions sous forme d'aide alimentaire, 2 millions sous forme de prêts et .75 million sous forme de subventions). Cette année, le Canada s'est engagé à préparer une étude sur l'industrie des pâtes et papiers et des forêts de pin de la partie centrale de Java; plusieurs projets portant principalement sur l'industrie forestière et les transports sont à l'étude.

Le Canada élargissant son programme d'aide à l'Indonésie songe en ce moment à adhérer au groupe intergouvernemental pour l'Indonésie (IGGI). Cet organisme qui groupe les principaux pays occidentaux qui fournissent de l'aide à l'Indonésie a pour objectif de déterminer la quantité d'aide que ce pays est en mesure d'absorber et de rationaliser cette aide par des efforts coordonnés. Le groupe a indiqué qu'il est prêt à fournir les 500 ou 600 millions de dollars que nécessitera annuellement, d'après les auteurs du plan, la mise en œuvre de ce projet.

d) Immigration

Dans le cadre de la politique générale d'immigration mise en œuvre par le Canada dans les pays en voie de développement, les services d'immigration du Canada en Indonésie se bornent à dispenser renseignements et aide à ceux qui en font la demande. Le mouvement d'émigration vers le Canada est très faible. Au cours de la période de 1965-1969, 250 Indonésiens seulement ont émigré au Canada.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

LE MARDI 27 AVRIL 1971

Conseil

La région du Pacifique

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Les investissements canadiens en Indonésie sont en croissance. Un total de 424 Indonésiens ont été établis au Canada en 1970. Le Canada se classe à cet égard au 47^e rang. Les Indonésiens ont investi 10 millions de dollars au Canada en 1970, soit 10% de plus qu'en 1969. Les investissements canadiens en Indonésie ont augmenté de 10% en 1970 par rapport à 1969. Les Indonésiens ont investi 10 millions de dollars au Canada en 1970, soit 10% de plus qu'en 1969. Les investissements canadiens en Indonésie ont augmenté de 10% en 1970 par rapport à 1969.

Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970. Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970. Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970. Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970.

Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970. Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970. Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970. Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970.

Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970. Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970. Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970. Le Canada a financé 10 millions de dollars de prêts au développement en Indonésie en 1970.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE
1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 15

Le Greffier du Sénat
ROBERT FORTIER.

LE MARDI 27 AVRIL 1971

Concernant

La région du Pacifique

(Témoins: Voir le procès-verbal)



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE
1970-1971

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et les honorables sénateurs:

Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Carter	McLean
Choquette	McNamara
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Nichol
Croll	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Eudes	Quart
Fergusson	Rattenbury
Gouin	Robichaud
Haig	Sparrow
Lafond	Sullivan
Laird	White
Lang	Yuzyk - (30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum: 7)

LE MARDI 27 AVRIL 1971

Concernant

La région du Pacifique

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Ordre de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par
l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de substance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

Procès-verbal

Le mardi 27 avril 1971.
(17)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit cet après-midi à 4 heures moins 10.

Présents: MM. les sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Carter, Choquette, Haig, Macnaughton, McLean, McNamara, Robichaud et White. (10)

Présents mais ne faisant pas partie du Comité: MM. les sénateurs Smith et Macdonald (*Cap-Breton*).

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité poursuit son étude de la région du Pacifique.

Témoins: Service universitaire canadien outre-mer (SUCO):

- M. David M. Catmur, directeur du secteur outre-mer et directeur administratif suppléant;
- M. Robert D. H. Sallery, rédacteur en chef des revues *Readings in Development* et *Newstatements*;
- M. Alfred E. Harland, responsable du personnel pour la Papouasie et la Nouvelle-Guinée;
- M. Jean-Marc Métivier, directeur du programme de l'Asie;
- M^{lle} Gail Ann Taylor, adjointe au directeur de la collecte des contributions.

Il est convenu: que le mémoire présenté au Comité par le Service universitaire canadien outre-mer soit annexé au compte rendu des délibérations de ce jour (*Voir Appendice «N»*).

A 5 heures et 27 minutes de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Inmes.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 27 avril 1971.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit cet après-midi à 3 heures et 45 minutes sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Messieurs les sénateurs, il est maintenant trois heures et 45 minutes passées; nous avons le quorum, et je déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

Durant la séance de cet après-midi, nous poursuivrons la partie de notre étude sur la région du Pacifique qui porte plus particulièrement sur les efforts actuels du Canada et sur le rôle qu'il pourrait jouer en matière de coopération économique. Lors de notre dernière réunion, le professeur Benjamin Higgins nous a exposé, de manière assez détaillée, les problèmes et les perspectives d'avenir de cette région, et plus particulièrement de l'Indonésie.

Nous avons aujourd'hui parmi nous les représentants du Service universitaire canadien outre-mer, mieux connu de nous tous sous le nom de SUCO. Tous les sénateurs qui faisaient déjà partie de notre comité en février se souviendront de la réunion que nous avons eue alors avec les représentants du SUCO relativement à notre étude sur la région des Caraïbes. Non seulement cette séance avait-elle été fort intéressante, mais elle a constitué un apport précieux à l'ensemble de notre étude.

Je vais demander à M. David Catmur, qui est directeur du secteur outre-mer du SUCO et directeur administratif suppléant, de nous présenter les autres représentants du SUCO qui comparaissent aujourd'hui. Toutefois, j'aimerais faire remarquer que M. Robert Sallery, qui avait témoigné lors de la séance de l'an dernier, est aujourd'hui encore l'un des nôtres, et, en votre nom à tous, c'est avec plaisir que je l'accueille de nouveau parmi nous.

Monsieur Catmur, après nous avoir présenté vos collègues, vous pourrez faire votre déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions. Le sénateur Carter a accepté d'ouvrir le débat, et, le moment venu, je donnerai la parole aux autres sénateurs.

On trouvera à la fin du mémoire une série de notices biographiques. Je vous souhaite à tous la bienvenue.

M. David M. Catmur, Directeur du Secteur Outre-Mer et Directeur Administratif Suppléant, Service Universitaire Canadien Outre-Mer: Merci beaucoup. Monsieur le président, messieurs les sénateurs, c'est pour le SUCO un plaisir, je dirais même un honneur, que d'avoir été invité à comparaître de nouveau devant votre comité. Votre président a déjà mentionné le mémoire que nous avons présenté au sujet des Caraïbes, et qui, nous le croyons, s'est révélé assez utile, puisqu'après la publication du compte rendu, non moins de 1,000 personnes nous ont écrit, d'outre-mer et d'un peu partout au Canada, pour nous en demander des exemplaires.

Permettez-moi de vous présenter mes collègues. La gamme étendue de leurs talents reflète, à mon avis, la diversité des opinions représentées au sein du SUCO. J'ai à ma droite M. Bob Sallery, que vous a déjà présenté le président. M. Sallery, qui faisait partie du personnel du SUCO au Nigeria, a ensuite occupé le poste d'agent d'information du public, et il est actuellement chargé des publications du SUCO. Je crois qu'il en a apporté quelques-unes, que vous pourrez examiner si vous le désirez. A ma droite se trouve M. Fred Harland, qui était volontaire du SUCO au Ghana et qui est actuellement notre responsable outre-mer en Papouasie et en Nouvelle-Guinée. Il est revenu au Canada récemment pour s'entretenir avec son chef de secteur, M. Jean-Marc Métivier, qui se trouve à sa droite. M. Métivier était volontaire et membre du personnel du SUCO en Thaïlande, et il est maintenant chargé du secteur asiatique, qui inclut la région du Pacifique, sur laquelle porte votre étude actuelle, ainsi que l'Inde. A l'extrême droite se trouve M^{lle} Gail Taylor, qui était, elle aussi, volontaire et membre, à temps partiel, du personnel du SUCO en Thaïlande. A l'heure actuelle, elle est chargée de ce qui est, peut-être, la tâche la plus difficile dans notre organisme: la collecte des fonds, qui se révèle particulièrement difficile cette année.

Monsieur le président, messieurs les sénateurs, c'est grâce à sa présence sur les lieux et au fait que son personnel outre-mer a des contacts quotidiens avec les nationaux, pour lesquels il travaille, que le SUCO est en mesure de présenter un mémoire utile sur la région du Pacifique, ou sur d'autres parties du monde. Le manque de temps ne nous a pas permis de faire participer notre personnel outre-mer, ou ses hôtes, à la préparation du mémoire que nous vous présentons aujourd'hui. Fort heureusement, nous avons du moins parmi nous M. Harland, qui pourra peut-être nous éclairer sur la situation du Pacifique sud. La préparation de notre mémoire s'est donc faite sans l'apport essentiel que constituent l'opinion des nationaux des pays en cause et l'avis des membres de notre personnel qui travaillent dans ces pays.

De ce fait, nous hésitons un peu à présenter notre mémoire comme un ensemble d'opinions fondées. Néanmoins, nous avons essayé de faire en sorte qu'il y ait compatibilité entre les divers arguments que nous avons avancés dans notre mémoire sur les Caraïbes, dans les exposés antérieurs que nous avons présentés au sous-comité de l'aide au développement international de la Chambre des communes et dans divers exposés du même ordre que nous avons faits à des organismes tels que le Conseil économique et social des Nations Unies, dans le mémoire dont il est question aujourd'hui et dans celui que nous préparons actuellement sur les relations du Canada avec la République Sud-Africaine.

La présence du SUCO dans la région sur laquelle vous vous penchez actuellement se limite plus ou moins à la périphérie, tout comme d'ailleurs, à notre avis, celle du Canada. Il est bien clair que

les facteurs d'importance primordiale dans la région du Pacifique, que nous étudions actuellement, sont probablement les suivants: la guerre d'Indochine; la Chine elle-même, et, peut-être, la nouvelle puissance économique du Japon et, enfin, les intérêts stratégiques des États-Unis.

Nous n'avons pas de volontaires en Indochine, ni, à l'heure actuelle, au Japon ou en Chine. A ses débuts, le SUCO avait, je crois, deux volontaires au Japon et un au Vietnam, mais cela remonte à bien des années. Toutefois, la guerre du Vietnam a des répercussions dans presque tous les pays dans lesquels nous travaillons, et le Canada a récemment, et sagement, à notre avis, reconnu la Chine; de plus, tout le monde, et plus particulièrement votre comité, s'intéresse au futur rôle du Japon dans cette partie du monde, non seulement du point de vue économique, mais aussi, peut-être, sur le plan politique et sur celui de la défense.

Dans le mémoire que nous vous avons présenté, nous avons abordé certaines questions d'une portée extrêmement vaste. A vrai dire, on nous reprochera peut-être, et on nous a déjà reproché, d'ailleurs, de nous en être tenus à des généralités. Toutefois, les déclarations que nous avons faites sont en réalité des questions, et si nous les avons posées de manière impudente ou provocatrice, c'est peut-être précisément pour souligner le fait qu'il s'agit bien là de questions. Ce sont, à notre avis, les questions que nous devrions toujours nous poser avant de faire une incursion dans un pays en voie de développement. Si cela est impossible, nous devons aussitôt examiner ces questions rétrospectivement.

Voici quelques-unes des importantes questions que nous avons posées, à nous-mêmes autant qu'à votre comité ou à qui que ce soit d'autre. Subordonnons-nous les intérêts à long terme du développement, de la politique et de l'économie aux gains à court terme, sur les plans commercial ou politique? Le Canada s'attaque-t-il sérieusement au déséquilibre chronique qui nuit tant au commerce international, et aux causes de ce déséquilibre? Offrons-nous une contribution importante aux organismes internationaux et régionaux qui servent les besoins de la région du Pacifique? Examinons-nous soigneusement notre politique de placements dans cette région pour nous assurer qu'elle ne constitue pas une forme d'exploitation excessive? En fait, de quels moyens disposons-nous pour nous assurer? Avons-nous adopté, ou devrions-nous adopter, une position ferme en ce qui concerne la guerre d'Indochine? Enfin, dans quelle mesure notre système d'éducation, notre régime d'hygiène publique, nos méthodes industrielles, notre technologie, et même nos institutions politiques et économiques, sont-ils applicables à d'autres pays?

Nous nous empressons d'ajouter que nous posons ces questions très générales sans y avoir de réponse, mais qu'à notre avis, elles méritent d'être examinées. Ce sont là quelques-uns des problèmes qui se posent constamment au SUCO lorsqu'il doit, sur une petite échelle, bien sûr, prendre des décisions quant à l'ordre de priorité à établir entre ses divers programmes, et nous aimerions, monsieur le président et messieurs les sénateurs, aborder ces questions avec vous. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Catmur. Si nous nous comprenons bien, vous répondrez vous-même aux questions des membres du comité, ou vous en laisserez le soin à celui de vos collègues que vous estimerez être le mieux placé pour le faire.

M. Catmur: C'est bien cela, monsieur le président.

Le président: Si tout le monde est d'accord, nous allons maintenant passer aux questions. Monsieur Carter.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, vous avez mentionné la dernière comparution des représentants du SUCO devant notre comité. Pour maintenir la continuité, j'aimerais, avant de passer au mémoire, poser une ou deux questions préliminaires.

Si je me souviens bien, vous aviez, lors de votre comparution précédente, il y a de cela un peu plus d'un an, le 17 février 1970, parlé d'une réorganisation du SUCO, de l'élaboration de nouveaux programmes qui nécessiteraient des travailleurs d'une compétence bien supérieure et possédant des aptitudes techniques beaucoup plus poussées qu'auparavant. Où en est cette réorganisation? A-t-elle été accomplie? Votre programme concernant la bordure du Pacifique est-il un exemple de votre nouvelle orientation?

M. Catmur: Je crois pouvoir vous donner une réponse préliminaire, monsieur. Il y a de la part de ces pays une tendance très nette à nous demander du personnel qui possède des compétences techniques supérieures et davantage d'expérience. La mesure dans laquelle le SUCO peut satisfaire ces demandes et recruter le personnel voulu est souvent fonction de la situation de l'emploi au Canada. Si je peux me permettre cette observation, nous sommes sans doute l'un des rares organismes au Canada, à l'heure actuelle, à bénéficier de la situation déplorable de l'emploi. Bien des personnes possédant expérience et aptitudes techniques s'adressent à nous dans l'espoir d'obtenir du travail. Voilà à quoi cela revient.

Vous mentionnez une réorganisation, mais je ne suis pas certain de l'optique que vous entendez. Nous accomplissons volontairement, à l'heure actuelle, une réorganisation en profondeur, dans le but de déléguer le pouvoir de décision aux personnes qui se trouvent sur place; autrement dit, nous voulons que les volontaires en service, les nationaux qui sont leurs hôtes, et le personnel que nous avons sur place dirigent eux-mêmes notre organisme, au lieu d'être dirigés par ce que notre jeune élément extrémiste décrit souvent comme étant la «bureaucratie fossile d'Ottawa». En ce sens, donc, monsieur, oui, notre réorganisation est réelle.

Le sénateur Carter: Si je vous pose cette question, c'est qu'à la page 3, vous parlez des pièges que vous avez appris à éviter, à savoir, les solutions imposées, l'application d'une technologie qui ne colle pas à la réalité d'un régime et de méthodes d'éducation ainsi que d'un régime d'hygiène publique, etc. sans rapport avec les conditions locales. Par-dessus tout, vous mentionnez:

de peur de perpétuer des relations empreintes d'une exploitation flagrante

Puis vous mettez en relief la déclaration suivante:

Nous visons particulièrement à subordonner les activités et les priorités de décision aux besoins des pays.

Je me demandais si c'était là votre nouveau principe directeur.

M. Robert D. H. Sallery, Rédacteur en chef des revues Readings in Development et Newstatements, Service Universitaire Canadien outre-mer: Permettez-moi d'établir le lien entre notre exposé de l'an dernier et celui-ci. L'intention, manifestée dans nos observations de l'an dernier, d'un effort de décentralisation, se retrouve dans celle que renferme la déclaration que vous venez de mentionner, sont en fait les mêmes. Je crois que l'an dernier, nous avions dit que nous

allions envoyer notre responsable du secteur des Caraïbes sur place, au lieu de le garder en résidence à Ottawa. Dans le cas des Caraïbes, je crois que les résultats ont été particulièrement satisfaisants. M. Métivier pourra vous dire dans un instant ce qu'il en est dans le cas de l'Asie. Je préciserai seulement que dans cette région, nous créons actuellement des comités locaux composés de nationaux du pays hôte, comités qui auront pour fonction de nous aider et de nous conseiller quant aux besoins de la région et quant à la façon dont nous pouvons nous rendre utiles. C'est là l'esprit et le sens de notre déclaration.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous me dire si cette méthode est propre au SUCO, ou si l'Agence canadienne de développement international agit de même? L'Agence canadienne de développement international a-t-elle adopté la même méthode?

M. Catmur: Je crois que tous les organismes d'aide aux pays en voie de développement aimeraient adopter la même ligne de conduite. Toutefois, la SUCO jouit, en raison de son caractère privé et indépendant, d'une souplesse toute particulière que ne peut se permettre l'Agence canadienne de développement international, bien qu'à mon avis, elle partage nos convictions en la matière. Si vous me permettez une légère correction, monsieur Carter, notre premier paragraphe est une sorte de provocation. Nous ne prétendons pas avoir évité tous ces pièges: mais nous essayons constamment de les éviter.

Le sénateur Carter: A la page 3, vous parlez de:

la formation, outre-mer, de groupes consultatifs locaux comprenant des nationaux des pays en cause;

Je suppose que vous voulez parler du même genre de chose qu'à la page 12. Par exemple, relativement à la Thaïlande, vous dites:

... il existe un comité de fonctionnement composé de volontaires; il y aura bientôt un comité semblable ayant comme membres des Thaïlandais chargés de fournir des conseils sur les programmes et les politiques de SUCO.

C'est bien de la même chose qu'il s'agit, n'est-ce pas?

M. Jean-Marc Métivier, directeur du programme de l'Asie du Service Universitaire Canadien outre-mer: Oui.

Le sénateur Carter: Voici ma question: quelle est, alors, la place du gouvernement thaïlandais, du gouvernement local?

M. Métivier: Dans tous les pays dans lesquels nous travaillons, nous collaborons toujours étroitement avec le gouvernement. Dans un pays comme la Thaïlande, les divers apports des organisations extérieures et des pays qui fournissent leur aide sont coordonnés par un organisme central, le ministère de la Coopération technique et économique. C'est en collaboration avec cet organisme que nous créons des comités comme celui-ci, et que nous coordonnons nos travaux et établissons un ordre de priorité au sein du pays. Ainsi, par l'intermédiaire de l'administration avec laquelle nous collaborons, le gouvernement joue un rôle direct. Bien souvent, les membres de ces comités, comme c'est le cas en Thaïlande, sont des administrateurs qui travaillent sur place; comme vous le voyez, les consultations que nous avons avec eux ont donc un caractère officiel.

Le sénateur Carter: Votre mémoire m'a donné l'impression que l'une des raisons de l'existence de ces comités était de permettre aux

nationaux d'évaluer vos travaux, d'évaluer votre ordre de priorité et, sans doute, de le modifier.

Lorsque vous vous rendez en Thaïlande, par exemple, vous vous y rendez à la demande du gouvernement thaïlandais, qui vous a déjà précisé dans quel domaine il avait besoin de vos services. Plus précisément, il a besoin de votre aide pour son programme de formation des enseignants et les divers stades de son développement. A votre arrivée dans le pays, les tâches prioritaires ont donc déjà été définies. Vous créez alors un comité que vous définissez comme étant «un comité de fonctionnement composé de volontaires». Puis vous voulez créer un autre comité qui examinera «les programmes et les politiques du SUCO». Cela se fait-il dans le cadre des tâches prioritaires déjà établies par le gouvernement?

M. Catmur: Permettez-moi de répondre à cette question. Ce qui se produit invariablement, c'est que les domaines de personnel dépassent de beaucoup le nombre de volontaires disponibles ou la possibilité que nous avons d'envoyer du personnel sur place. En conséquence, nous permettons une grande souplesse à nos responsables sur place, et nous les laissons souvent décider eux-mêmes quels postes combler. Si la Thaïlande nous demande dix professeurs d'anglais comme langue seconde, et que nous ne puissions en envoyer que cinq, il nous est possible de faire notre choix parmi les diverses écoles. Cependant, et c'est là un exemple de problème d'ordre mineur, il arrive parfois que, pour des raisons qui nous ont échappé, nous ayons fait un mauvais choix. C'est alors qu'une consultation officielle avec les gens du pays est nécessaire.

Le sénateur Carter: Cela répond fort bien à ma question. Je me demandais si vous alliez plus loin. Vous parlez d'association; vous dites que vous vous efforcez d'établir avec les gens du pays des rapports d'associé à associé. Comment vous y prenez-vous? Au départ, établissez-vous ces rapports d'associés avec les groupes consultatifs dont nous venons de parler, avec le gouvernement, ou avec quelque autre organisme?

M. Catmur: Monsieur le sénateur, nous sommes, généralement, les employés du gouvernement qui nous a invités. Ce n'est que dans quelques cas, en Amérique latine, que le SUCO se trouve dans un pays au service d'une institution privée, aux termes d'une entente d'ordre très général avec le gouvernement. Par conséquent, il est essentiel que tout ce que nous accomplissons dans les pays où nous travaillons se fasse après consultation préalable avec le gouvernement local. Je crois que ce que nous attendons de ces comités locaux, c'est qu'ils nous aident, par exemple, à choisir des nationaux à la formation desquels nous contribuerons, et qu'ils nous indiquent les établissements du pays ou de la région dans lesquels nous pouvons envoyer ces personnes pour qu'elles reçoivent la formation voulue. Nous voulons nous garder de la tendance qu'ont les personnes étrangères au pays à proclamer leurs opinions et à se poser en juges. Si je peux me permettre un petit commentaire à ce propos, j'ai été vraiment horrifié par les observations du professeur Higgins, lors de son récent exposé devant votre comité, quant à «la corruption et la stupidité» de l'administration et du gouvernement de bon nombre de ces pays. Je m'incline devant le fait que le professeur Higgins en sait beaucoup plus long que moi sur cette partie du monde, mais j'estime qu'il n'a pas le droit d'adopter ce ton de supériorité et de porter ce genre de jugement hostile. Cependant, nous avons parfois tendance à agir de même, et c'est pour éviter de commettre cette erreur que nous faisons participer des gens du pays aux décisions.

Le sénateur Carter: C'est là une observation très importante, car vous avez critiqué assez farouchement les méthodes utilisées jusqu'alors, que vous avez qualifiées d'exploitation et ainsi de suite, et vous essayez maintenant d'établir ces nouveaux rapports fondés sur une association. Si je comprends bien, vous appliquez une nouvelle méthode dont, vous l'espérez, s'inspireront d'autres organismes dans leurs rapports, avec les pays en voie de développement, dans la région donnée.

J'aimerais passer maintenant au 1^{er} paragraphe de la page 5 de votre mémoire, dans lequel vous dites:

Il y a trop longtemps que notre position à cet égard est dictée par des intérêts nationaux étroits, sur les plans tant politique que commercial, au détriment des sociétés canadiennes aussi bien que du public en général.

C'est là une déclaration assez surprenante, et je me demande si vous pourriez la développer un peu et nous donner quelques exemples.

M. Catmur: L'un de mes collègues désire-t-il répondre à cette question? Sinon, je vais vous expliquer ce que nous entendons par là. Si je ne m'abuse, votre comité a déjà reçu les témoignages des représentants de l'*Alcan* et d'un certain nombre d'autres sociétés multinationales. Permettez-moi de préciser dès le départ que je ne suis pas un adepte du mythe qui veut que toute forme de commerce soit vile, et je ne crois pas que quiconque au sein de notre organisme soit en faveur d'une telle doctrine. Il y a eu des cas, que nous avons portés à votre attention dans notre mémoire sur les Caraïbes, de placements commerciaux qui ont rapporté de gros dividendes à court terme — mais à quel prix pour la réputation du Canada dans les Antilles?

Si l'on considère la région du Pacifique Sud, et même, à vrai dire, l'Indonésie, les Philippines et la Nouvelle-Calédonie, on découvre les débuts d'une tendance semblable à celle qui s'est développée dans les Caraïbes, à savoir, l'installation dans la région de sociétés d'exploitation minière et d'exploitation des ressources qui viennent exploiter les gisements de nickel ou de pétrole.

Ce qui nous inquiète un peu, c'est la manière dont on procède. Prenez le cas de l'*Alcan* en Guyane. Les négociations relatives à la société locale Demerara d'exploitation de la bauxite sont maintenant presque terminées. Il nous semble que lorsqu'une grosse société va s'installer dans l'une de ces petites îles ou dans l'un de ces petits pays, apportant avec elle des capitaux énormes en vue de l'exploitation d'une ressource, elle se doit du moins de faire tout en son pouvoir pour réduire au minimum le tort qu'elle cause à l'économie et à la culture du pays, et l'influence néfaste qu'elle a sur elles.

Il me semble que nous, Canadiens, devrions être tout particulièrement sensibles à ce problème. Après tout, un grand nombre de Canadiens ne critiquent-ils pas les capitaux américains et l'exploitation américaine, exactement pour les mêmes raisons? Je ne devrais pas employer le terme «américain»; je devrais plutôt parler de l'exploitation des ressources du Canada par les États-Unis.

Selon nous, il semblerait que nous soyons en train de tendre dans la même direction dans la région du Pacifique. Il y a de cela un exemple très intéressant que j'aimerais porter à votre attention, monsieur le sénateur. Je veux parler des étranges rapports que nous entretenons avec l'Indonésie en matière de commerce. Je crois que le total de nos exportations vers l'Indonésie se chiffre à un

demi-million de dollars par an. L'une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons exporter davantage vers l'Indonésie, c'est qu'il y a beaucoup de pays qui fournissent à cette région une aide plus considérable que nous ne le faisons et qui imposent leurs propres exportations comme condition de leur aide. Ainsi, le Canada se trouve plus ou moins mis hors course.

Les capitaux que nous fournissons à l'Indonésie sont presque exclusivement destinés à l'exploitation du nickel et du pétrole, et il est fort probable qu'une fois extraites, ces matières premières sont traitées ailleurs.

J'espère, monsieur, avoir étayé notre thèse déraisonnable.

Le président: Puis-je faire une observation, monsieur Carter? J'aimerais attirer l'attention de M. Catmur sur la déclaration qu'il fait au paragraphe 2 de la page 4, à savoir, que «le Canada a jusqu'ici un dossier relativement vierge en Asie, puisqu'il n'a agi ni comme puissance coloniale ni comme acteur ennemi dans la guerre d'Indochine».

Je me demande comment cette dernière affirmation est compatible avec votre réponse, qui est fort habile, je dois le dire.

M. Catmur: Vous me demandez, monsieur le président, comment ces deux déclarations peuvent être compatibles? Je crois que le mot-clé est «relativement»; «relativement vierge». Pourquoi vierge? Probablement parce que nous ne sommes pas particulièrement engagés dans cette région. Je crois que M. Pepin, ministre du Commerce, a fait remarquer que nos intérêts commerciaux dans cette partie du monde étaient, pour le moment, minimes, qu'ils se limitaient à quelques rapports avec des pays riches et industrialisés, et ne s'étendaient pas très loin dans la région.

Il me faut, je crois, choisir soigneusement mes mots. On ne peut pas nous accuser d'avoir pris une part active à la guerre d'Indochine; d'aucuns diront, toutefois, que nous avons indirectement donné notre appui aux États-Unis; et une chose en tout cas est certaine, c'est que nous n'avons pas adopté de position ferme en la matière. Je dirais donc que le Canada n'a vraiment pas fait grand-chose, et, par conséquent, n'a pas eu l'occasion d'endommager sa réputation. Je crois qu'il conservera sa bonne réputation, à condition qu'il prête toujours attention aux répercussions finales que peuvent avoir les placements commerciaux sur les relations politiques et économiques.

Le président: Monsieur Carter, permettriez-vous à M. Bélisle de poser une question supplémentaire?

Le sénateur Carter: Mais oui, bien sûr.

Le sénateur Bélisle: Merci, monsieur le président. Cette observation quant au fait que les intérêts nationaux, sur les plans politique et commercial, à court terme ont trop longtemps dicté notre position dans cette partie du monde est étroitement liée à la question qu'a posée M. Carter. Avant de poser ma question à proprement parler, j'aimerais mentionner le fait que lors de notre tournée en Afrique, l'an dernier, nous nous sommes trouvés en présence des mêmes problèmes, en particulier en Zambie et en Tanzanie, où les volontaires du SUCO nous ont dit que si on ne les autorisait pas à prendre des mesures directes ou à participer au mouvement de libération, ils abandonneraient leur poste. En fait, certains ont quitté le Malawi parce qu'on ne leur permettait pas de critiquer le président Banda pour son attitude trop bienveillante

envers la République Sud-Africaine. En Zambie, certains des volontaires auxquels nous avons parlé n'approuvaient pas du tout la situation et allaient regagner le Canada, car, disaient-ils, ils étaient tentés de prendre une part active au mouvement politique.

A votre avis, devrait-on les autoriser à s'engager activement? Voici, relativement aux volontaires du SUCO, ma question à proprement parler: devrait-on les autoriser à participer activement à l'évolution politique qui se produit actuellement en Asie, dans les pays du Pacifique?

M. Catmur: C'est là une question vraiment délicate que vous me posez, car je remarque dans la salle quelques-uns des membres de notre personnel d'Afrique orientale et centrale qui, je dois le dire, sont très fermes dans les opinions qu'ils expriment et dans l'appui public qu'ils accordent, à titre personnel, aux mouvements de libération de l'Angola, du Mozambique et du Sud-Ouest Africain. Vous me demandez si, à mon avis, les volontaires du SUCO devraient prendre une part active aux mouvements de libération?

Le sénateur Bélisle: En particulier au Malawi. Le gouvernement du Malawi entretient-il des relations amicales avec l'Angola, le Mozambique et le Sud-Ouest Africain, parce que ces pays le font vivre?

M. Catmur: Je crois que pour répondre à votre question, il faut d'abord vous préciser quels sont les principes directeurs du SUCO à ce sujet. Voici en quoi ils consistent: le SUCO demande à ses volontaires, lorsqu'il les envoie à l'étranger, de s'abstenir de s'engager activement dans la politique du pays, de quelque façon que ce soit. Nous restons fermes sur notre position. Toutefois, nous sommes humains. Bon nombre de nos volontaires qui ont travaillé, par exemple, en Tanzanie et en Zambie, se sont trouvés dans un milieu où l'on était absolument opposé aux régimes de la République Sud-Africaine, de l'Angola, du Mozambique, du Sud-Ouest Africain et de la Guinée équatoriale.

Je vais donner à votre question la réponse que m'a donnée le ministre des Finances de la Tanzanie, il y a deux mois environ, lorsque je lui ai demandé: «Monsieur, devrions-nous donner notre appui aux mouvements de libération, et de quelle manière?» Il m'a répondu que nous devrions nous contenter d'aider les réfugiés, comme nous comptons le faire, et que nous ne devrions les aider que de la façon dont le gouvernement qui accueille ces réfugiés nous demandera de la faire.

Il nous a dit de même: «Si vous voulez aider les mouvements de libération, nous devriez suivre l'exemple de bien des groupes religieux, et en particulier des Suédois, et envoyer dans les régions libérées des volontaires qui travailleront dans les hôpitaux et les écoles.» Personnellement, en ma qualité de directeur administratif suppléant, je n'ai pas, pour le moment, le courage de prendre une telle décision, car je ne suis pas certain de ce qu'en diraient mes sources de financement au Canada. A mon avis, le Canada devrait adopter une position ferme relativement à la question de l'Afrique. Pour autant que je sache, il ne l'a pas encore fait, et nous continuerons de proclamer — mais je ferais mieux de modérer mon langage . . . Nous proclamerons jusqu'à épuisement que le Canada devrait adopter une position ferme.

Le président: Je vous trouvais fort bien lancé, monsieur Catmur!

Le sénateur Carter: Si je vous ai bien compris, monsieur Catmur, vous avez cité le cas de l'Indonésie, où, selon vous, le Canada se trouve plus ou moins exclus de la course, du fait que les autres pays, à l'opposé du nôtre, imposent leurs exportations comme condition de l'aide qu'ils fournissent. Voudriez-vous que le Canada revise sa politique à l'égard de l'Indonésie?

M. Catmur: Le Canada ne fournit déjà souvent son aide qu'à certaines conditions, monsieur — bien trop souvent.

Le sénateur Carter: Comment se fait-il que nous nous trouvions mis hors course, si les autres pays agissent de même?

M. Catmur: À mon avis, monsieur, ce qui s'est produit, c'est que des pays plus puissants que le nôtre sont arrivés là-bas avant nous et ont imposé, plus que nous ne le faisons, l'importation de leurs propres produits en échange de l'aide qu'ils fournissent. Je considère cela comme une façon extrêmement injuste d'aider un pays. De plus, j'estime que cette façon de procéder n'est pas dans l'intérêt, à long terme, de notre industrie. Elle est peut-être très habile du point de vue politique, au Canada, car elle gagne l'appui général pour les programmes d'aide aux pays en voie de développement, mais je crois qu'en fin de compte, s'ils sont clairvoyants, les organismes et les pays qui fournissent leur aide aboliront toutes les conditions imposées jusqu'ici, comme, me semble-t-il, s'efforce de la faire le Canada à l'heure actuelle.

Le sénateur Carter: Si nous accordions notre aide sans poser de conditions, le Canada en bénéficierait-il? Si nous ne demandions absolument rien en échange de notre aide, le Canada aurait-il à y gagner?

M. Catmur: Je dirais qu'en fin de compte, il vaut mieux que le commerce d'un pays repose sur le fait que la qualité du produit est supérieure et que le prix en est le moins élevé. Si un pays impose trop ses exportations en échange de l'aide qu'il fournit, comme l'ont fait, par le passé, les États-Unis, il tend finalement à subventionner des secteurs improductifs de son économie. A la longue, cela crée un déséquilibre qui nuit à l'économie canadienne.

Remarquez, je dois reconnaître que si le Canada décide d'abolir toutes les conditions commerciales qu'il avait imposées jusqu'alors en échange de son aide, il lui faudra être extrêmement prudent. Il devra s'y prendre graduellement, pour éviter de bouleverser l'industrie canadienne et d'aggraver encore la situation déjà catastrophique de l'emploi.

Le sénateur Carter: La politique du Canada en matière de commerce, qu'a annoncée le Ministre il n'y a pas très longtemps, consiste en un régime général de tarifs préférentiels accessibles à tous les pays. D'après votre mémoire, il semble que vous n'approuvez pas cette politique, et que vous préféreriez des accords commerciaux restreints. Pourriez-vous préciser votre point de vue? Vous n'êtes pas d'accord avec notre politique actuelle en matière de commerce?

M. Catmur: Je ne suis pas d'accord avec certains aspects de cette politique, et voici pour quelles raisons. Dans l'un des témoignages précédents que j'ai lus, on mentionnait, je crois, la possibilité d'un régime commercial de faveur à l'égard des pays moins développés en raison de leur nature même. Évidemment la définition de ce qui constitue un pays moins développé prête à discussion. Mais lorsque le ministre du Commerce parle de traitement de faveur, à quoi cela revient-il, en réalité? Cela signifie que nous entretenons des

relations commerciales avec l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, que nous achetons une certaine quantité de caoutchouc et d'étain à la Malaysia, ou que nous allons extraire du nickel en Nouvelle-Calédonie pour le vendre à d'autres pays. Mais pour ce qui est d'une réelle association, nos relations commerciales avec l'Indonésie, dont la population est pourtant presque égale, sinon supérieure, à celle du Japon, avec les Philippines, avec presque toute la péninsule d'Indo-Chine, avec la Birmanie, et avec les petits territoires et les petites îles du Pacifique, sont pour ainsi dire inexistantes. Pourquoi? Parce que ces pays ne sont pas assez riches pour traiter avec nous. Or, on n'a pas besoin de chercher bien loin, au-delà du Canada, pour constater ce qui se produit lorsque les riches traitent avec les riches, en excluant le pauvre homme qui court les rues à la recherche d'un emploi. Il en résulte une rupture de l'économie et de la société, qui se dégage de manière flagrante de la situation internationale. Nous n'avons pas de préférence; nous ne traitons qu'avec les riches. Je sais que mes observations sont catégoriques, mais mon opinion est bien arrêtée là-dessus.

Le sénateur Carter: Ce n'est pas exactement la façon dont le Ministre voit les choses.

Le président: Je crois, monsieur Carter, que cela nous ramène à votre définition des pays en voie de développement, et c'est là précisément ce qu'a commencé par dire M. Catmur.

J'aimerais poser une question supplémentaire à ce propos. Si l'on devait faire des exceptions—et vous mentionnez la possibilité d'en faire, peut-être, pour les pays du Pacifique sud—ne pensez-vous pas qu'étant donné nos liens historiques avec les Antilles cette région devrait, elle aussi, faire l'objet d'un traitement de faveur?

M. Catmur: Voudriez-vous répondre à cette question, monsieur Sallery?

M. Sallery: Je crois que c'est là un des problèmes qu'il nous faut résoudre. Le Canada n'a peut-être pas suffisamment de ressources pour conclure des accord bilatéraux avec tous les pays, mais il nous faut exposer clairement nos intentions. Peut-être faudrait-il annoncer publiquement tout traitement de faveur à l'égard d'une partie du monde plutôt que d'une autre, de sorte que tout le monde sache pourquoi nous traitons avec une région et pas avec les autres.

Le sénateur Carter: J'aimerais que M. Catmur nous en dise davantage. Vous avez mentionné une nouvelle solution, celle d'une association sur le plan commercial. Comment en concevez-vous l'application pratique, dans le cas, mettons, d'une association entre le Canada et l'Indonésie, ou les Philippines?

M. Catmur: D'aucuns diront sans doute que mon idée n'est pas réalisable en pratique. J'estime que les associations non équitables, que ce soit sur un plan politique, commercial, ou autre, sont un peu dangereuses. Je ne dis pas qu'il soit absolument indispensable d'avoir avec chaque pays des échanges commerciaux parfaitement équilibrés. Il arrive parfois qu'un pays nous vende un peu plus que nous ne lui vendons, mais la situation s'équilibre à la longue. Je vais vous donner un exemple. Dans l'un des rapports que j'ai lus, on mentionnait une entreprise commerciale très intéressante: la société Polymer et une société malaise allaient, conjointement, fabriquer certains articles avec un mélange de caoutchouc naturel et de caoutchouc synthétique. A mon avis, c'est là une entreprise utile. Pourquoi? Parce qu'elle permet d'utiliser le caoutchouc que produit la Malaysia, mais dont le prix baisse constamment. Le prix de l'étain

que produit ce pays baisse aussi. Le prix du sucre que produisent les Antilles est une honte, de même que le rôle que joue le Canada dans cette situation. Quand on voit le prix des noix de coco ou du coprah du Pacifique sud, ou celui de l'huile de palme, on se rend compte que les conditions du commerce sont dès le départ défavorables aux producteurs de matières premières. Or, la plupart des producteurs de matières premières se trouvent dans ces pays sous-développés, à l'exception, toutefois, de nos producteurs de blé des Prairies, qui ne savent que trop combien les conditions du commerce sont défavorables au producteur de matière première. Prenons, par exemple, l'évolution récente en ce qui concerne le pétrole du Moyen-Orient. Les pays arables ont finalement réussi à s'entendre et à s'associer pour essayer de faire augmenter le prix de leur pétrole. Ils y ont réussi, et je ne peux que leur souhaiter bonne chance. Ils ont sans doute bien besoin de cet argent. Je préférerais qu'ils le consacrent au développement économique plutôt que de le dépenser à faire la guerre à l'État d'Israël, et je pense qu'ils en consacreront au moins une partie au développement. Mais que va-t-il se produire à la longue si, de concert, ils parviennent à faire augmenter davantage encore le prix de leur pétrole? Ils en arriveront peut-être au point où ils ne pourront plus soutenir la concurrence du pétrole de l'Alaska ou de l'Alberta. Je me dois de préciser que je n'en sais pas assez long sur les prix du pétrole, et qu'en conséquence il se peut que je me trompe; mais il se pourrait que si les pays arabes continuent à augmenter le prix de leur pétrole, les pays occidentaux se disent finalement: «Cherchons des solutions de rechange; remplaçons le carburant de nos automobiles par des piles; mettons enfin au point la fameuse pile à combustible, et nous éviterons ainsi la pollution de l'atmosphère; cessons d'utiliser leur pétrole.» Une décision de ce genre, la substitution massive du caoutchouc synthétique au caoutchouc naturel, ou de l'électricité au pétrole, pourrait avoir des conséquences absolument désastreuses pour les producteurs de matières premières, et, à mon avis, le Canada devrait se garder de prendre une telle décision avant d'avoir examiné les répercussions qu'elle aurait sur l'économie locale.

Le sénateur Carter: Je suis d'accord avec vous jusqu'à un certain point, mais je ne partage pas entièrement votre point de vue. Vous citez le cas du sucre des Caraïbes. Avez-vous une meilleure solution à proposer? Le Canada et les autres pays devraient-ils payer un prix bien supérieur au prix réel simplement pour que les habitants de ces pays continuent à produire du sucre, alors que nous savons que tant que la production du sucre leur permettra de subsister tant bien que mal, ils n'essaieront pas de diversifier leur activité, car il leur manquera l'encouragement nécessaire? Trouvez-vous bon d'augmenter les prix à l'excès, de donner à un produit un prix hors de proportion avec sa valeur réelle, sous prétexte de fournir du travail aux habitants du pays?

Le président: Monsieur Catmur, avant que vous ne répondiez à cette question, permettez-moi de rappeler à M. Carter et aux autres personnes présentes que j'accepterai volontiers une réponse générale quant au problème du sucre dans les Caraïbes, mais que j'aimerais que nos observations portent plus particulièrement sur les pays du Pacifique.

M. Catmur: Monsieur le président, je peux peut-être répondre à cette question en la rattachant aux pays du Pacifique. Je dois vous avouer — et j'espère que M. Harland me reprendra si je me trompe — que je n'en sais pas très long sur le Pacifique sud, mais prenons le cas

des îles Fidji. L'économie de Fidji repose elle aussi, dans une large mesure, sur la production du sucre. La société de ce pays est divisée par les problèmes raciaux. La production du sucre dans les îles Fidji est presque entièrement aux mains des étrangers. Ce pays est obligé de vendre son sucre dans le cadre des accords commerciaux existants, et le prix que vous estimez être raisonnable, le prix courant sur le marché mondial, est essentiellement dicté par les principaux consommateurs. Or, ce sont souvent les représentants de ces principaux consommateurs à l'étranger qui sont propriétaires des plantations sur lesquelles on cultive la canne à sucre. Si la vente rapporte des bénéfices, ce sont eux qui les touchent. On se trouve là en présence d'une sorte de cercle vicieux: ceux qui achètent tout le sucre en dictent le prix, profitant de la dépendance économique du pays producteur, et ne fixant pas un prix qui permette à ce pays de produire du sucre sans avoir recours à la mécanisation, qui supprime la main-d'œuvre, ce qui conduit au chômage, qui, lui, conduit à un accroissement de l'émigration, qui, à son tour, entraîne une complète dislocation sociale et politique. En fait, les principaux consommateurs de sucre, dans le cas non seulement des îles Fidji mais aussi des Antilles, enlèvent à ces pays les meilleurs éléments de leur population. Si je ne m'abuse, un nombre considérable de docteurs ont quitté Fidji pour venir vivre en Amérique du Nord, et même au Canada. Autrement dit, les pays consommateurs peuvent faire baisser à leur gré le prix du sucre, priver de leur travail les ouvriers agricoles, les coupeurs de canne à sucre, et vendre leurs machines coûteuses qui prendront la place des ouvriers.

Le sénateur Macnaughton: Pourrais-je demander au témoin s'il a des faits à l'appui? ce n'est pas que je veuille poser des questions embarrassantes, mais vous dites que la plupart des plantations de canne à sucre appartiennent à des étrangers. Je croyais, pour ma part, que les Indiens, qui sont citoyens et résidents de Fidji, s'étaient plus ou moins emparés du marché.

M. Catmur: Vous avez raison de me signaler mon erreur. Je suis sur la mauvaise voie. J'avais demandé à M. Harland de me reprendre si je m'écartais de la réalité.

Permettez-moi toutefois une observation. L'origine des Indiens dans les îles Fidji est elle-même reliée au passé colonial de ce pays. Je dirais même que la division des terres entre les Indiens et les indigènes est due en grande partie à leurs rapports antérieurs. Mais je continue à soutenir qu'un certain nombre de grosses sociétés de Fidji étaient autrefois, et sont toujours, aux mains des étrangers. J'ignore quel pourcentage des terres appartient aux étrangers. J'ai sans doute tort de dire que c'était le cas de la plus grande partie d'entre elles; peut-être ne s'agit-il que d'un pourcentage assez faible.

Le sénateur Macnaughton: La différence est assez importante, si vous prenez les îles Fidji comme preuve à l'appui de vos déclarations, car en réalité, la totalité des terres de ce pays appartient aux indigènes, et un Indien ne peut acheter de terres sans l'accord préalable des indigènes, qui se trouvent être en majorité à l'heure actuelle. Cela modifie peut-être légèrement votre affirmation qui veut que ce pays soit exploité par les étrangers, ne pensez-vous pas?

Le sénateur McNamara: Ma question est peut-être plutôt une observation: le témoin ne pense-t-il pas que la solution de ces problèmes réside dans des accords multilatéraux sur les denrées, accords aux termes desquels on établit un prix minimum et un prix maximum, et même éventuellement des contingents? Les solutions adoptées jusqu'ici relativement au sucre et à l'étain ont échoué.

L'autre possibilité que je viens de mentionner constitue l'une des solutions premières des problèmes de ces pays en voie de développement et de leurs produits.

M. Catmur: On vient de me tirer d'une mauvaise passe, et je ne me permettrais pas d'être en désaccord avec votre avis de spécialiste sur cette question. Mais si nous concluons des accords multilatéraux sur les denrées, assurons-nous toujours que ces accords mettent au premier plan les intérêts des producteurs. A mon avis, malheureusement, bien des accords sur les denrées sont, de toute évidence, et comme on peut s'y attendre, fondés en grande partie sur les intérêts des pays consommateurs. Il est très difficile de modifier cette situation. Je suis bien certain que la Commission du blé a pleinement conscience de ce problème.

Le sénateur McNamara: Sans doute que dans certains cas les producteurs de matières ont trop augmenté leurs prix, ce qui a entraîné une annulation de l'accord.

M. Catmur: Je suis bien certain, monsieur, que le Canada n'a jamais agi de la sorte.

Le sénateur Carter: Vous vous êtes déjà montré en désaccord complet avec le professeur Higgins sur une autre question. Le professeur Higgins a aussi recommandé une solution semblable au Plan Marshall pour la bordure du Pacifique. Qu'en pensez-vous?

M. Catmur: J'avais préparé un petit exposé, et il faut que je vous en fasse part. Lorsque le professeur Higgins a mentionné l'*AIDSEA*, cela m'a fait penser à l'hymne dans lequel on parle des périls de la mer! J'aimerais laisser l'un de mes collègues répondre à cette question. Toutefois, j'estime, pour ma part, que le renforcement des associations interrégionales et régionales mérite toute notre attention. Le Canada a déjà accordé une participation assez importante à des institutions comme la Banque asiatique de développement, et envisage, je crois, de faire une contribution assez considérable à l'Institut international de recherche sur le riz des Philippines. A mon avis, nous ne devons imposer de solutions du genre Plan Marshall qu'avec beaucoup de circonspection, car il est bien évident que si le Plan Marshall a donné de bons résultats en Europe, c'est grâce à la solidité des structures administratives existantes et, peut-être, à la souplesse dont bénéficiait l'économie des pays européens. Je me méfie beaucoup des recommandations du genre: «Bon, voici ce qu'il faut à ces pays.»

Il me semble qu'après avoir porté un jugement très défavorable sur la compétence des gouvernements en question, le professeur Higgins propose une solution qui éliminera toute nécessité de traiter avec ces gouvernements. Pour ma part, je trouve cela absurde.

Je crois qu'il confond, au départ, une agence intergouvernementale avec une agence internationale. A mon avis, ces agences multilatérales sont essentiellement intergouvernementales, et nécessitent la complète collaboration des gouvernements intéressés. Si nous créons une structure internationale utopique, elle fonctionnera de la manière décrite, fort habilement, dans le rapport Jackson sur les institutions des Nations Unies. Je me méfierais beaucoup d'une solution de ce genre. Mais je dois admettre que le professeur Higgins en sait beaucoup plus long que moi sur cette partie du monde.

Le sénateur Carter: Le Plan Marshall a donné de bons résultats en Europe. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans d'autres parties du monde?

M. Harland: Il me semble qu'il y a une différence fondamentale. Comme l'a fait, à juste titre, remarquer mon collègue, une bonne partie des capitaux fournis à l'Europe en vertu du Plan Marshall n'ont été utiles que grâce à la situation qui existait déjà au départ. La population de ces pays avait des compétences techniques. Les structures de base étaient déjà en place, et il n'y avait plus qu'à les utiliser. Mais dans le cas de bon nombre des pays en voie de développement, ces structures n'existent pas. Bien souvent, le processus de base du développement consiste à changer l'attitude de la population elle-même: il faut lui donner une nouvelle raison d'être, de sorte qu'elle en arrive à prendre elle-même son avenir en main.

Je crois que dans le cas du Plan Marshall, le désir d'agir et de mettre à profit les capitaux fournis était déjà présent. Il n'en est pas de même dans les pays moins développés. Prenons le cas des territoires de Papouasie et de la Nouvelle-Guinée; le gouvernement australien, dans l'espoir de développer la région, s'efforce de la mettre en valeur de la seule manière qui lui soit possible, c'est-à-dire en y envoyant des techniciens de l'étranger et en y injectant des capitaux.

L'une des difficultés qui se posent, et dont bien des Australiens ont conscience, c'est que cette mise en valeur, sous forme, par exemple, d'une grosse entreprise de production de coprah dans l'île de Bougainville, nécessite de nombreuses compétences techniques poussées. Bien trop souvent, la population ne possède pas les compétences voulues, et il faut faire venir des gens de l'extérieur. L'entreprise de production de coprah rapporte de l'argent et enrichit peu à peu la population, ce qui serait une bonne chose si les gens savaient mettre leur argent à profit. Mais du même coup on sape la culture locale, sans donner de formation technique à la population. Ce qu'il faut, c'est encourager des entreprises qui ne nécessitent pas de compétence technique trop poussée, et auxquelles on puisse faire participer la population locale, qui, du même coup, recevra une certaine formation, plutôt que d'introduire de nouvelles techniques.

L'un des reproches que je fais aux solutions du genre de celle que propose le professeur Higgins, c'est qu'à moins que l'on ne se rende compte de la nécessité qu'il y a de choisir des entreprises relativement simples auxquelles on puisse faire participer la population du pays, on accomplit des changements qui dépassent ces gens, et qui non seulement bouleversent la société mais, de plus, ne dépendent pas des êtres sur lesquels reposera, en fin de compte, le développement.

Le sénateur Carter: Merci, monsieur Harland.

Le président: Si plus personne n'a de questions à poser pour le moment, j'aimerais en poser moi-même quelques-unes. Premièrement, si le Canada est si bien placé pour jouer un rôle beaucoup plus important en matière d'aide aux pays en voie de développement de la région du Pacifique, le SUCO recommanderait-il que le Canada réduise ses engagements dans d'autres parties du monde afin de concentrer davantage son aide sur les pays du Pacifique, et, dans l'affirmative, quels sont les pays auxquels le Canada devrait retirer une partie de son aide?

M. Catmur: Là encore, je ne suis pas d'accord avec le professeur Higgins. Toutes ces choses me reviennent peu à peu. Je tremble de peur, car je dois reconnaître que le professeur Higgins est un éminent économiste en matière de développement. Il a laissé entendre, dans son mémoire, que le Canada devrait peut-être retirer

une partie de son aide à l'Inde et au Pakistan pour la donner à d'autres pays. Je crois que le Canada se trouve en présence d'un problème très délicat lorsqu'il lui faut établir un ordre de priorité. Il n'a pas les moyens d'accorder personnellement son aide à tous les pays. Malgré tout, l'aide qu'il fournit est encore, à mon avis, extrêmement insuffisante. Cependant, lorsqu'on ne dispose que de ressources limitées, il vaut parfois mieux les réserver à quelques pays en particulier. Je crois que l'expression qu'emploie l'Agence canadienne de développement international est celle de «pays de concentration», tout comme M. Pepin a parlé de «produits de concentration», ou quelque chose de ce genre.

Je ne crois pas que le Canada doive retirer son aide à un pays et étendre son champ d'activité en la donnant à un autre. Une certaine stabilité, une certaine constance, sont nécessaires, car, après que l'on a été associé avec un pays pendant un certain temps, on apprend à mieux le connaître et on peut jouer à son égard un rôle plus constructif. Il ne faut pas nous contenter d'aider une entreprise en particulier, puis passer à un autre pays.

Le haut-commissaire du Canada en Australie nous a rendu visite récemment. Il est convaincu, et je suis bien d'accord avec lui, que dans la région du Pacifique sud, un tout petit supplément d'aide aurait des résultats considérables, et cela ne nous coûterait pas beaucoup plus cher.

Le travail de reconstruction qu'il va falloir accomplir en Indochine d'ici deux ou trois ans, ou même avant cela, je l'espère, dès que cette horrible guerre aura pris fin, va créer des besoins énormes. Entre autres choses, le Canada aura un rôle à jouer au moment du retrait des États-Unis, car il y aura sans doute de la part de ces derniers une tendance à se désengager complètement, bien caractéristique, je crois, de la façon dont réagissent les Américains. Le Canada pourra peut-être veiller à ce que non seulement ses propres ressources, mais aussi des ressources américaines importantes, soient consacrées à la reconstruction de ce pays, tout comme l'avaient fait les États-Unis en Corée, où ils s'étaient chargés de financer l'énorme tâche de reconstruction. Mais il se pourrait qu'après leur sinistre expérience en Indochine, ils soient complètement dégoûtés. C'est dans ce domaine, à mon avis, que le Canada aura un rôle extrêmement important à jouer, un rôle amical et constructif, à l'égard et de l'Indochine et des États-Unis.

Le président: Merci beaucoup pour votre réponse. Si je comprends bien, donc, le SUCO recommande, et pratique lui-même, une politique de stabilité?

M. Catmur: Oui, monsieur le président. Nous ne sommes pas des modèles de vertu; à vrai dire, nous avons sans doute commis toutes les erreurs possibles et imaginables, et nos programmes ont parfois été manifestement contradictoires. Mais nous tirons parti de notre expérience.

Le président: Je reconnais, monsieur Catmur, que ma question était un peu une provocation. De façon plus précise, le SUCO est-il d'avis que notre aide devrait surtout être dirigée vers la Malaysia, et, maintenant, vers l'Indonésie? Pour élargir un peu la question, j'aimerais que quelqu'un nous explique pour quelle raison l'Indonésie devrait faire l'objet d'une attention toute particulière.

M. Métivier: De la part du SUCO, ou de la part du Canada en général? Permettez-moi de répondre d'abord à votre question du point de vue du SUCO. Cela dépend dans une large mesure du genre

de demandes d'aide que nous recevons de ces deux pays. Cela nous ramène à une observation que nous avons faite au début de la séance, à savoir, que notre participation dépend toujours des demandes que l'on nous adresse.

Comme le montrent les chiffres qui figurent à la fin de notre mémoire, nous avons joué un rôle en Malaysia depuis 1961. Plus exactement, nous avons commencé par envoyer des volontaires dans le territoire de Sarawak. Pour ce qui est de l'Indonésie, nous n'avons pas encore reçu de demandes formelles. Nous avons eu quelques échanges, à titre officieux, avec des hauts fonctionnaires du gouvernement de l'Indonésie. Notre rôle dans ce pays dépendrait donc dans une large mesure des demandes que nous adresserions à l'Indonésie. Pour le moment, tout ce que nous pouvons faire, c'est manifester un certain intérêt à l'égard de ce pays, mais il nous est très difficile d'en faire davantage.

Il n'est peut-être pas de mise que le Canada fasse des suggestions ou qu'il soumette des programmes d'action. Il ne fait aucun doute que la Malaysia pourrait certainement utiliser très bien des ressources dans la conjoncture actuelle. Il semble que ce pays insiste plutôt sur une assistance étrangère inconditionnelle, de façon à pouvoir engager des ressources dans certains projets particuliers. À l'heure actuelle, beaucoup de projets en voie de progrès en Malaysia sont d'une envergure relativement modeste. Il s'ensuit que le gouvernement éprouve de la difficulté à obtenir pour ces projets de l'aide extérieure, pour la simple raison que les projets sont trop petits pour susciter l'intérêt des pays qui fournissent des ressources financières. Le gouvernement malaysien préférerait plus d'aide inconditionnelle pour pouvoir encourager ces projets locaux.

En ce qui a trait à l'aide canadienne à l'Indonésie, il nous serait difficile de donner une réponse, parce que nous n'avons pas d'expérience dans ce pays. Nous connaissons bien l'intérêt du Canada envers l'Indonésie, mais nous aurions de la difficulté à commenter la situation actuelle.

Le président: Je vous remercie. Je cherche une raison d'être. Je me demande pourquoi on choisirait l'Indonésie, même s'il s'agissait d'une réponse à une demande, plutôt que les Philippines?

M. Métivier: L'un des facteurs importants de la politique de SUCO a toujours été le fait que nous soyons en mesure d'offrir une autre source de personnel. Dans un pays comme l'Indonésie, où le Peace Corps n'est pas présent, où la présence américaine est encore relativement modeste et où les autres organisations étrangères n'ont pas de programmes, le SUCO estime qu'il a peut-être un rôle à jouer. Il s'ensuit que cet aspect des ressources dont le pays dispose actuellement et du rôle que le SUCO pourrait y jouer sont des facteurs importants de la priorité qu'on doit y accorder.

M. Catmur: J'ai beaucoup de difficulté à établir le principe de la définition des priorités pour le programme de SUCO. Il en est ainsi particulièrement en ce qui a trait aux priorités de l'aide canadienne. Ainsi, par exemple, au nom de quoi allons-nous accorder priorité à l'Indonésie plutôt qu'aux Philippines?

En laissant de côté les Philippines, qui sont depuis longtemps une responsabilité des États-Unis, il ne faut pas manquer de prendre note du désenchantement croissant que produit chez les Philippines, leur dépendance exagérée de l'aide américaine.

On a pu se rendre compte que la rébellion des Huks, qui se manifeste depuis nombre d'années, revient à la surface de temps à

autre. Ajouté au mécontentement de la population et à la nature impatiente de cette société, ce soulèvement commence à montrer des signes qui feront peut-être des Philippines un centre majeur d'attention avant très longtemps. J'ai toujours peur, cependant, de me tromper dans mes calculs, comme cela m'est arrivé au sujet de Fiji, et d'être justement réprimandé. Je ne suis véritablement pas au fait de la situation aux Philippines; j'ai tout simplement voulu faire ce commentaire.

Le président: Votre réponse est très intéressante, car je me demande, comme beaucoup d'autres sénateurs d'ailleurs, si l'Indonésie profitera véritablement de cette aide du Canada?

M. Catmur: Monsieur le président, nous avons fait quelques critiques qui me semblent un peu injustes, lorsque nous avons dit que le Comité souffrait peut-être. . .

Le président: De myopie.

M. Catmur: Non, nous avons dit que nous étions myopes en ce sens que nous consacrons toute notre attention aux échanges commerciaux canado-japonais, à l'exclusion presque totale des autres problèmes.

Le sénateur Carter: D'après votre exposé, il me semble que vous avez choisi comme exemples l'Indonésie et les Philippines pour illustrer le fait que le Canada a des échanges commerciaux avec les pays riches, et non avec les pays pauvres, et vous avez choisi ces deux pays pauvres. Ne serait-ce pas la raison principale pour laquelle vous avez mentionné ces deux pays dans votre exposé?

M. Catmur: Cette remarque pourrait peut-être s'appliquer à l'égard de l'Indonésie. On peut dire que le Japon a une population de 90 millions ou de 100 millions d'habitants et que l'Indonésie a tant ou tant de millions d'habitants. C'est un immense pays, à forte population, un pays relativement riche en ressources et qui offre de grandes possibilités dans le domaine de l'agriculture. Ce pays possède ses propres plantations de thé et de caoutchouc, qui sont peut-être un passif aujourd'hui, mais qui ont été très productives par le passé. On pourrait avancer l'argument que rien n'empêcherait une diversification de ces entreprises agricoles et que l'économie pourrait ainsi être placée sur une base plus rentable. On peut dire que l'Indonésie a tout à sa portée. Ce dont elle a peut-être manqué dans le passé, c'est une certaine mesure de stabilité politique qui est, à mon avis, une condition essentielle; l'Agence canadienne de développement international et certains autres organismes sont peut-être d'avis qu'il y a maintenant un certain degré de stabilité et qu'il y a lieu d'aller de l'avant.

Le sénateur Carter: Mais l'Indonésie n'était-elle pas déjà bien développée, et l'économie n'a-t-elle pas subi un recul au cours des dernières années, avec le résultat qu'elle est moins développée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a plusieurs années? N'est-il pas vrai que Sukarno a presque ruiné le pays?

M. Catmur: On a dit que le président Sukarno a contribué à la dislocation économique. Je me demande dans quelle mesure le régime colonial hollandais, suivi par l'occupation japonaise, ont rendu inévitable un régime du genre de celui de Sukarno? Il faudrait remonter plus loin dans l'histoire de l'Indonésie pour trouver l'élément responsable de la crise économique avec laquelle le pays est actuellement aux prises.

Le sénateur White: A la page 5 et dans les Recommandations à la page 9, votre mémoire indique d'une façon un peu extrême ce que le Canada devrait faire pour énoncer sa position eu égard à la guerre en Indochine. Il y a d'autres conflits à l'heure actuelle, comme celui du Moyen-Orient et celui qui met aux prises le Pakistan oriental et le Pakistan occidental. Je note également, à la page 5 du mémoire, que le SUCO avancera un argument semblable dans un mémoire qu'il a l'intention de présenter au sujet de la situation en Afrique du Sud. Il me semble qu'il y a au pays un élément qui est toujours trop empressé de dicter à d'autres pays de l'univers, y compris l'Union sud-africaine, la Rhodésie et certains autres pays, ce que devrait être leur ligne de conduite. D'autres pays ont envoyé des troupes dans le Sud-est asiatique. Le Canada n'en a pas envoyé. Nous avons cependant envoyé des troupes en Corée, ce qui nous place dans une situation différente. Je ne vois pas pourquoi, comme vous le dites à la page 5:

Le Canada doit

Vous employez le mot «doit»

adopter à cet égard une position reposant sur une politique manifestement indépendante, tandis qu'il est encore temps

Nous ne sommes pas engagés dans cette guerre. Nous n'y avons pas envoyé de troupes. Nous n'y avons pas envoyé d'argent et nous n'aidons ni un côté ni l'autre. Il en est de même pour le Pakistan et le Moyen-Orient. Pourquoi nous faudrait-il énoncer des positions comme celles que vous suggérez?

M. Catmur: Je comprends votre position. Notre thèse peut vous sembler illogique à première vue. Ainsi, par exemple, j'ai formulé des critiques à l'endroit du professeur Higgins pour avoir dicté des solutions à ces gouvernements et avoir porté des jugements adverses à leur égard. D'autre part, nous avons recommandé que le Canada prenne position de façon résolue à l'égard de certains problèmes internationaux. J'ajouterais, bien respectueusement, que vos remarques ressemblent à certains raisonnements qu'on a fait valoir dans le passé, au cours des années qui ont précédé Munich, avant la dernière guerre mondiale.

J'estime que la guerre en Indochine a eu des conséquences graves et d'une portée considérable et qu'elle a jeté la confusion et la panique parmi la population des États-Unis. J'estime que la guerre du Vietnam a eu des effets désastreux sur la population locale. Je crois personnellement, après avoir fait du service pendant six mois au Pakistan oriental, que la guerre civile qui y sévit actuellement et que la subjugation du peuple Bengali par le Pakistan occidental sont une honte. J'estime que le Canada devrait faire tout son possible pour remédier à cette situation et non l'aggraver. Si je recommande que le Canada prenne résolument position et s'oppose à une présence américaine permanente, c'est que j'estime que, à la longue, la réputation d'intégrité du Canada sera affaiblie dans un grand nombre de pays, si nous ne le faisons pas. J'estime également que, si notre position avait été énoncée en termes non équivoques depuis le début des hostilités, les Américains en auraient peut-être été quelque peu influencés et auraient peut-être changé d'opinion.

Je crois que Mlle Taylor a des commentaires intéressants à vous communiquer au sujet de la nécessité d'une identité bien canadienne.

Mlle Gail Ann Taylor, Adjoint au Directeur de la collecte des fonds, SUCO, Ottawa: Je suis rentrée de la Thaïlande depuis six mois

et j'aimerais vous communiquer certaines impressions que les Thaïlandais ont au sujet des Canadiens. J'estime que les Canadiens ont un véritable souci d'identité à l'heure actuelle et à juste titre. Nous sommes portés à croire que nous possédons une véritable identité. Cependant, lorsqu'on se rend dans un pays comme la Thaïlande, qui ne fait pas partie du Commonwealth et où le système scolaire n'accorde pas beaucoup d'importance aux puissances intermédiaires comme le Canada, souvent les gens avec lesquels les volontaires du SUCO entrent en contact n'ont jamais entendu parler du Canada avant de rencontrer un volontaire du SUCO. Ils ne voient qu'un homme blanc parlant anglais qui s'est rendu dans leur pays comme volontaire et ils disent immédiatement: « Oh, vous êtes du Peace Corps! » Les mots «Peace Corps» sont devenus une expression thai.

Si l'on vous demande votre pays d'origine et que vous mentionnez le Canada, on vous répond immédiatement: «Oh, vous êtes Américain». Comme ils ne connaissent rien du Canada, ils ne connaissent ni notre situation géographique ni notre situation politique. Nous ressemblons aux Américains du point de vue physique et linguistique et il leur est impossible de faire la différence entre un Américain et un Canadien, en raison peut-être de notre engagement périphérique dans la région. Ce serait un geste positif d'identité si le Canada pouvait prendre position pour se détacher complètement du conflit. Aux échelons plus élevés, comme celui du gouvernement, les gens à qui j'ai eu affaire connaissaient le Canada. Plusieurs d'entre eux avaient fait un séjour au Canada et leurs commentaires sur notre politique étrangère, lorsqu'ils en faisaient, avaient trait à la position canadienne au sein de la Commission internationale de contrôle de la trêve. On y voit le Canada comme le porte-parole des États-Unis. Ce sont là les observations que j'ai pu relever de mon séjour en Thaïlande, où les Canadiens sont considérés comme des Américains.

Le président: Je vous remercie, mademoiselle Taylor. Je voudrais savoir s'il vous a été également donné de séjourner en Malaysia. Croyez-vous que la même façon de penser pourrait s'appliquer aux Malaysiens ou bien estimez-vous que la population de ce pays pourrait avoir une opinion légèrement différente sur les Canadiens et les changements qui auraient pu survenir dans la politique canadienne envers l'Indochine?

Mlle Taylor: Je n'ai pas séjourné en Malaysia.

M. Métivier: La situation est sensiblement différente en Malaysia, où la présence américaine n'est pas ce qu'elle est en Thaïlande. Le problème de l'identité canadienne n'y est donc pas aussi sérieux qu'il l'est en Thaïlande. Il y a cependant un problème du fait de la présence d'un grand nombre de volontaires américains du Peace Corps. Nos gens ont très souvent de la difficulté à se faire reconnaître comme Canadiens dans le contexte où ils travaillent très souvent. Mais le problème et la confusion ne sont pas aussi considérables qu'en Thaïlande.

Mlle Taylor: J'aurais un commentaire intéressant à faire en ce qui a trait aux contacts que j'ai eus avec les organismes gouvernementaux quand je faisais partie du personnel de SUCO. Deux ou trois personnes que je considère comme étant des relations très importantes pour mes contacts avec le gouvernement Thaïlandais m'ont dit qu'elles se sentaient plus à l'aise avec les membres du SUCO qu'avec les membres du Peace Corps, par exemple, parce que nous n'étions pas reliés de façon officielle au gouvernement

canadien. Ils ne ressentent donc aucune gêne à faire affaire avec le SUCO, gêne qu'ils éprouvaient avec le Peace Corps américain ou, naturellement, avec l'Agence canadienne de développement international, qui est un organisme gouvernemental.

Le sénateur Carter: Le fait que le Canada a reconnu la République populaire de Chine a-t-il eu des répercussions sur nos relations avec la Thaïlande et les autres pays de cette région? Cette reconnaissance nous aide-t-elle à nous distinguer des Américains ou bien a-t-elle passé inaperçue?

Mlle Taylor: Je ne suis pas très au fait des événements qui se sont déroulés en Thaïlande au cours des six derniers mois, mais j'ai lu dans le magazine *Time* que la Thaïlande projette un retrait de ses troupes au Vietnam et qu'elle a fait des ouvertures à la Chine populaire, ce qui m'a grandement surpris, car je n'aurais jamais cru un geste semblable possible lors de mon séjour en Thaïlande. Je n'ai rien d'autre à ajouter. J'estime que notre reconnaissance de la Chine populaire a été notée. La réaction aurait été négative lors de mon séjour, mais j'estime qu'elle est maintenant positive en raison de ces nouveaux développements.

Le président: J'aurais encore une question à poser à n'importe quel des témoins, question que j'ai d'ailleurs posée à d'autres témoins. Estimez-vous que le Vietnam est encore un pays francophone?

M. Métivier: Il nous est difficile de répondre à cette question, parce que nous n'avons pas séjourné dans ce pays récemment. D'après l'expérience que nous avons vécue au Cambodge, je dirais que le Canada aurait un rôle à jouer avec un programme francophone, à cet endroit. En ce qui a trait au Vietnam, quelques membres de notre personnel y sont passés brièvement et l'on a remarqué l'emploi courant de l'anglais. Il nous serait cependant difficile de vous donner une opinion valable.

Le président: Nous pourrions peut-être terminer la séance par deux questions d'ordre général. Pour changer complètement de sujet, quelles recommandations le SUCO ferait-il pour l'avancement au Canada des études asiatique et des études sur les régions du Pacifique?

M. Sallery: J'estime qu'il faudrait établir un centre d'études sur les Anglo-Saxons de race blanche, car il n'y a aucun centre de ce genre à l'heure actuelle. J'estime que les Asiatiques, les Africains et les Latino-américains commencent à se méfier de tous ces instituts créés pour les étudier et qu'ils voudraient renverser la situation. Il y a un mouvement grandissant au Canada et aux États-Unis qui vise à augmenter l'intérêt des milieux universitaires aux programmes d'étude sur l'Asie.

C'est certainement le cas pour l'Université de la Colombie-Britannique, à Victoria, et peut-être pour le Centre d'études des régions en voie de développement de l'Université McGill. J'espère qu'on assistera bientôt à une recrudescence de ce que nous appelons le rapport de partenaire à partenaire, que l'on ne se contentera pas d'un institut canadien qui étudiera l'Asie mais que l'on facilitera les échanges bilatéraux et qu'on accordera une aide financière aux Asiatiques pour leur permettre d'étudier les problèmes de leur choix. En partant de ce point, je soulignerais le fait qu'un des problèmes que nous avons mis en lumière dans notre mémoire répondrait fort bien peut-être à une question qui nous a été posée par un sénateur. Il peut sembler que nous sommes un groupe de

personnes qui s'empressent de dire aux autres pays ce qu'il y aurait lieu de faire en ce qui touche l'Afrique du Sud, la Rhodésie et certains autres pays. Il reste que nous ne donnons pas souvent à ces autres pays l'occasion d'exprimer leurs opinions, et celles que nous tentons d'exprimer ne sont «qu'une façon de leur exprimer ce qui nous a été donné». Je sais qu'il est fort difficile d'inviter des ressortissants de pays hôtes, de l'Asie en l'occurrence, à comparaître devant le Comité, comme il a été difficile d'inviter des Antillais à venir témoigner lorsque le Comité s'est penché sur la question des Antilles. J'espère tout de même qu'on s'efforcera d'obtenir le point de vue asiatique dans cette étude en particulier.

Le président: C'est là un de nos plus grands problèmes, M. Sallery. D'un autre côté, sans trop m'attarder sur les explications qu'il y aurait lieu d'apporter, nous nous efforçons de compléter cette étude de la façon la plus économique et la plus raisonnable possible.

M. Catmur: Monsieur le sénateur, il y aurait peut-être lieu que les sénateurs fassent du volontariat dans le SUCO.

Le président: Beaucoup de sénateurs se sont portés volontaires pour une tournée de l'Extrême-Orient, mais aucun d'eux n'a manifesté l'intention de faire de volontariat dans le sens que vous le dites.

Le sénateur Carter: Pour revenir à la page 5, qui a donné lieu à la présente discussion, vous dites au 1^{er} paragraphe:

Il y a trop longtemps que notre position à cet égard est dictée par des intérêts nationaux étroits, sur les plans tant politique que commercial, au détriment des sociétés canadiennes aussi bien que du public en général.

Vous laissez entendre par cela que cette situation a été dommageable à la société et aux entreprises canadiennes. Pourriez-vous nous donner un exemple de ce que vous entendez par là?

M. Catmur: Monsieur le président, honorable sénateurs, je parle vraiment d'une tendance. Ainsi, par exemple, si une société comme celle qui s'est établie en Nouvelle-Calédonie.....

Le président: L'International Nickel Company.

M. Catmur: Cette entreprise donnera une mauvaise réputation aux investisseurs canadiens si elle n'exerce pas une grande mesure de prudence dans la façon dont elle exploite les ressources du pays et dans la façon dont elle réinvestit du capital dans des projets locaux. La mauvaise réputation qui pourrait en résulter touchera les rapports commerciaux des autres sociétés canadiennes qui voudraient s'établir dans ce pays.

Ainsi, par exemple, j'ai été fort étonné de lire dans le mémoire de la société Alcan que cette société s'inquiète du fait que les pays d'où elle obtenait auparavant le minerai nécessaire à ses opérations ont maintenant établi leurs propres usines de raffinage et de traitement. Le représentant de la société Alcan a déclaré ce qui suit devant votre comité: «Il en résulte une concurrence qui nous crée des difficultés d'exploitation et le gouvernement canadien a le devoir de nous protéger contre ce genre de concurrence». Grands dieux, une société de ce genre qui n'a pas l'intelligence de diversifier ses sources d'approvisionnement et son exploitation ne mérite, à mon avis, aucun appui.

Le sénateur Carter: Je croyais que vous nous donneriez des exemples de ce qui s'est produit.

Vous dites dans votre mémoire que le Comité se préoccupe trop des relations commerciales canado-japonaises, puis, à la page 7, vous déclarez ce qui suit:

En étudiant nos relations avec le Japon, nous omettons souvent de considérer la base sur laquelle repose l'essor étonnant et rapide de ce pays. Ce sont les structures intérieures du Japon qui constituent la base de sa prospérité. On en a un exemple frappant dans le cas de la Zaibatsu.

Vous serait-il possible de poursuivre votre ligne de pensée et de nous dire de quelle façon nous nous sommes trop préoccupés de ces relations?

M. Catmur: Monsieur le président, je suis heureux que le sénateur Carter ait posé cette question, car, M. Sallery et moi-même, nous sommes fondamentalement en désaccord sur la réponse à donner. Je vous cède la parole, Robert, après quoi je vous taillerai en pièces.

Le sénateur Choquette: J'espère que vous n'avez pas l'intention de tailler son salaire en pièces.

M. Catmur: Oh non!

M. Sallery: Monsieur le sénateur Carter, les impressions que j'ai conservées de la lecture des 13 pages de témoignages précédents et aussi de l'ouvrage très complet de Gunnar Myrdal sur l'Asie, intitulé «Asian Drama», ouvrage de trois tomes et de 3,300 pages, sont que lui et ses collaborateurs n'ont pas porté suffisamment attention à la base économique qui a mené à la très rapide croissance industrielle du Japon. Je ne voudrais pas citer le Japon comme le meilleur exemple de politique commerciale ou comme pays qui n'a pas de grèves ou de conflits ouvriers, et ainsi de suite, mais il me semble que la Zaibatsu a mis de l'avant certains principes que les pays en voie de développement devraient au moins étudier et qu'il serait profitable pour le Canada de prendre en considération. De façon succincte, le système Zaibatsu offre aux employés des salaires et une sécurité d'emploi pratiquement absolue. Les salaires sont constitués, en gros, et à parts égales, d'un salaire et d'une participation aux profits. Il en résulte que, lorsque les profits baissent et que les affaires de la compagnie diminuent, les employés du système Zaibatsu doivent encourir une perte de salaire. Il n'en résulte cependant pas une situation comme celle que nous voyons dans l'Ouest où l'on doit fermer les portes de certaines usines ou procéder à des mises à pied. Il n'en résulte pas non plus d'emplois inutiles. J'estime que le Japon a réussi à éviter ce qu'on appelle la courbe «Phillips» qui veut que, lorsque l'emploi est très élevé, on a de l'inflation.

J'estime qu'il y a lieu d'explorer et d'étudier les modifications de rechange qui pourraient découler du système de la Zaibatsu en ce qui a trait à une sécurité minimale pour les ouvriers.

Le sénateur Carter: Pouvons-nous maintenant entendre la contrepartie?

M. Catmur: Monsieur le président, monsieur le sénateur Carter, vous venez d'entendre une déclaration vraiment remarquable d'un

des membres les plus radicaux du personnel de SUCO. Vous avez entendu l'apologie d'un système créé par la Zaibatsu. Le mot «Zaibatsu» lui-même signifie une clique financière, une ploutocratie des familles japonaises très puissantes comme, par exemple, la famille Mistubishi, qui forment des empires d'entreprises bancaires et de sociétés considérables. Ces familles ont sans doute été à la base du complexe militaire-industriel original et elles ont eu une profonde influence sur la vie politique et économique du Japon, mais faisaient toujours preuve d'un grand sérieux envers leurs employés. J'estime qu'elles représentent au Japon un élément de continuité entre les structures féodales et les structures industrielles du pays. Les Zaibatsu ont poursuivi une politique de paternalisme envers leurs employés, avec des résultats très fonctionnels, et je crois que Bob Sallery et moi-même sommes d'accord sur cet aspect très important. Mais je dis que les Japonais ont cette qualité innée et culturelle de pouvoir s'organiser et de pouvoir s'adapter de cette façon à de nouvelles situations. Je crois qu'on a décrit dans le passé cette qualité comme étant une éthique situationnelle. Mon ami Robert est le plus grand optimiste du monde; il n'est pas d'accord avec moi et il vous dira: «C'est ridicule. N'importe qui peut arriver au même résultat».

M. Sallery: Je préférerais que vous parliez en votre propre nom.

M. Catmur: Vous n'avez pas présenté votre thèse qui est la suivante: «N'importe qui peut arriver au même résultat; les gens peuvent adapter leurs structures pour y arriver». C'est pour ces mêmes raisons que j'ai formulé des critiques à l'adresse du professeur Higgins. Des structures qui sont érigées sur ce qui existe et qui correspondent aux gens, à leur besoins et à leurs talents naturels, sont assurées de durer, tandis que celles qui lui sont imposées du dehors ne dureront pas.

Le sénateur Carter: Je suis d'accord sur ce point.

Le président: J'espère que M. Catmur, Mlle Taylor et les autres membres du personnel du SUCO ici présents auront trouvé cette séance tout aussi intéressante que les membres du Comité. Je suppose que les représentants du SUCO n'ont pas souvent l'occasion d'entendre un de leurs directeurs émettre ses opinions d'une façon si franche et si ouverte. C'est peut-être la première fois que vous l'entendez s'exprimer si ouvertement.

M. Catmur, vous avez déclaré au début de la séance que c'était avec un sentiment d'appréhension que vous vous présentiez devant le Comité. Je veux vous assurer que vous n'aviez aucune raison d'éprouver ce sentiment.

Je voudrais encore une fois vous remercier pour le courage dont vous et vos adjoints avez fait preuve en venant nous expliquer votre position et pour les commentaires très pertinents que vous nous avez présentés sur la politique du Canada.

Êtes-vous d'accord pour que le mémoire du SUCO soit annexé au compte rendu de la séance?

Des voix: D'accord.

(Voir Appendice «N»)

La séance est levée.

APPENDICE «N»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SÉNATORIAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU SUJET DE LA RÉGION
DU PACIFIQUE PAR LE SERVICE UNIVERSITAIRE
CANADIEN OUTRE-MER

INTRODUCTION

Les rapports que le Canada entretient avec le reste du monde, en particulier avec les pays non industrialisés qui constituent la majorité des nations, doivent être conçus d'une manière globale, qu'il s'agisse de commerce, de politique ou de développement. Les relations du Canada avec les pays asiatiques, dont les habitants représentent une si grande partie de la population mondiale, ont une importance qui ne fera qu'augmenter, dans la mesure où elles peuvent influencer sur notre situation internationale en général.

Il semble que la nature de nombreux contacts entre l'Ouest et l'humanité dans son ensemble soit fondamentalement destructive, en dépit des plus grands efforts exercés en sens contraire. C'est là le résultat de la politique traditionnelle, partagée par la plupart des pays et consistant à subordonner les intérêts internationaux aux intérêts d'ordre national.

SUCO se rend vivement compte du fait qu'elle occupe, en ce qui concerne ces relations, une place peu importante, voire marginale, dans l'immédiat, aux grandes considérations de politique. Néanmoins, à la longue, les Canadiens de plus en plus nombreux qui rentrent au pays, enrichis de l'expérience acquise outre-mer, accéderont à des postes d'influence au service de l'Etat, de l'industrie et de l'éducation.

SUCO a dû admettre le fait bien réel que tout organisme de caractère occidental a tendance à exploiter à son avantage la situation des pays sous-développés. De même qu'une entreprise minière est parfois portée à exploiter pour son compte les ressources naturelles d'un pays,

de même certains organismes d'aide tendent à voir dans le sous-développement un débouché pour l'enthousiasme et les engagements idéologiques provisoires des Canadiens.

C'est donc avec beaucoup d'appréhension que SUCO se présente devant le comité sénatorial pour tâcher de tirer quelques leçons de ses observations, tant à l'intention de son propre personnel qu'à celle du gouvernement canadien, des sociétés canadiennes et des autres entités intéressées.

INTRODUCTION

Les rapports que le Canada entretient avec le reste du monde en particulier avec les pays non industrialisés qui constituent la majorité des nations, doivent être conçus d'une manière globale, du point de vue des relations de développement.

Les relations de développement sont une préoccupation majeure de tous les pays. Elles sont particulièrement importantes pour les pays en développement qui ont une population mondiale en croissance rapide.

Il semble que la nature de ces relations de développement soit fondamentalement destinée à servir l'humanité dans son ensemble et à promouvoir le bien-être de tous les peuples.

Le rôle de SUCO est de servir l'humanité dans son ensemble et de promouvoir le bien-être de tous les peuples.

SUCO se rend vivement compte de l'importance de ces relations de développement et de l'impact qu'elles ont sur le bien-être de tous les peuples.

L'immédiat, aux yeux des Canadiens, est de servir l'humanité dans son ensemble et de promouvoir le bien-être de tous les peuples.

Le rôle de SUCO est de servir l'humanité dans son ensemble et de promouvoir le bien-être de tous les peuples.

SUCO a du servir le fait général que tous les organismes ont en vue.

Le rôle de SUCO est de servir l'humanité dans son ensemble et de promouvoir le bien-être de tous les peuples.

Le rôle de SUCO est de servir l'humanité dans son ensemble et de promouvoir le bien-être de tous les peuples.

TENDANCES GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE DE SUCO

Pour éviter les pièges des solutions toutes faites, par crainte d'appliquer des techniques, des méthodes d'éducation, des pratiques industrielles et des services d'hygiène qui ne conviennent pas, et de peur de perpétuer des relations empreintes d'une exploitation flagrante, SUCO cherche à mettre l'accent sur une attitude plus fidèlement constructive.

NOUS VISIONS PARTICULIÈREMENT À SUBORDONNER LES ACTIVITÉSET LES PRIORITÉS DE DÉCISION AUX BESOINS DES PAYS DANSLESQUELS NOUS TRAVAILLONS, CHERCHANT À ADOPTER UNE CONCEPTION GLOBALE DU DÉVELOPPEMENT.

Cette conception suppose une véritable association, tenant compte du déséquilibre qui a existé par le passé quant à l'influence des Asiatiques, par rapport à celle des peuples plus fortunés et privilégiés de l'Ouest. Une telle attitude implique la primauté de leurs intérêts.

Afin de réaliser cet objectif et pour répondre aux demandes expresses des pays d'accueil, SUCO a placé au premier rang des priorités:

1. la formation, outre-mer, des groupes consultatifs locaux comprenant des nationaux des pays en cause;
2. la fourniture de possibilités équivalentes de formation, en vue d'assurer la relève des coopérants de SUCO parmi la population locale;
3. la fourniture de possibilités de formation dans des pays du tiers monde plus apparentés moins onéreux et susceptibles de créer des institutions sur place;
4. la prestation d'une aide matérielle aux institutions au service des volontaires et de leurs collègues autochtones;
5. renseigner le gouvernement canadien et la population sur le stade actuel de développement, les informant des obstacles

et des difficultés que nous contribuons parfois, à notre insu ou non, à dresser ou à aggraver, et qui empêchent une croissance soutenue et mutuellement avantageuse.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS

On trouvera peut-être présomptueux de la part de SUCO, qui ne travaille que dans trois pays situés à la périphérie de votre champ d'étude, de présenter des observations générales sur le Pacifique; il y a toutefois plusieurs motifs qui justifient son intervention. Après lecture des dépositions de vos 13 premiers groupes de témoins et nous étant renseignés sur les témoins à venir, nous croyons que le Comité s'expose à terminer ses audiences sans avoir appris grand'chose sur les opinions proprement asiatiques en cette matière. Si restreint que soit notre programme asiatique, il retient néanmoins, dans la région en cause, le groupe le plus nombreux de Canadiens. Le fait que l'on trouve du personnel de SUCO parmi les fonctionnaires asiatiques nous oblige, en quelque sorte, à exposer au Comité les vues des habitants de ces pays, puisque ceux-ci ne peuvent déposer devant le Comité. Certes, leur présence aux audiences serait infiniment préférable!

On trouvera dans la dernière partie du présent mémoire un résumé circonstancié de notre activité dans le Pacifique.

L'expérience et les observations recueillies en Thaïlande, en Malaisie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et ailleurs nous permet d'en arriver aux conclusions suivantes:

1. Les autochtones doivent participer pleinement à l'établissement d'un ordre de priorité, ainsi qu'à la planification des relations entre le Canada et les pays du Pacifique.
2. Le Canada est l'un des rares pays qui puissent, d'une manière exceptionnelle, engager l'Ouest à participer plus intensément aux efforts de reconstruction et d'aide déployés en Indochine. (Le Canada a jusqu'ici un dossier relativement vierge en Asie, puisqu'il n'a agi ni comme puissance coloniale ni comme acteur ennemi dans la guerre d'Indochine.)

3. Le Canada devrait considérer ses relations avec le Pacifique comme une association visant à assurer une évolution et un développement de caractère permanent et constructif. Il y a trop longtemps que notre position à cet égard est dictée par des intérêts nationaux étroits, sur les plans tant politique que commercial, au détriment des sociétés canadiennes aussi bien que du public en général.

4. On ne saurait dissocier le commerce des autres aspects du développement. Celui-ci doit embrasser la totalité de la région géographique, tout en réunissant les éléments de l'association, par exemple, un puissant réseau de liens commerciaux, tant interrégionaux qu'extérieurs, des réserves suffisantes de devises et des moyens de consultation de nature à favoriser le développement.

5. Le Canada doit adopter à cet égard une position reposant une politique manifestement indépendante, tandis qu'il est encore temps de renverser la tendance actuelle consistant à identifier la position du Canada avec celle des États-Unis. Si le Canada veut compter avec les politiques d'un pays étranger à la région, il doit se tourner vers la Scandinavie, la Nouvelle-Zélande et autres pays semblables. La neutralité au sujet de questions capitales ne suffira pas; ainsi, notre refus de prendre position dans le cas de l'Asie du Sud-Est est considéré comme une approbation de la guerre d'Indochine; cette attitude, à notre avis, n'est pas propice à la promotion de nos intérêts à long terme, qu'il s'agisse de commerce ou de politique. (Nous avancerons un argument similaire dans un exposé prochain ayant trait à la situation en Afrique du Sud.)

FACTEURS RÉDUISANT L'ACTION CONSTRUCTIVE DU CANADA DANS LE PACIFIQUE

Il nous a semblé aussi que de sérieux obstacles diminuent actuellement l'efficacité de l'influence de la présence canadienne dans la région. Il y a donc avantage à aborder cette question et à formuler des propositions précises sur la manière d'obvier à ces difficultés.

M. Rudolph Peterson, ancien président de la Bank of America et par la suite président de la Presidential Task Force (Groupe de travail attaché au Président) qui a transformé radicalement le régime d'aide extérieure américaine, a publié, dans la "California Business Magazine" de septembre-octobre 1968, les propos suivants:

"Quant je parle des régions côtières du Pacifique, je donne à cette expression le sens le plus large, à savoir les côtes occidentales de l'Amérique du Sud, de l'Amérique Centrale et de notre propre continent, ainsi que celles de l'Australie et de l'Extrême-Orient jusqu'en Inde. Il n'existe pas, dans le monde actuel, de région plus vaste ni plus riche en ressources économiques ou commerciales que cette immense région; or, elle se trouve pratiquement à notre porte... Fait à remarquer, il s'agit là d'un secteur en majorité sous-développé, renfermant pourtant une énorme diversité de ressources et de possibilités de développement. Si les hommes d'affaires de la Californie décidaient de jouer un rôle dynamique en favorisant l'essor commercial des régions côtières du Pacifique, ils se tailleraient pour eux-mêmes de gigantesques nouveaux marchés ayant grand besoin de leurs produits et s'assureraient de gros suppléments de bénéfices."

Ces propos dénotent une attitude nettement profiteuse et accapareuse vis-à-vis ces régions, attitude qui ne saurait raisonnablement constituer la base de relations saines et mutuellement avantageuses.

Cette conception des régions côtières du Pacifique n'est pas

exclusive aux États-Unis, car bon nombre d'hommes d'affaires canadiens appuieraient l'exposé ci-dessus. Un parallèle étonnant et alarmant commence à se dessiner entre les Antilles et certaines parties des régions côtières du Pacifique en ce qui concerne les effets débilissants des investissements étrangers, y compris ceux du Canada. Cela est vrai notamment de l'essor du tourisme, de la spéculation foncière et de l'exploitation des ressources primaires, questions sur lesquelles le Comité a déjà été renseigné. A cela il faut ajouter une nette exportation de main-d'oeuvre rare, formée et spécialisée en Amérique du Nord.

Le fait que le Comité se préoccupe surtout des relations commerciales canado-japonaises témoigne d'une étroitesse de vue de notre part lorsqu'il s'agit de ces régions très importantes. Les conditions des accords internationaux en matière de commerce sont conçues de telle sorte que les riches font affaires uniquement avec les riches, tandis que la majorité de l'humanité est tenue de plus en plus à l'écart, non sans acrimonie. Ce déséquilibre prononcé du commerce aura inévitablement des effets autrement plus graves que ceux qu'entraîne la situation malsaine de dépendance que connaît le Canada par rapport au capital et au commerce des États-Unis.

En étudiant nos relations avec le Japon, nous omettons souvent de considérer la base sur laquelle repose l'essor étonnant et rapide de ce pays. Ce sont les structures intérieures du Japon qui constituent la base de sa prospérité. On en a un exemple frappant dans le cas de la Zaibatsu.

La leçon à tirer ici consiste à admettre que les solutions imposées de l'extérieur se révèlent rarement efficaces et ne résistent guère à l'épreuve du temps.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Pour éviter les attitudes et difficultés mentionnées ci-dessus, le Canada doit concentrer ses efforts de la manière suivante:

- 1) Le Canada doit appuyer les tentatives visant à renforcer les structures et institutions locales et régionales des catégories ci-après:

- éducation
- finances
- politique
- développement
- agriculture
- industrie
- commerce
- culture

A cet égard, on se souviendra que les structures et institutions les plus valables sont celles qui desservent directement la population locale, en veillant à utiliser au maximum les talents, l'expérience et les méthodes disponibles sur place.

- 2) Le Canada devrait amorcer immédiatement des entretiens et des négociations en vue de redresser le déséquilibre qui règne actuellement en matière de commerce international et de modifier les conditions défavorables imposées, à ce point de vue, à presque tous les pays situés dans ces régions. Ce malheureux état de choses est symptomatique d'une grave maladie internationale sur le plan monétaire. Divers mécanismes ont été proposés en vue de résoudre, du moins partiellement, ce problème. L'attribution récente de droits spéciaux de retrait sur le Fonds monétaire international offre un exemple approprié.

Le Canada doit entamer des négociations visant à assurer l'emploi des futurs crédits accordés en vertu des droits de retrait pour remédier aux pénuries et aux déficits chroniques que connaissent

les réserves internationales convertissables des pays moins développés.

- 3) L'augmentation immédiate des possibilités de formation dans les pays du tiers monde devrait être envisagée sur-le-champ. Il faudrait réexaminer d'un oeil critique l'hypothèse de l'équivalence de la formation acquise dans les pays de l'Ouest.
- 4) Etant donné la densité de population et les taux d'accroissement démographique de ces régions, le Canada devrait passer en grande priorité des demandes d'aide portant sur la planification familiale.
- 5) Le Canada devrait se dissocier de toute occasion de complicité en ce qui concerne la guerre du Vietnam. Il y aurait lieu, à cette fin, de réexaminer l'accord relatif au partage des mesures de défense, d'étudier de nouveau la position du Canada au sein de la CIC et de concilier nos déclarations publiques avec nos modes d'action. Le Canada ne peut échapper à cette nécessité s'il veut, à titre de pays indépendant, rehausser ses titres de confiance dans ces régions en vue de normaliser ses relations avec les pays intéressés sur un pied de souveraineté reconnue et de respect mutuel.
- 6) Le Canada doit être disposé à répondre immédiatement aux demandes d'aide portant sur la reconstruction des pays touchés par la guerre d'Indochine.

COMPTES RENDUS TOUCHANT DIVERS PAYSTHAÏLANDE

Le programme de SUCO en Thaïlande compte cinq ans d'expérience, ayant été lancé deux ans avant la fondation d'une ambassade en ce pays. Il a démarré, en 1966, avec un groupe de cinq professeurs. Au cours des deux années suivantes, le nombre des volontaires a beaucoup augmenté, comprenant même des spécialistes d'une vaste gamme de disciplines. Une fois doté, en 1968, d'un personnel à temps complet, l'organisme était en mesure de réévaluer le programme SUCO concernant la Thaïlande; aussi, a-t-il répondu aux demandes présentées dans des domaines concentrés où l'activité d'un volontaire était susceptible de faire boule de neige et où SUCO a cru possible d'acquérir une habileté particulière. A titre d'exemples de ces interventions, citons les placements au Collège de formation pédagogique, le perfectionnement technique et quelques affectations en agriculture.

L'effort consacré à l'éducation s'est encore accentué en 1969 lorsqu'on envoya le plus fort contingent de volontaires, la plupart spécialistes de l'éducation, notamment en enseignement de l'anglais comme langue seconde. En Thaïlande, l'anglais est une langue étrangère, le plus clair des affaires, tant au gouvernement que dans les milieux commerciaux, s'effectuant en thai, langue qui possède sa propre graphie. Les élèves thaï doivent néanmoins apprendre l'anglais afin de pousser leurs études aux niveaux supérieurs, pour lesquels on dispose uniquement d'ouvrages en langue anglaise. SUCO a donné suite aux demandes de cette nature provenant d'institutions secondaires, d'écoles de pédagogie et de milieux universitaires. De plus, nous avons effectué des placements, à titre expérimental, en informatique, en recherches sociologiques, en médecine et en agriculture. Forts

de l'expérience acquise en plaçant du personnel et des volontaires travaillant à temps complet parmi les Thaïlandais et apprenant à s'exprimer en thaï, SUCO a bientôt été en mesure de préciser son ordre de priorité, après une analyse attentive des ressources de main-d'oeuvre dont elle disposait, aussi bien chez les Thaïlandais que dans d'autres milieux. Il s'est alors dessiné de nouvelles orientations que les autres organismes n'avait pas encore explorées. Parmi ces nouveaux domaines figurent la gestion de coopératives au niveau local, le journalisme, la diffusion éducative, l'affectation d'ingénieurs expérimentés dans des institutions de formation et l'emploi de spécialistes en agriculture. En ce qui concerne ces derniers et d'autres spécialistes, nous avons toutefois eu du mal à recruter le nombre désirable. Cette année, nous avons placé dix-neuf (19) sujets et nous espérons recruter assez de candidats hautement spécialisés pour combler cinq autres postes en Thaïlande. Nous accordons encore la priorité à l'éducation, en déplaçant cependant notre champ d'action vers les régions moins urbanisées, dans l'espoir de réduire les écarts découlant de la classe sociale, du niveau de revenu et des possibilités, et d'augmenter la participation des gens ordinaires. Jusqu'ici, en 1971, nous avons accédé aux demandes présentées par des collèges ruraux de formation pédagogique et quelques écoles secondaires isolées en vue d'obtenir des professeurs pour l'enseignement de l'anglais comme langue seconde.

En répondant aux diverses demandes reçues par l'entremise du gouvernement thaïlandais, nous en sommes venus à déterminer deux principes généraux et fondamentaux, dont tout effort de développement vraiment sérieux doit tenir compte. D'abord, une conception globale de la participation, dans tout programme; au lieu de se borner à envoyer des volontaires, on doit re-

chercher les autres besoins se rattachant à un projet. Ainsi, en plus d'envoyer des volontaires dans des collèges de formation pédagogique, nous avons offert quatre bourses destinées à des instituteurs des régions reculées et permettant de suivre des cours intensifs de formation sur place, au Centre d'études anglaises de Bangkok, où nous maintenons au moins un volontaire de SUCO. Puis, nous avons accordé au Centre lui-même deux bourses destinées aux instituteurs enseignant le thaï et l'anglais, et permettant de suivre un programme spécial de quatre mois au Centre régional d'étude des langues à Singapore. L'un de nos linguistes visitera les boursiers pendant leur stage d'études à cet endroit. Nous avons fourni une aide matérielle au Centre, subventionnant même un bref atelier de travail au cours duquel les volontaires de SUCO et leurs collègues thaïlandais d'un collège de formation pédagogique situé dans le Nord-Est ont fait l'expérience d'une nouvelle méthode d'enseignement élaborée par l'un des collègues.

Le deuxième principe auquel nous tenons beaucoup, c'est que les volontaires et les nationaux des pays d'accueil doivent avoir un rôle précis à jouer dans la planification du programme de SUCO. En Thaïlande, il existe un comité de fonctionnement composé de volontaires; il y aura bientôt un comité semblable ayant comme membres des Thaïlandais chargés de fournir des conseils sur les programmes et les politiques de SUCO. En octobre 1971, se tiendra, à Bangkok, une réunion régionale à laquelle prendront part un groupe représentatif de volontaires de SUCO qui discuteront des domaines dans lesquels nos programmes peuvent être modifiés pour s'adapter aux besoins changeants des pays que nous servons, ainsi que des manières d'effectuer ces modifications.

PAPOUASIE ET NOUVELLE-GUINEE

En septembre 1970, soit quatre ans après avoir reçu les premières demandes émanant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, SUCO a envoyé 9 volontaires dans ce territoire. Trois de nos membres avaient fait, en 1969 et en février 1970, deux voyages d'exploration à Canberra et dans la région PNG. A cette dernière occasion, les visiteurs ont été bien accueillis par les dirigeants du territoire, parmi lesquels on remarquait des Australiens, ainsi que des Papous et des Néo-Guinéens; les résultats de ce voyage furent communiqués au conseil exécutif de SUCO en mai 1970, en vue des décisions à prendre. L'accueil nettement favorable ménagé par ces groupes a été un facteur déterminant de l'acceptation par SUCO de l'invitation du territoire. SUCO avait quelque peu hésité à lancer un programme dans un territoire vivant encore sous un régime administratif de type quasi colonial, aucune date d'accession à un régime autonome d'administration n'ayant encore été annoncée.

SUCO a décidé de concentrer son premier apport de personnel dans les domaines susceptibles d'un rayonnement maximum, comme la formation pédagogique, les écoles techniques et secondaires (7 volontaires), les conseil d'administration locale pour l'organisation de projets comprenant le logement et les installations commerciales (un travailleur de SUCO dans chacun), ainsi que les coopératives du gouvernement, qui favorisent la création de petites entreprises et leurs développement par des autochtones.

Le territoire a des besoins nombreux et divers, du fait de ses particularités démographiques, du nombre de langues qui se parlent (plus de 700 idiomes distincts parlés par quelque 2.2 millions d'habitants) et de la difficulté du terrain dont les accidents rendent les communications impossibles dans maintes régions, sauf en avion. En plus de l'île continentale, qui est

partagée entre l'Indonésie, l'Iran occidental et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il y a les îles de l'archipel Bismarck, Buka et Bougainville, dans les Solomons, ainsi que environ 500 petites îles constituant le territoire.

Les programmes futurs de SUCO dans cette partie du monde tiendront rigoureusement compte de l'ordre de priorité établi par les Papouasiens et les Néo-Guinéens. Ces dernières années, vu l'avènement prochain, les besoins prioritaires sont indiqués par les dirigeants locaux aux réunions de l'Assemblée législative et par les institutions autochtones s'occupant de développement, notamment l'université de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Collège Médical de Papouasie. Il convient d'appuyer de toute urgence les programmes d'éducation des adultes, afin que la population acquière une instruction politique et que le pays se donne des spécialistes en technologie, en vue de son accession à l'indépendance au cours de la présente décennie. A cet égard, le Canada et SUCO peuvent fournir une précieuse contribution.

MALAISIEa) Sarawak

SUCO a envoyé d'abord des instituteurs à Sarawak en 1961, époque à laquelle cet Etat faisait encore partie de l'Empire britannique et avant que fut formée la Fédération malaise. Ces volontaires étaient, pour la plupart, des diplômés en arts ou en sciences enseignant aux niveaux primaire et secondaire. En 1967, nous avons envoyé des volontaires à Sabah et en Malaisie occidentale. En 1968, nous avons posté à Sarawak notre premier agent du personnel extérieur et, en 1969, nous avons envoyé à Kuala Lumpur un agent de même catégorie chargé de coordonner le programme de SUCO en Malaisie. Des bureaux extérieurs distincts ont été établis, l'été dernier, à Sarawak et à Sabah. Le gouvernement de Sarawak se propose de réduire à néant, d'ici 1974, ses besoins d'aide volontaires extérieures; du reste, il fait de moins en moins appel à l'aide de SUCO depuis deux ans. Cette année, nous n'avons reçu que quelques demandes portant sur le domaine de l'éducation. Comme on trouve maintenant des instituteurs sur place et puisqu'on maintient à Sarawak d'autres services d'aide volontaire extérieures, nous croyons plus sage de concentrer nos efforts à Sabah et à la Malaisie occidentale. C'est pourquoi nous n'enverrons pas de volontaires à Sarawak, cette année.

b) Sabah

Les premiers volontaires à se rendre à Sabah en 1967 étaient en majorité des diplômés en arts ou en sciences. Comme nous avons nommé l'an dernier un agent du personnel extérieur, nous avons reçu des demandes ayant trait à des domaines divers, y compris la foresterie et les techniques spécialisées. Les demandes présentées au titre du programme relatif à Sabah ont tendance à porter surtout sur les professionnels d'expérience hautement spécialisés. Les demandes se multiplient à d'autres égards, notamment en ce qui a trait à la foresterie, et à l'informatique, de sorte le

programme de SUCO à Sabah deviendra, semble-t-il, très diversifié. Pour mieux répondre aux besoins prioritaires du gouvernement de Sabah, nous tâchons de traiter les demandes sur une base annuelle en y envoyant des volontaires par petits groupes, au lieu d'y faire un seul placement annuel.

a) Malaisie occidentale

En 1968, SUCO a envoyé en Malaisie occidentale six volontaires chargés de tâches d'enseignement. Depuis lors, le programme relatif à ce pays n'a pas connu beaucoup d'expansion du point de vue numérique; toutefois, depuis qu'un agent du personnel extérieur a été affecté dans cette région, en 1969, nous avons reçu des demandes de spécialistes de plus en plus avancés. En 1971, les demandes prioritaires ont surtout eu trait aux domaines de la foresterie, de la formation technique et de l'agriculture. C'est ainsi que l'IMDRA ou Institut malais de développement de la recherche en agriculture (appelé, en anglais, le MARDI) a demandé à SUCO cinq spécialistes d'expérience en agriculture.

Tout comme dans le cas du Sabah, nous essayons d'envoyer nos volontaires en Malaisie occidentale sur une base annuelle.

b) Sabah

Les premiers volontaires à se rendre à Sabah en 1967 étaient en majorité des diplômés en arts ou en sciences. Comme nous avions nommé l'an dernier un agent du personnel extérieur, nous avons reçu des demandes ayant trait à des domaines divers, y compris la foresterie et les techniques spécialisées. Les demandes présentées au titre du programme relatif à Sabah ont tendance à porter surtout sur les professionnels d'expérience hautement spécialisée. Les demandes se multiplient à d'autres égards, notamment en ce qui a trait à la foresterie, et à l'information, de sorte que

PROGRAMME D'ORIENTATION

Nous avons constaté que les programmes d'orientation sont indispensables aux jeunes Canadiens qui vont occuper des postes outre-mer, car ces pays étrangers présentent des différences considérables en ce qui concerne leur échelle de valeurs, leurs structures sociales et la vie professionnelle. Nous soumettons donc tout notre personnel à un programme de formation d'une durée d'environ deux mois. Le programme comporte d'abord, pendant une dizaine de jours, des cours d'initiation renseignant les candidats volontaires sur le pays ou la région d'affectation, sur les questions de développement international et sur l'action de SUCO, mettant en cause des coopérants de diverses origines et nécessitant l'utilisation de ressources très variées. Une fois rendus dans leur pays d'affectation, les volontaires continuent leur formation pendant six à huit semaines, l'accent étant mis en particulier sur la langue, la formation et le perfectionnement professionnels, sans oublier les caractéristiques du pays. Le programme initial de formation n'est que la première partie d'un processus permanent d'instruction que nous tâchons d'assurer, tout au long des deux années de service outre-mer, par des colloques sur place, des contacts et des distributions de documentation pertinente, de caractère professionnel, social, culturel ou politique. Ainsi, nous espérons aider notre personnel à acquérir une véritable compréhension du pays d'affectation, de manière qu'il puisse apporter une contribution optimale.

CHAMPS D'ACTION POSSIBLES

L'INDONESIE

En portant sur l'Indonésie une nouvelle attention, l'ACDI a récemment reconnu les possibilités immenses de ce pays qui abrite 112 millions de personnes, en même temps que ses problèmes épineux de développement. Un de ses problèmes les plus graves est le chômage et à cet égard, l'Indonésie se compare à l'Inde. Son gouvernement envisage donc avec prudence la possibilité de faire venir des bénévoles étrangers, étant donné qu'une affluence de gens pourrait tout simplement accentuer ce problème de chômage, autant chez les jeunes gens instruits que chez le reste de la population.

Au cours des quelques dernières années, le gouvernement a déterminé avec beaucoup de soin quelles régions manquent de personnel autochtone formé et lesquelles pourraient tirer profit d'une assistance étrangère. Au cours de visites en Indonésie par des représentants du SUCO en 1961, 1966 et trois fois au cours de trois dernières années, le gouvernement indonésien a manifesté de l'intérêt pour la possibilité d'une assistance fournie par le SUCO, particulièrement en ce qui a trait au domaine de l'enseignement de l'anglais au niveau de la formation de professeurs.

Nous du SUCO sommes intéressés à collaborer au programme interne de bénévoles en Indonésie. Le programme indonésien, appelé BUTSI, affecte depuis 1967 des bénévoles à des projets du domaine de l'agriculture et du développement communautaire. Des représentants du SUCO ont déjà eu des entretiens préliminaires avec les autorités de Jakarta au sujet du travail de BUTSI et ces entretiens ont suscité un intérêt dans la possibilité d'affecter des bénévoles canadiens au programme indonésien. Une collaboration à ce point étroite entre le SUCO et le gouvernement indonésien offrirait une occasion stimulante d'étudier de nouvelles approches de la collaboration en matière de développement à l'échelle internationale.

L'INDOCHINE

En tant qu'île francophone dans un pays anglophone, L'Indochine ne peut compter que sur un très petit nombre de sources pour lui fournir des effectifs venant de l'étranger. La France y a donc joué un rôle important, mais il y a tout lieu de croire que sa contribution, au cours des dernières années, n'a pu subvenir à la totalité des besoins de la région. Le Laos, le Vietnam et le Cambodge se sont donc tournés de plus en plus vers le Canada; mais ce dernier n'a réagi que très timidement. Cette timidité est particulièrement déplorable à la lumière des divers problèmes auxquels la région fait face à l'heure actuelle.

LE CAMBODGE

En juin 1969, le directeur des programmes de l'Asie s'est rendu au Cambodge et y établi des rapports, particulièrement avec le ministère de l'Education et le ministère de la Planification nationale. Le gouvernement du Cambodge était à la recherche de professeurs dans le domaine de la science et des mathématiques et ce besoin fut discuté avec le SUCO. A la suite d'une visite, en février 1970, pour reprendre cette discussion, on en est arrivé à un accord verbal et on devait échanger confirmation écrite après avoir reçu l'approbation du Conseil de direction du SUCO. Malheureusement, le changement de gouvernement au Cambodge, en mars 1970, nous a obligés à laisser la question en suspens jusqu'à ce que la situation s'améliore dans le pays, du point de vue de la sécurité; à ce moment-là, nous reprendrons avec intérêt les négociations avec le gouvernement du Cambodge.

LAOS-VIETNAM

Ici aussi, s'il devenait possible pour le SUCO d'acquiescer à certaines des demandes déjà reçues du Laos et du Vietnam, en provenance des secteurs privés et

1 Voir Model for a Musical, par John Griffin. In New Guinea, Janvier 1971, vol. 5, pages 11 à 25.

et des missions, nous étudierions très attentivement ces demandes.

Dans la partie du Livre blanc qui traite du Pacifique, le Canada indique son désir d'appuyer les efforts pour reconstruire, en Indochine, lorsque la situation se sera calmée. Le SUCO voudrait profiter de l'occasion pour faire part de son intérêt à étudier la possibilité d'unir ses efforts à ceux de l'ACDI en ce qui a trait aux projets de reconstruction, aussi bien que d'accorder une haute priorité aux demandes d'une nature plus générale venant de ces pays, y compris, bien entendu, le Vietnam du Nord et du Sud.

LE PACIFIQUE DU SUD

Des demandes nous sont parvenues de représentants de certaines des îles du Pacifique du Sud, y compris le Protectorat britannique des îles Salomon, les Nouvelles-Hébrides et les îles Fiji. Après avoir visité le territoire Papua-Nouvelle-Guinée en 1970, des représentants du SUCO ont communiqué brièvement avec ces représentants. Il fut confirmé par la suite, par correspondance, que des emplois viables existaient pour de futurs bénévoles du SUCO et que ces premiers contacts seraient poursuivis dès que le programme en TPNG aura pu être évalué.

Le PBIS, en 1970, a demandé au Peace Corps d'envoyer du personnel et a décidé d'attendre une année entière avant d'inviter d'autres groupes à entrer dans le Protectorat. Mais on était intéressé à maintenir les contacts et à inviter le SUCO à travailler dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'OMS mène une lutte contre le paludisme qui nécessite les services d'enseignants en hygiène publique, qui travailleront avec des paraprofessionnels à créer une certaine compétence et à susciter un engagement face à l'éradication de cette maladie. Les plus petites îles sont toutes désignées pour l'éradication de cette maladie, puisqu'elles sont presque totalement isolées et il est possible de faire disparaître complètement le moustique anophèle.

Le gouvernement bipartite des Nouvelles-Hébrides, dirigé conjointement par la France et la Grande-Bretagne, désire accueillir des Canadiens, à cause de l'apport bilingue et biculturel que le Canada peut fournir. Depuis l'arrivée de Nord-Américains venus d'Hawaii pour subdiviser le terrain, le problème de la propriété des terrains est particulièrement sévère.¹

Ici aussi, la langue cause un problème de communication. En plus du français et de l'anglais parlés par les autorités des îles, environ 200 différents dialectes sont parlés par une population de 75,000 habitants, dans les 73 îles qui s'étendent sur 450 milles du Pacifique du Sud. Le départ en masse d'hommes en âge de travailler, c.-à-d. de 15 à 30 ans, pour les mines de la Nouvelle-Calédonie, a fait de bon nombre de régions une société de dépendance totale - c.-à-d. les femmes, les enfants et les vieillards restés derrière, qui doivent survivre avec l'argent que leur envoie le soutien de famille à l'étranger. Le problème de la surpopulation, aggravé par la spéculation des terrains, souligne le besoin de développer l'industrie de la pêche et l'industrie forestière, aussi bien que la recherche en matière de possession des terrains. Le SUCO, qui est en mesure de recruter des Canadiens bilingues, peut aider beaucoup ici. Le Canada peut aider à l'application de solutions autochtones à ces problèmes en renforçant la caisse de recherche et la capacité de la Commission du Pacifique du Sud.

Dans le Pacifique du Sud, les îles Fiji sont les assises de l'Université qui forme un personnel indigène, lequel retournera dans leurs îles natales pour y jouer un rôle de chef et y assumer les emplois de niveaux moyen et supérieur. On a demandé au SUCO de remplir certains postes d'employés salariés, ainsi que des emplois du domaine de l'éducation et du bien-être social qui sont parrainés par des organismes gouvernementaux. Un grand nombre d'habitants des îles Fiji ont des antécédents qui se retrouvent dans l'est de l'Inde et les îles ont fourni une main-d'oeuvre de niveau moyen à d'autres îles, parfois au chagrin des bénéficiaires. Toutefois, la densité de la population, ici comme dans les Caraïbes, pousse les habitants des îles Fiji à émigrer.

1 Voir Model for a Musical, par John Griffin. In New Guinea, janvier 1971, vol 5, pages 11 à 25.

Le besoin existe d'étudier d'autres occasions d'emplois, comme l'industrie de la pêche, si on désire persuader un plus grand nombre de citoyens compétents des îles Fiji de rester au pays. L'Université du Pacifique du Sud, aidée par la Commission du Pacifique du Sud, pourrait élaborer des programmes à cet effet.

LA CHINE

La Chine jouera nécessairement un rôle principal dans le sud-est de l'Asie, dans les années qui viennent. Si le SUCO recevait une demande de personnel, nous lui accorderions la plus haute priorité.

Calédonie, a fait de bon nombre de régions une société de dépendance totale -

co-actives - faites, pas ententes et peu vieillards restés derrière, qui doivent survivre sans être aidés par leurs familles, les enfants de famille à l'étranger, les problèmes de la population, les problèmes de la spéculation des terrains, les problèmes de développement, les problèmes de la pêche et de l'industrie forestière, aussi bien que la main-d'œuvre en matière de possession des terrains. Le SUCO, qui est en mesure de recruter des candidats étrangers, peut même beaucoup aider le Canada, peut même à l'égard de certaines solutions, des solutions à ces problèmes en matière de la cause de recherche et la capacité de la Commission du Pacifique du Sud.

également la Faculté du Pacifique du Sud, les services de l'Université qui fournissent des renseignements et des documents dans tous les domaines pour y jouer un rôle de chaque pays, les services de chaque pays et supérieurs. On a estimé en 1960 que certains pays d'employés étaient, ainsi que vous des emplois d'urgence, les emplois de dernier recours, qui sont payés annuellement par les gouvernements. Un grand nombre d'habitants des îles Fiji ont été affectés depuis qu'ils ont été dans l'Inde et les îles ont fourni une main-d'œuvre de niveau moyen à d'autres îles, parfois au chapitre des bénéfices certains. Toutefois, l'insécurité de la population, tel que dans les Caraïbes, pour les habitants des îles Fiji a été grand.

1 Voir Model for a Musical, par John Griffin. In New Guinea, janvier 1971, vol 5, pages 11 à 25.

EXPOSÉ SUR LE CANADA ET LE PACIFIQUE DU SUD PRÉSENTÉ PAR LE SUCOQuelques notions sur la région du Pacifique du Sud

Les besoins du territoire des îles du Pacifique, s'étendant vers l'est à partir de la Nouvelle-Guinée, ont eu des éléments semblables, mais aussi, parce que leur niveau de développement économique varie, des différences considérables. La main-d'oeuvre constitue le domaine auquel le SUCO a le plus contribué. Dans tout le territoire des îles du Pacifique, à l'exception de la Nouvelle-Guinée, les gens savent presque tous lire et écrire, mais il y a peu de gens qui sont hautement spécialisés. Partout, y compris en Nouvelle-Guinée, le système d'éducation aux niveaux secondaire et post-secondaire s'élargit rapidement et on travaille à rendre plus autochtone les services techniques. Dans des domaines comme la médecine, où l'Ecole de médecine de Suva et, plus tard, le Collège de médecine dans le territoire de Papua, sont en opération depuis longtemps, les pays sont presque en mesure de subvenir à leurs propres besoins d'omnipraticiens, mais on a encore besoin de spécialistes de toutes sortes. Dans le domaine de l'éducation on réussit à équilibrer à peu près le besoin et le nombre d'enseignants au niveau primaire; en Nouvelle-Guinée, on a encore besoin de professeurs étrangers du niveau secondaire pour certains sujets, mais dans d'autres territoires, des autochtones subviennent à peu près aux besoins; en matière d'éducation post-secondaire et technique et en matière de recherche, le besoin est grand d'un personnel étranger, mais plus encore d'un personnel qui transmettra des habiletés et qui formera les gens de la place à prendre la relève dans cinq ans environ.

Les besoins les plus flagrants ont peut-être trait aux occupations que, dans notre société, nous prenons pour acquises - des mécaniciens spécialisés, des teneurs de livre, des arpenteurs, des opérateurs radio, des poseurs de lignes téléphoniques, etc. Le besoin, encore une fois, est de travailleurs étrangers qui sont prêts à enseigner ces techniques et qui sont capables de les enseigner à des adultes de la place - souvent, il s'agit d'adultes intelligents mais qui n'ont

pas reçu l'éducation formelle que nous sommes portés à considérer comme essentielle pour de tels emplois.

Pour la plupart de ces postes, un étranger installé en permanence est à la fois trop qualifié et trop dispendieux pour des sociétés où le salaire de base n'est qu'un peu plus d'un dollar par jour. Des insulaires qu'on enverrait à l'étranger acquérir une formation seraient eux aussi trop qualifiés. L'aide fournie par le Canada à l'Université du Pacifique du Sud, particulièrement dans le domaine de la recherche en biologie marine, est appréciée, tout comme la promesse d'augmenter les bourses d'étude et les échanges d'étudiants avec le Canada. Renforcer les programmes permettant à des bénévoles canadiens d'aider, de façon temporaire, à répondre à certains des besoins pressants en main-d'oeuvre, en attendant que les indigènes puissent y subvenir eux-mêmes, est non seulement un des moyens les plus efficaces, mais aussi une des façons les moins coûteuses pour le Canada d'aider des pays en voie de développement, de la manière qu'ils le désirent eux-mêmes. Et c'est là, évidemment, la principale raison d'être du SUCO...

La Commission du Pacifique du Sud

Vu la technologie poussée du Canada, son abondance de connaissances scientifiques et son bilinguisme, il est malheureux que le Livre blanc sur la politique extérieure ne mentionne pas la Commission du Pacifique du Sud à titre d'institution régionale. Depuis plus de 20 ans qu'elle existe, elle s'est attiré de plus en plus de respect dans le Sud du Pacifique, en tant que tribunal inter-territorial compétent pour la discussion de problèmes communs et en tant qu'organisme qui coordonne les recherches. Ses ressources financières très restreintes (même si la France, le Royaume-Uni, l'Australie et les Etats-Unis en sont membres) pourraient prendre un nouvel essor si le Canada devenait membre associé, en contribuant des fonds et en personnel expert. Son centre étant situé à Neumea en Nouvelle-Calédonie, des experts bilingues seraient plus que bien accueillis. Fournie par l'entremise d'un tel organisme multilatéral, il serait évident que l'assistance accordée par le

Canada est nettement désintéressée. Le savoir-faire du Canada par rapport à des problèmes miniers et géologiques, à l'élevage du bétail et à l'industrie forestière pourrait facilement être offert par un tel organisme, pour compléter l'aide promise dans le domaine des pêches par l'entremise de l'Université du Pacifique du Sud et les connaissances techniques dans le domaine des aéroports et de l'industrie du tourisme leur étant fournies sur une base commerciale.

Stabilité des prix et du marché

Mais si le territoire des îles offre une image optimiste en ce qui a trait à l'ampleur que peut prendre une aide minime par le Canada, dans le sens d'aider les activités actuelles en matière de main-d'oeuvre et de recherche, les îles présentent toutefois un problème économique considérable. A l'exception de la Nouvelle-Guinée, toutes sont de petites îles à forte population atteint le chiffre de 1,000 personnes par mille carré. Toutes dépendent présentement de l'exportation des récoltes tropicales primaires - le copra (noix de coco séchée), le café, le cacao, le sucre, les bananes, un peu de thé, de caoutchouc et d'huile de palme - et il n'y a que l'industrie minière et le tourisme qui puissent être envisagés comme possibilités éventuelles. La quantité des produits en question est minime en comparaison du marché mondial pour ces denrées et l'économie des petites îles est donc infime, leur prospérité subissant les moindres changements dans les récoltes au Brésil, au Guana, en Malaisie, en Australie, etc. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et encore plus, la France et le Royaume-Uni, fournissent à ces produits un marché garanti, à des prix stables. Mais le marché de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande a été presque saturé (l'Australie n'importe maintenant qu'une petite portion de la récolte de cacao de la Nouvelle-Guinée et a cessé d'importer du sucre des îles Fiji; la Nouvelle-Zélande n'achète régulièrement que peu de la récolte de bananes des îles Fiji et de Samoa) alors que les négociations courantes du marché commun laissent planer le doute sur l'avenir du marché garanti

en Europe. Un geste généreux de la part du Canada, qui assurerait un marché pour des produits tropicaux particuliers, qui serait, d'une manière absolue, minime mais dont la signification serait d'envergure - peut-être en échange de blé ou de beurre du Canada - aiderait énormément toutes les îles à atteindre une économie stable.

Ce n'est pas comme si le Canada accusait un déficit commercial dans ses transactions avec ces pays. En raison des industries minières et de l'exploration en cours en Nouvelle-Guinée (particulièrement Placer, Rio Tinto Group), en Nouvelle-Calédonie (Inco), dans le Protectorat britannique des îles Salomon (aussi Inco), aux îles Fiji (l'industrie du tourisme) et ailleurs encore, beaucoup de machines sont exportées par le Canada, des profits reviennent au pays et un investissement considérable par le Canada prend racine dans la région. Toutefois, les profits pour les gens de la place provenant de telles industries d'extraction, surtout lorsque ces industries ne leur appartiennent pas, ne sont pas aussi nets que pourraient le suggérer les chiffres des sommes investies. Au Canada, nous sommes devenus péniblement conscients des résultats de la vente à prix inférieur de nos ressources à d'autres pays qui en feront la transformation; plus que tout autre pays, nous devrions être conscients du désir des producteurs primaires de faire un commerce sur une base égale. Nous devrions accepter certains de leurs produits en quantité limitée.

La situation privilégiée du Canada

Dans ce domaine, dans le Pacifique du Sud, le Canada jouit d'une réputation enviable. A titre de puissance de grandeur moyenne, jouissant des connaissances enviées des anciens administrateurs, mais sans la ternissure de gains directs évidents ou une histoire d'exploitation, l'assistance que nous pourrions fournir à ces petites nations pourrait être d'importance primordiale. Son coût, pour le Canada, serait minime; ses résultats pourraient être considérables. Un seul navire subventionné qui transporterait régulièrement des produits des îles au Canada et

et des Canadiens et des produits canadiens aux îles et entre les îles, pourrait contribuer autant au développement des îles du Pacifique, au cours des années 1970, que les expéditions subventionnées par le Canada ont pu contribuer au développement des Caraïbes au cours des années 1950.

Le fait qu'aucune de ces mesures ne soit mentionnée dans le Livre blanc indique peut-être l'ignorance générale qui existe d'un bout à l'autre du Canada en ce qui touche le monde du Pacifique. Presque tout aussi importante, si la politique étrangère du Canada veut tenir compte des événements locaux dans le Pacifique, est la nécessité de créer au sein du Canada un plus grand ensemble de connaissances sur la région. La totalité des connaissances disponibles - des érudits individuels, de Victoria dans l'Ouest à Saint-Jean dans l'Est, en passant par quelques autres points de concentration - est rarement réunie ou utilisée (sauf dans de rares occasions comme celle-ci). Il est à espérer que le centre de recherche canadien pour le développement international pourra réunir plus de fond afin que les connaissances du Canada sur les pays en voie de développement puissent être augmentées et mieux utilisées et afin d'empêcher que le savoir-faire du Canada en matière de technologie soit mal appliqué là-bas. Le Pacifique Science Congress qui aura lieu à Vancouver en 1975 sera d'une importance primordiale pour le Pacifique; les préparatifs sont déjà en marche et l'appui du gouvernement est essentiel pour que le congrès soit une réussite, autant pour le Canada que pour les gens de la région du Pacifique.

Le rôle du Canada est important en tant que pays touchant le Pacifique; il a beaucoup à gagner, mais il a aussi beaucoup à donner. Nous espérons que le présent exposé, en accentuant ce que le Canada peut offrir, servira à contrebalancer l'accent qui, dans les exposés précédents, était placé sur ce que le Canada pouvait espérer obtenir.

PERSONNEL DU SUCO EN ASIE

PAR PAYS, PAR ANNÉE

(Octobre de chaque année)

Appendice I

PAYS	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	NOMBRE TOTAL DE VOLONTAIRES DANS CHAQUE PAYS
BRUNEI	-	1	1	-	-	-	4	5	1	-	6
CEYLAN	3	5	2	-	-	-	-	-	-	-	5
INDE	8	22	30	31	33	42	50	38	12	24	185
JAPON	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	2
PAPOUASIE/ N. GUINÉE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9
SABAH	-	-	-	-	-	-	4	22	18	16	39
SARAWAK	2	6	6	8	22	26	18	18	10	10	86
SINGAPOUR	-	1	-	-	-	-	5	5	-	-	6
THAÏLANDE	-	-	-	-	-	5	12	20	40	43	79
VIETNAM	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
MALAYSIA (ouest)	-	-	-	-	-	-	-	6	11	12	18
TOTAL	13	36	41	40	55	73	93	114	92	114	

PERSONNEL DU SUCO EN ASIE

Appendice II

PAR PAYS, PAR ANNÉE

(Octobre de chaque année)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
ÉDUCATION	8	13	7	21	23	30	32	49	28	45	256
SANTÉ	3	4	4	2	7	7	23	10	8	16	84
SERVICE TECHNIQUE	2	2	2		2	1	5	4	6	6	30
TRAVAIL COMMUNAUTAIRE SOCIAL/JEUNESSE					2						2
AGRICULTURE EC. MÉNAGÈRE	1	1	4	5	2	6	3	1	4	8	25
AUTRES	1	4	2		1	1	3	1	5	9	27

TOTAL 15 24 19 28 37 45 66 65 51 84

N° 16

SÉANCE DU MARDI 4 MAI 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

Année	Revenus (en millions de dollars)									
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1950	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1951	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1952	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1953	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1954	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1955	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1956	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1957	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1958	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1959	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10

(Source: Bureau des statistiques)

LE MINISTRE DES FINANCES

LE MINISTRE DES REVENUS

II-10



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE
1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Vice-président: L'honorable ALLISTER GROSART

N° 16

SÉANCE DU MARDI 4 MAI 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoins: Voir le procès-verbal)



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970-1971

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Carter	McLean
Choquette	McNamara
Connolly	Nichol
(Ottawa-Ouest)	O'Leary
Croll	Quart
Eudes	Rattenbury
Fergusson	Robichaud
Gouin	Sparrow
Haig	Sullivan
Lafond	White
Laird	Yuzyk—(30)
Lang	

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N. 16

SÉANCE DU MARDI 4 MAI 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Ordre de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Robert Fortier.

Notre Comité a été entendu par M. Fergus Chambers, directeur général de la planification à l'Agence canadienne de développement international. Après l'exposé de M. Chambers, je demanderai au sénateur Cameron de bien vouloir ouvrir la période des questions.

Honorables sénateurs, sans plus de préambule, je me fais un plaisir de vous présenter M. Fergus Chambers, directeur général de la planification à l'Agence canadienne de développement international. Après l'exposé de M. Chambers, je demanderai au sénateur Cameron de bien vouloir ouvrir la période des questions.

[M. Fergus J. Chambers, directeur général de la Division de la planification à l'Agence canadienne de développement international. Merci beaucoup, monsieur le président. Honorables sénateurs, comme le président vous l'a dit, j'ai l'intention de présenter un exposé assez bref, car de la sorte nous pourrions employer notre temps de façon plus utile, en répondant à vos questions.]

Procès-verbal

Ordre de renvoi

Le mardi 4 mai 1971
(18)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit cet après-midi à 3 heures.

Présents: Les sénateurs Bélisle, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Fergusson, Grosart (*président suppléant*), Haig, Lafond, Macnaughton, McElman, McLean, McNamara, Robichaud, White et Yuzyk (15).

Présent mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur Smith.

Aussi présent: M. Peter Dobell, du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur.

Le Comité poursuit son étude de la région du Pacifique.

TÉMOINS:

L'Agence canadienne de développement international;

M. Fergus Chambers,
directeur général de la Planification; et

M. Rick Ward,
chargé de la région de l'Asie.

Il est décidé que le mémoire intitulé «Programmes d'aide du Canada dans le Pacifique», préparé à titre d'information pour le Comité, sera annexé au compte rendu des délibérations. (*Voir l'appendice O*).

Il est décidé que le témoin apportera au Comité des renseignements complémentaires, lesquels seront annexés au compte rendu. (*Voir l'appendice P*).

A 4 h. 43, de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,

E. W. Innes.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
Affaires étrangères
1971
Avec la permission du Sénat
L'honorable sénateur Donald
par l'honorable sénateur Denis
Comité sénatorial permanent des Affaires
étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au
Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives
aux affaires étrangères et aux affaires du Common-
wealth de façon générale, sur toutes questions à lui
déléguées aux termes du Règlement du Sénat, et sur
particulier, sans restreindre la généralité de ce qui
précède, sur toutes questions relatives à la région du
Pacifique en portant l'attention sur les points
ci-dessous mentionnés, mises dans le document in-
titulé «Le Pacifique: l'opportunité étrangère au service
Canadiens»;
Que ledit comité soit autorisé à retenir les services
des conseillers et du personnel technique, administratifs
et autres qu'il juge nécessaires aux fins ci-dessus énoncées;
au titre de rémunération et de remboursement, qu'il
pouira déterminer, et à rembourser aux témoins leurs
frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et
à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer;
Que le comité avant d'assumer toute responsabilité
financière concernant cette enquête, qu'il rapport
soumette et fasse approuver par le Comité de la région
intérieure et de la comptabilité un budget détaillé
façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront
encourus.
La motion mise aux voix, est adoptée.
Le greffier du Sénat
Robert Fortier

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 4 mai 1971

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence du sénateur Allister Grosart (vice-président).

Le vice-président: Honorables sénateurs, le quorum est atteint, même si deux autres réunions de comités sont en cours en ce moment même.

J'ai le regret de vous annoncer que le président habituel de ce Comité, le sénateur Aird, est absent aujourd'hui. Il est retenu à Toronto où son père a subi une deuxième attaque. Il m'a demandé, en tant que vice-président, de le remplacer.

Notre principal témoin d'aujourd'hui est M. Fergus Chambers, directeur général de la Division de la planification à l'Agence canadienne de développement international.

M. Chambers travaille depuis environ trois ans et demi pour l'ACDI. Il est économiste de profession. Il a été auparavant économiste en chef de la Société de développement des exportations, et antérieurement économiste pour la Banque de Nouvelle-Écosse. Il a une vaste expérience de ce domaine. Je suis certain que les honorables sénateurs auront beaucoup de questions à lui poser.

Il m'a dit que son exposé serait court, ce qui lui laissera plus de temps pour répondre aux questions concernant l'importante activité canadienne qui s'exerce dans la région du Pacifique.

Les honorables sénateurs ont pris connaissance, j'en suis sûr, du message du président Nixon sur l'aide à l'étranger, adressé au Congrès le 21 avril, au cours duquel le Président a insisté sur la réforme du programme d'aide bilatérale des États-Unis.

Notre Comité a déjà entendu plusieurs témoins de l'ACDI. Les progrès de l'ACDI, le développement et les politiques entreprises par M. Maurice Strong, ainsi que les progrès survenus depuis son départ pour Stockholm, où il a accepté des fonctions si importantes, nous ont vivement intéressés.

Honorables sénateurs, sans plus de préambule, je me fais un plaisir de vous présenter M. Fergus Chambers, directeur général de la planification à l'Agence canadienne de développement international. Après l'exposé de M. Chambers, je demanderai au sénateur Cameron de bien vouloir ouvrir la période des questions.

J. Fergus J. Chambers, directeur général de la Division de la planification à l'Agence canadienne de développement international: Merci beaucoup, monsieur le président. Honorables sénateurs, comme le président vous l'a dit, j'ai l'intention de présenter un exposé assez bref, car de la sorte nous pourrions employer notre temps de façon plus utile, en répondant à vos questions.

Je dirai très brièvement que notre programme pour l'Asie du Sud-Est est peut-être l'un de ceux auxquels nous avons récemment donné le plus d'importance, si l'on peut dire, bien que notre programme pour la Malaysia remonte presque aux débuts de nos activités d'aide, c'est-à-dire aux débuts du Plan de Colombo.

Les autres pays de la zone du Pacifique ont pu commencer à bénéficier de l'aide canadienne surtout en adhérant au Plan de Colombo, durant la seconde partie des années 50 et au début des années 60. Pendant toute cette période, les programmes pour tous les pays, sauf la Malaysia, n'ont été que d'assez faible ampleur, et il en est encore de même dans la plupart des cas.

Nos programmes ont porté principalement sur l'assistance technique, l'envoi d'enseignants, de conseillers spécialisés, et surtout sur la formation d'étudiants au Canada. Cela vaut pour la Thaïlande, les trois États de l'Indochine, les Philippines et, jusqu'à récemment, pour l'Indonésie.

Le programme de Malaysia a lui aussi porté très largement sur l'assistance technique, bien que de temps à autre nous ayons fourni une assistance-équipement appréciable pour l'éducation et les télécommunications.

Plus récemment, il y a eu un certain nombre de changements dans l'ampleur de nos programmes, dans cette région, en partie à la suite de la revue de notre politique extérieure. Je mentionnerai deux changements en particulier. Le premier a consisté dans la décision de mettre en œuvre un programme de plus grande envergure en Indonésie. Le programme actuel a évolué à partir d'une aide technique essentiellement modeste, pour devenir un programme dont nous avons le sentiment qu'il comprendra une assistance-équipement assez importante, certaines mesures de soutien de la balance des paiements pour des denrées de base, ainsi qu'un programme intensifié d'aide technique. Un certain nombre de raisons ont motivé cette décision, l'une d'elles étant l'importance croissante de l'Indonésie dans cette région comme marché éventuel pour le Canada, bien que la balance des paiements de l'Indonésie, en ce moment, soit telle que ce pays ne pourra disposer de beaucoup d'argent comptant pour les exportations avant un certain temps. La deuxième raison consiste dans les transformations importantes des politiques économiques et de la stratégie du développement du gouvernement indonésien. Avec le gouvernement actuel, un groupe entièrement nouveau est entré en fonctions, et je puis affirmer, d'après mon expérience personnelle, que ces personnes constituent un groupe très impressionnant qui gère, conçoit et élabore le développement de l'Indonésie d'une façon absolument remarquable. Il existe donc en Indonésie un excellent programme de développement dans lequel le programme d'aide canadien peut trouver sa place et avec lequel il peut être coordonné.

L'autre domaine qui vous intéressera certainement est celui de notre programme pour les États d'Indochine. En

ce moment, ce programme vise à maintenir plus qu'à développer. Nous fournissons une aide suffisante, particulièrement au Vietnam du Sud, pour soutenir certains programmes de santé publique, quelques programmes de réadaptation dans les domaines médicaux et du bien-être, ainsi que des programmes de logement, en plus d'un programme de formation au Canada qui est assez important.

Les sommes plutôt minimes que nous affectons à cette région indiquent mal, à mon avis, l'importance que nous y attacherons finalement dans notre programme. Elles reflètent, en réalité, la difficulté de faire quoi que ce soit en Indochine. Il est très difficile d'envoyer des gens dans cette région pour réaliser des projets, et dès lors à quoi bon y affecter des fonds qui ne pourront être utilisés tout de suite?

Sous l'égide de la Banque mondiale, nous participons à des discussions concernant le potentiel à long terme du bassin du Mékong. Ce projet en est encore à sa toute première ébauche. Il peut devenir un programme très vaste, et nous avons consenti à participer aux études préliminaires afin d'identifier les projets et programmes qui ouvriront la voie à un programme d'envergure lorsque les conditions sociales et militaires de la région le permettront.

Les programmes du reste de la région, à mon avis, sont de nature relativement modeste. Je pourrais parler de la Malaysia, où nous avons un programme d'importance depuis un certain temps. La Malaysia, comme vous avez dû l'entendre dire par les témoins précédents, est un pays en assez bonne posture économique. Pour cette raison, nous le voyons comme une sorte de région semi-développée, et par conséquent notre programme est conçu pour lui apporter de l'aide technique dans les domaines où elle n'aurait pas encore ses propres experts. En supposant, cependant, que l'économie de la Malaysia continue de se développer comme elle l'a fait depuis trois ou quatre ans, j'ai l'impression que vers la fin de cette décennie la Malaysia sera en mesure de voler de ses propres ailes, tout au moins en ce qui concerne le financement de l'assistance technique.

Pour les Philippines, nous n'avons qu'un très modeste programme de formation, surtout dans le domaine médical. Nous nous efforcerons probablement de le restructurer pour le faire passer à un autre champ d'action dans un avenir rapproché, car les Philippines sont très bien pourvues de personnel médical; c'est là, en fait, l'une de leurs principales exportations vers l'Amérique du Nord. Nous allons donc probablement tâcher de mettre sur pied des programmes de formation dans des domaines qui leur seront d'une plus grande utilité.

Durant les deux dernières années, nous avons également jeté les bases d'un programme très modeste dans les îles du Sud du Pacifique, un programme dont la majeure partie consiste en une assistance technique à l'Université du Pacifique Sud.

Notre programme pour la Thaïlande insiste surtout sur l'assistance technique, principalement en matière d'éducation, plus quelques programmes d'aménagement forestier. Pour des raisons que je ne comprends pas très bien, nous éprouvons de la difficulté à organiser des programmes en Thaïlande. Jusqu'à tout récemment, le gouvernement thaïlandais a toujours eu de très fortes réserves de devises étrangères et il a toujours préféré marcher plutôt indépendamment et sans aide, sauf pour une certaine assistance technique et certains programmes de formation. Cette si-

tuation peut se transformer dans l'avenir, mais je ne saurais le prédire.

Le seul autre pays de la zone du Pacifique où nous ayons une activité est la Corée. Nous y avons un programme régulier, mais de très faible importance, d'assistance technique; il y a environ deux ans, nous avons ajouté à cela un projet qui consistait à fournir quelques centaines de têtes de bétail grâce à un prêt de développement. En dépit de quelques difficultés au début, ce programme a très bien réussi, je crois, et les Coréens nous ont fait savoir qu'ils aimeraient une nouvelle aide dans ce domaine. Voilà à quoi se résument nos programmes dans ces régions.

Monsieur le président, je ne crois pas que je puisse ajouter grand-chose pour vous décrire le travail que nous accomplissons dans cette partie du monde, et je devrais peut-être maintenant répondre à vos questions.

Le vice-président: Monsieur Chambers, c'est la première fois que le chef de la Division de la planification est parmi nous. Notre Comité s'est toujours intéressé à la méthodologie de la planification de l'ACDI. Pourriez-vous compléter vos observations en nous disant de quelle façon vous faites cette planification: comment vous en venez à décider que tel ou tel pourcentage du programme de l'ACDI sera consacré à telle région en particulier, comme la zone du littoral du Pacifique, et comment vous décidez quel projet ou quel programme sera entrepris dans chacun des pays, et comment vous coordonnez le travail de l'ACDI dans ces pays avec les autres programmes d'aide bilatérale ou multilatérale? Donnez-nous un aperçu général de la planification, car la Division de la planification, comme je la comprends, reflète une façon assez nouvelle d'envisager les choses, dictée par certaines nécessités qui sont apparues dans l'histoire du programme.

M. Chambers: Voilà une question assez vaste. Je me demande moi-même, parfois, de quelle manière se fait notre planification. Cependant, je crois que nous avons fait des progrès depuis deux ou trois ans, du moins je l'espère, depuis surtout que j'ai la charge de la Division de la planification.

Essentiellement, la Planification a deux fonctions que vous avez vous-mêmes précisées. La première fonction de la Division de la planification consiste en ce que j'appellerais une fonction de répartition. Le crédit total pour l'aide, qui est voté par le Parlement, doit couvrir non seulement les programmes bilatéraux, mais aussi les programmes multilatéraux et certains autres programmes bilatéraux qui sont indépendants de ma Division. Je peux les mentionner très brièvement. Les programmes multilatéraux, comme vous le savez sans doute, consistent en des contributions versées aux institutions spécialisées des Nations Unies, aux banques régionales et à d'autres institutions régionales. Quelques-unes de ces contributions prennent la forme d'avances effectuées sur les prévisions budgétaires du ministère des Finances, et non pas sur celles de l'ACDI. Les autres programmes bilatéraux dont nous avons à nous occuper sont des programmes spéciaux: aide aux organismes bénévoles canadiens œuvrant dans les pays en voie de développement; encouragement des affaires et de l'industrie, ce qui est un nouveau programme destiné à stimuler si possible les transferts de fonds privés; et une petite somme va aux secours internationaux d'urgence. Le Centre international de recherches pour le développement est un autre des programmes importants au financement duquel nous apportons une contribution.

Les sommes qui sont nécessaires pour répondre à ces besoins sont déterminées avec assez de précision au cours de discussions et de négociations internationales et sont, en conséquence, plutôt faciles à employer.

Un programme que j'appellerai un programme bilatéral principal doit prendre en charge la partie des fonds qui restent, pour ainsi dire, bien que je ne veuille pas dire qu'il s'agit de sommes résiduelles, car elles comptent pour 70 à 75 p. 100 de notre programme. Le programme bilatéral de l'an dernier s'est élevé à tout près de 300 millions de dollars. La responsabilité de répartir ces fonds entre les pays appartient au premier titre à la Division de la planification.

Notre mode de distribution n'est pas du tout scientifique, bien qu'au niveau de la conception plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. La revue de la politique extérieure a énoncé, dans son chapitre sur l'aide au développement, une série de critères pour cette répartition. On tient compte notamment des besoins de chacun des pays, d'ordinaire exprimés en revenu par tête d'habitant. Un autre critère consiste dans l'importance de ce pays pour le Canada du point de vue politique. Comme le disait un de nos conseillers, pour diverses raisons il est important pour le Canada que certains pays se développent économiquement plus que d'autres. C'est une façon de mettre l'accent sur l'aspect politique. Un troisième critère consiste dans la capacité du pays bénéficiaire d'utiliser l'aide: dans sa capacité d'absorption, dirait un économiste. Un quatrième critère consiste dans la possibilité d'utiliser des ressources et du personnel canadiens. Il y a un cinquième critère, qui, pourrait-on dire, est la volonté de développement du pays aidé; autrement dit, à quel point ce pays a-t-il réussi jusque-là à tirer parti de ses ressources et à quel point pousse-t-il le développement des ressources qui sont à la base de son économie propre?

Quand on cherche à répartir l'aide en tenant compte de ces critères et conditions, on se rend compte de leur fréquente incompatibilité. Les pays ayant une excellente tenue économique ont parfois un niveau de revenu par habitant relativement élevé; c'est d'ailleurs pour cette raison que leur niveau est élevé. Il reste que notre aide est plus nécessaire aux pays dont le revenu par habitant est faible.

D'autre part, certains pays ayant un très faible revenu par tête d'habitant ont une tenue économique peu brillante et ne sont nullement engagés dans la voie du développement. Cette situation était celle de l'Indonésie sous le régime de Sukarno. Il n'y a donc pas de procédé scientifique pour doser l'application de tous ces critères.

En ce moment, la répartition s'effectue selon une méthode assez complexe de consultations interministérielles entre le ministère des Affaires extérieures, l'ACDI, le ministère des Finances, le ministère du Commerce et, à l'occasion, un certain nombre d'autres ministères. Pendant ces discussions, la capacité d'utiliser les fonds,—le pipeline, si vous voulez, des projets de la Division de la planification de l'ACDI,—est soupesée par rapport à d'autres considérations, comme celle de savoir où l'aide devrait aller, quelle proportion de l'aide devrait être attribuée aux Antilles et quelle proportion à l'Amérique latine, ou entre les deux parties de l'Afrique, d'une part, et l'Asie d'autre part. L'Asie fait l'objet de nos programmes depuis le début et elle reçoit la part la plus importante de notre aide bilatérale, principalement parce que c'est là que vivent les populations les plus nombreuses du tiers monde.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous avez parlé du Commonwealth comme d'un critère. Tenez-vous compte du facteur Commonwealth dans votre planification?

M. Chambers: Non, pas particulièrement. D'un point de vue historique, ce facteur peut donner l'explication d'un certain nombre de nos attributions d'aide, mais en ce moment il ne constitue pas un facteur très important, sauf qu'aux réunions du Commonwealth les intéressés se rencontrent et se demandent de l'aide. Cela mis à part, le Commonwealth ne constitue pas un facteur d'importance.

Je ne sais pas si ma réponse concernant les attributions d'aide vous est bien utile. Nous avons hérité du passé une certaine répartition de notre aide. A ce modèle historique, nous avons récemment ajouté le programme francophone africain, le programme latino-américain résultant de la révision de notre politique latino-américaine, ainsi que notre programme pour l'Indonésie. Ce sont là les compléments les plus importants qui ont été ajoutés à l'ancienne répartition, celle des années 60. La répartition actuelle, d'une année à l'autre, constitue un compromis entre ce que nous avons le sentiment que devrait être la répartition de l'aide canadienne et notre capacité d'utiliser les fonds l'année même où la décision est prise de les attribuer. Lorsque nous décidons d'attribuer une certaine aide à un pays qui n'est pas en mesure de l'utiliser, les fonds s'accumulent et nous nous retrouvons avec notre problème de «pipeline» dont vous avez tous certainement entendu parler. Voilà un des compromis.

Le sénateur McNamara: Je me trompe peut-être, mais n'est-il pas vrai que vos fonds sont dans quelque mesure réservés à certains genres de produits canadiens, je veux parler des grains, et qu'il s'agit là pour vous d'une considération importante dont vous devez tenir compte dans votre planification? N'êtes-vous pas tenus d'expédier des quantités déterminées de céréales dans un temps donné, en vous servant de ces fonds? N'est-ce pas là un des éléments les plus importants dont vous avez à tenir compte dans votre planification?

M. Chambers: Oui, c'est un des éléments. La somme qui est demandée au Parlement pour l'aide alimentaire est déterminée d'ordinaire par une évaluation de ce que, légitimement, nous pouvons utiliser comme aide alimentaire dans une année donnée. En ce moment, par exemple, nous commençons à faire la prévision de ce que nous pourrions utiliser pour l'aide alimentaire en 1972-1973. Le montant qui est demandé au Parlement, dans les limites de l'aide globale au développement que le gouvernement propose, est déterminé par ce que nous, nous pensons pouvoir utiliser. C'est une des conditions de la répartition que nous faisons. Il ne faudrait pas croire que nous nous retrouvons à un moment donné avec un crédit pour l'aide alimentaire que nous n'avons pas contribué à établir. Ce n'est pas le cas.

Le sénateur McNamara: N'est-il pas vrai que vous avez de la difficulté à trouver à qui attribuer l'aide alimentaire que le Canada est prêt à fournir?

M. Chambers: Nous en avons eu parfois, et je m'attends un peu à ce que nous en ayons encore, par exemple, l'an prochain; cela dépendra des besoins de l'Inde. L'Inde nous a fait savoir qu'elle n'aura pas besoin d'aide alimentaire en 1972. Etant donné que nous fournissons pour 41 millions de dollars d'aide alimentaire à l'Inde, nous allons devoir

procéder à une répartition différente. Nous aurons peut-être de la difficulté à le faire. Par ailleurs, les besoins d'aide alimentaire sont extrêmement imprévisibles. La marge est si étroite qu'une seule mauvaise mousson peut bouleverser toute la situation. Il est extrêmement difficile de faire des prévisions. Autant que possible, nous nous efforçons d'évaluer les besoins au moment où nous demandons le crédit relatif à l'aide alimentaire ou lorsque nous présentons nos prévisions de dépenses au Parlement.

Le sénateur McNamara: Je n'ai rien contre l'aide alimentaire; je ne voudrais pas donner cette impression. Pourtant, n'avez-vous pas l'impression que les Américains sont en train d'accaparer les marchés de l'aide alimentaire dans le monde, et qu'il deviendra difficile pour le Canada d'ajouter sa contribution aux programmes d'aide alimentaire. J'ai l'impression que les Américains se sont réellement lancés dans le secteur de l'aide alimentaire.

M. Chambers: Oui, c'est vrai, mais je ne crois pas que nous ayons à nous en inquiéter. Nous accordons d'ordinaire notre aide alimentaire à de meilleures conditions que les Américains, de sorte que, de ce point de vue, notre aide à nous conserve un certain attrait.

Une autre chose est vraie, c'est que les Américains font face à certains problèmes budgétaires dans le financement de l'aide alimentaire. Ils préféreraient l'offrir sous d'autres titres de la loi PL480, qui leur rapporte un certain revenu.

Le sénateur McNamara: Je crois comprendre que le président Nixon a alloué un million de dollars de plus à l'aide alimentaire.

M. Chambers: Je n'ai encore rien lu à ce sujet. Cela nous poserait peut-être des problèmes. Lorsque le besoin est réel, nous n'avons aucune difficulté à écouler notre aide alimentaire.

Le sénateur White: A part le blé, qu'est-ce que nous sommes disposés à fournir comme aide alimentaire?

M. Chambers: Dans le cadre de notre programme, nous sommes prêts à fournir tout produit alimentaire canadien dont le pays destinataire peut avoir besoin.

Le sénateur White: Pouvez-vous nous citer des produits qui ont déjà été fournis?

M. Chambers: Il y a la farine, qui marche de pair avec le blé. Le lait en poudre constitue l'autre produit important. A l'occasion, nous fournissons certains légumes séchés, du maïs, du poisson, séché ou en conserve, quand nous pouvons en trouver. Je me rappelle qu'une fois nous avons fourni des pommes de terre en flocons ou en poudre. Une fois aussi, nous avons fourni du fromage, comme source de protéines. Nous sommes, en général, disposés à fournir de tout ce qui se produit au Canada et dont un pays peut avoir besoin.

Le gros problème consiste en ce que les aliments de consommation courante au Canada exigent des moyens de distribution qui n'existent pas dans les pays destinataires, ce qui rend nos produits inutilisables dans ces pays.

Le sénateur White: A quels pays fournissez-vous du fromage canadien?

M. Chambers: J'ai oublié de quel pays il s'agissait précisément, mais je crois que c'était un pays d'Afrique. Il n'y eut qu'un seul chargement d'expédition.

Le sénateur Cameron: Monsieur Chambers, je vais d'abord vous faire une observation, après quoi je vous poserais une question. J'ai lu votre mémoire et ceux qu'il ont précédé et je ne puis m'empêcher d'en conserver une impression d'éparpillement, comme si nous tentions de couvrir un territoire immense avec des sommes relativement minimes. Je suis peut-être injuste dans mon appréciation. J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet. Par exemple, le mémoire indique que l'an passé nous avons porté notre aide à l'Indonésie à 5.2 millions de dollars, ou quelque chose d'approchant. Pour un pays de 130 millions d'habitants, c'est assez clairsemé. Comme je l'ai dit, je suis peut-être injuste. J'aimerais que vous me répondiez là-dessus.

M. Chambers: Je dois admettre que, d'un point de vue strictement administratif, la question de l'éparpillement ne laisse pas de nous inquiéter nous aussi depuis quelques années. C'est une question difficile. Si nous concentrons nos efforts dans quelques pays seulement et que chacun des autres pays donneurs concentre aussi ses efforts sur quelques pays, beaucoup de pays se trouveront abandonnés à eux-mêmes. Et ceux-là, ce sont habituellement les plus pauvres, ou encore les régions les moins grandes.

Parmi nos conseillers de la révision de la politique extérieure, certains étaient d'avis que le Canada, s'il doit jouer un rôle particulier, devrait apporter son aide à un certain nombre de petits pays n'offrant d'importance stratégique pour personne, ou bien encore n'ayant que peu d'importance commerciale; là, peut-être, nous trouverions à utiliser nos ressources à bon escient. C'est à cause de cette opinion, vous vous rappelez, que l'une des conclusions de notre revue de la politique extérieure demandait l'attribution de 20 p. 100 de notre aide bilatérale à des pays de «non-concentration», à de petits pays. Cela signifiait, en réalité, que nous cesserions, pour m'exprimer ainsi, de nous retirer de ces pays, et que nous y garderions des programmes de faible ampleur. Voilà l'un des éléments de notre politique.

Pour revenir à l'Indonésie, nous sommes à y élaborer un nouveau programme, et l'attribution de notre aide, comme je vous le disais tout à l'heure, y reflète pour une part ce dont nous aurons besoin en fait de fonds à déboursier. Dans les premières étapes de la réalisation d'un programme, les déboursés ont tendance à tirer de l'arrière. Le programme que nous espérons réaliser en Indonésie dépassera sensiblement les cinq millions de dollars ou environ de l'année dernière.

Un autre point, c'est qu'il est extrêmement difficile de nous retirer d'un pays. Nous avons découvert qu'une fois engagés, notre engagement est irréversible. Nous lançons des programmes et des projets dans des pays qui ont continuellement besoin d'être aidés d'une façon ou d'une autre, et ensuite, si nos projets et programmes sont réellement valables, nous nous résignons mal à les laisser tomber.

Un autre élément à considérer, c'est que, les programmes étant liés essentiellement à des produits et à des services canadiens, ils devront être passablement dispersés si nous voulons que nos marchandises et nos services soient utilisés de façon efficace dans un grand nombre de régions.

Bien d'autres éléments encore entrent en ligne de compte, comme le fait que nos représentants diplomatiques soient assiégés de demandes d'aide. Comment répondre non à une demande raisonnable venant d'un pays pauvre situé tout à côté d'un pays que nous aidons déjà?

Je ne suis pas bien certain que ma réponse soit satisfaisante. En principe, je serais d'accord pour que nous concentrions nos efforts sur quelques pays où notre aide serait efficace et où notre action donnerait des résultats importants. C'est pour cela que nous préférons concentrer la plus grande partie de nos programmes dans certains pays seulement, parce que c'est là que nous souhaitons faire porter le plus gros de notre effort. Cependant, il y a aussi une question de justice à considérer lorsque nous repoussons les demandes d'autres pays. Je ne vois pas quelle meilleure réponse je pourrais vous donner.

Le sénateur Cameron: Ma seconde question porte sur ce point. Quel est le facteur du temps dans tous vos projets? Je sais que dans l'élaboration d'un programme, il est difficile de prévoir qu'il faudra trois, cinq ou dix ans, mais votre division de planification doit faire une estimation de la période nécessaire, bien qu'on puisse modifier ces prévisions de temps à autre. Quel est votre critère général?

M. Chambers: C'est une question qui nous préoccupe depuis quelque temps et nous nous efforçons de calculer le temps voulu pour chaque projet, ce qui nous permet d'anticiper un peu plus exactement les dépenses à encourir.

En général, dans le cas des entreprises au compte du capital, lorsqu'il faut commencer par les études préliminaires, adjuger les contrats et ainsi de suite, il s'écoule parfois trois ou quatre ans avant qu'on puisse commencer à acheter les choses nécessaires au Canada. Il y a un décalage de trois ou quatre ans.

La Banque mondiale et l'Agence de développement international qui est son organisme de prêt, décident généralement le programme d'aide et ont toujours des engagements dispersés pour trois ou quatre ans à venir.

Lorsqu'il s'agit de contributions en marchandises, le décalage peut être moins long, particulièrement après l'adoption d'un programme. Une fois les contacts administratifs établis, on peut conclure les arrangements de prêt en vue de l'achat de marchandises au Canada et les expéditions peuvent avoir lieu dans un délai d'un an ou de 15 mois. Mais ceci n'a lieu qu'après l'approbation du programme.

La préparation d'un programme pour un pays nouveau est une chose des plus complexes parce qu'il faut préalablement établir des relations commerciales, trouver des intermédiaires, nouer des contacts, adopter des méthodes appropriées et tout cela prend beaucoup de temps.

Naturellement, c'est la distribution de vivres qui requiert le moins de temps et nous pouvons généralement les livrer au pays intéressé dans les neuf mois qui suivent l'accord. Les deux problèmes principaux de la distribution des vivres se trouvent en premier lieu dans le choix des denrées dont on a besoin, du blé d'abord, puis de la farine qui donne lieu à plus de complications; il faut aussi arranger les moyens de transport, trouver un navire disponible et prévoir le débarquement des marchandises à un port au moment où on peut les recevoir. La plupart de ces pays n'ont que de faibles facilités portuaires et manquent d'entrepôts de sorte que le programme doit être établi avec le plus grand soin. Il arrive qu'ils reçoivent en même temps des vivres de divers pays, ce qui peut coïncider avec la période de leurs propres récoltes et l'établissement d'un horaire précis est très complexe. La distribution des vivres peut nécessiter neuf ou douze mois, mais on a parfois réussi à la faire en trois mois.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Dans une période de crise, vous pouvez agir plus rapidement?

M. Chambers: Oui, les entrepôts sont généralement alors disponibles et on peut les utiliser. Mais en temps ordinaire, il faut établir un programme défini.

L'aide bilatérale comporte aussi un problème technique, celui du personnel que nous devons envoyer sur les lieux. Il s'écoule normalement de six mois à un an avant que quelqu'un soit à pied d'œuvre. Il faut d'abord que nous recevions une demande, avec la description des fonctions à remplir afin que nous sachions qui il y a lieu d'envoyer, puis il faut chercher quelqu'un au Canada qui réponde au besoin et discuter avec lui les termes d'un contrat d'engagement. Ensuite, celui-ci doit prendre les mesures voulues pour quitter son emploi. Tout cela prend du temps et il faut de neuf mois à un an avant qu'il soit rendu sur les lieux.

Il faut compter au moins six mois ou un an pour l'exécution de tout programme d'aide bilatéral et souvent de quatre à cinq ans. De fait, nous avons entrepris en Malaisie un aménagement hydro-électrique il y a déjà trois ou quatre ans et cette entreprise ne sera pas terminée avant 1978.

Le sénateur Cameron: Concernant notre aide en général, vous avez certains programmes en cours d'exécution et quelques-uns tirent naturellement à leur fin. Vous en entreprenez de nouveaux avec l'argent qu'on employait pour les entreprises déjà complétées ou grâce à une augmentation des crédits.

M. Chambers: Oui.

Le sénateur Cameron: Quel pourcentage de notre aide en général est-il déjà engagé au début de la nouvelle année financière? J'aimerais savoir quel pourcentage du budget total sera disponible pour de nouvelles entreprises au cours de l'année? Je sais que cela peut varier, mais en chiffres ronds, quelle est votre estimation?

M. Chambers: Il s'est produit des changements considérables à ce sujet depuis deux ou trois ans. Il y a un an ou deux, nous avions des sommes importantes que nous pouvions reporter d'une année à l'autre. Ceci était une source de difficultés. Pour l'année civile 1970, nous avons pris des engagements qui s'élevaient à 460 millions de dollars, tandis que les crédits d'assistance n'étaient que de 364 millions, ce qui indique un décalage de plus de 100 millions.

En somme, pour le moment, nous avons des engagements à peu près égaux à nos disponibilités de l'année. J'apporterai toutefois une réserve à cette assertion, car nous avons une autorisation en vertu de l'ACDI qui nous permet d'engager jusqu'à 75 p. 100 des crédits de l'année courante pour les programmes des années suivantes. Nous avons utilisé cette autorisation assez librement l'an dernier, bien que nous n'ayons pas atteint le maximum possible. Nos engagements pour les années futures sont présentement égaux à nos reports pour les autres pays envers lesquels nous n'avons aucun engagement. En somme, je pense que nous anticipons sur les crédits et les allocations des années prochaines, en prenant nos engagements.

Mais il est aussi important de tenir compte des déboursés. C'est là que se trouve le véritable problème. J'ai discuté longuement avec mes confrères de l'ACDI ce que devrait être le minimum du report et notre objectif à cet

égard. Personnellement, je pense qu'au 31 mars d'une année quelconque, nous devrions pouvoir reporter à l'année suivante des fonds engagés, mais non encore déboursés, égaux aux crédits de l'année précédente. En d'autres termes, en général tous les crédits d'une année devraient être reportés. Dans certains cas, la période serait plus courte et dans d'autres, elle serait plus longue.

Cela se compare très favorablement avec l'expérience des autres donateurs avec qui nous avons discuté ces questions. Le programme américain a un décalage qui va jusqu'à deux ans, la Banque mondiale, de trois à quatre ans. Ceux qui reçoivent l'aide, l'Inde, par exemple, voudrait que la période d'écoulement soit de deux ans. Si la réception doit être échelonnée sur une période de deux ans, la distribution doit également durer deux ans. J'imagine que si nous comptons une période d'une année entre l'adoption du crédit et les déboursements, à la fin de l'année financière, c'est-à-dire le 1^{er} avril, tous les nouveaux crédits seraient alors disponibles. Dans ma propre opinion, c'est une période convenable.

Toute période moins longue signifierait qu'à un stade quelconque, il faudrait réduire le montant prévu au programme.

Le sénateur Cameron: En votre qualité de directeur de la planification, vous dites que vous commencez par la répartition des fonds. Mais ne pourriez-vous pas aller plus loin en arrière? Par exemple, d'où vient la demande? Vient-elle directement du gouvernement du pays intéressé, où ce dernier s'adresse-t-il spécialement à l'ACDI? Ceci doit précéder votre répartition.

M. Chambers: J'ai dit que la division de planification a deux fonctions différentes. Mais je n'ai pas décrit la seconde. Celle-ci comporte l'étude des projets et les estimations.

L'ACDI fonctionnait autrefois dans le cadre du Bureau de l'aide extérieure d'une façon plutôt passive. Nous recevions les demandes des divers pays et nous les acceptions ou les rejetions. Elles proviennent normalement des services de planification économique ou de financement des pays demandeurs et sont adressées à nos ambassades qui les transmettent à l'ACDI. Telle était et telle est encore la façon officielle de procéder.

Nous insistons pour que chaque demande d'aide provienne d'un organisme autorisé du pays demandeur afin d'être assurés que cela répond au désir du gouvernement qui recevra l'aide.

Cette méthode formelle est encore en usage, mais depuis quelques années nous faisons preuve d'une plus grande initiative et nous encourageons les pays intéressés à formuler leurs demandes.

L'une des méthodes qui a eu le plus de succès dans ce but a consisté à prêter à ces gouvernements des équipes de développement et de planification. L'un de ceux où nous avons eu le plus de succès à cet égard est la Tanzanie où nous avons un grand nombre de représentants dans divers ministères, dont la mission est d'étudier et de définir certains projets jusqu'au stade du financement. En conséquence, notre programme de la Tanzanie s'est développé très rapidement. Nous ne manquons pas d'excellents projets et nous recevons des demandes bien fondées.

L'une des ironies du monde en voie de développement, c'est qu'en dépit de besoins illimités d'aide sous la forme de capitaux et d'assistance technique et éducative, on n'a

que très peu de projets définis au stade du financement. L'une des choses curieuses dans ces cas, c'est de voir plusieurs pays donateurs aller au-devant des projets avec des offres d'argent dès qu'un programme est bien défini et que l'on sait exactement ce que l'on veut. Dans ces cas, ce n'est pas l'argent qui manque. Le problème est le manque de projets bien étudiés.

En conséquence, il y a deux ou trois ans, nous avons entrepris d'aider les pays intéressés à la préparation de programmes et nous ne sommes pas les seuls. La Banque mondiale le fait de son côté, de même que certains autres donateurs. Il en est résulté que la capacité d'absorption de ces pays s'est accrue très rapidement et les demandes nous parviennent beaucoup plus nombreuses.

Il arrive que nous recevons des demandes suscitées par des hommes d'affaires canadiens qui ont visité les diverses régions. Nous n'y voyons aucune objection, à condition que chaque projet soit conforme aux priorités de développement des pays intéressés, paraisse utile et soit approuvé par le gouvernement qui en bénéficiera. Nous recevons quelques demandes de ce genre.

Le sénateur Cameron: Ne vous méprenez pas sur le sens de ma question. Vous nous dites que ces demandes d'aide viennent des services officiels des gouvernements intéressés. N'ai-je pas raison de dire que vous sollicitez ce genre d'affaires et que les fonctionnaires de l'ACDI, connaissant bien les pays, provoquent les demandes qui tout en provenant officiellement des gouvernements intéressés, sont en réalité suscitées par leur enthousiasme et leurs habiles manœuvres.

M. Chambers: Cela s'est produit occasionnellement. C'est ce que je voulais dire en parlant de notre initiative en vue de susciter en quelque sorte les demandes des pays. Ce qui se produit de plus en plus fréquemment, c'est qu'une fois un programme lancé dans un certain pays le mouvement s'accélère. De nouveaux projets naissent de ceux qui sont en voie d'exécution. Par exemple, on construit une usine hydro-électrique et cela donne lieu aux demandes de distribution de l'énergie. A mesure que l'on voit mieux les effets du programmes, nos ingénieurs signalent souvent des projets capables de développer les marchés et fort rentables en eux-mêmes. On peut donc dire avec raison que c'est une forme de sollicitation du développement de projets qui nous paraissent utiles.

Le sénateur McNamara: Une autre question. Y a-t-il une certaine concurrence entre les pays donateurs à l'égard des projets intéressants? N'y a-t-il pas à craindre que les Américains, s'apercevant de la valeur de ceux-ci, veuillent les entreprendre eux-mêmes? Travaillez-vous de concert ou faites-vous concurrence aux autres pays donateurs?

M. Chambers: Il existe une certaine concurrence dans la recherche de projets intéressants. Mais une fois qu'un pays en a découvert un en particulier et s'y intéresse, on n'essaie pas de le lui enlever.

Au stade préliminaire, il se peut que nous soyons tous intéressés à un projet particulier. Pour ce qui est des études préliminaires, par exemple, d'un projet d'aménagement hydro-électrique, d'un programme d'importations, ou de mesures d'assainissement, nous sommes tous intéressés. Mais une fois qu'un pays donateur s'est plus ou moins identifié avec un certain projet et que le pays qui est appelé à en bénéficier a formulé sa demande, la concurrence a normalement tendance à diminuer.

Le sénateur Cameron: Au cours d'une audience récente, le professeur Higgins a proposé l'adoption d'une espèce de Plan Marshall pour le développement du Sud-Est asiatique. Cela m'a paru une excellente idée. Pourriez-vous nous dire si le programme d'aide actuel n'est pas le début d'un plan de ce genre?

M. Chambers: Probablement. Toutefois, je ne sais pas au juste ce que le professeur Higgins entendait par un Plan Marshall. S'il voulait parler d'un effort coordonné en vue du développement du Sud-Est de l'Asie, notre programme actuel est le premier stade de quelque chose de semblable sous les auspices de la Banque mondiale. Je pense qu'une fois la stabilité revenue dans le Sud-Est de l'Asie, le besoin se fera sentir d'un vaste programme de ce genre.

Il n'est pas certain que tous les aspects du Plan Marshall tel qu'il fut exécuté au début puissent convenir au Sud-Est asiatique. Pour ce qui est des pays de l'Indochine et peut-être d'une partie de la Thaïlande, l'importance primordiale du fleuve et de la vallée du Mékong rend essentielle une planification bien ordonnée des programmes de développement. Pour illustrer ma pensée, je citerai l'un des plus importants projets du système du Mékong, le barrage Pamung, dont le coût serait d'environ un milliard de dollars et qui produirait une quantité énorme d'énergie hydro-électrique. Quelqu'un a poussé ce projet de l'avant à mon grand regret car il produirait assez d'énergie pour électrocuter toute la région. Mais le point le plus inquiétant, c'est qu'il faudrait ensuite des investissements de plusieurs centaines de dollars par kilowatt pour assurer l'utilisation de toute cette énergie. Il ne s'agit donc plus de l'investissement d'un milliard de dollars, mais de plusieurs centaines de milliards. Ce projet est donc hors de question jusqu'à ce que les capitaux nécessaires soient disponibles.

Cela démontre qu'un seul projet, probablement assez pratique, pourrait suffire au développement de toute la région et qu'il devrait être coordonné avec tout le reste par le moyen technique d'un Plan Marshall. Je n'aime pas trop cette désignation, mais il est probablement nécessaire de songer à un programme de cette nature pour le développement de la région du Mékong.

Le sénateur Macnaughton: Votre document de travail, sous le titre «Hong Kong et Singapour» dit: «Les programmes d'assistance techniques actuels devront être continués jusqu'en 1973». De quoi s'agit-il?

M. Chambers: De la formation de base et de l'enseignement technique au Canada. Dans les deux cas, on forme des ingénieurs au Canada.

Le sénateur Macnaughton: Vu la richesse et la puissance de ces deux régions pourquoi est-il nécessaire de leur fournir des techniciens?

M. Chambers: Je me suis posé la même question et c'est pourquoi on dit «jusqu'en 1973». Les étudiants étant à la deuxième ou à la troisième année de leurs cours, il faut bien leur permettre de les terminer. Nous avons en réalité avisé ces deux régions que nous abandonnons ce programme. Comme je l'ai dit, Singapour est au même point que le Japon l'était il y a quatre ans.

Le sénateur Macnaughton: Pour quelle raison avons-nous approuvé un tel programme?

M. Chambers: Ces deux programmes remontent à plusieurs années. Le programme de Singapour et celui de Hong Kong, je pense, ont été adoptés au début des années

50, alors que les conditions économiques étaient bien différentes. Pendant un certain temps, Singapour a fait partie de la Malaysia et un certain nombre des programmes datent de cette époque.

Le sénateur Macnaughton: Je désire simplement me renseigner et je ne blâme personne.

M. Chambers: A un certain stade, il y a lieu de retrancher certains pays de la liste.

Le sénateur Macnaughton: Tous ceux qui ont l'occasion de visiter ces deux régions peuvent en constater la richesse.

M. Chambers: D'accord.

Le sénateur Macnaughton: Sous le titre «Philippines», vous mentionnez l'aide fournie par les États-Unis et le Japon et vous parlez d'examiner une demande d'aide. De quelle nature?

M. Chambers: Je ne le sais pas trop.

M. F. L. A. Ward (section asiatique, direction de la planification, Agence canadienne de développement international): Il s'agit d'un programme bien modeste. Le PNUD et la Banque de développement de l'Asie étudient un projet de développement de la baie Laguna dans la région de Manille.

M. Chambers: Ce serait un système d'irrigation.

M. Ward: Il s'agit du développement total, écologique et industriel de la région de la capitale. Le seul point que nous étudions au Canada est celui de la participation à un accord fiduciaire avec le PNUD et la Banque de développement de l'Asie. Nous devons décider s'il y a lieu ou non d'y participer.

Le sénateur Macnaughton: Qu'est-ce que cela comporterait, l'investissement de capitaux ou le prêt de techniciens?

M. Ward: Il nous faudrait contribuer de l'argent au fonds fiduciaire pour le paiement des ingénieurs canadiens.

Le vice-président: Honorables sénateurs, cette réponse nous a été donnée par M. Rick Ward, qui se décrit modestement comme un fonctionnaire de la direction de la planification. En dépit de ce titre, il a visité récemment Ceylan.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, on trouve un détail intéressant sous le titre: «Pacifique du Sud». On y mentionne l'Université régionale du Pacifique du Sud à Fiji. Je pense que vous fournissez des professeurs et accordez des bourses d'études à cette université.

M. Chambers: Oui.

Le sénateur Macnaughton: Pourriez-vous nous donner quelques détails additionnels?

M. Chambers: Nous avons instauré ce programme au cours de la dernière année à la demande des pays intéressés et à la suite de rapports de nos missions et représentants dans cette région.

Nous fournissons deux professeurs et distribuons un certain nombre de bourses d'études dont quelques-unes sont régionales. En d'autres termes, elles sont accordées à des étudiants de la région pour qu'ils puissent venir à l'université. Nous aidons surtout à la formation d'instituteurs et au développement agricole de la région dont l'agriculture est l'une des principales ressources.

J'ai discuté récemment la question du Pacifique du Sud avec des représentants de British Overseas Development qui verse la majeure partie de l'aide dans cette région. Notre aide vise à organiser l'indépendance de ces îles. Nous n'accordons normalement pas d'aide aux régions qui sont encore des colonies. Dès qu'elles obtiennent leur indépendance, elles deviennent admissibles à notre club, si l'on peut dire.

Le sénateur Macnaughton: Est-ce que vous voulez dire par «la question des nouveaux pays indépendant du Pacifique est à l'étude»?

M. Chambers: Oui.

Le sénateur Macnaughton: L'idée est excellente, car ces pays ayant accédé à l'indépendance en septembre ou octobre de l'an dernier ont certainement besoin d'aide. Je me souviens qu'à la conférence de l'APC, l'ambassadeur du Canada en Australie s'intéressait beaucoup à notre travail dans cette région. Il jugeait importante la présence du Canada dans le Pacifique. Notre participation ne coûte pas cher, est efficace et on en a besoin.

M. Chambers: Le recrutement ne présente aucune difficulté dans ce cas.

Le sénateur Macnaughton: Du moins, pas cet hiver.

Le vice-président: Les mêmes remarques générales s'appliquent-elles aussi à l'Institut asiatique de technologie?

M. Chambers: Oui.

Le vice-président: Où se trouve-t-il?

M. Chambers: A Bangkok, en Thaïlande.

Le sénateur Cameron: Puis-je poser une autre question à ce sujet? Ce programme de l'Université de Fiji est-il semblable à celui de l'Université des Antilles britanniques pour ce qui est de la formation des instructeurs et des bourses d'études? Est-il parallèle, bien que sur une plus petite échelle?

M. Chambers: Il n'est pas parallèle. L'Université des Antilles britanniques est une institution considérable et fort complexe. Dans l'autre cas, il ne s'agit que de fournir deux professeurs et quelques instructeurs.

Le rôle le plus utile de cette université est la formation de professeurs pour les écoles secondaires et la recherche agricole, mais il y a eu certains conflits entre les gouvernements des diverses îles quant au rôle de l'université relativement aux différents services agricoles.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Pouvez-vous nous dire approximativement quel pourcentage de votre budget est employé à l'aide des régions du Pacifique?

M. Chambers: Parlez-vous du budget bilatéral ou du budget entier de l'aide?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): De votre budget global. Vous pourriez peut-être nous fournir tous les détails pour une année donnée.

M. Chambers: L'an dernier, par exemple, nous avons consacré à cette fin environ 10 p. 100 du budget bilatéral, ce qui représente approximativement 276 millions de dollars, pour la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande, l'Indochine et les Philippines.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et quel pourcentage du budget multilatéral?

M. Chambers: Il serait difficile de l'établir. Naturellement nous versons notre quote-part à la Banque du développement de l'Asie. En premier lieu, il y a notre contribution régulière de capitaux, soit environ 25 millions de dollars et ensuite nous participons au fonds spécial. La difficulté se trouve du fait que la Banque du développement de l'Asie fait des prêts à certains pays non compris parmi ceux du Pacifique: Haïti, Pakistan, Iran et quelques autres. Je ne sais pas dans quelle proportion.

En outre, la Banque Mondiale elle-même et l'IDA font des prêts dans cette région. Je ne sais pas trop comment nous pourrions établir la part du Canada dans ces opérations.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Pourrait-on dire que le Canada contribue ainsi une somme additionnelle de 10 millions de dollars à l'aide multilatérale?

M. Chambers: Si l'on calcule le pourcentage des contributions du Canada aux diverses agences multilatérales et la partie attribuée à l'aide, cette estimation me paraît raisonnable.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Mais cette somme ne comprendrait pas les contributions en vivres que le sénateur McNamara a mentionnées?

M. Chambers: Oui, ce chiffre comprend les contributions en vivres aux pays de la région du Pacifique.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): De sorte que le total de l'aide canadienne...

M. Chambers: Vous n'incluez pas l'Inde, la Birmanie et Ceylan dans cette région, n'est-ce pas?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Non, nous n'avons pas mentionné l'Inde dans nos discussions, n'est-ce pas, monsieur le président?

Le vice-président: Non. Sénateur Connolly, nous devrions limiter la discussion aux pays du Pacifique énumérés dans le mémoire.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Serait-ce trop demander, monsieur Chambers, de nous indiquer quel est le montant de l'aide accordée à ces divers pays? Je n'exige pas de chiffres précis, mais des montants approximatifs qui pourraient guider le Comité.

M. Chambers: Oui, la liste de nos allocations vous fournirait sans doute les meilleures indications. Pour l'année financière 1970-1971 qui vient de se terminer, le Cambodge, \$500,000; l'Indonésie, \$5,750,000, y compris des contributions en vivres s'élevant à 3 millions; la Corée, \$80,000 sous la forme d'assistance technique et de conseillers; le Laos, \$400,000; la Malaysia, \$3.5 millions; Singapour, \$580,000; la Thaïlande, 2 millions; le Vietnam du Sud, 1.9 million; les Philippines, \$80,000; l'Université du Pacifique du Sud, \$125,000; l'Institut technologique de l'Asie, à Bangkok, \$190,000.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ces sommes représentent environ 50 p. 100 de l'aide totale accordée aux pays du Pacifique et de l'Asie, car vous avez dit que nos contributions bilatérales s'élèvent à 25 millions et les contributions multilatérales à 10 millions environ.

M. Chambers: Non.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Avez-vous fait quelques restrictions?

M. Chambers: Oui, les montants que j'ai cités sont évidemment un peu trop élevés. Le total pour cette région des allocations bilatérales et multilatérales est d'environ 25 millions. Mais si l'on inclut l'Inde, le Pakistan et le Ceylan, le total de notre aide bilatérale est naturellement plus élevé. En incluant l'Asie, nos allocations de cette année-là sont d'environ 125 millions.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'aimerais revenir à certains commentaires du sénateur Macnaughton, mais sans vouloir critiquer. Vous avez dit que la Thaïlande est assez prospère et n'a aucune difficulté au sujet de sa réserve de devises étrangères. Cependant, nous lui avons attribué 2 millions. Comment faites-vous la comparaison dans ce cas avec les conditions exigées des pays de l'Afrique, de l'Amérique du Sud et même du Commonwealth? Je pense que nos contributions sont fort modestes dans certains cas. Pourquoi accorderions-nous 2 millions à la Thaïlande dans de telles circonstances au lieu d'utiliser cette somme pour des pays qui en ont un plus grand besoin? Mais cette question est peut-être injuste.

M. Chambers: Non. Je la trouve légitime. La Thaïlande est un pays pauvre et le revenu par personne y est très bas. J'ai simplement dit que jusqu'à une période assez récente elle avait une forte réserve de devises étrangères et que son équilibre monétaire était sain.

Pour cette raison, notre programme d'aide à ce pays a porté sur les secteurs techniques et éducatifs. Les contributions que nous avons faites à la Thaïlande en 1970 et 1971 ont été moins élevées que celles de l'année précédente, parce qu'on ne les avait pas utilisées. Mais nous avons dû prévoir des allocations suffisantes pour remplir nos engagements antérieurs pour la construction d'un système complexe d'écoles secondaires qu'il faut compléter.

Ce crédit comprend des subventions d'un million. Celles-ci s'appliquaient à des formes d'assistance technique en cours. L'autre million était un prêt de développement relatif à des négociations alors pendantes concernant la construction d'un aéroport important que nous pensions pouvoir utiliser nous-mêmes plus tard.

Mais si ce projet n'est pas exécuté pour diverses raisons, qui ne découlent pas entièrement du changement de gouvernement, le crédit de l'an prochain sera scruté à fond. Votre commentaire est bien fondé et les allocations seront déterminées d'après ces considérations. C'est du moins la tendance actuelle.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je ne m'oppose pas à l'aide qu'on accorde à la Thaïlande. J'ai toujours pensé que ce pays en avait besoin.

M. Chambers: Il en a vraiment besoin.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Lorsque vous nous dites que sa situation monétaire est excellente...

M. Chambers: Jusqu'à tout récemment. Mais sa réserve de devises étrangères s'est détériorée rapidement au cours de l'an dernier pour diverses raisons dont l'une est la mévente du riz. Une deuxième raison, c'est que le nombre des soldats américains qui y allaient en visite a fort diminué de sorte que les recettes de cette source ont baissé.

La Thaïlande a besoin d'aide et elle en aura besoin assez longtemps car c'est un pays pauvre. Il y a deux ans sa réserve en devises étrangères dépassait un billion de dollars, ce qui était très appréciable pour un pays de cette importance.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Pourriez-vous nous renseigner sur les investissements privés des Canadiens dans ces pays. Je ne vous demande pas tous les détails, mais l'un des buts de notre aide est justement de favoriser ces investissements au début des diverses entreprises. Mais nous ne pouvons tout faire. Après les difficultés du début, elles devraient se tirer d'affaires toutes seules et n'ont plus besoin d'une aide aussi substantielle. Est-ce une région favorable au point de vue des investisseurs canadiens?

M. Chambers: Je le pense. Je ne connais aucune autre partie du monde en voie de développement où les gouvernements sont mieux disposés envers les investisseurs étrangers. Presque tous ont adopté une politique favorable aux investissements.

Mais ceci ne veut pas dire que ces gouvernements ne sont pas devenus un peu plus prudents dans les conditions qu'ils imposent aux investissements étrangers. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi, car les opérations de certaines sociétés privées dans ces régions n'ont pas été très efficaces et n'ont pas su utiliser au mieux les ressources naturelles. On s'applique assidûment à fixer des conditions et des règlements que les industries devront respecter dans l'exploitation des ressources.

En dépit de tout cela, ces pays dépendent consciemment des investissements privés de l'étranger. Cela est des plus évident en Indonésie où l'on a fait volte-face et maintenant les capitaux privés affluent et de grands développements sont en cours.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Des Canadiens y participent-ils?

M. Chambers: Oui, je pense que l'INCO est intéressée dans une grande entreprise. Il y a peut-être aussi une ou deux autres firmes canadiennes sur les lieux.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Des sociétés pétrolières canadiennes y ont des intérêts. Je ne parle pas de filiales de sociétés américaines, mais de compagnies entièrement canadiennes.

M. Chambers: Naturellement, ces pays désirent qu'une partie raisonnable des bénéfices de ces industries leur soit versée en impôts, non seulement à l'avantage de quelque groupe mais pour le bien général.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et que cet argent reste au pays.

M. Chambers: Oui, et soit employé au pays même pour le développement des ressources. C'est ce qu'on s'efforce d'obtenir.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur le président, je poserai une autre question de portée générale et qui n'a rien à voir à la région du Pacifique. J'ai été très étonné d'entendre M. Chambers nous dire que le fait d'être membre du Commonwealth ne joue plus aucun rôle dans nos allocations d'assistance. Il y a quatre ou cinq ans, c'était un élément de priorité dans la détermination des allocations. Quand a-t-on modifié cette politique?

M. Chambers: Ce n'est pas tant un changement de politique que le fait des besoins pressants de certains pays qui ne font pas partie du Commonwealth. Notre programme d'aide aux pays francophones de l'Afrique a pris une importance significative. Les Canadiens ayant manifesté un plus grand intérêt envers les pays de l'Amérique latine, nous avons revu notre politique étrangère et décidé qu'il y a avait lieu de porter une plus grande attention à ces pays.

L'Indonésie est le seul pays qui ne fait pas partie du Commonwealth ou des deux catégories que je viens de mentionner. On a déjà esquissé les raisons de notre programme d'aide à cette région. C'est le seul pays important en voie de développement pour lequel nous n'avions rien prévu. Mais des intérêts commerciaux et des exportateurs canadiens, en particulier de la côte du Pacifique, y entrevoient des perspectives attrayantes. Il a un gouvernement très efficace et qui, autant que nous puissions en juger, a adopté une attitude équitable dans les conditions qu'il fixe à ceux qui viennent y travailler. Ce n'est pas la perfection, mais on fait pour le mieux. La Banque mondiale y a une équipe bien organisée qui contribue à l'exécution du programme en cours. Du point de vue du développement du pays et de certains intérêts canadiens, notre programme d'aide à l'Indonésie paraît rentable. C'est ainsi qu'on a reconnu une plus haute priorité à l'Indonésie, aux pays francophones de l'Afrique et à l'Amérique latine. Mais les pays du Commonwealth sont encore de beaucoup ceux qui reçoivent la plus grande partie de notre aide.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Quel pourcentage?

M. Chambers: Plus de la moitié, peut-être même 60 ou 70 p. 100 si l'on tient compte du programme d'aide aux pays africains du Commonwealth qui ont bénéficié de 40 ou 45 millions de dollars l'an dernier et des pays de l'Asie, dont l'Inde a reçu plus de 80 millions, le Pakistan 22 millions, le Ceylan 4½ millions, la Malaysia 2 ou 3 millions. Je dirais que cela représente peut-être les deux tiers de nos allocations d'assistance. Il ne faut pas oublier non plus les Antilles, qui ont reçu 24 millions en 1970-1971. Le programme des pays africains du Commonwealth pour 1970-1971 comporte une allocation de 24,8 millions et d'autres allocations spéciales portent le total à 65 millions. Nous avons contribué au chemin de fer de l'Est-Africain et à l'aménagement de la rivière Shashi, au Botswana, de même qu'aux chemins de fer de la Zambie et du Nigeria, ce qui est compris dans les 65 millions. Pour ce qui est de notre programme asiatique, l'Inde compte pour 83 millions, le Pakistan, 25½ millions, la Malaysia, 3½ millions et Ceylan, 5½ millions, soit un total d'au moins 115 millions de dollars.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Cela indique que votre politique est très favorable aux pays du Commonwealth.

M. Chambers: Oui. Les changements n'ont été que relatifs. Les deux tiers de notre programme s'appliquent aux pays du Commonwealth, ou de l'ex-Commonwealth, si vous préférez. Mais ceux-ci comprennent la plus grande partie du monde qui est en voie de développement...

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): L'ex-empire.

M. Chambers: Bien, il y a l'Inde et le Pakistan. L'Inde seule, avec ses 550 millions d'habitants, constitue une partie importante du monde en voie de développement.

Le vice-président: Le sénateur Connolly n'aime pas l'expression «ex-commonwealth».

M. Chambers: Un certain nombre de ces pays ne veulent plus faire partie du Commonwealth, pas tous, mais quelques-uns.

Le vice-président: Malheureusement, l'Irlande est de ceux-là.

Sénateur McNamara, avez-vous une autre question?

Le sénateur McNamara: Une question seulement, et ce sont les paroles du sénateur McNaughton qui m'incitent à la poser. Vous parlez de la Malaysia et de l'abandon progressif de ces programmes. J'admets que ces programmes ont commencé il y a quelque temps, mais comment peut-on justifier le cas des Philippines? J'ai peut-être des préjugés, mais il me semble que les Philippines sont un satellite des États-Unis. A mon avis, toute l'aide que nous y apportons ne fait qu'aider l'Oncle Sam. Il ne s'agit que de \$83,000, ce qui n'est pas tellement, mais pourquoi nous occupons-nous des Philippines, qui est, en fait, un autre État américain? Tout ce que nous y faisons ne fait qu'alléger le fardeau américain dans ce pays défavorisé.

M. Chambers: En fait, si notre programme d'aide n'est pas plus vaste c'est principalement parce que nous considérons les Philippines comme la responsabilité principale des États-Unis. Il y a aussi un autre facteur qui influe sur les allocations, c'est ce que vous appelez le donateur secondaire. Si quelqu'un d'autre fournit de l'aide, il n'y a aucune raison particulière pour laquelle on devrait ajouter aux ressources disponibles. Nous considérons les Philippines comme capables d'obtenir la plus grande partie du nécessaire des États-Unis ou du Japon, dont l'aide devient de plus en plus importante.

En fait, je ne sais trop comment nous nous sommes engagés dans ce petit programme de formation, qui était déjà en vigueur à mon arrivée. C'est un programme de peu d'importance. Toute la formation se fait au Canada. Il est très facile de le mener à bien. Il ne cause pas de gros problèmes administratifs. Je suppose qu'il a été créé pour répondre aux besoins des Philippines lorsqu'elles sont devenues membres du Plan de Colombo, en 1954. C'est sans doute là la raison de son existence.

Le vice-président: Pourriez-vous donner un bref aperçu de l'activité des autres contributeurs dans les pays de la zone du Pacifique? Que font-ils, si l'on compare leur aide à la nôtre?

M. Chambers: Je ne connais pas les détails de leurs programmes; je n'en connais que le tracé général. Je puis vous dire que le principal contributeur dans le Pacifique est le Japon. Il concentre une très forte proportion de son aide financière dans cette région. Il fournit beaucoup d'assistance technique, particulièrement en agriculture et dans certains domaines du transport. Il n'en accorde pas autant en éducation, je crois, mais fournit beaucoup d'aide en capitaux, bien entendu, partout où cela est possible, dans le domaine des télécommunications, du transport, des ports et ainsi de suite.

Son programme est si vaste et si important pour que lui-même et les pays bénéficiaires soient sensibles à cette dépendance sur le Japon; il n'y a aucun doute que le Japon est l'un des plus efficaces fournisseurs de capitaux et d'aide dans cette région.

Le vice-président: S'agit-il surtout du secteur public ou du secteur privé du Japon?

M. Chambers: Il est très difficile de dissocier les deux au Japon. Il y a un programme officiel d'assistance pour le développement qui est très important et dont la plus grande partie va aux pays du Pacifique. Il est aussi vrai qu'une importante partie des ressources ainsi utilisées viennent d'investissements privés et de crédits mixtes. A cause de la façon dont fonctionne le système bancaire et commercial du Japon, il est très difficile de découvrir combien de ces capitaux proviennent du gouvernement et combien proviennent de sources privées.

Les États-Unis accordent beaucoup d'aide à quatre pays: la Corée, les Philippines, l'Indonésie et, bien entendu, le Vietnam, l'Indochine et la Thaïlande, mais pas beaucoup, si tant est qu'ils en donnent, à la Malaysia, qui est l'autre pays important de la région.

Leurs programmes, qui sont très répandus, comportent surtout de l'aide technique là où elle est nécessaire. Les États-Unis distribuent de plus en plus de denrées et s'occupent également de soutenir la balance des paiements. C'est particulièrement vrai de l'assistance à l'Indochine. Ils fournissent aussi beaucoup d'assistance alimentaire à l'Indonésie.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Puis-je poser une autre question? Le programme d'aide japonais suit-il, en quelque sorte, les programmes d'investissements et de contrats japonais? Autrement dit, le Japon a besoin de ressources et il obtient son charbon, ses minéraux et son pétrole de l'étranger. Son programme d'aide est-il axé sur ces intérêts commerciaux et sur les régions qui les lui fournissent?

Je croyais, je me trompe peut-être, que notre programme d'aide était tout à fait désintéressé. Il est peut-être moins altruiste que je ne l'ai décrit. Il me semble, que le programme japonais, surtout dans cette région, est peut-être moins altruiste et plus commercialement orienté.

M. Chambers: Fondamentalement, je serais porté à être de votre avis; le Japon est plus commercialement orienté que nous dans son programme. Il s'intéresse vivement au développement des ressources, à l'établissement de l'infrastructure, aux transports publics et à tout ce qui est nécessaire au développement des ressources.

Serait-ce juste d'ajouter qu'il fournit aussi beaucoup d'assistance technique, d'aide à l'éducation et au développement rural qui, à la longue, peut contribuer à l'augmentation des revenus. Je crois qu'il s'agit d'une véritable aide dans le domaine du développement, une aide que le Japon est particulièrement apte à fournir étant donné que sur le plan agricole, les deux pays se ressemblent.

Le véritable problème, évidemment, c'est l'orientation commerciale traditionnelle des Japonais, qui est aussi celle de la plupart des pays donnants importants. Leur commerce est naturellement beaucoup plus orienté vers les pays en voie de développement que le nôtre. Le Canada, est probablement celui dont la plus faible proportion d'exportations commerciales normales va vers les pays en voie de développement. Nous sommes très fortement orientés vers les États-Unis et l'Europe, ce qui veut dire que notre programme d'aide ne peut se guider sur aucune orientation commerciale traditionnelle de ce genre. Pas étonnant qu'il apparaisse que nous soyons là à cause de cette aide et, dans une certaine mesure, cela est vrai.

Lorsque nous découvrons une occasion d'aider le monde des affaires au Canada et en même temps de faire un bon

travail de développement, nous n'hésitons pas. Le fait est que les autres pays donnants en ont plus souvent l'occasion que le Canada.

Le vice-président: Vous avez mentionné deux pays. Y en a-t-il d'autres qui accordent de l'aide à ces endroits?

M. Chambers: L'Australie, bien entendu, a un intérêt important dans le Pacifique-Sud, même si la plus grande partie de son aide va à sa responsabilité principale en Papouasie et en Nouvelle-Guinée. Elle a aussi un programme de développement significatif particulièrement en Indonésie et, dans une certaine mesure, en Malaisie quoiqu'elle soit actuellement à y retirer ou à diminuer son aide. Elle a aussi des programmes mineurs dans les Philippines et ailleurs. Mais ceci est une région de plus grand intérêt pour l'Australie.

Le Royaume-Uni s'intéresse beaucoup à certaines parties de cette région où il a des responsabilités résiduelles, particulièrement en Malaysia et un peu à Hong Kong. Il a aussi des programmes assez importants en Indonésie. Il a des programmes d'appoint aux Philippines et au Vietnam.

Le vice-président: Et la France?

M. Chambers: Très peu. Elle a ses propres régions, les Îles du Pacifique-Sud et la Calédonie.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Les Hollandais font-ils quelque chose?

M. Chambers: J'aurais dû mentionner les Hollandais. Ils sont très fortement engagés, surtout en Indonésie et, en fait, ils ont la présidence du groupe intergouvernemental en Indonésie et y sont de très importants contributeurs; ils le sont relativement moins dans la plupart des autres régions.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ils avaient un très grand nombre d'intérêts commerciaux à ces endroits.

M. Chambers: Surtout en ce qui concerne les plantations du caoutchouc et l'étain.

Le sénateur Connolly: Et le commerce.

M. Chambers: Oui.

Le vice-président: Que fait la Chine continentale, la République populaire de Chine?

M. Chambers: Nous n'avons pas tenu compte de cette possibilité.

Le vice-président: Vous devez avoir rencontré certains de leurs programmes d'aide.

M. Chambers: Cela n'a pas été un facteur déterminant. La Chine communiste se trouvait évidemment en Indonésie avant l'arrivée du gouvernement actuel, mais elle n'y apporte pratiquement rien de nouveau.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Même en armes?

M. Chambers: Non, pas dans ces régions. Je ne sais pas s'ils le font en Indochine, car je ne suis pas qualifié pour parler sur ce sujet.

Le sénateur Carter: Excusez mon retard, monsieur le président. J'ai été retardé dans un autre comité. On a peut-être déjà répondu à certaines de mes questions. La question du sénateur McNamara sur les Philippines m'a beaucoup intéressé.

Je crois que vous avez dit au sénateur Connolly que notre aide au Sud-Vietnam s'élevait à 1.9 ou à 2 millions de dollars environ, ou quelque chose du genre.

M. Chambers: Oui.

Le sénateur Carter: Depuis combien de temps ce programme y existe-t-il?

M. Chambers: Au Vietnam?

Le sénateur Carter: Oui, au Sud-Vietnam.

M. Chambers: Je ne saurais vous dire quand exactement il a commencé, mais il existe depuis bon nombre d'années. Au moins dix ans.

Le sénateur Carter: La raison pour laquelle je demande cela c'est que, apparemment, nous avons décidé d'aider le Sud-Vietnam et de ne rien faire pour le Nord-Vietnam; pourtant nous faisons partie de la Commission internationale de contrôle. Le fait que nous aidions seulement le Sud-Vietnam ne met-il pas notre neutralité en question?

M. Chambers: C'est un facteur sur lequel on n'a jamais attiré mon attention. J'imagine que c'est là un point sur lequel il faut être prudent, mais je ne crois pas qu'il ait causé de problème particulier. Je regrette vraiment de ne pouvoir répondre à votre question sur ce qui se passait lorsque la Commission internationale de contrôle opérait vraiment, mais je crois que les facteurs poussant à refuser de l'aide au Nord-Vietnam ont eu le dessus à ce moment-là.

Le sénateur Carter: Vous commencez par dire que vous avez trois genres principaux—bilatéral, multilatéral, et régional—d'aide dans la région du Pacifique. Est-ce que le ACIDI est organisé de la même façon—bilatérale, multilatérale et régionale?

M. Chambers: En partie. Nous avons une division multilatérale qui s'occupe de nos relations avec des agences multilatérales telles que les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres banques régionales. Le programme bilatéral est déterminé et géré en partie par ma propre Division et en partie par quatre ou cinq divisions opérationnelles régionales. Le programme régional n'est pas, en fait, une division distincte. On s'en occupe en même temps que du programme bilatéral. Ce que nous entendons par régional ce sont certains programmes financés par ce que nous appelons des allocations régionales, comme les allocations à l'*Asian Institute of Technology* et à l'Université du Pacifique Sud. Ils ne sont pas financés à même l'allocation faite au pays, mais le programme bilatéral s'en occupe comme si tel était le cas. Il n'y a pas d'organisme régional.

Le sénateur Carter: Vous n'avez que deux divisions?

M. Chambers: Il y a plus de divisions que cela, mais il y en a deux principales: la multilatérale et la bilatérale. Les programmes spéciaux et les programmes du secteur privé sont aussi administrés par des divisions distinctes.

Le sénateur Carter: Cela constitue une division à part; vous en avez donc au moins trois. On a critiqué l'ACIDI pour être lent dans ces programmes et pour chercher à obtenir des fonds qui ont été alloués mais qui n'ont pas été utilisés.

Le vice-président: Sénateur Carter, cette question a été posée avant votre arrivée et discutée assez longuement.

Le sénateur Carter: Je ne veux pas m'y attarder. L'ACIDI, a-t-il refusé des programmes d'aide?

M. Chambers: Oui, de temps à autre, nous en refusons.

Le sénateur Carter: Pour le Pacifique?

M. Chambers: Je ne puis me souvenir d'aucun de ces programmes pour l'instant, mais je suis certain qu'il en existe, car nous refusons assez fréquemment ces programmes, soit parce qu'ils constituent de mauvais projets, soit parce que nous ne pouvons fournir d'aide du Canada, soit pour d'autres raisons.

Le sénateur Carter: Cette question a peut-être été posée aussi. Vous avez des critères fixes.

M. Chambers: Oui.

Le vice-président: Monsieur Chambers nous a fait part des critères utilisés pour les allocations. Avez-vous eu des plaintes sérieuses ou des problèmes dans le sud-est asiatique? Pouvez-vous nous en nommer?

M. Chambers: Oui, j'imagine. Cela dépend du genre de plaintes qui vous inquiète.

Le vice-président: Nous devons rédiger un rapport et j'aime toujours trouver quelque chose à critiquer. Je croyais que vous pourriez nous aider.

M. Chambers: Le Pacifique-Sud, particulièrement l'Indonésie et certains de ces pays, est une région particulièrement nouvelle pour nous. En Indonésie et dans certains de ces pays, l'administration, en particulier, est très nouvelle et ils ne possèdent pas de procédures administratives bien développées ou les gens responsables dans certains domaines. Ce qui veut dire, évidemment, que cela implique un tout nouveau processus d'éducation, là où nous essayons de développer des programmes et cela requiert beaucoup de temps.

Les pays africains, particulièrement le Commonwealth africain, l'Inde, le Pakistan, et le Ceylan, ont hérité essentiellement d'un système de service public britannique bien développée; toutes les procédures administratives sont établies et on peut avoir une certaine idée de ce que font les ministères, à qui s'adresser et qui voir.

Les choses sont quelque peu moins bien définies dans la plupart des pays du Pacifique-Sud excepté, bien entendu, en Malaysia, qui est assez bien organisée.

Certaines procédures administratives nécessitent une certaine période pour se développer. Je devrais dire, cependant, que, surtout dans le cas de l'Indonésie, on fait des progrès très rapides dans ce domaine. Ils réorganisent leur pays très rapidement et il y existe un contrôle très ferme sur la répartition des ressources et le ministère de la planification de l'Indonésie a à sa tête des gens très compétents et très bien entraînés. Cela constituerait un des problèmes particuliers au Sud-Est asiatique.

Un autre problème que soulève la distribution des biens et des services canadiens c'est, évidemment, le fait qu'il est toujours plus facile de traiter avec des gens qui connaissent les intérêts commerciaux du Canada, qui connaissent les biens et les services canadiens et qui savent que des services d'entretien et de réparation existent.

Encore une fois, dans la plus grande partie du Pacifique-Sud, ceci fait passablement défaut et le fait de rendre les Canadiens conscients du marché et de ses exigences et de

rendre les gens de la place conscients des possibilités canadiennes et de la façon dont ils peuvent utiliser les biens et les services canadiens, c'est ce qui prendra beaucoup de temps.

Le sénateur Carter: Y a-t-il eu des problèmes dus au fait que notre programme d'aide n'est pas offert sans conditions?

M. Chambers: Oui, on nous demande toujours que ces conditions soient enlevées et je crois que la plupart des pays qui reçoivent de l'aide préféreraient de l'argent à la distribution de certains biens et services canadiens spécifiques. Je ne crois pas que cela constitue un problème majeur, mais il existe.

Le sénateur Cameron: Je suis heureux que vous ayez soulevé le problème des plaintes. Je me réfère maintenant au Sud-Vietnam. J'ai lu dans les journaux de Vancouver, dans le *Globe and Mail* et dans le *Montreal Star*, beaucoup de critiques sur le programme médical auquel vous vous êtes référé dans votre mémoire.

Le programme du Sud-Vietnam reflète le besoin d'aide dans le secteur social et le secteur médical. Un centre de réhabilitation pour les tuberculeux, fonctionnant avec un personnel canadien, des logements pour réfugiés, des vaccins pour la polio, un vaccin VCG, ont été fournis par le programme d'aide. La presse a beaucoup critiqué l'administrateur de ce programme à Quang Ngai, l'administrateur de l'hôpital et ainsi de suite. Avez-vous des renseignements à ce sujet?

M. Chambers: Je n'ai pas été mêlé directement à ce problème particulier; je ne peux donc pas le commenter de façon détaillée. Je pourrais seulement dire, de façon générale, que je crois qu'une partie des problèmes concerne autant le personnel que la nature et la structure du projet. C'est tout ce que j'aimerais en dire.

Le sénateur Cameron: Le docteur qui s'occupait de ce projet particulier en est-il toujours à la tête?

M. Chambers: Je crois que nous avons eu deux ou trois médecins depuis le début du programme. Autant que je sache, celui auquel vous vous référez y est toujours. C'est ce que nous appelons un projet opérationnel. Je ne l'ai pas suivi, sauf occasionnellement, lorsqu'ils demandaient plus d'argent. D'après moi, il y est toujours et le dirige encore. Je peux me renseigner, si vous voulez.

Le sénateur Cameron: J'apprécierais beaucoup cela, car il semble y avoir plusieurs questions sans réponse en rapport avec le fonctionnement de cette unité médicale particulière.

M. Chambers: Je vais charger quelqu'un de se renseigner plus à fond.

Le vice-président: Pourrions-nous vous demander de fournir une réponse assez détaillée à la question du sénateur Cameron. Dans un comité tel que le nôtre, nous aimons toujours étudier le mauvais fonctionnement de

n'importe lequel de ces programmes, aussi bien que leur bon côté.

Puis-je vous demander, pour nos propres registres, de tirer de votre rapport annuel un relevé détaillé des programmes et projets des pays du Pacifique pour que nous puissions annexer cela à notre rapport. Je crois que vous y avez la plupart de ces détails.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je ne sais pas s'il est approprié de parler en termes de dollars, mais c'est probablement ce que nous comprenons le mieux.

Le vice-président: Nous avons eu une discussion très intéressante et qui a bien éclairé la situation. Je crois que l'une des raisons pour lesquelles notre programme d'aide dans les pays en bordure du Pacifique ne représente peut-être que 10 p. 100 de notre aide totale, c'est que le Canada ne s'y est pas installé et que notre commerce s'en est allé dans d'autres directions. Apparemment, nos relations anciennes et traditionnelles dans les Antilles tendent à attirer une plus grande portion de notre programme d'aide que les régions où nous n'avons pas été tellement présents par le passé.

Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur McNamara: Éprouvez-vous toujours des difficultés à recruter au Canada des gens qualifiés pour ces programmes techniques? Je sais que cela causait des problèmes il y a quelques années. Pouvez-vous maintenant trouver les gens qu'il vous faut pour mener à bien ces tâches?

M. Chambers: Je crois que, généralement, cela nous est plus facile qu'il y a quelques années. Il y a maintenant beaucoup plus de gens qualifiés techniquement.

Le sénateur McNamara: Serait-il plus facile de recruter des gens pour aller dans les pays en bordure du Pacifique que dans les pays africains ou en Amérique du Sud, parce que l'anglais y est parlé plus couramment?

M. Chambers: Peut-être, mais je n'ai pu constater aucune différence importante sur ce point.

Le vice-président: Nous avons pris l'habitude d'annexer les mémoires qui nous sont présentés à nos délibérations. Êtes-vous d'accord pour annexer le mémoire et le reste de l'information que nous a fournie M. Chambers à nos délibérations d'aujourd'hui.

Les sénateurs: D'accord.

(Voir Appendices «O» et «P»)

Le vice-président: Avant que nous ne levions la séance, monsieur Chambers, je voudrais vous remercier d'être venu ici et de nous avoir fait profiter de vos connaissances et de votre expérience. Je suis certain que vous nous avez aidés dans nos travaux. Veuillez accepter nos remerciements.

La séance est levée.

APPENDICE «O»

MÉMOIRE AU COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES CONCERNANT LES PROGRAMMES D'AIDE CANADIENS DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE

Par l'Agence canadienne de développement international (ACDI)

Aux fins de ce mémoire, la région du Pacifique comprend une zone géographique située, de façon générale, à l'est ou au sud-est du Golfe du Bengale. Elle comprend la Birmanie, la Thaïlande, la Malaysia, Singapour, l'Indonésie, les États d'Indochine reconnus par le Canada, Hong Kong, la Corée, les Philippines et divers pays de l'Océanie.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Le Canada accorde de l'aide dans la région du Pacifique par trois voies principales—bilatérale, multilatérale et régionale.

La plus grande partie, l'aide bilatérale a commencé avec la mise en œuvre du Plan de Colombo au début des années 50 pour les pays du Commonwealth: la Malaysia et Singapour. Par la suite, des pays ne faisant pas partie du Commonwealth et des pays nouvellement indépendants ont reçus de l'aide canadienne bilatérale; des territoires non indépendants, en particulier Hong Kong, ont reçu un peu d'aide. Le programme de l'ACDI d'«assistance jumelée» aux organismes volontaires engagés dans des travaux humanitaires et des travaux de développement représente une autre exception à la règle générale selon laquelle l'aide canadienne officielle est normalement accordée aux pays indépendants.

L'action de l'aide officielle bilatérale reflète les considérations politiques canadiennes et les besoins des pays en cause. En général, il s'agit surtout d'assistance technique, dont l'importance varie selon les endroits. La Malaysia fait l'objet d'une attention particulière. Des projets considérables d'investissements sont mis en œuvre en Malaysia alors que dans les autres pays de la région, l'aide de ce genre est rare et ne représente généralement que des sommes relativement minimes.

Le Canada fournit des fonds importants aux principales agences multilatérales qui desservent la région du Pacifique, dont le Groupe de la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Ces institutions prêtent ou accordent des fonds selon leurs propres politiques et critères. Jusqu'à présent, les fonds canadiens fournis à la Banque asiatique de développement n'ont pas été affectés à des projets.

Le Canada fournit aussi des fonds par l'entremise d'organismes régionaux aussi importants que le Comité du Mékong, établi pour mobiliser et coordonner l'aide au développement du bassin du fleuve Mékong. Le Canada a versé à deux projets concernant le Mékong 2 millions de dollars chacun: le barrage Prek Thnot au Cambodge et le barrage Nam Ngum au Laos. D'autres projets concernant le Mékong sont présentement à l'étude. De plus, le Canada, de concert avec la Banque mondiale et le Comité du Mékong, étudie d'autres étapes de développement du bassin du Mékong.

D'autres institutions régionales telles que *Asian Institute of Technology* et l'Université du Pacifique-Sud dans

les Îles Fidji reçoivent aussi de l'aide financière. Ces instituts d'études supérieures desservent de vastes régions géographiques: l'AIT recrute ses étudiants surtout dans le Sud-Est asiatique et l'USP dans les pays de l'Océanie. L'aide canadienne à ces institutions prend surtout la forme de bourses d'études, de professeurs et de biens d'équipement. On prévoit l'octroi d'aide semblable pour d'autres installations de formation régionale et pour des organismes de développement, puisqu'une assistance financière modeste peut être concentrée administrativement et, en même temps, avoir une application assez vaste.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Indonésie

À la suite de la récente décision du Cabinet visant à désigner l'Indonésie comme un pays où l'on doit concentrer les efforts, on a entrepris un programme plus étendu d'aide au développement. Les secteurs forestiers et du transport ont été désignés comme des secteurs dans lesquels l'aide canadienne bilatérale devrait se concentrer. En plus, on a rendu disponibles des fonds pour la nourriture et pour des programmes d'importation de denrées.

Hong Kong et Singapour

Parce que ces deux pays jouissent d'une économie relativement saine et de revenus excédant \$750 par personne, il paraît approprié d'y diminuer l'aide canadienne. Les programmes d'assistance technique qui existent présentement seront maintenus jusqu'en 1973.

Corée et Philippines

Ces pays ont reçu une assistance technique assez minime. Le Canada a aussi fourni 1500 vaches laitières à la Corée et étudie présentement une demande d'aide financière des Philippines. Ces pays ont depuis toujours reçu une assistance économique considérable des États-Unis et du Japon et c'est pour cette raison que le Canada ne les a pas aidés davantage.

Cambodge et Laos

Même si les programmes d'assistance technique au Cambodge et au Laos ont été réduits à un minimum à cause des présentes hostilités, ils seront maintenus. De plus, le Canada va continuer à faire parvenir des fonds à ces deux pays par l'entremise du Comité du Mékong.

Sud-Vietnam

Le programme de «retenue» au Sud-Vietnam reflète le besoin d'assistance dans les secteurs sociaux et médicaux. Des Canadiens s'occupent d'une clinique pour tuberculeux et d'un centre de réadaptation. Des logements pour réfugiés, le vaccin pour la polio et le vaccin BCG ont été fournis en vertu du programme d'aide. Lorsque la situation politique et militaire deviendra plus stable, le Canada pourra répondre aux besoins de développement à longs termes du Vietnam. La première étape d'un tel programme va nécessiter des fonds considérables pour la reconstruction.

Thaïlande

L'effort principal du programme en Thaïlande a porté sur l'assistance technique. Le besoin de gens qualifiés en technologie, en médecine, en éducation et en agriculture va continuer à déterminer l'allure d'une grande partie de

notre programme d'assistance, même si on mettra de plus en plus l'accent sur le développement de l'agriculture et des ressources naturelles.

Malaysia

En tant que pays faisant l'objet d'une attention particulière, la Malaysia a eu droit à une plus grande portion d'aide que les pays mentionnés plus haut. Cependant, des experts canadiens, des bourses pour des études au Canada et des relevés de ressources ont constitué la plus grande partie de cette aide. Le Canada a des engagements importants en prêts pour développement dans le *Pahang Tenggara Development Scheme* et dans le *Temengor Hydroelectric Scheme*.

Pacifique-Sud

L'aide officielle du Canada dans la région du Pacifique-Sud est de date très récente. Présentement, notre assistance bilatérale s'oriente vers l'université régionale du Pacifique-Sud dans les Iles Fidji à laquelle on fournit des

professeurs et des fonds pour bourses d'études; on fournit aussi occasionnellement des experts à la Commission du Pacifique-Sud, qui a ses quartiers généraux en Nouvelle-Calédonie et quelques professeurs en Samoa occidentale. La question de savoir si et sous quelle forme l'assistance canadienne peut, dans l'avenir, être accordée bilatéralement aux pays du Pacifique nouvellement indépendants est présentement à l'étude.

Birmanie

L'aide canadienne en Birmanie a consisté en grande partie en nourriture et un peu en assistance technique; on met actuellement l'accent sur des bourses d'études dans le domaine de la santé publique, de la transformation et du marketing des produits forestiers et de la géologie. Un projet récent, visant à fournir du capital et de l'assistance technique pour établir un centre d'entretien pour l'équipement forestier, représente une addition importante à notre programme d'aide en Birmanie. On étudie présentement la possibilité de fournir une aide additionnelle restreinte dans le domaine des ressources naturelles.

3. Marnes Brown, actuellement directrice du Nursing, a été nommée nouveau chef de groupe pour cette dernière année. A partir de novembre 1971, seules M^{me} Brown et une autre infirmière canadienne vont former l'équipe canadienne dans la dernière année du projet.

8. Et l'on veut établir des comparaisons, on faisait 30,000 vaccin BCG annuellement dans les premières années du projet alors qu'en 1970, on en faisait plus de 80,000. Cela est dû en grande partie à des procédures de plus en plus efficaces, en accord avec les normes WHO, auxquels l'équipe canadienne a énormément contribué.

RAPPORT SUR LA CLINIQUE ANTITUBERCULEUSE DE QUANG NGAI

1. Objectif: Fournir de l'aide à la population civile dans la détection, le diagnostic, le contrôle et la prévention de la tuberculose, le tout faisant partie du programme du Ministère de la Santé dans la province de Quang Ngai.

Bien à vous,
F. J. Chambers,
Directeur général,
Division de la Parasitologie
P1
25 mai 1971

APPENDICE «P»

Agence canadienne de développement international
Ottawa, Canada
K1A 0G4

21 mai 1971

Monsieur E. W. Innes,

Secrétaire

Comité sénatorial des Affaires Étrangères

Édifice du Centre

Ottawa, Canada

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus un relevé détaillé des déboursés bilatéraux pour les pays en bordure du Pacifique, demandé par le Comité sénatorial des affaires étrangères. Vous tiendrez compte du fait que les chiffres rapportés pour 1970-71 seront sujets à certaines modifications après la vérification financière finale.

En réponse à une autre question, il a été calculé que les engagements financiers et les allocations pour les pays en bordure du Pacifique représentent un peu moins de 6 p. 100 de l'ensemble du programme bilatéral.

J'inclus aussi un rapport de la clinique antituberculeuse de Quang Ngai, comme l'a demandé le Comité.

Bien à vous,

F. J. Chambers,

Directeur général,

Division de la Planification.

PJ

25 mai 1971

RAPPORT SUR LA CLINIQUE ANTITUBERCULEUSE DE QUANG NGAI

1. *Objectif*: Fournir de l'aide à la population civile dans la détection, le diagnostic, le contrôle et la prévention de la tuberculose, le tout faisant partie du programme du Ministère de la Santé dans la province de Quang Ngai.

2. Le projet fut le résultat du travail du Docteur Alje Venema, un Canadien qui avait travaillé au Vietnam à un projet de Tom Dooley et qui, par la suite, de 1965 à 1967, a travaillé comme chef d'équipe canadien. Le Canada a accepté de construire et d'équiper une clinique de deux étages pouvant accommoder 80 malades hospitalisés, même si elle s'occupe surtout du traitement de patients externes. De plus, le Canada s'est engagé à fournir une équipe de 5 experts qui dirigeraient et aideraient à l'entraînement d'un personnel équivalent vietnamien. Dans ce projet, le Canada fournit aussi certains vaccins, fournitures et fonds pour le budget d'opération de la clinique durant la période qui va de 1967 à 1972.

3. Depuis la fin de 1967, le chef d'équipe canadien a été le Docteur Michel Jutras. Son mandat se termine le 6 juillet 1971.

4. Le secrétaire de l'Association canadienne antituberculeuse, le docteur J. W. Jeanes, en tant qu'expert-conseil, s'occupe de l'administration générale de la clinique et du personnel canadien. Il visite le Vietnam à peu près une fois par année et rédige un rapport au ACIDI sur ses observations. Son plus récent voyage date de janvier-février; le Docteur Jeanes a soumis un rapport très encourageant dans lequel il recommande, entre autres choses, une «diminution» générale du rôle du Canada et une remise du projet aux Vietnamiens d'ici le milieu de 1972. En conséquence, on en est venu à une entente avec les autorités vietnamiennes pour diminuer la participation canadienne au projet et pour le remettre complètement aux Vietnamiens pour le milieu de 1972.

5. Maureen Brown, actuellement directrice du Nursing, a été nommée nouveau chef de groupe pour cette dernière année. A partir de novembre 1971, seules M^{me} Brown et une autre infirmière canadienne vont former l'équipe canadienne dans la dernière année du projet.

6. Si l'on veut établir des comparaisons, on faisait 20,000 vaccin BCG annuellement dans les premières années du projet alors qu'en 1970, on en faisait plus de 60,000. Cela est dû en grande partie à des procédures de plus en plus efficaces, en accord avec les normes WHO, auxquels l'équipe canadienne a énormément contribué.

AIDE CANADIENNE DANS LES PAYS EN BORDURE DU PACIFIQUE
DÉBOURSÉS BILATÉRAUX (\$000's)

Pays	Subventions			Prêts			Aide alimentaire			Total		
	68/69	69/70	70/71*	68/69	69/70	70/71*	68/69	69/70	70/71*	68/69	69/70	70/71*
Malaysia.....	1,668	1,567	1,548	—	—	998	—	—	—	1,668	1,567	2,546
Indonésie.....	110	136	513	—	—	—	859	2,392	2,999	969	2,528	3,512
Thaïlande.....	907	1,069	1,078	643	187	89	—	—	—	1,550	1,256	1,167
Sud-Vietnam.....	2,778	1,776	953	—	—	—	98	574	1,200	2,876	2,350	2,153
Laos.....	252	362	356	—	—	—	—	—	—	252	362	356
Cambodge.....	209	214	84	—	—	—	—	—	—	209	214	84
Corée.....	62	44	67	440	533	27	—	—	2,500	502	577	2,594
Singapour.....	532	535	552	—	—	—	—	—	—	532	535	552
Birmanie.....	47	146	119	—	—	—	—	1,726	2,800	47	1,872	2,919
Philippines.....	57	104	73	—	—	—	—	—	—	57	104	73
U.S.P.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A. I. T.....	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	30
Prek Thnot.....	—	291	321	—	—	—	—	—	—	—	291	321
Hong Kong.....	26	20	25	—	—	—	—	—	—	26	20	25
Nam Ngum.....	458	649	700	—	—	—	—	—	—	458	649	700
Total.....	7,106	6,913	6,419	1,083	720	1,114	957	4,692	9,499	9,146	12,325	17,032

*Ces chiffres sont sujets à révision lorsque la vérification finale sera terminée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SÉANCE DU 4 MAI 1971

ANNEXE 1 - AIDE CANADIENNE DANS LES PAYS EN BORDURE DU PACIFIQUE

TABLEAU 1 - AIDE CANADIENNE DANS LES PAYS EN BORDURE DU PACIFIQUE (en millions de dollars canadiens)

Pays	1970		1971		Total
	1970	1971	1970	1971	
Indonésie	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Philippines	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Thaïlande	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Malaisie	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Brunei	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Indonésie (Total)	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Philippines (Total)	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Thaïlande (Total)	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Malaisie (Total)	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Brunei (Total)	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Total	6.0	6.0	6.0	6.0	12.0

Les chiffres sont en millions de dollars canadiens. Les données sont basées sur les rapports annuels de l'ACDI.

Le Canada a financé les programmes de lutte contre la tuberculose dans ces pays pendant plusieurs années.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.

Le rapport est soumis au Secrétaire d'Etat pour l'Asie et le Pacifique.



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 14 septembre 1971:

N° 17

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDougall propose, appuyé par l'honorable sénateur Ferguson,

Que le Comité permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de recommander les résolutions du Sénat de plus d'une semaine.

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 1971

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

ROBERT FORTIER

Concernant

La région du Pacifique

(Témoins: Voir le procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Carter	McLean
Choquette	McNamara
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Nichol
Croll	O'Leary
Eudes	Quart
Fergusson	Rattenbury
Gouin	Robichaud
Haig	Sparrow
Lafond	Sullivan
Laird	White
Lang	Yuzyk—(30)

Membre d'offices: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 12

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 1971

Concernant

La région du Pacifique

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Ordre de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui renvoyées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique; Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 14 septembre 1971:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Ferguson,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat de plus d'une semaine.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

ROBERT FORTIER.

Procès-verbal

Le mercredi 22 septembre 1971
(20)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit cet après-midi à 4 heures.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Fergusson, Lafond, Martin, Macnaughton, McNamara, Quart, Robichaud et Yuzyk. (11)

Aussi présents: M. Bernard Wood, attaché spécial au Comité; M. R. Sandor, du Bureau des relations régionales, ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le Comité reprend l'étude des relations du Canada avec les pays du Pacifique.

Les témoins suivants sont entendus:

Ministère de l'Industrie et du Commerce:

L'hon. Jean-Luc Pepin, ministre; M. Frank Petrie, directeur des Affaires du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique; et M. J. L. MacNeil, chef de la Division du Pacifique de la même Direction.

A 5 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,

E. W. Innes.

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1971

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Desj. C. P.

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de siéger pendant les jours de séance de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux relations du Canada avec les pays étrangers sur toutes questions à lui renvoyées par le Sénat ou le Règlement du Sénat et en particulier, sans limitation de la généralité de ces questions, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant toutefois attention aux pays de la région du Pacifique, dans le but de promouvoir l'unité de la région du Pacifique, l'unité des services des Canadiens.

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il juge nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement pour les dépenses déterminées par le Règlement du Sénat, et au tarif de déplacement et de subsistance si nécessaire à leur respect, les engagements du Sénat déterminés.

Que le comité, avant d'entreprendre ses travaux financiers concernant cette enquête et ce rapport, soumette et fasse approuver par le Comité des dépenses et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 14 septembre 1971

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de siéger pendant les jours de séance de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux relations du Canada avec les pays étrangers sur toutes questions à lui renvoyées par le Sénat ou le Règlement du Sénat et en particulier, sans limitation de la généralité de ces questions, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant toutefois attention aux pays de la région du Pacifique, dans le but de promouvoir l'unité de la région du Pacifique, l'unité des services des Canadiens.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

ROBERT FORTIER

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mercredi 22 septembre 1971

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit cet après-midi, à 4 heures, sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, il est 4 heures, et je constate que nous avons le quorum.

En novembre dernier, lorsque nous avons commencé notre étude sur le Pacifique, nous avons eu le grand avantage de prendre un excellent départ. Monsieur le ministre du Commerce et de l'Industrie consentit à participer à notre deuxième séance d'étude et à nous exposer toute la gamme des relations économiques du Canada avec les pays du Pacifique. Tous les membres du Comité se souviennent de cette réunion marquante, ainsi que des réponses ouvertes et développées que M. Pepin et ses collaborateurs ont apportées à nos questions. Nous nous sommes, depuis, constamment reportés à ces témoignages.

M. Pepin accepta aussi de revenir plus tard pour passer en revue des événements récents et reprendre l'examen d'un certain nombre de points importants. Du point de vue du Comité, j'estime que la date choisie pour cette réunion est idéale, tout à fait opportune. L'été dernier, en effet, M. Pepin a dirigé en Chine populaire une délégation commerciale qui a connu un rare succès. Dans les semaines qui ont suivi, le système économique international est arrivé à l'un des plus importants tournants de l'après-guerre, ce qui aura une incidence vitale pour le Canada et ses partenaires économiques du Pacifique. La semaine dernière, M. Pepin et ses collaborateurs ont eu des entretiens avec leurs homologues japonais de ces problèmes multilatéraux, ainsi que de leurs relations bilatérales, au cours de la conférence ministérielle Japon-Canada qui a eu lieu à Toronto.

Toutes ces questions présentent évidemment un intérêt capital pour le Comité, et nous sommes très reconnaissants à M. Pepin d'avoir pu se libérer pour nous mettre au courant des derniers développements. Nous y sommes d'autant plus sensibles, monsieur le ministre, que votre journée est déjà très chargée.

Je vais demander à M. Pepin de bien vouloir nous présenter les fonctionnaires qui l'accompagnent, puis de nous donner son exposé préliminaire. Ensuite, le sénateur Macnaughton ouvrira la période des questions. Le sénateur McNamara a lui aussi préparé un certain nombre de questions. Comme il a accompagné M. Pepin en Chine, il est évident que ses questions présenteront un intérêt particulier.

L'hon. Jean-Luc Pepin, ministre du Commerce et de l'Industrie: Merci, monsieur le président, de votre aimable invitation; merci aussi de vos aimables propos à mon sujet. Si vous n'étiez pas déjà parvenu au haut de l'échelle en votre qualité de sénateur, je vous dirais que la flatterie vous mènera loin!

Le président: J'ai bien l'impression que nous n'avons pas la même notion du sommet de la gloire.

L'hon. M. Pepin: Trois de mes distingués collaborateurs m'accompagnent: M. Frank Petrie, directeur des Affaires du Pacifique au Bureau des relations régionales; M. J. L. MacNeil et M. R. Sandor, tous deux du Bureau des relations régionales, mais qui sont aussi membres du Groupe de travail sur la Chine, dont je vous parlerai tout à l'heure.

Donc, le 13 octobre 1970, le Canada et la République populaire de Chine ont noué des relations diplomatiques. Le 1^{er} février, nous avions une ambassade à Pékin, et les Chinois avaient une ambassade à Ottawa. Nous avons ensuite échangé des ambassadeurs, et notre ambassadeur en Chine a présenté ses lettres de créance à Pékin le 10 juin 1971; son homologue chinois a présenté les siennes à Ottawa le 27 juillet. Je donne ces dates pour vous montrer que nous n'avons pas perdu de temps.

L'étape suivante dans le renforcement des relations entre les deux pays a été le départ, le 25 juin dernier, de la première mission gouvernementale du Canada en République populaire de Chine que j'ai d'ailleurs dirigée. Il ne faut pas oublier que l'ambassadeur n'était là que depuis le 10 juin. Je tiens à le féliciter pour son acclimatation rapide!

Du point de vue économique, l'objet de cette mission était de faire connaître aux hommes d'affaires canadiens, par le canal de leurs représentants élus et de leurs associations commerciales et économiques nationales, les débouchés qu'offrent la Chine. Cette mission était essentiellement, et je tiens à le souligner, d'ordre économique; cependant, je ne nie pas qu'elle ait eu aussi une incidence politique importante. Je ne pense pas qu'il soit toujours possible de dissocier totalement la politique du commerce. Lorsqu'il s'agit, par exemple, de négocier des accords commerciaux, il n'est pas facile de tracer une ligne de démarcation. Les Chinois ne le font pas, eux; il valait donc mieux en faire autant.

La mission comprenait onze dirigeants d'associations nationales, ainsi que des représentants du Sénat et de la Chambre des communes. (Ici, je tiens à rendre hommage au sénateur McNamara, qui fut certainement la personnalité la plus distinguée de notre délégation.) Il y avait aussi des hauts fonctionnaires, dont quatre ministres adjoints. Je tiens à souligner que les représentants du monde des affaires participaient à la délégation comme représentants du secteur économique plutôt qu'à titre personnel; c'est pourquoi, leurs rapports ont reçu la plus large diffusion au sein de leurs associations respectives. Vous avez lu dans les journaux que la plupart d'entre eux ont fait des rapports soit publics soit privés à leurs associations. C'est ce qui avait été convenu. Ils ne devaient pas garder pour eux seuls et leurs compagnies les renseignements qu'ils avaient obtenus. Ils étaient tenus de les communiquer aux entreprises appartenant au même secteur.

La mission a beaucoup travaillé et elle a bien œuvré. En outre, la presse, la radio et la télévision ont donné d'excellents comptes rendus de son travail. Il arrive que les hommes politiques expriment des réserves à l'endroit de la presse; dans notre cas, la presse nous a rendu de grands services. Elle a diffusé au Canada des reportages détaillés, objectifs et intelligents.

On peut dire que la première mission canadienne en Chine a atteint son but premier, qui était d'établir des rapports étroits entre les ministres canadiens et chinois, et entre fonctionnaires et représentants du monde des affaires dans toutes les branches de l'économie. Comme le stipulait le communiqué publié à l'issue de notre visite, mes pairs au Parlement et moi, ainsi que les fonctionnaires des ministères, avons eu des réunions amicales et fructueuses avec les ministres du Commerce extérieur, de l'Agriculture et des Forêts, de l'Industrie légère, et avec les vice-ministres de l'Industrie métallurgique, des carburants et de l'industrie chimique.

Les hommes d'affaires, accompagnés de fonctionnaires de l'ambassade d'Ottawa, ont eu une série de réunions avec chacune des sept sociétés commerciales d'État responsables de l'import-export de la Chine, ainsi qu'avec la Banque populaire de Chine et le Conseil chinois pour le développement du commerce international. Le groupe canadien a tenu, au total, 25 réunions officielles distinctes durant ses trois jours de travail à Pékin. Je ne sais combien de livres le sénateur McNamara a perdu, mais je sais que moi, j'en ai perdu sept. Cela vous donnera une idée de notre activité.

Le président: Une livre par société commerciale d'État.

L'hon. M. Pepin: C'est à peu près cela. J'aurais volontiers sacrifié un peu plus d'«excédents» si cela nous avait valu d'autres avantages!

Au terme de notre visite, les deux parties étaient d'accord pour que se multiplient les échanges commerciaux, économiques et autres à la suite de l'établissement de relations diplomatiques. Les deux parties se sont félicitées du commerce du blé qui s'effectue mutuellement à leur avantage depuis plusieurs années. Les Chinois continueront à considérer le Canada comme leur premier fournisseur de blé. Là encore, je dois féliciter le sénateur McNamara, et ça n'est pas diplomatie de ma part. Les Chinois ont beaucoup de respect et de reconnaissance pour leurs «vieux amis»; le sénateur McNamara pourrait nous en dire plus long à ce sujet, lui qui connaît bien la mentalité chinoise. Les Chinois respectent le premier arrivé. Ils préfèrent faire des échanges avec celui qui leur fait confiance dès le début; à mon avis, il y a eu là un facteur important qui explique l'attitude amicale des Chinois, sur la question du blé en particulier.

J'ai invité le ministre du Commerce extérieur, M. Pai Hsiang-kuo, à venir au Canada avec une délégation commerciale de son gouvernement. Le ministre a accepté mon invitation, mais la date reste à être fixer. Des deux côtés aussi, il a été convenu d'échanger plus fréquemment des missions, précisément dans des domaines comme les métaux et minéraux, les denrées agricoles, les produits chimiques, les machines-outils, et la production d'énergie. En vue de développer les échanges commerciaux bilatéraux, il est aussi convenu que des expositions auront lieu dans chacun des deux pays dans un avenir rapproché.

En résumé, je voudrais souligner ce que je considère comme les trois grandes réalisations de cette mission. M. Petrie, qui a préparé ces quelques notes, les a placées dans un certain ordre, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui et je vais vous les donner un peu différemment.

La première de ces réalisations, c'est d'avoir établi des contacts. A mon avis, c'est là la première chose acquise. Les Chinois nous ont donné à entendre qu'ils souhaitaient des consultations annuelles pour faire le point des pers-

pectives commerciales sino-canadiennes. Ces consultations se feraient soit entre hauts fonctionnaires d'Ottawa et de Pékin, soit au niveau des ambassades. A mon avis, des consultations de ce genre sont de la plus grande importance. Nous avons eu le rare privilège d'être informés à l'avance de leurs projets d'échanges commerciaux pour l'année prochaine. Nous sommes donc en bonne position. Je ne sais pas s'ils procèdent ainsi avec d'autres pays, mais je ne le pense pas.

Second point important la préférence que donne la Chine au Canada comme premier fournisseur de blé. Au cours de notre visite, les Chinois nous ont dit qu'ils achèteraient encore du blé canadien en 1971, et j'ai été très heureux de constater qu'effectivement, le 14 septembre, les Chinois ont procédé à un nouvel achat de 19.6 millions de boisseaux de notre blé, ce qui vient s'ajouter au contrat de 98 millions de boisseaux négocié en octobre dernier à Pékin. Ces 19.6 millions de boisseaux de plus représentent environ 30 millions de dollars. Je suis sûr que c'est bien réconfortant pour l'Ouest canadien.

La troisième réalisation de notre mission concerne d'autres produits canadiens. Les Chinois se sont engagés, je tiens à le souligner dans le cas du blé, à opter pour le Canada comme pays fournisseur. D'autre part, la Chine envisage d'acheter au Canada les produits que pour l'instant elle se procure ailleurs. Il s'agit d'une vaste gamme de produits manufacturés. Autrement dit, voici ce qu'ils nous disent: «Nous achetons ailleurs un bon nombre d'articles que nous pourrions très bien acheter au Canada. Nous vous en reparlerons». Ce sont là des renseignements des plus utiles. Par exemple, les Chinois achètent du carton en Nouvelle-Zélande, en Finlande, en Suède, au Japon, en France, au Royaume-Uni, en Italie, et pas du tout au Canada. Il n'y a pas de raison pour que nous ne soyons pas dans la course. Nous pourrions désormais concurrencer ces autres pays dans ces secteurs, où nous croyons être compétitifs.

Parlons maintenant de la «suite à donner». Comme vous le savez peut-être, je suis obsédé en ce moment par l'idée du «suivi». J'en parle à tout propos. J'ai appris à jouer au tennis avec les manuels de Vines Perry et de Budge, «Comment jouer au tennis». Ces livres ont une chose en commun. Ils sont d'accord pour dire que frapper la balle est en soi intéressant et important, mais que ce n'est pas le plus important. C'est la trajectoire que suit la balle qui importe. Si l'on ne se préoccupe que de frapper la balle, elle peut aller n'importe où: à droite, à gauche, au centre, en l'air, par terre (pas très bas, je présume), mais ce n'est qu'en dirigeant sa trajectoire que l'on compte des points. Je puis vous dire que mon ministère est dans les mêmes dispositions d'esprit, comme vous le verrez dans le cas de la Chine. Hier ou avant-hier, par exemple, nous avions une réunion dans notre Section de la mission en Allemagne. Nous avions envoyé deux missions en Allemagne le printemps et l'été derniers, l'une pour la science et la technologie et l'autre pour le commerce. Hier, nous avons réuni tous les ministres qui ont pris part à ces missions et nous avons fait le point, ce que nous avons l'intention de faire à présent quant aux domaines où nous croyons que le gouvernement et les milieux des affaires devraient porter leurs efforts, aux produits auxquels nous devrions nous intéresser le plus, à l'orientation à prendre, et ainsi de suite. En ce moment, donc, nous sommes obsédés par l'idée de la suite à donner au travail déjà accompli. Le même principe s'applique à notre mission en Chine, comme vous pourrez le constater.

Depuis le retour de la délégation, nous avons constitué un groupe de travail sur la Chine, qui centralisera l'activité commerciale et économique se rattachant à la Chine. Ce groupe de travail coordonne la « suite à donner » aux possibilités qu'offrent le marché chinois. Comme il s'est écoulé bien peu de temps depuis notre retour de Chine, il est trop tôt pour évaluer les résultats à escompter.

Je me réjouis de vous annoncer que nous avons fait des progrès considérables dans les domaines que voici. D'abord, nous sommes convenus que les premières consultations commerciales annuelles entre le Canada et la Chine auraient lieu début décembre à Pékin. A cette réunion, à laquelle prendront part des hauts fonctionnaires d'Ottawa ainsi que notre délégué commercial à Pékin, nous nous proposons d'étudier les besoins d'importation des Chinois pour les 12 mois à venir et de passer en revue les résultats de l'année écoulée. Tous les renseignements portant sur des denrées offrant des débouchés seront communiqués très rapidement aux exportateurs canadiens intéressés.

Le président: Monsieur le Ministre est-il exact que cette conférence portera sur les prévisions commerciales?

L'hon. M. Pepin: C'est bien cela.

Frank Petrie, directeur des Affaires du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique au Bureau des relations régionales du ministère du Commerce et de l'Industrie: C'est bien ce que nous attendons de cette conférence.

Le président: Ce sera en décembre. Quelle sera, pensez-vous, l'étendue de leurs prévisions?

L'hon. M. Pepin: J'y reviendrai dans un moment. L'éventail sera plutôt étroit, pour les raisons que je vous donnerai tout à l'heure. Peut-être pourriez-vous noter cette question, monsieur Petrie, et y réfléchir.

Voici un autre résultat concret. Les Chinois ont souscrit à notre projet d'exposition commerciale exclusivement canadienne à Pékin, pour le mois d'août 1972. Les préparatifs de cette exposition vont bon train. Les Chinois nous ont donné à entendre qu'ils participeront en renfort à la prochaine Exposition nationale canadienne, à Toronto. Des échanges de ce genre devraient nous faire connaître beaucoup mieux les produits que nous pourrions échanger de part et d'autre.

Le troisième résultat tangible de notre mission, c'est que depuis notre retour deux groupes sont venus de Chine nous rendre visite, le premier au sujet des céréales, et le second, de l'artisanat, des textiles et de l'industrie légère. La première visite a eu pour résultat le complément d'achat de blé dont je vous ai touché un mot. La seconde avait pour objet de faire connaître aux représentants chinois de la société d'État pour le commerce des textiles notre marché éventuel pour les produits chinois, ainsi que le Canada en tant que fournisseur de produits tels que la corde de pneu.

Beaucoup de gens, au Québec surtout, craignent que la Chine n'envahisse le marché du textile. Le ministre chinois du Commerce m'a assuré de sa compréhension et a souligné le désir des Chinois de ne pas disloquer l'industrie canadienne ni créer de chômage chez les travailleurs canadiens. A son point de vue, le commerce doit être à l'avantage mutuel des deux pays et doit compléter plutôt que perturber. En fait, la délégation chinoise a examiné la perspective d'achat d'un certain nombre de produits textiles canadiens. Ce serait vraiment drôle si cet accord, bien

loin d'inonder le marché canadien de textiles chinois, se soldait par de fortes exportations de textiles canadiens en Chine. Ce serait assez paradoxal. Attendons et espérons. Je sais à quel point ça ferait le bonheur de l'industrie canadienne des textile.

Nous nous attendons à beaucoup d'autres missions commerciales pour les domaines particuliers comme les métaux et minerais, les denrées agricoles, les produits chimiques, les machines-outils et la production d'énergie. Il sera beaucoup question de ces missions lors de nos entretiens de décembre.

En résumé, bien qu'il soit encore trop tôt pour mesurer les résultats de cette mission et de notre activité subséquente, il y a tout lieu de croire que nos échanges bilatéraux augmenteront. Entre autres faits révélateurs, il y a les centaines de demandes de renseignements écrites émanant des milieux des affaires canadiens et auxquelles les fonctionnaires d'Ottawa ont eu à donner suite; d'autres demandes ont été adressées à notre ambassade de Pékin. M. Petrie m'a dit que le délégué commercial du Canada a reçu du Canada une centaine de lettres d'affaires en une seule semaine, ce qui montre tout l'intérêt qu'a soulevé notre mission.

Cela donne à penser que la foire de Canton, qui aura lieu en octobre, attirera un nombre croissant d'hommes d'affaires canadiens, en particulier des exportateurs.

Les statistiques des sept premiers mois de 1971 dénotent un déclin des exportations autres que le blé par rapport à la même période en 1970. Toutefois, nous espérons, et avec raison (M. Petrie pourrait vous en dire davantage là-dessus), que grâce à notre mission économique cette situation pourra être redressée. J'ai ici les chiffres de la situation actuelle, que je puis faire annexer aux témoignages si vous le désirez.

Le président: Voulez-vous nous les lire, ou bien les considérerons-nous comme ayant été lus?

L'hon. M. Pepin: En 1970, les exportations canadiennes vers la Chine se sont élevées à 141.9 millions de dollars; le blé mis à part, elles ont été de 20.4 millions de dollars. De janvier à juillet 1970, les chiffres de 100.6 millions de dollars, contre 124.1 millions de dollars en 1971, même période. Le blé mis à part, pour cette période de 1970, les exportations s'étaient élevées à 15.2 millions de dollars; en 1971, elles ont été de 9.1 millions de dollars. Quant aux importations de Chine au Canada, elles se sont élevées en 1970 à 19 millions de dollars. De janvier à juillet 1970, elles se sont élevées à 11.7 millions de dollars, et de janvier à juillet 1971, à 13.6 millions de dollars.

Les ventes chinoises ont donc augmenté, et les nôtres ont diminué. Nous espérons renverser cette situation en faveur des ventes canadiennes. Grâce aux divers éléments dont je vous ai parlé, le Canada et ses hommes d'affaires sont bien placés pour profiter des possibilités d'échanges entre les deux pays. Il faut rester réalistes, toutefois, et ne pas nous attendre à monts et merveilles.

Je vous l'ai dit la dernière fois, je crois.

La Chine est un pays en voie de développement et ne constitue pas un marché bien important pour les biens de consommation. La politique économique de la Chine vise à l'autarcie. Relisez mon entretien avec Chou En-laï et vous verrez que l'idée dominante est celle de l'autarcie; c'est-à-dire n'importer que ce qui ne peut vraiment pas être fabriqué en Chine. Ils achètent ce dont ils ont besoin, selon

leurs moyens et d'après un ordre de priorité établi. Ils déterminent le budget qui peut être affecté aux importations, établissent les priorités, et voilà.

Pour les Chinois, la balance commerciale a bien sûr son importance, mais pas obligatoirement sur une base bilatérale. Il y a des profits à faire, pour parler franc, mais aux dépens de quelqu'un d'autre. C'est juste. D'après les dernières estimations, les besoins annuels de la Chine en fait d'importations seraient de l'ordre de 2 milliards de dollars américains, les principaux fournisseurs étant le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, l'Australie et le Royaume-Uni. Je pense que nous sommes en mesure de concurrencer ces pays, et nous encourageons les hommes d'affaires canadiens à ne rien négliger pour s'infiltrer sur ce marché. Vu l'incertitude actuelle des échanges mondiaux, il est primordial que nous trouvions des marchés pour les produits de l'industrie canadienne. La Chine offre des débouchés non négligeables.

C'est là l'essentiel de ce que j'avais à vous dire en guise d'introduction. S'il y a des points que le Comité voudrait éclaircir, monsieur le président, je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le Ministre. Nous sommes très heureux que vous nous ayez fait un exposé aussi détaillé de votre mission en Chine populaire. Nous aimerions en outre que, tout à l'heure, vous nous parliez de la réunion ministérielle qui a eu lieu récemment à Toronto avec les ministres japonais, ainsi que de la situation monétaire internationale et de ses répercussions sur les pays du Pacifique.

L'hon. M. Pepin: Rien que cela!

Le président: Oui, et nous réservons cela pour la fin. Passons maintenant aux questions. J'ai demandé au sénateur Macnaughton de commencer, après quoi la parole sera donnée au sénateur McNamara.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président et monsieur le Ministre, je vais m'efforcer de revenir sur certains points que le Ministre a traités. D'abord, au nom de tous les membres présents, je tiens à dire à quel point nous sommes heureux de cette deuxième comparaison du Ministre au Comité. Je sais combien son temps est précieux, et nous apprécions d'autant plus sa présence à cette réunion. Nous sommes flattés de ce qu'il ait dirigé la première mission économique du gouvernement canadien en République populaire de Chine.

N'importe qui peut diriger une mission, mais le faire avec autant de succès, que ce soit du point de vue diplomatique et économique, c'est tout à l'honneur du Ministre, ainsi que de ses collaborateurs. Je tiens à souligner le fait que la mission était composée, comme le Ministre l'a dit, de onze hommes d'affaires canadiens représentant divers domaines de l'industrie, de douze fonctionnaires du gouvernement dont quatre ministres adjoints, de notre honorable pair qui est ici près de moi, le sénateur MacNamara, ainsi que d'un représentant de la Chambre des communes. Je pense qu'il s'agit presque là d'une tendance nouvelle dans la composition des missions économiques. Cela mérite d'être signalé et encouragé.

Le Ministre a parlé des 25 réunions de la mission avec les ministres chinois, ainsi qu'avec les sept sociétés commerciales d'État, et ensuite de la pièce de résistance qu'a été son entrevue de deux heures et demie avec M. Chou En-lai, et qui a reçu une très grande publicité dans le pays. C'est

là une chose qu'a, sous ce qui a certainement contribué à situer, sans conteste, compte beaucoup dans le succès qui a couronné les efforts très grands déployés par chacun des membres de la mission.

J'estime que le bilan de la mission repose surtout sur les échanges bilatéraux. Ce résultat est évident, mais on fait bien de le souligner. Il y a aussi que les Chinois se sont attachés à certains domaines critiques tels que les textiles; il y a le désir de développer le commerce entre nos deux pays en organisant des expositions commerciales et des consultations périodiques; enfin, et cela est très important, il y a la promesse de donner la préférence au Canada pour la fourniture de blé.

Monsieur le Ministre, pourrions-nous maintenant, tout en restant dans notre optique, nous montrer un peu plus précis et parler du déséquilibre des échanges entre le Canada et la Chine? En 1970, les exportations du Canada vers la Chine se sont élevées, si j'ai bien compris, à 141.9 millions de dollars et les importations à 19 millions. Si je vous en crois, selon vos propres termes, les Chinois n'ont pas trop insisté pour un meilleur équilibre des échanges avec le Canada. Dans quelle mesure insistent-ils pour que le Canada importe davantage de leurs produits? Ces pressions continueront-elles à s'exercer dans l'avenir, à mesure que se développera la capacité d'exportation de la Chine?

L'hon. M. Pepin: Je ne me rappelle pas—mais peut-être M. Petrie s'en souviendrait-il, lui—que les Chinois aient réclamé un équilibre bilatéral des échanges. Je ne me rappelle même pas qu'il en ait été question. Ils acceptent évidemment un certain déséquilibre, car l'importation du blé, qui est une matière première, est peut-être de moins d'importance, relativement parlant, que l'exportation de produits manufacturés. Ils souhaitent vivement, semble-t-il, exporter un bon nombre de choses, mais n'insistent pas du tout pour des objectifs tels que l'équilibre des échanges, ou une augmentation égale, ou quoi que ce soit du genre. Non, il n'a pas été question de cela. M. Petrie pourrait nous en parler plus longuement.

Il serait utile de savoir ce qu'ils souhaiteraient vendre au Canada. En fait, nous nous sommes montrés très réceptifs, et avons envisagé les échanges du point de vue des deux parties. Nous leur avons fourni des listes d'articles qu'ils pourraient exporter au Canada, des articles qu'ils produisent et dont nous avons besoin. Nous avons pris une attitude tout à fait ouverte sur l'avenir.

M. Petrie: Monsieur le président et monsieur le Ministre, les Chinois n'ont cessé de nous rappeler que le commerce est à double sens, et ils ont proposé qu'à l'avenir les missions et les négociations commerciales envisagent les choses de cette façon. Même leur mission récente au Canada pour les textiles visait en réalité à la fois l'achat et la vente. Nous l'avons pour notre part considérée surtout comme une mission chinoise de vente. Mais elle s'intéressait à la corde de pneu, et la Chine en avait déjà acheté cette année. Bref, ils considèrent toutes leurs relations commerciales en fonction de la réciprocité.

Nous envisageons d'importer de Chine un certain nombre d'articles. Des hommes d'affaires ont déjà manifesté leur intérêt pour l'achat de crevettes, de cacahuètes (la cacahuète chinoise est l'une des meilleures au monde), de porcelaine, d'un grand nombre de produits chimiques, de fruits en conserve, de viandes, de confitures, et autres produits divers. Les importateurs canadiens nous ont remis une liste d'articles longue de trois ou quatre pages

en nous demandant de la communiquer aux Chinois dans l'espoir d'étendre notre commerce d'importation et d'exportation.

L'hon. M. Pepin: Il s'agit aussi de certains minéraux.

M. Petrie: Oui, l'étain, l'antimoine et ainsi de suite.

Le sénateur Macnaughton: Pour en revenir aux produits textiles, sujet qui inquiète un secteur de notre économie à la suite de la réévaluation du yen japonais et de l'accroissement de la capacité d'exportation de la Chine, pensez-vous que les textiles chinois se substitueront aux textiles japonais que nous importons au Canada?

M. Petrie: Il ne faut pas oublier que le ministre du Commerce de Pékin a donné à notre ministre certaines assurances, d'ailleurs confirmées au cours de mes entretiens avec des membres de l'Ambassade de Chine à Ottawa, selon lesquelles son pays n'entendait ni perturber notre industrie, ni provoquer le chômage—et nous nous fions à sa parole.

La Chine a certainement tout intérêt à exporter des produits textiles au Canada. Or, l'exportation de certains articles en très grande quantité serait préjudiciable à l'économie canadienne qu'elle risquerait de déséquilibrer. Il y a, toutefois, d'autres produits textiles que les Chinois pourraient vendre ici en concurrence avec le Japon et d'autres fournisseurs sans nuire à notre industrie.

L'hon. M. Pepin: Vous trouverez peut-être intéressant d'apprendre que, depuis 1971 (si ma mémoire ne me fait pas défaut), nous avons une sorte d'entente avec les Chinois qui s'imposent de leur plein gré certaines restrictions relatives aux produits textiles.

Le sénateur Macnaughton: C'est provisoire.

L'hon. M. Pepin: Oui, c'est provisoire. Depuis 1965 (ce n'est là qu'une date approximative) nous avons une liste indicative. Nous leur faisons savoir d'avance ce qu'ils peuvent exporter au Canada sans causer à notre pays le préjudice dont nous avons parlé. D'une façon générale, la Chine n'a pas épuisé tout ce qui avait été prévu, ce qui me ferait croire que sa capacité sera, quelques années durant, moins grande qu'on pourrait le craindre.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le Ministre, je sais qu'il est toujours facile de répéter quelque chose, ou de prétendre qu'on a dit telle chose; mais, selon d'aucuns, vous auriez déclaré que les services compétents de la Chine ont garanti au Canada une préférence absolue pour les produits forestiers et les minéraux. Étant donné la situation de la devise américaine, qui, en théorie, favorise les exportations des États-Unis au détriment du Canada, notamment dans le cas des produits forestiers et des minéraux, est-il probable que les Chinois optent pour les États-Unis?

L'hon. M. Pepin: En vérité, je n'en sais rien. J'ai affirmé qu'il se produirait, tôt ou tard, une détente dans les relations sino-américaines, et c'est évidemment ce qui se passe à l'heure actuelle. Mais, d'après moi, ce n'est que dans x années que tout se rationalisera, s'harmonisera, se concrétisera et ainsi de suite. En conséquence, nous devrions, quelques années durant, pouvoir nous implanter sur le marché chinois. Les Américains s'emploient à libéraliser leur règlement quant aux exportations vers la Chine, ce qui indique, selon toute apparence, qu'ils songent, eux aussi, à ce marché.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Exportent-ils vers la Chine à présent?

L'hon. M. Pepin: Non, rien. Mais ils posent des jalons, qui nous sont utiles, d'ailleurs, car cela facilite nos propres exportations vers la Chine.

M. Petrie: Il y a lieu de rappeler la conversation du Ministre avec Chou En-lai au cours de laquelle le premier ministre de la Chine a bien précisé que son gouvernement considérait Formose comme partie intégrante de la Chine, comme une province chinoise, et que, d'après lui, tant qu'il y aura une présence américaine, il ne saurait y avoir de relations normales entre la Chine et les hommes d'affaires américains. C'est pourquoi nous ne pouvons nous attendre à une concurrence sérieuse des États-Unis tant que la situation ne sera pas réglée au sujet de Formose.

Le sénateur Macnaughton: Autrement dit, nous y sommes déjà sur les lieux, alors que les Américains attendent encore leur visa.

M. Petrie: Parfaitement. Comme l'a dit le Ministre, il faut être deux pour danser le tango. Les Américains sont tout prêts à commercer avec les Chinois, mais ceux-ci n'y sont pas encore disposés.

Le président: A la prochaine réunion, en décembre, vous vous entendrez sur la liste de produits dont les Chinois auront besoin, d'après leurs prévisions. Le Ministre pourrait-il alors nous en parler dès maintenant?

M. Petrie: Évidemment, la Chine a une économie planifiée. Les Chinois établissent un programme d'importation. Ils dressent, à l'heure actuelle, celui de l'année prochaine. Or, nous voudrions être certain que la capacité d'exportation du Canada correspondra, autant que possible, aux besoins de la Chine. Le ministère a réuni tous ses spécialistes pour les divers produits et nous avons établi une liste de marchandises que nous croyons pouvoir exporter n'importe où, et surtout vers la Chine, tout en gardant une position concurrentielle. Nous soumettrons cette liste aux Chinois pour étudier, de concert avec eux, la possibilité d'expédier dans leur pays les produits en question en concurrence avec les autres fournisseurs de ce marché, tels que les Japonais, les Européens, et autres.

Le sénateur Macnaughton: On a aussi dit que la Chine s'adresserait à l'avenir à des fournisseurs canadiens pour les produits mécaniques et le matériel de transport et de communication. Si j'ai bien compris, vous avez dit qu'il n'y avait encore rien de «sûr» à ce sujet quand vous êtes rentré. Y a-t-il eu, depuis, quelque changement dans la situation, une progression quelconque?

M. Petrie: Il s'agissait d'une liste de produits que les Chinois avaient approuvée, et pour lesquels ils pouvaient compter sur l'augmentation des échanges avec le Canada. Ils prévoyaient un accroissement des importations en provenance de notre pays et pouvaient, par conséquent, encourager l'échange de missions commerciales dans le secteur en question. Nous examinerons cet aspect avec les Chinois en décembre. Nous proposerons peut-être une mission commerciale pour les métaux et les produits minéraux, pour certains produits chimiques ainsi que pour le matériel de transport. Nous ne doutons pas de l'entière coopération des Chinois lorsqu'il s'agira d'échanger des missions commerciales pour les secteurs dont il s'agit.

Le sénateur Macnaughton: Qu'y a-t-il de neuf, ou quels sont les derniers faits au sujet de la tenue de foires commerciales dans les deux pays, et des consultations périodiques?

M. Petrie: Les Chinois participeront, chose certaine, à l'Exposition nationale canadienne de l'année prochaine. Si l'on en juge d'après nos récents entretiens avec eux, leur participation sera très importante; ils compteront parmi les principaux exposants. Comme l'a dit le Ministre, ils ont aussi accepté que le Canada organise une foire exclusive, c'est-à-dire qu'une «Foire canadienne» aura lieu en Chine l'été prochain. Elle se tiendra à Pékin. C'est un véritable honneur, car il y a bien des pays qui ne demandent qu'à présenter une exposition individuelle et exclusive. D'ordinaire, la Chine invite tous les ans quelques pays au commerce étatisé et certains pays occidentaux à exposer leurs produits. Mais elle nous a fait l'honneur d'être parmi les premières nations occidentales à présenter à Pékin une foire exclusivement canadienne et d'une telle importance, l'année prochaine au mois d'août. Je crois, du moins, que c'est la date prévue.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Étant donné que leur commerce extérieur est sous régie gouvernementale, quel est l'avantage d'une foire-exposition, puisque les échanges avec l'étranger passent par des agences?

M. Petrie: Il est vrai, monsieur le sénateur, que le commerce se fait entièrement par le canal de sept sociétés commerciales d'État, mais il y a les usagers qui, en fin de compte, cherchent à se procurer certains produits auprès de ces sociétés publiques.

Il y a, en outre, les autres pays, comme l'Europe et le Japon, qui sollicitent ces organismes de l'État pour lancer leur outillage sur le marché chinois. Or, nous voudrions exposer à Pékin des machines et de l'équipement canadiens pour prouver qu'ils sont tout aussi bons que ceux des autres pays auxquels nous sommes parfaitement capables de faire concurrence et que nous pouvons répondre à la demande chinoise. La situation est en somme la même qu'ailleurs: il s'agit d'acheteurs, d'hommes d'affaires, qui cherchent à conclure le marché le plus avantageux.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Les usagers exercent donc une pression sur les sociétés d'État; mais vous parlez probablement des grands usagers et non pas des petits consommateurs.

Le sénateur Macnaughton: La comparaison entre les produits de divers pays est un élément qui entre en jeu, ainsi que certains perfectionnements qu'un pays est plus en mesure d'offrir qu'un autre.

Le sénateur McNamara: Monsieur le président, la politique de la Chine au sujet de ces foires se greffe sur celle de tous les pays communistes. C'est ainsi qu'ils mènent leurs affaires. Il y a des foires commerciales dans tous les pays d'Europe orientale; en plus d'y attirer des exposants pour démontrer ce que ceux-ci ont à offrir, les sociétés commerciales s'intéressent aussi à ce que peuvent leur apprendre les participants: La foire est pour elles une sorte de champ d'exploration. Il n'y a pas que la Chine; tous les pays communistes suivent la même ligne de conduite.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je m'en rends compte, mais le Comité ne s'est jamais entendu faire une telle réponse. Il est fort intéressant d'apprendre comment une foire commerciale peut donner de bons résultats dans

un pays dont les échanges passent par des organismes officiels. On conçoit que ce genre d'exposition puisse être avantageuse dans une économie libre où il est possible d'exercer une influence directe sur toutes sortes de consommateurs, mais dans le cas présent il s'agit d'influencer ceux qui régissent le commerce international du pays.

L'hon. M. Pepin: Nous employons aussi l'autre moyen, monsieur le sénateur. Nous faisons venir au Canada certains responsables des sociétés commerciales d'État. Je viens justement d'assister à l'ouverture de l'Exposition d'équipement pour l'exploitation forestière. A l'heure actuelle, quatre missions l'ont visitée: deux de l'Union soviétique, une de l'Amérique latine, alors que la quatrième se compose de représentants de la Malaysia, de l'Indonésie et des Philippines. C'est un exemple de la façon dont nous attirons les acheteurs au Canada. Je suppose que les deux groupes de l'Union soviétique rentrent dans la catégorie des usagers ultimes que nous tâchons d'atteindre, afin qu'ils puissent, à leur tour, influencer les sociétés commerciales d'État qui achèteront, en fin de compte, notre équipement.

M. Petrie: Pour confirmer ce que vient de dire le sénateur McNamara, il importe de faire état de l'importance des foires de Canton, qui ont lieu tous les ans, à l'automne et au printemps. Vous en avez sans doute entendu parler. On estime qu'environ 40 à 60 p. 100 des marchés pour les exportations et importations de la Chine sont conclus lors de ces foires. Le pays compte donc beaucoup sur ces manifestations commerciales pour le mouvement des produits.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, la question se scindait en deux, la seconde partie ayant trait aux consultations périodiques. Qui participera à ces consultations? Quelle en sera la fréquence et à quel niveau auront-elles lieu?

M. Petrie: Nous avons préféré ne rien préciser sur ce point en rédigeant le communiqué, pour que les consultations puissent avoir lieu entre ministres, s'il le faut, ou entre hauts fonctionnaires si l'on estime qu'il n'y a pas lieu de les tenir au niveau ministériel. Les consultations de décembre seront les premières de cette nature, et nous croyons que, pour le moment, ils peuvent avoir lieu entre fonctionnaires, étant donné que le Ministre vient d'avoir des entretiens avec son homologue chinois.

Le sénateur Macnaughton: Je crois comprendre qu'on a parlé d'une liaison aérienne commerciale. Pourriez-vous nous renseigner sur l'état d'avancement des pourparlers et sur la concurrence éventuelle?

L'hon. M. Pepin: Comme vous l'avez peut-être lu dans les journaux, nous avons tous été un peu surpris par la déclaration de M. Chou En-lai à cet égard au cours de l'entrevue qu'il nous a accordée. J'avais mentionné ce point comme présentant un grand intérêt pour le Canada, en laissant entendre que les autorités compétentes, soit, de notre côté, les Affaires extérieures conjointement avec le ministère des Transports, s'aboucheraient avec les services chinois compétents. L'optique de M. Chou En-lai a été pour nous une agréable surprise, puisqu'il acceptait le principe et indiquait même le parcours qu'il faudrait suivre. Évidemment la question est à mettre au point, et MM. Sharp et Jamieson m'ont dit qu'ils auront incessamment des entretiens avec les Chinois à ce sujet.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, il y a plusieurs autres questions que je voudrais poser, mais je cède pour le moment la parole aux autres sénateurs.

Le sénateur McNamara: Monsieur le Ministre, la séance de cet après-midi présentait pour moi un intérêt particulier, parce que je voulais m'assurer que votre opinion sur le succès de la mission complétait celle que j'ai moi-même exprimée au Sénat jeudi dernier. Comme je ne voudrais pas vous embarrasser en répétant l'hommage que je vous ai rendu alors, je m'en tiendrai là.

L'hon. M. Pepin: Je serais heureux de faire encadrer vos propos!

Le sénateur McNamara: Bon, et j'y ferai figurer ce que vous avez dit, soit: «Nous attendons des temps meilleurs. «Pour ne pas perdre de temps en posant des questions à mes collègues de mission, je n'en formulerai qu'une ou deux assez brèves. Ainsi que l'a dit le Ministre, il faut une suite. Le succès de toute mission tient aux résultats qu'on obtient et il faut y voir. Le Ministre, ou M. Petrie, voudrait-il nous donner des renseignements sur les missions commerciales qui doivent se rendre en Chine prochainement? Savez-vous si l'on a envisagé de nouvelles missions depuis la nôtre? Des entreprises font-elles des préparatifs dans ce sens et ont-elles demandé des visas pour s'y rendre?»

M. Petrie: Il y en a apparemment plusieurs centaines. La foire de Canton aura lieu le 15 octobre, et nous croyons que bien des hommes d'affaires canadiens voudraient s'y rendre. Nous n'en savons pas encore le nombre exact. Tant Pékin que notre service s'attendent à ce qu'il soit de beaucoup supérieur à celui de l'an dernier.

Le sénateur McNamara: Vous croyez donc à une forte augmentation cette année? C'est, en réalité, la réponse à mon autre question au sujet des visas.

M. Petrie: Pour le savoir, monsieur le sénateur, il faudrait s'adresser personnellement aux hommes d'affaires; or, nous en avons vu beaucoup qui nous ont dit s'y rendre. Certains nous ont téléphoné pour nous annoncer qu'ils avaient obtenu des visas.

L'hon. M. Pepin: Combien d'entreprises ont-elles pris contact avec vous depuis lors?

M. J.L. MacNeil (Chef de la Division du Pacifique, Direction des affaires du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique, Bureau des relations régionales, ministère de l'Industrie et du Commerce): Plus de 200 sociétés nous ont écrit. Nous avons reçu beaucoup plus de demandes de renseignements par téléphone, mais n'en avons pas le relevé. Notre ambassade à Pékin a aussi été saisie de demandes émanant d'entreprises dont certaines s'étaient déjà adressées à nous.

Le sénateur McNamara: Monsieur le président, en ce qui concerne le blé, je ne tiens pas à poser au Ministre des questions embarrassantes. Je lui ai appris certaines des choses qu'il sait sur ce produit; il était très bon élève, d'ailleurs. Je passerai donc la parole à ceux de mes pairs qui auraient des questions à poser.

L'hon. M. Pepin: Puis-je vous poser une question, monsieur le sénateur? Que pensez-vous de l'avenir de ce marché? Croyez-vous que nous y sommes pour de bon? Si je vous le demande, c'est que (vous vous en souviendrez) nous avons posé la question aux Chinois lors de nos entretiens et, répétant ce que vous m'aviez enseigné il y a

quelques années, j'ai essayé de leur faire accepter l'idée d'un système qui consisterait à importer du blé canadien pour leurs villes côtières, alors que leur propre blé servirait à approvisionner l'intérieur du pays.

J'ai reçu à ce sujet diverses réponses: d'après certaines autorités chinoises, ce n'était pas ce qu'envisageait de faire leur pays, alors que d'autres ont trouvé l'idée si excellente qu'ils y avaient évidemment déjà pensé et l'appliqueraient tôt ou tard, tandis que d'autres encore affirmaient que c'était, d'une façon générale, leur propre théorie. Mais j'ignore ce que vous avez pu constater à ce sujet.

Le sénateur McNamara: Je suis très optimiste quant aux possibilités d'avenir de notre commerce de blé avec la Chine. Je ne dis pas que l'importance en restera la même tous les ans, ou que ce pays sera obligé d'avoir recours à nous. Mais un élément géographique entre en jeu, et le fait que la Chine consomme du blé dans le nord, alors que Vancouver est un port très accessible, et du riz dans le sud de son territoire me convainc qu'elle continuera à s'approvisionner au Canada. J'ai été frappé par la déclaration selon laquelle les Chinois nous donneront la première option. Comme je l'ai déjà dit au Sénat l'autre jour, cela ne signifie pas que la Chine achètera tout son blé ici. Elle a fait savoir à l'Australie qu'elle examinerait ce que celle-ci pourrait lui offrir. Au fond, aucun acheteur ne dira: «Nous nous approvisionnerons chez vous quel que soit le prix ou la qualité de votre produit.» Mais quand un pays comme la Chine dit: «Nous nous adresserons tout d'abord à vous», c'est, à mon avis très important. Je crois qu'en faisant cette déclaration, Chou En-lai tenait à en informer le reste du monde par votre intermédiaire pour lui signifier que la Chine entendait garder ses bonnes relations avec le Canada et qu'elle continuera à s'adresser d'abord à ses amis de préférence aux autres. Je suis donc extrêmement optimiste, non seulement quant au succès de la mission, mais surtout en ce qui concerne le blé. Si nous respectons les règles, je crois que la Chine restera, de longues années encore, un bon client.

Je m'excuse, monsieur le président, d'avoir l'air de prononcer un discours.

Le président: A mon avis, c'est une déclaration des plus intéressantes à consigner au compte rendu.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, nous prenons note de ce que la Chine a dit vouloir d'abord envisager le Canada comme source d'approvisionnement en blé, pour déclarer quelques semaines plus tard qu'elle traiterait l'Australie équitablement et sur un pied d'égalité. Il n'y a là rien d'illogique, n'est-ce pas? Cela signifie simplement qu'il y a plusieurs sources d'approvisionnement.

L'hon. M. Pepin: Je partage l'opinion du sénateur McNamara. On nous a dit qu'on s'adresserait en premier lieu au Canada. Cela ne veut pas dire qu'en second lieu, on n'aura pas recours à l'Australie, ou à la France ou à d'autres encore; mais la Chine offrira la première option au Canada. Donc, si nous sommes capables de soutenir la concurrence et que nous avons la qualité de blé voulue, nous serons au premier rang. Vous n'ignorez pas que la Commission du blé est toujours en état de soutenir la concurrence. Nous pouvons donc supposer en âme et conscience que la plupart du temps, c'est avec nous qu'on conclura le marché.

Je m'excuse, monsieur le président, mais je dois m'absenter pour quelque temps, car la cloche m'appelle.

La sénatrice Fergusson: Il me semble que M. Petrie pourra répondre à ma question. Le Ministre a dit que la Chine était un pays en développement, ce qui m'a rappelé ce que le Canada a fait pour d'autres pays qui sont dans le même cas et avec lesquels nous avons des rapports; je pense, par exemple, au Service administratif canadien outre-mer (SACO). Comme vous le savez, ce service envoie des hauts fonctionnaires qui ont pris leur retraite dans plusieurs pays pour aider ceux-ci en y expliquant l'aide spécialisée que peut fournir le Canada dans plusieurs domaines; parfois, ce sont des hommes d'affaires qui assument cette tâche lorsqu'ils sont spécialisés, et l'A.C.D.I. y prête aussi son concours. Considérons-nous la Chine comme ces autres pays? Avons-nous pris des dispositions pour lui prêter pareille aide? La désire-t-elle, d'ailleurs? Peut-être les Chinois ne la jugent-ils pas nécessaire. Je voudrais savoir s'il y a une entente de cette nature avec la Chine.

M. Petrie: Vous demandez si les Chinois veulent de l'aide, madame la sénatrice? Eh bien, je dirai que non. Le Ministre a dit de la Chine qu'elle était un pays en plein développement. Elle l'est dans un certain sens, si l'on tient compte de son niveau de vie très bas. Mais on y travaille dur. A mon avis, il ne faudrait pas l'appeler «un pays en voie de développement», comme nous le dirions ordinairement de certains autres. La Chine ne veut accepter aucune aide, ni rien qui ressemblerait à de l'aide; elle n'accepte même pas les crédits à long terme. Nous ne pouvons donc pas la placer dans la même catégorie que les pays généralement désignés comme des «pays émergents». Elle est, toutefois, encore aux premiers stades de son développement dans la plupart des secteurs industriels.

La sénatrice Fergusson: Nous fournissons à certains pays émergents des capitaux pour leur permettre d'être autarciques. La Chine en voudrait-elle?

M. Petrie: Non. Elle n'en veut pas. Le Ministre a parlé d'une politique de confiance en soi, d'indépendance, et c'est sérieux. Les Chinois y voient un principe fondamental. Ils n'acceptent aucune aide, je le répète, et n'accepteront pas de capital étranger, parce que ce serait contraire à leur système économique. Leur politique d'indépendance est très réelle.

La sénatrice Fergusson: Ils refuseraient cette aide même si elle leur permettrait d'améliorer leur niveau de vie?

M. Petrie: C'est leur point de vue.

Le sénateur McNamara: J'ajouterai à ce que vient de dire M. Petrie que je suis tout à fait d'accord avec lui. Je n'ai jamais été dans un pays qui s'oppose à toute idée d'aide ou de secours au même point que la Chine.

A mon avis, le pire qu'on puisse faire serait de lui offrir de l'aide. Je me souviens d'avoir pris part à un entretien avec le ministre et le personnel canadien qui prêtait son concours en Chine, etc. On y aurait dit: «Eh bien, laissons-les entrer pour quelques mois afin qu'ils nous montrent comment se servir de l'équipement, mais nous n'avons besoin ni d'experts ni de spécialistes étrangers.» J'insiste fortement sur ce point, car les Chinois se raidissent immédiatement quand on leur propose de l'aide sous forme de secours ou d'apports techniques.

La sénatrice Fergusson: C'est fort intéressant, monsieur Petrie. Vous parliez tout à l'heure d'arachides. Est-ce que nous en achetons beaucoup en Chine à l'heure actuelle?

M. Petrie: C'était la principale denrée dans nos échanges; nous en avons importé pour environ 5 millions de dollars en 1969 ou 1970, c'est-à-dire récemment. Puis, ce commerce a tout simplement cessé. Nos entreprises de transformation voudraient bien obtenir des arachides de la Chine.

La sénatrice Fergusson: Savez-vous pourquoi ce commerce a cessé?

M. Petrie: Nous avons essayé d'en découvrir la raison et l'on nous a dit que les arachides servaient à la fabrication d'huiles domestiques. C'est, toutefois, une source très onéreuse d'huile végétale. Nous voudrions vendre nos graines de colza à la Chine et importer ses arachides. C'est une des questions que nous examinerons en détail avec les représentants de ce pays. Vous devez vous rendre compte qu'au cours de notre mission là-bas, nous avons parlé de l'industrie chimique ou mécanique d'une façon générale. Nous entendons préciser les détails à notre prochaine réunion.

La sénatrice Fergusson: Cela n'a rien à faire avec le commerce, mais votre mission est la seule qui ait pu pénétrer en Chine et voir ce qui s'y passe. Lors de l'échange d'expositions, s'agira-t-il uniquement de foires commerciales ou y aura-t-il, en temps voulu, des expositions culturelles, des «missions diverses en provenance ou à destination des pays intéressés», comme l'a dit en substance le Ministre?

M. Petrie: Je ne doute pas que nous prendrons pied dans ce secteur. Pour ma part, je n'en sais pas grand-chose; je sais qu'à notre exposition de Pékin l'année prochaine, le ministère des Affaires extérieures aura un stand qui dépassera le simple cadre du commerce. Toutefois, notre intérêt est de nature strictement commerciale.

La sénatrice Fergusson: Projette-t-on autre chose que de simples foires commerciales?

M. Petrie: Je ne suis pas en mesure de répondre catégoriquement à cette question, mais j'imagine que oui.

Le président: Est-ce une allusion à l'Exposition nationale canadienne?

La sénatrice Fergusson: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je relève dans la documentation qu'en 1970, la valeur des exportations du Canada vers le Japon a atteint environ 793 millions de dollars, celles à destination de l'Australie 197 millions et les expéditions vers la Chine 141 millions de dollars. La Chine est donc, à l'heure actuelle, notre troisième client par ordre d'importance en Extrême-Orient. Peut-on se faire une idée de la cadence à laquelle aura lieu l'augmentation prévue à cet égard? S'agit-il d'un commerce où l'on peut s'attendre à une expansion extraordinaire, qui se maintiendra longtemps à un niveau très élevé? Est-il possible de faire des pronostics?

M. Petrie: Pensez-vous à la Chine plutôt qu'aux deux autres pays?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je pense surtout à la Chine. Je m'exprimerai peut-être mieux ainsi: La valeur de nos exportations en Chine atteindra-t-elle, ou dépassera-t-elle, celle de notre commerce à destination de l'Australie? Égalera-t-elle jamais la valeur de nos exportations au Japon en 1970?

M. Petrie: D'abord, il faut considérer les 750 millions de consommateurs en Chine d'une toute autre façon que les

14 millions de consommateurs australiens. Ces derniers ont une puissance d'achat assez semblable à la nôtre et, compte tenu de la population peu nombreuse de ce pays, nous y faisons de grosses affaires. Notre avenir là-bas dépendra, dans une large mesure, de la possibilité de garder un régime de préférence dans nos rapports commerciaux avec l'Australie après l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. Nous étudierons cet aspect au cours des prochains mois.

Le Ministre a fait remarquer qu'en ce qui concerne le Japon, notre principal objectif est d'effectuer une percée dans le domaine des produits manufacturés. Il a, lors des récentes réunions qui ont eu lieu à Toronto, donné à entendre qu'il conduirait une mission économique au Japon au début de la nouvelle année. Nous espérons emporter avec nous une liste des produits pour lesquels nous savons pouvoir concurrencer les Japonais sur le marché international. Nous demanderons aux Japonais pourquoi nous ne pouvons pas vendre ces produits sur leur marché. Sans doute y a-t-il quelque barrière prétendument non tarifaire qui s'y oppose. Nous pensons qu'il s'agit là d'un domaine à explorer car il nous permettrait d'augmenter considérablement nos échanges commerciaux avec le Japon.

Dans le cas de la Chine, il n'est pas possible d'invoquer une barrière non tarifaire qui fasse obstacle à notre pénétration de son marché. L'économie de la Chine est une économie dans laquelle le commerce international est strictement aux mains de l'État. Nous devons donc absolument entretenir de bonnes relations avec les commerçants et les persuader de nous faire confiance en tant que source d'approvisionnement de divers produits.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Quelle est la proportion respective de produits manufacturés et de produits bruts que nous exportons vers la Chine?

M. Petrie: Il est évident que le blé l'emporte sur tout le reste en ce moment. Si l'on soustrayait la valeur de nos exportations de blé du chiffre de 141 millions de dollars qui représente le total de nos exportations vers la Chine, il ne resterait que 20 millions de dollars représentant en majeure partie des matières premières. Jusqu'ici, en dehors du blé, nous avons vendu cette année à la Chine des saumons d'aluminium, de la pâte à papier, du suif, du nickel, des blocs de zinc, de la toile pour pneus, comme je le disais tout à l'heure, du matériel radiographique et de l'équipement connexe, ainsi que des pièces détachées pour ceux-ci.

Nos relations avec la Chine, en dehors du blé, sont un fait entièrement nouveau, j'insiste bien là-dessus. Le sénateur McNamara sera certainement d'accord avec moi. Nos relations actuelles ne datent que du mois d'octobre dernier et nos ambassades ne sont en place que depuis quelques mois.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous attendez-vous à un accroissement spectaculaire du volume des échanges? Si oui, cela se fera-t-il lentement ou rapidement?

M. Petrie: Nous serons mieux en mesure de répondre à cette question à notre retour de Pékin, en décembre. Cependant, les hommes d'affaires canadiens, j'ose espérer que nos exportations dans les secteurs autres que le blé vont augmenter sensiblement.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ensuite le futur développement de nos relations commerciales dépendra autant des Chinois que de nous, je suppose?

M. Petrie: En effet.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je vous remercie beaucoup de ces renseignements mais il me reste une autre question à poser. Faut-il s'attendre à ce que la Chine s'industrialise rapidement? Si la Chine achète nos matières premières et les transforme elle-même, veux-je dire, aura-t-elle le savoir-faire technique nécessaire pour effectuer cette transformation de manière économiquement rentable? Dans l'affirmative, n'y aurait-il pas pour nous un enseignement à tirer et cela ne devrait-il pas nous inciter à transformer nous-mêmes nos matières premières et à nous industrialiser davantage? La deuxième partie de ma question n'est peut-être pas de votre compétence mais je ne doute pas que vous ayez retiré des impressions de votre séjour là-bas.

M. Petrie: Comme le Ministre, je n'ai fait qu'un séjour d'une semaine là-bas; par conséquent, je ne voudrais pas poser en expert sur la Chine. J'ai cependant l'impression que ses problèmes ressemblent beaucoup aux nôtres. Elle s'intéresse énormément aux domaines des transports et des communications. La Chine couvre, en effet, un vaste territoire et elle semble accorder la priorité à des secteurs tels que les transports et les communications, sans oublier évidemment l'acier qui l'intéresse beaucoup. J'ajouterais, bien qu'il ne s'agisse que d'une impression personnelle, que du fait de son énorme population la Chine ne s'intéresse pas au matériel permettant d'économiser de la main-d'œuvre. Elle n'en a pas besoin puisqu'elle dispose d'un vaste réservoir de main-d'œuvre.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): C'est un pays où l'accent est mis sur l'emploi de la main-d'œuvre.

M. Petrie: Absolument, de sorte que, très souvent, la nécessité de moderniser l'équipement ne se fait pas sentir comme ce serait le cas ici. Nous avons pu voir dans des usines, en Chine, du matériel qui devait être très vieux, mais est toujours utilisé. Il serait difficile de dire que nous ayons beaucoup à apprendre de la Chine dans le domaine industriel. Je pense que c'est elle qui aura à apprendre des autres dans ce domaine.

Le président: Le sénateur Connolly vient de soulever des questions très intéressantes. Je sais que le sénateur Robichaud a une question à poser, mais auparavant j'aimerais en poser une à M. Petrie. Elle a trait à un point que vient de soulever le sénateur Connolly, autrement dit les prévisions. Je pense que le fait que les Chinois ont dit que lors de la prochaine réunion ils nous fourniraient une liste, courte ou longue, selon le cas, des marchandises qu'ils désirent importer est très important en soi. Non moins important est, selon moi, le fait que le ministre de l'Agriculture, M. Olson, ait reçu du Japon une liste de l'équipement agricole dont ce pays aura besoin au cours du prochain exercice financier. Pensez-vous que vous puissiez obtenir des Japonais, lors de votre prochaine entrevue qui doit avoir lieu au début de l'année prochaine, une liste longue ou courte de leurs desiderata?

Le sénateur McNamara: Des Japonais ou des Chinois?

Le président: Des Japonais. En effet, sénateur McNamara, puisqu'ils nous ont promis une liste du matériel agricole dont ils auront besoin au cours de l'année, je me demandais si l'on ne pourrait ajouter à cette liste toutes les autres marchandises dont l'importation est envisagée, comme ce sera le cas dans la liste que nous allons, paraît-il, recevoir des Chinois. Serait-ce possible?

M. Petrie: Je demanderai à M. MacNeil de répondre à cette question. Toutefois, n'oublions pas qu'il s'agit de deux pays différents. La Chine est un pays où le commerce extérieur est aux mains de l'État. Il lui est donc plus facile de nous fournir une liste de ce genre que dans le cas du Japon, où nous devons traiter avec l'industrie privée.

Le président: Pourtant on nous assure ou plutôt promis cette liste relative aux besoins agricoles.

M. Petrie: Nous savons que le Japon exerce un certain contrôle sur le commerce extérieur, mais je pense que c'est dans le domaine agricole que ce contrôle est le plus grand. Il est donc sans doute plus facile à ce pays de nous fournir les renseignements en question en ce qui concerne ses besoins agricoles.

Le président: Oui.

M. L. MacNeil: Il est à noter que les Japonais essaient de rationaliser ce qu'ils considèrent comme des secteurs non compétitifs de leur économie agricole. Ils ont fait des études détaillées sur leur production agricole en général et sur ses divers secteurs en particulier. C'est ce qui leur permet de dire: «Cette année, nous espérons récolter autant de riz et nous ferons l'appoint à l'aide des importations.» Il en est de même dans les autres secteurs. Dans le domaine des matières premières, ils ont pu prévoir par extrapolation qu'ils auront besoin de x millions de tonnes de charbon en 1975. Ils communiquent au Canada, à l'Australie et aux autres pays le total de leurs besoins en charbon. Toutefois, en ce qui concerne les produits qui feront l'objet de nos discussions lors de la prochaine réunion en janvier, à notre avis, on ne fait pas assez attention à nous. C'est pourquoi, au lieu de demander aux Japonais combien ils comptent importer, nous leur dirons: «Quelles que soient les marchandises que vous allez importer, dans l'état actuel des choses, vous n'importez pas suffisamment en provenance du Canada.»

Le président: Merci. La parole est au sénateur Robichaud.

Le sénateur Robichaud: Si j'ai bien compris le Ministre, la Chine importe du Canada des marchandises dont la valeur s'élève approximativement à 2 milliards de dollars américains. Il a aussi déclaré qu'une équipe de travail sur la Chine, pour employer ses propres termes, étudie actuellement les besoins de la Chine en matière d'importation. Quelles sont les principales denrées représentées dans ce chiffre de 2 milliards?

M. Petrie: Le Ministre a, en effet, mentionné le chiffre de 2 milliards. Le chiffre total des échanges commerciaux a été de 4 milliards environ au cours de la dernière décennie, c'est-à-dire 2 milliards dans chaque sens. L'année dernière, ce chiffre a augmenté d'un demi-milliard, mais grosso modo, on peut s'en tenir au premier chiffre. Le total des importations du Japon s'établit autour de 2 milliards de dollars. J'ajouterai qu'il est très difficile d'obtenir ces chiffres, car la Chine ne publie pas de statistiques, mais nous nous basons sur les chiffres que je viens de citer.

Nous possédons une liste de produits que la Chine importe en quantités considérables d'un peu partout dans le monde. Nous sommes, croyons-nous, compétitifs pour certains de ces produits, mais jusqu'ici nous n'avons absolument rien vendu à la Chine. Prenez le caoutchouc synthétique, par exemple. La Chine en importe en quantités énormes du Japon, du Royaume-Uni, de Benelux, mais pas du Canada. Nous venons de lui vendre de la pâte à papier,

mais jusqu'ici c'étaient la Suède et la Finlande qui lui fournissaient sa pâte à papier.

Le président: Cette vente de pâte à papier était-elle importante?

M. Petrie: Oui, elle s'élevait à 112 millions de dollars.

Le sénateur Macnaughton: Était-ce de la pâte à papier ou du papier, ou bien les deux?

M. Petrie: De la pâte à papier.

Le président: Qui venait de la côte ouest?

M. Petrie: Oui. Il existe donc un certain nombre de produits qui sont dans ce cas. Je n'en citerai que quelques-uns: le papier et les cartonnages, déjà mentionnés par le Ministre, le papier d'emballage, le fer et l'acier, les tiges métalliques, les barres de fer et d'acier, les plaques de fer et d'acier, les rails de chemins de fer, les tubes et tuyaux en fer et en acier, le cuivre et le nickel. Nous avons vendu des quantités considérables de nickel depuis environ un an. Nous sommes en train de pénétrer maintenant le marché de l'aluminium. Il y a aussi la corde, les moteurs à pistons, les machines-outils.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En parlant de pénétrer le marché de l'aluminium, vous voulez dire sans doute que vous entrez dans un domaine nouveau?

M. Petrie: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je suppose que lorsqu'on traite avec un pays par l'intermédiaire d'organismes commerciaux qui appartiennent à l'État, le ministère de l'industrie et du Commerce se doit d'agir en tant qu'honnête courtier entre l'industrie canadienne d'une part et l'Organisme commercial d'État d'autre part, mais ce n'est pas à lui qu'il incombe de conclure le marché.

M. Petrie: Non.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): C'est au producteur lui-même ou à l'organisation à laquelle il appartient qu'il incombe de le faire.

M. Petrie: C'est juste. Quand je parle de pénétrer un marché, je veux dire par là que le Canada...

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Oui, je sais cela, mais je voulais faire ressortir que le cas est différent puisque nous traitons maintenant avec un pays où c'est un organisme d'État qui sert d'agent commercial. Notre rôle n'est donc pas comparable à ce qu'il est en pays de libre économie.

M. Petrie: C'est exact, monsieur. En disant que nous avons «pénétré» ce marché...

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): C'est un mot excellent; il convient très bien.

M. Petrie: ... je pensais à l'ensemble du Canada. A mon avis, le Ministre a aussi effectué une percée, si j'ose dire, en obtenant des Chinois la promesse qu'ils songeraient à nous en tant que fournisseurs des produits que je viens d'énumérer.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Puisque vous êtes de retour, monsieur le Ministre, permettez-moi de vous dire que vos fonctionnaires ont fait du bon travail.

L'hon. M. Pepin: C'est pour cela que je suis parti sans me faire de soucis.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous avez vous aussi fait du bon travail.

L'hon. M. Pepin: M. Petrie a été l'une des chevilles ouvrières de la mission; il nous avait admirablement bien préparés à ce voyage. La documentation que nous avions était difficile d'obtenir un visa que le commun des mortels ou qu'on leur facilitera les choses?

Le sénateur Quart: Monsieur le Ministre, vous avez dit qu'il y aurait une foire à Canton, le 15 octobre, et, selon M. Petrie, des centaines de firmes canadiennes ont demandé s'il sera possible d'y aller. Pensez-vous qu'il leur sera aussi difficile d'obtenir un visa que le commun des mortels ou qu'on leur facilitera les choses?

L'hon. M. Pepin: La question des visas pose tout un problème. Jusqu'à présent, il n'est pas permis de voyager librement à l'intérieur de la Chine. Ce qui signifie que chaque fois qu'un groupe de voyageurs se rend en Chine, les Chinois doivent fournir les services d'un guide, d'interprètes, etc. Il est, dès lors, évident qu'ils limitent le nombre de visas. C'est là qu'est la difficulté.

Le sénateur Quart: Mais si ces firmes canadiennes y vont, réussiront-elles à obtenir un visa?

L'hon. M. Pepin: Bien sûr.

M. Petrie: Ce n'est pas tout de décider qu'on ira à la foire de Canton; il faut se faire inviter. Si vous recevez une invitation, cela signifie que les Chinois sont intéressés à discuter avec vous soit le produit que vous voulez leur vendre, soit celui que vous voulez leur acheter.

Le sénateur Quart: Dans le même ordre d'idées, puis-je vous demander si vous avez entendu parler d'une seule des compagnies qui se sont faites inviter?

M. Petrie: Oui. Si j'ai dit que nous nous attendions à voir des centaines de firmes canadiennes à Canton cet automne, c'est parce que nous avons entendu dire qu'il y en a beaucoup qui reçoivent des visas. Une fois l'invitation reçue, le visa suit automatiquement.

Le sénateur Quart: Comment faut-il faire pour obtenir une invitation? S'adresse-t-on au ministère des Affaires extérieures?

M. Petrie: Non, il suffit d'écrire à l'ambassade de Chine, ici à Ottawa.

Le sénateur Quart: Je n'ai aucunement l'intention d'y aller, d'ailleurs.

M. Petrie: Parlez-vous d'un visa ou d'une invitation?

Le sénateur Quart: D'une invitation, puisqu'il en faut une.

M. Petrie: Vous pouvez écrire à l'ambassade de Chine à Ottawa ou à l'un des sept organismes commerciaux d'État existant en Chine et leur dire que vous êtes intéressée à aller à Canton.

Le sénateur Quart: Je pensais au cas où j'aurais eu des produits à vendre.

M. Petrie: Nous vous aiderons dans toute la mesure de nos moyens.

Le sénateur Quart: Je ferais peut-être bien d'y aller puisque le Ministre a perdu sept livres.

Le sénateur McNamara: Si vous le permettez, j'ajouterai un mot à la réponse que vous avez donnée au sénateur

Quart, monsieur Petrie. Vous avez dit que l'on ne pouvait aller à la foire de Canton que moyennant une invitation, mais qu'une fois en possession de celle-ci, le visa suivait automatiquement. C'est aussi un signe que les Chinois s'intéressent au produit que vous avez à vendre. Ces invitations ne sont pas accordées en nombre illimité. Au fait, depuis quelques années, les firmes britanniques qui ont des agents à Hong Kong ne sont pas admises à la foire de Canton; quant aux Japonais, ils ne peuvent y envoyer que quelques hommes d'affaires; il y a un contrôle très strict.

M. Petrie: Bien sûr, il faut tenir compte des difficultés de logement à Canton; il faut répartir les chambres disponibles entre tous les visiteurs.

Le sénateur Quart: Je suppose que puisque pour le moment nous sommes amis, ils se montreront généreux pour nous.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Quelle est la valeur du commerce d'exportation de la Grande-Bretagne par rapport au nôtre?

L'hon. M. Pepin: Je connais les chiffres pour le Japon; ils s'établissent à \$800 millions dans les deux sens, ce qui est très élevé.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Nous avons évoqué des chiffres relatifs au commerce extérieur pendant que vous étiez sorti, monsieur le Ministre, mais sans mentionner la Grande-Bretagne. Il y a maintenant de nombreuses années que ce pays entretient des relations diplomatiques avec la Chine.

M. Petrie: Les exportations britanniques à destination de la Chine se chiffrent à \$107 millions.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): S'agit-il de dollars américains?

M. Petrie: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Elles ne sont pas beaucoup plus élevées que les nôtres en ce moment.

L'hon. M. Pepin: Non, elles sont moins élevées.

M. Petrie: Mais il n'empêche que la Grande-Bretagne importe de la Chine pour \$80 millions de marchandises.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En 1970, nos exportations s'établissaient à \$141 millions.

L'hon. M. Pepin: Il s'agissait en grande partie de blé. Je ne veux pas dire que l'exportation du blé soit à dédaigner!

Le sénateur Robichaud: En 1969, les importations en provenance de la Grande-Bretagne s'élevaient à \$150 millions. Savez-vous comment elles se ventilaient?

M. Petrie: Nous avons prévu cette question en nous rendant ici. Il était trop tard pour nous renseigner, mais nous le ferons volontiers à votre intention. Je pense que c'est surtout dans le domaine des machines et du transport que les importations en provenance de la Grande-Bretagne ont été importantes.

Le sénateur Robichaud: Serait-ce la même chose dans le cas de l'Allemagne de l'Ouest?

M. Petrie: Mon collègue me rappelle que des métaux canadiens ont transité par la Bourse des métaux de Londres.

Le sénateur Lafond: Le sénateur Connolly vient de faire ressortir que lorsqu'on traite avec des organismes d'État, en particulier dans le cas de la Chine qui a une conception à elle du commerce et de la conduite de ses propres affaires, la décision d'acheter, de la part de ce partenaire, comporte une composante politique plus importante et partant, le rôle de notre ministère de l'industrie et du commerce est plus grand dans la transaction qui, en l'occurrence s'effectue entre le Canada comme tel et la Chine. En ce moment, notre commerce total avec la Chine est de \$150 millions par an environ et on nous a dit que les Chinois ne sont pas tellement soucieux d'établir un équilibre de leur balance commerciale avec le Canada. Supposons que ce commerce s'accroisse, au cours de la prochaine décennie, et atteigne le chiffre de \$300 millions ou de \$500 millions. A ce moment, il est clair qu'ils seront davantage intéressés à équilibrer leur balance commerciale. Et si dans ce chiffre de \$300 millions représentant nos exportations il entrait pour 150 ou pour 200 millions de dollars de blé, il serait aussi clair que le Canada serait désireux de vendre ce blé et que pour y arriver, il essaierait dans une certaine mesure d'aider la Chine à réaliser l'équilibre de la balance commerciale qu'elle recherche.

Voici donc ma question: Dans un tel cas, laisserions-nous la Chine se débrouiller seule pour réaliser l'équilibre de cette balance commerciale ou l'y aiderons-nous? Autrement dit, la politique du ministère sera-t-elle d'encourager les clients éventuels à acheter des produits chinois, de manière à nous permettre d'écouler notre blé?

L'hon. M. Pepin: Nous n'ignorons pas qu'un déséquilibre trop grand de la balance commerciale n'est pas une bonne chose, envisagée sous l'angle de nos propres exportations, et nous essayons donc d'aider les Chinois dans la mesure du possible, en les invitant à venir ici; en leur fournissant une liste, comme vous avez pu le voir, des produits qui, à notre avis, trouveraient des débouchés au Canada sans perturber aucun marché; enfin en leur faisant faire la connaissance des importateurs canadiens. J'ajouterai que notre mission comptait parmi ses membres le président de l'Association des importateurs canadiens. Comme vous le voyez, nous avons donc fait notre possible pour aider les Chinois à trouver des débouchés pour leurs produits au Canada.

Bien entendu, nous ne pouvons ériger en principe que le rôle du ministère de l'industrie et du commerce est d'aider les autres pays à trouver des débouchés pour leurs marchandises au Canada; mais nous ne demandons pas mieux de les aider en ce domaine en autant qu'il s'agisse de les renseigner sur les possibilités du marché, par exemple. M. Petrie aura peut-être un mot à ajouter à ceci.

M. Petrie: J'ajouterai que la présence de la Chine à l'Exposition nationale du Canada, présence dont nous nous félicitons, est encore un autre moyen pour elle de trouver de nouveaux débouchés au Canada. Nous nous attendons évidemment à ce que, lors des consultations annuelles de décembre, les Chinois examinent leurs réalisations sur ce marché ainsi que les améliorations à y apporter. Je suis certain qu'ils voudront autant que nous le voulons nous-mêmes s'introduire sur ce marché.

L'hon. M. Pepin: Sénateur Lafond, vous avez soulevé là un point très intéressant.

Le sénateur Lafond: C'est bien pour cela que j'ai attendu le retour du Ministre pour l'aborder. A mon sens, puisque nous cherchons à vendre nos marchandises et notre blé en

Chine, il est logique de les aider à vendre leurs propres marchandises ici. Mais le gouvernement canadien ira-t-il jusqu'à recourir à certains moyens de persuasion pour inciter les Canadiens à acheter «Chinois»?

L'hon. M. Pepin: Il est difficile de faire cela pour un pays en particulier; tous nos vieux amis ne manqueraient pas de nous demander pourquoi nous n'en faisons pas autant pour eux. Ceci me fait penser à l'A.C.D.I. qui avait alloué à un pays émergent des crédits destinés à l'analyse du marché canadien. Ce sont des choses qui se font actuellement. C'est pour cela que je disais qu'il est impossible au ministère de promettre qu'il ajoutera à ses services actuels un personnel de 125 personnes chargées de se consacrer à la promotion des importations étrangères au Canada. Nous aidons quand la chose est possible et quand nous pensons que c'est dans l'intérêt national.

Le second point que vous soulevez est encore plus délicat. Dans quelle mesure, dites-vous, le fait d'exporter dans des pays étrangers des quantités aussi énormes de matières premières nous empêche-t-il d'y exporter des produits manufacturés ou finis? C'est là un problème sérieux. Nous faisons de grands efforts pour concilier ces inconciliables.

Lorsque j'étais en Iran, j'ai eu la chance d'avoir un long entretien avec le Shah. Nous évoquions cette question et il me dit: «Lorsque nous négocions avec un pays, nous disons toujours que le pétrole est hors jeu.» Autrement dit, en établissant leur balance commerciale, ils excluent le pétrole sous prétexte que c'est un produit dont les autres pays ont besoin. Je suis parfois tenté de faire de même, par exemple lorsque nous négocions avec les Américains au sujet de la surtaxe! Mais voilà, «ils» disent que ce n'est pas juste!

Quoi qu'il en soit, cette idée n'est pas mauvaise et elle plait aussi à M. Kierans.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et que faut-il penser de l'exportation de matériel de production à destination des nouveaux pays en question? Je suis sûr que c'est aussi un sujet de préoccupation pour vous. En effet, au fur et à mesure qu'ils acquièrent la capacité de produire eux-mêmes grâce à notre matériel de production, je suppose qu'ils achètent de moins en moins de produits finis chez nous.

L'hon. M. Pepin: Je vous répondrai que de toute manière, ils l'achèteraient quelque part. S'ils n'achetaient pas ce matériel chez nous, ils l'achèteraient ailleurs. C'est un problème que nous rencontrons tous les jours. Ainsi, par exemple, le Canada a aidé le Chili à construire des usines de papier journal; depuis lors, le Chili est devenu notre concurrent pour ce secteur. Mais ici encore, si nous ne l'avions pas aidé, quelqu'un d'autre l'aurait fait à notre place.

M. Petrie: J'ajouterai, bien entendu, qu'après avoir vendu des machines et de l'équipement, il faut fournir des pièces détachées pendant longtemps. C'est un aspect de la transaction qui n'est pas à négliger.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je me souviens avoir soulevé cette question devant M. Mitchell Sharp lorsqu'il était ministre de l'Industrie et du commerce. Il m'a répondu qu'eux aussi veulent vendre et, comme le disait M. Pépin, s'ils n'achètent pas le matériel chez nous ils l'achèteront ailleurs. Alors, autant que ce soit chez nous.

Le sénateur Yuzyk: J'ai deux différentes questions à poser. Je poserai la première à M. Petrie. Tout à l'heure, il

a énuméré les denrées que la Chine importe en provenance d'autres pays. J'ai remarqué qu'il n'a pas cité les produits agricoles ou denrées alimentaires. La Chine importe-t-elle beaucoup de produits agricoles et de denrées alimentaires, y compris du poisson?

M. Petrie: Je ne pense pas, monsieur, les Chinois n'importent pas ces denrées en grande quantité; à vrai dire, ils importent très peu dans le domaine de l'agriculture.

Le sénateur Yuzyk: Par conséquent, le blé semblerait une exception. Que font les Chinois avec ce blé?

L'hon. M. Pepin: Ils le mangent sans doute.

Le sénateur Yuzyk: Ce blé ne saurait suffire à nourrir 750 millions de Chinois! Si chacun d'eux en mangeait un grain par jour, nous serions bien heureux.

L'hon. M. Pepin: C'est avec un raisonnement de ce genre que le sénateur McNamara me rebattait les oreilles.

Le sénateur Yuzyk: Je me demande quel emploi ils font de ce blé. L'envoient-ils au moulin ou s'en servent-ils à un autre usage?

M. Petrie: Ce sont de grands producteurs de blé eux-mêmes, mais malgré tout ils doivent en acheter.

Le sénateur Yuzyk: Et les autres céréales, l'orge par exemple? Vous mentionniez les graines de colza. Ne pourraient-ils s'en servir?

M. Petrie: Permettez-moi de passer la parole au sénateur McNamara pour répondre à cette question.

Le sénateur McNamara: Pour en revenir à la question du blé, il ne faut pas perdre de vue, comme le disait M. Petrie, que la Chine est l'un des plus grands producteurs de blé du monde, sa récolte atteignant environ 2,200,000,000 de boisseaux, alors que la nôtre n'atteint que 700 millions de boisseaux. Toutefois, l'aspect géographique est très important. Dans le cas des grandes villes comme Shanghai et Pékin, dans le Nord du pays, où les approvisionnements doivent être acheminés par la voie intérieure, il est plus avantageux de transporter le blé par bateau. La plus grande partie de notre blé prend cette destination où il est utilisé sous forme de pain, alors que, par exemple, le blé australien est utilisé sous forme de pâtes alimentaires. Notre blé est surtout acheminé vers les villes industrielles ce qui me porte à croire que cela continuera. Il est, en effet, plus facile d'acheminer le blé par bateau, à cause des difficultés de transport intérieur.

Le sénateur Yuzyk: S'ils nous achètent assez de rails pour améliorer leur infrastructure, ces difficultés ne seront plus qu'un souvenir.

Le sénateur McNamara: Comment le gouvernement canadien pourrait-il aider un pays comme la Chine à vendre ses produits au Canada? Qu'il ne soit pas opportun de mettre sur pied un organisme commercial chargé de la mise sur le marché d'un produit particulier, cela, je l'admets. Mais il existe bien des moyens pour le gouvernement canadien et pour le peuple canadien, d'aider un pays comme la Chine à pénétrer sur notre marché. Souvent, lorsque les Chinois viennent ici, ils ont des représentants exclusifs pour un produit particulier. Mais les grands magasins, comme la Compagnie de la Baie d'Hudson ou la Compagnie Eaton, ne veulent pas traiter avec ces représentants. Il faut apprendre aux Chinois que pour faire du commerce au

Canada, ils doivent entrer directement en rapport avec les grands utilisateurs du produit. Les Canadiens ont un rôle important à jouer en ce domaine, sans pour cela donner la préférence à la Chine sur un autre pays.

M. Petrie: Je viens justement de discuter avec les Chinois au sujet d'un problème très réel en ce domaine, le cas d'un importateur canadien de la Nouvelle-Écosse qui veut importer un certain produit mais qui en a été empêché parce que le seul agent se trouvait à Vancouver. Dans le domaine de l'agriculture, nous aurions peut-être des chances d'exporter vers la Chine des animaux de reproduction: volaille, porcs, etc.

Le sénateur Yuzyk: Est-ce là une exportation que vous essayez d'encourager?

M. Petrie: Oui. Nous sommes en ce moment même en train de conclure un marché.

L'hon. M. Pepin: Ne croyez pas que les importateurs canadiens soient passifs. Ils sont très actifs, au contraire.

Le sénateur Yuzyk: Excepté que les Chinois n'ont pas l'occasion de montrer leurs marchandises.

L'hon. M. Pepin: D'ici quelques mois, les importateurs canadiens vont se mettre de la partie, soyez-en sûr, et on importera beaucoup plus de produits chinois.

Le sénateur Yuzyk: Ma deuxième question a trait à la nécessité d'améliorer de toutes les manières possibles nos relations avec la Chine. Nos relations avec la Chine sont appelées à se développer rapidement dans les jours, les mois et les années à venir. Il y aura des contacts en tous genres. Et cependant, je pense que nous sommes très en retard sous un aspect. Il y a, en effet, très peu de Canadiens qui connaissent un tant soit peu l'histoire de la Chine, et encore moins qui connaissent la langue chinoise. Nous avons encore des universités qui enseignent l'histoire de la Chine. Le ministère songe-t-il à encourager les universités à créer des centres linguistiques pour l'enseignement du chinois? Je sais que le fait qu'il n'existe pas une seule langue chinoise peut poser des problèmes, bien sûr. Le ministère met-il sur pied des centres destinés à l'enseignement de l'histoire de la Chine et d'autres sujets qui nous aideront à mieux comprendre ce pays et à améliorer nos relations avec lui?

L'hon. M. Pepin: On pourrait dire la même chose de tous les autres régions commerçantes du monde. Pour le moment, je me bornerai à dire que le Canada n'utilise peut-être pas comme il le devrait un de ses plus grands atouts, à savoir la composition démographique de la population canadienne. Il y a, au Canada, beaucoup de gens qui parlent le chinois.

Le sénateur Yuzyk: Quelque 15,000 personnes ou davantage?

L'hon. M. Pepin: Un grand nombre, en tout cas. Il s'agit de susciter de l'intérêt pour les objectifs que vous avez en vue.

Le sénateur Yuzyk: Il serait peut-être bon que certaines universités, comme celles de la Colombie-Britannique, de Montréal et de Toronto, par exemple, s'intéressent particulièrement à cette question.

L'hon. M. Pepin: Le ministère de l'Industrie et du commerce et le ministère des Affaires extérieures enseignent le chinois à leurs agents.

Le sénateur Yuzyk: Mais c'est un processus très lent.

L'hon. M. Pepin: Oui, en effet. L'ambassadeur du Canada en république populaire de Chine parle couramment le chinois. Un de nos commissaires aussi. Par ailleurs, il y a deux fonctionnaires qui viennent de terminer un cours de langue chinoise. Les politiciens chinois que j'ai rencontrés se disaient très impressionnés des connaissances linguistiques du personnel de l'ambassade canadienne à Pékin, ce qui nous fait honneur.

Le sénateur Yuzyk: Y a-t-il une langue qui puisse être étudiée ici au Canada, ou bien existe-t-il des dialectes?

L'hon. M. Pepin: Nous avons eu pas mal de difficultés à comprendre le mandarin parlé avec l'accent de Canton. Il était parfois difficile de se comprendre.

Le sénateur Yuzyk: Un des dialectes est-il considéré comme la langue officielle?

Le sénateur McNamara: Oui, le mandarin.

Le sénateur Macnaughton: A propos de la surtaxe américaine et du crédit d'impôt pour investissement, j'ai entendu dire que nous avons refusé de nous joindre aux Japonais pour demander l'annulation de ces décisions. Est-ce parce que nous espérons être seuls à jouir d'une exemption?

L'hon. M. Pepin: Que dites-vous? Nous avons refusé de nous joindre aux Japonais pour faire quoi?

Le sénateur Macnaughton: On a dit que les Japonais sont venus nous trouver et nous ont dit: «Allons à Washington et présentons ensemble une protestation officielle».

L'hon. M. Pepin: Si nous avons refusé d'agir bilatéralement, c'est parce que nous avons estimé qu'il serait de mauvaise politique de le faire. Il y a à l'heure actuelle un grand nombre de pays qui voudraient autant que nous voir la surtaxe éliminée et le discours que M. Sharp a prononcé à New York hier définit clairement la politique du Canada à cet égard. Nous ne voulions tout simplement pas que l'on croie que nous concluons un accord bilatéral avec les Japonais exclusivement pour faire pression sur les États-Unis. Dans la suite, ainsi que vous aurez pu le lire dans la presse, M. Fukuda a dit que la traduction ne faisait pas justice à ce qu'il avait voulu dire. Il songeait à une coopération entre le Canada et le Japon et non à une véritable alliance.

Le sénateur Macnaughton: En ce qui concerne l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et en supposant que l'abolition du tarif préférentiel dont bénéficient les pays du Commonwealth soit un fait accompli, avons-nous conclu de nouveaux accords avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie ou avec l'un de ces deux pays?

L'hon. M. Pepin: Certains des droits préférentiels dont nous jouissons dans nos transactions avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont un caractère bilatéral; d'autres résultent de l'entremise de la Grande-Bretagne. Il s'agira, dans les mois à venir,—nous avons déjà commencé d'ailleurs—de déterminer quels sont, parmi ces derniers, les secteurs où il serait intéressant pour ces deux partenaires comme pour nous-mêmes de conclure ensemble des accords bilatéraux Canada-Australie et Canada-Nouvelle-Zélande, qui prendraient la place de l'ancien tarif préférentiel britannique.

Le sénateur Macnaughton: Les Néo-zélandais se montrent très inquiets et il me semble que le Canada pourrait représenter un merveilleux marché pour les produits de la Nouvelle-Zélande.

M. Petrie: Je ne me bornerais pas à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Il existe encore bien d'autres régions, pour ne citer que les Îles Fidji. Mais avant de pouvoir régler la question, il faut attendre de voir quels seront les arrangements conclus entre Fidji, par exemple, et le Marché commun, ou entre la Nouvelle-Zélande et le Marché commun.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Le Canada trouverait-il que la Grande-Bretagne le laisse tomber si elle décidait d'abandonner le tarif préférentiel en conseillant aux pays du Commonwealth de conclure des accords bilatéraux ou multilatéraux entre eux?

L'hon. M. Pepin: C'est exactement ce qui se passe en ce moment.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je le sais bien.

L'hon. M. Pepin: En réalité 55 p. 100 environ des marchandises que nous exportons à destination de la Grande-Bretagne continueront à être exportées en franchise, mais elles seront également exportées en franchise dans les autres pays. Le tarif préférentiel, en ce qui concerne l'accord bilatéral Canada-Royaume-Uni, sera éliminé. Nous avons réservé nos droits en ce qui concerne les accords bilatéraux et le GATT: ils feront l'objet de négociations plus tard lorsque tout le processus d'élargissement sera terminé.

M. Petrie: Quand la Grande-Bretagne se joindra au Marché commun, elle adoptera bien entendu le tarif extérieur commun. A ce moment-là, il n'y aura plus de tarif préférentiel. Ceci ne veut pas dire que nous devons abolir les droits préférentiels dont nous jouissons en Australie ou que l'Australie devra abolir les droits préférentiels dont elle jouit ici.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ce sont des concessions bilatérales.

M. Petrie: Oui, cela ne regarde que le Canada et l'Australie.

L'hon. M. Pepin: Une chose nous a beaucoup intéressés au cours de notre voyage en Chine, c'est l'attitude des Chinois vis-à-vis des succursales canadiennes de firmes américaines. Cela les préoccupait beaucoup. Comme vous aurez pu le lire dans les journaux, nous leur avons expliqué que ces compagnies fonctionnaient au Canada en se conformant aux lois canadiennes et que la plupart d'entre elles—et j'insiste sur «la plupart»—se comportent en sociétés canadiennes intégrées. Nous avons fait ressortir que vu l'importance de ces compagnies dans le contexte économique canadien, il serait injuste de la Chine de les exclure de ses transactions avec le Canada. Ils nous ont dit qu'ils étaient opposés à faire du commerce avec les États-Unis. Nous avons donc développé notre point de vue et eux aussi. A la fin de la journée, nous avons abouti à un compromis puisqu'ils nous ont promis d'examiner chaque situation délicate individuellement. Ils ont fait preuve d'une attitude beaucoup moins rigide qu'on ne le croirait. S'ils veulent vraiment acheter quelque chose au Canada, ils trouveront le moyen de justifier rationnellement cette transaction. Alors que cet élément aurait pu constituer une gêne ou un

handicap important, nous croyons que les Chinois adopteront une attitude flexible.

Le sénateur Lafond: Il valait mieux tirer les choses au clair tout de suite, ne trouvez-vous pas?

L'hon. M. Pepin: Oui.

Le président: Honorables sénateurs, il est six heures moins dix. Je vous remercie infiniment, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu être deux fois des nôtres.

L'hon. M. Pepin: C'est moi qui vous remercie.

La séance est levée.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa.

SENAT DU CANADA

DELIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 18

SÉANCE DU MERCREDI 20 OCTOBRE 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Le président Henderson a répondu : « Je suis sûr que vous n'avez pas de problèmes de ce genre. Je vous remercie infiniment, monsieur le ministre. »

M. M. P. : « Je ne suis pas sûr que vous n'avez pas de problèmes de ce genre. Je vous remercie infiniment, monsieur le ministre. »

M. P. : « Je ne suis pas sûr que vous n'avez pas de problèmes de ce genre. Je vous remercie infiniment, monsieur le ministre. »

Le sénateur Yuzvick : Y a-t-il un lien entre les dialectes étudiés ici au Canada et ceux étudiés en Chine ?

L'hon. M. Peplin : Nous avons eu par mail de l'Ontario à l'Ontario un dialecte de la langue de Canton. Il est très difficile de le comprendre.

Le sénateur Yuzvick : Un dialecte est-il considéré comme la langue officielle ?

Le sénateur Richardson : Oui, le mandarin.

Le sénateur Richardson : A propos de la surtaxe américaine et du droit d'impôt pour investissement, j'ai entendu dire que nous avons refusé de nous joindre aux Japonais pour demander l'abolition de ces décisions. Est-ce exact et que nous espérons être seuls à jour d'une exemption ?

L'hon. M. Peplin : Que dites-vous ? Nous avons refusé de nous joindre aux Japonais pour faire quoi ?

Le sénateur Richardson : On a dit que les Japonais sont venus nous offrir et nous ont dit : « Allez à Washington et présentez-nous une protestation officielle. »

L'hon. M. Peplin : Si nous avons refusé d'agir bilatéralement, c'est parce que nous avons estimé qu'il serait de meilleures politiques de le faire. Il y a à l'heure actuelle un grand nombre de pays qui voudraient autant que nous voir la surtaxe éliminée et le discours que M. Sharp a prononcé à New York hier définit clairement la politique du Canada à cet égard. Nous ne voulions tout simplement pas que l'on dise que nous concluons un accord bilatéral avec les Japonais exclusivement pour faire pression sur les États-Unis. Dans le fait, ainsi que vous savez pu le lire dans la presse, M. Peplin a dit que la transaction ne faisait pas partie de ce qui a été voulu dire. Il songeait à une coopération entre le Canada et le Japon et non à une véritable alliance.

Le sénateur Richardson : En ce qui concerne l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le marché commun et en supposant que l'abolition du tarif préférentiel dont bénéficient les pays du Commonwealth soit un fait accompli, arabe-nous concluons et espérons accords avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, lequel l'un de ces deux pays ?

L'hon. M. Peplin : Certains des droits préférentiels dont nous jouissons dans nos transactions avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont un caractère bilatéral; d'autres résultent de l'entente de la Grande-Bretagne. Il s'agit, dans les mois à venir, — nous avons commencé d'ailleurs — de déterminer quels sont, parmi ces derniers, les accords où il serait intéressant pour les deux partenaires comme pour nous-mêmes de négocier ensemble des accords bilatéraux Canada-Australie et Canada-Nouvelle-Zélande, qui prendraient la place de l'ancien tarif préférentiel britannique.

Le sénateur Richardson : Je suis sûr que vous n'avez pas de problèmes de ce genre. Je vous remercie infiniment, monsieur le ministre. »

M. M. P. : « Je ne suis pas sûr que vous n'avez pas de problèmes de ce genre. Je vous remercie infiniment, monsieur le ministre. »

M. P. : « Je ne suis pas sûr que vous n'avez pas de problèmes de ce genre. Je vous remercie infiniment, monsieur le ministre. »

M. Peplin : Je ne me bornerais pas à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Il existe encore bien d'autres régions, pour ne citer que les îles Fidji. Mais avant de pouvoir parler de l'abolition de l'ancien tarif préférentiel, il faut d'abord que l'on ait conclu des accords bilatéraux avec la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) : Le Canada trouverait-il que la Grande-Bretagne le laisse tomber si elle décidait d'abandonner le tarif préférentiel en conseillant aux pays du Commonwealth de conclure des accords bilatéraux ou multilatéraux entre eux ?

L'hon. M. Peplin : C'est exactement ce qui se passe en ce moment.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) : Je le sais bien.

L'hon. M. Peplin : En réalité 55 p. 100 environ des marchandises que nous exportons à destination de la Grande-Bretagne continueront à être exportées en franchise, mais elles seront également exportées en franchise dans les autres pays. Le tarif préférentiel, en ce qui concerne l'accord bilatéral Canada-Royaume-Uni, sera éliminé. Nous avons réservé nos droits en ce qui concerne les accords bilatéraux et le GATT, ils feront l'objet de négociations plus tard lorsque tout le processus d'élargissement sera terminé.

M. Peplin : Quand la Grande-Bretagne se joindra au Marché commun, elle adaptera bien entendu le tarif extérieur commun. A ce moment-là, il n'y aura plus de tarif préférentiel. Ceci ne veut pas dire que nous devons abolir les droits préférentiels dont nous jouissons en Australie ou que l'Australie devra abolir les droits préférentiels dont elle jouit ici.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) : Ce sont des concessions bilatérales.

M. Peplin : Oui, cela ne regarde que le Canada et l'Australie.

L'hon. M. Peplin : Une chose nous a beaucoup intéressés au cours de notre voyage en Chine, c'est l'attitude des Chinois vis-à-vis des succursales canadiennes de firmes américaines. Cela les préoccupait beaucoup. Comme vous savez pu le lire dans les journaux, nous leur avons expliqué que ces compagnies fonctionnaient au Canada en se conformant aux lois canadiennes et que la plupart d'entre elles — et j'insiste sur « la plupart » — se comportent en sociétés canadiennes intégrées. Nous avons fait ressortir que vu l'importance de ces compagnies dans le contexte économique canadien, il serait injuste de la Chine de les exclure de ses transactions avec le Canada. Ils nous ont dit qu'ils étaient opposés à faire du commerce avec les États-Unis. Nous avons donc développé notre point de vue et eux aussi. A la fin de la journée, nous avons abouti à un compromis puisque nous ont promis d'examiner chaque situation délicate individuellement. Ils ont fait preuve d'une attitude beaucoup moins rigide qu'on ne le croirait. S'ils veulent vraiment acheter quelque chose au Canada, ils trouveront le moyen de justifier rationnellement cette transaction, bien que cet élément aurait pu constituer une gêne ou un



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970:

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 18

SÉANCE DU MERCREDI 20 OCTOBRE 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoïn: Voir le procès-verbal)



TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Carter	McLean
Choquette	McNamara
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Nichol
Croll	O'Leary
Eudes	Quart
Fergusson	Rattenbury
Gouin	Sparrow
Haig	Sullivan
Lafond	White
Laird	Yuzyk—(30)
Lang	

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 18

SÉANCE DU MERCREDI 20 OCTOBRE 1971

Concernant

LA RÉGION DU PACIFIQUE

(Témoin: Voir le procès-verbal)

Ordres de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui renvoyées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique; Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 14 septembre: 1971

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat de plus d'une semaine.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mercredi 20 octobre 1971

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3 heures et demie de l'après-midi sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, avant de vous présenter les témoins, j'aimerais régler deux ou trois petites formalités.

Comme vous le savez, messieurs, on vous a remis le 12 mai 1971, une série de dix documents de travail préparés par le ministère des Affaires extérieures. Le 26 mai suivant, deux nouveaux documents, portant respectivement sur les relations du Canada avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et avec la Malaysia et Singapour, vous ont aussi été distribués. Ces documents n'ayant pas été imprimés en appendices du compte rendu de nos délibérations antérieures, il y aurait lieu de les annexer à celles d'aujourd'hui. Je vous signale en passant que vous trouverez quatre autres documents de travail appartenant à la même série, imprimés en appendices des fascicules n^{os} 9, 10 et 14.

La proposition est adoptée (Voir les appendices de «Q» à «BB»).

Depuis notre dernière séance, à laquelle assistaient l'honorable Jean-Luc Pepin et les hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du commerce, j'ai eu le complément d'information que nous avions demandé au cours de cette séance. Il serait aussi utile d'annexer ce document supplémentaire à nos délibérations d'aujourd'hui.

La proposition est adoptée. (Voir à ce sujet l'appendice «CC»).

Par ailleurs, nous avons reçu un mémoire de M. Puey Ungphakorn, doyen de la faculté des sciences économiques de l'Université Thammasat, à Bangkok. M. Ungphakorn, un des économistes les plus éminents d'Asie, est aussi membre du conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international. Nous avions espéré qu'il viendrait assister, cet automne, à la réunion du conseil des gouverneurs, ce qui nous aurait permis de le recevoir ici et de l'entendre en personne. Or, il n'a pu venir, mais il a aimablement accepté de rédiger pour nous une étude sur le développement de la Thaïlande et de l'Asie du Sud-Est et sur le rôle que pourrait jouer le Canada dans cette région. Je suis certain qu'après l'avoir parcouru, vous serez tous d'accord, messieurs, pour reconnaître la grande valeur de ce document et l'apport précieux qu'il constitue pour nos travaux; et vous voudrez sans aucun doute vous joindre à moi pour en remercier chaleureusement M. Ungphakorn.

La proposition est adoptée. (Le mémoire est annexé au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui, à titre d'appendice «DD»).

Le président: La réunion d'aujourd'hui vise à étudier plus en détail quelques questions importantes qui sont

revenues plusieurs fois sur le tapis lors de nos séances précédentes. Si tous nos témoins s'accordent, en général à reconnaître qu'il serait souhaitable que le Canada s'engage davantage dans la région du Pacifique, bon nombre d'entre eux doutent qu'il soit possible, sur le plan pratique, d'augmenter notre participation.

La grande majorité des Canadiens viennent à peine de découvrir l'intérêt que pourrait avoir pour le Canada la région du Pacifique et ils savent peu de choses de ces pays. Ce qui est symptomatique à cet égard—et c'est là un point très important—c'est le petit nombre de Canadiens ayant une connaissance quelconque des langues parlées dans la zone du Pacifique. Il est évident qu'il faudra faire de grands efforts dans le domaine des langues et de la culture si l'on veut relever le niveau de connaissance des Canadiens sur ces pays.

Nous avons invité M. Phillips Talbot, président de l'*Asia Society* de New York, à venir partager avec nous, aujourd'hui, l'expérience exceptionnelle qu'il possède dans le domaine des relations entre les États-Unis et l'Asie, ainsi que dans celui de l'établissement de liens d'ordre culturel entre son pays et l'Asie. Au cours de sa carrière éminente autant que variée, M. Talbot a été successivement journaliste, universitaire et diplomate, mais il n'a jamais cessé de s'intéresser à l'Asie.

En 1939 et en 1940, il étudie en Inde. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, il est stationné dans les Philippines, à Singapour, en Inde et en Chine. Entre 1946 et 1950, il retourne en Asie comme correspondant à temps partiel du *Chicago Daily News*. De 1948 à 1950, il enseigne à l'Université de Chicago; ensuite, de 1951 à 1961, il occupe le poste de directeur général de l'*American Universities Field Staff*. En 1961, il est nommé au Département d'État à titre de secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Proche-Orient et du sud-asiatique, il occupera ce poste jusqu'en 1965, date à laquelle il sera nommé ambassadeur des États-Unis en Grèce. Enfin c'est en 1970, que son poste actuel de président de l'*Asia Society* lui est confié.

Vous voyez donc, honorables sénateurs, que grâce à son expérience absolument remarquable, jointe à la position de choix qu'il occupe actuellement, M. Talbot est bien placé pour nous parler des difficultés et des avantages inhérents à l'entretien de relations internationales qui, sans avoir directement une vocation politique ou commerciale, présentent néanmoins un caractère vital.

Aussi, est-ce un grand plaisir pour tous les membres du Comité de vous accueillir en ces lieux, monsieur Talbot. Voici comment nous procédons. Vous êtes au courant, je pense. Après l'exposé du témoin invité, nous demandons à un sénateur de poser une première question; le débat est amorcé et nous donnons alors la parole à tous ceux qui en manifestent le désir. Aujourd'hui, c'est le sénateur Cameron qui a demandé à poser la

première question. Voudriez-vous prendre la parole, monsieur?

M. Phillips Talbot, président de l'Asia Society: Merci, monsieur le président, merci honorables sénateurs. C'est vous qui me faites un grand honneur en m'invitant ici. Si vous me permettez de faire une remarque tout à fait personnelle, je suis très impressionné par l'assiduité au travail de votre comité qui se réunit encore cet après-midi, après l'expérience assez spéciale qu'il a eue ce matin. J'ai aussi été impressionné par l'énorme intérêt que vous portez à la question, à en juger par la lecture des comptes rendus de vos séances, que quelqu'un a eu l'obligeance de me remettre. J'ai beaucoup appris à la lecture de ces comptes rendus et je songe avec tristesse qu'il n'y a pas beaucoup d'organismes législatifs dans le monde qui abordent comme vous le faites ces problèmes et qui s'intéressent à une région appelée, au demeurant, à avoir une telle influence sur nous pendant la fin de ce siècle et après.

Si je ne me trompe, messieurs, votre enquête sur la région du Pacifique vous a amenés déjà à aborder plusieurs grandes questions mais en ce moment c'est le côté institutionnel du problème qui retient votre attention.

Vous vous demandez comment une nation nord-américaine doit s'y prendre pour acquérir les connaissances nécessaires à l'établissement de relations avec les pays du Pacifique et, plus fondamentalement, pour mieux comprendre les peuples de l'Asie et leurs grands problèmes; comment faire, en un mot, pour arriver à vivre harmonieusement tous ensemble sur cette planète où la paix est de plus en plus précaire?

Vous m'honorez en m'assurant que vous m'avez invité ici pour profiter de l'expérience que nous, Américains, avons pu acquérir en la matière. Je tiens à vous dire tout de suite, cependant, que nous n'avons pas de solution magique à apporter aux problèmes que vous évoquez: nous avons les mêmes. Mais si notre expérience peut dans une faible mesure vous être utile, je m'estimerai très heureux d'avoir pu vous la faire partager.

Si vous le permettez, j'aborderai d'abord brièvement trois aspects de la question de la responsabilité nationale dans le bassin du Pacifique et en Asie. Premièrement, je parlerai de ce qu'a fait le gouvernement; deuxièmement, de la formation d'un personnel spécialisé varié; enfin troisièmement, du problème plus général consistant à sensibiliser l'opinion publique en lui faisant comprendre l'importance des relations avec les peuples du Pacifique. Mes remarques seront très schématiques, mais je me ferai un plaisir, bien entendu, de répondre à toutes questions que l'on voudra bien me poser par la suite.

Je parle de la formation de fonctionnaires en me basant sur l'expérience de mon propre gouvernement et sur le principe qu'il est important d'avoir dans les principaux services gouvernementaux ayant affaire à des peuples de cultures différentes, des spécialistes de la question. Théoriquement—et j'ajouterais que les théories ne sont jamais entièrement mises en pratique—je pense qu'il est essentiel pour toute nation qui manifeste de l'intérêt non seulement pour un autre pays mais pour une autre culture, de compter des gens qui ont une bonne connaissance de la langue et de la culture de ces régions. Toujours en théorie, bien sûr, nous aurions aimé, aux États-Unis, voir nos fonctionnaires des Affaires étrangè-

res formés dans une région déterminée consacrer une partie et non tout leur temps dans cette région. Nous aurions aimé qu'au début, comme au milieu et à la fin de leur carrière, ils divisent leur temps en trois. Je m'explique: Un tiers de chaque étape se passerait effectivement dans la région où ils se spécialisent. Un 2^e tiers serait consacré à la pratique, par exemple en occupant un poste à Washington ou à l'ambassade des États-Unis à Ottawa, à Londres ou ailleurs, comme spécialistes des affaires culturelles de la région qu'ils connaissent bien. Quant au 3^e tiers de cette période de leur carrière, ils seraient envoyés en poste dans une région tout à fait différente, ce qui leur permettrait d'avoir des points de comparaison.

Vous comprendrez aisément qu'il n'est pas facile à un spécialiste d'une région déterminée d'acquérir les connaissances générales requises pour gravir les échelons et à accéder à de hautes fonctions dans son service.

Nous avons constaté à bien des reprises que les spécialistes étaient très utiles à nos services diplomatiques. Nous avons certes eu des problèmes, comme par exemple lorsque certains de ces spécialistes se sont montrés vulnérables aux pressions politiques en période de crise. Quoi qu'il en soit, il m'a semblé personnellement—et je ne suis pas le seul— qu'il était très important pour un gouvernement d'avoir un nombre suffisant de spécialistes des diverses régions dans ses services extérieurs.

Parlons maintenant des spécialistes proprement dits. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le président, que depuis 20 ans environ les États-Unis souffrent d'une pénurie d'hommes possédant une connaissance suffisante de la langue et de la culture des différents pays aptes à comprendre et à assimiler la culture et les structures sociales de sociétés totalement différentes de la nôtre. Après la Deuxième Guerre mondiale et les divers conflits qui lui ont fait suite, les États-Unis ont fait un gros effort pour se constituer un corps de spécialistes des pays étrangers. Je me rappelle encore du premier comité de sélection de la Fondation Ford qui offrait des bourses aux étudiants pour qu'ils aillent étudier à l'étranger. Il fallait vraiment appâter certains d'entre eux pour qu'ils acceptent de faire œuvre de pionnier. Ils ne comprenaient pas qu'une carrière s'ouvrait devant eux. Depuis lors, les fondations, les universités, voire les gouvernements, ont fait un gros effort dans cette direction en fournissant des fonds. Actuellement, 20 ans plus tard, 6 p. 100 environ des membres de l'*American Political Science Association* et 4 p. 100 des membres de l'*American Historical Association* font état dans leur curriculum vitæ de connaissances spéciales sur les questions asiatiques. Cela représente un nombre important de spécialistes. Dans les deux organismes professionnels qui s'occupent le plus de l'Asie, l'*Association for Asian Studies* et l'*American Historical Society*, quelque 5,000 membres au total se consacrent uniquement à l'étude de l'Asie, la moitié environ sous l'angle des humanités, l'autre moitié sous l'angle des sciences sociales et des sciences exactes.

L'augmentation rapide du nombre de spécialistes américains n'a pas été sans créer de problèmes, car il fallait les caser dans les universités et autres institutions des États-Unis. Toutefois, certains d'entre eux au lieu d'opter pour le secteur universitaire ont préféré celui des banques et des affaires ou des postes gouvernementaux aux affaires extérieures, ou ailleurs. Cette prolifération soudaine de spécialistes a eu aussi ses répercussions en Asie. Cela

a suscité de l'inquiétude dans certains pays d'Asie où l'on encourage moins les sciences sociales et autres types d'étude. Certains Asiatiques spécialisés en sciences sociales ne voient pas d'un très bon œil les centaines de spécialistes américains qui se promènent partout en Asie. En Inde, en particulier, on se demande si l'on devrait accorder toute liberté d'action aux spécialistes étrangers.

Il y a 20 ans que ça se développe, temporairement du moins, nous semblons maintenant avoir atteint le sommet de la courbe. Cette expansion rapide est suivie en ce moment d'une diminution de l'appui qu'apportaient les fondations et les pouvoirs publics aux études sur les pays étrangers. Entre 1969 et 1970, on a enregistré une diminution de l'ordre de 37% du financement par les pouvoirs publics de la recherche sur l'étranger en général. Je pense que ça n'est que temporaire. Cela montre qu'il y a, en ce moment aux États-Unis deux ou trois forces en présence. Par exemple, toute recherche sur les pays étrangers orientée vers la défense est plus vivement critiquée au Congrès et dans les milieux universitaires. En outre, on estime que maintenant que la première génération de spécialistes des pays ne faisant pas partie du monde occidental a été formée, le besoin d'en former de nouveaux n'est plus aussi urgent qu'auparavant. En tout cas, nous assistons en ce moment à une fusion, sinon à une réduction, des structures de formation des spécialistes des pays étrangers et nos institutions privées et publiques s'efforcent de déterminer ce qui sera réellement important dans l'avenir.

Vous serez sans doute intéressé d'apprendre qu'une nouvelle organisation, portant le nom *Committee on the Future of International Studies* (Les études internationales et leur avenir) a été créée le mois dernier aux États-Unis. Ce comité essaie en ce moment de grouper de nombreux universitaires et ceux qui, aux États-Unis, s'intéressent à la question, dans le but d'examiner ensemble quels sont les besoins les plus urgents des États-Unis en matière d'éducation internationale, en fonction des difficultés de financement que connaît actuellement l'enseignement supérieur.

J'aborderai maintenant un troisième point, monsieur le président, à savoir la nécessité de sensibiliser l'opinion publique à propos de l'Asie et de la zone du Pacifique. Il faut des spécialistes, bien sûr, mais n'oublions pas que les décisions nationales sont en grande partie le fait de non-spécialistes—ils sont nombreux et de toutes catégories de personnes dont la connaissance des régions en question vient des missions, de la littérature ou de l'art, ou bien ce sont des visiteurs aux États-Unis ou des touristes qui se sont rendus en Asie, ou encore des commerçants, des représentants de la presse, de la radio et de la télévision, en un mot de tous les secteurs possibles. Mais comme vous le disiez tout à l'heure, monsieur le président, l'ensemble de toutes ces impressions sur la civilisation asiatique est encore bien mince si l'on compare cela à l'influence culturelle de l'Occident que nous subissons.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale et contrairement à ce qui s'était passé auparavant, les Américains ont fait de grands progrès en matière de prise de conscience de la civilisation asiatique et des peuples du Pacifique. Cependant, il est à remarquer que les pôles d'intérêt ont considérablement changé entre les années 1950 et 1970. J'entends par là qu'en 1950, nous avions conscience de l'existence d'un Tiers monde que nous voyions s'orienter

vers l'indépendance politique et la modernisation. Nous nous attendions à lui voir jouer un rôle entièrement nouveau et devenir une nouvelle donnée de l'équation mondiale. C'est pour ces raisons que de nombreux intellectuels, universitaires et autres, ont pris les devants et se sont efforcés de faire mieux comprendre les peuples asiatiques. De plus, à cette période, nous étions aussi fortement influencés par des facteurs de sécurité, étant donné l'incertitude de notre devenir après la Deuxième Guerre mondiale. Par contre, nos intérêts commerciaux dans la zone du Pacifique étaient peu importants. Il serait faux de dire que le monde des affaires ait montré le chemin pour sensibiliser l'opinion publique américaine à l'Asie.

Aujourd'hui, je n'ai pas besoin de vous le dire, monsieur le président, la désillusion qu'à engendrée la guerre du Vietnam a fait changer d'attitude bien des gens. L'état d'esprit actuel fait en sorte qu'à bien des égards, des membres de la société américaine qui, il y a 20 ans, étaient des chefs de file, ne sauraient envisager l'avenir. Ils se sentent pris dans l'engrenage et il leur est très difficile d'envisager ce que sera la période postérieure à la guerre. Un certain scepticisme commence aussi à surgir. On se demande si certaines des politiques, certains des programmes qui donnent toute satisfaction sur le papier, comme les programmes d'expansion économique, par exemple, fonctionnent aussi bien dans la réalité qu'on l'avait espéré. On se rend compte maintenant qu'il s'agit de problèmes beaucoup plus complexes qu'on ne l'avait cru. C'est pourquoi on s'interroge et l'on continuera à s'interroger sur le rôle véritable des États-Unis en Asie, ce qui explique le recul de l'intérêt manifesté par le public par rapport à 1950.

Mais par contre, depuis 1950, les entreprises commerciales s'intéressent beaucoup plus à l'Asie. Je dirais même que certaines de nos entreprises sont en train d'acquérir une connaissance très approfondie des Orientaux et des perspectives d'avenir de ce continent. De plus, la masse de la population dispose, pour se documenter sur l'Asie, de moyens d'information totalement différents. Depuis l'avènement de la télévision, entre autres, c'est sous forme d'impressions instantanées, frappant l'imagination et parfois même déformées, que l'opinion prend connaissance des événements qui se passent en Asie.

Les États-Unis se demandent donc maintenant comment ils devront envisager leurs relations avec les pays du Pacifique après la guerre du Vietnam. Une chose est certaine, il y aura toujours deux milliards d'Asiatiques. Or, nous savons que nous sommes appelés à devenir de plus en plus interdépendants et que à la fin de cette décennie ou plus tard, nous aurons à faire face à de grands problèmes, tels que le contrôle transpacifique du temps, et que les problèmes de pollution et d'environnement seront devenus plus aigus qu'ils ne le sont actuellement. A de multiples égards, cette interdépendance aura des effets sur nous, comme elle en aura sur les Asiatiques.

Pour l'instant, nous, Américains, avons des problèmes internes à régler, ce qui nous oblige à établir nos propres priorités. Mais nous savons aussi que nous devons nous garder de toute faute imputable soit à l'ignorance soit à l'incompréhension en ce qui concerne les Asiatiques. C'est dans ce contexte que l'organisme que je représente a été créé aux États-Unis.

Si vous le permettez, monsieur le président, je vous en dirai maintenant quelques mots, en commençant par parler de ses origines.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les États-Unis ont songé à renouer des liens culturels avec le Japon. M. John D. Rockefeller III s'est donc mis en devoir de relancer *Japan society*, organisme fondé aux États-Unis en 1907, et qui depuis la fin des années 30 et pendant toutes les années 40 était resté inactif.

Dans les années 1950, nous nous sommes demandés s'il ne serait pas indiqué de créer des institutions semblables pour les autres pays avec lesquels nous avons de plus en plus de rapports, notamment l'Inde, la Corée, l'Indonésie, etc. Nous nous sommes vite rendus compte, cependant, que nous en arriverions à une prolifération d'organisations qui constituerait un fardeau tant pour les mécènes que pour les dirigeants et les sociétaires. Et c'est ainsi que vit le jour en 1966 l'*Asia Society*, une organisation centralisatrice chargée des relations avec toute l'Asie, du Pacifique à l'Afghanistan inclus. Elle regroupait un certain nombre de conseils nationaux, qui actuellement, sont au nombre de 13. Chaque conseil national se consacre à un pays de l'Asie et aux relations entre ce pays et les États-Unis. En ce moment, l'*Asia Society* s'occupe de relations culturelles et d'affaires publiques. Dans le domaine de la culture, nous disposons d'une galerie où sont exposées, à tour de rôle, des collections provenant des meilleures écoles représentatives de l'art asiatique, une section de littérature qui a aidé à traduire en anglais les principaux ouvrages de la littérature asiatique écrits en quelque 22 langues asiatiques, ainsi qu'une section des arts d'interprétation qui fait venir chez nous des troupes perpétuant les grandes traditions de l'Asie dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre.

En outre, l'*Asia Society* met sur pied un programme éducatif, à l'intention des écoles secondaires et du premier cycle des universités. Des listes de lectures à conseiller et du matériel didactique pouvant être utile aux enseignants sont mis à leur disposition. L'*Asia Society* organise aussi des débats ouverts sur des sujets d'ordre politique, économique et social. Pour les questions sociales, nous avons surtout des exposés, des discussions en groupe, des séances d'étude et des conférences.

Nous nous efforçons de faire entendre davantage à l'Amérique les voix de l'Asie, c'est-à-dire l'essence de la pensée des civilisations asiatiques contemporaines. Nous tenons à intégrer nos programmes culturels et nos programmes d'affaires publiques de telle sorte que l'art ne soit pas dissocié du débat. Pour vous donner un exemple de la manière dont nous nous sommes pris pour mieux faire comprendre la réalité asiatique, nous avons organisé des échanges de vues entre groupes de plusieurs pays asiatiques et des États-Unis. Nous organisons régulièrement des conférences à différents niveaux sur des sujets déterminés.

Nous avons aussi un organisme affilié à l'*Asia Society*, soit le *Southeast Asia Development Advisory Group* (SEADAG). C'est le seul programme de l'*Asia Society* que finance l'Agence américaine de développement international. Une série de neuf rencontres se succédant de manière continue permet aux universitaires américains et asiatiques, ainsi qu'à d'autres personnes non officielles, qui s'intéressent au développement de l'Asie du Sud-Est, de s'entretenir avec les fonctionnaires responsables des

programmes de l'Agence américaine de développement international et des organismes de développement international. Ainsi, les responsables des programmes et les universitaires étudient ensemble des problèmes particuliers de développement en vue d'en mieux comprendre le processus.

Est-ce suffisant? Non, bien sûr. Ce n'est qu'un effort fragmentaire. Nous aimerions faire encore bien d'autres choses. Nous envisageons de faire davantage en utilisant les moyens de communication électroniques qui ont une telle influence sur l'opinion publique. L'importance d'établir des contacts entre gens de même profession, exerçant les mêmes activités commerciales, ne nous échappe pas. En effet, s'il est bon de réunir des gens qui n'ont pas entre eux aucune affinité pour réfléchir ensemble sur la situation en Indonésie, il serait encore meilleur de réunir des avocats défendant des points de vue différents, ou des journalistes, etc...

Nous nous demandons si le moment n'est pas venu de mettre en place dans la zone du Pacifique un certain nombre d'institutions—non gouvernementales—identiques à celles qui existent dans la région de l'Atlantique depuis la Deuxième Guerre mondiale. Certaines de ces institutions—l'Assemblée de l'Atlantique, la Conférence de Bilderberg, et bien d'autres—ont joué un rôle important en aidant les membres de la communauté atlantique à voir les problèmes sous un même angle.

Peut-être le moment est-il donc venu d'encourager la mise en place de structures semblables dans la région du Pacifique. C'est en tout cas une chose à envisager à l'avenir. Certaines de ces futures organisations transpacifiques pourraient regrouper uniquement les pays dits développés; d'autres regrouperaient à la fois les pays développés économiquement et les pays émergents. Dans la mesure du possible, certaines de ces organisations devraient inclure la Chine pour les questions touchant le Pacifique.

Ce sont là quelques-unes des idées qui nous viennent à l'esprit sur ce sujet. Nous serions enchantés de voir le Canada créer des institutions du même genre, en suivant ces grandes lignes. S'il en était ainsi, nous aurions peut-être le privilège de collaborer avec ces institutions.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Talbot. Votre exposé nous a vivement intéressés, en particulier votre description de la fonction de l'*Asia Society*. Les sénateurs Cameron, Yuzyk et Belisle ont des questions à poser. Nous donnerons d'abord la parole au sénateur Cameron.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, M. Talbot, nous a rendu un grand service en venant ici aujourd'hui et son résumé des activités de son pays depuis 20 ans, dans cette région, nous a vivement intéressés. Je reviens de mon sixième voyage en Asie où, à mon avis, des mutations sensationnelles sont en cours. Sans doute cette époque marque-t-elle la fin des traditions du passé en ce qui concerne les relations entre l'Est et l'Ouest. C'est pourquoi je tiens à souligner combien cette séance est importante puisqu'elle nous permet de profiter de l'expérience d'un pays voisin.

D'abord, je dirai que nous n'avons pas d'organisations semblables aux vôtres, monsieur Talbot, mais je pense comme vous qu'il vaudrait mieux mettre sur pied, comme vous l'avez fait vous-mêmes, une organisation unique plutôt qu'une multitude d'organismes multi-culturels.

« Pourriez-vous nous donner une idée du coût de fonctionnement de l'Asia Society? Si je vous pose cette question, c'est que depuis des années, quand je leur tends la main pour le compte des universités, je m'entends dire à la Fondation Rockefeller et ailleurs: « Nous dépensons tout notre argent en Asie, en Afrique, etc. . . . Il ne nous reste rien pour vous. » J'espère que ma question est à propos? »

M. Talbot: Absolument, monsieur. L'Asia Society a pris de l'extension depuis 15 ans, à tel point qu'actuellement son budget annuel s'élève à environ 1.5 million de dollars, constitué par des dons de sociétés, de fondations et de particuliers, ainsi que, dans une faible mesure, les subventions des organismes gouvernementaux. J'ai cité l'accord d'assistance conclu avec SEADAG. Les seuls autres organismes gouvernementaux qui apportent leur appui à l'Asia Society sont la *New National Endowment for the Humanities* et le *State Council for the Arts*, de New York. Les fonds proviennent d'un grand nombre de sources.

Au début, le fondateur de l'organisme, M. John D. Rockefeller III, acquittait une grande partie des frais lui-même, mais actuellement sa participation est inférieure à 15% du budget.

D'autres encore ont contribué, soit directement, soit en subventionnant l'un ou l'autre de ses programmes.

Le sénateur Cameron: S'agit-il d'un engagement financier sur une base d'un, deux, trois, quatre ou cinq ans? C'est l'un des problèmes qui se posent à ce genre d'organisation. Autrement dit, vous avez besoin d'une garantie pour votre programme à long terme.

M. Talbot: Oui, c'est l'un des problèmes qui se posent aux responsables de l'organisation. Il y a plusieurs sources de financement, et beaucoup d'entre elles n'ont aucune échéance à respecter. Nous espérons en conserver certaines. Il est des personnes qui s'intéressent à l'organisation depuis sa formation et qui contribuent régulièrement tous les ans. Quant à l'avenir, elles n'ont pas promis, à titre individuel, de continuer à le faire durant des périodes de plus de trois ans, par exemple. Nous espérons qu'elles continueront. Certaines des subventions de base couvrent des périodes pouvant atteindre cinq années, mais la plupart d'entre elles ne semblent pas s'échelonner sur plus d'un an ou deux, surtout à l'heure actuelle. A mon avis, une organisation privée de ce genre, qui dépend surtout des fonds privés, doit relever d'un acte de foi, non seulement à l'origine, mais aussi par la suite.

Le sénateur Cameron: J'aurais pu deviner, avant que vous ne citiez un chiffre, que vos ressources devaient être de loin supérieures à ce que nous croyions. C'est révélateur du type de problème que les Canadiens auraient à résoudre avec des ressources bien inférieures. Je pense que nous devons adopter la même attitude, et je me demande comment nous allons nous y prendre.

Il y a un problème connexe qui découle de l'expérience liée à la précédente. Il s'agit de la critique générale qu'engendrent les programmes d'aide. Les pays bénéficiaires prétendent qu'il s'agit d'une aide conditionnelle, sous diverses formes, et que c'est le pays donateur qui profite le plus, dans une proportion atteignant 75 ou 80 p. 100, de l'envoi d'équipement, de techniciens et ainsi de suite. Certains de ces pays commencent à dire qu'ils s'en tireraient peut-être mieux sans aide extérieure, car ils

seraient plus libres. Ils signalent ce que les Russes ont accompli depuis cinquante ans, les Japonais depuis 1945 — bien qu'ils aient reçu une aide considérable — et les Chinois depuis 1949. C'est pourquoi les Indiens commencent à dire qu'ils feraient peut-être mieux de ne compter que sur eux-mêmes. Ma question est donc la suivante: croyez-vous que les états partisans de la politique d'aide extérieure feraient bien d'examiner la situation et d'accorder dorénavant une partie de cette aide par l'entremise d'un organisme privé?

Le sénateur Rattenbury: Les affaires culturelles.

Le sénateur Cameron: Oui et au milieu des affaires. J'estime qu'il faut combiner les deux. De fait, en tant qu'universitaire, je ne veux pas que ce soit confié à des universitaires.

M. Talbot: Lorsque j'étais dans les services gouvernementaux, j'ai collaboré avec les responsables du programme d'aide. C'est pourquoi j'estime que personne ne sait mieux que moi, pour ainsi dire, combien il est difficile d'affirmer que l'investissement de x dollars donnera automatiquement le résultat y. Cette incertitude n'est pas le fait de problèmes administratifs, de la corruption ou d'une autre cause de ce genre, mais de ce que l'évolution sociale et économique dépasse de beaucoup, en complexité, tout ce qu'on pouvait certes imaginer quand on a pris cette initiative. Mais je n'en ai pas conclu qu'il fallait abandonner le programme d'aide. Je suis désolé de voir que le Congrès a retiré son appui, en cours de marche, à un processus qui a permis d'accomplir des progrès, et qui a beaucoup contribué à doter certains pays d'une infrastructure qui est indispensable s'ils veulent se moderniser ou régler en quelque sorte les problèmes de la poussée démographique.

Donc, pour répondre à votre question, monsieur, je dirai qu'il reste nécessaire d'accomplir une sorte de transfert des connaissances et des ressources des pays riches aux pays moins favorisés. En fait, cela devient d'autant plus important que nous constatons la complexité et la difficulté que cela représente. D'autre part, si nous voulons, nous qui sommes les nantis au sommet du monde, survivre durant une autre génération environ, il est primordial que nous comprenions le monde actuel. C'est là une priorité légitime, sur le même plan que les autres besoins.

Le sénateur Cameron: Donc, vous répondez en fait que l'aide étrangère ne constitue pas, d'après vous, une source financière de ce type d'organisation indépendante et privée. Voilà exactement où je veux en venir.

M. Talbot: Les besoins sont différents, me semble-t-il.

Le sénateur Cameron: Vous avez mis le doigt sur l'un des problèmes à résoudre: celui de la formation linguistique. Vous autres, grâce au programme des forces armées et aux projets connexes, vous faites depuis des années un travail considérable en appliquant une sorte de programme linguistique de choc. Que conseillerez-vous à un pays comme le Canada dont les ressources sont plus limitées? Que pourrions-nous faire pour améliorer la formation linguistique, non seulement dans les universités, mais aussi dans les milieux d'affaires, où nous devons avoir des gens qualifiés pour servir les intérêts commerciaux de nos pays? Tout doit-il s'accomplir par le truchement des universités ou d'une ou plusieurs institutions spécialisées?

M. Talbot: La conjoncture locale joue un grand rôle dans ce qui favorise une situation plutôt qu'une autre. C'est pourquoi je suis peu enclin à donner des conseils. Les besoins en matière de compétence linguistique varient selon les personnes en poste à l'étranger. Je serais en faveur d'une combinaison dans laquelle les écoles spécialisées de langues, commerciales ou autres—peu importe si la qualité de l'enseignement est la même—auraient un rôle à jouer. D'autre part, un certain nombre de sociétés ont besoin, à l'étranger, de gens qui n'auront simplement pas à passer les deux ou trois années nécessaires pour devenir des spécialistes chevronnés. C'est pourquoi il importe de trouver les moyens de leur donner ce qui leur sera utile à l'étranger au lieu de les y envoyer désarmés sous prétexte qu'il n'y a pas de programme complet.

Le sénateur Bélisle: Vous avez fait énormément pour former des spécialistes. Est-ce dans le domaine linguistique? Je ne sais pas ce qui en est pour le Pacifique, mais j'ai visité plusieurs fois les Antilles britanniques, l'Afrique et l'Europe. Nous avons appris l'année dernière, en Afrique, qu'un très faible pourcentage de votre personnel parle une seconde langue. Vous avez une importante colonie je dirais, de plus de 100 personnes, dans les universités éthiopiennes, et nous y avons 28 professeurs de l'enseignement secondaire. J'ai demandé aux nôtres combien d'entre eux parlaient deux langues et combien plus de deux. Sur les 28, 26 en parlaient trois ou plus.

M. Talbot: C'est très bien en effet.

Le sénateur Bélisle: D'autre part, dix pour cent seulement de vos professeurs parlaient l'éthiopien. Ils forment une colonie si fermée qu'ils importent même leur eau par bateau. Ça n'est pas une plaisanterie.

J'étais au Portugal, il y a un mois, et j'ai assisté à un colloque universitaire à Lisbonne. Un Portugais m'a dit qu'à Brázilia, hormis la réceptionniste qui est brésilienne, personne à l'ambassade ne parle le portugais. M'a-t-on mal renseigné?

M. Talbot: Sénateur, je ne sais pas. Je ne me suis pas occupé des affaires latino-américaines. Je dirais cependant que si c'est vrai, ça me stupéfie.

Le sénateur Bélisle: A mon avis, si nous ne sommes pas compris—et je parle aussi pour vous—c'est que nous avons envoyé trop de gens pourvus d'un bagage universitaire, mais dont les connaissances linguistiques étaient insuffisantes. Je suis sûr que s'ils connaissent une ou deux langues indigènes, ils seraient de meilleurs «vendeurs». Le langage didactique n'accroche pas de nos jours. J'espère qu'on ne se méprend pas sur le sens de mes paroles, mais il est vrai qu'il n'accroche pas.

M. Talbot: Sénateur, c'est exactement ce qui m'a fait dire que les besoins linguistiques varient selon les personnes. Vous avez certainement raison d'affirmer qu'un vendeur devrait savoir parler à ses clients.

Le sénateur Cameron: Nous en avons eu un bon exemple ce matin lors de la visite de M. Kossyguine: l'interprète russe a fait un excellent travail. Ils en ont beaucoup comme lui. C'est pourquoi il nous est absolument impossible de rivaliser avec eux.

Vous avez dit dans votre déclaration liminaire que vous aviez des spécialistes dans trois domaines: la connaissance linguistique, celle de la langue de la région où ils doivent travailler. Je suppose que vous songiez en

particulier aux universitaires, mais aussi aux hommes d'affaires pour les communications?

M. Talbot: Oui.

Le sénateur Cameron: Vous avez dit en second lieu qu'ils passaient le deuxième tiers de leur carrière à Washington ou à Londres ou dans un lieu autre que la région concernée.

Je n'ai pas très bien saisi ce que vous vouliez dire en troisième lieu lorsque vous avez déclaré qu'ils passaient un tiers de leur période dans une région éloignée des deux secteurs mentionnés.

M. Talbot: Je parlais des fonctionnaires, en particulier de ceux qui sont en poste à l'étranger et qui consacrent effectivement leur temps et leurs efforts à devenir des spécialistes dans une région culturelle et linguistique non occidentale.

Au mieux, s'ils peuvent passer au moins un tiers de leur temps de service dans la région de cette culture, ils peuvent se rendre très utiles. Un deuxième tiers devrait être consacré aux problèmes de nos relations avec cette région. Ils peuvent rapporter leur interprétation des faits et leurs connaissances dans leur pays, où sont prises les décisions administratives, et avoir une idée des réactions éventuelles des populations concernées.

Ensuite, pour des raisons de carrière et pour éviter la «régionite», il est aussi très bon qu'un fonctionnaire passe au moins un tiers de sa période en dehors de son territoire de spécialisation, dans une région entièrement différente, pour s'occuper de problèmes d'une toute autre nature. Il peut ne pas connaître l'endroit, mais il commence certes à avoir une expérience comparative. A mon avis, il faut non seulement prévenir la «régionite», mais encore, dans tout service où l'on fait carrière, convertir en généralistes certains spécialistes de premier plan. Le problème consiste à donner au spécialiste une expérience assez vaste pour qu'il puisse atteindre, s'il en est capable, le sommet de sa carrière dans l'administration.

Le sénateur Cameron: Vous avez mentionné, entre autres, les sociologues, et vous avez souligné les aspects culturels, ce qui est essentiel à mes yeux. Cependant, si l'on en juge par la qualité des sociologues qui œuvrent au Canada et aux États-Unis depuis quatre ou cinq ans, nous devons être très prudents, à mon avis, quant au type de sociologue que nous choisissons pour ce service.

Je voudrais connaître votre expérience quant aux personnes que vous avez choisies pour vos services étrangers et commerciaux.

M. Talbot: Ceux qui sont choisis pour le service étranger sont examinés, semble-t-il, sous tous les rapports. Il peut y avoir des sociologues parmi eux, mais c'est rare. Les candidats s'intéressent plutôt aux problèmes pratiques, car toute leur carrière consistera à les résoudre.

Les sociologues auxquels vous semblez faire allusion sont des produits de l'université. Leur attitude est analytique et en quelque sorte détachée des problèmes administratifs. Un fonctionnaire peut très difficilement éviter de participer aux décisions politiques et de s'y heurter. S'il s'agit d'un sociologue, on le choisit car on le juge apte à régler efficacement les problèmes d'ordre analytique et politique.

Le sénateur Cameron: Pensez-vous que les satellites de communication permettront d'accélérer certaines communications entre l'Est et l'Ouest?

M. Talbot: Oui, monsieur, je le pense. Je pense aussi qu'ils les compliqueront. Il est actuellement question d'un projet de satellite en Inde pour aider le programme d'éducation de ce pays. Le problème des diverses langues employées pour les émissions de ce satellite sera très important. Si les nations lancent des satellites au-dessus des autres territoires pour diffuser des émissions, nous aurons là un autre facteur de complexité. C'est une situation que nous connaissons avant longtemps. C'est l'une des nombreuses nouveautés qui renforceront l'idée que tous les pays sont interdépendants. Nous avons besoin de nous comprendre pour être tous à même de régler nos communications pour le bien plutôt que pour le mal.

Le sénateur Yuzyk: Monsieur Talbot, je voudrais m'informer en général sur les programmes de formation offerts ou financés par l'*Asia Foundation*. Sauf erreur, il s'agit en fait de programmes officieux, mais que vous devez en quelque sorte intégrer aux programmes du gouvernement.

M. Talbot: Avec votre permission, je dirais qu'il y a aux États-Unis différentes organisations qui portent le même nom, ce qui amène parfois à les confondre. L'organisation à laquelle je suis lié et que j'étais en train de décrire s'appelle l'*Asia Society*. Il existe aussi une *Asia Foundation* dont les programmes visent moins à aider les Américains à comprendre l'Asie qu'à aider les Asiatiques. Ses programmes sont destinés surtout aux régions situées au-delà du Pacifique. Je suppose donc que votre question touchait à l'*Asia Society*?

Le sénateur Yuzyk: Oui, j'aimerais avoir une idée des moyens utilisés. Se sert-on des universités, ou bien le gouvernement applique-t-il ses propres programmes qui ne sont pas officiels mais qu'on doit cependant coordonner avec les programmes officiels ou bien intégrer à ceux-ci?

M. Talbot: Le gouvernement applique certains de ses propres programmes. Le Foreign Service Institute s'occupe de la formation des fonctionnaires des services situés à l'étranger. En outre, les universités forment un grand nombre de spécialistes et de gens de carrière. Ces universités sont alimentées par des fonds tant privés que publics.

La loi sur l'éducation dans les forces armées prévoit le financement de centres linguistiques et spécialisés dans un certain nombre d'universités. Il y a aussi d'autres dispositions visant à consacrer des fonds publics aux recherches sur les pays étrangers dans les universités ou dans les instituts spécialisés. Elle se ramène en fait à deux types d'activité. L'une fait l'objet de contrats passés avec le gouvernement et consiste à étudier un problème particulier pour une agence gouvernementale. La seconde consiste à renforcer les moyens et à confier la direction du domaine à étudier à une organisation privée, une université ou un institut de recherche par exemple. Cette solution est très employée. À l'*Asia Society*, nos programmes, sauf celui du SEADAG visent l'ensemble non spécialisé du public américain. Nous ne nous occupons guère des problèmes de recherche et de formation.

Le sénateur Yuzyk: Étant donné que ce domaine est relativement nouveau pour nous au Canada, et que nous devons examiner ce problème très sérieusement, que nous conseillerez-vous? Pensez-vous que nous devrions élargir ou établir, dans le cadre des universités, certains instituts ou départements qui seraient alimentés par des fonds officiels, ou pensez-vous que nous devrions, nous aussi, fonder des sociétés telles que l'*Asia Society* qui pour-

raient, bien entendu, coopérer avec la vôtre et obtenir ainsi la participation du secteur que j'appellerais non officiel?

M. Talbot: Je crois qu'il faut distinguer deux problèmes qu'il faut résoudre. Premièrement, toute nation a besoin d'un corps de spécialistes. Si l'on ne dispose pas de spécialistes, de gens qui connaissent à fond le Japon, la Chine, l'Asie du Sud-Est ou le Tiers monde, il est très difficile de s'attaquer en connaissance de cause aux grands problèmes politiques. Dans la plupart des pays occidentaux, les universités se caractérisent par la formation de tels et tels spécialistes.

Par delà ce problème, il y a celui, plus vaste, du climat de l'opinion publique, de l'esprit qui permet aux hommes d'État et au public en général de favoriser les grands objectifs, les priorités et les programmes de la nation. J'estime utile une organisation capable d'aider les citoyens qui se doivent de comprendre les forces importantes à l'œuvre en Asie, quand bien même l'Asie ne deviendra jamais leur principal objectif. C'est dans ce contexte, qu'il s'agisse de culture ou de politique, que nous avons compris l'utilité d'une association privée et non officielle comme l'*Asia Society*.

Le sénateur Yuzyk: Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Bélisle: Quel pourcentage de vos ressources consacrez-vous à la formation des linguistes?

M. Talbot: Rien en ce qui concerne l'*Asia Society*. Mais notre pays, d'un point de vue général, a consacré plusieurs millions de dollars à former des spécialistes de la langue et des régions concernées.

Le sénateur Bélisle: Dans les universités?

M. Talbot: Dans une très grande proportion, oui monsieur.

Le sénateur Bélisle: Qui sont bien placées pour cela.

M. Talbot: Oui, monsieur.

Le sénateur Grosart: Monsieur Talbot, toute cette conversation sur les spécialistes me rend un peu perplexe, en particulier quand nous employons le terme dans le contexte universitaire. La conclusion que j'ai tirée d'un examen général des contacts administratifs entre les pays en voie de développement et les pays avancés, c'est que le pourcentage des universitaires est actuellement trop élevé par rapport au nombre total de spécialistes.

Je ne parle pas, bien entendu, des agronomes, des médecins, des spécialistes de la formation professionnelle ou de la santé publique. Je les appelle «experts» par opposition à l'emploi précis que je fais du mot «spécialiste».

Quand j'examine ce que font ces spécialistes—car je l'examine—je lis des articles interminables sur le folklore, le rituel, les coutumes des tribus et ainsi de suite. Tout cela est excellent et fait partie de l'ensemble du contexte culturel, mais je crois qu'on nous en donne trop. Il y a trop de gens qui passent leur temps à apprendre, comme dit le vieux dicton «de plus en plus pour en savoir de moins en moins», ce qui définit en fait, je suppose, l'orientation académique du doctorat en philosophie.

Je crois qu'il serait beaucoup plus utile que nos jeunes aillent à l'école dans certains de ces pays ou que les gens s'y rendent pour travailler. La plupart des membres

du comité conviendraient, je pense, que le meilleur témoin, ou sans doute l'un des meilleurs que nous ayons eu ici a comparu devant nous durant notre étude sur les Antilles. Il s'agissait d'un jeune homme qui était allé là-bas et qui nous a rapporté, un par un, les griefs qui avaient été formulés sur place. Il ne cherchait pas à prouver quelque chose. Il n'avait pas de thèse à défendre, et surtout il ne songeait pas à sa carrière. Voilà ce que je reproche à ces universitaires: ils veulent, disent-ils, devenir de grands spécialistes dans leur domaine. Mais en quoi consiste leur apport?

Personne, je pense, ne me qualifiera d'anti-intellectuel. Je suis loin de l'être, mais ne pensez-vous pas comme moi qu'il y a aujourd'hui, dans l'ensemble, trop de spécialistes de ce genre?

M. Talbot: Je ne suis pas tout à fait d'accord. J'admets que trop de gens se consacrent à des sujets très limités. Entre parenthèses, cependant, il y a des spécialistes qui font de même dans certains domaines de la culture occidentale. Il est difficile, j'imagine, pour un étudiant de trouver par exemple un sujet de recherche à la fois vaste et original dans la littérature anglaise. Il reste vrai que dans notre pays plus de 90 p. 100 de nos universitaires spécialisés dans des domaines tels que les sciences politiques et l'histoire n'ont pas découvert que l'importance du Tiers monde mérite qu'ils s'y intéressent de près, même si la majorité de la population mondiale n'appartient pas à notre culture.

Sans essayer de défendre chacun des points soulevés, car je ne le voudrais pas, je dirais cependant qu'il reste encore beaucoup à faire pour accroître la connaissance de notre culture, chez les peuples non occidentaux, jusqu'au niveau jugé nécessaire lorsqu'il s'agit des sociétés occidentales. Premier argument.

En second lieu, il est bien sûr utile d'exposer nos jeunes à ces sociétés tellement différentes. L'expérience du Corps américain des volontaires de la paix, au cours des années 60, a été très enrichissante. Je me réjouis de constater que les programmes universitaires à l'étranger sont plus variés aujourd'hui que nous ne pouvions jamais l'imaginer quand j'étais à l'université. Maintenant, un grand nombre de jeunes acquièrent une expérience internationale beaucoup plus vaste que nous l'aurions cru possible, et c'est une excellente chose.

Le sénateur Grosart: Si j'ai soulevé cette question, c'est qu'on m'a demandé à plusieurs reprises, dans les pays en voie de développement, pourquoi nous n'y envoyions pas des gens pour travailler. Ma foi, pourquoi ne le faisons-nous pas?

M. Talbot: C'était certes l'idée du Corps américain des volontaires de la paix.

Le sénateur Grosart: Nous avons chez nous des organisations identiques. Mais il semble que nous envoyons beaucoup trop de jeunes étudier dans ces pays. Ceux-ci veulent qu'on y vienne pour travailler et pour les aider. Ils ne veulent pas être étudiés. En fait, nous savons maintenant que des pays se plaignent. Les Indiens, par exemple, se plaignent amèrement. «Cessez de nous étudier, disent-ils. On nous a examinés sous toutes les coutures.» Il y a des endroits interdits aux spécialistes qui veulent y aller simplement pour étudier.

M. Talbot: C'est exact, oui.

Le sénateur Grosart: Cela ne confirme-t-il pas en quelque sorte ce que je viens de dire, à savoir que la proportion de ces étudiants est trop élevée?

M. Talbot: Je dirais que nous devons faire preuve, à leur égard, de beaucoup plus de psychologie. Je le répète: ces dernières années, nous avons connu aux États-Unis un élan qui a poussé quantité de gens vers des pays comme l'Inde. Aujourd'hui, cet élan est en passe de tomber. Certes, nulle part, le nombre d'universitaires américains que nous avons envoyés en Inde n'approche encore celui des Indiens qui viennent étudier chez nous, bien que la comparaison ne soit pas très bonne. A mon avis, nous devrions nous concerter avec les Indiens et prendre des dispositions pour mieux nous comprendre. Le problème de la compréhension entre l'Inde et les États-Unis est aujourd'hui très sérieux. Nous devons l'aborder sur tous les plans. Sinon, l'interruption de notre dialogue pourrait avoir des conséquences graves.

Le sénateur Grosart: L'autre jour, en lisant une revue, je suis tombé sur un court paragraphe traitant d'un pays d'Afrique auquel on avait demandé de choisir les personnes pouvant l'intéresser. Il a répondu: «Ne nous envoyez pas Margaret Mead. Envoyez-nous une infirmière». C'est ce que j'essayais de préciser. Vous m'avez donné une très bonne réponse, mais je crains que vous ne m'avez pas fait changer d'avis sur ce point. Il est évident qu'il y a deux versions de cette histoire. Laissons ce sujet. Vous avez parlé des centres de recherche et des sociétés savantes qui existent aux États-Unis. L'*Asia Society* de New York les a-t-elle tous relevés?

M. Talbot: Nous avons une idée générale de leur nombre. J'ai quelques chiffres là, mais je crains de ne pas les avoir tous.

Le sénateur Grosart: Auriez-vous par exemple, une liste de toutes les universités et autres institutions qui offrent des programmes réguliers, ainsi que des domaines de spécialisation.

M. Talbot: Je vous la procurerai avec grand plaisir.

Le sénateur Grosart: Vous possédez bien ces renseignements?

M. Talbot: On peut les obtenir, oui.

Le sénateur Grosart: Avez-vous fait une étude semblable au Canada, ou avez-vous inclue le Canada dans votre étude?

M. Talbot: Non, nous n'avons pas fait cela.

Le sénateur Grosart: Si je vous pose cette question c'est que, à ma connaissance, on n'a pas entrepris ce genre d'étude. Au Canada, nous n'avons même pas une bibliographie valable des études sur l'Asie. J'estime, monsieur le président, que notre comité pourrait entreprendre de la dresser pour l'inclure dans notre rapport. Nous pourrions au moins faire un relevé superficiel qui nous permettrait de rendre compte de la situation et d'indiquer le nombre des travaux de recherche en cours, ainsi que les centres de recherche dont nous disposons.

Le président: Nous prenons bonne note de votre argument, sénateur Grosart. Cependant, je ne crois pas que ce relevé doive être tellement superficiel. La question n'est pas si vaste pour que nous nous bornions à l'examiner superficiellement.

Le sénateur Grosart: Quand j'ai dit «superficiel», je voulais dire qu'on pouvait probablement atteindre les ré-

sultats escomptés au moyen d'un questionnaire ou de quelque chose du genre, plutôt que par une étude approfondie qu'il nous serait peut-être impossible d'entreprendre. Il en serait de même d'une bibliographie. J'estime qu'on devrait accomplir ce travail, ne serait-ce que pour mettre en garde les lecteurs de notre rapport contre les livres—et ils sont nombreux—qu'ils n'ont pas besoin de lire car ils perdraient leur temps.

Je doute aussi, monsieur Talbot, qu'un organisme tentaculaire du type Asia Society soit nécessairement le meilleur moyen d'aborder ce problème, s'il faut pour cela négliger ou renoncer à former des associations dont les intérêts seraient plus restreints. Je songe à l'étonnante expérience britannique. Il y a en effet une Sierra Leone Society, et il y avait autrefois une Tanganyika Society qui ont formé un très grand nombre de spécialistes de ces régions. C'est parce qu'elles étaient si nombreuses, ces associations ayant des intérêts particuliers—didactiques, industriels, diplomatiques, et ainsi de suite—que l'on apprenait quelque chose de chacune d'elles, ce qui vous est probablement impossible dans une association de type général. Par exemple, ne serait-il pas utile, pour rassembler les informations, d'avoir aux États-Unis une Japan Society, une Indonesia Society, et ainsi de suite?

M. Talbot: Il est probable que chaque pays préférerait prendre ses propres dispositions à cet égard. Peut-être vaudrait-il mieux, dans certaines circonstances, instituer des sociétés distinctes. Je ne saurais le dire au juste.

Nous avons jugé utile, dans notre cas, de les réunir en considérant la possibilité d'y intéresser des hommes d'affaires, des amateurs d'art et des universitaires. Nous avons institué un certain nombre de conseils pour les divers pays. De la sorte, il s'est créé un groupe réunissant des personnes qui s'intéressaient plus particulièrement à l'Indonésie, alors que les personnes qui avaient surtout affaire à la Corée en formaient un autre, mais dans le cadre de la même société. C'est une solution: nous l'avons choisie, mais je n'affirmerai pas que ce soit la seule possible.

Le sénateur Grosart: Vous faites, en réalité, ce que je propose, mais à rebours. Dans certains autres pays (et je sais que c'est le cas de la Grande-Bretagne), on a d'abord fondé des groupes dont les intérêts se concentraient sur une région particulière, pour les fondre ensuite en une seule société.

M. Talbot: Je suppose que les Britanniques ont agi des deux façons: Il y avait la Royal Central Asian Society, la Royal Asiatic Society et ainsi de suite, dont l'activité s'étendait sur toute la région. Il y avait aussi des groupes binationaux distincts.

Le sénateur Grosart: Je disais simplement que, du point de vue historique, les Anglais ont procédé en sens inverse. Ils ont commencé par former des sociétés pour des régions particulières, peut-être surtout en Afrique, en suivant les étapes successives de la pénétration britannique. Ceux qui s'intéressaient à la Côte-de-l'Or et à la Côte-d'Ivoire ont établi des sociétés qui étaient peut-être, dans une certaine mesure, antiesclavagistes.

Le sénateur Cameron: Je me permettrai une interjection, monsieur le président. Sauf erreur, trois de nos universités comptent des départements importants d'études asiatiques. Il y a le Département des études islamiques de l'Université McGill, le Département des études orientales

de l'Université de Toronto et le Département des études relatives à la Région du Pacifique à l'Université de la Colombie-Britannique. Il y en a peut-être d'autres, mais je crois que ce sont les principaux. Nous pourrions facilement nous faire une idée de ce qui s'y fait; il faudrait, à mon avis, voir à demander à ces départements quelle est la portée de leur activité, afin de déterminer comment on pourrait la compléter et l'étendre selon nos besoins.

Le sénateur Grosart: Pour finir, monsieur le président, je mentionnerai une note que j'ai là. Je n'en révélerai pas la signature, car je n'y suis pas autorisé, mais en voici le contenu: «Je soupçonne, monsieur le sénateur, que les pays qui excluent les universitaires n'acceptent pas non plus les travailleurs. Le Corps des volontaires de la paix n'existe plus et l'organisme du service universitaire (SUCCO) est aussi en liquidation progressive.»

M. Talbot: Il est, en effet, exact que divers pays ont adopté une ligne de conduite qui touche parfois les étudiants, et même les travailleurs ainsi que d'autres personnes. Si le travail à l'étranger présente certains avantages pour ceux-ci, il pose aussi des problèmes. En règle générale, une présence trop marquée ou remarquée, et, plus particulièrement les fins de cette présence tendent à faire naître des doutes. Vous n'êtes pas sans savoir que certains pays forcent actuellement les missionnaires à partir.

Le sénateur Grosart: Encore maintenant?

M. Talbot: Oui, encore maintenant.

Le sénateur Grosart: Je sais qu'ils ont tous dû quitter la Chine.

M. Talbot: Certains missionnaires en Inde et dans certains autres pays n'obtiennent pas toujours le renouvellement de leur visa. Ça n'est d'ailleurs pas systématique, mais il y en a un certain nombre. Ils sont de moins en moins.

Le sénateur Grosart: Je vois...

Le président: Le sénateur Carter?

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'ai cru, un instant, que, vu les derniers événements, le sénateur Grosart allait proposer à M. Talbot de fonder une société pour faire mieux comprendre le Canada.

Le sénateur Grosart: Ça ne serait pas une mauvaise idée.

M. Talbot: Je crois comprendre ce que veut dire le sénateur.

Le sénateur Carter: J'ai trouvé l'opinion du sénateur Grosart au sujet des spécialistes fort intéressante. J'incline à penser comme lui, mais peut-être d'un point de vue différent et pour d'autres raisons.

Les études spécialisées et une foule de connaissances ne servent pas toujours à grand-chose, car il y a toujours quelque obstacle à franchir. Il ne s'agit pas tant des connaissances que de l'état d'esprit. L'accumulation des connaissances amène des comparaisons faites dans un esprit de supériorité—supériorité de notre culture et de nos valeurs—et, lorsque nous considérons le milieu étranger, ses valeurs, sa culture, ses conditions d'existence, avec notre mentalité supérieure, bien des choses nous échappent: nous ne l'apprécions pas à sa juste valeur. Nous avons une fausse optique de cette culture et nous élevons ainsi des barrières qui nous empêchent

d'utiliser ce que nous en savons. Voudriez-vous faire quelques observations à ce sujet?

M. Talbot: Je partage, certainement, votre avis, monsieur le sénateur, quand vous dites que l'état d'esprit est un élément important de toute relation. C'est l'attitude qui détermine la nature satisfaisante, ou simplement adéquate, des rapports. L'attitude envers d'autres peut avoir des raisons émotives, ou se fonder sur une certaine somme de connaissances, ou découler des deux.

Depuis une vingtaine d'années, certaines personnes affirment, dans notre pays, que les sentiments ont joué chez nous un trop grand rôle, alors que la connaissance élémentaire d'autres sociétés en jouait un trop petit, dans la formation de notre point de vue national. Nos convictions au sujet de l'Asie proviennent d'une optique trop étroite et il importe de nous renseigner davantage et d'une façon plus précise sur les populations en cause, afin d'acquérir un état d'esprit plus constructif à leur égard. Il me semble que toute société qui est en rapport avec d'autres sociétés devrait s'assurer les services de personnes, qu'ils s'appellent spécialistes ou par un autre nom, qui soient parfaitement au courant des mobiles et des bases de l'autre société et qui connaissent la nature des populations en cause, leurs valeurs, ainsi que leur façon de réagir en diverses circonstances. Aux États-Unis, nous avons vu, ces dernières années, se dérouler des événements qui ont fait regretter à bien des gens le fait, qu'au moment où le pays décidait de sa politique nationale, nous n'avions pas davantage de spécialistes renseignés sur certaines régions de l'Asie. On estime, en effet, qu'il aurait ainsi été possible d'éviter certains faux calculs d'importance fondamentale.

Le sénateur Rattenbury: Votre société cherche-t-elle à influencer la politique nationale?

M. Talbot: Notre société n'est pas un groupe de pression. Elle ne fait que présenter les différents points de vue des personnes qu'elle réunit. Dans la mesure où nous publions, de temps à autre, une étude sur un certain sujet, je vous répondrai par l'affirmative, monsieur le sénateur. Nous essayons, en effet, de faire connaître les observations de gens qui participent à des conférences ou à des réunions, sur des problèmes déterminés, sans toutefois prendre position.

Le sénateur Rattenbury: Sur les questions d'actualité?

M. Talbot: Je me permettrai de vous citer un exemple: Pour cet automne, nous avons prévu une série de sept conférences au siège de l'*Asia Society*, à New York, portant sur les problèmes contemporains de la Chine. Les conférenciers, qui ont une grande expérience de ce pays, y exposeront leurs points de vue. La Société présentera, ensuite, un résumé des opinions exprimées, sans toutefois, se prononcer elle-même sur l'opportunité de la reconnaissance par les États-Unis, du régime de Pékin.

Le président: C'est là un point fort intéressant, monsieur Talbot. Qui invite-t-on à ces conférences?

M. Talbot: Il s'agit de conférences ouvertes, c'est-à-dire qu'on y convie les membres de la Société. Or, n'importe qui peut devenir membre et amener des invités. D'ailleurs, tous sont admis à condition de payer le prix d'entrée qui est, sauf erreur, de 1 dollar.

Le président: L'assistance est-elle nombreuse?

M. Talbot: L'assistance remplit notre petite salle de conférence, qui contient environ 200 personnes.

Le président: Je ne veux pas vous retenir trop longtemps. Je ne sais si d'autres sénateurs ont des questions à poser. Il y en a une qui me vient à l'esprit et qui, je crois, résume ce que certains d'entre eux trouvent un peu déconcertant. Il s'agit du fonctionnement proprement dit de l'*Asia Society*. En votre qualité de président de la Société, nous indiqueriez-vous les grandes lignes du programme prévu? Que faites-vous cette semaine, ou ce mois-ci? Quels sont vos projets? La question vous semble-t-elle impertinente?

M. Talbot: Pas du tout. La réponse appelle, je crois, quelques observations préliminaires. L'*Asia Society* est une société non-gouvernementale, sans but lucratif. Elle est régie par un Conseil d'administration qui se perpétue lui-même, et je suis à la tête du Bureau. La Société exécute des programmes concernant les affaires culturelles et publiques. Nous avons, par exemple, organisé, ce mois-ci, une exposition d'art indonésien de la période Borodur, qui a eu si j'ose dire, un certain retentissement dans les milieux artistiques et culturels de New-York. Elle est, d'ailleurs, remarquable. La semaine dernière, nous avons donné un dîner à l'hôtel Hilton de New York et l'honneur du président de l'Assemblée générale des Nations-Unies, M. Adam Malik, ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie. Nous avons organisé, ce mois-ci, deux conférences. L'une réunissait, au Wisconsin, un groupe de six ou sept Indonésiens de Jakarta et une douzaine d'Américains. Cette réunion a amorcé des entretiens ou séances d'études bi-nationaux qui doivent se dérouler les deux prochaines années et durant lesquels le groupe indonésien siégera à Jakarta et le groupe américain, à New-York, en vue d'étudier des questions d'intérêt commun. Il y aura un échange de documents au cours de ce programme, et nous espérons de nouveau réunir les deux groupes à la fin de la période prévue. Lors d'un autre week-end nous tenions une conférence réunissant 25 personnes des pays du bassin du Pacifique, afin d'étudier les conséquences qu'entraînera, pour cette région, le changement intervenu dans les relations de la Chine avec les autres pays du monde. Outre les conférences sur la Chine dont j'ai déjà parlé, nous avons organisé 5 ou 6 autres causeries par semaine. L'autre soir, par exemple, un banquier de la Thaïlande a analysé la situation financière actuelle de son pays. Demain, un groupe dont les membres se recrutent dans diverses associations américaines non-gouvernementales se réunira au bureau central pour examiner à nouveau le problème du sous-continent et du Bengal. Il s'agit de savoir ce que peuvent faire des organismes non-gouvernementaux à ce moment très critique. Nous avons également tenu, ce mois-ci, des séances de briefing pour mettre en rapport les cadres supérieurs de grandes entreprises et des personnalités asiatiques. J'en passe, mais ce que je viens de dire vous donnera-t-il une idée de l'envergure de notre activité.

Le président: Cela m'a été très utile.

Le sénateur Grosart: Mais quel en sera le résultat? Qu'est-ce que cela donnera en fin de compte? Quelques douzaines de personnes par-ci, quelque 200 par-là, qui assistent à des conférences. Il me semble que vous ne visez pas à accomplir quelque chose de précis, à «réaliser» quelque chose. Nous faisons la même chose ici. En vous écoutant, j'ai pensé à une petite société dont bon

nombre de nos sénateurs font partie et qui a tenu des réunions semblables, auxquelles ont assisté, entre autres, le groupe des parlementaires du Royaume-Uni, le président de la Chambre de l'Inde et le premier ministre de la Malaisie; nous nous en sommes tenus à un budget de quelques centaines de dollars. Il me semble qu'un organisme comme le vôtre devrait viser des résultats tangibles et ne pas se contenter de semer à tout vent de bonnes paroles, de bonnes pensées ou des idées, sans porter ses efforts sur un objectif déterminé. Certaines associations commencent à penser ainsi. On pourrait recourir à une «tactique planifiée» ou appliquer l'analyse des systèmes pour bien préciser ce qu'on veut faire, définir des buts et voir si, en général, on en a. Votre Société procède-t-elle ainsi?

M. Talbot: Oui, mais je répondrai que nous cherchons à obtenir plus d'un résultat. Ce pluriel indique que nous tâchons d'atteindre des auditoires divers, pour obtenir de chacun des résultats particuliers. Quand il s'agit d'hommes d'affaires, nous amorçons des rapports entre un groupe d'hommes d'affaires influents et des Asiatiques qui ont bien des choses à dire sur l'évolution de leurs pays. N'est-ce pas exactement à quoi vous pensiez, monsieur le sénateur, en parlant de vos six visites en Asie? En outre, la guerre du Viet-Nam une fois terminée, bien des idées de la génération de notre après-guerre sur les relations entre l'Asie et l'Amérique seront dépassées. Nous essayons de sensibiliser divers milieux de la société américaine aux faits nouveaux et aux nouvelles idées qui se répandent. Nous tâchons de les conscienciser de diverses façons. J'aurais dû mentionner que nous avons à Washington un centre qui offre des programmes comme celui de New-York à l'intention des journalistes, des représentants de diverses entreprises commerciales, ainsi que de certains membres du personnel et autres personnalités du Capitole. Il s'agit donc d'une tribune où s'étudie le genre de relations que les États-Unis pourront avoir au cours des années 70, la nature des problèmes qui prendront de l'importance dans ses rapports avec les pays bordant le Pacifique et l'attitude des civilisations asiatiques devant ces problèmes.

Le sénateur Grosart: Quand vous parlez de ces attitudes, je me demande, par exemple, si une association comme la vôtre a pris position. Vous avez parlé d'attitude, d'état d'esprit. Avez-vous adopté un principe au sujet de l'état d'esprit que révèlent les films de Fu Manchu, les films anti-japonais, les caricatures publiées dans vos journaux et les nôtres, qui ridiculisent ceux dont la peau est d'une autre couleur que la nôtre. Faites-vous quelque chose à ce sujet? Quelqu'un s'occupe-t-il de cette sorte de problème pouvant créer l'état d'esprit qui engendre les guerres?

M. Talbot: Nous sommes aux prises avec le problème que posent ces films et d'autres: dans cette lutte il y a l'Asia Society et aussi tous ceux d'entre nous qui s'oc-

cupent des pays étrangers. Il est très difficile d'améliorer cet état de choses, en partie à cause du caractère commercial de la diffusion des films, dont que vous êtes au courant, je crois.

L'autre moyen d'aborder la question est peut-être ce que nous avons essayé d'appliquer et qui consiste à former le goût du public au moyen d'expositions présentant le genre d'art asiatique le plus représentatif de la culture de ces pays.

Nous organisons des expositions itinérantes dans divers musées du pays. Nous présentons des collections de photographies dans les écoles. Nous essayons de faire connaître un peu de leur culture classique et de leur aspect social contemporain, qui donnera une assez bonne impression de ce qu'est la réalité asiatique. C'est surtout dans ce sens que nous dirigeons nos efforts; voilà notre ligne de conduite.

Le sénateur Grosart: Avez-vous réussi à obtenir les fonds nécessaires pour tourner vous-même des films?

M. Talbot: Très peu. C'est terriblement coûteux. Nous l'avons fait pour des danses asiatiques. Nous avons tourné quelques petits films et présenté des émissions radiophoniques. Mais c'est très cher.

Le sénateur Grosart: Je ne voudrais pas vous donner l'impression de critiquer l'Asian Society, loin de là. Toutefois, en faisant le rapport avec d'autres sociétés qui s'occupent d'œuvres, je me demande si elle a des buts bien précis, si elle veut, en fin de compte, «produire» quelque chose, pour emprunter vos propres termes.

M. Talbot: La question est fondée, monsieur le sénateur, surtout aujourd'hui où le financement de ce genre d'activité, ou de toute autre activité éducative, présente des difficultés. Nous examinons avec soin la valeur que peut avoir notre œuvre dans son ensemble.

Le sénateur Grosart: Peut-être ai-je été influencé par le fait qu'un organisme public canadien a consenti à une jeune personne une bourse annuelle de \$7000 sur les fonds de l'État pour aller étudier deux ans à Genève l'influence de la sexualité sur la littérature européenne du XVIII^e siècle.

Le président: Est-ce une information qui vous est personnelle ou bien est-ce que nous sommes tous censés le savoir?

Le sénateur Grosart: Le montant a été rendu public à titre de subvention de l'État consentie par un certain organisme public.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Talbot. C'était une excellente après-midi. C'est fort aimable à vous d'être venu faire ainsi concurrence à M. Kossyguine.

M. Talbot: Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant le Comité.

La séance est levée.

APPENDICE «Q»

LES PHILIPPINES

1. Généralités

- a) Superficie: 115,700 milles carrés.
- b) Population: 27,087,685 en 1960; à la fin du premier semestre de 1970, le chiffre de la population était estimé à 38,500,000. Taux d'accroissement annuel: 3.5 p. 100.
- c) Données économiques (1969): Produit national brut: 31.1 milliards de pesos; revenu par habitant: \$207; exportations: 873 millions de dollars; importations: 1,131 millions de dollars. Solde actuel du compte courant: 238 millions de dollars.

2. Relations entre le Canada et les Philippines

De tous les pays du Sud-est de l'Asie, les Philippines ont les institutions démocratiques les plus efficaces, bien que le pouvoir économique et politique soit encore aux mains d'une élite relativement restreinte. (Depuis 1945, tous les gouvernements ont été portés au pouvoir par la voie électorale et le libre vote). Au cours de cette période, le régime était aux prises avec les guerillas communistes, les *Huks*, qui s'infiltraient chez les paysans dépourvus. Bien que le mouvement HUK ait été enrayé et, pour ainsi dire, écrasé, la violence des récentes démonstrations d'étudiants et d'ouvriers contre le gouvernement de M. Marcos, président récemment élu, indique que le mécontentement contre le régime est encore loin d'être apaisé. Même si le renversement du gouvernement par les éléments révolutionnaires ne semble guère probable dans un avenir prévisible, la pauvreté rurale et urbaine, le chômage et le sous-emploi sont assez considérables pour que les dissensions extra-parlementaires continuent à se manifester.

Même depuis leur indépendance, la politique extérieure des Philippines se caractérise toujours par d'étroites relations avec les États-Unis. Les Philippines ont bénéficié de rapports économiques spéciaux avec ce pays, dont elles ont appuyé la politique dans le Sud-est de l'Asie en devenant membre de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est (O.T.A.S.E.) et en fournissant des troupes pour la campagne du Viêt-Nam. Cependant, on a pu constater, les dernières années, une forte tendance du gouvernement à souligner le caractère asiatique des Philippines: il a donné son appui à des organisations régionales comme l'A.N.S.E.A. (Association des Nations du Sud-Est asiatique) et le CASPA (Conseil de l'Asie et du Pacifique), ainsi que la Banque asiatique de développement (B.A.D.) et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO). Un aspect de la politique extérieure des Philippines qui s'est manifesté à plusieurs reprises est la prétention au droit de souveraineté sur Sabah, l'ancien Bornéo-septentrional, qui fait partie de la Malaysia. Même si cette prétention n'est pas poussée à l'extrême, elle a entravé les relations entre les deux pays en cause et nuï à leur collaboration dans le cadre de l'A.S.E.A.N. Lors des élections de 1969, le président Marcos a préconisé une amorce d'affranchissement envers les États-Unis et de relations plus étroites avec d'autres pays occidentaux et une ouverture vers le bloc soviétique.

Le Canada a nommé un consul général aux Philippines au mois d'octobre 1949, et notre Consulat général à Manille, le premier que nous ayons établi dans le Sud-Est asiatique, remonte à janvier 1950; la représentation de notre pays n'a pas dépassé le niveau consulaire.

Le premier consulat des Philippines au Canada a ouvert ses portes à Vancouver en 1956; un bureau a, en outre, été ouvert à Toronto pour favoriser les relations commerciales. Le gouvernement philippin a, toutefois, récemment fait savoir à notre gouvernement qu'il souhaitait ouvrir une ambassade et d'accréditer un ambassadeur à Ottawa, projets auxquels il sera donné suite sous peu.

Les rapports directs entre le Canada et les Philippines portaient, au début, plus particulièrement sur le commerce, les investissements et l'immigration, et c'est surtout cet aspect qui marquera le proche avenir. Le Canada et les Philippines sont tous deux membres du Plan de Colombo, des Nations Unies et d'institutions spécialisées comme le Fonds monétaire international (F.M.I.), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (O.A.A. ou FAO) et la Banque asiatique de développement (B.A.D.). Le Canada, qui a mis 50 millions de dollars à la disposition des Philippines par l'entremise de cette banque dont le siège se trouve à Manille, compte un représentant au conseil d'administration de cet organisme. Bien que les rapports entre le Canada et les Philippines aient été dominés par des considérations d'ordre commercial, il faudra de plus en plus les diversifier, à mesure que se multiplieront les échanges, les investissements et l'immigration.

b) Les relations économiques et commerciales

Les Philippines, qui ont de vastes ressources inexploitées et une population active relativement instruite, présentent de grandes possibilités de développement. Si l'économie n'a pas été à la mesure de son potentiel au cours des années 60, le produit national brut par personne dépasse légèrement \$200, ce qui est de beaucoup supérieur à la moyenne du Sud-Est de l'Asie; le revenu réel par habitant progresse à l'heure actuelle de 2.5 p. 100 par an (en dépit d'un taux d'accroissement de la population de 3.5 p. 100). Les perspectives économiques à long terme sont favorables, mais, à brève échéance, les problèmes institutionnels freineront probablement le taux d'expansion économique. L'agriculture reste toujours la base de l'économie, mais l'industrie forestière et la pêche ont aussi une certaine importance. Ces trois secteurs emploient ensemble 55 p. 100 de la population active et produisent les huit dixièmes de toutes les exportations. Depuis quelques années, l'acclimatation dans le pays de semences de riz à fort rendement lui permet, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, de se suffire à lui-même en ce qui concerne cette denrée de consommation courante.

Le gouvernement des Philippines a pris des mesures pour encourager le développement de son industrie, mais ces efforts ont surtout abouti à la prolifération d'usines destinées au finissage de produits de luxe, ce qui a eu pour conséquence de drainer dans une forte mesure les réserves de devises étrangères. Afin d'aiguil-

ler les investissements étrangers dans un autre sens, le gouvernement a limité par voie législative la propriété étrangère dans certains secteurs, et les investisseurs n'ont accès qu'aux industries produisant des biens ou des services qui ne sont pas de fabrication courante dans le pays même.

Les Philippines ont connu récemment de sérieuses difficultés de change, à la suite d'une mauvaise gestion de la dette extérieure et de trop grandes dépenses publiques, juste avant les élections de l'année dernière. Afin de restaurer la confiance dans l'économie nationale, le gouvernement a sévèrement régleménté la sortie des fonds et a, de fait, dévalué le peso dont le cours est désormais flottant.

Les Philippines constituent le débouché le plus important pour le Canada dans le Sud-Est asiatique; en 1969, les exportations canadiennes vers cette région atteignaient 67.9 millions de dollars, dont 32.3 millions étaient à destination des Philippines. Les denrées et marchandises les plus importantes à cet égard sont le blé, l'équipement téléphonique, le papier-journal, les véhicules et pièces détachées ainsi que les métaux bruts et semi-ouvrés. Nonobstant les conditions peu favorables créés sur le marché par les récentes restrictions à l'entrée des produits étrangers, les exportations du Canada ont accusé, au cours du premier trimestre de 1970, une augmentation considérable par rapport à la même période en 1969. Étant donné que les programmes de développement des Philippines mettent l'accent sur l'expansion de l'exploitation forestière et minière, domaines où le Canada s'est fait une solide réputation, on peut s'attendre à l'augmentation soutenue des exportations. La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a offert une garantie importante des crédits, dont 34.5 millions de dollars non échus au mois de juin 1970. Les importations en provenance des Philippines étaient évaluées à 4.5 millions en 1969, et il n'est guère probable que cela augmente rapidement.

Des entreprises canadiennes ont fait d'importants investissements aux Philippines, surtout dans l'industrie minière. La *Placer Development Limited*, de Vancouver, détient 40 p. 100 des intérêts d'une entreprise philippine dont l'investissement dans l'extraction du cuivre à ciel ouvert est de 40 millions de dollars. La *Sherritt-Gordon Limited* a signé un contrat de gestion de 25 ans avec des associés philippins pour mettre en valeur de vastes gisements de nickel. Il y a d'autres placements canadiens, plus modestes, dans le pays, y compris deux sociétés d'assurances bien connues.

c) L'aide canadienne

Les Philippines sont bien dotées en richesses naturelles et réunissent les conditions requises du point de vue social (proportion satisfaisante de personnes sachant lire et écrire et classe moyenne entreprenante) pour une expansion économique rapide, quelque peu entravée, toutefois, par le manque de programmes appropriés, l'incapacité du gouvernement d'augmenter ses recettes fiscales pour soutenir l'infrastructure de

l'État et une expansion industrielle mal équilibrée. Mais le rôle capital que le gouvernement a joué récemment en introduisant dans le pays de grandes quantités de semences de riz à fort rendement prouve qu'il est capable d'administrer efficacement des programmes complexes de développement économique. Le Plan quadriennal actuel (1970-1973) vise des objectifs modestes et réalisables en insistant sur l'accroissement de la production des produits agricoles destinés à l'exportation, sur le perfectionnement de l'infrastructure de soutien et l'expansion progressive de l'exploitation forestière et minière.

Le programme d'aide du Canada aux Philippines est resté à un niveau très modeste. Depuis le début du Plan de Colombo, le Canada a dépensé près de un million de dollars en assistance technique, montant qui a permis de former 176 étudiants au Canada, surtout dans le domaine de l'administration publique. Le Service administratif canadien outre-mer (SACO) a instauré aux Philippines un petit programme assurant les services d'administrateurs-conseils canadiens dans des secteurs comme la gestion du rendement. Cette année, le Canada a, en outre, fait tenir à la Croix Rouge philippine un montant de \$35,000 pour des secours d'urgence.

À la suite des récentes difficultés de change que le gouvernement philippin a connues, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) constitue, à l'heure actuelle, un groupe consultatif qui analysera les besoins d'aide à long terme des Philippines. Étant donné la faible envergure du programme canadien d'aide à ce pays, le Canada a refusé le statut du membre de plein droit, mais participera aux réunions en y envoyant des observateurs.

d) L'immigration

Depuis la revision au Canada du règlement concernant l'immigration en 1962, le nombre de Philippiens candidats à l'émigration a beaucoup augmenté (en 1963, 186 Philippiens seulement avaient acquis le statut d'immigrants reçus, alors qu'en 1969, leur nombre s'élevait à 3,001). Des services d'immigration à plein temps ont été ouverts à Manille en 1966. Quand le gouvernement philippin a annoncé son intention d'établir une Ambassade à Ottawa, il a cité comme l'une des principales raisons les 10,000 Philippiens qui résident à l'heure actuelle au Canada.

La plupart des immigrants philippins entrent dans la catégorie des travailleurs intellectuels, des professions libérales, des techniciens et spécialistes des services d'utilité publique. L'instruction aux Philippines est d'un niveau relativement élevé; les écoles d'infirmières, les instituts technologiques et techniques produisent plus de diplômés que l'économie n'en peut absorber. Étant donné que l'enseignement se dispense en anglais après la 3^e année et que les Philippines sont, à maints égards, le plus occidentalisé des pays asiatiques, leurs émigrants s'adaptent facilement à la vie au Canada, qui a surtout bénéficié de l'apport de médecins et d'infirmières de cette région.

APPENDICE «R»

LE CAMBODGE

1. Généralités

- a) Superficie: 181,035 km²
- b) Population (résultats définitifs du recensement de 1962): Total: 5,729,000; Khmer: 5,334,000; Vietnamiens: 218,000; Chinois: 163,000; autres 14,000.
- c) Commerce extérieur: Importations—3,365 millions de riels; exportations—2,907 millions de riels (100 riels—\$2,86 (É.-U.); revenu par habitant: \$130 (É.-U.).

2. Relations du Canada avec le Cambodge

a) Les relations politiques

L'intérêt bilatéral que porte le Canada au Cambodge se limite essentiellement à son objectif qui consiste, conformément à son caractère de pays biculturel du Pacifique, à développer ses relations avec ce pays d'Asie francophone. Bien qu'il ait reconnu le gouvernement cambodgien de Phnom Penh, le Canada n'a pas encore jugé nécessaire d'établir des relations diplomatiques, préférant, en effet, s'en tenir au principe de la délégation canadienne à la Commission internationale de contrôle (CIC) en ce qui concerne la conduite de nos affaires, et surtout la gestion de notre modeste programme d'aide, car le Cambodge ne sera probablement pas une région sur laquelle se concentreront nos efforts. Depuis le début de 1970, lorsque la Commission au Cambodge a suspendu son activité pour une période indéterminée à la demande du prince Sihanouk, nos relations bilatérales et l'administration de notre programme d'aide ont été confiées à la délégation canadienne auprès de la CIC, à Saigon. Le Canada n'a au Cambodge aucun intérêt commercial à protéger et l'Ambassade de Grande-Bretagne se charge d'y régler nos affaires consulaires bien insignifiantes.

En dépit du peu d'intérêt direct qu'il présente pour nous, le Cambodge est un pays vers lequel le Canada y a des attaches compte tenu de son rôle au sein de la Commission internationale de contrôle, et, ce rôle une fois terminé (il semble, en effet, que la Commission ne sera pas reconduite), il faudra songer à maintenir les liens ainsi créés, même si ce n'est que par l'échange de missions diplomatiques non permanentes. Toute décision de cet ordre dépendra, cependant, des circonstances du moment en Indochine, y compris la possibilité de la reprise d'activité de la Commission internationale au Cambodge et les décisions connexes qu'on prendra en ce qui concerne le Vietnam et le Laos.

En tant que membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Cambodge, le Canada

partage avec l'Inde et la Pologne l'exécution de l'engagement, pris en 1954, de surveiller l'application satisfaisante de l'accord de cessez-le-feu au Cambodge. A mesure que le conflit au Vietnam voisin prenait de l'ampleur, le Canada a aussi accepté l'objectif plus vaste qui consistait à empêcher, dans la mesure de ses moyens, que les hostilités ne s'étendent au Cambodge. Avant la suspension sine die de la Commission dans ce pays, le Canada a tâché, en dépit des obstructions, d'en favoriser le fonctionnement utile, mais la Commission a fait très peu, ou même rien, pour exposer l'usage que faisaient du territoire cambodgien les forces communistes du Viêt-Nam, ce qui a été la cause de frictions, tant avec le Sud-Vietnam que les États-Unis, et a fini par susciter la crise qui a privé le prince Sihanouk du pouvoir.

b) Les relations économiques et commerciales

En 1969, les exportations du Canada au Cambodge et au Laos* ne se sont élevées qu'à \$204,000 et portaient surtout sur le papier-journal, alors que les importations n'avaient qu'une valeur insignifiante. Les relations commerciales avec le Cambodge se rattacheront, à l'avenir, étroitement aux programmes d'aide internationale et à la cessation des hostilités dans la région. Rien n'indique que les échanges commerciaux entre le Canada et le Cambodge prendront de l'ampleur dans un avenir prévisible.

c) L'aide canadienne

Le Canada a versé en tout 1.4 million de dollars au Cambodge depuis l'entrée en vigueur du Plan de Colombo, et 136 étudiants cambodgiens ont fait des études au Canada. Au cours de 1969, le Canada a dépensé \$189,000, qui ont été entièrement consacrés à l'aide technique, et s'est engagé à verser une autre subvention de \$189,000. Cinq étudiants cambodgiens et 23 stagiaires ont acquis une formation au Canada en 1969, et 7 spécialistes canadiens ont séjourné au Cambodge.

A la suite de notre participation au programme régional pour la mise en valeur du Mékong, auquel titre le Canada a dépensé, au total, quelque 2.7 millions de dollars, le gouvernement canadien a prêté son concours au programme de Prek Thnot au Cambodge.

d) L'immigration

Le Cambodge fait partie du territoire assigné au Bureau de l'Immigration du Canada à Hong Kong. Le nombre d'émigrants reste peu important. Le mouvement d'immigration au cours des cinq dernières années a été le suivant: 1965—3; 1966—3; 1968—1; 1969—3; premiers sept mois de 1970—1.

* Il n'y a pas de données distinctes pour ces deux pays.

APPENDICE «S»

LA BIRMANIE

1. Généralités

- a) Superficie: 262,000 milles carrés.
- b) Population: 27.0 millions (estimation de 1969). Accroissement annuel (estimation): 2.3 p. 100.
- c) Données économiques: Produit national brut pour 1969: 2,929 millions de dollars; revenu par habitant: \$74; exportations: 124 millions de dollars; importations: 141 millions de dollars.

2. Relations canado-birmanes

a) Les relations politiques

En 1962, un Conseil révolutionnaire d'officiers de l'armée, à la tête duquel se trouvait le général Ne Win, actuellement premier ministre, a renversé le gouvernement au pouvoir de U Nu et suspendu le parlement pour établir un régime non politique. Le Conseil révolutionnaire est toujours au pouvoir et l'armée y est encore la seule force effectivement unificatrice. La politique intérieure se fonde sur le «mode birman d'action socialiste», comportant la nationalisation quasi-totale de toute la production, des services de répartition dans tout le pays; le régime évite, en outre, tout engagement envers l'étranger.

Toutefois, un problème continue à se poser au gouvernement: celui des importants groupes minoritaires qui constituent jusqu'à 40 p. 100 de la population et qui, n'ayant jamais entièrement composé avec le gouvernement national depuis l'indépendance de la Birmanie en 1948, sont prêts à recourir à la force pour faire valoir leur volonté d'accéder à une autonomie, sinon entière, du moins plus grande. La domination du gouvernement national sur une bonne partie des régions frontalières a, pour le moins, toujours été précaire. Les guerillas communistes qui bénéficient de quelque appui du pays voisin qu'est la Chine, manifestent une certaine activité. A l'heure actuelle, U Nu essaie d'obtenir de l'appui de différents groupes d'insurgés afin d'établir les bases d'un mouvement capable de renverser le Conseil révolutionnaire. La perspective d'une réussite est, cependant, très précaire et le règne des militaires durera probablement, pour autant qu'on peut le prévoir.

La politique birmane se fonde, depuis l'indépendance, sur les principes du «non-engagement» et de la «non-participation», en s'efforçant d'éviter tout conflit avec la Chine. Depuis quelques années, le régime suit, à l'égard du reste du monde, une ligne de conduite plus consciente de l'extérieur et qu'expriment, par exemple, les visites de Ne Win à Londres et dans d'autres capitales d'Occident, soit Moscou, Tokyo et Washington. Si l'on s'en tient à certains indices, les Birmans semblent vouloir forger des liens plus étroits avec le Canada, pays dont le passé n'est pas teinté d'impérialisme et qui n'est pas mêlé, comme les États-Unis, aux affaires du Sud-Est asiatique.

Le Canada reconnaît l'Union birmane depuis son indépendance en 1948, mais n'a établi de relations diplomatiques qu'en 1958. Il est représenté à Rangoon à la suite de l'accréditation, à titre non-résident, du haut commissaire du Canada à Kuala Lumpur. Les Birmans ont, à Ottawa, une ambassade. Les relations directes se

sont limitées à l'aide au développement économique et à des échanges plutôt modestes; dans la mesure où l'on peut le prévoir, il est peu probable que cet état de choses se modifie sensiblement.

b) Les relations commerciales

En 1962, le gouvernement de la Birmanie déclarait son intention d'établir «le mode birman d'action socialiste», en application duquel le système bancaire, le commerce extérieur, le commerce de gros intérieur et la plus grande partie du commerce de détail ont été nationalisés au cours des années suivantes. La nationalisation a beaucoup contribué à la détérioration des méthodes de distribution, au point que, dans bien des régions, l'économie en est réduite à un régime d'autarcie locale. C'est l'industrie du riz qui en a principalement souffert. Avant la seconde Grande Guerre, la Birmanie venait en deuxième lieu parmi les exportateurs de riz du monde entier en vendait environ trois millions de tonnes par an. Or, en 1966, les exportations de riz étaient tombées à un million de tonnes et, l'année dernière, on ne les estimait qu'à 600,000 tonnes, et cela dans un pays dont l'économie est presque entièrement agricole. Avant la guerre, le pétrole venait en deuxième lieu comme produit d'exportation, mais l'industrie nationalisée en produit actuellement à peine assez pour la consommation locale. Pendant l'année financière 1968/1969, le produit national brut a augmenté d'environ 5 p. 100, mais le produit national brut ne dépassait celui de 1967/1968 que de 3 p. 100. Le gouvernement favorise maintenant l'expansion dans les secteurs présentant un fort potentiel d'exportation (les industries forestière et minière, ainsi que certaines cultures), mais les perspectives d'expansion rapide dans ces secteurs ne sont pas bonnes.

La Birmanie, à laquelle le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée, en est le partenaire commercial le moins important dans le Sud-Est asiatique, à l'exception du Laos et du Cambodge. Tant nos exportations que nos importations sont sujettes à de fortes fluctuations et nous n'avons que peu de débouchés permanents en Birmanie. Les exportations canadiennes à destination de ce pays étaient de 1.470 millions de dollars en 1969 et de \$780,000 en 1968. Si l'on fait abstraction du blé et des achats non répétés de bien d'équipement, les achats courants ont porté, entre autres choses, sur l'amiante et le papier. Les importations canadiennes de Birmanie, qui consistent surtout en bois exotiques et en billes de même essence, avaient une valeur totale de \$55,000 en 1969 et de \$75,000 en 1968. Il est douteux que les échanges entre le Canada et la Birmanie prennent une expansion rapide, nonobstant la possibilité, pour le Canada, d'y créer de modestes débouchés pour des articles tels que l'équipement d'exploitation forestière.

c) L'aide canadienne

Si la Birmanie veut prendre de l'expansion, il lui faut un intrant considérable de ressources ainsi que de l'aide technique de l'étranger. En application de sa politique de stricte neutralité, la Birmanie a limité l'aide en provenance de l'URSS, des États-Unis et de la République populaire de la Chine. D'autre part, l'aide du Japon, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Australie et du Canada est jugée acceptable et bien accueillie.

Aux termes du Plan de Colombo, la Birmanie a reçu du Canada quelque 8.8 millions de dollars sous forme d'aide technique, de capitaux et de marchandises. Le programme d'aide le plus important était celui du Pont de Takheta, qui enjambe la rivière à Rangoon; des appareils de thérapie au cobalt ont, en outre, été installés à l'hôpital général de cette ville. Treize conseillers techniques canadiens ont servi en Birmanie, tandis que 216 étudiants birmanois ont fait des études au Canada. En 1969, le Canada a consenti des subventions d'une valeur de \$750,000 et s'est engagé à en verser encore pour deux millions et demi de dollars. Cet engagement avait surtout trait à l'aide alimentaire. Au

cours de 1969, des étudiants (au nombre de 24) et 9 stagiaires ont reçu une formation au Canada.

Le gouvernement canadien étudie, à l'heure actuelle, des programmes éventuels d'aide dans les secteurs des industries forestière, minérale et pétrolière et l'on prévoit la continuation de l'aide sous forme de vivres.

d) L'immigration

Conformément à la politique d'immigration vers les pays en voie de développement, l'activité birmane à cet égard se limite à fournir des services selon la demande. L'immigration en provenance de la Birmanie est très peu nombreuse (13 en 1969) et il est peu probable qu'elle augmente considérablement.

En 1969, le Canada a reçu de la Birmanie 8,8 millions de dollars sous forme d'aide technique, de capitaux et de marchandises. Le programme d'aide le plus important était celui du Pont de Takheta, qui enjambe la rivière à Rangoon; des appareils de thérapie au cobalt ont, en outre, été installés à l'hôpital général de cette ville. Treize conseillers techniques canadiens ont servi en Birmanie, tandis que 216 étudiants birmanois ont fait des études au Canada. En 1969, le Canada a consenti des subventions d'une valeur de \$750,000 et s'est engagé à en verser encore pour deux millions et demi de dollars. Cet engagement avait surtout trait à l'aide alimentaire. Au cours de 1969, des étudiants (au nombre de 24) et 9 stagiaires ont reçu une formation au Canada. Le gouvernement canadien étudie, à l'heure actuelle, des programmes éventuels d'aide dans les secteurs des industries forestière, minérale et pétrolière et l'on prévoit la continuation de l'aide sous forme de vivres. Conformément à la politique d'immigration vers les pays en voie de développement, l'activité birmane à cet égard se limite à fournir des services selon la demande. L'immigration en provenance de la Birmanie est très peu nombreuse (13 en 1969) et il est peu probable qu'elle augmente considérablement.

La Birmanie a obtenu de l'aide technique, de capitaux et de marchandises du Canada. Le programme d'aide le plus important était celui du Pont de Takheta, qui enjambe la rivière à Rangoon; des appareils de thérapie au cobalt ont, en outre, été installés à l'hôpital général de cette ville. Treize conseillers techniques canadiens ont servi en Birmanie, tandis que 216 étudiants birmanois ont fait des études au Canada. En 1969, le Canada a consenti des subventions d'une valeur de \$750,000 et s'est engagé à en verser encore pour deux millions et demi de dollars. Cet engagement avait surtout trait à l'aide alimentaire. Au cours de 1969, des étudiants (au nombre de 24) et 9 stagiaires ont reçu une formation au Canada. Le gouvernement canadien étudie, à l'heure actuelle, des programmes éventuels d'aide dans les secteurs des industries forestière, minérale et pétrolière et l'on prévoit la continuation de l'aide sous forme de vivres. Conformément à la politique d'immigration vers les pays en voie de développement, l'activité birmane à cet égard se limite à fournir des services selon la demande. L'immigration en provenance de la Birmanie est très peu nombreuse (13 en 1969) et il est peu probable qu'elle augmente considérablement.

La Birmanie a obtenu de l'aide technique, de capitaux et de marchandises du Canada. Le programme d'aide le plus important était celui du Pont de Takheta, qui enjambe la rivière à Rangoon; des appareils de thérapie au cobalt ont, en outre, été installés à l'hôpital général de cette ville. Treize conseillers techniques canadiens ont servi en Birmanie, tandis que 216 étudiants birmanois ont fait des études au Canada. En 1969, le Canada a consenti des subventions d'une valeur de \$750,000 et s'est engagé à en verser encore pour deux millions et demi de dollars. Cet engagement avait surtout trait à l'aide alimentaire. Au cours de 1969, des étudiants (au nombre de 24) et 9 stagiaires ont reçu une formation au Canada. Le gouvernement canadien étudie, à l'heure actuelle, des programmes éventuels d'aide dans les secteurs des industries forestière, minérale et pétrolière et l'on prévoit la continuation de l'aide sous forme de vivres. Conformément à la politique d'immigration vers les pays en voie de développement, l'activité birmane à cet égard se limite à fournir des services selon la demande. L'immigration en provenance de la Birmanie est très peu nombreuse (13 en 1969) et il est peu probable qu'elle augmente considérablement.

En 1969, le Canada a reçu de la Birmanie 8,8 millions de dollars sous forme d'aide technique, de capitaux et de marchandises. Le programme d'aide le plus important était celui du Pont de Takheta, qui enjambe la rivière à Rangoon; des appareils de thérapie au cobalt ont, en outre, été installés à l'hôpital général de cette ville. Treize conseillers techniques canadiens ont servi en Birmanie, tandis que 216 étudiants birmanois ont fait des études au Canada. En 1969, le Canada a consenti des subventions d'une valeur de \$750,000 et s'est engagé à en verser encore pour deux millions et demi de dollars. Cet engagement avait surtout trait à l'aide alimentaire. Au cours de 1969, des étudiants (au nombre de 24) et 9 stagiaires ont reçu une formation au Canada. Le gouvernement canadien étudie, à l'heure actuelle, des programmes éventuels d'aide dans les secteurs des industries forestière, minérale et pétrolière et l'on prévoit la continuation de l'aide sous forme de vivres. Conformément à la politique d'immigration vers les pays en voie de développement, l'activité birmane à cet égard se limite à fournir des services selon la demande. L'immigration en provenance de la Birmanie est très peu nombreuse (13 en 1969) et il est peu probable qu'elle augmente considérablement.

La Birmanie a obtenu de l'aide technique, de capitaux et de marchandises du Canada. Le programme d'aide le plus important était celui du Pont de Takheta, qui enjambe la rivière à Rangoon; des appareils de thérapie au cobalt ont, en outre, été installés à l'hôpital général de cette ville. Treize conseillers techniques canadiens ont servi en Birmanie, tandis que 216 étudiants birmanois ont fait des études au Canada. En 1969, le Canada a consenti des subventions d'une valeur de \$750,000 et s'est engagé à en verser encore pour deux millions et demi de dollars. Cet engagement avait surtout trait à l'aide alimentaire. Au cours de 1969, des étudiants (au nombre de 24) et 9 stagiaires ont reçu une formation au Canada. Le gouvernement canadien étudie, à l'heure actuelle, des programmes éventuels d'aide dans les secteurs des industries forestière, minérale et pétrolière et l'on prévoit la continuation de l'aide sous forme de vivres. Conformément à la politique d'immigration vers les pays en voie de développement, l'activité birmane à cet égard se limite à fournir des services selon la demande. L'immigration en provenance de la Birmanie est très peu nombreuse (13 en 1969) et il est peu probable qu'elle augmente considérablement.

La Birmanie a obtenu de l'aide technique, de capitaux et de marchandises du Canada. Le programme d'aide le plus important était celui du Pont de Takheta, qui enjambe la rivière à Rangoon; des appareils de thérapie au cobalt ont, en outre, été installés à l'hôpital général de cette ville. Treize conseillers techniques canadiens ont servi en Birmanie, tandis que 216 étudiants birmanois ont fait des études au Canada. En 1969, le Canada a consenti des subventions d'une valeur de \$750,000 et s'est engagé à en verser encore pour deux millions et demi de dollars. Cet engagement avait surtout trait à l'aide alimentaire. Au cours de 1969, des étudiants (au nombre de 24) et 9 stagiaires ont reçu une formation au Canada. Le gouvernement canadien étudie, à l'heure actuelle, des programmes éventuels d'aide dans les secteurs des industries forestière, minérale et pétrolière et l'on prévoit la continuation de l'aide sous forme de vivres. Conformément à la politique d'immigration vers les pays en voie de développement, l'activité birmane à cet égard se limite à fournir des services selon la demande. L'immigration en provenance de la Birmanie est très peu nombreuse (13 en 1969) et il est peu probable qu'elle augmente considérablement.

APPENDICE «T»

VIETNAM DU NORD
(RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU VIETNAM)

1. Généralités

- a) Superficie: 158,800 kilomètres carrés
- b) Population: 15,916,955 habitants en 1960; estimée à 18,800,000 h. en 1968. Taux d'accroissement annuel 3.6%
- c) Commerce: Exportations: 58 millions de roubles en 1965; Importations: 162 millions de roubles en 1965.

2. Relations du Canada avec le Vietnam du Nord

a) Les relations politiques

Le gouvernement canadien n'a jamais reconnu officiellement la République démocratique du Vietnam (ou Vietnam du Nord). Cependant, en tant que membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, le Canada a des représentants qui résident au Vietnam du Nord et, par leur intermédiaire, des contacts de facto avec le gouvernement nord-vietnamien. Ces contacts ont lieu presque exclusivement dans le cadre de nos responsabilités en tant que membre de la Commission, et nous n'avons pas l'inten-

tion de les étendre ou de les modifier dans les circonstances actuelles. Si la guerre en Indochine, ou bien le rôle que joue actuellement le Canada dans cette partie du monde, devait prendre fin, il pourrait alors s'avérer opportun de reconsidérer les relations canado-nord-vietnamiennes.

b) Les relations économiques et commerciales

Les relations économiques entre le Canada et le Vietnam du Nord sont pratiquement inexistantes à l'heure actuelle.

c) L'aide canadienne

Le Canada n'a pas fourni d'assistance pour le développement du Vietnam du Nord jusqu'à présent. Néanmoins, une fois que la paix sera rétablie en Indochine, le Canada s'est engagé à prendre part activement aux programmes spéciaux d'aide à la reconstruction nécessités par les hostilités prolongées. Ces programmes comprendront en principe l'aide au Vietnam du Nord au même titre qu'aux autres pays indochinois, à condition bien sûr, d'avoir l'approbation des Nord-Vietnamiens.

d) L'immigration

Il n'y a pas d'immigration des Vietnamiens du Nord vers le Canada et les probabilités qu'il y en ait dans un avenir prévisible sont faibles.

* 99 piastres = 1 dollar US

APPENDICE «U»

RÉPUBLIQUE DU VIETNAM

1. Généralités

- a) Superficie: 173,809 kilomètres carrés
- b) Population: 16,282,582 habitants en 1968
- c) Commerce: Exportations en 1968: 936 millions de piastres*; Importations en 1968: 37,283 millions de piastres.*

2. Relations du Canada avec la République du Vietnam

a) Les relations politiques

Le Canada reconnaît la République du Vietnam, mais n'entretient pas de relations diplomatiques avec son gouvernement. La reconnaissance officielle fut accordée en 1952, mais nos relations se sont compliquées depuis 1954, en raison de la division du pays et du fait que nous sommes devenus membres de la Commission internationale de surveillance et de contrôle. Cependant, au cours des années, d'autres intérêts se sont élaborés à partir de nos programmes d'aide là-bas et de notre participation à des organisations internationales, dont le Plan Colombo et plusieurs organismes spécialisés dépendant des Nations-Unies. Le commissaire canadien à Saïgon entretient des relations suivies avec les autorités de la République du Vietnam.

On a jugé qu'il était inopportun de prendre d'autres mesures officielles en vue de modifier les relations bilatérales actuelles, ce qui ne ferait que compliquer le travail de la Commission et la clarification des incertitudes à plus long terme concernant l'avenir politique du Vietnam. Lorsque la paix sera rétablie cependant, ou quand le rôle que nous jouons actuellement en Indochine sera différent, le Canada souhaitera consolider ses relations avec le Vietnam.

L'expérience du Canada en Indochine, et tout particulièrement au Vietnam, a été très insatisfaisante depuis 1954. Pour des raisons à la fois externes et internes, les Commissions internationales dont nous avons été membres ont été incapables et de remplir leurs mandats et d'influencer les parties impliquées dans le renouvellement des hostilités, pour en venir à un règlement négocié. Dans de telles circonstances, il serait malavisé que

* 80 piastres = 1 dollar US

le Canada fasse des démarches pour obtenir de nouvelles fonctions de surveillance une fois que la paix aura été rétablie. Avant de prendre quelque engagement que ce soit à l'avenir, nous devrions recevoir l'assurance que tout organisme international qui pourrait être créé sera doté d'un mandat bien déterminé, de ressources adéquates et de l'entière coopération des parties directement concernées, afin qu'il puisse être efficace au lieu d'être seulement symbolique.

b) Les relations économiques et commerciales

Les relations économiques actuelles entre le Canada et le Vietnam sont minimales. En 1969, les exportations vers la République du Vietnam s'élevaient à 2.1 millions de dollars tandis que les importations étaient négligeables. La fin de la guerre peut avoir pour conséquence l'accroissement des échanges avec ce pays, comme résultat de notre participation aux plans de reconstruction, mais ce n'est là qu'un domaine de spéculation à l'heure actuelle.

c) L'aide canadienne

Un total de 9.8 millions de dollars a été versé dans le cadre du programme d'aide canadien à la République du Vietnam depuis le début du Plan Colombo. Cette somme comprenait 4 millions de dollars destinés à des projets majeurs et 5 millions de dollars consacrés à l'assistance technique. Un total de 552 étudiants ont poursuivi leurs études au Canada. En 1969, le Canada a versé 1.8 million de dollars sous forme de subventions, dont 700,000 dollars étaient destinés à l'assistance technique. Un engagement supplémentaire de 2.1 millions de dollars a été consenti au cours de la même année. En tout, 147 étudiants et 19 stagiaires étaient au Canada cette année-là, tandis que le Canada fournissait 25 conseillers au Vietnam. Lorsque la paix régnera en Indochine, le Canada sans diminuer le programme d'aide actuellement en vigueur dans cette région, désirera jouer pleinement son rôle dans les programmes spéciaux d'aide à la reconstruction nécessités par les hostilités prolongées. Le Vietnam du Sud bénéficiera de certains de ces programmes.

d) L'immigration

L'immigration en provenance du Vietnam du Sud s'est accrue au cours des dernières années, bien que le nombre d'immigrants soit encore faible. Les totaux pour les cinq dernières années figurent ci-après: 1965, 6; 1966, 11; 1967, 25; 1968, 58; 1969, 112; 1970 (7 premiers mois), 87.

APPENDICE «W»

CORÉE DU NORD
(RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE
DE CORÉE)

1. Généralités

- a) Superficie: 121,193 kilomètres carrés
- b) Population: 13 millions d'habitants
- c) Données économiques: Projet intérieur brut: 2,600 millions de dollars US; Revenu par habitant: (estimation de 1969) 200 dollars US; Exportations: 242 millions de dollars US (1968); Importations: 234 millions de dollars US (1968).

2. Relations du Canada avec la Corée du Nord

a) Les relations politiques

Le Canada ne reconnaît pas la République démocratique populaire de Corée (Corée du Nord). Le Canada a soutenu la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU déclarant que la Corée du Nord était une nation agresseur en 1950 et, étant au nombre des seize pays qui ont fourni des forces au Commandement des Nations Unies, a été amené à signer le contrat d'armistice coréen en 1953.

Au cours des dernières années, la délégation canadienne aux Nations Unies s'est efforcée de faire du débat annuel sur la question coréenne à l'ONU un exercice doté d'une plus grande signification. Il appert néanmoins que l'on ne prévoit guère d'amélioration appréciable dans les relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Jusqu'à ce qu'advienne un changement dans cette situation, il semble peu probable qu'il soit de l'intérêt du Canada d'envisager l'établissement de relations diplomatiques avec le gouvernement de la Corée du Nord.

b) Les relations commerciales et économiques

Le Canada n'applique pas de tarif hautement préférentiel à la Corée du Nord, et le commerce avec ce pays a été négligeable. Il y a eu quelques expéditions de blé canadien en Corée du Nord via la République populaire de Chine, mais de moindre importance.

c) L'immigration et l'aide

Il n'y a eu aucune immigration directe de la Corée du Nord au Canada, et le Canada n'a fourni aucune aide d'aucune sorte à ce pays. Pendant une bonne partie de l'après-guerre, la Corée du Nord a borné ses contacts avec l'étranger essentiellement aux autres pays communistes d'Europe et d'Asie; elle a actuellement des missions diplomatiques dans quelques pays neutres et non alignés.

APPENDICE «X»

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

1. Généralités

- a) superficie: 38,452 milles carrés (98,431 kilomètres carrés)
- b) Population: 31,139,000 habitants.
- c) Données économiques pour 1969: Produit national brut: 8.1 milliards de dollars US; Produit intérieur brut: 6.1 milliards de dollars US; Revenu par habitant: 195 dollars US; Exportations: 623 millions de dollars US; Importations: 1,824 millions de dollars US.

2. Relations du Canada avec la République de Corée (Corée du Sud)

a) Les relations politiques

Les premiers contacts entre le Canada et la Corée se sont effectués par l'intermédiaire des missionnaires canadiens qui, dès 1880, ont commencé à apporter une importante contribution à la vie religieuse, sociale et éducative des Coréens.

Le premier engagement officiel du Canada dans les affaires coréennes eut lieu en 1947-1948, lorsque le Canada agit comme membre de la Commission temporaire des Nations-Unies sur la Corée. Cette commission fut instituée dans le but de surveiller les élections qui se déroulaient dans le pays pour instaurer un gouvernement démocratique indépendant après 35 ans de domination japonaise et trois ans d'occupation distincte américaine et soviétique. En 1948, la République de Corée, reconnue par les Nations-Unies, était instaurée dans la moitié sud de la péninsule, avec sa capitale à Séoul. Les autorités de la partie nord—originellement zone d'occupation soviétique—refusèrent toute compétence à l'ONU et instituèrent un régime communiste distinct qui n'a été reconnu ni par l'ONU ni par le Canada.

Le second engagement important du Canada dans les affaires coréennes eut lieu en 1950, à la suite de l'invasion de la République de Corée par des troupes communistes du Nord. En réponse à la demande de secours de l'ONU, seize nations, dont le Canada, vinrent à l'aide de la Corée du Sud. Le contingent canadien, le quatrième en importance, comprenait 20,000 soldats, trois torpilleurs, et une escadrille de transport aérien; il essuya une perte de plus de 1,500 morts, blessés et disparus. La guerre prit fin en 1953 avec la déclaration d'un cessez-le-feu sur une ligne proche de la frontière nord-sud initiale; cet accord d'armistice n'a jamais donné suite à un traité de paix officiel. Le Canada est encore membre du Conseil consultatif des nations participantes auprès du Commandement des Nations-Unies en Corée; il est représenté par un officier de liaison canadien, résident à Tokyo, et par son assistant, domicilié à Séoul.

En 1953, à la fin des hostilités, le Canada et les quinze autres nations qui avaient fourni des troupes au Commandement des Nations-Unies, souscrivirent à une déclaration conjointe stipulant que «dans l'intérêt de la paix mondiale, s'il survenait une nouvelle attaque armée défiant une fois de plus les principes des Nations-Unies, nous joindrions nos efforts à nouveau pour une résistance prompte». D'après cette déclaration, les

responsabilités du Canada sont imprécises, mais le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères alors en fonction a précisé à la Chambre des Communes le 29 janvier 1968 que le gouvernement canadien déciderait de sa réaction face à toute nouvelle ouverture des hostilités «à la lumière des circonstances qui prévaudront à ce moment-là». On doit examiner cette déclaration politique gouvernementale à la lumière des deux phrases citées ci-après, qui figurent à la page 11 de la *Pacific Review*, et qui se rapportent directement à cette question: «A l'heure actuelle, il ne semble pas qu'il soit de l'intérêt du Canada de chercher à prendre part aux divers accords de sécurité multilatéraux ou bilatéraux dans le Pacifique. Le Canada a beau avoir beaucoup en commun avec les États-Unis, il n'empêche que sa conception des événements et des attitudes à adopter soit souvent fondamentalement différente, du fait que son évolution historique, ses moyens d'action sur l'échiquier des puissances internationales, et son intérêt sont autres».

Le Canada participe activement chaque année aux discussions sur «la question coréenne» à l'Assemblée générale des Nations Unies. Au cours des dernières années, la délégation canadienne s'est employée activement à mettre fin au caractère routinier de ce débat interminable. En raison de considérations politiques internationales plus vastes des deux côtés, le Canada n'a pas réussi à atteindre cet objectif jusqu'à présent.

En janvier 1963, le Canada et la République de Corée décidèrent d'établir des relations diplomatiques officielles, et un ambassadeur coréen non-résident fut accrédité au Canada. En novembre 1964, l'ambassadeur canadien au Japon, M. R. P. Bower, présentait ses lettres de créance en tant que premier ambassadeur canadien non-résident à Séoul. M. H. O. Moran, qui réside aussi à Tokyo, lui succéda en juillet 1966. En décembre 1964, une ambassade coréenne résidente était établie à Ottawa; l'ambassadeur actuel se nomme M. Pil Shik Chin. On étudie actuellement la possibilité d'établir une ambassade canadienne permanente à Séoul et, lorsque les crédits seront disponibles, la République de Corée sera probablement le premier pays du Pacifique où le Canada installera une nouvelle mission.

Un autre aspect de nos relations bilatérales avec la Corée moins important, sans être pour cela insignifiant, procède des activités coréennes dans la grande pêche du Pacifique nord. La République de Corée n'est pas signataire de la Convention tripartite internationale de la grande pêche du Pacifique nord et, partant, n'a pas accepté le «principe d'abstention» qui interdit aux pêcheurs japonais de prendre du saumon et du flétan à l'est du 175° degré ouest de longitude. La flotte coréenne de pêche en haute mer a pris de l'extension tout récemment, grâce à l'aide de plusieurs organisations internationales, dont la FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture). Le Canada et les États-Unis invoquent des raisons de conservation naturelle lorsqu'ils demandent aux Coréens de ne pas prendre de saumon dans les eaux du nord-est du Pacifique, ce qui n'empêche pas les Coréens de se sentir lésés, eux qui ne voient pas le bien-fondé de cette interdiction, puisque la loi les autorise à se livrer à cette activité. Les États-Unis et le Canada ont fait des représentations à ce sujet, mais aucun accord permanent n'a été négocié avec la Corée jusqu'à présent.

b) Relations commerciales

Les échanges entre la Corée et le Canada sont passés de 1.3 million de dollars en 1965 à 27.3 millions en 1969, et devraient dépasser les 30 millions de dollars en 1970. La balance commerciale est légèrement à l'avantage du Canada, et nos exportations comprennent un bon pourcentage de produits entièrement manufacturés. (La Compagnie Collins Radio Ltd. a signé récemment un contrat de vente de 5 millions de dollars pour des postes émetteurs avec le gouvernement coréen). Le soufre, l'amiante et la potasse constituent la majorité des exportations canadiennes vers la Corée, tandis que les chemises, les lainages, le tissu imprimé et les chaussures sont les principales exportations coréennes vers le Canada. Ces dernières étaient évaluées à 12.1 millions de dollars en 1969, et représentaient 2.4% du total des exportations de la Corée.

En 1966, a été signé un accord commercial d'après lequel le Canada et la Corée appliquent l'un envers l'autre des tarifs hautement préférentiels. Une des clauses de cet accord stipule que le gouvernement coréen s'impose des restrictions volontaires sur les exportations de certains produits sensibles vers le Canada, suivant un barème consenti par les deux parties, d'après les dispositions à long terme relatives au commerce international des textiles de coton.

Un consulat général coréen fut établi à Vancouver en 1969, avec pour principal objectif la promotion des exportations coréennes au Canada; un consulat général honoraire fut établi à Montréal en 1970 dans le même but.

La plupart des décisions relatives à l'affectation des devises étrangères du pays aux importations sont prises par le gouvernement coréen. En conséquence, une mission canadienne résidente à Séoul pourrait bien à l'avenir avoir pour résultat des décisions «d'inspiration plus administrative» d'«acheter canadien». Le fait que cette seule considération puisse justifier les dépenses encourues par l'ouverture d'un poste à Séoul reste problématique; il n'en reste pas moins que les possibilités d'exportations qui augmentent de plus en plus en Corée représentent un atout indéniable qu'il faut opposer aux frais engendrés par une représentation permanente. Une telle représentation permettrait également une discussion plus libre des questions bilatérales entre les deux pays.

c) L'aide canadienne

Le Canada a apporté une contribution de plus de 7 millions de dollars (la troisième en importance) à l'Agence de reconstruction coréenne des Nations-Unies; l'aide que fournit le Canada dans le cadre du Plan Colombo et par l'intermédiaire d'organismes privés continue à être apportée depuis ce temps-là. La Corée a adhéré au Plan Colombo en 1962 et, au cours des

années suivantes, le Canada a fourni une aide se chiffrant à 1.2 million de dollars. Un total de 172 étudiants ont étudié au Canada. En 1967, le Canada a consenti un prêt d'un million de dollars au gouvernement de la République de Corée, destiné à l'achat de vaches laitières canadiennes et à celui d'équipement. En 1969, le Canada a versé un total de 500,000 dollars, dont 460,000 dollars conformément à l'accord de prêt de 1967. Un engagement supplémentaire de 2.3 millions de dollars fut consenti sous forme de subventions en 1970, principalement en secours alimentaires pour faire face à une carence alimentaire à court terme due à la sécheresse de l'été précédent. La République de Corée n'est pas un pays où le Canada concentre ses programmes d'aide, et comme l'économie tend à se rapprocher du point de «départ» (et aussi parce qu'un pourcentage toujours croissant des fonds de secours canadiens sont canalisés par des organisations multilatérales telles que la B.I.R.D., ses filiales et la Banque asiatique de développement, on ne prévoit pas de nouveau programme canadien bilatéral d'aide très importante en Corée. Cependant, le Canada continuera probablement à fournir des secours alimentaires en cas d'urgence et un peu d'assistance technique. L'ACDI étudie actuellement quelques recommandations à faire dans le cadre de l'assistance technique apportée à l'industrie coréenne de préparation et de distribution des produits alimentaires. En plus de l'assistance reçue grâce au Plan Colombo, la République de Corée bénéficie d'une assistance considérable d'organismes multilatéraux pour son développement. Au nombre de ceux-ci, citons la B.I.R.D. (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et la Banque asiatique de développement. Le Canada est membre de ces deux organismes et contribue aux deux. Des sociétés canadiennes privées de bienfaisance, telles que l'*Unitarian Service Committee*, sont également actives en Corée du Sud.

d) L'immigration

L'immigration en provenance de la Corée s'est accrue rapidement au cours des dernières années, bien qu'elle soit encore relativement faible. (En 1965, on ne comptait que 93 immigrants, mais ce chiffre passait à 880 en 1969. Ce niveau s'est maintenu en 1970 avec 545 immigrants pour les sept premiers mois). L'immigration en provenance de la Corée est passée de la responsabilité du bureau de Hong-Kong à celui de Tokyo en 1967; ce dernier émet plus de visas pour les Coréens que pour les Japonais, et les responsables de l'immigration s'attendent à ce que la Corée devienne une source importante d'immigrants pour le Canada au cours des prochaines années. De nombreux immigrants coréens sont venus au Canada via un troisième pays, comme l'Allemagne ou la Belgique, où ils avaient des contrats de travail mais étaient souvent inéligibles à un domicile permanent.

APPENDICE «Y»

LA THAÏLANDE

1. Généralités

- a) Superficie—198,250 milles carrés
- b) Population—37.7 millions d'habitants (relevé de la mi-décennie). Taux d'augmentation annuel: 3.3 p. 100.
- c) Données économiques de 1969—Produit national brut: \$6.5 milliards—Revenu par tête d'habitant—\$166. Exportations: \$691.8 millions—Importations—\$1,224 millions.

2. Les relations du Canada avec la Thaïlande

a) Relations politiques

Seule parmi les nations du Sud-Est asiatique, la Thaïlande est demeurée indépendante au cours de l'ère coloniale, servant de zone tampon entre les zones d'influence britannique et française. Elle a été, depuis 1945, la nation la plus stable de la région. Monarchie constitutionnelle, la Thaïlande a été gouvernée avec succès par l'élément militaire, succession de feld-maréchaux ayant le rang de premier ministre. La constitution actuelle, promulguée en 1968, prévoit un Parlement élu démocratiquement, mais les ministres ne siègent pas au Parlement et ne sont pas sujets au contrôle parlementaire. Malgré sa stabilité remarquable, le gouvernement doit faire face à de nombreux problèmes. L'insurrection est un phénomène permanent dans le nord, le nord-est et le sud du pays. La possibilité que les situations précaires du Laos et du Cambodge ne déteignent sur la Thaïlande où cela augmenterait le mécontentement régional ne cesse d'inquiéter les gouvernants de Bangkok.

La Thaïlande a reconnu pendant la plus grande partie de la période d'après-guerre la nécessité d'une structure régionale permanente et elle a donné son appui à presque toutes les initiatives régionales qui ont été proposées dans le sud-est de l'Asie du Sud-Est (O.T.A.S.E.). En 1954, elle a donné son adhésion à l'Organisation du traité. Elle a aussi été membre fondateur de l'Association du sud-est asiatique (ASA) et, après la disparition de l'ASA, le gouvernement thaïlandais prépara activement l'établissement de l'Association des nations du sud-est asiatique (ANSEA), qui a son siège permanent à Bangkok. Les organismes régionaux n'ont pourtant pas dépassé de beaucoup le stade de la planification et la Thaïlande, préoccupée qu'elle est par la puissance chinoise et la puissance nord-vietnamienne, a cherché la sécurité collective au moyen d'une alliance avec les États-Unis. A l'heure actuelle, les Thaïlandais songent sérieusement à s'adapter à la situation qui résultera du désengagement échelonné des États-Unis dans le Sud-Est asiatique.

Bien que les relations bilatérales et notre intérêt envers la Thaïlande aient pris une nouvelle importance au cours des dernières années, ces relations sont toujours amicales mais limitées. Les relations diplomatiques entre le Canada et la Thaïlande ont été établies en 1962 par l'accréditation en Thaïlande du haut commissaire canadien posté à Kuala Lumpur, en Malaisie. Une ambassade thaïlandaise à Ottawa a été

établie l'année suivante et, en 1967, le Canada a délégué un ambassadeur permanent en Thaïlande.

Les relations bilatérales directes du Canada avec la Thaïlande ont porté en grande partie jusqu'à maintenant sur l'augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays et sur un modeste programme d'aide économique. Un *modus vivendi* commercial conclu entre les deux pays en 1968 devrait permettre au Canada de donner une plus grande envergure à ses marchés dans l'économie thaïlandaise qui progresse à un rythme accéléré. On étudie d'autre part la négociation éventuelle d'une entente qui garantirait au Canada des droits à la circulation aérienne à Bangkok, centre nerveux du transport aérien dans le Sud-Est asiatique.

Le Canada et la Thaïlande sont tous deux membres des Nations Unies (et d'agences spécialisées telles que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)) de même que du Plan Colombo et de la Banque asiatique de développement (B.A.D.). Le Canada participe comme observateur aux réunions de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), dont le siège se trouve à Bangkok, et au Comité du Mékong. A mesure que grandit l'intérêt du Canada dans le Sud-Est asiatique, il se manifeste un besoin accru de suivre de près les développements coopératifs régionaux et, comme l'importance de Bangkok comme centre des organismes régionaux ne cesse de s'accroître, les représentants canadiens en Thaïlande devront élargir le champ de leurs contacts bien au-delà de leurs seuls intérêts dans les ententes bilatérales canado-thaïlandaises.

b) Les relations commerciales

Bien que le produit national brut par tête d'habitant soit encore très bas en Thaïlande, soit \$165, ce pays n'en possède pas moins une des économies les plus saines de tout le sud-est asiatique. Au cours de la dernière décennie, le produit national brut a augmenté au taux satisfaisant d'environ 8 p. 100 par année, tandis que les prix demeuraient passablement stables. L'état des réserves de monnaie étrangère est demeuré assez fort, en dépit d'une augmentation de la demande pour fins d'importation entraînée par le développement. Les prévisions économiques pour les premières années de la présente décennie indiquent toutefois que la Thaïlande connaîtra des déficits dans la balance des paiements, situation qui sera due en grande partie à la baisse des prix mondiaux pour des exportations traditionnelles comme le riz et à la réduction des dépenses des États-Unis à la suite de la fermeture de plusieurs de leurs bases militaires en Thaïlande.

En 1969, les importations canadiennes de la Thaïlande se sont chiffrées par un million de dollars, soit la moitié moins que l'année précédente. Les exportations canadiennes (en grande partie de l'amiante, de l'aluminium et des pièces d'avion) ont, de leur côté, augmenté à un rythme modéré pour se chiffrer par \$6.9 millions de dollars en 1967, à \$7.2 millions de dollars en 1968 et à \$8.5 millions de dollars en 1969.

Les échanges commerciaux entre la Thaïlande et le Canada ont souffert du fait que la Thaïlande n'était pas, jusqu'à l'année dernière, membre du GATT et

qu'elle était de ce fait l'un des seuls pays à ne pas bénéficier d'un traitement préférentiel de la part du Canada. Cette situation a changé avec la négociation du *modus vivendi* commercial intervenu entre la Thaïlande et le Canada en 1969. La légère augmentation des exportations canadiennes vers la Thaïlande a sans doute été facilitée par la conclusion de ce *modus vivendi*, mais elle est aussi due à de plus grands efforts déployés par le Canada dans le marché d'exportation vers la Thaïlande. Plus particulièrement, le programme d'aide du Canada à la Thaïlande a eu comme résultat de créer une plus grande demande pour l'équipement et les services canadiens de génie.

Les investissements canadiens en Thaïlande n'ont jamais été bien considérables en dépit des efforts déployés par le gouvernement thaïlandais pour attirer le capital étranger. Le seul projet entrepris jusqu'à maintenant par une société canadienne est un projet conjoint de raffinage de l'aluminium dans lequel la société Alcan est partenaire.

c) L'aide canadienne

La Thaïlande est membre du Plan Colombo et elle a reçu à ce titre des subventions et des prêts en vertu du programme canadien d'aide au développement. Elle a reçu à cette fin un montant de 4.4 millions de dollars. Bien qu'elle ne soit pas un pays «de concentration», elle est un pays «de mention» avec son allocation particulière. En 1969, le Canada a déboursé un total de 1.2 million de dollars, dont un million de dollars en subventions, tandis qu'un autre montant de \$900,000 en subventions était mis de côté aux mêmes fins. On notera, cependant, que les offres de prêts faites en vertu de ce même programme n'ont pas été employées, bien qu'un projet d'importance soit actuellement à l'étude en vue de la construction d'un nouvel aéroport à Bangkok; les négociations n'ont pas encore été menées à terme, mais il y a de fortes chances que ce

projet ira de l'avant. S'il est entrepris, il aura comme résultat d'introduire la technologie avancée du Canada en Thaïlande avec toutes les possibilités que cela peut entraîner dans les échanges commerciaux.

En vertu du Plan de Colombo, le principal objectif de l'aide canadienne à la Thaïlande a été l'amélioration de la capacité technique de ce pays et, à cette fin, une partie des montants versés en subventions a servi à l'éducation au Canada d'un certain nombre d'étudiants thaïlandais, soit un total de 492 étudiants jusqu'à maintenant. En plus des quelque cent étudiants thaïlandais présentement aux études dans des maisons d'enseignement au Canada, on compte environ 54 volontaires et 18 experts en pédagogie qui enseignent actuellement en Thaïlande.

Les subventions destinées à la réalisation de certains projets ont été versées en grande partie pour venir en aide aux installations de génie et d'agriculture à l'Université de Khon Kaen et pour créer un programme d'études plus adéquat pour la population du pays. Le Canada a aussi financé une étude routière et d'autres projets relatifs aux réserves d'eau et au développement de l'énergie hydroélectrique, tandis que des projets visant les pêches et les forêts sont actuellement à l'étude.

d) L'immigration

En vertu de la politique canadienne en matière d'immigration en provenance de pays en voie de développement, le programme en Thaïlande s'en tient à répondre aux demandes de renseignements qui lui sont adressées. L'immigration en provenance de la Thaïlande est de peu d'importance, bien qu'elle montre des signes d'augmentation. Au cours de la période 1965-1969, 107 personnes seulement de nationalité thaïlandaise ont émigré au Canada. Au cours des sept premiers mois de 1970, le nombre des immigrants s'élevait à soixante-dix.

Les échanges commerciaux entre la Thaïlande et le Canada ont souffert du fait que la Thaïlande n'était pas jusqu'à l'année dernière, membre du GATT et

En 1969, les importations canadiennes de la Thaïlande se sont chiffrées par un million de dollars, soit la moitié moins que l'année précédente. Les exportations canadiennes (en grande partie de l'aluminium, de l'amiante et des pièces d'avion) ont, de leur côté, augmenté à un rythme modéré pour se chiffrer par \$8.9 millions de dollars en 1967, à \$7.2 millions de dollars en 1968 et à \$8.5 millions de dollars en 1969.

Les échanges commerciaux entre la Thaïlande et le Canada ont souffert du fait que la Thaïlande n'était pas jusqu'à l'année dernière, membre du GATT et

de la période d'après-guerre la nécessité d'une structure économique plus moderne et plus ouverte à l'extérieur. Les relations commerciales entre les deux pays ont été améliorées dans le cadre de l'Accord de Libre-Échange (A.L.E.) en 1964. Ce dernier a donné son assentiment à l'Organisation de l'Asie du Sud-Est (O.A.S.E.) et, après la dissolution de l'Asa (A.S.A.) et après la dissolution de l'Asa, le gouvernement thaïlandais a rejoint l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui a son siège principal à Bangkok. Les relations économiques n'ont cependant pas dépassé de beaucoup le stade de la planification et la Thaïlande procède du reste par la puissance chinoise et la puissance nord-vietnamienne. L'Asie du Sud-Est est un moyen d'être alignés avec les États-Unis. À l'heure actuelle, les Thaïlandais sont très intéressés à s'adapter à la situation qui résulte du désengagement échelonné des États-Unis dans le Sud-Est asiatique.

Bien que les relations bilatérales et notre intérêt envers la Thaïlande aient pris une nouvelle importance au cours des dernières années, ces relations sont toujours amicales mais limitées. Les relations diplomatiques entre le Canada et la Thaïlande ont été établies en 1963 par l'accreditation en Thaïlande du haut commissaire canadien posté à Kuala Lumpur, en Malaisie. Une ambassade thaïlandaise à Ottawa a été

APPENDICE «Z»

HONG KONG

1. Généralités

- a) Superficie: 398.5 milles carrés
- b) Population: 4,039,700 habitants (1969)
- c) Données économiques: Produit national brut: 2 milliards 400 millions de dollars (É.-U.); Revenu par tête d'habitant: \$600; Exportations: \$1,700,000; Importations: deux milliards et demi de dollars.

2. Relations avec le Canada

a) Les relations politiques

Hong Kong s'est maintenant complètement remis de la période d'incertitude qui s'est manifestée au cours des soulèvements communistes de 1967. Bien qu'il y ait encore de légers accrochages dans ses relations avec la Chine (des sociétés britanniques établies à Hong Kong n'ont pas encore été invitées à revenir à la Foire des produits d'exportation de Kwangchow et certains observateurs sont portés à croire que cette situation ne changera pas tant que les autorités de Hong Kong continueront de garder en état d'arrestation des sympathisants communistes mis aux arrêts au cours des soulèvements), Pékin semble prêt à laisser la colonie poursuivre le même train de vie qu'elle menait avant la Révolution culturelle.

Hong Kong a une grande importance pour la Chine, non seulement comme le plus grand importateur de ses produits (et, par conséquent, sa plus grande source de monnaie étrangère), mais aussi pour le rôle important qu'il joue comme entrepôt et comme voie d'acheminement de fonds en provenance des Chinois d'outre-mer. Il n'en reste pas moins que l'avenir de Hong Kong est passablement obscur. En 1997, le bail de 99 ans sur les Nouveaux Territoires tirera à sa fin et la principale source d'eau potable de Hong Kong tombera entre les mains de la Chine. La plupart des observateurs s'accordent à dire qu'il sera alors très difficile pour Hong Kong de maintenir son statut actuel à moins qu'on ne puisse dans l'entretemps trouver des moyens économiques de désaliniser l'eau de la mer en quantité suffisante pour approvisionner la population. Le résultat est qu'il ne se fait aucune planification pour des entreprises dont les immobilisations ne peuvent être remboursées avant 1997 comme, par exemple, celle d'un métro dont on a tant besoin.

En vertu de son statut de colonie britannique, Hong Kong n'a pas de relations diplomatiques directes avec le Canada. La mission canadienne à Hong Kong s'occupe tout d'abord du commerce et de l'immigration (de Hong Kong et du Sud-Est asiatique) et remplira bientôt un rôle de soutien pour notre future ambassade de Pékin.

b) Les relations commerciales

Hong Kong a connu une croissance remarquable dans le domaine économique au cours de la dernière décennie. La croissance générale réelle au cours de cette période a été évaluée à 14 p. 100 par année. L'économie, qui auparavant était basée exclusivement sur les échanges commerciaux, est maintenant axée sur les échanges et l'industrie, avec l'accent sur cette sphère d'activité.

Les relations commerciales du Canada avec Hong Kong ont pour point de départ l'Entente commerciale Canada-Royaume Uni de 1937 en vertu de laquelle le Canada accorde à Hong Kong le tarif de nation la plus favorisée. En sa qualité de colonie du Royaume Uni Hong Kong bénéficie aussi de l'entente GATT. Les tarifs préférentiels du Commonwealth n'ont cependant jamais été accordés aux importations de Hong Kong à cause de la difficulté qu'on éprouve à déterminer leur pays d'origine. Hong Kong est en réalité un port libre où l'on ne prélève des droits d'accise que sur cinq produits.

Le Canada échange chaque année avec Hong Kong un mémoire d'entente qui établit des restrictions sur le montant de tissus de coton, de serviettes de coton tissé et de vêtements de fibres synthétiques que Hong Kong peut exporter au Canada.

La balance dans les échanges commerciaux entre Hong Kong et le Canada continue de jouer fortement en faveur de Hong Kong. En 1969, le Canada a exporté pour une valeur de 17.7 millions de dollars vers Hong Kong tandis que nous importons pour un montant de 72.9 millions de dollars. Les principales exportations canadiennes étaient l'aluminium (3.7 millions de dollars), le papier-journal (2.2 millions de dollars), le blé et la farine (2.2 millions de dollars) et les résines polystyrènes (1.4 million de dollars). Parmi les principales importations de Hong Kong, on peut mentionner les pantalons pour hommes et garçons (7.5 millions de dollars), les chandails (6.2 millions de dollars), les nouveautés et pièces d'art (4.1 millions de dollars), les jouets et pièces de jouets (3.6 millions de dollars), les chemises de coton polyester (2.5 millions de dollars) et les radios à transistors (2.1 millions de dollars).

c) L'aide canadienne

Le Canada a mis sur pied un modeste programme de formation qui est abandonné au fur et à mesure que Hong Kong atteint le stade où il ne peut plus être considéré comme une région en voie de développement.

d) L'immigration

Hong Kong a été au cours des récentes années une source importante d'immigrés, le chiffre ayant atteint plus de 8,000 en 1969. Beaucoup d'entre eux possèdent de précieuses qualifications, tandis qu'un nombre considérable apportent avec eux des ressources financières appréciables.

APPENDICE «AA»

MÉMOIRE SUR LES RELATIONS DU CANADA AVEC
L'Australie ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE
DESTINÉ AU COMITÉ SÉNATORIAL PER-
MANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Introduction

L'Australie et la Nouvelle-Zélande

Les relations étroites qui unissent pour l'heure d'une part le Canada et l'Australie et d'autre part, le Canada et la Nouvelle-Zélande découlent logiquement des liens historiques et culturels traditionnels ainsi que des valeurs humaines dont les trois pays ont bénéficié du début de leur histoire jusqu'à l'obtention de leur autonomie. Le passé a été marqué d'une collaboration dans plusieurs domaines, et la camaraderie qui nous a rapprochés au cours des deux derniers conflits mondiaux n'est qu'un des nombreux exemples de cette collaboration. Depuis 1945, cette collaboration s'est manifestée, non seulement par des ententes bilatérales, mais aussi par des ententes multilatérales. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont joué un rôle de premier plan dans la préparation de la Charte des Nations Unies et ils ont toujours donné leur appui sans réserve à l'Organisation et à ses organismes spécialisés. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada comptaient parmi les premiers participants à l'établissement du Plan de Colombo en 1950. Outre leur association au sein du Commonwealth, un des aspects importants de leur politique extérieure est le fait que tous trois ont des rapports étroits avec les États-Unis (bien que ces rapports aient des aspects particuliers dans chacun des trois pays).

Un fait qui compte immensément dans l'énoncé qui précède est que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada sont tous trois des puissances du Pacifique. Il leur est donc nécessaire de réunir leurs forces pour la solution des nombreux problèmes à long terme que cette région du globe doit affronter. La région du Pacifique est sujette actuellement, comme elle l'a été dans le passé à un changement dans la balance du pouvoir et l'on assiste à une poussée conjointe de la part de plusieurs puissances mondiales pour l'extension de leur sphère d'influence. Les pays en voie de développement dans cette région sont sujets à des pressions économiques et culturelles, de l'intérieur du pays comme de l'étranger, et ils ont un pressant besoin d'un relèvement de leur niveau de vie, d'un développement adéquat des ressources humaines, d'une stimulation technologique et d'une mise en valeur rationnelle de leurs ressources naturelles. Par conséquent, dans l'intérêt de la stabilité, de la justice sociale, de la paix et de la sécurité, le Canada, de concert avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, a un rôle important à jouer dans la solution de ces problèmes. La reconnaissance par les trois pays des problèmes de cette région et leur désir bien évident de trouver des solutions qui ont, de plusieurs façons mais surtout dans le domaine de l'aide extérieure, été traduites par des gestes concrets, indiquent l'importance d'une collaboration permanente dans ce domaine, collaboration tant bilatérale que multilatérale.

L'Australie

Superficie: 2,968,000 milles carrés
Population: 12,000,000 d'habitants, dont 40.1 p. 100 ont moins de 21 ans, 51.5 p. 100 entre 21 ans et 64 et 8.4 p. 100 ont 65 ans et plus.

Capitale: Canberra.

Monnaie: Le dollar australien (cours canadien: \$1.20)

Langue: L'anglais

Forme de gouvernement: Membre indépendant du Commonwealth, l'Australie a une forme de gouvernement semblable sur plusieurs points à celle du Canada. Sa Majesté la Reine Elizabeth est représentée par le gouverneur général, et le Parlement comprend Sénat et Chambre des représentants. Le pouvoir exécutif est exercé par le premier ministre et son Conseil des ministres. En plus du gouvernement national ou fédéral, il y a six assemblées législatives provinciales ou régionales ayant des structures semblables à celle du gouvernement fédéral, chacune ayant un gouverneur qui représente la Couronne.

Les relations diplomatiques officielles entre l'Australie et le Canada ont été établies en 1940 par l'échange de hauts commissaires. Les relations entre l'Australie et le Canada ont pour base:

a) des liens très serrés créés par un même héritage, des institutions politiques et sociales semblables et un développement parallèle jusqu'à l'obtention de l'indépendance;

b) un souci commun des problèmes de l'Asie et du Pacifique;

c) la poursuite d'objectifs communs dans le règlement de plusieurs problèmes internationaux avec lesquels le Commonwealth, les Nations Unies et ses organismes spécialisés sont aux prises;

d) des objectifs communs dans l'aide aux pays en voie de développement au moyen du Plan de Colombo, des Nations Unies et de ses organismes spécialisés;

e) un désir commun de promouvoir leurs liens économiques par des échanges commerciaux et des investissements.

Malgré les différences géographiques et climatiques, les points de similitude entre l'Australie et le Canada sont remarquables et ils ont une portée considérable sur la nécessité d'entretenir des relations étroites et suivies à tous les niveaux de gouvernement. Voici un certain nombre de domaines d'intérêt mutuel:

1) Le Canada et l'Australie sont tous deux des États fédéraux avec tout ce que cela comporte de problèmes de relations fédérales-provinciales ou fédéral-États. Contrairement au Canada, les pouvoirs qui doivent être exercés par les autorités fédérales ont été bien énoncés et tous les autres pouvoirs reviennent aux États.

2) Les deux pays ont des ressources naturelles considérables qui demandent des investissements, des techniques de mise en valeur et de mise en marché.

3) Chaque pays a de vastes territoires peu peuplés (Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest au Canada et les Territoires du nord de l'Australie) où le potentiel en ressources ne fait que commencer à être exploité.

4) Les deux pays étudient de près les problèmes qui touchent les eaux territoriales, la souveraineté et la permanence d'un équilibre écologique dans les eaux territoriales.

5) L'Australie et le Canada ont tous deux des populations indigènes qui présentent des problèmes connexes sinon semblables.

6) L'Australie et le Canada, tout en fournissant des matières premières aux marchés mondiaux, s'industrialisent graduellement.

7) L'industrialisation et l'augmentation du chiffre de la population dans les deux pays leur donnent une communauté d'intérêt dans la lutte contre la pollution.

8) Bien que le Canada ait une superficie et une population qui dépassent de beaucoup celles de l'Australie, les deux pays sont tous deux considérés comme des puissances intermédiaires avec tout ce que cela comporte de problèmes au sein des conseils internationaux dominés par les grandes puissances.

Les problèmes et les soucis communs de l'Australie et du Canada sont à la base d'une collaboration et d'une consultation suivie et d'un échange sans réserve de renseignements sur une multitude de sujets. Il y a, cependant, un certain nombre de domaines où il y a divergence d'opinion entre les deux pays. Ainsi, par exemple, il y a divergence d'attitude entre les deux pays sur la question du Vietnam, où l'on retrouve l'Australie comme pays allié des États-Unis tandis que le Canada siège à la Commission internationale de surveillance. Il y a une autre divergence en ce qui a trait à la République populaire de Chine, à laquelle le Canada a accordé sa reconnaissance tandis que l'Australie ne l'a pas encore fait. Ces divergences et un certain nombre d'autres découlent de considérations géographiques et stratégiques, mais elles ne constituent pas un empêchement au développement de l'entente et des bonnes relations entre les deux pays.

Les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux entre le Canada et l'Australie ont pour base des ententes commerciales bilatérales fondées sur la tradition du tarif préférentiel britannique et qui entrent dans le cadre de l'entente de GATT dont les deux pays font partie. C'est aux fins de promouvoir un mécanisme de discussions permanentes entre les autorités gouvernementales et les fonctionnaires de Canberra et d'Ottawa que les premiers ministres Trudeau et Gorton ont émis, au terme de leur rencontre au mois de mai 1970, un communiqué conjoint en vertu duquel on a mis sur pied un Comité consultatif canado-australien qui se réunira tous les deux ans au niveau ministériel ou au niveau des hauts fonctionnaires en vue d'étudier les questions économiques et commerciales d'intérêt mutuel.

Le commerce entre le Canada et l'Australie est considérable et il a augmenté de façon substantielle au cours des quelques dernières années. Les exportations canadiennes à l'Australie se sont chiffrées par 163.7 millions de dollars en 1969, tandis que les importations s'élevaient à 96.3 millions de dollars. Environ 85 p. 100 des exportations canadiennes sont des produits manufacturés ou semi-manufacturés, ce qui fait de l'Australie un de nos principaux marchés de produits manufacturés. En 1969, les principales exportations comprenaient des véhicules à moteur, du papier-journal, du bois ouvré, du bois à pâte de papier, de l'amiante, du soufre et des pièces et moteurs

d'avions. Les principales importations canadiennes de l'Australie sont des produits agricoles tels que l'agneau, le sucre, le bœuf et le raisin. Cependant, les exportations australiennes de produits entièrement manufacturés ont augmenté au cours des dernières années.

Il y a entre le Canada et l'Australie une communauté d'intérêts économiques dans plusieurs domaines. L'Australie est le deuxième exportateur au Japon, l'un des marchés mondiaux qui connaît le plus grand essor, tandis que le Canada est le troisième exportateur vers ce même pays. Les deux pays se font concurrence sur le marché japonais dans plusieurs domaines, y compris le charbon, le minerai de fer, le cuivre et les céréales. De plus, l'Australie vient immédiatement après les États-Unis et le Canada comme troisième exportateur de blé dans l'univers. Les exportations de blé comptent pour 8.5 p. 100 du total des exportations totales de l'Australie, tandis qu'elles ne comptent que pour 5.8 p. 100 de la somme des exportations canadiennes. La dernière décennie a donné lieu à une augmentation considérable de la production de blé en Australie et elle devient de plus en plus en concurrence directe avec le Canada dans les importants marchés de blé de l'Europe occidentale, de la Chine et du Japon.

Les investissements

Les investissements des sociétés canadiennes en Australie se chiffrent par environ 40 millions de dollars et on assiste actuellement à une participation active de la part du Canada dans l'exploration et le développement miniers en Australie. Les investissements dans le domaine manufacturier sont considérables et variés. Plus de vingt sociétés canadiennes ont actuellement des intérêts manufacturiers de nature diverse en Australie, y compris les sociétés Alcan et Massey-Ferguson.

Entente aérienne

En vertu de l'Entente des services aériens Canada-Australie de 1946, CP Air et Quantas Airlines offrent des services hebdomadaires entre Vancouver et Sydney. Les envolées de CP Air font escale à Honolulu et Fiji tandis que Quantas fait escale à San Francisco, Honolulu et Fiji.

Le Canada cherche depuis longtemps un relâchement dans les restrictions de capacité et de fréquences des vols sur lesquelles le gouvernement australien insiste traditionnellement, surtout si l'on considère le fait que CP Air n'obtient qu'une infime part de l'ensemble du trafic aérien Canada-Australie, la majorité passant aux lignes aériennes américaines.

Vente d'un réacteur nucléaire à l'Australie

Au début de cette année, l'Agence d'énergie atomique de l'Australie (AAEC) a invité la Commission canadienne d'énergie atomique à présenter des soumissions pour un réacteur d'énergie nucléaire (électrique) de 500 megawatts qui doit être érigé à Jarvis Bay, dans le Territoire Commonwealth. La Commission canadienne de l'énergie atomique a présenté sa soumission au mois de juin en même temps que plusieurs autres pays, y compris le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest. Le contrat serait d'une valeur d'environ 90 millions de dollars. Le système de la Commission canadienne est un réacteur à uranium naturel modéré à l'eau lourde qui convient bien aux besoins de l'Australie si l'on tient compte de ses vastes dépôts d'uranium. Les devis de l'agence australienne exigent l'utilisation d'un combustible indigène en

1980. Ce sont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne de l'Ouest qui feront la plus grande concurrence à la Commission canadienne de l'énergie atomique. Les pays susmentionnés, de même que le Canada, figuraient sur la «courte liste de soumissionnaires» préparée par l'Australie. La liste comprenait quatre sociétés des pays suivants: Canada (réacteur d'uranium naturel à eau lourde présenté par la CCEA); le Royaume-Uni (réacteur à eau lourde émettant de la vapeur en se servant de l'uranium légèrement enrichi et mis au point par le Groupe de l'énergie atomique); l'Allemagne de l'Ouest (système à eau pressurisée de la Kraftwerk Union utilisant de l'eau ordinaire et de l'uranium enrichi) et les États-Unis (système à eau pressurisée de la Westinghouse Electric International Company, qui utilise de l'eau ordinaire et de l'uranium enrichi).

Le Canada offre sensiblement les mêmes conditions financières qui ont été offertes à l'Australie par les autres soumissionnaires.

La Commission canadienne de l'énergie atomique est prudemment optimiste quant à l'obtention de ce contrat. M. Lorne Gray, président de la CCEA, s'est rendu à Sydney à la mi-novembre pour poursuivre les entretiens sur tous les aspects des questions techniques, économiques et contractuelles se rattachant à la vente du réacteur. L'Agence australienne de l'énergie atomique s'attend à compléter ses longues négociations avec les quatre soumissionnaires choisis (elle a reçu en tout 14 soumissions) en vue de remettre sa recommandation au cabinet australien avant la fin de l'année ou au début de 1971.

Les principaux concurrents de la CCEA ont offert des réacteurs utilisant comme combustible l'uranium enrichi. Cependant, de récentes augmentations du prix de l'uranium enrichi devraient jouer en faveur de la cause de CANDU. Le prix du kilogramme d'uranium enrichi est passé de \$26 à \$28.70 et l'on s'attend qu'il monte jusqu'à \$30 plus tard cette année. Si un pays opte pour le réacteur à uranium enrichi, il doit s'attendre à des prix toujours plus élevés pour le combustible, tandis que l'emploi de l'uranium domestique éliminerait la dépendance des fournisseurs étrangers.

L'immigration

Le principal objectif de la politique canadienne en matière d'immigration est de stimuler la croissance du Canada en y admettant des immigrants venus de toutes les parties du monde qui sont en mesure de contribuer au développement économique, social et culturel du Canada. Un bureau d'immigration a ouvert ses portes à Sydney en 1968 et, en plus de son activité en Australie même, il a la responsabilité de la Nouvelle-Zélande et du Sud du Pacifique. L'émigration de l'Australie au Canada a pris une certaine importance, bien que le bureau de Sydney ait été mis sur pied plutôt comme service que pour encourager l'émigration. Cet état de choses est le résultat d'une «entente de gentilshommes» non officielle qui permet la présence de fonctionnaires de l'Immigration dans les deux pays sans qu'il leur soit permis de faire de la publicité ou du recrutement actif. «L'entente de gentilshommes» avec l'Australie ne tient pas compte des critiques qui veulent que les politiques d'immigration de l'un ou de l'autre pays contribuent à «l'exode des cerveaux». Voici les chiffres de l'émigration australienne vers le Canada au cours des cinq dernières années: 1965 (2,150); 1966 (3,329); 1967 (4,967); 1968 (3,710); 1969 (3,526); 1970 (1,997 pour les sept premiers mois).

Un fait d'intérêt particulier est le désir des jeunes Australiens d'entrer au Canada pour un «congé de travail». Les autorités canadiennes de l'Immigration font tout en leur pouvoir pour satisfaire ce désir. Un autre aspect positif des relations canado-australiennes en matière d'immigration est l'échange continu de précieux renseignements sur une variété de sujets touchant la recherche menée dans le domaine de l'immigration.

La Nouvelle-Zélande

Superficie: 103,000 milles carrés

Population: 2.8 millions d'habitants et une augmentation de 50,000 habitants par année. Plus de 90 p. 100 des Néo-Zélandais sont d'origine britannique, tandis que les Maoris constituent 7 p. 100 de la population.

Capitale: Wellington

Monnaie: Le dollar néo-zélandais (\$1.20 en fonds canadiens)

Langue: L'anglais

Forme de gouvernement: La Nouvelle-Zélande est un État monarchique membre du Commonwealth. Le corps législatif suprême qui possède les pouvoirs de légiférer pour l'ensemble du pays est l'Assemblée générale qui comprend maintenant le gouverneur général et la Chambre des représentants. L'ancien conseil législatif a été aboli en 1950.

Les relations canadiennes avec la Nouvelle-Zélande ont comme point de départ les facteurs qui suivent:

a) d'étroites relations résultant d'institutions politico-sociales semblables et de la participation au Commonwealth;

b) des objectifs et des aspirations semblables sur la plupart des questions internationales;

c) le souci commun de venir en aide aux pays en voie de développement par l'entremise du Plan de Colombo et des organismes spécialisés des Nations Unies;

d) le désir commun de développer des liens économiques solides par le moyen des échanges commerciaux, des investissements et du tourisme.

Une étroite collaboration s'est établie au cours des années entre la Nouvelle-Zélande et le Canada. Comme on vient de le mentionner, les objectifs des deux pays se rencontrent; chacun des pays contribue à la sécurité régionale, à la stabilité économique des pays en voie de développement et à la poursuite de la paix et de la sécurité. Le lien permanent de l'adhésion au Commonwealth a permis que s'établissent des rapports directs et sans réserve entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, tout comme la similitude des aspirations sur la plupart des grands problèmes internationaux. Cette atmosphère de cordialité qui existe depuis nombre d'années a été précieuse pour les délégations de ces deux pays aux Nations Unies et aux autres organismes internationaux.

Les échanges commerciaux

Les relations commerciales entre le Canada et la Nouvelle-Zélande sont fondées sur un Protocole signé par les premiers ministres Trudeau et Holyoake, à Wellington, au mois de mai 1970. Ce protocole s'en tient fondamentalement au système de tarifs préférentiels qui est la suite historique du système britannique de tarifs préférentiels. Le Comité consultatif conjoint

canado-néozélandais, qui se réunit tous les deux ans au niveau ministériel ou au niveau des hauts fonctionnaires, a lui aussi été établi par les deux premiers ministres au cours de leur rencontre de 1970. Ce comité encourage les discussions sur les questions économiques et commerciales d'intérêt mutuel.

La Nouvelle-Zélande est depuis longtemps, sur une base per capita, l'un des meilleurs marchés du Canada. Les exportations canadiennes à la Nouvelle-Zélande se sont chiffrées par 38 millions de dollars en 1969. Il s'agissait pour la majeure partie de produits manufacturés ou semi-manufacturés. Parmi les principales exportations, on compte le soufre, l'aluminium, des avions et des pièces d'avions, de la potasse, de la tuyauterie de cuivre, de l'amiante et des matières plastiques. Au cours des dernières années, le Canada a subi la concurrence de l'Australie, d'où les sociétés internationales expédient directement leurs produits en quantités toujours grandissantes, et la concurrence du Japon. Les importations canadiennes de la Nouvelle-Zélande se composent presque entièrement de produits agricoles. Elles se sont chiffrées par 41.9 millions de dollars en 1968, soit plus du double de 18.6 millions qu'elles étaient en 1968. Les principales exportations de la Nouvelle-Zélande sont le bœuf, la laine, le mouton et les produits laitiers.

Les investissements

Il y a relativement très peu d'investissements canadiens en Nouvelle-Zélande et ils ne représentent qu'environ 2 p. 100 du total des investissements étrangers. La société Alcan y a fait des investissements assez considérables, sous forme d'une usine de raffinage et de moulage de l'aluminium à Auckland et elle possède des intérêts dans la société Aluminum Conductor Ltd., à Christchurch, qui produit des câbles d'aluminium filamenté. Les sociétés Canada Wire and Cable et Bata Shoes ont aussi des usines en Nouvelle-Zélande.

Entente aérienne

Au mois de mai 1969, après un avis de douze mois, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a abrogé l'Entente sur le transport aérien Canada-Nouvelle-Zélande en vertu de laquelle CP Air avait offert un service aérien sans escale entre Vancouver et Auckland. La Nouvelle-Zélande a motivé sa décision en invoquant le déséquilibre économique résultant du fait qu'elle n'avait pas de service aérien direct avec le Canada et qu'elle n'avait pas l'intention d'instituer un tel service. Étant donné que la société Air Nouvelle-Zélande a un service en direction de Los Angeles qui rejoint une partie du marché canadien en raison du service d'Air-Canada entre Toronto et Los Angeles, la Nouvelle-Zélande avait très peu de raisons, du point de vue de l'aviation civile, de demeurer engagés dans une entente bilatérale dans laquelle elle ne profitait pas des droits qui lui étaient accordés.

Le gouvernement canadien et CP Air ont tenté à plusieurs reprises, avant et après l'abrogation de l'Entente, de faire revenir la Nouvelle-Zélande sur sa décision. Étant donné la participation et l'intérêt du Canada dans les affaires du Pacifique, nous voulons naturellement que le service aérien direct entre nos deux pays reprenne le plus tôt que possible.

L'immigration

La politique canadienne d'immigration en ce qui touche la Nouvelle-Zélande se caractérise par le droit d'entrée au Canada des postulants qui ont la formation ou la profession qui leur permettra de s'intégrer à la population active. Comme pays d'immigration, le Canada a comme politique générale de n'exercer aucune activité qui aurait pour résultat d'attirer des immigrants au détriment d'un autre pays dit «d'immigration». Il en résulte que la Nouvelle-Zélande et le Canada ont accepté de façon non officielle de s'en tenir à une activité qui consiste à renseigner les postulants qui se présentent d'eux-mêmes. Les chiffres qui suivent donnent le nombre d'immigrants néo-zélandais au Canada depuis 1965: 1965 (561); 1966 (728); 1967 (1,201); 1968 (1,105); 1969 (885); 1970 (504 au cours des sept premiers mois).

ANNEXE «A»

LE COMMERCE CANADO-AUSTRALIEN

Total des échanges (en millions de dollars)

	Exportations	Importations
1965.....	140.4	47.4
1966.....	117.4	59.6
1967.....	156.2	64.5
1968.....	185.7	76.0
1969.....	163.3	96.3
Jan.-fév. 1969.....	28.6	8.9
Jan.-fév. 1970.....	39.6	(Janv. 1969: 4.7) N/A (Janv. 1970: 7.8)

Principales exportations en 1969 (en milliers de dollars)

Véhicules moteur, pièces et moteurs.....	30,704
Papier-journal.....	22,315
Bois.....	15,776
Bois à pâte de papier.....	9,345
Amiante.....	7,857
Soufre.....	7,396
Moteurs d'avions et pièces détachées.....	4,683
Lingots, anodes et cathodes de nickel.....	2,689
Chaudières d'énergie électrique, accessoires et pièces.....	2,341
Machinerie pour le forage du roc.....	2,129
Treuil et pièces.....	1,842
Fibres synthétiques.....	1,750
Machines de bureaux et pièces.....	1,611
Graine de lin.....	1,499
Barres d'acier roulé à froid ou à chaud.....	1,497
Acides organiques.....	1,253
Fil de fibres synthétiques.....	1,210
Compresseurs au gaz ou à air et pièces.....	1,151
Feuilles et lamelles d'acier inoxydable.....	1,079
Appareils de mesurage et de vérification.....	1,035
Papier-tenture.....	1,023
Machinerie pour l'entretien d'immeubles.....	1,018

Principales importations en 1969 (en milliers de dollars)

Mouton et agneau.....	17,288
Sucre brut.....	14,113
Bœuf et veau.....	13,306
Minerais et concentrés de nickel.....	6,408
Raisin.....	5,978
Alumine.....	5,430
Fruits en conserve.....	5,381
Laine.....	5,370
Minerais et concentrés de métaux.....	2,128
Plaques d'acier au carbone.....	1,880
Vins et brandy.....	1,766
Bœuf de conserve.....	1,340
Viandes de qualité supérieure, abats.....	1,013
Raisin séché.....	752
Enveloppes de saucisse.....	612
Tiges de fil d'acier roulé à chaud.....	592
Aliments congelés pré-cuits.....	588
Foreuses, robinets, mèches et machinerie d'usinage.....	583

ANNEXE «B»

LE COMMERCE CANADA-NOUVELLE-ZÉLANDE

Total des échanges (millions de dollars)

	Exportations	Importations
1965.....	36.8	14.9
1966.....	41.8	15.0
1967.....	40.7	15.2
1968.....	31.8	18.6
1969.....	37.0	41.2
Janv.-fév. 1969.....	4.2	1.5
Janv.-fév. 1970.....	7.2	(Janv. 1969: 1.3) N/A (Janv. 1970: 1.6)

Principales exportations en 1969 (en milliers de dollars)

Soufre.....	5,347
Gueuses, lingots et plaques d'aluminium.....	4,838
Barres, tiges et feuilles d'aluminium.....	2,242
Avions et pièces détachées.....	2,008

Potasse.....	1,903
Tuyaux et tubes de cuivre.....	1,364
Caoutchouc plastique et synthétique.....	1,245
Films et feuilles de plastique.....	1,088
Fibre d'amiante.....	1,069
Feuilles et lamelles d'acier.....	930
Tuyaux et tubes de fer et d'acier soudés.....	791
Saumon en conserve.....	641
Treuil et pièces de treuils.....	637
Moteurs, turbines et pièces.....	621
Machinerie pour l'entretien d'immeubles.....	575
Bois.....	569

Principales importations en 1969 (en milliers de dollars)

Bœuf et veau.....	29,785
Enveloppes de saucisse.....	3,346
Laine.....	2,967
Agneau et mouton.....	2,074
Beurre.....	739
Lait, crème et sous-produits en poudre.....	332
Viandes de qualité supérieure et abats.....	309
Pommes.....	300
Vaisselle et céramique.....	196

Leur produits en quantités toujours croissantes dans le commerce du Japon. Les importations canadiennes en Nouvelle-Zélande se composent presque entièrement de produits agricoles. Elles se sont élevées par 41.8 millions de dollars en 1969, soit plus du double de 18.6 millions de dollars en 1968. Les principales exportations de la Nouvelle-Zélande sont le bœuf, la laine, le mouton et les produits laitiers.

Les investissements canadiens en Nouvelle-Zélande sont relativement peu élevés. En 1969, le total des investissements étrangers en Nouvelle-Zélande s'élevait à 1.3 milliard de dollars, soit 2 p. 100 du total des investissements étrangers dans le monde. Les investissements canadiens en Nouvelle-Zélande se sont élevés à 1.3 milliard de dollars en 1969, soit 10 p. 100 du total des investissements étrangers en Nouvelle-Zélande.

Le gouvernement canadien et CP Air ont signé à plusieurs reprises avant et après l'adhésion de la Nouvelle-Zélande à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) des accords de coopération économique. Le Canada a offert un service de transport aérien direct vers le Canada de la Nouvelle-Zélande à Auckland, et Auckland, la Nouvelle-Zélande a offert un service de transport aérien direct vers le Canada de la Nouvelle-Zélande à Toronto et Los Angeles. La Nouvelle-Zélande a offert un service de transport aérien direct vers le Canada de la Nouvelle-Zélande à Toronto et Los Angeles. La Nouvelle-Zélande a offert un service de transport aérien direct vers le Canada de la Nouvelle-Zélande à Toronto et Los Angeles.

Le service aérien direct entre nos deux pays se fera le plus tôt que possible.

APPENDICE «BB»

RAPPORT SUR LES RELATIONS DU CANADA AVEC
LA MALAYSIA ET SINGAPOUR DESTINÉ AU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Introduction

La Malaysia et Singapour

En 1945, à la fin de la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'armée britannique réoccupa la Malaisie. L'établissement de l'Union malaise permit la restauration de l'administration civile et du même coup Singapour, séparé de l'Union, devint une colonie. Trois ans après, en 1948, la Malaisie s'érigea en une fédération formée de onze sultanats qui bénéficièrent d'une large autonomie et, en 1957, elle accéda à l'indépendance. En septembre 1963, les onze états malais se joignirent à Singapour, Sarawak et Sabah pour former le nouvel état de Malaysia, en même temps la Grande Bretagne renonçait à sa souveraineté sur le Bornéo Septentrional, Sarawak et Singapour. L'état de Malaysia ainsi constitué continua d'exister jusqu'en août 1965 alors que les premiers ministres de la Malaysia et de Singapour décidèrent du retrait de Singapour de la fédération. Le parlement malaysien vota alors le *Constitution and Malaysia (Singapore Amendment) Act 1965* qui octroyait alors l'indépendance à Singapour.

En dépit de certaines difficultés intérieures et extérieures, la Malaysia et Singapour ont tous deux fait preuve d'une étonnante stabilité. Ils sont restés membres du Commonwealth et ont apporté à cet organisme leur précieux soutien. En fait, ces deux pays ont considéré leur appartenance au Commonwealth comme un élément important de leur politique étrangère.

Les relations du Canada avec la Malaysia et Singapour ont été chaudes et amicales, raffermies par les liens étroits qui se sont noués entre ces trois pays au cours des années vécues au sein du Commonwealth. Dans cette conjoncture, les objectifs fondamentaux de la politique canadienne visent à :

- (1) Démontrer l'intérêt du gouvernement canadien qui cherche à intensifier ses contacts avec la Malaysia et Singapour;
- (2) Stimuler et à renforcer les liens économiques entre nos pays par le développement du commerce et des investissements et à encourager la coopération par le développement harmonieux de l'économie et des plans et projets d'investissement;
- (3) Satisfaire aux impératifs de la justice sociale grâce aux programmes d'aide pour la mise en valeur de certaines régions pour le plus grand bien de ces deux pays;
- (4) Augmenter, en accord avec le rôle du Canada comme puissance du Pacifique, le nombre de nos consultations politiques dans le but d'une plus large compréhension à l'égard de nos vues respectives sur les questions internationales.

Les principaux facteurs de nos relations bilatérales avec la Malaysia et Singapour sont énoncés dans deux clauses distinctes.

La Malaysia

Superficie: La Malaysia occidentale, 50,670 milles carrés; la Malaysia orientale, 77,638 milles carrés. Total: 128,308 milles carrés.

Population: 10,381,601 habitants.

Capitale: Kuala Lumpur.

Unité monétaire: le dollar malais = 35 cents canadiens.

Langues: Langues parlées dans le pays: le malais, divers dialectes chinois, le tamoul et plusieurs langues tribales. La langue nationale est le malais, cependant l'anglais est largement utilisé dans les affaires et l'administration fédérale.

Forme de gouvernement: Le chef de l'État est le Yang di-Puertan Agong; il est choisi parmi les neuf chefs héréditaires malais de la Malaysia occidentale; il est élu pour cinq ans. C'est un gouvernement fédératif, le parlement est formé de deux chambres, les pouvoirs législatifs subsidiaires étant exercés par les États.

Les relations étroites du Canada avec la Malaysia sont fondées sur des liens de cordiale amitié qui découlent de leur appartenance commune au Commonwealth ainsi que de certaines considérations relatives à l'aide au développement et au commerce. Dans les paragraphes suivants nous ferons brièvement état de ces relations.

L'aide canadienne

En raison de ses relations étroites avec la Malaysia, le Canada a choisi d'apporter une aide toute particulière à ce pays. Dans ce contexte, le programme d'aide du Canada en Malaysia se concentre principalement dans le domaine de l'enseignement et dans celui des ressources naturelles. Les principaux projets en cours ont trait à la fourniture de matériel scolaire, à l'utilisation des terres et à des relevés aériens d'ensemble des ressources forestières de Sabah. En mai 1970, le premier ministre Trudeau a signé deux accords dans le cadre du programme d'aide extérieure. En vertu de ces accords, des fonds s'élevant à 2.87 millions de dollars ont été attribués pour le plan d'aménagement des terres à Pahang Penggara et \$500,000 à une étude de rentabilité en fonction de ce plan. Le premier ministre a aussi annoncé que le Canada est disposé à contribuer aux frais de construction d'une usine hydraulique à Temengor sur la rivière Parak jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars pour les commandes d'équipement et les frais des opérations de change.

Les échanges commerciaux

Les relations commerciales canado-malaysiennes se développent conformément aux principes du GATT et plus précisément sur la base du tarif préférentiel britannique même si du fait de la nature de l'économie de la Malaysia, celle-ci n'a pu jusqu'ici accorder les mêmes avantages au Canada. La balance commerciale entre les deux pays s'est établie dans la proportion de 2 à 1 en faveur de la Malaysia. Les exportations du Canada à la Malaysia en 1969 se sont élevées à 15.5 millions de dollars alors que nos importations en provenance de ce pays totalisaient 32.8 millions.

En 1969, les exportations canadiennes à la Malaysia consistaient surtout d'avions et de moteurs d'avions d'une valeur de 7.1 millions de dollars. D'autres exportations importantes comprenaient le blé, le papier journal, l'amiante et l'aluminium. La Malaysia offre d'excellents

marchés au Canada pour l'exportation de biens d'équipement, notamment le matériel de défense, les avions, l'équipement forestier, l'ameublement et l'équipement hôtelier. Les principales importations en provenance de la Malaysia sont l'étain (13.2 millions de dollars en 1969) et le caoutchouc naturel brut (9.3 millions de dollars). L'huile de palme et l'huile de coprah, le bois d'acajou, le sucre brun et les textiles sont les autres importations importantes. Un accord bilatéral conclu entre les deux pays restreint l'exportation par la Malaysia au Canada des textiles et de certains vêtements. (Voir annexe A).

Les investissements

On évalue à 16 millions de dollars le montant des investissements canadiens en Malaysia. Actuellement la participation de sociétés canadiennes à l'économie malaysienne se fait surtout par l'intermédiaire de projets conjoints dans la fabrication et l'industrie extractive. *Alcan*, *Bata* et *Chemetics Ltd.* sont parmi les grandes entreprises canadiennes qui ont investi des capitaux en Malaysia. Plusieurs autres firmes se sont récemment intéressées à des projets en Malaysia.

L'aide militaire

La stabilité intérieure étant essentielle au développement économique, le gouvernement canadien a fourni une faible assistance militaire sous forme de conseils, d'entraînement militaire et d'envoi de matériel à la Malaysia. Celle-ci a fait d'importants achats d'avions Caribou et CL41G au Canada. Pendant deux ans et demi, le Canada a accrédité un conseiller auprès du chef d'état-major de l'aviation malaysienne et a fourni une aide technique additionnelle afférente à l'achat des avions Caribou. Un officier canadien aide présentement à la formation de pilotes pour ces avions et six pilotes malaysiens font un stage de formation au Canada aux frais de leur gouvernement. Conformément à sa politique de maintenir cette sorte d'aide à la Malaysia, le gouvernement canadien examinera de nouvelles demandes de conseillers dans le domaine de la recherche pour la défense malaysienne.

L'immigration

La politique canadienne d'immigration relative à la Malaysia vise un recrutement sélectif et c'est le bureau de Hong Kong qui est chargé de cette responsabilité. Le nombre d'immigrants en provenance de Malaysia s'est accru régulièrement au cours des dernières années bien qu'il soit encore très faible. Il s'établit comme suit pour les cinq dernières années: 1965, 79; 1966, 98; 1967, 99; 1968, 169; 1969, 295; 1970 (les sept premiers mois), 233.

Singapour

Superficie: 224 milles carrés. Une grande île et environ quarante îlots voisins composent cette superficie.

Population: 2 millions d'habitants approximativement. Ce total comprend environ 75 p. cent de Chinois, 14 p. cent de Malais et 8 p. cent d'Indiens et de Pakistanais.

Capitale: Singapour.

Unité monétaire: le dollar de Singapour qui équivaut à 35c. canadiens.

Forme de gouvernement: Singapour a pour chef d'État un président élu pour cinq ans par le parlement. Un cabinet de 14 membres ayant pour chef le premier ministre détient le pouvoir politique. Le cabinet est responsable devant le parlement. Le parlement est représenté par une seule chambre composée de 51 membres élus pour cinq ans par le suffrage universel obligatoire.

Au sein du Commonwealth, le Canada et Singapour entretiennent d'excellentes relations et ils ont des problèmes internationaux une conception identique sous de nombreux aspects. Dans le passé, le commerce, l'aide technique, la consultation sur des problèmes régionaux et les questions intéressant le Commonwealth constituaient l'essentiel de ces relations. L'entendue de celles-ci est décrite plus bas.

L'aide canadienne

Le programme canadien d'aide à Singapour s'est fortement orienté vers une aide technique en vue de l'amélioration des industries de services et de fabrication qui forment la base de l'économie de ce nouvel état. Dans cette perspective, le Canada a accepté de soutenir le *Bukit Merah Vocational Institute* en lui apportant une contribution d'un million de dollars en matériel et de huit cent mille dollars en assistance technique.

En vertu du programme d'aide à l'éducation, des spécialistes enseignent à l'université et à l'Institut polytechnique de Singapour. Dans le domaine de la formation professionnelle, on a mis l'accent principalement sur le génie pour les non-diplômés et sur les études médicales. L'administration publique, les sciences économiques et l'enseignement technique sont les autres disciplines importantes.

Les échanges commerciaux

Grâce à sa position stratégique qui a fait de son port le quatrième en importance au monde, il sert d'entrepôt à l'Indonésie et à la Malaysia, Singapour joue un grand rôle dans le commerce du sud-est asiatique. Sa situation comme centre touristique et centre de transport financier pour la région accentue son importance dans l'économie des pays voisins.

Les relations commerciales du Canada avec Singapour se développent dans le cadre du GATT dont les deux pays sont membres et plus particulièrement dans celui du tarif préférentiel britannique. Bien que Singapour soit essentiellement un port franc, sa rapide industrialisation a conduit à l'établissement d'un tarif de protection et d'un système de contingentement pour certaines marchandises. Les exportations canadiennes à Singapour en 1969 atteignaient 4.8 millions de dollars et comprenaient principalement le papier journal, la potasse, le blé, les automobiles et le soufre. Ce montant représente 0.3 p. cent de l'ensemble des importations de Singapour durant la même année qui s'établissait à \$1 milliards et demi. Le potentiel du marché de Singapour pour les marchandises canadiennes dans le domaine des machines et du matériel est très prometteur. *De Havilland Aircraft of Canada Ltd.* a vendu récemment cinq avions de transport *Twin Otter* évalués à 5 millions de dollars. En 1969, les importations en provenance de Singapour se sont élevées à 22 millions de dollars et comprenaient notamment du caoutchouc brut, des ananas, du bois d'acajou et des textiles. L'indus-

trie textile de Singapour s'est développée très rapidement au cours des dernières années; le Canada et Singapour ont conclu un accord en vertu duquel le gouvernement de Singapour a accepté volontairement de restreindre ses exportations de textiles au Canada.

Les investissements

Le montant des investissements canadiens à Singapour est minime et ils se limitent à plusieurs établissements d'importance restreinte.

L'aide militaire

A la demande du gouvernement de Singapour, le Canada a fourni à ce pays une assistance militaire réduite sous forme de conseils et de cours de formation, pour la marine en particulier. En 1969, le Canada a accepté de former six aspirants et cette année elle en formera huit autres aux termes du programme d'aide militaire. Conformément à sa politique de continuer ce genre d'aide à Singapour, le gouvernement canadien examinera de nouvelles demandes d'aide dans le domaine de la formation navale à Singapour.

L'immigration

Les demandes d'immigration en provenance de Singapour sont traitées suivant un système de recrutement sélectif.

ANNEXE «A»

LE COMMERCE CANADA-MALAYSIA
(milliers de dollars canadiens)

	1967	1968	1969
Total, exportations.....	13,445	10,726	15,524
Total, importations.....	22,298	25,985	32,824

Principales exportations (1969)

Avions, complets avec moteurs.....	7,130
Papier journal.....	2,374
Saumons, lingots et plaques d'aluminium.....	1,221
Fibres moletées d'amiante.....	1,095
Blé sauf les semences, N.C.A.....	1,024

Principales importations (1969)

Étain en blocs, en gueuse et barres.....	13,194
Caoutchouc naturel brut.....	9,339
Huile de palme et huile de copral.....	4,677
Bois d'œuvre, acajou.....	1,379
Sucre brun.....	1,049
Vêtements.....	826

ANNEXE «B»

COMMERCE DU CANADA AVEC SINGAPOUR
(milliers de dollars canadiens)

	1967	1968	1969
Total, exportations.....	2,868	3,159	4,822
Total, importations.....	11,173	15,117	21,967

Principales exportations (1969)

Papier journal.....	821
Potasse.....	521
Blé, sauf les semences.....	478
Automobiles.....	441
Soufre.....	322
Radiotransmetteurs.....	274
Zinc.....	182
Machines de fabrique de pâtes et papiers.....	148

Principales importations (1969)

Caoutchouc naturel brut.....	13,566
Ananas en conserve.....	3,137
Pantalons pour hommes et jeunes gens.....	909
Bois d'œuvre, acajou.....	750
Chemises et maillots de sport.....	623
Contre-plaqué d'acajou.....	474

1) L'augmentation de la valeur de ses exportations de produits agricoles et de produits manufacturés.

2) Le maintien de l'aide étrangère, principalement sous forme de prêts d'organismes internationaux destinés à l'infrastructure du pays;

3) La croissance de l'épargne tant publique que privée;

4) L'augmentation des dépenses militaires par le gouvernement américain ainsi que par le personnel de l'armée.

Il en est résulté une croissance remarquable dans un climat de stabilité ainsi que des surplus réguliers de la balance annuelle des paiements.

3. Les difficultés présentes de la balance des paiements ont débuté en 1969 alors que le déficit s'est élevé à 48 millions de dollars. L'année suivante il y eut un autre déficit, de 128 millions de dollars. On s'attend que ces difficultés persistent pendant plusieurs années encore. Voici les causes:

a) la récession et les mauvaises récoltes des années 1967 et 1968;

b) la baisse des prix du riz et du caoutchouc depuis 1969;

c) le retrait des troupes américaines de l'Asie du Sud-Est;

4. On peut atteindre dans les objectifs à court terme la croissance économique en mettant l'accent sur les secteurs suivants:

(1) en utilisant avec logique et efficacité les ressources d'une longue période les moyens proposés dans le para. 3);

(2) en concentrant les investissements publics, privés, internes et étrangers, dans les secteurs susceptibles d'accroître le revenu des classes moyennes;

(3) en accordant la plus haute priorité à l'amélioration sociale et pratique, à tous les niveaux, particulièrement à l'extérieur de Bangkok et des grandes villes.

7. En définitive, le développement de toute l'Asie du Sud-Est dépendra non seulement des efforts de cette nation, mais aussi du degré de coopération internationale du travail permettant à toutes régions de mieux utiliser les connaissances scientifiques et techniques modernes. L'industrialisation est le but de tout gouvernement mais si tous les pays tentent de se lancer dans l'industrie manufacturière avec l'aide de capitaux et de matières premières à leurs voisins, il en résultera une inefficacité et des pertes en raison du faible pouvoir d'achat de leurs marchés intérieurs. Tout pays qui industrialisera séparément, sans adhérer à un plan, ne pourra réussir car il se pourra buter contre le barrage de giants comme le Japon, la Chine, l'Inde et les

APPENDICE «CC»

Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa 4, Canada
K1A 0H5

Department of Industry, Trade and Commerce

L'honorable J. B. Aird
Président du Comité sénatorial des affaires étrangères
Bureau 357-S,
Édifice du Parlement
K1A 0H6

Monsieur le sénateur,

Lors de la récente comparution de l'honorable M. Jean-Luc Pepin devant votre comité, nous nous sommes engagés à vous procurer de la documentation complémentaire sur deux questions soulevées par vos collègues.

Une de ces questions a trait aux principales exportations de l'Allemagne et du Royaume-Uni à la Chine. Voici les dernières statistiques disponibles:

(1) *Principales exportations allemandes à destination de la Chine en 1969*

Produit	Montant (milliers de dollars U.S.)
Produits chimiques (esters, composés, etc.).....	23,685
Engrais chimiques azotés.....	6,747
Insecticides, désinfectants.....	3,271
Produits du fer et de l'acier.....	42,137
Autres métaux (cuivre en plaques et alliages de cuivre)...	41,444
Machines:	
Machines-outils pour métaux.....	4,305
Machines pour industries spéciales.....	659
Machines d'usine, de fabrication, d'imprimerie.....	643
Appareils de chauffage et de climatisation..	752
Pompes.....	859
Matériel de manutention mécanique.....	637

Laminoirs.....	703	
Mesureurs-régulateurs électriques.....	738	9,296
PRINCIPALES EXPORTATIONS.....		126,580
TOTAL, EXPORTATIONS.....		157,924

(2) *Principales exportations du Royaume-Uni destinées à la Chine en 1969*

Produit	Montant (milliers de dollars U.S.)	
Fibre non peignée.....	7,406	
Produits chimiques.....	9,276	
Diamants non sertis.....	22,760	
Produits du fer et de l'acier (tiges, barres et feuilles)....	4,685	
Autres métaux (platine, cuivre et plomb).....	66,341	
Machines:		
Machines-outils en métal.....	1,009	
Machines pour les industries textiles et le travail du cuir.....	519	
Matériel de télécommunications.....	436	
Mesureurs-régulateurs électriques.....	669	
Véhicules automobiles routiers.....	1,134	3,767
PRINCIPALES EXPORTATIONS.....		114,235
TOTAL, EXPORTATIONS.....		124,290

La deuxième question concerne le nombre de Canadiens parlant chinois. Selon nos renseignements, il y aurait 120,000 Canadiens d'origine chinoise dont 40 à 50,000 habitent Vancouver. Il est à supposer que nombre de ceux-ci qui sont des Canadiens de la première ou de la deuxième génération parlent le chinois.

Si vous avez d'autres questions à nous poser ou des points à éclaircir, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur
Direction des affaires de la région du Pacifique, d'Asie et d'Afrique
F. R. PETRIE

Grâce à sa position stratégique qui a fait de son port le quatrième en importance au monde, il sert d'embarcadere à l'Indonésie et à la Malaisie, Singapour joue un grand rôle dans le commerce du sud-est asiatique. Sa situation comme centre touristique et centre de transport financier pour la région accentue son importance dans l'économie des pays voisins.

Les relations commerciales du Canada avec Singapour se développent dans le cadre du GATT dont les deux pays sont membres et plus particulièrement dans celui du tarif préférentiel britannique. Bien que Singapour soit essentiellement un port franc, sa rapide industrialisation a conduit à l'établissement d'un tarif de protection et d'un système de contingentement pour certaines marchandises. Les exportations canadiennes à Singapour en 1969 atteignaient 4,3 millions de dollars et comprenaient principalement le papier journal, la potasse, le bois, les automobiles et le soufre. Ce montant représente 0,3 p. cent de l'ensemble des importations de Singapour durant la même année qui s'élevaient à \$1 milliards et demi. Le potentiel du marché de Singapour pour les marchandises canadiennes dans le domaine des machines et du matériel est très prometteur. De *Navalbond Airways of Canada Ltd.* a vendu récemment cinq avions de transport *Twin Otter* évalués à 5 millions de dollars. En 1969, les importations de Singapour se sont élevées à 32 millions de dollars et comprenaient notamment du caoutchouc, des amas, du bois d'acajou et des textiles. L'indus-

APPENDICE «DD»

30 septembre 1971

Mémoire présenté au comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique par M. Puey Ungphakorn, Ph.D., doyen de la Faculté des sciences économiques de l'Université Thammasat, Bangkok.

Le développement de la Thaïlande et le rôle du Canada dans le Sud-Est asiatique.

I—Les problèmes thaïlandais

1. La Thaïlande compte quelque 37 millions d'habitants dont le revenu moyen par tête était de \$175 environ en 1970.

En 1970, le revenu par tête s'est élevé à \$290 environ dans la plaine centrale qui comprend Bangkok, à \$195 environ dans le sud, à \$135 environ dans le nord et à \$100 environ dans le nord-ouest qui est la région la plus peuplée du pays.

Le taux d'expansion de l'économie thaïlandaise au cours des années 1960-1970 a été en moyenne de 8 p. 100 par an, plus élevé dans la plaine centrale et moins élevé dans le nord-est. Dans le nord-est, les taux d'expansion durant quelques années ont été inférieurs aux taux d'accroissement de la population: d'où la stagnation du revenu per capita dans cette partie du royaume.

2. Le progrès économique de la nation thaïlandaise entre 1960 et 1967 est dû à plusieurs facteurs:

- (1) l'augmentation de la valeur de ses exportations;
- (2) l'heureuse diversification de son agriculture;
- (3) le fort accroissement des investissements privés étrangers en provenance principalement du Japon, de Formose et des É.-U.;
- (4) l'augmentation de l'aide étrangère, principalement sous forme de prêts d'organismes internationaux destinés à l'infrastructure du pays;
- (5) la croissance de l'épargne tant publique que privée;
- (6) l'augmentation des dépenses militaires par le gouvernement américain ainsi que par le personnel de l'armée.

Il en est résulté une croissance remarquable dans un climat de stabilité ainsi que des surplus réguliers de la balance annuelle des paiements.

3. Les difficultés présentes de la balance des paiements ont débuté en 1969 alors que le déficit s'est élevé à 48 millions de dollars. L'année suivante il y eut un autre déficit, de 128 millions de dollars. On s'attend que ces difficultés persistent pendant plusieurs années encore. En voici les causes:

- a) la sécheresse et les mauvaises récoltes des années 1967 et 1968;
- b) la baisse des prix du riz et du caoutchouc depuis 1969;
- c) le retrait des troupes américaines de l'Asie du Sud-Est;

- d) la stagnation de toute la production agricole;
- e) l'augmentation des dépenses pour les forces armées et la protection de l'État au détriment des investissements, et la diminution des réserves gouvernementales.

4. Les problèmes de la Thaïlande sont de deux sortes:

- a) le problème actuel qui consiste à surmonter les difficultés de la balance des paiements;
- b) le problème persistant de la redistribution des richesses et du revenu entre les régions du royaume tout en maintenant l'expansion nationale à un taux raisonnablement élevé.

5. Le problème actuel peut et doit être résolu de la façon suivante:

- (1) en diversifiant davantage la production et les exportations et en comptant moins sur le riz et le caoutchouc;
- (2) en compensant la perte de revenus résultant de la restriction des dépenses des É.-U. par le développement rapide du tourisme;
- (3) en encourageant davantage l'industrialisation et en attirant davantage d'investissements privés étrangers, en particulier de pays autres que le Japon;
- (4) en améliorant par des mesures énergiques l'administration intérieure et la lutte contre les insurrections afin d'employer à l'expansion économique les sommes affectées à la défense et à la sûreté de l'État;
- (5) en améliorant les finances publiques afin de hausser le taux des épargnes et des investissements sur le plan national;
- (6) en obtenant des fonds additionnels à titre de prêts et tout autre genre d'aide nécessaires au financement des projets de développement.

6. On peut atteindre ainsi les objectifs à long terme d'une croissance économique en mettant l'accent sur la justice sociale:

- (1) en utilisant avec logique et ténacité au cours d'une longue période les moyens proposés plus haut (para. 5);
- (2) en concentrant les investissements publics et privés, internes et étrangers, dans les régions rurales pour accroître le revenu des classes pauvres;
- (3) en accordant la plus haute priorité à l'enseignement scolaire et pratique, à tous les niveaux, particulièrement à l'extérieur de Bangkok et des grandes villes.

7. En définitive, le développement de toute l'Asie du Sud-Est dépendra non seulement des efforts de chaque nation, mais aussi du degré de coopération. La division internationale du travail permettra à chaque région de mieux utiliser les connaissances scientifiques et technologiques modernes. L'industrialisation est le but de tout gouvernement, mais si tous les pays implantent le même genre d'industrie manufacturière avec l'espoir de vendre les mêmes produits à leurs voisins, il en résultera de l'inefficacité et des pertes en raison du faible pouvoir d'achat de leurs marchés intérieurs. Tout pays qui s'industrialisera séparément, sans adhérer à un bloc, ne pourra réussir car il ne pourra lutter contre la concurrence de géants comme le Japon, la Chine, l'Inde et le

Pakistan, sans mentionner l'Europe et l'Amérique. Dans le domaine de l'agriculture, la division internationale du travail provoquera la baisse des prix des vivres et des matières premières, qui sort l'essence du bien-être social et de la viabilité industrielle. Dans le domaine politique, une collaboration plus étroite entre les pays du sud-est asiatique assurera la sécurité collective. Les problèmes des Chinois établis outre-mer sont essentiellement les mêmes dans tous ces pays, même s'ils varient d'acuité. La vieille peur de la domination japonaise peut être dissipée par une étroite coopération régionale.

Incidentement, une étroite coopération entre les nations de l'Asie du Sud-Est leur permettra d'atteindre l'objectif contenu dans les propositions du «plan Marshall» du professeur Higgins, tout en évitant les inconvénients signalés par les témoins de SUCO (Procès-verbaux n^{os} 14 et 15) et sans impliquer des organismes comme la C.E.P.A.E.

II Le rôle du Canada en Thaïlande et dans l'Asie du Sud-Est

8. *La responsabilité du gouvernement thaïlandais.* Si cette brève analyse est exacte, on admettra qu'il est essentiel pour le gouvernement et du peuple thaïlandais de prendre les mesures nécessaires en vue de résoudre les problèmes actuels et de promouvoir le développement social et économique du pays. Les plans de ce développement doivent être élaborés par les Thaïlandais eux-mêmes, car la réforme administrative ne peut être faite par d'autres sauf pour fournir une aide technique particulière dans le cadre de la politique et des priorités thaïlandaises. Ce principe d'autonomie doit être établi.

9. *Besoin d'aide extérieure.* Néanmoins, il y a un réel besoin d'aide extérieure en matière de connaissances techniques et pour accélérer les efforts de développement. Les ressources nationales en main-d'œuvre, en technologie et en capitaux sont insuffisantes, en qualité et en quantité, pour que le progrès se fasse assez rapidement.

Lorsqu'il s'agit de demander ou d'accorder une aide étrangère, il est de la plus extrême importance d'examiner le plan de développement dans tous ses détails, d'en détecter les insuffisances et les lacunes et d'y remédier. Les contributeurs et les bénéficiaires doivent éviter l'erreur d'inventer des demandes, d'utiliser, par exemple, des offres d'aide pour des projets non prioritaires comme argument pour accorder la priorité à ces mêmes projets.

10. *Plan de développement 1971-1976.* Relativement au troisième plan de développement dont la mise en application doit commencer le premier octobre 1971, la Thaïlande projette d'y investir 100,275 millions bahts au cours de cinq années pour le développement socio-économique. L'écart entre cette somme et les ressources nationales estimatives est de 16,930 millions bahts, soit 11,930 millions en prêts et 5,000 millions en dons, y compris l'assistance technique.

D'après l'expérience passée les principaux contributeurs seront par ordre décroissant: la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Canada, le Danemark et d'autres pays.

D'après les prévisions canadiennes ou, plutôt, d'après ce qu'on attend du Canada, on espère obtenir en prêts cent millions de bahts ainsi que la continuation et l'accroissement de l'assistance technique pour le développement des ressources naturelles, la diffusion de l'enseignement et des études de rentabilité antérieures aux investissements.

11. *Qualité de l'aide.* La qualité de l'assistance est au moins aussi importante que l'ampleur de l'aide financière. Pour inspirer le respect, le conseiller-spécialiste accrédité auprès des gouvernements des pays en voie de développement doit être hautement qualifié et posséder une vaste expérience. Son niveau doit être supérieur à celui de ses aides. Afin de nouer des relations personnelles ou même de gagner l'affection des gens, les spécialistes et leurs aides doivent se montrer compréhensifs, être assidus à leur tâche et loyaux envers les pays hôtes. Par contre ils ne devraient pas faire preuve de faiblesses et faire le jeu de leurs homologues étrangers. Ils doivent placer au-dessus de tout leur intégrité professionnelle et les intérêts du pays hôte.

Fournir de l'assistance technique en vue de créer de l'emploi pour nouveau diplômé universitaire ou même pour ouvrier qualifié serait une grave erreur et en réduirait à néant tous les bénéfices.

Si l'on considère le dévouement et la souplesse du personnel de SUCO en Thaïlande, au souci qu'il a des points de vue thaïlandais, je ne peux m'empêcher de dire qu'il donne entière satisfaction.

Ce que je viens de dire au sujet du personnel s'applique également à l'aide fournie en produits et en matériel; dans ce cas on peut se rendre compte facilement de leur qualité.

12. *Questions de priorité en fait d'assistance.* A mon avis, le succès du plan de développement en Thaïlande comme en d'autres pays en voie de développement dépend de l'évolution de l'homme lui-même—efforts à long terme—conjugués avec l'amélioration à court terme de ses moyens d'existence. Ne perdons pas de vue la justice sociale qui demeure un facteur essentiel du raffermissement de l'unité nationale et de la volonté de la nation de progresser encore plus vite. Par conséquent, la question d'augmenter le revenu et la richesse des classes pauvres de la société doit occuper la première place dans l'ordre de priorité.

Ces considérations m'amènent à conclure qu'en Thaïlande doivent venir en priorité les projets de développement rural avec les deux branches jumelles, l'agriculture et l'enseignement rural. L'ACDI a, comme il convient, élargi sa sphère d'activité agricole en aidant l'université Khonkaen au nord-est et en encourageant l'ouverture d'établissements spécialisés d'enseignement secondaire. J'aimerais que le Canada fasse davantage sous ce rapport.

Quant à l'enseignement scolaire, la nécessité d'améliorer les niveaux primaire et secondaire dans les régions rurales est absolue. Il y a à l'heure actuelle plusieurs millions de jeunes Thaïlandais dont l'âge varie entre 12 et 25 ans, qui sont illettrés ou qui ont perdu le peu qu'ils ont appris durant leurs quatre années de scolarité. Ces jeunes gens représentent et continueront de représenter le gros de la population active sur laquelle reposera le sort de la Thaïlande. Le fait de les aider afin qu'ils puissent s'aider eux-mêmes, et profiter des projets de développement de l'État en vue d'accroître leurs revenus jouera le rôle d'un catalyseur dans le processus du développement national. Par conséquent, je recommande vivement que le gouvernement thaïlandais associe aux

cours populaires d'agriculture une campagne d'éducation des adultes (enseignement extra-scolaire) dans l'espoir que les problèmes à court et à long terme seront ainsi résolus. Je recommande également que le Canada aide la Thaïlande à mettre sur pied ce projet qui est en voie d'élaboration.

Ces projets demandent peu de devises étrangères pour être réalisés. Ils exigent surtout une forte somme en devises locales et beaucoup de dévouement de la part du personnel. Je crois que nous, Thaïlandais, pouvons fournir le personnel bénévole nécessaire parmi les diplômés universitaires et autres travailleurs. Le SUCO et les autres travailleurs bénévoles peuvent aussi fournir une aide. La pierre d'achoppement sera de trouver les fonds localement. La plupart des contributeurs sont intraitables sur la question de fournir des fonds en devises locales. Le Canada sera-t-il plus flexible sur ce point en faisant exception à la règle puisqu'il s'agit de projets d'une importance exceptionnelle?

13. *Association.* Je suis satisfait des témoignages du SUCO (procès-verbaux n° 15) qui confirment les principes de l'«approche intégrée» et de l'«association avec la contrepartie locale». J'approuve sans réserves. Le Canada s'est déjà rallié à l'idée d'association pour le développement dans le cadre du Centre de recherche pour le développement international. Au conseil d'administration de ce centre, des représentants des pays en voie de développement sont invités à siéger avec des Canadiens.

En Thaïlande, il existe un certain nombre d'organisations bénévoles non gouvernementales qui s'adonnent aux travaux de développement urbain et rural dans divers domaines. On devrait étendre le principe d'association non seulement aux gouvernements bénéficiaires mais aussi aux organisations non gouvernementales. Le SUCO et, peut-être aussi, l'ACDI tireront profit de leurs relations avec ces organisations dont les vues et les méthodes de travail peuvent être différentes de celles des fonctionnaires de l'État et parfois plus efficaces et mieux appropriées. Je préconise cette méthode en ma qualité de fonctionnaire d'autant plus que je me rends parfaitement compte que l'ACDI et le SUCO déploient leurs activités par l'entremise des services de l'État. Dans la plupart des cas, cependant, il n'y a pas de raison pour qu'il y ait un conflit entre les deux méthodes d'approche. Au contraire, là sont les possibilités d'enrichissement.

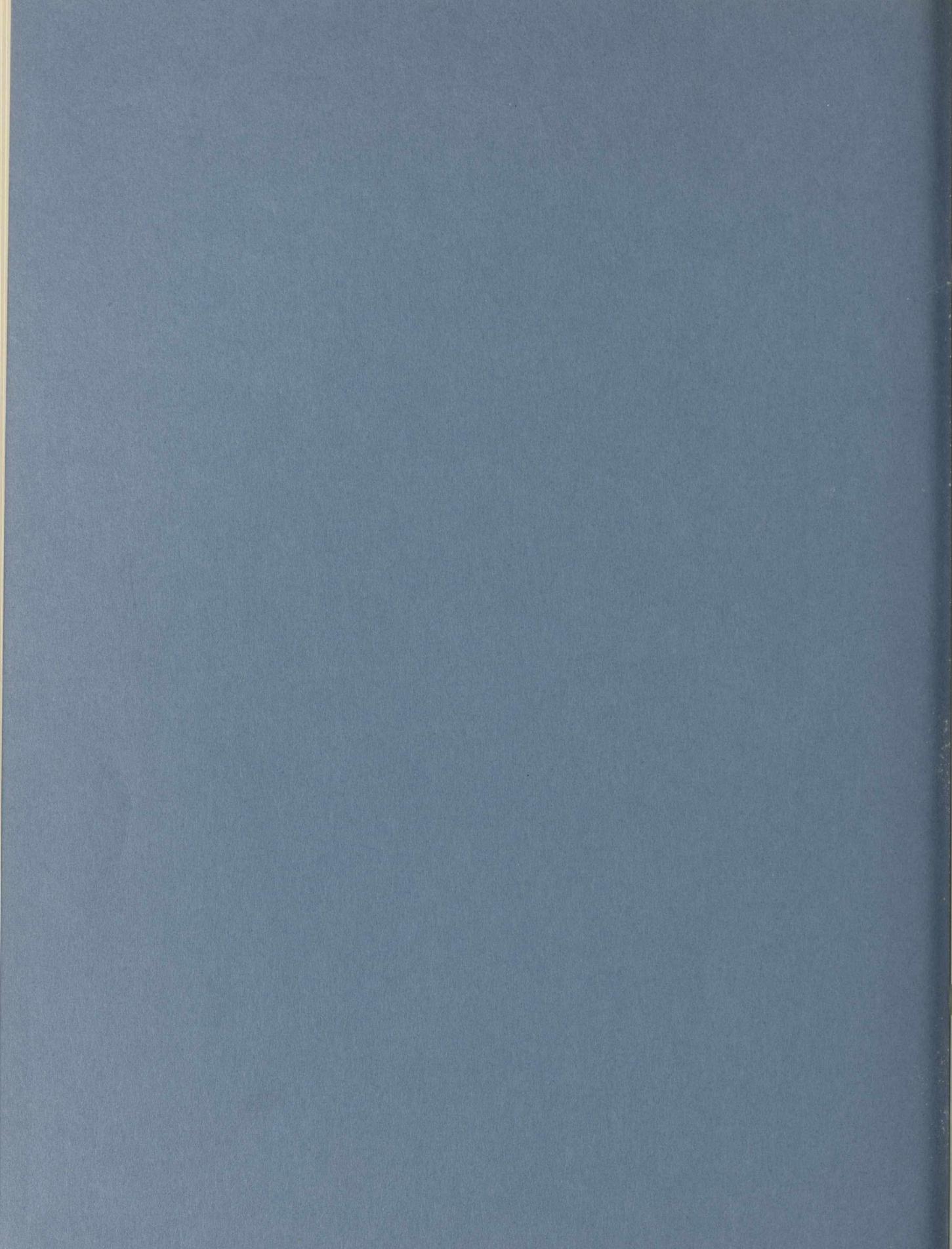
La question de la formation du personnel de SUCO a été soulevée devant le comité. Je voudrais proposer un exemple du concept de participation. Concernant le programme de développement rural de l'université Thammasat auquel participent bénévolement des diplômés, les participants suivent pendant deux ou trois mois des cours de formation et d'orientation avant d'aller travailler dans les régions rurales. (Pour l'instant ils ne font qu'enseigner dans les écoles rurales, mais bientôt ils s'occuperont des services d'hygiène et autres travaux.) Si le personnel de

SUCO et les cadres de l'ACDI travaillant en Thaïlande pouvaient se joindre à ce programme de formation, ils seraient bien accueillis et tous en tireraient profit.

14. *Investissements privés.* La Thaïlande a toujours pratiqué la politique de la porte ouverte à propos des investissements privés. Jusqu'ici les investisseurs japonais, formosans et américains se sont partagé ce marché. Ce qui n'est pas bon pour les affaires. La prospérité du Japon et le don d'ubiquité de ses habitants rendent ce pays suspect à toute l'Asie du Sud-Est. Nous voulons des investisseurs canadiens qui ne nous exploiteront pas. Pourquoi ne pas envoyer dans l'Asie du Sud-Est en vue de se renseigner sur les possibilités et les meilleures méthodes d'investissement privé une mission canadienne avec des attributions appropriées et bien définies qui ne serait pas uniquement chargée d'envisager les possibilités d'exportation?

15. *Coopération régionale de l'Asie du Sud-Est.* Au paragraphe 7 j'ai parlé en faveur d'une étroite coopération entre les nations du sud-est asiatique. Le Canada peut jouer un rôle très utile en aidant à cette coopération d'autant plus qu'il jouit d'une bonne réputation dans cette partie du monde. L'aide constante que donne le Canada à des projets régionaux tels que le développement du Mékong, l'Institut de technologie d'Asie (AIT) et l'organisation des ministres du sud-est asiatique pour l'éducation (SEAMEO) et l'intérêt qu'il y porte donnent une grande satisfaction aux nations participantes. J'espère que cette politique se poursuivra et que le Canada nous aidera à atteindre une plus étroite intégration.

Alors que j'étais le gouverneur de la Banque de Thaïlande (de 1959 à août 1971) j'ai essayé à plusieurs reprises avec mes collègues les gouverneurs des banques de l'Asie du Sud-Est de constituer un bloc régional cohérent et actif au sein du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Nos efforts dans ce sens n'ont pas réussi, plusieurs pays industrialisés s'étant opposés à notre proposition pour la raison qu'elle pourrait élargir le Conseil général de direction de ces établissements. La présente crise monétaire internationale démontre à tous la nécessité d'une solidarité pour les pays en voie de développement sur le plan régional, d'autant plus qu'ils partagent des caractéristiques communes. Nous pourrions alors faire accepter plus facilement nos vues par les gouvernements des pays industrialisés. On a tendance à se désintéresser de l'état des pays pauvres parce que les pays les plus industrialisés ont toujours voulu résoudre leurs problèmes de l'heure en leur faveur, dans l'intérêt de leur commerce et de leurs exportations plutôt que dans celui du développement mondial. Voici une occasion où le Canada peut nous aider en soutenant ouvertement nos efforts pour une étroite coopération, laquelle demeure en fin de compte une nécessité pour tous les pays de l'Asie du Sud-Est.





Troisième session de la vingt-huitième législature

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n^{os} 1 à 18 inclusivement)



Troisième session de la vingt-huitième législature

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Préparé

par le Président : l'honorable JOHN R. AIRD

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n° 1 à 18 inclusivement)

INDEX

ACDI*Voir*

Agence canadienne de développement international

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*Voir*

GATT

Affaires extérieures, Ministère des

Documents, Canada – Région du Pacifique 9:5, 9:6, 9:19-23, 18:16-37

Agence canadienne de développement international

Clinique antituberculeuse Quang Ngai, rapport 16:20

Division planification, fonctions 16:6-7, 16:10

Mémoire, programmes aide 16:18-19

Programmes aide

Alimentaire 16:7

Demandes 16:10

Investissements pays étrangers, études rentabilité 2:7-8, 2:14, 6:7

Multilatéraux, bilatéraux, régionaux 16:6, 16:11-13, 16:16, 16:18

Pays Commonwealth 16:13-14

Période mise en vigueur 16:9

Région Pacifique 16:5-9, 16:11, 16:18-19

Répartition crédits, conditions 16:6-9, 6:12-14, 16:21

*Voir aussi*Aide au développement
(Pays divers)**Aide au développement**

Canada, participation 1:11, 1:14, 2:9, 2:12, 9:22, 14:8-11

Conditionnelle, priorités 15:9-10, 15:12-13

Voir aussi

Agence canadienne de développement international

États-Unis – Région Pacifique

Japon – Canada

Union soviétique

ALCAN Aluminium Ltée, Montréal

Activités, structure 4:24

Aide au développement 4:15

Impôts supérieurs aux concurrents 4:14

Mémoire 4:24-32

Personnel 4:13-14

Région Pacifique

Activités

Asie Sud-Est 4:29

Extrême-Orient 4:11-12, 4:13, 4:29

Sud 4:30-31

Concurrence 4:6, 4:7-8, 4:10-11

Dividendes et droits touchés, 1969 4:6, 4:28

Emplacement installations 4:26

Évolution, répercussions politique canadienne 4:31-32

Exportations

1969 4:28

Financement 4:8-10

Investissements directs 4:6-7, 4:27

“(The) Asia Society”, New York

Conférences, problèmes contemporains Chine 18:14

Financement, sources 18:9

Historique, activités, objectifs 18:8, 18:14-15

Programmes formation 18:11

Asie du Sud-Est

Canada, activités, rôle 3:8-9, 4:29-30, 18:40-41

Développement

Programme aide, recommandation 14:8, 14:11-12

Situation 14:5-8

Australie

Aide extérieure, contribution 7:16-17, 16:15

Aluminium, industrie 4:7-8, 4:10-11, 4:30-31

Canada

Relations 18:30-31, 18:33

Vente réacteur nucléaire à l' 18:31-32

Échanges commerciaux 1:9, 2:9, 2:19, 18:33

“Exode cerveaux” vers Canada 1:7

Exportation viandes 2:20

Immigration 1:6-7, 7:17, 18:32

Marchés, accessibilité 2:13

Nickel, développement ressources 4:17, 4:34

Politique

Étrangère 7:6-7, 7:8, 7:9-10

Non-reconnaissance Chine 7:18

Transport aérien, restrictions 6:18-19, 18:31

Banque asiatique de développement

Canada, membre 2:9, 9:22, 15:11

Birmanie

Canada, relations 18:19-20

Bonner, M. R.W., Vice-président, Administration, “MacMillan-Blodel Ltd.”, Vancouver, (C.-B.)

Exposé, activités canadiennes, région Pacifique 3:5-8

Bull, M. Hedley N., Prof., relations internationales, “Australian National University”

Exposé, région Pacifique 7:5-10

- Cambodge**
Canada, relations 18:18
Immigration 18:18
- Canada – Région du Pacifique**
Échanges commerciaux
Amélioration, méthodes, nécessité 1:10, 2:6-8, 3:12, 6:16-17, 11:23
Déséquilibre 1:13-14, 6:23-24
Historique, perspectives 1:9-10, 3:8-12
Risques communs 3:14
Secteurs privés, problèmes 1:10, 1:14-16, 2:9, 3:12, 3:15-16, 9:13-14
Sécurité investissements, stabilité pays, importance 4:21-22, 4:33, 4:36
Études, recherches, manque 18:12-13
Exportations 2:6, 2:10, 2:12
Investissements privés 1:10-11, 2:6, 3:17, 16:13
Missions commerciales 3:17-18
Politique
Commerciale 2:8
De défense 8:5, 8:21
Étrangère 6:16, 8:5
Importation textiles 2:11-12
Relations
Amélioration, recommandations 13:13-15, 15:24-25, 15:39-43, 18:5
Problèmes 3:6, 15:22-23
Sécurité militaire 1:11
Voir aussi
(Pays divers)
Région du Pacifique
- Canada – République populaire de Chine**
Échanges
Commerciaux 2:13, 5:9, 5:18-19, 17:7-9, 17:13-14
Blé 1:9, 5:9, 5:18-19, 17:11, 17:17
Équilibre 2:13, 5:11-12, 17:8, 17:16
Foires, consultations 5:9, 17:10, 17:11, 17:15
Perspectives 3:9-10, 17:11, 17:12-13
Culturels 5:17-18
Immigration 1:6
Langue chinoise, enseignement, connaissance 17:17-18, 18:38
Mission gouvernementale, 1971 17:5-7, 17:11
Reconnaissance diplomatique, effets 5:5-6, 5:8-9, 7:11, 8:11, 9:6, 10:11, 10:20-21, 15:15
Échanges commerciaux 1:11-12, 2:8-9, 2:12-13, 3:9, 4:19, 6:18
Relations 10:20-21, 17:17
Voir aussi
République populaire de Chine
- "Canadian Pacific Airlines Limited"**
Voir
CP Air
- Catmur, M. David M., Directeur du secteur outre-mer et directeur administratif suppléant, SUCO**
Exposé, activités, région Pacifique 15:5-6
- Chambers, M. Fergus, Directeur général planification, ACIDI**
Exposé, activités, région Pacifique 16:5-6
- Chine nationaliste**
Voir
Formose (T'Ai-Wan)
- Chine (Pékin)**
Voir
République populaire de Chine
- Ceylan**
Union soviétique, intérêts 7:12
- Clarke, M. K.H.J., Vice-président adjoint, "International Nickel Company", président, Comité canadien national, "Pacific Basin Economic Cooperation Council"**
Exposés, activités Région Pacifique
INCO 4:16, 4:33-35
PBECC 4:18, 4:36
- Colombie-Britannique**
Immigrants 1:6, 1:8, 9:22
Japon, relations 3:14, 9:21
Ports
Aménagement 6:12
Exportation, importance 6:27, 9:16
- COMINCO, Montréal**
Activités 6:36
Japon, relations 6:9-11, 6:18, 6:37
Région Pacifique
Exploration 6:37-38
Usines 6:37
Ventes 6:9, 6:11, 6:36-37
- Commission du Pacifique du Sud**
Rôle 15:40-41
- Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient**
Canada, participation 14:8, 14:16, 15:11-12
Pays-membres 14:8
- Commission internationale de surveillance et de contrôle en Indochine**
Canada, membre 8:6, 8:13, 8:19-20, 16:16, 18:18, 18:23
- Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord**
Abstention de pêcher, principe 12:12-13
Rôle, but 12:6, 12:9
Union soviétique, abstention adhésion 12:8-10, 12:12
- Conseil commercial Canada – Japon**
Historique, développement 11:12
Membres 11:14
Mémoire 11:21-24
Objectifs 11:21
- CP Air**
Aide pays en voie développement 6:35
Programme bourses voyages étudiants 6:9, 6:34-35
Région Pacifique
Accords
Bilatéraux 6:15-16, 6:18-19, 6:30
Inactifs 6:19

- Activités** 6:8
 Balance paiements entreprises 6:33
 Dépenses 6:33-34
 Diminution, causes 6:19-20
 Historique 6:30
 Touristiques 6:22, 6:32
 Exposé 6:30-35
 Extension marché 6:30-32
 Personnel 6:33
- Corée**
 Nord, Canada, relations 18:24
 Sud
 Canada relations 18:25-26
 Pêcheries 12:7, 18:25
 "Exode cerveaux" 1:8
- Davis, hon. Jack, Ministre des Pêches et Forêts**
 Eaux territoriales, limites, sortes 12:15-16
 Exposé, relations région Pacifique 12:5-8
- Défense nationale, Ministère de la**
 Côte, contrôle, protection, forces ennemies 8:8, 8:9, 8:15, 8:21
 Équipement, normalisation 8:14
 États-Unis, ententes 8:9-10, 8:21
 Forces canadiennes
 Côte Pacifique, activités 8:21
 Formation pays étrangers 8:18, 8:20
 Répartition 8:8-9
 Formation militaire, pays membres Commonwealth, assistance 8:10, 8:20
 Missiles, interception 8:15, 8:18
 Pêches et Forêts, ministère, assistance 8:6-7, 8:8, 8:16
 Protection territoires canadiens, activités 8:7-8, 8:12, 8:16
 Région Pacifique
 Activités, rôle 8:5-6, 8:12-13, 8:19-21
 Échange renseignements 8:20
 Ententes multilatérales ou bilatérales défense, abstention 8:6, 8:7, 8:10
- Droit de la mer**
 Conférence 1973 12:18
- États-Unis**
 Chine (Pékin), relations 5:7, 5:16, 17:9
 "Committee on the Future of International Studies", création, but 18:7
 Japon
 Délégués commerciaux 9:13-15
 Importations, restriction, effets 2:10
 Pêcheries, rapports Canada 12:7-8
 Politique étrangère, objectifs 7:6, 7:13, 7:15, 18:6
 Vietnam, guerre du, conséquences 18:7
 Région Pacifique
 Aide développement 16:15
 Opinion publique, sensibilisation 18:7
 Personnel spécialisé 18:6-7, 18:10, 18:11
 Retraite 7:5-6, 7:11-12, 8:17
- Formose (T'Ai-Wan)**
 Canada, relations 10:22
 Importations, restrictions 2:14
 Situation politique 7:11, 7:13, 7:16, 10:17
- GATT**
 Nouvelle-Zélande, autorisation restriction importations 2:13
- Gayn, M. Mark, Directeur, Bureau de l'Asie, "Toronto Star"**
 Exposé, Chine (Pékin) 5:5-8
- Gentles, M. R.A., Coordonnateur planification, ALCAN Aluminium Ltée**
 Exposé, activités, région Pacifique 4:5-7
- Grande-Bretagne**
 Voir
 Royaume-Uni
- Grandes puissances**
 Définition 7:16
 Liens, équilibre pouvoirs 7:8-9, 7:11, 7:15-16, 8:6
- Gray, M. Ian A., Vice-président (administration), CP Air**
 Exposé, présentation 6:9-11
- Higgins, M. Benjamin, Directeur de programme, Centre de recherches sur le développement économique, Université de Montréal**
 Exposé, Asie Sud-Est 14:5-8
- Hobbs, M. G.H.D., Vice-président (région du Pacifique), COMINCO**
 Exposé, activités région Pacifique 6:9-11
- Hong Kong**
 Relations
 Canada 18:29
 Chine (Pékin) 18:29
- Houston, M. Robert L., Président, Conseil commercial Canada-Japon**
 Mémoire, présentation 11:5-10
- Howes, M. John F., Professeur, Dept. Études asiatiques, Université de Colombie-Britannique**
 Exposé, Japon 13:5-11
- Immigration**
 Politique canadienne 1:6, 1:8-9, 1:16, 18:32, 18:33
 Voir aussi
 (Pays divers)
- INCO**
 Recherches 4:23
 Région Pacifique, activités 4:16-18, 4:33-35
- Inde anglaise**
 Immigrants au Canada 1:6
- Indochine**
 Canada, rôle 8:6, 8:12-13, 8:16, 15:14, 18:22

Indonésie

Canada

Aide 14:17, 15:13, 15:34

Investissements privés 14:11-12, 14:17

Relations politiques, économiques, commerciales 14:16-17

Nickel, industrie du 4:33

Politique étrangère 7:8

Programmes développement 16:5, 16:8, 16:18

Industrie et du Commerce, Ministère de l'

Délégués commerciaux, fonctions 2:16

Documents

"Commerce extérieur" 2:5, 2:9

"La participation canadienne sur le marché d'importation japonais de produits finis, de 1954 à 1967", rapport 2:13

Région Pacifique

Politique commerciale 2:8, 15:9

Tourisme, promotion 2:9

"International Nickel Company of Canada"

Voir

INCO

Japon

Aide au développement 1:18, 9:12, 9:19, 9:22, 16:14-15

Aluminium, marché 4:29

Budget, défense 1:18

Dépendance, pays étrangers 3:7, 6:10, 11:7, 13:15

Échanges commerciaux 1:13, 6:9-11, 9:16-17

Clients principaux 11:15

Livre blanc sur commerce, extrait 3:7

Restrictions volontaires 2:13-14, 2:18, 4:18, 6:10, 9:7, 9:21, 11:17, 11:23

Exportations 2:10-11

Formose, relation 9:11

Gouvernement, industries, coopération 2:17, 3:18, 4:15, 9:11-12, 11:11-13

Histoire, résumé 13:5-8

Libéralisation commerce 9:8, 11:17, 11:23

Missionnaires, influence 13:12, 13:13

Monnaie, réévaluation 11:16

PNB 3:6, 9:19, 9:20, 9:22

Politique étrangère 9:19

Pollution 13:15-16

"Plan d'aménagement économique et social d'ici 1975", recommandations 11:8

Puissance nucléaire, militaire 7:11, 7:12, 7:15, 7:16, 8:17-18

Rôle futur 7:7-8

Situation économique 11:7-10, 13:8

Expansion

Effets 7:15, 11:22

Facteurs 3:6-7, 3:10, 3:13, 11:8, 11:18, 11:23, 15:16

Problèmes 9:15, 9:16-17, 13:15-17

Système tarifs préférentiels 3:13-14

Japon - Canada

Aide économique, coopération 9:22

Comité ministériel canadien-japonais, rôle, études 9:6, 9:7, 9:13, 9:19

Délégués commerciaux 9:13-14

Échanges

Commerciaux 2:9, 9:6-8, 9:10, 9:17-18, 11:10, 11:15, 11:17-18, 11:21

Éducatifs, culturels 9:19-20

Expo 70, influence 9:8-10, 9:20, 11:11

Exportations 2:18, 6:27, 9:20

Immigration 1:6, 1:16-17, 1:18, 9:22-23

Importations 2:18, 3:7, 6:27, 9:20, 9:21

Matières premières 11:6-7, 11:10, 13:8

Produits manufacturés, perfectionnés, implications 11:13-15, 11:19, 11:22

Investissements 3:15, 9:15, 9:21-22, 11:9

Nickel, importation du Canada 4:17, 4:34

Pêcheries, ententes 12:6-7

Relations

Amélioration, méthodes 13:8-11, 13:13

Enseignement du japonais 13:9-10

Influences 11:22

Politiques 9:19

Joplin, M. A.F., Directeur planification développement, Pacifique-Canadien

Exposé, activités, région Pacifique 6:5-8

Kavic, M. Lorne, Chargé de cours en politique internationale, Université de la Colombie-Britannique

Exposé, Canada, région Pacifique, relations 1:5-11

Laos

Canada, relations 18:23

Macdonald, hon. Donald S., Ministre de la Défense nationale

Exposé, activités, région Pacifique 8:5-7

Malaysia

Canada, relations 14:5-7, 14:14, 15:12-13, 18:35-36, 18:37

SUCO, activités 15:31-32

Nations Unies (ONU)

Chine, admission aux 7:18

Nouvelle-Calédonie

Nickel, industrie 4:33

Nouvelle-Zélande

Aluminium, industrie 4:7-8, 4:31

Canada, relations 18:30, 18:32-33, 18:34

Échanges commerciaux 1:9, 2:9, 18:34

Exportation viandes 2:20

Immigration 1:6-7, 18:33

Marchés, accessibilité 2:13

Ontario, gouvernement de l'

Nickel, autorisation exportation 4:17, 4:18, 4:34

"Pacific Basin Economic Cooperation Council", Comité canadien national

Activités, buts 4:18, 4:36

Exposés par K.H.J. Clarke 4:18, 4:36

Sécurité investissements, accord international 4:21-22, 4:36

- "(The) Pacific Rim, an Evaluation of British Columbia Trade Opportunities"**
Publication, gouvernement Colombie-Britannique 3:5
- Pacifique-Canadien**
Chantiers navals japonais, achat 6:14-15
Exposé, activités région Pacifique 6:26-29
Région Pacifique, activités
Expéditions 6:7, 6:29
Historique 6:5-6, 6:26
Organismes divers 6:6-7, 6:28-29
Répartition géographique 6:27
Transport marchandises
Côte ouest 6:13
Transporteurs utilisés 6:14, 6:19
- "(Le) Pacifique": ("Politique étrangère au service des Canadiens")**
Pacifique-Canadien, observations 6:29
Recommandations création
Comité économique consultatif 6:16, 6:33, 9:21, 11:11, 11:16, 11:23, 11:24
Institut canadien des relations avec Pacifique 6:16
- PBECC**
Voir
"Pacific Basin Cooperation Council",
Comité canadien national
- Pêche, Industrie de la**
Canada
Ententes internationales 12:5-6
Région Pacifique 12:6-8, 12:11-12, 18:25
Eaux territoriales, limites, recommandation 12:15-16, 12:18
Préservation
Hareng 12:11, 12:17
Méthodes 12:13-14, 12:16, 12:17, 12:19-20
Saumon 12:9, 12:11, 12:18
- Pepin, hon. Jean-Luc, C.P., Ministre de l'industrie et du Commerce**
Exposé
Mission gouvernementale République populaire Chine, 25 juin 1971 17:5-7
Région Pacifique, Canada, relations 2:5-9
- Pêches et des Forêts, Ministère des**
Contrôle, limites territoriales 12:21
- Philippines**
Canada
ACDI, aide 16:14
Relations 18:16-17
"Exode cerveaux" 1:8
Immigration 18:17
- "Politique étrangère au service des Canadiens": ("Le Pacifique")**
Voir
"(Le) Pacifique": ("Politique étrangère au service des Canadiens")
- Pollution de l'eau**
Industries pâtes et papier 12:10
- Pope, M. Thomas, Vice-président adjoint, Bankers Trust Company, New York**
Exposé, Japon, Canada, relations 9:5-7
- Région du Pacifique**
Commerce, caractéristique 2:6, 15:41-42
Coopération intergouvernementale, importance 4:7
Investissements
Au Canada 1:12
Étrangers, restrictions 6:24
"(The) Pacific Rim, an Evaluation of British Columbia Trade Opportunities", publication gouvernement C.-B. 3:5-6
PNB par habitant 3:7
Responsabilité nationale
Formation linguistique 18:5, 18:9-11
Opinion publique, sensibilisation 18:6, 18:11, 18:15
Personnel spécialisé, formation 18:6-7, 18:11-14
Sécurité
Collective, ententes 7:8-9
Situation 8:19
Voir aussi
Canada - Région du Pacifique
(Titres divers)
- République de Corée**
Voir
Corée - Sud
- République démocratique du Vietnam**
Voir
Vietnam - Nord
- République démocratique populaire de Corée**
Voir
Corée - Nord
- République du Vietnam**
Voir
Vietnam - Sud
- République populaire de Chine**
Canada, connaissance du 5:14-15
Communisme russe, chinois, différences 10:16-17
Événements politiques futurs, hypothèses 5:7, 5:13, 5:15
Frontières, expansion 10:14, 10:15-16
Histoire, résumé 10:5-11
Maoïsme, propagande 5:13, 5:20
Nations Unies, admission 5:8, 7:18, 10:20
Politique
Économique 17:7-8
Étrangère 5:6-7, 7:7, 10:14
Puissance militaire 8:19
Relations
Allemagne 18:38
Diplomatiques, utilité 5:11-12
États-Unis 5:7, 5:16, 17:9
Hong Kong 18:29
Indonésie 14:12-13
Japon 10:12, 11:15
Royaume-Uni 18:38
Thaïlande 10:18-19

- Tibet 10:16
 Union soviétique 5:7, 5:15-16
 "Révolution culturelle", signification 5:13-14, 10:11
 Structure politique 5:10-11
 Technologie, services sociaux 5:20
Voir aussi
 Canada – République populaire de Chine
- Ronning, M. Chester A., Ancien haut-commissaire du Canada en Inde**
 Exposé, histoire de Chine 10:5-11
- Royaume-Uni**
 Marché commun, entrée, effet 17:18
- Russie – URSS**
Voir
 Union soviétique
- Service Universitaire Canadien Outre-Mer**
Voir
 SUCO
- Singapour**
 Canada, relations 18:35, 18:36
- Société d'expansion des Exportations**
 Création, pouvoirs, rôle 1:10, 3:14-15
 Financiers privés, aide 3:17
 Région Pacifique, financement 2:14-15, 18:17
- SUCO**
 Activités
 Malaysia 15:31-32
 Papouasie, Nouvelle-Guinée 15:29
 Possibles 15:34-38
 Thaïlande 15:26-28, 18:40
 Gouvernement local, rôle 15:7-8
 Mémoire 15:17-45
 Personnel
 En Asie 15:44-45
 Programme orientation, formation 15:33, 18:41
 Volontaire, participation politique 15:8-9
 Politique développement 15:19
 Recommandation, études région Pacifique 15:15
- Sud-Est asiatique**
Voir
 Asie du Sud-Est
- Talbot, M. Phillips, Président, "The Asia Society", New York**
 Curriculum vitae 18:5
 Exposé, région du Pacifique 18:6-8
- Thaïlande**
 ACDI, aide 16:13, 16:18
 Investissements privés, politique 18:41
 Problèmes, nature 18:39-40
 Progrès économique, facteurs 18:39
- Relations**
 Canada 18:27-28, 18:40-41
 Chine 18:38
 SUCO, activités 15:26-28, 18:40, 18:41
- Ungphakorn, M. Puey, Ph.D., Doyen, Faculté science économique, Univ. Thammasat, Bangkok**
 Mémoire, développement Thaïlande, rôle Canada dans Sud-Est asiatique 18:39-41
- Union soviétique**
 Aide au développement 14:12
 Relations
 Canada
 Pêcheries 12:7
 Régions côtières, activités 8:8, 8:9
 Chine 5:15-16, 7:11, 7:12
 Japon 7:14
 Politique étrangère 7:6
- Vietnam**
 Canada, rôle 8:6, 8:12-13, 16:20
 Échanges commerciaux, perspectives 3:8-9, 4:36
 Nord, Canada, relations 18:21
 Sud
 ACDI, aide 16:16, 16:17, 16:18
 Canada, relations 18:22
 Immigration 18:22
- Appendices**
 A–Mémoire, ALCAN Aluminium Ltée 4:24-32
 B–Exposé par K.H.J. Clarke, Vice-président adjoint, INCO 4:33-35
 C–Exposé par K.H.J. Clarke, Directeur, Comité canadien national, "Pacific Basin Economic Cooperation Council" 4:36
 D–Le Canadien Pacifique dans région du Pacifique 6:26-29
 E–Activité de CP Air dans Pacifique 6:30-35
 F–Société COMINCO Ltée et région Pacifique 6:36-38
 G–Notes accompagnant déclaration Ministre Défense nationale devant Comité sénatorial Affaires étrangères, 27 janvier 1971 – Les intérêts du Canada dans région Pacifique en matière de défense 8:7, 8:19-21
 H–Min. Industrie et Commerce, renseignements additionnels sur commerce entre Canada et Sud-Est asiatique 8:22
 I–Japon 9:19-23
 J–La République populaire de Chine 10:20-21
 K–Formose (T'Ai-Wan) 10:22
 L–Mémoire, Conseil commercial Canada – Japon 11:21-24
 M–Indonésie 14:16-17
 N–Mémoire, SUCO 15:17-45
 O–Mémoire, ACDI, "Programmes d'aide canadiens dans la région du Pacifique" 16:18-19
 P–Mémoire, ACDI "Programmes d'aide canadiens dans la région du Pacifique", renseignements supplémentaires 16:20-21
 Q–Philippines 18:16-17
 R–Cambodge 18:18
 S–Birmanie 18:19-20
 T–Vietnam du Nord (République démocratique du Vietnam) 18:21

- U—République du Vietnam 18:22
- V—Laos 18:23
- W—Corée du Nord (République démocratique de Corée) 18:24
- X—République de Corée 18:25-26
- Y—Thaïlande 18:27-28
- Z—Hong Kong 18:29
- AA—Australie et Nouvelle-Zélande 18:30-34
- BB—Malaysia et Singapour 18:35-37
- CC—Min. Industrie et Commerce, renseignements additionnels exportations Allemagne et Royaume-Uni à la Chine et nombre Canadiens parlant chinois 18:38
- DD—Mémoire, Ungphakorn, Puey, Ph.D., "Le développement de la Thaïlande et le rôle du Canada dans le Sud-Est asiatique" 18:39-41

Documents déposés

- 1—"Export Import Bank of the United States", opérations 4:4, 4:8
- 2—ALCAN, "liste de prix" concernant certains produits d'aluminium 6:4, 6:25
- 4—a) Liste membres Conseil commercial Canada - Japon et classement commercial
 - b) Minéraux du Canada et marché japonais
 - c) Canada - Japon: État des importations et exportations
 - d) L'économie japonaise: Libéralisation constante
 - e) Article, "Ottawa Journal", 4 juillet 1970: "Limitless Potential for Trade Lies Just Over Pacific Horizon"
 - f) Article, "Ottawa Journal", 7 novembre 1970: "Japan Under Pressure to Bolster Defense Force"
 - g) Article, "U.S. News and World Report", 17 octobre 1966: "It Would Be Idiotic to Deal with the Viet Cong" 11:4, 11:10

Témoins

- Allen, M. R.F., Adjoint au vice-président (finances), ALCAN International, ALCAN Aluminium Ltée 4:8
- Bala, M. Karel C., Secrétaire adjoint, ALCAN Aluminium Ltée 4:11-15
- Bell, général de brigade G.G., Directeur général planification, min. Défense nationale 8:8-17
- Bonner, M. R.W., Vice-président, Administration, "MacMillan-Bloedel Ltd.," Vancouver, (C.-B.) 3:5-18
- Bull, M. Hedley N., Prof. relations internationales, "Australian National University" 7:5-18
- Burns, M. T.M., Sous-ministre adjoint, services extérieurs, min. Industrie et Commerce 2:13, 2:16, 2:20
- Cameron, M. H.D., Vice-président (affaires internationales), CP Air 6:15-16, 6:18-20
- Carlton, M. F.M., Directeur prêts région Asie, Société expansion exportations 2:14-15
- Catmur, M. David, M., Directeur, secteur outre-mer et directeur administratif suppléant, SUCO 15:5-16
- Chambers, M. Fergus, Directeur général planification, ACDI 16:5-17
- Clarke, M. K.H.J., Vice-président adjoint, "International Nickel Company of Canada", président, Comité canadien national, "Pacific Basin Economic Cooperation Council" 4:16-23
- Davis, hon. Jack, Ministre des Pêches et Forêts 12:5-21
- Gayn, M. Mark, Directeur, Bureau de l'Asie, "Toronto Star" 5:5-22

- Gentles, M. R.A., Coordonnateur planification, ALCAN Aluminium Ltée 4:5-15
- Gray, M. Ian A., Vice-président (administration), CP Air 6:8-9, 6:15-16, 6:20-22
- Guthrie, M. N., Secrétaire administratif, Conseil commercial Canada-Japon 11:18
- Harland, M. Alfred E., Responsable personnel Papouasie et Nouvelle-Guinée, SUCO 15:12
- Hay, M. Keith, Conseil commercial Canada - Japon 11:13-20
- Higgins, M. Benjamin, Directeur programme, Centre recherche sur développement économique, Université Montréal 14:5-15
- Hobbs, M.G.H.D., Vice-président (région du Pacifique), COMINCO 6:9-11, 6:16-18, 6:20-24
- Houston, M. Robert L., Président, Conseil commercial Canada - Japon 11:5-20
- Howes, M. John F., Prof. histoire, département Études asiatiques, Université Colombie-Britannique 13:5-17
- Joplin, M. A.F., Directeur planification développement, Canadien Pacifique 6:5-8, 6:12-15, 6:17-18, 6:21-24
- Kavic, M. Lorne, Chargé de cours politique internationale, Université Colombie Britannique 1:5-18
- Macdonald, hon. Donald S., Ministre de la Défense nationale 8:5-18
- Macklin, M. V.J., Directeur général, économique, min. Industrie et Commerce 2:17-18
- MacNeil, M. J.L., Chef division Pacifique, Direction affaires Pacifique, Asie, Afrique, min. Industrie et Commerce 17:11, 17:14
- Métivier, M. Jean-Marc, Directeur programme Asie, SUCO 15:7, 15:12-13
- Pepin, hon. Jean-Luc, C.P., Ministre Industrie et Commerce 2:5-21, 17:5-11, 17:15-19
- Petrie, M. F.R., Directeur, division Pacifique, Asie et Afrique, min. Industrie et Commerce 2:12-13, 2:20, 17:7-18
- Pope, M. Thomas, Vice-président adjoint, "Bankers Trust Company", New York 9:5-18
- Ronning, M. Chester A., Ancien Haut-commissaire du Canada en Inde 10:5-19
- Sallery, M. Robert D.H., Rédacteur en chef revues "Readings in Development", "Newstatements", SUCO 15:6, 15:10, 15:15-16
- Snarr, M. William, Directeur, Orientation politique, division Finances, min. Défense nationale 8:12, 8:17
- Sprules, M. W.M., Directeur, Direction pêches internationales, min. Pêches et Forêts 12:9, 12:12-13
- Talbot, M. Phillips, Président, "The Asia Society", New York 18:6-15
- Taylor, Mlle Gail Ann, Adjointe au directeur, collecte contributions, SUCO 15:14-15
- Ward, M. Rick, Chargé région Asie, ACDI 16:11

Membres du Comité

Président:

- Aird, Hon. John B. (Toronto) 1:5, 1:11, 1:13, 1:15, 1:18, 2:5, 2:12-14, 2:21, 4:5, 4:7, 4:10-12, 4:15-16, 4:18-19, 4:21, 4:23, 5:5, 5:8, 5:16-17, 5:22, 6:5, 6:8-9, 6:11, 6:14, 6:17-18, 6:21-23, 6:25, 7:5, 7:10, 7:12, 7:15-16, 7:18, 8:5, 8:7, 8:10-14, 8:18, 9:5-7, 9:9, 9:12-14, 9:16-18, 10:5, 10:8, 10:11, 10:15-16, 10:19, 11:14, 11:16-20, 12:5, 12:8, 12:11, 12:20-21, 13:5, 13:11, 13:13, 13:17, 14:5-6, 14:8, 14:10,

14:12, 14:15, 15:5-6, 15:8-10, 15:12-16, 17:5-9, 17:13-14, 17:19, 18:5, 18:14-15

Vice-président:

-Grosart, Hon. Allister (Pickering) 3:5, 3:8, 3:10-12, 3:18, 11:5-7, 11:10, 11:12-16, 11:19-20

Présents:

-Bélisle, Hon. Rhéal (Sudbury) 1:7, 1:13, 9:8, 9:10, 9:14, 13:12, 13:15-16, 15:8-9, 18:10-11

-Cameron, Hon. Donald (Banff) 2:6, 2:9-13, 2:16, 2:21, 4:12-13, 9:10, 9:14, 14:8-11, 14:13, 16:8-12, 16:17, 18:8-10, 18:13

-Carter, Hon. Chesley W. (The Grand Banks) 1:13-14, 1:17-18, 3:12-14, 3:17, 4:7-10, 4:14-15, 4:17, 4:20-21, 5:9, 5:12-14, 6:19-21, 7:14-16, 7:18, 8:11-15, 8:18, 9:10, 9:17-18, 10:16-17, 11:10, 11:14-15, 11:20, 12:9, 12:11-14, 12:19-21, 14:8, 14:10, 15:6-13, 15:15-16, 16:15-17, 18:13

-Choquette, Hon. Lionel (Ottawa-Est) 15:16

-Connolly, Hon. John G. (Ottawa-Ouest) 3:9-10, 3:14, 3:16-17, 4:12, 6:10-14, 6:17-22, 6:24, 9:9, 9:13-14, 10:18, 11:6, 11:12-14, 12:12-14, 12:17, 16:7, 16:9, 16:12-15, 16:17, 17:9-10, 17:12-14

-Croll, Hon. David A. (Toronto-Spadina) 5:10-13, 5:20, 11:20

-Fergusson, Hon. Muriel McQ. (Fredericton) 5:17-18, 8:11, 10:14-15, 13:11-13, 14:10, 17:12

-Grosart, Hon. Allister (Pickering) 2:8, 2:11-18, 4:8-9, 4:11-16, 4:20-23, 5:8-10, 5:15, 5:17, 5:19-22, 6:15-18, 6:21, 6:23-24, 7:5, 7:12-14, 7:16-17, 9:5-6, 9:10-14, 9:16-18, 10:8, 10:13-18, 12:14-17, 12:19-20, 14:12-14, 18:11-15

-Lafond, Hon. Paul C. (Gulf) 17:16

-Laird, Hon. Keith (Windsor) 1:11-13, 1:16, 4:13-14, 4:19-20, 5:20, 6:17-19, 7:10-11, 11:19

-Lang, Hon. Daniel, (South York) 3:8, 3:10-11, 3:17-18, 8:7-11, 8:16-18

-Macnaughton, Hon. Alan, (Sorel) 2:11, 2:16-20, 3:6, 3:10-12, 3:14-15, 9:9-10, 9:15-16, 11:11, 11:19-20, 13:13-16, 15:11, 16:11-12, 17:8-11, 17:18

-McElman, Hon. Charles (Nashwaak Valley) 2:20, 8:8, 8:16-17

-McLean, Hon. Donald Allan (Charlotte County) 12:12, 12:17-18, 13:16-17

-McNamara, Hon. Wm. C. (Winnipeg) 3:9, 3:11-12, 4:9-10, 4:20, 5:19, 9:8, 9:16, 10:11-12, 11:13, 15:11, 16:7-8, 16:10, 16:14, 16:17, 17:10-12, 17:15, 17:17-18

-Nichol, Hon. John (Lion's Gate) 1:14-15, 1:17, 8:12, 8:15-16

-O'Leary, Hon. M. Grattan (Carleton) 3:9, 3:13, 3:16

-Pearson, Hon. Arthur M. (Lumsden) 1:16-17, 2:12, 3:6, 3:13-14, 3:16, 6:19, 6:21-22, 6:24, 7:11-12, 7:17, 8:9, 8:17, 9:5, 9:15-16, 10:18-19, 12:9, 12:16, 12:20

-Quart, Hon. Josie D. (Victoria) 17:15

-Rattenbury, Hon. Nelson, (Southern New Brunswick) 11:17-18, 18:14

-Robichaud, Hon. Hédard (Gloucester) 4:18-20, 5:17, 6:14-15, 6:19, 8:16-17, 9:9, 12:8-13, 12:15-16, 12:18-20, 14:11-12, 17:14-15

-Sparrow, Hon. Herbert Orville (Battlefords) 5:18-19

-Sullivan, Hon. Joseph A. (North York) 1:16

-White, Hon. George S. (Hastings-Frontenac) 1:17, 15:14, 16:8

-Yuzyk, Hon. Paul (Fort Garry) 5:14-17, 11:10-11, 11:14, 17:16, 18:11

Présents (mais non membres du Comité)

-Casgrain, Hon. Thérèse F. (Mille Îles) 7:16-17

-Heath, Hon. Ann-Elizabeth (Nanaimo-Malaspina) 4:5

-Inman, Hon. F. Elsie (Murray Harbour) 14:14

